
STORAGE-ITEM
MAIN

LP9-Q15F
U.B.C. LIBRARY





OEUVRES COMPLÈTES

DE

DAVID RICARDO.

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU,
à Saint-Germain-en-Laye.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

DAVID RICARDO

TRADUITES EN FRANÇAIS

PAR MM. CONSTANCIO ET ALC. FONTEYRAUD,

AUGMENTÉES

DES NOTES DE JEAN-BAPTISTE SAY,

DE NOUVELLES NOTES

ET DE COMMENTAIRES PAR MALTHUS, SISMONDI, MM. ROSSI, BLANQUI, ETC.

ET PRÉCÉDÉES

D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE L'AUTEUR,

PAR

M. ALCIDE FONTEYRAUD.

PARIS,

CHEZ GUILLAUMIN ET CIE LIBRAIRES,

Éditeurs du *Dictionnaire du Commerce et des Marchandises*, de la *Collection des principaux économistes*, du *Journal des Economistes*, etc.

Rue Richelieu, n° 14.

1847



NOTICE

SUR LA VIE ET LES ÉCRITS DE DAVID RICARDO.

La vie de Ricardo s'écoula au milieu des secousses les plus violentes qu'aient eu à subir les doctrines économiques, politiques et sociales de l'Europe. Pendant de longues années, en effet, la civilisation moderne ne présenta qu'un bouillonnement confus de principes, d'hommes, d'idées, d'espérances, — symptômes du travail réformateur qui l'agitait dans ses entrailles mêmes; et il semble que les événements se fussent chargés de rédiger pour les penseurs un ordre du jour inexorable où toutes les questions furent posées, non pas avec la courtoisie des programmes académiques, mais avec la brutale sécheresse de la nécessité.

Les disettes répétées, qui ouvrirent pour l'Angleterre le dix-neuvième siècle; les taxes écrasantes qui servirent de rançon pour la gloire des champs de bataille, les oscillations terribles imprimées par les vicissitudes de la politique et de la diplomatie, au crédit, à la production, aux salaires, aux échanges, firent intervenir les économistes; et il n'y a qu'à jeter un coup d'œil fugitif sur cet ensemble de problèmes, pour voir qu'à aucune époque le rôle de l'économie publique ne fut plus grave, plus essentiel. Dépouillant sa majesté abstraite, la science dut s'animer au contact de cette vie fiévreuse et déserter les bibliothèques pour s'épancher en pamphlets virulents, en prédications brûlantes sur tous les esprits. Elle pénétra partout, parce qu'en effet elle avait à donner, ou tout au moins à chercher le mot de la situation, la formule réparatrice. Être économiste, si peu que ce fût, devint donc alors, comme de nos jours, une nécessité logique à laquelle les grandes intelligences obéirent scrupuleusement.

David Ricardo est un de ces hommes qui vont droit au Sphinx pour lui arracher son énigme; qui prennent au sérieux les crises des sociétés, et ses écrits nous le représentent comme un homme bien décidé à s'appuyer sur des réalités et à ne pas s'élancer, dans les régions de l'idéal, à la poursuite de quelque hypothèse plus ou moins ingénieuse. Il fait bon marché de tout cet art qui consiste à disposer symétriquement des syllogismes, à jongler avec des prémisses et des conséquences : il veut un triomphe réel au bout de chaque triomphe de logique, et si sa phrase marche

c'est pour arriver et non pour faire voir en marchant sa grâce et sa souplesse. En un mot, et jusque dans ses Principes, Ricardo écrit sous la dictée des événements et en vue d'un progrès réel, palpable. Aussi ses œuvres reflètent-elles fort nettement les agitations de son époque, et serait-il impossible d'en bien saisir la portée si on ne les encadrait pas dans un exposé à la fois économique et politique des temps où il vécut. Sa vie est tout entière dans ses écrits ; mais ces écrits se relient si intimement au mouvement général de la société anglaise et embrassent tant de problèmes divers, banques, salaires, emprunts, impôts, protection, commerce intérieur, profits, machines, que, pour les comprendre, il est nécessaire d'évoquer, dans un vaste ensemble, tous les souvenirs de son époque. — A la grandeur des faits on mesurera la grandeur des idées et tout naturellement celle de l'écrivain.

L'histoire de l'Angleterre, pendant ce long chaos d'où surgit le dix-neuvième siècle, et, avec lui, le monde moderne, peut être parfaitement symbolisée par deux métaux : — le fer et l'or. L'un arma son bras pour frapper, l'autre circula comme une sève généreuse dans les veines de son industrie, s'accumula dans l'immense réservoir de l'Échiquier, et, s'épanchant sur le continent, suffit à commanditer la guerre et à abattre un grand peuple qui servait de piédestal à un grand homme.

Toute la puissance de l'Angleterre sembla se concentrer, en effet, de 1793 à 1815, sur une seule œuvre, un seul résultat : l'abaissement de la France, le refoulement des idées démocratiques qui, tantôt couvertes du voile lugubre de l'échafaud, tantôt pavoisées de nos éclatantes couleurs, couraient comme un frisson sur tous les esprits, organisaient l'Irlande en bataillons révolutionnaires, et empruntaient l'éloquence brûlante de Fox pour signifier à l'aristocratie sa condamnation et sa déchéance. Dès le jour où la France publia son programme d'égalité et revendiqua, en face de l'Europe, scandalisée de tant d'impertinence, l'insigne honneur pour chaque peuple de se gouverner lui-même et de distribuer équitablement sa richesse ; dès le jour où l'essai d'une société libre se fit ainsi à haute et intelligible voix, il y eut comme une propagande permanente de nos idées, propagande d'autant plus irrésistible, qu'elle se faisait à coups de canon lorsque la plume et la parole ne suffisaient pas.

Or, l'Angleterre d'alors, qui diffère de celle de nos jours, comme le passé de l'avenir, comme la caducité de la virilité ; l'Angleterre de Pitt et de Castlereagh qui demeure séparée de celle de Grey, de Peel et de Cobden par l'épaisseur de vingt réformes égales à vingt siècles, devait être la première à redouter le rayonnement des idées françaises.

Par la forme représentative de son gouvernement, elle tenait à la démocratie autant qu'à l'aristocratie : elle sentait qu'elle avait déjà un pied dans ce qu'elle appelait l'abîme révolutionnaire, et elle n'y voulait pas mettre

l'autre. En subdivisant entre les grandes familles et les grands blasons le pouvoir concentré dans les mains d'un seul elle croyait avoir assez fait, et il lui semblait qu'avec une couronne de roi on pouvait bien faire des couronnes de duc et de comte, mais non des bonnets de juge, d'avocat ou de marchand de la Cité.

L'aristocratie, c'est déjà la monnaie de la royauté, et c'eût été par trop déroger que de convertir cette monnaie en un billon infime représenté par d'innombrables électeurs, issus du peuple et agissant pour lui. Le fameux mot : *L'État, c'est moi*, devait donc se traduire par celui-ci : *L'État, c'est nous*. Vis-à-vis de la nation, les lords s'abritaient sous la responsabilité royale : vis-à-vis du pouvoir, sous l'égide d'une popularité issue de la Grande charte, et le dernier mot de leur politique était d'annuler ces deux forces l'une par l'autre. Quand le sceptre menaçait de courber les têtes, ils faisaient appel aux traditions et aux refrains patriotiques : quand les masses appelaient des réformes, ils faisaient intervenir le Ciel par la voix des évêques, et la terre par la force des baïonnettes. De sorte que leur fonction paraissait doublement tutélaire : puisqu'ils préservaient à la fois des priviléges et des libertés.

Pour ce double service, on le pense bien, l'aristocratie n'avait pas négligé de stipuler une récompense honnête. Sachant fort bien qu'il n'est de puissance solide pour une caste qu'à condition de s'armer à la fois du prestige moral et du prestige physique, elle s'était faite opulente pour éblouir et pour corrompre ; elle s'était réservé la juridiction spirituelle pour dominer les esprits, enfin elle portait l'épée pour dompter les corps. C'est ainsi que, propriétaire des plus vastes domaines de la Grande-Bretagne, elle avait couvert le pays d'un réseau d'institutions qui lui constituaient des revenus fabuleux. Par les lois sur les céréales, elle créait pour la rente territoriale une sorte d'assurance, affranchie de la prime, et par les substitutions, les majorats, elle s'incarnait dans le sol. De plus, elle concentrait entre ses mains l'électorat, la députation : elle transformait ses fermiers, ses laboureurs, en meutes de vassaux, à qui elle imposait l'hommage du vote ; et la chambre des communes, peuplée des créatures et des cadets de la *dukery*, en était venue à n'être que l'humble succursale de la chambre haute. On accordait le talent aux Communes : souvent même on réhabilitait Old Sarum, Gaston et autres bourgs-pourris, en faisant représenter ces fiefs asservis par des hommes de génie ; mais les concessions n'allaient pas plus loin, et les cadets n'en continuaient pas moins à fournir des évêques à l'Église, des généraux aux armées et des fonctionnaires à l'État. La bourgeoisie ainsi refoulée par une puissance qui s'appuyait sur l'hérédité et se retrempait en même temps aux sources vives de l'election, la bourgeoisie qui se sentait dépossédée du territoire s'élançait sur l'espace libre des mers. Elle élevait sur cet élément l'édifice de sa fortune : elle lait, par le développement des forces manufacturières, son sort à celui du

peuple, et elle se préparait une clientelle innombrable qui, tôt ou tard, devait l'investir du gouvernement.

Quant au peuple, on lui prêchait, comme de coutume, les joies de la vie future et la haine du papisme ; on le faisait oppresseur pour lui faire supporter l'oppression. Il ne voyait le pouvoir qu'à travers le prisme brillant de la victoire, et il payait avec joie l'impôt du sang et de ses sueurs dès qu'on le berçait de l'hymne électrique : *Rule Britania.* Le canon vainqueur de Trafalgar couvrait pour lui le canon sauvage de Copenhague, et peu lui importait sa misère, son humilité dès que le roi d'Angleterre se déclarait arrogamment souverain de la Grande-Bretagne et de la France. On peut le dire : pour le peuple, en Angleterre, la guerre de la révolution fut un long enivrement, un délire patriotique de vingt-cinq ans. Ne pouvant pas lui donner ce pain que le despotisme romain accordait aux citoyens, les lords lui donnaient l'autre partie du programme. Ils faisaient de l'Europe une arène sanglante, où il se jetait avec fureur, donnant ses épargnes, sa vie, son âme, en battant des mains. Dans cette effroyable convulsion, le prolétaire voyait le pays à sauver, et il éprouvait une rage patriotique, un besoin d'immolation. L'aristocratie, voyait dans tout cela un duel d'influence, un coup de dé, où elle mettait pour enjeu sa prépondérance et sa richesse. De là, cet acharnement implacable avec lequel elle prépara l'heure de sa vengeance : pavant avec son or les routes qui conduisaient au cœur de notre pays, faisant mouvoir comme des automates géants ces armées que renversa cent fois le souffle révolutionnaire et qu'elle releva cent fois, clouant enfin, sur le glorieux pilori de Sainte-Hélène, un homme de génie et un principe.

Mais les principes et les nations ne se tuent pas à peu de frais, et le jour où les alliés demandèrent le réglement de leurs subsides et vinrent toucher le prix de leur sanglant holocauste, le parlement anglais sut ce qu'il en coûte pour servir les haines et l'intérêt d'une caste. La facture s'éleva, pour les années comprises entre 1793 et 1814, au capital énorme de 623,451,268 l. lesquelles, ajoutées aux 261,735,059 l., qui formaient, à la fin de la guerre d'Amérique, la dette de l'Angleterre, firent peser sur les épaules de ce pays une charge totale de 885,186,323 l. (22 milliards 200 millions de francs). Les dépenses annuelles, qui étaient encore de 19,859,123 l. en 1792, avaient marché à pas rapides. Elles s'élevaient, en 1814, à l'effrayant total de 106,832,260 l. (2,670,806,500 fr.) : et l'Échiquier, qui suivait haletant la marche des colonnes ennemies sur le continent, avait dû verser, entre les mains de ses fidèles alliés, une somme de 46,289,459 l., où l'on ne retrouve pas, sans douleur, 200,000 livres fournies à Louis XVIII, pour qu'il pût venir nous octroyer sa charte, et 31,932 st. pour des armes expédiées dans le midi de la France.— Ne semble-t-il pas voir réellement, dans ces hideuses curées, quelque chose d'analogue aux salaires tachés de sang que d'infâmes assassins reçurent en d'autres temps, nous avons presque dit d'autres

siècles, pour une œuvre où l'on ne craignit pas de mêler le nom de la patrie? En tous cas ces longues boucheries, que l'on nomme des batailles et que l'héroïsme suffit à peine pour réhabiliter, sont de tristes enseignements à donner aux hommes. Aujourd'hui des rois coalisés crucifient un peuple : demain, des bandes, ivres de carnage, crucifieront toute une caste, comme dans la Gallicie. C'est là l'implacable logique du crime, et le sang répandu en haut, soit en immolant une nation, soit en poignardant une femme, retombe de cascade en cascade jusque sur l'échafaud où râle le truand.

D'ailleurs, la lutte de principes, d'hommes, d'intérêts, d'influence qui se personnifia en deux grands peuples, la France, l'Angleterre : — l'une divorçant avec le passé, et s'élançant d'un seul bond jusqu'aux limites extrêmes de la démocratie : l'autre se cramponnant à ce qui fut, et bornant son idéal à une constitution oligarchique : cette lutte qui finit par entraîner toute l'Europe dans un vertige analogue à celui qui arme souvent les bras des témoins dans les duels d'homme à homme, ne s'accomplissait pas seulement sur les champs de bataille. Elle prenait toutes les formes, tous les théâtres, et variait à l'infini le choix des armes. Les chancelleries n'étaient plus que des conseils de guerre, rêvant des conflits immenses, dont le travail agricole et manufacturier faisait tous les frais. On se haïssait non-seulement sur les champs de bataille, mais encore sur les marchés, dans les arts, dans les sciences, et le suprême effort de chaque pays était d'anéantir la production et la richesse des autres comme on encloue les canons de l'ennemi. L'Angleterre, la France, la Russie, l'Autriche se jetaient leurs enfants à la tête et se mitraillaient avec de l'or, du coton, des protocoles, des édits, des blocus aussi bien qu'avec des boulets.

Les décrets passionnés de la Convention avaient isolé l'Angleterre sous le point de vue politique et commercial, et en avaient fait une sorte de lazaret, où l'on craignait de voir se répandre, avec des flots de marchandises suspectes, des principes entachés d'aristocratie. Il est bien évident même que l'idée de protéger notre industrie avait peu influé sur ces décrets. Le comité de salut public, dans ses implacables et sombres résolutions songeait à autre chose qu'à garantir des profits élevés aux marchands de coton, de quincaillerie, de houille : il songeait à renverser l'Anglais en ôtant à l'industrie de la Grande-Bretagne, les moyens de créer ces trésors qui servaient à subventionner la coalition ; et il faut croire qu'il n'aurait pas menacé de confiscation et de mort les détenteurs de marchandises anglaises s'il avait cru travailler simplement à la fortune de quelques manufacturiers mécontents du traité de 1786. Des considérations de boutique et d'usine n'auraient jamais forcé la main à un gouvernement qui se distingua surtout par l'immolation des intérêts privés. Et si l'Europe a assisté, en 1793, à cet étonnant spectacle de deux peuples qui, déjà, se serraient la main au travers du détroit, qui marchaient par la solidarité des intérêts à

une solidarité politique et sociale, et qui, tout à coup, brisant ces liens salutaires, y substituent un antagonisme meurtrier, il faut reconnaître, dans ce revirement, une cause plus forte que des rivalités de tarifs. Nous avons vu, de nos jours, les balances de la diplomatie pencher de tel ou tel côté par le seul poids de quelques votes législatifs, mis au service de quelques manufacturiers puissants : nous avons vu l'union belge rayée sur un geste du comité Mimerel, et le Zoll-verein poussé vers des représailles sévères. Nous avons même pu entendre les prétendus organes de l'opinion nationale et du travail national prêcher une croisade douanière contre l'Angleterre, sous couleur de patriotisme ; mais ces clameurs, fort écoutées de nos jours, n'auraient pas même effleuré l'épiderme des conventionnels. Quelques mois avant le jour où commença à gronder ce tonnerre, dont les derniers éclats, solennels et sinistres, retentirent en 1815, Pitt promettait au parlement d'Angleterre une paix féconde avec notre pays ; et il ne fallut rien moins que le drame de 93 pour démentir ces salutaires prophéties. Les trônes et les aristocraties se crurent alors obligées de payer avec des millions de têtes la tête d'un roi, d'immoler tout un peuple aux mânes d'un homme ; — mais d'esprit prohibitif, il est impossible d'en découvrir la plus petite trace.

Quoi qu'il en soit, il fut décidé que l'on épuiserait tous les moyens de destruction et de ruine. L'Angleterre, fidèle à ses instincts de suprématie navale, et ceinte de l'Océan comme d'une écharpe de commandement, fit, de toutes les mers, son domaine exclusif, et à force d'interprétations machiavéliques et de violences juridiques, s'attribua par le fameux *blocus sur le papier* le droit de fermer et d'ouvrir à volonté les ports du continent.

Or, en frappant ce grand coup, le cabinet de Saint-James se complaisait évidemment dans un monopole immense qui allait faire de ses vaisseaux le véhicule obligé de toutes les marchandises et leur assurer un fret d'autant plus productif qu'il était moins partagé. Dans ce système, le flux et le reflux de la plus grande partie des denrées coloniales devait passer par l'Angleterre et y déposer de fertiles alluvions. L'industrie du pays, aidée par les merveilleuses créations d'Arkwright, de Watt, de Crompton, stimulée par la nécessité de faire face aux colossales dépenses de la guerre, fécondée par des institutions de crédit qui faisaient ruisseler le capital dans toutes les entreprises, devait prendre des développements inouïs et trouver des commanditaires dans l'univers entier. L'agriculture percevrait tranquillement ses rentes à l'abri des corn-laws, et on atteindrait bientôt à ce beau idéal du système mercantile qui consiste à produire tout ce qu'on consomme, à transporter tout ce qu'on crée, à anéantir les ressources des autres peuples, probablement afin de pouvoir commercer plus longtemps avec eux.

Ces illusions étaient faciles et naturelles alors. On n'avait pas encore

démontré l'amère mystification qui gît au fond du système des restrictions : on n'avait pas encore fait le décompte des charges qu'il impose, on n'avait pas ouvert encore les yeux sur les jongleries de l'amortissement ; — voile trompeur jeté sur l'abîme des déficits et dont on pourrait comparer l'action à celle d'un homme qui pour reprendre des forces enlèverait à ses veines le sang qu'il verserait dans les artères ; — on comptait encore sur la docilité des autres nations, car l'Amérique n'avait pas rédigé son petit acte de navigation, habile plagiat de celui de Cromwell ; on n'avait pas calculé, dans l'ivresse patriotique où l'on se trouvait plongé, *que* les dépenses *du pays s'élèveraient de* 20 *millions à* 106 *millions sterling*, *tandis que les exportations* au profit desquelles on était censé travailler, grandiraient seulement dans la proportion de 39,730,659 liv. st. en 1801, à 41,716,934 en 1812, et 45,494,219 en 1814 ; enfin Huskisson n'avait pas encore rompu le charme en disant en pleine chambre des Communes : *Notre brevet d'invention est expiré*[1].

Du reste Napoléon ne devait pas laisser longtemps debout toutes ces illusions. Il lui tardait d'écraser cette nation de marchands qui lui tenait tête et dont il retrouvait l'or, l'influence dans toutes les grandes combinaisons qui arrêtaient l'essor de sa fortune. Le souvenir de Saint-Jean-d'Acre l'obsédait comme une insulte faite à son génie, et après avoir essayé d'étouffer l'Angleterre dans une étreinte suprême, et sur son vieux territoire saxon, il résolut de la mettre au ban des nations civilisées, et de l'emprisonner en lui donnant pour geôle l'Océan tout entier. Par un de ces partages géants, tels que l'antiquité en rêvait pour ses dieux, il laissa le pavillon de la Grande-Bretagne dominer sur les mers, et lui interdit le continent qu'il trouvait encore trop étroit pour le vol de ses aigles. Par les décrets de Berlin et de Milan il éleva entre le commerce anglais et l'Europe un mur de bronze au pied duquel devaient venir se briser tous les efforts, s'entasser toutes les marchandises de notre grande rivale. De sorte que la consommation des denrées coloniales s'arrêtant par la cherté, le commerce anglais, ainsi refoulé, devait s'écrouler tôt ou tard et entraîner dans sa chute ces redoutables coalitions qu'il payait à bureau ouvert.

Le projet était grandiose et nettement indiqué, comme on voit, et rien n'allait être négligé pour accomplir cette œuvre de colère et de représailles. Ainsi, non-seulement on interdisait, sous peine de confiscation, l'introduction des denrées anglaises ou transportées par des Anglais ; non-seulement on chassait les produits, mais encore les hommes, mais encore les idées. Tout Anglais, vivant en France ou dans les pays soumis et alliés à la France, devenait un prisonnier de guerre : ses biens, ses

[1] A ce brevet, pour le dire en passant, la Ligue et Robert Peel ont substitué un *brevet de perfectionnement* que nous ne paraissons guère disposés à disputer aux Anglais.

marchandises de toute nature étaient considérés comme une prise légale, et passaient, par une honteuse résurrection du droit d'aubaine, aux mains de l'État. On allait même plus loin. Après avoir proscrit le commerce avec les concitoyens de Pitt, on proscrivait jusqu'aux liens du cœur et de l'esprit. Tout contact avec l'ennemi devenait une souillure, et l'on arrêtait dans tous les bureaux de poste les lettres écrites à des Anglais ou venant d'eux. Certes, jamais excommunication ne fut plus dure et plus habilement conçue. Napoléon, par ses deux décrets de 1806 et 1807, traçait autour de l'Angleterre un cercle étroit et fatal qui devait se resserrer encore à chaque triomphe de nos armes. C'était pour ainsi dire un immense filet dans lequel il emprisonnait un géant jusqu'à soumission définitive.

On sait trop bien à quel point les événements démentirent les vues et la logique de l'Empereur. Toute la force d'un homme ne peut arriver à convertir en crime, en attentat à une nation, ce qui n'est que l'exercice d'un droit naturel ; et il devait être fort difficile de faire entendre à un Prussien, à un Autrichien, à un Hollandais et même à un Français, qu'ils trahissaient leur patrie en consommant du sucre, du café, des tissus venus du dehors. Sans doute le continent avait été converti en un seul marché couvrant tous les pays attelés à la politique de la France ; sans doute les barrières intérieures, renversées d'un seul trait de plume, compensaient l'immense mur d'enceinte dressé sur les côtes et sur les frontières extrêmes de ce Zoll-verein improvisé; mais ce n'est pas en un jour que se créent des besoins, des intérêts nouveaux, et que s'organisent des industries vivaces. La betterave devait faire attendre longtemps son sucre, la chicorée son prétendu café, et c'est à grands renforts de primes, de gratifications qu'on parviendrait à produire chèrement ce que l'Angleterre, créait sur une échelle grandiose et à des prix pour ainsi dire impossibles. Et puis les relations économiques ne font pas ainsi volte-face sur le geste d'un conquérant botté, éperonné et triomphant. Elles se nouent avec lenteur, se dénouent de même, et tous les intérêts engagés dans le commerce extérieur, toutes les industries qui échangeaient leurs produits contre ceux des Indes, des Antilles, de Birmingham et de Manchester, devaient subir des perturbations profondes.

Aussi la révolte contre le système impérial fut-elle permanente et générale. Les gouvernements adhérèrent au blocus, mais tous les peuples s'évertuèrent à y contrevenir sourdement et sûrement. Le commerce extérieur prit un autre nom : il s'appela contrebande, mais continua à alimenter la consommation ; et il n'en résulta guère pour l'Europe, en définitive, qu'une immense déperdition de forces, suivie d'une immense déperdition de capitaux. La douane eut beau multiplier les obstacles, les formalités, et se faire inexorable, par obéissance à un maître inexorable, les contrebandiers, si poétiquement réhabilités par notre Béranger, perfectionnèrent leur industrie et se trouvèrent toujours en avance

d'une ruse ou d'un coup d'audace sur les commis. Aux temps antiques, les contrebandiers étaient un symbole vivant de ruse et de courage; et leurs descendants, qui offraient, hier encore, à R. Peel, de lui faire parvenir moyennant une prime modeste autant de foulards qu'il en faudrait pour le service du corps entier des douaniers de la Grande-Bretagne, leurs descendants, qui constituent encore en Espagne une classe opulente et fort peu méprisée, n'avaient certes pas dégénéré sous l'empire. Cent fois leurs chevaux, prohibés à l'entrée, franchirent les *pantierès*, emportant ainsi à la fois le délinquant et le corps du délit; cent fois des marchandises anglaises passèrent triomphalement avec l'étiquette prussienne ou belge; et dans un pamphlet remarquable, écrit par un homme qui ébauchait alors sur le papier les réformes qu'il devait obtenir pour son pays après un apostolat de sept années, où éclatent l'intrépidité d'une logique pressante, les ressources d'un chef de parti et le dévouement d'une âme généreuse; dans ce pamphlet, disons-nous [1], on apprend qu'un certain marchand, fort connu de Bourienne, dirigeait une maison qui employait cinq cents chevaux à transporter des marchandises anglaises dans l'Esclavonie pour les faire pénétrer ensuite, en France, à raison de 700 fr. par quintal. *Le transport, à ce prix, était cinquante fois plus élevé que le fret de Londres à Calcutta!* Ne vit-on pas, d'ailleurs, l'Empereur lui-même faire cause commune avec les Smugglers et défaire en détail son impraticable projet? Imitant la tolérance catholique qui sait adoucir le jeûne pour les constitutions débiles et pour les dévots de choix, il accorda des licences à certains hauts dignitaires, lesquels les revendaient à beaux deniers comptants à des entrepreneurs de fraude. On cite d'illustres personnages qui ont fait à ce honteux trafic de fort belles fortunes; et il est telle de ces licences qu'on acheta au prix exorbitant de *un million*. Le gouvernement anglais ne dédaigna pas de se mêler à cette vilaine besogne de maltôte et de contrebande, et on le vit favoriser ouvertement la création de titres faux, au moyen desquels les neutres éludèrent la vigilance de nos flottes et introduisirent sous pavillon d'Oldenbourg et d'autres puissances secondaires, d'énormes quantités de marchandises. Or, de tout cela il résulta uniquement que le commerce extérieur de l'Angleterre ne fut pas anéanti, mais que la France et ses alliés payèrent fort cher leurs matières premières et leurs consommations. Quelques chiffres le prouveront surabondamment. De 1801 à 1809, c'est à peine si les exportations de la Grande-Bretagne baissèrent de 37,200,000 liv. st. à 36,300,000 liv. st., ou de 2 *pour cent*. — Tant de bruit, de colères et de sacrifices pour si peu!

Toutefois des événements aussi graves devaient réagir d'une ma-

---

[1] England, Ireland and America by Richard Cobden.

nière désastreuse sur la situation économique de l'Angleterre ; car en admettant même que la politique de Pitt ait réussi à absorber les nations du continent dans les préoccupations diplomatiques, et à les détourner du travail productif auquel s'était vouée l'Angleterre, en admettant que le canon ne détruit pas la plus noble, la plus féconde de toutes les valeurs, — l'homme, — et que la richesse de nos voisins ait pu s'accroître par l'effet d'emprunts et de taxes formidables, il est permis de croire que l'industrie s'accommode fort peu en général de ces procédés violents qui tantôt lui ouvrent une carrière immense, tantôt la refoulent dans une sphère étroite. Le stimulant que le monopole rigoureux des mers offrit à la production de la Grande-Bretagne eût donc été bien plus vif, bien plus puissant encore en l'absence de tout monopole. Les forces vives que ses flottes balayaient de la surface des mers refluèrent sur le continent, et le résultat le plus net de cette politique, soi-disant habile, fut de créer des rivalités commerciales là où il n'en existait aucune. Au lieu de la sphère étroite qui fermait le marché de chaque pays, il y eut une circonférence immense, passant par Gibraltar, Nantes, Amsterdam, Pétersbourg, Odessa, Naples, et où se fortifièrent les industries de la France, de l'Allemagne, de la Belgique ; — si bien que lorsque tout cet échafaudage de blocus et de douanes s'écroula, en 1815, il démasqua, aux yeux de l'Angleterre consternée, l'immense façade des manufactures élevées sur le continent.

Il le faut donc dire bien haut, en l'honneur des idées de paix et de fraternité : les guerres de la Révolution et de l'Empire n'ont pas plus profité à la Grande-Bretagne qu'au reste de l'Europe. Le rayonnement des richesses comme celui des théories politiques ne s'opère pas avec l'artillerie ; et il faut être singulièrement aveugle pour croire que c'est à coups d'épée qu'on habitue un peuple à consommer tel ou tel ordre de produits. Lorsqu'Arkwright disait, en face des progrès miraculeux qu'il avait déterminés par la pression d'un simple ressort : *Je paierai à moi seul la dette de l'Angleterre;* lorsque les filateurs de coton, dans un élan d'orgueil industriel, se vantaient de pouvoir fournir de tissus le système solaire tout entier, — y compris même, nous osons le croire, les ouvriers en haillons de leur propre patrie,—ils ne comptaient certainement pas sur la toute-puissance du sabre pour la vente de leurs produits. Ils comptaient sur des procédés plus parfaits, des capitaux plus vastes, des institutions de crédit plus avancées, des frais de production moins coûteux ; enfin, sur tout ce qui amène le bas prix, et, avec le bas prix, les consommateurs.

Non. Le temps de ces mystifications est passé, et l'Angleterre sait fort bien que la mule-jenny et la vapeur ont plus fait pour sa grandeur que tous les protocoles, et qu'elle se développe *quoique* et non *parce que* les relations économiques du monde éprouvent des bouleversements profonds. Maintenant que la fumée du combat s'est dissipée, elle a fait le bilan exact des bienfaits et des maux qui lui ont été départis en retour de

l'anéantissement projeté des doctrines révolutionnaires, et elle sait que les gigantesques ressources de son sol, de ses capitaux, de son travail, ne servirent qu'à asseoir plus solidement l'aristocratie. Elle se rappelle ces alternatives perpétuelles d'abondance et de disette qui tantôt jetaient les capitaux par millions sur les terres et tantôt les reportaient sur les manufactures, — faisant ainsi refluer le paupérisme des champs aux manufactures et des manufactures aux champs. Elle se reporte à ces années sombres où le pain se vendit *jusqu'à 2 fr. 50 cent. les quatre livres*, où les Luddites, tantôt sous le drapeau de la faim, tantôt sous celui de la haine politique, s'agitaient avec fureur, et formaient à l'intérieur l'écho des combats du dehors ; elle calcule ce qu'il lui a fallu payer de tributs écrasants par le renchérissement de toutes les denrées et par la dépréciation de sa circulation monétaire ; elle se rappelle qu'à une époque à jamais célèbre, le pain blanc fut considéré *comme une denrée aristocratique, et qu'il fallut en limiter par une loi la consommation.* Elle sait tout cela, et comme elle sera longtemps encore occupée à secouer de ses épaules le fardeau de dettes, de taxes, de paupérisme qui pèse sur elle depuis ces tristes jours, elle trouve qu'à ce prix l'aristocratie est trop chère.

Que si maintenant on ajoute à ce mouvant et dramatique tableau où la fortune de l'Angleterre s'élève et s'abaisse par le caprice des événements ; que si l'on ajoute un remaniement perpétuel des impôts et des finances, des coalitions d'ouvriers qui *damnent* des districts entiers et frappent dans l'ombre, quand ils ne frappent pas au grand jour : que si l'on se représente enfin cette fièvre continuelle et ces convulsions, on comprendra la tâche immense alors réservée à l'économiste.

C'est dans cette période de transformation et de lutte que pensa et écrivit Ricardo.

Les problèmes les plus délicats de la science du crédit et les plus menaçants dilemmes de la vie sociale lui furent posés successivement par une nation haletante, inquiète de l'avenir, et il ne fallut rien moins que ce concours de difficultés pour l'amener à publier ses idées. Jamais homme, en effet, ne fut moins possédé du démon de la dissertation. L'art pour l'art lui était parfaitement antipathique, et il ne parlait que directement interpellé par le fait. De tels écrivains, on le sent, ne peuvent être étudiés sérieusement qu'autant qu'on a esquissé d'une manière complète les événements qui ont ému leur esprit et sur lesquels ils ont réagi à leur tour. On comprend Job ou le Cantique des Cantiques sans avoir médité les commentaires de la Bible : on comprend Sophocle, Anacréon, Sapho sans avoir approfondi les événements politiques et sociaux de la Grèce : on comprend Gluck, Byron, Wordsworth, Hugo, Lamartine, Ingres, sans avoir lu Anquetil, ni même étudié le système représentatif et l'équilibre des pouvoirs ; car ces nobles esprits planent dans des sphères parfaitement inaccessibles aux coups d'État et aux coups de bourse, car ils ont peint, chanté,

dit d'une manière éternelle des choses éternelles, car la nature a toujours les mêmes sourires et les mêmes abîmes pour le peintre, les mêmes voix pour le maëstro, et les mêmes passions pour le poète. Mais l'homme qui discute, qui dirige, qui réforme, il faut aller le chercher dans la mêlée des événements où s'accomplit sa forte et belle mission. C'est ce que nous venons de faire pour Ricardo, et il nous sera facile maintenant de détacher sa physionomie des physionomies contemporaines.

Si la vie d'un homme ne mérite d'être racontée que lorsqu'elle présente à l'imagination des épisodes saisissants et des coups de théâtre animés par la passion, le génie ou la lutte, il n'est pas de biographie à faire sur Ricardo. A part sa conversion au Christianisme et son mariage avec une femme qu'il eut l'audace grande d'aimer malgré les ordres de son père : à part cette double révolte de sa conscience religieuse et de son cœur, sa vie ne présente rien de romanesque. Vous n'y trouverez aucune de ces aventures piquantes ou dramatiques qui illuminent un portrait; et si Ricardo touche par quelques points à Law, ce n'est pas à coup sûr par des intrigues musquées, par des duels de raffinés, par les contrastes saisissants d'une opulence qui ruisselle sur des tables de jeu on dans les coulisses de l'opéra, et d'un abaissement que relèvent à peine des éclairs de génie et de hardis projets. Mais si l'exemple d'un homme qui débute par la pauvreté et l'obscurité, pour arriver, à force d'intelligence, de labeurs, de méditations sérieuses, à franchir tous les échelons de la société, à diriger l'opinion publique, à parler à son pays du haut d'un husting et au monde entier du haut de la tribune parlementaire; si le labeur implacable qui accumule des millions entre les mains d'un simple courtier du Stock-Exchange et l'arme du vote législatif comme d'un fragment de sceptre : si tant de persévérance et de talent ne manque ni d'intérêt, ni d'enseignements, la biographie de Ricardo mérite, à coup sûr, d'être écrite : car ce noble exemple il l'a donné; car il a été humble et il est devenu influent par la fortune, par la position politique; car enfin, M. Mill, son ami, une des lumières trop tôt évanouies de l'économie politique a dit de lui : — « Son histoire offre un exemple bien encourageant. Il avait tout à faire et il remplit sa tâche. Que la jeune âme qui s'élance par le désir au-dessus de la sphère où elle a été placée ne désespère pas, au spectacle de cette belle carrière, d'atteindre aux rangs les plus élevés dans la science, dans la politique. Ricardo avait à faire sa fortune, à former son esprit et même à commencer son éducation, sans autre guide que sa sagacité pénétrante, sans autre encouragement que son énergique volonté. Et c'est ainsi que tout en se créant une immense fortune il étendit son jugement, et doua sa pensée d'une force qui n'a jamais été dépassée. »

Toute la vie de Ricardo est dans ce noble éloge. Pour la connaître, il faut l'aller chercher dans ses œuvres, toutes écrites sur la brèche et qui portent

l'empreinte de sa logique sévère, de sa justice parfois trop mathématique, de la fière indépendance de son caractère. Aussi glisserons-nous rapidement sur les épisodes de son histoire privée : l'époque de sa naissance, de son mariage, de sa réception à telle ou telle académie présente un médiocre intérêt, et il faut tout l'éclat de sa renommée et de son talent pour faire saillir ces vulgaires incidents. Mais comme il faut passer par l'homme pour arriver aux écrits, parlons de l'homme d'abord.

Le père de Ricardo, juif hollandais, était venu tenter fortune en Angleterre où sa capacité, son intégrité lui valurent l'estime générale. L'instinct financier qui distingua sa race en tous lieux, en tous temps, depuis les jours fameux du Veau d'or jusqu'à notre siècle de spéculation, cet instinct qui, il est parfaitement inutile de le dire sans doute, n'a exclu ni les grandes pensées ni les beaux dévouements, et nous a même dotés de la science du crédit, ne manqua pas à l'habile Hollandais. Il s'en servit très-fructueusement à la bourse de Londres, alors comme aujourd'hui la plus grande et la plus savante école d'application ouverte aux hommes d'affaires : et il était tout naturel qu'il songeât à lancer dans cette carrière productive le plus intelligent de ses fils, David Ricardo, lequel était venu tout doucement au monde dans la capitale de la Grande-Bretagne, en l'an de grâce 1772. Comme on le pense bien, l'éducation qu'il fit donner à ce fils ne péchait pas par un excès de connaissances littéraires et philosophiques. Homère et Descartes ne lui paraissaient pas être des guides infaillibles vers la fortune, et rompant en visière avec la poésie ou la métaphysique, il mit le jeune David pendant deux ans dans une école de Hollande, où les plus saines théories du change et l'art du parfait négociant lui furent enseignés.

Cette éducation fit merveille. Dès l'âge de quatorze ans David Ricardo prit part aux affaires de son père. Il acquit dans ce contact avec la réalité, dans cette lutte avec les hasards de la vie financière et industrielle, un jugement sûr et froid, une sagacité perçante, une aptitude singulière à extraire de détails infinis une solution nette et précise. Sans le savoir, il se préparait ainsi à gravir de déductions en déductions la route difficile qui aboutit à ces hauteurs théoriques où il devait retrouver les économistes et Ad. Smith.

Il était impossible d'ailleurs qu'un esprit de cette trempe ne fût pas singulièrement ému des événements qui agitaient l'Angleterre et qui avaient leur écho fidèle dans les oscillations des fonds publics, des changes, du papier, du numéraire.

Dans les temps ordinaires on conçoit fort bien que l'action de calculer des primes ou des reports, de négocier des rentes ou de solder des différences, n'entraîne pas nécessairement vers une investigation profonde des phénomènes économiques, et nos agents de change, financiers, spéculateurs, ne se recommandent guère, dans le fait, par des lumières très-vives sur ces problèmes majestueux et difficiles. La plupart sont des praticiens qui tien-

nent en parfait mépris les théoriciens. Comme tant d'autres ils voient la lettre, l'esprit leur importe peu, et ils seraient même désolés de savoir pourquoi ils ont raison. Ils s'obstinent à ne pas comprendre que la théorie c'est l'essence des faits, c'est la pratique d'hier, d'aujourd'hui, de demain, ramenée à un type immuable : c'est la force qui concentre des millions d'étincelles éparses pour en faire un flambeau, et qui, d'une poussière d'événements et de choses, fait un monument qui est la science. Offrez à certains individus un paratonnerre : ils craignent la foudre et vous remercieront de votre présent : cherchez à leur expliquer les lois de l'électricité, et vous devenez un rêveur plus ou moins amusant. La vapeur est une force terrible qu'il est beau de pouvoir diriger. On la dirige en effet, il est des lois pour cela ; mais c'est le chauffeur qui est le héros : l'ingénieur n'est que le théoricien et c'est tout dire. Pesant des mondes avec la main, comme d'imperceptibles atomes ; traversant avec la pensée l'espace où s'agitent les planètes dans une harmonie divine, Kepler, Leverrier, réclament des astres inconnus encore et ces astres nous apparaissent, dociles aux lois de l'astronomie : eh bien ! on nous accorde les astres, mais on continue à dédaigner les théoriciens qui les ont découverts. — N'est-il pas temps vraiment qu'on crée la théorie de l'absurde dont la pratique est si généralement répandue ?

Quoi qu'il en soit, la situation de l'Angleterre à l'époque où Ricardo se trouva mêlé à tous les drames financiers du Stock-Exchange, était de nature à faire réfléchir les esprits les moins philosophiques. On était alors entraîné dans ce tourbillon de victoires, de défaites, de remaniements politiques, de dépréciation monétaire, d'emprunts que nous avons essayé d'esquisser et qui voulait des penseurs et des économistes de vingt ans comme des généraux adolescents. David Ricardo dut se demander si les intérêts les plus graves de la société étaient condamnés fatalement à ces convulsions ruineuses, et si la science n'avait pas pour les en préserver des formules salutaires. Le supposer indifférent au travail rénovateur qui se faisait dans toutes les couches de la société, en bas pour monter, en haut pour ne pas descendre, ce serait lui supposer un égoïsme bien profond ou une pauvre intelligence, et la résolution qu'il prit de se séparer du culte de ses pères, après de longues méditations sur les destinées de l'homme et sur son avenir, prouve au contraire à quel point son imagination savait se dégager de la froide étreinte des chiffres. Ce coup d'œil ainsi jeté, non-seulement au delà du Stock-Exchange, mais encore au delà de ce monde, révèle assez les nobles préoccupations de son cœur et peint d'une manière caractéristique l'ami de Mill, de Malthus et de Say.

D. Ricardo devait bientôt mettre à l'épreuve l'estime dont on entourait, jeune encore, son caractère et sa supériorité incontestable.

Son père ne vit pas sans chagrin l'enfant de ses espérances déserter les portiques sacrés de la Synagogue. Il s'étonna, il s'affligea de voir, dans la pensée de son fils, un ressort et une indépendance qui ne s'arrêtaient

pas même devant ce qu'il appelait une apostasie, et ces pénibles impressions glacèrent des effusions de famille où Ricardo ne cessa cependant jamais de se conduire en homme qui ne veut pas mentir à sa conscience et en fils qui n'oublie ni ses devoirs, ni ses sentiments. Une séparation devint bientôt inévitable et eut lieu en effet. Ricardo, livré à ses propres ressources et aux impérieuses exigences de la vie, eut foi en lui-même et communiqua sa foi aux autres. Les encouragements, les services délicatement rendus ne lui manquèrent pas dans cette phase critique de la vie. Il mit au service de son avenir sa jeune expérience : il remua par millions des affaires que lui attiraient une activité rare, un talent plus rare encore : et tandis que sa fortune grandissait, comme par enchantement, tandis que la main d'une femme chérie, miss Wilkinson, fermait les blessures de son âme éprouvée, il prenait rang dans l'opinion de ses compétiteurs à la Bourse, et se voyait désigné par eux comme une des illustrations futures de la nation [1].

A vingt-cinq ans, Ricardo n'étant plus contenu par les soucis de sa position sociale, se voua aux études scientifiques qui exerçaient depuis longtemps déjà une sorte de fascination sur son esprit. Il paraîtrait même que le mariage, par la sévérité de ses allures, contribua puissamment à le diriger dans cette voie de méditations et de recueillement au bout de laquelle se trouvaient pour lui de si beaux triomphes. « Jusque là, nous a dit » sa sœur, noble intelligence et noble cœur, l'étude lui avait paru une fati- » gue, une rebutante occupation : il lui fallait l'agitation des affaires, le » bruit des spéculations ; et à part quelques expériences sur l'électricité dont » il me faisait spectatrice avec un naïf orgueil de physicien amateur, je

---

[1] Voir une notice sur Ricardo insérée dans l'*Annual Obituary* de 1823 et qu'on croit avoir été écrite par un de ses frères. On peut encore consulter l'article qui sert d'introduction à l'édition de Mac Culloch, ainsi que deux articles remarquables : l'un publié dans la *Penny Cyclopœdia* et attribué à M. Porter, l'autre faisant partie de la belle galerie où Lord Brougham a évoqué et ranimé par son talent prestigieux les hommes marquants du règne de Georges III. Je me suis adressé moi-même à la famille de l'illustre écrivain dont j'essaie d'esquisser la physionomie : et j'y ai trouvé une de ces hospitalités anglaises, généreuses et cordiales, qui ouvrent lentement la porte devant l'étranger, mais ne la ferment plus dès que cet étranger s'est assis au foyer. J'ai pieusement fouillé dans les regards de ceux qui ont vécu près de Ricardo, dans leurs gestes, dans leurs souvenirs — ces archives éphémères — pour y puiser quelques incidents nouveaux ; et si j'ai peu emporté de ces incidents, j'ai au moins acquis une révélation plus nette de Ricardo et une sorte de couleur locale qui, pour les portraits, réside dans les épanchements du *Sweet home*. L'auteur des Principes d'Économie politique est un de ces hommes qui donnent à penser plutôt qu'ils n'émeuvent : on le juge plutôt qu'on ne le peint, et dans cette noble famille, qui a pour chef un homme d'une valeur aussi considérable que celle de M. Porter, secrétaire du Board *of Trade*, à qui l'on doit un véritable chef-d'œuvre d'économie sociale : *The Progress of the nation;* dans cette famille, dis-je, on se rappelle D. Ricardo, pour son cœur, pour son talent et non pour les épisodes de sa vie. Je crois que c'est là un éloge pour tous. A. F.

» ne sache aucune recherche scientifique qui l'ait intéressé. » Ce qui ne veut pas dire que la sévère analyse des hommes et des choses n'ait de tout temps préoccupé Ricardo ; mais ce qui veut dire que ses études se firent sur le vif, sur la réalité avant de se faire dans les livres, et qu'il lui fallut le calme insouciant de l'opulence pour l'attacher à telle ou telle science.

Quoi qu'il en soit, lancé dans cette voie il ne s'arrêta plus. Son intelligence si longtemps contenue s'adressa à toutes les branches des connaissances humaines, les remua toutes et s'étendit dans cette forte gymnastique. Ainsi, on le voit retremper sa logique dans les mathématiques et s'initier aux sévères combinaisons de la géométrie. Puis, entraîné par l'étude des faits naturels, on le suit dans son laboratoire où il compose et décompose les corps, et où il demande aux atomes le secret des grandes métamorphoses du globe. Pendant des journées entières il se renfermait au milieu de ses riches collections de minéraux et de ses matras : faisant l'honneur de ce qu'il vient d'apprendre avec une joie toute naïve, qui sent fort son apprenti savant, et se délectant surtout dans des expériences sur l'électricité et sur la lumière. Portant jusque dans ces récréations austères l'esprit utilitaire que J. Bentham, philanthrope profond et incompris, avait mis à la mode, il démontrait par un essai, hardi alors, la possibilité d'employer le gaz pour l'éclairage des rues et des maisons. Et tandis que les savants se livraient entre eux et avec les marchands d'huile et les routiniers, menacés de voir plus clair, une guerre acharnée d'arguties et de quolibets, il se contentait pour tout argument d'installer des becs dans une de ses habitations, — répondant ainsi par la lumière même à ceux qui croyaient à l'impossibilité de l'obtenir. Le matin, il dirigeait les intérêts de son immense clientelle, le soir, il se consacrait à lui-même et à la recherche de quelque théorie nouvelle. Et comme pour prouver par un exemple saisissant que les facultés positives s'allient très-bien aux facultés artistiques, et qu'il n'est pas tout à fait essentiel de ne pas écrire gracieusement pour savoir la géologie ou les quatre règles, il se livrait avec joie à des études littéraires de l'ordre le plus élevé. Nous ne savons s'il a composé des quatrains comme l'auteur de la pluralité des mondes, des opéras comiques, comme l'austère Rousseau, des romans galants, comme le grave Montesquieu, des pages éclatantes de grandeur poétique, comme celles de Goëthe et de Cuvier, — tous deux génies positifs et sévères à ce qu'il nous semble ; mais nous savons que la lecture de Shakespeare le plongeait dans des ravissements infinis, et nous en concluons qu'il avait une de ces intelligences privilégiées qui comprennent l'art à l'égal de la science, et qui, mariant la terre et les cieux, savent que le compas d'un géomètre peut devenir une lyre ou un pinceau entre les mains de Pythagore et de Léonard de Vinci.

Le moment approchait cependant où après avoir remué toutes les sciences, il allait concentrer sa pensée sur celle dont l'étude devait remplir et

illustrer ses jours. Il était allé à Bath en 1799 pour accompagner Mme Ricardo dont la santé s'était altérée, et il s'y était réfugié chez un ami. Là, un jour, accoudé sur une table et rêvant peut-être à quelque nouvelle expérience de chimie ou de physique, ses yeux s'arrêtèrent sur l'immortel ouvrage de Smith. Ce fut comme un éclair illuminant son esprit et donnant un but aux vagues aspirations de sa pensée. — Il y aurait quelque naïveté, sans doute, à croire qu'il ait été converti aussi subitement à l'économie politique. Les surprises de l'esprit ne sont pas rapides et spontanées comme celles de l'âme ou de la foi, et Ricardo s'était sans doute posé un grand nombre des questions que la Richesse des Nations discute et résout avec l'autorité imposante du génie. Mais ses méditations avaient été isolées: une main puissante n'avait pas encore soudé à ses yeux les anneaux divisés de la science sociale pour en extraire toute une théorie, avec ses ramifications infinies et ses formules décisives. Et quand il vit les phénomènes de la circulation monétaire se dérouler avec la majesté d'une doctrine sous la plume de Smith, et s'y adapter à tout un système, il éprouva un de ces étonnements qui révèlent un homme à lui-même. C'est, dans des proportions restreintes, l'histoire du bain d'Archimède, de la pomme de Newton, de la lampe de Torricelli, du piston de Watt, l'histoire, en un mot, de tous les germes intellectuels qu'un éclair féconde.

Désormais Ricardo appartient tout entier à l'économie politique. Il éteint ses fourneaux de chimiste, il délaisse l'électricité, il oublie même cette société de géologie dont il était un des fondateurs, pour étudier de plus près une science qui semble tenir, dans les plis de sa robe, le bien-être ou la misère des peuples; une science qui, par les questions de subsistances, d'impôts, de marchandises, plonge dans les entrailles même de la société et qui s'élève par les questions de salaire, de travail, de paupérisme, jusqu'aux plus sublimes hauteurs de la morale; une science enfin qui, pour nous, se définit ainsi : *La science du travail et de sa rémunération.* — D'ailleurs, pendant que s'effectuait chez Ricardo cette transformation, les événements marchaient avec une rapidité furieuse : et le jour où il fallut les diriger, les contenir, il se trouva prêt.

Ce jour arriva en 1809.

La circulation monétaire de l'Angleterre avait été livrée par l'Acte de restriction de 1797 à l'arbitraire presque absolu des directeurs de la Banque, alors réduite[1] à un encaisse insignifiant. Le gouvernement, complice de cette déplorable situation, puisqu'il n'avait cessé de puiser à pleines mains dans les caisses de la Banque, se devait à lui-même de la sauver, fût-ce par un coup d'État, fût-ce aux dépens des intérêts du pays. Il comprit que le système financier de l'Angleterre reposait en réalité

---

[1] Voyez p. 330.

sur cet établissement comme sur les épaules d'un Atlas fatigué, épuisé, et que le jour où le colosse chancellerait, la fortune entière du pays chancellerait en même temps. Il se décida alors pour une mesure vigoureuse et d'une simplicité antique. Il fit banqueroute en effigie, en suspendant indéfiniment le remboursement des billets et en autorisant les banques de province à payer en papier émis par la Banque d'Angleterre. Un trait de plume fit l'affaire, et il suffit de donner aux engagements de cette puissante corporation le nom de papier-monnaie au lieu de celui de monnaie de papier.

Mais par cela seul qu'on affranchissait la Banque de la nécessité de payer ses billets, on la poussait fatalement vers les dangers d'une surémission de papier, et, par suite, d'une dépréciation ruineuse. Dès 1802, un écrivain distingué, M. Henri Thornton, signalait, dans la valeur des billets, comparée à celle de l'or, une tendance à la baisse, et attirait l'attention des économistes sur un fait que lord King devait mettre hors de doute dans une lettre célèbre, et que M. Horner devait consacrer par l'autorité de son talent, à la fois dans des écrits pleins de sève et de logique, et dans des discours souvent applaudis au sein du parlement. De 1803 à 1808, l'agio était de 2 p. °/₀ à 3 p. °/₀ contre le papier : en 1809, il s'élevait subitement à 14 3/10 p. °/₀ pour arriver à près de 30 p. °/₀ en 1813. D'où il résulta comme conséquence inévitable que le change baissa et que cette dépression des cours agissant comme un stimulant et une prime pour l'exportation du numéraire, fit sortir des sommes énormes du pays. Car il en est des gouvernements qui interdisent l'émigration de l'or et de l'argent, comme de ce naïf campagnard dont parle Milton, et qui crut retenir des pigeons en élevant une haie autour de sa propriété : — les pigeons volèrent pardessus, et ainsi font les métaux précieux. Dans de telles circonstances, le prix de toutes les marchandises devait s'élever, la valeur de toutes les rentes fixes fléchir, et l'on ne doit pas s'étonner de la circulaire très-significative que lord King adressa à ceux de ses fermiers dont les baux avaient été contractés avant l'acte de restriction. Il leur disait *qu'il voulait être payé avec de l'or ou avec une quantité de papier suffisante pour acheter le nombre de guinées stipulées dans les contrats*. Et personne ne s'avisa de contester la parfaite légitimité de cette résolution que M. Huskisson loua même hautement dans un discours prononcé le 11 décembre 1812, sur les monnaies d'or du royaume [1].

Rien ne doit étonner dans de pareils résultats. Le remboursement immédiat des billets de banque est le frein le plus énergique du crédit : dès que vous brisez ce frein, la spéculation s'emporte, se confie à tous les hasards,

---

[1] Voyez la collection de ses discours, 3 vol. gr. in-8°. Ces discours sont pour la science économique des archives précieuses qu'on doit lire pour peu qu'on tienne à suivre dans sa marche difficile, la transformation que subit l'Angleterre depuis cinquante ans.

à toutes les espérances, et ne s'arrête que dans l'abîme. C'est l'éternelle allure de l'esprit humain, suivie de son éternel châtiment ; et les capitalistes anglais qui tendent en ce moment les mains vers le gouvernement pour le prier de leur venir en aide et de les délivrer du mal, ne sont que les plagiaires de ceux qui demandèrent jadis à Pitt et obtinrent un prêt de 5,000,000 l. st. en bons de l'Échiquier. L'aveuglement des hommes est d'ailleurs quelque chose d'affligeant, et, bien qu'il date de loin, on a peine à s'y habituer. Ainsi, il se trouva des écrivains en grand nombre, et des plus habiles,— des plus pratiques, c'est tout dire,— pour prétendre qu'au moment où la valeur de l'or s'élevait à 97 l. 6 d. l'once en 1809, à 105 sh. en 1812 et 110 sh. en 1813, au lieu de 77 sh. 10 d. 1/2, taux de la Monnaie, le papier n'avait subi aucune dépréciation, et pour dénoncer les mauvais patriotes qui donneraient plus ou moins de 21 st. en billets pour une guinée : — ce qui équivalait à déclarer que le tout est plus petit que la partie, que le soleil tourne autour de la terre, et à punir ceux qui auraient l'impertinence d'en douter. La chambre des communes tout entière, même après les admirables efforts de MM. Horner, Huskisson, Canning, Thornton, même après l'invincible brochure de Ricardo, même après le lumineux rapport du comité de 1810, vota cette amère mystification, qui devait durer jusqu'en 1819.

Ricardo n'hésita pas à entrer résolument dans la voie que lui avaient tracée MM. Horner, Thornton et le fougueux Cobbett dans ces pages virulentes qu'il lançait du fond de Newgate, comme des éclairs sinistres à l'adresse des ministres [1]. Du premier effort il s'éleva à la hauteur de ces éminents publicistes. Il donna même à leurs idées une force nouvelle par la multitude de faits saisissants que lui livrait le Stock-Exchange ; et on peut juger de l'éclat de ce premier début, quand on voit M. Th. Tooke, le savant et judicieux auteur de l'Histoire des prix [2] confirmer, après une expérience de vingt-cinq ans, les conclusions de Ricardo. La dépréciation des billets parut à notre auteur un fait palpable, et un an après la publication de sa brochure sur *le haut prix des lingots*, la commission de 1810, après une enquête restée célèbre donnait à cet écrit une sanction respectée, et en reproduisait la substance dans une série de résolutions où nous puiserons celles-ci :

11. La dépression qu'ont subie dans leur valeur les billets de la Banque d'Angleterre et des banques de province a été occasionnée par de trop fortes émissions de papier faites par ces divers établissements. Et cette exagération de papier résulte de l'absence de tout contrôle, depuis la suspension des paiements en espèces.

12. Les changes extérieurs ont été depuis longtemps très-défavorables

---

[1] Paper against Gold or the History and Mistery of the bank of England.
[2] History of Prices in England. 1793-1836, 2 v.

à l'Angleterre ; et s'il est vrai que les crises commerciales et les sommes énormes dépensées pour la guerre continentale ont agi défavorablement sur nos côtes, il est plus vrai encore que cette dépression est due principalement à la dépréciation survenue dans la valeur de notre circulation comparée avec celle des autres pays.

Nous laisserons la parole maintenant à Mac Culloch, pour exposer, avec la lucidité et la concision ordinaires de sa phrase, les circonstances qui ont décidé Ricardo à aborder un public qui le terrifiait, et pour tracer l'enchaînement scientifique et chronologique de ses idées : — nous réservant de compléter, d'animer, s'il se peut, ce tableau, par le reflet des événements d'alors.

« Ricardo, en méditant sur les singulières anomalies que présentait l'état du change et la valeur de la circulation en papier, n'avait pas l'intention de les faire connaître au public. Mais en dépit de ses scrupules feu M. Perry, propriétaire et directeur du *Morning-Chronicle*, à qui il montra son manuscrit, obtint de l'insérer, sous forme de lettres, dans son journal. La première lettre parut le 6 septembre 1809. Elle produisit une grande impression et fit naître plusieurs répliques. Ce succès et l'intérêt croissant de la question engagèrent Ricardo à donner à ses idées plus de développement et une forme plus méthodique dans le Traité qui porte ce titre : *Le haut prix des lingots est une preuve de la dépréciation des billets de banque*. — Ce traité parut quelques mois avant la formation d'un comité spécial pour les lingots et contribua certainement beaucoup à faire adopter le plan de cette enquête importante. Ricardo fit voir dans ce traité que la surabondance ou l'insuffisance de la circulation sont des termes relatifs, et que tant que le sytème monétaire d'un pays se compose uniquement de monnaies d'or ou d'argent, ou de papier conversible en ces monnaies, il est impossible que le cours du change s'écarte des cotes étrangères d'une somme plus forte que celle nécessaire pour couvrir les frais d'importation de monnaies étrangères ou de lingots, dans le premier cas, et les frais d'exportation dans le second. Mais lorsqu'un pays émet un papier monnaie non conversible, comme c'était alors le cas de l'Angleterre, ce papier, il ne peut être exporté dans le cas où il est trop abondant sur la place : et par conséquent, toutes les fois que le change avec l'étranger baisse ou que le prix des lingots s'élève au-dessus de son prix en espèces monnayées de la somme nécessaire pour l'exportation des monnaies, c'est une preuve évidente qu'il a été émis trop de papier, et que sa valeur est tombée en raison de l'excès. »

« On a joint aux dernières éditions de ce Traité un Appendice qui renferme des observations ingénieuses sur quelques-uns des points les plus délicats de la théorie du change, et l'on y trouve en germe l'heureuse idée de faire échanger les billets de banque contre des barres d'or en lingots. »

« A la tête des adversaires qui combattirent les principes et les mesures

contenus dans le Traité de Ricardo et dans le Rapport du comité, il faut citer M. Bosanquet. Sa grande expérience commerciale prévenait d'abord en sa faveur, et l'on fut vivement frappé du ton avec lequel il annonçait dans ses *Observations Pratiques* (Practical Observations), que ses propositions, contradictoires à celles du rapport, n'étaient que le résultat de l'épreuve expérimentale qu'il avait fait subir aux théories du comité. Cependant le triomphe de M. Bosanquet et de ses amis ne fut pas de longue durée ; Ricardo ne craignit pas d'attaquer, sur son propre terrain et avec ses propres armes, ce formidable antagoniste. C'est en 1811 que parut sa deuxième réplique aux *Observations Pratiques*. Dans ce pamphlet, Ricardo passe en revue toutes les preuves alléguées par son adversaire, pour établir la prétendue discordance entre l'expérience et les principes énoncés dans son premier ouvrage et dans le rapport du comité ; il fait voir que M. Bosanquet était dans l'erreur pour les faits qu'il avait pris pour pierre de touche de la théorie, ou bien que la discordance n'étai qu'apparente et n'attestait que l'inhabileté dans l'application du principe. La victoire de Ricardo fut complète, les erreurs de fait et déduction de M. Bosanquet ne servirent, selon l'expression du docteur Copleston : « qu'à mettre en lumière les talents de l'écrivain sorti des rangs pour venger la vérité. »

« La publication suivante de Ricardo est de 1815, à l'époque où se discutait le bill relatif à l'importation des blés étrangers. M. Malthus et un membre de l'Université d'Oxford, M. West, venaient, presque en même temps, de développer en deux pamphlets excellents la nature réelle, l'origine et les principes de la rente ; — mais ni l'un ni l'autre n'avait aperçu la véritable importance des principes qu'ils avaient établis. Il était réservé à Ricardo dans son *Essai sur l'influence du bas prix des blés sur les rentes* (Essay on the influence of a low price of corn on the profits of stock), de montrer l'effet réel sur les salaires et les profits de l'augmentation que la marche de la société amène toujours dans le prix du produit brut.

» Ricardo publia, en 1816, ses *Propositions pour une circulation monétaire économique et sûre*, avec des observations sur les profits de la banque d'Angleterre. Ricardo examine les circonstances qui déterminent la valeur des espèces monnayées, à la fois lorsque la production en est laissée aux individus, et lorsqu'elle est soumise à des restrictions sous un régime de monopole ; il montre que, dans le premier cas, leur valeur, comme celle de toutes les denrées librement produites, dépend uniquement des frais de production, tandis que dans le second cas, elle n'est pas affectée par cette circonstance, et ne dépend que du rapport de l'émission à la demande. C'est un principe très-important, car il prouve qu'une valeur intrinsèque n'est pas nécessaire à un cours de monnaies, et que pourvu que l'émission de l'argent de banque légalement autorisée soit restreinte

dans des limites suffisantes, sa valeur peut être maintenue au pair avec celle de l'or et même élevée plus haut.

» Or, s'il était possible d'imaginer un système qui maintînt la valeur du papier au niveau de l'or, sans le rendre conversible en monnaie courante à la volonté du porteur, on éviterait tous les frais qui accompagnent l'argent monnayé. *Pour atteindre ce but, Ricardo propose de faire échanger les billets de banque contre des barres d'or en lingots de poids et de pureté étalonnés.* Cette simple mesure prévenait une trop grande émission de papier comme on l'aurait fait en le rendant conversible en espèces métalliques, tandis qu'il empêchait de mettre l'or en circulation, les barres d'or n'ayant pas cours. Une monnaie qui présente tous les avantages et toutes les garanties d'une monnaie d'or, sans en comprendre les frais, c'est à coup sûr une invention peu commune, et Ricardo a droit à la reconnaissance publique [1]. »

La phase la plus importante du talent et de la vie de Ricardo, se trouve nettement esquissée dans les pages qui précèdent, et nous aimons à insister sur cette belle série de travaux, parce que là sont pour nous les titres qui le recommandent le plus hautement à l'admiration des économistes. Il est étrange même que l'on se soit assez mépris sur le mérite relatif des œuvres de Ricardo, pour faire reposer sa gloire tout entière sur la théorie de la rente : — celle de toutes ses œuvres qui porte au moindre degré l'empreinte de son originalité puissante. En déterminant les bases du contrat qui lie le propriétaire au fermier et au consommateur, en exposant les lois suivant lesquelles une population s'épanche sur un territoire nouveau, il avait à méditer sur les essais de ses prédécesseurs, à se les assimiler, et peut-être n'a-t-il guère été que l'éditeur responsable de Malthus, de West, d'Anderson. Mais dans les problèmes qui se rattachent à la circulation, il est réellement sur son terrain. On voit qu'il a entre les mains l'arme qu'il a toujours maniée. On sent que les considérations qu'il émet sur le haut prix des lingots, sur la dépréciation des billets de banque, sur l'organisation d'une institution centrale, sont comme l'essence d'une pratique intelligente et on se laisse entraîner sans défiance vers le but que rêve sa pensée.

Là, point de formules décevantes, point d'utopies naïvement dessinées sur le papier; point d'excursions dans le champ infini de l'hypothèse : partout le fait supportant l'idée, comme le socle supporte la statue. Prétend-on que la dépréciation n'existe pas ? Il fait appel aux cours du change, aux exportations de numéraire, au renchérissement des denrées, qui de 1793 à 1803 suit une progression constamment ascendante. S'agit-il de porter la lumière dans l'administration si ombrageuse, si compliquée de la Banque ? Il n'hésite pas : il analyse les ressources les plus secrètes de ce gigantes-

[1] *Notice sur Ricardo*, traduite par Constancio.

que établissement ; il fait voir la progression ascendante de ses bénéfices aux époques les plus calamiteuses; il pèse avec la minutie du lapidaire les avantages que la Banque reçoit du patronage national, les avantages qu'elle lui restitue; il introduit le lecteur au sein des réunions générales de cette association ; il en démonte à ses yeux tous les rouages, et il conclut hardiment à la destruction d'un monopole qui s'est perpétué cependant jusqu'à nos jours, recrépi, rajeuni par la forte main de sir Robert Peel. Et lui, si fataliste dans les questions de salaires et d'impôts, il ne s'arrête pas seulement à prouver comme quoi il est urgent de sortir d'une situation qui fait tomber la monnaie de papier à 30 pour 0/0 au-dessous de la valeur de l'or, il rêve un remaniement complet de tout le système, et, critique sévère dans ses premiers pamphlets, il devient créateur plein de hardiesse et de raison dans le « Plan pour l'établissement d'une Banque nationale » et dans les « Propositions pour l'emploi d'une circulation économique et sûre. »

C'est ce double caractère de ses écrits qui séduisit tant d'esprits et plaça si haut dans l'opininion publique l'humble courtier de 1801. On suivit la pensée de Ricardo comme on suit une espérance, une promesse. Son dernier mot sur le crédit public fut accueilli avec un enthousiasme qui témoigne de l'autorité qu'avait acquise son talent. On peut même dire qu'il n'a peut-être été donné à aucun écrivain de voir se réaliser autant de ses conceptions, de voir sa pensée s'incruster aussi promptement dans les faits et dans les lois. Ainsi, c'est au lendemain de sa première brochure, que siégea ce célèbre comité de l'an 1810 ; et c'est en 1819, après une mémorable séance du Parlement, où il fit son *maiden-speech*, qu'on se décida à appliquer ses idées sur le remboursement en lingots des billets de banque :— succès éphémère, mais significatif. Canning, Huskisson se firent les champions opiniâtres de son système ; le savant Tooke consacra ses idées par des monceaux de faits, et s'il eût vécu quelques jours de plus, il eût pu voir Robert Peel édifier, sur des plans rétrécis, sa Banque nationale, consacrer la division de la Banque en deux bureaux distincts d'émission et d'escompte, comme il l'avait projeté [1] ; enfin il eût pu assister au triomphe naissant de la liberté du travail sous toutes ses formes, et apprendre combien il faut de grands cœurs, de grands talents et d'années pour ouvrir à demi les yeux des nations.

Au fond, que veut Ricardo dans ses belles analyses des changes, du crédit, et dans ce qu'on pourrait appeler son utopie d'une Banque nationale, centralisant toutes les émissions, se ramifiant sur tous les points du territoire et économisant à l'Angleterre, d'après lui, une somme annuelle de 750,000 liv. st. (20,000,000 fr.)?

Il avise à donner à la circulation des bases solides, tout en lui laissant la souplesse, l'élasticité que réclament les circonstances. Il n'impose pas à la

---

[1] Plan d'une Banque nationale.

réserve métallique des proportions légales et inflexibles. Il ne dit pas au crédit : *Tu n'iras pas plus loin;* il n'immobilise pas des capitaux énormes dans la prévision d'une crise financière. Il fait plus : il rend ces capitaux inutiles en entourant d'une confiance illimitée le papier émis par la Banque. Ainsi le billet de banque n'étant, en définitive, qu'une promesse de remettre une certaine quantité d'or, d'une certaine pureté, la promesse se trouvait satisfaite, dans son système, du moment où le porteur recevait en lingots une valeur intrinsèque égale à celle stipulée sur le *bank-note*. De cette manière les Banques se présentaient dignement à la nation. Elles n'étaient plus obligées de recourir à des expédients de bas étage et à payer avec du billon pour que la réserve, s'écoulant goutte à goutte, donnât aux recettes le temps de s'effectuer ; elles ne devaient plus se prêter mutuellement leurs fonds sociaux comme des fils de famille, aux abois, qui se prêtent leur signature ; enfin elles ne devaient plus, surtout, recourir à ces suspensions violentes qui ôtent au crédit son point d'appui, et le lancent, sans frein, dans l'immense et brûlante carrière des émissions exagérées. Voilà quel était le plan de Ricardo ; et il est permis de croire qu'il ne présente rien d'incompatible avec la pratique, puisqu'il fut adopté en 1819, à l'époque où, par l'acte célèbre, connu sous le nom de « *Peel's Act* », on secoua l'indolence des directeurs de la Banque d'Angleterre et on leur intima l'ordre de reprendre les paiements interrompus depuis 1797. On sait qu'à partir de février 1820 jusqu'au mois d'octobre de la même année, les porteurs de *bank-notes* furent autorisés à en exiger le remboursement en lingots d'or, au taux de 4 liv. st. l'once : en mai 1821, l'or ne devait plus valoir que 3 liv. 19 sh. 6 d., pour descendre, de mai 1821 à mai 1823, au taux légal de 3 liv. 17 sh. 10 1/2 d. C'est à partir seulement de mai 1821 que le paiement en numéraire devait définitivement recommencer. Les directeurs, comme pour se hâter de sortir d'un provisoire dont Ricardo, leur inflexible mais juste adversaire, aurait voulu faire l'état normal de la circulation, devancèrent l'époque indiquée par l'acte de 1819, et firent voir, par la reprise des remboursements en 1821, qu'il ne s'agissait que d'un coup d'éperon, donné par le Parlement, pour faire sourdre ce numéraire qu'on disait introuvable. — Ah ! si on avait le courage de donner chez nous quelques coups d'éperon du même genre, il se pourrait que la réforme postale ne fût plus à l'état de projet, que les chemins de fer ne figurassent plus seulement sur des cartes d'échantillon, et que les industriels, qui sont la gloire de la France, fissent quelques efforts pour ne plus fuir aussi piteusement la concurrence étrangère !

Mais si nous approuvons les vues de Ricardo relativement à la substitution des lingots à l'or, nous n'allons pas jusqu'à admettre cependant qu'il ait donné de la question du crédit une solution complète. Nous voulons avec lui une circulation forte et sûre, assise sur un trône d'or et d'argent,

et non sur un trône de papier et de nuages; mais nous voulons que cette fermeté s'allie à la souplesse et que le ressort des Banques se tende et se détende avec une égale facilité. Nous voulons que la monnaie ne soit pas quelque chose d'hypothétique et d'idéal comme ces roulades et ces points d'orgue dont se contentait le dilettante fanatique du *Bouffe et du Tailleur;* nous sommes fiers de la communauté d'idées qui nous rattache, sous ce rapport, à des publicistes aussi éminents, aussi profondément versés que MM. Faucher, Mel Chevalier, J. Wilson, dans les analyses sévères qui constituent la science du crédit; nous devons même hésiter à rejeter des doctrines que tant de talent protége et que la main puissante de Robert Peel a inscrites dans les lois anglaises; mais il nous semble qu'il n'est pas de compromis à faire avec la vérité, et que ces doctrines, dont le bill de 1844 a été le prélude fort caractéristique, peuvent bien être discutées, puisque le pays le plus avancé en matière économique, l'Angleterre, les déclare impuissantes et même dangereuses.

Le problème a donc glissé, selon nous, des mains de Ricardo sans avoir été résolu, et cela pour deux raisons fort distinctes. La première, c'est qu'il n'a pas remonté, dans ses savantes analyses, aux sources mêmes de la circulation; — la seconde, c'est que pour n'avoir pas reconnu la puissance de régularisation, de contrôle que le crédit exerce sur lui-même, il a été entraîné à demander aide et assistance à l'État, et à chercher dans des réglements illusoires l'équilibre qui découlerait naturellement d'un régime de liberté. Ces deux raisons, par la décision logique de son esprit, devaient pénétrer naturellement dans ses projets et y devenir deux erreurs. Voici comment.

Le crédit, c'est la commandite en grand du travail, c'est le capital d'hier, d'aujourd'hui, confié, à l'homme qui doit le féconder pour en faire le capital de demain; c'est le prêt fait aux générations actives et jeunes par les générations qui ont terminé leur œuvre; c'est le passé qui s'accouple avec l'avenir pour accroître les richesses sociales. Le capital se trouve donc ainsi constamment en avances avec le travail; et comme le commerce, l'industrie, toutes ces choses qui font entrer l'avenir dans leurs calculs sont choses aléatoires, cette commandite, dont nous parlons, sous quelque forme qu'elle se présente, reste soumise aux hasards et aux oscillations des événements. Les famines, les crises commerciales, les sinistres de tous genres sont les redoutables inconnues qui attendent l'homme. Et dans ces faillites de l'avenir au présent et au passé, lorsque le travailleur perd le prix de ses sueurs et de son temps, le capitaliste perd l'intérêt de son capital et ce capital lui-même, comme pourraient le certifier les actionnaires, — ces Curtius fatalement dévoués à combler tous les gouffres financiers.

Le négociant qui confie des marchandises à un homme qu'il croit intelligent, le rentier qui confie des fonds à un gouvernement qu'il croit stable

et honnête, le millionnaire qui ouvre un crédit à des directeurs de chemins de fer ou de canaux, s'exposent à des pertes, et ils stipulent même certaines conditions destinées à compenser ces chances fâcheuses. Les Banques ne font pas autre chose. Elles n'avancent point des marchandises, mais du papier qui représente l'or de ses actionnaires; et cet or lui-même est une marchandise, purement et simplement, dont le prix s'élève ou s'abaisse suivant que les mines sont plus ou moins fécondes, les denrées plus ou moins abondantes, le luxe plus ou moins exigeant. Si l'on veut même aller au fond des choses, on verra que le capital social des Banques se compose des fonds versés par les actionnaires et des marchandises ou valeurs possédées par les individus qui présentent leurs billets à l'escompte. Les Banques ne sont ainsi que des intermédiaires actifs et intelligents qui s'interposent entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, et qui permettent à des négociants de disposer à l'instant même des fonds qu'ils n'auraient pu recueillir que plus tard.

Par la toute-puissance du crédit, elles mûrissent en un jour des germes qui n'eussent été mûrs que longtemps après; elles avancent d'une saison les moissons de l'industrie, et, centres vivifiants, elles attirent tous les capitaux, *monnayés* ou *non*, pour les faire rayonner de toutes parts, comme le cœur concentre et répartit ensuite le sang dans notre organisme. D'où résultent trois conséquences importantes : — 1° la nécessité pour les institutions de crédit de réaliser sérieusement leur fonds social et de n'imiter en rien la Banque d'Angleterre, dont le capital s'est englouti dans les caisses de l'Échiquier, ni les Banques d'Amérique qui, pour la plupart, n'ont eu de fonds que sur leurs prospectus; 2° la nécessité de n'escompter qu'un papier éprouvé, fortement garanti, puisque ce papier forme indirectement partie du capital social; 3° la nécessité de ne pas faire intervenir l'État dans des questions où son influence *a toujours été* fâcheuse et doit être tout au moins inutile, puisqu'il n'est pas de monarchie, constitutionnelle ou non, de roi guérissant les écrouelles ou le haut mal, qui puissent faire qu'une famine n'entraîne d'horribles catastrophes, que ces catastrophes n'entraînent la faillite d'un grand nombre de maisons et ne réagissent sur le fonds social des Banques, — cette garantie suprême et trop oubliée des billets.

Pour bon nombre d'esprits, et des plus élevés, comme nous l'avons déjà dit, la constitution sévère et complète du fonds social ne suffit pas, non plus que la solidité manifeste du papier escompté. Il faut encore qu'on détermine par arrêté législatif la proportion de la réserve en espèces, qu'on organise un crédit de l'État, comme on a voulu organiser une religion de l'État, des chemins de fer de l'État, une instruction de l'État, et même des fabriques de calicots et de bonnets de coton de l'État, portant le nom d'ateliers nationaux. Ainsi on a voulu faire du droit de créer le papier un droit régalien comme celui de battre monnaie; on s'est fortement ému de

voir que les billets ne portent pas tous la même effigie; et, redoutant l'imprévoyance des directeurs de Banque, on a voulu leur substituer le ministre des finances — qui, on le sait, est toujours un être infaillible. Eh bien! nous déclarons ces craintes frivoles et ces illusions sur les gouvernements on ne peut plus dangereuses. On aura beau entasser faillites sur faillites, additionner le passif des Banques américaines avec le passif des Banques d'Écosse, d'Angleterre, d'Irlande et de Hollande, on n'arrivera jamais à la centième partie des désastres que l'omni-sapience des trésoriers nationaux a accumulés sur les peuples, en tous temps, en tous lieux. La banque fantastique de Law, qui traversa comme un météore enflammé le système financier de la France, n'était pas à coup sûr une Banque privée; les billets de la Banque d'Autriche, les roubles-papier de Saint-Pétersbourg, les milreas du Brésil, les dollars de Buenos-Ayres qui, de chute en chute, tombèrent de 4 *sh.* 6 *d.* *à* 3 *d.*, tout ce papier-monnaie, avili, conspué, ne sortait pas, que nous sachions, d'une Banque par actions, et il se pourrait que les assignats de la Révolution ne fussent pas l'idéal d'une *circulation économique et sûre*, pour nous servir des termes de Ricardo. Jusqu'à ce qu'il nous ait été bien démontré que les gouvernements réunissent à la science profonde des affaires, à l'ubiquité nécessaire pour suivre les incidents multiples des changes, des marchés, des contrats, une économie à toute épreuve, une indicible horreur pour tout ce qui ressemble à des embellissements coûteux, à des conquêtes ruineuses, à des faveurs octroyées aux amés et féaux; jusqu'à ce qu'il nous ait été bien démontré qu'ils n'ont jamais compromis l'avenir par des dilapidations, jamais usé des moyens les plus violents, parfois les plus infâmes, pour solder des guerres iniques, enfin qu'ils joignent à toutes les qualités, d'autres qualités encore, nous persisterons à ne pas leur confier un monopole aussi dangereux que celui du crédit. Jamais peut-être on n'aurait armé le pouvoir d'une arme plus terrible et plus séduisante; et il semble, à voir tant de confiance, que les mots de vénalité, de gratifications, de corruption, soient des entités que notre monde n'a jamais réalisées.

Et qu'on ne parle pas de limites imposées par la volonté, l'influence législative; nous savons ce que pèsent ces choses devant un caprice de conquérant ou une colère d'homme d'État. Déjà les budgets, avec leurs cadres sévères, ont pris l'élasticité des vieux acquits au comptant, et par des crédits supplémentaires, des ordonnances faites à propos, l'on est parvenu à créer, sous les apparences les plus légales, un budget de fantaisie, une sorte d'en cas ministériel servant aux menus plaisirs des fidèles. Que serait-ce le jour où les gouvernements pourraient fabriquer les billets de Banque à la continue! Les émissions prendraient un développement exorbitant, elles pleuvraient à titres divers, et l'on ne redouterait plus de franchir toutes les bornes, car l'actionnaire véritable d'une Banque nationale serait le pays tout entier, — et le pays est toujours assez riche pour payer ses billets.

Tout cela n'est pas du sentiment, à coup sûr. Les centimes additionnels ne sont pas un mythe, les filles et petites-filles de Law ont un extrait de naissance parfaitement authentique, les sommes retirées cent fois par l'Échiquier à la Banque d'Angleterre n'ont rien de fabuleux que nous sachions, et les millions de nos fortifications existent, ou plutôt ont existé ailleurs que dans notre imagination Les orgies financières les plus déplorables de l'Amérique n'ont rien qui se puisse comparer à ces dilapidations officielles, et au moins ont-elles laissé derrière elles, après de déchirantes convulsions, des monuments grandioses et d'immenses richesses. De tous les milliards dépensés par Pitt, par Napoléon, par la Russie, que reste-t-il? Des lauriers tachés de sang, des hommes en lambeaux, veillant sur des drapeaux glorieusement troués, — un peu de gloire et de lourdes dettes !

Nous serons donc toujours fort peu empressés à confier à des fonctionnaires publics, quels qu'ils soient, la mission de pourvoir à la circulation monétaire du pays, d'autant plus que le crédit privé nous semble de nature à présenter des garanties plus que suffisantes.

A moins d'admettre, en effet, que les actionnaires et les directeurs de Banques soient doués d'aliénation mentale ou d'un désir violent de perdre leur fortune, il faut bien reconnaître qu'ils introduiront dans leurs opérations une prudence éclairée et sage. Dès le moment où il sera parfaitement établi que le fonds social sert de garantie réelle aux émissions, on peut être sûr que ces émissions se feront avec mesure, et que la réserve en numéraire suffira pour conserver aux billets de banque leur valeur primitive. Dans les plus grands entraînements de la spéculation, il y a un fonds sérieux, positif, réfléchi, et quand une association, un homme se jettent tête baissée dans les périls d'une entreprise, il est à croire qu'ils n'ont pas immensément à risquer. Si les Banques américaines ont répandu à profusion leur papier, c'est que ce papier ne reposait sur aucune base solide, accessible à des créanciers; c'est qu'elles se réunissaient entr'elles pour constituer un fonds social, — lequel fonds social elles se prêtaient au besoin, comme cette dent fameuse et unique que se repassaient les Gorgones. On savait vaguement alors qu'on vivait sur un malentendu; mais on trouvait agréable un malentendu qui donnait du travail à des populations entières, et on laissa le charme se rompre de lui-même. Que si ces prétendues Banques avaient eu pour les étayer une réunion d'actionnaires opulents, elles n'auraient pas risqué leur capital contre des signatures chimériques, et elles auraient sévèrement constitué leur comité d'escompte. Dans de telles conditions, lorsque vient la crise, toute Banque attend le choc, protégée par un double bouclier; —son numéraire, ses échéances; —et quant au porteur, avant que le désastre l'atteigne, il faut que le papier escompté ait presque complétement péri dans la tourmente, par la faillite des souscripteurs, et il faut, de plus, que tout le capital de la Banque ait été épuisé en remboursements. Des secousses assez terribles pour ébranler les plus fortes situations commerciales et pour

mettre en danger les sommes versées par les actionnaires ne renverseraient-elles pas les frêles barrières qu'on leur opposerait sous forme de bills et de réglements?

Et d'ailleurs où s'arrêtera votre intervention législative?

Les billets de banque sont-ils donc les seules promesses qui circulent dans la société et qui laissent planer le vague de l'avenir sur les affaires? Les lettres de change, mandats, billets à ordre, engagements de toute nature, ne forment-ils pas un total immense dans lequel les quelques centaines de millions que versent les Banques disparaissent comme disparaît le ruisseau dans le lit d'un fleuve? Ces engagements ne se transmettent-ils pas de main en main, n'établissent-ils pas entre tous les membres d'une société une solidarité intime, ne font-ils pas enfin de la richesse collective une immense hypothèse, tantôt brillante et tantôt sombre? Et croit-on que lorsque des effets de dix, de vingt, de quarante francs ne sont pas payés à l'échéance, l'ouvrier, le petit marchand qui les ont reçus ne sont pas plus rudement atteints que lorsqu'une Banque cesse de payer ses billets? Lorsque ces institutions géantes ferment leurs caisses et tarissent les sources qu'elles versaient abondamment, il en résulte sans doute de douloureuses perturbations dans le crédit; mais les esprits se rassurent, car le capital social répond des non-valeurs, comme l'a démontré, tout dernièrement encore, l'exemple des Banques de Liverpool et de Newcastle. Le mal est plus concentré, plus visible; mais il n'est pas aussi profond, aussi invétéré que celui auquel une Banque expose un pays lorsqu'elle resserre ses émissions, et qu'elle produit, par ses oscillations journalières, ce qu'on pourrait appeler les affolements de l'escompte. Nous n'en voulons pour preuve irrécusable que la situation de l'Angleterre depuis un an. Les faillites ont frappé à coups redoublés sur les plus puissantes maisons ; les ateliers se sont fermés de toutes parts, les marchés sont restés encombrés de marchandises, les chemins de fer inachevés, et cependant la Banque d'Angleterre est restée inébranlable, inflexible. Elle a vu la tempête gronder à ses pieds, et des hauteurs de son monopole elle a distribué à ses actionnaires un dividende de 9 p. °/₀. Est-ce donc là le dernier mot de la science économique de lord Liverpool, de Robert Peel, de Ricardo, de MM. L. Faucher, d'Eichthal, Michel Chevalier, et les services qu'une Banque nationale doit rendre, se borneraient-ils donc à augmenter à propos le taux de l'escompte, à marchander chèrement un secours, à devenir d'autant plus timide et plus sévère que les circonstances exigeraient plus de concessions et plus de hardiesse?

Dirons-nous cependant que la Banque d'Angleterre, par exemple, doive laisser tomber sa réserve au chiffre de 1,086,000 sh. comme en 1797, et se fier encore aux hasards de ces fameux billets de 1 sh. trouvés providentiellement dans une vieille boîte? Non; mais nous dirons qu'elle doit céder un peu au courant et non le refouler en vue de son salut unique : nous dirons qu'elle doit savoir oser un peu et prendre, s'il le faut, sa part du péril.

Quoi qu'elle fasse, elle ne peut s'isoler du commerce : son portefeuille regorge de valeurs signées par des commerçants, des banquiers, des industriels, et, en refusant de soutenir aujourd'hui ces débiteurs chancelants, elle les conduit à une insolvabilité flagrante. C'est une assez triste tactique, comme on voit, et la Banque ressemble trop, dans son égoïsme méticuleux, à un créancier qui n'aurait d'espoir que dans le travail de son débiteur mourant, et qui refuserait cependant de lui faire crédit des médicaments qui le doivent guérir. MM. Huskisson, Harman et Baring (aujourd'hui lord Ashburton), pensèrent et agirent autrement en 1825. Réduits à un encaisse insignifiant et menacés de la voir s'épuiser au sein d'une crise redoutable, ils tentèrent une expérience hardie et qu'on pourrait appeler homœopathique. Ils corrigèrent, par une émission abondante, des émissions qu'on croyait exagérées : du 3 décembre au 31 décembre 1825, ils accrurent de plus de 200,000,000 fr. la masse des billets en circulation, et le commerce, rassuré par ce coup d'audace, reprit son aplomb en quelques mois [1].

Sans doute, il arrivera que des spéculateurs audacieux trouveront auprès de certaines Banques imprudentes et avides le crédit nécessaire pour organiser des opérations effrénées et se faire escompter, avec du papier hypothétique, un avenir plus hypothétique encore. Nous voulons même que le vertige saisisse quelques directeurs, comme il a saisi tant de naïfs et de roués dans l'affaire des mines du Mexique, des chemins de fer, des fonds publics ; mais cette effervescence, inséparable du début de toute doctrine, disparaît dès que les esprits ont appris à pénétrer les ressources, les mystères des diverses industries. Et les Banques nous paraissent même être au premier rang des entreprises sur lesquelles l'opinion publique peut exercer un contrôle efficace. Rien de plus irritable, de plus sensible que le baromètre des affaires, toujours prêt à monter ou à descendre de vingt degrés au moindre souffle, et il n'est pas douteux que les moindres excès dans l'émission n'éveillent la méfiance et ne forcent les bureaux d'escompte à une grande prudence. La monnaie est une marchandise de consommation perpétuelle; chacun de nous fait, à cet égard, l'office de contrôleur et de vérificateur. Mais pour que ce contrôle soit sérieux, pour que les porteurs de billets soient à même d'apprécier exactement la solvabilité des Banques, il faut que ces établissements se rapprochent d'eux par la dispersion dans les plus petites localités. Dans l'état actuel de ce qu'on

---

[1] D'ailleurs, que fait la Banque aux époques où le paiement des rentes publiques soustrait à la circulation d'énormes masses de numéraire? Elle élargit, comme l'a fort bien remarqué Ricardo, le cadre de ses escomptes pour combler le vide qui s'est formé dans la circulation et pour maintenir l'équilibre du système monétaire : en un mot, elle fait accidentellement ce que nous voudrions qu'elle fît toujours, et ce qu'elle ferait effectivement si elle avait à lutter contre des concurrents habiles et alertes. Ne peut-on pas considérer, en effet, les crises financières, comme des échéances solennelles, qui entraînent les disettes, les faillites, les guerres et qu'on ne traverse qu'à condition d'accroître les ressources du commerce et de l'industrie?

veut bien appeler le crédit, les Banques constituent un certain nombre de monopoles dominés par un monopole central et suprême qui est la Banque de France, la Banque d'Angleterre, la Banque d'Autriche et tant d'autres. Sans insister sur la tendance constante de ces priviléges commerciaux à passer entre les mains de l'État, à ne former qu'une seconde édition du trésor public, il est permis de croire que leurs opérations sont trop immenses, trop compliquées pour que la masse de la population puisse suivre les péripéties de la circulation avec quelque justesse ; de sorte que, malgré les bulletins hebdomadaires, la plupart des porteurs de bank-notes les prennent sur parole. A quoi leur servirait même de les refuser? La loi est là pour colorer l'arbitraire, pour obliger le pays à recevoir, comme monnaie légale, des titres avilis; et souvent même le préjugé prévaut sur la loi pour donner au papier *non conversible une prime sur l'or*, — ce qui s'est vu de tout temps.

Mais si autour des vastes administrations nécessaires pour alimenter la circulation des métropoles industrielles et commerciales, on crée librement une série d'établissements qui constitueront, dans les plus humbles districts, un fonds de commandite pour le travail, le contrôle que nous demandons et *sans lequel il n'est pas de crédit possible*, s'exercera facilement et efficacement. Les Banques agissant dans une sphère plus restreintes, jugeront mieux, seront mieux jugées, et auront, comme les Banques d'Écosse, le bilan moral et économique du pays où circulent leurs billets. Ayant à s'épancher sur un espace plus resserré, les émissions seront mieux réglées, et les classes laborieuses, pour lesquelles on redoute surtout les convulsions financières, sauront quel papier accepter et quel refuser. Une opinion publique se formera ainsi pour les Banques comme pour tant d'autres institutions; et, en vérité, il faudrait être bien récalcitrant, bien oublieux des merveilles enfantées par la libre concurrence dans toutes les directions pour se méfier d'un système financier ainsi organisé.

Notre utopie à nous, en matière de Banques, serait de voir la circulation monétaire d'un pays, fortement étayée par les métaux précieux et par l'intelligente sécurité des escomptes, s'alimenter à quelques sources puissantes et se répandre de toutes parts comme un fleuve chargé d'or qui, s'écoulant de larges réservoirs, retomberait de cascade en cascade jusque dans les plus petites localités. Et pour que l'on ne pût craindre de voir ce beau fleuve s'altérer ou déborder, nous assoirions sur ses bords un contrôle public, nous instituerions une responsabilité réelle pour ceux qui en règlent le cours, nous confondrions ainsi, à force de publicité et de liberté, l'intérêt des Banques avec celui des populations; en un mot, nous substituerions une sorte de démocratie du crédit au monopole plus qu'oligarchique qui règne et gouverne par le Stock-Exchange, par toutes les Bourses du continent et par les pachaliks financiers de nos modernes traitants. — Le crédit serait alors une puissance tempérée par le remboursement en espèces et par la responsabilité des actionnaires.

C'est pour avoir voulu faire de l'émission du papier une œuvre presque surhumaine que l'on a fait surgir les rêveries étranges de MM. Muntz, Spooner, Salt, tous meneurs de l'Anti-gold-law-league et de l'école de Birmingham. L'Anti-gold-law-league (ligue contre les monnaies d'or) est la mise en scène, l'action dont l'école de Birmingham est la théorie. Elle a pour principe que la monnaie métallique est une monnaie des plus dispendieuses,— ce qui est vrai; qu'elle ne vaut que comme signe des valeurs,— ce qui est faux ; et qu'il est grand temps d'adopter comme agent unique de la circulation, un papier que l'État émettrait dans des proportions diverses, sans avoir égard aux besoins du commerce, — ce qui est tout simplement absurde et dangereux. Il y a plus, ce papier serait inconversible, vu que suivant ces séduisantes idées, la monnaie *est chose purement conventionnelle,* (*sic*). De sorte que la science monétaire serait une sorte d'alchimie, extrayant de quelques monceaux de papier, des monceaux de richesses. Le fanatisme est même allé si loin dans cette voie, qu'un adversaire de la conversibilité des billets en espèces donnait, il y a quelques années, de la monnaie métallique cette incomparable définition : — Le numéraire n'est qu'une monnaie de papier sagement conduite et renfermant UNE CERTAINE PROPORTION DE MÉTAL. Cette CERTAINE PROPORTION DE MÉTAL n'est-elle pas ravissante, et n'indique-t-elle pas vers quels étranges excès serait entraînée une société qui construirait pour ainsi dire, en papier peint, l'édifice de sa circulation? Rien d'aussi extravagant n'avait été dit depuis le jour où l'on apprit dans la science ethnologique que les nègres sont une colonie de Tartares qui, dans leur émigration en Afrique, ont *un peu changé.*

Ni Ricardo, ni MM. Faucher, Chevalier, d'Audiffret n'arrivent à des systèmes aussi fantastiques. Ils savent fort bien quelles fonctions accomplit la monnaie; mais en investissant l'État du rôle de régulateur de la monnaie, en lui accordant ce privilége *impossible* de resserrer et relâcher à volonté l'écrou des escomptes, de mesurer la dose du numéraire qu'il faut aux échanges, ils ont rêvé une organisation qui est devenue un véritable délire dans des imaginations moins fortes et moins élevées. Pour nous, voici comment se résume cette vivante question :—La conversion des billets en espèces, ou en lingots, suivant l'habile expédient de Ricardo, est une condition essentielle; car le papier c'est l'ombre, l'or et l'argent sont la substance de la circulation. La base de tout le système des Banques, c'est la solidité du papier qu'elles escomptent; la garantie de leurs engagements, c'est la réalisation du fonds social ; c'est un contact plus fréquent, plus intime avec les porteurs de billets. Ces bases assurées, le crédit d'un pays reste debout au milieu des plus fortes secousses ; mais si l'une d'elles manque, le crédit n'a plus qu'un avenir problématique et ne repose plus que sur un coup de dé.

Une gracieuse légende éclose dans ces siècles où la poésie était toute la science, les fabliaux toute la philosophie, une légende, donc, nous apprend

qu'un saint réfugié dans une pauvre chaumière de Bretagne ôta son manteau mouillé par l'orage, et ne trouvant pas de patère, le suspendit à un rayon de soleil. La circulation de papier, telle que le voudraient de prétendus économistes du jour, représente exactement ce rayon de soleil, et nous croyons que c'est un bien frêle appui pour lui confier la richesse de toute une génération. La liberté seule a des bases assez larges pour résister aux secousses, et si Ricardo eût vécu de nos jours, s'il eût pu voir son pays arracher à la main crispée de l'aristocratie la réforme électorale et la réforme économique, il n'eût pas hésité à chercher, comme nous, dans la liberté, la solution vraie du crédit. Nous n'en voulons pour preuve que ses vues profondes sur les impôts, sur le haut prix des lingots, et, avant tout, ce chef-d'œuvre de dialectique dans lequel il a révélé les misères de l'amortissement, — cette caisse à double fond avec laquelle les financiers ont jonglé si longtemps et si habilement.

Cependant les années s'écoulaient rapides et fécondes pour Ricardo. Les revirements du commerce et de la politique; la nouvelle situation que la paix avait faite à l'industrie anglaise; la prédominance du travail mécanique sur le travail manuel; les populations, sollicitées par une prospérité industrielle que le moindre souffle pouvait renverser, et s'entassant dans les ruches bourdonnantes du Lancashire et du Yorkshire, le budget grossi de tout un arriéré de conquêtes, de colonisations, de violences et d'emprunts; tout cet ensemble de faits, éclatants et sombres tour à tour, l'avait entraîné bien au delà des questions de bourse et de crédit. On peut croire qu'au spectacle du gaspillage de richesses, de sang et d'intelligence causé, par la guerre, au profit d'une caste, son enthousiasme grandit pour le travail, pour la paix, dont l'inépuisable fécondité suffisait à réparer tant de sacrifices. Et c'est ainsi que l'idée dominante de ses Principes, la suprématie donnée au travail humain se révèle déjà dans le remarquable Essai qu'il fit paraître en 1815 sur les profits du capital et la baisse des prix du blé.

Pour Ricardo, la seule richesse qui sollicite les méditations de l'économiste est la richesse créée par le labeur de l'homme, celle que J.-B. Say a classée sous le nom de richesse produite ou artificielle. De là ce principe que les produits valent en raison du travail qu'ils ont coûté, principe qui mesure la valeur des choses aux frais de production et tient compte à l'homme de la plus faible somme d'efforts, de la plus petite goutte de sueur. Ricardo se tient ainsi également éloigné de ces théories passablement bouffonnes qui rangent, au nombre des richesses sociales, la modération, la prudence, la santé, la sobriété, une humeur toujours égale, et de ces dogmes exclusifs qui décrétaient de stérilité tout le travail manufacturier et commercial. Partout où il voit une œuvre accomplie avec un effort physique ou intellectuel, il voit place pour une rémunération, et nous ne croyons pas qu'il soit jamais tombé de la plume d'un homme ni des lèvres

d'aucun prophète une conception si généreuse que celle qui met le sceptre de ce monde entre les mains du producteur. Le travail est pour lui la sève féconde qui pénètre tous les produits pour leur donner de la valeur ; et c'est même pour s'être élevé trop haut dans son système et pour avoir eu, en quelque sorte, le fanatisme de sa pensée qu'il a méconnu l'autre loi régulatrice des échanges, la loi de l'utilité, constatée par le rapport de l'offre à la demande. Il n'a pas vu que pour l'humanité prise en masse, et pour les échanges de tout un siècle, ramenés par une sorte de perspective rationnelle sous les yeux de l'écrivain, le travail est bien la mesure suprême des valeurs; mais que pour les individus, pris isolément, dans des localités distinctes, la rémunération de l'œuvre s'accroît ou s'affaiblit en raison de l'utilité que cette œuvre possède pour la société. Il en est des idées et des théories comme des rayons lumineux qui se réfractent dans notre atmosphère : leur pure substance s'altère au contact des faits, et il faut franchir la région du positif pour en reconnaître la majestueuse vérité. Ricardo n'a pas tenu compte de ce compromis que le fait impose à l'idée. Il voit plutôt ce qui doit être que ce qui est, et il s'égare ainsi à la poursuite d'un absolu déjà rêvé par les économistes.

C'est ainsi qu'il s'est vu conduit à cette théorie célèbre de la rente des terres que MM. Rossi, Mac Culloch, Malthus ont couverte de l'autorité de leur talent, mais que nous croyons avoir été jugée plus sainement par MM. Say, Sismondi, et par M. Blanqui, dans la lumineuse exposition dont il a enrichi son histoire de l'Économie politique, — brillant et docte panorama de toutes les révolutions, de tous les progrès de la science. L'inflexible précision avec laquelle Ricardo a exposé ses idées sur l'origine et les progrès de la rente ne pouvait même manquer de provoquer un enthousiasme exalté, ou des réfutations ardentes. Cette partie de son œuvre a quelque chose de magistral, d'impératif, qui devait attirer ou repousser vivement, et on comprend parfaitement que M'Culloch, dans un accès de fanatisme pour la personne et pour les écrits de l'auteur, ait déclaré que la théorie de la rente est, après l'ouvrage de Smith, *le plus important et le plus original que l'on ait publié sur l'Économie politique*, tandis que, pour beaucoup d'autres écrivains éminents, l'Essai de Malthus, par la grandeur de l'hypothèse fondamentale, et le Traité de J.-B. Say, par sa majestueuse ordonnance et l'enchaînement harmonique de ses conclusions, méritent mieux cet éloge et ce rang. Nous sommes de ceux qui combattent Ricardo, et nous lui refusons, avec d'autant moins de regrets la couronne dont on l'a gratifié, que sa part de gloire nous paraît déjà assez belle. Ce qui vient de lui est précisément ce que nous estimons le plus, et en réfutant, ou cherchant à réfuter sa Notion de la rente, nous n'attaquons que le propagateur de principes découverts et formulés avant lui. On sait assez, en effet, que la doctrine qui donne pour origine à la rente l'infériorité graduelle des terres successivement mises en culture, avait été entrevue et ébauchée par J. Anderson dans un écrit fort rare aujourd'hui.

On pressent déjà, dans cette ébauche, les développements qu'elle devait recevoir de M. West, avant de prendre cette rigueur et cette précision savante dont Malthus trouva le secret pour écrire cet Essai sur la population qui semble une loi somptuaire imposée par la sagesse à des appétits violents et irréfléchis.

Nous venons de reconnaître les bases sur lesquelles Ricardo a édifié tout son système économique; nous allons exposer ce système lui-même en quelques lignes qui serviront de texte à la discussion. Voici donc la substance et les points saillants de cette doctrine dont on s'est tant ému.

« La rente est cette portion du produit de la terre qu'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol. Lorsque des hommes font un premier établissement dans un pays riche et fertile, il n'y a point de rente. Mais la terre varie dans sa force productive ; et dans le progrès de la population les terrains de qualité inférieure ou moins bien situés étant défrichés, on en vient à payer une rente pour avoir la faculté de les exploiter. Dès que, par la suite des progrès de la société, on se livre à la culture des terrains de fertilité secondaire, la rente commence pour ceux des premiers, dès que l'on commence à cultiver des terrains de troisième qualité, la rente s'établit pour ceux de la seconde et est réglée par la différence de leurs facultés productives, et ainsi de suite, — la rente étant toujours la différence entre les produits obtenus par l'emploi de deux quantités égales de capital et de travail. Ce qui fait donc hausser la valeur comparative des produits naturels, c'est l'excédant de travail consacré aux dernières cultures, et *non la rente qu'on paie aux propriétaires. Le blé ne renchérit pas parce qu'on paie une rente, mais c'est au contraire parce que le blé est cher qu'on paie une rente, et l'on a remarqué avec raison que le blé ne baisserait pas, lors même que les propriétaires feraient l'entier abandon de leurs rentes.*

Rien de plus net et de plus catégorique, et, dans de certaines limites, rien de plus incontestable. Fait étrange même et qu'on n'a pas signalé encore, Adam Smith est complice de Ricardo, complice de Malthus, de West, d'Anderson, lorsqu'il s'agit d'établir que la rente obéit aux prix et ne leur commande jamais. En effet, on peut lire au chapitre XI de la *Richesse des nations,* — ce livre immortel et presque sibyllin qui a fait pour la science sociale ce que Bacon a fait pour l'ensemble des connaissances humaines, ce que Vico a fait pour l'histoire, — on peut lire ces paroles remarquables et qui résument à elles seules la prétendue découverte de Ricardo : « *Le taux élevé ou bas de la rente est l'effet du prix;* et c'est parce que ce prix dépasse considérablement ou faiblement, ou ne fait qu'égaler le montant des salaires et des profits, que la rente est alternativement forte, minime ou nulle. La rente entre dans la composition du prix des marchandises d'une tout autre manière que les salaires et les profits [1]. » La complicité est fla-

---

[1] *Richesse des Nations.* Édit. Guillaumin, p. 189-90.

grante, comme on voit, et on peut même dire que, dans le développement de cette doctrine, Smith n'a pas déployé une rigidité de logique égale à celle dont Ricardo a fait preuve. Comme si son génie avait éprouvé une violence instinctive à s'égarer dans des abstractions quintessenciées, et absolues, il a marché de compromis en compromis dans la question de la rente. On peut même dire qu'après avoir dénié au monopole du propriétaire la faculté de grossir le prix du blé, il a fait naître, par ses raisonnements, par les faits sur lesquels il s'appuie, une conviction contraire dans les esprits. N'importe, nous ne reculerons pas devant cette écrasante autorité ; nous admirons le génie, mais nous ne lui accordons pas plus le despotisme de l'idée que le despotisme de la loi ou de l'épée, et l'erreur fût-elle couverte de voiles trois fois sacrés comme ceux d'Isis, il nous semble que nous aurions la téméraire présomption de la combattre encore.

Et d'abord, nous dirons que la valeur des choses, dans une civilisation déjà avancée, ne se règle pas exclusivement sur les frais de production, ni sur l'offre et la demande, mais bien sur une combinaison de ces deux lois. Retrancher, dans la détermination du prix, une de ces deux influences, c'est donc mutiler la vérité et isoler des principes inséparables : c'est faire quelque chose d'analogue à l'action d'un individu qui, pour mettre une balance en équilibre, enlèverait un des plateaux. Ces principes posés, il ne reste plus qu'à en faire l'application à la culture des terres et au revenu qu'on en tire.

La forme la plus antique qu'ait revêtue l'exploitation du sol a été celle de la communauté. Mais les tristes résultats de ce système, auquel on voudrait nous ramener sous d'autres formes, ne pouvaient manquer de conduire à une organisation sociale qui ne laissât plus les terres en friche et délivrât l'humanité du fantôme livide et menaçant de la faim. On découvrit alors que dans le vaste amalgame de la communauté, le ressort individuel se trouve anéanti, et que le travail social ne s'effectue que lorsque la rémunération se proportionne à l'œuvre produite. Chacun prit alors la responsabilité de sa propre existence, et la propriété fut instituée comme un dépôt remis à l'individu dans son intérêt et dans l'intérêt collectif des populations.

Jusque là nous demeurons parfaitement d'accord avec Ricardo, et nous reconnaîtrons même pour un moment que l'exploitation directe du sol par le propriétaire se perpétua tant que l'humanité eut devant elle des espaces immenses sur lesquelles s'épanchèrent successivement les nouvelles générations. Mais est-il bien certain que les races humaines aient pu choisir précisément les meilleures terres, pour descendre, d'échelons en échelons, jusque sur les terrains les moins fertiles ? En creusant le sol, le savant y voit, disposées comme les feuillets d'un livre immense, les couches diverses qui retracent l'histoire de nos révolutions géologiques ; mais où sont les caractères précis qui révèlent tout d'abord un terrain de première ou de seconde qualité? Le rayonnement des populations se fait même, en général,

sans discipline, sans régularité. Elles voient l'horizon ouvert devant elles et, poussées par un vague instinct de conquête et de fortune, elles s'élancent en avant, peu soucieuses des riches territoires qu'elles laissent derrière elles. C'est ainsi que les colonisations américaines, au lieu de se répandre régulièrement comme une marée vivante d'hommes et d'idées, se sont éparpillées au hasard sur toute la surface du nouveau continent, délaissant des districts d'une incomparable fécondité pour couvrir d'âpres et stériles solitudes. C'est ainsi que la côte orientale, depuis New-York jusqu'aux Florides embaumées, n'a offert aucun défrichement nouveau depuis vingt ans, et que l'abandon plane comme un sacrilége sur Mount-Vernon, la demeure oubliée d'un homme qui fut à lui seul aussi grand qu'un peuple, du général Washington ; enfin, c'est ainsi que s'expliquent les émigrations d'Allemands, d'Alsaciens, d'Irlandais qui laissent derrière eux tant de riches vallées pour les plaines volcaniques ou les déserts glacés de l'Orégon et du Canada. Il est fort douteux, d'ailleurs, que le propriétaire attende, pour prélever la rente, que, par obéissance à un système, des terrains n°s 2 ou 3 aient été défrichés à frais énormes. Et cela est si vrai que les partisans les plus acharnés de la doctrine des frais de production ne peuvent nier que, dans le cas même où *toutes les terres d'un pays seraient d'une fertilité égale, la rente naîtrait en vertu du droit inhérent à la propriété.*

La terre n'est, en effet, qu'un capital comme tous les autres, mais un capital en qui réside un monopole puissant et considérable ; et on aura beau faire, celui qui possède une terre dont la culture paraît profitable ou nécessaire, — cette terre fût-elle frappée de stérilité comme le champ maudit des légendes arabes, ou simplement comme ces rochers où croît le salicorne et dont parle Adam Smith, — cherchera à en tirer un revenu représentant la valeur de son monopole. Peu importe dès lors que l'excédant des frais de production sur les terres pauvres imprime un mouvement ascendant à la rente des propriétés de premier ordre ; le fait est qu'une rente existe pour les plus humbles catégories, et que cette rente doit se retrouver inévitablement dans le prix de vente. Qu'on arrange les événements à sa guise, qu'on se construise une société de fantaisie docile aux formules du maître ; on ne pourra nier cette conséquence dernière vers laquelle tout nous entraîne : à bas de l'échelle économique se trouvent encore des individus nantis de terres et qui exigent la rançon de leur monopole.

Nous faisons, comme on voit, bon marché de tout ce qui n'est qu'objections de détail. Nous voulons ne pas tenir compte de l'influence des perfectionnements agricoles : nous voulons oublier ce fait, fort grave cependant, que si les machines les moins productives avaient toujours réglé la valeur des choses, nous ne nous trouverions pas en face d'un abaissement général de tous les prix, — la terre n'étant elle-même, comme l'avoue Ricardo, qu'un assemblage de machines de forces différentes ; — nous négligerons l'assertion de Smith relativement au profit des mines qu'il dit dé-

terminé par les exploitations les plus riches ; nous glisserons même sur l'offre et la demande, et nous donnerons à la doctrine de la rente l'avenir tout entier et le monde pour se déployer. Mais toujours est-il que les sociétés, acculées dans leur dernier refuge, devront subir le bon vouloir des propriétaires. Il faudrait bien peu connaître l'espèce humaine pour ne pas voir qu'il se formerait une classe de rentiers agricoles parfaitement analogues aux rentiers du 3 et du 5 pour cent ; et le fait de savoir si les prix ont haussé parce qu'on a cultivé des terres nos 2 et 3, ou si, au contraire, comme le veut le spirituel colonel Thomson, on a cultivé ces catégories inférieures parce que les prix ont haussé, toutes ces distinctions microscopiques et ces analyses à la loupe ne peuvent détruire la conclusion suprême à laquelle nous sommes arrivés.

C'est même l'instinct de ces graves conséquences qui a poussé les populations des Etats-Unis aux attentats violents dont l'opinion publique s'est émue de nos jours.

S'il est un pays au monde qui pût se croire à l'abri de soulèvements agraires et d'attentats à la propriété, c'est bien évidemment l'Amérique. L'homme s'y meut à l'aise dans des limites infinies ; la maison roulante de l'émigrant peut visiter tour à tour les plus vastes prairies, les coteaux les plus riches, et sa charrue peut tracer librement un sillon qui commence à New-York pour se terminer dans l'Orégon. Et cependant la rente s'est établie aux États-Unis, au centre de ces territoires regorgeant de richesses et que le hasard semble avoir choisis pour faire, sur une grande échelle, l'expérience des doctrines de Ricardo. Il s'est trouvé, en effet, que la force d'attraction et de groupement qu'exerce la civilisation sur les hommes a combattu victorieusement la force expansive qui les pousse au loin vers l'inconnu. Quelque vastes et productives que soient les terres qui avoisinent le clocher, on tient à ce clocher par les habitudes de la vie, par la langue qui vibre harmonieusement à l'oreille, par la tombe de l'aïeul, le berceau de l'enfant, par toutes les fibres, en un mot, de l'esprit et de l'âme. De sorte que le droit de propriété s'est constitué aux États-Unis comme dans tous les pays où l'on a perdu les illusions de la communauté des biens, — c'est-à-dire de l'anéantissement des biens ; et la révolte des tenanciers du général Van Renslaer n'est que l'effort désespéré et aveugle d'un peuple qui sent qu'un joug s'appesantit graduellement sur lui.

On sait le point de départ de cette petite jacquerie, qui a reçu les différents noms de guerre des manoirs, de guerre de Heldelberg, et celui plus significatif d'antirentisme. Dans le fait, c'est uniquement une croisade contre la rente, dans laquelle se sont enrôlés des groupes de fermiers qui, par cela seul qu'on ne leur avait pas réclamé le montant des fermages pendant de longues années, ont trouvé naturel de reconnaître cette mansuétude par la revendication audacieuse et violente des terres confiées à leur travail et à leurs capitaux. Chose étonnante même, et qui n'étonnera cependant aucun esprit habitué aux anomalies et aux sophismes

de l'intérêt, cette rente, qu'ils refusent au landlord, ils la reçoivent eux-mêmes à titre de *middelemen*, comme cela se pratique en Irlande ; et la tenure entachée de féodalité devient entre leurs mains, par une épuration soudaine, un contrat des plus démocratiques. Si bien que le cri poussé contre le monopole terrein, est parti de deux points qui présentent dans la constitution de la propriété le plus saisissant des contrastes :— les États-Unis, l'Irlande ; — d'un côté, l'amoncellement de la population sur un sol que la subdivision des tenures a réduites en poussière ; de l'autre, une population disséminée sur d'immenses espaces qu'elle ne peut ni couvrir ni féconder. Et pourtant la haine de la rente éclate à un degré égal des deux côtés. Seulement, en Irlande, la révolte a quelque chose de lugubre, de fatal. C'est un délire dans lequel une nation, longtemps foulée aux pieds, mutilée, exploitée, exerce de terribles représailles et consent à mourir pourvu que ce soit sur le corps de l'ennemi. Mais les attentats des antirenters, tristes imitateurs des tenanciers de l'Ulster, n'ont pas l'excuse redoutable de la faim, et ils offrent même un aspect clandestin et grotesque, peu fait pour les justifier aux yeux de l'histoire. A peine ces niveleurs osent-ils se risquer à la lueur d'un incendie, et l'on peut lire dans une des plus remarquables créations de Fenimore Cooper [1], les incidents nocturnes de ces niveleurs qui ne veulent pas même de clochers, parce que la flèche s'élançant au ciel semble défier le dogme de l'égalité, et qui, dans d'ignobles mascarades, ne trouvent pas de meilleur moyen pour abolir la rente territoriale que de goudronner et de couvrir de plumes symboliques les hommes que leurs étranges doctrines ne parviennent pas à séduire.

Certes, cette protestation combinée, en Europe et en Amérique, contre la rente, n'est pas une preuve que cette rente n'existe pas. On ne s'arme pas ainsi contre un fantôme. Et lorsqu'on voit que l'ébullition des antirenters, tolérée, sinon protégée dans une incroyable circulaire du gouverneur de New-York, s'est calmée par la force même des choses et des principes, on est invinciblemet amené à reconnaître que la rente est contemporaine du premier propriétaire sybarite.

Un mot seulement en terminant cette rapide réfutation d'une doctrine qui, du reste, n'a été qu'une occasion d'argumenter à l'infini et de faire de la haute scolastique. S'il est vrai que les prix se règlent toujours sur les frais de production des terrains les plus pauvres, comment expliquer l'immobilité à peu près constante de la valeur du blé dans une civilisation si avancée : *et surtout comment expliquer l'abaissement de prix que subiraient les denrées agricoles, et par suite la rente, dans le cas où l'on ouvrirait nos frontières à deux battants ?* Il n'est donc pas vrai que la rente n'ajoute rien aux prix, et Malthus lui-même l'a reconnu lorsqu'il a dit à J.-B. Say, dans une lettre précieuse : — « La rente n'influe donc pas sur le

---

[1] Ravensnest. 2 v. in-8°.

prix du blé *au même degré* que la main-d'œuvre et le capital. » *Au même degré!* Est-ce un aveu, est-ce un écart de la pensée?

N'importe; pour nous la rente est un droit dont le propriétaire se hâte de jouir; droit légitime, mais que nous sommes appelés à contenir dans ses justes limites par l'affranchissement du travail, par l'association féconde des capitalistes et des travailleurs. Et cette association, nous la voulons non pas sur le plan des séduisants programmes offerts aux peuples par les prophètes de l'organisation du travail, du phalanstère, du communisme et autres institutions philosophales, mais sur le plan de quelques expériences fort heureusement tentées en France, en Belgique [1], en Angleterre, et que l'incurie de nos manufacturiers ne sait pas multiplier dans l'intérêt de tous. Ce qui ne nous empêche pas, soit dit en passant, de rendre une éclatante justice aux hommes éminents que compte le socialisme. Nous pouvons ne pas trouver leurs doctrines praticables, efficaces ou même originales : nous croyons qu'ils ont fait la poétique des sociétés au lieu d'en faire la logique : mais nous pensons que leurs généreuses inspirations ont rajeuni la science sociale, et qu'en critiquant et combattant nos doctrines, ils nous en ont mieux fait connaître la grandeur et la fécondité. Ce qui prouve que la concurrence des idées est tout aussi salutaire que celle des produits et des industries.

Or, pendant que les *Principes d'économie politique* et le beau travail sur la *Protection de l'agriculture* faisaient fortune dans le monde intellectuel, Ricardo faisait fortune dans le monde politique et financier. Et il put se présenter un jour aux électeurs de Portarlington sous le patronage d'une fortune qu'on a évaluée au chiffre fabuleux et douteux de 40 millions de francs, et entouré d'un respect qu'il devait à sa réputation de penseur, et à la noble indépendance de son esprit et de son cœur. Sur le théâtre imposant où il allait déployer l'autorité de son talent il fut avant tout l'homme de ses principes, de ses convictions, et on peut faire de lui cet éloge, qu'il a été fidèle ami, fidèle citoyen, et, pour compléter l'épitaphe, fidèle époux. Pendant vingt ans sa main serra celle de Malthus, de Mill, de Say, sans que l'antagonisme de leurs idées jetât le moindre nuage sur l'intimité de leurs âmes; sans qu'il s'élevât jamais entre eux de ces tristes démêlés qui éternisent de nos jours les ignominieux conflits du savant Vadius et du sémillant Trissotin.

Ricardo siégea en 1819 à la Chambre des Communes comme représentant de Portarlington. Sa défiance en ses propres forces faillit priver le pays des grands services que ses fonctions civiques lui permirent de rendre. On lit dans une lettre écrite le 7 avril 1819, à l'un de ses amis : « Vous aurez vu que je siége à la Chambre des Communes. Je crains de n'y être pas

[1] Voyez un beau travail de M. de Brouckère sur la situation des classes ouvrières. L'auteur y a déployé une hauteur de vues, une générosité de sentiments, une sûreté de coup d'œil qu'on ne saurait dépasser.

fort utile. J'ai essayé deux fois de parler, mais je l'ai fait de la manière la plus embarrassée, et je n'ai guère l'espoir de vaincre l'épouvante qui me saisit dès que j'entends ma voix. » On lit dans une autre lettre en date du 22 juin 1819 : « Je vous remercie des efforts que vous faites pour m'inspirer un peu de courage. L'indulgence de la Chambre a diminué pour moi la difficulté de parler, mais je vois encore tant d'obstacles et de si terribles, que je crains bien que ce ne soit sagesse de ma part de m'en tenir à des votes silencieux. »

Tout prouve qu'il fut alors trop sévère envers lui-même. En effet, le jour où il parut à la tribune pour la première fois, le 24 mai 1819, la Chambre avait à statuer sur la reprise des paiements en argent, proposée par M. Peel. Il ne se leva qu'après avoir été appelé hautement de toutes les parties de la salle ; et son *maiden speech*, balbutié à force d'émotion, fit voir que l'orateur ne serait pas au-dessous de l'écrivain, et que la tribune anglaise avait fait conquête d'un beau talent en même temps que d'un beau caractère. Ses progrès, d'ailleurs, furent rapides ; il se familiarisa sans peine avec ces grondements sourds des grandes reunions, avec cette palpitation électrique des auditeurs, ces bruits, ces trépignements, ces chuchotements où l'orateur croit entendre l'ironie qui le déchire, et surtout ce silence solennel, plus terrible cent fois que les plus houleuses séances. Nous ne saurions invoquer, d'ailleurs, à l'appui de la supériorité de Ricardo, un témoignage plus illustre, plus décisif que celui de lord Brougham, ce vétéran de la réforme électorale dont l'intarissable éloquence roule tant de brillantes images semées de tant de sarcasmes. Voici ce que l'illustre ami de Grey a dit de notre auteur :

« Sa parole avait un remarquable cachet de distinction. Le style en était clair, simple, correct ; la trame fortement tissue et enrichie de faits et de documents précieux. Il s'abstenait dans les questions qui n'avaient pas été l'objet de ses longues méditations, et lorsqu'il parlait sur des événements et des lois intéressant l'Eglise ou la politique générale, il semblait obéir à un devoir de conscience et à la franchise invétérée de son esprit. Aussi peu d'hommes ont exercé sur le Parlement une action plus réelle, plus sérieuse ; peu d'hommes ont commandé aussi vivement l'attention, et comme il n'avait pour captiver ses auditeurs ni entraînantes inspirations, ni gracieux propos, on peut considérer cette influence comme le triomphe de la raison, de l'intégrité, du talent. » Il y avait en lui, ajouterons-nous, une simplicité noble et une douceur qui gagnaient les âmes et lui attiraient le respect de tous les partis, même du parti ministériel qu'il combattit constamment. Il ne voulut accepter le joug d'aucune camarilla politique, et tout en votant avec l'opposition , parfois même avec les radicaux, — comme pour le vote au scrutin secret, discours du 24 avril 1823, et pour la réforme électorale,— il ne fut ni whig, ni radical. Sa tactique fut celle de sa raison et non celle de son ambition ou de l'ambition des autres. Et comme cet homme de génie qui porte au front la triple auréole de l'o-

rateur, de l'écrivain, de l'homme d'Etat, et qui vient d'apprendre à la France que la lyre des bardes a des cordes pour les grandes théories politiques et sociales, comme pour les murmures les plus suaves de l'âme, il se réfugia dans son indépendance pour soutenir loyalement la vérité sur quelque banc qu'elle apparût.

Nous laisserons à un disciple dévoué de Ricardo le soin de retracer pieusement son caractère privé et ses derniers moments :

« La constitution de Ricardo, sans être robuste, semblait lui promettre encore en 1822 une longue carrière. Il y avait, il est vrai, quelques années qu'il était sujet à un mal d'oreille; mais comme il n'en était jamais résulté d'inconvénients sérieux, il y faisait peu d'attention. A la clôture de la session de 1823, de retour dans le comté de Gloucester à sa résidence de Gatcom-Park, il y compléta « le plan d'une Banque nationale, » dont on retrouva le manuscrit après sa mort, au milieu de notes dans lesquelles il réfutait quelques-unes des théories émises par Malthus, notes qu'on n'a jugées ni assez complètes ni assez importantes pour les publier. Au commencement de septembre, il ressentit tout à coup une violente douleur dans l'oreille affectée. Les symptômes n'offrirent d'abord rien d'alarmant, et la rupture d'un abcès amena un soulagement momentané; mais au bout de deux jours l'inflammation recommença, et après une agonie indicible, l'oppression du cerveau produisit une stupeur qui dura jusqu'à ce que la mort vint terminer ses souffrances, le 11 septembre.

» Dans la vie privée, Ricardo était très-aimable; c'était un père, un mari plein d'indulgence et de bonté, un ami dévoué. Personne n'avait moins de prétention et ne sut mieux réunir la douceur à la fermeté. Il aimait surtout à réunir autour de lui les hommes de talent et à causer librement de toutes choses, et principalement de celles qui se liaient à sa science favorite. La découverte de la vérité était son seul objet, et son esprit se montra toujours accessible aux convictions éclairées et sages. Sa générosité marchait de pair avec son talent. Jamais il ne fit attendre ses secours aux malheureux : presque toutes les institutions charitables de Londres le comptaient au nombre de leurs protecteurs, et il soutenait à ses frais un hospice et deux écoles dans le voisinage de sa résidence. »

Tel fut l'homme dont nous avons examiné plus haut les fortes et généreuses doctrines. On ne retrouve peut-être chez aucun écrivain un assemblage plus complet de facultés diverses; et si Ricardo n'est pas de tous les économistes celui qui a résolu le plus de problèmes, c'est celui qui en a le plus remué, et jamais le redoutable dilemme du salaire et des profits, de la population et des subsistances, du revenu et de l'impôt, n'avait été posé d'une manière plus nette et plus saisissante.

Les hommes et les événements donnent raison aujourd'hui aux préoccupations des économistes et particulièrement à celles de Ricardo. Les peuples n'ont pas, comme les aristocrates et les monarchies, des blasons ui les séparent et des héritages à régler. Ils savent ou commencent à savoir que

ce sont leurs bras qui fécondent les campagnes, leurs épargnes qui constituent les budgets, leurs enfants qui engraissent les champs de bataille, et ils entendent qu'on soit plus ménager de tous ces biens. Leurs graves et fortes journées n'ont pas besoin, pour s'écouler rapides, de carrousels brillants, de chasses à courre et de yachts dorés : elles suffisent à peine à l'immense tâche que notre siècle doit accomplir dans la voie intellectuelle, morale et matérielle. Les races dominantes peuvent bien jeter au hasard, dans un conflit, la fortune et la vie des hommes : mais les nations ne peuvent guère avoir de ces redoutables fantaisies. Pourquoi combattraient-elles d'ailleurs? On voit bien où s'arrêtent les marches d'un trône, où se terminent les dynasties : mais où s'arrête une race d'hommes? N'a-t-elle pas des affiliations partout; ne se rattache-t-elle pas par mille fibres invisibles, mais réelles, à tout ce qui l'entoure, et ne commet-elle pas un fratricide dès qu'elle lève le bras pour frapper?

La terre tout entière appartient aux travailleurs qui l'exploitent dans l'intérêt commun sans qu'il soit besoin pour cela de contrats écrits et de ce que Ricardo appelait les parallélogrammes d'Owen, ou de Fourrier, ou de Campanella; et par cette division du travail qui laisse à chaque contrée ses merveilles et ses chefs-d'œuvre, tous ceux qui paient à la société le tribut du travail, ont une délégation permanente sur l'ensemble des productions du globe. — Il n'est aucune liste civile qui vaille celle-là.

Un instinct nous dit même que les problèmes dont la solution paraît inaccessible à notre intellect, seront ramenés à des termes fort simples dans un avenir peu éloigné. Les essais de physique sociale ont besoin, comme tous les autres, d'être faits sur une large échelle. Il faut à un fleuve une large ceinture de vallées pour déployer son cours; et il faut tout un monde pour qu'un principe se développe à l'aise, pour que la richesse et la population prennent leur niveau. C'est à faire cette vaste expérience que travaillent les peuples civilisés. Lorsque les mamelles taries d'un pays ne peuvent plus fournir des aliments généreux aux races qui naissent, il leur faut chercher au loin un sein plus fécond. Les vieux continents ont été la dot des aînés : les nouveaux seront la dot des cadets de la famille humaine. Veillons sur les ossements de nos pères : couvrons de monuments, d'ateliers, de chefs-d'œuvre, s'il se peut, cette Europe arrosée de tant de sang et de sueurs ; mais ne clouons pas les jeunes sociétés à cette terre épuisée et encombrée. Ailleurs, ceux qui vont naître trouveront des berceaux plus verts, un ciel plus limpide, un soleil plus éclatant; ailleurs l'or et les diamants brillent dans les mines comme autant d'étoiles souterraines, les fruits sont plus savoureux, les fleurs chargées de parfums plus suaves ; ailleurs, la nature se pare comme pour des fiançailles; ailleurs, enfin, on n'est pas obligé de réchauffer, comme ici, le sol à la vapeur pour lui rendre quelque énergie.

Sans doute, on n'emporte pas la patrie à la semelle de ses souliers, — ce que d'ailleurs beaucoup d'émigrants ne pourraient faire, et pour cause ;— et nous savons que jusqu'ici, les émigrations n'ont été trop souvent que des

spéculations plus ou moins honnêtes, ou des remèdes violents appliqués à des maux violents. Comme on ne peut pas ou on ne veut pas jeter les pauvres par-dessus bord, on les chasse au loin, sans souci de leur bien-être, de leur développement moral, et c'est ainsi que nous avons vu coloniser la Guyenne avec des maîtres de danse et des comédiens, et la Nouvelle-Hollande avec des bandits; mais le jour n'est pas loin, où, par la force des choses, le déplacement des races s'effectuera régulièrement et se transformera en une conquête pacifique et permanente. Les nouvelles générations dans leur épanouissement reproduiront alors le phénomène sublime de ces bananiers des Indes, dont les branches, courbées en arceaux, retombent à terre, y prennent racine, et couvrent le sol d'un vaste bouquet d'arbres, de fruits et de fleurs issus d'un même germe.

Telle est, d'ailleurs, la direction actuelle des esprits. Les hommes se tendent les bras de toutes parts : les bateaux à vapeur ont transformé l'Océan en un lac qu'ils traversent d'un coup d'aile : et si l'Économie politique a quelque droit à la reconnaissance des peuples, c'est pour avoir préparé et conçu ces résultats majestueux. Elle s'est donné la mission de répandre le bien-être à larges doses sur les populations, car elle sait que la civilisation matérielle est la base nécessaire de la civilisation morale et intellectuelle. C'est par la vie physique, en effet, que les sociétés plongent dans le sol, s'y assoient, et vouloir des arts et des institutions élevée avant la certitude de l'existence matérielle, c'est vouloir l'arbre sans les racines, les fleurs et les fruits sans le tronc, c'est vouloir tout simplement l'absurde. Or, cette existence assurée, digne, la science économique peut et veut l'octroyer au travailleur ; car elle donne la palme aux industries qui marchent en avant, aux réformes qui agrandissent la sphère du travail et élèvent conséquemment la rémunération de l'ouvrier ; car elle vise à alléger les charges publiques, à instaurer de toutes parts les idées de fraternité et de paix, à développer le crédit, à multiplier les richesses par leur circulation rapide et libre. C'est la dot qu'elle apportera à l'humanité le jour où on aura la bonne foi de ne plus la taxer d'impuissance en lui refusant les moyens de propager et de réaliser ses doctrines, comme un cerveau que l'on paralyserait et à qui on dirait malicieusement de penser, de créer, de gouverner.

Une science qui conçoit de telles œuvres ne manque pas de grandeur à coup sûr, et il n'a été donné qu'à de rares intelligences de s'y faire une belle place.

Ricardo fut du nombre de ces intelligences d'élite.

ALCIDE FONTEYRAUD.

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

Les produits de la terre, c'est-à-dire tout ce que l'on retire de sa surface par les efforts combinés du travail, des machines et des capitaux, se partage entre les trois classes suivantes de la communauté ; savoir : les propriétaires fonciers, — les possesseurs des fonds ou des capitaux nécessaires pour la culture de la terre, — les travailleurs qui la cultivent.

Chacune de ces classes aura cependant, selon l'état de la civilisation, une part très-différente du produit total de la terre sous le nom de rente, de profits du capital et de salaires, et cette part dépendra, à chaque époque, de la fertilité des terres, de l'accroissement du capital et de la population, du talent, de l'habileté des cultivateurs, enfin des instruments employés dans l'agriculture.

Déterminer les lois qui règlent cette distribution, voilà le principal problème en économie politique. Et cependant, quoique Turgot, Stuart, Smith, Say, Sismondi et d'autres auteurs aient répandu beaucoup de lumière sur cette science, leurs écrits ne renferment rien de bien satisfaisant sur la marche naturelle des rentes, des profits et des salaires.

En 1815, la véritable doctrine de la rente fut publiée à la fois par M. Malthus, dans un écrit intitulé : *Recherches sur la nature et les progrès de la rente,* et par un membre du collége de l'Université d'Oxford dans son *Essai sur l'emploi du capital en agriculture*. Sans une connaissance profonde de cette doctrine, il est impossible de concevoir les effets de l'accroissement de la richesse sur les profits et les salaires, ou de suivre d'une manière satisfaisante les effets des impôts sur les différentes classes de la société, surtout lorsque les choses imposées sont des produits immédiats de la terre. Adam Smith, et les autres écrivains distingués dont j'ai fait mention, n'ayant pas envisagé avec justesse le principe de la rente, ont, ce me

semble, négligé beaucoup de vérités importantes, dont on ne peut acquérir la connaissance qu'après avoir approfondi la nature de la rente.

Pour combler ce vide, il faudrait, je le sais, avoir un talent bien supérieur au mien ; mais, après avoir médité profondément sur cette matière, après avoir profité de tout ce qu'ont écrit les auteurs distingués déjà cités, et après le grand nombre de faits précieux que l'expérience des dernières années a fournis à la génération actuelle, j'ose espérer qu'on ne me taxera pas de présomption si je publie mon opinion sur les principes qui règlent les profits et les salaires, et sur l'influence des impôts. Si l'on reconnaissait que ces principes, qui me paraissent vrais, le sont en effet, ce serait alors à d'autres écrivains plus habiles que moi à développer toutes les conséquences qui en découlent.

En combattant des opinions reçues, j'ai cru devoir plus particulièrement examiner certains passages des ouvrages d'Adam Smith qui ne s'accordent pas avec ma manière de voir ; j'espère néanmoins qu'on ne me soupçonnera pas pour cela de ne point partager avec tous ceux qui reconnaissent l'importance de l'Économie politique, l'admiration si justement due à l'ouvrage profond de cet auteur célèbre.

La même remarque est applicable aux excellents écrits de M. Say, qui a été le premier ou un des premiers parmi les écrivains du continent à savoir apprécier et appliquer les principes de Smith, et qui, non-seulement, a fait plus que tous les auteurs étrangers pour inculquer aux nations de l'Europe les principes d'un système aussi lumineux qu'utile, mais encore a réussi à disposer cette science dans un ordre plus méthodique et plus instructif en l'enrichissant en même temps de recherches originales, exactes et profondes[1]. Le cas que je fais des écrits de M. Say ne m'a cependant pas empêché d'examiner avec la franchise que les intérêts de la science exigent les passages de son *Traité d'Économie politique* qui ne s'accordent pas avec mes opinions.

---

[1] Le chapitre XV, liv. I, *des Débouchés*, renferme surtout quelques principes très-importants, que cet écrivain distingué a, je crois, développés le premier.

(*Note de l'Auteur.*)

AVERTISSEMENT

POUR LA TROISIÈME ÉDITION.

Je me suis efforcé, dans cette édition, d'expliquer plus nettement que dans les précédentes mon opinion sur le problème important et difficile de la VALEUR : j'ai donc fait quelques additions au premier chapitre. J'ai aussi introduit un nouveau chapitre sur la question des MACHINES, recherchant ainsi l'effet que des perfectionnements mécaniques produisent sur la situation des différentes classes de la société. Dans le chapitre consacré aux propriétés distinctives de la VALEUR et des RICHESSES, j'ai interrogé et examiné les doctrines de M. Say sur ce sujet, doctrines qu'il a d'ailleurs corrigées dans la quatrième édition de son ouvrage. Dans le dernier chapitre, je me suis appliqué à faire ressortir plus nettement que jamais ce principe qui veut qu'un pays soit apte à payer des impôts additionnels en argent, alors même que l'ensemble de la valeur pécuniaire de ses marchandises vient à baisser, soit par une diminution dans la quantité de travail nécessaire pour produire le blé indigène, soit par la possibilité d'obtenir une portion du blé qu'il consomme à des prix moins élevés au dehors, et cela, au moyen de l'exportation de ses produits fabriqués. Cette considération a un intérêt immense, car elle s'allie directement au système de la libre importation des blés étrangers, fait capital, surtout dans les pays qui plient sous le faix d'une dette nationale énorme. J'ai essayé de montrer que la faculté d'acquitter des impôts ne dépend ni de la valeur vénale de l'ensemble des marchandises, ni du revenu net en argent des capitalistes et des propriétaires, mais *de la valeur en argent du revenu de chacun*, *comparée à la valeur en argent des objets qu'il consomme habituellement*.

26 mars 1821.

DES PRINCIPES

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DE L'IMPÔT.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA VALEUR.

SECTION PREMIÈRE.

La valeur d'une marchandise, ou la quantité de toute autre marchandise contre laquelle elle s'échange, dépend de la quantité relative de travail nécessaire pour la produire et non de la rémunération plus ou moins forte accordée à l'ouvrier.

Adam Smith a remarqué que le mot VALEUR a deux significations différentes, et exprime, tantot l'utilité d'un objet quelconque, tantôt la faculté que cet objet transmet à celui qui le possède, d'acheter d'autres marchandises. Dans un cas la valeur prend le nom de *valeur* en usage ou d'utilité : dans l'autre celui de valeur en échange. « Les choses, dit » encore Adam Smith, qui ont le plus de valeur d'utilité n'ont sou» vent que fort peu ou point de valeur échangeable ; tandis que celles » qui ont le plus de faveur échangeable ont fort peu ou point de va» leur d'utilité. » L'eau et l'air, dont l'utilité est si grande, et qui sont même indispensables à l'existence de l'homme, ne peuvent cependant, dans les cas ordinaires, être donnés en échange pour d'autres objets. L'or, au contraire, si peu utile en comparaison de l'air ou de l'eau, peut être échangé contre une grande quantité de marchandises[1].

[1] La distinction que fait ici M. Ricardo, d'après Adam Smith, entre la *valeur d'utilité* et la *valeur échangeable*, est fondamentale en économie politique.

Ce n'est donc pas l'utilité qui est la mesure de la valeur échangeable, quoiqu'elle lui soit absolument essentielle. Si un objet n'était d'aucune utilité, ou, en d'autres termes, si nous ne pouvions le faire servir à nos jouissances, ou en tirer quelque avantage, il ne posséderait aucune valeur échangeable, quelle que fût d'ailleurs sa rareté, ou quantité de travail nécessaire pour l'acquérir.

Les choses, une fois qu'elles sont reconnues utiles par elles-mêmes,

---

Peut-être aurait-il dû remarquer que cette dernière, la *valeur échangeable*, est celle dont Smith s'est exclusivement occupé dans tout son ouvrage, et que c'est en cela que consiste le grand pas qu'il a fait faire à l'économie politique, à la science de toutes, peut-être, qui influe plus directement sur le sort des hommes. En effet, la *Valeur*, cette qualité abstraite par laquelle les choses deviennent des *Richesses*, ou des *portions de richesses*, était une qualité vague et arbitraire que chacun élevait ou abaissait à son gré, selon l'estime que chacun faisait de sa chose ; mais du moment qu'on a remarqué qu'il fallait que cette valeur fût reconnue et avouée pour qu'elle devînt une richesse réelle, la science a eu dès lors une base fixe : *La valeur courante ou échangeable des choses*, ce qu'on appelle leur *prix courant*, lorsque l'évaluation en est faite dans la monnaie du pays. En raisonnant sur cette valeur, sur ce qui la crée, sur ce qui l'altère, on n'a plus raisonné sur des abstractions, pas plus que deux héritiers, après avoir fait l'inventaire d'une succession, ne se partagent des abstractions.

Je ne saurais m'empêcher de remarquer ici que cette nécessité de fixer la valeur des choses par la valeur qu'on peut obtenir en retour de ces mêmes choses, dans l'échange qu'on voudrait en faire, a détourné la plupart des écrivains du véritable objet des recherches économiques. On a considéré l'échange comme le fondement de la richesse sociale, tandis qu'il n'y ajoute effectivement rien. Deux valeurs qu'on échange entre elles, un boisseau de froment et une paire de ciseaux, ont été préalablement formées avant de s'échanger ; la richesse qui réside en elles existe préalablement à tout échange ; et, bien que les échanges jouent un grand rôle dans l'économie sociale, bien qu'ils soient indispensables pour que les produits parviennent jusqu'à leurs consommateurs, ce n'est point dans les échanges mêmes que consiste la production ou la consommation des richesses. Il y a beaucoup de richesses produites, et même distribuées sans échange effectif. Lorsqu'un gros cultivateur du Kentucky distribue à sa famille et à ses serviteurs le froment de ses terres et la viande de ses troupeaux ; lorsqu'il fait filer et tisser dans sa maison, pour son usage, les laines ou le coton de sa récolte, et qu'il distille même des pêches pour faire sa boisson, lui et les siens produisent et consomment des richesses qui n'ont point subi d'échange.

La valeur échangeable d'une chose, même lorsque l'échange ne s'effectue pas, sa valeur vénale, c'est-à-dire la valeur qu'elle aurait dans le cas où l'on jugerait à propos de la vendre, suffit donc, même sans qu'aucune vente ait lieu, pour constituer la richesse. C'est ainsi qu'un négociant connaît sa richesse par l'inventaire qu'il fait de son fonds, même sans avoir l'intention de le vendre. J.-B. Say.

tirent leur valeur échangeable de deux sources, de leur rareté, et de la quantité de travail nécessaire pour les acquérir.

Il y a des choses dont la valeur ne dépend que de leur rareté. Nul travail ne pouvant en augmenter la quantité, leur valeur ne peut baisser par suite d'une plus grande abondance. Tels sont les tableaux précieux, les statues, les livres et les médailles rares, les vins d'une qualité exquise, qu'on ne peut tirer que de certains terroirs très-peu étendus, et dont il n'y a par conséquent qu'une quantité très-bornée, enfin, une foule d'autres objets de même nature, dont la valeur est entièrement indépendante de la quantité de travail qui a été nécessaire à leur production première. Cette valeur dépend uniquement de la fortune, des goûts et du caprice de ceux qui ont envie de posséder de tels objets.

Ils ne forment cependant qu'une très-petite partie des marchandises qu'on échange journellement. Le plus grand nombre des objets que l'on désire posséder étant le fruit de l'industrie, on peut les multiplier, non-seulement dans un pays, mais dans plusieurs, à un degré auquel il est presque impossible d'assigner des bornes, toutes les fois qu'on voudra y consacrer l'industrie nécessaire pour les créer.

Quand donc nous parlons des marchandises, de leur valeur échangeable, et des principes qui règlent leurs prix relatifs, nous n'avons en vue que celles de ces marchandises dont la quantité peut s'accroître par l'industrie de l'homme, dont la production est encouragée par la concurrence, et n'est contrariée par aucune entrave.

Dans l'enfance des sociétés la valeur échangeable des choses, ou la règle qui fixe la quantité que l'on doit donner d'un objet pour un autre, ne dépend que de la quantité comparative de travail qui a été employée à la production de chacun d'eux.

« Le prix réel de chaque chose, dit Adam Smith, ce qu'elle coûte » réellement à la personne qui a besoin de l'acquérir, est l'équivalent » de la peine et de l'embarras qu'il a fallu pour l'acquérir. Ce que » chaque chose vaut réellement pour celui qui l'a acquise, et qui » cherche à en disposer, ou à l'échanger pour quelque autre objet, » c'est la peine et l'embarras que cette chose peut lui épargner, et » qu'elle a le pouvoir de rejeter sur d'autres personnes. Le travail a » été le premier prix, la monnaie primitive avec laquelle tout a été » payé [1]. » Et dans un autre endroit il ajoute : « Dans cet état gros-

---

[1] Smith, et, après lui, tous les écrivains anglais, confondent les mots *travail* et *industrie*. D'après l'analyse des travaux productifs qui fait partie de mon *Traité*

» sier des sociétés naissantes, qui précède l'accumulation des capi-
» taux, et l'appropriation des terres, le rapport entre la quantité de
» travail nécessaire pour acquérir chaque objet paraît la seule donnée
» qui puisse conduire à poser une règle pour l'échange des uns
» contre les autres. Par exemple, si dans une nation de chasseurs il
» en coûte ordinairement deux fois autant de travail pour tuer un
» castor que pour tuer un daim, on donnera naturellement deux
» daims pour un castor, ou, en d'autres termes, un castor vaudra
» deux daims. Il est tout simple que ce qui est d'ordinaire le produit
» de deux journées ou de deux heures de travail, vaille le double de
» ce qui n'exige ordinairement qu'un jour ou une heure de tra-
» vail [1]. »

Il importe essentiellement en économie politique de savoir si telle est en réalité la base de la valeur échangeable de toutes les choses, excepté de celles que l'industrie des hommes ne peut multiplier à volonté; car il n'est point de source d'où aient découlé autant d'erreurs, autant d'opinions diverses, que du sens vague et peu précis qu'on attache au mot *valeur*.

Si c'est la quantité de travail fixée dans une chose, qui règle sa valeur échangeable, il s'ensuit que toute augmentation dans la quantité de ce travail doit nécessairement augmenter la valeur de l'objet auquel il a été employé; et de même que toute diminution du même travail doit en diminuer le prix [2].

---

d'Economie politique, on voit que les travaux productifs sont ceux du *savant* qui étudie les lois de la nature, de l'*entrepreneur d'industrie* qui les applique à la satisfaction des besoins de l'homme, et de l'*ouvrier* qui exécute le travail manuel qui résulte de l'indication des deux premiers. Le mot *travail* exprime imparfaitement toutes ces opérations, dont quelques-unes renferment des résultats de ce qu'il y a de plus relevé dans l'intelligence humaine. C'est à leur ensemble qu'il convient de donner le nom d'*industrie*, pour réserver le nom de *travail* aux opérations qui sont plus dépourvues de combinaisons. L'analyse des diverses opérations de l'industrie est d'autant plus nécessaire, qu'elles obtiennent, dans la distribution des valeurs produites par leur moyen, des rétributions très-diverses.

J.-B. Say.

[1] Livre I, chap. 16, p. 65, édit. Guillaumin.

[2] M. Ricardo me semble à tort ne considérer ici qu'un des éléments de la valeur des choses, c'est-à-dire le travail, ou, pour parler plus exactement, l'étendue des sacrifices qu'il faut faire pour les produire. Il néglige le premier élément, le véritable fondement de la valeur, l'utilité. C'est l'utilité qui occasionne la demande qu'on fait d'une chose. D'un autre côté, le sacrifice qu'il faut faire pour qu'elle soit produite, en d'autres mots, ses *frais de production* font sa rareté, bornent la

Adam Smith, après avoir défini avec tant de précision la source primitive de toute valeur échangeable, aurait dû, pour être conséquent, soutenir que tous les objets acquéraient plus ou moins de valeur selon que leur production coûtait plus ou moins de travail. Il a pourtant créé lui-même une autre mesure de la valeur, et il parle de choses qui ont plus ou moins de valeur selon qu'on peut les échanger contre plus ou moins de cette mesure. Tantôt il dit que c'est la valeur du blé, et tantôt il assure que c'est celle du travail; non pas du travail dépensé dans la production d'une chose, mais de celui que cette chose peut acheter; — comme si c'étaient là deux expressions équivalentes, et comme si parce que le travail d'un homme est devenu deux fois plus productif, et qu'il peut créer une quantité double d'un objet quelconque, il s'ensuivait qu'il doit obtenir en échange une double rétribution.

Si cela était vrai, si la rétribution du travailleur était toujours proportionnée à sa production, il serait en effet exact de dire que la quantité de travail fixée dans la production d'une chose, et la quantité de travail que cet objet peut acheter, sont égales; et l'une ou l'autre indifféremment pourrait servir de mesure exacte pour les fluctuations des autres objets. Mais ces deux quantités ne sont point égales : la première est en effet très-souvent une mesure fixe qui indique exactement la variation des prix des autres objets; la seconde, au contraire, éprouve autant de variations que les marchandises ou

---

quantité de cette chose qui s'offre à l'échange. Sa valeur s'élève d'*autant plus* qu'elle est plus demandée et moins offerte, et s'élève d'*autant moins* qu'elle est moins demandée et plus offerte. Ce principe est fondamental en économie politique; il est confirmé par une expérience constante; il est expliqué par le raisonnement. (Voyez mon *Traité d'Economie politique*, liv. II, chap. I.) Ce ne sont donc pas les frais de production *seuls*, ce que M. Ricardo, d'après Smith, appelle le *prix naturel* d'une chose, qui règle sa valeur échangeable, son prix courant, si l'on veut exprimer cette valeur en monnaie. Lorsque les frais de production augmentent, pour que la valeur échangeable augmentât aussi, il faudrait que le rapport de l'offre et de la demande restât le même; il faudrait que la demande augmentât aussi; et il est de fait qu'elle diminue; il est impossible, toutes ces circonstances étant d'ailleurs les mêmes, qu'elle ne diminue pas. La valeur échangeable ne peut donc pas monter comme les frais de production. C'est pour avoir perdu de vue ce fait constant, et par conséquent ce principe fondamental, que M. Ricardo a été entraîné, je crois, dans quelques erreurs, que je prendrai la liberté de relever dans l'intérêt de la science, et sans m'écarter des égards que mérite l'auteur par ses qualités personnelles autant que par ses talents.

J.-B. SAY.

denrées avec lesquelles on peut la comparer. C'est ainsi qu'Adam Smith, après avoir, avec beaucoup de sagacité, démontré combien une mesure variable, telle que l'or et l'argent, était insuffisante pour servir à déterminer le prix variable des autres objets, a lui-même adopté une mesure tout aussi variable, en choisissant pour cela le blé ou le travail[1].

L'or et l'argent sont sans doute sujets à des fluctuations de valeur par la découverte de mines nouvelles et plus riches, mais ces découvertes sont rares, et leurs effets, quoique importants, se bornent à des époques d'une durée comparativement courte. Leur valeur peut aussi éprouver des variations par l'effet des améliorations introduites dans l'exploitation des mines et dans les machines qui y sont employées, ces améliorations produisant avec le même travail plus de métal. Enfin l'épuisement graduel des mines qui fournissent les métaux précieux, peut encore déterminer certaines fluctuations sur les marchés. Mais est-il une seule de ces causes de fluctuation à laquelle le blé ne soit également sujet? Sa valeur ne varie-t-elle pas par les améliorations dans l'agriculture, dans les instruments aratoires, par le perfectionnement des machines, ainsi que par la découverte de nouveaux terrains fertiles, qui, livrés à la culture dans d'autres pays, ne peuvent manquer d'influer sur le prix des grains dans tout marché où l'importation sera libre? D'ailleurs, le blé n'est-il pas sujet à hausser, par les prohibitions, par l'accroissement des richesses et de la population, et par la difficulté plus grande d'extraire un plus fort approvisionnement de blé des mauvais terrains dont la culture exige beaucoup plus de travail[2]?

---

[1] La vérité est que la valeur des choses étant une qualité essentiellement variable d'un temps à un autre, d'un lieu à un autre, la valeur d'une chose (fût-ce celle du travail) ne peut servir de mesure à la valeur d'une autre chose, si ce n'est pour un temps et pour un lieu donnés. C'est pour cela que, pour chaque lieu, il y a, tous les jours, un nouveau prix courant des marchandises, et un nouveau cours du change (qui n'est que le prix courant des diverses monnaies). Une mesure invariable des valeurs est une pure chimère, parce qu'on ne peut mesurer les valeurs que par des valeurs, c'est-à-dire par une quantité essentiellement variable. Il n'en résulte pas que la valeur soit chimérique; elle ne l'est pas plus que la chaleur des corps qui ne peut pas se fixer davantage. — J.-B. SAY.

[2] M. Ricardo ne tient nul compte de la raison qui a été donnée pourquoi la valeur du blé a dû être plus invariable que celle de toute autre marchandise. La population dans tout pays s'élevant et s'abaissant toujours en proportion des subsistances, le rapport entre la quantité de blé produite (quelle qu'on la suppose), et

La valeur du travail n'est-elle pas également variable; et n'est-elle pas modifiée, ainsi que toutes choses, par le rapport entre l'offre et la demande, rapport qui varie sans cesse avec la situation du pays? n'est-elle pas encore affectée par le prix variable des subsistances et des objets de première nécessité, à l'achat desquels l'ouvrier dépense son salaire?

Dans un même pays, pour produire une quantité déterminée d'aliments ou d'objets de première nécessité, il faut peut-être dans un temps le double du travail qui aurait suffi dans une autre époque éloignée; et il se peut néanmoins que les salaires des ouvriers ne soient que fort peu diminués. Si l'ouvrier recevait pour ses gages, à la première époque, une certaine quantité de nourriture et de denrées, il n'aurait probablement pu subsister si on la lui avait diminuée. Les substances alimentaires et les objets de première nécessité auraient, dans ce cas, haussé de cent pour cent, en estimant leur valeur par la *quantité* de travail nécessaire à leur production, tandis que cette valeur aurait à peine augmenté si on l'eût mesurée par la quantité de travail contre laquelle s'échangeraient ces substances.

On peut faire la même remarque à l'égard de deux ou de plusieurs pays. L'on sait qu'en Amérique et en Pologne, sur les dernières terres mises en culture, le travail d'une année donne plus de blé qu'en Angleterre. Or, en supposant que toutes les autres denrées soient dans les trois pays à aussi bon marché, ne serait-ce pas une grande erreur de conclure que la quantité de blé payée à l'ouvrier doit être dans chaque pays proportionnée à la facilité de la production.

Si la chaussure et les vêtements de l'ouvrier pouvaient être fabriqués par des procédés nouveaux et perfectionnés, et exiger seulement le quart du travail que leur fabrication demande actuellement, ils devraient baisser probablement de soixante-quinze pour cent; mais loin de pouvoir dire que par là l'ouvrier au lieu d'un habit et d'une paire de souliers, en aura quatre, il est au contraire certain que son salaire, réglé par les effets de la concurrence et par l'accroissement de la population, se proportionnerait à la nouvelle valeur des denrées à acheter. Si de semblables perfectionnements s'étendaient à tous les

---

la quantité demandée, restant la même, la valeur échangeable a dû rester la même aussi. Le blé est un produit qui, par sa présence, crée ses consommateurs, et qui par son absence les détruit. On n'en peut pas dire autant de l'or.

J.-B. Say.

objets de consommation de l'ouvrier, son aisance se trouverait probablement augmentée, quoique la valeur échangeable de ces objets, comparée à celle des objets dont la fabrication n'aurait éprouvé aucun perfectionnement remarquable, se trouvât considérablement réduite, et qu'on les obtînt par une quantité bien moindre de travail.

Il n'est donc pas exact de dire avec Adam Smith : « que puisque » le même travail peut quelquefois *acheter* une plus grande, et quel- » quefois une plus petite quantité de marchandises, c'est la valeur » des marchandises qui change, et non celle du travail. » Et par conséquent, « que la valeur du travail étant la seule qui soit inva- » riable, elle seule peut servir de mesure fondamentale et exacte au » moyen de laquelle on puisse en tout temps et en tout lieu estimer » et comparer la valeur de toutes les denrées ou marchandises. » Il est cependant exact de dire, ainsi que Smith l'avait avancé auparavant, « que les quantités proportionnelles de travail nécessaires pour » obtenir chaque objet, paraissent offrir la seule donnée qui puisse » conduire à poser une règle pour l'échange des uns contre les au- » tres; » ou, en d'autres mots, que c'est la quantité comparative de denrées que le travail peut produire, qui détermine leur valeur relative présente ou passée, et non les quantités comparatives de denrées qu'on donne à l'ouvrier en échange, ou en paiement de son travail.

Deux marchandises varient, je suppose, dans leur valeur relative, et nous désirons savoir celle qui a subi cette variation, cette transformation. En comparant l'une d'elles avec des souliers, des bas, des chapeaux, du fer, du sucre et toutes les autres marchandises, on trouve que sa valeur échangeable est restée la même; en comparant l'autre avec les mêmes objets nous trouvons, au contraire, que sa valeur échangeable a varié; cela seul nous autorise suffisamment à dire que la variation porte sur cette marchandise déterminée et non sur tous les autres objets avec lesquels on l'a comparée. Si, en pénétrant plus avant dans toutes les circonstances relatives à la production de ces différents objets, nous reconnaissons qu'il faut la même quantité de travail et de capital pour produire des souliers, des bas, des chapeaux, du fer, du sucre, etc.; mais que la production de telle marchandise désignée est devenue moins coûteuse et moins lente, la probabilité se change en certitude. On peut dire alors hardiment que a variation de valeur retombe uniquement sur cette marchandise, et on découvre ainsi la cause de cette variation.

Si je trouve qu'une once d'or s'échange pour une quantité moindre de marchandise, et que, cependant, la découverte de mines nouvelles et plus fertiles ou l'emploi de machines plus parfaites permet d'obtenir une quantité déterminée d'or avec moins de travail, je suis autorisé à dire que les causes des variations de la valeur de l'or, relativement à celle des autres marchandises, sont, à la fois, une économie de main d'œuvre et un travail plus facile, plus rapide. De même, si le travail venait à baisser considérablement de valeur relativement aux autres objets, si l'on reconnaissait que cette baisse vient d'une abondance extrême de blé, de sucre, de bas, abondance résultant de moyens de production plus actifs, il serait exact de dire que le blé et les autres objets nécessaires à l'existence ont perdu de leur valeur par suite d'une diminution dans la quantité de travail consacré à les produire, et que ce que l'ouvrier gagne en se procurant plus facilement les moyens d'existence, il le perd par la baisse que subit bientôt le prix de son travail. « Non, non, s'écrient aussitôt Adam Smith et M. Malthus : vous aviez sans doute raison de dire, en parlant de l'or, que ses fluctuations se traduisent en réalité par un abaissement de valeur, parce que ni le blé ni le travail n'avaient encore varié; et de plus, comme l'or achèterait une moins grande quantité de denrées, on pouvait en conclure hardiment que toutes les denrées étaient restées invariables, et que l'or seul avait changé. Mais, lorsque le blé et le travail, — les deux choses que nous avons adoptées comme mesure des valeurs, malgré toutes les variations auxquelles nous les reconnaissons assujetties, — lorsque, dis-je, le blé et le travail baissent, on aurait tort d'en tirer les mêmes conclusions : pour être dans le vrai, il faudrait dire alors que le travail et le blé sont restés stationnaires en face du renchérissement des autres choses.

Or, c'est précisément contre ce langage que je proteste. Je crois que la cause des variations survenues entre le blé et les autres objets, se trouve, comme pour l'or, dans une économie de main d'œuvre : aussi suis-je logiquement entraîné à considérer ces variations comme le résultat d'une baisse dans la valeur du travail et du blé, et non comme un renchérissement des choses contre lesquelles on les échange. Supposons que je loue pour une semaine le travail d'un ouvrier, et qu'au lieu de dix schillings je lui en donne seulement huit ; si, d'ailleurs, il n'est survenu aucune variation dans la valeur de l'argent, il se pourra que cet ouvrier obtienne avec son salaire réduit plus d'aliments et de vêtements qu'auparavant : mais ceci, il faut l'attribuer à un

abaissement dans la valeur des objets de consommation de l'ouvrier, et non, comme l'ont avancé Adam Smith et M. Malthus, à une hausse réelle dans la valeur de son salaire. Et pourtant, c'est pour avoir caractérisé ce fait, en disant qu'il constitue, au fond, une baisse dans la valeur du travail, qu'on m'accuse d'avoir adopté un langage nouveau, inusité, et qu'on ne saurait concilier avec les véritables principes de la science. Quant à moi, je crois que les termes inusités sont précisément ceux dont se servent mes adversaires.

Admettons qu'un ouvrier reçoive par semaine un boisseau de blé à une époque où le prix du blé est de 80 sch. par quarter (2 h. 90 l.), et que le prix descendant à 40 sch., on lui en donne un boisseau et un quart. Admettons encore qu'il consomme chaque semaine, dans sa famille, un demi-boisseau de blé, et qu'il échange le surplus contre d'autres objets, tels que le combustible, le savon, la chandelle, le thé, le sucre, le sel, etc., etc. ; si les trois quarts de boisseau qui lui resteront dans ce cas ne peuvent lui procurer autant de jouissances et de bien-être que le demi-boisseau dont il disposait autrement, dira-t-on encore que son travail a haussé de valeur? Adam Smith insiste sur cette hausse, parce que son criterium est le blé, et que l'ouvrier reçoit plus de blé par semaine : mais Adam Smith eût dû y voir, au contraire, une baisse, « parce que la valeur d'une chose dépend de la faculté que transmet cette chose d'acheter les autres marchandises, » et que, dans l'hypothèse supposée, le travail a perdu de cette faculté.

SECTION II

La rémunération accordée à l'ouvrier varie suivant la nature du travail ; mais ce n'est pas là une des causes qui font varier la valeur relative des différentes marchandises.

Cependant, quoique je considère le travail comme la source de toute valeur, et sa quantité relative comme la mesure qui règle presque exclusivement la valeur relative des marchandises, il ne faut pas croire que je n'aie pas fait attention aux différentes espèces de travail et à la difficulté de comparer celui d'une heure ou d'un jour consacré à un certain genre d'industrie, avec un travail de la même durée consacré à une autre production. La valeur de chaque espèce de travail est bientôt fixée, et elle l'est avec assez de précision pour satisfaire aux nécessités de la pratique : elle dépend beaucoup de la dextérité comparative de l'ouvrier, et de l'activité avec laquelle il a travaillé. L'échelle comparative une fois établie, elle n'est sujette

qu'à peu de variations. Si la journée d'un ouvrier en bijouterie vaut plus que celle d'un ouvrier ordinaire, cette proportion reconnue et déterminée depuis longtemps conserve sa place dans l'échelle des valeurs [1].

En comparant donc la valeur d'un même objet à des époques différentes, on peut se dispenser d'avoir égard à l'habileté et à l'activité comparatives de l'ouvrier, car elles influent également aux deux époques. Des travaux de la même nature exécutés dans différents temps se comparent entre eux; et si un dixième, un cinquième ou un quart a été ajouté ou ôté à leur prix, il en résultera un effet proportionné dans la valeur relative de l'objet. Si une pièce de drap valant actuellement deux pièces de toile, venait à valoir dans dix ans quatre pièces de toile, nous serions fondés à conclure en toute sécurité qu'il faut plus de travail pour fabriquer le drap, ou qu'il en faut moins pour faire de la toile, ou même que ces deux causes ont agi en même temps.

Les recherches sur lesquelles je voudrais porter l'attention du lecteur, ayant pour objet l'effet produit par les variations survenues dans la valeur relative des marchandises, et non dans leur valeur absolue, il est peu important de comparer les prix qu'on accorde aux différentes espèces de travail. Nous pouvons présumer que le rapport entre les différents prix reste à peu près le même d'une génération

---

[1] « Quoique le travail soit la mesure réelle de la valeur échangeable de toute » marchandise, ce n'est pas celle d'après laquelle on l'estime ordinairement. Il » est souvent difficile de déterminer la proportion qui existe entre deux diffé- » rentes quantités de travail. Le temps employé à exécuter deux différentes espèces » d'ouvrage n'est pas toujours suffisant pour déterminer cette proportion. Il faut » encore tenir compte des différents degrés de fatigue que l'ouvrier a endurée et » de la dextérité qu'il a montrée. Un travail violent d'une heure peut être beaucoup » plus pénible que celui de deux heures employées à un ouvrage aisé; et il peut » y avoir beaucoup plus de travail dans une heure d'application à un métier qu'il » a fallu dix ans de peines pour apprendre, que dans un mois de travail appliqué » à une occupation ordinaire et aisée. Mais il n'est point aisé de trouver une me- » sure exacte du degré de fatigue ou de dextérité. Il est vrai qu'en échangeant les » différents produits de différentes sortes de travail les uns contre les autres, on » en tient compte ordinairement jusqu'à un certain point. Cependant cela ne se » règle pas par une mesure exacte, et n'est que le résultat du débat entre le ven- » deur qui exige et l'acheteur qui marchande, et qui se décide d'après cette espèce » d'égalité approximative, qui, quoiqu'inexacte, suffit cependant dans les trans- » actions ordinaires de la vie. » *Richesse des Nations*, liv. I, chap. 10. (Edit. Guillaumin.)

à l'autre, ou au moins que les variations qu'ils éprouvent d'une année à l'autre sont peu sensibles, quelque inégalité qui ait pu s'y trouver dans l'origine, et quels que soient la capacité, l'adresse ou le temps nécessaires pour acquérir la dextérité manuelle dans les différentes branches de l'industrie. Ces légères variations ne sauraient donc avoir, à des époques rapprochées, aucun effet notable sur la valeur relative des choses.

« Le rapport entre les taux différents des salaires et des profits dans » les différents emplois du travail et des capitaux, ne paraît pas être » modifié d'une manière sensible, ainsi que nous l'avons déjà remar- » qué, par la richesse ou la misère, ni par les progrès ou la décadence » des sociétés. De telles révolutions dans l'État doivent, en effet, in- » fluer sur le taux général des salaires et des profits, mais elles finis- » sent par modifier également les uns et les autres dans tous leurs » différents emplois. Leurs rapports mutuels doivent donc rester les » mêmes, et peuvent à peine subir une grande variation tant soit peu » durable [1], par la suite de semblables révolutions. »

SECTION III.

La valeur des marchandises se trouve modifiée, non-seulement par le travail immédiatement appliqué à leur production, mais encore par le travail consacré aux outils, aux machines, aux bâtiments qui servent à les créer.

Même dans cet état primitif des sociétés dont il est question dans Adam Smith, le chasseur sauvage a besoin d'un capital quelconque, créé peut-être par lui-même et qui lui permette de tuer le gibier. S'il n'avait aucune espèce d'arme offensive, comment tuerait-il un castor ou un daim? La valeur de ces animaux se composerait donc d'abord du temps et du travail employés à leur destruction, et ensuite du temps et du travail nécessaires au chasseur pour acquérir son capital, c'est-à-dire l'arme dont il s'est servi.

Supposons que l'arme propre à tuer le castor exige, pour sa fabrication, beaucoup plus de travail que celle qui suffit pour tuer le daim, en raison de la difficulté plus grande d'approcher du premier de ces animaux, et de la nécessité d'être par conséquent muni d'une arme propre à porter un coup assuré. Dans ce cas, il est probable qu'un castor vaudra plus que deux daims, précisément parce que, tout considéré, il faudra plus de travail pour tuer le premier.

---

[1] *Richesse des Nations*, liv. I, chap. 10.

Tous les instruments nécessaires pour tuer les castors et les daims pourraient aussi n'appartenir qu'à une seule classe d'hommes, une autre classe se chargeant du travail de la chasse; mais leur prix comparatif serait toujours proportionné au travail employé, soit pour se procurer le capital, soit pour tuer ces animaux. Que les capitaux fussent abondants ou rares par rapport au travail; qu'il y eût abondance ou disette des aliments et autres objets de première nécessité, les personnes qui auraient consacré une valeur égale de capital à un de ces deux emplois, pourraient retirer une moitié, un quart, ou un huitième du produit, le reste servant de salaire à ceux qui auraient fourni leur travail. Mais cette division d'intérêts ne saurait affecter la valeur réelle des produits; en effet, soit que les profits du capital s'élèvent à cinquante, à vingt, ou à dix pour cent, soit que les salaires des ouvriers s'élèvent ou s'abaissent, l'effet en sera le même dans les deux emplois différents.

Qu'on suppose les occupations de la société plus étendues, en sorte que les uns fournissent les canots, les filets et les appareils nécessaires à la pêche; et les autres, les semences et les instruments grossiers dont on se sert en commençant une culture: il sera toujours vrai de dire cependant que la valeur échangeable des objets produits est proportionnée au travail employé à leur production, et je ne dis pas seulement à leur production immédiate, mais encore à la fabrication des instruments et machines nécessaires à l'industrie qui les produit.

Si nous envisageons un état de société *encore plus avancé*, où les arts et le commerce fleurissent, nous verrons que c'est toujours le même principe qui détermine les variations dans la valeur des marchandises. En estimant, par exemple, la valeur échangeable des bas de coton, nous verrons qu'elle dépend de la totalité du travail nécessaire pour les fabriquer et les porter au marché. Il y a d'abord le travail nécessaire à la culture de la terre où l'on a récolté le coton brut; puis celui qui a servi à le transporter dans le pays où l'on doit fabriquer les bas, — ce qui comprend une partie du travail employé à la construction du navire qui doit porter le coton, et qui est payé dans le fret des marchandises. Puis, vient le travail du fileur et du tisserand, et une partie de celui de l'ingénieur, du serrurier, du charpentier, qui ont construit les bâtiments et les machines; enfin les services du détaillant et de plusieurs autres personnes qu'il serait inutile d'énumérer. La somme totale de toutes ces sortes de travaux détermine la quantité des divers objets qui doit être échangée contre ces bas; et

une pareille estimation de tout le travail employé à la production de ces objets eux-mêmes, réglera également la quantité qui doit en être donnée pour les bas [1].

Pour nous convaincre que c'est là le fondement réel de toute valeur échangeable, supposons qu'il ait été fait un perfectionnement qui abrége le travail dans une des différentes opérations que le coton brut doit subir, avant que des bas de coton puissent être apportés au marché pour être échangés contre d'autres objets; et observons quels en seraient les effets. S'il fallait effectivement moins de bras pour cultiver le coton et pour le récolter; si l'on employait moins de matelots pour manœuvrer, ou moins de charpentiers pour construire le navire qui doit nous le porter; si moins de personnes étaient employées à construire les bâtiments et les machines; ou si après leur construction on en augmentait la puissance, les bas baisseraient infailliblement de prix, et par conséquent on ne pourrait plus les échan-

---

[1] M. Ricardo paraît n'avoir pas compris là-dedans les profits ou l'intérêt des capitaux comme partie constituante du prix des choses. Lorsqu'un acheteur paie la valeur d'une partie de bas, et que le travail du planteur qui a cultivé le coton, le travail du négociant qui l'a fait venir en Europe, le travail même du constructeur qui a bâti le navire, qui a construit les métiers du fileur, du tisserand; lorsque tous ces travaux, dis-je, font partie du prix des bas, il n'y a encore rien dans ce prix pour payer *l'usage* des différentes portions de capitaux qui ont servi durant l'exercice de tous ces travaux. Et remarquez bien que lorsque je dis l'usage des capitaux, je ne veux pas dire seulement leur détérioration, la dépense nécessaire pour conserver aux instruments aratoires, aux navires, aux machines, leur entière valeur. Je suppose qu'il n'y a nulle détérioration dans la valeur capitale, et que les fonds qui ont servi dans ce commerce et dans ces manufactures sont, après la production, en raison de l'entretien et de la restauration des valeurs employées, égaux à ce qu'ils étaient lorsqu'on a entrepris cette production. Je dis que l'intérêt de ce capital n'est point encore payé indépendamment de l'acquittement de tous ces frais; il faut nécessairement que cette production paie *le profit* ou *l'intérêt* de ces mêmes capitaux, et par conséquent que l'intérêt du capital fasse partie du prix des choses produites. On en peut dire autant du revenu des propriétaires fonciers (*rent of land*).

Par suite, M. Ricardo ne comprend point, dans ce qu'il nomme, d'après Smith, le prix naturel des choses, ni l'intérêt du capital, ni les profits du fonds de terre qui ont concouru à leur production. Cependant le concours du fonds capital et du fonds de terre est tout aussi indispensable pour la production que le concours des facultés industrielles; les propriétaires des facultés productives du capital et des terres ne fournissent pas gratuitement ce concours, puisque l'un retire un intérêt et l'autre un fermage. Cet intérêt et ce fermage font bien nécessairement partie du prix des produits, puisque les frais de production ne peuvent être payés qu'avec le prix des produits qui en résultent. — J.-B. Say.

ger que pour une moindre quantité d'autres objets. Ils baisseraient de prix, parce qu'une moindre portion de travail suffirait pour les produire, et ils ne pourraient plus être donnés en échange que pour une quantité moindre d'articles dans la fabrication desquels il ne se serait point opéré une pareille économie de main-d'œuvre.

Une économie dans le travail ne manque jamais de faire baisser la valeur relative d'une marchandise, — que cette économie porte sur le travail nécessaire à la fabrication de l'objet même, ou bien sur le travail nécessaire à la formation du capital employé dans cette production. Qu'il y ait moins de blanchisseurs, de fileurs et de tisserands directement employés à la fabrication des bas, ou moins de matelots, de charretiers, d'ingénieurs, de forgerons occupés indirectement à la même production: dans l'un et l'autre cas, le prix devra baisser. Dans le premier, toute l'économie de travail porterait entièrement sur les bas auxquels cette portion de travail était uniquement consacrée; dans le second, une partie seulement de cette épargne porterait sur les bas, — l'autre retombant sur tous les autres objets à la production desquels contribuaient les bâtiments, les machines et les moyens de transport.

Supposons que dans un état de société peu avancé les arcs et les flèches du chasseur aient une valeur et une durée pareilles à celles du canot et des instruments du pêcheur, — les uns et les autres étant, d'ailleurs, le produit de la même quantité de travail. Dans un tel état de choses, la valeur du gibier, produit de la journée de travail du chasseur, sera exactement la même que celle du poisson pris par le pêcheur dans sa journée. Le rapport entre la valeur du poisson et celle du gibier se trouvera entièrement déterminé par la quantité de travail dépensé pour se procurer l'un et l'autre, quelle que soit la quantité de chacun des produits, et indépendamment du taux plus ou moins élevé des salaires ou des profits en général. Si, par exemple le pêcheur avait un canot et des instruments de pêche pouvant durer dix ans, et ayant une valeur de 100 liv. st.; s'il employait dix hommes dont le salaire serait de 100 liv. st. et dont le travail donnerait chaque jour vingt saumons; si, d'un autre côté, le chasseur, possédant des armes d'une égale valeur et d'une égale durée, employait aussi dix hommes dont le salaire serait de 100 liv. st. et dont le travail lui procurerait dix daims par jour, le prix naturel d'un daim devrait être de deux saumons, — que la portion du produit total accordée aux travailleurs qui l'ont pris fût, d'ailleurs, grande ou petite. La proportion de ce qui a pu être payé comme salaire est de la plus haute

importance pour la question des profits; car il est évident qu'ils doivent être forts ou faibles selon que les salaires sont élevés ou à bas prix; mais cela ne peut nullement affecter la valeur relative du poisson et du gibier, le prix des journées devant être au même taux dans les deux genres d'industrie. Dans le cas où le chasseur voudrait exiger que le pêcheur lui donnât plus de poisson pour chaque pièce de gibier, en alléguant qu'il a dépensé une plus grande partie de sa chasse, ou de ce que vaut sa chasse, pour payer les journées de ses chasseurs, le pêcheur lui répondrait qu'il se trouve précisément dans le même cas. Par conséquent tant qu'une journée de travail continuera à donner à l'un la même quantité de poisson, à l'autre la même quantité de gibier, le taux naturel de l'échange sera de un daim pour deux saumons, quelles que soient d'ailleurs les variations de salaires et de profits et l'accumulation du capital.

Si avec le même travail on obtenait moins de poisson ou plus de gibier, la valeur du premier hausserait par rapport à celle du second. Si, au contraire, on prenait avec le même travail moins de gibier ou plus de poisson, le gibier renchérirait par rapport au poisson.

S'il existait quelque autre objet d'échange dont la valeur fût invariable, et que l'on pût se procurer dans tous les temps et dans toutes les circonstances avec la même quantité de travail, nous pourrions, en comparant à cette valeur celle du poisson et du gibier, déterminer avec précision quelle portion de cette inégalité doit être attribuée à la cause qui change la valeur du poisson, et quelle portion à la cause qui change la valeur du gibier.

Supposons que l'argent soit cette mesure invariable. Si un saumon vaut une livre sterling, et un daim deux livres, un daim vaudra deux saumons; mais un daim pourra acquérir la valeur de trois saumons, 1° dans le cas où il faudrait plus de travail pour se rendre maître des daims; 2° dans le cas où il faudrait moins de travail pour pêcher du saumon; 3° dans le cas où ces deux causes agiraient simultanément. Si une pareille mesure, invariable, fidèle, existait, on pourrait aisément évaluer l'effet de chacune de ces causes. Si le saumon continuait à se vendre au prix d'une livre sterling, tandis que le daim en vaudrait trois, nous pourrions conclure qu'il faut plus de travail pour se procurer des daims. Si les daims restaient au prix de 2 liv. st. pendant que le saumon aurait baissé à 13 s. 4 d., il faudrait certainement en conclure que moins de travail est nécessaire pour avoir du saumon; et si le prix des daims haussait à 2 liv. 10 s., le saumon baissant à 16 s. 8 d., nous devrions en conclure que les deux

causes ont opéré conjointement pour produire ce changement dans la valeur relative de ces deux objets.

Il n'est pas de variations dans les salaires de l'ouvrier qui puissent influer sur la valeur relative des marchandises, car, en supposant même qu'ils s'élèvent, il ne s'ensuit pas que ces objets doivent exiger plus de travail. Seulement, ce travail se paiera plus cher, et les mêmes motifs qui ont engagé le chasseur et le pêcheur à hausser le prix du gibier et du poisson, détermineront le propriétaire d'une mine à élever la valeur de son or. Ces motifs agissant avec la même force sur tous les trois, et la situation relative des trois personnes étant la même avant et après l'augmentation des salaires, la valeur relative du gibier, du poisson et de l'or n'auront éprouvé aucun changement. Les salaires pourraient monter de 20 pour cent, les profits diminuant par conséquent dans une proportion plus ou moins grande, sans causer le moindre changement dans la valeur relative de ces marchandises.

Supposons maintenant qu'avec le même travail et le même capital on pût avoir plus de poisson, mais non pas plus d'or ou de gibier; dans ce cas, la valeur relative du poisson tomberait par rapport à celle de l'or ou du gibier. Si, au lieu de vingt saumons le travail d'un jour en rapportait vingt-cinq, le prix d'un saumon serait de 16 shellings au lieu de 1 livre sterling, et deux saumons et demi, au lieu de deux, seraient donnés en échange contre un daim; mais le prix des daims se maintiendrait toujours à 2 liv. comme auparavant. Pareillement, si avec le même capital et le même travail on n'obtenait plus autant de poisson, sa valeur comparative hausserait alors, et le poisson augmenterait ou diminuerait de valeur échangeable, en raison seulement du plus ou moins de travail nécessaire pour en avoir une quantité déterminée; mais jamais cette hausse ou cette baisse ne pourrait dépasser le rapport de l'augmentation ou de la diminution du travail nécessaire.

Si nous possédions une mesure fixe, au moyen de laquelle on pût estimer les variations dans les prix des marchandises, nous verrions que la dernière limite de la hausse est en raison de la quantité additionnelle de travail nécessaire à leur production; et que cette hausse ne peut provenir que d'une production qui exige plus de travail. Une hausse dans les salaires n'augmenterait point le prix des marchandises en argent, ni même leur prix relativement à ces marchandises, dont la production n'exigerait pas une augmentation de travail, au de capital fixe et circulant. Si la production d'un de ces

objets exigeait plus ou moins de travail, nous avons déjà montré que cela causerait à l'instant un changement dans sa valeur relative; mais ce changement serait dû à la variation survenue dans la quantité de travail nécessaire, et non à la hausse des salaires.

SECTION IV.

L'emploi des machines et des capitaux fixes modifie considérablement le principe qui veut que la quantité de travail consacrée à la production des marchandises détermine leur valeur relative.

Dans la précédente section, nous avons admis que les instruments et les armes nécessaires pour tuer le daim et le saumon avaient une durée égale, et étaient le résultat de la même quantité de travail. Nous avons reconnu en même temps que les variations dans la valeur relative du daim et du saumon dépendaient uniquement des différentes quantités de travail consacrées à les obtenir; mais à tous les âges de la société les instruments, les outils, les bâtiments, les machines employés dans différentes industries peuvent varier quant à leur durée et aux différentes portions de travail consacrées à les produire. De même les proportions dans lesquelles peuvent être mélangés les capitaux qui paient le travail, et ceux engagés sous forme d'outils, de machines, de bâtiments, varient à l'infini. Cette différence dans le degré de persistance des capitaux fixes, et cette variété dans les proportions, où ils peuvent être combinés avec les capitaux engagés, font apparaître ici une nouvelle cause propre à déterminer les variations survenues dans la valeur relative des marchandises. Cette cause, qui se joint à la somme de travail consacrée à la production des marchandises, est l'abaissement ou l'élévation de la valeur du travail.

La nourriture et les vêtements qui servent à l'ouvrier, les bâtiments dans lesquels il travaille, les outils qui facilitent son travail sont tous d'une nature périssable. Et cependant il existe des différences énormes dans le degré de permanence de ces divers capitaux. Une machine à vapeur durera plus longtemps qu'un vaisseau, un vaisseau plus que les vêtements d'un ouvrier, ces vêtements eux-mêmes auront une durée considérable, relativement à celle de la nourriture qu'il consomme.

Suivant que le capital disparaît rapidement et exige un renouvellement perpétuel, ou qu'il se consomme lentement, on le divise en

deux catégories qui sont : le capital fixe et le capital circulant [1]. Un brasseur dont les bâtiments et les machines ont une valeur et une durée notables, est considéré comme employant une grande quantité de capital fixe. Au contraire, un cordonnier dont le capital se dissipe principalement en salaires qui servent à procurer à l'ouvrier sa nourriture, son logement et d'autres marchandises moins durables que les bâtiments et les machines, ce cordonnier est considéré comme employant une grande partie de ses capitaux sous forme de capital circulant.

Il faut encore observer que le capital non engagé peut rester plus ou moins longtemps dans la circulation, avant de rentrer aux mains du chef d'industrie. Ainsi, le blé que le fermier achète pour semer ses champs est un capital fixe, comparativement au blé qu'achète le boulanger pour faire son pain. Le premier le dépose dans la terre, et ne l'en retire qu'au bout d'un an ; le second peut le faire moudre, le vendre aux consommateurs sous forme de pain, retrouver tout entier son capital au bout d'une semaine, et le consacrer à d'autres productions.

Il peut donc arriver que deux industries emploient la même somme de capital ; mais ce capital peut aussi se diviser d'une manière très-différente sous le rapport de la portion engagée et de la portion qui circule. Dans une de ces industries, on peut n'employer qu'une faible fraction de capital sous forme de salaire, c'est-à-dire comme fonds circulant : le reste peut avoir été converti en machines, instruments, bâtiments, toutes choses qui constituent un capital comparativement fixe et durable. Dans une autre industrie, au contraire, la plus grande partie du capital sera peut-être consacrée à défrayer le travail, le reste servant à l'achat des bâtiments, des instruments et des machines. Il est évident, dès lors, qu'une hausse dans les salaires influera d'une manière bien différente sur les marchandises, selon qu'elles auront été produites sous telles et telles conditions.

Il y a plus. Deux manufacturiers peuvent employer la même somme de capital fixe et de capital circulant, et cependant avoir un capital fixe d'une durée très-inégale. L'un peut avoir des machines à vapeur coûtant 10,000 liv. st. l'autre des vaisseaux de la même valeur.

---

[1] Division peu essentielle et qu'il est d'ailleurs difficile d'établir d'une manière bien nette.

Si les hommes, privés de machines, produisaient par le seul effort de leur travail, et consacraient à la création des marchandises qu'ils jettent sur le marché, le même temps, les mêmes efforts, la valeur échangeable de ces marchandises serait précisément en proportion de la quantité de travail employée.

De même, s'ils employaient un capital fixe de même valeur et de même durée, le prix des marchandises produites serait le même, et varierait seulement en raison de la somme de travail plus ou moins grande consacrée à leur production.

Tout ceci est parfaitement démontré pour les marchandises produites dans des circonstances semblables. Celles-ci ne varieront, relativement les unes aux autres, que dans le rapport de l'accroissement ou de la diminution du travail nécessaire pour les produire. Mais, si on les compare avec d'autres marchandises qui n'auraient pas été créées avec la même somme de capital fixe, on voit qu'elles subissent l'influence de l'autre cause que j'ai énoncée, et qui est une hausse dans la valeur du travail : et cela, alors même que l'on aurait consacré à leur production la même somme d'efforts. L'orge et l'avoine continueront, quelles que soient les variations survenues dans les salaires, à conserver entre elles les mêmes rapports. Il en sera de même pour les étoffes de coton et de laine, si elles ont été produites dans des circonstances identiques ; mais une hausse ou une baisse des salaires survenant, l'orge pourra valoir plus ou moins, relativement aux étoffes de coton, et l'avoine, relativement aux draps.

Supposons que deux individus emploient chacun annuellement cent hommes à construire deux machines, et qu'un troisième individu emploie le même nombre d'ouvriers à cultiver du blé : chacune des deux machines vaudra, au bout de l'année, autant que le blé récolté, parce que chacune aura été produite par la même quantité de travail. Supposons maintenant que le propriétaire d'une des machines l'emploie, avec le secours de cent ouvriers, à fabriquer du drap, et que le propriétaire de l'autre machine l'applique, avec le même nombre de bras, à la production de cotonnades ; le fermier continuant de son côté à faire cultiver du blé à ses cent ouvriers. A la seconde année il se trouvera qu'ils auront tous utilisé la même somme de travail : mais les marchandises et les machines du fabricant de cotons et du fabricant de draps seront le résultat du travail de deux cents hommes pendant un an ou de cent hommes pendant deux ans. Le blé, au contraire, n'aura exigé que les efforts de cent ouvriers pendant un an ; de sorte que, si le blé a une valeur de 500 liv. st., les machines et les pro-

duits créés par les deux manufacturiers devront avoir une valeur double. Cette valeur sera même de plus du double, car le fabricant de cotonnades et le fabricant de draps auront tous deux ajouté à leur capital les profits de la première année, tandis que le fermier aura consommé les siens. Il arrivera donc, qu'à raison de la durée plus ou moins grande des capitaux, ou, ce qui revient au même, en raison du temps qui doit s'écouler avant que les différentes espèces de marchandises puissent être amenées sur le marché, leur valeur ne sera pas exactement proportionnelle à la quantité de travail qui aura servi à les produire. Cette valeur dépassera un peu le rapport de deux à un, afin de compenser ainsi le surcroît de temps qui doit s'écouler avant que le produit le plus cher puisse être mis en vente.

Supposons que le travail de chaque ouvrier coûte annuellement 50 liv. st., ou que le capital engagé soit de 500 liv. st., et les profits de 10 pour cent, la valeur de chacune des machines, ainsi que celle du blé, sera au bout de l'année de 5,500 liv. st. La seconde année, les manufacturiers et le fabricant emploieront encore 500 liv. st. chacun en salaires, et vendront par conséquent encore leurs marchandises au prix de 5,500 liv. st. Mais, pour être de pair avec le fermier, les fabricants ne devaient pas seulement obtenir 5,500 liv. st. en retour des 5,000 liv. st. employées à rémunérer du travail : il leur faudra recueillir de plus une somme de 550 liv. st., à titre d'intérêts, sur les 5,500 liv. st. qu'ils ont dépensées en machines, et leurs marchandises devront donc leur rapporter 6,050 liv. st. On voit donc ainsi que des capitalistes peuvent consacrer annuellement la même quantité de travail à produire des marchandises, sans que ces mêmes marchandises aient la même valeur, et cela, en raison des différentes quantités de capitaux fixes et de travail, accumulés dans chacune d'elles. Le drap et les cotonnades ont la même valeur, parce qu'ils résultent d'une même somme de travail et de capital engagé. Le blé diffère de valeur, parce qu'il a été produit dans des conditions autres.

Mais, dira-t-on, comment une hausse dans les salaires pourra-t-elle influer sur leur valeur relative? Il est évident que le rapport entre le drap et les cotonnades ne variera pas, car, dans l'hypothèse admise, ce qui atteint l'un atteint également l'autre. De même, la valeur relative du blé et de l'or ne changera pas, parce que ces deux denrées sont produites dans des conditions identiques, sous le double rapport du capital fixe et du capital circulant : mais le rapport qui existe entre le blé et le drap ou les cotonnades devra nécessairement se modifier sous l'influence d'une hausse dans le prix du travail.

Toute augmentation de salaire entraîne nécessairement une baisse dans les profits. Ainsi, si le blé doit être réparti entre le fermier et l'ouvrier, plus grande sera la portion de celui-ci, plus petite sera celle du premier. De même, si le drap ou les étoffes de coton se divisent entre l'ouvrier et le capitaliste, la part du dernier ne s'accroîtra qu'aux dépens de celle du premier. Supposons, dès lors, que, grâce à une augmentation de salaires, les profits tombent de 10 à 9 pour cent; au lieu d'ajouter au prix moyen de leurs marchandises, et, pour les profits de leur capital fixe, une somme de 550 liv. st., les manufacturiers y ajouteront 495 liv. st. seulement, ce qui portera le prix de vente à 5,995 liv. st., au lieu de 6,050 liv. st. Mais comme le prix du blé resterait à 5,500 liv. st., les produits manufacturés, où il entre une plus grande somme de capitaux fixes, baisseraient relativement au blé ou à toute autre denrée. L'importance des variations qui surviennent dans la valeur relative des marchandises par suite d'une augmentation de salaires, dépendrait alors de la proportion qui existerait entre le capital fixe et la totalité des frais de production. Toutes les marchandises produites au moyen de machines perfectionnées, dans des bâtiments coûteux et habilement construits, toutes celles, en d'autres termes, qui exigent beaucoup de temps et d'efforts avant de pouvoir être livrées sur le marché, perdraient de leur valeur relative, tandis que celles qui, produites uniquement, ou principalement, avec du travail, peuvent être rapidement jetées dans la circulation, augmenteraient de valeur.

Le lecteur remarquera cependant que cette cause n'a qu'une faible influence sur les marchandises. Une augmentation de salaires qui entraînerait une baisse de 1 pour cent dans les profits, ne déterminerait, dans la valeur relative des produits, qu'une variation de 1 pour cent : cette valeur descendrait donc de 6,050 liv. st. à 5,995 liv. st. L'effet le plus sensible qui pût être produit par un accroissement de salaires sur le prix des marchandises, ne dépasserait pas 6 ou 7 pour cent, car on ne saurait admettre que les profits, dans quelque circonstance que ce soit, pussent subir d'une manière générale et permanente une dépression plus forte.

Il n'en est pas de même de cette autre cause modificative de la valeur, que nous avons reconnue être l'augmentation ou la diminution de la quantité de travail nécessaire pour créer des marchandises. S'il fallait pour produire du blé quatre-vingts hommes au lieu de cent, la valeur du blé descendrait de 5,500 liv. st. à 4,400 liv. st., c'est-à-dire de 20 pour cent : dans la même hypothèse, le prix du drap s'a-

baisserait de 6,050 liv. st. à 4,950 liv. st. De plus, toute altération profonde et permanente dans le taux des profits, dépend d'une série de causes qui n'agissent qu'à la longue, tandis que les variations qui surviennent dans la quantité de travail nécessaire pour créer des marchandises, sont des phénomènes de chaque jour. Chaque progrès dans les machines, les outils, les bâtiments, la production des matières premières épargne du travail, permet de créer une marchandise avec plus de facilité, et tend, par conséquent, à en réduire la valeur. En énumérant donc ici toutes les causes qui font varier la valeur des marchandises, on aurait tort, sans doute, de négliger l'influence réservée au mouvement des salaires ; mais on aurait tort aussi d'y attacher une trop grande importance. C'est pourquoi, tout en tenant compte de cette influence dans le cours de cet ouvrage, je considérerai cependant les grandes oscillations qu'éprouve la valeur relative des marchandises, comme résultant de la quantité de travail plus ou moins grande nécessaire à leur production.

Je crois à peine utile d'ajouter que les marchandises dont la production à coûté la même somme d'efforts, différeront néanmoins de valeur échangeable si on ne peut les amener sur le marché dans le même espace de temps.

Supposons que pendant un an je consacre 1,000 liv. st. à rétribuer le travail de vingt hommes occupés à créer une marchandise. Supposons encore que l'année suivante j'emploie vingt hommes à terminer, perfectionner le même produit pour des salaires égaux. Si les profits sont de 10 pour cent, ma marchandise livrée sur le marché au bout de ces deux années devra se vendre 2,310 liv. st. ; car j'y ai consacré la première année un capital de 1,000 liv. st., et la seconde année un capital de 2,100 liv. st. Un autre individu emploie la même quantité de travail, mais dans une seule année : il paie 2,000 liv. st. de salaires à quarante ouvriers. A la fin de l'année, le prix de la marchandise, y compris 10 pour cent de profits, ne dépassera pas 2,200 liv. st. Voilà donc deux marchandises produites par une quantité égale de travail et dont l'une se vend 2,310 liv. st., l'autre 2,200 liv. st.

Ce dernier cas semble différer du précédent, mais au fond il est parfaitement le même. Ainsi on y reconnaît, comme toujours, que l'accroissement de valeur d'une marchandise naît du temps plus ou moins considérable que nécessitent sa production et son transport sur le marché. Dans notre première hypothèse, les machines et le drap ont valu plus de deux fois ce que vaut le blé, quoiqu'ils eussent seu-

lement exigé le double de travail; dans le second cas, la somme de travail reste la même, et cependant il y a accroissement de valeur. Cette différence dans la valeur des marchandises naît de ce que, dans les deux cas, les profits se sont joints au capital et réclament, conséquemment, une compensation équitable.

De tout ceci, il résulte que les différentes proportions de capital fixe et de capital circulant employés dans les diverses branches de l'industrie, modifient considérablement la règle qui s'applique aux époques où la production n'exige que du travail. Cette règle générale voulait que la valeur des marchandises fût dans le rapport du travail consacré à les produire; les considérations présentées dans cette section démontrent que sans variations aucunes dans la quantité de travail employée, la hausse des salaires suffit pour déterminer une baisse dans la valeur échangeable des marchandises dont la production exige une certaine somme de capital fixe: plus grand sera le montant du capital engagé, plus importante sera la baisse.

SECTION V.

Le principe qui veut que la valeur ne varie pas avec la hausse ou la baisse des salaires, se trouve encore modifié par la durée du capital et par la rapidité plus ou moins grande avec laquelle il retourne à celui qui l'a engagé dans la production.

Dans la section précédente nous avons supposé deux sommes de même importance engagées dans deux industries différentes et inégalement subdivisées en capital fixe et capital circulant; supposons maintenant que cette subdivision soit la même, mais que la différence se trouve être dans la durée de ces capitaux. Plus un capital se consomme rapidement et plus il se rapproche de la nature des capitaux circulants; il disparaît pour reparaître bientôt et retourner au manufacturier. Nous venons de voir que plus le rapport du capital fixe domine dans une manufacture et plus la valeur des marchandises qui y sont produites tend, sous l'influence d'une augmentation de salaires, à s'abaisser relativement aux marchandises créées dans des fabriques où l'on trouve plus de capital circulant. Il en résulte donc que la même cause produira les mêmes effets avec d'autant plus d'intensité que le capital se consommera plus rapidement et se rapprochera davantage de la nature des capitaux circulants.

Si le capital engagé est d'une nature périssable, il faudra chaque année de grands efforts pour le maintenir dans son intégrité; mais ce

travail de reconstitution peut être considéré comme servant réellement à la production des marchandises, et devra se retrouver dans leur valeur. Si j'avais une machine de 20,000 liv. st., susceptible de produire certaines marchandises avec le secours d'un faible travail ; si la détérioration graduelle de cette machine était peu importante, et le taux des profits de 10 pour cent, je me contenterais d'ajouter 2,000 liv. st. au prix de mes produits, comme compensation de l'emploi de ma machine. Mais si la détérioration était rapide et sérieuse, s'il fallait pour la conserver le travail de cinquante hommes tous les ans, j'ajouterais au prix de mes marchandises un excédant égal à l'excédant obtenu par tout autre manufacturier qui n'aurait pas de machines et qui emploierait cinquante hommes à créer d'autres produits.

Un accroissement de salaires agira donc d'une manière inégale sur la valeur des marchandises produites au moyen de machines qui s'usent rapidement et celles produites au moyen de machines d'une grande durée. Dans un cas, il entrerait une grande portion de travail dans les produits fabriqués, dans l'autre, il en entrerait fort peu. C'est pourquoi toute augmentation de salaires ou, ce qui est la même chose, tout abaissement dans le taux des profits tend à affaiblir la valeur relative des marchandises produites avec un capital durable et à élever proportionnellement au contraire la valeur de celles produites avec un capital d'une nature périssable. Une diminution de salaires aurait l'effet précisément contraire.

J'ai déjà dit que le capital fixe peut avoir une durée plus ou moins considérable. Supposons maintenant une machine se détruisant au bout d'une année, et accomplissant dans une certaine branche d'industrie le travail de cent hommes. Supposons encore que la machine coûte 5,000 liv. st., et que les salaires payés aux cent ouvriers s'élèvent à 5,000 liv. st., il est évident qu'il importera fort peu au manufacturier d'acheter la machine ou d'employer les cent hommes. Mais admettons maintenant que le prix du travail s'élève et atteigne 5,500 liv. st., nul doute alors que le manufacturier ne trouve son intérêt à acheter la machine et à économiser ainsi 5,000 liv. st. sur la fabrication. On dira peut-être : les salaires haussant, il se peut que le prix de la machine hausse en même temps et atteigne 5,000 liv. st. C'est ce qui arriverait en effet si elle n'avait exigé l'emploi d'aucun fonds et s'il n'avait fallu payer au constructeur une certaine somme de profits. Ainsi, la machine étant le produit du travail de cent ouvriers, occupés pendant un an à raison de 50 liv. st. chacun, sa va-

leur serait naturellement de 5,000 liv. st.; les salaires venant à atteindre 55 liv. st., le prix de la machine devrait être alors de 5,500 liv. st.; mais il n'en saurait être ainsi. Il faut nécessairement que la machine ait été créée par moins de cent ouvriers, car dans le prix primitif de 5,000 liv. st. doivent être compris les profits sur le capital qui a servi à payer les ouvriers. Supposons donc que quatre-vingts hommes seulement aient été employés à raison de 50 liv. st. par an, soit 4,250 liv. st. par an, l'excédant de 750 liv. st. que donnerait la vente de la machine, en dehors des salaires dépensés, représenterait alors les profits du mécanicien, et les salaires venant à hausser de 10 pour cent, il serait obligé d'employer un capital additionnel de 425 liv. st., ce qui porterait ses frais de production à 4,675 liv. st., au lieu de 4,250 liv. st. En continuant à vendre sa machine 5,000 liv. st., son profit ne dépasserait donc pas 325 liv. st. Or ceci s'applique à tous les manufacturiers et à tous les capitalistes; la hausse des salaires les atteint tous indistinctement. Aussi dans le cas où le fabricant de machines élèverait ses prix en raison de l'augmentation des salaires, les capitaux afflueraient bientôt dans cette branche de la production pour ramener, par voie de concurrence, les profits à leur taux ordinaire[1]. Nous voyons donc ainsi que l'accroissement des salaires n'aurait pas pour effet de déterminer une hausse dans la valeur des machines.

Cependant le manufacturier qui, au milieu d'une hausse générale des salaires, se servirait d'une machine qui n'accroîtrait pas ses frais de production, jouirait nécessairement de trois grands avantages s'il pouvait continuer à vendre ses marchandises au même prix; mais, comme nous l'avons déjà vu, il serait obligé d'abaisser les prix, sous peine de voir son industrie inondée par un immense afflux de capitaux dont l'effet serait de ramener ses profits au niveau général. C'est ainsi que la société en masse profite de l'introduction des machines; ces agents muets et infatigables sont toujours le

---

[1] Ceci nous indique pourquoi les vieilles sociétés sont constamment entraînées à employer des machines et les sociétés jeunes à employer surtout du travail : à chaque nouvelle difficulté que présente la nourriture, l'entretien des hommes, le travail hausse nécessairement et cette hausse est un stimulant pour la création et la mise en œuvre de machines. Or, cette difficulté agit constamment dans les nations déjà avancées : tandis que la population peut se développer subitement dans un pays neuf sans amener de hausse dans les salaires. Il peut être, en effet, aussi facile de pourvoir à la subsistance de 7, 8 ou 9 millions d'individus qu'à celle de 3 ou 4 millions.

produit d'un travail moins considérable que celui qu'ils déplacent, même quand ils ont la même valeur vénale. Ils ont pour effet de faire sentir à un plus petit nombre d'individus l'accroissement de valeur que prennent les subsistances et qui se reflète dans les salaires. Dans le cas cité plus haut cette hausse n'atteint que quatre-vingt-cinq ouvriers, et l'économie de main-d'œuvre qui en résulte se révèle par la modicité du prix de la marchandise fabriquée. Ni les machines, ni les produits créés par les machines ne prennent une valeur réelle plus considérable; tous ces produits, au contraire, baissent et baissent proportionnellement à leur destructibilité.

Il ressort donc de ceci, qu'aux premiers jours de toute société, avant qu'on n'ait mis en œuvre une grande quantité de machines et de capital fixe, les marchandises produites au moyen de sommes égales auront à peu près la même valeur; mais ces faits disparaissent aussitôt après l'introduction de ces coûteux agents. Les marchandises produites avec les mêmes capitaux pourront avoir une valeur bien différente, et tout en étant exposées à hausser ou à baisser relativement les unes aux autres en raison de la quantité de travail consacrée à les produire, elles restent soumises à une autre influence, celle de la hausse ou de la baisse des salaires et des profits. Dès que des marchandises qui se vendent 5,000 liv. st. pourront être le produit d'un capital équivalent à celui qui a servi à créer d'autres marchandises se vendant 10,000 liv. st., les profits du manufacturier seront les mêmes; mais ces profits deviendront inégaux toutes les fois que le prix des produits ne variera pas avec la hausse ou la baisse des profits.

Il paraît encore que la valeur relative des marchandises auxquelles on a consacré un capital durable varie proportionnellement à la persistance de ce capital et en raison inverse du mouvement des salaires. Cette valeur s'élèvera pendant que baisseront les salaires; elle fléchira au moment où s'accroîtra le prix du travail. Pour les marchandises, au contraire, qui ont surtout été créées avec du travail et peu de capital fixe, ou du moins, avec un capital fixe d'une nature plus fugitive que celle de l'étalon des valeurs, elles baisseront et hausseront parallèlement aux salaires.

SECTION VI.

D'une mesure invariable des valeurs.

Les marchandises variant dans leur valeur relative, il est à dé-

sirer que l'on trouve les moyens de déterminer quelles sont celles dont la valeur réelle s'élève ou s'abaisse. Pour cela, il faudrait les comparer, séparément, avec un étalon invariable, un criterium qui serait inaccessible à toutes les fluctuations qu'éprouvent les autres marchandises. Or, il est impossible de se procurer cette mesure type, par la raison qu'il n'est pas de marchandise qui ne soit elle-même exposée aux variations qui atteignent les objets dont il s'agirait de calculer la valeur : en d'autres termes, il n'en est aucune qui ne nécessite pour sa création des quantités variables de travail. Mais, si même il était possible d'annuler pour un étalon déterminé toutes les oscillations de valeur ; s'il était possible de consacrer toujours, par exemple, la même somme de travail à la fabrication de notre monnaie, on ne serait pas encore parvenu à obtenir un type parfait, une mesure invariable. Comme je l'ai déja indiqué, en effet, il faudrait encore tenir compte de l'influence produite par les mouvements des salaires, par les différentes proportions de capital fixe nécessaire pour créer cette mesure et les autres marchandises dont on voudrait déterminer les variations de valeur, enfin, par la durée plus ou moins grande du capital fixe, et le temps nécessaire pour amener les marchandises sur le marché ; — toutes circonstances qui enlèvent à un objet quelconque la faculté de servir comme type exact et invariable.

Ainsi, on ne saurait prendre l'or comme étalon, car l'or, comme toute autre marchandise, est produit par une certaine quantité de travail unie à un certain capital fixe. Des améliorations peuvent être introduites dans les procédés qui servent à le produire, et ces améliorations peuvent déterminer une baisse dans sa valeur relative avec les autres objets.

En supposant même que l'or fît disparaître cette cause de variation, et que la même quantité de travail fût toujours nécessaire pour obtenir la même quantité d'or, il resterait encore comme obstacle les différences entre les proportions de capital fixe et le capital circulant qui concourent à la production des autres marchandises : — à quoi il faudrait ajouter encore la durée plus ou moins grande des capitaux, le temps, plus ou moins long, nécessaire pour livrer l'or sur le marché. L'or pourrait donc être une mesure parfaite des valeurs pour toutes les choses produites dans des circonstances exactement semblables, mais pour celles-là seules. Si, par exemple, il était créé dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour produire du drap ou des cotonnades, il déterminerait fort exactement la valeur de ces

objets; mais pour le blé, le charbon, mille autres produits où ont été enfouies des portions plus ou moins grandes de capital fixe, il serait inhabile à les mesurer. Nous avons démontré, en effet, que toute altération dans le taux des profits influe sur la valeur relative des marchandises, indépendamment même de la somme de travail consacrée à les produire. Il en résulte donc que ni l'or, ni aucun autre objet ne peuvent servir à mesurer exactement la valeur des marchandises; mais je me hâte de répéter ici que les variations qui surviennent dans le taux des profits, agissent faiblement sur le prix relatif des choses. L'influence la plus manifeste appartient aux différentes quantités de travail nécessaires à la production : aussi, si nous admettons que l'on soit affranchi de cette influence, aurons-nous acquis un criterium aussi approximatif qu'on puisse le désirer en théorie. Ne peut-on considérer l'or, en effet, comme le résultat d'une combinaison de capitaux circulants et de capitaux fixes, équivalente à celle qui sert à produire les autres marchandises? Et ne peut-on supposer en même temps cette combinaison également éloignée des deux extrêmes, c'est-à-dire, du cas où l'on emploie peu de capital fixe, et de celui, au contraire, où il faut une faible quantité de travail?

Si, à tous ces titres, je puis me considérer comme possédant un étalon des valeurs qui se rapproche beaucoup d'un criterium invariable, j'aurai cet énorme avantage de pouvoir indiquer les variations des autres objets, sans m'inquiéter sans cesse des variations survenues ou à survenir dans la valeur de l'agent qui sert à mesurer tous les prix.

Pour faciliter nos recherches je supposerai l'or invariable, tout en reconnaissant, d'ailleurs, que la monnaie faite avec ce métal est soumise aux mêmes variations que les autres objets. Toutes les altérations de prix, je les considérerai donc comme provenant des variations survenues dans la valeur de la marchandise dont je m'occuperai.

Avant de quitter ce sujet, je crois devoir faire observer qu'Adam Smith et tous les écrivains qui l'ont suivi, sans exception aucune, ont soutenu que toute hausse dans le prix du travail a pour effet nécessaire d'élever le prix des marchandises. J'espère avoir démontré que cette opinion ne s'appuie sur rien et que les seules choses susceptibles de hausse seraient celles qui auraient exigé moins de capital fixe que l'étalon par lequel s'évaluent les prix. Quant à celles qui en exigeraient davantage, leur prix baisserait parallèlement à la

hausse des salaires. Le contraire aurait lieu dans le cas où les salaires diminueraient.

Je n'ai pas dit, et il est essentiel de se le rappeler, que par cela seul que le travail consacré à une marchandise s'élève à 1000 l. st. et celui consacré à une autre marchandise à 2000 l. st., la valeur de ces deux objets doive être nécessairement de 1000 l. st. et de 2000 l. st. : j'ai dit simplement que cette valeur serait dans le rapport de 1 à 2, et que ces marchandises s'échangeraient d'après ce rapport. Il importe fort peu à la vérité de notre théorie, que l'un de ces produits se vende a raison de 1100 l. st. ou de 1500 l. st., l'autre à raison de 2200 l. st. ou de 3000 l. st. Je n'examinerai même pas cette question en ce moment ; ce que j'affirme seulement, c'est que leur valeur relative se règle sur les quantités relatives de travail consacré à leur production.

SECTION VII.

Des différentes conséquences produites par les oscillations dans la valeur de la monnaie ou dans celle des marchandises que la monnaie, — ce symbole des prix, — sert à acheter.

Quoique je me sois décidé à reconnaître, en général, à la monnaie une valeur invariable, afin de pouvoir déterminer d'une manière plus nette les variations que subissent les autres marchandises, je crois devoir indiquer ici les conséquences très-diverses qu'entraînent les altérations de valeur produites par les différentes quantités de travail nécessaires pour créer les marchandises et les variations produites par des changements dans la valeur de la monnaie elle-même.

La monnaie étant une marchandise variable, la hausse des salaires en argent devra résulter souvent d'une baisse dans la valeur de la monnaie. Toute augmentation de salaire, produite par cette cause, sera nécessairement accompagnée d'une hausse correspondante dans le prix des marchandises ; mais il sera facile de voir alors que le travail et les autres marchandises n'ont pas varié et que les changements se rapportent uniquement à l'argent.

Par cela seul que la monnaie nous vient du dehors, qu'elle forme l'agent intermédiaire des échanges entre tous les pays civilisés, qu'elle se distribue parmi ces pays, dans des proportions qui varient constamment avec les progrès de l'industrie et du commerce, et avec les difficultés toujours croissantes que l'on éprouve pour entretenir une population ascendante ; par cela seul, dis-je, la monnaie est soumise à

d'incessantes variations. En déterminant les principes qui règlent la valeur échangeable et les prix, il nous faudra donc faire une profonde distinction entre les variations qui viennent de la marchandise elle-même, et celles qui naissent des perturbations que subit l'étalon des valeurs et des prix.

Une hausse dans les salaires, qui provient d'une altération dans la valeur de la monnaie, produit un effet général sur les prix, mais n'agit pas sur les profits. Au contraire, une hausse des salaires, qui indiquerait qu'une rémunération plus large a été accordée à l'ouvrier ou que les objets de première nécessité sont devenus plus rares, plus coûteux, aurait, en général, pour effet d'abaisser les profits; dans ce cas, en effet, le pays consacrerait à l'entretien des ouvriers une plus grande somme de travail annuel, ce qui n'arriverait pas dans l'autre.

C'est d'après la répartition du produit total d'une exploitation agricole entre le propriétaire, le capitaliste, l'ouvrier, que l'on juge de l'accroissement ou de la diminution de la rente, des profits et des salaires : ce n'est pas, ce ne saurait être d'après la valeur qu'aurait ce produit si on le comparait à une mesure type, reconnue variable, mobile, inconstante.

C'est par la quantité de travail nécessaire pour créer un produit, et non par la portion attribuée aux différentes classes de la société, que l'on peut juger exactement du taux des profits, de la rente et des salaires. Des améliorations introduites en agriculture ou en industrie pourront doubler l'importance des produits; mais si les salaires, la rente, les profits ont doublé en même temps, ils conserveront entre eux les mêmes rapports, et paraîtront n'avoir subi aucune variation. Mais s'il arrivait que les salaires ne grandissent pas dans la même proportion; si au lieu de doubler ils augmentaient seulement de 50 p. 0/0, et si la rente s'accroissait seulement de 75 p. 0/0, laissant aux profits le reste de l'excédant obtenu, il me paraîtrait fort correct de dire que la rente et les salaires ont baissé tandis que s'élevaient les profits. En effet, si nous avions une mesure type qui nous permît de mesurer la valeur de ce produit, nous verrions que la part échue aux ouvriers et aux propriétaires est moins grande, et celle attribuée aux capitalistes plus forte qu'auparavant. Ainsi nous verrions, par exemple, que tout en doublant, la quantité absolue des marchandises se trouve être précisément le produit de la même somme de travail. Si chaque centaine de chapeaux, d'habits et de quarters de blé se distribuait avant dans les proportions suivantes :

Aux ouvriers.	25
Aux propriétaires.	25
Aux capitalistes.	50
	100 ;

et si, la quantité de marchandises venant à doubler, cette distribution s'effectuait de la manière suivante :

Aux ouvriers.	22
Aux propriétaires.	22
Aux capitalistes.	56

j'en conclurais que les salaires et la rente ont haussé tandis que les profits ont au contraire diminué : et cela, alors même que, par suite de l'abondance des marchandises, la quantité attribuée à l'ouvrier et au propriétaire aurait grandi dans la proportion de 625 à 44. Les salaires doivent s'estimer d'après leur valeur réelle, c'est-à-dire d'après la quantité de travail et de capital consacrés à les produire, et non d'après leur valeur nominale, soit en habits, soit en chapeaux, en monnaie ou en blé. Dans les circonstances que j'ai supposées, les marchandises auraient perdu la moitié de leur valeur, et aussi la moitié de leur prix, si la monnaie n'avait pas varié. Si donc il était bien constaté que les salaires en argent ont baissé, cette baisse n'en serait pas moins réelle, alors même que l'ouvrier pourrait se procurer une plus grande somme de marchandises qu'auparavant.

Quelque grande que soit cependant une variation dans la valeur de la monnaie, elle n'influe en rien sur le *taux* des profits : car supposons que les produits du manufacturier haussent de 1000 l. st. à 2000 l. st. ou de 100 p. 0/0; si son capital, que les variations monétaires modifient aussi puissamment que la valeur de ces produits, si ses bâtiments, ses machines haussent aussi de 100 p. 0/0, le taux de ses profits restera le même, et il pourra acheter la même somme de travail, ni plus, ni moins.

Si, avec un capital d'une certaine valeur, il peut par de l'économie dans la main-d'œuvre, doubler la masse des produits et abaisser les prix de moitié, les mêmes rapports subsisteront entre le capital et le produit, et, conséquemment, le taux des profits ne variera pas.

Si au moment où il multiplie les produits en accroissant la puissance du même capital, la valeur de la monnaie fléchit de moitié sous l'influence de tel ou tel événement, le prix de ces objets doublera ; mais le capital, consacré à leur création, prendra aussi une valeur

monétaire double. C'est pourquoi, le rapport entre la valeur du produit et celle du capital restera le même : et alors même que le produit doublerait la rente, les salaires et les profits suivraient uniquement, dans leurs variations, les diverses portions attribuées à chacune des classes qui se les partagent.

CHAPITRE II.

DE LA RENTE DE LA TERRE [1].

Il reste à considérer si l'appropriation des terres et la création subséquente de la rente, peuvent causer quelque variation dans la

[1] Nous n'avons pas hésité à substituer, dans tout le cours de ce chapitre, le mot *rente* au mot fermage qui a servi à la plupart des écrivains, pour rendre l'expression anglaise *rent*. On a craint, avant nous, d'introduire dans la nomenclature scientifique un terme inusité et qui commanderait la méditation; comme si la première crainte ne devait pas être de vicier une démonstration par le vague, l'ambiguïté du langage. Chaque idée nouvelle dans les sciences, dans les arts, apporte avec elle sa forme, ses expressions; et il serait aussi insensé de chercher à construire l'économie politique actuelle avec la nomenclature de Montchrétien, de Quesnay et de l'abbé Baudeau, que de faire de la chimie avec la langue de Bacon ou de Paracelse, et de bâtir nos cathédrales avec des blocs Cyclopéens. D'ailleurs, si nous n'avons pas hésité ici, c'est qu'en réalité nous n'avions pas à hésiter, c'est qu'à tout prix il fallait rejeter l'ancien mot de fermage, contre lequel protestent et le sens et la lettre de Ricardo. En effet, qu'entend-on en économie politique par le mot fermage? C'est la somme payée par celui qui cultive et exploite une terre, à celui qui la possède. Qu'entend-on maintenant par le mot rente? C'est, d'après la définition même de Ricardo, cette portion du produit de la terre qu'on donne au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter *les facultés productives et impérissables du sol*. Et la différence est ici manifeste, essentielle, tellement essentielle même que l'auteur a consacré toute une série d'arguments à la faire ressortir. Il fait plus : après avoir bien établi qu'on ne saurait donner le nom de *rente* à la portion de produit attribuée au propriétaire pour l'intérêt des capitaux consacrés à l'amélioration des terres, à la construction des granges, fermes, etc., il trace, entre ses idées et les idées générales, une ligne de démarcation profonde en disant que *dans le langage vulgaire, on donne le nom de rente à tout ce que le fermier paie annuellement au propriétaire, et qu'Adam Smith a souvent sacrifié à cette erreur du plus grand nombre*. Ainsi donc, la rente est une redevance attachée au sol lui-même, au droit de propriété, par une fiction nécessaire, je le sais, mais analogue à celle qui faisait jadis du travail un droit domanial; — c'est en effet la faculté d'exploiter leur terre que vendent les propriétaires à l'instar des rois du moyen âge et du Sultan. Dès le moment où des placements de capitaux, des défrichements s'interposent et viennent modifier la valeur de la terre, la rente se combine avec l'in-

valeur relative des denrées, abstraction faite de la quantité de travail nécessaire pour les produire. Pour bien comprendre cette partie de notre sujet il faut étudier la nature de la rente et rechercher quels sont les principes qui en règlent la hausse et la baisse.

La rente est cette portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol. Cependant on confond souvent la rente avec l'intérêt et le profit du capital, et dans le langage vulgaire on donne le nom de rente à tout ce que le fermier paie annuellement au propriétaire.

Supposons deux fermes contiguës, ayant une même étendue, et un sol d'une égale fertilité, mais dont l'une, pourvue de tous les bâtiments et instruments utiles à l'agriculture, est de plus bien entretenue, bien fumée, et convenablement entourée de haies, de clôtures et de murs, tandis que tout cela manque à l'autre. Il est clair que l'une s'affermera plus cher que l'autre; mais dans les deux cas on appellera rente la rémunération payée au propriétaire. Il est cependant évident qu'une portion seulement de l'argent serait payée pour exploiter les propriétés naturelles et indestructibles du sol, le reste représenterait l'intérêt du capital consacré à amender le terrain

---

térêt, les profits, et s'absorbe alors dans le fermage, qui tantôt la dépasse et tantôt lui est inférieure. De là des complications qui voilent souvent la notion de la rente : mais une analyse sévère la fait bientôt dégager et il suffit de quelque réflexion pour retrouver, au milieu des autres incidents économiques, cette portion du produit qui retourne, suivant l'auteur, au propriétaire uniquement comme propriétaire. Sans cette distinction fondamentale, qui doit se refléter dans les termes de notre traduction, la théorie de Ricardo serait impossible et nous dirons même absurde. Quelque novateur qu'on soit et amoureux de systèmes inconnus, il faut s'arrêter devant des extravagances outrées que repoussent tous les esprits; et nous placerions la théorie de Ricardo au nombre de ces extravagances, s'il avait voulu établir que le fermage, y compris l'intérêt des capitaux engagés dans la terre, n'accroît pas les frais de production. Tout devient clair, au contraire, sinon incontestable, si l'on admet avec l'auteur que la *rente* est indépendante de cet intérêt, et n'existe même que par la différence des frais de production sur des terrains de qualités diverses. Ceci est donc plus qu'une rectification lexicographique, c'est, avant tout, une rectification scientifique. On disait jadis : Donnez-moi trois lignes d'un homme et je le fais pendre : on pourrait presque dire, en général : Donnez-moi trois lignes d'un auteur à traduire, et je le rends incompréhensible. En substituant dans tout ce chapitre le mot *rente* de la terre au mot fermage, nous croyons avoir évité cette faute, et nous aurions même des autorités à invoquer, s'il en était besoin lorsqu'on a pour soi la nécessité logique. — A. F.

et à ériger les constructions nécessaires pour assurer et conserver le produit. Adam Smith donne parfois au mot rente le sens rigoureux dans lequel je cherche à le restreindre, mais le plus souvent il l'emploie dans le sens vulgairement usité. Ainsi il dit que les demandes toujours croissantes de bois de construction dans les pays méridionaux de l'Europe, faisant hausser les prix, furent cause que l'on commença à affermer des forêts en Norwège, qui auparavant ne produisaient pas de rente. N'est-il pas clair cependant que celui qui consentit à payer ce qu'il appelle rente, n'avait d'autre but que d'acquérir les arbres précieux qui couvraient le terrain, afin d'obtenir par leur vente le remboursement de son argent, plus des bénéfices? Si après la coupe et l'enlèvement du bois on continuait à payer au propriétaire une rétribution pour la faculté de cultiver le terrain, soit pour y planter de nouveaux arbres, soit dans tout autre but, on pourrait alors en effet l'appeler rente, parce qu'elle serait payée pour la jouissance des facultés productives du sol; mais dans le cas cité par Adam Smith, cette rétribution était payée pour avoir la liberté d'enlever et de vendre le bois, et nullement pour la faculté de planter de nouveaux arbres [1].

En parlant aussi de la rente perçue pour les mines de charbon et les carrières de pierre, auxquelles s'appliquent les mêmes observations, il dit que la rémunération payée pour les mines ou les carrières représente la valeur du charbon ou des pierres qui en ont été extraits, et n'a aucun rapport avec les facultés naturelles et indestructibles du sol. Cette distinction est d'une grande importance dans

---

[1] Si les forêts du propriétaire norwégien étaient en coupe réglée, c'est-à-dire s'il s'était arrangé pour que sa terre lui fournît toujours le même revenu en arbres, les arbres qu'il vendait, ou que le fermier de ses forêts vendait pour lui, formaient bien en réalité le profit résultant du pouvoir productif de son fonds. Si la pousse annuelle ne remplaçait pas la vente annuelle, alors il vendait chaque année une portion du capital dont ses terres étaient couvertes.

Smith me paraît au surplus fondé à considérer comme faisant partie du fonds de terre le capital qui s'y trouve répandu en améliorations, en bâtiments d'exploitation, etc., et comme faisant partie du profit des terres ou des fermages, l'intérêt que le propriétaire retire de ce capital. Je sais qu'il est susceptible d'altération, de destruction absolue, tandis que le pouvoir productif du sol ne peut pas se détruire. Mais quant aux profits, quant aux loyers, ce capital suit le sort de la terre elle-même. Les améliorations faites à une terre ne peuvent être transportées à une autre ; elles augmentent son pouvoir productif, et leur effet est en tout semblable aux effets du pouvoir productif indestructible de la terre elle-même. — J.-B. Say.

toute recherche relative à la rente et aux profits; car on verra que les causes qui influent sur la hausse de la rente sont entièrement différentes de celles qui déterminent l'augmentation des profits, et qu'elles agissent rarement dans le même sens. Dans tous les pays avancés en civilisation, la rétribution qu'on paie annuellement au propriétaire foncier, participant à la fois de la nature de la rente et de celle des profits, reste parfois stationnaire, et parfois augmente ou diminue selon que prédominent telles ou telles causes. C'est pourquoi quand je parlerai de rente dans la suite de cet ouvrage, je ne désignerai sous ce mot que ce que le fermier paie au propriétaire pour le droit d'exploiter les facultés primitives et indestructibles du sol.

Lorsque des hommes font un premier établissement dans une contrée riche et fertile, dont il suffit de cultiver une très-petite étendue pour nourrir la population, ou dont la culture n'exige pas plus de capital que n'en possèdent les colons, il n'y a point de rente; car qui songerait à acheter le droit de cultiver un terrain, alors que tant de terres restent sans maître, et sont par conséquent à la disposition de quiconque voudrait les cultiver?

Par les principes ordinaires de l'offre et de la demande, il ne pourrait être payé de rente pour la terre, par la même raison qu'on n'achète point le droit de jouir de l'air, de l'eau, ou de tous ces autres biens qui existent dans la nature en quantités illimitées. Moyennant quelques matériaux, et à l'aide de la pression de l'atmosphère et de l'élasticité de la vapeur, on peut mettre en mouvement des machines qui abrégent considérablement le travail de l'homme; mais personne n'achète le droit de jouir de ces agents naturels qui sont inépuisables et que tout le monde peut employer. De même, le brasseur, le distillateur, le teinturier, emploient continuellement l'air et l'eau dans la fabrication de leurs produits; mais comme la source de ces agents est inépuisable, ils n'ont point de prix [1]. Si la terre jouissait partout des

---

[1] « La terre, ainsi que nous l'avons déjà vu, n'est pas le seul agent de la nature » qui ait un pouvoir productif; mais c'est le seul, ou à peu près, que l'homme ait » pu s'approprier, et dont, par suite, il ait pu s'approprier le bénéfice. L'eau des » rivières et de la mer, par la faculté qu'elle a de mettre en mouvement nos machi- » nes, de porter nos bateaux, de nourrir des poissons, a bien aussi un pouvoir » productif; le vent qui fait aller nos moulins, et jusqu'à la chaleur du soleil, » travaillent pour nous; mais heureusement personne n'a pu dire : *Le vent et* » *le soleil m'appartiennent, et le service qu'ils rendent doit m'être payé.* » *Économie politique,* par J.-B. Say, *liv. II*, *chap*, 9.

mêmes propriétés, si son étendue était sans bornes, et sa qualité uniforme, on ne pourrait rien exiger pour le droit de la cultiver, à moins que ce ne fût là où elle devrait à sa situation quelques avantages particuliers. C'est donc uniquement parce que la terre varie dans sa force productive, et parce que, dans le progrès de la population, les terrains d'une qualité inférieure, ou moins bien situés, sont défrichés, qu'on en vient à payer une rente pour avoir la faculté de les exploiter. Dès que par suite des progrès de la société on se livre à la culture des terrains de fertilité secondaire, la rente commence pour ceux des premiers, et le taux de cette rente dépend de la différence dans la qualité respective des deux espèces de terre [1].

Dès que l'on commence à cultiver des terrains de troisième qualité, la rente s'établit aussitôt pour ceux de la seconde, et est réglée de même par la différence dans leurs facultés productives. La rente des terrains de première qualité hausse en même temps, car elle doit se maintenir toujours au-dessus de celle de la seconde qualité, et cela en raison de la différence de produits que rendent ces terrains avec une quantité donnée de travail et de capital. A chaque accroissement de population qui force un peuple à cultiver des terrains d'une qualité inférieure pour en tirer des subsistances, le loyer des terrains supérieurs haussera.

Supposons que des terrains n°s 1, 2, 3, rendent, moyennant l'emploi d'un même capital, un produit net de 100, 90 et 80 quarters (2 h. 907) de blé. Dans un pays neuf, où il y a quantité de terrains fertiles, par rapport à la population, et où par conséquent il suffit de cultiver le n° 1, tout le produit net restera au cultivateur, et sera le profit du capital qu'il a avancé [2]. Aussitôt que l'augmentation de population sera devenue telle qu'on soit obligé de cultiver le n° 2, qui ne rend que 90 quarters, les salaires des laboureurs déduits, la rente commencera pour les terres n° 1 ; car il faut, ou qu'il y ait deux taux de profits du capital agricole, ou que l'on enlève dix *quarters* de blé,

---

[1] Dans la notice historique placée en tête de ce volume, nous avons esquissé et discuté la théorie dont Ricardo s'est fait le plus vigoureux apôtre. Nous y renvoyons le lecteur, afin de ne scinder l'attention qu'au profit des maîtres dont nous citerons l'opinion en marchant. — A. F.

[2] Il ne me semble pas prouvé que tout le profit que retirera le cultivateur dans ce cas soit le profit de son capital. Le terrain ne sera cultivé qu'autant qu'on en aura assuré la propriété au cultivateur ; dès lors il a quelque chose de plus précieux que tout autre terrain de même qualité, non encore approprié. — J.-B. Say.

ou leur équivalent, du produit n° 1 pour les consacrer à un autre emploi. Que ce soit le propriétaire ou une autre personne qui cultive le terrain n° 1, ces dix quarters en constitueront toujours la rente, puisque le cultivateur du n° 2 obtiendrait le même résultat avec son capital, soit qu'il cultivât le n° 1, en payant dix quarters de blé de rente, soit qu'il continuât à cultiver le n° 2 sans payer de loyer. De même, il est clair que lorsqu'on aura commencé à défricher les terrains n° 3, la rente du n° 2 devra être de dix quarters de blé ou de leur valeur, tandis que la rente du n° 1 devra atteindre vingt quarters; le cultivateur du n° 3 ayant le même profit, soit qu'il cultive le terrain n° 1 en payant vingt quarters de rente, soit qu'il cultive le n° 2 en en payant dix, soit enfin qu'il cultive le n° 3 sans payer de rente.

Il arrive assez souvent qu'avant de défricher les n°s 2, 3, 4, ou les terrains de qualité inférieure, on peut employer les capitaux d'une manière plus productive dans les terres déjà cultivées. Il peut arriver qu'en doublant le capital primitif employé dans le n° 1, le produit, quoiqu'il ne soit pas doublé ou augmenté de cent quarters, augmente cependant de quatre-vingt-cinq quarters, quantité qui surpasse ce que pourrait rendre ce capital additionnel, si on le consacrait à la culture du terrain n° 3.

Dans ce cas, le capital sera employé de préférence sur le vieux terrain, et constituera également une rente : — la rente étant toujours la différence entre les produits obtenus par l'emploi de deux quantités égales de capital et de travail. Si avec un capital de 1000 l. st. un fermier retirait de sa terre cent quarters de blé, et que par l'emploi d'un second capital de 1000 l. st. il eût un surcroît de produits de 85 quarters, son propriétaire serait en droit, à l'expiration du bail, d'exiger de lui quinze quarters, ou une valeur équivalente, à titre d'augmentation de rente; car il ne peut pas y avoir deux taux différents pour les profits. Si le fermier consent à payer quinze quarters de blé en raison de l'augmentation de produits obtenue par l'addition de 1000 l. st. de capital, c'est parce qu'il ne saurait en faire un emploi plus profitable. Ce serait là le taux courant proportionnel des profits; et si l'ancien fermier n'acceptait pas la condition, un autre se présenterait bientôt, prêt à payer au propriétaire un excédant de rente proportionné au profit additionnel qu'il pourrait retirer de sa terre.

Dans ce cas, comme dans le précédent, le dernier capital employé ne donne pas de rente. Le fermier paie, à la vérité, quinze quarters

de rente, eu égard à l'augmentation du pouvoir productif des premières 1000 l. st. ; mais pour l'emploi des secondes 1000 l. st. il ne paie pas de rente. S'il venait à employer sur la même terre un troisième capital de 1000 l. st. produisant en retour soixante-quinze quarters de plus, il paierait alors, pour le second capital de 1000 l. st., une rente qui serait égale à la différence entre le produit des deux capitaux, c'est-à-dire à dix quarters; la rente des premières 1000 l. st. hausserait de quinze à vingt-cinq quarters ; et les dernières 1000 l. st. ne paieraient point de rente.

S'il y avait donc beaucoup plus de terres fertiles qu'il n'en faut pour fournir les subsistances nécessaires à une population croissante, ou s'il était possible d'augmenter le capital employé à la culture des vieux terrains sans qu'il y eût aucune diminution de produits, la hausse des rentes deviendrait impossible, la rente étant l'effet constant de l'emploi d'une plus grande quantité de travail donnant moins de produits.

Les terres les plus fertiles et les mieux situées seraient les premières cultivées, et la valeur échangeable de leurs produits serait réglée, comme celle des autres denrées, par la somme de travail nécessaire à leur production et à leur transport jusqu'au lieu de la vente.

La valeur échangeable d'une denrée quelconque, qu'elle soit le produit d'une manufacture, d'une mine, ou de la terre, n'est jamais réglée par la plus petite somme de travail nécessaire pour sa production dans des circonstances extrêmement favorables, et qui constituent une sorte de priviléges. Cette valeur dépend au contraire de la plus grande quantité de travail industriel que sont forcés d'employer ceux qui n'ont point de pareilles facilités, et ceux qui, pour produire, ont à lutter contre les circonstances les plus défavorables. Nous entendons par circonstances les plus défavorables, celles sous l'influence desquelles il est plus difficile d'obtenir la quantité nécessaire de produits.

C'est ainsi que dans un établissement de bienfaisance où l'on fait travailler les pauvres au moyen de dotations, le prix des objets qui y sont fabriqués sera, en général, réglé, non d'après les avantages particuliers accordés à cette sorte d'ouvriers, mais d'après les difficultés ordinaires et naturelles que tout autre ouvrier aura à surmonter. Le fabricant qui ne jouirait d'aucun de ces avantages pourrait, à la vérité, n'être plus en état de soutenir la concurrence, si ces ouvriers favorisés pouvaient suppléer à tous les besoins de la société; mais s'il se décidait à continuer son industrie, ce ne serait

qu'autant qu'il retirerait toujours de son capital les profits ordinaires, ce qui ne pourrait arriver s'il ne vendait ses articles à un prix proportionné à la quantité de travail industriel consacré à leur production [1].

---

[1] M. Say n'a-t-il pas oublié dans le passage suivant que ce sont les frais de productions qui règlent définitivement les prix ? — « Les produits de l'industrie » agricole ont même cela de particulier, qu'ils ne deviennent pas plus chers en » devenant plus rares, parce que la population décroît toujours en même temps » que les produits alimentaires diminuent ; et que, par conséquent, la quantité » de ces produits qui est *demandée* diminue en même temps que la quantité » *offerte*. Aussi ne remarque-t-on pas que le blé soit plus cher là où il y a beau» coup de terres en friche, que dans un pays complétement cultivé. L'Angleterre, » la France, étaient beaucoup moins bien cultivées au moyen âge que de nos » jours ; elles produisaient beaucoup moins de céréales, et néanmoins, autant » qu'on en peut juger par comparaison avec quelques autres valeurs, le blé ne » s'y vendait pas plus cher. Si le produit était moindre, la population l'était aus» si : la faiblesse de la demande compensait la faiblesse de l'approvisionnement. » *Liv. III*, *Chap*. 8. M. Say, persuadé que le prix du travail était le régulateur de celui des denrées, et supposant avec raison que les établissements de charité de toute espèce tendent à augmenter la population au delà de ce qu'elle serait devenue si elle était livrée à elle-même, et par conséquent à faire baisser les salaires, dit : « Je soupçonne que le bon marché des marchandises qui viennent d'Angle» terre tient en partie à la multitude d'établissements de bienfaisance qui existent » dans ce pays. » *Liv. III*, *chap*. 6. Cette opinion est conséquente dans un auteur qui soutient que les salaires règlent les prix.

Je ne pense point que ce soient les frais de production qui définitivement règlent le prix des choses ; car, lorsqu'une chose coûte trop cher à faire, elle ne se vend point. Le prix s'établit en raison directe de la *quantité demandée*, et en raison inverse de la *quantité offerte*. Lorsque le prix courant paie peu généreusement les producteurs *, la quantité produite, c'est-à-dire offerte, diminue ; le prix monte, et en même temps un certain nombre de consommateurs renoncent à se porter demandeurs ; et lorsque le prix monte au point d'excéder les falcultés des plus riches amateurs, la production et la vente de cette espèce de produit cessent complétement. (*Note de l'Auteur*.)

Relativement à l'influence que les secours donnés aux indigents exercent sur les salaires, et par suite sur le prix des produits, on sait qu'en Angleterre les paroisses viennent au secours des ouvriers qui gagnent trop peu pour soutenir leurs familles. Sans un tel secours ces familles ne pourraient pas s'entretenir et se perpétuer. La classe des ouvriers deviendrait moins nombreuse et plus chère. Il est permis de croire qu'alors leurs produits renchériraient et soutiendraient moins favorablement la concurrence dans l'étranger. Au surplus, je crois, avec M. Ricardo, que la valeur des salaires, dans la plupart des cas, influe, sinon

* Dans les producteurs, je comprends toujours, outre ceux qui fournissent le travail, ceux qui fournissent les fonds de terre et le capital, qui ne sont pas moins indispensables que le travail.

A la vérité, les meilleurs terrains auraient toujours continué à donner le même produit avec le même travail qu'auparavant, mais leur valeur aurait haussé par suite des produits comparativement moindres obtenus par ceux qui auraient consacré un travail additionnel, ou de nouveaux capitaux à des terrains moins fertiles. Et quoique les avantages d'un terrain fertile sur un autre moins productif ne soient jamais perdus, et ne fassent que passer des mains du cultivateur et du consommateur dans celles du propriétaire, comme il faut employer plus de travail à la culture des terrains inférieurs, ces terres, seules, pouvant fournir l'approvisionnement additionnel de produits, la valeur comparative de ces produits se maintiendra constamment au-dessus de son ancien niveau, et s'échangera contre plus de chapeaux, de draps, de souliers, etc., etc., toutes choses dont la production n'exigera point une augmentation de travail.

Ce qui fait donc hausser la valeur comparative des produits naturels, c'est l'excédant de travail consacré aux dernières cultures, et non la rente qu'on paie au propriétaire. La valeur du blé se règle d'après la quantité de travail employée à le produire sur les dernières qualités de terrains ou d'après cette portion de capital qui ne paie pas de rente. Le blé ne renchérit pas, parce qu'on paie une rente; mais c'est au contraire parce que le blé est cher que l'on paie une rente; et l'on a remarqué, avec raison, que le blé ne baisserait pas, lors même que les propriétaires feraient l'entier abandon de leurs rentes. Cela n'aurait d'autre effet que de mettre quelques fermiers dans le cas de vivre en seigneurs, mais ne diminuerait nullement la quantité de travail nécessaire pour faire venir des produits bruts sur les terrains cultivés les moins productifs [1].

---

point du tout, au moins faiblement, sur la valeur des produits. Toute augmentation dans les frais de production diminue l'avantage que l'entrepreneur d'un certain produit en particulier trouve à le produire, diminue par conséquent la quantité de ce produit qui est apportée sur le marché, et, par suite, en fait monter le prix; mais, d'un autre côté, à mesure que le prix monte, la demande diminue de son côté. C'est ce qui fait que les producteurs ne peuvent jamais faire supporter au consommateur la totalité de l'augmentation de leurs frais. Pour ne point diminuer la quantité qui se consomme, ils aiment mieux altérer leurs qualités qu'élever leurs prix. C'est ce qui fait que plus les marchandises montent et moins elles sont bonnes. S'il fallait faire les soieries aussi substantielles qu'elles l'étaient il y a cinquante ans, la consommation en cesserait presque entièrement. — J-B. Say.

[1] De ce que le prix du blé ne baisserait pas quand même tous les fermiers seraient débarrassés de leurs propriétaires, il ne s'ensuit pas que le prix du blé

Rien n'est plus commun que d'entendre parler des avantages que possède la terre sur toute autre source de production utile, et cela, en

---

ne paie aucun profit en raison du droit de propriété. Qui ne voit que, dans ce cas, les fermiers se substitueraient aux propriétaires, et empocheraient leurs profits? La terre est un atelier chimique admirable où se combinent et s'élaborent une foule de matériaux et d'éléments qui en sortent sous la forme de froment, de fruits propres à notre subsistance, de lin dont nous tissons nos vêtements, d'arbres dont nous construisons nos demeures et nos navires. La nature a fait présent gratuitement à l'homme de ce vaste atelier, divisé en une foule de compartiments propres à diverses productions; mais certains hommes entre tous s'en sont emparés, et ont dit : *A moi ce compartiment, à moi cet autre; ce qui en sortira sera ma propriété exclusive*. Et, chose étonnante! ce privilége usurpé, loin d'avoir été funeste à la communauté, s'est trouvé lui être avantageux. Si le propriétaire d'une terre n'était pas assuré de jouir de ses fruits, qui voudrait faire les avances de travail et d'argent nécessaires pour sa culture? Les non-propriétaires eux-mêmes, qui maintenant du moins peuvent être passablement vêtus et se procurer leur subsistance avec le produit de leur travail, seraient réduits, comme cela se pratique dans la Nouvelle-Zélande, ou bien à Nootka-Sound, à se disputer perpétuellement quelques pièces de poisson ou de gibier, à se faire, tout nus, une guerre éternelle, et à se manger les uns les autres, faute d'un aliment plus honnête.

C'est ainsi qu'un fonds de terre a pu fournir une quantité décuple, centuple, de produits utiles à l'homme. La valeur de ces produits une fois créée a formé le revenu, 1° du propriétaire foncier; 2° du capitaliste qui a fourni les avances (soit qu'il se trouve être le propriétaire lui-même ou bien le fermier); 3° des cultivateurs, maîtres et ouvriers dont les travaux ont fertilisé le sol. — Qui a payé cette valeur dont s'est formé le revenu de tous ces gens-là? — L'acheteur, le consommateur des produits du sol. — Et je dis que le produit du sol a payé tout cela; car s'il avait été insuffisant, une partie de ces moyens de production, ne recevant point d'indemnité pour son concours, se serait retirée de la production; que le propriétaire lui-même n'aurait plus voulu louer son atelier (le terrain), puisque cette location ne lui aurait rien rapporté. Dès lors plus de garantie, plus de certitude de recueillir les produits; le terrain serait resté en friche, et la quantité offerte des produits territoriaux devenant moins grande, serait remontée au taux nécessaire pour que le propriétaire fût payé. (Il est entendu que cet effet aurait eu lieu, toutes choses d'ailleurs égales, et dans un état donné de la société.)

Je conviens que ce profit du propriétaire foncier supporte, plus que les profits du capital et de l'industrie, les inconvénients du local; car une certaine portion du capital et les travaux ne sont pas aussi immobiles que la terre; ils peuvent petit à petit changer d'objets, tandis que le fonds de terre ne pouvant ni se transporter dans un lieu où ses produits auraient plus de valeur, ni donner d'autres produits que ceux auxquels la nature l'a rendu propre, n'a pu composer ses profits que de la valeur qui, dans ses produits, excède les profits du cultivateur qui n'est pas propriétaire.

raison du surplus qu'on en retire sous la forme de rente. Et cependant, à l'époque où les terrains sont le plus fertiles, le plus abondants, le plus productifs, ils ne donnent point de rente ; et ce n'est qu'au moment où ils s'appauvrissent, — le même travail donnant moins de produit, — qu'on détache une partie du produit primitif des terrains de premier ordre, pour le paiement de la rente [1]. Il est assez singulier que cette qualité de la terre, qui aurait dû être regardée comme un désavantage, si on la compare aux agents naturels qui secondent le manufacturier, ait été considérée au contraire comme ce qui lui donnait une prééminence marquée. Si l'air, l'eau, l'élasticité de la vapeur, et la pression de l'atmosphère pouvaient avoir des qualités variables et limitées ; si l'on pouvait, de plus, se les approprier, tous

---

Voilà pourquoi de certaines terres ne rapportent que 20 sous l'arpent à leur propriétaire, tandis que d'autres se louent 100 fr., 200 fr., et davantage.

La proportion entre l'offre et la demande fixe le prix des produits territoriaux comme de tout autre produit. Sur ces prix l'industrie et les capitaux dont le concours a été nécessaire, retirent des profits proportionnés aux risques, aux talents, et au taux ordinaire des profits dans tout autre genre de production. Les surplus forment le revenu du propriétaire foncier, le profit annuel de son utile usurpation. En cela nous sommes d'accord avec M. Ricardo ; mais lorsqu'il prétend que, n'y eût-il point de propriétaires, le prix du blé resterait le même, nous ne pouvons le croire.

Lorsque, soit à cause de la médiocrité du terrain, soit à cause de la pesanteur des impôts, le travail et le capital employés à la culture coûtent plus que ne vaut le produit qui en résulte, alors non-seulement il n'y a pas de profits, de revenu, pour le propriétaire du fonds ; mais il n'y en a point non plus sur ce même fonds pour les capitaux ni l'industrie ; ils se consomment ou s'enfuient ; les terres restent en friche ; la population décroît, la civilisation s'altère, et la barbarie revient. C'est l'observation que Volney a faite sur la Syrie, et qu'on pourrait faire, quoique à un moindre degré, sur de certaines parties de l'Italie et de l'Espagne, qui ont été mieux cultivées et plus populeuses qu'elles ne le sont à présent.

Il m'a paru plus simple d'exposer ce que je crois être le véritable état des choses, que de combattre, paragraphe par paragraphe, la doctrine de M. Ricardo. — J.-B. SAY.

[1] Il se peut qu'une telle théorie convienne mieux aux habitudes et peut-être aux préjugés des Anglais sur la propriété ; mais elle nous paraît inférieure à celle d'Adam Smith, qui est plus conforme à la nature des choses, et qui explique d'une manière beaucoup plus simple l'origine du fermage. Le fermage n'est, selon nous, que le prix de location d'un instrument privilégié dans les pays d'aristocratie, et d'un accès plus libre dans les pays où règne l'égalité des partages. La liberté absolue du commerce en ferait encore plus baisser le taux, si elle existait quelque part. — A. BLANQUI.

ces agents donneraient une rente, qui se développerait à mesure que l'on utiliserait leurs différentes qualités. Plus on descendrait dans l'échelle des qualités, et plus hausserait la valeur des produits fabriqués avec ces agents, parce que des quantités égales de travail industriel donneraient moins de produits. L'homme travaillerait plus de son corps, la nature ferait moins, et la terre ne jouirait plus d'une prééminence fondée sur la limitation de ses forces.

Si l'excédant de produit qui forme la rente des terres est réellement un avantage, il est à désirer alors que, tous les ans, les machines récemment construites deviennent moins productives que les anciennes. Cela donnerait, en effet, plus de valeur aux marchandises fabriquées, non-seulement avec ces machines, mais avec toutes celles du pays; et l'on paierait alors une rente à tous ceux qui posséderaient les machines plus productives [1].

---

[1] « D'ailleurs, dans la culture de la terre (dit Adam Smith), la nature travaille conjointement avec l'homme; et quoique le travail de la nature ne » coûte aucune dépense, ce qu'il produit n'en a pas moins sa valeur, aussi bien » que ce que produisent les ouvriers les plus chers. » On paie la nature pour son travail, non en raison de ce qu'elle fait beaucoup, mais parce qu'elle fait peu. A mesure qu'elle se montre avare de ses dons envers nous, elle exige plus de prix de son ouvrage. Quand elle est généreuse et libérale, elle travaille toujours gratuitement. « Les bestiaux employés à l'agriculture, non-seulement contribuent » par leur travail, comme les ouvriers des manufactures, à la reproduction d'une » valeur égale à leurs propres consommations, ou au capital qui les emploie, en y » ajoutant les profits des capitalistes; mais ils produisent encore une valeur bien » plus grande. Outre le capital du fermier et tous ses profits, ils reproduisent ré» gulièrement le fermage du propriétaire. On peut considérer ce fermage comme » le produit de cette puissance de la nature dont le propriétaire prête la jouis» sance au fermier; il est plus ou moins fort, selon qu'on suppose à cette puis» sance plus d'étendue, ou, en d'autres termes, selon la fertilité naturelle ou ar» tificielle dont on suppose la terre susceptible. C'est l'œuvre de la nature qui res» te, après qu'on a déduit ou compensé tout ce qu'on peut regarder comme » l'œuvre de l'homme. C'est rarement moins du quart, et souvent plus du tiers » du produit total. Jamais une pareille quantité de travail productif employé en » manufactures ne saurait opérer une aussi grande reproduction. *Dans celles-ci* » *la nature ne fait rien, c'est l'homme qui fait tout*. Et la reproduction doit » être toujours en raison de la puissance des agents qui l'opèrent. Ainsi, non» seulement le capital employé à l'agriculture met en activité une plus grande » quantité de travail productif que tout autre capital d'égale valeur employé en » manufactures, mais encore à proportion de la quantité de travail productif qu'il » emploie, il ajoute une beaucoup plus grande valeur au produit annuel des » terres et du travail du pays, à la richesse et au revenu réel de ses habitants. De

La hausse des rentes est toujours l'effet de l'accroissement de la richesse nationale, et de la difficulté de se procurer des subsistances

---

» toutes les manières dont un capital peut être employé, c'est sans comparaison » la plus avantageuse à la société. » *Livre II, chap. 5.*

La nature ne fait-elle donc rien pour l'homme dans les manufatures? N'est-ce rien que la puissance du vent et de l'eau qui font aller nos machines, et qui aident à la navigation? La pression de l'atmosphère et l'élasticité de la vapeur de l'eau au moyen desquelles nous donnons le mouvement aux machines les plus étonnantes, ne sont-elles pas des dons de la nature? Pour ne rien dire des effets du calorique qui ramollit et fond les métaux, ni de la décomposition de l'air dans les procédés de la teinture et de la fermentation, il n'existe pas une seule espèce de manufacture dans laquelle la nature ne prête son aide à l'homme, et elle le fait toujours avec libéralité et gratuitement (*).

M Buchanan fait sur le passage d'Adam Smith, que nous avons transcrit, la remarque suivante : « J'ai essayé de montrer, dans mes observations sur le tra- » vail productif et improductif renfermées dans le quatrième volume, que l'agri- » culture n'augmente pas plus le capital national que tout autre genre d'indus- » trie. Smith, en regardant la portion de la production territoriale qui représente » le profit du fonds de terre, comme si avantageuse à la société, n'a pas réfléchi » que la rente n'est que l'effet de la cherté, et que ce que le propriétaire gagne de » cette manière, il ne le gagne qu'aux dépens du consommateur. La société ne » gagne rien par la reproduction du profit des terres ; c'est une classe qui profite » aux dépens des autres. S'imaginer que l'agriculture donne un produit net, » parce que la nature concourt avec l'industrie des hommes aux opérations de la » culture, et qu'il en résulte une rente, c'est une rêverie. Ce n'est pas du produit » que naît la rente, mais bien du prix auquel le produit est vendu ; et ce prix on » l'obtient, non parce que la nature a aidé à la production, mais parce que, seul, » il fait concorder l'offre avec la demande » (*Note de l'Auteur.*)

On ne saurait disconvenir à la suite de ces deux estimables écrivains, de M Buchanan, compatriote d'Adam Smith et qui soutient si bien l'honneur de la célèbre école d'Edimbourg, et de M. David Ricardo, qui a développé avec tant de sagacité les lois de la dépréciation du papier-monnaie ; on ne saurait disconvenir, dis-je, que le propriétaire foncier n'ajoute personnellement rien à l'utilité annuellement produite dans un pays. Si donc les circonstances du pays établissent, pour les produits agricoles, une demande telle que leur valeur vénale excède les autres avances, de manière à former un revenu pour le propriétaire foncier, il faut convenir que cet excédant est une portion de richesse tirée de la poche des consommateurs, pour être mise, sans équivalent de leur part, dans la poche des propriétaires fonciers. On en peut dire autant du capitaliste qui fait valoir son capital. Cependant s'il est impossible, comme il est prouvé dans mon *Traité d'Économie politique* (liv. I), que la production ait lieu, non-seulement sans fonds de terre

* Oui, mais l'appropriation exclusive dans les arts n'étant point indispensable pour que le produit existe, on se passerait de celui qui voudrait faire payer la pesanteur de l'atmosphère ou la chaleur du soleil. La quantité offerte des produits des arts n'en étant pas moindre, leur prix ne monterait jamais au point de fournir un profit à ce propriétaire imaginaire. —J.-B. S.

pour le surcroît de population : c'est un signe, mais ce n'est jamais une cause de la richesse; car la richesse s'accroît souvent très-rapidement pendant que la rente reste stationnaire, ou même pendant qu'elle baisse. La rente hausse d'autant plus rapidement, que les terrains disponibles diminuent de facultés productives. Là où la richesse augmente avec le plus de vitesse, c'est dans les pays où les terres disponibles sont le plus fertiles, où il y a le moins de restrictions à l'importation, où, par des améliorations dans l'agriculture, on peut multiplier les produits sans aucune augmentation proportionnelle dans la quantité de travail, et où, par conséquent, l'accroissement des rentes est lent.

Si le prix élevé du blé était l'effet et non la cause de la rente, il varierait en raison de l'accroissement ou de la diminution de la rente qui se trouverait former ainsi une portion intégrante des prix. Mais c'est le blé qui a exigé pour sa production le plus de travail qui est le régulateur du prix des grains; et la rente n'entre pas et ne peut entrer pour rien dans les éléments du prix du blé [1]. Adam Smith a donc tort quand il suppose que le principe qui dans l'origine a réglé la valeur échangeable des denrées, c'est-à-dire la quan-

---

et sans capitaux, mais sans que ces moyens de production ne soient des *propriétés*, ne peut-on pas dire que leurs propriétaires exercent une fonction productive, puisque sans elle la production n'aurait pas lieu? fonction commode à la vérité, mais qui cependant, dans l'état présent de nos sociétés, a exigé une accumulation, fruit d'une production et d'une épargne, c'est-à-dire d'une privation antérieure. Quant aux capitaux, ils sont évidemment le fruit de la production de leurs auteurs; et quant aux terres, si le premier occupant en a pu jouir à titre gratuit, à coup sûr on ne peut obtenir une terre actuellement que par une production de valeurs épargnées, égale à sa valeur. Je ne parle pas des biens qu'on a par succession ou par dons entre-vifs qui ne changent en rien la nature et les effets de la propriété par rapport au consommateur.

Si donc les propriétés territoriale et capitale sont le fruit d'une production de la part de leurs possesseurs ou de ceux qui la leur ont transmise, je suis fondé à représenter ces propriétés comme des machines travaillantes, productives, dont les auteurs, en se croisant les bras, tireraient un loyer; et j'ajoute que ce loyer ferait partie des frais de production, de ce que Smith appelle le prix naturel du produit. Il entrerait aussi dans le prix vénal de ce même produit; car si l'acquéreur ne payait pas tout ce qu'il faut pour que la machine gagnât un loyer, cette machine, dont la volonté est représentée par la volonté de ses maîtres, cesserait de prêter son concours, et le produit n'aurait pas lieu. —J.-B. SAY.

[1] La parfaite intelligence de ce principe me paraît une chose de la plus haute importance en économie politique. (*Note de l'Auteur.*)

tité comparative de travail nécessaire à leur production, peut ê
modifiée par l'appropriation des terrains et le paiement d'une ren
Il entre dans la composition de presque toutes les marchandises u
certaine source de produits agricoles, dont la valeur, aussi bien q
celle du blé, est réglée par la faculté productive de la dernière p
tion de capital engagée dans la terre, de celle qui ne paie pas de ren
La rente n'est donc point un élément du prix des denrées[1].

Nous avons jusqu'ici étudié les effets du progrès naturel de la
chesse et de la population sur la rente dans un pays dont les ter
ont différents degrés de force productive, et nous avons vu q
chaque portion additionnelle de capital qu'on est obligé d'employ
à la culture, et dont le produit est moins profitable, la rente hauss
Il résulte des mêmes principes que si, par quelques modificatio
dans l'état social, il devenait inutile d'employer autant de capital

---

[1] Entendons-nous. Si l'auteur veut dire que le profit foncier, le revenu
propriétaire, ne fait pas partie de ce que Smith appelle le *prix naturel des ch
ses,* c'est-à-dire du montant des frais nécessaires de leur production, il pe
avoir raison (sauf la restriction contenue en la note précédente).

Si l'auteur veut dire que le revenu du propriétaire ne fait pas partie
prix courant des choses, de ce prix auquel le balancement de la quantité dema
dée avec la quantité offerte porte les choses, il me semble être dans l'erreu
La faculté productive du sol, du moment qu'elle est devenue une propriét
me semble être du même genre que la faculté productive du travail, qui est
propriété du travailleur. Les facultés de l'homme elles-mêmes, sa force mu
culaire, et même sa force d'intelligence, ne sont-elles pas un don gratuit de
nature, comme les facultés du sol ?

Que si M. Ricardo prétendait que la demande des produits territoriaux
va jamais au delà des facultés productives du sol, c'est-à-dire au delà des pr
duits que peuvent fournir toutes les terres, les mauvaises comme les bonnes,
répondrais que je n'en vois pas la raison ; que les circonstances du pays peuve
être telles que les produits du sol, nécessairement bornés, soient toujours à u
prix monopole qui assure au propriétaire des plus mauvaises terres un pro
foncier ; que les capitaux ne peuvent pas être attirés vers ces produits, et les mu
tiplier au delà des bornes que leur opposent l'étendue du pays et la fertilité
son sol, et qu'en supposant même que l'on regardât le commerce étranger comm
un supplément suffisant à la production du pays, il resterait toujours à payer
profit foncier du propriétaire étranger (qui n'est pas plus disposé que le propri
taire indigène à céder pour rien le concours de ses terres), sans parler des fra
et des risques du commerce étranger. Enfin, l'expérience nous apprend que da
les pays populeux et productifs, les plus mauvaises terres, du moment qu'ell
sont cultivées, rapportent toujours quelque fermage, et par conséquent quelq
revenu foncier. — J.B. SAY.

l'agriculture, les dernières portions qui y auraient été consacrées, donneraient plus de profit, et les rentes baisseraient. Toute réduction considérable dans le capital national, qui diminuerait d'une manière sensible les fonds destinés à payer le travail, aurait naturellement le même effet. La population se proportionne toujours au capital destiné à payer le travail, et, par conséquent, doit s'accroître ou diminuer selon que ce capital augmente ou diminue. Toute réduction dans le capital est donc nécessairement suivie d'une moindre demande de blé, d'une baisse de prix, et d'une diminution de culture. La diminution des capitaux abaisse ainsi la rente par une influence contraire à celle de leur accumulation. Les terrains les moins productifs seront successivement abandonnés, la valeur échangeable de leurs produits tombera, et on ne cultivera en dernier lieu que les terrains les plus fertiles, qui alors ne paieront plus de rentes.

Le même résultat aurait encore lieu dans le cas où l'accroissement de richesse et de population dans un pays serait accompagné de si grandes améliorations dans l'agriculture, qu'il n'y eût plus besoin de cultiver des terrains d'une qualité inférieure, ou de dépenser autant de capital à la culture des terrains plus fertiles.

Supposons qu'une population donnée ait besoin pour sa nourriture d'un million de quarters de blé, qu'on récolte sur des terrains des qualités n°s 1, 2, 3. Si l'on vient à découvrir un moyen perfectionné par lequel les terrains n°s 1 et 2 suffisent pour donner la quantité requise sans avoir recours au n° 3, il est clair que dès lors il y aura baisse de la rente; car c'est le n° 2 au lieu du n° 3 qui sera alors cultivé sans payer de rente et celle du n° 1, au lieu d'être la différence entre le produit du n° 3 et du n° 1, ne représentera plus que la différence entre les n°s 2 et 1. La population restant la même, il ne saurait y avoir de demande pour une quantité plus forte de blé; le capital et le travail employés jadis à la culture du n° 3 seront consacrés à la production d'autres objets utiles à la société, et ne contribueraient à la hausse de la rente que dans le cas où les matières premières qui entrent dans leur composition ne pourraient s'acquérir que par un emploi moins avantageux du capital consacré à l'agriculture. Or, dans ce cas, on reprendrait la culture du n° 3.

Il est hors de doute que la baisse du prix relatif des produits naturels par suite d'améliorations agricoles ou d'une économie dans la production, doit naturellement conduire à une plus forte accumulation; car les profits du capital doivent s'être accrus de beaucoup.

Cette accumulation de capital fera naître une plus forte demai
d'ouvriers, fera hausser leurs salaires, et augmentera la population
y aura ainsi, demande croissante de produits agricoles, et, par sui
augmentation de culture. Mais ce n'est qu'après l'augmentation
la population que les fermages pourront s'élever à leur ancien tau
c'est-à-dire après que les terres n° 3 auront été soumises à la c
ture; et il se sera écoulé dans cet intervalle un espace de temps as
considérable, signalé par une diminution réelle des rentes.

Les améliorations en agriculture sont de deux espèces : les u
augmentent la force productive de la terre, et les autres nous f
obtenir ses produits avec moins de travail. Toutes deux tenden
faire baisser le prix des matières premières; toutes deux influent
la rente, mais pas également. Si elles ne faisaient pas baisser le p
des matières premières, elles ne seraient plus des améliorations;
leur caractère essentiel est de diminuer la quantité de travail qui é
nécessaire auparavant pour la production d'une denrée, et une t
diminution ne saurait s'effectuer sans être suivie de la baisse de
prix ou de sa valeur relative.

Les améliorations qui augmentent les pouvoirs productifs de
terre, comprennent les assolements et de meilleurs engrais. Par
améliorations l'on peut retirer le même produit d'une moindre ét
due de terrain. Si au moyen d'une rotation de turneps je puis
même temps nourrir mes moutons et avoir une récolte de blé
terrain qui servait auparavant à nourrir mes moutons deviendr
inutile, et j'obtiendrais la même quantité de produits bruts en
ployant une moindre quantité de terrain. Si je découvre un eng
qui fasse produire au même terrain 20 pour cent en plus de blé
puis retirer une partie du capital qui se trouve employé à la parti
plus improductive de ma ferme. Mais, comme je l'ai déjà remarq
il n'est pas nécessaire, pour faire baisser la rente, de soustraire
terres à la culture : il suffit pour cela qu'on emploie des porti
successives de capital dans la même terre avec des résultats d
rents, — la portion qui donne le moins de profit étant retirée
par l'introduction de la culture des turneps ou par l'usage d'eng
plus riches, je puis avoir le même produit moyennant le même
pital, et sans changer la différence qui existe entre les rendements
portions successives de capital, je ferai baisser la rente, car c
portion, qui est la plus productive, sera celle qui servira de mes
pour estimer toutes les autres. Supposons, par exemple, que
portions successives de capital produisent 100, 90, 80, 70 : ma r

pendant que j'emploierai ces quatre portions, sera de 60 ou de toute la différence entre

70 et 100 = 30	tandis que le produit serait de 340	100
70 et 90 = 20		90
70 et 80 = 10		80
60		70
		340;

et tant que j'emploierai ces portions, la rente restera toujours la même, quoique le produit de chacune d'elles éprouve un accroissement égal. Si, au lieu de 100, 90, 80, 70, les produits s'élevaient à 125, 115, 105, 95, la rente serait toujours de 60, qui est la différence entre

95 et 125 = 30	tandis que les produits s'élèveraient à 440	125
95 et 115 = 20		115
95 et 105 = 10		105
60		95
		440,

Mais avec une telle augmentation de produits, sans accroissement dans la demande, il ne pourrait y avoir aucune raison pour consacrer tant de capital à la terre; on en retirerait une portion, et, par conséquent, la dernière portion de capital rapporterait 105 au lieu de 95, et la rente baisserait à 30, ou à la différence entre

105 et 125 = 20	tandis que le produit serait toujours en rapport avec les besoins de la population, car il serait de 345 quarters, ou	125
105 et 115 = 10		115
30		105
		345,

la demande n'étant que de 340 quarters.

Mais il est des améliorations qui peuvent faire baisser le prix relatif des produits et la rente en argent, sans faire baisser la rente en blé. De telles améliorations n'augmentent pas, à la vérité, les forces productives de la terre, mais elles font obtenir le même produit avec moins de travail. Elles influent plutôt sur la formation du capital employé à la terre, que sur la culture même de la terre. Des perfectionnements dans les instruments de l'agriculture, tels que les charrues et la machine à battre le blé, l'économie dans le nombre des chevaux employés à l'agriculture, et des connaissances plus étendues dans l'art du vétérinaire, sont de cette nature. Moins de capital, ce qui est la même chose que moins de travail, sera consacré à la terre; mais pour obtenir le même produit, il faudra toujours cultiver autant de terrain. Pour reconnaitre

si des améliorations de cette espèce influent sur la rente, il fau examiner si la différence entre le produit obtenu par l'emploi de férentes portions de capital, augmente, diminue, ou reste même. Si l'on consacre quatre portions de capital à la terre, 50, 70, 80, chacune donnant les mêmes résultats, et que, par quel amélioration favorable à la formation de ce capital, on en puisse tirer 5 de chaque portion, en sorte qu'elles restent à 45, 55, 65 et la rente des terres à blé ne subira aucune altération; mais si les a liorations sont de nature à permettre de faire sur la plus forte por de capital, l'économie de la totalité de la portion employée d' manière moins productive, la rente baissera à l'instant, car la d rence entre le capital le plus productif et celui qui l'est le moins trouvera diminuée, et c'est cette différence qui constitue la rente.

Je ne multiplierai pas les exemples, et j'espère en avoir dit a pour prouver que tout ce qui diminue l'inégalité entre les prod obtenus au moyen de portions successives de capital employées su même ou sur de nouveaux fonds de terre, tend à faire baisse rente, tandis que tout ce qui augmente cette inégalité produit l' opposé, et tend à la faire hausser [1].

En parlant de la rente du propriétaire, nous l'avons considérée ses rapports avec le produit total, sans avoir le moindre égard valeur échangeable; mais puisque la même cause — qui est la c culté de produire, — fait hausser la valeur échangeable des proc

---

[1] C'est après avoir fait, dans son cours d'Economie politique, une magni et séduisante exposition de la *théorie de la rente*, que M. Rossi, partag l'enthousiasme de M. Culloch et de la plupart des économistes anglais, a sacré à Ricardo ces paroles qui sont une véritable couronne scientifique : « » est la base de cette théorie si neuve et si capitale, qui est, disons-le, la gloi » l'économie politique moderne et qui donne l'explication des faits économ » les plus importants et les plus compliqués. » — Nous ne savons pas jusqu'à point cette théorie est moderne, puisque, déjà bien avant Ricardo et Malthus avait été nettement esquissée par Anderson et E. West : mais nous sor certain qu'elle ne constitue pas *la gloire* de l'économie politique actuelle. O retrouve pas ces larges et fortes conséquences, ces arguments puissants qui changer de face les questions et les sciences. C'est à la faveur d'hypothèses, d lyses contestables et contestées, que Ricardo déroule la chaîne de ses aphoris et tout cela pour aboutir à prouver que la rente, cette dîme passablement a cratique, n'ajoute rien aux frais de production, c'est-à-dire, pour aboutir à logomachie ou à une erreur. Qu'on le sache bien, la gloire de Ricardo, co celle de l'économie politique, n'est pas là : il faut la chercher, la trouver aill et c'est ce que nous avons fait. — A. F.

naturels, en augmentant aussi la proportion de ces produits, donnés au propriétaire en paiement de sa rente, il est clair que celui-ci tire un double avantage de la difficulté de produire. En effet il obtient d'abord une portion plus forte, et puis il est payé en denrées dont la valeur est plus considérable [1].

---

[1] Afin de rendre ceci palpable, et de montrer à quel point peuvent varier les rentes en blé et en argent, supposons que le travail de dix hommes, dans une terre d'une qualité donnée, rapporte cent quatre-vingts quarters de blé à 4 l. le quarter, ou 720 l., et que le travail de dix hommes de plus sur la même terre, ou sur toute autre, ne produise qu'une augmentation de cent soixante-dix quarters : dans ce cas, le blé monterait de 4 l. à 4 l. 4 s. 8 d.; car 170 : 180 :: 4 l.: 4 l. 4 s. 8 d. Ou bien, comme la production de cent soixante-dix quarters exige dans un cas le travail de dix hommes, tandis que dans l'autre 9. 44 suffisent, la hausse serait comme 9. 44 : 10, ou comme 4 l. : 4 l. 4 s. 8 d. Si l'on employait encore dix hommes, les produits étant de

160 le prix s'élèverait à	l.	4. 10. 0
150 à		4. 16. 0
140 à		5. 2. 10

et s'il n'était point payé de rente pour la terre qui rapporte les cent quatre-vingts quarters, lorsque le blé est à 4 l., la valeur de dix quarters serait donnée en paiement de la rente, du moment où on ne récolterait plus que cent soixante-dix quarters de blé qui vaudrait alors, à raison de 4 l. 4 s. 8 d., 42 l. 7 s. 6 d.

20	quarters, quand le produit était de	160	et au prix de	l. 4. 10. 0	rapporteraient	l. 90. 0. 0
30		150		4. 16. 0		144. 0. 0
40		140		5. 2. 10		205. 13. 4

La rente en blé augmenterait donc dans la proportion de	100	et la rente en argent, dans la proportion de	100
	200		212
	300		340
	400		485

(*Note de l'auteur.*)

CHAPITRE III.

DU PROFIT FONCIER DES MINES.

On obtient les métaux, ainsi que tous les autres objets, travail. La nature les produit, à la vérité; mais c'est le tra l'homme qui les arrache du sein de la terre, et qui les prépa notre usage.

Les mines, ainsi que les terres, rendent en général un pr propriétaire. Et ce profit, qui quelquefois est affermé, aussi b celui des fonds de terre, est l'effet, et n'est jamais la cause (chérissement des produits.

S'il y avait quantité de mines également riches, que chac exploiter, elles ne donneraient pas de rente; la valeur de leu duits dépendrait uniquement de la quantité de travail nécessai tirer le métal de la mine et le porter au marché.

Mais les mines sont de qualité différente, et, avec la même tité de travail, chacune donne un résultat différent. Le métal de la mine la plus pauvre parmi celles qui sont exploitées, doi au moins une valeur échangeable, non-seulement suffisant payer l'habillement, la nourriture et les autres objets indispe à l'entretien de ceux qui travaillent à l'exploitation et au tr du métal, mais il doit aussi rapporter le profit ordinaire et à celui qui avance le capital nécessaire à l'entreprise. La rentr profit du capital de la mine la plus pauvre, de celle qui ne peu aucun profit, aucune rente au propriétaire du sol, sert à r rente de toutes les autres mines plus productives. On suppo cette mine rend l'intérêt ordinaire des avances; et tout ce que tres mines produisent de plus que celle-ci, sera nécessaireme au propriétaire pour le profit du fonds. Ce principe étant préci le même que celui que nous avons posé par rapport à la terre rait inutile de nous y arrêter davantage [1].

---

[1] Smith avait dit, au contraire : « Le prix de la mine de charbon la plus » règle le prix du charbon pour toutes les autres mines de son voisinage.

Il suffira de remarquer que la même règle générale qui détermine la valeur des produits agricoles et des objets manufacturés, s'applique également aux métaux. Leur valeur ne dépend ni du taux des profits, ni de celui des salaires, ni de la rente des mines, mais de la quantité totale de travail nécessaire à l'extraction du métal et à son transport.

Comme celle de toute autre marchandise, la valeur des métaux éprouve des variations. Il peut se faire dans les instruments et dans les machines consacrées à l'exploitation des mines, des améliorations au moyen desquelles il y ait une grande diminution de travail ; on peut découvrir de nouvelles mines plus productives, qui, avec le même travail, donnent plus de métal, ou bien on peut rendre les transports plus faciles. Dans tous les cas, les métaux baisseraient de valeur, et ne s'échangeraient plus que contre une moindre quantité d'autres articles. Au contraire, si la difficulté d'obtenir le métal devenait plus grande par la nécessité d'exploiter la mine à une plus grande profondeur, par l'affluence des eaux ou par tout autre accident, sa valeur, par rapport à celles des autres objets, pourrait hausser de beaucoup.

C'est donc avec raison que l'on a dit que les monnaies d'or et d'argent, avec quelque scrupuleuse exactitude qu'elles soient fabriquées d'après le type national, sont toujours sujettes à des variations de valeur non-seulement accidentelles et passagères, mais même permanentes, comme toute autre marchandise.

La découverte de l'Amérique, et celle des riches mines qu'elle renferme, produisit un effet remarquable sur le prix naturel des métaux précieux. Il y a des personnes qui croient que cet effet se prolonge encore. Il est cependant probable que toute l'influence produite par la découverte de l'Amérique sur la valeur des métaux a cessé depuis longtemps ; et si, depuis quelques années, les métaux précieux ont éprouvé quelque déchet dans leur valeur, on ne doit l'attribuer qu'aux progrès qu'on a faits dans l'exploitation des mines [1].

» priétaire et l'entrepreneur trouvent tous deux qu'ils pourront se faire, l'un une » plus forte rente, l'autre un plus gros profit en vendant à un prix un peu infé- » rieur à celui de leurs voisins. » — Nous avons jugé ces diverses opinions dans notre Introduction. — A. F.

[1] Si la quantité de travail industriel nécessaire pour se procurer les métaux précieux déterminait seule leur valeur, cette valeur, au lieu de décroître comme elle a fait depuis deux cents ans, se serait accrue; car ces frais d'extraction ont

Quelles qu'aient été les causes qui l'ont produit, il est certain que l'effet a été si lent, si graduel, qu'on a éprouvé bien peu d'incon-

---

été toujours plus considérables à mesure que les mines se sont approfondies. Mais tandis que les frais augmentaient, la masse de l'approvisionnement augmentait aussi, et même surpassait les progrès que la demande faisait de son côté. La cour d'Espagne dès lors était forcée d'abaisser les droits qui représentent une part des profits fonciers ; et les propriétaires-exploitateurs voyaient diminuer l'autre part qui forme leur revenu.

Il faut donc toujours en revenir à cet unique régulateur des prix : *la proportion entre l'offre et la demande ;* ce qu'il faut chercher, c'est ce qui change les quantités offertes ou demandées : parce que cela seul influe sur les prix. Les profits eux-mêmes, fût-ce ceux du fonds, sont soumis à cette loi comme tout le reste, et varient selon les circonstances qui font varier la quantité offerte ou demandée du service de ces mêmes fonds.

Si l'abondance d'un profit ne suffisait pas pour abaisser sa valeur ; si la seule diminution du travail que nécessite sa production pouvait occasionner cet effet, l'argent vaudrait autant qu'avant la découverte de l'Amérique ; on ne donnerait pas, comme on fait à présent, quatre onces d'argent environ pour avoir un setier de blé ; on ne donnerait qu'une once, comme au quinzième siècle, ou très-peu plus ; car il n'est pas probable que les seuls progrès dans l'art d'exploiter aient fait tirer quatre onces avec le même travail qui n'en procurait qu'une seule.

Il me semble que je peux répéter ici ce que j'ai dit à l'occasion du profit ou fermage des terres. Le propriétaire, comme tout propriétaire foncier, exerce une espèce de monopole qui lui permet de soutenir la valeur de son produit au delà des frais de main-d'œuvre et des intérêts de capitaux nécessaires pour le terminer et le mener sur le marché. Ce prix-monopole baisse par la concurrence, mais ne saurait, je crois tomber à rien ; car si le propriétaire des mines ne pouvait plus tirer aucun loyer de ses mines ; ou, ce qui est la même chose, s'il ne faisait plus, en exploitant, aucun profit par-delà la réintégration et l'intérêt de ses capitaux, il ne les affermerait, ni ne les exploiterait ; ce qui réduirait la *quantité offerte* de ce genre de produit, et le ferait monter jusqu'à ce qu'il offrît de nouveau un profit purement foncier, et susceptible d'être affermé.

Cependant il faut convenir, à l'appui de l'opinion de M. Ricardo, que les vastes capitaux engagés dans l'exploitation des mines sont un motif de les travailler même après qu'elles ne rapportent autre chose que l'intérêt de ces mêmes capitaux, même lorsqu'elles rapportent *moins* que l'intérêt de leurs capitaux ; car des capitaux engagés à ce point, et qui ne peuvent se consacrer à aucun autre emploi sans perdre la majeure partie de leur valeur, contractent le désavantage du fonds : on continue à les faire travailler, quoiqu'ils rapportent moins que tout autre placement, afin de ne pas perdre même le peu qu'ils rapportent. Je les assimile complétement au fonds de terre ou à la mine, et je dis que du moment qu'ils ne rapportent plus rien, on les abandonne ; mais qu'aussi longtemps qu'ils rapportent quelque chose, il y a un profit foncier pour le propriétaire.

Les métaux précieux servant à la fois pour fabriquer des monnaies et pour fabriquer des objets d'utilité et de luxe, doivent être plus recherchés à mesure que

vénients d'avoir adopté l'or et l'argent comme intermédiaires dans les échanges, et comme appréciateurs de toutes les autres marchan-

---

la civilisation s'étend et que les nations deviennent plus populeuses et plus riches, par la raison qu'alors elles ont plus d'échanges à opérer au moyen des monnaies et plus d'ustensiles d'or et d'argent à leur usage. Si, comme il est probable, la civilisation gagne l'Amérique tout entière ; si ce vaste continent se couvre d'États indépendants, agriculteurs, manufacturiers, commerçants, et par conséquent riches ; si l'Europe est destinée en même temps, comme il est permis de le croire, à jouir, en raison du progrès des lumières, d'une plus grande liberté d'industrie, il en résultera pour l'opulence générale du monde des progrès tels, qu'ils surpasseront de beaucoup les progrès faits durant les trois derniers siècles, tout immenses qu'ils sont. Les métaux précieux devenant par cette raison beaucoup plus demandés, il se peut que les profits des propriétaires des mines, qui ont été en décroissant jusqu'à présent, recommencent à croître. Mais il se peut, d'un autre côté, que la quantité de métaux précieux qui sera jetée dans la circulation, soit par la découverte de nouveaux filons, soit par de meilleurs procédés d'exploitation, devienne si considérable, que l'accroissement de cette production marche d'un pas plus rapide encore que l'accroissement de la demande, quelque rapide qu'il soit. Alors les profits fonciers des mines recommenceraient à baisser.

Ce cas ne peut pas paraître invraisemblable, lorsqu'on voit M. de Humboldt affirmer que depuis le commencement du seizième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième, la quantité annuelle de métaux précieux que l'Amérique a versée en Europe, a augmenté successivement depuis 3,000,000 de piastres jusqu'à 35,300,000; tellement que chaque année met au jour maintenant une quantité d'or et d'argent plus de dix fois aussi grande que chacune des années qui ont suivi la découverte de l'Amérique. Le même voyageur est tenté de croire que les gîtes de minerais qui sont restés intacts dans la chaîne des Andes sont tellement considérables, que l'on commence à peine à jouir de cet inépuisable fonds de richesses que renferme le Nouveau-Monde.

Quel sera le rapport entre les progrès de la civilisation et des richesses d'une part, et le progrès du produit des mines d'autre part ? Nos neveux pourront l'apprécier ; mais de ce rapport seul, je ne crains pas de le dire, dépendront la valeur des métaux précieux, et les profits fonciers de leurs propriétaires.

Quelle que soit cette valeur, elle importe peu aux nations. Les métaux servent ou comme monnaies ou comme ustensiles. Comme ustensiles, les objets de service qui en sont faits sont de haut prix si la matière première en est rare, et de bas prix si elle est commune; les mêmes ustensiles, sont, dans ce dernier cas, plus abondants et à la portée de plus de monde; mais leur rareté n'est pas une calamité, car ils ne sont ni de première, ni même de seconde nécessité. Comme monnaies, que la matière dont on les compose soit d'une grande ou d'une petite valeur, il n'en résulte rien que la nécessité d'en transporter de grosses masses quand ils sont communs, et de petites quand ils sont rares ; du reste, il n'y a jamais, dans quelque pays que ce soit, qu'une valeur en monnaie déterminée, non par la valeur de sa matière, non par la quantité qu'en fabrique le gouvernement, mais par la valeur des échanges qui sont à faire. Les monnaies, fussent-elles de diamant ou fussent-

dises. Quoiqu'ils constituent une mesure de la valeur essentiellement variable, les métaux sont peut-être, de toutes les marchandises, celle qui est la moins sujette à éprouver des variations. Cet avantage, ainsi que ceux qui résultent de la durée, de la malléabilité, de la divisibilité et de beaucoup d'autres propriétés des métaux précieux, leur ont assuré, à juste titre, la préférence qu'on leur a donnée dans tous les pays civilisés, pour servir de monnaie.

Après avoir reconnu que l'or et l'argent sont une mesure imparfaite des valeurs, en raison du plus ou moins de travail qui peut être nécessaire, suivant les circonstances, pour se procurer ces métaux, qu'il nous soit permis maintenant de supposer pour un moment que tous ces inconvénients disparaissent, et qu'avec la même quantité de travail on puisse se procurer dans tous les temps une quantité égale d'or d'une mine qui ne paie pas de rente. L'or serait alors une mesure invariable de la valeur. Sa quantité augmenterait sans doute par la demande croissante; mais sa valeur resterait invariable, et ce serait une mesure on ne peut mieux calculée pour estimer la valeur variable de toutes les autres choses. J'ai déjà, dans un chapitre précédent de cet ouvrage, supposé que l'or était doué de cette uniformité de valeur, et je continuerai à faire, dans le chapitre suivant, la même supposition. Lors donc que je parlerai de prix variables, cette variation devra toujours s'entendre de la marchandise, et jamais de la monnaie qui sert de mesure pour l'estimer.

---

elles de papier, ne forment toujours qu'une somme de valeurs qui est dans une proportion quelconque avec les biens à échanger. Lorsqu'une fabrication surabondante fournit une somme nominale supérieure aux besoins des transactions, la somme nominale diminue de valeur réelle, de manière à ne s'élever toujours qu'à la même valeur, et elle n'achète toujours qu'une même quantité de marchandises. C'est une des belles démonstrations qui résultent des excellentes brochures de M. David Ricardo sur la dépréciation du papier-monnaie d'Angleterre. — J.-B. Say.

CHAPITRE IV.

DU PRIX NATUREL ET DU PRIX COURANT.

Nous avons regardé le travail comme le fondement de la valeur des choses, et la quantité de travail nécessaire à leur production, comme la règle qui détermine les quantités respectives des marchandises qu'on doit donner en échange pour d'autres ; mais nous n'avons pas prétendu nier qu'il n'y eût dans le prix courant des marchandises quelque déviation accidentelle et passagère de ce prix primitif et naturel.

Dans le cours ordinaire des événements, il n'y a pas de denrées dont l'approvisionnement continue pendant un certain temps à être précisément aussi abondant que l'exigeraient les besoins et les désirs des hommes, et par conséquent il n'y en a pas qui n'éprouvent des variations de prix accidentelles et momentanées.

Ce n'est qu'en raison de pareilles variations que des capitaux sont consacrés précisément dans la proportion requise, et non au delà, à la production des différentes marchandises pour lesquelles il y a demande. Par la hausse ou la baisse du prix, les profits s'élèvent au-dessous de leur niveau général, et par là les capitaux se rapprochent ou s'éloignent des industries qui viennent d'éprouver l'une ou l'autre de ces variations.

Chacun étant libre d'employer son capital comme il lui plaît, il est naturel qu'il cherche à le placer de la manière la plus avantageuse; il ne se contentera pas d'un profit de 10 pour cent, si, par un autre emploi, il peut en tirer 15 pour cent. Ce désir inquiet, qu'a tout capitaliste, d'abandonner un placement moins lucratif pour un autre qui le soit davantage, tend singulièrement à établir l'égalité dans le taux de tous les profits, ou à en fixer les proportions de telle sorte que les individus intéressés puissent estimer et compenser entre elles tout avantage que l'un aurait ou paraîtrait avoir sur l'autre. Il est peut-être assez difficile de retracer la marche par laquelle ce changement s'est opéré; cela tient probablement à ce qu'un manufacturier ne change pas absolument l'emploi de son capital, et se

borne à en retrancher une portion. Dans tous les pays riches, il y a un certain nombre d'hommes qu'on appelle capitalistes; ils ne font aucun commerce, et ils vivent de l'intérêt de leur argent, qui est employé à escompter des effets de commerce, ou qui est prêté à la classe la plus industrieuse de l'État. Les banquiers consacrent aussi une grande partie de leurs capitaux aux mêmes opérations. Ces fonds, ainsi employés, forment un capital circulant très-considérable, qui est employé en quantités plus ou moins grandes dans tous les genres d'industrie. Il n'est peut-être pas de manufacturier, quelque riche qu'il soit, qui circonscrive ses opérations dans le cercle que ses propres fonds lui permettent. Il a toujours une certaine portion de capital flottant dont la somme augmente ou diminue, selon que la demande pour ses produits est plus ou moins active. Quand il y a grande demande de soieries, celle des draps diminuant, le fabricant de draps ne détourne pas son capital vers le commerce de la soierie; il renvoie quelques-uns de ses ouvriers, et cesse d'emprunter de l'argent aux banquiers et aux capitalistes. Le fabricant de soieries se trouve dans une situation tout opposée; et a besoin d'employer plus d'ouvriers, et par conséquent le besoin d'argent s'accroît pour lui; il en emprunte en effet davantage, et le capital est ainsi détourné d'un emploi vers un autre, sans qu'un seul manufacturier soit forcé de suspendre ses travaux ordinaires. Si nous portons les yeux sur les marchés des grandes villes, nous verrons avec quelle régularité ils sont pourvus de toutes sortes de denrées nationales et étrangères dans la quantité requise. Quelque variable qu'en soit même la demande par l'effet du caprice, du goût, ou des variations survenues dans la population, il arrive rarement qu'on ait à signaler soit un engorgement par un approvisionnement surabondant, soit une cherté excessive, par la faiblesse de l'approvisionnement comparée à la demande. On doit donc convenir que le principe qui distribue le capital à chaque branche d'industrie, dans des proportions exactement convenables, est plus puissant qu'on ne le suppose en général.

Le capitaliste qui cherche un emploi plus profitable pour ses fonds, doit naturellement peser tous les avantages qu'un genre d'industrie peut avoir sur un autre. Par cette raison, il pourrait renoncer à un emploi plus profitable de son argent, pour un autre emploi qui lui offrirait plus de sûreté, de propriété, de commodité, ou tout autre avantage réel ou imaginaire.

Si, par de telles considérations, les profits des capitaux étaient réglés de manière à ce que dans un genre d'industrie ils fussent de

20, dans un autre de 25, et dans un troisième de 30 pour cent, ils continueraient toujours à présenter cette même différence relative, qui ne saurait augmenter : car si, par une cause quelconque, les profits d'un de ces genres d'industrie venaient à hausser de 10 pour cent, cette hausse serait momentanée, et ils reviendraient promptement à leur taux ordinaire, ou les profits des autres commerces s'élèveraient dans la même proportion.

Supposons que toutes les marchandises soient à leur prix naturel, et par conséquent que le taux des profits du capital reste le même dans toutes les industries; ou bien supposons que les profits ne diffèrent que parce que ces marchandises ont, dans l'esprit des parties intéressées, quelque avantage réel ou imaginaire dont on jouit ou auquel on renonce. Supposons ensuite qu'un changement dans la mode augmente la demande des soieries et diminue celle des étoffes de laine : leur prix naturel restera le même, car la quantité de travail nécessaire à leur production n'aura pas changé; mais le prix courant des soieries haussera, et celui des étoffes de laine baissera. Par conséquent les profits du fabricant de soieries se trouveront au-dessus, et ceux du fabricant d'étoffes de laine, au-dessous du taux ordinaire des profits ; et ce changement survenu dans les profits s'étendra au salaire des ouvriers. Cependant la demande extraordinaire des soieries serait bientôt satisfaite, au moyen des capitaux et de l'industrie détournés des manufactures de draps vers celles de soieries; et alors les prix courants des étoffes de soie et de laine se rapprocheraient de nouveau de leurs prix naturels, et chacune de ces branches de manufactures ne donnerait plus que les profits ordinaires.

C'est donc l'envie qu'a tout capitaliste de détourner ses fonds d'un emploi déterminé vers un autre plus lucratif, qui empêche le prix courant des marchandises de rester longtemps beaucoup au-dessus ou beaucoup au-dessous de leur prix naturel. C'est cette concurrence qui établit la valeur échangeable des marchandises, de telle sorte qu'après le paiement des salaires pour le travail nécessaire à leur production, et après les autres dépenses indispensables pour donner au capital engagé toute sa faculté de production, l'excédant de valeur est dans chaque espèce de manufacture en raison de la valeur du capital employé.

Dans le premier chapitre de *la Richesse des Nations*, tout ce qui a rapport à cette question est traité avec beaucoup de sagacité. Quant à nous, après avoir pleinement reconnu les effets qui, dans certains emplois du capital, peuvent modifier accidentellement le prix des

denrées, celui des salaires et les profits des fonds sans avoir aucune influence sur le prix général des denrées, des salaires ou des profits; après avoir, dis-je, reconnu ces effets qui se font également sentir à toutes les époques de la société, nous pouvons les négliger entièrement en traitant des lois qui règlent les prix naturels, les salaires naturels et les profits naturels, toutes choses indépendantes de ces causes accidentelles. En parlant donc de la valeur échangeable des choses, ou du pouvoir qu'elles ont d'en acheter d'autres, j'entends toujours parler de cette faculté qui constitue leur prix naturel, toutes les fois qu'elle n'est point dérangée par quelque cause momentanée ou accidentelle [1].

---

[1] La distinction entre le prix naturel et le prix courant que M. Ricardo admet après Smith, paraît être tout à fait chimérique. Il n'y a que des prix courants en économie politique. En effet, que voyons-nous dans toute espèce de production? 1° des services productifs fonciers (l'action productive de la terre), dont le *prix courant* s'établit comme la valeur de toute autre chose, en raison composée de la quantité de ce service, offerte et demandée en chaque lieu; 2° des services rendus par des capitaux productifs dont le *prix courant*, le loyer, se règle sur les mêmes motifs; 3° enfin des travaux de tout genre, dont le *prix courant* dépend des mêmes causes.

Qu'est-ce qui établit la demande du service productif de ces divers agents? la demande qu'on fait du produit qui doit en résulter. Et qu'est-ce qui établit la demande de ce produit? le besoin qu'on en a, l'utilité dont il est.

Mais comme on n'achète un produit qu'avec un autre produit *, et que le produit qui achète n'a pu exister de son côté que par des services productifs analogues à ceux qui ont donné naissance au premier, les hommes qui composent la société ne font, dans la réalité, qu'offrir les services productifs propres à un genre de production, en échange des services productifs propres à un autre genre, propres à créer le produit dont ils ont besoin, — et par services productifs j'entends non-seulement les services que rend le travail que l'auteur aurait dû nommer industrie, mais de plus les services que rendent les capitaux et les terres.

Il en résulte, pour chaque genre, une quantité d'offres et de demandes qui règle la valeur courante, le *prix courant* de tous ces différents services. Il n'y a point là de *prix naturel*, de taux commun et fixe, parce qu'il n'y a rien de fixe dans ce qui tient aux valeurs.

Ce n'est pas un prix que le taux auquel une chose ne se vend pas; et si elle se vend à ce taux, ce taux devient son prix courant.

Tout le reste est hypothétique et de peu d'usage dans la pratique.—J.-B. Say.

* L'argent ou la monnaie ne sont qu'un intermédiaire qui ne reste pas entre les mains des contractants. L'argent qui paie un produit n'a été acquis que par la vente d'un autre. On a vendu son blé pour acheter son drap; c'est comme si l'on avait échangé du blé contre du drap. L'argent qui a servi à cet échange est allé ailleurs.

CHAPITRE V.

DES SALAIRES.

Le travail, ainsi que toutes choses que l'on peut acheter ou vendre, et dont la quantité peut augmenter ou diminuer, a un prix naturel et un prix courant. Le prix naturel du travail est celui qui fournit aux ouvriers, en général, les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce sans accroissement ni diminution. Les ressources qu'a l'ouvrier pour subvenir à son entretien et à celui de la famille nécessaire pour maintenir le nombre des travailleurs, ne tiennent pas à la quantité d'argent qu'il reçoit pour son salaire, mais à la quantité de subsistances et d'autres objets nécessaires ou utiles dont l'habitude lui a fait un besoin, et qu'il peut acheter avec l'argent de ses gages. Le prix naturel du travail dépend donc du prix des subsistances et de celui des choses nécessaires ou utiles à l'entretien de l'ouvrier et de sa famille. Une hausse dans les prix de ces objets fera hausser le prix naturel du travail, lequel baissera par la baisse des prix.

Plus la société fait de progrès, plus le prix naturel tend à hausser, parce qu'une des principales denrées qui règlent le prix naturel tend à renchérir, en raison de la plus grande difficulté de l'acquérir. Néanmoins, les améliorations dans l'agriculture, la découverte de nouveaux marchés d'où l'on peut tirer des subsistances, peuvent, pendant un certain temps, s'opposer à la hausse du prix des denrées, et peuvent même faire baisser leur prix naturel. Les mêmes causes produiront un semblable effet sur le prix naturel du travail.

Le prix naturel de toute denrée, — les matières primitives et le travail exceptés, — tend à baisser, par suite de l'accroissement des richesses et de la population ; car quoique, d'un côté, leur valeur réelle augmente par la hausse du prix naturel des matières premières, ce renchérissement est plus que compensé par le perfectionnement des machines, par une meilleure division et distribution du travail, et par l'habileté toujours croissante des producteurs dans les sciences et dans les arts.

Le prix courant du travail est le prix que reçoit réellement l'ouvrier, d'après les rapports de l'offre et la demande, le travail étant cher quand les bras sont rares, et à bon marché lorsqu'ils abondent. Quelque grande que puisse être la déviation du prix courant relativement au prix naturel du travail, il tend, ainsi que toutes les denrées, à s'en rapprocher. C'est lorsque le prix courant du travail s'élève au-dessus de son prix naturel que le sort de l'ouvrier est réellement prospère et heureux, qu'il peut se procurer en plus grande quantité tout ce qui est utile ou agréable à la vie, et par conséquent élever et maintenir une famille robuste et nombreuse. Quand, au contraire, le nombre des ouvriers s'accroît par le haut prix du travail, les salaires descendent de nouveau à leur prix naturel, et quelquefois même l'effet de la réaction est tel, qu'ils tombent encore plus bas.

Quand le prix courant du travail est au-dessous de son prix naturel, le sort des ouvriers est déplorable, la pauvreté ne leur permettant plus de se procurer les objets que l'habitude leur a ren du absolument nécessaires. Ce n'est que lorsqu'à force de privations le nombre des ouvriers se trouve réduit, ou que la demande de bras s'accroît, que le prix courant du travail remonte de nouveau à son prix naturel. L'ouvrier peut alors se procurer encore une fois les jouissances modérées qui faisaient son bonheur.

Malgré la tendance qu'ont les salaires à revenir à leur taux naturel, leur prix courant peut cependant, dans la marche de la civilisation, et pendant un temps indéterminé, se maintenir constamment plus haut; car à peine l'impulsion, donnée par une augmentation de capital, a-t-elle augmenté la demande d'ouvriers, qu'une nouvelle augmentation peut produire le même effet. Et si cet accroissement de capital est graduel et constant, le besoin de bras continuera à servir d'encouragement à la population.

Le capital est cette partie de la richesse d'une nation qui est employée à la production. Il se compose des matières alimentaires, des vêtements, des instruments et ustensiles, des machines, des matières premières, etc., nécessaires pour rendre le travail productif.

Le capital peut augmenter à la fois en quantité et en valeur. Une nation peut avoir plus de subsistances et de vêtements, et demander peut-être plus de travail encore qu'auparavant pour produire cette quantité additionnelle. Dans ce cas, le capital ne sera pas seulement plus considérable, il aura plus de valeur.

Le capital peut augmenter en quantité sans augmenter de valeur; il peut même s'accroître pendant que sa valeur éprouve une baisse.

Ainsi une nation peut posséder plus de subsistances et de vêtements; mais cette augmentation peut provenir de l'emploi des machines, sans qu'il y ait aucune augmentation, et même avec diminution réelle dans la quantité proportionnelle de travail nécessaire à leur production. La masse de capital peut s'accroître sans qu'il augmente de valeur, soit dans sa totalité, soit dans une de ses parties.

Dans le premier cas, le prix naturel des salaires haussera; car il est toujours réglé par le prix de la nourriture, de l'habillement et des autres objets nécessaires. Dans le second, il restera stationnaire, ou il baissera : mais, dans l'un comme dans l'autre cas, le prix courant des salaires doit monter; car la demande des bras augmentera en raison de l'augmentation du capital. Plus il y aura d'ouvrage à faire, plus on aura besoin d'ouvriers.

Dans les deux cas, le prix courant du travail montera même au-dessus de son prix naturel, ou tendra à s'en rapprocher; mais c'est surtout dans le premier que se manifestera cet accord des deux prix. Le sort de l'ouvrier sera amélioré, mais faiblement; car la cherté des vivres et des autres objets de nécessité absorbera une grande partie de son salaire, quoiqu'il soit plus fort. Par conséquent le manque de travail ou une légère augmentation de la population auront l'effet de réduire bientôt le prix courant du travail au taux naturel, momentanément élevé.

Dans le second cas, le sort de l'ouvrier s'améliorera singulièrement; il recevra un bien plus fort salaire en argent, tandis qu'il pourra acheter les objets dont il a besoin pour lui et pour sa famille aux mêmes conditions, et peut-être même à plus bas prix; et il faudra qu'il y ait un grand surcroît de population pour ramener de nouveau le prix courant du travail à son prix naturel déprécié.

C'est donc ainsi que toute amélioration dans la société, et toute augmentation de capital feront hausser le prix courant des salaires; mais la permanence de cette hausse dépendra d'un accroissement simultané dans le taux naturel, et cette hausse tient à son tour à celle qui survient dans le prix naturel des denrées à l'achat desquelles l'ouvrier emploie son salaire.

On aurait tort de croire que le prix naturel des salaires est absolument fixe et constant, même en les estimant en vivres et autres articles de première nécessité; il varie à différentes époques dans un même pays, et il est très-différent dans des pays divers[1]. Cela tient

---

[1] L'abri, le vêtement indispensables dans un pays peuvent ne l'être pas dans

essentiellement aux mœurs et aux habitudes du peuple. L'ouvrier anglais regarderait son salaire comme au-dessous du taux naturel, et insuffisant pour maintenir sa famille, s'il ne lui permettait d'acheter d'autre nourriture que des pommes de terre, et d'avoir pour demeure qu'une misérable hutte de terre; et néanmoins cela paraît suffisant aux habitants des contrées où « la vie est à bon marché, » et où l'homme n'a que des besoins aussi modérés que faciles à satisfaire.

Il y a bien des choses qui constituent aujourd'hui le bien-être du paysan anglais, et qu'on aurait regardées comme des objets de luxe à des époques reculées de notre histoire.

Les progrès de la société faisant toujours baisser le prix des articles manufacturés, et hausser celui des matières premières, il s'opère à la longue une telle disproportion dans leur valeur relative, que, dans les pays riches, un ouvrier peut, moyennant le sacrifice d'une petite quantité de sa nourriture, satisfaire amplement tous ses autres besoins.

Indépendamment des variations dans la valeur de l'argent, qui influent nécessairement sur les salaires, mais dont nous avons négligé les effets, — ayant supposé que la valeur de l'argent était invariable, — les salaires peuvent hausser ou baisser par les deux causes suivantes :

1° L'offre et la demande de travail;

2° Le prix des denrées à l'achat desquelles l'ouvrier consacre son salaire.

A des époques différentes de la société, l'accumulation des capitaux ou des moyens de payer le travail, est plus ou moins rapide, et dépend toujours de la puissance plus ou moins productive du travail. Le travail est, en général, le plus productif, lorsqu'il y a abondance de terrains fertiles. A ces époques l'accumulation est souvent si rapide, que le capital ne saurait trouver assez de bras à employer.

On a calculé que, dans des circonstances favorables, la population pouvait doubler dans vingt-cinq ans. Mais, dans des circonstances

---

un autre. Un ouvrier indien conservera toute sa vigueur dans une habitation qui suffirait à peine pour préserver l'ouvrier russe de la souffrance et de la mort. Même, dans les pays qui présentent un climat analogue, les mœurs, les habitudes sociales peuvent occasionner souvent des variations sensibles dans le prix naturel du travail, et ces variations peuvent être aussi considérables que celles produites par les causes naturelles. — *Essai sur le commerce extérieur du blé*, par R. Torrens, Esq. pag. 68. — Toute cette matière a été traitée fort habilement par le colonel Torrens.

tout aussi favorables, le capital national pourrait fort bien avoir doublé en moins de temps. Dans ce cas, les salaires, pendant toute cette époque, tendront à hausser, parce que le nombre des bras sera toujours insuffisant pour le besoin qu'on en aura.

Dans des colonies nouvelles où l'on introduit les arts et les connaissances des pays plus avancés en civilisation, il est probable que les capitaux tendent à s'accroître plus vite que l'espèce humaine ; et si des pays plus peuplés ne suppléaient au manque de bras, cette tendance élèverait considérablement le prix du travail. A mesure que ces établissements deviennent plus peuplés, et que l'on commence à défricher des terrains de mauvaise qualité, les capitaux n'augmentent plus si rapidement ; car l'excédant des produits sur les besoins de la population doit nécessairement être proportionné à la facilité de la production, c'est-à-dire au petit nombre de personnes qui y sont employées. Quoiqu'il soit donc probable que, dans les circonstances les plus favorables, la production devance la population, cela ne saurait continuer longtemps ; car, l'étendue du sol étant bornée, et ses qualités étant différentes, à chaque nouvel emploi de capital, le taux de la production diminuera, tandis que les progrès de la population resteront toujours les mêmes.

Dans les pays où il y a des terres fertiles en abondance, mais où les habitants sont exposés, par leur ignorance, leur paresse et leur barbarie, à toutes les horreurs de la disette et de la famine, et où on a pu dire que la population se dispute les moyens d'alimentation, il faudrait y remédier autrement que dans les États depuis longtemps civilisés, et où la diminution des subsistances entraîne tous les maux d'une population excessive. Dans le premier cas, le mal vient d'un mauvais gouvernement, de l'instabilité de la propriété, de l'ignorance générale. Pour rendre ces populations plus heureuses, il suffirait d'améliorer le gouvernement, d'étendre l'instruction ; on verrait alors l'augmentation du capital dépasser nécessairement l'accroissement de la population, et les moyens de production iraient au delà des besoins de la nation. Dans l'autre cas, la population grandit plus vite que le fonds nécessaire à son entretien : et il arrivera que chaque nouvel effort de l'industrie, à moins d'être suivi d'une diminution dans les rangs du pays, ne fera qu'ajouter au mal : — la production ne pouvant marcher aussi rapidement que les naissances.

Pour un pays où l'on se dispute les subsistances, les seuls remèdes sont, ou un affaiblissement de la population ou une accumulation ra-

pide de capital. Dans les pays riches, où toutes les terres fertiles ont été déjà mises en culture, le dernier remède n'est ni très-praticable ni très-désirable, car le résultat serait, au bout de quelque temps, de réduire toutes les classes de la société à la même indigence. Mais dans ces contrées pauvres, où existent d'immenses moyens de production, enfouis dans des terres fertiles et incultes, l'augmentation du capital est le seul moyen efficace et sûr de combattre le mal, car il en résultera dans la situation de toutes les classes de la société une amélioration sensible.

Tous les amis de l'humanité doivent désirer que les classes laborieuses cherchent partout le bien-être, les jouissances légitimes, et soient poussées, par tous les moyens légaux, à les acquérir. On ne saurait opposer un meilleur frein à une population exubérante. Dans les pays où les classes pauvres ont le moins de besoins, et se contentent de la plus chétive subsistance, les populations sont soumises aux misères et aux vicissitudes les plus terribles. Elles n'ont aucun abri contre les calamités sociales : elles ne sauraient chercher un refuge dans une situation plus humble : elles sont déjà si abaissées, si malheureuses, qu'il ne leur reste même plus la triste faculté de descendre encore. Elles ne peuvent remplacer que par de rares succédanés leurs aliments ordinaires et principaux, et la disette entraine pour elles presque tous les maux attachés à la famine [1].

---

[1] Ces tristes paroles semblent une prophétie. On dirait que Ricardo sentait déjà frémir ces bandes affamées d'Irlandais qui cherchent aujourd'hui, les armes à la main, le désespoir au cœur, une nourriture que les saisons leur ont refusée. C'est qu'il s'est fait dans la malheureuse Erin un partage étonnant des joies et des douleurs, de la disette et de l'abondance : à ceux qui creusent le sol, le fertilisent, l'inondent de sueur, ont été dévolues les tortures de la misère ; à ceux qui épuisent la terre avec leurs meutes de chasse, et boivent des moissons entières dans leur coupe de Tokay ou de Johannisberg, ont été répartis les revenus, et partant l'éclat, et partant la puissance. La richesse y ressemble donc à un beau fleuve qui aurait sa source en Irlande, et son embouchure en Angleterre : on sème à Dublin, et on récolte à Londres ; de telle sorte qu'il ne s'y amasse pas de grands capitaux, et que l'industrie n'y peut naître pour donner du travail, des salaires à des millions de bras qui se disputent le sol. On peut même dire que, grâce à l'avidité des *middlemen*,—ce crible vivant où se dépose une grande portion des ressources du pays, en passant de l'humble cultivateur à l'opulent seigneur, — grâce, encore, à la concurrence acharnée que se font les fermiers, et au morcellement infini des domaines, l'agriculture est plutôt une lutte de paysan à paysan qu'un travail régulier et social. Au haut de l'échelle se trouve le propriétaire qui hérite des bénéfices de cette folle enchère ; au bas, le *cottager* sur qui elle pèse

Dans la marche naturelle des sociétés, les salaires tendront à baisser en tant qu'ils seront réglés par l'offre et la demande; car le nombre

---

d'un poids écrasant. En effet, pour payer son fermage, celui-ci consacre la plus grande partie de son travail et de ses efforts à de larges étendues de terrain qu'il couvre de blé, et ne se réserve qu'un champ limité où croissent, quand Dieu le permet, les pommes de terre qui composent son unique ressource. Vienne une année où la terre, frappée de stérilité, ne donne que de rares épis, et le pauvre Irlandais, impuissant à assouvir le *middleman*, expie, par la contrainte par corps ou le bannissement, les caprices de l'atmosphère ; vienne une autre année où ce sont les pommes de terre qui manquent, et il se trouve atteint dans son existence même. Son propriétaire est payé, et peut aller commanditer les coulisses de Covent-Garden et les courses d'Epsom; mais il lui faut, à lui, subir toutes les souffrances de la faim, à moins de courir les coupables et tristes hasards de la révolte, de la vengeance, de l'homicide. Il y a quelques mois, en effet, un seul propriétaire expulsait de ses domaines des centaines de malheureux cottagers, avec le même sang-froid que mit Caton à vider ses ergastules, et que mettent nos maquignons à vider leurs écuries. De plus, nous pouvons assister de loin au drame lugubre qui se joue en Irlande, à coups de fusils, de haches, de faux, drame qui nous reporte aux jours terribles du *White-Boysm*. Il y a donc ici plus qu'un mauvais système d'agriculture, il y a un vice social manifeste, criant ; et s'il est important, comme le dit Ricardo, pour une nation, de ne pas placer la sécurité de ses approvisionnements dans une seule plante, de ne pas jouer son existence sur une seule carte, il est plus important encore de ne pas concentrer toutes les forces du pays sur une seule industrie. Il arrive en effet alors, qu'aux époques où cette industrie languit, la vie s'arrête dans le corps social tout entier, et qu'il ne s'ouvre pas dans les autres fonctions de refuge pour les bras inoccupés. Ce qui a sauvé tant de fois l'Angleterre du désespoir des comtés agricoles, ce n'a pas été la pâle charité des hauts-barons distributeurs de cuillers de bois et de soupes économiques, mais bien les comtés manufacturiers. La mule-jenny est ainsi venue au secours de la charrue, et l'industrie manufacturière a alimenté des légions de cultivateurs, comme une généreuse nourrice qui prête le sein à un enfant étranger. Or, l'Irlande n'a pas de mule-jennys, pas de capitaux : tous les bras sont tendus vers le sol qu'on appauvrit par une subdivision extrême. Aussi, on aura beau encourager, comme le veut l'auteur, tous les Irlandais *à multiplier leurs jouissances et leur bien-être,* si la constitution économique les pousse à s'arracher des lambeaux de terre et à se créer, pour toute existence, une auge de quelques toises remplies de pommes de terre ; si l'épargne est impossible et avec elle les capitaux, les progrès, ils devront se résigner à tourner éternellement dans ce cercle fatal de la misère, de la faim, du crime. Rien de plus facile que de désirer le bien-être, et il n'est pas d'homme, fût-il le plus intraitable des ascètes, qui n'y aspire perpétuellement : mais lorsque ces désirs se brisent contre des vices fondamentaux, il faut bien se résigner à n'y voir qu'une bien faible ressource pour des populations. Soyez sûr que l'Irlandais *désire* et que le cri du Rappel est le cri de la faim, de la chair qui se révolte, plutôt qu'un cri religieux ou politique. Seulement, le réseau des middlemen, des absentéistes, des orangistes,

des ouvriers continuera à s'accroître dans une progression un peu plus rapide que celle de la demande. Si, par exemple, les salaires étaient réglés sur un accroissement annuel de capital, représenté par 2 pour cent, ils tomberaient lorsque le capital n'augmenterait plus qu'à raison de 1 et demi pour cent. Ils baisseraient encore davantage quand cet accroissement ne serait plus que de 1 ou de demi pour cent; et cette baisse continuerait jusqu'à ce que le capital devînt stationnaire. Les salaires le deviendraient aussi, et ils ne seraient que suffisants pour maintenir la population existante. Je soutiens que, dans de pareilles circonstances, les salaires doivent baisser, par le seul effet de l'offre et la demande des bras; mais il ne faut pas oublier que le prix des salaires tient aussi à celui des denrées que l'ouvrier a besoin d'acheter.

A mesure que la population augmente, ces denrées iront toujours en augmentant de prix, — plus de travail devenant nécessaire à leur production. Si les salaires, payés en argent à l'ouvrier, viennent à baisser pendant que toutes les denrées à l'achat desquelles il dépensait le produit de son travail haussent de prix, il se trouvera doublement atteint, et il n'aura bientôt plus de quoi subsister. C'est pourquoi, au lieu de baisser, les salaires en argent hausseraient, au contraire, mais pas suffisamment pour permettre à l'ouvrier d'acheter autant de choses nécessaires ou utiles qu'il pouvait le faire avant le renchérissement de ces denrées. Si ses salaires étaient annuellement de 24 liv. st., ou de six quarters de blé quand le blé valait 4 livres le quarter, il ne recevrait probablement plus que la valeur de cinq quarters, lorsque le blé serait à 5 livres. Mais ces cinq quarters coûteraient 25 liv.; il recevrait donc des gages plus forts en valeur, et cependant il ne pourrait plus acheter une quantité de blé et d'autres denrées égale à celle qu'il était dans l'habitude de consommer auparavant, lui et sa famille [1].

---

l'enserre de toutes parts, l'étouffe. Il le sait, et voyant que la sueur ne suffit plus à féconder, pour lui, sa patrie, il veut essayer du sang, et le sang coule. A. F.

[1] Il est impossible de ne pas protester hautement contre des conclusions presque fatidiques et qui emporteraient condamnation de tout notre système économique. Il a fallu même bien du calme à Ricardo pour n'avoir pas été saisi de vertige, n'avoir pas senti trembler sa main au spectacle du sort que l'avenir réserve, selon lui, aux travailleurs. A ses yeux, les classes ouvrières marchent fatalement vers un abîme que la civilisation couvre habilement de fleurs, mais au fond duquel est la mort : à nos yeux, au contraire, elles s'élèvent à des destinées meilleures et se font chaque jour une place plus large dans le pouvoir et le

Et cependant, quoique l'ouvrier fût réellement moins bien payé, cette augmentation de salaires diminuerait nécessairement les profits

---

bien-être répartis aux sociétés. Ricardo, frappé de la somme de douleurs et de privations qui accable, au milieu des splendeurs de notre industrie, les mains généreuses et fortes qui exécutent l'œuvre de la production entière; étonné de voir tant de haillons à côté de tant de luxe, et tant de crises à côté de tant de progrès, s'est pris à désespérer de l'avenir, et, suivant son habitude, ce désespoir que tant d'autres mettent en élégies et en philippiques, il l'a mis en formules, ce qui est plus net, mais tout aussi injuste, tout aussi réfutable. Et d'abord le résultat immédiat, nécessaire de cette croyance au malheur futur des travailleurs, devrait être de suspendre tout à coup le mouvement social, de faire volte-face, et de reprendre en sous-œuvre toutes les théories, toutes les données que les siècles semblent avoir consacrée. Il n'est personne, en effet, doué de quelque prévision, mu par quelque générosité, qui ne frémisse devant cet avertissement sombre, dernier mot de la science de Ricardo : *Chaque jour abaisse le salaire réel de l'ouvrier et grandit le prix des subsistances :* — ce qui équivaut à dire que chaque jour la société doit s'anéantir par un supplice incessant, que chaque jour doit retrancher un battement au cœur du pauvre et exagérer pour lui le supplice de Tantale en éloignant de plus en plus les fruits et l'eau de ses lèvres avides. Le devoir de tout penseur, de tout législateur, serait donc de faire prendre à la société d'autres routes et de ne pas permettre que la subsistance des masses passât dans le corps des riches, comme passaient la chaleur et la vie des vierges dans les corps débiles et disloqués des vieux rois de la Bible. Mais il n'en est rien, et le bilan de notre société suffirait, sans autres considérations, pour combattre le pessimisme de Ricardo. Ainsi le développement de l'industrie n'a-t-il pas mis à la portée de tous les objets qui constituaient il y a cent ans un luxe ruineux, impossible? La guimpe délicate qui entoure le sein de nos villageoises, les chauds vêtements qui couvrent nos paysans et nos ouvriers sont d'institution toute récente et témoignent d'un bien-être croissant. Des voies de communication plus parfaites ont permis aux hommes, aux idées, aux choses, de rayonner de toutes parts et de moraliser les populations : des écoles, des salles d'asile, des hôpitaux, des hospices, des crèches s'ouvrent de toutes parts devant l'intelligence qui va éclore, l'enfant qui va naître, le vieillard qui va mourir; l'air, la lumière, l'eau commencent à circuler dans les rues, grâce à nos institutions municipales, et pour résumer tous ces faits en un seul fait décisif, la moyenne de la vie humaine s'est accrue depuis cinquante années, hâtons-nous de le dire, ailleurs que dans les colonnes élastiques et torses de la statistique.

Et il n'en saurait être autrement. L'évolution économique suit nécessairement l'évolution politique, et l'influence que gagne chaque jour la démocratie, — cet évangile systématisé et démontré, — doit se refléter et se reflète dans la prospérité générale. Le premier mouvement d'une nation qui se sait indépendante est de se vouloir heureuse, riche; d'organiser les intérêts et les individus en vue de ce bien-être, et, par conséquent, de progresser, d'aller en avant. Or, la tendance moderne des peuples est vers l'indépendance, et on ne saurait faire un procès à notre époque, sous le rapport industriel, sans y joindre un procès politique, sans souffle-

du manufacturier; car il ne pourrait pas vendre sa marchandise plus cher, quoique les frais de production fussent augmentés. Nous re-

---

ter, comme l'ont fait les socialistes et les pessimistes de toutes les sectes, la liberté sur la joue de l'économie politique.

Et d'ailleurs la théorie, la logique démontrent tout cela bien avant les faits. Quel est ici-bas le capital du prolétaire? le travail. Quel principe règle la valeur du travail, en fixe la rémunération ? l'offre et la demande des bras. Entre quelles limites extrêmes oscille cette rémunération? entre le point où les salaires prélèveraient sur les profits une part trop large et qui mettrait le chef d'industrie dans l'impossibilité de continuer son œuvre, — danger peu redoutable, avouons-le : — et, d'un autre côté, le point où les salaires deviendraient insuffisants pour nourrir l'ouvrier. Le problème consiste donc à accroître constamment la somme de travail à répartir, afin d'élever la valeur de ce travail, et par conséquent de grossir le revenu du pauvre : il consiste encore à élargir la zone où il puise sa consommation, les marchés où se rendent les céréales, les bestiaux, les étoffes, afin de le faire participer au bénéfice de la concurrence la plus complète, la plus absolue. Laissez circuler le travail, laissez circuler les produits, toute la question est là, et, avec elle, le bonheur des classes laborieuses. Pour affaiblir entre les mains des propriétaires ce monopole formidable que couvre d'une sanction nécessaire, — sinon sacro-sainte, comme on l'a bien voulu dire, — le pacte social, il suffit de mettre à la disposition de tous, la terre qui appartient à tous, et de laisser se développer librement cette grande loi économique qui divise le travail parmi les nations, et fait cultiver par l'Indien ou l'Américain le sucre qui doit s'échanger contre les produits de l'Européen. L'espèce humaine a besoin d'un espace illimité pour entretenir ses membres toujours plus nombreux : c'est un flot qui grandit sans cesse, et à qui il faut les plages les plus vastes, sous peine de désordres, de calamités. Les quelques esprits égarés qui, par conviction, veulent le maintien de nos restrictions commerciales, c'est-à-dire l'appauvrissement de l'ouvrier par l'action combinée d'un travail moins actif et de subsistances moins abondantes ; les esprits égarés, dis-je, qui n'ont pas compris la fécondité des principes de liberté commerciale, et ceux qui, au contraire, plus nombreux, plus audacieux, ne veulent pas de ces principes, parce qu'ils en comprennent trop bien la grandeur, ne sauraient nier cependant qu'il faut à l'expansion naturelle des générations une sphère immense, où se nivelleront les besoins, les intérêts, les capitaux. L'univers est une immense ruche où les travailleurs doivent circuler librement de cellule en cellule. Tandis que sur les districts manufacturiers, agités par la fièvre de la production et par les crises financières, s'agglomèrent aujourd'hui des légions d'ouvriers qui les surchargent et les épuisent, d'énormes superficies de terrain restent incultes et désertes, attendant les capitaux et le travail pour épancher des monceaux de produits. Croit-on, par exemple, que si nos lois et les lois anglaises sur les céréales eussent été abolies, tout le territoire de la Pologne, de la Hongrie, de l'Ukraine, de l'Égypte, de l'Amérique, ne se fût pas couvert, comme par enchantement, de moissons qui, déversées sur l'Europe, eussent à la fois abaissé le prix des aliments, excité le travail de nos manufactures, la valeur du travail, et réfuté par l'éclat

viendrons là-dessus lorsque nous examinerons les principes qui règlent les profits.

Il paraîtrait donc que la cause qui fait hausser les rentes est aussi celle qui fait hausser les salaires, l'une et l'autre tenant à la difficulté croissante d'obtenir une plus grande quantité de subsistances moyennant la même quantité proportionnelle de travail. Par conséquent si l'argent avait une valeur invariable, les rentes ainsi que les salaires tendraient toujours à la hausse dans un état d'accroissement progressif de la richesse et de la population.

Mais entre la hausse de la rente et celle des salaires il y a une différence essentielle. La hausse des rentes estimées en argent est accompagnée d'une part plus considérable des produits. Non-seulement le propriétaire foncier reçoit plus d'argent de son fermier, mais il en reçoit aussi plus de blé ; il aura plus de blé, et chaque mesure de cette denrée s'échangera contre une plus grande quantité de toutes les autres marchandises qui n'ont pas haussé de valeur. Le sort de l'ouvrier sera moins heureux ; il recevra, à la vérité, plus d'argent pour son salaire, mais ces salaires vaudront moins de blé ; et non-seulement il en aura moins à sa disposition, mais sa condition empirera sous tous

---

des résultats la décourageante hypothèse de Ricardo ? A quoi servirait donc de découvrir des Amériques et des Océanies, si ce n'était pour y aller chercher les ressources qui nous manquent, la place que demandent nos cités encombrées ? Avec le système de l'affranchissement commercial, les civilisations sont constamment jeunes, constamment vigoureuses. Lorsqu'un sol a été épuisé, on va chercher ailleurs une sève nouvelle, et la société se trouve ainsi constamment maintenue dans cette période active, où la somme de travail dépasse la somme de bras et se joint au bas prix des subsistances pour améliorer le sort de l'ouvrier. Plus un arbre est élevé, plus il faut à ses racines de l'espace pour se nourrir : il en est de même des nations, et s'il est encore ici-bas tant de souffrances et tant de crises, il faut encore en chercher la cause aussi bien dans l'isolement absurde des centres de production, que dans les vestiges d'aristocratie ou de priviléges politiques qui déshonorent les constitutions européennes. Sans doute la question de population, l'excès des travailleurs se dresseront toujours à nos yeux comme une menace lointaine : mais que de mines fécondes encore à exploiter, que de plaines à fertiliser, de fleuves à traverser, de richesses à puiser de toutes parts ! Nous ne sommes qu'au début de la production, de l'industrie, de l'agriculture, et, sans prendre la liberté du commerce pour une panacée infaillible, il est permis de dire que tout irait mieux, du jour où on laisserait la concurrence des capitalistes et des propriétaires s'organiser en présence de celle des ouvriers. Ricardo a raisonné dans l'hypothèse d'un déplorable *statu quo* : nous raisonnons dans l'hypothèse d'un affranchissement qui déjà commence. Il a désespéré, et tout nous conduit au contraire à espérer dans l'avenir. A. F.

les rapports, par la difficulté plus grande qu'il rencontrera de maintenir le taux courant des salaires au-dessus de leur taux naturel. Quand le prix du blé haussera de 10 pour cent, les salaires hausseront toujours dans une proportion moindre, et la rente, au contraire, dans un rapport plus considérable. La condition de l'ouvrier empirera en général, tandis que celle du propriétaire foncier s'améliorera.

Le blé étant à 4 liv. st. le quarter, supposons que le salaire de l'ouvrier soit de 24 livres par an, ou d'une valeur égale à six quarters de blé, et supposons qu'il en dépense la moitié pour l'achat du blé, et qu'il en emploie l'autre moitié, ou 12 livres, à d'autres objets, il recevrait

l. 24. 14.	le blé étant à	l. 4. 4. 8	ou la valeur de	5. 83	quaters,
25. 10.		4. 10.		5. 66	
26. 8.		4. 16.		5. 50	
27. 8. 6		5. 2. 10		5. 33	

et moyennant ces salaires il pourrait vivre aussi bien, mais pas mieux que par le passé; car, lorsque le blé serait à 4 liv. le quarter,

il dépensait pour trois quarters de blé. . . .	l.	12		
et à l'achat d'autres objets.	l.	12		
	l.	24		
Quand le blé vaudra 4 l. 4 s. 8 d., les trois quarters que lui et sa famille consomment lui coûteront	l.	12	14	
et les autres objets qui n'ont pas changé de prix . .	l.	12		
	l.	24	14	
Les trois quarters à 4 l. 10 s. lui coûteront. . . .	l.	13	10	
et les autres articles.	l.	12		
	l.	25	10	
A 4 l. 16 s., les trois quarters lui coûteraient. . .	l.	14	8	
et les autres objets.	l.	12		
	l.	26	8	
et à 5 l. 2. 10 il paierait les trois quarters. . . .	l.	15	8	6
et les autres objets.	l.	12		
	l.		8	6

A mesure que le blé renchérit, les salaires en argent augmenteront, mais les salaires en nature diminueront, et le bien-être de l'ouvrier se trouvera être, par la supposition précédente, exactement le même. Mais d'autres articles auront haussé de prix, en rai-

son de la quantité de matière première qui entre dans leur composition, et il lui faudra payer davantage pour les obtenir. Quoique le thé, le sucre, le savon, la chandelle et le loyer de sa maison ne lui coûtent peut-être pas plus cher, le lard, le fromage, le beurre, le linge, la chaussure et l'habillement lui coûteront davantage; et par conséquent, malgré l'augmentation des salaires, sa position sera devenue comparativement plus mauvaise. On pourrait m'objecter que je considère toujours l'effet des salaires sur les prix, en partant de la supposition que l'or et les métaux qui servent à frapper les monnaies sont un produit du pays où il y a variation dans les salaires, et que les conséquences que j'en tire s'accordent mal avec l'état actuel des choses, parce que l'or est un métal que nous tirons de l'étranger. Mais de ce que l'or est le produit de l'étranger, il ne s'ensuit pas que l'argument soit moins vrai; car l'on peut démontrer que les effets seraient, en dernière analyse, les mêmes, soit que l'on trouvât l'or dans le propre pays, soit qu'on le retirât de l'étranger.

Lorsque les salaires haussent, c'est que l'augmentation de la richesse et des capitaux augmente en général la demande de bras, qui doit infailliblement être suivie d'une production plus considérable de denrées. Pour mettre dans la circulation ce surcroît de denrées, même aux anciens prix, il faudra plus d'argent, plus de cette matière tirée de l'étranger, dont on fabrique la monnaie, et que l'on ne peut se procurer que par l'importation. Toutes les fois que la demande d'un article devient plus forte, sa valeur relative hausse par rapport aux autres objets avec lesquels on l'achète. Si l'on demandait plus de chapeaux, leur prix hausserait, et l'on donnerait plus d'or en échange. Si c'est l'or dont la demande est plus forte, l'or haussera, et les chapeaux baisseront de prix, car il faudra une plus grande quantité de chapeaux et d'autres articles pour acheter la même quantité d'or. Mais dire, dans le cas supposé, que les denrées haussent en raison de la hausse des salaires, ce serait une contradiction manifeste; car nous dirions d'abord que l'or hausse de valeur relative par suite de la demande, et ensuite que sa valeur relative doit baisser, parce que les prix haussent, — deux phénomènes absolument incompatibles. Dire que les denrées haussent de prix, c'est dire que la valeur relative de la monnaie baisse; car ce sont les denrées qui servent à estimer la valeur relative de l'or. Si le prix de toutes les denrées haussait, l'or étranger ne viendrait certainement pas les acheter pendant qu'elles seraient chères; il sortirait, au contraire, du pays pour être avantageusement employé, à l'étranger, à l'achat des denrées qui sont à

meilleur marché. Il ne paraît donc pas que la hausse des salaires puisse faire hausser le prix des denrées, soit que les métaux qui servent à la fabrication des monnaies se trouvent dans le pays, soit qu'ils viennent de l'étranger. Il ne peut y avoir une hausse dans toutes les denrées à la fois, sans qu'il y ait en même temps une augmentation de monnaie; et cette quantité additionnelle, on ne saurait l'obtenir dans le pays même, ainsi que nous l'avons déjà prouvé, et l'on ne pourrait pas non plus la tirer du dehors. En effet, pour pouvoir acheter une plus grande quantité d'or, à l'étranger, il faut absolument que les denrées, chez nous, soient à bon marché. L'importation de l'or, et la hausse du prix de toutes les productions nationales, moyennant lesquelles on obtient ou on achète l'or, sont des effets d'une incompatibilité absolue. L'usage très-étendu du papier-monnaie ne change rien à la question; car tout papier-monnaie se règle ou doit se régler par la valeur de l'or, et se trouve par conséquent sous l'influence des causes mêmes qui influent sur la valeur de ce métal.

Voilà donc les lois qui règlent les salaires et qui régissent le bonheur de l'immense majorité de toute société. Ainsi que tout autre contrat, les salaires doivent être livrés à la concurrence franche et libre du marché, et n'être jamais entravés par l'intervention du Gouverneur.

La tendance manifeste et directe de la législation anglaise sur les indigents est diamétralement en opposition avec ces principes, qui sont de toute évidence. Ces lois, bien loin de répondre au vœu bienfaisant du législateur, qui ne voulait qu'améliorer la condition des pauvres, n'ont d'autre effet que d'empirer à la fois et celle du pauvre et celle du riche; — au lieu d'enrichir les pauvres, elles ne tendent qu'à appauvrir les riches. Tant que nos lois actuelles sur les pauvres seront en vigueur, il est dans l'ordre naturel des choses que les fonds destinés à l'entretien des indigents s'accroissent progressivement, jusqu'à ce qu'ils aient absorbé tout le revenu net du pays, ou au moins tout ce que le Gouvernement pourra nous en laisser après qu'il aura satisfait ses demandes perpétuelles de fonds pour les dépenses publiques [1].

---

[1] Si M. Buchanan, dans le passage suivant, n'a eu en vue qu'un état de misère passager, je suis entièrement de son avis. — « Le grand malheur de la condition » de l'ouvrier, c'est l'indigence qui provient de la disette des vivres ou du manque » d'ouvrage. Aussi a-t-on fait chez tous les peuples des réglements sans nombre » pour venir à son secours. Mais il est dans l'état social des maux que la législation

La tendance funeste de ces lois n'est plus un mystère depuis qu'elle a été dévoilée par la plume habile de M. Malthus, et tous les amis des pauvres devraient désirer ardemment de les voir abolies. Par malheur, elles sont établies depuis si longtemps, et les pauvres ont contracté de telles habitudes sous leur influence, qu'il faudrait beaucoup de précautions et d'adresse pour pouvoir les extirper sans danger de notre système politique. Ceux même qui sont le plus résolus à abolir ces lois, conviennent qu'il faut opérer lentement, graduellement, si l'on veut empêcher ceux en faveur de qui ces lois furent faites mal à propos, d'être accablés par la misère [1].

C'est une vérité incontestable, que l'aisance et le bien-être des pauvres ne sauraient être assurés, à moins qu'ils ne cherchent eux-mêmes, ou que la législature ne les conduise à diminuer la fréquence des mariages entre des individus jeunes et imprévoyants. Le système de la législation sur les pauvres a agi dans un sens tout à fait opposé. Il a rendu toute contrainte superflue; et l'on a séduit la jeunesse imprudente en lui offrant une portion des récompenses dues à la prévoyance et à l'industrie [2].

» ne saurait soulager; et il est utile par conséquent de connaître les limites dans » lesquelles elle doit se renfermer, afin d'éviter qu'en visant à ce qui est impra- » ticable, nous ne manquions le but utile qu'il est en notre pouvoir d'atteindre. » — *Buchanan*, p. 61.

[1] Cette vieille législation des pauvres, criblée d'abus, et ruineuse pour la Grande-Bretagne, au point d'avoir absorbé, en 1818, 7,870,801 livres sterlings, et, en 1832, le chiffre colossal de 8,739,882 livres sterlings, a été complétement réformée par l'acte de 1834 auquel on a donné le nom par trop modeste d'amendement. Dans le fond, il y a eu substitution d'un système entièrement nouveau dans les annales de la charité légale. Ce système est celui des Work-Houses ou ateliers de charité qui s'ouvrent comme un refuge devant les ouvriers inoccupés, et leur distribuent la nourriture, le vêtement, le logement en échange de leur travail. — Voyez, pour l'esquisse de cette nouvelle législation, le chapitre XVIII : *Des Taxes pour les pauvres*. A. F.

[2] Les progrès que l'opinion publique a faits sur cette grave question depuis 1796 sont très-remarquables, et il est facile de les constater en comparant le dernier rapport des commissaires de la loi des pauvres, avec les paroles suivantes prononcées par M. Pitt, il y a près de trente ans : — « Faisons, des secours à ré- » pandre dans les familles nombreuses, un lien d'honneur et de charité et non » un signe d'opprobre et de mépris. On fera ainsi des enfants du pauvre une » bénédiction et non une calamité : et l'on tracera une ligne de démarca- » tion rationnelle et digne entre ceux qui sont capables de se suffire au moyen » de leur travail, et ceux qui, après avoir doté leur pays d'un grand nombre » d'enfants, ont acquis le droit de réclamer les moyens de les élever. » — *Histoire parlementaire de Hansard*, v. 32, p. 710.

La nature du mal en indique le remède. En circonscrivant graduellement les lois des pauvres, et en cherchant à faire sentir aux indigents le prix de l'indépendance, en leur montrant qu'ils ne doivent plus compter sur les secours d'une bienfaisance systématique ou casuelle, et qu'ils n'ont d'autre ressource que celle de leur travail; en leur prouvant enfin que la prudence est nécessaire et la prévoyance utile, on marchera par degrés vers un état de choses plus stable et plus salutaire [1].

Toute modification des lois sur les pauvres, qui n'aurait pas pour but leur abolition, ne mérite aucune attention; et celui-là sera le meilleur ami des pauvres et de l'humanité qui pourra indiquer les moyens d'y parvenir de la manière à la fois la plus sûre et la moins violente. Ce n'est point en changeant d'une manière quelconque le mode actuel de lever les fonds pour l'entretien des pauvres, que le mal peut être diminué. Au lieu d'être une amélioration, cela ne ferait qu'aggraver encore les maux que nous voudrions détruire, si par là on levait un fonds plus considérable, ou s'il était prélevé, ainsi que quelques personnes l'ont proposé dernièrement, comme une contribution générale sur toute la nation. La manière actuelle de lever et d'appliquer cet impôt a contribué à mitiger ses funestes effets. Chaque paroisse lève un fonds pour l'entretien de ses pauvres. Par cette méthode, l'on est plus intéressé à modérer le taux de cette contribution, et cela devient plus praticable que si l'on imposait une contribution générale pour secourir les pauvres de tout le royaume. Une paroisse a bien plus d'intérêt à mettre de l'économie dans le mode de prélever les sommes imposées et dans la distribution des secours, — toute épargne étant pour elle un profit, — que si des centaines de paroisses avaient à partager ces fonds.

Et c'est cette cause qui a empêché le fonds des pauvres d'avoir

---

[1] Ces vues qui ne sont pas seulement d'un philanthrope, mais d'un philanthrope éclairé, font sentir l'imbécillité des princes qui consacrent les événements heureux de leur règne par le mariage de quelques filles pauvres, c'est-à-dire qui se rejouissent en condamnant aux larmes, et peut-être à la mort, les familles qui naîtront de ces unions follement provoquées. Plutôt que de multiplier les créatures vivantes et susceptibles de souffrir, il vaudrait mieux favoriser la multiplication des moyens de subsistances, c'est-à-dire abolir les entraves à l'industrie, ne point emprunter, afin de laisser les capitaux chercher des emplois productifs, et diminuer les impôts qui augmentent la cherté des produits et par conséquent la difficulté de vivre; mais ces moyens qui n'effraient point les bons princes, sont très-difficiles pour les mauvais. — J. B. Say.

déjà absorbé tout le revenu net du royaume; c'est à la rigueur que l'on met dans l'exécution de ces lois, que nous sommes redevables de ce qu'elles ne sont pas encore devenues oppressives outre mesure. Si la loi assurait à tout indigent les moyens de s'entretenir, et si les secours étaient suffisants pour qu'il pût vivre assez agréablement, l'on serait conduit, par la théorie, à affirmer que tous les autres impôts ensemble pourraient paraître légers, comparés avec le seul impôt des pauvres. Les lois de la gravitation ne sont pas plus certaines que ne l'est la tendance qu'auraient de pareilles lois à changer la richesse et la puissance en misère et en faiblesse, en faisant renoncer l'homme à tout travail qui n'aurait pas pour unique but celui de se procurer des subsistances. Il n'y aurait plus de distinctions relevant des facultés intellectuelles; l'esprit ne serait occupé que du soin de satisfaire les besoins du corps, jusqu'à ce qu'à la fin toutes les classes fussent en proie à une indigence universelle. Il est heureux que ces lois aient été en vigueur à une époque de prospérité toujours croissante, pendant laquelle les fonds pour le paiement du travail ont régulièrement augmenté, et ont sollicité un accroissement de population. Mais si nos progrès devenaient plus lents, si nous nous trouvions dans un état stationnaire — dont j'espère que nous sommes encore bien éloignés, — c'est alors que la nature pernicieuse de ces lois deviendrait plus manifeste, plus alarmante; et c'est alors aussi que leur abolition rencontrerait bien plus d'obstacles et de difficultés.

CHAPITRE VI.

DES PROFITS [1].

Ayant déjà montré que les profits des capitaux dans les différentes branches de la production, gardent toujours entre eux une même proportion, et tendent tous à éprouver des variations dans le même degré et dans un même sens, il nous reste à rechercher la cause des variations permanentes dans le taux des profits, et les modifications qui en résultent toujours dans le taux de l'intérêt.

Nous avons vu que le prix du blé [2] se règle par la quantité de travail nécessaire pour le produire, au moyen de cette portion du capital qui ne paie pas de rente. Nous avons vu aussi que tous les articles manufacturés haussent et baissent de prix à mesure qu'il faut, pour les produire, plus ou moins de travail. Ni le fermier qui cultive cette espèce de terres dont la qualité règle les prix courants, ni le manufacturier qui fabrique des marchandises, ne réservent aucune portion du produit pour la rente. La valeur entière de leurs articles se partage en deux seules portions, dont l'une constitue les profits du capital, et l'autre est consacrée au salaire des ouvriers.

En supposant que le blé et les objets manufacturés se vendent toujours au même prix, les profits seront toujours élevés ou réduits,

---

[1] Les auteurs anglais entendent par ce mot les bénéfices que tout entrepreneur d'industrie fait dans sa profession, quelle qu'elle soit, sans distinguer dans ces bénéfices ce qui peut être considéré comme *profit du capital* de cet entrepreneur de ce qui peut être considéré comme le prix de ses conceptions et de son activité. Dans mon Traité, j'ai cru devoir mettre en garde contre cette confusion. — J. B. Say.

[2] Le lecteur est prié de se rappeler que dans le but d'être plus clair, j'ai considéré l'argent, ou la monnaie, comme invariable dans sa valeur; et par conséquent toute variation de prix comme l'effet d'un changement dans la valeur de la marchandise seulement. (*Note de l'Auteur.*)

selon la hausse ou la baisse des salaires. Mais si le prix du blé hausse, parce que sa production exige plus de travail, cette cause ne fera point hausser le prix des objets manufacturés dont la fabrication n'exige point de travail additionnel. Dans ce cas, si les salaires restent les mêmes, les profits ne changeront pas; mais comme il est indubitable que les salaires montent par la hausse du blé, les profits alors doivent nécessairement baisser.

Si un fabricant donnait toujours ses marchandises pour la même somme d'argent, pour 1,000 liv. st., par exemple, ses profits dépendraient du prix du travail nécessaire pour leur fabrication. Ils seraient moindres avec des salaires de 800 livres qu'avec d'autres de 600 livres. A mesure donc que les salaires hausseraient, les profits diminueraient [1]. Mais si le prix des produits agricoles aug-

---

[1] Je vois, moi, dans ces deux faits un parallélisme constant, inévitable même, et non cet antagonisme déplorable que signale Ricardo. Suivant lui, les salaires et les profits représenteraient les deux plateaux d'une balance, l'un s'abaissant tandis que l'autre s'élèverait : et comme le manufacturier peut toujours troubler l'équilibre à son profit, grâce aux capitaux dont il dispose, il s'ensuivrait que les profits suivraient une progression toujours ascendante. Or, il n'en est rien. Pour nous les intérêts de l'ouvrier et du chef d'industrie sont entièrement liés : greffés comme deux rameaux sur la production, ils en suivent toutes les phases, prospérant ou languissant avec elle. En effet, n'est-ce pas sur le prix courant des marchandises que le manufacturier prélève son revenu et celui de l'ouvrier, et ce prix courant ne varie-t-il pas en raison des frais de production combinés avec l'abondance des produits? Faites que les demandes soient actives, que les échanges se multiplient, que l'industrie fatigue les machines à produire, et vous aurez élevé le prix des marchandises. Et comme une production animée nécessite des bras nombreux, le travail haussera de valeur inévitablement : — c'est l'époque où l'ouvrier commande et fait largement sa part dans le butin industriel. Faites, au contraire, que les besoins diminuent, que les magasins encombrés de produits réduisent au repos la plupart des usines, et vous voyez fléchir aussitôt le prix des marchandises. Or, comme un travail languissant est le signal de la désertion des ateliers, l'ouvrier voit s'anéantir ses ressources : — c'est l'époque où il fléchit le genou, pressé par la faim et par une concurrence acharnée. Mais dans tous les cas les chances sont les mêmes pour le travailleur et le capitaliste; et s'il arrive que, même aux époques de prospérité manufacturière, l'ouvrier ne participe que faiblement aux bénéfices de la production, on peut être sûr que sa condition est bien plus douloureuse, plus poignante aux moments de crise et d'abaissement. L'exemple de l'Angleterre depuis ces dernières années suffirait seul pour démontrer la vérité de ces conclusions que nous dictent le bon sens et la logique. En 1838, 39 et 40, on vit les districts manufacturiers s'assombrir tout à coup, menacés par une disette imminente et par une crise qui devait être le contre-coup des crises financières de l'Amérique. Les manufacturiers,

mente, l'on pourrait demander si du moins le fermier n'aura pas les mêmes profits, quoiqu'il paie de plus forts salaires. Certainement non ; car non-seulement il aura, ainsi que le manufacturier, à payer plus de gages à chacun des ouvriers qu'il emploie, mais il sera obligé de payer une rente, ou d'employer un plus grand nombre d'ouvriers, pour obtenir le même produit. La hausse des produits agricoles ne sera que proportionnée à cette rente ou au nombre additionnel des ouvriers employés, et elle ne saurait le dédommager de la hausse des salaires.

Si le manufacturier et le fermier employaient chacun dix hommes, et si les salaires haussaient de 24 livres à 25 livres st. par an, pour chaque homme, il leur en coûterait à chacun 250 livres au lieu de 240 livres par an. Voilà tout ce qu'il en coûtera de plus au manufacturier pour avoir la même quantité de marchandises ; mais le fermier d'un terrain neuf aura probablement besoin d'employer un homme de plus, et par conséquent de débourser pour ses gages 25 l. de plus ; et le fermier d'un vieux fonds de terre sera forcé de payer pour rente précisément cette même somme additionnelle de 25 liv. : car, sans cette augmentation de travail, le blé n'aurait pas pu hausser. L'un et l'autre auront à débourser 275 livres ; l'un, uniquement pour payer les salaires, et l'autre, pour les salaires et la rente ; et chacun d'eux dépensera 25 livres de plus que le manufacturier. Ils seront remboursés de ces 25 livres par la hausse du prix des produits de la terre, et, par conséquent, leurs profits seront toujours dans le même rapport avec ceux du manufacturier. Comme cette proposition est intéressante, je vais tâcher de l'éclaircir davantage.

Nous avons déjà montré que, dans l'enfance de la société, la part qui revient au propriétaire foncier et au laboureur, sur la valeur totale du produit de la terre, n'est que bien faible, et que cette part

---

privés des demandes ordinaires de la classe laborieuse, restreignirent leur fabrication. Le 12 mai 1839, quarante-cinq filateurs de coton s'engagèrent à ne pas travailler plus de quatre jours par semaine, et tandis que les capitaux s'épuisaient dans une production ruineuse, tandis que les profits se changeaient en faillites nombreuses, les salaires baissaient de 20, de 40 pour cent. Lorsque l'industrie courbée sous ces orages financiers se releva, on vit les manufacturiers reconstituer leurs fortunes ébranlées, activer le travail, et hausser immédiatement les salaires. Or, ce qui est vrai pour l'Angleterre est vrai pour tous les pays, et suffit sans aucune espèce d'optimisme pour nous rassurer sur l'avenir des masses et les prédictions de Ricardo. A. F.

augmente en raison du progrès des richesses et de la difficulté de se procurer de la nourriture. Nous avons montré également que, quoique la valeur de la part de l'ouvrier doive augmenter par le haut prix des subsistances, cette part se trouvera réellement diminuée ; tandis que celle du propriétaire foncier se trouvera augmentée à la fois en valeur et en quantité.

Le surplus du produit de la terre, après que le propriétaire et les travailleurs sont payés, appartient nécessairement au fermier, et constitue les profits de son capital. Mais, dira-t-on, quoique, par le développement progressif de la société, la part du fermier soit diminuée, comme elle augmente de valeur, il pourra, aussi bien que le propriétaire et l'ouvrier, recevoir une plus forte valeur.

On peut dire, par exemple, que lors de la hausse du blé de 4 liv. à 10 livres, les cent quatre-vingts quarters récoltés sur le meilleur fonds de terre rapporteraient 1,800 liv. au lieu de 720 liv., et que par conséquent, quoiqu'il soit prouvé que le propriétaire et l'ouvrier reçoivent une plus forte valeur en fermage et en gages, les profits du fermier peuvent aussi s'accroître. Cela est cependant impossible, ainsi que je vais essayer de le démontrer.

D'abord le prix du blé ne hausserait qu'en proportion de la plus grande difficulté de la culture sur un terrain d'une moins bonne qualité.

J'ai déjà fait observer que si le travail de dix hommes, sur une terre d'une qualité donnée, rendait cent quatre-vingts quarters de blé, valant 4 livres le quarter, ou 720 liv., et si le travail de dix hommes de plus ne produisait qu'un surcroît de cent soixante-dix quarters, le blé devrait hausser de 4 liv. à 4 liv. 4 s. 8 d.; car 170 : 180 :: 4 liv. : 4 liv. 4 s. 8 d. En d'autres termes, puisque, dans un cas, il faut le travail de dix hommes pour avoir cent soixante-dix quarters de blé, tandis que, dans l'autre, celui de 9.44 suffit, la hausse doit être dans le rapport de 9.44 à 10, ou dans celui de 4 liv. à 4 liv. 4 s. 8 d. On pourrait démontrer de même que si le travail de dix autres hommes ne produisait que cent soixante quarters, le prix hausserait encore à 4 liv. 10 s., s'il ne produisait que cent cinquante, à 4 liv. 16 s., et ainsi de suite.

Mais lorsque la terre qui ne paie pas de rente donnait cent quatre-vingts quarters à 4 liv. le quarter, le blé rapportait. . l. 720

Et quand la même terre, ne payant pas de rente, donnait cent soixante-dix quarters, le blé ayant atteint 4 liv. 4 s. 8 d. rapportait. . . . . l. 720

De sorte que cent cinquante quarters, à 4 l. 10 s., rapportent. . . . . l. 720

Et cent cinquante quarters, à 4 l. 16 s., donnent la même somme de. . . . . l. 720

Or, il est évident que, sur ces trois valeurs différentes, le fermier étant obligé à une époque de payer des salaires réglés d'après le prix du blé à 4 liv., et dans d'autres temps à de plus hauts prix, le taux de ses profits doit diminuer en proportion de la hausse du prix du blé.

Dans ce cas, il me paraît clairement démontré que toute hausse du prix du blé qui augmente le salaire en argent de l'ouvrier diminue la valeur en argent des profits du fermier.

La situation du fermier de l'ancien et meilleur fonds de terre sera exactement la même; il devra aussi payer de plus forts salaires, et il ne pourra jamais lui rester sur la valeur des produits, quelque élevé qu'en soit le prix, plus de 720 l., pour être partagées entre lui et le nombre toujours égal de ses travailleurs. Or, plus ils gagneront, moins il leur en restera.

Quand le prix du blé était à 4 l., la totalité des cent quatre-vingts quarters appartenait au cultivateur, qui le vendait 720 l. Quand le blé est monté à 4 l. 4 s. 8 d., il s'est trouvé forcé de payer, sur ces cent quatre-vingts quarters, la valeur de dix quarters pour la rente, et par conséquent les cent soixante-dix restants ne lui ont plus rapporté que 720 l. Quand le blé est monté à 4 l. 10 s., il a dû payer vingt quarters, ou leur valeur, pour le fermage, et il ne lui est resté que cent soixante quarters, qui lui rapportaient la somme de 720 l.

C'est pourquoi, quelle que soit la hausse dans le prix du blé, la nécessité d'employer plus de travail ou plus de capital pour obtenir un surcroît donné de production, rend cette hausse égale en valeur à l'augmentation de la rente ou à celle du travail employé; en sorte que le fermier ne retire de ce qui reste après le paiement du fermage, que la même valeur réelle, soit qu'il vende 4 l., 4 l. 10 s., ou bien 5 l. 2 s. 10 d. le quarter de blé. Que le produit appartenant au fermier soit de cent quatre-vingts, cent soixante-dix, cent soixante ou cent cinquante quarters, il n'en tire jamais que 720 l.; le prix augmentant en raison inverse de la quantité.

La rente, à ce qu'il paraît, retombe donc toujours sur le consommateur, et jamais sur le fermier; car si le produit de sa ferme est constamment de cent quatre-vingts quarters, le prix haussant, il

garderait pour lui une moindre valeur et en donnerait une plus forte à son propriétaire; mais cette déduction serait toujours telle, qu'elle lui laisserait la même somme de 720 l.

On voit aussi que, dans tous les cas, cette même somme de 720 l. doit se partager entre les salaires et les profits. Si la valeur du produit brut de la terre s'élève au delà de cette valeur, cet excédant appartient à la rente, quel qu'en soit le montant. S'il n'y a pas de surplus, il n'y aura pas de rente. Que les salaires ou les profits éprouvent une hausse ou une baisse, c'est toujours cette somme de 720 l. qu'il fournira aux deux. D'un côté, jamais les profits ne sauraient hausser au point d'absorber une si forte portion de ces 720 l. qu'il n'en restât plus assez pour fournir aux ouvriers de quoi se procurer l'absolu nécessaire, et, de l'autre côté, les salaires ne sauraient hausser au point de ne rien laisser sur cette somme pour les profits.

C'est ainsi que les profits de l'agriculture, comme ceux des manufactures, sont toujours diminués par la hausse des matières premières, lorsqu'elle est accompagnée de la hausse des salaires [1]. Si le fermier n'obtient pas une plus forte valeur pour le blé qui lui reste après le paiement de la rente, si le manufacturier n'en retire pas une plus forte de ses articles, et s'ils sont tous deux forcés de payer une plus forte somme en salaires, peut-il y avoir rien de plus clairement démontré que la baisse infaillible des profits par suite de la hausse des salaires?

Et cependant le fermier, quoiqu'il ne paie à son propriétaire aucune part de la rente, — celle-ci étant toujours réglée par le prix des produits, et retombant invariablement sur le consommateur, — le fermier, dis-je, a toujours un grand intérêt à maintenir la rente, ou plutôt le prix naturel des produits, à un taux peu élevé. En sa qualité de consommateur des matières premières et des articles dans la composition desquels il entre de ces matières, il a, ainsi que tous les autres consommateurs, un intérêt commun à la modicité du prix. Mais le haut prix du blé, qui influe sur les salaires, le touche de plus près; car, à chaque hausse, il aura à payer, sur cette somme

[1] Le lecteur doit s'apercevoir que nous faisons abstraction des variations accidentelles qui proviennent des bonnes ou mauvaises saisons, et de l'augmentation ou de la diminution de la demande par suite de quelque changement soudain dans l'état de la population. Nous voulons parler du prix naturel et constant du blé, et non de son prix accidentel et variable. (*Note de l'Auteur.*)

invariable de 720 l., une part additionnelle pour les salaires des dix hommes qu'il emploie constamment, comme nous l'avons supposé. En traitant des salaires, nous avons déjà vu qu'ils haussaient constamment par suite de la hausse du prix des produits immédiats du sol. En prenant pour base du calcul celle que nous avons posée page 174, on voit que, le blé étant à 4 l. le quarter, les salaires doivent être à 24 l. par an. Et

quand le blé est à	l.	s.	d.	les salaires doivent être à	l.	s.	d.
	4	4	8		24	14	0
	4	10	0		25	10	0
	4	16	0		26	8	0
	5	2	10		27	8	6

et sur le fonds invariable de 720 liv. qui doit être partagé entre les ouvriers et les fermiers,

quand le blé est à	l.	s.	d.	l'ouvrier recevra	l.	s.	le fermier recevra	l.	s.	d.
	4	0	0		240	0		480	0	0
	4	4	8		247	0		473	0	0
	4	10	0		255	0		465	0	0
	4	16	0		264	0		456	0	0
	5	2	10		274	5		445	15	[1]

Si l'on suppose le capital primitif du fermier de 3,000 l., les profits étant, dans le premier cas, de 480 l., donneraient un taux de 16 pour cent. Quand les profits baissent à 473 l., le taux descend à 15. 7 pour cent.

à 465 l.	15. 5
à 456 l.	15. 2
à 445 l.	14. 8

[1] Les cent quatre-vingts quarters de blé se partageraient dans les proportions suivantes entre le propriétaire, le fermier et les ouvriers, par l'effet des variations supposées dans la valeur du blé.

Prix du quarter. l.	s.	d.	Fermage en blé.	Profit en blé.	Salaires en blé.	Total.
4	0	0	point.	120 quarters	60 quarters.	
4	4	8	10 quarters.	117. 7	58. 3	
4	10	0	20 —	103. 4	56. 6	180
4	16	0	30 —	95.	55.	
5	2	10	40 —	76. 7	53. 3	

et dans ces mêmes circonstances, les fermages en argent, les salaires et les pro fits seraient :

Prix du quarter. l.	s.	d.	Fermage. l.	s.	d.	Profit. l.	s.	d.	Salaires. l.	s.	d.	Total. l.	s.	d.
4	0	0	point.			480	0	0	240	0	0	720	0	0
4	4	8	42	7	6	473	0	0	247	0	0	762	7	6
4	10	0	90	0	0	465	0	0	255	0	0	810	0	0
4	16	0	144	0	0	456	0	0	264	0	0	864	0	0
5	2	10	205	13	4	445	15	0	274	5	0	925	13	4

Mais le taux des profits doit baisser encore davantage; car le capital du fermier, comme nous l'avons dit, se compose principalement de matières brutes, telles que ses meules de blé et de foin, son blé et son orge en gerbes, ses chevaux et ses vaches, qui doivent tous hausser de prix par le renchérissement des produits. Son profit absolu tombera de 480 l. à 445 l. 15 s. Mais si, d'après les causes que je viens d'exposer, son capital augmentait de 3,000 l. à 3,200 l., le taux de ses profits, le blé étant à 5 l. 2 s. 10 d., serait au-dessous de 14 pour cent.

Si un manufacturier employait de même 3,000 l. sur sa fabrique, il serait forcé, par la hausse des salaires, d'augmenter son capital pour pouvoir être à même de continuer son commerce. Si sa marchandise se vendait auparavant 720 l., elle continuerait à rapporter le même prix; mais les salaires du travail, qui montaient d'abord à 240 l., hausseront, quand le blé sera à 5 l. 2 s. 10 d., à 274 l. 5 s. Dans le premier cas, il aurait un profit de 480 l. sur 3,000 l.; dans le second, ce bénéfice ne monterait qu'à 445 l. 15 s. sur un capital augmenté, et par conséquent ses profits se rapprocheraient du changement survenu dans ceux du fermier.

Il est peu de denrées qui ne changent plus ou moins de prix par la hausse des matières premières, parce qu'il entre dans la composition de la plupart des marchandises une certaine portion des produits bruts du sol. Les étoffes de coton, les toiles et les draps, haussent tous de prix par la cherté du blé; mais ils renchérissent en raison de la plus grande quantité de travail employé à la production des matières premières dont ils sont fabriqués, et non en raison de ce que le manufacturier a payé plus cher les ouvriers employés à la fabrication de ces étoffes.

Les marchandises haussent toujours parce qu'il faut plus de travail pour leur production, et jamais en raison de la cherté du travail qu'elles exigent. Les ouvrages de bijouterie, de fer, d'argenterie et de cuivre, n'éprouveront pas de hausse, attendu qu'il n'entre dans leur composition aucun produit brut provenant de la culture de la terre.

On dira peut-être que j'ai posé en principe que les salaires en argent doivent hausser par la cherté des produits bruts du sol, sans qu'il y ait là une conséquence nécessaire; car l'ouvrier peut se contenter d'une moindre aisance. Il faut convenir que les salaires peuvent arriver d'abord à un taux élevé, pour subir ensuite quelque diminution. Dans ce cas, il n'y aura pas réduction des

profits; mais il est impossible de concevoir comment le prix en argent des salaires pourrait baisser ou rester stationnaire pendant que celui des objets de première nécessité hausserait graduellement. On peut donc regarder comme une chose démontrée que dans les cas ordinaires il n'arrive point de hausse permanente dans le prix des articles de première nécessité qui ne cause une hausse des salaires, ou qui ne soit l'effet d'une hausse survenue auparavant.

L'effet qu'éprouveront les profits sera le même, ou à peu près, s'il y a une hausse quelconque dans les prix des autres articles de première nécessité que l'ouvrier achète avec ses salaires,— les aliments exceptés. La nécessité où il se trouverait de les payer plus cher le forcerait à exiger une plus forte rémunération; et tout ce qui augmente les salaires réduit les profits. Mais supposons que le prix des soieries, des velours, des meubles, ou de tout autre article dont l'ouvrier n'a pas besoin, vienne à hausser par suite de l'excédant de travail nécessaire à la fabrication de ces objets, les profits ne s'en ressentiraient-ils pas? Non assurément; car rien ne modifie les profits, si ce n'est la hausse des salaires; et les soieries, les velours n'étant point consommés par l'ouvrier, le renchérissement de ces articles ne saurait faire hausser les salaires.

Je ne parle que des profits en général. J'ai déjà averti que le prix courant d'une denrée pouvait surpasser son prix naturel ou absolu; car cette denrée peut avoir été produite en quantité moindre que ne l'exige le surcroît de la demande. Cet effet cependant n'est que passager. Les beaux profits retirés du capital employé à la production de cette denrée porteront bientôt des capitaux vers cet emploi; et aussitôt que les fonds seront suffisants, et que la quantité de la denrée se trouvera assez augmentée, elle baissera de prix, et les profits de ce genre de commerce se nivelleront avec tous les autres. La baisse du taux général des profits n'est nullement incompatible avec la hausse partielle des bénéfices d'une branche particulière d'industrie; c'est en raison de l'inégalité des profits que les capitaux passent d'un emploi à un autre. C'est ainsi que pendant la baisse des profits en général, et pendant qu'ils tendent graduellement vers un niveau plus bas, par suite de l'augmentation des salaires et de la difficulté croissante de pourvoir à la subsistance du surcroît de population; c'est ainsi, dis-je, que les profits du fermier peuvent se maintenir pendant quelque temps au-dessus de leur ancien taux. Il peut se faire aussi qu'une branche particulière de commerce étranger et colonial se trouve à une époque

extraordinairement encouragée; mais ce fait, que nous admettons, ne saurait invalider la théorie. Il sera toujours vrai que les profits dépendent de la cherté ou du bas prix des salaires; que les salaires sont réglés par le prix des denrées de première nécessité, et que le prix de ces dernières tient principalement à celui des aliments; car la quantité de toutes les autres choses peut être augmentée d'une manière presque illimitée.

L'on devrait se rappeler que le prix courant varie toujours, et varie d'abord par le rapport de l'offre et la demande. C'est ainsi que du drap qu'on peut donner à 40 s. l'aune en prélevant les profits ordinaires sur le capital, pourrait hausser jusqu'à 60 ou 80 s., en raison des exigences de la mode, ou par suite de quelque autre cause, qui tout à coup, et sans qu'on s'y attendît, en augmenterait la demande ou en diminuerait l'approvisionnement. Les fabricants de draps feront, pendant quelque temps, des profits extraordinaires; mais les capitaux afflueront vers ce genre de fabrique jusqu'à ce que l'offre soit au niveau de la demande, et alors le prix du drap baissera de nouveau à 40 s., qui est son prix naturel et absolu. De même des demandes de blé plus considérables peuvent en élever le prix assez haut pour que le fermier en retire plus que les profits ordinaires. S'il y a bon nombre de terrains fertiles, le prix du blé baissera bientôt à son ancien niveau, après que la quantité nécessaire de capital aura été employée sur ces terrains, — les profits restant d'ailleurs les mêmes. Mais s'il n'y avait pas assez de terres fertiles; et si, pour produire ce surcroît de blé, il fallait plus que la quantité ordinaire de travail et de capital, le blé ne baisserait plus à son ancien niveau. Son prix naturel s'élèverait, et le fermier, au lieu d'obtenir constamment de plus grands profits, se verrait forcé de se contenter du taux diminué qui est la suite inévitable de la hausse de main-d'œuvre, hausse causée par celle des choses nécessaires.

Les profits tendent naturellement à baisser, parce que, dans le progrès de la société et de la richesse, le surcroît de subsistances nécessaires exige un travail toujours croissant. Cette tendance, ou, pour ainsi dire, cette gravitation des profits, est souvent et heureusement arrêtée par le perfectionnement des machines qui aident à la production des choses nécessaires, ainsi que par l'effet des découvertes agronomiques, qui nous donnent le moyen d'épargner une portion de travail, et de diminuer ainsi le prix des articles de première nécessité pour la consommation de l'ouvrier. Le renchérissement des articles de première nécessité et des salaires a cependant des

bornes; car aussitôt que les salaires auront monté (comme dans le cas que nous avons déjà posé) à 720 l., total de la recette du fermier, il ne pourra plus y avoir d'accumulation, puisque aucun capital ne saurait plus donner de bénéfices; on n'aura pas besoin alors d'une augmentation de travail, et la population aura atteint son maximum. Bien avant ce terme même, la réduction des profits aura arrêté toute accumulation; et la presque-totalité des produits du pays, les ouvriers une fois payés, appartiendra aux propriétaires fonciers et aux collecteurs des dîmes et des autres impôts.

En prenant donc pour base de mon calcul la supposition ci-dessus, très-inexacte d'ailleurs, il paraîtrait que le blé étant à 20 l. st. le quarter, tout le revenu net du pays sera entre les mains des propriétaires fonciers; car, dans ce cas, la même quantité de travail qu'il a fallu employer primitivement pour produire cent quatre-vingts quarters, deviendrait nécessaire pour n'en produire que trente-six; puisque 20 l. : 4 l. :: 180 : 36. C'est pourquoi le fermier qui dans l'origine récoltait cent quatre-vingts quarters (si toutefois il en existait, car les anciens et les nouveaux capitaux se trouveraient tellement confondus, qu'il n'y aurait plus moyen de les distinguer), le fermier, disons-nous, vendrait les :

180 quarters à 20 l. le quarter, ou.		l. 3,600
la valeur de 144 muids	payés en fermage au propriétaire, et constituant la différence entre 36 et 80 muids..	2,880
36.		720
la valeur de 36 muids payée aux dix ouvriers.		720

ne laissant, par conséquent, rien pour son profit.

A ce prix de 20 l. les ouvriers continueraient à consommer chacun trois quarters de blé par an, ou. . . . . . l. 60
et ils dépenseraient sur d'autres articles. . . . 12
72 par ouvrier;
par conséquent dix ouvriers coûteront 720 l. par an.

N'ayant cherché dans tous ces calculs qu'à éclaircir le principe, il est presque inutile de dire que je suis parti d'une base prise au hasard, uniquement pour servir d'exemple. Quoique les résultats aient pu varier en degré, ils seraient restés les mêmes en principe, quelque exactitude que j'eusse pu mettre en évaluant la différence dans le nombre des ouvriers nécessaires pour obtenir les quantités successives de blé qu'exige la consommation d'une population croissante. Mon but a été de simplifier la question; c'est pourquoi je n'ai point

tenu compte du renchérissement des choses nécessaires, autres que les subsistances. Ce renchérissement, suite de l'augmentation dans la valeur des matières premières dont ces articles sont fabriqués, ferait encore baisser les profits, en faisant hausser davantage les salaires.

J'ai déjà dit que longtemps avant que cet état des prix soit devenu permanent, il n'y aurait plus de motif pour accumuler; car on n'accumule qu'en vue de rendre cette accumulation productive; et ce n'est que lorsqu'elle est ainsi employée qu'elle a un effet sur les profits. Il ne saurait y avoir d'accumulation sans motif, et par conséquent un tel état des prix ne peut jamais persister. Il est aussi impossible au fermier et au manufacturier de vivre sans profits, qu'à l'ouvrier d'exister sans salaires. Le motif qui les porte à accumuler diminuera à chaque diminution des profits, et il cessera entièrement quand ils seront tellement minimes qu'ils ne leur offriront plus un dédommagement suffisant de leur peine, et du risque qu'ils courent nécessairement en employant leur capital d'une manière productive.

Je dois aussi avertir que le taux des profits devra baisser encore plus rapidement que je ne l'ai estimé dans mon calcul; car la valeur des produits étant telle que je l'ai supposée, celle du capital du fermier augmentera de beaucoup, puisque ce capital se compose en grande partie des choses nécessaires qui ont haussé de valeur. Avant que le blé ait pu hausser de 4 l. à 12 l., le fermier aura probablement doublé la valeur échangeable de son capital qui vaudrait 6,000 l. au lieu de 3,000 l. Et si son profit était de 180 l. ou de 6 pour cent sur son capital primitif, les profits ne se trouveraient alors réellement qu'à un taux de 3 pour cent; car 6,000 l. à 3 pour cent rendent 180 l.; et c'est à ces seules conditions qu'un nouveau fermier possédant 6,000 l. pourrait et voudrait entreprendre la culture des terres.

Plusieurs autres branches d'industrie tireraient de la même source un avantage plus ou moins grand. Le brasseur, le distillateur, le fabricant de draps et celui de toiles, trouveraient une compensation d'une partie de la diminution de leurs profits dans l'augmentation de la valeur de leur capital en matières premières et en articles ouvragés; mais le fabricant de quincailleries, de joailleries, et beaucoup d'autres, ainsi que ceux dont le capital serait en argent, verraient diminuer les profits sans aucune compensation.

On serait aussi porté à croire que, quelle que soit la diminution des profits du capital occasionnée par l'accumulation des capitaux

consacrés à la terre, et par la hausse des salaires, la somme totale des profits doit cependant augmenter. Supposons que par l'accumulation renouvelée souvent d'un capital de 100,000 l. le taux des profits tombe successivement de 20 à 19, à 18, à 17 pour cent, toujours en diminuant, on croirait que la somme totale des profits retirés par les possesseurs de ces capitaux successifs, doit toujours être progressive, et qu'elle sera plus forte lorsque le capital est de 200,000 l. que quand il n'est que de 100,000 l., et plus forte encore quand il est de 300,000 l., en continuant ainsi à augmenter, quoique dans une proportion moindre, par suite de toute nouvelle augmentation de capital. Cette progression, cependant, n'est exacte que pendant un certain temps; car 19 pour cent sur 200,000 l. sont plus que 20 pour cent sur 100,000 l.; et 18 pour cent sur 300,000 l. sont plus que 19 pour cent sur 200,000 l. Mais lorsqu'une grande somme de capital a été déjà accumulée et que les profits ont baissé, une nouvelle accumulation diminue la somme totale des profits. Supposons, par exemple, que l'accumulation soit de 1,000,000 l. et les profits de 7 pour cent, la totalité des profits montera à 70,000 l.; qu'on ajoute ensuite à ce million un capital de 100,000 l. et que les profits baissent à 6 pour cent, les capitalistes ne recevront plus que 66,000 l., c'est-à-dire 4,000 l. de moins, quoique le capital se trouve porté de 1,000,000 l. à 1,100,000 l.

Tant que le capital donne un profit quelconque il ne peut y avoir aucune accumulation qui ne soit suivie d'une augmentation dans la quantité et la valeur des profits. Par l'emploi de 100,000 l. de capital additionnel, aucune portion de l'ancien capital ne deviendra moins productive. Les produits du sol et de l'industrie nationale devront s'accroître, et leur valeur s'élèvera non seulement en raison de l'augmentation de la quantité des produits, mais aussi en raison de la nouvelle valeur que donne à tous les anciens produits du sol la difficulté croissante de la culture sur les dernières qualités de terres, et c'est cette nouvelle valeur qui devient le prix de la rente. Néanmoins, lorsque l'accumulation des capitaux devient très-considérable, malgré cette augmentation de valeur, elle se trouve distribuée de telle sorte qu'il en est attribué une moindre part aux profits et une plus forte part au contraire à la rente et aux salaires. Ainsi, par l'addition successive de 100,000 l. au capital, le taux des profits baissant de 20 à 19, à 18 et à 17 pour cent, etc., les produits annuels augmenteront en quantité, et dépasseront la totalité de la valeur additionnelle que le nouveau capital est susceptible de produire. De 20,000 l. le pro-

duit haussera à plus de 39,000 l., puis à plus de 57,000 l., et quand le capital employé sera d'un million, ainsi que nous l'avons déjà supposé, si on y ajoute encore 100,000 l., quoique la totalité des profits soit moindre que par le passé, le revenu national sera cependant augmenté de plus de 6,000 l.; mais l'augmentation portera sur cette partie du revenu qui appartient aux propriétaires fonciers et aux ouvriers : ils obtiendront plus que le produit additionnel, et par leur position ils pourront même empiéter sur les profits antérieurs du capitaliste. C'est ce que nous allons voir.

Supposons que le blé soit à 4 l. le quarter, et que par conséquent, ainsi que nous l'avons déjà calculé, sur les 720 l. qui restent au fermier, la rente payée, il en garde 480 l. pour lui, en payant 240 l. à ses ouvriers. Si le blé monte à 6 l. le quarter, il sera obligé de donner 300 l. aux ouvriers, et il n'aura pour profit que 420 l. Supposons maintenant que le capital employé soit assez fort pour rapporter cent mille fois 720 l. ou 72,000,000 l., le total des profits sera alors de 48,000,000 l. quand le blé sera à 4 l.; et si par l'emploi d'un plus grand capital on obtenait cent cinq mille fois 720 l. le blé étant à 6 l. soit 75,000,000 l., les profits baisseraient alors de 48,000,000 l. à 44,100,000 l., ou à cent cinq mille fois 420 l.; tandis que le montant des salaires s'élèverait de 24,000,000 l. à 31,500,000 l. Les salaires doivent monter, parce qu'il faudra plus d'ouvriers en proportion du capital. Chaque ouvrier recevra plus d'argent; mais sa condition, comme nous l'avons déjà montré, sera moins heureuse, en ce qu'il ne pourra plus se procurer qu'une moindre quantité des produits nationaux. Les propriétaires gagneront à cet état de choses; ils recevront de plus fortes rentes, d'abord parce que les produits auront plus de valeur, et ensuite parce qu'ils recevront une plus grande quantité de ces produits. Quoique une plus grande valeur soit produite, une plus grande partie de ce qui en reste après le paiement de la rente, est consommée par les producteurs; et c'est cette portion seule qui règle les profits. Pendant que la terre produit abondamment, les salaires peuvent hausser pour un temps, les producteurs ayant les moyens de consommer plus qu'ils ne faisaient habituellement; mais l'encouragement que cela doit donner à la population, forcera bientôt les ouvriers à s'en tenir à leur ancienne consommation. Toutefois, lorsqu'on commence à défricher des terrains peu fertiles, ou lorsque plus de capital et de travail sont consacrés aux vieux terrains avec un moindre retour de produits, cet effet est alors permanent. Une plus grande part de la portion du produit

qui reste, après le paiement de la rente, pour être partagée entre les propriétaires du capital et les ouvriers, revient alors à ces derniers. Chacun d'eux en a vraisemblablement une moindre quantité absolue; mais comme il y a plus d'ouvriers employés en proportion du produit total gardé par le fermier, les salaires absorbent une part plus grande sur la valeur du produit total, et par conséquent il en reste moins pour les profits. Les lois de la nature rendraient ces phénomènes permanents en mettant des bornes à la force productive du sol.

Nous voilà donc arrivés aux conclusions mêmes que nous avons déjà cherché à établir : — que dans tous les pays et dans tous les temps, les profits dépendent de la quantité de travail nécessaire pour fournir les denrées de première nécessité aux ouvriers sur des terres et avec des capitaux qui ne donnent pas de rente. Les effets de l'accumulation doivent donc être différents selon les pays, et, surtout, selon la fertilité du sol. Quelque étendu que soit un pays dont le sol est peu fertile, et où l'importation des subsistances est prohibée, les moindres accumulations de capital y produiront de grandes réductions dans le taux des profits, et causeront une hausse rapide de la rente. Au contraire, dans un pays peu étendu, mais fertile, il peut y avoir un grand fonds de capital accumulé sans diminution notable dans le taux des profits, ou sans une forte hausse de la rente des terres, surtout si la libre importation des vivres y est permise. Dans le chapitre des Salaires, j'ai essayé de prouver que le prix métallique des denrées ne saurait hausser par la cherté de la main-d'œuvre, que l'on suppose l'or, — mesure constante du numéraire, — produit dans le pays, ou tiré de l'étranger. Mais s'il en était autrement et que le prix des denrées s'élevât constamment par la hausse des salaires, il serait encore exact de dire que la cherté des salaires atteint constamment les personnes qui emploient des ouvriers, et les prive d'une portion de leurs profits réels. Que le chapelier, le marchand de bas et le cordonnier, soient obligés de payer chacun 10 l. de plus à leurs ouvriers pour la fabrication d'une quantité donnée de produits, et que le prix des chapeaux, des bas et des souliers monte assez pour rembourser les fabricants de ces 10 l., leur condition ne sera pas meilleure qu'avant cette hausse. Si le marchand de bonneterie vend ses bas 110 l. au lieu de 100 l., il aura exactement le même profit en argent; mais comme il aura en échange de cette même somme un dixième de moins en chapeaux, en souliers, et en autres articles, et comme il pouvait avec le montant de ses épargnes em-

ployer auparavant moins d'ouvriers chèrement payés, et acheter moins de matières premières à des prix élevés, sa situation ne sera pas meilleure que si, les prix restant les mêmes, ses profits en argent étaient réellement diminués. J'ai cherché à prouver ainsi, 1° que la hausse des salaires ne peut faire hausser le prix des denrées, mais qu'elle doit constamment diminuer les profits; 2° que, si le prix des denrées pouvait hausser, l'effet sur les profits serait toujours le même. Le fait est que l'argent seul, mesure des prix et des profits, pourrait baisser.

CHAPITRE VII.

DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Le commerce extérieur, quelle que soit son importance, ne saurait augmenter tout à coup les valeurs nationales, quoiqu'il contribue puissamment à accroître la masse des choses utiles, et par conséquent celle des jouissances. Comme la valeur de toute marchandise étrangère ne s'estime que par la quantité des produits de notre sol et de notre industrie que nous donnons en échange, lors même qu'en échange d'une quantité donnée de nos marchandises nous obtiendrions, dans les marchés nouvellement ouverts, le double en marchandises étrangères, nous ne recevrions cependant pas une valeur plus considérable. Si, par l'emploi d'une valeur de 1,000 l. st. en marchandises anglaises, un négociant peut obtenir en retour des marchandises étrangères qui rapportent, en Angleterre, 1,200 l., il gagnera 20 pour cent par cet emploi de capital ; mais ni son bénéfice, ni la valeur des marchandises importées n'augmenteront ou ne diminueront par le retour plus ou moins fort en marchandises étrangères. Qu'il importe vingt-cinq ou cinquante pipes de vin, ses intérêts n'en souffriront nullement, si à deux époques différentes les vingt-cinq, comme les cinquante pipes, lui rapportent également 1,200 l. Dans l'un comme dans l'autre cas, il aura un bénéfice de 200 l., ou de 20 pour cent sur son capital, et une valeur égale aura été importée en Angleterre. S'il tire plus de 1,200 l. de ses cinquante pipes, ce marchand fera un profit supérieur au taux général, et un commerce aussi lucratif attirerait bientôt les capitaux, jusqu'à ce que la baisse dans le prix du vin eût tout ramené à l'ancien niveau.

On a néanmoins prétendu que les gros bénéfices que retirent certains négociants du commerce étranger, font hausser le taux général des profits dans le pays, et que les capitaux que l'on détourne

d'autres emplois pour les consacrer à cette nouvelle branche lucrative du commerce extérieur, doit faire hausser les prix, et, par suite, les profits. Les écrivains les plus estimés ont émis cette opinion : Si, disent-ils, le capital consacré à la culture du blé, à la fabrication du drap, à celle des chapeaux, des souliers, etc., est diminué, tandis que la demande de ces articles reste la même, le prix de ces objets haussera tellement, que le fermier, le chapelier, le fabricant de draps et le cordonnier auront de plus forts profits, ainsi que le négociant qui fait le commerce étranger[1].

Ceux qui soutiennent cette proposition conviennent avec moi que les profits des divers emplois de capital tendent à se rapprocher entre eux, à hausser ou à baisser ensemble. Nous ne différons qu'en ceci : ils prétendent que la hausse générale des profits doit en amener l'égalité ; et moi, je soutiens que les profits de la branche de commerce favorisée doivent retomber promptement au niveau général.

Car, d'abord, je n'admets pas qu'il y ait nécessairement moins de capital employé à la culture du blé, à la fabrication des draps, des chapeaux, des souliers, etc., à moins que la demande de ces articles n'ait diminué ; et si cela était, ils ne baisseraient point le prix. Pour acheter les marchandises étrangères, il faudra employer une quantité égale, plus faible ou plus forte des produits du sol et de l'industrie de l'Angleterre. Si l'on emploie une portion égale, la demande de draps, de souliers, de blé et de chapeaux, sera la même que par le passé, et la même quantité de capital sera consacrée à leur production. Si, par suite du meilleur marché des marchandises étrangères, on consacre à leur achat une moindre portion du produit annuel du sol et de l'industrie de l'Angleterre, il en restera davantage pour d'autres objets. Si la demande de chapeaux, de souliers, de blé, etc., devient plus forte, comme cela peut arriver, les consommateurs des marchandises étrangères ayant une plus grande portion de leur revenu de disponible, le capital destiné auparavant à acheter les articles de l'étranger lorsqu'ils avaient une plus forte valeur, deviendra également disponible. Ainsi donc, tandis que la demande de blé, de souliers, etc., aura augmenté, il y aura en même temps plus de moyens de les payer, et par conséquent il ne peut y avoir de hausse permanente ni dans les prix, ni dans les profits.

---

[1] Voyez Adam Smith, liv. I, chap. 9.

Si une plus forte portion du produit du sol et de l'industrie de l'Angleterre est employée à l'achat des marchandises étrangères, on ne pourra pas en dépenser autant à d'autres objets, et par conséquent la demande de chapeaux, de souliers, etc., diminuera; mais en même temps qu'on aura détourné des capitaux de la fabrication des chapeaux, des souliers, etc., on en aura versé davantage dans les manufactures qui fabriquent les articles avec lesquels on achète les marchandises étrangères. Ainsi donc, la demande des produits étrangers et nationaux réunis est, quant à la valeur, bornée par le revenu et par le capital de la nation. Si l'un augmente, l'autre doit diminuer. Si la quantité des vins qu'on importe en échange de la même quantité de marchandises anglaises est doublée, la nation anglaise pourra, ou consommer deux fois plus de vin, ou la même quantité de vin jointe à plus de marchandises nationales. Si, ayant 1,000 l. de revenu, j'achète tous les ans une pipe de vin au prix de 100 l., et que j'emploie 900 l. à l'achat d'une certaine quantité d'articles du pays, lorsque la pipe de vin ne coûtera que 50 l., je pourrai employer les 50 l. épargnées à acheter plus de produits anglais. Si j'achetais plus de vin, et que tout consommateur en fît autant, le commerce extérieur n'éprouverait aucun changement; on exporterait la même quantité de produits anglais pour les échanger contre du vin, dont nous recevrions une double quantité, sans cependant en recevoir une valeur double. Mais si les autres consommateurs de vin et moi-même nous nous contentions de la même quantité de vin que par le passé, les exportations de l'Angleterre diminueraient, les buveurs de vin ayant à leur choix de consommer les produits que l'on exportait auparavant, ou ceux qui leur conviendraient davantage. Le capital nécessaire à leur production serait fourni par celui qu'on détournerait du commerce étranger.

Le capital s'accroît de deux manières : par l'augmentation du revenu, ou par l'affaiblissement de la consommation. Si mes profits s'élèvent de 1,000 l. à 1,200, pendant que ma dépense reste la même, j'amasse 200 l. par an de plus que je ne le faisais auparavant; si j'épargne 200 l. sur ma dépense pendant que mes profits sont les mêmes, j'obtiens le même résultat, et j'ajoute 200 l. par an à mon capital. Le négociant qui importait du vin alors que les profits s'étaient élevés de 20 à 40 pour cent, au lieu de payer ses marchandises anglaises 1,000 l., n'en donnera que 857 l. 2 s. 10 d., et vendra cependant toujours le vin importé 1,200 l.; ou bien, s'il payait les marchandises anglaises 1,000 l., il faudrait qu'il vendît son vin 1,400 l. : son ca-

pital lui rapporterait alors 40 au lieu de 20 pour cent. Mais si, en raison du bas prix de tous les articles auxquels lui, ainsi que les autres consommateurs, employaient tout leur revenu, ils peuvent épargner 200 l. sur chaque 1,000 l. de leur dépense antérieure, ils augmenteront la richesse réelle du pays. Dans l'un des deux cas, l'épargne viendrait de l'augmentation du revenu; dans l'autre, de la diminution de la dépense.

Si l'introduction des machines opérait une baisse de 20 pour cent dans la valeur de toutes les marchandises auxquelles mon revenu est employé, j'épargnerais autant que si mon revenu s'était accru de 20 pour cent; mais, dans l'un de ces cas, le taux des profits serait resté stationnaire; et, dans l'autre, il aurait haussé de 20 pour cent.

Si, par l'introduction de marchandises étrangères à bas prix, je puis épargner 20 pour cent sur ma dépense, le résultat sera précisément le même que si les frais de production eussent été diminués au moyen des machines; mais le taux des profits ne haussera pas.

Ce n'est donc point en raison de l'étendue du débouché que le taux des profits augmente, quoique cette extension augmente la masse de nos produits, et nous donne le moyen d'augmenter les fonds destinés à payer le travail industriel, et à multiplier les matières premières susceptibles d'être travaillées. Il importe tout autant au bonheur des hommes d'augmenter leurs jouissances par une meilleure distribution de travail, que de parvenir au même but par un accroissement dans le taux des profits, et cette distribution est toujours meilleure lorsque chaque pays produit les choses qui s'accordent le mieux avec son climat, sa situation et ses autres avantages naturels ou artificiels, et lorsqu'il les échange pour les marchandises des autres pays.

Dans tout le cours de cet ouvrage, j'ai cherché à prouver que le taux des profits ne peut jamais hausser qu'en raison d'une baisse des salaires [1], et que cette baisse ne peut être permanente qu'autant qu'il y aura une diminution dans le prix des denrées que l'ouvrier achète avec ses gages. Si, par l'accroissement du commerce étranger, ou par des perfectionnements dans les machines, on peut fournir aux travailleurs la nourriture et les autres objets de première nécessité à plus bas prix, les profits hausseront. Si, au lieu de récolter du blé chez nous, et de fabriquer nous-mêmes l'habillement

---

[1] Loi fatale, et que j'ai réfutée au chapitre des Salaires. A. F.

et les objets nécessaires pour la consommation de l'ouvrier, nous découvrons un nouveau marché où nous puissions nous procurer ces objets à meilleur compte, les salaires devront baisser et les profits s'accroître. Mais, si ces choses que l'on obtient à meilleur compte, soit par l'extension du commerce étranger, soit par le perfectionnement des machines, ne servent qu'à la consommation des riches, le taux des profits n'éprouvera pas de changement. Le taux des salaires ne saurait changer, quoique le vin, les velours, les soieries, et autres objets de luxe, éprouvent une baisse de 50 pour cent; et par conséquent les profits resteront les mêmes [1].

C'est pourquoi le commerce étranger, très-avantageux pour un pays, puisqu'il augmente le nombre et la variété des objets auxquels on peut employer son revenu, et qu'en répandant avec abondance les denrées à bon marché, il encourage les économies et favorise l'accumulation des capitaux, ce commerce, dis-je, ne tend nullement à accroître les profits du capital, à moins que les articles importés ne soient de la nature de ceux que l'ouvrier consomme.

---

[1] Cette assertion, pour être catégorique, n'en est pas moins parfaitement insoutenable. — Si les prix baissent, c'est que les sommes destinées à acheter ces velours, ces soieries, ces superfluités dont parle Ricardo, ont diminué ou pris une autre direction. Supposez une année de disette où les populations, inquiètes sur leur existence, voient leurs épargnes se dissiper en achats de blé; une année où les appels de la faim étouffent tous les autres désirs, toutes les autres jouissances : supposez encore un revirement dans le goût des consommateurs, un de ces caprices soudains et inexplicables qui font préférer telle étoffe à telle autre, telle école de coiffure ou de parure à telle autre école, et dans les deux cas vous aboutissez à faire payer par l'industrie les frais de ces anomalies des saisons ou des esprits : — dans les deux cas, c'est le travail qui comble le déficit créé par la famine, les crises financières ou les mobiles décrets de la mode. Or, dès que l'on voit diminuer la somme de travail à répartir entre les ouvriers, dès que s'affaiblit la demande de bras, on peut en conclure hardiment que la valeur du travail, en d'autres termes, les salaires doivent bientôt fléchir. En effet, ce qui constitue la dotation de l'industrie, ce sont les capitaux; si ces capitaux diminuent par la baisse des prix, il y a atteinte grave portée au budget des travailleurs, et, dès lors, la part de chacun doit s'affaiblir. Les profits de l'entrepreneur s'amoindrissent, et avec eux l'épargne au moyen de laquelle se créent les fortunes, et avec l'épargne, enfin, ces fortunes mêmes qui sont la source d'où naissent les salaires. Dire que les profits peuvent diminuer sans qu'une diminution analogue atteigne la rémunération de l'ouvrier, c'est donc dire que les sources d'un fleuve peuvent se tarir sans que le niveau du fleuve s'abaisse immédiatement; c'est commettre une erreur que le souvenir des désastres de Manchester, de Spitalfieds, de Coventry et de l'Amérique eût dû épargner à Ricardo. A. F.

Ce que je viens de dire du commerce extérieur s'applique également au commerce intérieur. Le taux des profits n'augmente jamais par une meilleure distribution du travail, ni par l'invention des machines, l'établissement des routes et des canaux, ou par tout autre moyen d'abréger le travail, soit dans la fabrication, soit dans le transport des marchandises. Toutes ces causes influent sur les prix, et sont toujours très-avantageuses au consommateur, à qui elles permettent de se procurer avec le même travail, ou avec le même produit, une plus grande quantité de la denrée dont la production a été facilitée par ses perfectionnements; mais elles n'exercent aucune influence sur les profits. D'un autre côté, toute diminution dans les salaires des ouvriers accroît les profits, mais ne produit aucun effet sur le prix des choses. L'un est avantageux pour tous les membres de la société, car tous sont des consommateurs; l'autre n'est utile qu'aux producteurs, qui seuls gagnent davantage, tandis que rien ne change de prix. Dans le premier cas, ils reçoivent autant que par le passé; mais tout ce qu'ils consomment a diminué de valeur échangeable.

Cependant le même principe qui règle la valeur relative des choses dans un pays, ne règle pas celle des articles échangés entre deux ou plusieurs pays.

Dans un système d'entière liberté de commerce, chaque pays consacre son capital et son industrie à tel emploi qui lui paraît le plus utile. Les vues de l'intérêt individuel s'accordent parfaitement avec le bien universel de toute la société. C'est ainsi qu'en encourageant l'industrie, en récompensant le talent, et en tirant tout le parti possible des bienfaits de la nature, on parvient à une meilleure distribution et à plus d'économie dans le travail. En même temps l'accroissement de la masse générale des produits répand partout le bien-être; l'échange lie entre elles toutes les nations du monde civilisé par les nœuds communs de l'intérêt, par des relations amicales, et en fait une seule et grande société. C'est ce principe qui veut qu'on fasse du vin en France et en Portugal, qu'on cultive du blé en Pologne et aux États-Unis, et qu'on fasse de la quincaillerie et d'autres articles en Angleterre.

Dans un même pays, les profits sont en général toujours au même niveau, ou ne diffèrent qu'en raison de ce que le capital peut être consacré à un emploi plus ou moins sûr et agréable. Il n'en est pas de même d'un pays à l'autre. Si les profits des capitaux employés dans le Yorkshire surpassaient ceux des capitaux employés à Londres, les fonds passeraient bien vite de Londres dans le Yorkshire, et les

profits se nivelleraient. Mais si le sol de l'Angleterre devenait moins productif, ou si l'accroissement des capitaux et de la population venait à faire monter les salaires et à faire baisser les profits, il ne s'ensuivrait pas pour cela que le capital et la population dussent nécessairement abandonner l'Angleterre, et se porter en Hollande, en Espagne ou en Russie, où les profits pourraient être plus élevés.

Si le Portugal n'avait aucune relation commerciale avec d'autres pays, au lieu d'employer son capital et son industrie à faire du vin, avec lequel il achète aux autres nations le drap et la quincaillerie nécessaires pour son propre usage, ce pays se trouverait forcé de consacrer une partie de ce capital à la fabrication de ces articles, qu'il n'obtiendrait plus probablement qu'en qualité inférieure et en quantité moindre.

La masse de vin que le Portugal doit donner en échange pour le drap anglais n'est pas déterminée par la quantité respective de travail que la production de chacun de ces deux articles a coûté; — ce qui arriverait s'ils étaient tous deux fabriqués en Angleterre ou en Portugal.

L'Angleterre peut se trouver dans des circonstances telles qu'il lui faille, pour fabriquer le drap, le travail de cent hommes par an, tandis que, si elle voulait faire du vin, il lui faudrait peut-être le travail de cent vingt hommes par an : il serait donc de l'intérêt de l'Angleterre d'importer du vin, et d'exporter en échange du drap.

En Portugal, la fabrication du vin pourrait ne demander que le travail de quatre-vingts hommes pendant une année, tandis que la fabrication du drap exigerait le travail de quatre-vingt-dix hommes. Le Portugal gagnerait donc à exporter du vin en échange pour du drap. Cet échange pourrait même avoir lieu dans le cas où on fabriquerait en Portugal l'article importé à moins de frais qu'en Angleterre. Quoique le Portugal pût faire son drap en n'employant que quatre-vingt-dix hommes, il préférerait le tirer d'un autre pays où il faudrait cent ouvriers pour le fabriquer, parce qu'il trouverait plus de profit à employer son capital à la production du vin, en échange duquel il obtiendrait de l'Angleterre une quantité de drap plus forte que celle qu'il pourrait produire en détournant une portion de son capital employé à la culture des vignes, et en l'employant à la fabrication des draps.

Dans ce cas, l'Angleterre donnerait le produit du travail de cent hommes en échange du produit du travail de quatre-vingts. Un pareil échange ne saurait avoir lieu entre les individus du même pays.

On ne peut échanger le travail de cent Anglais pour celui de quatre-vingts autres Anglais; mais le produit du travail de cent Anglais peut être échangé contre le produit du travail de quatre-vingts Portugais, de soixante Russes ou de cent vingt Asiatiques. Il est aisé d'expliquer la cause de la différence qui existe à cet égard entre un pays et plusieurs : cela tient à l'activité avec laquelle un capital passe constamment, dans le même pays, d'une province à l'autre pour trouver un emploi plus profitable, et aux obstacles qui en pareil cas s'opposent au déplacement des capitaux d'un pays à l'autre[1].

---

[1] Un pays qui, par sa supériorité dans les machines et l'habileté de ses ouvriers, fabrique avec une plus grande économie de main-d'œuvre que ses voisins, peut, avec les produits de son industrie, faire venir du dehors le blé nécessaire à sa consommation, lors même que son sol serait plus fertile, et que le blé y viendrait avec moins de travail que dans le pays d'où il tirerait son approvisionnement. Supposons deux ouvriers sachant l'un et l'autre faire des souliers et des chapeaux : l'un d'eux peut exceller dans les deux métiers ; mais en faisant des chapeaux il ne l'emporte sur son rival que d'un cinquième, ou de 20 pour cent, tandis qu'en travaillant à des souliers, il a sur lui un avantage d'un tiers, ou de 33 pour cent. Ne serait-il pas de l'intérêt de tous les deux que l'ouvrier le plus habile se livrât exclusivement à l'état de cordonnier, et le moins adroit à celui de chapelier ? (*Note de l'Auteur.*)

Les explications données ici, soit dans le texte, soit dans la note qui précède, tendent de plus en plus à faire sentir la folie du système exclusif qui prohibe les produits étrangers pour favoriser les produits indigènes. Tout ce qu'une nation peut consommer se produit chez elle ; elle ne peut consommer aucune valeur qui n'ait été produite chez elle * ; car avec quoi peut-elle acheter un produit de la Chine, si ce n'est avec un produit qu'elle a créé, ou, ce qui revient au même, avec le prix de vente d'un produit qu'elle a créé ? De même que les Anglais fabriquent leur vin en draps, on peut dire que les Français, en faisant des étoffes de soie, fabriquent du sucre. Et si, par le moyen du commerce, le sucre qui leur vient des îles leur coûte moins que celui qu'ils pourraient tirer de leur sol, il leur convient, il convient à l'État, comme aux particuliers, qu'on le fasse venir du dehors. Ces principes, déjà exposés dans *la Richesse des Nations* de Smith, et dans mon *Traité d'Économie politique,* ne sauraient être trop reproduits sous différentes formes.

Les douanes ne sont donc jamais bonnes pour favoriser l'industrie d'un pays ; mais on peut en prendre la défense comme d'une machine fiscale ; et jusqu'au moment où les hommes auront appris les moyens de se faire gouverner à bon marché, ils doivent supporter de forts droits d'entrée aussi bien qu'un fort impôt sur les terres. ** — J.-B. SAY.

* Sauf les valeurs qu'on lui apporte du dehors sans exiger de retour, comme lorsqu'un homme fait venir dans son pays des revenus acquis au dehors.

** L'illustre économiste ne s'est pas souvenu, en écrivant ces dernières lignes, de ses belles ob-

Dans la supposition que nous venons de faire, les capitalistes de l'Angleterre et les consommateurs des deux pays gagneraient sans doute à ce que le vin et le drap fussent l'un et l'autre faits en Portugal, le capital et l'industrie anglaise passant par conséquent, à cet effet, de l'Angleterre en Portugal.

Dans le cas supposé, la valeur relative de ces deux objets se réglerait d'après le même principe que si l'une était une production de l'Yorkshire et l'autre de Londres; et dans tout autre cas, si les capitaux affluent librement vers les pays où ils trouvent un emploi plus profitable, il ne pourra exister dans le taux des profits, et dans le prix réel des choses, de différence autre que celle qui proviendrait du surcroît de travail nécessaire pour les porter aux différents marchés.

Nous savons cependant, par expérience, que bien des causes s'opposent à la sortie des capitaux. Telles sont : la crainte bien ou mal fondée de voir s'anéantir au dehors un capital dont le propriétaire n'est pas le maître absolu, et la répugnance naturelle qu'éprouve tout homme à quitter sa patrie et ses amis pour aller se confier à un gouvernement étranger, et assujettir des habitudes anciennes à des mœurs et à des lois nouvelles. Ces sentiments, que je serais fâché de voir affaiblis, décident la plupart des capitalistes à se contenter d'un taux de profits moins élevé dans leur propre pays, plutôt que d'aller chercher dans des pays étrangers un emploi plus lucratif pour leurs fonds.

---

servations sur l'influence délétère des droits élevés. Il est à peu près admis en économie politique, aujourd'hui, que des tarifs qui repoussent les consommateurs, des droits d'entrée qui empêchent..... l'entrée ne sont pas précisément le moyen le plus efficace de grossir les recettes du trésor : et s'il était même besoin de faits pour prouver l'éclatante vérité de ce principe, nous les pourrions puiser à pleines mains dans l'histoire de la consommation de l'Angleterre depuis trente ou quarante années, et surtout, depuis l'audacieuse tentative de R. Peel, en 1842. Nous y verrions que les importations ont constamment marché en sens inverse des tarifs : les unes grandissant à mesure que les autres fléchissaient. Le thé, le café, le sucre, présentent des résultats miraculeux et qui ont peut-être encore été dépassés par l'histoire de la réforme postale. Ainsi, le nombre des lettres en circulation qui, sous l'ancienne législation, s'élevait à 75,000,000 en 1835, a atteint pour l'année 1846 le chiffre énorme de 300,000,000 : dans le district de Londres, l'accroissement a été du double en 5 ans, et ainsi de suite pour les autres villes. Nous avons même presque honte d'insister sur de pareils truismes et surtout d'avoir à les rappeler à un esprit aussi éminent que celui de J.-B. Say. Il est mort sans voir ces magnifiques et courageuses réformes, mais il avait en main assez de faits et de logique pour les prévoir facilement. Il suffit même d'une dose d'intelligence très-médiocre pour comprendre que la masse des consommateurs — celle qui verse dans les trésors royaux ou autres les pluies d'or des budgets — est entachée du péché originel de pauvreté et que c'est la modicité seule des droits qui lui ouvre l'accès des marchandises de toute nature. Il ne peut entrer que dans la cervelle d'un maltôtier ou d'un Algonquin de couper l'arbre pour avoir les fruits, de tarir les sources pour avoir plus d'eau, de rendre la consommation impossible pour grossir le nombre des consommateurs, de ruiner les contribuables pour augmenter les contributions. Eux seuls peuvent avoir à ce point des yeux pour ne rien voir et des mains pour tout prendre. A. F.

L'or et l'argent ayant été choisis comme agents de la circulation, la concurrence du commerce les distribue parmi les différentes nations du monde, dans des proportions qui s'accommodent au trafic naturel qui aurait eu lieu si de tels métaux n'existaient pas, et si le commerce de pays à pays se bornait à l'échange de leurs produits respectifs.

C'est pourquoi l'on ne saurait envoyer en Portugal du drap, qu'autant que ce drap y rapporterait plus d'or qu'il n'en a coûté dans le pays qui l'expédie; et, par la même raison, il faut, pour qu'on puisse importer du vin en Angleterre, que ce vin s'y vende plus cher qu'il n'a coûté en Portugal. Si ce commerce n'était qu'un pur commerce d'échange, il cesserait du jour où l'Angleterre ne pourrait plus fabriquer du drap à assez bon compte, pour obtenir, moyennant une quantité donnée de travail consacré à la fabrication du drap, plus de vin qu'elle n'en pourrait obtenir en cultivant la vigne. Il cesserait encore du jour où l'industrie des Portugais ne donnerait plus des résultats inverses.

Supposons maintenant que l'on découvre en Angleterre, pour faire du vin, un procédé tellement avantageux qu'il fût plus profitable à ce pays de le faire avec son propre raisin que de l'importer; dans ce cas, une partie du capital de l'Angleterre serait détournée du commerce étranger pour être appliquée au commerce intérieur. L'Angleterre cesserait de fabriquer du drap pour l'exportation, et elle ferait du vin pour sa consommation. Le prix en argent de ces articles serait réglé en conséquence. Le vin baisserait en Angleterre, pendant que le drap se maintiendrait à l'ancien prix; tandis qu'en Portugal il n'y aurait aucun changement dans le prix de l'un ni de l'autre. On continuerait pendant quelque temps à exporter du drap de l'Angleterre en Portugal, où son prix se maintiendrait toujours plus élevé qu'en Angleterre; les Portugais ne paieraient plus alors en vin, mais en argent, jusqu'à ce que l'abondance de l'argent en Angleterre et sa rareté à l'étranger eussent influé tellement sur la valeur du drap dans les deux pays, que son exportation de l'Angleterre cessât d'être profitable. Si le nouveau procédé pour faire du vin offrait de très-grands avantages, il pourrait convenir aux deux pays de changer d'industrie : à l'Angleterre de faire tout le vin, et au Portugal de fabriquer tout le drap pour la consommation des deux pays. Mais cela ne pourrait avoir lieu sans que, par l'effet d'une nouvelle distribution des métaux précieux, le prix du drap haussât en Angleterre, tandis qu'il baisserait en Portugal. Le prix relatif du

vin baisserait en Angleterre, par suite des avantages réels du nouveau procédé pour faire le vin; c'est-à-dire, que son prix naturel baisserait, et que le prix relatif du drap hausserait dans ce pays par l'effet de l'abondance de l'argent.

Supposons encore qu'avant la découverte du nouveau procédé pour faire du vin en Angleterre, le vin s'y vendît 50 l. la pipe, et que le prix d'une quantité déterminée de drap y fût de 45 l.; tandis qu'en Portugal la même quantité de vin se vendait 45 l., et la même quantité de drap, 50 l. : le Portugal, dans cette hypothèse, exporterait du vin avec un profit de 5 l., et l'Angleterre, en exportant du drap, aurait un profit pareil.

Maintenant, supposons qu'après l'introduction du nouveau procédé le vin tombe, en Angleterre, à 45 l., le drap conservant l'ancien prix. Comme toutes les transactions commerciales n'ont d'autre but que l'intérêt, tant que le négociant pourra acheter en Angleterre du drap à 45 l. pour le revendre avec les bénéfices ordinaires en Portugal, il continuera à l'exporter du premier pays dans le second. Pour cela, il n'a simplement qu'à acheter du drap en Angleterre, qu'il paie avec une lettre de change sur le Portugal, et qu'il achète avec de l'argent portugais. Ce que son argent devient lui importe peu; car, en faisant sa remise, il a acquitté sa dette. Son marché est sans doute réglé par les conditions auxquelles il peut se procurer cette lettre de change; mais il les connaît bien lorsqu'il fait ses arrangements, et il s'occupe fort peu des causes qui peuvent influer sur le prix courant des lettres de change ou sur le cours du change.

Si les prix, dans les deux marchés, sont favorables à l'exportation des vins du Portugal en Angleterre, le négociant exportateur sera vendeur d'une lettre de change qui sera achetée, soit par le négociant qui importe du drap d'Angleterre, soit par la personne qui lui a vendu sa lettre de change. C'est ainsi que les négociants des deux pays, qui exportent des marchandises, en touchent le prix sans qu'il soit besoin de faire passer de l'argent d'un pays à l'autre; et l'argent que donne, en Portugal, le négociant qui importe le drap, est touché par le négociant portugais qui exporte le vin, quoiqu'il n'y ait entre eux aucune relation directe d'intérêts. En Angleterre, de même, par la négociation d'une pareille lettre de change, le négociant qui exporte le drap est autorisé à en recevoir la valeur du négociant qui importe le vin.

Si, cependant, le prix du vin était tel qu'il ne convînt pas d'en

exporter pour l'Angleterre, l'acheteur du drap, en Portugal, serait toujours forcé de se procurer une lettre de change ; mais il la paierait plus cher, parce que la personne qui la lui vendrait ne saurait ignorer qu'il n'y a point dans le marché de contre-lettre moyennant laquelle on puisse définitivement balancer les transactions entre les deux pays. Il pourrait aussi avoir la certitude qu'il lui faudra faire l'envoi de l'or ou de l'argent qu'il aurait reçu pour sa lettre de change, à son correspondant d'Angleterre, afin de lui donner les moyens d'acquitter la somme qu'il aura autorisé une autre personne à réclamer de lui ; et il en résultera qu'il ajoutera au prix de sa lettre de change les frais qu'il doit encourir, indépendamment de son bénéfice ordinaire et équitable.

Si l'agio qu'on paie en Portugal, pour une traite sur l'Angleterre, est égal au profit fait sur le drap importé, toute importation de drap cessera ; mais si l'agio sur la lettre de change n'est que de 2 pour cent, et si, pour solder une lettre de 100 liv. en Angleterre, il faut donner en Portugal 102 liv., pendant que le drap qui se vendait 45 liv. en vaut 50, on continuera à importer ; on achètera pour le payer des traites sur l'Angleterre, et on exportera du numéraire jusqu'à ce que sa diminution en Portugal, et son accumulation en Angleterre, aient amené les prix à un chiffre tel qu'il ne soit plus avantageux de se livrer à ce commerce.

Mais la diminution du numéraire dans un pays, et son augmentation dans un autre, n'affectent pas seulement le prix d'une espèce de marchandises : elles modifient le prix de toutes, et par conséquent le vin, ainsi que le drap, hausseront de prix en Angleterre, tandis qu'ils baisseront tous les deux en Portugal. Le drap qui était à 45 liv. en Angleterre, et à 50 liv. en Portugal, baissera dans ce dernier pays à 49 liv. ou à 48 liv., et haussera, en Angleterre, à 46 liv. ou à 47 liv. ; et son importation en Portugal ne présentera plus un bénéfice assez fort, l'agio de la lettre de change payé, pour décider aucun négociant à faire venir du drap d'Angleterre.

C'est ainsi que chaque pays ne possède que la quantité de numéraire nécessaire pour régler les opérations d'un commerce avantageux d'échange. L'Angleterre exportait du drap en échange pour du vin ; et cette opération rendait son industrie plus productive. Elle avait plus de drap et plus de vin que si elle eût fabriqué l'un et l'autre uniquement pour sa consommation. Quant au Portugal, il importait du drap et exportait du vin, parce que l'industrie portugaise trouvait dans la production du vin un emploi plus avantageux

pour les deux pays. Si la production du drap en Angleterre, ou celle du vin en Portugal, venait à éprouver plus de difficulté ; ou s'il devenait plus aisé à l'Angleterre de faire du vin, ou au Portugal de fabriquer du drap, ce commerce cesserait à l'instant même.

Les choses peuvent aussi continuer sur le même pied en Portugal, tandis que l'Angleterre peut trouver plus de profit à consacrer son industrie à la fabrication des vins ; et le commerce d'échange entre les deux pays cessera aussitôt. Et non-seulement l'exportation des vins cessera en Portugal, mais il y aura dans ce pays une nouvelle distribution des métaux précieux, qui arrêtera les importations de drap.

Les deux pays pourraient peut-être trouver de l'avantage à faire le vin, ainsi que le drap, pour leur propre consommation ; mais on aboutirait à ce singulier résultat, qu'en Angleterre, quoique le vin fût à meilleur marché, le drap aurait renchéri, et le consommateur le paierait plus cher ; tandis qu'en Portugal les consommateurs de drap et ceux de vin pourraient acheter les draps et le vin à meilleur marché.

Cet avantage n'est cependant qu'apparent pour le Portugal ; car la quantité totale de vin et de drap fabriqués dans le pays aura diminué, tandis que les produits similaires auront augmenté en Angleterre. Le numéraire aura sensiblement changé de valeur dans les deux pays : il aura baissé en Angleterre, et haussé en Portugal. Le revenu total du Portugal, si on l'estime en argent, aura diminué ; tandis que, d'après le même criterium, le revenu total de l'Angleterre se trouvera augmenté.

Il paraît donc que l'amélioration des manufactures d'un pays tend à changer la distribution des métaux précieux parmi les divers peuples du monde : elle tend à accroître la quantité des denrées, en même temps qu'elle fait en général hausser les prix dans le pays qui profite de cette amélioration.

Pour simplifier la question, j'ai supposé jusqu'ici que le commerce entre deux pays se bornait à deux articles, quoique personne n'ignore combien sont nombreux et variés les objets qui composent la liste des exportations et des importations. Le numéraire, en sortant d'un pays pour aller s'accumuler dans un autre, amène un changement dans le prix de toutes les denrées : cela favorise l'exportation de beaucoup d'articles autres que le numéraire, et rend bien moins sensible l'effet qui eût été produit autrement sur la valeur de l'argent dans les deux pays.

Outre les perfectionnements dans les arts et dans les machines, plusieurs autres causes diverses exercent une influence constante sur le cours naturel du commerce, et dérangent l'équilibre et la valeur relative du numéraire. Les primes d'exportation ou d'importation, de nouveaux droits sur les denrées, troublent le commerce naturel des échanges, parfois directement, parfois indirectement, et rendent nécessaire l'importation ou l'exportation de l'argent, afin de faire accorder les prix avec la marche naturelle du commerce. Et cet effet a lieu, non-seulement dans le pays qui est sous l'influence d'une de ces causes perturbatrices, mais encore d'une manière plus ou moins forte dans toute l'étendue du monde commercial.

Cela explique jusqu'à un certain point la différence dans la valeur de l'argent dans chaque pays, et nous fait voir pourquoi, dans les pays où les manufactures florissent, les denrées nationales, surtout les plus volumineuses, sont, indépendamment d'autres causes, plus chères. Supposons deux pays ayant chacun précisément une population et une étendue semblables, des terres également fertiles en culture, et possédant une égale connaissance de l'agriculture, les produits agricoles seront plus chers dans le pays qui emploiera de meilleures machines et qui déploiera plus d'habileté dans la fabrication des marchandises destinées à l'exportation. Le taux des profits pourra, dans les deux pays, être à peu près égal ; car les salaires ou la récompense réelle du travail peuvent être les mêmes ; mais ces salaires, ainsi que les produits agricoles, seront estimés plus cher en argent dans celui des deux pays qui, en raison de la supériorité de ses machines, et de la plus grande habileté de ses ouvriers, recevra plus de numéraire en échange de ses marchandises.

Si chacun de ces pays excellait dans un genre particulier de manufacture, les métaux précieux ne pourraient affluer vers l'un plutôt que vers l'autre ; — ce qui arriverait infailliblement aussitôt que l'un des deux aurait sur l'autre une supériorité décidée d'industrie.

Au commencement de cet ouvrage nous avons raisonné dans la supposition que l'argent conservait toujours une valeur invariable, et maintenant nous cherchons, au contraire, à prouver qu'outre les variations ordinaires auxquelles l'argent est sujet dans sa valeur, et outre celles qui sont communes à toutes les industries, il est d'autres variations particulières que l'argent éprouve dans chaque pays. Dans le fait, l'argent n'a jamais une même valeur dans deux pays différents, car cette valeur tient aux impôts, à l'industrie, aux

manufactures, aux avantages du climat, aux productions naturelles, et à beaucoup d'autres causes qui n'existent jamais au même degré dans deux pays.

Mais quoique l'argent soit continuellement soumis à de telles variations, et qu'il en résulte une grande différence dans le prix des denrées qui sont communes à presque tous les pays, cependant ni l'abondance ni la rareté du numéraire n'agissent sur le taux des profits. L'abondance de l'agent de la circulation n'augmentera pas le capital national. Si la rente que le fermier paie à son propriétaire, et les salaires qu'il donne à ses ouvriers, sont, dans un pays, plus élevés de 20 pour cent que dans l'autre, et si en même temps le capital du fermier a une valeur nominale de 20 pour cent plus grande, il aura précisément le même taux de profits, quoiqu'il vende les produits bruts de sa terre 20 pour cent plus cher.

Les profits, on ne saurait trop le répéter, dépendent des salaires, non des salaires en valeur nominale, mais des salaires réels. Ce n'est pas le nombre de livres sterling que l'on paie annuellement à l'ouvrier, mais le travail du nombre de jours nécessaires pour acquérir cet argent, qu'il faut considérer. Les salaires peuvent donc être sur le même pied dans deux pays et être dans les mêmes rapports avec la rente et avec le produit total des fonds de terre, quoique le travailleur reçoive dans l'un de ces pays 10 schellings, et dans l'autre 12 schellings par semaine. Dans l'enfance des sociétés, quand l'industrie et les manufactures sont encore peu avancées, les produits de tous les pays sont à peu près semblables, et se composent de denrées volumineuses et d'utilité première. La valeur de l'argent dans chacun de ces pays tiendra principalement à la distance à laquelle il pourra se trouver des mines d'où l'on tire les métaux précieux ; mais à mesure que les arts font des progrès, que les améliorations s'introduisent dans la société, et que certaines nations excellent dans des branches particulières d'industrie, quoique la proximité ou l'éloignement des mines influe sur la valeur des métaux précieux, c'est néanmoins la supériorité industrielle qui règle principalement cette valeur.

Supposons que tous les pays produisent du blé, des bestiaux et du drap grossier, et que ce soit par l'exportation de ces objets qu'ils obtiennent, en retour, de l'or des pays qui le produisent, ou des pays qui en sont les maîtres. Dans ce cas, l'or vaudra plus en Pologne qu'en Angleterre, en raison des frais plus considérables que la Pologne aura à supporter pour transporter un article aussi volumi-

lieux que le blé dans un voyage plus long, et en raison aussi des frais plus considérables qu'il faudra supporter pour porter de l'or en Pologne.

Cette différence dans la valeur de l'or, ou, ce qui revient au même, cette différence des prix du blé dans les deux pays, subsisterait, alors même qu'il serait beaucoup plus aisé de cultiver le blé en Angleterre qu'en Pologne, soit en raison de la plus grande fertilité du sol, soit par l'intelligence plus grande de l'ouvrier, ou la supériorité de ses instruments.

Si cependant la Pologne était la première à perfectionner ses manufactures; si elle parvenait à fabriquer un article d'un usage général et qui eût une grande valeur sous peu de volume, ou si la nature lui avait accordé la possession exclusive de quelque production naturelle d'une utilité générale, et qu'aucun autre pays ne possédât, la Pologne obtiendrait en échange, pour cette marchandise, une quantité plus forte en or, et cette quantité additionnelle affecterait le prix de son blé, de ses bestiaux et de ses draps grossiers. Le désavantage des distances serait plus que compensé par l'avantage de posséder un produit exportable d'une si grande valeur; et l'or aurait constamment moins de valeur en Pologne qu'en Angleterre. Si, au contraire, l'avantage de l'habileté et des machines appartenait à l'Angleterre, ce serait encore une raison de plus pour que l'or y eût moins de valeur qu'en Pologne, et pour que le blé, les bestiaux et le drap fussent plus chers en Angleterre.

Voilà, je crois, les deux seules causes qui déterminent la valeur comparative de l'argent dans les différents pays du monde; car, quoique les impôts dérangent l'équilibre du numéraire, ils ne produisent cet effet qu'en privant le pays qui les supporte d'une partie des avantages attachés à l'habileté, à la dextérité et au climat.

J'ai cherché avec soin à ne pas confondre la valeur dépréciée de l'or avec la valeur élevée du blé, ou de toute autre marchandise avec laquelle on peut comparer le numéraire. On a généralement considéré ces deux expressions comme équivalentes; mais il est clair que quand le blé monte de 5 schellings à 10 par boisseau, cette hausse peut venir d'une baisse dans la valeur de l'argent, ou d'une hausse dans la valeur du blé. Et nous avons déjà vu que le blé acquiert une valeur plus forte relativement aux autres marchandises, par la nécessité où se trouve un pays de défricher successivement des terrains plus ingrats pour nourrir une population croissante. Si la valeur de

l'argent se maintient toujours la même, on en donnera davantage en échange pour du blé; en d'autres termes, le blé haussera de prix. Tout perfectionnement dans les machines et dans les manufactures, qui rendra la fabrication des objets manufacturés plus aisée et plus avantageuse, déterminera dans le prix du blé une hausse analogue; car il amènera la surabondance du numéraire, qui, baissant de valeur, s'échangera contre moins de blé.

Mais les effets de la hausse du blé, quand cette hausse provient de l'augmentation de sa valeur ou de la dépréciation du numéraire, sont entièrement différents. Dans les deux cas, le prix métallique des salaires s'élèvera; mais si la hausse vient de la dépréciation du numéraire, non-seulement les salaires et le blé, mais encore toutes les autres denrées hausseront. Si le manufacturier paie de plus forts salaires, il retirera plus d'argent de ses objets manufacturés, et le taux des profits ne variera pas. Mais lorsque le blé hausse de prix, en raison de la difficulté augmentée de sa production, les profits doivent diminuer; car le manufacturier sera obligé de payer de plus forts salaires, sans pouvoir s'en dédommager par l'augmentation du prix de ses ouvrages manufacturés.

Tout perfectionnement qui facilite l'exploitation des mines, et au moyen duquel on obtient les métaux précieux avec une économie de travail, doit faire baisser la valeur de l'argent dans tout pays. Partout on obtiendra en échange d'une quantité donnée d'argent, une moindre quantité de marchandises; mais si un pays excelle en industrie manufacturière, et si par conséquent l'argent y afflue, sa valeur y sera moindre, et les prix du blé et de la main-d'œuvre y seront plus élevés relativement à tout autre pays.

Cette augmentation dans les prix n'affecte pas le cours du change; car on peut continuer à négocier des lettres de change au pair, quoique les prix du blé et de la main-d'œuvre soient dans un pays 10, 20 ou 30 pour 0/0 plus élevés que dans l'autre. Dans un état de choses tel que nous le supposons, une pareille différence dans les prix est dans l'ordre naturel des choses; et pour que le change reste au pair, il faut qu'il soit introduit une quantité suffisante d'argent dans le pays qui excelle en manufactures, pour y faire hausser le prix du blé et de la main-d'œuvre. Si dans les pays étrangers on prohibait l'exportation du numéraire, et que cette loi prohibitive pût être exactement exécutée, cela pourrait bien empêcher les prix du blé et de la main-d'œuvre de hausser dans le pays de manufactures; car la hausse, en l'absence d'un papier-monnaie, ne peut s'opérer que par

l'affluence des métaux précieux; mais cette prohibition ne saurait empêcher le change d'être très-défavorable au pays qui l'aurait faite. Si l'Angleterre était le pays de fabriques, et s'il était possible d'empêcher qu'elle ne reçût de numéraire du dehors, son change avec la France, la Hollande et l'Espagne pourrait être de 5, de 10 ou de 20 pour 0/0, contre tous ces pays.

Toutes les fois que la circulation normale du numéraire est arrêtée par des moyens violents, et que l'argent ne peut trouver son vrai niveau, il n'y a plus de bornes aux variations du cours du change; et il en résulte des effets semblables à ceux qui ont lieu lorsqu'on donne un cours forcé à un papier-monnaie qui n'est point échangeable contre des espèces au gré du porteur. Un pareil papier-monnaie ne pouvant avoir cours que dans le pays où l'émission en est faite, il ne saurait se répandre au dehors. Le niveau de la circulation est détruit, et le change doit inévitablement devenir contraire au pays où cet agent de la circulation se trouve en quantité excessive. La même chose arrivera si, l'agent de la circulation étant métallique, il était possible, par des moyens violents, par des lois qu'on ne pût point éluder, de retenir l'argent dans un pays pendant que le cours du commerce lui donnerait une impulsion vers d'autres.

Quand chaque pays possède précisément la quantité de numéraire qu'il doit avoir, le change doit se trouver au pair, quoique l'argent n'ait pas, à la vérité, une même valeur dans tous les pays, et qu'il puisse même exister dans cette valeur une différence de 5, de 10, et même de 20 pour 100, par rapport à plusieurs denrées. Avec 100 l. st., ou l'argent contenu dans 100 l., on achète une lettre de change de 100 l. qui donne une quantité pareille d'argent en France, en Espagne ou en Hollande [1].

---

[1] Sauf pourtant les frais d'assurance et de commerce nécessaires pour faire passer des métaux précieux d'un pays dans l'autre. Je peux consentir à recevoir quatre-vingt-dix-huit onces d'argent à Paris contre une lettre de change valant cent onces d'argent payable à Londres ; car si je faisais venir en nature les cent onces d'argent qu'on me doit à Londres, il se pourrait qu'elles fussent réduites, par les frais, à quatre-vingt-dix-huit onces. Mais quand il n'y a pas de prohibition, ces frais se réduisent à peu de chose pour l'or et pour l'argent, et même quand il y a des prohibitions, il n'en est pas qu'on élude plus facilement.

Quant aux marchandises encombrantes, elles peuvent, même avec la liberté de commerce, différer beaucoup dans leur valeur en argent d'un pays à l'autre, parce que les frais de transport sont proportionnellement plus considérables

Quand il est question du change et de la valeur comparative de l'argent entre deux pays, il ne faut nullement considérer la valeur relative du numéraire, estimée en denrées. Jamais le taux du change ne peut être déterminé en comparant la valeur de l'argent avec celle du blé, du drap, ou de tout autre produit. L'échange n'est que la valeur de la monnaie d'un pays comparée à la valeur de la monnaie d'un autre pays.

On peut encore connaître le taux du change entre deux pays en comparant la valeur de leur monnaie avec une mesure fixe, et commune aux deux pays. Si, par exemple, avec une traite de 100 l. st. sur l'Angleterre on peut acheter en France ou en Espagne une quantité de marchandise égale à celle qu'on achèterait avec une traite de pareille somme sur Hambourg, c'est une preuve que le change entre l'Angleterre et Hambourg est au pair ; mais si avec une traite de 130 l. sur l'Angleterre on n'achète pas plus qu'avec une de 100 l. sur Hambourg, le change sera de 30 pour 100 contre l'Angleterre.

Moyennant 100 l. on peut acheter en Angleterre une lettre de change ou le droit de recevoir 101 l. en Hollande, 102 l. en France, et 105 l. en Espagne. On dit dans ce cas que le change est de 1 pour 100 contre la Hollande, de 2 contre la France, et de 5 contre l'Espagne. Cela annonce qu'il y a proportionnellement plus de numéraire dans ce pays qu'il ne devrait y en avoir, et la valeur comparative du numéraire de chaque pays sera bientôt ramenée au pair si l'on retire l'argent qui est en excès dans les autres pays, et si on le fait passer en Angleterre.

Ceux qui ont soutenu que la monnaie anglaise était dépréciée pendant les dernières dix années, quand le cours du change variait de 20 à 30 pour 100 contre ce pays, n'ont jamais prétendu, comme on les en a accusés, que la monnaie ne pût pas être d'une plus grande valeur dans un pays que dans un autre, comparée aux diverses marchandises. Ils ont seulement soutenu qu'il était impossible d'expliquer, sans admettre cette dépréciation, comment l'Angleterre pouvait

---

pour ces marchandises que pour les métaux précieux. Les différents degrés de difficultés qu'il y a à transporter les marchandises d'un pays dans un autre, soit que la difficulté naisse de la nature des choses ou des lois, sont la seule raison qui établisse une grande différence de prix en argent pour ces marchandises dans les deux pays. — J.-B. Say.

retenir 130 l., alors que cette somme, estimée en argent de Hambourg ou de Hollande, ne valait que 100 l.

En remettant à Hambourg 130 l. en bonnes espèces d'Angleterre, même avec 5 l. de frais, je recevrais à Hambourg 125 l.; comment aurais-je donc pu consentir à donner 130 l. pour une lettre de change qui ne m'aurait produit à Hambourg que 100 l., si mes liv. sterling eussent été de bonnes espèces? C'est qu'elles étaient dégradées, c'est que leur valeur intrinsèque était devenue moindre que celle des livres sterling de Hambourg, et qu'envoyées aux frais de 5 l., elles n'y valaient que 100 l. Personne ne nie qu'avec mes 130 l. en espèces métalliques je pusse avoir 125 l. à Hambourg; mais avec des livres sterling en papier-monnaie je ne pouvais obtenir que 100 l.: et l'on voudrait cependant nous faire croire que 130 l. en papier valaient autant que 130 l. en argent ou en or!

D'autres ont soutenu avec plus de raison que 130 l. en papier ne valaient point en effet 130 l. en espèces métalliques; mais ils prétendent que c'est le numéraire qui avait changé de valeur et non le papier-monnaie; ils veulent n'appliquer le mot *dépréciation* qu'à une baisse de valeur, et non à une différence comparative entre la valeur de la monnaie et la mesure type d'après laquelle cette valeur est réglée par les lois. Cent livres sterling d'argent anglais valaient autrefois et pouvaient acheter 100 l. en argent de Hambourg; et dans tout autre pays une lettre de change de 100 l. sur l'Angleterre ou sur Hambourg, pouvait pareillement acheter précisément la même quantité de marchandises. Cette même quantité de marchandises, je ne pouvais, dans les derniers temps, l'acheter que moyennant 130 l. d'argent anglais, tandis que Hambourg l'obtenait pour 100 l. en argent de Hambourg. Si donc l'argent anglais avait eu la même valeur qu'auparavant, il faudrait que l'argent de Hambourg eût haussé de valeur; et quelle preuve en donne-t-on? Comment déterminer si c'est l'argent anglais qui avait baissé, ou l'argent de Hambourg haussé? Il n'y a point de mesure commune pour décider la question. C'est une assertion qui n'est point susceptible de preuves; on ne peut ni l'admettre ni la combattre d'une manière positive. Tous les peuples de l'univers ont dû s'apercevoir de bonne heure qu'il n'existait point de mesure fixe dans la nature à laquelle on pût s'en rapporter sans crainte d'erreur; c'est pourquoi ils choisirent un agent de circulation, qui, sous bien des rapports, leur parût moins variable que toutes les autres matières.

Il faut nous conformer à cette mesure des valeurs tant que la loi ne changera pas, et tant qu'on ne découvrira pas quelque autre matière dont l'usage puisse nous fournir une mesure plus parfaite que celle que nous avons établie. Tant que l'or sera cette mesure exclusive en Angleterre, le numéraire y sera déprécié toutes les fois qu'une liv. sterl. ne vaudra pas cinq gros, trois grains d'or pur, soit que l'or augmente, soit qu'il diminue de valeur.

CHAPITRE VIII.

DE L'IMPÔT.

L'impôt est cette portion du produit de la terre et de l'industrie d'un pays, qu'on met à la disposition du gouvernement. En définitive, cette portion est toujours payée par le capital ou le revenu de la nation.

Nous avons déjà montré comment le capital national était fixe ou circulant selon que la nature en est plus ou moins durable. Il est difficile d'établir strictement la limite qui distingue le capital fixe d'avec le capital circulant, car le degré de durée d'un capital peut varier presque à l'infini. En effet, la nourriture est consommée et reproduite dans un pays au moins une fois par an; les vêtements de l'ouvrier ne sont probablement consommés et reproduits que tous les deux ans; tandis que sa maison et ses meubles peuvent durer dix ou vingt ans.

Quand les productions annuelles d'un pays surpassent les consommations annuelles, on dit que le capital augmente; et quand la consommation annuelle n'est pas tout au moins remplacée par la production annuelle, on dit que le capital national diminue. L'augmentation de capital peut donc être due à un accroissement de production ou à une diminution de consommation.

Lorsque la consommation du gouvernement, augmentée par la levée de nouveaux impôts, est suivie, soit d'une augmentation de production, soit d'une consommation moins forte de la part de la nation, l'impôt ne frappe que le revenu, et le capital national reste intact; mais s'il n'y a ni augmentation de production ni diminution de consommation dans la nation, l'impôt atteint nécessairement le capital.

A mesure que le capital d'un pays diminue, ses productions diminuent parallèlement, et, par conséquent, si le gouvernement et la nation continuent à faire les mêmes dépenses pendant que la

reproduction annuelle décroît, les ressources du peuple et de l'État déclineront avec une rapidité toujours croissante, et la misère, la ruine en seront les suites inévitables.

Malgre l'énorme dépense que le gouvernement anglais a faite pendant les vingt dernières années, il paraît certain que cette déperdition de richesse a été plus que compensée par l'augmentation de la production nationale. Non-seulement le capital national est resté intact, mais encore il s'est accru de beaucoup, et le revenu annuel du peuple, même après avoir payé les impôts, est peut-être plus considérable actuellement qu'il ne l'a jamais été à aucune époque antérieure de notre histoire.

Pour preuve de cela, nous pourrions citer l'accroissement de la population, l'extension de l'agriculture, l'augmentation de la marine marchande et des manufactures, la construction de nos docks, l'ouverture de nouveaux canaux, ainsi qu'une grande quantité d'autres entreprises dispendieuses, qui prouvent toutes l'augmentation du capital national et de la production annuelle.

Et cependant, il faut reconnaître que sans les prélèvements de l'impôt cet accroissement de richesse eût été bien plus rapide. Il est peu de taxes qui n'aient une tendance à diminuer la puissance d'accumulation inhérente aux capitaux. Tout impôt doit nécessairement atteindre le capital ou le revenu. S'il frappe le capital, il diminue proportionnellement le fonds dont l'importance règle le développement que peut recevoir l'industrie d'un pays. S'il atteint le revenu il affaiblit l'accumulation ou force les contribuables à combler, par l'épargne, le vide que fait l'État dans leurs ressources; et la consommation improductive des objets de luxe, d'agrément ou même de première nécessité diminuera dans le pays. Certaines taxes, plus que d'autres, sont de nature à produire cet effet; mais les maux qui résultent d'impôts exagérés, se révèlent moins par tels ou tels désordres partiels que par l'influence qu'ils exercent sur l'ensemble de la fortune publique.

L'impôt n'atteint pas nécessairement le capital, par cela seul qu'il est assis sur les capitaux, ni ne porte sur le revenu parce qu'il est assis sur le revenu. Si l'on me fait payer 100 liv. sur un revenu annuel de 1,000 liv., ce sera en effet un impôt sur le revenu si je consens à ne dépenser que les 900 liv. qui me restent; mais ce sera un impôt sur le capital si je continue à dépenser 1,000 liv.

Le capital, duquel je retire ce revenu de 1,000 liv., peut valoir 10,000 liv. Un impôt de 1 pour cent sur ce capital rapporterait

100 liv.; mais mon capital ne serait pas entamé si, après avoir payé cet impôt, je me contentais de ne dépenser que 900 liv.

Le désir que tout homme a de maintenir son rang dans le monde, et de conserver intacte sa fortune, fait que la plupart des impôts sont payés par le revenu, qu'ils se trouvent, d'ailleurs, assis sur les capitaux ou sur les revenus. Par conséquent, à mesûre que les impôts augmentent, ainsi que les dépenses du gouvernement, la dépense annuelle de la nation doit diminuer, à moins que le peuple ne puisse augmenter son capital et son revenu dans les mêmes proportions. Il est de l'intérêt de tout gouvernement d'encourager cette disposition dans le peuple, et de ne jamais lever des impôts qui atteignent inévitablement les capitaux; car on attaque ainsi le fonds destiné à l'entretien de l'industrie, et on diminue par conséquent la production future du pays[1].

On n'a point suivi ce système en Angleterre, quand on a imposé les pièces probantes des testaments, et qu'on a établi des impôts sur les transmissions de propriété du mort au vif. Si un legs de 1,000 liv. est sujet à un impôt de 100 liv. le légataire regarde son legs comme n'étant que de 900 l. et n'éprouve aucune envie d'épargner le droit de 100 liv. sur sa dépense, et il en résulte que le capital national est diminué. Mais s'il avait réellement reçu 1,000 liv., et qu'on lui fît payer 100 l. d'impôts sur son revenu, sur le vin, sur les chevaux, sur les domestiques, il eût probablement diminué, ou plutôt il n'eût point augmenté sa dépense d'une pareille somme, et le capital national serait resté le même.

« Des impôts sur les transmissions de propriété du mort au vif (dit Adam Smith) tombent ou immédiatement ou définitivement » sur la personne à laquelle cette propriété est transmise. Les im- » pôts sur les ventes de terres tombent en totalité sur le vendeur. » Le vendeur est presque toujours dans la nécessité de vendre, et » est dès lors obligé de prendre le prix qu'il peut avoir. L'acheteur, » au contraire, n'est presque jamais dans la nécessité d'acheter, et » ne donne par conséquent que le prix qu'il lui plaît de donner. » Il calcule ce que la terre lui coûtera tant en achat qu'en im-

---

[1] Lorsque le gouvernement, comme il arrive en Angleterre, dépense annuellement une forte somme *levée par des emprunts,* alors il dépense évidemment une portion du capital du pays, ou du moins des accumulations de l'année, qui, sans cela, seraient allées grossir le capital roductif du pays. — J.-B. Say.

» pôt : plus il sera obligé de payer comme impôt, moins il sera » disposé à donner comme prix.

» De tels impôts tombent donc presque toujours sur une per» sonne qui est déjà dans un état de nécessité, et ils doivent être » par conséquent durs et oppressifs. Les droits de timbre et les » droits d'enregistrement des obligations et contrats pour argent » prêté tombent en entier sur l'emprunteur, et dans le fait ils » sont toujours payés par lui. Les droits de la même espèce sur » les actes de procédure tombent en entier sur les plaideurs ; ils » réduisent, pour les deux parties, la valeur de l'objet en litige. » Plus il nous en coûte pour acquérir une propriété, moins elle a » nécessairement pour nous de valeur nette quand elle est acquise. » Tous les impôts établis sur des mutations de toute espèce de » propriété, en tant qu'ils diminuent la valeur capitale de cette » propriété, tendent à diminuer le fonds destiné à l'entretien du » travail productif ; tous sont plus ou moins des impôts dissipa» teurs qui augmentent le revenu du souverain : or, le souverain » entretient généralement des travailleurs improductifs aux dépens » du capital du peuple, qui n'entretient, lui, jamais que des ouvriers » productifs. »

Mais ce n'est pas là la seule objection contre les impôts sur les transmissions de propriété. Ils empêchent encore le capital national de se distribuer de la manière la plus avantageuse pour la société. Pour la prospérité générale, on ne saurait donner trop de facilité à la transmutation et à l'échange de toutes sortes de propriétés ; car c'est par ce moyen que toute espèce de capital peut arriver à ceux qui l'emploieront le mieux, en augmentant les productions du pays. « Pourquoi, dit M. Say, cet homme veut-il ven» dre sa terre? C'est parce qu'il a en vue l'établissement d'une » industrie dans laquelle ses fonds lui rapporteront davantage » Pourquoi cet autre veut-il acheter la même terre? C'est pour » placer des fonds qui lui rapportent trop peu ou qui sont oisifs, » ou bien parce qu'il la croit susceptible d'améliorations. La trans» mutation augmente le revenu général, puisqu'elle augmente le » revenu des deux contractants. Si les frais sont assez considéra» bles pour empêcher l'affaire de se terminer, ils sont un obsta» cle à cet accroissement du revenu de la société. »

Ces sortes d'impôts sont d'une perception aisée, et bien des personnes paraissent croire que cela compense jusqu'à un certain point les mauvais effets qu'ils produisent.

CHAPITRE IX.

DES IMPÔTS SUR LES PRODUITS NATURELS.

Ayant déjà, dans une partie précédente de cet ouvrage, établi, — et, j'ose le dire, d'une manière satisfaisante, — ce principe que le prix du blé dépend des frais de production qui ont été faits sur un terrain, ou, plutôt, exclusivement du capital qui ne paie pas de rente, il s'ensuit que tout ce qui peut augmenter les frais de production doit faire hausser le prix. La nécessité de défricher de mauvaises terres, ou de consacrer, en retour de produits moindres, de nouveaux capitaux à la terre déjà cultivée, doit inévitablement faire hausser la valeur échangeable des produits du sol. Les machines nouvellement découvertes et dont l'emploi épargne au cultivateur une partie des frais de production, doit nécessairement diminuer la valeur échangeable de son blé. Tout impôt sur le cultivateur, qu'il soit établi sous forme d'impôt foncier, de dîme ou de taxe sur les produits, augmente les frais de production, et doit par conséquent faire hausser le prix des produits naturels [1].

[1] M. Ricardo donne à quelques-unes de ses propositions une généralité de laquelle il est impossible de demeurer d'accord. Par exemple, il dit que le profit des terres, ordinairement représenté par le *fermage*, se règle toujours sur la dernière qualité des terres ; que celles-ci ne paient absolument aucun fermage, parce que leur produit ne fait qu'indemniser le cultivateur des avances et des frais de culture, et il en tire la conséquence que le moindre impôt sur les terres ou sur leur produit immédiat, doit élever le prix de ce produit, ou faire abandonner la culture des terres qui ne paient point de profit foncier à leur propriétaire. Mais les choses ne se passent pas rigoureusement ainsi. Toute terre cultivée paie toujours un fermage, quelque faible qu'il soit. Un propriétaire, ne fût-ce que par mauvaise humeur, ne laisserait pas cultiver sa terre, si elle ne lui rapportait absolument rien. On voit dans les montagnes des Alpes et du Jura une foule de mauvais pâturages sur lesquels il n'y a aucun capital répandu, qui tous rapportent un loyer à leurs propriétaires. S'il y a quelques terres cultivées qui ne rapportent absolument rien à leur propriétaire pour son droit de propriété, elles sont en si petite quantité, que sur un grand pays elles exercent probablement peu

Si le prix des produits agricoles ne montait pas assez pour dédommager le cultivateur de l'impôt qu'il est tenu de payer, il quitterait probablement un genre d'industrie dans lequel ses profits se trouveraient réduits au-dessous du niveau général. Cela ferait diminuer l'approvisionnement jusqu'à ce que la demande soutenue des produits agricoles les fît hausser au point d'en rendre la culture aussi profitable que serait, en général, l'emploi des fonds dans les autres genres d'industrie.

Ce n'est que par la hausse des prix que le cultivateur pourra payer ses contributions, en continuant à retirer de son capital employé les profits ordinaires. Il ne peut prendre la valeur de ses impôts sur la rente, en forçant ainsi son propriétaire à payer l'impôt, puisqu'il ne paie pas de rente. Il ne peut le prendre sur ses profits, car il n'y aurait aucune raison pour qu'il continuât une industrie si peu lucrative, alors que toutes les autres branches du travail en donneraient de plus considérables. Il est donc indubitable qu'il pourra élever le prix de ses produits bruts d'une valeur égale à celle de l'impôt.

Ainsi donc, l'impôt sur le produit agricole n'est payé ni par le propriétaire ni par le fermier; c'est le consommateur qui, payant ces denrées plus cher, acquitte l'impôt.

Il faut se rappeler que la rente, ou les profits des fonds de terre, est la différence qui existe entre les produits obtenus par des quantités égales de travail et de capital employées sur des terrains de qualité différente ou semblable. Il faut se rappeler aussi que la rente en argent et la rente en blé ne varient pas dans une même proportion.

Par l'effet d'un impôt sur les denrées agricoles, tel qu'une contribution foncière ou une dîme, la rente en blé changera, tandis que celle en argent restera la même.

---

d'influence sur la quantité et le prix des produits généraux. Il faudrait qu'un nouvel impôt sur les produits des terres fût considérable au point de faire abandonner des terres actuellement en culture, pour qu'il fît augmenter le prix des blés. Si un tel impôt n'augmente pas sensiblement l'étendue des terrains en friche, on ne voit pas pourquoi le prix des blés augmenterait, puisque l'approvisionnement serait le même. Le gouvernement ou le clergé lèveraient des dîmes en nature, que le prix du blé resterait encore le même, puisque la même quantité de ce produit irait sur le marché, serait jetée dans la circulation par les collecteurs à défaut des cultivateurs. Tout impôt de ce genre, à moins qu'il ne soit exagéré, ne peut donc que diminuer les profits du propriétaire et ceux du cultivateur, sans faire renchérir le produit des terres. — J.-B. SAY.

Si, comme nous l'avons déjà supposé, la terre en culture est de trois qualités différentes, et que par l'emploi d'un capital pareil on obtienne

180 quarters de blé du terrain n° 1,
170 — du — n° 2,
160 — du — n° 3;

le n° 1 paierait, de rente, 20 quarters, qui sont la différence entre le n° 3 et le n° 1; le n° 2 paierait 10 quarters, qui sont la différence entre le n° 3 et le n° 2; tandis que le n° 3 ne paierait point de rente.

Le quarter de blé étant à 4 l., la rente en argent du n° 1 serait de 80 l., et celle du n° 2 de 40 l.

Supposons maintenant qu'on mette un impôt de 8 schellings par quarter de blé, le prix en haussera alors à 4 l. 8 s.; et si les propriétaires continuaient à toucher la même rente en blé que par le passé, la rente du n° 1 serait de 88, et celle du n° 2 de 44 l. Ils n'auraient tous les deux qu'une rente égale en blé; car l'impôt serait plus fort sur le n° 1 que sur le n° 2, et sur le n° 2 que sur le n° 3, parce qu'il serait perçu sur une quantité plus grande de blé. C'est la difficulté de production sur le n° 3 qui règle le prix, et il monte à 4 l. 8 s., afin que les profits du capital employé sur le n° 3 puissent se trouver de niveau avec les profits de tous les autres capitaux en général.

Les produits et l'impôt sur les trois qualités de terre seront donc :

N° 1 rapportant.	180	quarters à 4 l. 8 s. le quarter.	l. 792
en déduisant la valeur de. .	16. 3	à raison de 8 s. par quarter sur 180 quarters.	l. 72
Produit net en blé.	163. 7	Produit net en argent	l. 720
N° 2 rapportant.	170	quarters à 4. 8 s. le quarter .	l. 748
en déduisant la valeur de. .	15.	4 quarters à 4 l. 8 s., ou 8 s. . par quarter sur 170 quarters.	l. 68
Produit net en blé.	154. 6	Produit net en argent.	l. 680
N° 3 rapportant.	160	quarters à 4 l. 8 s.	l. 704
en déduisant la valeur. . . .	14. 5	quarters à 4 l. 8 s.., ou 8 s. . par quarter sur 160 quarters.	l. 64
Produit net en blé.	145. 5	Produit net en argent.	l. 640

La rente en argent du n° 1 serait toujours de 80 l., qui est la différence entre 640 l. et 720 l.; et celle du n° 2 serait toujours de 40 l., différence entre 640 l. et 680 l., précisément comme par le passé; mais la rente en blé serait réduite, sur le n° 1, de 20 quarters à 18, 2; et sur le n° 2, de 10 quarters à 9, 1.

Un impôt sur le blé tombe donc sur les consommateurs, et fait

augmenter le prix du blé, par rapport à celui des autres denrées, dans un degré proportionné à l'impôt. Et selon qu'il entre plus ou moins de matières premières dans la composition des autres marchandises, la valeur de ces dernières haussera aussi, à moins que les effets de l'impôt ne soient contre-balancés par d'autres causes. Ces marchandises se trouveraient en effet frappées d'un impôt indirect, et leur valeur hausserait à proportion de l'impôt.

Un impôt sur les produits agricoles et sur les objets de première nécessité pour l'ouvrier aurait encore un autre effet, celui de faire hausser les salaires. Par une suite des causes qui règlent la population et qui augmentent l'espèce humaine, les salaires les plus faibles ne se maintiennent jamais beaucoup au-dessus du taux que la nature et l'habitude exigent pour l'entretien des ouvriers. Cette classe d'hommes ne peut jamais supporter aucune portion considérable de l'impôt; et par conséquent, si elle était tenue de payer 8 schellings de plus par quarter de blé, et un peu moins à proportion pour les autres denrées, elle ne pourrait pas subsister au moyen des anciens salaires. Les salaires doivent donc nécessairement hausser; et à mesure qu'ils haussent, les profits devront baisser. Le gouvernement percevrait un impôt de 8 sh. par quarter sur tout le blé consommé dans le pays, et une partie de cet impôt serait payée directement par les consommateurs de blé; l'autre, payée indirectement par les personnes qui emploient des ouvriers, influerait sur les profits de la même manière que si les salaires eussent haussé par la demande plus forte d'ouvriers comparée à l'offre, ou si cette hausse eût été causée par une difficulté croissante d'obtenir la nourriture et les objets nécessaires à l'entretien des travailleurs.

En tant que l'impôt frappe les consommateurs, c'est un impôt égal; mais il est inégal en tant qu'il affecte les profits, puisqu'il ne pèse ni sur le propriétaire foncier, qui continue à recevoir les mêmes rentes en argent, ni sur le capitaliste, qui retire les mêmes intérêts de son capital. Un impôt sur le produit de la terre opérera donc de la manière suivante :

1° Il fera hausser le prix des produits de la terre d'une somme égale à celle de l'impôt, et devra par conséquent tomber sur chaque consommateur en proportion de sa consommation;

2° Un tel impôt devra augmenter le prix de la main-d'œuvre, et faire baisser les profits.

On peut donc faire contre cet impôt les objections suivantes :

1° Cet impôt, en faisant hausser le prix de la main-d'œuvre, et en

faisant baisser les profits, est un impôt inégal, en ce qu'il atteint le revenu du fermier, du marchand et du manufacturier, sans frapper le revenu du propriétaire foncier, celui du capitaliste, ni celui des personnes qui ont un revenu fixe;

2° Entre la hausse du prix du blé et la hausse des salaires, il se passera un intervalle considérable pendant lequel l'ouvrier sera exposé à une grande gêne [1];

3° Tout ce qui fait hausser les salaires et baisser les profits décourage l'accumulation, et agit d'une manière semblable à la mauvaise qualité naturelle du sol;

4° En faisant hausser le prix des produits de la terre, l'impôt fera renchérir de même toutes les marchandises dans la composition desquelles ils entrent, et par conséquent on ne pourra plus soutenir la concurrence avec les produits de l'industrie étrangère sur le marché général du monde.

Quant à la première objection, que cet impôt, en faisant hausser le prix de la main-d'œuvre et en faisant baisser les profits, est un impôt inégal, en ce qu'il atteint le revenu du fermier, du marchand et du manufacturier sans frapper le revenu du propriétaire foncier, celui du capitaliste, ni celui des personnes qui ont un revenu fixe : on peut répondre que si l'impôt est inégalement assis, c'est au gouvernement à faire disparaître cette inégalité en imposant directement les profits des fonds de terre, les rentes sur l'État, et les intérêts des capitaux placés. Par là on obtiendrait tous les effets d'un impôt sur le revenu, sans l'inconvénient d'avoir recours à l'expédient odieux d'aller fouiller dans les affaires de chacun, et d'investir des préposés de pouvoirs qui répugnent aux mœurs et aux sentiments d'un peuple libre.

Quant à la seconde objection, qu'il se passerait un intervalle considérable entre la hausse du prix du blé et la hausse des salaires, intervalle pendant lequel les classes inférieures se trouveraient dans un état de grande gêne : je réponds que, dans des circonstances différentes, les salaires suivent le prix des produits agricoles *avec des degrés très-différents de célérité* [2]. Quelquefois la hausse du blé n'a aucun

---

[1] Ce phénomène des transitions douloureuses que réserve aux ouvriers notre système industriel, est peut-être le plus grand problème de l'économie politique actuelle. Nous en avons étudié l'importance et la menaçante gravité dans l'Introduction. A. F.

[2] Ce sont précisément ces degrés *très-différents de célérite,* qui sollicitent

effet sur le prix des salaires, et, dans d'autres cas, la hausse des salaires précède celle du blé ; quelquefois aussi l'effet est lent, et quelquefois, au contraire, assez rapide.

Il me semble que ceux qui soutiennent que c'est le prix des objets de première nécessité qui règle le prix de la main-d'œuvre, eu égard toujours à l'état particulier des progrès de la nation, admettent trop facilement qu'une hausse ou une baisse dans le prix des objets de première nécessité n'est suivie que lentement d'une pareille hausse ou baisse des salaires. Le haut prix des vivres peut provenir de causes très-différentes, et peut par conséquent produire des effets très-différents aussi. Il peut venir :

---

l'attention du penseur, de l'économiste. Cette célérité qui suffit à l'auteur, dont la plume glisse sur ces redoutables problèmes, se traduit en une effrayante et longue agonie pour les classes sur lesquelles retombent les crises financières. Une heure, un jour, une année ne sont rien pour des théories scientifiques dont le domaine est l'infini, dans le temps, dans l'espace ; mais ils suffisent pour décider de l'agonie d'une famille, et de la ruine d'une industrie. A la longue, sans doute, l'équilibre entre les salaires et les subsistances tend à se rétablir, et, à prendre l'histoire de l'industrie par catégories de siècles, on verra croître parallèlement le niveau des salaires et celui des prix ; mais combien de transitions cruelles, cachées sous cette vaste enveloppe des siècles, viennent démentir l'assertion de Ricardo ! combien de convulsions ont démontré la lenteur avec laquelle s'opère la hausse des salaires, et la rapidité avec laquelle, au contraire, ils s'abaissent dans les années de disette. Les faits abondent pour certifier ce douloureux martyrologe. Ainsi, pour chercher nos exemples dans la terre classique des crises industrielles, on a toujours vu, en Angleterre, les époques de grande cherté correspondre avec celles des salaires réduits et insuffisants. En 1804, le prix du blé étant de 44 sh. 10 s., le salaire des agriculteurs s'éleva à 8 sh. En 1817, les prix ayant atteint 100 sh. 5 d., les salaires s'arrêtaient à 12 sh. : — posant ainsi un accroissement de 260 % dans les prix, en face d'un accroissement de 33 % seulement dans les salaires. Adam Smith avait entrevu ce jeu fatal des salaires et des subsistances, et les événements l'ont mis hors de doute avec une impitoyable rigueur. Il n'a manqué à Ricardo, pour rester convaincu de l'erreur où il s'est laissé entraîner, que d'assister au drame lugubre qui se joua en 1839-40-41, dans les districts manufacturiers de l'Angleterre. Il eût pu voir la réserve de la Banque descendre de 9,362,000 l. à 3,500,000 l., le nombre des faillites s'élever en quatre ans de 800 à 1,500, la taxe des pauvres grandir à Oldham de 159 %, à Bolton, de 304 %, enfin, le pays se dépeupler par l'émigration, la mort et les prisons. Quelques mois suffirent pour répandre ces calamités sur la puissante Albion, et il lui fallut cinq ans d'efforts, de sacrifices pour réparer ses forces, reprendre son aplomb et se remettre en marche avec son énergique mot d'ordre : *All right ?* Que deviennent, en présence de tous ces faits, *les degrés très-différents de célérité* que Ricardo affirme ici pour les combattre un peu plus loin ? A. F.

1° D'un défaut d'approvisionnement;

2° D'une demande graduellement croissante, qui peut à la longue occasionner une augmentation des frais de production;

3° D'une baisse dans la valeur de la monnaie;

4° Des impôts sur les objets de première nécessité.

Ceux qui ont cherché à connaître l'influence de la cherté des objets de première nécessité sur les salaires, n'ont pas su distinguer suffisamment ces quatre causes les unes des autres : nous allons les examiner successivement.

Une mauvaise récolte fera renchérir les denrées alimentaires, et leur cherté est la seule chose qui puisse proportionner la consommation à l'approvisionnement. Si tous les acheteurs de blé étaient riches, le prix du blé pourrait hausser indéfiniment; mais le résultat subsisterait, et le blé deviendrait à la fin si cher, que les personnes qui seraient moins riches se verraient dans la nécessité d'en retrancher de leur consommation ordinaire une certaine partie; car il n'y aurait aucun autre moyen de faire descendre la demande au niveau de l'approvisionnement, que de diminuer la consommation. Dans de telles circonstances, rien n'est plus absurde que de vouloir, par des moyens violents, régler le prix en argent des salaires sur celui des subsistances, ainsi que cela se pratique souvent par une fausse application des lois concernant les pauvres. De pareils réglements n'améliorent en rien la condition des masses, car leur effet est de faire hausser encore davantage le prix du blé, et l'ouvrier est enfin obligé de réduire sa consommation au niveau de l'approvisionnement diminué. Dans le cours naturel des choses, une disette produite par de mauvaises récoltes n'occasionnerait pas de hausse dans les salaires, si on ne la provoquait par d'aussi pernicieux réglements. La hausse des salaires n'est que nominale pour celui qui les reçoit; elle augmente la concurrence entre les vendeurs de blé, et, en dernier résultat, elle ne fait qu'élever les profits des cultivateurs et des marchands de blé. Le salaire du travailleur ne se règle, en effet, que par la proportion qui existe entre l'approvisionnement et la demande des choses de première nécessité, et l'offre et la demande de bras, — la monnaie n'étant que le moyen ou la mesure qui sert à exprimer la valeur de ce salaire. Dans le cas posé, la détresse du travailleur est inévitable, et aucun gouvernement ne peut y remédier autrement que par l'importation d'une plus grande somme de subsistances.

Quand la cherté du blé est due à une plus forte demande, elle est toujours précédée par la hausse des salaires; car la demande

ne peut augmenter qu'autant que le peuple possède plus de moyens de payer ce dont il a envie. L'accumulation des capitaux produit naturellement une concurrence plus active parmi les personnes qui emploient des ouvriers, et par conséquent fait hausser le prix de la main-d'œuvre. Les salaires, ainsi augmentés, ne sont pas dépensés uniquement en nourriture; ils fournissent d'abord au travailleur les moyens d'augmenter ses autres jouissances. Cependant ce changement heureux dans sa condition le porte à se marier, et le met en état de le faire; et alors le besoin de plus de nourriture pour soutenir sa famille, le force naturellement à renoncer à la jouissance des autres objets auxquels il employait auparavant une grande partie de ses salaires.

Le blé hausse donc parce que la demande en est plus forte, parce qu'il y a dans la nation des individus qui ont plus de moyens pour le payer; et les profits du cultivateur hausseront au-dessus du niveau ordinaire des profits, tant que la quantité nécessaire de capital n'aura pas été consacrée à augmenter la production du blé. Mais quand ce fait aura eu lieu, le blé reviendra à son ancien prix ou restera constamment plus cher, selon la qualité des terrains qui auront servi à produire la quantité additionnelle. Si ces terrains ont une fertilité égale à celle des terres qu'on a cultivées les dernières, et si leur culture n'a pas exigé plus de travail, le prix reviendra à l'ancien taux; mais si les terrains qui ont fourni le surcroît d'approvisionnement sont moins fertiles, le blé se maintiendra constamment plus cher qu'il n'était auparavant. Dans le premier cas, la hausse des salaires venait de la plus grande demande de bras, et comme elle favorisait les mariages, et fournissait à l'entretien des enfants, elle augmentait, en effet, le nombre des travailleurs. Mais aussitôt que le nombre des bras sera en rapport avec la quantité de travail, les salaires reviendront à leur ancien taux, si le blé descend à son ancien prix : les salaires se maintiendront, au contraire, au-dessus de leur ancien taux, dans le cas où des récoltes plus abandantes de blé auront été produites sur des terres d'une moins bonne qualité que celles qui avaient été cultivées les dernières.

Les prix élevés ne sont nullement incompatibles avec un approvisionnement plus abondant; et les prix, même, sont élevés, non parce qu'une denrée est peu abondante, mais parce qu'elle a exigé plus de frais de production. Il arrive en général que quand un encouragement a été donné à la population, l'effet qui en résulte va au delà de ce que les circonstances exigent; la population peut augmenter, et augmente réellement en général, à un point

tel, que, malgré l'accroissement du travail à accomplir, elle se trouve plus forte par rapport aux fonds destinés à l'entretien des travailleurs qu'elle ne l'était avant l'augmentation du capital. Dans ce cas il y aura réaction, les salaires baisseront au-dessous de leur niveau naturel, et s'y tiendront jusqu'à ce que la proportion ordinaire entre l'offre et la demande soit rétablie. Dans ce cas, la hausse du prix est précédée d'une hausse des salaires, et par conséquent elle n'a aucun effet fâcheux pour l'ouvrier.

Une dépréciation de la monnaie par suite d'une plus grande abondance des métaux précieux tirés des mines, ou par l'abus des priviléges accordés aux banques, est une autre des causes qui font hausser le prix des denrées alimentaires, mais qui ne changent en rien la quantité de leur production. Cela ne change rien non plus au nombre ni à la demande des travailleurs ; car il n'y a ni augmentation ni diminution de capital. La quantité des denrées de première nécessité qui revient au travailleur, est en raison de la demande et de l'approvisionnement de ces denrées comparés avec la demande et l'offre des bras, la monnaie n'étant que l'agent qui sert à en exprimer la quantité ; et comme l'offre et la demande n'éprouvent aucune variation, les salaires resteront les mêmes. L'ouvrier recevra en monnaie de plus forts salaires, mais ne pourra se procurer absolument que la même quantité de denrées.

Ceux qui ne conviennent pas de ce principe devraient nous expliquer pourquoi une plus grande somme de monnaie n'aurait pas pour effet de hausser les salaires d'un nombre invariable d'ouvriers comme elle le fait pour les souliers, les chapeaux et le blé, lorsque la quantité de ces articles n'a pas augmenté. Le prix courant relatif des souliers et des chapeaux se règle d'après la demande et l'offre des chapeaux comparées avec la demande et l'offre des souliers, et la monnaie n'est que l'expression de leur valeur. Si les souliers doublent de prix, les chapeaux doubleront de même, en conservant leur même valeur comparative. Pareillement si le blé et toutes les denrées nécessaires au travailleur doublent de prix, la main-d'œuvre vaudra aussi le double, et tant que rien n'interrompra la demande et l'offre ordinaires des denrées de première nécessité et de la main-d'œuvre, on ne voit pas pourquoi elles ne conserveraient pas leur valeur relative.

Ni la dépréciation de la monnaie, ni un impôt sur les produits agricoles, quoique tous deux fassent hausser les prix, n'influent

nécessairement sur la quantité de ces produits, ni sur le nombre des individus qui ont les moyens de les acheter et la volonté de les consommer. Il est très-aisé de voir pourquoi, lorsque le capital d'un pays s'accroît d'une manière irrégulière, les salaires haussent tandis que le prix du blé reste stationnaire, ou baisse dans une moindre proportion, et cela pendant un espace considérable de temps : c'est parce que le travail est une marchandise qu'on ne peut augmenter ou diminuer à volonté. Si dans le marché il y a trop peu de chapeaux pour satisfaire à la demande, leur prix montera, mais ce ne sera que pour peu de temps; car dans le cours d'un an, en consacrant un plus fort capital à cette fabrication, on peut augmenter la fourniture des chapeaux, de telle sorte que leur prix courant n'excède pas longtemps leur prix naturel. Mais il n'en est point de même des hommes; on ne peut pas en augmenter le nombre dans un ou deux ans, aussitôt qu'il y a une augmentation de capital; pas plus qu'on ne peut en diminuer le nombre lorsque le capital va en décroissant; par conséquent le nombre des bras n'augmentant ou ne diminuant que lentement, pendant que les fonds destinés à l'entretien des travailleurs s'accroissent ou diminuent rapidement, il faut nécessairement qu'il y ait un intervalle de temps considérable avant que le prix de la main-d'œuvre soit exactement en rapport avec le prix du blé et des articles de première nécessité. Mais dans le cas de la dépréciation de la monnaie ou dans celui d'un impôt sur le blé, il n'y a nécessairement ni excès, ni insuffisance des travailleurs, et par conséquent il ne peut y avoir de cause pour que l'ouvrier éprouve une diminution de salaire.

Un impôt sur le blé n'en diminue pas nécessairement la quantité; il ne fait qu'en augmenter le prix en monnaie. Un pareil impôt ne diminue pas nécessairement la demande de bras comparée à l'offre; pourquoi donc diminuerait-il la part qui est payée au travailleur? Supposons que cet impôt diminue en effet la part du travailleur, ou, en d'autres termes, qu'il ne fasse pas hausser ses profits évalués en monnaie, en proportion de la hausse que l'impôt a produite dans le prix du blé que consomme le travailleur; dans ce cas l'approvisionnement ou l'offre de blé n'excéderait-elle pas la demande? le blé ne baisserait-il pas de prix? et conséquemment le travailleur n'obtiendrait-il pas sa part ordinaire? Dans un tel cas, on détournerait à la vérité les capitaux de leur emploi dans l'agriculture; car si le prix des produits ne haussait pas de tout le montant de l'impôt, les profits du cultivateur deviendraient moindres que le taux général des pro-

fits, et les capitaux iraient chercher un emploi plus avantageux[1].

Pour ce qui regarde donc l'impôt sur les produits agricoles, qui est l'objet en question, il me paraît qu'entre la hausse du prix de ces produits et celle des salaires, il ne saurait y avoir un intervalle pendant lequel le travailleur se trouve en détresse; et je pense par conséquent que la classe ouvrière ne souffrirait pas plus de cet impôt que de tout autre; la seule chose à craindre serait que l'impôt n'entamât les fonds destinés à l'entretien des ouvriers, ce qui pourrait suspendre ou diminuer la demande de bras.

Quant à la troisième objection contre les impôts sur les produits agricoles, objection fondée sur ce que la hausse des salaires et la diminution des profits s'opposent à l'accumulation du capital, comme le ferait un sol ingrat, j'ai déjà essayé de prouver, dans une autre partie de cet ouvrage, que les économies peuvent tout aussi bien se faire sur la dépense que sur la production, et par une baisse dans la valeur des denrées aussi bien que par une hausse dans le taux des profits. En élevant mes profits de 1,000 l. à 1,200 l., pendant que les prix restent les mêmes, j'ai le moyen d'augmenter mon capital par des épargnes ; mais je l'augmenterais bien mieux si mes profits restant les mêmes que par le passé, le prix des denrées baissait au point qu'il me suffît de 800 l. pour payer ce qui me coûtait auparavant 1,000.

L'impôt, sous quelque forme qu'il soit assis, n'offre le choix qu'entre plusieurs maux. S'il ne porte pas sur les profits, il frappe

---

[1] Peut-être M. Ricardo ne tient-il pas assez de compte de la difficulté que les capitaux ont, dans beaucoup de cas, pour changer d'emploi. Un très-grand nombre d'entrepreneurs d'industrie (et par cette expression j'entends ceux qui emploient soit dans l'agriculture, soit dans les manufactures, soit dans le commerce, des capitaux qui appartiennent soit à eux-mêmes, soit aux autres) ; un grand nombre d'entrepreneurs d'industrie sont obligés de faire marcher leurs capitaux avec eux, c'est-à-dire de les laisser dans l'emploi où ils restent eux-mêmes. L'agriculture d'un canton a beau devenir moins avantageuse à ceux qui l'exercent que ne le serait toute autre profession, ils n'en restent pas moins agriculteurs, parce que telles sont leurs habitudes, tels sont leur expérience et leurs talents. On en peut dire autant d'un manufacturier. Or, si cet homme reste manufacturier ou cultivateur, il laisse dans son genre d'industrie les capitaux qui marchent nécessairement avec lui, c'est-à-dire ceux qui lui appartiennent, et même les capitaux d'emprunt. Relativement à ceux-ci, il en paie bien toujours l'intérêt, mais il n'y fait point de profit par delà les intérêts ; il peut même en tirer moins de profit qu'il n'en paie d'intérêts, sans cependant interrompre durant de nombreuses années une entreprise qui, à capital égal, à mérite égal dans son entrepreneur, rapporte moins que beaucoup d'autres entreprises. — J.-B. SAY.

la dépense; et pourvu que le poids en soit également réparti, et qu'il ne s'oppose point à la reproduction, il importe peu qu'il soit assis sur les profits ou sur la dépense. Des impôts sur la production ou sur les profits du capital,—qu'ils soient assis immédiatement sur les profits, ou bien qu'assis sur la terre ou sur ses produits, ils les affectent indirectement, — ont sur tout autre impôt cet avantage, qu'aucune classe de la société ne peut s'y soustraire, et que chacune y contribue selon ses facultés.

Un avare peut se soustraire aux impôts sur les dépenses; avec un revenu de 10,000 l. par an, il peut n'en dépenser que 300 l.; mais il ne saurait échapper aux impôts directs ou indirects sur les profits; il y contribuera en cédant une partie de ses produits ou une partie de leur valeur; ou bien, par suite de l'augmentation du prix des objets essentiellement nécessaires à la production, il ne pourra plus grossir son capital dans la même proportion que par le passé. Il conservera un revenu de même valeur, mais il ne pourra pas disposer d'un aussi grand nombre de bras, ni d'une quantité pareille de matériaux propres à employer ces bras.

Si un pays se trouve isolé de tous les autres, n'ayant point de commerce avec ses voisins, il n'aura le moyen de rejeter aucune portion de ses impôts sur les autres nations. Une partie de ses produits territoriaux et industriels sera consacrée au service de l'État, et à moins que les impôts ne pèsent d'une manière inégale sur la classe qui épargne et qui accumule, il importera fort peu, selon moi, qu'ils soient levés sur les profits, sur les produits du sol ou sur ceux des manufactures. Si mon revenu annuel est de 1,000 l., et que je sois tenu de payer 100 l. d'impôts, il m'importera peu de prendre cette somme sur mon revenu, qui se trouvera ainsi réduit à 900 l., ou de payer 100 l. de plus les produits de l'agriculture ou les marchandises manufacturées que je consommerai. Si 100 l. constituent ma quote-part de la dépense publique, la bonté d'un impôt consistera à me faire payer ces 100 l. ni plus ni moins, ce qui ne peut s'effectuer d'une manière aussi sûre qu'au moyen des impôts sur les salaires, les profits et les produits de l'agriculture.

La quatrième et dernière objection dont il me reste à parler, consiste à dire qu'en faisant hausser le prix des produits bruts de la terre, celui de toutes les marchandises dans la composition desquelles ils entrent, haussera également, et que par conséquent nous ne pourrons pas soutenir la concurrence des manufactures étrangères dans les divers marchés.

En premier lieu, le blé et toutes les denrées de l'intérieur ne peuvent hausser de prix d'une manière un peu sensible sans une plus grande affluence des métaux précieux ; car la même quantité d'argent ne peut pas servir à la circulation de la même quantité de marchandises, quand elles sont chères, et quand elles sont à bon marché, et l'on ne peut jamais acheter les métaux précieux avec des marchandises chères. Quand il faut plus d'or, c'est en donnant en échange plus de marchandises, et non en en donnant moins, qu'on achète ce métal ; et on ne saurait suppléer au numéraire par le papier-monnaie, car ce n'est point ce papier qui règle la valeur de l'or, considéré comme marchandise, c'est au contraire l'or qui règle la valeur du papier. A moins donc qu'on ne puisse faire baisser la valeur de l'or, l'on ne saurait ajouter du papier-monnaie à la circulation sans qu'il soit déprécié.

Pour sentir que la valeur de l'or ne saurait baisser, il suffit de réfléchir que sa valeur, comme marchandise, dépendra de la quantité de marchandises qu'on est dans la nécessité de donner en échange aux étrangers pour avoir de l'or. Quand l'or est à bon marché, les denrées sont chères ; quand l'or est cher, les denrées sont à bon marché et baissent de prix. Et, comme on ne voit pas de motif qui puisse engager les étrangers à nous vendre leur or à meilleur marché que d'ordinaire, il ne paraît guère probable qu'il puisse y avoir une importation d'or étranger. Or, sans cette importation, l'or ne peut augmenter de quantité ni baisser de valeur, et le prix général des marchandises ne saurait éprouver de hausse [1].

---

[1] La raison pour laquelle les impôts sur les produits immédiats de l'agriculture ne font pas renchérir les objets d'exportation ne paraît pas être celle qui est assignée ici par l'auteur. Il prétend que, pour que ces denrées fussent plus chères, qu'elles se payassent de plus d'argent, il faudrait qu'il y eût, en raison de cela, plus d'argent introduit, ce qui est inadmissible. Mais elles peuvent être plus chères sans que l'argent perde de sa valeur générale. Quand la récolte est mauvaise, et que le prix du blé vient à doubler, on le paie le double en écus, quoique le nombre des écus soit demeuré le même dans le pays ; de même qu'on le paie d'une double quantité de sucre, de toile, de savon, de toute autre marchandise. C'est-à-dire que si le blé vaut 6 l. st. le quarter, le fabricant de drap, par exemple, est obligé de vendre quatre aunes de son drap, qui vaut 30 sch., pour obtenir l'argent qui achètera un quarter de blé, tandis qu'il ne serait obligé d'en donner que deux aunes pour le même quarter, si le quarter était à 3 liv. st. On ne peut pas dire qu'il faut que la quantité de drap ait doublé dans le pays, pour qu'on en donne ainsi le double en échange d'une mesure de blé. De même

L'effet d'un impôt sur les produits naturels serait probablement de faire hausser de prix toutes les marchandises dans la composition desquelles ces matières entrent, mais dans une proportion bien moindre que la valeur de l'impôt; tandis que les autres marchandises dont les produits immédiats de l'agriculture ne font point partie, tels que les objets fabriqués avec des métaux ou avec des minéraux, baisseraient de prix, et par ce moyen la même quantité de monnaie suffirait aux besoins de la circulation.

Un impôt qui ferait hausser le prix de tous les produits nationaux, ne découragerait l'exportation que pendant un espace de temps assez court. Si, par l'effet de cet impôt, ils renchérissaient dans le pays, on ne pourrait à la vérité les exporter dans le moment même avec profits, parce que les produits nationaux se trouveraient grevés d'un impôt dont ils seraient exempts dans l'étranger. Cet impôt aurait le même effet qu'une altération dans la valeur des monnaies qui ne serait point commune à tous les pays, mais bornée à un seul. Si l'Angleterre était ce pays, elle pourrait être dans l'impossibilité de vendre, mais elle pourrait toujours acheter, parce que les objets d'importation n'auraient point haussé de prix. Dans le cas supposé, on ne pourrait exporter en échange des marchandises étrangères, que du numéraire; mais un tel commerce ne saurait durer longtemps : on ne peut épuiser le numéraire d'un pays; car, après qu'une certaine quantité en est sortie, celle qui reste hausse de valeur, et il s'ensuit une telle baisse dans le prix des denrées, qu'elles peuvent de nouveau être exportées avec profit. Aussitôt que le numéraire aura haussé de prix, on aura cessé de l'exporter en échange pour des marchandises du dehors, et on exportera au contraire les mêmes marchandises qui avaient d'abord haussé de prix, par la hausse des produits immédiats de l'agriculture qui entraient dans leur composition, et que l'exportation du numéraire avait ensuite fait baisser de nouveau.

Mais l'on pourrait objecter que le numéraire augmentant ainsi de valeur, augmenterait également par rapport aux marchandises nationales et étrangères, et que par conséquent il n'y aurait plus rien

---

il n'est pas nécessaire que le numéraire augmente en quantité pour qu'une denrée se vende plus cher.

Il y a une cherté propre, une cherté réelle indépendamment de la valeur relative des choses, et cette cherté propre est en raison des frais de production. (Voyez le *Traité d'Économie politique*, liv. II, chap. 4.) — J.-B. SAY.

qui pût engager à importer des marchandises du dehors. Supposons, par exemple, que les marchandises importées coûtent à l'étranger 100 l., et qu'elles rapportent dans le pays 120 l. : l'importation cessera aussitôt que, par l'augmentation de la valeur du numéraire, elles ne rapporteront plus que 100 l., ce qui cependant ne peut jamais arriver. Ce qui nous engage à faire venir une marchandise de l'étranger, c'est de savoir qu'elle s'y vend à meilleur marché, c'est la comparaison de son prix naturel au dehors avec son prix naturel dans le pays. Si un pays exporte des chapeaux, et importe du drap, il n'agit ainsi que parce qu'il peut obtenir plus de drap en faisant plus de chapeaux et les échangeant contre du drap, que s'il fabriquait le drap lui-même. Si la hausse des matières premières rendait la fabrication des chapeaux plus chère, elle occasionnerait aussi plus de frais dans la fabrication du drap; et si les deux articles étaient faits dans le pays, ils hausseraient l'un et l'autre : cependant l'un des deux articles étant une marchandise importée, ne renchérirait ni ne baisserait de prix quand la monnaie hausserait de valeur; car, en ne baissant pas de prix, le drap reprendrait la valeur relative naturelle qu'il avait par rapport à la marchandise exportée. La hausse des matières premières fait monter le prix des chapeaux de 30 sh. à 33 sh., ou de 10 pour cent : la même cause, si nous fabriquions du drap, le ferait hausser de 20 à 22 schellings par aune. Cette hausse ne détruit pas la relation entre le drap et les chapeaux; car un chapeau vaudrait encore, comme il valait par le passé, une aune et demie de drap. Mais si nous importons du drap, le prix en restera constamment à 20 schellings l'aune, malgré la première baisse survenue tout d'abord dans la valeur de la monnaie et la hausse qui l'a suivie; tandis que les chapeaux, qui avaient haussé de 30 sch. à 33 sch., retomberont de 33 sch. à 30 sch., taux auquel le rapport entre le prix du drap et des chapeaux se trouvera rétabli.

Pour simplifier l'objet de cette recherche, j'ai supposé jusqu'ici qu'une hausse dans la valeur des matières premières affecte dans une proportion égale toutes les marchandises nationales, en sorte que si l'une éprouve une hausse de 10 pour cent, toutes les autres haussent également de 10 pour cent. Mais comme la valeur des marchandises se compose de quantités très-différentes de matières premières et de main-d'œuvre, et comme la hausse des produits naturels n'influerait pas sur quelques marchandises, celles, par exemple, qui sont fabriquées avec des métaux, il est évident que la plus grande variété

se manifesterait dans les effets produits sur la valeur des marchandises par un impôt sur les produits agricoles. Selon que ces effets seraient plus ou moins sensibles, ils favoriseraient ou gêneraient l'exportation de certaines marchandises, et auraient certainement les mêmes inconvénients qu'un impôt sur les marchandises, en détruisant la relation naturelle entre la valeur de chacune. Ainsi le prix naturel d'un chapeau, au lieu d'être égal à celui d'une aune et demie de drap, pourrait ne plus valoir qu'une aune et un quart, ou bien il pourrait valoir une aune et trois quarts de drap, ce qui donnerait peut-être une autre direction au commerce étranger. Mais, probablement, aucun de ces inconvénients ne dérangerait la valeur des objets exportés ou importés; ils ne feraient qu'empêcher la meilleure distribution possible du capital dans le monde entier, distribution qui n'est jamais si bien réglée que lorsqu'on laisse chaque marchandise atteindre librement son prix naturel.

On voit donc que, quoique la hausse dans le prix de la plupart des marchandises nationales puisse pendant un certain temps entraver les exportations en général, et quoiqu'elle puisse même empêcher l'exportation d'un petit nombre de marchandises, cette hausse ne dérangerait pourtant pas d'une manière notable le commerce étranger, et ne nous placerait pas dans une position désavantageuse pour ce qui regarde la concurrence dans les marchés étrangers.

CHAPITRE X.

DES IMPÔTS SUR LES RENTES.

Un impôt sur la rente n'affecterait que la rente, et retomberait entièrement sur les propriétaires fonciers, sans pouvoir être rejeté sur aucune classe de consommateurs. Le propriétaire foncier ne pourrait pas augmenter le prix de sa rente; car il ne saurait changer la différence qui existe entre le produit obtenu sur les terrains les moins productifs, et celui que l'on retire de tous les autres terrains. Des terres de trois sortes, n°s 1, 2 et 3, sont en culture, et par une quantité égale de travail, elles rendent respectivement cent quatre-vingts, cent soixante-dix et cent soixante quarters de blé; mais le n° 3 ne paie pas de rente, et n'est par conséquent pas imposé; la rente du n° 2 ne peut donc pas excéder la valeur de dix quarters, ni celle du n° 1 la valeur de vingt. Un pareil impôt ne saurait faire hausser le prix des produits de l'agriculture; car le cultivateur du n° 3, qui ne paie ni rente ni impôt, n'a aucun moyen d'élever le prix de ses denrées. Un impôt sur les rentes ne découragerait pas la culture de nouveaux terrains, parce que ces terrains, ne payant pas de rente, ne seraient point imposés. Si on venait à livrer à la culture le n° 4, et que ce terrain produisît cent cinquante quarters de blé, il ne paierait pas d'impôts, mais il créerait une rente de dix quarters de blé pour le n° 3, qui commencerait dès lors à payer l'impôt.

Un impôt sur les rentes, avec la constitution actuelle de la rente, découragerait la culture des terres; car ce serait un impôt sur les profits du propriétaire foncier. Le mot rente, ainsi que je l'ai déjà observé, s'applique à la valeur de tout ce que le fermier paie à son propriétaire, quoiqu'il n'y ait qu'une partie qui soit strictement la rente ou le profit du fonds de terre. Les bâtiments et autres constructions, ainsi que tous les déboursés du proprietaire, constituent strictement une partie du capital de la ferme, et le fermier serait obligé d'en faire les frais, si le propriétaire ne les avait déjà

faits pour lui. La rente est ce que le fermier paie au propriétaire foncier pour l'usage de la terre et pour cet usage seul. Ce qu'il paie de plus sous le nom de rente ou de loyer, il le donne pour la jouissance des bâtiments, etc. ; et ce sont là les profits du capital du propriétaire, et non les profits de la terre.

En imposant les rentes, comme il ne serait fait aucune distinction entre la somme payée pour l'usage de la terre, et celle qui est payée pour l'usage du capital du propriétaire, une partie de l'impôt retomberait sur les profits du propriétaire, — ce qui découragerait nécessairement la culture, à moins que le prix des produits agricoles ne s'élevât.

Sur la terre qui ne paierait point de rente, il pourrait être accordé au propriétaire une rétribution, sous le nom de rente, et à titre de loyer de ses bâtiments.

Ces bâtiments ne sauraient être construits, et la terre cultivée, à moins que le prix des produits bruts du sol ne fût suffisant, non-seulement pour couvrir tous les déboursés, mais encore pour payer la charge additionnelle de l'impôt. Cette partie de l'impôt ne tombe ni sur le propriétaire, ni sur le fermier ; elle ne frappe que le consommateur.

Il est très-probable que si l'on imposait les rentes, les propriétaires fonciers trouveraient bientôt le moyen de ne pas confondre ce qui leur est payé pour l'usage de la terre, avec ce qu'ils reçoivent pour l'usage des bâtiments, et pour les bonifications faites au moyen de leur capital.

On appellerait cette seconde rétribution, loyer de la maison et des bâtiments, ou bien, dans des terres nouvellement défrichées, ce serait le fermier et non le propriétaire qui construirait les bâtiments, et qui ferait les bonifications à ses propres frais. Le capital du propriétaire pourrait bien être en effet employé à ces objets ; le fermier pourrait ne le dépenser que nominalement, le propriétaire le lui avançant sous la forme d'un prêt, ou en achetant une annuité pendant le temps que durerait le bail. Qu'on distingue ou non ces deux sortes de rétributions payées par le fermier pour ces deux objets au propriétaire, il est certain qu'il existe une différence bien réelle entre la nature de l'une et de l'autre ; et il est indubitable qu'un impôt sur le loyer de la terre tombe entièrement sur le propriétaire ; mais un impôt sur la rétribution que le propriétaire reçoit pour l'usage de son capital dépensé sur la ferme, ne frappe que le consommateur des produits du sol.

Si l'on mettait un impôt sur les fermages sans qu'on prît quelque moyen de distinguer la rétribution payée actuellement par le fermier au propriétaire sous le nom de fermage réel et en loyer du capital, un pareil impôt, en tant qu'il porterait sur le loyer des bâtiments et autres constructions, ne frapperait pas pendant longtemps le propriétaire, et retomberait sur le consommateur. Les fonds dépensés à ces constructions doivent rendre les profits ordinaires des capitaux engagés. Or, ils cesseraient de rapporter ces profits sur les terrains cultivés les derniers, dans le cas où les frais de construction de ces bâtiments ne seraient pas supportés par le fermier; et si le fermier en faisait les frais, il cesserait de retirer les profits ordinaires de son capital, s'il ne parvenait pas à se faire rembourser sa dépense par le consommateur.

CHAPITRE XI.

DE LA DÎME.

La dîme est un impôt sur le produit brut de la terre, qui, comme les impôts sur les matières premières, retombe entièrement sur le consommateur. Elle diffère d'un impôt sur les rentes en ce qu'elle frappe des terres que cet impôt ne saurait atteindre, et en ce qu'elle fait hausser le prix des produits agricoles qu'un impôt sur les rentes n'altérerait pas. Les meilleures comme les plus mauvaises terres paient la dîme, et la paient dans l'exacte proportion de la quantité des produits qu'on retire de chacune. La dîme présente donc tous les caractères de l'égalité.

Si les terrains de la dernière qualité, ou ceux qui ne paient pas de rente, et qui règlent le prix du blé, donnent des produits suffisants pour rapporter au fermier les profits ordinaires du capital, quand le prix du blé est à 4 l. le quarter, il faut que le blé monte à 4 l. 8 sch. pour qu'il puisse retirer les mêmes profits après le paiement de la dîme; car pour chaque quarter de blé le cultivateur est tenu de payer huit schellings au clergé.

La seule différence qu'il y ait entre la dîme et l'impôt sur les produits agricoles, c'est que l'un est un impôt pécuniaire variable, et que l'autre est un impôt pécuniaire fixe. Lorsque l'état d'une nation est stationnaire, et qu'il n'y a ni plus ni moins de facilité pour produire du blé, ces deux impôts ont des effets identiques; car dans un tel état de choses le prix du blé devient invariable comme l'impôt. A une époque de décadence ou de progrès pour l'agriculture, alors que les produits agricoles baisseront de valeur par rapport aux autres marchandises, la dîme sera moins lourde qu'un impôt permanent en monnaie; car, si le prix du blé baissait de 4 l. à 3 l., l'impôt devrait baisser de huit à six schellings. Dans un état progressif de civilisation, mais dans lequel, cependant, il ne s'opérerait aucun grand perfectionnement en agriculture, le prix du blé montera, et

alors la dîme deviendra un impôt plus lourd que l'impôt permanent en monnaie. Si le blé venait à hausser de 4 l. à 5 l., la dîme sur la même terre s'élèverait de huit à dix schellings.

Ni la dîme, ni un impôt en monnaie ne changeraient rien à la rente en argent du propriétaire, et ces deux impôts auraient un effet sensible sur les rentes en nature. Nous avons déjà vu comment un impôt en monnaie affectait les rentes en blé : un effet pareil serait évidemment le résultat de la dîme. Si les terres nos 1, 2 et 3 produisaient respectivement cent quatre-vingts, cent soixante-dix et cent soixante quarters de blé, la rente du n° 1 pourrait être de vingt quarters, et celle du n° 2 de dix ; mais une fois la dîme prélevée, ils ne conserveraient plus ce même rapport entre eux : car si l'on déduit un dixième de chacun de ces produits, ils resteront réduits à cent soixante-deux, cent cinquante-trois, cent quarante-quatre, et par conséquent la rente en blé du n° 1 se trouvera réduite à dix-huit quarters, et celle du n° 2 à neuf quarters. Mais le prix du blé aura haussé de 4 l. à 4 l. 8 sch. 10 $\frac{2}{3}$ d.; car neuf quarters sont à 4 l. comme dix quarters sont à 4 l. 8 sch. 10 $\frac{2}{3}$ d. ; et par conséquent la rente en monnaie se maintiendrait telle qu'elle était; car elle serait de 80 l. sur le n° 1, et de 40 l. sur le n° 2 [1].

La principale objection contre la dîme est que ce n'est point un impôt permanent et fixe, et que sa valeur augmente à proportion que la difficulté de produire du blé s'accroît. Si ces difficultés sont telles que le prix du blé soit de 4 l., l'impôt sera de 8 sch. ; si elles le font hausser à 5 l., l'impôt sera de 10 sch. ; et s'il arrive jusqu'à 6 l., l'impôt sera de 12 sch. Non-seulement l'impôt augmente en valeur, mais le montant en devient plus considérable, et ainsi, quand le n° 1 était cultivé, l'impôt n'était perçu que sur cent quatre-vingts quarters; quand le n° 2 a été cultivé, l'impôt a été levé sur 180+170 ou 350 quarters ; et quand le n° 3 a été cultivé, il a été levé sur 180+170 + 160 ou 510 quarters. Non-seulement l'impôt s'élèvera de 100,000 quarters à 200,000, quand les produits s'élèveront d'un à deux millions de quarters ; mais en raison de l'excédant de travail nécessaire pour produire le second million, la valeur relative des produits du sol aura haussé de manière que les 200,000 quarters, quoiqu'ils ne soient en quantité que le double des 100,000 qu'on payait auparavant, auront cependant une valeur triple.

---

[1] C'est-à-dire de 18 quarters à raison de 4 l. 8 sch. 10 2/3 d., et 9 quarters à 4 l. 8 sch. 10 2/3 l.

Si on levait pour le clergé une valeur égale par d'autres moyens qui augmenteraient ainsi que la dîme, à proportion de la difficulté de la culture, l'effet serait le même. Et on se tromperait fort en pensant que les dîmes, parce qu'elles sont prélevées directement sur le sol, découragent plus l'agriculteur que toute autre redevance du même chiffre. Le clergé, dans les deux cas, obtiendrait une portion croissante du produit net du sol et de l'industrie du pays. Dans l'état progressif de la société, le produit net du sol va toujours en diminuant par rapport au produit brut; mais c'est sur le produit net d'un pays que sont levés, en dernière analyse, tous les impôts, que le pays se trouve en voie de développement ou reste stationnaire. Un impôt qui augmente en même temps que le revenu brut, et qui retombe sur le revenu net, doit être nécessairement un impôt très-onéreux, et extrêmement oppressif. La dîme est le dixième du produit brut, et non le dixième du produit net du sol; et par conséquent à mesure que la société croît en richesse, elle doit progressivement absorber une partie plus considérable du produit net, quoiqu'elle soit toujours égale à une même portion du produit brut.

On peut encore regarder la dîme comme nuisible aux propriétaires fonciers, en ce qu'elle agit comme prime d'importation, en imposant le blé indigène, pendant que celui de l'étranger ne paie aucun impôt. Et si, dans le but de mettre les propriétaires à l'abri de l'avilissement des terres que doit occasionner cette prime, on frappait le blé du dehors d'un impôt pareil, perçu par l'État, il ne pourrait y avoir de mesure plus juste ni plus équitable, puisque tout ce que cet impôt rapporterait à l'État, aurait l'effet de diminuer d'autant les autres impôts que les dépenses du Gouvernement rendent nécessaires. Mais si un pareil impôt n'était consacré qu'à augmenter les revenus du clergé, il pourrait à la vérité augmenter au total la masse des produits, mais il diminuerait la part qui revient aux classes productives.

Si on laissait entièrement libre le commerce des draps, nos manufacturiers pourraient les donner à meilleur marché qu'on ne pourrait les importer. Si on mettait un impôt sur la fabrication des draps du pays, et qu'on n'en mît point sur l'importation, cela pourrait avoir le mauvais effet de détourner les capitaux de la fabrication des draps vers d'autres manufactures, le drap pouvant alors être tiré de l'étranger à meilleur marché que celui qu'on fabriquerait dans le pays. Le consommateur, qui préférait d'abord acheter son drap dans

le pays, parce qu'il le payait moins cher que le drap étranger, achèterait pour lors du drap étranger, parce que, ne payant point d'impôts, il serait à plus bas prix que celui du pays, chargé d'un impôt. Mais il reviendrait au drap des fabriques nationales, du jour où l'impôt, pesant également sur la fabrication indigène et étrangère, abaisserait le prix des produits du dedans. C'est dans ce dernier cas que le consommateur donne le plus haut prix pour le drap; mais tout le surplus de ce qu'il lui coûte, c'est l'État qui le gagne. Dans le second cas, il paie plus que dans le premier; mais ce surplus n'est point reçu par l'État : c'est une augmentation de prix causée par la difficulté de la production et qu'il est forcé de supporter, parce que le poids de l'impôt a enlevé au pays les moyens de produire à de moindres frais.

CHAPITRE XII.

DE L'IMPÔT FONCIER.

Un impôt foncier, prélevé proportionnellement à la rente des fonds de terre, et sujet à varier avec elle, est en effet un impôt sur la rente; et comme un tel impôt ne peut atteindre ni les terres qui ne paient pas de rente, ni le produit du capital employé sur les terres dans le seul but d'en retirer un profit, — capital qui ne paie jamais de loyer, — cet impôt ne peut par conséquent influer aucunement sur le prix des produits du sol, et doit retomber entièrement sur les propriétaires. Un pareil impôt ne différerait en rien d'un impôt sur les rentes. Mais si l'impôt foncier frappe toutes les terres cultivées, alors, quelque modéré qu'il puisse être, il devient un impôt sur la production, et fait par conséquent hausser le prix des produits. Si le n° 3 est le terrain cultivé en dernier lieu, quoiqu'il ne paie pas de rente, il ne peut, après la création de cet impôt, continuer à être cultivé, ni rapporter le taux ordinaire des profits, à moins que le prix des produits ne s'élève parallèlement à l'impôt. Ou l'on détournera de cet emploi les capitaux jusqu'à ce que le prix du blé ait suffisamment haussé, par suite de la demande, pour rapporter les profits ordinaires; ou, s'il y a un capital déjà employé sur cette terre, on l'en retirera pour le placer d'une manière plus avantageuse. L'impôt ne peut être rejeté sur le propriétaire; car, dans la supposition que nous avons faite, il ne reçoit pas de rente.

Un pareil impôt peut être proportionné à la qualité des terres et à l'abondance de leurs produits, et dans ce cas il ne diffère nullement de la dîme; ou bien l'impôt peut être un impôt fixe de tant par arpent de terre cultivée, quelle qu'en soit la qualité.

Un impôt foncier de la nature de ce dernier serait un impôt fort inégal, et il serait en opposition avec l'une des quatre maximes sur les impôts en général, d'après lesquelles, selon Adam Smith, tout impôt devrait être calculé. Voici ces quatre maximes :

« *Première maxime.* Les sujets d'un État doivent contribuer au

soutien du Gouvernement, chacun, autant qu'il est possible, en proportion de ses facultés.

» *Deuxième maxime.* La quote-part de l'impôt que chacun est tenu de payer, doit être certaine, et non arbitraire.

» *Troisième maxime.* Tout impôt doit être perçu à l'époque et selon le mode qu'on peut présumer le plus commodes pour le contribuable.

» *Quatrième maxime.* Tout impôt doit être calculé de manière à ce qu'il fasse sortir des mains du peuple le moins d'argent possible au delà de ce qu'il rapporte au trésor de l'État, et en même temps à ce qu'il tienne cet argent le moins longtemps possible hors de la bourse du public. »

---

[1] En regard de ces maximes généreuses qui sont, en quelque sorte, une déclaration des droits du contribuable, nous croyons utile de placer celles que M. de Sismondi — cette âme si forte et si tendre à la fois — a émises sous l'inspiration des idées démocratiques les plus élevées. Cela fait, nous réclamerons l'attention du lecteur pour les choses graves que nous essaierons de dire sur la question des charges publiques.

« 1. Tout impôt doit porter sur le revenu et non sur le capital. Dans le premier » cas, l'État ne dépense que ce que les particuliers devraient dépenser ; dans le se- » cond, il détruit ce qui devait faire vivre et les particuliers et l'État.

» 2. Dans l'assiette de l'impôt, il ne faut point confondre le produit brut an- » nuel avec le revenu ; car le premier comprend, outre le second, tout le capital » circulant : et une partie de ce produit doit demeurer pour maintenir ou renou- » veler tous les capitaux fixes, tous les travaux accumulés et la vie de tous les ou- » vriers productifs.

» 3. L'impôt étant le prix que le citoyen paie pour des jouissances, on ne saurait » le demander à celui qui ne jouit de rien : il ne doit donc jamais atteindre la » partie du revenu qui est nécessaire à la vie du contribuable.

» 4. L'impôt ne doit jamais mettre en fuite la richesse qu'il frappe; il doit donc » être d'autant plus modéré que cette richesse est d'une nature plus fugitive. Il ne » doit jamais atteindre la partie du revenu qui est nécessaire, pour que ce revenu » se conserve.

» Ces règles, ajoute l'illustre économiste, doivent être combinées avec celles » données par Adam Smith. En les observant, si on ne saurait faire que l'impôt » soit un bien, on fera du moins qu'il soit un moindre mal. »

(SISMONDI, t. II, livre VI, chap. 8.)

Il y a, comme on le voit, dans les prescriptions de Smith quelque chose de plus pratique, de plus financier ; dans celles de Sismondi, quelque chose de plus social, de plus élevé peut-être ; mais chez les deux penseurs on retrouve le même désir de proportionner les charges publiques à la force de ceux qui les supportent, et de repousser le sens des vieux adages qui faisaient de la gent travailleuse la gent aillable et corvéable à merci. Dans ce siècle où le genre humain choisit ses guides

Un impôt foncier, assis également sur toutes les terres en culture, sans avoir égard à la différence des qualités, fera hausser le prix

---

et ses prophètes dans les rangs des travailleurs, — penseurs, poètes, industriels, artistes, — il était naturel qu'on reconnût à ces créateurs, à ces soutiens de toute civilisation, le droit de n'être plus rançonnés à outrance sous prétexte de droit divin, de servage, de prolétariat. Après avoir réhabilité le travail, et la source d'où il s'épanche, le peuple, on était amené forcément à lui reconnaître le droit à la première place dans les jouissances sociales, le droit à la dernière dans les charges publiques : deux nécessités logiques que la Révolution publia par la terrible voix de ses canons, la science sociale par l'éloquente proclamation de Turgot, de Smith, et qui, après s'être imposées aux esprits, s'imposent de nos jours aux faits. Qu'est-ce, en effet, que le morcellement de la propriété, la diffusion des capitaux, la multiplication de ces caisses prévoyantes où l'épargne, comme une urne intarissable, verse les millions dus aux sueurs de l'ouvrier, et, trop souvent aussi, aux fourberies de nos laquais, — scapins éhontés qui déshonorent l'économie, achètent des chemins de fer et commanditent jusqu'à des dynasties espagnoles ou portugaises avec des sous pour livre, des gratifications et des bouts de bougie? Qu'est-ce que l'abaissement de l'intérêt, et l'accroissement du salaire, si ce n'est un progrès évident vers le bien-être de la masse? Et que sont, d'un autre côté, ces réformes incessantes dans la répartition des impôts; ces lois qui dégrèvent les matières premières, ce pain de l'industrie; les subsistances, ce pain des générations; les lettres, les écrits, ce pain de l'intelligence et de l'âme? Que sont ces décrets à l'allure passablement révolutionnaire qui, déplaçant les sources de l'impôt, tendent graduellement à l'asseoir, comme en Angleterre, sur des revenus fixes, des propriétés mollement étalées au soleil, — *income-tax, property-tax*,— et non sur les bases mouvantes et capricieuses du salaire? Que sont, dis-je, toutes ces choses, si ce n'est l'allégement progressif du travail?

La première condition d'existence pour une société, c'est une légion innombrable d'ouvriers, toujours prêts à creuser le sol, à battre le fer; et on s'est aperçu, après tant de siècles d'ignorance et d'iniquité, qu'il était absurde de décimer ou d'affaiblir ces bataillons, vraiment sacrés, en leur enlevant par mille taxes oppressives le sang de leurs veines, la moelle de leurs os. Le prolétaire a besoin de tout son salaire pour retrouver l'immense énergie qu'il déploie chaque jour dans la production : c'est le géant sur lequel repose le monde social; et Atlas lui-même, qui étayait de ses vastes épaules l'univers ancien, eût succombé sous la tâche, s'il lui avait fallu payer la taxe sur le pain, sur le sel, sur la viande. Il est impossible de remuer cette noble science de l'Économie politique que nous définissons, pour notre part : LA SCIENCE DU TRAVAIL ET DE SA RÉMUNÉRATION, sans se sentir entraîné par une immense sympathie pour tout ce qui pense, agit, crée ici-bas, sans chercher à traduire cette sympathie en formules protectrices et fortes; et l'on ne doit pas s'étonner si J.-B. Say eut l'insigne honneur d'accumuler sur sa tête toutes les haines de la bureaucratie, par l'impitoyable rigueur avec laquelle il disséqua les budgets d'alors, et si les plaidoyers les plus énergiques contre les maltôtiers modernes sont partis des rangs des économistes. C'est qu'en effet ils sont les défenseurs nés des classes laborieuses et qu'ils ont,

du blé en proportion de l'impôt payé par le cultivateur de la terre de la plus mauvaise qualité. Des terres de qualité différente, sur les-

---

plus encore que les réformateurs politiques, ôté la couronne aux hommes de la féodalité pour la donner aux hommes de la paix et de la production : c'est que Ad. Smith, Turgot, Sismondi, en quelques lignes, ont donné la force d'axiomes à ces notions d'égalité qui n'existaient dans les âmes qu'à l'état de sentiment. Pour eux, en effet, la classe taillable et corvéable est, avant tout, surtout, la classe oisive, rentée, aristocratique, et ils se sont parfaitement entendus dans l'émission de cette vérité bien simple : — le seigneur, le financier, le bourgeois, gentilhomme ou non, participant plus largement que l'ouvrier aux joies et aux splendeurs de la civilisation, doivent participer plus largement aussi à ses dépenses.

Il en est de cette répartition des charges publiques comme des taxes que les directeurs de concerts prélèvent sur la curiosité et le dilettantisme. Le même spectacle est ouvert à tous : le même lustre verse sur la scène ses gerbes de lumière ; les mêmes vers, les mêmes harmonies font courir sur tous les fronts le souffle divin du génie ; les mêmes décors, le même fard, les mêmes pirouettes, suivies des mêmes coups de poignard, s'adressent à tous les spectateurs, et cependant lisez le tarif, que de nuances de prix correspondant à combien de places différentes ! Les charges qui pèsent sur chacun sont mathématiquement proportionnées à la dose d'aisance, de commodité dont il jouit, et si nous avions à proposer aux législateurs un modèle pour la peréquation de l'impôt, nous n'en voudrions pas d'autre que cette échelle si habilement graduée par les *impresarios*. La civilisation n'est-elle pas, en effet, une fête immense et perpétuelle que le genre humain se donne à lui-même, et ceux-là qui assistent à cette fête du haut de leurs amphithéâtres somptueusement décorés, n'en doivent-ils pas défrayer les dépenses plus largement que la foule qui gronde dans l'arène poudreuse du parterre, ou qui s'agite, comme l'Irlandais de nos jours et l'Ilote de l'antiquité, sans même entrevoir les splendeurs de ce jubilé? C'est ainsi que l'on est amené forcément à placer au-dessus du principe qui veut qu'on frappe chaque citoyen dans la mesure de ses ressources, un autre principe plus grand encore, qui porte en lui la solution à la fois mathématique et paternelle du vaste problème de l'impôt et qui n'est que la loi de la solidarité sociale mise en chiffres. Ce principe entrevu par Montesquieu, confirmé par J.-B. Say, et formulé dans la théorie de l'impôt proportionnel, veut ceci : La taxe qui atteint cette portion de la richesse du pays qui sert à la satisfaction des premiers besoins, doit être infiniment moins lourde que celle supportée par les consommations de luxe. Ainsi, des esprits que l'on a traités de rêveurs et de révolutionnaires, — et nous nous faisons honneur d'appartenir à cette jacquerie financière, — certains esprits ont eu l'audace de penser et de dire que tout homme doit avoir dans ses ressources une partie inviolable, respectée, celle où il puise son existence matérielle et celle de ses enfants. Ce fonds indispensable, qu'on ne saurait atteindre sans commettre un crime pareil à celui qu'on commettrait en diminuant la somme d'air qu'il faut à ses poumons, la somme de liberté qu'il faut à sa conscience, ce fonds ne relève pas de l'impôt c'est le tribut payé à la faim, à la nature. Le prélèvement de la so-

quelles des capitaux pareils sont employés, rapporteront des quantités très-différentes de produits bruts. Si la terre, qui, au moyen d'un

---

ciété commence là où la consommation des individus franchit les lignes sévères du besoin pour entrer dans le domaine infini et varié des choses d'agrément ou de luxe. C'est alors que l'impôt doit frapper, et frapper avec une énergie d'autant plus grande, que la consommation est plus facultative, plus futile : de telle sorte qu'au bas de l'échelle l'homme du peuple ne soit pas obligé de partager avec le fisc le morceau de pain que trempent ses sueurs, et qu'au sommet, au contraire, les grands seigneurs, les primadona et les vieilles marquises paient fort cher le droit d'avoir des chevaux pur sang, des rivières de perles et des king-charles. En un mot nous ne verrions, avec tant d'autres, aucun inconvénient à ce que la taxe fût de 100 pour 100 pour les mille superfluités qui égaient la vie des privilégiés d'ici-bas, s'il fallait acheter à ce prix le dégrèvement du sel, du vin, des lettres · et nous trouverions fort raisonnable une loi qui, établissant une taxe de 2 pour 100 sur un revenu de 500 francs, grèverait de 3 pour 100 un revenu de 1000 francs, de 6 pour 100 un revenu de 10,000 fr., et ainsi de suite. Si même l'on objectait, ce que l'on a constamment objecté, que nous mentons au grand principe de la proportionnalité des charges, que nous oublions les notions les plus simples de l'arithmétique, nous dirions que la science sociale, opérant sur des éléments sensibles et non sur des abstractions, ne doit pas chercher l'équilibre des charges publiques dans des formules mathématiques, fausses à force de vérité, mais bien dans une appréciation intelligente des droits, des besoins, des instincts de chacun. Vouloir que l'ouvrier qui a lentement accumulé à force de sueurs, de privations un revenu de 500 fr., paie au trésor 50 fr., par la raison que le grand propriétaire jouissant d'un revenu de 50,000 fr., paierait 5000 f., c'est vouloir que parce qu'un homme de vingt ans peut soulever un poids de 200 kilogrammes, un enfant de deux ans soulève un poids de 20 kilogrammes qui briserait ses faibles bras; c'est vouloir l'absurde, l'injuste ; c'est ne tenir compte ni du développement des forces individuelles ni des nécessités sociales. Quoi qu'on dise ou fasse, en effet, il sera toujours plus facile pour le riche de renoncer à des voluptés gastronomiques, que pour le pauvre de renoncer à un pain noir qu'il brise parfois à coups de hache, comme dans les Alpes, comme en Suède, lorsque la faim le presse et que sa dent ne peut l'entamer.

On a dit, il est vrai,— et sans remuer ici la question si vaste et si compliquée des impôts, il nous est permis d'en dresser l'état actuel et les contours généraux, — on a dit que l'impôt ainsi conçu, tendait, sous des apparences spécieuses, à décourager l'accumulation des capitaux par une sorte de maximum dirigé contre ceux qui grossissent leur fortune et leurs revenus : on a ajouté que, fatal sous ce rapport, notre système était de plus inefficace en ce que les consommations de luxe étant purement facultatives, les classes opulentes les délaisseraient pour éviter l'impôt. A la première accusation je réponds par cette simple réflexion, que s'il est bon de ne pas décourager l'accumulation,— ce qu'un impôt bien établi serait d'ailleurs bien loin de faire, — il est urgent et charitable de ne pas décourager le travailleur en rognant son modique salaire au moyen des octrois, des taxes sur les matières premières, etc. Qui n'aimerait mieux voir s'arrêter dans

capital donné, rapporte mille quarters de blé, est imposée à 100 l., le blé haussera de 2 sch. par quarter, pour que le fermier puisse être

---

leur progression géante les fortunes de nos modernes traitants? qui n'aimerait mieux provoquer le *découragement* chez des millionnaires avides de nouveaux trésors, plutôt que de voir le malheureux canut en lutte avec le fisc? Quant à l'inefficacité des impôts somptuaires, nous pourrions la réfuter d'un seul mot, en citant l'exemple de l'Angleterre et de quelques autres pays où le trésor prélève des tributs considérables sur la vanité et la frivolité des classes aisées : nous pourrions dire que quelques francs de plus ajoutés par l'impôt à des objets de luxe comme ceux dont nous avons déjà parlé, pèsent bien peu devant la fantaisie d'une grande dame, et qu'un impôt sur les perles n'eût pas empêché Cléopâtre d'en boire ni nos cantatrices d'en porter; mais nous aimons mieux admettre le fait pour vrai et reconnaître que les revenus déserteraient les objets de haut luxe. Eh bien! à nos yeux, la société devrait se réjouir d'un tel résultat : car les fonds qui servaient à commanditer les plaisirs et les soupers fins des grandes villes, s'adresseraient à des consommations plus sérieuses, plus vives, et iraient alimenter de vastes usines, de riches ateliers. Sans anathématiser le luxe, comme le fit l'excellent abbé Pluquet, il est permis de contempler sans douleur cette transmigration si peu probable des capitaux, et de songer qu'un jour pourrait venir où les trésors que la noblesse romaine dissipe dans les bals, les fêtes, les processions somptueuses, serviraient à défricher cette campagne de Rome d'où s'exhalent encore de nos jours, avec l'âme des vieux héros, tant de miasmes destructeurs.

Et d'ailleurs le système actuel des impôts dans notre France régénérée et libérale ne réalise même pas le programme rétréci de nos adversaires. Ainsi le vin du pauvre acquitte à la barrière le même droit que le vin des plus riches gourmets ; la taxe sur les bestiaux étrangers pèse aussi lourdement sur les faibles épaules de l'ouvrier que sur les robustes ressources des classes aisées; et le sel, que Dieu a jeté, comme la manne, en masses inépuisables sur nos côtes et dans les entrailles de la terre, le sel qu'on arrache aux malheureux paludiers, nous rappelle encore les plus mauvais jours de la gabelle, du quint et du requint. Des taxes oppressives, que toute l'indignation des cœurs honnêtes ne peut faire lever, privent l'indigent de cet aliment précieux et retardent les progrès de notre agriculture, tandis que le trésor prélève à peine quelques deniers sur les produits qui ornent les tables aristocratiques. Est-ce là de la justice, de l'égalité, nous le demandons? et est-il encore besoin de prouver les scandales de ce régime, après les pages énergiques écrites par Ricardo, Sismondi, Say, à ce sujet; après les protestations ardentes de la tribune et les émouvantes improvisations de MM. Rossi, Blanqui et Chevalier, au Conservatoire et au Collége de France? Vous aurez beau dire que les impôts indirects se recommandent par une admirable souplesse, se paient par parcelles minimes aux époques choisies par le consommateur, et grandissent ou diminuent avec ses ressources : ce sont là des sophismes bons tout au plus à satisfaire les employés de l'octroi, les optimistes et les naïfs. Et d'abord, c'est une bien étrange souplesse que celle d'une institution qui s'aggrave chaque jour et ne s'allége jamais. Un ressort souple est celui qui se détend après avoir été tendu;

indemnisé de l'impôt. Mais en employant le même capital sur une terre de meilleure qualité, on peut recueillir deux mille quarters de

---

or, qui se rappelle avoir vu diminuer et surtout annuler des impôts? Cette souplesse est donc analogue à celle du knout, et nous la désavouerons en la bafouant, tant que nous verrons des décimes de guerre se perpétuer en pleine paix. Quant à la facilité d'ajourner à volonté l'impôt individuel, nous dirons que là repose encore une erreur grave et dangereuse. Il est bien vrai sans doute que le sacrifice se fait par parcelles; mais il n'est pas vrai que le consommateur puisse choisir l'époque à laquelle il devra l'acquitter, ni que la taxe grandisse ou diminue avec ses ressources, c'est-à-dire avec la consommation effectuée. En effet, la vie a des exigences quotidiennes qu'il faut satisfaire quotidiennement, et s'il est possible d'ajourner au lendemain un plaisir, ou l'achat de quelque superfluité, il n'en est pas de même des denrées de première nécessité. Celles-là il les faut avoir sous peine de mort, et pour les avoir il faut payer tribut à ce créancier inflexible qui ne fait crédit ni aux larmes ni à la faim, et qu'on appelle l'Octroi. Il faut donc rayer encore de la liste des avantages attachés aux contributions indirectes, ces prétendus accommodements et cette prétendue souplesse. Reste donc maintenant le parallélisme qu'on dit exister entre la consommation elle-même, l'impôt qui la grève, et les ressources de la masse. Rien de plus réel, de plus séduisant au premier coup d'œil, rien de plus faux en réalité. Voici comment :

Étant donnée une taxe de 0,05 c. sur un litre de lait, celui qui achète deux litres paiera 0,10 c., celui qui en achète quatre paiera 0,20 c., et ainsi de suite. Notre intelligence va jusqu'à comprendre cela; mais cette taxe en sera-t-elle pour cela plus équitable, plus régulière, plus proportionnelle, en un mot? Nullement. Pour tous les individus jouissant de revenus fixes le sacrifice fait en faveur de la société sera sans doute le même chaque jour : ce n'est qu'à de larges intervalles, en effet, que s'abaissent l'intérêt des capitaux et la rente foncière. Mais quoi de plus mouvant, de plus capricieux que les salaires de l'ouvrier : aujourd'hui, sous l'influence d'une industrie prospère, ils atteindront un niveau élevé et, le lendemain, si des crises financières, des sécessions menacent la grande ruche populaire, ils diminueront, ils s'anéantiront peut-être! Une taxe que l'ouvrier supportait aisément avec une rétribution de 3 ou 4 francs par jour, lui paraîtra écrasante alors que cette rétribution ne sera plus que de 2 ou de 1 franc. Or, comme ces variations du tempérament industriel se représentent chaque jour, on voit à quoi se réduit ce rapport tant vanté entre les ressources du citoyen et le tribut qu'il paie à l'État. En réalité ce rapport qui existe pour certaines classes ne l'est pas pour d'autres : il est vrai aujourd'hui, et ne l'est plus le lendemain.

A quoi on a objecté qu'il faut à tout prix des revenus à l'État, que l'égalité réelle et non fictive demandée par nous est tout simplement une chimère, et qu'il est impossible, par exemple, de déboucher toutes les bouteilles de vin pour savoir si on a affaire à du Johannisberg, à du Porto ou à du Surène. Il faut des revenus à tout prix, sans doute, excepté au prix de l'injuste et des privations de la classe laborieuse qui a besoin de toutes ses forces pour sa rude et incessante tâche, véritable rocher de Sisyphe, *qui seulement ne retombe pas*. Et quant à l'impossibilité d'asseoir nos contributions sur les données du bon sens, je la ré-

blé, qui, à 2 sch. d'augmentation par quarter, donneront 200 l., et cependant, l'impôt étant assis d'une manière égale sur l'une comme

---

cuse d'abord et j'ajoute que les nations ne doivent pas souffrir de l'impuissance des législateurs, ne peuvent pas se contenter de cette fin de non-recevoir, et qu'elles ont droit d'attendre autre chose de ceux à qui elles remettent le soin de les gouverner. Comment? il serait impossible de proportionner le droit sur le vin à la fortune de celui qui le consomme! Mais que fait-on donc à la frontière pour distinguer nettement entre les graisses de cheval, d'ours, de bœuf, entre les dix ou douze espèces de poils qui paient tribut à la protection? Les douaniers sont-ils doués d'une science universelle en fait de produits, et sauraient-ils classer à l'odorat telle ou telle qualité de graisse, comme un courtier de thés, en Chine, classe par la dégustation les innombrables variétés de cette plante? Eh bien! ce qu'on fait pour ces produits et pour tant d'autres, il serait très-facile de le faire, par exemple, pour les vins. Outre que les vases qui les contiennent affectent des formes très-variées, suivant l'origine et la qualité, formes auxquelles la consommation est habituée et qui, pour les vins du Rhin, le Champagne, le Tokay, sont devenues traditionnelles, il est un moyen bien simple; — en dehors de l'entrée en tonneaux qui a ses inconvénients, — c'est de prélever le droit *ad valorem* sur le montant des factures ou des lettres de voiture. Le procédé, comme on voit, n'a rien de révolutionnaire, rien d'inquisiteur, et il trouverait une garantie puissante dans la pénalité redoutable qui s'attache à toutes les fraudes commises au préjudice du trésor. Ce serait là une réforme transitoire en attendant le moment où, balayées par le souffle du progrès, les barrières de l'octroi tomberaient avec celles de la douane aux applaudissements de tous. Je ne veux pour garants de ces applaudissements, que les passages lumineux que M. Horace Say a consacrés à ce problème des octrois dans ses belles *Études sur l'administration de la ville de Paris* [1].

Renoncer aux magnifiques recettes que font les caisses municipales avec leurs droits d'entrée, est quelque chose qui peut paraître aussi utopique qu'héroïque : mais il faudra bien y venir le jour où les idées que nous venons d'émettre, et que couvre la sanction de maîtres illustres, auront fait irruption dans l'esprit public ; d'ici là il faudra ramener peu à peu les droits sur les denrées de première nécessité à des tarifs qui semblent légers, même aux plus pauvres : d'ici là il faudra faire violence au trésor, par le raisonnement, pour lui faire adopter ces tarifs modérés, qui seraient son honneur et sa richesse s'il savait s'en servir. Et comme les améliorations s'enchaînent, comme le bien a sa logique ainsi que le mal, la nécessité d'alléger le fardeau qui retombe sur les classes pauvres, conduira à la nécessité de diminuer l'ensemble des charges publiques ; de désarmer ces légions de soldats qui sont un véritable anachronisme à une époque où triomphent les théories de la paix ; d'arracher de nos dépenses toutes les branches gourmandes, de nos industries tous les monopoles, de notre régime

[1] Paris, 1846. Guillaumin, Éditeur.

sur l'autre de ces terres, sera de 100 l. pour la terre fertile de même que pour la terre ingrate. Par conséquent le consommateur de blé aura non-seulement à contribuer pour les dépenses de l'État, mais il paiera encore au cultivateur du meilleur de ces deux terrains, pendant le temps de son bail, 100 sch. qui viendront ensuite s'ajouter à la rente du propriétaire.

Un impôt de cette nature est donc en opposition avec la quatrième maxime d'Adam Smith ; car il tirerait de la poche du peuple une valeur plus forte que celle qui entrerait dans les coffres de l'État.

économique tous les abus. Le licenciement de la moitié de l'armée, suivant le mode prussien, n'ôterait rien de leur héroïsme à nos soldats, restituerait à la production des bras vigoureux, et permettrait de faire à la nation la remise de deux à trois cents millions. Or, ce licenciement que tout rend probable, s'effectuera dès l'instant où comprenant l'amère tristesse de Napoléon à Eylau, on se détournera avec horreur des champs de bataille. La philosophie nous apprend en effet que toutes les fois qu'on creuse la tombe d'un homme on creuse celle d'une richesse matérielle et intellectuelle : la nation perd un citoyen, la famille un ami, l'Économie politique une valeur — et la plus noble de toutes.

Si maintenant nous voulions résumer en quelques lignes, nos idées sur la répartition de l'impôt, sur le point où il doit cesser et commencer, nous proposerions, en complétant et élargissant les maximes posées par Sismondi, Smith et Ricardo, les règles suivantes :

1° L'impôt, *pour être régulièrement et solidement assis*, doit atteindre surtout les revenus fixes, les propriétés, les différentes branches du travail industriel et commercial, par les contributions directes, les patentes et une application judicieuse de *l'income-tax* (taxe sur les revenus).

2° L'impôt, *pour être équitable*, doit ne s'adresser aux revenus incertains, variables de l'employé, de l'artiste, de l'ouvrier, qu'après avoir épuisé toutes les autres sources de recettes.

3° L'impôt, *pour être réellement proportionnel*, doit effleurer seulement les objets de consommation nécessaire pour peser lourdement sur les matières de luxe et d'ostentation. De même, une taxe sur les revenus devra tenir compte non seulement du chiffre des revenus, mais encore de leur destination, et ne pas demander 5 pour cent à un pauvre rentier de 500 fr., comme au Nabab qui reçoit annuellement 500,000 francs.

4° L'impôt, *pour être productif*, doit être modéré, et l'être d'autant plus, qu'il atteindra des objets de consommation générale, qui s'adressent surtout aux humbles, aux pauvres.

De cette manière on attend, pour y puiser, que les richesses du pays soient créées et on n'en tarit pas les sources en accablant le travailleur : de cette manière on est juste tout en étant charitable, charitable tout en étant habile, noble et triple résultat que nous recommandons à nos législateurs.

A. F.

La taille, en France, avant la révolution, était un impôt de cette espèce; il n'y avait de terres imposées que celles des roturiers. Le prix des produits du sol haussa dans la proportion de l'impôt, et par conséquent, ceux dont les terres n'étaient pas *taillées* y gagnèrent une augmentation de rentes.

L'impôt sur les produits immédiats du sol, ainsi que la dîme, n'ont point un semblable inconvénient. Ils augmentent, à la vérité, le prix des produits du sol; mais il n'est perçu sur chaque espèce de terrain qu'une contribution proportionnée à ses produits actuels, et non une contribution calculée sur le produit du terrain le moins productif.

Le point de vue particulier sous lequel Adam Smith a considéré le loyer de la terre lui fit dire que tout impôt territorial assis sur la terre même, — sous forme d'impôt foncier, ou de dîme —, perçu sur les produits de la terre, ou prélevé sur les profits du fermier, était toujours payé par le propriétaire foncier, qui était dans tous ces cas le seul contribuable, quoique l'impôt fût nominalement avancé par le fermier. Cette opinion vient de ce que Smith n'a pas fait attention que, dans tous pays, il y a des capitaux considérables employés sur des terres qui ne paient pas de rente. « Des impôts, dit-il, sur le produit de la terre sont, dans la réalité, des » impôts sur les fermages, et quoique l'avance en soit primitivement » faite par le fermier, ils sont toujours définitivement supportés par » le propriétaire. Quand il y a une certaine portion du produit à » réserver pour l'impôt, le fermier calcule le plus juste qu'il peut » le faire à combien pourra se monter, une année dans l'autre, la » valeur de cette portion, et il fait une réduction proportionnée dans » la rente qu'il consent de payer au propriétaire. Il n'y a pas un » fermier qui ne calcule par avance à combien pourra se monter, » une année dans l'autre, la dîme ecclésiastique qui est un impôt » foncier de ce genre. »

Il est très-certain que le fermier calcule d'avance les frais de toute espèce qu'il aura à supporter, lorsqu'il convient avec son propriétaire du prix qu'il doit lui payer pour sa rente, et si ce qu'il est obligé de payer pour la dîme écclésiastique ou pour l'impôt sur le produit de terre, ne se trouvait pas compensé par l'augmentation de la valeur relative du produit de sa ferme, il aurait sans doute déduit le montant de ces charges du prix du loyer. Or, voilà précisément le point en discussion, et la question est de savoir si le fermier déduira éventuellement toutes ces charges du montant de

la rente, ou bien s'il en sera indemnisé par le plus haut prix des produits de sa ferme. Par les raisons que j'ai déjà données, il me paraît certain que l'effet de ces impôts serait de faire hausser le prix des produits, et par conséquent que Adam Smith a considéré cette question importante sous un faux jour.

Cette manière de voir de Smith est probablement ce qui lui fait dire que « la dîme et tout autre impôt sont, sous l'apparence d'une » égalité parfaite, des impôts extrêmement inégaux ; une portion » fixe du produit étant, suivant la différence des circonstances, » l'équivalent de portions très-différentes du fermage. » Je me suis attaché à montrer que de tels impôts ne pesaient point d'une manière inégale sur les différentes classes des fermiers et des propriétaires, les uns comme les autres se trouvant dédommagés par la hausse du prix des produits du sol, et ne contribuant à l'impôt qu'en proportion de ce qu'ils consomment de ces produits[1]. Il y a même plus ; car, en tant que les salaires éprouvent des variations, et que, par l'effet de ces variations, le taux des profits est changé, la classe des propriétaires, bien loin de fournir tout son contingent pour l'impôt, est précisément la classe qui en est particulièrement exemptée. C'est la part des profits du capital, enlevée par l'impôt, qui retombe sur les cultivateurs, lesquels, par l'insuffisance de leurs fonds, ne peuvent pas payer des impôts. Cette portion pèse exclusivement sur toutes les personnes qui tirent leur revenu de l'emploi d'un capital, et par conséquent elle n'a aucun effet sur les propriétaires.

Il ne faut pourtant pas inférer de cette manière d'envisager l'effet de la dîme et des impôts sur la terre et sur ses produits, que ces impôts ne découragent pas la culture des terres. Tout ce qui augmente la valeur échangeable des denrées de toute espèce pour lesquelles il y a une forte demande générale, tend à décourager la culture, ainsi que la production; mais c'est là un mal inhérent à

---

[1] M. Ricardo part toujours du principe qu'on est loin de lui accorder, que l'impôt sur les premiers produits, et que l'impôt en nature, comme la dîme, ne tombent pas sur le propriétaire foncier, mais bien sur le consommateur. C'est qu'il admet pour la fixation des prix d'autres bases que la *quantité offerte* et la *quantité demandée* de chaque chose en chaque lieu, quoiqu'il n'y en ait point d'autre. C'est sur ce fondement que Smith a justement établi que l'impôt sur les terres, aussi longtemps qu'il n'altère pas la qualité et la quantité des produits livrés à la consommation, n'en fait pas hausser le prix, et par conséquent n'est pas payé par le consommateur. — (J.-B. SAY.

tout genre d'impôt, et non un mal particulier aux impôts dont nous nous occupons en ce moment.

On peut en effet considérer ce mal comme l'inconvénient inévitable attaché à tout impôt perçu et dépensé par l'État. Chaque nouvel impôt devient une charge nouvelle sur la production, et augmente le prix naturel des produits. Une portion du travail du pays dont pouvait disposer auparavant le contribuable, est mise à la disposition de l'État. Cette portion peut s'accroître tellement, qu'il ne reste plus assez d'excédant de produits pour encourager les efforts des personnes qui, par leurs économies, grossissent d'ordinaire le capital national. Heureusement les impôts n'ont encore été portés, dans aucun pays libre, assez loin pour faire décroître son capital d'année en année. Une telle surcharge d'impôts ne saurait être supportée longtemps, car si on l'endurait, l'impôt irait toujours absorbant une si grande partie du produit annuel du pays, qu'il en résulterait un état affreux de misère, de famine et de dépopulation.

« Un impôt territorial (dit Adam Smith) qui est établi comme » celui de la Grande-Bretagne, d'après un cens fixe et invariable, a » bien pu être égal pour tous à l'époque de son premier établisse- » ment; mais il devient nécessairement inégal dans la suite des » temps, en raison de l'amélioration ou du dépérissement de la » culture dans les différentes parties du pays. En Angleterre, l'éva- » luation d'après laquelle a été faite l'assiette de l'impôt foncier sur » les différents comtés et paroisses, par l'acte de la quatrième année » de Guillaume et Marie, a été fort inégale, même à l'époque de » son premier établissement. A cet égard donc, cet impôt choque la » première des quatre règles exposées ci-dessus : il est parfaitement » conforme aux trois autres; il est on ne peut plus fixe. L'époque » du paiement de l'impôt étant la même que celle du paiement des » rentes, est aussi commode qu'elle peut l'être pour le contribuable. » Quoique le propriétaire soit dans tous les cas le vrai contribuable, » l'impôt est, pour l'ordinaire, avancé par le tenancier, auquel le » propriétaire est obligé d'en tenir compte dans le paiement de la » rente. »

Si le fermier rejette l'impôt, non sur le propriétaire, mais sur le consommateur, alors l'impôt, s'il n'a pas été inégal dès son origine, ne pourra plus l'être; car le prix des produits ayant été tout d'un coup élevé dans la proportion de l'impôt, ne variera plus dans la suite par cette cause. Cet impôt pourra mécontenter par son inégalité, et j'ai déjà montré qu'il produisait cet effet; car il est contraire

à la quatrième des maximes énoncées ci-dessus; mais il ne l'est point à la première. Il peut enlever au public plus qu'il ne rapporte au trésor de l'État; mais il ne pèsera inégalement sur aucune classe particulière de contribuables.

M. Say me paraît avoir mal saisi la nature et les effets de l'impôt foncier en Angleterre dans le passage suivant : « Plusieurs écrivains » attribuent à cette fixité d'évaluation la haute prospérité où l'agri- » culture est portée en Angleterre. Qu'elle y ait beaucoup contribué, » c'est ce dont il n'est pas permis de douter; mais que dirait-on si » le gouvernement, s'adressant à un petit négociant, lui tenait ce » langage : *Vous faites, avec de faibles capitaux, un commerce borné,* » *et votre contribution directe est en conséquence peu de chose. Em-* » *pruntez et accumulez des capitaux, étendez votre commerce, et* » *qu'il vous procure d'immenses profits : vous ne paierez toujours que* » *la même contribution; bien plus, quand vos héritiers succéderont à* » *vos profits, et les auront augmentés, on ne les évaluera que comme* » *ils furent évalués pour vous, et vos successeurs ne supporteront pas* » *une plus forte part des charges publiques.*

» Sans doute ce serait un grand encouragement donné aux manu- » factures et au commerce; mais serait-il équitable? Leur progrès » ne pourrait-il avoir lieu qu'à ce prix? En Angleterre même, l'in- » dustrie manufacturière et commerciale n'a-t-elle pas, depuis la » même époque, fait des pas plus rapides encore, sans jouir de » cette injuste faveur?

» Un propriétaire, par ses soins, son économie, son intelligence, » augmente son revenu annuel de 5,000 fr. Si l'État lui demande » un cinquième de cette augmentation de revenu, ne lui res- » te-t-il pas 4,000 fr. d'augmentation pour lui servir d'encoura- » gement? »

Si l'on suivait l'idée de M. Say, et que l'État réclamât du fermier le cinquième de son revenu augmenté, cette contribution serait injuste; elle entamerait les profits du fermier sans affecter les profits des autres branches d'industrie. Toutes les terres seraient également sujettes à l'impôt, celles qui rendent peu et celles qui rapportent beaucoup; et sur les terres qui ne paient pas de rente, il ne pourrait y avoir de compensation à l'impôt dans une réduction de la rente. Un impôt partiel sur les profits ne frappe jamais le genre d'industrie sur lequel il est assis; car le commerçant quittera son commerce, ou se remboursera de l'impôt. Or, ceux qui ne paient pas de rente, ne pouvant être dédommagés que par la hausse du prix des produits,

l'impôt que M. Say propose retomberait sur le consommateur, sans frapper ni le propriétaire ni le fermier.

Si l'on augmentait l'impôt proposé dans le rapport de l'augmentation de la quantité ou de la valeur des produits agricoles, il ne différerait en rien de la dîme, et il serait, de la même manière, rejeté sur le consommateur. Qu'un tel impôt fût donc assis sur le produit brut ou sur le produit net de la terre, ce serait un impôt sur la consommation, qui ne pèserait sur le propriétaire et sur le fermier qu'à la manière de tout autre impôt sur les produits agricoles.

Si l'on n'avait mis aucun impôt sur la terre, et que les sommes nécessaires à la dépense de l'État eussent été levées par tout autre moyen, l'agriculture aurait prospéré pour le moins autant qu'elle l'a fait; car il est impossible qu'aucun impôt sur la terre soit un encouragement à la culture. Un impôt modéré peut ne pas être et probablement n'est pas un obstacle à la production, mais il ne l'encourage point. Le gouvernement anglais n'a pas tenu le langage que M. Say lui prête. Il ne promit pas d'exempter la classe agricole et leurs successeurs de tout impôt futur, et de lever les fonds qui pourraient devenir nécessaires pour les dépenses de l'État sur les autres classes de la société; le gouvernement a dit simplement : « Nous ne chargerons plus la terre par ce mode d'impôt; mais nous » nous réservons la plus entière liberté de vous faire payer sous » une autre forme tout le montant de votre contingent futur pour » défrayer les besoins de l'État. »

En parlant de l'impôt en nature, ou de l'impôt levé en une certaine portion des produits, ce qui est précisément la même chose que la dîme, M. Say dit :

« Cette forme d'impôt paraît la plus équitable de toutes : il n'y » en a pas qui le soit moins. Il ne tient nul compte des avances » faites par le producteur; il se proportionne au revenu brut, et » non au revenu net.

» Deux agriculteurs ont des cultures différentes : l'un cultive de » médiocres terres à blé, ses frais de culture se montent, année » commune, à 8,000 fr.; le produit brut de ses terres est de » 12,000 fr. : il a donc 4,000 fr. de revenu net.

» Son voisin a des prairies ou des bois qui rendent brut, tous les » ans, 12,000 fr. également, mais qui ne lui coûtent d'entretien » que 2,000 fr. : c'est donc, année commune, 10,000 fr. de revenu » qui lui restent.

» Une loi commande qu'on lève en nature un douzième des fruits » de la terre, quels qu'ils soient. On enlève en conséquence, au » premier, des gerbes de blé pour une valeur de 1,000 fr., et au se- » cond, des bottes de foin, des bestiaux ou des bois pour une valeur » de 1,000 fr. également. Qu'est-il arrivé? C'est qu'on a pris à l'un » le quart de son revenu, qui se montait à 4,000 fr., et à l'autre, le » dixième seulement du sien, qui se montait à 10,000 fr.

» Chacun en particulier n'a pour revenu que le profit net qu'il » fait après que son capital, tel qu'il était, se trouve rétabli. Un » marchand a-t-il pour revenu le montant de toutes les ventes qu'il » fait dans une année? Non, certes; il n'a de revenu que l'excé- » dant de ses rentrées sur ses avances, et c'est sur cet excédant seul » qu'il peut payer l'impôt sans se ruiner. »

L'erreur dans laquelle M. Say est tombé dans ce passage, consiste à supposer que, parce que la valeur du produit de l'une de ces propriétés (après que le capital de l'agriculteur est rétabli) est plus grande que la valeur du produit de l'autre terre, le revenu net de chacun des cultivateurs doit différer dans la même proportion. M. Say a entièrement négligé de tenir compte de la rente que chacun de ces cultivateurs paie. Il ne peut y avoir deux différents taux de profits dans un même emploi, et par conséquent, quand les produits sont en proportions différentes par rapport au capital, c'est la rente qui diffère et non les profits. Sous quel prétexte pourrait-on souffrir qu'un homme retirât, d'un capital de 2,000 fr., un profit net de 10,000 fr., pendant qu'un autre, avec un capital de 8,000 fr., ne pourrait en retirer que 4,000 fr.?

Que M. Say tienne compte de la rente; qu'il considère aussi l'effet qu'un semblable impôt aurait sur les prix des différentes espèces de fruits de la terre, il verra que cet impôt n'est point inégal, et que les producteurs eux-mêmes n'y contribuent pas plus que toute autre classe de consommateurs [1].

---

[1] Si, dans mon *Traité d'Économie politique*, j'ai dit que l'impôt en nature, avec l'apparence d'être le plus équitable des impôts, en était le plus inégal, c'est après avoir prouvé, d'après Smith, dont je crois le raisonnement bon, que tous les impôts sur les terres, ou sur le produit immédiat des terres, tombent sur les propriétaires fonciers. Or, dans l'exemple cité, le produit net des deux terres, qui est pour l'une de 10,000 fr., et pour l'autre de 4,000 fr., n'est point ce qui compose le profit du fermier, c'est ce qui compose le profit du propriétaire, le fermage : non pas ce que le fermier gagne, mais au contraire ce qu'il paie. J'ai donc été

fondé à dire qu'un impôt qui enlève à l'un le quart de ce fermage, de ce produit net, et à l'autre seulement le dixième, est un impôt fort inégal.

Si l'impôt en nature tombait sur les profits du fermier ou du cultivateur, non pas en tant que propriétaire, mais en tant que capitaliste industrieux (ce que je ne crois pas), il serait inégal encore ; car, dans l'exemple cité, un fermier qui ferait annuellement des avances de culture égales à 2,000 fr., paierait 1,000 fr. d'impôts ; et celui qui ferait des avances égales à 8,000 fr., c'est-à-dire qui emploierait une industrie quatre fois plus grande, et ferait en conséquence des profits probablement quatre fois plus considérables, ne paierait aussi que 1,000 fr. d'impôts. — J.-B. Say.

CHAPITRE XIII.

DES IMPÔTS SUR L'OR.

L'impôt, comme toute difficulté ajoutée à la production, amènera toujours à la fin la hausse des denrées; mais le temps qui peut s'écouler avant que le prix courant devienne conforme au prix naturel, dépendra de la nature de la denrée, de la facilité avec laquelle la quantité peut en être réduite. Si la quantité de la denrée imposée ne peut être réduite; si, par exemple, le capital du fermier ou celui du chapelier ne pouvaient être détournés vers un autre emploi, il serait fort indifférent que leurs profits fussent réduits au-dessous du niveau général par l'effet d'un impôt. A moins que la demande de leurs marchandises n'augmentât, ils ne pourraient jamais élever le prix courant du blé et des chapeaux jusqu'au niveau de l'augmentation du prix naturel de ces articles. S'ils menaçaient de quitter leur métier, et d'aller employer leurs capitaux dans un commerce plus favorisé, on regarderait cela comme une vaine menace qu'ils ne peuvent pas exécuter; et par conséquent la diminution de production ne ferait pas hausser le prix.

Mais les denrées de toute espèce peuvent être réduites en quantité, et on peut également détourner les capitaux d'un genre de commerce moins lucratif vers un autre qui l'est davantage, quoique cela se fasse avec plus ou moins de lenteur. Selon que l'approvisionnement d'une denrée est susceptible d'être réduit plus aisément, le prix en augmentera plus vite quand la production sera devenue plus difficile, par l'effet d'un impôt ou de toute autre cause. Le blé étant une denrée indispensablement nécessaire pour tout le monde, l'impôt aura à peine quelque effet sur la demande du blé, et par conséquent l'approvisionnement ne saurait en être longtemps surabondant, alors même que les producteurs éprouveraient de grands obstacles à détourner leurs capitaux de la terre; le prix du

blé montera donc promptement par l'effet de l'impôt, et le fermier aura le moyen d'en rejeter le fardeau sur le consommateur.

Si les mines qui nous fournissent de l'or étaient dans ce pays, et si l'or était imposé, il ne pourrait hausser de valeur par rapport aux autres choses, tant que sa quantité ne serait pas réduite. Cela arriverait surtout si l'on se servait exclusivement de l'or pour fabriquer la monnaie. A la vérité, les mines les moins productives, celles qui ne paient pas de loyer, ne pourraient plus être exploitées; car, pour rendre le taux général des profits, il faudrait que la valeur relative de l'or haussât d'une somme égale à celle de l'impôt. La quantité de l'or, et par conséquent celle de la monnaie, diminuerait lentement; la diminution serait faible la première année, plus forte la seconde, et à la longue la valeur de l'or hausserait à proportion de l'impôt. Mais, dans l'intervalle, les capitalistes ou les possesseurs de l'or paieraient l'impôt, qui se trouverait ainsi ne pas peser sur les personnes qui se servent de monnaie. Si sur chaque mille quarters de blé existant actuellement dans le pays, et sur chaque mille quarters de blé qui seraient produits par la suite, le Gouvernement prélevait un impôt de cent quarters, le reste s'échangerait contre la même quantité de marchandises que l'on se procurait auparavant avec les mille quarters. Si l'on en faisait autant par rapport à l'or, et si, sur chaque 1,000 liv. sterl. de numéraire actuellement existant dans le pays, ou qui pourrait y être apporté par la suite, le Gouvernement prélevait un impôt de 100 l., les 900 l. qui restent n'achèteraient qu'une bien petite valeur au delà de ce que les 900 l. auraient pu acheter avant l'impôt. L'impôt retomberait sur celui dont la fortune consisterait en argent, et continuerait à peser sur lui jusqu'à ce que la quantité de l'argent se trouvât réduite en proportion de l'augmentation des frais occasionnés par l'impôt[1].

---

[1] L'auteur met ici en opposition deux impôts supposés; mais je crains qu'il ne se trompe sur l'effet qu'il leur attribue. Si le gouvernement levait cent quarters de blé sur mille, et continuait à les lever, les neuf cents quarters qui resteraient ne vaudraient jamais plus que neuf cents; car les cent quarters levés par le gouvernement retourneraient toujours à la consommation, quoique dans l'intérêt du prince. Il y aurait toujours la même quantité produite et le même nombre de consommateurs.

Quant à l'impôt sur l'or, je pense, au contraire, que le gouvernement, en raison du monopole de la fabrication des monnaies, pourrait mettre dans la circulation neuf cents onces d'or en monnaie, et les faire valoir autant que mille en lingots. — J.-B. SAY.

Cela aurait lieu plus particulièrement pour ce qui regarde un métal servant de monnaie que pour toute autre marchandise; car il n'y a pas de demande pour une quantité définie de numéraire, comme il y en a pour des objets d'habillement ou de nourriture. La demande de numéraire n'est réglée que par sa valeur, et sa valeur dépend de sa quantité. Si l'or valait le double de ce qu'il vaut, la moitié de la quantité actuelle remplirait les mêmes fonctions dans la circulation; et si l'or ne valait que la moitié de sa valeur actuelle, il en faudrait le double pour les besoins de la circulation. Si le prix courant du blé augmentait d'un dixième par l'effet de l'impôt ou par la difficulté de la production, il se pourrait que la consommation du blé n'éprouvât aucun changement; car, chacun n'ayant besoin que d'une quantité définie de blé, il continuerait à la consommer tant qu'il aurait les moyens de l'acheter. Mais pour ce qui regarde le numéraire, la demande en est exactement en raison de sa valeur. Personne ne pourrait consommer le double du blé qui lui est ordinairement nécessaire pour sa nouriture; mais tout le monde, quoique n'achetant et ne vendant que la même quantité de marchandises, peut avoir besoin d'employer deux, trois, ou un plus grand nombre de fois autant d'argent.

L'argument dont je viens de me servir ne s'applique qu'aux pays dont la monnaie est métallique, et où il n'y a point de papier-monnaie. L'or, ainsi que toute autre marchandise, a une valeur courante qui se règle en définitive par le degré comparatif de facilité ou de difficulté de la production; et quoique, par sa nature durable et par la difficulté d'en diminuer la quantité, il ne soit pas très-sujet à éprouver des variations dans son prix courant, cette difficulté augmente encore beaucoup en raison de ce qu'il sert de monnaie. Si la quantité de l'or, considéré uniquement comme marchandise, n'était, dans le marché, que de dix mille onces, et que la consommation de nos manufactures fût de deux mille onces par an, l'or pourrait hausser d'un quart ou de 25 pour 0/0 de sa valeur dans un an, si l'approvisionnement annuel venait à être retiré; mais si, en raison de ce qu'il sert de monnaie, sa quantité était de cent mille onces, il faudrait dix ans pour que la valeur de l'or pût hausser d'un quart. Comme la monnaie de papier peut être très-facilement réduite en quantité, sa valeur, quoique réglée d'après celle de l'or, augmenterait aussi rapidement que le ferait celle de ce métal, s'il n'avait aucun rapport avec la monnaie.

Si l'or n'était que le produit d'un seul pays, et si ce métal était

partout employé comme monnaie, on pourrait mettre sur l'or un impôt très-considérable qui frapperait tous les pays dans la proportion de l'or qu'on y emploierait dans la production. Quant à la portion qui en serait employée comme monnaie, quoiqu'on en retirât un impôt considérable, personne cependant ne le paierait. C'est là une propriété particulière du numéraire. Toutes les autres marchandises dont il n'y a qu'une quantité bornée, et qui ne peut s'accroître par la concurrence, ont une valeur qui tient au goût, au caprice et à la fortune des acheteurs; mais l'argent est une marchandise qu'aucun pays ne désire augmenter; car il n'y a pas plus d'avantage à employer vingt millions que dix comme agent de la circulation. Un pays pourrait avoir un monopole de soie ou de vin, et cependant le prix de la soie et du vin pourrait baisser, en raison du caprice, de la mode ou du goût, qui ferait préférer et remplacer ces articles par du drap et de l'eau-de-vie. La même chose pourrait, jusqu'à un certain point, arriver par rapport à l'or, en tant qu'il serait employé dans les manufactures; mais tant que l'or est l'agent général de la circulation ou des échanges, la demande qui s'en fait n'est jamais une affaire de choix : elle est toujours l'effet de la nécessité. Vous êtes forcé de recevoir de l'or en échange de vos marchandises, et par conséquent on ne peut assigner des bornes à la quantité que le commerce étranger peut vous forcer d'accepter, s'il baisse de valeur ; au contraire, si son prix hausse, il n'est point de réduction dans la quantité de ce métal à laquelle vous ne soyez forcé de vous soumettre. Vous pouvez, à la vérité, remplacer le numéraire par un papier-monnaie; mais ce moyen ne fera pas diminuer la quantité de la monnaie. Ce n'est que par la hausse du prix des denrées qu'on peut empêcher qu'elles soient exportées d'un pays où l'on peut les acheter pour peu d'argent, dans un autre où elles se vendent plus cher; et cette hausse ne peut s'effectuer que par l'importation d'espèces métalliques de l'étranger, ou par la création ou l'augmentation du papier-monnaie dans le pays.

Supposons donc que le roi d'Espagne soit le possesseur exclusif des mines d'or, et l'or, le seul métal employé comme monnaie; s'il mettait un impôt considérable sur l'or, il en ferait hausser beaucoup la valeur naturelle; et comme le prix courant, en Europe, est en dernière analyse réglé par le prix naturel dans l'Amérique espagnole, l'Europe livrerait une plus grande quantité de marchandises pour une quantité déterminée d'or. Cependant l'Amé-

rique ne produirait plus la même quantité d'or; car sa valeur ne hausserait qu'en proportion de la rareté qui résulterait de l'accroissement des frais de production. L'Amérique n'obtiendrait donc pas plus de marchandises que par le passé, en échange de tout l'or qu'elle exporterait, et on pourrait demander quel serait, dans ce cas, l'avantage que l'Espagne et ses colonies en retireraient. Le voici. S'il y a moins d'or produit, moins de capital aura été employé à la production; on importera la même valeur en marchandises d'Europe, par l'emploi d'un moindre capital, et par conséquent tous les produits obtenus par l'emploi du capital détourné des mines, sera un avantage que l'Espagne retirera de l'impôt, et qu'elle ne saurait obtenir en aussi grande abondance, ni avec autant de certitude, par la possession du monopole de toute autre denrée. Il ne résulterait de cet impôt, en tant qu'il concerne le numéraire, aucun inconvénient pour les nations européennes; elles posséderaient la même quantité de marchandises, et par conséquent elles auraient les mêmes moyens de jouissance que par le passé : seulement, la circulation de ces marchandises se ferait avec moins de numéraire.

Si, par l'effet de cet impôt, les mines ne rendaient plus qu'un dixième de l'or qu'elles produisent à présent, ce dixième vaudrait autant que les dix dixièmes actuels. Mais le roi d'Espagne n'est pas le possesseur exclusif des mines de métaux précieux, et quand il le serait, l'avantage qu'il pourrait retirer de cette possession et de la faculté de mettre un impôt sur ces métaux, serait réduit de beaucoup par la diminution de la demande et de la consommation en Europe, par suite du papier-monnaie qu'on y substituerait plus ou moins aux métaux précieux. L'accord du prix naturel et du prix courant de toutes les marchandises dépend toujours de la facilité avec laquelle l'approvisionnement peut en être augmenté ou diminué. Cet effet ne peut pas, dans certaines circonstances, s'opérer rapidement pour ce qui regarde l'or, les maisons, les bras et beaucoup d'autres objets. Il n'en est point ainsi des denrées qui sont consommées et reproduites tous les ans, telles que les chapeaux, les souliers, le drap et le blé; on peut en diminuer l'approvisionnement au besoin, en l'accommodant à l'augmentation des frais de production, et sans qu'il faille pour cela un intervalle de temps bien long.

Un impôt sur les produits agricoles retombe, ainsi que nous l'avons déjà vu, sur le consommateur, et n'affecte nullement la rente, à moins qu'en diminuant les fonds destinés au soutien des travailleurs il ne fasse baisser les salaires, et ne diminue la population ainsi

que la demande de blé. Mais un impôt sur le produit des mines d'or doit, en élevant la valeur de ce métal, en réduire nécessairement la demande, et doit par conséquent détourner les capitaux de l'emploi auquel ils étaient consacrés. Alors même que l'Espagne tirerait tous les avantages que nous avons exposés, d'un impôt sur l'or, les propriétaires des mines, dont on aurait détourné les capitaux, en auraient perdu tout leur loyer. Ce serait une perte pour les particuliers, mais non pour la nation : — le loyer n'étant point une richesse créée, mais uniquement une richesse transmise. Le roi d'Espagne et les propriétaires des mines que l'on continuerait à exploiter, recevraient à la fois, non-seulement tout le produit du capital déplacé, mais encore tout ce que les autres propriétaires auraient perdu.

Supposons que les mines de la première, deuxième et troisième qualité soient exploitées, et rapportent respectivement cent, quatre-vingts et soixante-dix livres d'or; et que par conséquent le loyer du n° 1 soit de trente livres, et celui du n° 2 de dix livres. Supposons maintenant que l'impôt établi soit de soixante-dix livres par an sur chaque mine exploitée, et par conséquent que le n° 1 puisse seul continuer à être exploité; il est clair que dès cet instant tout loyer des mines cesserait. Avant l'impôt, le n° 1 payait trente livres, sur cent, de loyer, et l'exploiteur de la mine gardait soixante-dix livres, somme égale au produit de la mine la moins productive. La valeur de ce qui reste au propriétaire de la mine n° 1 doit donc être la même que par le passé, sans quoi il ne retirerait pas de son capital les profits ordinaires. Il faut donc qu'après avoir payé soixante-dix livres pour l'impôt sur les cent livres, la valeur des trente livres qui lui restent soit la même que celle des soixante-dix l'était auparavant, et par conséquent que la valeur totale de cent livres devienne égale à celle que deux cent trente-trois livres avaient par le passé. La valeur pourrait être au-dessus, mais elle ne saurait être au-dessous, sans quoi cette mine même cesserait d'être exploitée. Comme c'est une denrée monopolisée, elle pourrait monter au delà de sa valeur naturelle, et payer alors un loyer égal à ce surplus; mais si la valeur était au-dessous de ce que nous avons supposé, aucun capital ne serait employé à l'exploitation de la mine.

En employant donc le tiers de la main-d'œuvre et le tiers du capital, l'Espagne obtiendrait de ses mines, en retour, assez d'or pour avoir en échange la même, ou à peu près la même quantité de marchandises qu'elle obtenait auparavant. L'Espagne se serait enrichie de tout le produit des deux tiers du capital dégagé des

mines. Si la valeur des cent livres d'or devenait égale à celle des deux cent cinquante tirées auparavant, la part du roi d'Espagne, ou soixante-dix livres, équivaudrait à la valeur qu'avaient autrefois cent soixante-quinze livres. Il n'y aurait qu'une petite partie de l'impôt royal qui frapperait les sujets du roi, la plus grande partie étant obtenue par une meilleure distribution des capitaux.

Voici quel serait le compte courant de l'Espagne :

Produit primitif.

Or, 250 livres valant (par supposition). . . .	10,000 aunes de drap.	

Produit actuel,

Par les deux capitalistes qui ont renoncé à l'exploitation des mines, la valeur de 140 livres d'or, ou de.	5,600	d°
Par le capitaliste qui exploite la mine n° 1, 30 livres d'or, augmenté de valeur dans la proportion de 1 à 2 1/2, et par conséquent valant.	3,000	d°
Impôt au roi, 70 livres, valant actuellement. .	7,000	d°
Total.	15,600 aunes de drap.	

Sur les sept mille aunes reçues par le roi, le peuple espagnol contribuerait pour quatorze cents, et cinq mille six cents seraient un profit net résultant de l'emploi du capital dégagé.

Si l'impôt, au lieu d'être une somme fixe levée sur chaque mine exploitée, représentait une certaine portion du produit, la quantité de ce produit ne diminuerait pas en conséquence. Quand on prélèverait pour l'impôt la moitié, le quart ou le tiers du produit de chaque mine, l'intérêt des propriétaires serait toujours de faire rendre à leurs mines autant de métal qu'auparavant; mais si la quantité n'en diminuait pas, et que seulement une portion en fût transférée des mains du propriétaire dans les coffres du roi, le métal ne hausserait pas de valeur; l'impôt tomberait sur les habitants des colonies; et il n'en résulterait aucun avantage. Un pareil impôt produirait l'effet qu'Adam Smith attribue aux impôts sur les produits agricoles, sur la rente des terres : il tomberait entièrement sur le loyer des mines. Si on le poussait un peu plus loin, non-seulement il absorberait tout le prix du loyer, mais il priverait encore les exploiteurs des mines de tous les profits ordinaires des capitaux, qu'ils détourneraient par

conséquent de l'exploitation des mines d'or. Si l'on donnait encore plus d'extension à l'impôt, il absorberait le loyer même des mines les plus riches, et amènerait le retrait de nouveaux capitaux. La quantité de l'or diminuerait continuellement pendant que sa valeur augmenterait, ce qui produirait les effets que nous avons déjà indiqués : c'est-à-dire, qu'une partie de l'impôt serait payée par les habitants des colonies espagnoles, et l'autre partie irait créer de nouveaux produits par l'effet de l'augmentation de la puissance de l'agent employé comme moyen d'échange.

Les impôts sur l'or sont de deux espèces : les uns sont levés sur la quantité actuelle d'or en circulation, et les autres sur la quantité qu'on tire des mines annuellement. Les uns comme les autres tendent à faire diminuer la quantité de l'or et à en augmenter la valeur; mais ni les uns ni les autres n'augmenteraient la valeur de l'or, si elles n'en réduisaient pas la quantité. Ces impôts, tant que l'approvisionnement de l'or n'est pas diminué, tombent pendant un certain temps sur les capitalistes; mais en dernière analyse ils finissent par être supportés par les propriétaires des mines, qui en retirent des revenus moindres, et par les acheteurs de cette portion d'or, qui, employée comme marchandise, sert aux jouissances de l'espèce humaine, et n'est point consacrée exclusivement à faire les fonctions d'agent de la circulation.

CHAPITRE XIV.

DES IMPÔTS SUR LES MAISONS.

Il est encore d'autres objets dont on ne peut pas réduire promptement la quantité. Tout impôt sur ces objets tombe donc sur le propriétaire, si la hausse du prix fait diminuer la demande.

Les impôts sur les maisons sont de cette espèce : quoique levés sur le locataire, ils retombent souvent sur le propriétaire, par la baisse des loyers qu'ils occasionnent. Les fruits de la terre sont consommés et reproduits d'une année à l'autre, et il en arrive de même à l'égard de beaucoup d'autres objets; leur approvisionnement pouvant être promptement mis au niveau de la demande, ils ne sauraient rester longtemps au-dessus de leur prix naturel. Mais un impôt sur les maisons peut être regardé comme un loyer additionnel payé par le locataire et dont l'effet sera de diminuer la demande des maisons qui paient un pareil loyer, sans en diminuer le nombre. Les loyers baisseront donc, et une partie de l'impôt sera payée indirectement par le propriétaire.

« On peut supposer, dit Adam Smith, le loyer d'une maison divisé » en deux parties, dont l'une constitue proprement le loyer du bâti- » ment; l'autre s'appelle communément le loyer du sol ou rente du » fonds de terre.

» Le loyer du bâtiment est l'intérêt ou profit du capital dépensé à » construire la maison. Pour mettre le commerce d'un entrepreneur » au niveau de tous les autres commerces, il est nécessaire que ce » loyer soit suffisant, premièrement, pour lui rapporter le même » intérêt qu'il aurait retiré de son capital en le prêtant sur de bonnes » sûretés; et, deuxièmement, pour tenir constamment la maison » en bon état de réparation, ou, ce qui revient au même, pour rem- » placer dans un certain espace d'années le capital qui a été employé » à la bâtir. S'il arrivait que le commerce d'un entrepreneur de mai- » sons rapportât un profit beaucoup plus grand que celui-ci, à

» proportion de l'intérêt courant de l'argent, ce commerce enlève-
» rait bientôt tant de capital aux autres branches de commerce,
» qu'il ramènerait ce profit à son juste niveau. S'il venait, au con-
» traire, à rendre beaucoup moins, les autres commerces lui enlè-
» veraient bientôt tant de capital, que le profit remonterait encore
» au niveau des autres.

» Tout ce qui excède, dans le loyer total d'une maison, ce qui
» est suffisant pour rapporter ce profit raisonnable, va naturellement
» au loyer du sol, et quand le propriétaire du sol et le propriétaire
» du bâtiment sont deux personnes différentes, c'est au premier, le
» plus souvent, que se paie la totalité de cet excédant. Cette aug-
» mentation de loyer est le prix que donne le locataire de la maison,
» pour quelque avantage de situation réel ou réputé tel. Dans les
» maisons des champs, situées à une certaine distance des grandes
» villes, et où il y a abondance de terrain à choix pour construire,
» le loyer du sol n'est presque rien, ou n'est pas plus que ce que
» rendrait le fonds sur lequel est la maison, s'il était mis en culture.
» Dans les maisons de campagne voisines de quelque grande ville,
» ce loyer du sol est quelquefois beaucoup plus haut, et on paie sou-
» vent assez cher la beauté ou la commodité de la situation. Les
» loyers du sol sont en général le plus haut possible dans la capi-
» tale, et surtout dans ces quartiers recherchés où il se trouve y avoir
» la plus grande demande de maisons, quelles que puissent être les
» causes de cette demande, soit raison de commerce et d'affaires,
» soit raison d'agrément et de société, ou simplement affaire de mode
» et de vanité. »

Un impôt sur le loyer des maisons peut tomber sur le locataire, sur le propriétaire du terrain ou sur le propriétaire du bâtiment. Dans les cas ordinaires, il est à présumer que c'est le locataire qui paiera l'impôt en dernier résultat, comme il le paie immédiatement.

Si l'impôt est modique, et si le pays se trouve dans un état stationnaire ou progressif, il n'y aurait pas de motif qui pût déterminer le locataire d'une maison à se contenter d'une autre qui serait moins commode ou agréable. Mais si l'impôt est élevé, ou que d'autres circonstances diminuent la demande de maisons, le revenu du propriétaire en souffrira; car le locataire se dédommagera en partie de l'impôt par la diminution de son loyer. Il est pourtant difficile de savoir dans quelle proportion la partie de l'impôt que le locataire a épargnée par la diminution de son loyer,

portera sur le loyer du bâtiment et sur le loyer du sol. Il est probable que, dans le premier cas, elle porterait sur l'un comme sur l'autre; mais comme des maisons sont des choses périssables, quoiqu'elles ne se détériorent que lentement, et comme on n'en bâtirait plus jusqu'à ce que le profit de l'entrepreneur de bâtiments fût de niveau avec le profit des autres commerces, le loyer des bâtiments reviendrait, après un certain intervalle de temps, à son prix naturel. L'entrepreneur de bâtiments ne recevant de loyers que tant que la maison est debout, ne peut pas, dans les circonstances les plus désastreuses, payer longtemps une partie quelconque de l'impôt.

Cet impôt pèserait donc en définitive sur le locataire et sur le propriétaire du terrain. Mais « dans quelle proportion (demande Adam » Smith) ce paiement final se partagera-t-il entre eux? C'est ce qui » n'est pas très-facile à décider. Ce partage se ferait probable- » ment d'une manière très-différente dans des circonstances dif- » férentes; et un impôt de ce genre, d'après ces circonstances diffé- » rentes, affecterait d'une manière très-inégale le locataire de la » maison et le propriétaire du terrain.

Adam Smith regarde les loyers du sol comme un objet très-propre à être imposé. « Les loyers du sol, dit-il, et les rentes ordinaires des » terres, sont une espèce de revenu dont le propriétaire jouit le plus » souvent sans avoir ni soins ni attention à donner. Quand une partie » de ce revenu lui serait ôtée pour fournir aux besoins de l'État, on » ne découragerait par là aucune espèce d'industrie. Le produit » annuel des terres et du travail de la société, la richesse et le revenu » réel de la masse du peuple pourraient toujours être les mêmes » après l'impôt qu'auparavant. Ainsi le loyer du sol et les rentes » ordinaires des terres sont peut-être l'espèce de revenu qui peut le » mieux supporter un impôt spécial. »

Il faut convenir que les effets de ces sortes d'impôts seraient tels que le dit Adam Smith; ce serait pourtant assurément une grande injustice, que d'imposer exclusivement le revenu d'une classe particulière de la société. Les charges de l'État doivent être supportées par tous, et être en raison des facultés de chacun : c'est là une des quatre maximes posées par Adam Smith, et qui doivent servir de règle pour tout impôt. La rente appartient souvent à ceux qui, après bien des années de peines, ont fini par réaliser leurs profits, et ont employé leur fortune à l'achat d'un fonds de terre. Ce serait donc bien certainement au mépris de la sûreté des propriétés, principe qui

devrait toujours être sacré, qu'on assujettirait les rentes à un impôt inégal. Il est à regretter que les droits de timbre dont est grevée la mutation des biens-fonds, soient un obstacle si puissant à leur transmission, et les empêche de passer dans les mains de ceux qui pourraient les rendre plus productifs. Et si l'on réfléchit que non-seulement la terre, considérée comme un objet propre à supporter un impôt exclusif, baisserait de valeur pour compenser le risque d'être imposée, mais encore que plus ce risque serait indéfini, plus sa valeur incertaine, et plus les biens-fonds deviendraient un objet de spéculation, un agiotage plutôt qu'un commerce régulier; si on y réfléchit, dis-je, on verra combien il est probable que les mains dans lesquelles les terres viendraient à tomber seraient celles des individus qui sont plutôt des agioteurs que des propriétaires prudents, capables de tirer le plus grand parti des fonds de terre.



CHAPITRE XV.

DES IMPÔTS SUR LES PROFITS.

Les impôts sur les choses qu'on nomme en général objets de luxe, ne tombent que sur ceux qui en font usage. Un impôt sur le vin est payé par le consommateur : un impôt sur les chevaux de luxe, ou sur les voitures, est payé par ceux qui se donnent de pareilles jouissances, et dans la proportion exacte de la quantité de ces objets. Des impôts sur les choses de première nécessité n'affectent pas les consommateurs seulement à proportion de la quantité qu'ils en peuvent consommer, mais souvent bien au delà. Un impôt sur le blé, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, affecte le manufacturier non-seulement en proportion du blé que lui et sa famille peuvent consommer, mais cet impôt change encore le taux des profits du capital, et par conséquent il porte sur le revenu. Tout ce qui augmente les salaires des travailleurs diminue les profits du capital [1], et tout impôt assis sur des objets consommés par le travailleur, tend à faire baisser le taux des profits.

Un impôt sur les chapeaux en fera monter le prix ; un impôt sur les souliers fera renchérir les souliers ; et si cela n'était pas ainsi, l'impôt tomberait en dernier résultat sur le fabricant ; ses profits baisseraient au-dessous du niveau des autres profits, et il serait forcé de quitter le métier. Un impôt partiel sur les profits fera hausser le prix de la marchandise sur laquelle il porte. Par exemple, un impôt sur les profits du chapelier augmentera le prix des chapeaux ; car s'il n'y avait que les profits du chapelier d'imposés, à l'exclusion de tout autre commerce, à moins que le chapelier n'augmentât le prix de ses chapeaux, ses profits seraient au-dessous du taux de tous les

[1] Nous croyons avoir réfuté cette décourageante doctrine dans un précédent chapitre. A. F.

autres genres de commerce, et il se verrait forcé de quitter son métier pour un autre.

De la même manière, un impôt sur les profits du fermier ferait hausser le prix du blé; un impôt sur les profits du fabricant de drap ferait renchérir le drap; et si on mettait un impôt proportionnel sur tous les commerces, toutes les marchandises hausseraient de prix. Si cependant la mine qui nous fournit le métal dont nous fabriquons notre monnaie se trouvait chez nous, et que les profits de l'exploiteur fussent imposés de même, il n'y aurait point de hausse dans le prix d'aucune denrée; chacun donnerait une portion pareille de son revenu, et tout resterait comme auparavant.

Si l'on n'impose pas le numéraire, et qu'il puisse par conséquent conserver sa valeur pendant que toutes les autres denrées sont imposées et renchérissent, le chapelier, le fermier et le fabricant de drap, chacun employant un capital égal, qui rapporte des profits pareils, paieront la même quantité de l'impôt. Si cet impôt est de 100 l., la valeur des chapeaux, du drap et du blé augmentera de 100 l. Si le chapelier gagne 1100 l. sur ses chapeaux, au lieu de 1000 l., il paiera 100 l. d'impôt au gouvernement, et il lui restera toujours 1000 l. à dépenser à des objets de sa propre consommation. Cependant, comme le drap, le blé et toutes les autres denrées auront haussé de prix par la même cause, il n'aura pour ses 1000 l. que ce qu'il pouvait acheter auparavant pour 910 l., et il contribuera ainsi, par la réduction de sa dépense, aux besoins de l'État. En payant cet impôt, il aura mis une portion du produit de la terre et de l'industrie nationale à la disposition du gouvernement, au lieu d'employer cette portion à son propre usage. Si, au lieu de dépenser ses 1000 l., il ajoute cette somme à son capital, il verra par la hausse des salaires et par le renchérissement des matières premières et des machines, que cette épargne de 1000 l. n'est que l'équivalent de ce qu'aurait valu auparavant une épargne de 910 l.

Si l'on impose le numéraire, ou si la valeur en est changée par toute autre cause, pendant que toutes les denrées restent précisément au même prix qu'auparavant, les profits du manufacturier et du fermier seront aussi, comme par le passé, de 1000 l. Chacun d'eux ayant à payer 100 l. au gouvernement, il ne leur restera que 900 l., et ils ne pourront disposer que d'une moindre portion des produits du sol ou de l'industrie nationale, qu'ils emploient cette somme au profit d'une industrie productive ou improductive. Ce qu'ils perdent est alors précisément ce que le gouvernement gagne.

Dans le premier cas, le contribuable aura pour 1000 l. une quantité aussi grande de marchandises que celle qu'il pouvait acheter auparavant pour 910 l.; dans le second, il n'en obtiendra que ce qu'il pouvait acheter auparavant pour 900 l. Cela tient à la différence dans la quotité de l'impôt, qui, dans le premier cas, n'est que d'un onzième du revenu, et qui, dans le second est d'un dixième, l'argent ayant dans les deux cas une valeur différente.

Mais quoique le numéraire ne soit pas imposé, et que sa valeur ne change point, toutes les denrées hausseront de prix, mais dans des proportions différentes; elles ne conserveront plus après l'impôt, les unes par rapport aux autres, la même valeur qu'elles avaient auparavant. Dans une partie antérieure de cet ouvrage, nous avons examiné les effets du partage du capital en capital fixe et en capital circulant, ou plutôt en capital durable et en capital périssable, sur le prix des denrées. Nous avons fait voir que deux manufacturiers pouvaient employer précisément un capital pareil, en retirer des profits égaux, et cependant vendre les produits de leur industrie pour des sommes d'argent très-différentes, selon que leurs capitaux seraient consommés et reproduits plus ou moins rapidement. L'un pourrait vendre ses marchandises 4,000 l., et l'autre 10,000 l., chacun employant peut-être un capital de 10,000 l., dont l'un comme l'autre retirerait 20 pour cent de profit, ou 2,000 l. Le capital de l'un peut se composer, par exemple, de 2,000 l. de capital circulant qui doit se reproduire, et en 8,000 l. de capital fixe, en bâtiments et en machines; le capital de l'autre, au contraire, pourrait se composer de 8,000 l. de capital circulant, et de 2,000 l. seulement de capital fixe en machines et en bâtiments.

Maintenant, supposons que chacun des ces manufacturiers soit imposé à 10 pour cent de son revenu, ou à 200 l. L'un, pour retirer de son capital les profits ordinaires que rapportent les autres commerces, doit élever ses marchandises de 10,000 l. à 10,200 l.; et l'autre sera forcé d'élever le prix des siennes de 4,000 l. à 4,200 l. Avant l'impôt, les marchandises vendues par l'un de ces manufacturiers avaient une valeur plus forte deux fois et demie que celle de l'autre : après l'impôt, elles vaudront 2.42 fois davantage; une espèce de marchandise aura haussé de 2 pour cent, et l'autre de 5 pour cent. Par conséquent, un impôt sur le revenu, tant que l'argent ne change point de valeur, doit changer la valeur et le prix relatif des marchandises.

Cela serait encore vrai si l'impôt, au lieu d'être assis sur les pro-

fits, était prélevé sur les marchandises elles-mêmes. Pourvu que les marchandises soient imposées à proportion de la valeur du capital employé à leur production, elles hausseront également, quelle qu'en puisse être la valeur, et par conséquent elles ne conserveront plus la même proportion qu'auparavant. Une denrée qui aurait haussé de 10,000 l. à 11,000 l., ne conserverait pas le même rapport avec une autre qui aurait haussé de 2,000 l. à 3,000 l. Si, dans de pareilles circonstances, le numéraire haussait de valeur, de quelque cause que cela pût provenir, cette hausse n'affecterait pas le prix des denrées dans la même proportion. La même cause qui pourrait faire tomber le prix d'une denrée de 10,200 l. à 10,000 l. ou moins de 2 pour cent, ferait baisser l'autre de 4,200 l. à 4,000 l., ou de 4 3/4 pour cent. Si elles baissaient dans des proportions autres que celles-ci, les profits ne se trouveraient plus égaux ; car, pour les rendre tels, il faudrait que, quand le prix de la première de ces denrées serait de 10,000 l., celui de la seconde fût de 4,000 l.; et que, quand le prix de la première serait de 10,200 l., le prix de l'autre fût de 4,200 l.

La considération de ce fait doit nous conduire à la connaissance d'un principe très-important, auquel je crois qu'on n'a jamais fait attention. Le voici : — Dans un pays où il n'y aurait point d'impôts, les variations dans la valeur de l'argent, provenant de sa rareté ou de son abondance, doivent produire un effet pareil sur le prix de toutes les denrées; car si une denrée qui vaut 1,000 l. monte à 1200 l. ou tombe à 800 l., une autre denrée qui vaut 10,000 l. montera à 12,000 l. ou tombera à 8,000 l. : mais dans les pays où les prix haussent artificiellement par l'effet de l'impôt, l'abondance de numéraire par son affluence du dehors, ou sa rareté, par suite de demandes venues de l'étranger, ne modifieront pas dans la même proportion les prix de toutes les denrées ; les unes hausseront ou baisseront de 5, 6 ou 12 pour cent, et les autres de 3, 4 ou 7 pour cent. Dans un pays qui ne paierait point d'impôts, si le numéraire diminuait de valeur, son abondance dans tous les marchés produirait un effet sensible sur tous les marchés. Si la viande haussait de 20 pour cent, le pain, la bière, la chaussure et la main-d'œuvre hausseraient également de 20 pour cent. Il faut qu'il en soit ainsi pour assurer à chaque branche d'industrie le même taux de profits. Mais cela cesse d'être vrai dès qu'une de ces denrées est imposée ; car si, dans ce cas, elles haussaient toutes à proportion de la baisse dans la valeur de l'argent, les profits deviendraient inégaux. Dans

le cas où les denrées seraient imposées, les profits s'élèveraient au-dessus du niveau général, et le capital passerait d'un emploi à un autre jusqu'à ce que l'équilibre des profits se trouvât rétabli, ce qui ne pourrait arriver qu'après que les prix relatifs seraient changés.

Ce principe n'explique-t-il pas les différents effets que l'on a observés dans le prix des denrées, à la suite du changement dans la valeur du numéraire, pendant la durée de la loi qui autorisait la Banque d'Angleterre à suspendre ses paiements en argent? On objectait à ceux qui soutenaient que l'agent de la circulation était déprécié par la trop grande abondance de papier-monnaie, que si cela était vrai, toutes les denrées auraient dû hausser dans la même proportion. On remarquait bien que plusieurs d'entre elles avaient varié de prix beaucoup plus que d'autres; mais on en concluait que la hausse des prix était due à quelque cause qui affectait la valeur même des denrées, et non à un changement quelconque dans la valeur de l'agent de la circulation. Et cependant il semble, d'après ce que nous venons de dire, que, dans un pays qui paie des impôts sur les denrées, leur prix ne varie pas dans les mêmes proportions, par suite de la hausse ou de la baisse de la valeur de la monnaie courante.

Si les profits de tout commerce étaient imposés, à l'exception de ceux du fermier, toutes les marchandises, excepté les fruits de la terre, auraient une plus forte valeur en monnaie. Le fermier aurait le même revenu en blé qu'auparavant, et il vendrait son blé également au même prix en monnaie; mais comme il serait obligé de payer plus cher toutes les denrées autres que le blé, ce serait pour lui un impôt sur sa dépense. Un changement, même dans la valeur de l'argent, n'allégerait en rien le poids de cet impôt; car ce changement pourrait faire baisser toutes les denrées à leur ancien prix, mais celle qui ne serait point imposée tomberait au-dessous de son ancien niveau; et par conséquent, quoique le fermier pût acheter les denrées pour sa consommation à leur ancien prix, il se trouverait avoir moins d'argent à dépenser pour leur achat.

La position du propriétaire n'aurait pas changé non plus; il recevrait autant de rente en blé et en argent qu'auparavant, si le prix de toutes les denrées haussait pendant que l'argent conserverait la même valeur. Si toutes les denrées restaient au même prix, il recevrait la même rente en nature, mais moins d'argent. Dans l'un comme dans l'autre cas, quoique son revenu ne fût point imposé

directement, il contribuerait pourtant d'une manière indirecte au paiement de la contribution.

Mais supposons que les profits du fermier soient également imposés. Dans ce cas, il se trouvera dans la même position que les autres commerçants; ses produits agricoles hausseront, et il aura le même revenu en argent après avoir payé l'impôt; mais il paiera plus cher toutes les marchandises de sa consommation, y compris les produits du sol.

Son propriétaire, cependant, se trouvera dans une position différente. L'impôt mis sur les profits de son fermier lui sera profitable; car il se trouvera indemnisé du prix plus élevé qu'il sera obligé de donner pour les marchandises manufacturées dont il a besoin, dans le cas où elles hausseraient de prix; et il jouira du même revenu en argent quand, par l'effet d'une hausse dans la valeur de la monnaie, les denrées reviendront à leur ancien prix. Un impôt sur les profits du fermier n'est pas une contribution proportionnée au produit brut de la terre; il est assis sur son produit net, la rente, les salaires et les autres charges étant acquittés. Comme les cultivateurs des différentes espèces de terres, n° 1, n° 2 et n° 3, emploient précisément des capitaux pareils, ils auront exactement les mêmes profits, quelle que soit la quantité de produit brut que l'un puisse obtenir de plus que les autres; et par conséquent ils seront tous imposés sur le même pied.

Supposons que le produit brut de la terre de la qualité n° 1 soit de cent quatre-vingts quarters, celui du n° 2 de cent soixante-dix quarters et celui du n° 3 de cent soixante. Si chacune est imposée à dix quarters, la différence entre le produit du n° 1, du n° 2 et du n° 3, l'impôt acquitté, restera la même qu'auparavant; car si le n° 1 est réduit à cent soixante-dix, le n° 2 à cent soixante et le n° 3 à cent cinquante quarters, la différence entre le n° 3 et le n° 1 sera, comme auparavant, de vingt quarters, et celle entre le n° 3 et le n° 2, de dix quarters. Si, malgré cela, le prix du blé et de toutes les autres denrées restait le même qu'auparavant, les rentes en nature ou en argent n'éprouveraient aucune variation; mais si le prix du blé et de toutes les autres denrées haussait par suite de l'impôt, les rentes en argent hausseraient alors dans la même proportion. Si le blé vaut 4 l. st. le quarter, la rente du n° 1 sera de 80 l., et celle du n° 2 de 40 l.; mais si le blé haussait de 10 pour cent, c'est-à-dire, s'il montait à 4 l. 8 sch., la rente s'élèverait de même de 10 pour cent; car vingt quarters de blé vaudraient alors 88 l., et dix en vaudraient

44 l. Un pareil impôt ne peut donc, dans aucun cas, affecter le propriétaire.

Un impôt sur les profits du capital n'a jamais d'effet sur la rente en nature; mais la rente en argent varie selon le prix du blé. Au contraire, un impôt sur les produits immédiats de la terre, ou une dîme, affecte toujours les rentes en nature, et laisse en général les rentes en argent dans le même état. Dans une autre partie de cet ouvrage, j'ai dit que si un impôt territorial d'une valeur égale en argent était mis sur toutes sortes de terres en culture, sans égard pour leurs différents degrés de fertilité, cette contribution serait très-inégale dans son opération, car ce serait un profit pour le propriétaire des terres les plus fertiles. Un tel impôt ferait hausser le prix du blé à proportion de la charge supportée par le fermier du plus mauvais terrain; mais cette augmentation de prix étant obtenue par l'excédant des produits récoltés sur les meilleures terres, les fermiers de ces terres auraient un avantage pendant la durée de leurs baux, et à leur expiration cet avantage resterait au propriétaire sous la forme d'une augmentation dans le taux de la rente.

L'effet d'un impôt réparti d'une manière égale sur les profits du fermier est précisément semblable; un tel impôt augmente la rente en argent des propriétaires, si l'argent conserve la même valeur; mais comme les profits de tous les autres commerces sont imposés aussi bien que les profits du fermier, et qu'en conséquence les prix de toutes les marchandises, comme celui du blé, ont haussé, le propriétaire perd autant par l'augmentation du prix en argent des marchandises et du blé, qu'il gagne par la hausse de sa rente. Si l'argent haussait de valeur, et si toutes les choses, après l'établissement d'un impôt sur les profits des capitaux, tombaient à leurs anciens prix, la rente redeviendrait aussi ce qu'elle était auparavant. Le propriétaire recevrait la même rente en argent, et il aurait tous les objets qu'il achetait avec cet argent à leurs anciens prix; en sorte que, dans tous les cas, il continuerait à ne pas payer l'impôt[1].

Ce fait est réellement curieux. En imposant les profits du fermier, il se trouve que sa charge n'est pas plus lourde que s'il avait

---

[1] Il serait très-avantageux pour les propriétaires que l'impôt atteignît les profits du fermier, plutôt que ceux de tout autre capitaliste. En effet, on asseoirait alors sur les consommateurs de denrées agricoles, une taxe qui profiterait et à l'État et aux maîtres du sol.

échappé à la taxe. Quant au propriétaire, il a tout intérêt à voir taxer les profits de sa ferme, car c'est seulement à cette condition qu'il peut se soustraire à l'impôt. Un impôt sur les profits du capital affecterait aussi le capitaliste, dans le cas où toutes les denrées hausseraient à proportion de l'impôt; mais si, par le changement de la valeur de l'argent, toutes les denrées descendaient à leur ancien prix, le capitaliste ne contribuerait pour rien à l'impôt; il achèterait tous les objets de sa consommation au même prix, mais ses fonds continueraient à lui rapporter les mêmes intérêts en argent.

Si l'on convient qu'en imposant les profits d'un seul manufacturier, il doit élever le prix de sa marchandise, afin de se trouver de niveau avec tous les autres manufacturiers, et qu'en imposant les profits de deux manufacturiers, le prix des marchandises de chacun doit hausser, je ne conçois pas comment on peut douter qu'un impôt mis sur les profits de tous les manufacturiers doive faire hausser le prix de toutes les marchandises, pourvu que la mine qui fournit les métaux précieux se trouve dans le pays imposé. Mais comme l'argent ou les métaux précieux dont le numéraire est fabriqué sont une marchandise importée de l'étranger, les prix de toutes les marchandises ne pourraient pas hausser; car un tel effet ne peut avoir lieu sans un surcroît d'argent[1] qu'on ne pourrait obtenir en échange de marchandises chères, ainsi que nous l'avons déjà démontré. Si cependant une telle hausse pouvait s'opérer, elle ne saurait être permanente, car elle aurait une puissante influence sur le commerce étranger. En échange des marchandises importées, nous ne pourrions pas exporter des marchandises renchéries, et par consé-

---

[1] De plus longues réflexions me font douter de la nécessité où l'on se trouverait d'avoir plus d'argent pour desservir la circulation de la même somme de marchandises, dans le cas où les prix hausseraient par l'impôt et non par les difficultés de la production. Supposons qu'à une certaine époque, en un certain lieu, 100,000 quarters de blé se vendent à raison de 4 l. par quarter, et que, par suite d'une contribution directe de 8 sch, le prix s'élève à 4 l. 8 sch., je crois que la même masse de numéraire suffirait dans les deux cas. Ainsi, si j'achetais auparavant 11 quarters à 4 l., et que le poids de la taxe me forçât de réduire ma consommation à 10 quarters, il me faudrait la même somme de numéraire, uniquement, car dans tous les cas je paierais 44 l. pour mon blé. La nation consommerait en réalité un onzième de moins, et ce onzième irait augmenter la consommation du gouvernement. L'argent serait prélevé par l'État sur le fermier, mais celui-ci retrouverait les 8 sch. dans la vente de son blé. Aussi cette taxe est-elle réellement une taxe en nature, et n'exige-t-elle aucun excédant de numéraire; — du moins, cet excédant est-il si faible qu'on peut le négliger sans crainte.

séquent nous continuerions, pendant un certain temps, à acheter, quoique ayant cessé de vendre; nous exporterions de l'argent ou des lingots, jusqu'à ce que les prix relatifs des marchandises redevinssent à peu près tels qu'ils étaient auparavant. Il me paraît indubitable qu'un impôt bien réglé, prélevé sur les profits, doit, en dernière analyse, ramener les marchandises du crû et celle de l'étranger au prix en argent qu'elles donnaient avant l'établissement de l'impôt.

Comme les impôts sur les produits agricoles, la dîme, les impôts sur les salaires, et sur les objets de première nécessité, augmentent les salaires et font baisser les profits, ils produiront tous les mêmes effets, quoique dans des degrés différents.

La découverte des machines qui améliorent grandement les produits nationaux, tend toujours à élever la valeur relative de l'argent et à favoriser par conséquent son importation. Tout impôt, toute nouvelle entrave qu'éprouve le manufacturier, ou le cultivateur, tend au contraire à faire baisser la valeur relative de l'argent, et par conséquent à en favoriser l'exportation [1].

---

[1] M. Ricardo, dans tout ce chapitre, et dans plusieurs autres endroits de son ouvrage, ne fait pas attention qu'il y a une autre variation de prix qu'une variation purement relative. Pour lui l'argent devient plus cher si dans un achat on donne moins d'argent pour avoir une même marchandise. A ce compte, comme on donne à présent seulement une once d'argent environ pour acheter un volume ordinaire, un Nouveau-Testament, par exemple; tandis que pour se procurer le même ouvrage en l'année 1500, il fallait donner environ deux onces d'argent, il en résulterait que l'argent est devenu plus cher, plus précieux, puisqu'on en donne moins pour une quantité de marchandise pareille. Cependant il n'en est rien. D'autres considérations nous ont appris, au contraire, que l'argent est dix fois plus abondant, et environ quatre fois meilleur marché qu'en 1500. Si l'on donne une fois autant de livres pour un même poids d'argent, il faut donc que les livres aient diminué de prix dans la proportion à peu près de huit à un.

Il m'est impossible de me livrer ici aux développements qui seraient nécessaires pour faire entendre la différence qu'il y a entre une baisse réelle et une baisse relative des prix; on les trouve dans mon *Traité d'économie politique*, liv. II, chap. 4. Ils se réduisent en somme à ceci : la baisse du prix d'un produit est réelle lorsque, avec les mêmes moyens de production, les mêmes frais de production, le même terrain, le même capital, le même travail, on obtient une plus plus grande quantité de produit. Un livre imprimé, comparé avec un livre manuscrit, coûte huit fois moins d'intérêt de capital et de main-d'œuvre : donc il est *réellement* huit fois moins cher.

Une once d'argent coûte, en Europe, quatre fois moins d'avances et de main-

d'œuvre qu'elle ne coûtait en 1500 ; elle est *réellement* quatre fois moins chère. La valeur relative de ces deux choses a changé, mais la valeur de l'une n'a pas haussé. Avec la même fortune, avec le même revenu, c'est-à-dire le même fonds de terre, le même capital, le même travail industriel qu'en 1500, un homme peut avoir huit fois plus de livres et quatre fois plus d'argenterie. — J.-B. Say.

CHAPITRE XVI.

DES IMPÔTS SUR LES SALAIRES.

Des impôts sur les salaires feront monter les salaires, et diminueront par conséquent le taux des profits du capital. Nous avons déjà vu qu'un impôt sur les objets de première nécessité en faisait hausser le prix, et était suivi de la hausse des salaires. La seule différence entre un impôt sur les objets de première nécessité et un impôt sur les salaires, consiste en ce que le premier est nécessairement suivi de la hausse du prix des objets de première nécessité, et que le second ne l'est pas. Un impôt sur les salaires ne pèse donc ni sur le capitaliste, ni sur le propriétaire foncier; il pèse uniquement sur ceux qui emploient des travailleurs. Un impôt sur les salaires n'est autre chose qu'un impôt sur les profits, tandis qu'un impôt sur les objets de première nécessité est en partie un impôt sur les profits, et en partie un impôt sur les consommateurs riches. Les effets qui doivent résulter, en dernière analyse, de pareils impôts, sont précisément les mêmes que ceux occasionnés par un impôt direct sur les profits.

« Deux circonstances différentes, dit Adam Smith, comme j'ai » tâché de le faire voir dans le premier Livre, règlent partout nécessairement le salaire des ouvriers; savoir : la demande de travail » et le prix moyen ou ordinaire des denrées. La demande de travail, » selon qu'elle se trouve aller en augmentant, ou rester stationnaire, ou aller en décroissant, règle différemment la nature de la » subsistance du travailleur, et détermine le degré auquel cette » subsistance sera, ou abondante, ou médiocre, ou chétive. Le prix » moyen et ordinaire des denrées détermine la quantité d'argent » qu'il faut payer à l'ouvrier pour le mettre, une année portant » l'autre, à même d'acheter cette subsistance abondante, médiocre ou » chétive. Ainsi, tant que la demande de travail et le prix des denrées restent les mêmes, un impôt direct sur les salaires du travail

» ne peut avoir d'autre effet que de les faire monter de quelque » chose plus haut que l'impôt. »

M. Buchanan fait deux objections contre cette proposition, telle qu'elle est énoncée par le docteur Smith. En premier lieu, il nie que les salaires en argent soient réglés par le prix des denrées [1]; et en second lieu, il nie encore qu'un impôt sur les salaires du travail puisse les faire monter de prix. Voici, sur le premier point, l'argument qu'emploie M. Buchanan, page 59.

« Les salaires du travail, ainsi que je l'ai déjà fait voir, ne consistent point dans l'argent, mais dans ce qu'on peut acheter avec cet » argent, c'est-à-dire, dans les denrées et autres objets nécessaires; » et la part qui sera accordée au travailleur sur le fonds commun, » sera toujours proportionnée à l'offre. Là où les subsistances sont *à* » *bas prix et abondantes,* son lot sera plus fort; et là où elles sont » *rares et chères,* sa part le sera moins. Son salaire sera toujours » exactement ce qui doit lui revenir, et jamais au delà. Le docteur » Smith, et la plupart des autres auteurs, ont, il est vrai, prétendu » que le prix en argent du travail était réglé par le prix en argent » des subsistances, et que toutes les fois que les vivres montent, » les salaires haussent dans la même proportion. Il est cependant » clair que le prix du travail n'a point de rapport nécessaire avec le » prix des subsistances, puisqu'il dépend entièrement de l'offre du » travail industriel comparée avec la demande. D'ailleurs, il faut » faire attention que le haut prix des subsistances est un indice certain de la diminution de l'approvisionnement, et a lieu dans le » cours ordinaire des choses, afin d'en retarder la consommation. » Une moindre quantité de vivres partagée entre le même nombre de » consommateurs, en laissera évidemment à chacun une moindre » portion, et le travailleur sera forcé de supporter sa part de privation dans la disette. Pour que ce fardeau soit distribué également, » et pour empêcher que le travailleur ne consomme autant de subsistances qu'auparavant, le prix monte. On prétend que les salaires » doivent monter en même temps pour mettre le travailleur en état » de se procurer la même quantité d'une denrée devenue plus rare. » Mais si cela était ainsi, la nature contrarierait elle-même ses pro-

---

[1] Dans la note de la page 129, nous avons fait voir ce qu'il y a de vrai et ce qu'on peut aussi découvrir d'erroné dans cette proposition du savant et profond commentateur de Smith. A. F.

» pres desseins, en faisant d'abord monter le prix des subsistances, » afin d'en diminuer la consommation, et en faisant ensuite hausser » les salaires pour fournir au travailleur le même approvisionnement » qu'auparavant [1]. »

---

[1] Rien de plus vrai que le contraste offert par le renchérissement des subsistances, et la dégradation des salaires, aux époques de disette. C'est qu'en effet la lutte se trouve alors engagée entre deux faits bien distincts : un fait naturel, physique, qui est la végétation; un fait social, qui est l'offre et la demande des bras : — le premier frappant comme la foudre, le second ne pouvant subir que des transformations lentes, du moins quand ces transformations ne sont pas précipitées, aggravées par les crises de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture. Un mois suffit, en effet, pour dessécher la racine des plantes, et frapper de mort les ressources agricoles de tout un pays; mais il faut des années quand il ne faut pas des siècles pour accroître avec l'industrie la valeur du travail. Un mois suffit pour tripler le prix du blé, mais pour tripler des salaires, il faut de grands efforts, suivis de grands succès. A n'étudier, donc, que les phénomènes économiques d'un petit nombre d'années, l'ascension du prix des subsistances sera, comme le dit M. Buchanan, contemporaine de l'abaissement des salaires; mais si, élargissant l'horizon, on surveille la marche séculaire du travail, à travers les oscillations infinies et infiniment douloureuses qu'il éprouve, on découvre que sa valeur s'est accrue constamment, et que la même somme d'efforts donne aujourd'hui à l'ouvrier une somme de bien-être, de jouissances bien plus considérables que du temps de la reine Berthe, du roi Arthur ou des Pharaons. Les ognons d'Egypte, le pain noir des Ergastules, les maigres deniers qu'on donnait aux ouvriers du moyen-âge, sont devenus des salaires de 3 à 4 francs ou schillings, et la scène attristée de l'esclavage antique, ou du servage féodal s'est illuminée aux reflets de cette lampe merveilleuse qui est la liberté de penser, de dire et d'agir. Si bien que demain, peut-être, les salaires baisseront dans un pays, pour se relever, après-demain, et puis tomber encore; mais nous certifions que dans un siècle ils auront définitivement haussé.

Tout ce que nous pouvons concéder à M. Buchanan, c'est que les travailleurs ne marchent pas vers le bien-être, comme une flèche vole au but, sans détours, sans déviations : ils y vont à travers mille obstacles, mille sinuosités, mais en réalité, ils y vont.

Et d'ailleurs, nous ne voyons pas ce que la nature a à faire dans la fixation du taux des subsistances, et en quoi la Providence se mêle de rédiger les tarifs de la Halle ou de Mark-Lane. Nous ne voyons pas surtout en quoi, comme le veut M. Buchanan, comme le prétend Ricardo : *Dieu contrarierait ses propres desseins en permettant aux salaires de s'élever dans le rapport du renchérissement des subsistances.* Les desseins de Dieu, en couvrant la terre de générations vivantes, n'ont pas été de les affamer ou de les étouffer dans les étaux d'un syllogisme économique. En créant l'homme, il lui a légué la terre pour nourrice, comme en créant l'enfant il a gonflé le sein des mères. Si maintenant les moissons se flétrissent, si les plantes meurent frappées d'innombrables fléaux, si le lait manque aux faibles, et le pain aux forts, il faut voir dans ces faits redou-

Il y a, selon moi, dans cet argument de M. Buchanan, beaucoup de vérité mêlée à beaucoup d'erreur. De ce que le haut prix des

---

tables, une transgression des lois divines, il faut courber la tête devant ces mornes et implacables énigmes, et non les expliquer par une barbare préméditation de la Providence. En fait, la Providence n'intervient nullement dans de si basses œuvres ; elle permet les famines, les disettes : la force des choses, l'organisation sociale, la logique des événements font le reste, et nous sommes convaincu que Dieu ne s'opposerait nullement à ce que le *travailleur eût toujours la même dose d'aliments*, — résultat que M Buchanan trouve incompatible avec ses desseins.

Il était, comme on voit, fort inutile de faire jouer à la nature un rôle si peu digne d'elle, et d'introduire jusque sur le terrain de l'économie politique ces influences occultes et ces miracles qui ont tant tourmenté les alchimistes et les philosophes. Cela ne convient ni à notre époque, ni à nos esprits, et il suffisait, dans cette circonstance, de l'usage modeste du bon sens.

Les résultats indiqués par le judicieux commentateur de Smith, sont, en effet, faciles à expliquer, et nous les avons déjà expliqués plus haut. Ainsi, les subsistances venant à hausser, le travail se ralentit immédiatement dans toutes les branches de la production ; et cela forcément, fatalement, par cette loi de solidarité qui lie toutes les classes de la société. Si les agriculteurs sont misérables, ils achètent moins de vêtements, — ce qui restreint la production manufacturière ; si les tisserands sont misérables, ils consomment moins de pain, moins de viande, moins de vin, — ce qui restreint la production agricole. De là, diminution dans la demande des bras, par conséquent, baisse dans les salaires. Pas n'est besoin des divinités de l'Olympe pour produire et démontrer ces fléaux; pas n'est besoin d'elles non plus pour y porter remède, le progrès des connaissances humaines et des institutions sociales tendant chaque jour à les affaiblir. C'est ainsi que l'amélioration des méthodes agricoles a rendu les disettes infiniment moins fréquentes : c'est ainsi que la rapidité des voies de communication a mis les continents anciens de plein pied avec les continents nouveaux ; c'est ainsi que les pays où les récoltes ont été abondantes peuvent laisser s'épancher ces richesses sur les pays frappés de stérilité, et échanger, dans le langage de la Bible, leurs vaches grasses contre leurs vaches efflanquées ; c'est ainsi que l'égalité des partages tend à assurer à chacun une place au grand festin que donne la terre à ses enfants ; c'est ainsi, enfin, que la liberté du commerce, en élargissant la zône où se puisent les produits, et celle où s'achète le travail, prépare un équilibre futur que troubleront seulement de rares et faibles secousses.

Sans accorder à ces généreuses réformes des vertus irrésistibles, et en faire une panacée infaillible, nous les croyons infiniment plus puissantes que le manichéisme de Buchanan. Incarnées dans cette association géante qui les fit triompher en Angleterre, à la voix inspirée de Cobden, — apôtre de cette religion de la liberté dont Smith, Condorcet, Rousseau avaient été les révélateurs ; inscrites dans les lois commerciales d'un grand peuple, par la main d'un grand ministre, qui a enlevé près de douze cents articles aux tyrannies du fisc, elles ont pénétré dans les intelligences les plus avancées de notre pays, et pénétreront bientôt dans notre

subsistances est quelquefois occasionné par un manque d'approvisionnement, M. Buchanan conclut qu'il en est un indice certain. Il attribue exclusivement à une cause ce qui peut être opéré par plusieurs. Il est sans doute vrai que, dans le cas de diminution de l'approvisionnement, la quantité à partager entre le même nombre de consommateurs sera moindre, et qu'il en reviendra à chacun une plus petite part. Pour répartir cette privation d'une manière égale, et pour empêcher le travailleur de consommer autant de subsistances que par le passé, le prix hausse. On doit donc accorder à M. Buchanan que toute hausse dans le prix des subsistances, occasionnée par le manque d'approvisionnement, n'augmentera pas nécessairement les salaires en argent; car la consommation devant être diminuée, ce but ne peut être atteint qu'en diminuant les moyens que le consommateur a d'acheter. Mais de ce que le prix des subsistances s'élève par le manque d'approvisionnement, cela ne nous autorise nullement à conclure, avec M. Buchanan, qu'un approvisionnement abondant est incompatible avec le renchérissement des prix, non pas seulement par rapport à l'argent, mais par rapport à toutes les autres choses.

Le prix naturel des denrées, d'après lequel se règle leur prix courant, dépend, en dernière analyse, de la facilité de la production; mais la quantité produite n'est pas proportionnée à cette facilité. Quoique les terres qui sont actuellement mises en culture soient très-inférieures à celles qui ont été cultivées il y a des siècles, et que par conséquent la production soit devenue plus difficile, qui pourrait cependant douter que la quantité actuelle des produits ne surpasse de beaucoup celle du temps passé? Non-seulement le haut prix est compatible avec l'augmentation de l'approvisionnement, mais l'un va rarement sans l'autre. Si donc, par suite de l'impôt ou par la difficulté de la production, le prix des subsistances monte, sans que la quantité en soit diminuée, les salaires du travail en ar-

---

code, grâce à la plume incisive et humoristique de M. Bastiat, grâce à la parole tantôt brillante, tantôt grave, tantôt mordante de MM. d'Harcourt, Blanqui, Faucher, Dunoyer, Chevalier, Wolowski, etc., grâce surtout au plus grand de tous les maîtres : l'expérience. Il s'est trouvé de plus que, pour leur début, ces doctrines de liberté ont préservé l'Europe d'une disette effrayante, et de secousses épouvantables. Elles ont payé leur bienvenue dans ce monde en sauvant des milliers de malheureux dont nous entendions déjà le râle en Irlande, en Angleterre, et chez nous-mêmes. Qu'en dit M. Buchanan? A. F.

gent monteront; car, comme le dit M. Buchanan, « les salaires du » travail ne consistent pas dans l'argent, mais dans les choses que » cet argent peut acheter, c'est-à-dire, dans les subsistances et au- » tres choses nécessaires; et la part accordée au travailleur, sur le » fonds commun, sera toujours proportionnée à l'approvisionne- » ment[1]. »

---

[1] M. Buchanan, d'Édimbourg, le dernier éditeur de Smith, et l'un de ses plus dignes interprètes, me paraît avoir ici raison contre M. Ricardo. Il établit que *rareté* et *cherté* sont une seule et même chose; je le pense comme lui. *Rareté*, en matière de valeurs, ne se prend pas, ne peut pas se prendre dans un sens absolu, mais dans un sens relatif à la demande. Ainsi, quoique l'Angleterre produise plus de grains au dix-neuvième siècle que dans aucun des siècles qui ont précédé, je dis que le blé abonde moins en Angleterre qu'il ne faisait, et que sa quantité n'a pas augmenté autant que le nombre de ses consommateurs; car, d'après tous les relevés statistiques que j'ai pu consulter, jusqu'à la première année de ce siècle, l'Angleterre, année commune, a constamment exporté du blé, et depuis lors elle en a constamment importé. J'en juge encore sur la législation actuelle de ce pays. où les douanes sont armées contre l'importation du blé *, et où l'exportation est libre, assuré que l'on est qu'on n'exportera

* On permet bien l'importation dans l'entrepôt, mais le versement dans la circulation n'est admis que lorsque le prix monte à 80 sh. le quarter et au-dessus **.

** Il n'a pas été donné à J.-B. Say d'assister à l'instauration définitive des principes de liberté commerciale, et de voir se propager dans le monde cet affranchissement commencé en Angleterre. Lui aussi est mort en vue de la terre sainte, avant que Robert Peel eût donné l'élan aux réformes économiques, avant que Cobden eût passionné les multitudes au nom de la science, avant que la ligue eût rayé de sa main géante ce monopole inique et absurde qui, comme l'a dit O'Connell : *graisse les roues du riche avec les larmes du pauvre.* C'eut été une douce récompense, pour son courageux et savant apostolat, de voir chasser ignominieusement les prohibitions de nos tarifs, de voir ébranler les protections et démasquer le *travail national*, — véritable patriotisme de haut fourneau, de filature, de cardeuse, qui accompagne si tristement le patriotisme de clocher. — Les 80 sh., qui du temps de J.-B. Say servaient de barrière aux céréales étrangères, se transformèrent entre les mains de M. Huskisson et cédèrent la place au régime de l'échelle mobile — *sliding-scale* — déjà proposé en 1813. Ceci se passait en 1827 : en 1828 et 1842, nouvelles métamorphoses, qui aboutirent enfin à cette magnifique réforme économique qui illustrera la mémoire de R. Peel et la dernière session du parlement Anglais. Le nouveau système sera encore, jusqu'au 1er janvier 1849, celui de l'échelle mobile, mais d'ici-là il se transformera peu à peu. Ainsi la nouvelle loi porte qu'à partir de 1849, les céréales seront entièrement libres et ne paieront qu'un droit de balance. Seulement, comme transition vers ce salutaire régime de la liberté illimitée, R. Peel a fait adopter l'échelle suivante que nous mettrons en regard de celle de 1842, pour mieux en faire ressortir la portée et les bienfaits :

Echelle de 1842.

PRIX DU BLÉ PAR QUARTER.	DROIT.
A 59 sh. et au-dessus	14 sh.
de 59 à 58	14 sh.
de 58 à 57	15 sh.
de 57 à 56	16 sh.
de 56 à 55	17 sh.
de 55 à 52	18 sh
de 52 à 51	19 sh.
à 51 et au-dessous	20 sh.

Échelle adoptée en 1846.

PRIX DU BLÉ PAR QUARTER.	DROIT.
à 53 sh. et au-dessus	4 sh.
de 53 à 52	5 sh.
de 52 à 51	6 sh.
de 51 à 50	7 sh.
de 50 à 49	8 sh.
de 49 à 48	9 sh.
à 48 et au-dessous	10 sh.

Quant au second point, qui est de savoir si un impôt sur les salaires du travail doit faire monter le prix de la main-d'œuvre,

---

pas du grain d'un pays où il manque constamment, et où il est par conséquent plus cher que partout ailleurs.

M. Buchanan est donc fondé à dire que chacun des consommateurs, a, pour ce qui regarde le blé, une moins grosse part à consommer, et qu'il la paie aussi cher que si elle était plus grosse.

Cette législation est nécessitée par la circonstance qu'il y a en Angleterre, dans la réalité, deux prix naturels pour le blé. L'un se compose des frais de production du blé produit par les fonds de terre du pays ; l'autre, des frais de production du blé produit par l'industrie commerciale, du blé que l'Angleterre doit à son commerce. Ce dernier prix est en général plus bas que l'autre ; et si le gouvernement n'ordonnait pas qu'il ne sera versé du blé du commerce qu'autant que le prix s'en élevera à 80 sch., les cultivateurs ne pourraient soutenir la concurrence des négociants ; ils ne vendraient pas un quarter de grain ce que ce quarter leur coûte ; ils abandonneraient cette culture, au moins en partie, et acquitteraient difficilement leurs contributions, leurs fermages et la taxe des pauvres. C'est ainsi que l'autorité publique entretient perpétuellement une espèce de disette factice, un prix monopole, qui, par suite du même système, s'étend à beaucoup d'autres marchandises, rend la vie difficile, et chasse hors de leur terre natale un si grand nombre d'Anglais. Pour être conséquent dans

En disant que cette loi nouvelle doit rayer la famine et les crises industrielles de l'ordre du jour des nations, j'en aurai suffisamment fait connaître la grandeur. La réforme accomplie à travers les luttes ardentes de la tribune anglaise ou pugilat des hustings, cette réforme qui a détruit l'inique rançon payée par la chaumière au palais, par le prolétaire à l'aristocrate, me semble, en effet, le plus grand triomphe, que la science, incarnée dans quelques hommes, ait remporté au profit du genre humain. Sans doute, ce n'est pas au moyen de quelques articles votés dans l'enthousiasme d'une cause sainte, que l'on peut prévenir à jamais le retour des disettes, des souffrances manufacturières, des diminutions de salaires. Décréter une abondance perpétuelle, serait renouveler le miracle des noces de Cana, ou de la multiplication des pains, et nous ne croyons pas même que les protectionistes s'en chargent, eux qui multiplient si facilement, cependant, le nombre des ouvriers employés dans les forges, les houillières; eux surtout, qui ont fait ce miracle étonnant de faire croire à 35 millions d'hommes que ce qui les ruine les enrichit. Il sarait donc absurde de rendre les institutions humaines, responsables des caprices de l'atmosphère, et des calamités qui s'opposent à leur bienfaisante influence. Qu'est-ce en effet que la famine, *si ce n'est le rétablissement virtuel des vieilles lois sur les céréales par la main du hasard?*— je ne veux pas dire de la Providence. Les forces humaines ne peuvent rien contre ces brutalités du sort. Je me trompe elles pourrraient en alléger le poids en les répartissant sur le monde entier, et en appelant au secours des provinces désolées, celles dont les moissons ont été respectées : elles peuvent préparer les approvisionnements, en abaisser le prix par l'extension des marchés, et la régularité des opérations commerciales : elles peuvent faire, enfin, ce qu'elles ont fait et font encore pour l'Irlande, qui se fut éteinte sans elles dans le blasphème, le sang et la faim. N'avons-nous pas été nous mêmes demander un conseil aux vieux maitres, aux Turgot, et aux Smith, à l'approche de la crise, comme cette Rome altière, qui implorait, aux jours du danger, l'appui de ses grands hommes exilés. En voilà bien assez pour porter haut la mémoire des Cobden, des Bright, des Wilson, des Villiers, et la venger des tristes et mensongères attaques, dont on voudrait la ternir sous prétexte de féodalité industrielle, d'oppression de l'ouvrier, etc., — toutes choses que la liberté du commerce est appelée à balayer progressivement. A. F.

M. Buchanan dit : « Après que le travailleur a reçu la récompense
» équitable de son travail, que peut-il avoir à réclamer de celui qui
» l'emploie, en raison des impôts qu'il est ensuite forcé de payer?
» Il n'y a pas de loi ni de principe social qui puisse l'y autoriser.
» Une fois que le travailleur a reçu son salaire, c'est à lui à le gar-
» der, et il doit, selon ses facultés, supporter le fardeau de toutes
» les charges auxquelles il pourra ensuite être assujetti; car il est
» évident qu'il n'a aucun moyen de forcer ceux qui lui ont déjà
» payé le juste prix de son ouvrage, à lui rembourser ses impôts. »

M. Buchanan a transcrit, en l'approuvant beaucoup, un excellent passage de l'ouvrage de M. Malthus sur la population, lequel, selon moi, détruit complétement son objection : « Le prix du
» travail, quand rien ne l'empêche de gagner son niveau, est un
» baromètre politique de la plus haute importance, qui marque le
» rapport entre l'offre et la demande des subsistances, entre la quan-
» tité à consommer et le nombre des consommateurs; et son terme
» moyen, abstraction faite des circonstances accidentelles, marque
» encore clairement les besoins de la société, par rapport à la po-
» pulation. Quel que soit le nombre d'enfants, par ménage, néces-
» saire pour conserver la population actuelle telle qu'elle est, le prix
» du travail sera justement suffisant pour fournir à l'entretien de ce
» nombre, et il sera au-dessus ou au-dessous, selon l'état des fonds
» réels destinés à l'entretien des travailleurs, soit que leur nombre
» se trouve stationnaire, soit qu'il aille en croissant ou en décrois-
» sant. Au lieu donc de le considérer sous ce point de vue, nous le
» regardons comme quelque chose que l'on peut élever ou baisser
» à volonté, quelque chose qui dépend principalement des juges de
» paix du royaume. Lorsque la hausse du prix des subsistances mar-
» que déjà que la demande est trop forte par rapport à l'offre, on
» élève le prix du travail pour placer le travailleur dans la même
» position qu'auparavant; c'est-à-dire, que nous augmentons la de-
» mande, et nous sommes alors fort surpris de voir que le prix

---

ce système vicieux, en même temps qu'on diminue, ou, ce qui revient au même, qu'on empêche de s'accroître les objets de consommation, il faudrait empêcher de s'accroître le nombre des consommateurs; mais on n'est point d'accord là-dessus en Angleterre : j'en juge par les contradictions qu'éprouve M. Malthus. L'un n'est pourtant que la conséquence nécessaire de l'autre. On ne peut soutenir que par de mauvais palliatifs une santé politique altérée par des excès qu'on ne veut pas corriger. — J.-B. Say.

» des subsistances continue à hausser. A cet égard, nous agissons » à peu près comme si, lorsque le mercure, dans le baromètre ordi- » naire, marque l'*orage*, nous allions le faire monter, en employant » quelque pression forcée, de manière à le mettre au beau fixe, » et si alors nous nous étonnions beaucoup de ce qu'il continue de » pleuvoir. »

Le prix du travail marquera clairement les besoins de la société par rapport à la population; il sera précisément suffisant pour fournir aux besoins de la population que suppose et exige l'état des fonds destinés à cette époque à l'entretien des travailleurs. Si leurs salaires n'étaient auparavant que suffisants pour satisfaire aux besoins de la population, après l'impôt ils deviendront insuffisants; car le travailleur aura moins à dépenser pour l'entretien de sa famille. Le travail haussera donc de prix, parce que la demande se soutient; et c'est uniquement par un prix plus haut que l'offre peut ne pas être contrariée[1].

Rien n'est plus commun que de voir les chapeaux, ou la drèche renchérir quand on y met des impôts; ces objets montent, parce que, s'ils ne montaient pas, on ne pourrait point en fournir l'approvisionnement nécessaire. Il en est de même du travail; quand les salaires sont imposés, il augmente de prix; car, s'il ne montait pas, il serait impossible que la population nécessaire pût se maintenir. M. Buchanan n'admet-il pas lui-même tout ce que nous prétendons prouver, que « si, en effet, le travailleur se trouvait réduit à avoir » uniquement de quoi se procurer les choses de première nécessité, » son salaire ne pourrait plus souffrir de diminution, car il lui serait » impossible d'entretenir sa famille à de telles conditions. »

Supposons que le pays se trouve dans des circonstances telles, que les moindres travailleurs soient appelés, non-seulement à entretenir leur famille, mais encore à l'augmenter, leurs salaires seront réglés en conséquence. Pourraient-ils multiplier, si l'impôt leur enlevait une partie de leur salaire et les réduisait à l'absolu nécessaire?

Il est hors de doute qu'une denrée imposée ne haussera pas de

---

[1] Il est impossible d'accorder à l'auteur que la demande du travail reste la même lorsque le travail augmente de prix. Si donc, l'ouvrier quand on le force à payer un nouvel impôt, voulait s'en faire rembourser par ceux qui l'emploient, à coup sûr la demande faite par ceux-ci diminuerait. Il n'y a pas de fait plus constant et mieux expliqué dans toute l'économie politique. — J.-B. Say.

prix à proportion de l'impôt, si la demande en diminue sans que la quantité puisse en être réduite. Si la monnaie métallique était en usage généralement, sa valeur ne monterait pas longtemps, par l'effet de l'impôt, à proportion du montant de cet impôt; car, dès qu'elle aurait une plus forte valeur, la demande en diminuerait sans que sa quantité diminuât. Et la même cause influe sans doute souvent sur les salaires du travail; le nombre des travailleurs ne peut être augmenté ou diminué aussi rapidement que les fonds; mais, dans le cas supposé, il n'y a pas de diminution nécessaire de la demande de bras; et quand même cette diminution existerait, elle ne serait pas en proportion de l'impôt établi[1].

---

[1] L'effet de l'impôt est nécessairement très-compliqué, parce que les différentes classes sur lesquelles il porte ou qui en font l'avance sont placées dans une foule de situations variées, plus ou moins avantageuses ou désavantageuses pour en rejeter le fardeau sur d'autres classes. Vouloir décider de l'effet de l'impôt par des principes trop absolus, et sans tenir compte de la multitude de circonstances qui modifient son effet, c'est vouloir, selon moi, arriver à des résultats fort différents de ceux que nous présente l'observation.

Que l'on mette un impôt sur la fabrication ou les fabricateurs de chapeaux; que ce soit une patente ou bien une estampille, ou bien un droit sur la matière première, ou le local, ou les ouvriers chapeliers, peu importe; que ce droit s'élève à 2 fr., je suppose, pour chaque chapeau de 20 fr., qu'arrivera-t-il? les chapeaux se paieront-ils 22 fr.? Non; il faudrait pour cela que la demande restât la même, ce qui n'est pas possible. Les chapeaux se paieront-ils 20 fr. comme auparavant? probablement non; il faudrait que les producteurs payassent en totalité l'impôt sur leurs gains; or cette circonstance, rendant cette production moins avantageuse, diminuerait la quantité offerte des moyens de production des chapeaux. Pour qu'elle se balance avec la nouvelle quantité qui sera demandée, il faudra peut-être payer non pas 18 fr., mais 19 fr. la totalité des services productifs propres à faire un chapeau; et l'impôt de 2 fr. payé, il se trouvera que le consommateur aura payé 21 fr. un chapeau de la qualité de ceux qu'il payait 20 fr., et que les producteurs auront vendu 19 fr. cette même qualité dont ils obtenaient 20 fr. avant l'impôt que nous avons supposé s'élever à 2 fr.

L'impôt aura porté en partie sur les producteurs, entrepreneurs et ouvriers, mais dans des proportions fort diverses; en raison de la diminution de leurs gains, et en partie sur les consommateurs, à cause de l'augmentation du prix, et la production de cet article, comme sa consommation, auront diminué. Avec quelques variations dépendantes de circonstances diverses, c'est à peu près là l'effet de toute espèce d'impôt; et cet effet, résultat de la nature des choses et du raisonnement qui l'explique suffisamment, ébranle, je le dis avec chagrin, l'édifice que M. Ricardo, non-seulement dans ce chapitre, mais dans quelques autres, élève avec beaucoup d'habileté sur des principes trop absolus.

M. Ricardo dira peut-être à l'appui de sa doctrine qu'il faut bien que la quan-

M. Buchanan oublie que les fonds que le gouvernement lève par l'impôt sont par lui employés à l'entretien de travailleurs, à la vérité improductifs, mais qui sont cependant des travailleurs. Si, lorsque les salaires sont imposés, le prix du travail ne montait pas, il y aurait une grande augmentation dans la demande des bras; car les capitalistes, qui n'auraient rien à payer sur cet impôt, auraient les mêmes fonds disponibles pour donner de l'emploi à des ouvriers, tandis que le gouvernement aurait, dans le montant de l'impôt qu'il aurait reçu, un surcroît de fonds pour le même emploi. Le gouvernement et la nation se trouveraient par là en concurrence, et la suite de leur rivalité serait la hausse du prix du travail. On n'emploierait que le même nombre d'ouvriers, mais on leur donnerait de plus forts salaires [1].

---

tité de travail industriel se proportionne au capital productif de la société; qu'ainsi il ne peut pas y avoir moins de chapeaux produits après l'impôt qu'auparavant; que la quantité offerte restant la même, le prix n'en peut pas monter, et que s'il y a 2 fr. d'impôt à payer, il faut que ce soit l'entrepreneur seul qui en supporte la perte.

Je répondrai, en premier lieu, qu'un commerce grevé d'impôts exige, en proportion des quantités produites, plus de capitaux; en second lieu, qu'une partie des capitaux sorte évidemment d'un emploi qui devient moins avantageux, sans que ce soit toujours pour se porter sur d'autres productions également favorables au bien-être de la société, et qu'ils en sortent aussi pour être voués à la consommation improductive, à la destruction. Ne voyons-nous pas chaque année, au moyen des emprunts publics, la plupart des gouvernements de l'Europe détruire une partie considérable des épargnes et des capitaux de leurs sujets? Ils rendent d'une part la production désavantageuse par des impôts exagérés, et d'autre part offrent complaisamment aux producteurs de dévorer à la suite d'un emprunt les capitaux qui, par leur faute, rendent trop peu entre les mains de l'industrie. Le vice nourrit le vice; et s'il n'y avait pas maintenant en Europe, dans le monde entier, un développement de connaissance et d'activité industrielle supérieur à tous les exemples que nous fournissent les temps historiques, un développement qui fait plus que balancer les maux qui résultent de la mal-administration, il ne tiendrait pas à la politique européenne que la civilisation du monde rétrogradât on ne sait où. — J.-B. Say.

[1] N'y a-t-il point dans tout ce qui précède une confusion entre le fonds destiné à la consommation improductive, à la simple satisfaction des besoins de l'homme, et le fonds destiné à la reproduction, qu'on nomme le capital?

Lorsqu'on fait payer à un ouvrier un impôt qu'il ne peut se faire rembourser ni par son maître, ni par le consommateur du produit auquel il concourt lorsque le montant de cet impôt est donné à un courtisan, il est clair que le fonds de consommation du courtisan ou du percepteur est augmenté de tout ce qui est ôté au fonds de consommation de l'ouvrier; les jouissances du pre-

Si l'impôt avait été établi directement sur le peuple, le fonds national pour l'entretien des travailleurs aurait diminué dans la même proportion que celui du gouvernement, destiné au même emploi, et il n'y aurait pas eu, par conséquent, de hausse des salaires; car, quoique la demande restât la même, il n'y aurait plus la même concurrence. Si, une fois l'impôt levé, le gouvernement en exportait le produit pour le donner comme subside à un État étranger; et si par conséquent ces fonds étaient consacrés à payer les travailleurs étrangers, au lieu des Anglais, tels que des soldats, des matelots, etc., alors il y aurait sans doute une moindre demande de bras, et les salaires pourraient bien ne pas hausser, quoique étant imposés. Mais la même chose arriverait si l'impôt avait été mis sur des denrées de consommation, sur les profits du capital, ou si la même somme avait été levée de toute autre manière, pour fournir le montant du subside; c'est-à-dire, il y aurait moins de bras employés dans le pays. Dans l'un des cas, on empêche les salaires de monter; dans l'autre, ils doivent baisser absolument.

Mais supposons que le montant d'un impôt sur les salaires, après avoir été prélevé sur les ouvriers, fût donné gratuitement à ceux qui les emploient; cela augmenterait le capital de ceux-ci d'une somme d'argent destinée à payer la main-d'œuvre, mais cela ne multiplierait ni les denrées ni le nombre des bras. Il y aurait donc augmentation de concurrence entre ceux qui emploient des ouvriers, et l'impôt n'occasionnerait en définitive aucune perte ni à l'ouvrier ni à celui qui l'emploie. Ce dernier paierait plus cher le travail; et ce

---

mier sont multipliées aux dépens quelquefois des besoins urgents du second; mais on peut dire, à la rigueur, que la demande des travaux productifs n'est pas diminuée : elle n'est que déplacée. On demande, en travaux qui concourent à des objets de luxe, ce que l'ouvrier cesse de demander en bonne nourriture, en bons vêtements, en ameublements commodes.

Lorsque l'impôt est pris sur le capital, il ne faut pas croire qu'il achète autant de travaux que s'il était demeuré dans cet utile emploi. A la vérité, le gouvernement se sert de son montant pour faire des achats qui remplacent ceux qu'aurait faits cette portion de capital; c'est-à-dire peut-être de la poudre à canon, au lieu de la laine dont on aurait fabriqué du drap; mais la poudre à canon ne se reproduit pas par elle-même, tandis que le drap, une fois fabriqué, se vend, et de sa valeur on recommence à acheter de nouvelles denrées dont la production fait travailler de nouveau les producteurs, et le même jeu se renouvelle perpétuellement. Dans ce cas, il ne faut pas dire que le montant de l'impôt entre les mains du gouvernement réclame autant de travaux industriels qu'entre les mains des particuliers. — J.-B. Say.

surcroît de salaire, l'ouvrier le paierait à son tour au gouvernement, qui, dans le cas supposé, le rendrait à l'entrepreneur de travaux.

On ne doit cependant pas oublier que le produit de l'impôt est souvent dissipé sans fruit, et qu'en diminuant le capital, l'impôt tend à diminuer le fonds réel destiné au soutien des travailleurs, et par conséquent qu'il occasionne une moindre demande de bras. Les impôts donc en général, en tant qu'ils diminuent le capital réel du pays, rendent la demande des bras moindre; par conséquent l'effet probable d'un impôt sur les salaires, quoique cet effet ne soit ni nécessaire ni particulier à cet impôt, c'est que, quoique les salaires éprouvent une hausse, elle ne sera cependant pas d'une somme précisément égale à la valeur de l'impôt.

Adam Smith, ainsi que nous l'avons déjà dit, convient pleinement que l'effet d'un impôt sur les salaires serait de les faire monter d'une somme égale au moins à la valeur de l'impôt, et que cet impôt serait en définitive payé par l'entrepreneur de travaux, s'il ne l'était pas immédiatement. Jusque là nous sommes tout à fait d'accord; mais nous différons essentiellement dans la manière dont chacun de nous envisage l'action postérieure d'un pareil impôt.

« Ainsi, quand même un impôt direct sur les salaires du travail, » dit Adam Smith, serait payé par les mains mêmes de l'ouvrier, on » ne pourrait pas dire proprement qu'il fait l'avance de l'impôt, » du moins si la demande de travail et le prix moyen des denrées » restaient les mêmes après l'impôt comme auparavant. Dans tous » les cas, la personne qui emploie immédiatement l'ouvrier serait » obligée d'avancer, non-seulement l'impôt, mais quelque chose » de plus que l'impôt. Le paiement définitif retomberait sur des » personnes différentes, selon les circonstances. La hausse que l'im» pôt occasionnerait dans les salaires des ouvriers de manufac» ture, serait avancée par le maître-manufacturier, *qui serait » à la fois dans la nécessité et dans le droit de la reporter, avec un » profit, sur le prix de ses marchandises*. Ainsi, le paiement défi» nitif de ce surhaussement de salaires, y compris le profit addition» nel du maître manufacturier, retomberait sur le consommateur. » La hausse qu'un tel impôt occasionnerait dans les salaires du tra» vail de la campagne, serait avancée par le fermier, qui serait obligé » alors d'employer un plus gros capital pour entretenir le même » nombre de travailleurs qu'auparavant. Pour se rembourser de cet » excédant de capital, *ainsi que des profits ordinaires des capitaux*, *il* » serait nécessaire qu'il retînt dans ses mains une plus forte portion,

» ou, ce qui revient au même, la valeur d'une plus grande portion » du produit de la terre, et par conséquent qu'il payât moins de » rente au propriétaire. Ainsi, dans ce cas, le paiement définitif de » ce surhaussement de salaires, *en y joignant le profit additionnel » du fermier qui l'aurait avancé,* retomberait sur le propriétaire. » Dans tous les cas, un impôt direct sur les salaires du travail doit » nécessairement occasionner, à la longue, une plus forte diminution » dans la rente de la terre; et en même temps une plus forte hausse » dans le prix des objets manufacturés que n'en aurait pu occasion- » ner, d'une part ni de l'autre, l'imposition d'une somme égale au » produit de cet impôt, qui aurait été convenablement assise, par- » tie sur le revenu de la terre, et partie sur les objets de consomma- » tion. » *Tome III, page* 337.

Smith soutient, dans ce passage, que le surhaussement des salaires payé par les fermiers doit retomber en définitive sur les propriétaires fonciers, qui recevront moins de rente; mais que l'excédant de salaires payé par les manufacturiers à leurs ouvriers occasionnera une hausse dans le prix des ouvrages manufacturés, et que ce surcroît de frais retombera par conséquent sur le consommateur.

Supposons la société composée de propriétaires fonciers, de manufacturiers, de fermiers et d'ouvriers. On convient que les ouvriers seront dédommagés de ce qu'ils paieront pour l'impôt; mais qui les en dédommagera? qui voudra se charger de payer la portion qui ne retombe pas sur les propriétaires? Les manufacturiers ne pourraient en payer aucune partie; car, si le prix de leurs marchandises haussait à proportion du surhaussement des salaires qu'ils sont obligés de payer, ils se trouveraient dans une plus belle position après l'impôt qu'auparavant. Si le fabricant de drap, le chapelier, le cordonnier, etc., pouvaient chacun élever le prix de ses marchandises de 10 pour cent, en supposant que ces 10 pour cent suffisent complétement pour les indemniser du surcroît de salaires qu'ils paient à leurs ouvriers; si, comme le dit Adam Smith, « ils étaient à la fois dans la nécessité et dans le droit de reporter » ce surcroît de salaires, *avec un profit,* sur le prix de leurs mar- » chandises, » dans ce cas, chacun d'eux pourrait consommer autant de marchandises des autres marchands que par le passé, et par conséquent ils ne contribueraient en rien à l'impôt. Si le fabricant de draps payait ses chapeaux et ses souliers plus cher, il vendrait aussi son drap à plus haut prix. Ces fabricants achèteraient tous

les ouvrages manufacturés avec autant d'avantage qu'auparavant, et tant que le blé conserverait le même prix, — ce qu'admet le docteur Smith, — et qu'ils auront un surcroît de monnaie pour l'acheter, ils gagneraient, au lieu de perdre, à un tel impôt.

Si donc, ni les cultivateurs ni les manufacturiers ne contribuent à un tel impôt, et si les fermiers s'en dédommagent par la baisse de la rente, il n'y aura que les propriétaires fonciers qui en supporteront tout le fardeau, et ils devront encore fournir au surhaussement des profits du manufacturier. Mais pour effectuer cela, il faut qu'ils consomment tous les ouvrages manufacturés du pays; car le surcroît de prix réparti sur toute la masse, est à peine supérieur à la valeur de l'impôt levé dans l'origine sur les ouvriers des manufactures.

Or personne ne niera que le fabricant de draps, le chapelier et les autres manufacturiers ne soient tous consommateurs respectifs de leurs marchandises; tout le monde conviendra que tout ouvrier consomme du savon, du drap, des souliers, de la chandelle et plusieurs autres denrées : il est donc impossible que tout le fardeau de ces sortes d'impôts tombe uniquement sur les propriétaires.

Mais si les ouvriers ne paient aucune part de l'impôt, et que cependant le prix des ouvrages manufacturés hausse, les salaires doivent hausser, non-seulement pour les indemniser de l'impôt, mais encore à cause du renchérissement des objets manufacturés de première nécessité; et cette hausse, en tant qu'elle affecte les travaux de l'agriculture, deviendra une nouvelle cause de la baisse de la rente, tandis qu'elle occasionnera une nouvelle hausse du prix des marchandises manufacturées. Ce surhaussement du prix des marchandises agira à son tour sur les salaires. L'action et la réaction, d'abord des salaires sur les marchandises, et ensuite des marchandises sur les salaires, s'étendra sans qu'on puisse lui assigner des limites. Les arguments sur lesquels repose cette théorie mènent à des conclusions si absurdes, qu'il est aisé de voir du premier coup d'œil que le principe posé est tout à fait insoutenable.

Toutes les variations qu'éprouvent les profits du capital et les salaires du travail, par la hausse des rentes et par celle des objets de première nécessité, dans le progrès naturel de la société, et la difficulté croissante de la production, seront également occasionnées par l'accroissement de salaires que cause un impôt; et par conséquent les jouissances de l'ouvrier, aussi bien que celles de ceux qui l'emploient,

seront diminuées par l'effet, non-seulement de l'impôt en question, mais de tout autre moyen servant à prélever la même somme.

L'erreur d'Adam Smith vient d'abord de ce qu'il suppose que tout impôt payé par le fermier doit nécessairement retomber sur le propriétaire, sous la forme d'une réduction de rente. Quant à cet objet, je me suis déjà expliqué dans le plus grand détail, et je me flatte d'avoir démontré, à la satisfaction du lecteur, que puisqu'un capital considérable est employé sur les terres qui ne paient pas de rente, et puisque c'est le résultat obtenu au moyen de ce capital qui règle le prix des produits agricoles, il ne saurait être fait de déduction dans les rentes. Par conséquent, ou il ne sera point accordé de compensation au fermier pour l'indemniser de l'impôt sur les salaires; ou, s'il en obtient une, ce ne sera qu'au moyen d'un renchérissement des produits agricoles.

Si l'impôt est trop onéreux pour le fermier, il pourra élever le prix de ses denrées premières, afin de se mettre de niveau avec les autres commerçants; mais un impôt sur les salaires, qui ne pèserait pas plus sur son commerce que sur celui des autres, ne pourrait ni être rejeté sur ceux-ci, ni compensé par la hausse des produits agricoles; car le même motif qui pourrait l'engager à élever le prix du blé, c'est-à-dire, le désir de se rembourser de l'impôt, déciderait le fabricant de draps à élever le prix de ses étoffes, et le cordonnier, le chapelier et le tapissier, à augmenter le prix de la chaussure, des chapeaux et des meubles.

S'ils peuvent tous augmenter le prix de leurs marchandises de manière à se rembourser avec profit de l'impôt, puisqu'ils sont tous consommateurs, chacun des marchandises des autres, il est évident que l'impôt ne serait jamais payé; car si tout le monde en trouve la compensation, où seraient les contribuables?

J'espère donc avoir réussi à prouver que tout impôt qui peut occasionner une hausse des salaires, sera payé moyennant une diminution des profits, et par conséquent qu'un impôt sur les salaires n'est réellement qu'un impôt sur les profits.

Ce principe fondamental du partage du produit du travail et du capital, entre les salaires et les profits, que je me suis efforcé d'établir, me paraît si certain, qu'à l'exception de l'effet immédiat, je suis disposé à croire qu'il importe peu lequel des deux on impose, des profits du capital ou des salaires du travail. En imposant les profits du capital, vous changerez probablement le taux d'accroissement progressif des fonds destinés à entretenir les travailleurs, et les

salaires, en haussant trop, se trouveraient hors de proportion avec l'état de ce fonds. En mettant l'impôt sur les salaires, la récompense accordée à l'ouvrier étant trop faible, ne se trouverait pas non plus proportionnée à ce fonds. L'équilibre naturel entre les profits et les salaires se rétablirait, dans un cas, par la baisse, et dans l'autre, par la hausse des salaires en monnaie.

Un impôt sur les salaires ne pèse donc pas sur le propriétaire, mais il porte sur les profits du capital. Il « n'autorise ni n'oblige le » maître manufacturier à le reporter avec un profit sur le prix de » ses marchandises; » car il ne pourra pas en augmenter le prix, et il doit par conséquent supporter en entier, et sans compensation, tout le fardeau d'un tel impôt[1].

Si l'effet des impôts sur les salaires est tel que je viens de le décrire, ces impôts ne méritent point la censure dont le docteur Smith les a frappés. Voici ce qu'il dit au sujet de tels impôts : « On dit » que ces impôts et quelques autres du même genre, en faisant monter le prix du travail, ont ruiné la plupart des manufactures de » Hollande. Des impôts semblables, quoique pas tout à fait aussi » lourds, ont lieu dans le Milanais, dans les États de Gênes, dans le » duché de Modène, dans les duchés de Parme, de Plaisance et de » Guastalla, et dans l'État de l'Église. Un auteur français, de quelque réputation, a proposé de réformer les finances de son pays, » en substituant à la plus grande partie des autres impôts, cette » espèce d'impôts, la plus ruineuse de toutes : — Il n'y a rien de si » absurde, dit Cicéron, qui n'ait été avancé par quelque philosophe. » — Dans un autre endroit il dit : « Les impôts sur les choses de nécessité, en faisant monter les salaires du travail, tendent nécessairement à faire monter le prix de tous les objets manufacturés, » et par conséquent à en diminuer la vente et la consommation. »

Ce genre d'impôt ne mériterait point une pareille censure, quand même le principe posé par le docteur Smith serait exact : — à savoir que ces impôts tendent à faire monter le prix des objets manufactu-

---

[1] M. Say paraît être imbu de l'opinion générale sur ce point. En parlant du blé, il dit : « De là il résulte encore que son prix influe sur celui de *tous* les » autres produits. Un chef d'entreprise, fermier, manufacturier, ou négociant, » emploie un certain nombre d'ouvriers, qui tous ont besoin de consommer une » certaine quantité de blé. Si le prix du blé augmente, il est obligé d'augmenter dans la même proportion le prix de ses produits. » Liv. I, chap. XVII. (*Note de l'Auteur*)

rés ; car cet effet ne pourrait être que temporaire, et n'entraînerait pour nous aucun désavantage dans notre commerce étranger. Si une cause quelconque faisait monter le prix de quelques marchandises manufacturées, elle en entraverait ou en empêcherait l'exportation. Mais si cette même cause avait un effet général sur toutes les marchandises, son effet ne serait que nominal ; il n'affecterait pas leur valeur relative, et ne diminuerait en rien l'appât que présente le commerce d'échange. Or, tout commerce extérieur et intérieur n'est réellement autre chose qu'un commerce d'échange[1].

J'ai déjà essayé de prouver que, lorsqu'une cause quelconque fait renchérir toutes les denrées en général, ses effets sont presque pareils à ceux qu'occasionne une baisse dans la valeur de la monnaie. Si la monnaie baisse de valeur, toutes les denrées haussent de prix ; et si cet effet se borne à un seul pays, il modifie son commerce étranger de la même manière que le ferait un renchérissement de denrées occasionné par des impôts. Par conséquent, examiner les effets de la dépréciation de la monnaie d'un seul pays, c'est examiner les effets d'un renchérissement des denrées borné à un seul pays. Adam Smith, en effet, était bien persuadé de la parité de ces deux cas ; c'est pourquoi il soutient que la dépréciation du numéraire, ou, comme il le dit, de l'argent en Espagne, par suite de la défense de l'exporter, est très-nuisible aux manufactures et au commerce étranger de l'Espagne.

« Mais cette dégradation de la valeur de l'argent, qui, étant le » résultat ou de la situation particulière d'un pays ou de ses institutions politiques, n'a lieu que pour ce pays seulement, entraîne » des conséquences tout autres ; et bien loin qu'elle tende à rendre

---

[1] Même dans le commerce d'échange et sans faire usage de monnaie, une marchandise peut être chère ou à bon marché. Elle est chère lorsqu'elle est le résultat de beaucoup de frais de production, du service de beaucoup de capitaux ou d'industrie, ou, ce qui revient au même, lorsque beaucoup de capitaux ou d'industrie n'ont donné que peu de marchandise. Lorsque cette marchandise va dans l'étranger, on n'en peut donner que peu en échange de quoi que ce soit ; par conséquent elle ne trouve pas à s'y échanger facilement. C'est ce qu'on appelle ne pas soutenir la concurrence avec les marchandises produites dans ce pays étranger, lesquelles pouvant s'offrir en plus grande abondance dans les échanges, obtiennent la préférence.

C'est une preuve de plus qu'il y a autre chose que des *variations relatives* dans les prix, comme toute la doctrine de M. Ricardo semble l'établir. — J.-B. Say.

» personne réellement plus riche, elle tend à rendre chacun réelle- » lement plus pauvre. La hausse de prix en argent de toutes les » denrées et marchandises, qui, dans ce cas, est une circonstance par- » ticulière à ce pays, tend à y décourager plus ou moins toute espèce » d'industrie au dedans, et à mettre les nations étrangères à portée » de fournir presque toutes les diverses sortes de marchandises pour » moins d'argent que ne le pourraient faire les ouvriers du pays, et, » par là, de les supplanter non-seulement dans les marchés étran- » gers, mais encore dans leur propre marché intérieur. » *Liv. IV, chap.* 5.

Un des désavantages, et, je crois, le seul qui provienne de la dépréciation de l'argent, occasionnée par une abondance forcée, a été très-habilement développé par le docteur Smith. Si le commerce de l'or et de l'argent était libre, « l'or et l'argent qui iraient » au dehors, dit Smith, n'iraient pas pour rien, mais rapporteraient » en retour une valeur égale de marchandises d'une espèce ou d'une » autre. Ces marchandises ne seraient pas non plus toutes en objets » de luxe ou en superfluités destinés à ces gens oisifs qui ne produi- » sent rien en retour de leur consommation. Comme cette expor- » tation extraordinaire d'or et d'argent ne saurait augmenter la ri- » chesse réelle ni le revenu réel de ces gens oisifs, elle ne saurait non » plus apporter une grande augmentation dans leur consommation. » Vraisemblablement la plus grande partie de ces marchandises, et » au moins certainement une partie d'elles consisterait en matières, » outils et vivres destinés à employer et à faire subsister des gens » laborieux, qui reproduiraient avec profit la valeur entière de leur » consommation. Une partie du fonds mort de la société se trou- » verait ainsi convertie en un capital actif, et on mettrait en mou- » vement une plus grande somme d'industrie qu'auparavant. »

En empêchant le commerce des métaux précieux d'être libre, quand le prix des denrées hausse ou par l'effet de l'impôt ou par l'affluence de ces métaux, on empêche qu'une partie du capital mort de la société ne soit convertie en un capital actif, et on empêche une plus grande quantité d'industrie d'être mise en activité. Mais voilà tout le mal, et ce mal n'est jamais ressenti dans les pays où l'exportation du numéraire est permise ou tolérée.

Le change entre différents pays n'est au pair qu'autant qu'ils ont chacun en circulation la quantité de monnaie qui, dans un état donné de choses, est nécessaire pour le mouvement de leurs produits. Si le commerce des métaux précieux était parfaitement libre, et que

l'on pût exporter du numéraire sans aucuns frais, les changes ne pourraient manquer d'être, sur toutes les places, au pair. Si le commerce des métaux précieux était parfaitement libre, s'ils étaient généralement employés comme agents de la circulation, malgré les frais de transport, le change ne pourrait, dans tout pays, dévier du pair que du montant de ces frais. Ces principes sont, je crois, universellement reconnus. Si un pays se servait d'un papier-monnaie qui ne fût pas échangeable contre des espèces métalliques, et qui n'eût par conséquent point de régulateur fixe, les changes d'un tel pays pourraient s'écarter du pair selon que la monnaie s'y trouverait multipliée au delà de la quantité qui lui serait départie par le commerce de toutes les nations, si le commerce des métaux précieux était libre, et si ces métaux étaient employés comme monnaie et comme régulateur.

Si, par les opérations générales du commerce, la part de l'Angleterre se trouvait être de 10 millions de livres sterling, d'un poids et d'un titre reconnus, et qu'on y substituât 10 millions de papier-monnaie, le change n'éprouverait aucun changement; mais si, en abusant de la faculté de mettre du papier en circulation, on en faisait une émission de 11 millions, le change serait de 9 pour cent au désavantage de l'Angleterre; si l'émission était de 12 millions, le change baisserait de 16 pour cent; et si elle était de 20 millions, le change serait de 50 pour cent contre l'Angleterre.

Cet effet peut cependant avoir lieu sans l'introduction d'un papier-monnaie. Toute cause qui retient en circulation une quantité de livres sterling plus forte que celle qui aurait circulé si le commerce eût été libre, et que les métaux précieux d'un poids et d'une pureté reconnus, eussent été employés comme numéraire ou comme régulateurs de la monnaie métallique, produirait exactement les mêmes effets. Supposons que, les pièces de monnaie étant rognées, chaque livre sterling ne renfermât plus la quantité d'or et d'argent déterminée par la loi; on pourrait, dans ce cas, employer dans la circulation un plus grand nombre de ces livres rognées qu'on n'en aurait employé dans leur état de pureté. Si l'on rognait un dixième sur chaque pièce d'une livre, on pourrait avoir en circulation 11 millions de ces pièces au lieu de 10; si on enlevait à chacune deux dixièmes, on pourrait employer 12 millions de pièces d'une livre sterling rognées; et si l'on rognait la moitié du poids, 20 millions de pièces ainsi dégradées pourraient ne pas être de trop dans la circulation. Si on employait ces 20 millions de pièces d'une livre au lieu de 10 millions, toutes les marchandises,

en Angleterre, monteraient du double de leur ancien prix, et le change se trouverait à 50 pour cent au désavantage de l'Angleterre; mais cela ne dérangerait en rien le commerce étranger, et ne découragerait non plus la fabrication d'aucune marchandise dans l'intérieur. Si le drap, par exemple, haussait en Angleterre de 20 l. à 40 l. par pièce, on pourrait l'exporter tout aussi facilement qu'auparavant; car le change offrirait à l'acheteur étranger une compensation de 50 pour cent; en sorte qu'avec 20 l. de son argent, il pourrait acheter une traite moyennant laquelle il serait en état d'acquitter, en Angleterre, une dette de 40 l. De la même manière, si le marchand étranger exporte une marchandise qui coûte chez lui 20 l., et qui se vend en Angleterre 40 l., il ne recevra cependant que 20 l.; car, pour 40 l. en Angleterre, il ne pourra acheter qu'une traite de 20 l. sur l'étranger.

Les mêmes effets auraient lieu, quelle que fût la cause qui porterait l'agent de la circulation en Angleterre à 20 millions, lorsque 10 eussent suffi à tous les besoins. Si une loi aussi absurde que le serait celle qui prohiberait l'exportation du numéraire, pouvait s'exécuter, et que, par suite de cette prohibition, il se trouvât 11 millions au lieu de 10 en circulation, le change serait de 9 pour cent contre l'Angleterre; il serait de 16, si la circulation était portée à 12 millions, et de 50 pour cent contre l'Angleterre, si, par des moyens également arbitraires, l'agent de la circulation était porté à 20 millions. Cela ne découragerait cependant nullement l'industrie anglaise. Si les marchandises du cru se vendaient cher en Angleterre, celles de l'étranger seraient également à un haut prix. Il importerait peu au négociant étranger que ces prix fussent hauts ou bas; car, d'un côté, il serait obligé de donner une compensation sur le change lorsqu'il vendrait cher ses marchandises, et il recevrait une pareille compensation quand il serait obligé d'acheter des marchandises anglaises à haut prix.

Le seul désavantage qui pourrait résulter pour le pays où l'on retiendrait, par des lois prohibitives, une quantité d'or et d'argent en circulation plus forte que celle qui y circulerait autrement, serait la perte qu'il ferait en employant une partie de son capital d'une manière improductive, au lieu de l'employer productivement. Comme monnaie, ce capital ne saurait rapporter aucun profit; mais converti par échange en matériaux, en machines et en subsistances, il donnerait un revenu, et ajouterait à la richesse et aux ressources du pays.

Je me flatte donc d'avoir démontré d'une manière satisfaisante, qu'un prix comparativement bas des métaux précieux, par suite d'un impôt, ou, en d'autres termes, un prix généralement élevé des denrées, ne peut nuire en rien à un pays, attendu qu'une partie des métaux serait exportée, ce qui, en faisant hausser leur valeur, ferait baisser d'un autre côté le prix des denrées. J'ai démontré de plus, que, si les métaux précieux n'étaient point exportés, et si, par des lois prohibitives, on pouvait les retenir dans le pays, l'effet produit sur le change contre-balancerait celui des hauts prix. Si donc des impôts sur les objets de première nécessité et sur les salaires, ne peuvent pas avoir l'effet d'élever le prix de toutes les denrées dont la production a exigé l'emploi d'une certaine somme de travail, on aurait tort de condamner ces impôts sur de pareils motifs : et quand même il serait vrai qu'ils produisissent de semblables effets, ils n'en seraient pas, pour cela, plus nuisibles.

Il est incontestable que « les impôts sur les choses de luxe n'ont » aucune tendance à faire monter le prix d'aucune autre marchandise » que de celles qui sont imposées ; » mais il n'est pas vrai « que les » impôts sur les objets de nécessité, en faisant monter les salaires du » travail, tendent nécessairement à faire monter le prix de tous les » objets manufacturés. » Il est vrai « que les impôts sur les choses de » luxe sont payés, en définitive, par les consommateurs de la chose » imposée, sans aucune répétition de leur part. Ils tombent indis- » tinctement sur toutes espèces de revenus, salaires de travail, profits » de capitaux, et rentes de terre. » Mais il est faux « que les im- » pôts sur les choses de nécessité, pour ce qui pèse sur la classe pau- » vre et ouvrière, soient payés en définitive, partie par les proprié- » taires dans le déchet que souffrent les fermages de leurs terres, et » partie par les riches consommateurs, propriétaires et autres, dans » le surhaussement de prix des choses manufacturées ; » car, *en tant que ces impôts portent sur la classe pauvre et ouvrière*, ils seront payés presque en totalité par la diminution des profits du capital, les travailleurs eux-mêmes n'en payant qu'une très-petite partie par la diminution du travail, diminution que les impôts de tout genre tendent à produire.

C'est d'après la manière erronée dont le docteur Smith a envisagé les effets de ces impôts, qu'il a été conduit à la conclusion suivante : « Si les classes supérieures et mitoyennes entendaient bien leur inté- » rêt, elles devraient toujours s'opposer à tous impôts sur les choses » nécessaires à la vie, tout comme aux impôts directs sur les salaires

» du travail. » Cette conclusion découle du raisonnement suivant :
« Le paiement définitif des uns aussi bien que des autres retombe » en entier sur elles, et toujours avec une surcharge considérable. Il » retombe avec plus de poids surtout sur le propriétaire, qui paie dou- » blement, ou à deux différents titres, comme propriétaire par la ré- » duction de son revenu, et comme riche consommateur par l'aug- » mentation de sa dépense. L'observation faite par sir Matthew » Decker, qu'il y a des impôts qui sont quelquefois répétés et accu- » mulés cinq ou six fois dans le prix de certaines marchandises, est » parfaitement juste à l'égard des impôts sur les choses nécessaires à » la vie. Par exemple, dans le prix du cuir, il faut que vous payiez » non-seulement l'impôt sur le cuir des souliers que vous portez, » mais encore une partie de cet impôt sur les souliers que portent le » cordonnier et le tanneur. Il faut que vous payiez de plus, pour » l'impôt sur le sel, sur le savon et sur les chandelles que consomment » ces ouvriers pendant le temps qu'ils emploient à travailler pour » vous, et puis encore pour l'impôt sur le cuir qu'usent le faiseur » de sel, le faiseur de savon et le faiseur de chandelles, pendant qu'ils » travaillent pour ces mêmes ouvriers. »

Cependant, comme le docteur Smith ne prétend pas que le tanneur, le faiseur de sel ou le fabricant de chandelles, tirent l'un ou l'autre aucun avantage de l'impôt sur le cuir, le sel, le savon ou les chandelles, et comme il est certain que le gouvernement ne reçoit jamais que le montant de l'impôt assis, il est impossible de concevoir comment il en pourra être payé davantage par le peuple, quelle que soit la classe sur laquelle l'impôt puisse porter. Les riches consommateurs pourront payer et paieront en effet pour le consommateur pauvre, mais ils ne paieront rien au delà du montant de l'impôt, et il n'est pas dans la nature des choses que « *l'impôt soit répété et accumulé quatre ou cinq fois.* »

Un système d'impôt peut être vicieux, parce qu'il enlève au peuple une somme plus forte que celle qu'il fait entrer dans les coffres de l'État, — une partie de cet impôt pouvant, en raison de son effet sur les prix, être reçue par les personnes qui profitent du mode particulier de la perception. De tels impôts sont funestes, et l'on ne devrait pas les encourager; car on peut poser en principe que toutes les fois que l'action d'un impôt est équitable, l'impôt est conforme à la première des maximes du docteur Smith, et ôte au peuple le moins possible au delà de ce qu'il rapporte au trésor public. M. Say dit : « D'autres enfin apportent des plans de finance, et proposent des

» moyens de remplir les coffres du prince sans charger les sujets ;
» mais à moins qu'un plan de finance ne soit un objet d'entreprise
» industrielle, il ne peut donner au gouvernement que ce qu'il ôte
» au particulier, ou ce qu'il ôte au gouvernement sous une autre
» forme. On ne fait jamais, d'un coup de baguette, quelque chose
» de rien. De quelque déguisement qu'on enveloppe une opération,
» quelque détour qu'on fasse prendre aux valeurs, quelque méta-
» morphose qu'on leur fasse subir, on n'a une valeur qu'en la créant
» ou en la prenant. Le meilleur de tous les plans de finance est de
» dépenser peu, et le meilleur de tous les impôts est le plus petit. «
Traité d'Écon. polit., Édit. Guillaumin, livr. III, chap. 8.

Le docteur Smith soutient, dans tout le cours de son ouvrage, et je crois, avec raison, que les classes ouvrières ne sauraient contribuer aux besoins de l'État. Un impôt sur les choses de première nécessité, ou sur les salaires, doit par conséquent être reporté des pauvres sur les riches. Si donc le docteur Smith a voulu dire *que certains impôts sont quelquefois répétés dans le prix de certaines marchandises, et accumulés quatre ou cinq fois,* uniquement dans le but de reporter l'impôt du pauvre au riche, cela ne les rend pas dignes de censure.

Supposons que l'impôt équitable d'un riche consommateur soit de 100 livres, et qu'il le paie directement, l'impôt étant assis sur le revenu, sur le vin ou sur tout autre objet de luxe, ce contribuable ne perdra rien si, par un impôt sur les choses de nécessité, il n'était tenu de payer que 25 liv. pour ce que lui et sa famille consomment en objets de première nécessité, et qu'on lui fît répéter cet impôt trois fois dans le renchérissement des autres denrées, renchérissement destiné à indemniser les ouvriers ou les entrepreneurs d'industrie de l'impôt qu'ils ont été obligés d'avancer. Dans ce cas même, l'argument n'est pas concluant ; car s'il n'y a rien de payé au delà de ce qui est exigé par le gouvernement, qu'importe au consommateur riche d'acquitter directement l'impôt, en donnant un prix plus élevé pour un objet de luxe, ou de l'acquitter indirectement en payant plus cher les objets de nécessité et autres articles de sa consommation ? Si le peuple ne paie que ce qui est reçu par le gouvernement, le consommateur riche ne contribuera que pour sa juste part ; s'il y a quelque chose de payé au delà de ce que le gouvernement reçoit, Adam Smith aurait dû dire quel est celui qui reçoit ce surplus.

M. Say ne me paraît pas être resté d'accord avec le principe évident que j'ai transcrit de son excellent ouvrage ; car dès la page

suivante, en parlant de l'impôt, il dit : « Lorsqu'il est poussé trop » loin, il produit ce déplorable effet de priver le contribuable de sa » richesse sans en enrichir le gouvernement ; c'est ce qu'on pourra » comprendre, si l'on considère que le revenu de chaque contribua- » ble offre toujours la mesure et la borne de sa consommation, » productive ou non. On ne peut donc lui prendre une part de son » revenu sans le forcer à réduire proportionnellement ses consomma- » tions. De là, diminution de demande des objets qu'il ne consomme » plus, et nommément de ceux sur lesquels est assis l'impôt ; de cette » diminution de demande résulte une diminution de production, et » par conséquent moins de matière imposable. Il y a donc perte » pour le contribuable d'une partie de ses jouissances, et perte pour » le fisc d'une partie de ses recettes. »

M. Say en donne pour exemple l'impôt établi sur le sel en France avant la révolution, et qui diminua la production du sel de moitié. Cependant si l'on consommait moins de sel, il y avait aussi moins de capital employé à sa production [1] ; et par conséquent, quoique le

---

[1] Lorsque, par défaut de consommation, on ne fait plus usage d'un marais salant, les frais qui ont été faits pour l'établir sont un capital perdu, un capital qui ne peut se vouer à aucune autre production. Dans les cas même, ce qui est fort rare, où l'on peut retirer, sans en perdre la majeure partie, ses capitaux d'une industrie dont les frais excèdent les produits, on ne replace pas nécessairement dans l'industrie les portions qu'on en sauve. Souvent on les prête au gouvernement ; on en achète des charges ; on les place dans l'étranger. Les travaux industriels eux-mêmes ne se déplacent pas sans pertes et sans inconvénients. Qui peut dire ce que sont devenus les ouvriers qui travaillaient aux marais salants auxquels on a été forcé de renoncer ? Et en supposant qu'ils aient pu se transporter ailleurs et apprendre un autre métier, le revenu de leurs bras en a nécessairement souffert ; il y a eu moins de gains faits par leurs travaux industriels ; quant aux chefs de cette industrie, en supposant même qu'ils n'aient pas renoncé entièrement à une production devenue trop ingrate, ils auront du moins réduit leur exploitation ; leurs bénéfices n'auront plus été les mêmes. Ce ne sont donc pas seulement des capitaux et une industrie qui changent de place, mais des capitaux et une industrie diminués et produisant moins. J'ai donc pu dire que lorsque l'impôt est poussé trop loin, il y a des pertes de jouissances et de revenus dont le gouvernement ne fait pas son profit.

L'impôt prive aussi quelquefois complétement les consommateurs de certains produits que rien ne remplace. Sans les impôts on pourrait se procurer en Angleterre les vins communs du midi de la France pour quelques sous par bouteille. Le peuple d'Angleterre est totalement privé de cette boisson salubre. Lorsque, par suite d'une prohibition ridicule, le sucre valait en France 5 à 6 francs la livre, toutes les femmes en couches, tous les malades de la classe indi-

producteur tirât moins de profit de la production du sel, il en devait obtenir davantage de la production de quelque autre denrée. Si un impôt, quelque lourd qu'il soit, est assis sur le revenu, et non sur le capital, il ne diminue pas la demande, il ne fait qu'en changer la nature. Il met le gouvernement dans le cas de consommer autant du produit de la terre et du travail national, que les contribuables en consommaient auparavant. Si mon revenu est de 1000 l. par an, et que je sois tenu de payer 100 l. d'impôts par an, je ne pourrai faire que la demande des neuf dixièmes de la quantité de marchandises que je consommais auparavant; mais je fournis au gouvernement les moyens de faire la demande de l'autre dixième. Si c'est le blé qui est l'article imposé, il n'est pas nécessaire que ma demande en soit diminuée, car je puis préférer de payer 100 l. de plus par an pour mon blé, en réduisant ma dépense en vin, en meubles, ou en autres objets de luxe d'une somme pareille[1]. Moins de

---

gente, furent privés en totalité de cette matière si précieuse dans leur situation. La consommation du sucre diminua de moitié, et par conséquent les jouissances provenant de la consommation du sucre.

Sans doute c'est un principe vrai en soi, qu'en général l'industrie et la production sont en raison des capitaux productifs; et cependant toutes les observations nous persuadent que les impôts altèrent la production, même avant que la somme des capitaux soit entamée. Il n'est pas prudent, en économie politique, de s'étayer même du principe le mieux etabli, pour en déduire constamment les conséquences les plus incontestables. Les résultats sont modifiés par une foule de circonstances dont l'influence n'est pas moins incontestable, et qu'il est on ne peut pas plus difficile d'apprécier. Heureusement que ces questions ardues ne sont pas celles dont l'application présente le plus d'utilité. Ce qu'il y a de vraiment important dans l'Économie politique, c'est de savoir en quoi consistent les richesses, par quels moyens elles se multiplient et se détruisent; et sur ces points essentiels, Smith, Buchanan, Malthus, Ricardo sont heureusement d'accord. — J.-B Say.

[1] M. Say dit que « l'impôt ajouté au prix de la denrée en élève le prix. » Et il dit aussitôt après : « Tout renchérissement d'un produit diminue nécessairement » le nombre de ceux qui sont à portée de se le procurer, ou du moins la consom- » mation qu'ils en font. » Cela n'est pas une conséquence nécessaire. Si l'on imposait le pain, le drap, le vin ou le savon, je ne crois pas que la consommation d'aucune de ces denrées devînt moindre. *(Note de l'Auteur).*

Dans les disettes, et lorsque le blé renchérit, il s'en consomme beaucoup moins. C'est un fait attesté par tous les administrateurs qui ont été chargés de pourvoir aux subsistances. « Dans les années d'abondance, dit Steuart (*Écon.* » *polit.*, liv. I, chap. XVII), tout le monde est mieux nourri; on emploie une » partie des produits à engraisser des animaux de basse-cour; les denrées étant

capital sera par conséquent employé dans le commerce des vins, ou dans celui des meubles, mais il y en aura davantage d'employé à la fabrication des objets que le gouvernement se procure moyennant le produit des impôts qu'il lève.

M. Say dit que M. Turgot, en réduisant *les droits d'entrée et de halle sur la marée* de moitié à Paris, n'en diminua point le produit total, et qu'il faut par conséquent que la consommation du poisson ait doublé. Il en conclut qu'il faut que les profits du pêcheur et de ceux qui font le commerce du poisson aient doublé aussi, et que le revenu du pays doit s'être accru de tout le montant de l'augmentation des profits, dont une partie, en s'accumulant, doit avoir augmenté les ressources nationales[1].

Sans examiner les motifs qui ont dicté une telle modification de l'impôt, qu'il me soit permis de douter qu'elle ait beaucoup encouragé l'accumulation. Si les profits du pêcheur et des autres personnes engagées dans ce commerce avaient doublé par suite de la consommation augmentée du poisson, certaines portions de capitaux et de travail auraient été détournées de quelque autre occupation pour être employées dans cette branche particulière de commerce. Mais le capital et le travail employés à ces autres occupations procuraient un profit auquel on a dû renoncer en les retirant de cet

---

» moins chères, il y a un peu plus de gaspillage. Quand la disette survient, » la classe indigente est mal nourrie ; elle fait de petites parts à ses enfants ; » loin de mettre en réserve, elle consomme ce qu'elle avait amassé ; enfin il n'est » que trop avéré qu'une portion de cette classe souffre et meurt. »

C'est un des faits les plus constants que la demande diminue à mesure que les prix augmentent, et la raison en est palpable. Les facultés des consommateurs s'élèvent par degrés insensibles, depuis les plus pauvres jusqu'aux plus riches ; or, du moment qu'un prix s'élève, il excède les facultés de quelques consommateurs qui pouvaient y atteindre l'instant d'avant. Cette conséquence est forcée ; autrement les consommateurs dépenseraient plus qu'ils n'ont à dépenser. Quand cela arrive à quelqu'un, c'est qu'il dépense le bien d'un autre, qu'il substitue sa consommation à celle qu'un autre aurait faite. — J,-B. Say.

[1] La remarque suivante du même auteur me semble également fausse : « Lorsqu'on met un droit excessif sur les cotons, on nuit à la production » de tous les tissus dont cette matière est la base. Si la valeur totale ajoutée » aux cotons par les diverses manufactures s'élève en un certain pays à 100 » millions par an, et que les droits réduisent de moitié cette activité, alors » l'impôt ravit chaque année à ce pays 50 millions ; indépendamment de ce » qu'il fait entrer dans le trésor. » Livre III, chapitre XVIII.

(Note de l'Auteur).

emploi. La facilité d'accumuler ne s'est augmentée dans le pays que de la différence entre les profits obtenus dans le dernier de ces emplois et ceux qu'on obtenait dans le précédent[1].

Que les impôts soient assis sur le revenu ou sur le capital, ils diminuent la matière imposable d'un État. Si je cesse de dépenser 100 l. en vin, parce qu'en payant un impôt de cette valeur, j'ai mis le gouvernement à portée de dépenser ces 100 l. au lieu de les dépenser moi-même, il y a nécessairement une valeur de 100 l. de marchandise retirée de la liste des choses imposables. Si le revenu des habitants d'un pays est de 10 millions, ils posséderont au moins pour 10 millions de valeurs imposables. Si, en frappant d'un impôt une partie de ces valeurs, on en met un million à la disposition du gouvernement, le revenu des habitants restera toujours nominalement de 10 millions, mais il ne leur restera que 9 millions de valeurs imposables. Il n'y a pas de cas où l'impôt ne diminue les jouissances de tous ceux sur qui il tombe en définitive, et il n'y a d'autre moyen d'augmenter de nouveau ces jouissances, que l'accumulation d'un nouveau revenu.

L'impôt ne peut jamais être si équitablement réparti qu'il influe dans la même proportion sur la valeur de toutes les choses, en les maintenant toutes dans la même valeur relative. Il agit souvent, par ses effets indirects, d'une manière qui s'écarte beaucoup des vues du législateur. Nous avons déjà vu que l'effet d'un impôt direct sur le blé et les produits agricoles est, dans le cas où le numéraire serait un produit du pays, de faire monter le prix de toutes les marchandises à proportion que les produits agricoles en font partie, et par là de détruire le rapport naturel qui existait auparavant entre elles. Un autre de ses effets indirects, c'est

---

[1] Rigoureusement parlant, M. Ricardo, a, dans ce cas-ci, raison contre moi. Certes, si tous les capitaux étaient aussi bien employés qu'ils peuvent l'être, on ne pourrait donner de l'accroissement à une industrie sans retirer à une autre une partie de ses instruments ; mais dans la pratique rien ne se fait avec cette rigueur. Une industrie qui s'élève, et surtout lorsqu'elle se compose de petites entreprises, comme le commerce de la marée, s'élève au moyen d'une foule de petites sommes mises en réserve, et qui n'avaient souvent aucun utile emploi. On les met au jour, on ne craint pas de les hasarder lorqu'une occasion favorable se présente Plusieurs industries comme celle-ci exigent peu de capitaux. La marée ne pouvant se conserver plus de trois ou quatre jours, il faut qu'elle soit revendue presque aussitôt qu'achetée ; elle n'admet pas de longues avances. — J.-B. Say.

qu'il fait monter les salaires et qu'il fait baisser le taux des profits; et nous avons aussi vu dans une autre partie de cet ouvrage que l'effet de la hausse des salaires, et de la diminution des profits, est d'abaisser les prix en monnaie des objets dont la production tient principalement à l'emploi d'un capital fixe.

On est si convaincu qu'un produit, dès qu'il est frappé d'impôt, ne peut plus être exporté aussi avantageusement, qu'on accorde, sous forme de draw-back, la remise des droits aux marchandises exportées, et qu'on établit les droits sur l'importation des produits similaires. Si cette remise des droits et ces droits d'entrée sont assis avec équité, non-seulement sur ces marchandises elles-mêmes, mais encore sur toutes les autres sur lesquelles ils peuvent exercer une influence indirecte, alors il n'y aura certes aucun dérangement dans la valeur des métaux précieux. Dès que nous pouvons exporter un article frappé de l'impôt aussi bien qu'auparavant, sans donner aucune facilité particulière à l'importation, les métaux précieux n'entreront pas plus que par le passé dans la liste des matières d'exportation.

Il n'est peut-être point de matières plus propres à être imposées que celles que la nature ou l'art produisent avec une facilité remarquable. Pour ce qui concerne les pays étrangers, l'on peut ranger ces objets parmi ceux dont le prix n'est pas réglé par la quantité de travail qu'ils ont coûté, mais plutôt par le caprice, le goût et les facultés de l'acheteur. Si l'Angleterre possédait des mines d'étain plus riches que celles des autres pays; si, par la supériorité des machines ou l'avantage du combustible, elle avait des facilités particulières pour fabriquer des tissus de coton, les prix de l'étain et du coton n'en seraient pas moins réglés, en Angleterre, par la quantité comparative de travail et de capital nécessaires pour la production de ces matières, et la concurrence parmi nos négociants ferait que le consommateur étranger les paierait à peine plus cher que nous.

Notre supériorité dans la production de ces objets pourrait être telle que, dans les marchés étrangers, ils se vendissent beaucoup plus cher, sans que cela influât beaucoup sur leur consommation. Mais ils ne pourraient jamais parvenir à ce prix par aucun autre moyen que par un droit de sortie, tant que la concurrence serait libre chez nous. Cet impôt retomberait principalement sur les consommateurs étrangers, et une partie des dépenses du gouvernement anglais serait défrayée par un impôt sur l'agriculture et sur l'industrie des autres pays. L'impôt sur le thé, que paie actuellement le peuple anglais, et qui fournit à une partie de la dépense du gouvernement de

l'Angleterre, pourrait, s'il était levé en Chine à la sortie de cette plante, servir à défrayer les dépenses du gouvernement chinois.

Les impôts sur des objets de luxe ont quelque avantage sur ceux qui frappent des objets de nécessité. Ils sont en général payés aux dépens des revenus, et ne diminuent point par conséquent le capital productif du pays. Si le vin renchérissait beaucoup par suite d'un impôt, il est vraisemblable qu'on renoncerait plutôt au plaisir d'en boire, qu'on ne serait disposé à faire une brèche un peu importante à son capital pour avoir le moyen d'acheter du vin. Des impôts de ce genre sont tellement identifiés avec le prix, que le contribuable s'aperçoit à peine qu'il paie un impôt. Mais ils ont aussi leurs inconvénients. D'abord, ils n'atteignent jamais le capital; et il y a des circonstances extraordinaires où il peut être nécessaire que le capital même contribue aux besoins de l'État; en second lieu, il n'y a point de certitude quant au produit de ces impôts; car ils peuvent même ne pas atteindre le revenu. Une personne décidée à économiser, se soustraira à un impôt sur le vin, en renonçant à en boire. Le revenu du pays peut ne pas souffrir de diminution, et cependant l'impôt peut ne pas fournir un seul shilling à l'État.

Tout objet que l'habitude aura rendu une source de jouissances, ne sera abandonné qu'à regret, et l'on continuera à en faire usage, quoiqu'il soit frappé d'un fort impôt; mais cela a des bornes, et l'expérience journalière démontre que l'augmentation de la valeur nominale des impôts, en diminue souvent le produit. Tel homme continuerait à boire la même quantité de vin, quoique le prix de chaque bouteille eût monté de trois shillings, qui renoncerait à en boire plutôt que de le payer quatre shillings plus cher. Tel autre consentira à le payer 4 s., qui ne voudra pas en donner 5 s. On peut en dire autant de tout autre impôt sur les objets de luxe. Tel individu pourrait consentir à payer 5 l. pour avoir la jouissance que procure un cheval, qui ne voudrait pas payer 10 l. ou 20 l. pour cela. Ce n'est pas parce qu'on ne peut pas payer davantage qu'on renonce à l'usage du vin et des chevaux, ce n'est que parce qu'on ne le veut pas. Chacun a une certaine mesure d'après laquelle il apprécie la valeur de ses jouissances; mais cette mesure est aussi variable que l'est le caractère des hommes. Un pays dont les finances sont dans une situation tout artificielle, par le système funeste d'accumuler une grande dette nationale, et, par suite, de se créer des budgets énormes, est plus particulièrement exposé à l'inconvénient inséparable de ce genre d'impôt. Après avoir frappé de contributions tout le cercle de

nos jouissances, après avoir frappé d'impôts les chevaux, les carrosses, le vin, les domestiques, et toutes les autres jouissances du riche, un ministre est porté à conclure que le pays est imposé au maximum ; car, en augmentant le taux, il ne peut plus augmenter le produit d'aucun de ces impôts. Il pourra cependant se tromper parfois dans cette conclusion ; car il se peut bien qu'un tel pays puisse encore supporter un grand surcroît de charges, sans que son capital soit entamé.

CHAPITRE XVII.

DES IMPOTS SUR LES PRODUITS NON AGRICOLES.

Par le même principe qu'un impôt sur le blé en élève le prix, un impôt sur toute autre denrée la fera également renchérir. Si le prix de cette denrée ne haussait pas d'une somme égale à celle de l'impôt, elle ne rapporterait pas au producteur le même profit qu'il retirait auparavant, et il déplacerait son capital pour lui donner un autre emploi.

Les impôts sur toute espèce de choses, qu'elles soient de nécessité ou de luxe, tant que la valeur de la monnaie reste la même, en feront toujours hausser la valeur d'une somme au moins égale à celle de l'impôt [1]. Un impôt sur les objets manufacturés, nécessaires pour

[1] M. Say observe « qu'un manufacturier ne peut pas faire payer au consommateur tout le montant de l'impôt levé sur sa marchandise, parce que la hausse » du prix en diminuera la consommation. » Si cela arrivait, si la consommation diminuait, l'approvisionnement ne diminuerait-il pas promptement aussi? Pourquoi le manufacturier continuerait-il son commerce, si ses profits tombaient au-dessous du niveau des profits des autres industries? M. Say paraît avoir oublié aussi dans ce passage la doctrine qu'il a soutenue ailleurs, « que les frais de » production déterminent le plus bas prix des choses, le prix au-dessous duquel » elles ne tombent pas d'une manière durable, car alors la production s'arrête ou » diminue. » *Liv. II, chap. 4.*

« L'impôt, dans ce cas, porte donc en partie sur le consommateur, qui paie le » produit plus cher, et en partie sur le producteur, qui, l'impôt déduit, se trouve » l'avoir moins vendu. Le trésor public profite de ce que le consommateur paie de » plus, et du sacrifice que le producteur est obligé de faire d'une partie de ses » profits. C'est l'effort de la poudre qui agit à la foi sur le boulet qu'elle chasse, » et sur le canon qu'elle fait reculer. » *Liv. III, chap. 8.* (*Note de l'Auteur*).

J'ai déjà eu occasion de remarquer que M. Ricardo admet trop généralement et sans restriction que les capitaux et l'industrie se retirent d'une production qui ne donne pas des profits égaux aux profits des autres commerces. Dans presque tous les genres d'industrie, il se trouve des capitaux tellement engagés qu'on ne pourrait les retirer de leur emploi sans altérer considérablement leur valeur. Les

l'usage de l'ouvrier, aurait le même effet qu'un impôt sur le blé, qui ne diffère des autres choses nécessaires, que parce qu'il est, entre toutes, la première et la plus importante ; et cet impôt produirait précisément les mêmes effets sur les profits des capitaux et sur le commerce étranger. Mais un impôt sur les objets de luxe n'aurait d'autre effet que de les faire renchérir. Il retomberait en entier sur le consommateur, et il ne saurait ni faire hausser les salaires, ni faire baisser les profits.

Les impôts qu'on lève sur un pays pour les frais de la guerre ou pour les dépenses ordinaires du gouvernement, et dont le produit est principalement destiné à l'entretien d'ouvriers improductifs, sont pris sur l'industrie productive du pays ; et tout ce qu'on peut épargner sur de telles dépenses, est en général autant d'ajouté au revenu ou même au capital des contribuables. Quand on lève, par la voie d'un emprunt, 20 millions pour les dépenses d'une année de guerre, ce sont 20 millions que l'on enlève au capital productif de la nation. Le million annuel qu'on lève par des impôts pour payer les intérêts de cet emprunt, ne fait que passer des mains de ceux qui le paient dans celles de ceux qui le reçoivent, des mains du contribuable dans celles du créancier de l'État. La dépense réelle, ce sont les 20 millions, et non l'intérêt qu'il faut en payer [1].

---

talents et les travaux industriels eux-mêmes ne changent pas d'objet sans de graves inconvénients. On aime mieux continuer à travailler dans un genre qui rapporte moins, parce qu'il y aurait plus de perte encore à changer ; et cet effet se perpétue quelquefois un demi-siècle durant, c'est-à-dire tout le temps que dure bien souvent la forme d'administration et le système des contributions.

Il est impossible de négliger des circonstances qui influent si puissamment sur les résultats ; on risque beaucoup de se tromper quand on n'a les yeux fixés que sur quelques grands principes, et qu'on ne veut compter pour rien les modifications qu'ils reçoivent des considérations accessoires. Les circonstances agissent en vertu de principes tout aussi incontestables, et qui, de même que les principes les plus généraux, dépendent de la nature des choses. — J.-B. SAY.

[1] Melon dit que les dettes d'un État sont des dettes de la main droite à la main gauche dont le corps ne se trouve pas affaibli. A la vérité, la richesse générale n'est point diminuée par le paiement des intérêts ou arrérages de la dette : les intérêts sont une valeur qui passe de la main du contribuable dans celle du rentier de l'État : que ce soit le rentier ou le contribuable qui l'accumule ou la consomme, peu importe à la société, j'en conviens ; mais le principal de cette rente où est-il ? il n'est plus. La consommation qui a suivi l'emprunt a emporté un capital qui ne rapportera plus de revenu. La société est privée, non du montant des rentes, puisqu'il passe d'une main dans l'autre, mais du revenu d'un

Que les intérêts de l'emprunt soient ou ne soient pas payés, la nation ne s'en trouvera ni plus ni moins riche. Le gouvernement aurait pu lever d'un coup les 20 millions par le moyen d'impôts, et, dans ce cas, il aurait été inutile de lever pour un million d'impôts annuels. Cela n'aurait cependant pas changé la nature de l'opération. On aurait pu forcer un individu de donner 2000 l. pour une seule fois, au lieu de payer 100 l. tous les ans; et il pourrait aussi convenir davantage à cet individu d'emprunter ces 2000 l., et d'en payer 100 l. d'intérêts par an au prêteur, plutôt que de prendre la plus forte de ces deux sommes sur son propre fonds. Dans l'un de ces cas, c'est une transaction privée entre A et B; dans l'autre, c'est le gouvernement qui garantit à B le paiement des intérêts qui doivent également être payés par A. Si la négociation eût été entre particuliers, il n'en aurait pas été fait d'acte authentique, et il aurait été à peu près indifférent pour le pays que A exécutât ponctuellement son contrat avec B, ou qu'il retînt injustement les 100 l. par an en sa possession. L'intérêt de la nation, en général, serait que le contrat s'exécutât ponctuellement; mais quant à la richesse nationale, le seul objet d'intérêt est de savoir lequel de A ou de B rendra ces 100 l. plus productives; mais à l'égard de cette question, la nation n'a ni le droit ni les moyens de la décider. Il serait possible que A, gardant cette somme pour son usage, la dissipât d'une manière improductive; et il serait possible aussi qu'au contraire ce fût B qui la dissipât, tandis que A l'emploierait d'une manière productive. Sous le seul point de vue de l'utilité nationale, il pourrait être plus ou moins à désirer que A payât ou ne payât pas la somme; mais les principes de la justice et de la bonne foi, qui sont d'une tout autre importance, ne doivent point céder à des considérations d'un intérêt bien moindre; et par conséquent, si on réclamait l'intervention du gouvernement, les tribunaux obligeraient A à exécuter son contrat. Une dette garantie par la nation ne diffère en rien d'une telle négociation. La justice et la bonne foi exigent que les intérêts de la dette nationale continuent d'être payés, et que ceux qui ont avancé leurs capitaux pour l'avan-

---

capital détruit. Ce capital, s'il avait été employé productivement par celui qui l'a prêté à l'État, lui aurait également procuré un intérêt; mais cet intérêt aurait été fourni par une véritable production, et ne serait pas sorti de la poche d'un concitoyen. » — J.-B. Say, *liv. III, chap.* 9.

Ce passage est conçu et rendu selon le véritable esprit de la science.

(*Note de l'Auteur.*)

tage général, ne soient pas forcés de renoncer à leurs justes prétentions, sous le prétexte que cela convient à l'État[1].

Mais, cette considération à part, il n'est pas du tout sûr que l'utilité publique gagnât quelque chose au sacrifice de la justice politique; il n'est nullement certain que ceux qu'on libérerait du paiement des intérêts de la dette nationale, employassent cet argent d'une manière plus productive que ceux à qui il est incontestablement dû. En supprimant la dette nationale, le revenu d'une personne pourrait monter de 1,000 l. à 1,500 l.; mais celui d'une autre baisserait de 1,500 l. à 1,000 l. Les revenus de ces deux individus, ensemble, montent à présent à 2,500 l.; et ils ne vaudraient pas davantage après la banqueroute. Si l'objet de tout gouvernement est de lever des impôts, il y aurait le même capital et le même revenu imposable dans un cas que dans l'autre.

Ce n'est donc pas le paiement des intérêts de la dette nationale, qui accable une nation, et ce n'est pas en supprimant ce paiement qu'elle peut être soulagée. Ce n'est que par des économies sur le revenu, et en réduisant les dépenses, que le capital national peut s'accroître; et l'anéantissement de la dette nationale ne contribuerait en rien à augmenter le revenu ni à diminuer les dépenses. C'est la profusion des dépenses du gouvernement et des particuliers, ce sont les emprunts qui appauvrissent un pays; par conséquent, toute mesure qui pourra tendre à encourager l'économie du gouvernement et des particuliers soulagera la détresse publique, sans doute, mais c'est une erreur et une illusion de croire qu'on peut soulager une nation du poids d'un fardeau qui l'accable, en l'ôtant de dessus une classe de la société qui doit le supporter, pour le faire peser sur une autre qui, suivant tous les principes d'équité, ne doit supporter que sa part.

---

[1] A Dieu ne plaise que je veuille qu'aucun Gouvernement manque de parole aux créanciers de l'État; mais si jamais pareil malheur arrive entre Palerme et Édimbourg, on lira en tête de l'édit un beau préambule dans lequel il sera dit : « Attendu que les créanciers de l'État ont prêté, non pour l'avantage général, mais pour retirer un bon intérêt de leurs fonds; attendu qu'ils ont prêté, non à nous, mais à des gouvernants qui nous ont précédés, qui non-seulement n'étaient pas nous, mais ont employé cet argent à nous combattre, nous ou le système que nous chérissons; attendu qu'ils n'ont été guidés par aucun sentiment de confiance, mais plutôt par le désir d'avoir une propriété que l'impôt n'atteint pas, et qu'on peut vendre à la Bourse du jour au lendemain; attendu que la nation n'est point engagée par le vote de législateurs qui se disaient ses représentants, mais qui ne représentaient en réalité que la volonté des ministres occupés du doux emploi de dissiper les fonds de tous ces emprunts, etc., etc. » — J.-B. Say.

On aurait tort de conclure de tout ce que je viens de dire que je regarde le système des emprunts comme le meilleur moyen de fournir aux dépenses extraordinaires de l'État. C'est un système qui tend à nous rendre moins industrieux, à nous aveugler sur notre situation. Si les frais d'une guerre montent à 40 millions par an, et que la part d'un particulier, pour subvenir à cette dépense annuelle, soit de 100 l., il tâchera, si l'on exige de lui le paiement total et immédiat de cette somme, d'épargner promptement 100 l. sur son revenu. Par le système des emprunts, on n'exige de lui que l'intérêt de ces 100 l., ou 5 l. par an; il croit qu'il lui suffit d'épargner ces 5 l. sur sa dépense, et il se fait illusion, se croyant aussi riche en fonds que par le passé. La nation et son gouvernement, en raisonnant et en agissant de la sorte, n'épargnent que les intérêts de 40 millions, ou de 2 millions; et ils perdent non-seulement tous les intérêts ou le profit que 40 millions de capital employés productivement auraient rendus, mais ils perdent encore 38 millions, différence entre leur épargne et leur dépense ordinaire.

Si, comme je l'ai observé plus haut, chacun avait à faire un emprunt particulier, afin de contribuer pour toute sa part aux besoins de l'État, dès que la guerre serait terminée, l'impôt cesserait, et toutes les denrées, reviendraient à l'instant à leur taux naturel. A pourrait avoir à payer, sur son fonds particulier, à B, l'intérêt de l'argent que ce dernier lui aurait prêté pendant la guerre, pour lui donner les moyens de payer sa quote-part des dépenses publiques; mais la nation ne s'en mêlerait pas.

Un pays qui a laissé une grande dette s'accumuler, se trouve placé dans une situation artificielle; et quoique le montant de ses impôts et l'augmentation du prix du travail puissent n'avoir et n'aient probablement d'autre inconvénient, par rapport aux pays étrangers, que l'inconvénient inévitable de payer ces impôts, il est cependant de l'intérêt de tout contribuable de se soustraire à cette charge, en en rejetant le paiement sur les autres. Le désir de transporter sa personne et son capital dans un autre pays où on soit exempt de pareilles charges, devient à la longue irrésistible, et finit par vaincre la répugnance naturelle que tout le monde éprouve à renoncer à son pays natal et aux objets de ses premières affections. Un pays qui s'est plongé dans les embarras qu'entraîne ce système artificiel, ferait bien de s'en débarrasser par le sacrifice même d'une portion de son capital, suffisante pour racheter sa dette. La conduite qui conviendrait à un particulier convient également à une nation.

Un particulier qui a 10,000 l. de fortune, qui lui rapportent 500 l., sur lesquelles il est tenu de payer 100 l. par an, ne possède réellement que 8,000 l., et il serait aussi riche en continuant de payer 100 l. par an ou en sacrifiant une fois pour toutes 2,000 l. Mais qui serait, demandera-t-on, l'acheteur des propriétés qu'il serait obligé de vendre pour se procurer ces 2,000 l.? La réponse est toute simple. Le créancier national, qui doit recevoir ces 2,000 l., aura besoin de placer son argent; et il sera disposé à le prêter au propriétaire foncier, ou au manufacturier, ou à leur acheter une partie des propriétés qu'ils ont à vendre. Les capitalistes eux-mêmes contribueraient beaucoup à amener ce résultat.

On a souvent proposé un plan de ce genre; mais nous ne sommes, je le crains, ni assez sages ni assez vertueux pour l'adopter. On doit cependant admettre que, pendant la paix, nos efforts doivent être dirigés vers le paiement de la portion de dette qui a été contractée pendant la guerre, et qu'aucun désir d'alléger un fardeau, qui, je l'espère, n'est que temporaire, ne doit nous détourner un instant de ce grand objet. Aucun fonds d'amortissement ne peut contribuer d'une manière efficace à diminuer la dette de l'État, s'il n'est tiré de l'excédant du revenu sur la dépense publique. Il est à regretter que le fonds d'amortissement de l'Angleterre ne le soit que de nom; car il n'existe pas, chez nous, d'excédant de la recette sur la dépense. Ce ne sont que les économies qui pourraient le rendre ce qu'il devrait être, un fonds réellement capable d'éteindre la dette nationale. Si, au moment où une nouvelle guerre éclatera, nous n'avons pas éteint une grande partie de notre dette, il arrivera de deux choses l'une : ou tous les frais de cette nouvelle guerre seront payés par des impôts levés année par année, ou bien il faudra qu'à la fin de la guerre, et peut-être même avant, nous nous soumettions à une banqueroute nationale. Ce n'est pas qu'il nous soit impossible de supporter encore un surcroît assez considérable de dette, car il est impossible d'assigner des bornes aux ressources d'une grande nation; mais certes il y a des bornes aux sacrifices d'argent que les particuliers peuvent consentir à faire continuellement, pour le seul privilége de pouvoir vivre dans leur pays natal[1].

---

[1] M. Robert Hamilton est à ma connaissance, le premier qui ait averti les Anglais qu'on n'éteint aucune partie de sa dette quand on emprunte d'un côté plus qu'on ne rembourse de l'autre; qu'il vaut mieux ne rien rembourser et em-

Quand une denrée est à un prix de monopole, elle a atteint le plus haut prix auquel le consommateur puisse consentir à l'acheter. Les denrées n'atteignent ce prix de monopole que lorsqu'il est impossible d'imaginer aucun moyen d'en augmenter la quantité, et lorsque, par conséquent, il n'y a de concurrence que d'un seul côté, c'est-à-dire, parmi les acheteurs. Le prix de monopole peut, à une époque, être beaucoup plus haut ou plus bas qu'à une autre, parce que la concurrence entre les acheteurs doit dépendre de leur fortune et de

---

prunter un peu moins, parce qu'on épargne du moins alors les frais de l'opération. Je regarde néanmoins comme important de voir l'opinion d'un homme aussi capable que M. Ricardo, et qui connaît aussi bien la nature des fonds publics en général, et des fonds anglais en particulier, confirmer entièrement la doctrine du savant académicien d'Édimbourg; je regarde comme important de voir M. Ricardo nous annoncer que si, au moment d'une nouvelle guerre, le Gouvernement britannique n'a pas remboursé une portion considérable de la dette (ce qui ne s'achemine pas, puisque durant la paix il l'augmente chaque année); ou bien s'il ne trouve pas le moyen de faire payer chaque année à la nation la dépense extraordinaire que cette guerre occasionnera (ce qui n'est point possible, puisqu'on a de la peine à trouver de nouveaux impôts pour payer seulement l'intérêt de ces frais extraordinaires) ; de le voir, dis-je, nous annoncer que, sauf ces deux suppositions, qui sont inadmissibles, la banqueroute est inévitable.

Smith avait dit que les caisses d'amortissement semblaient avoir eu pour objet moins de rembourser la dette que de l'accroître. Mais Hamilton et Ricardo ont creusé ce sujet jusqu'au fond, et y ont fait pénétrer une lumière à laquelle désormais aucune fallacieuse doctrine ne saurait résister. M. Ricardo, avec une sagacité admirable, réduit ici la question à ses termes essentiels. Contracter une dette, c'est se charger d'un fardeau dont la banqueroute elle-même ne saurait vous libérer, puisque son effet ne serait pas d'augmenter les revenus des particuliers de tout ce que l'impôt lèverait de moins ; mais seulemeut d'augmenter les revenus des contribuables (qui ne paieraient plus cette portion de l'impôt) aux dépens des rentiers (qui ne la recevraient plus). Et quel est l'effet de ce fardeau inévitable ? de rendre plus dure la condition des habitants du pays, de les exciter à secouer cette importune charge sur les épaules de leurs concitoyens en s'éloignant, en se soustrayant par l'émigration aux privations, aux gênes, aux frais qui résultent de la dilapidation antérieure d'un grand capital. Il prouve que le remède à ce mal ne peut venir que de la restitution de ce capital ; mais pour restituer un capital, il faut l'accumuler lentement en dépensant chaque année moins qu'on ne reçoit. Or, tout homme de bon sens se demande de qui l'on peut attendre cette sage conduite : sera-ce d'un gouvernement intéressé à dépenser, à multiplier le nombre de ses salariés pour multiplier ses créatures ? sera-ce de ces salariés eux-mêmes intéressés à conserver leurs places et leur faveur aux dépens des contribuables ? ou bien sera-ce d'une représentation nationale forte et indépendante, intéressée à ménager la bourse du peuple, qui est la sienne ? — J.-B. Say.

leurs goûts ou de leurs caprices. Ces vins exquis, qui ne sont produits qu'en très-petite quantité, et ces ouvrages de l'art, qui, par leur excellence ou leur rareté, ont acquis une valeur idéale, seront échangés contre des quantités très-différentes des produits du travail ordinaire, selon que la société sera riche ou pauvre, selon que ces produits seront abondants ou rares, et selon qu'elle se trouvera dans un état de barbarie ou de civilisation. La valeur échangeable d'une chose qui est à un prix de monopole n'est donc nulle part réglée par les frais de production.

Les produits immédiats de la terre ne sont pas au prix de monopole; car le prix courant de l'orge et du blé est aussi bien réglé par les frais que leur production a coûtés, que celui du drap ou de la toile. La seule différence consiste en ce qu'une portion du capital employé en agriculture, c'est-à-dire la portion qui ne paie pas de rente, règle le prix du blé; tandis que, dans la production des ouvrages manufacturés, chaque portion de capital est employée avec les mêmes résultats; et comme aucune portion ne paie de loyer, chacune d'elles sert également de régulateur du prix. D'ailleurs le blé, ainsi que tous les produits agricoles, peut être augmenté en quantité par l'emploi d'un plus gros capital sur la terre, et par conséquent ces denrées ne sauraient jamais être à un prix de monopole. Dans ce cas, il y a concurrence parmi les vendeurs ainsi que parmi les acheteurs. Il n'en est pas de même pour ce qui regarde la production de ces vins exquis ou de ces ouvrages précieux des arts dont nous venons de parler; leur quantité ne saurait être augmentée; et rien ne met des bornes à leur prix que la fortune et la volonté des acheteurs. La rente de ces vignobles peut augmenter au delà de toute limite raisonnable; car aucun autre terroir ne pouvant donner de tels vins, aucun ne peut entrer en concurrence.

Le blé et les produits agricoles d'un pays peuvent, à la vérité, se vendre pendant un certain temps à un prix de monopole; mais cela ne peut avoir de durée que lorsqu'il n'est plus possible d'employer, d'une manière productive, de nouveaux capitaux sur les terres, et que, par conséquent, les produits ne peuvent être augmentés. Alors, toutes les terres cultivées et tous les capitaux employés sur les terres rapporteront une rente qui sera différente selon la différence des produits. Alors aussi, tout impôt qui pourra être mis sur le fermier, tombera sur le propriétaire et non sur le consommateur. Le fermier ne peut élever le prix de son blé; car, par notre supposition, il est déjà au plus haut prix auquel les acheteurs veuillent ou puissent l'acheter.

Il ne se contentera pas d'un moindre taux de profits que celui que retirent de leurs fonds les autres capitalistes, et par conséquent il n'aura d'autre alternative que d'obtenir une réduction de la rente ou de quitter son industrie.

M. Buchanan regarde le blé et les produits agricoles comme étant au prix de monopole, parce que ces produits paient une rente. Selon lui, toutes les denrées qui paient une rente doivent être au prix de monopole, et il en conclut que tout impôt sur les produits agricoles doit tomber sur le propriétaire et non sur le consommateur. « Le prix du blé, dit-il, qui rapporte toujours une rente, n'étant, » sous aucun rapport, modifié par les frais de production, ces frais » doivent être pris sur la rente, et par conséquent, lorsque ces frais » haussent ou baissent, il n'en résulte pas un prix plus haut ou plus » bas, mais une rente plus ou moins élevée. Sous ce point de vue, » tout impôt sur les domestiques de ferme, sur les chevaux ou sur » les instruments d'agriculture, est réellement un impôt foncier, » dont le poids tombe sur le fermier pendant la durée de son bail, » et sur le propriétaire quand il faut le renouveler. De même tous » les instruments d'agriculture perfectionnés, qui épargnent des dé- » penses au fermier, tels que les machines à battre ou à faucher le » blé, tout ce qui lui rend l'accès du marché plus aisé, comme de » bonnes routes, des canaux et des ponts, quoique diminuant le coût » primitif du blé, n'en élève cependant pas le prix courant. Tout ce » qui est donc épargné par ces améliorations appartient au proprié- » taire et fait partie de sa rente. »

Il est évident que si l'on accorde à M. Buchanan le principe sur lequel se fonde son argument, c'est-à-dire, que le prix du blé rapporte toujours une rente, il faudra admettre toutes les conséquences qu'il en tire et qui en découlent. Des impôts sur le fermier ne tomberaient donc point, dans ce cas, sur le consommateur, mais sur la rente, et tous les perfectionnements en agriculture augmenteraient celle-ci. J'espère cependant avoir montré, avec assez d'évidence, que tant que toutes les terres d'un pays ne sont pas cultivées, et cultivées par les méthodes les plus perfectionnées, il y aura toujours une portion de capital employé sur la terre qui ne rapportera point de rente ou de profit, et que c'est cette portion de capital — dont le produit, comme celui des manufactures, se partage entre les profits et les salaires, — qui règle le prix du blé. Le prix du blé qui ne rapporte pas de rente étant donc modifié par les frais de sa production, ces frais ne sauraient être pris sur la rente; et la suite de l'augmen-

tation de ces frais sera donc un surhaussement de prix, et non une diminution de la rente[1].

Il est singulier qu'Adam Smith et M. Buchanan, qui, tous deux, conviennent que les impôts sur les produits agricoles, l'impôt foncier, et la dîme, tombent tous sur le profit du propriétaire foncier, et non sur les consommateurs des produits de l'agriculture, admettent néanmoins qu'un impôt sur la drèche tomberait sur le consommateur

---

[1] « L'industrie manufacturière augmente ses produits à proportion de la de- » mande, et les prix baissent; *mais on ne peut pas augmenter ainsi les produits* » *de la terre,* et il faut toujours un haut prix pour empêcher que la consomma- » tion n'excède la demande. » *Buchanan*, tom. IV, pag. 40. Est-il possible que que M. Buchanan puisse soutenir sérieusement que les produits de la terre ne peuvent être augmentés quand la demande en devient plus considérable.

(*Note de l'Auteur.*)

M. Buchanan suppose, je pense, que la tendance qu'a la population à devancer les moyens de subsistance (V. les raisons irrésistibles qu'en donne Malthus), établit une demande telle, que le prix des subsistances excède toujours ce qui serait rigoureusement nécessaire pour payer les seuls profits du capital et de l'industrie employés à la culture des terres. C'est cet excédant qui compose le profit du propriétaire foncier, la rente qu'un fermier consent à payer, même lorsqu'il n'y a aucun capital répandu sur la terre qu'il loue.

Le prix des produits territoriaux, comme tous autres, est toujours fixé en raison composée de l'offre et de la demande ; or, il est clair que dans le cas dont il est ici question, la demande n'étant jamais bornée, et l'offre l'étant toujours (puisque l'étendue des terres cultivables l'est), le produit des terres doit être à un prix monopole, qui s'élève d'autant plus, que les facultés des consommateurs s'augmentent.

Il ne faut pas dire que la quantité des terres cultivables n'est pas bornée tant qu'il en reste d'incultes. Si les produits possibles des terres actuellement incultes, soit en raison des difficultés provenant de la distance ou des difficultés provenant des douanes,doivent revenir plus chers au consommateur que le blé qu'il achète au prix monopole de son canton, il est évident que ces terres ne peuvent point, par leur concurrence, faire baisser le blé dans son canton.

J'avoue d'ailleurs que je ne vois aucun motif suffisant de renoncer à l'opinion de Smith, qui regarde la terre comme un grand outil, une machine propre à faire du blé, quand elle est convenablement manœuvrée, et qui trouve tout simple que le propriétaire de cette machine, à quelque titre qu'il la possède, la loue à ceux qui en ont besoin. C'est le besoin qu'on a des produits qui est la première source du prix qu'on y met. Si la concurrence des producteurs fait baisser ce prix au niveau des frais de production, ce n'est pas une raison pour que les propriétaires de terres réduisent leurs prétentions au niveau de rien ; car, quoique les fonds de terre n'aient rien coûté dans l'origine, l'offre de leur concours est nécessairement borné, et les bornes de la quantité offerte sont aussi l'un des éléments de la valeur. — J.-B. Say.

de bière, et ne porterait pas sur la rente du propriétaire. L'argument d'Adam Smith est un exposé si bien tracé de la manière dont j'envisage l'impôt sur la drèche, ainsi que tout autre impôt sur les produits agricoles, que je ne peux pas m'empêcher de le transcrire, en l'offrant à la méditation du lecteur.

« D'ailleurs, il faut toujours que la rente et les profits des terres » en orge se rapprochent de ceux des autres terres également fertiles » et également bien cultivées. S'ils étaient au-dessous, il y aurait » bientôt une partie des terres en orge qui serait mise en une autre » culture; et s'ils étaient plus forts, plus de terre serait bientôt » employée à produire de l'orge. Quand le prix ordinaire de quelque » produit particulier de la terre est monté à ce qu'on peut appeler » un prix de monopole, un impôt sur cette production fait baisser » nécessairement la rente et le profit de la terre où elle croît[1]. Si » l'on mettait un impôt sur le produit de ces vignobles précieux, » dont les vins sont trop loin de remplir la demande effective pour » que leur prix ne monte pas toujours au delà de la proportion » naturelle du prix des productions des autres terres également » fertiles et également bien cultivées, cet impôt aurait nécessaire- » ment l'effet de faire baisser la rente et le profit de ces vignobles. » Le prix de ces vins étant déjà le plus haut qu'on en puisse retirer, » relativement à la quantité qui en est communément envoyée au » marché, il ne pourrait pas s'élever davantage, à moins qu'on ne » diminuât cette quantité. Or, on ne saurait diminuer cette quantité » sans qu'il en résultât une perte encore plus grosse, parce que la » terre où ils croissent ne pourrait pas être consacré à une autre » genre de culture dont le produit fût de valeur égale. Ainsi tout le » poids de l'impôt porterait sur la rente et le produit du vignoble; » et à bien dire, il porterait sur la rente. Mais le prix ordinaire de » l'orge n'a jamais été un prix de monopole; la rente et le profit des » terres en orge n'ont jamais été au delà de leur proportion naturelle » avec ceux des autres terres également fertiles et également bien » cultivées. Les différents impôts qui ont été établis sur la drèche, » la bière et l'ale, *n'ont jamais fait baisser le prix de l'orge ;* ils n'ont

---

[1] J'aurais voulu que le mot *profit* eût été supprimé.

Il faut que le docteur Smith croie que les profits des fermiers de ces vignobles précieux sont au-dessus du taux ordinaire des profits. S'ils ne l'étaient pas, ils ne paieraient point l'impôt, à moins qu'il ne leur fût possible de le rejeter sur le propriétaire ou sur le consommateur. (*Note de l'Auteur.*)

» jamais réduit la rente et le profit[1] des terres en orge. Le prix de » la drêche a monté certainement, pour le brasseur, en proportion » des impôts mis sur cette denrée; et ces impôts, réunis aux droits » sur la bière et l'ale, ont constamment fait monter le prix de ces » denrées pour le consommateur, ou bien, ce qui revient au même, » ils en ont fait baisser la qualité. Le paiement définitif de ces impôts » est constamment retombé sur le consommateur, et non sur le » producteur. »

M. Buchanan fait sur ce passage les remarques suivantes : « Un » droit sur la drêche ne peut jamais réduire le prix de l'orge; car, » à moins qu'on ne pût vendre aussi cher l'orge convertie en drêche » que dans son état naturel, il n'en viendrait pas au marché la » quantité nécessaire. Il est donc clair que le prix de la drêche doit » monter à proportion du droit mis dessus; car il serait impossible » autrement de fournir à la demande. Le prix de l'orge est cepen- » dant autant un prix de monopole que celui du sucre; ils rap- » portent l'un et l'autre une rente et le prix courant de tous les » deux a également perdu tout rapport avec ce qu'ils ont pu coûter » dans l'origine. »

Il paraîtrait donc que M. Buchanan est persuadé qu'un droit sur la drêche doit en élever le prix, mais qu'un impôt sur l'orge qui sert à préparer la drêche ne ferait point hausser le prix de l'orge; et par conséquent, que si la drêche est frappée d'un impôt, il sera payé par le consommateur; si l'orge est imposée, l'impôt en sera payé par le propriétaire; car il éprouvera une diminution dans sa rente. D'après l'opinion de M. Buchanan, l'orge est donc à un prix de monopole, ou au plus haut prix que les acheteurs soient disposés à en donner; mais la drêche, qui est préparée avec de l'orge, n'est pas au prix de monopole, et par conséquent elle peut renchérir à proportion des impôts dont on pourrait la frapper. L'opinion de M. Buchanan, sur les effets d'un droit sur la drêche, me semble être en contradiction directe avec l'opinion qu'il a émise au sujet d'un impôt semblable, celui sur le pain. « Un droit sur le pain, » dit-il, sera acquitté en définitive, non par un surhaussement de » prix, mais par une réduction de la rente[2]. » Si un droit sur la drêche fait hausser le prix de la bière, il faut bien qu'un droit sur le pain fasse renchérir le pain.

---

[1] *Voyez* la note précédente.

[2] Tom. III, pag. 355.

L'argument suivant, de M. Say, est fondé sur les mêmes considérations que celui de M. Buchanan. « La quantité de vin ou de blé » que produit une terre, reste à peu près la même, quel que soit » l'impôt dont la terre est grevée; l'impôt lui enlèverait la moitié, » les trois quarts même de son produit net, ou, si l'on veut, de sa » rente, que la terre serait néanmoins exploitée pour en retirer la » moitié ou le quart que l'impôt n'absorberait pas. Le taux de la » rente, c'est-à-dire la part du propriétaire, baisserait; voilà tout. » On en sentira la raison, si l'on considère que, dans le cas supposé, » la quantité de denrées produites par la terre, et envoyée au » marché, reste néanmoins la même. D'un autre côté, les motifs qui » établissent la demande de la denrée restent les mêmes aussi. Or, » si la quantité des produits qui est offerte, si la quantité qui est » demandée, doivent, malgré l'établissement ou l'extension de la » contribution foncière, rester néanmoins les mêmes, les prix ne » doivent pas varier non plus; et si les prix ne varient pas, le con- » sommateur des produits ne paie pas la plus petite portion de cet » impôt.

» Dira-t-on que le fermier, celui qui fournit l'industrie et les » capitaux, partage avec le propriétaire le fardeau de l'impôt? On se » trompera, car la circonstance de l'impôt n'a pas diminué le nom- » bre des biens à louer, et n'a pas multiplié le nombre des fermiers. » Dès qu'en ce genre aussi, les quantités offertes et demandées sont » restées les mêmes, le taux des rentes a dû rester le même.

» L'exemple du manufacturier de sel, qui ne peut faire suppor- » ter à ses consommateurs qu'une partie de l'impôt, et celui du pro- » priétaire foncier, qui ne peut s'en faire rembourser la plus petite » partie, prouvent l'erreur de ceux qui soutiennent, en opposition » avec les économistes, que tout impôt retombe définitivement sur » les consommateurs. » Liv. III, chap. 8.

Si l'impôt *enlevait la moitié, les trois quarts même du produit net de la terre* sans que le prix des produits haussât, comment ces fermiers pourraient-ils retirer les profits ordinaires des capitaux qui ne paieraient que des rentes modiques, ayant à exploiter cette sorte de terres qui exige beaucoup plus de travail pour rendre un produit donné que des terres d'une meilleure qualité? La rente serait même abandonnée en entier, que ces fermiers retireraient toujours de leur industrie des profits moindres que ceux des autres commerces, et ils ne continueraient par conséquent à cultiver leurs

terres qu'autant qu'ils pourraient élever le prix de leurs produits[1]. Si l'impôt tombait sur les fermiers, il y en aurait moins de dispo-

---

[1] J'ai distingué dans mon *Économie politique* les profits du fonds de terre des profits du capital employé à sa culture ; j'ai même distingué, en parlant de ce capital, celui qui a été employé par le propriétaire en bâtiments, en clôtures, etc., de celui du fermier, qui consiste principalement en bestiaux et en avances de frais de culture. Le premier capital est tellement engagé dans la terre à laquelle il a été consacré, qu'on ne peut plus l'en séparer : c'est une valeur ajoutée à la valeur du sol, et qui en subit toutes les chances, bonnes ou mauvaises. Lorsqu'on est forcé d'abandonner la culture d'une terre, on est forcé d'abandonner les irrigations, les clôtures, et même la plupart des bâtiments qu'on avait faits dans la vue de l'exploiter. Cette portion du capital est donc devenue *fonds de terre*. Il n'en est pas de même des bestiaux et des avances de frais ; on retire ces dernières valeurs, on les emploie ailleurs quand on abandonne un fonds de terre. C'est ordinairement cette portion du capital qui appartient au fermier, et qui se retire lorsqu'elle ne rend plus des profits ordinaires.

Or, je dis que lorsqu'une terre est directement ou indirectement grevée d'impôts, ce n'est pas le profit de l'industrie et du capital du fermier qui en supporte le faix, parce qu'alors ses talents, ses travaux et son argent, qui se sont mis en avant pour un métier où l'on gagnait autant que dans tout autre, *cæteris paribus,* abandonneraient une terre qui ne leur offrirait plus que des profits inférieurs, s'il fallait en déduire de nouvelles charges. Dès lors, au premier renouvellement de bail, il faudrait bien que le propriétaire baissât le prix de son bail; autrement il ne trouverait point de locataires.

En supposant que l'impôt montât de cette manière, jusqu'à ravir au propriétaire la totalité du fermage, du produit net, je ne vois pas que le fermier, quelque inférieure que fût la qualité des terres, quelque coûteuse que fût la culture, y perdît encore rien, puisqu'il a dû s'arranger pour en être remboursé par les produits avant d'en payer un fermage.

M. Ricardo me semble demander sur quoi il retiendra le montant de l'impôt dont il fait l'avance, lorsqu'il n'a point de fermage à payer. Mais je n'appelle du nom de fermage ou produit net d'une terre que ce qui revient au propriétaire après que l'impôt est acquitté ou retenu par le fermier. Que si l'impôt ne peut être payé, même avec le sacrifice de tout le produit net ; si le fisc veut avoir encore de plus une portion du profit du capital et du profit industriel du fermier, il est clair que celui-ci quitte la partie, et que nul autre ne voulant prendre sa place pour travailler avec trop peu de profit, ou sans profit, la terre reste en friche.

M. Ricardo peut dire qu'un certain nombre de terres, à commencer par les qualités les plus mauvaises, devant toujours se trouver dans ce cas, une extension d'impôts doit toujours faire abandonner quelques cultures, diminuer par conséquent la quantité de blé portée au marché, ce qui en fait hausser le prix ; or, du moment que le prix hausse, c'est le consommateur qui paie l'impôt.

Je réponds, avec Adam Smith, qu'un système durable d'impôts insupportables agit à la manière d'un climat inhospitalier, d'un fléau de la nature : il contrarie la production, et la production des substances alimentaires contrariée entraîne la

sés à affermer des biens fonds ; s'il tombait sur les propriétaires, il y aurait bien des fermes qui ne seraient points louées, car elles ne rapporteraient pas de fermage. Mais sur quels fonds ceux qui produisent du blé sans payer de fermage, prendraient-ils de quoi payer l'impôt? Il est évident que l'impôt doit tomber sur le consommateur. Comment une telle terre pourrait-elle payer un impôt égal à la moitié ou aux trois quarts de sa production, ainsi que M. Say l'énonce dans le passage suivant?

« On voit en Écosse de mauvais terrains ainsi cultivés par leurs » propriétaires, et qui ne pourraient l'être par aucun autre. C'est » ainsi encore que nous voyons dans les provinces reculées des États- » Unis des terres vastes et fertiles dont le revenu tout seul ne suffit » pas pour nourrir leur propriétaire : elles sont cultivées néan- » moins ; mais il faut que le propriétaire les cultive lui-même, c'est- » à-dire, qu'il porte le consommateur à l'endroit du produit, et qu'il » ajoute au profit de son fonds, qui est peu de chose ou rien, les » profits de ses capitaux et de son industrie, qui le font vivre dans » l'aisance.

» On connaît que la terre, quoique cultivée, ne donne aucun pro- » fit, lorsqu'aucun fermier ne veut payer de fermage ; c'est une » preuve qu'elle ne permet de retirer que les profits du capital et de » l'industrie nécessaires à sa culture. » SAY, liv. II, chap. 9, 3e éd.

---

dépopulation. Le défaut de population excède souvent même, par des causes que découvre l'économie politique, mais qui ne peuvent être développées ici, le défaut de production des aliments. C'est ainsi que la dépopulation de l'Égypte a excédé le déclin de son agriculture. Il ne faut donc pas être surpris si des terres qu'on laisse en friche ne font pas monter le prix du blé. — J.-B. SAY.

CHAPITRE XVIII.

DE LA TAXE DES PAUVRES.

Nous avons vu que les impôts sur les produits agricoles et sur les profits du fermier retombent sur les consommateurs de ces produits; car si le fermier n'avait pas le moyen de s'indemniser de l'impôt par le renchérissement de ces denrées, ses profits se trouvant réduits par là au-dessous du niveau général des profits, il se trouverait forcé de détourner son capital vers un autre genre de commerce. Nous avons vu aussi qu'il ne pouvait rejeter l'impôt sur son propriétaire en en déduisant la valeur sur le prix de la rente; car le fermier qui ne paierait pas de rente, aussi bien que celui qui cultiverait une meilleure terre, serait sujet à l'impôt, soit qu'il fût assis sur les produits immédiats de la terre ou sur les profits du fermier. J'ai aussi tâché de faire voir que, si un impôt était général, et qu'il affectât également tous les profits, ceux du manufacturier comme ceux de l'agriculteur, il n'opérerait ni sur le prix des marchandises ni sur celui des produits immédiats de la terre, mais il serait immédiatement ou définitivement payé par les producteurs. Un impôt sur les rentes, ainsi qu'il a déjà été observé, ne tomberait donc que sur le propriétaire, et ne saurait par aucun moyen être rejeté sur le fermier.

L'impôt pour les pauvres [1] tient de la nature de tous ces impôts,

[1] Voici l'état actuel de cette législation célèbre que la famine et une crise sociale menaçante viennent de naturaliser en Irlande. Les distributions à domicile ont été supprimées, et cette défense ne fléchit que dans certains cas exceptionnels, où des secours habilement distribués peuvent servir à compléter au dehors des salaires insuffisants, et à éviter l'encombrement du Work-house. Il n'est donc plus question ici de mendicité, ni de vasselage, ni d'aumônes dédaigneusement versées par la main du riche : il y a rémunération accordée par la paroisse à des hommes qui lui consacrent leurs efforts, leur temps. Dans le fait, les ateliers de charité, que recommandait déjà l'acte de la 43e année du règne d'Élisabeth, et que les gouvernements modernes se hâtent d'ouvrir aux époques où s'agite le lion

et selon les circonstances différentes, il tombe sur le consommateur des produits agricoles et des marchandises, sur les profits du capital

---

populaire, affamé et irrité ; ces ateliers, qui n'ont, d'ailleurs, reçu d'organisation définitive qu'en Angleterre, font pour le travail ce que les greniers d'abondance font, ou sont censés faire, pour les subsistances. Ils tiennent de la main-d'œuvre en réserve, et peuvent être appelés des dépôts de salaires. Quand le travail se ralentit dans les manufactures, le flot des ouvriers que la grève jette inoccupés dans les villes et dans les champs, se dirige sur les Work-houses, y pénètre et y séjourne jusqu'au moment où les capitaux redevenus abondants font mouvoir de nouveau les cent bras des machines. Alors le reflux commence, et ce sont les ateliers de charité que désertent les travailleurs.

Comme agent économique, ce système présente donc des avantages incontestables, car il pose sous l'édifice manufacturier des étais solides et puissants : — comme agent moralisateur, il est peut-être plus recommandable encore. Ainsi l'indigent peut entrer tête haute dans ces asiles où l'attendent, s'il est vigoureux, du travail et des salaires ; s'il est vieux et infirme, des soins, du repos, des salles spacieuses où se réchauffent ses membres glacés ; s'il est enfant, le lait de nourrices émérites, et ces nids tapissés de linge blanc et qu'on appelle crèches. Adulte, il reçoit le prix de son œuvre actuelle ; vieillard, le prix des richesses qu'il a préparées et semées pour les générations nouvelles ; enfant, le prix de son travail futur, et peut-être de son génie. Sous le double rapport de la régularisation du mouvement industriel et de la dignité humaine, les Work-houses sont donc une institution salutaire en principe, salutaire en fait; et, s'il est arrivé souvent, comme à Andover, comme en d'autres districts, que l'État ait fait payer cher aux malheureux le secours qu'il leur donne, ou plutôt qu'il échange contre leur temps et leurs sueurs ; s'il est arrivé que, sous prétexte de viande, on leur ait laissé ronger des os et d'infâmes rebuts, et que, sous prétexte de travail, on les ait épuisés avec le *tread-mill*, et abrutis avec cette infernale invention de travail inutile, — sombre reproduction des supplices mythologiques d'Ixion et de Sysyphe ; s'il est arrivé enfin, que ces lieux de refuge aient été transformés en géhennes, ce n'est ni à l'institution elle-même, ni aux législateurs qu'il faut en demander compte. Quelque généreux et sages que soient des ministres, ils ne peuvent faire qu'il ne se glisse dans les rangs des administrateurs des âmes cruelles ou insouciantes, — ce qui revient au même, quand il s'agit de la tutelle des pauvres. Il serait tout aussi absurde de rendre le Gouvernement anglais responsable de ces tristes accidents, que de lui attribuer les insolences des plus vils limiers de police, ou les fureurs que tels ou tels soudards commettent sur les bords de l'Indus ou du Brahmapooter. La torture est bien sortie du livre le plus doux, le plus miséricordieux, l'Évangile; comment s'étonner de voir jaillir d'un acte du Parlement des abus et des infamies? N'y a-t-il pas ici-bas, perdues dans le nombre, des femmes qui portent au front le stigmate des marâtres? comment n'y aurait-il pas des hommes portant le stigmate des mauvais directeurs de Work-house ? Sans doute, l'existence qu'on y a faite aux pauvres, n'a pas les douceurs et les joies ineffables d'un Phalanstère, d'une Icarie, d'une Utopie, d'une île de Barataria, ou de toute autre villégiature dessinée à la plume, et bâtie sur le terrain capricieux de

ou sur la rente. C'est un impôt qui pèse d'une manière accablante sur les profits du fermier, et qui peut, par conséquent, être regardé

---

l'hypothèse et des souscriptions : sans doute les réglements veulent que le mari soit séparé de sa femme et de ses enfants, et qu'il impose à son âme cette privation momentanée au profit de son corps* ; sans doute, enfin, le Work-house a pris aux yeux du pauvre une teinte morne, une physionomie de geôle qui l'en éloigne souvent ; mais tous ceux qui ont visité ces établissements, et ont suivi attentivement les résultats de la réforme de 1834, doivent rester convaincus de l'éminente supériorité de la loi actuelle et de l'éxagération outrée de la plupart des élégies écrites à l'adresse des dignitaires de Sommerset-Street. Nous en avons parcouru plusieurs, sous le coup de ces préventions que nous prenions pour une philanthropie éclairée, et nous avons été doucement surpris de voir régner partout l'ordre, la propreté, l'abondance, la décence. Certes, dans un asile ouvert à toutes les infirmités, et où l'on peut entendre gémir l'enfant qui naît, à côté du vieillard qui expire, on ne peut espérer trouver la gaîté, la fraîcheur d'un pensionnat de demoiselles : mais ce qu'on y cherche, c'est un travail modéré, c'est une nourriture abondante, c'est une infirmerie constamment et largement pourvue ; c'est, en un mot, une existence assurée. Ces choses, je les ai rencontrées presque partout, et là où elles n'existent pas, le cri de l'opinion, le contrôle des inspecteurs, la rumeur publique les font bientôt rétablir.

Il est triste, j'en conviens, je le déplore, de vendre au travailleur l'existence matérielle au prix de sa liberté et des joies de la famille ; mais les abus, qui accompagnent tout système de charité légale, sont bien autrement déplorables. Mieux vaut mille fois les scandales isolés du régime actuel que le spectacle des luttes honteuses que se livraient les paroisses entre elles pour se décharger de l'entretien des indigents, sous prétexte de je ne sais quelles conditions de domicile : — comme si la charité était une affaire de clocher, et comme si, en passant d'un bourg à un autre, on pouvait perdre le droit d'être secouru par ses frères. — La grande et forte main du pays s'est substituée aujourd'hui à ces petits égoïsmes locaux ; et si l'on ne voit plus, comme jadis, les pauvres se marier pour percevoir double taxe, des filles estimées d'autant plus précieuses qu'elles ont plus de bâtards à offrir en dot à l'époux, et les enfants pulluler comme autant de titres à la bienfaisance publique ; si l'on ne voit plus les paroisses acquitter la plus grande partie du salaire des agriculteurs, et les indigents se livrer à ce *far-niente* délectable, à cette flânerie de lazzarone, que M. Gustave de Beaumont nous a dépeints si spirituellement ; en revanche, on ne voit plus les ouvriers honnêtes repoussés impitoyablement des Work-houses, ni une cour d'assises juger en *un* an 4,700 conflits entre les paroisses et les indigents. Exécuté avec bienveillance, le régime actuel nous paraît donc fort supportable. Il ne présente ni le gaspillage ruineux d'une bienfaisance publique aveugle, ni les caprices de la charité privée, dont il seconde d'ailleurs les généreux efforts, en faisant donner par l'État l'exemple de la sollicitude pour les classes ouvrières. Plus doux, il manquerait

* On peut consulter pour connaître l'ensemble de l'acte de 1834, les notes que M. Garnier, intelligence vive et lucide, a jointes à son beau travail sur l'*Essai de Malthus*. — Edit. Guillaumin.

comme affectant le prix des produits agricoles. Selon le degré dans lequel il frappe à la fois les profits du manufacturier et ceux du cultivateur, il deviendra un impôt général sur les profits du capital, et il n'occasionnera point de changement dans le prix des produits agricoles ni dans celui des ouvrages manufacturés; et à proportion de l'impossibilité où se trouvera le fermier de se dédommager, en élevant le prix de ses denrées, de la portion de l'impôt qui pèse particulièrement sur lui, ce sera un impôt sur le fermage, et il sera payé par le propriétaire. Pour connaître donc l'action qu'exerce la taxe des pauvres à une époque déterminée quelconque, l'on doit s'assurer si elle affecte alors, dans un degré égal ou inégal, les profits du fermier et du manufacturier, et, en même temps, si les circonstances sont telles qu'elles permettent au fermier d'élever le prix des produits de sa terre.

On prétend que la taxe des pauvres est levée sur le fermier, à proportion de sa rente, et que, par conséquent, celui qui ne paie que peu ou point de rente, ne devrait payer qu'un faible impôt, ou n'en point payer du tout. Si cela était vrai, l'impôt des pauvres, en tant qu'il porte sur la classe des cultivateurs, tomberait entièrement sur les propriétaires, sans pouvoir être rejeté sur le consommateur des produits de la terre. Mais je ne crois pas que cela soit vrai. La taxe des pauvres n'est pas calculée d'après la rente que le fermier paie au propriétaire; elle est proportionnée à la valeur annuelle de sa terre, soit que

---

à ces deux résultats, et ramènerait l'Angleterre aux dilapidations, et, par suite, aux turpitudes qui grossissent si tristement la fameuse enquête de 1833.

Personne ne s'avisera certes de trouver barbares, sauvages, des réglements qui créent un abri pour les infirmités sociales, allégent le fardeau des sécessions industrielles, et vont jusqu'à permettre l'usage du tabac dans l'intérieur des Work-houses. Nous avons pu contempler dans une vaste cour, avec un étonnement mêlé de joie, six ou huit vieilles femmes assises, le visage tourné vers un mélancolique soleil de janvier, et fumant leur pipe sur les débris de leur jeunesse et de leur santé, avec une philosophie digne de matrones indiennes. Nous avons assisté, de plus, dans l'asile de Manchester, à des exhibitions de côtelettes, de légumes, tout à fait rassurantes sur la férocité des directeurs, et qui nous firent ajourner la malédiction qui leur était destinée. En Angleterre, comme dans la plupart des pays dits civilisés, le vice est donc moins dans le système qui soulage les pauvres, que dans celui qui les crée, dans les vestiges d'aristocratie, de despotisme, de féodalité, qui gênent la libre expansion de la pensée, de la richesse, de l'égalité. Les Work-houses sont les tristes correctifs du servage, de la douane, des priviléges, des substitutions : supprimez les uns, vous supprimez les autres, et la question du paupérisme touche à sa fin. A. F.

cette valeur annuelle provienne du capital du propriétaire ou du capital du fermier.

Deux fermiers qui affermeraient des terres de deux qualités différentes dans une même paroisse, et dont l'un paierait une rente de 100 l. par an pour cinquante acres de la terre la plus fertile, et l'autre la même somme de 100 l. pour mille acres de la terre la moins fertile, paieraient une somme pareille pour la taxe des pauvres, si aucun de ces fermiers ne cherchait à améliorer sa terre; mais si le fermier de la mauvaise terre, comptant sur un très-long bail, se décidait à améliorer à grands frais les facultés productives de sa terre, au moyen d'engrais, de dessèchements, de clôtures, etc., il contribuerait, dans ce cas, à l'impôt des pauvres, non à proportion de la rente payée au propriétaire, mais du produit annuel qu'aurait la terre. La valeur de l'impôt pourrait être égale ou plus forte que la rente; mais que cela fût ou non, il est certain qu'aucune partie de cet impôt ne serait payée par le propriétaire. Le fermier l'aurait calculé d'avance; et si le prix des produits ne suffisait pas pour le rembourser de tous ses frais, en y joignant ce surcroît de charge pour les pauvres, il n'entreprendrait point ces bonifications. Il est donc évident que, dans ce cas, l'impôt est payé par le consommateur; car, s'il n'eût pas existé de pareil impôt, les mêmes bonifications auraient été entreprises, et on aurait retiré du capital employé le taux ordinaire et général des profits, avec une diminution dans le prix du blé.

Il n'y aurait rien de changé à l'état de la question, si le propriétaire, ayant fait ces bonifications, eût augmenté la rente de sa terre de 100 l. à 500 l. Dans ce cas, l'impôt pèserait également sur le consommateur; car, si le propriétaire se décide à dépenser une forte somme sur sa terre, c'est dans l'espoir d'en retirer une rente qui pût l'indemniser de ses déboursés; et cette rente dépendrait à son tour d'une hausse dans le prix du blé, non-seulement suffisante pour payer l'excédant de rente, mais encore pour acquitter l'impôt dont la terre se trouverait grevée. Mais si, en même temps, tout le capital du manufacturier contribuait, pour sa part, à la taxe des pauvres, dans la même proportion que le capital dépensé par le fermier ou le propriétaire en améliorations agricoles, alors ce ne serait plus un impôt partiel sur les profits du capital du fermier ou du propriétaire, ce serait un impôt sur le capital de tous les producteurs, et, par conséquent, il ne pourrait plus être rejeté ni sur le consommateur des produits immédiats de la terre, ni sur le propriétaire. Les profits du fermier ne se ressentiraient pas plus de l'impôt que ceux du manufacturier, et le

premier ne pourrait pas plus que le second prendre ce prétexte pour élever le prix de sa denrée. Ce n'est point la baisse absolue des profits, c'est leur baisse relative qui détourne les capitaux d'un commerce quelconque; c'est la différence entre les profits qui attire le capital d'un emploi vers un autre.

Il faut cependant convenir que dans l'état actuel de la taxe des pauvres en Angleterre, une plus grande partie de cette contribution tombe sur le fermier que sur le manufacturier, eu égard aux profits respectifs de chacun, le fermier étant imposé d'après les productions qu'il retire de la terre, et le manufacturier ne l'étant que d'après la valeur des bâtiments dans lesquels il travaille, sans aucun égard à la valeur des machines, du travail industriel, ni du capital qu'il peut employer. Il s'ensuit que le fermier peut élever le prix de ses produits de la totalité de cette différence; car, puisque l'impôt est inégal dans sa répartition, et qu'il atteint surtout ses profits, le fermier aurait moins d'avantage à consacrer son capital à l'agriculture, qu'à l'employer dans un autre commerce, si les produits de la terre ne montaient pas de prix. Si, au contraire, l'impôt eût pesé avec plus de force sur le manufacturier que sur le fermier, le premier aurait pu élever le prix de ses marchandises de tout le montant de la différence, par la raison même qui, en de pareilles circonstances, aurait déterminé le fermier à élever le prix des produits de la terre. Dans un pays dont l'agriculture acquiert tous les jours une nouvelle extension, si les impôts pour les pauvres pèsent particulièrement sur l'agriculture, ils seront payés, partie par ceux qui emploient les capitaux et qui en retireront moins de profits, et partie par le consommateur des produits de la terre, qui les paiera plus cher. Dans un tel état de choses, l'impôt peut, dans certaines circonstances, devenir même avantageux aux propriétaires, au lieu de leur être nuisible; car, si l'impôt payé par les cultivateurs des terres de la plus mauvaise qualité, est plus fort, relativement à la quantité du produit obtenu, que l'impôt payé par les fermiers des terres les plus fertiles, la hausse dans le prix du blé, qui doit s'étendre à tous les blés, fera plus qu'indemniser ces derniers fermiers du montant de l'impôt. Ils conserveront cet avantage pendant tout le temps que dureront leurs baux; mais, à leur expiration, il passera aux propriétaires.

Voilà quel serait l'effet de la taxe des pauvres dans un état de prospérité croissante de la société; mais dans un état stationnaire ou rétrograde, s'il était impossible de retirer les capitaux employés à la culture des terres, dans le cas où l'on augmenterait le taux de l'impôt, la partie qui tomberait sur l'agriculture serait payée, pen-

dant la durée des baux, par les fermiers; mais à l'expiration des baux, elle tomberait presque en entier sur les propriétaires. Le fermier qui, pendant la durée de son précédent bail, aurait consacré son capital à des améliorations agricoles, serait imposé, par cette nouvelle taxe, d'après la nouvelle valeur que la terre aurait acquise par ses améliorations, et serait forcé de payer sur ce pied pendant son bail, quoique par là ses profits pussent se trouver réduits au-dessous du taux général; car le capital qu'il a déboursé peut se trouver tellement identifié avec la terre, qu'il soit impossible de l'en séparer.

Si en effet, le fermier ou son propriétaire (en supposant que ce fût ce dernier qui eût fait les avances) pouvaient retirer ce capital en réduisant ainsi la valeur annuelle de la terre, la part de l'impôt diminuerait à proportion. Et comme les produits diminueraient en même temps, ils hausseraient de prix; ce qui servirait de compensation à l'impôt, dont la charge serait reportée sur le consommateur, sans qu'aucune partie en tombât sur la rente. Mais cela est impossible, au moins pour ce qui regarde une certaine partie du capital, sur laquelle par conséquent l'impôt sera payé par les fermiers pendant le cours de leurs baux, et par les propriétaires, à leur expiration. Cette contribution additionnelle, en tant qu'elle tomberait d'une manière inégale sur les manufacturiers, serait dans un pareil cas, ajoutée au prix de leurs marchandises; car il ne peut y avoir de raison pour que leurs profits soient réduits au-dessous du taux général des profits, quand il leur serait si aisé de détourner leurs capitaux vers l'agriculture[1].

---

[1] Dans une partie antérieure de cet ouvrage, j'ai établi la différence qui existe entre la rente proprement dite et la rétribution payée, sous ce nom, au propriétaire pour les profits que le fermier a retirés de l'emploi du capital du propriétaire; mais peut-être n'ai-je pas suffisamment distingué les différents résultats qui seraient la suite des différents emplois de ce capital. Comme une partie de ce fonds, une fois qu'il est employé à l'amélioration de la terre, s'identifie avec elle, et tend à augmenter sa force productive, la rétribution payée au propriétaire pour l'usage de la terre est strictement de la nature de la rente, et est sujette aux mêmes lois. Que les améliorations soient faites aux frais du propriétaire ou du fermier, on ne les entreprendra pas, à moins qu'il n'y ait une grande probabilité que le profit qui en résultera sera au moins égal à celui qu'on pourrait tirer de tout autre emploi du même capital; mais une fois ces avances faites, le retour obtenu sera entièrement de la nature d'une rente, et sujet à toutes ses variations. Quelques-unes de ces dépenses cependant n'améliorent la terre que pour un temps limité, et n'augmentent point ses facultés productives d'une manière permanente. Tels sont des bâtiments et autres améliorations périssables qui ont besoin d'être constamment renouvelées, et qui, par conséquent, n'augmentent point le revenu réel du propriétaire. *(Note de l'Auteur.)*

CHAPITRE XIX.

DES CHANGEMENTS SOUDAINS DANS LES VOIES DU COMMERCE.

Un pays très-riche en manufactures est particulièrement exposé à des revers et à des accidents temporaires, provenant du transport des capitaux d'un emploi dans un autre. Les demandes des produits de l'agriculture sont uniformes, et elles ne sont pas sous l'influence de la mode, du préjugé ou du caprice. Pour la conservation de la vie, il faut de la nourriture, et dès lors la demande de subsistances doit se soutenir dans tous les temps et dans tous les pays. Il n'en est pas de même pour ce qui regarde les objets manufacturés, dont la demande dépend, non-seulement des besoins, mais encore du goût et du caprice des acheteurs. De plus, un nouvel impôt peut détruire les avantages comparatifs qu'un pays retirait auparavant de la fabrication d'une certaine marchandise, ou bien la guerre peut faire tellement hausser le fret et l'assurance, que ces produits manufacturés ne puissent plus soutenir la concurrence avec les ouvrages fabriqués dans les différents pays où ces produits étaient exportés auparavant. Dans tous ces cas, ceux qui se trouvent engagés dans la fabrication de ces articles, éprouveront une grande crise, et feront sans doute quelques pertes. Ces maux seront sentis, non-seulement au moment du changement, mais encore pendant tout l'intervalle qui s'écoulera avant que les industriels donnent une nouvelle direction à leurs capitaux et aux bras dont ils disposent, en les dirigeant vers un autre genre d'industrie.

Le mal ne se fera pas sentir seulement dans le pays où ces difficultés ont pris naissance : il s'étendra également à ceux où ce pays exportait auparavant ses marchandises. Nul pays ne peut longtemps importer, sans exporter en même temps, comme il ne saurait exporter longtemps sans importer. S'il arrive donc quelque circonstance qui empêche un pays d'importer la quantité ordinaire de marchandises étrangères, la fabrication de quelques-uns des objets que l'on exportait ordinairement diminuera nécessairement ; et quoique la valeur

totale des productions du pays n'en souffre que peu de variation, — le capital employé restant le même, — ces produits ne seront plus ni aussi abondants ni à si bon marché, et le changement dans l'emploi des capitaux entraînera une grande détresse.

Si, par l'emploi de 10,000 l. st. dans la fabrication des tissus de coton destinés à l'exportation, nous importions chaque année trois mille paires de bas de soie de la valeur de 2,000 l., et que, par l'interruption du commerce, nous fussions obligés de détourner ce capital de la fabrication des tissus de coton, pour l'employer dans celle des bas, nous continuerions toujours à obtenir des bas pour la valeur de 2,000 l., pourvu qu'aucune partie du capital n'eût été détruite; mais au lieu d'avoir trois mille paires de bas, nous pourrions n'en avoir que deux mille cinq cents. Dans le passage des capitaux de l'industrie du coton à celle des bas de soie, les particuliers pourraient éprouver une grande gêne, sans que néanmoins la valeur du capital national en souffrît beaucoup, et sans que la quantité de la production annuelle se trouvât diminuée [1].

Une guerre qui éclate après une longue paix, ou une paix qui succède à une longue guerre, occasionne en général une grande détresse dans le commerce. Ces événements changent considérablement la nature des emplois auxquels les capitaux étaient consacrés auparavant dans chaque pays; et pendant que s'en opère le nouveau classement, le capital fixe dort, s'anéantit même parfois, et les ouvriers n'ont plus assez de travail. La durée de cette crise sera plus ou moins longue, selon le degré de répugnance que la plupart des hommes éprouvent à quitter le genre d'industrie dans lequel ils ont pendant longtemps été dans l'habitude d'employer leur capital. La détresse est souvent

---

[1] « Le commerce nous permet d'aller chercher une marchandise dans les lieux où elle existe et de la transporter dans d'autres lieux où on la consomme. Il nous donne donc les moyens d'accroître la valeur d'une marchandise de toute la différence entre les prix courants de ces différentes localités. » — J.-B. Say.

Cela est parfaitement vrai. Mais comment se crée cette valeur additionnelle? En ajoutant aux frais de production : 1° les frais de transport; 2° les profits afférents au capital avancé par le marchand.—La marchandise indiquée par l'auteur haussera de valeur par les raisons mêmes qui font hausser celle de tous les autres produits, c'est-à-dire par le surcroît de travail consacré à leur production et à leur transport, avant qu'elles atteignent le consommateur. Il ne faut donc pas considérer ceci comme un des avantages qui naissent du commerce. En examinant cette question de plus près, on trouve que les bienfaits du commerce se réduisent à nous permettre d'acquérir, non des objets plus chers, mais des objets plus utiles. *(Note de l'Auteur.)*

aussi prolongée par les restrictions et prohibitions auxquelles donnent naissance les jalousies absurdes qui existent entre les différents états de la république commerciale.

La détresse qui provient d'un changement dans les voies du commerce est souvent confondue avec celle qui accompagne une diminution du capital national et un état rétrograde de la société ; et il serait difficile d'indiquer des signes certains au moyen desquels on pût distinguer l'une de l'autre.

Cependant, lorsque cette détresse se fait sentir immédiatement à la suite du passage de la guerre à la paix, la connaissance que nous avons de l'existence d'une pareille cause rend très-probable cette opinion que les fonds pour l'entretien des travailleurs ont plutôt été détournés de leurs canaux ordinaires que notablement entamés, et fait espérer qu'après quelques souffrances passagères, la nation reprendra de nouveau sa prospérité. Il faut aussi se rappeler que l'état rétrograde d'une nation est toujours un état anormal. L'homme parvient de l'enfance à l'âge viril, et alors il décline jusqu'à la mort ; mais cette marche n'est pas celle des nations. Une fois qu'elles sont parvenues à leur plus grande force, il se peut qu'elles ne puissent plus avancer au delà de ce terme ; mais leur tendance naturelle est de continuer pendant des siècles à maintenir leur richesse et leur population dans le même état de prospérité.

Dans les pays riches et puissants, où il y a de grands capitaux placés en machines, la détresse provenant d'un changement de direction dans le commerce sera plus sensible que dans des pays plus pauvres, où il y a proportionnellement une moindre valeur en capital fixe, et une plus grande en capital circulant, et où par conséquent il se fait plus d'ouvrage par la main des hommes. Il n'est pas aussi difficile de retirer un capital circulant qu'un capital fixe, de l'emploi dans lequel il peut être engagé. Il est souvent impossible de faire servir à un genre de manufacture les machines construites pour un autre ; mais l'habillement, la nourriture et le logement d'un ouvrier quelconque, peuvent lui servir également dans toute branche de travail ; — en d'autres termes, le même ouvrier peut recevoir la même nourriture, le même habillement, le même logement, quoiqu'il soit employé à un autre genre d'occupation. Ce mal est cependant un de ceux auxquels une nation riche doit se soumettre, et il ne serait pas plus raisonnable de s'en plaindre, qu'à un riche négociant de s'affliger que son navire soit exposé aux dangers de la mer, pendant que la chaumière de son pauvre voisin se trouve à l'abri de tout risque.

L'agriculture même n'est pas à l'abri de ces accidents, quoique à un moindre degré. La guerre, qui interrompt les relations d'un pays commercial avec les autres États, empêche souvent l'exportation du blé, des pays où il peut être produit à peu de frais, dans d'autres pays qui, sous ce rapport, sont moins favorisés de la nature. Dans de pareilles circonstances, une quantité extraordinaire de capital est dirigée vers l'agriculture dans le pays qui importait auparavant du blé, et qui devient par là indépendant des secours de l'étranger. A la fin de la guerre, les obstacles à l'importation cessent, et une concurrence funeste au producteur national commence; il ne peut s'y soustraire sans faire le sacrifice d'une partie de son capital. Le meilleur expédient pour un État, serait de mettre un impôt dont la valeur décroîtrait de temps en temps, sur l'importation des blés étrangers, pendant un nombre limité d'années, afin d'offrir au cultivateur national l'opportunité de retirer graduellement son capital de l'agriculture[1]. En adoptant une pareille mesure, le pays pourrait ne pas faire de son capital, la distribution la plus avantageuse, mais l'impôt temporaire auquel il se trouverait assujetti serait avantageux à une classe particulière de la société, à celle dont le capital aurait été consacré à faire croître les subsistances nécessaires au pays pendant la

---

[1] On trouve dans le dernier volume du *Supplément à l'Encyclopédie britannique*, à l'article : *Du commerce et de la législation des céréales*, les excellentes observations qui suivent : « Si à une époque future nous devons revenir sur nos pas, il faudra, pour favoriser le passage des capitaux des terrains pauvres à des industries plus lucratives, agir au moyen d'une échelle décroissante de droits. Ainsi on pourrait abaisser annuellement de 4 a 5 sch. par quarter, le droit de 80 sch., qui est actuellement la limite où commence la libre importation des céréales. Arrivé à 50 sch., on ouvrirait les ports en sécurité, et le système restrictif pourrait être à jamais aboli. Quand ce salutaire événement aura été accompli, il ne sera plus nécessaire d'entrer, par voie de législation, en lutte avec la nature. Le capital et le travail du pays se dirigent sur les branches d'industrie qui répondent le mieux à notre situation géographique, à notre caractère national, ou à nos institutions politiques. Le blé de la Pologne, les cotons de la Caroline s'échangeront contre les produits de Birmingham et les mousselines de Glascow. Le véritable génie du commerce, celui qui assure à jamais la prospérité d'un pays, est complétement incompatible avec les allures clandestines et timides du monopole. Les peuples de la terre étant comme les différentes provinces du même royaume, doivent retirer de la liberté illimitée des échanges d'immenses avantages locaux et généraux. »

Tout cet article de *l'Encyclopédie britannique* mérite une attention sérieuse : bien écrit, savamment pensé, il dénote chez l'auteur une connaissance profonde du sujet. *(Note de l'Auteur.)*

suspension de l'importation. Si de pareils efforts, faits dans un moment critique, entraînaient le risque de se trouver ruiné au moment où les besoins cesseraient, personne ne voudrait exposer son capital dans un pareil emploi. Outre les profits ordinaires des capitaux, le fermier s'attendrait à être indemnisé du risque auquel il serait exposé par une affluence subite de blé, et par conséquent le prix pour le consommateur, dans la saison où celui-ci aurait le plus besoin d'approvisionnement, éprouverait une hausse due non-seulement au renchérissement de la culture du blé dans le pays, mais encore à la prime d'assurance qu'il serait obligé de payer, pour le risque particulier auquel cet emploi expose le capital. Et quoiqu'il résultât un plus grand avantage pour le pays de l'importation du blé à bon marché, il serait peut-être convenable de mettre, pendant quelques années, un droit sur l'importation de cette denrée.

En traitant de la rente nous avons vu qu'à chaque augmentation de l'approvisionnement du blé, et à chaque diminution de son prix, qui en est la suite, on dégagera les capitaux employés sur les mauvaises terres; et les terrains d'une qualité supérieure qui, dans ce cas, ne paieraient pas de rente, deviendraient la mesure commune par laquelle se réglerait le prix naturel du blé. Quand il serait à 4 l. le quarter, des terres inférieures, que l'on peut désigner par le n° 6, pourraient être cultivées; on s'arrêterait au n° 5, à 3 l. au n° 4 et ainsi de suite. Si le blé, par l'effet d'une abondance permanente, tombait à 3 l. 10 sch., le capital employé dans le n° 6 cesserait son emploi; car ce n'est que quand le blé vaut 4 l., que ce capital peut rapporter les profits ordinaires, même étant exempt de rente. Il serait donc déplacé pour être employé à fabriquer les produits avec lesquels on achèterait et l'on importerait tout le blé que l'on récoltait sur le n° 6. Dans ce nouvel emploi, il deviendrait nécessairement plus lucratif pour le capitaliste; car, s'il pouvait obtenir plus de blé par la culture de la terre dont il ne paie pas de rente, que par la fabrication d'un produit quelconque avec lequel il peut acheter du blé, son prix ne pourrait pas être au-dessous de 4 l.

On a pourtant prétendu que l'on ne pouvait pas retirer le capital engagé dans la terre, parce qu'il se convertit en dépenses qu'on ne peut plus recouvrer, telles que celles des engrais, des clôtures, des desséchements, etc., qui s'incorporent à la terre, et en deviennent inséparables. Cela est vrai jusqu'à un certain point; mais le capital qui se compose de bétail, de moutons, de meules de foin ou de blé, de charrettes, etc., peut être retiré; et il reste à calculer, si ces ob-

jets doivent continuer à être employés sur la terre, malgré le bas prix du blé, ou s'il ne vaut pas mieux les vendre, et employer leur valeur à autre chose.

Supposons, cependant, que le fait soit tel qu'on l'énonce, et qu'aucune partie du capital ne puisse être retirée[1], le fermier, dans ce cas, continuerait à cultiver du blé, et à en récolter précisément la même quantité, quel qu'en fût le prix; car il ne serait pas de son intérêt d'en récolter moins, puisque, s'il n'employait pas son capital de cette manière, il n'en obtiendrait aucun profit. Il n'y aurait aucune importation de blé, car on le vendrait au-dessous de 3 l. 10 sch., plutôt que de ne pas le vendre; et, dans le cas supposé, le négociant qui en importerait de l'étranger ne pourrait point le donner au-dessous de ce prix. A la vérité, les fermiers qui cultiveraient des terres de cette qualité inférieure, souffriraient de la baisse dans la valeur échangeable de leurs denrées; mais quel effet en éprouverait le pays? Nous aurions précisément la même quantité de toutes sortes de produits; mais les produits immédiats de la terre, et le blé, se vendraient à bien meilleur marché. Le capital d'un pays se compose de ses produits; et comme ils seraient les mêmes qu'auparavant, la reproduction s'en ferait toujours dans la même proportion. Le bas prix du blé ne rapporterait cependant les profits ordinaires des capitaux que sur les terres n° 5, qui, dans ce cas, ne paieraient pas de rente, et celle de toutes les terres d'une qualité supérieure baisserait; les

[1] Tout le capital engagé dans la terre, quelle que soit d'ailleurs son importance, doit, à l'expiration du bail, rester au propriétaire, et non au fermier. La rémunération accordée au propriétaire pour l'usage de ce capital lui reviendra toujours sous forme de rente; mais cette rente elle-même cesserait du jour où, avec une quantité donnée de capital, on pourrait récolter sur des terres éloignées plus de blé que sur celles où ont été versés les capitaux. Si la situation du pays exige l'importation de céréales étrangères, si, avec la même somme de frais, on peut récolter 1100 quarters, au lieu de 1000 quarters, il se formera nécessairement alors une rente de 100 l. st. Mais si au dehors on obtient 1200 quarters, la culture indigène sera abandonnée, car elle ne donnera même plus le taux général des profits. Mais quelque forts que soient les capitaux engagés dans la terre, il ne faudrait pas voir dans tout ceci un inconvénient bien grave. Tout capital qu'on dépense aboutit ou doit aboutir à une augmentation de produits : — il est essentiel de ne pas perdre de vue cette considération fondamentale. Qu'importe, dès lors, à la société que la moitié de son capital, ou même que la totalité de ce capital s'anéantisse, si l'on en retire un produit annuel plus considérable. Ceux qui déploreraient la perte du capital dans des cas pareils, me sembleraient sacrifier la fin aux moyens. *(Note de l'Auteur.)*

salaires baisseraient en même temps, tandis que les profits monteraient.

A quelque bas prix que tombât le blé, si le capital ne pouvait être retiré de la terre, et si la demande n'augmentait pas, l'importation du blé serait impossible, car le pays en produirait la même quantité qu'auparavant. Bien qu'il y eût un partage différent du produit, bien que quelques classes de la société y gagnassent, et que d'autres y perdissent, la somme totale de la production serait exactement la même, et la nation, prise collectivement, ne se trouverait ni plus riche ni plus pauvre.

Mais une baisse relative dans le prix du blé a toujours cet heureux résultat d'accroître le fonds destiné à payer le travail; car, sous le nom de profits, une part plus considérable reviendra à la classe productive, et une moindre part, sous le titre de rente, à la classe improductive.

Cela est vrai, même en admettant que le capital ne peut pas être retiré de la terre, et qu'il doit y être employé ou rester sans emploi. Si pourtant une grande partie de ce capital pouvait être retirée, comme il est évident que cela est possible, elle ne le sera cependant que lorsqu'elle rapportera davantage au propriétaire dans un autre emploi. Cette portion de capital ne sera donc retirée que lorsqu'elle pourra être employée d'une manière plus productive et pour le propriétaire et pour le public. Le propriétaire consent à perdre la portion de capital qu'il ne peut dégager de la terre; car avec la portion qu'il lui est possible d'en retirer, il peut obtenir une plus grande valeur et une plus grande quantité de produits agricoles, que s'il voulait tirer parti de la portion de capital qu'il laisse dans la terre. Il se trouve précisément dans la position d'une personne qui aurait construit à grands frais des machines dans une manufacture, machines qui auraient été tellement perfectionnées par de récentes découvertes, qu'il en serait résulté une diminution dans le prix de ses produits. Ce serait un sujet bien digne de calcul pour lui, de savoir s'il doit abandonner ses vieilles machines, et les remplacer par d'autres plus parfaites, *en perdant toute la valeur des anciennes,* ou continuer à tirer parti de leur puissance, comparativement faible. Quel serait l'homme qui, dans de telles circonstances, s'aviserait de lui conseiller de ne point adopter les nouvelles machines, par la raison que cela diminuerait ou détruirait même la valeur des anciennes?

Tel est cependant le raisonnement de ceux qui voudraient que l'on défendît l'importation du blé, raisonnement fondé sur ce qu'elle tend

à diminuer ou même à anéantir cette partie du capital du fermier qui est pour jamais identifiée avec la terre. Ils ne voient pas que tout commerce tend à augmenter la production, et que, par cet accroissement, le bien-être général est augmenté, quoiqu'il puisse en résulter quelque perte partielle. Pour être d'accord avec eux-mêmes, ils devraient chercher à arrêter tout perfectionnement en agriculture et en manufactures, et toutes les inventions de machines; car, quoique tous ces perfectionnements contribuent à l'abondance générale, et par conséquent au bonheur de toute la société, ils ne manquent pourtant jamais, au moment où ils sont introduits, de détériorer ou d'anéantir une partie du capital existant des cultivateurs et des manufacturiers.

La culture des terres, ainsi que tous les autres commerces, surtout dans un pays commerçant, est sujette à une réaction, qui, dans un sens opposé, succède à l'action produite par une forte cause excitante. C'est ainsi que, si une guerre interrompt l'importation du blé, la hausse de prix qui s'ensuivra attirera les capitaux vers l'agriculture, par l'appât des gros profits qu'un tel emploi présente. Il en résultera probablement qu'il y aura plus de capital employé, et qu'il sera apporté au marché plus de denrées du sol qu'il n'en faut pour la demande du pays. Dans ce cas, le prix du blé tombera par l'effet de la surabondance, et jusqu'à ce que le terme moyen de l'offre se trouve de niveau avec celui de la demande, les cultivateurs seront sous le coup d'une crise douloureuse.

CHAPITRE XX.

DES PROPRIÉTÉS DISTINCTIVES DE LA VALEUR ET DES RICHESSES.

« Un homme est pauvre ou riche, dit Adam Smith, selon le plus » ou moins de choses nécessaires, utiles ou agréables, dont il peut » se procurer la jouissance. »

La valeur diffère donc essentiellement de la richesse ; car la valeur ne dépend pas de l'abondance, mais bien de la difficulté ou de la facilité de production. Le travail d'un million d'hommes produira toujours la même valeur industrielle, sans produire toujours la même richesse. Par l'invention de machines, par plus d'habileté, par une division mieux entendue du travail, ou par la découverte de nouveaux marchés où l'on peut faire des échanges plus avantageux, un million d'hommes peut, dans un état donné de la société, doubler ou tripler les richesses, les choses nécessaires, utiles ou agréables, que produisait auparavant le même nombre d'ouvriers; mais on n'ajouterait rien par là à la valeur des produits. En effet, tout augmente ou baisse de valeur à proportion de la facilité ou de la difficulté de production, ou, en d'autres mots, à proportion de la quantité de travail employée dans la production.

Supposons qu'avec un capital donné, le travail d'un certain nombre d'ouvriers puisse produire mille paires de bas; et que, par des inventions de machines, le même nombre d'hommes puisse en produire deux mille paires, ou qu'en continuant à produire mille paires, il puisse, de plus, fabriquer cinq cents chapeaux. Dans ce cas, la valeur des deux mille paires de bas, ou celle des mille paires de bas jointe à celle des cinq cents chapeaux, sera exactement la même qu'avaient les mille paires de bas avant l'introduction des machines, parce que ces différents produits seront le résultat de la même quantité de travail. Mais la valeur de la masse générale des denrées se trouvera cependant diminuée; car, quoique la valeur des produits, augmentés par suite des procédés perfectionnés, soit exactement

égale en valeur à la quantité produite avant ce perfectionnement, il y a aussi un effet produit sur la portion de marchandises non encore consommées, et qui ont été fabriquées avant l'introduction des procédés perfectionnés. La valeur de ces marchandises se trouvera réduite; car il faut qu'elle tombe, à quantités égales, au niveau de celle des marchandises produites sous l'influence des procédés perfectionnés; et la société, malgré la quantité augmentée de ses produits et le surcroît de richesse et de moyens de jouissance, aura, somme totale, moins de valeurs. En augmentant constamment la facilité de production, nous diminuons constamment la valeur de quelques-unes des choses produites auparavant, quoique, par ce même moyen, nous accroissions non-seulement la richesse nationale, mais encore la faculté de produire pour l'avenir.

Grand nombre d'erreurs, en économie politique, ont pris leur source dans cette manière fausse de regarder l'augmentation de la richesse et l'augmentation de la valeur comme des expressions synonymes, et dans les fausses notions sur ce qui constitue la mesure commune de la valeur. L'un, regardant le numéraire comme la mesure de la valeur, croit qu'une nation devient riche ou pauvre, selon que ses produits, de quelque nature qu'ils soient, peuvent s'échanger contre plus ou moins de numéraire. D'autres regardent le numérair comme un agent très-commode d'échange, mais non comme une mesure convenable, par laquelle on puisse estimer la valeur des choses; d'après eux, la véritable mesure de la valeur, c'est le blé[1], et un pays est riche ou pauvre, selon que ses produits peuvent lui procurer en échange plus ou moins de blé. Il en est encore d'autres qui regardent un pays comme pauvre ou riche, selon la quantité de travail qu'il peut payer[2]. Mais pourquoi l'or, le blé ou le travail,

---

[1] Adam Smith dit « que la différence entre le prix réel et le prix nominal des » denrées et du travail, n'est point un objet de simple spéculation, mais peut, au » contraire, être quelquefois très-utile dans la pratique. » Je suis de son avis; mais le prix réel du travail et des denrées ne peut pas plus être déterminé par leur prix en marchandises, qui est la mesure réelle adoptée par Adam Smith, que par ce qu'ils valent en or ou en argent, qui est la mesure nominale. L'ouvrier ne reçoit un prix réellement élevé pour son travail, que quand avec son salaire il peut acheter le produit de beaucoup de travail. *(Note de l'Auteur.)*

[2] M. Say (*Écon. polit.,* liv. I, chap. II) conclut que l'argent a aujourd'hui à peu près la même valeur qu'il avait sous Louis XIV, « parce que la même » quantité d'argent achète la même quantité de blé. » *(Note de l'Auteur.)*

Dans un autre endroit de mon *Économie politique*, je donne les raisons qui

seraient-ils la mesure commune de la valeur plutôt que le charbon ou le fer, que le drap, le savon, la chandelle, ou tout autre objet nécessaire à l'ouvrier? Comment, en un mot, une denrée quelconque, ou toutes les denrées ensemble, pourraient-elles constituer une mesure commune, lorsque la mesure elle-même se trouve être sujette à éprouver des variations dans sa valeur? Le blé, ainsi que l'or, peut, par la difficulté ou la facilité de sa production, varier de 10, 20 ou 30 pour 100, relativement aux autres choses; pourquoi donc dire toujours que ce sont ces autres choses qui ont varié, et non le blé? Il n'y a de denrée invariable que celle qui, dans tous les temps, exige pour sa production le même sacrifice de travail et de peines. Nous n'en connaissons point de semblables, mais nous pouvons en parler et en raisonner, par hypothèse, comme si elle existait; et nous pouvons perfectionner la théorie de la science en faisant voir clairement que toutes les mesures adoptées jusqu'à présent pour apprécier la valeur sont absolument inapplicables[1].

---

me font croire que, bien que la valeur d'aucune espèce de choses ne soit invariable, la valeur du blé est sur un grand nombre d'années communes la moins variable de toutes. — J.-B. SAY.

[1] La valeur est une qualité inhérente à certaines choses; mais c'est une qualité qui, bien que très-réelle, est essentiellement variable, comme la chaleur. Il n'y a point de *valeur absolue*, de même qu'il n'y a point de *chaleur absolue;* mais on peut comparer la valeur d'une chose avec la valeur d'une autre, de même qu'on peut dire qu'une eau où l'on plonge le thermomètre, et qui le fait monter à quarante degrés, a autant de chaleur apparente que tout autre liquide qui fait monter le thermomètre au même degré.

Pourquoi la valeur est-elle perpétuellement variable? La raison en est évidente : elle dépend du besoin qu'on a d'une chose qui varie selon les temps, selon les lieux, selon les facultés que les acheteurs possèdent; elle dépend encore de la quantité de cette chose qui peut être fournie, quantité qui dépend elle-même d'une foule de circonstances de la nature et des hommes.

La valeur ne peut être mesurée que par la valeur. Si l'on entreprenait de mesurer la valeur des choses par une autre de leurs propriétés, ce serait comme si l'on voulait mesurer leur poids par leur forme ou par leur couleur; mais toute valeur étant essentiellement variable, aucune n'a la qualité nécessaire d'une mesure : *l'invariabilité*. Aucune ne peut donc servir à donner une idée exacte d'une autre valeur qui est dans un autre temps ou dans un autre lieu. On ne peut pas dire qu'une chose qui a coûté deux guinées à Londres, vaut le double de celle qui a coûté une guinée à Paris, parce que la guinée, lorsqu'elle est à Paris, ne vaut pas ce qu'elle vaut à Londres. On ne peut même pas dire qu'une chose qui valait à Londres, il y a dix ans, une guinée, a conservé sa même valeur, parce qu'elle s'y vend encore une guinée; car il faudrait pour cela avoir la certitude que, dans

Et en supposant même qu'une de ces mesures fût une mesure exacte de la valeur, elle ne le serait cependant pas de la richesse ; car la richesse ne dépend pas de la valeur. Un homme est riche ou pauvre, selon l'abondance des choses nécessaires ou d'agrément dont il peut disposer, et elles contribuent également aux jouissances du possesseur, que leur valeur échangeable contre de l'argent, du blé ou du travail, soit forte ou faible. C'est en confondant les idées de valeur et de richesse qu'on a prétendu qu'en diminuant la quantité des marchandises, c'est-à-dire des choses nécessaires, utiles ou agréables à la vie, on pouvait augmenter les richesses. Si la valeur était la mesure de la richesse, on ne pourrait pas nier cette proposition,

---

Londres même, une guinée ne vaut ni plus ni moins que ce qu'elle valait il y a dix ans. Or, cette certitude, on ne peut l'avoir.

Rien n'est donc plus chimérique que de vouloir proposer une mesure des valeurs et un moyen de comparer deux valeurs, à moins que ces deux valeurs ne soient en présence. Alors, en effet, on peut les comparer : chaque chose a son *prix courant*, qui est la valeur que les circonstances du moment y attachent en chaque lieu. On peut donc dire qu'en un lieu, en un moment donné, une chose dont le prix courant est de cinq, dix, cent fois le prix courant d'une autre chose, vaut cinq fois, dix fois, cent fois autant que cette dernière. Alors toute espèce de chose peut servir de point de comparaison pour estimer la valeur d'une autre chose, pourvu que l'une et l'autre aient un prix courant. On peut donc dire qu'une maison vaut aujourd'hui cinq cent mille hectolitres de blé, aussi bien que 20,000 francs ; et si nous disons de préférence 20,000 francs, c'est parce que nous connaissons mieux en général la valeur de 20,000 francs, que celle de cinq cent mille hectolitres de blé, quoiqu'elle soit la même dans le cas supposé.

En raisonnant sur l'Économie politique, on est obligé bien souvent de considérer un même objet à deux époques successives, comme lorsqu'on recherche l'influence de l'impôt sur la valeur d'un produit. Il faut se former une idée du produit avant l'impôt et après l'impôt ; mais comme cette valeur peut changer par d'autres causes ; comme la valeur du terme de comparaison, de l'argent, par exemple, peut varier aussi dans l'intervalle, il faut toujours sous-entendre, en parlant d'une cause qui agit sur quelques valeurs que ce soient, que l'on regarde l'action des autres causes comme semblable dans les deux cas. En disant, par exemple, que telle circonstance a fait monter le prix d'une chose de 2 francs à 3 francs, je suppose que la marchandise appelée *franc* n'a éprouvé aucune variation ; et si elle en a éprouvé, il est de droit qu'il faut faire à mon résultat une correction équivalente.

Quoique cette restriction soit de droit, M. Ricardo, au commencement de son ouvrage, a eu soin de l'exprimer positivement.

Ces explications m'ont paru nécessaires pour apprécier convenablement ce que l'auteur a dit et va dire sur le sujet de la mesure des valeurs. — J.-B. SAY.

car la rareté des choses en augmente la valeur. Mais si Adam Smith a raison, si la richesse se compose des choses de nécessité et d'agrément; dans ce cas elle ne saurait augmenter par la diminution de ces choses.

Il est vrai qu'une personne qui possède un objet rare, est plus riche, si, au moyen de cet objet, elle peut se procurer une plus grande quantité de choses nécessaires et agréables à la vie ; mais le fonds général duquel est tirée la richesse des autres personnes s'en trouve nécessairement diminué.

« Que l'eau devienne rare, dit lord Lauderdale, et qu'elle soit le partage exclusif d'un seul individu, sa richesse personnelle croîtra ; car l'eau, dans ce cas, aura une valeur ; et si la richesse nationale se compose de la somme des fortunes individuelles, par ce moyen la richesse générale se trouvera aussi augmentée. »

La richesse de cet individu augmentera, nul doute ; mais comme il faudra que le fermier vende une partie de son blé, le cordonnier une partie de ses souliers, et que tout le monde se prive d'une partie de son avoir dans l'unique but de se procurer de l'eau qu'ils avaient auparavant pour rien, ils seront tous appauvris de toute la quantité de denrées qu'ils sont forcés de consacrer à cet objet, et le propriétaire de l'eau aura un profit précisément égal à leur perte. La société jouira toujours de la même quantité d'eau et de la même quantité de denrées ; mais la distribution en sera différente. C'est cependant dans la supposition qu'il y a seulement monopole d'eau, et non disette ; car si l'eau manquait, la richesse nationale et individuelle se trouverait réellement réduite, en tant qu'elle serait privée d'une portion d'un des objets qui servaient aux jouissances générales. Non-seulement le fermier aurait moins de blé à donner en échange pour les autres denrées qui pourraient lui être nécessaires ou agréables ; mais il éprouverait, comme tout autre individu, une diminution dans la jouissance d'un objet aussi essentiel à son bien-être. Il y aurait donc, non-seulement une répartition différente des richesses, mais il y aurait encore perte réelle de richesse.

C'est pourquoi l'on pourrait dire de deux pays qui posséderaient une quantité égale de toutes les choses nécessaires, utiles ou agréables à la vie, qu'ils sont également riches ; mais la valeur de leurs richesses respectives dépendra de la facilité ou difficulté comparative avec laquelle ces richesses sont produites. Si une machine perfectionnée nous donnait le moyen de faire deux paires de bas, au lieu d'une, sans employer plus de travail, on donnerait double quantité

de bas en échange d'une aune de drap. Si une pareille amélioration avait lieu dans la fabrication du drap, les bas et le drap s'échangeraient dans les mêmes proportions qu'auparavant ; mais ils auraient tous les deux baissé de valeur, puisqu'il faudrait en donner double quantité en les échangeant contre des chapeaux, de l'or ou d'autres marchandises en général, pour obtenir une quantité déterminée de ces objets. Que l'amélioration s'étende à la production de l'or et de toute autre denrée, et les anciennes proportions seront de nouveau rétablies. Il y aura double quantité de produits annuels, et par conséquent la richesse nationale sera doublée ; mais elle n'aura point augmenté de valeur [1].

---

[1] Toute cette doctrine est puisée dans mon *Traité d'Économie politique* (liv. II, chap. IV), mais l'auteur en tire une conclusion opposée, c'est-à-dire que la richesse n'est pas la même chose que la valeur, tandis que j'établis que la richesse n'est que la valeur des choses. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'Adam Smith dit dans une circonstance comme Ricardo, et dans beaucoup d'autres circonstances, comme moi. On sent bien que des auteurs d'un si grand sens, et accoutumés à ne juger que d'après l'observation, ne peuvent être divisés sur ce point essentiel que par un malentendu ; or, c'est ce malentendu qu'il faut éclaircir.

Que *la richesse n'est autre chose que la valeur courante des choses qu'on possède*, c'est un point de fait. Lorsqu'on veut connaître ses richesses, on fait un état général de tout ce qu'on possède ; on met à la suite de chaque article le prix qu'on en pourrait tirer si l'on voulait s'en défaire ; et le total compose la richesse qu'on a voulu connaître. Mais il ne faut point perdre de vue les propriétés inhérentes à la valeur, parce que ces mêmes propriétés sont inhérentes à la richesse, qui n'est autre chose que de la valeur. Ces propriétés sont 1° d'être *variables*, ainsi que je l'ai dit dans ma précédente note : un inventaire n'indique une somme de richesses que pour le temps et le lieu où il est dressé. Dès le mois suivant peut-être, plusieurs prix auront varié, et il ne sera plus exact. Ces prix sont différents dans la ville voisine ; si l'on s'y transporte avec ses richesses, elles ne seront plus exactement les mêmes. En conclure que ce n'est pas de la richesse, ce serait vouloir conclure que la chaleur n'est pas de la chaleur, parce qu'il fait frais le matin et chaud à midi.

Ces propriétés sont encore, 2° d'être *relatives :* c'est-à-dire que dans l'inventaire supposé, si l'évaluation totale de la propriété s'élève à 100,000 francs, cela ne veut dire autre chose, sinon que la valeur de tous ces objets est égale à la valeur qu'ont, dans le même endroit, vingt mille écus de cinq francs pesant chacun vingt-cinq grammes au titre de $^9/_{10}$ d'argent fin. De ce que le rapport entre la valeur des effets et la valeur des écus peut cesser d'être la même, il ne s'ensuit pas encore que la valeur ne soit pas de la richesse ; il s'ensuit seulement que dans le moment de l'évaluation telle richesse *en effets* est égale à telle richesse *en argent*. Si les effets viennent à baisser de valeur, ou si l'argent devient plus précieux, le rapport ne sera plus le même ; il en résultera seulement que le posses-

Quoique Adam Smith ait donné de la richesse une idée exacte et dont j'ai déjà plus d'une fois fait mention, il en donne ensuite une

---

seur des effets sera moins riche par rapport au possesseur de l'argent, ou celui-ci plus riche relativement à l'autre.

Maintenant, avec ces données, essayons de résoudre la grande difficulté. Comment se fait-il que lorsqu'un objet devient plus abondant, lorsque les bras, par exemple, tombent à moitié prix, je sois tout à la fois moins riche en valeur et plus riche en jouissances? La somme de mes bas portés à l'inventaire sera moindre, et cependant mes jouissances seront accrues, puisque j'aurai un plus grand nombre de paires.

Ici l'on fait sans s'en douter une question multiple, c'est-à-dire plusieurs questions dans une seule ; voilà pourquoi il se peut qu'il y ait plusieurs réponses, et que ces réponses soient toutes justes, au moins dans le point de vue sous lequel on considère la question.

Si vous vous considérez comme possesseur d'une certaine quantité de bas, et que les bas tombent à moitié prix, non seulement relativement à l'argent, mais relativement à toute autre espèce de marchandise, alors cette portion de vos richesses a diminué de moitié *relativement à toutes les autres ;* ou, ce qui revient au même, toutes les autres richesses ont doublé par rapport à celle-là. Si vous acquériez en vendant une paire de bas six livres de sucre, vous n'en acquerrez plus que trois : vos jouissances en bas seront demeurées les mêmes : mais si vous voulez les changer contre des jouissances en sucre, vous n'obtiendrez plus de ces dernières qu'une moitié de ce que vous auriez obtenu. La somme des moyens de jouissances qui existaient dans la société, n'a ni augmenté ni diminué ; la somme des richesses non plus ; la valeur de toutes les marchandises par rapport aux bas (l'argent compris) a haussé précisément autant que la valeur des bas a baissé ; car, encore une fois, il est de l'essence de la valeur d'être relative. Quand on considère dans les choses une qualité absolue, comme la jouissance qui résulte de leur usage, on n'en considère plus la valeur échangeable. On considère une jouissance, et non plus une richesse.

Que si vous considérez les bas, non plus comme une marchandise déjà produite, mais comme une marchandise *pouvant se produire*, et qui, en baissant à la moitié de son ancien prix, vous permet d'en consommer une double quantité, ou, ce qui revient au même, une qualité le double plus belle, sans pour cela faire un plus grand sacrifice, alors vous considérez la valeur des bas *dans son rapport avec la valeur de votre revenu,* et vous vous trouvez, *relativement à ce produit en particulier,* le double plus riche que vous n'étiez, puisqu'au moyen du même sacrifice vous obtenez en ce genre une double jouissance.

C'est en ce sens que, bien que la valeur soit la seule mesure de la richesse, une baisse de prix est une augmentation de richesse, puisque alors votre revenu a doublé par rapport aux bas ; et si les perfectionnements dans les procédés de la production avaient été pareils pour tous les autres produits, votre richesse-revenu serait véritablement double. C'est comme si le fonds d'où vous tirez votre revenu avait doublé, soit que ce fonds fût en terres, en capital, ou bien en talents industriels.

explication différente, en disant « qu'un homme doit être riche ou » pauvre, selon qu'il peut disposer de plus ou moins de travail. » Cette manière de voir est essentiellement différente de la première, et est certainement inexacte; car, supposons que les mines fussent devenues plus productives, en sorte que l'or et l'argent eussent baissé de valeur, par la plus grande facilité de leur production; ou que le velours étant fabriqué avec beaucoup moins de travail qu'auparavant, la valeur en tombât de moitié; la richesse de tous les consommateurs de ces articles se trouverait augmentée. Un particulier pourrait, dans ce cas, augmenter la quantité de sa vaisselle; un autre pourrait acheter une quantité double de velours; mais, quoique possesseurs de cette quantité additionnelle de vaisselle et de velours, ils ne pourraient pas employer plus d'ouvriers que par le passé; car la valeur échangeable du velours et de la vaisselle ayant baissé, ils seraient obligés de sacrifier une plus grande portion de cette sorte de richesse au paiement de la journée de l'ouvrier. La richesse ne saurait donc être estimée par la quantité de travail qu'elle peut payer.

De tout ce qu'on vient de dire, il résulte que la richesse d'un pays peut s'accroître de deux manières : par l'emploi d'une portion plus considérable de revenu consacré à l'entretien des travailleurs, — ce qui non-seulement augmentera la quantité, mais encore la valeur de la masse des produits : ou encore, par l'augmentation des forces productives du même travail, — ce qui ajoutera à l'abondance, mais n'augmentera point la valeur des produits.

Dans le premier cas, non-seulement un pays deviendra riche, mais encore la valeur de ses richesses s'accroîtra. Il s'enrichira par l'économie, en réduisant ses dépenses en objets de luxe et d'agrément, et en employant le fruit de ses épargnes à la reproduction.

Dans le second cas, il se peut qu'il n'y ait ni réduction dans les dépenses de luxe et d'agrément, ni augmentation de travail productif employé; mais avec la même quantité de travail, les produits seront plus considérables : la richesse s'accroîtra, mais non la valeur [1].

Cette doctrine est fort importante; elle est rigoureusement conforme à la nature des choses, et par conséquent inébranlable, et elle explique des difficultés où l'on s'est perdu jusqu'à présent. — J.-B. Say.

[1] Les deux hypothèses de M. Ricardo me semblent se réduire à ceci :

Les richesses d'un pays s'augmentent de deux façons : soit lorsque les fonds

De ces deux manières d'augmenter la richesse, on doit préférer la seconde, puisqu'elle produit le même effet sans nous priver de nos jouissances ni les diminuer, ce qui est inévitable dans la première.

Le capital d'un pays est cette portion de sa richesse qui est employée dans le but d'une production à venir. Il peut s'accroître de même que la richesse. Un surcroît de capital contribuera aussi effectivement à la production de la richesse future, qu'il provienne des améliorations dans les connaissances pratiques et dans les machines, ou de l'emploi d'une plus grande partie du revenu

---

productifs s'accroissent, soit lorsque, sans être plus grands, ils produisent davantage. Ajoutons-y quelques éclaircissements.

Par fonds productifs, j'entends les terres productives, les capitaux productifs, l'industrie productive. M. Ricardo, disciple en cela de Smith, n'entend que le travail. Dans sa première hypothèse, les capitaux accrus par l'épargne entretiendraient un plus grand nombre de travailleurs. Il y aurait plus de choses produites; mais ces choses étant le résultat de plus de services productifs, seraient dans le même rapport de valeur avec les services productifs. Le pays aurait plus de producteurs (capitalistes ou industrieux), mais aussi il aurait plus de consommateurs. Chacun, avec le même revenu, n'obtiendrait que la même quantité de produits. M. Ricardo regarde cette augmentation de richesses comme la moins désirable.

L'autre augmentation, en effet, est plus propre à procurer à chacun la libre disposition de plus de produits, de plus de jouissances. Elle consiste en un plus grand parti tiré des mêmes fonds productifs; d'où résulte, sans la moindre diminution dans le revenu, une baisse dans la valeur des produits qui permet à chacun d'être mieux pourvu. (*Voyez* ma dernière note, page 252.)

Le revenu reste le même quand le fonds productif rend le double de produits, quoique moins chers de moitié. C'est une chose de fait que le raisonnement explique. Si par un meilleur procédé on double le produit des terres en pommes de terre, par exemple, si l'on fait produire à chaque arpent cent setiers à 3 fr. au lieu de cinquante setiers à 6 fr., dans les deux cas l'arpent rapporte 300 fr.; mais dans le premier cas, le produit est à moitié prix, et relativement à ce produit, non-seulement les revenus fonciers, mais tous les revenus sont doublés.

De même, s'il est question d'un perfectionnement qui fait qu'un capital donne un produit double; si, comme il est arrivé dans la fabrication des fils et tissus de coton, des machines valant 30,000 fr. ont donné le double des produits, de ce que la même somme produisait avec autant de travail et des machines moins parfaites, alors les produits de ce capital ont successivement baissé de prix par la concurrence. On en a eu le double en quantité, qui, en baissant de prix, ont néanmoins valu autant en somme. Les revenus capitaux n'en ont pas été altérés; mais pour la même somme de revenu, chacun a pu obtenir le double de produits en cotonnades : le public a réellement été le double plus riche relativement aux cotonnades. — J.-B. SAY.

dans la reproduction ; car la richesse tient toujours à la quantité des produits, sans égard pour la facilité avec laquelle on peut s'être procuré les instruments qui servent à la production. Une certaine quantité de vêtements et de vivres suffira aux besoins et à l'entretien d'un même nombre d'hommes, et fera faire la même quantité d'ouvrage, que ces objets soient le fruit du travail de cent hommes ou de deux cents ; — mais ces vêtements et ces subsistances auront double valeur si les deux cents hommes ont été employés à les produire.

Malgré les modifications qu'il a introduites dans la quatrième et dernière édition de son *Traité d'Économie politique*, M. Say me paraît avoir été très-malheureux dans sa définition de la valeur et des richesses. Il considère ces deux termes comme synonymes et déclare que tout homme est riche en proportion de l'accroissement de valeur que reçoivent ses propriétés et de l'abondance des marchandises qu'il peut acheter. « La valeur des revenus s'accroît, dit-il, dès que, par » des causes quelconques, ils peuvent nous donner une plus grande » quantité de produits. » D'après M. Say, si donc la difficulté de produire du drap venait à doubler, et si, par conséquent, le drap s'échangeait contre une quantité de marchandises deux fois plus grande, il doublerait de valeur : cela est incontestable. Mais dans le cas où la production de ces marchandises se trouverait facilitée sans que celle du drap devînt plus coûteuse, et où, par conséquent, le drap s'échangerait encore contre une quantité de marchandises double, M. Say soutiendrait encore que la valeur du drap a doublé ; tandis que, d'après mes propres vues sur la matière, il devrait dire que le drap a conservé sa valeur première, et que ces marchandises ont baissé de moitié. M. Say ne manque-t-il pas de logique lorsqu'il dit que les progrès de la production peuvent faire qu'on crée, avec les mêmes procédés, deux sacs de blé au lieu d'un, que la valeur de ces sacs baisse conséquemment de moitié, et que, néanmoins, le drapier, qui échange ses étoffes contre deux sacs de blé, obtiendra une valeur double de celle qu'il recevait, alors qu'il recevait un seul sac de blé pour son drap. Si deux sacs ont maintenant la valeur qu'un seul sac avait précédemment, il recevra exactement la même valeur, et rien de plus : il obtient, sans doute, une somme de richesse et d'utilité double, il reçoit deux fois plus de ce qu'Adam Smith appelle valeur en usage, mais non de ce qu'on entend par valeur en échange, ou valeur proprement dite. C'est pourquoi M. Say a tort quand il considère comme synonymes les termes de valeur, d'utilité;

de richesse. Je pourrais même en appeler à M. Say, et emprunter, au bénéfice de ma cause et de la différence essentielle qui existe entre la valeur et les richesses, plusieurs chapitres de ses ouvrages; tout en reconnaissant, cependant, que dans d'autres passages il combat mes idées. Il m'est, on le pense bien, impossible de concilier ces pages contradictoires, et je les désigne à M. Say lui-même, pour qu'il me fasse l'honneur de discuter mes observations dans une édition future de son ouvrage, et qu'il y introduise les explications que tout le monde, comme moi, juge nécessaires pour la parfaite entente de ses doctrines.

1. Dans l'échange de deux produits, ce que nous échangeons réellement ce sont les services productifs qui ont servi à les créer. *Traité d'Économie politique,* édit. Guillaumin, p. 346.

2. Il n'y a cherté véritable que celle provenant des frais de production : et une chose réellement chère est celle qui coûte beaucoup à produire.

3. La valeur de tous les services productifs nécessaires pour la création d'un produit, constitue les frais de production de cet article.

4. C'est l'utilité qui détermine la demande d'une marchandise : mais ce sont les frais de production qui servent de limite à cette demande. Quand son utilité ne suffit même pas pour élever la valeur au niveau des frais de production, cette chose ne vaut pas ce qu'elle a coûté ; et il y faut voir la preuve que les mêmes services productifs auraient pu être employés plus avantageusement dans une autre branche d'industrie. Les propriétaires des fonds productifs, ceux qui disposent de capital, de terre ou de travail, sont constamment occupés à comparer les frais de production avec la valeur d'échange, ou, ce qui revient au même, la valeur des différentes marchandises entre elles. En effet, les frais de production ne sont autre chose que la valeur des services productifs consacrés à la création d'une marchandise; et la valeur d'un service productif n'est autre chose que celle de la marchandise produite. D'où il suit que la valeur d'une marchandise, la valeur d'un service productif, la valeur des frais de production sont des valeurs équivalentes, toutes les fois qu'on laisse prendre aux choses leur cours naturel.

5. La valeur des revenus s'accroît donc du moment où ils nous procurent — n'importe par quels moyens — une plus grande somme de produits.

6. Le prix sert de mesure à la valeur des choses, et leur valeur sert à mesurer leur utilité.

7. L'échange fait librement montre pour le temps, le lieu, la situation sociale où l'on se trouve, le prix que nous attachons aux choses échangées.

8. Produire, c'est créer de la valeur en donnant de l'utilité aux choses qui n'en ont pas, ou en augmentant celle qu'elles ont déjà, et par conséquent en faisant naître des demandes.

9. L'utilité créée constitue un produit. La valeur échangeable qui en résulte est seulement la mesure de cette utilité et de la production qui vient d'avoir lieu.

10. L'utilité que les habitants de certaines contrées reconnaissent à une chose, ne peut être appréciée que par le prix qu'ils consentent à en donner.

11. Le prix est la mesure de l'utilité que notre jugement attache à un produit, et de la satisfaction que nous éprouvons en le consommant : en effet personne ne se livrerait à cette consommation si, pour le même prix, on pouvait se procurer une utilité, une jouissance plus grande.

12. Une valeur incontestable *est la quantité de toute autre chose qu'on peut obtenir, du moment qu'on le désire, en échange de la chose dont on veut se défaire*, p. 314, édit. Guillaumin.

S'il n'y a réellement de cherté que celle qui naît des frais de production, comment dire qu'une marchandise peut hausser de valeur sans que les frais de production augmentent, et par cela seul qu'elle s'échangera contre une quantité plus grande de certaines denrées dont le coût aura diminué? Quand je donne deux mille fois plus de drap pour une livre d'or que pour une livre de fer, cela prouve-t-il que j'accorde à l'or une utilité deux mille fois plus grande qu'au fer? Certainement non : cela prouve simplement — comme l'a reconnu M. Say au paragraphe 2, — que la production de l'or est deux mille fois plus difficile, plus coûteuse que celle du fer. Si les frais de production de ces deux métaux étaient les mêmes, j'en donnerais le même prix ; mais si l'utilité était réellement le fondement de la valeur des choses, il est probable que je donnerais davantage pour le fer. C'est la concurrence des producteurs « perpétuellement occupés, dit l'auteur, à comparer les frais de production avec la valeur de la chose créée, » qui règle la valeur des différentes marchandises. Si donc je donne un shilling pour un pain et 21 shillings pour une guinée, il ne faut pas y voir la mesure de l'utilité que j'attribue à chacune de ces denrées.

Dans le numéro 4 M. Say défend, presque sans modification, la

doctrine que j'ai émise relativement à la valeur. Au rang des services productifs il place ceux qu'on retire de la terre, du capital, du travail : je n'admets, moi, à l'exclusion complète de la terre, que le capital et le travail. La différence provient ici de la diversité de nos vues sur la rente territoriale. Je la considère, moi, comme le résultat d'un monopole partiel qui, loin de régler les prix, en subit au contraire l'influence. Je crois que si tous les propriétaires renonçaient, par un généreux effort, à toutes leurs rentes, le prix des produits agricoles ne baisserait pas : car il y aurait toujours une certaine proportion de ces produits créés sur des terres qui ne paient pas et ne peuvent pas payer de rentes, — l'excédant du produit sur les frais suffisant à peine pour couvrir les profits du capital.

Pour conclure, et quoique personne n'estime plus haut que moi les avantages qui peuvent résulter pour toutes les classes de consommateurs de l'abondance et du bas prix réel des marchandises, je ne puis tomber d'accord avec M. Say quand il évalue le prix d'une marchandise par l'abondance des autres marchandises contre lesquelles elle s'échange. Je suis, à cet égard, de l'avis d'un écrivain distingué, M. Destutt de Tracy, qui dit que « mesurer une chose, c'est la comparer avec une quantité donnée de cette autre chose qui nous sert de terme de comparaison, d'étalon, d'unité. Mesurer, déterminer une longueur, une valeur, un poids, c'est donc rechercher combien ils contiennent de mètres, de francs, de grammes, en un mot, d'unités d'une même nature[1]. » Le franc n'est une mesure de valeur, que pour une certaine quantité du métal dont sont faits les francs, à moins que les francs et la chose qu'on doit mesurer ne puissent être rapportés à quelqu'autre mesure commune aux deux. Or, je crois qu'on peut effectivement trouver ce terme de comparaison, car les francs et la marchandise déterminée étant le résultat de la même somme de travail, le travail peut être considéré comme une mesure commune servant à déterminer leur valeur réelle et relative. Ceci, je suis heureux de le dire, me paraît être aussi l'avis de M. Destutt de Tracy. Il dit : « Comme il est certain que nos facultés physiques et morales sont nos seules richesses primitives, l'emploi de ces facultés constitue aussi notre seul trésor à l'origine des sociétés; et c'est par consé-

[1] *Eléments d'Idéologie*, c. IV, p. 99. Dans cet ouvrage, M. de Tracy a groupé, d'une manière utile et habile, les principes généraux de l'économie politique, et je suis fâché d'ajouter qu'il y fortifie, par son autorité, les définitions que nous a données M. Say de la valeur, des richesses, et de l'utilité.

quent de notre activité, de notre intelligence, que découlent les choses que nous nommons richesses, aussi bien celles qui sont le plus nécessaires que celles qui sont simplement une valeur d'agrément. Il est évident, aussi, que toutes ces choses représentent uniquement le travail qui les a créées; et si elles ont une valeur, ou deux valeurs différentes, elles les reçoivent de la somme de travail dont elles émanent.[1] »

M. Say, en parlant du mérite et des imperfections du bel ouvrage d'Adam Smith, l'accuse d'avoir commis une erreur, en attribuant au seul travail de l'homme le pouvoir de produire des valeurs. « Une » analyse plus exacte, dit M. Say, prouve que ces valeurs sont dues » à l'action du travail, ou plutôt de l'industrie de l'homme combinée » avec l'action des agents que lui fournit la nature, et avec celle des » capitaux..... Ce principe méconnu l'empêche d'établir la vraie » théorie des machines, par rapport à la production des richesses. »

En contradiction avec l'opinion d'Adam Smith, M. Say, dans le quatrième chapitre du premier livre de son *Traité d'Économie politique,* parle de la valeur que les agents naturels, tels que la lumière du soleil, l'air, la pression de l'atmosphère, donnent aux choses, en remplaçant souvent le travail de l'homme, et quelquefois en travaillant à la production en communauté avec lui[2]. Mais ces agens natu-

---

[1] J'ai dit que la valeur qu'on met aux choses est la mesure de leur utilité, de la satisfaction qu'on peut tirer de leur usage, en ce sens que lorsque deux choses ont le même prix courant, c'est une preuve que les hommes de ce lieu et de ce temps estiment qu'il y a le même degré de satisfaction à retirer de la consommation de l'une ou de l'autre. Mais j'aurais eu très-grand tort si l'on pouvait inférer de ce que j'ai dit que lorsque le prix d'une chose baisse, son utilité diminue. L'utilité d'une chose qui baisse de prix se rapproche alors de l'utilité de l'air, qui ne nous coûte rien, quoique fort utile.

Du reste, il n'y aurait pas eu de cercle vicieux à dire que la valeur est la mesure de l'utilité, et l'utilité la mesure de la valeur, si ces quantités suivaient une marche absolument pareille dans leurs variations; ce qui n'est pas. — J.-B. Say.

[2] « Le premier homme qui a su amollir les métaux par le feu n'est pas le créa- » teur actuel de la valeur que ce procédé ajoute au métal fondu. Cette valeur est » le résultat de l'action physique du feu jointe à l'industrie et aux capitaux de » ceux qui emploient le procédé. »

« . . . . . De cette erreur, Smith a tiré cette fausse conséquence, c'est que » toutes les valeurs produites représentent un travail récent ou ancien de l'homme, » *ou, en d'autres termes, que la richesse n'est que du travail accumulé; d'où* » *par une seconde conséquence tout aussi fausse, le travail est la seule mesure* » *des richesses ou des valeurs produites.* » Ces dernières conséquences, c'est

rels, quoiqu'ils ajoutent beaucoup à la *valeur d'utilité* n'augmentent jamais la valeur échangeable d'une chose, et c'est celle dont parle ici M. Say. Aussitôt qu'au moyen de machines, ou par nos connaissances en physique, nous forçons les agents naturels à faire l'ouvrage que l'homme faisait auparavant, la valeur échangeable de cet ouvrage tombe en conséquence. S'il fallait dix hommes pour faire tourner un moulin à blé, et qu'on découvrît que, par le moyen du vent ou de l'eau, le travail de ces dix hommes pourrait être épargné, la farine qui serait le produit de l'action du moulin tomberait dès ce moment de valeur, en proportion de la somme de travail épargné; et la société se trouverait enrichie de toute la valeur des choses que le travail de ces dix hommes pourrait produire, — les fonds destinés à l'entretien des travailleurs n'ayant pas éprouvé par là la moindre diminution. M. Say méconnaît toujours la différence qui existe entre la valeur en échange et la valeur d'utilité.

M. Say accuse le docteur Smith de n'avoir pas fait attention à la valeur donnée aux choses par les agents naturels et par les machines, en raison de ce qu'il considérait la valeur de toutes choses comme étant dérivée du seul travail de l'homme; mais il ne me paraît pas que cette accusation soit prouvée; car, dans aucun endroit de son ouvrage, Adam Smith ne déprécie les services que ces agents naturels et les machines nous rendent, mais il caractérise avec beaucoup de justesse la nature de valeur qu'ils ajoutent aux choses. Ils sont utiles, en ce qu'ils augmentent l'abondance des produits, et qu'ils

---

M. Say qui les tire, et non le docteur Smith; elles sont fondées si l'on ne distingue pas la valeur d'avec la richesse; mais Adam Smith, quoiqu'il ait avancé que la richesse consiste dans l'abondance des choses nécessaires, utiles, ou agréables à la vie, aurait admis que les machines et les agents naturels peuvent ajouter beaucoup à la richesse d'un pays: cependant il n'aurait point accordé que ces objets pussent rien ajouter à la valeur échangeable des choses. — *Note de l'Auteur, à quoi M. Say répond :*

De mes dernières notes on peut inférer ma réponse à celle-ci. L'action gratuite des agents naturels, quand elle remplace l'action onéreuse des hommes et des capitaux, fait baisser la valeur des produits. Comme toute valeur est relative, la valeur des produits ne peut pas baisser sans que la valeur des revenus (ou des fonds productifs qui donnent ces revenus) n'augmente. Les consommateurs sont d'autant plus riches, que les produits sont à meilleur marché. J'ai prouvé ailleurs que la baisse des produits provenant d'une économie dans les frais de production n'altérait en rien les revenus des producteurs; un homme qui parvient à faire par jour deux paires de bas à 3 francs gagne autant que lorsqu'il en faisait une à 6 francs. — J.-B. SAY.

ajoutent à notre richesse en augmentant la valeur d'utilité; mais, comme ils travaillent gratuitement, comme on ne paie rien pour l'usage de l'air, de la chaleur du soleil, ni de l'eau, les secours qu'ils nous prêtent n'ajoutent rien à la valeur échangeable[1].

---

[1] M. Ricardo, en rapprochant divers passages pris en plusieurs endroits de mes ouvrages, sans pouvoir citer les développements que j'y donne, ni les restrictions que j'y mets, y trouve de l'obscurité et des contradictions. Il peut être fondé; mais a-t-il éclairci cette obscurité? a-t-il levé ces contradictions?

Si l'on prend le mot *richesses* dans sa signification la plus étendue, les richesses de l'homme sont tous les biens qui, étant à sa disposition, peuvent, de quelque manière que ce soit, satisfaire ses besoins, ou seulement ses goûts. Dans ce sens, l'air que nous respirons, la lumière du soleil, et même l'attachement de notre famille et de nos amis, sont des richesses. Ce sont des richesses qu'on peut appeler *naturelles*.

Dans un sens plus restreint, et lorsqu'il est question seulement des biens que possèdent un homme riche, une nation riche, on trouve que les richesses sont des choses qui, pouvant satisfaire les besoins et les goûts des hommes en général, n'ont pu devenir leur propriété qu'au moyen de quelques difficultés qu'ils ont vaincues; d'où il est résulté pour ces choses une valeur, c'est-à-dire la qualité de ne pouvoir être acquises qu'au moyen d'un sacrifice égal à celui qu'elles ont coûté. Si je consens à donner un boisseau de froment pour obtenir deux livres de café; c'est parce que j'estime que la satisfaction que je me promets de deux livres de café vaut les difficultés qu'il m'a fallu vaincre pour créer un boisseau de froment. Si le propriétaire des deux livres de café pense de même relativement au boisseau de froment, je dis que la *valeur échangeable* du boisseau de froment est deux livres de café, et réciproquement; et si l'une ou l'autre de ces choses trouve à s'échanger contre une pièce de 5 francs, je dis que l'une ou l'autre sont une portion de richesses égale à 5 francs; qu'elles le sont par leur valeur échangeable, et en proportion de cette valeur échangeable. *Valeur échangeable* et *richesse* sont donc synonymes.

Or, cette richesse ainsi entendue, et qu'on pourrait nommer *sociale*, en ce qu'elle ne peut exister que parmi les hommes en société, est celle qui fait l'objet des recherches de l'*Économie politique* *, parce que seule elle est susceptible de s'accroître, de se distribuer et de se détruire.

Maintenant la grande difficulté est de faire concorder les lois de la *richesse sociale*, ou de l'Économie politique, avec celles de la richesse naturelle. Lorsqu'un produit se multiplie par le meilleur emploi que nous faisons de nos terres, de nos capitaux, et de notre industrie, il y a plus d'utilité (soit de *richesse naturelle*) produite, et en même temps la production de la richesse sociale semble être moindre, puisque la valeur échangeable du produit diminue. La richesse sociale ne suit donc pas la même marche que la richesse naturelle : de là les difficultés où se sont perdus Lauderdale et bien d'autres, et les contradictions apparentes que M. Ricardo me reproche.

* Ce qui montre, pour le dire en passant, que l'*Économie politique* est une science bien nommée, puisque ce mot, d'après son étymologie, peut être traduit par cette expression : *Lois relatives aux richesses sociales.*

Je m'estimerai d'autant plus heureux de le satisfaire, que les mêmes doutes sont nés dans l'esprit d'un homme qui me tient de près par le sang et par l'amitié, et qui les a consignés dans un écrit publié récemment *; la même réponse servira pour tous deux, non sans quelque avantage peut-être pour les progrès de la science.

Pour se former une idée juste des choses, je pense qu'il faut se représenter la nature entière, les capitaux accumulés par l'homme, et les facultés industrielles de l'homme, comme le grand fonds où se forment, et duquel naissent toutes les utilités, toutes les richesses naturelles et sociales qui servent à satisfaire plus ou moins complètement à tous les besoins, à tous les goûts des hommes.

Les portions de ce fonds qui n'ont pas besoin d'être sollicitées, le soleil, par exemple, qui nous fournit une lumière et une chaleur si nécessaires au développement des être organisés, sont des fonds productifs appartenant à chacun de nous, d'une valeur infinie, pour ce qui est de l'utilité qu'on en tire, puisque cette utilité est infinie, inépuisable.

D'autres fonds, tels, par exemple, qu'un capital productif, n'appartiennent pas à tout le monde. Ils ne peuvent faire leur office que parce qu'ils sont des propriétés : l'Économie politique en assigne les motifs. Leur valeur peut être assimilée à la valeur des fonds naturels, en ce qu'elle est proportionnée à la quantité d'utilité qui peut en naître. Ainsi un fonds capital, territorial et industriel, duquel sont sortis cinquante boisseaux de froment, vaudrait dix fois autant relativement à cette espèce de produit, si, dans un espace de temps pareil, par un perfectionnement quelconque, on parvenait à en tirer cinq cents.

Il reste à connaître quels sont ceux qui profitent de cette augmentation, ceux qui sont plus riches, non seulement en richesses naturelles, mais en richesses sociales, en valeurs échangeables, de tout cet accroissement d'utilité produite.

Si, par des causes dont la discussion est étrangère à l'objet de notre spéculation présente, la valeur échangeable de chaque boisseau de blé se soutient malgré l'augmentation survenue dans la quantité de blé produite, alors l'augmentation de richesse produite est entièrement au profit des producteurs, c'est-à-dire des propriétaires du fonds capital, du fonds territorial, et du fonds industriel, dont il est sorti cinq cents boisseaux au lieu de cinquante. Le revenu provenant de ces portions de fonds a décuplé.

Si, comme il arrive plus fréquemment, la valeur échangeable de chaque boisseau de blé a baissé en raison de la plus grande quantité qui en a été produite, le profit obtenu est bien toujours dans la proportion de cinq cents à cinquante ; mais ce profit est fait par la classe des consommateurs, lesquels sont aussi riches de ce qu'ils paient de moins que les producteurs l'auraient été de ce qu'ils auraient vendu de plus. Leur revenu n'a pas décuplé, parce qu'ils ne l'emploient pas tout entier en froment; mais la portion de revenu qu'ils avaient coutume d'employer en froment a décuplé, et toutes ces portions de revenu ainsi décuplées se monteraient, si elles étaient réunies, à une somme égale à la valeur décuplée du produit, en supposant qu'il n'eût pas baissé de prix. Dans les deux cas, la société a donc joui d'une augmentation de valeurs comme d'une augmentation d'utilité.
J.-B. Say.

* *Principales causes de la richesse des peuples et des particuliers*, par Louis Say, négociant de Nantes, brochure de 178 pages. Paris, Déterville.

CHAPITRE XXI.

DES EFFETS DE L'ACCUMULATION SUR LES PROFITS ET SUR L'INTÉRÊT DES CAPITAUX.

D'après la manière dont nous avons considéré les profits des capitaux, il semblerait qu'aucune accumulation de capital ne peut faire baisser les profits d'une manière permanente, à moins qu'il n'y ait quelque cause, également permanente, qui détermine la hausse des salaires. Si les fonds pour le paiement du travail étaient doublés, triplés ou quadruplés, il ne serait pas difficile de se procurer bientôt la quantité de bras nécessaires pour l'emploi de ces fonds; mais en raison de la difficulté croissante d'augmenter constamment la quantité de subsistances, la même valeur en capital ne pourrait probablement pas faire subsister la même quantité d'ouvriers. S'il était possible d'augmenter continuellement, et avec la même facilité, les objets nécessaires à l'ouvrier, il ne pourrait y avoir de changement dans le taux des profits et des salaires, quel que fût le montant du capital accumulé. Cependant Adam Smith attribue toujours la baisse des profits à l'accumulation des capitaux et à la concurrence qui en est la suite, sans jamais faire attention à la difficulté croissante d'obtenir des subsistances pour le nombre croissant d'ouvriers que le capital additionnel emploie. « L'accroissement des capitaux, dit-il, » qui fait hausser les salaires, tend à abaisser les profits [1]. Quand les

---

[1] Il m'est impossible, à voir la persistance avec laquelle Ricardo cherche à établir l'antagonisme prétendu des salaires et des profits, et son impassibilité devant les démentis que l'expérience donne à son système, il m'est impossible, dis-je, de ne pas croire à une confusion dans les idées qu'il remue. Il a beau appeler Ad. Smith à son secours pour le sauver de la réalité qui le combat, il a beau se couvrir de mystères dans certains passages, distinguer entre les hausses momentanées et les hausses prolongées, entasser les observations, prétendre que chaque obole ajoutée aux salaires est une perte pour le manufacturier, nous faire chercher enfin dans les fanges du paupérisme les perles et le luxe du riche, il ne pourra

» capitaux d'un grand nombre de riches commerçants sont versés
» dans la même branche de commerce, leur concurrence mutuelle

---

faire que, par la solidarité qui relie les membres de la famille humaine, les souffrances ou les joies des uns ne retentissent, tôt ou tard dans l'âme de tous. Chacune de ces grandes années de crise, qui ont ébranlé les sociétés anglaise, américaine, française, et ont jeté sur la place publique, dans le forum ardent et courroucé, les masses sans travail que vomissaient les manufactures; chacune de ces années aurait dû enseigner à l'austère économiste que les ouvriers sont la base de l'édifice industriel, et que lorsque la base d'un édifice s'ébranle le faîte est bien près de s'écouler, en d'autres termes, que la ruine frappe en même temps en haut et en bas. D'un autre côté, chacune de ces années radieuses, où l'on vit les débouchés s'agrandir, les capitaux affluer dans toutes les industries pour les vivifier, le travail rouvrir, comme une formule magique, les portes muettes des ateliers, l'abondance secouer de toutes parts sur le monde ses merveilles et ses richesses, chacune de ces années, dis-je, aurait dû lui prouver que si les mauvais jours pèsent sur les chefs et sur les ouvriers, les jours de prospérité ont des récompenses pour tous, sous forme de hauts salaires pour les uns, et de riches inventaires pour les autres. Je ne puis croire que Ricardo se soit tenu assez loin des événements pour n'en pas suivre la marche, et n'en pas comprendre les enseignements, et ces événements eussent été pour lui un espoir, et non une sorte d'anathème, si, à mon humble avis, du moins, l'arme du raisonnement et de l'observation ne s'était faussée entre ses mains. Je ne vois pas d'autre moyen d'expliquer comment, toutes les fois qu'il indique une hostilité profonde dans les rangs des travailleurs, les faits répondent au contraire par une union qui n'a rien certainement de la tendre affection que nous promet Fourier entre pages et pagesses, mais qui repose sur l'intérêt individuel, garanti par l'intérêt social, — du moins autant que le permettent toutes les charges qui sous le nom d'octrois, de douanes, d'impôts exagérés, de dettes publiques grèvent le producteur et altèrent les contrats économiques.

Au spectacle du développement merveilleux de l'industrie, des progrès inespérés de la mécanique qui, d'un côté, abaissent chaque jour la valeur courante des marchandises, et de l'autre, provoquent l'accroissement des salaires par l'immensité de la tâche qu'il s'agit d'accomplir et par la demande de travailleurs : au spectacle de cette double impulsion, ascendante pour le prix du travail, descendante pour le prix des produits, le savant auteur des *Principes d'Économie Politique* n'a pas senti que, loin d'être pour le manufacturier une cause de ruine, l'avilissement graduel de ses marchandises était la base la plus sûre de sa prospérité. Dans le fait, et par une aberration étrange pour un aussi grand esprit, — aberration devant laquelle le respect a même fait longtemps hésiter notre main, — Ricardo a confondu une diminution dans la valeur des produits avec une diminution des profits. Il a vu que, par la concurrence des producteurs, les inventions se succédent chaque jour dans le champ industriel, que les forces mécaniques se retrempent au contact de la science : il a vu que le génie de l'homme, entassant ainsi les produits, luttait de prodigalité avec la nature elle-même, et tendait à faire des richesses sociales un fonds où les plus humbles vinssent puiser

» tend naturellement à en faire baisser les profits; et quand les capi-
» taux se sont pareillement grossis dans tous les différents commerces

---

à peu de frais; et cet admirable travail d'égalité, ce nivellement du bien-être, il a cru qu'on ne pouvait l'accomplir qu'en retranchant des profits du manufacturier ce que l'on accordait, par l'abaissement du prix, au consommateur, par la hausse des salaires, aux classes laborieuses. Il n'a pas vu que c'est précisément dans la salutaire action de ce double phénomène que reposent l'avenir de l'industrie et sa prospérité : car c'est ce double phénomène qui appelle la masse à consommer les produits créés, et qui, par conséquent, fait des besoins de tous un étai pour le travail de tous. Dire que parce qu'un fabricant fait à ses ouvriers une part plus large dans la répartition de la fortune publique il diminue d'autant son revenu et ses profits, c'est dire à la fois une chose fausse et une chose décourageante : — décourageante, parceque, ou l'on introduirait la lutte et la haine dans les rangs des travailleurs, ou l'on condamnerait l'ouvrier à un ilotisme barbare et à des salaires minimes, ou l'on convierait le manufacturier à une générosité impossible; — fausse, en ce que plus une marchandise diminue de valeur, plus elle appelle la consommation, et plus elle appelle la consommation plus les bénéfices du fabricant se grossissent. Ne nions pas, ne refusons pas, surtout, par amour pour les abstractions, ce miracle perpétuel de la production, qui appelle les plus humbles à la vie physique, comme les appelait le Christ à la vie morale.

Quoi qu'on fasse ou dise, on n'échappera pas à la force des choses; et la force des choses veut que le capital ne se dépouille pas en faveur du travail, et qu'àvant d'attenter à ses profits, il prélève sur les salaires ce que l'état du marché ne peut plus lui donner. Si donc on voit un manufacturier hausser le prix de la main-d'œuvre, on peut être sûr que ses inventaires ont un aspect rassurant, que ses ateliers sont en pleine activité. Lorsque l'or s'écoule en minces filets au profit des ouvriers, on peut être convaincu qu'il coule à larges flots dans la caisse des chefs d'industrie, et je ne sache pas un seul exemple où l'on ait vu les salaires grandir au sein d'une industrie languissante. « Mais, dira-t-on, ne voyez-vous pas le taux » de l'intérêt s'abaisser de toutes parts, tandis que s'élève au contraire, avec la » valeur des forces humaines, celle des subsistances. Ne voyez-vous pas que le » producteur hérite des dépouilles du capitaliste, du propriétaire, du rentier, » et que, dans ce déplacement de la richesse, les caisses des uns s'emplissent » aux dépens des caisses des autres? » Je reconnais facilement la décadence du rentier et du propriétaire, c'est-à-dire de l'élément oisif de la société. Ils représentent des capitaux inertes qui doivent nécessairement perdre de leur prix au milieu de la multiplication générale des produits et des signes monétaires : et leur fortune présente même quelque chose d'analogue à ces monnaies qui s'usent par le frai, ou bien, — que l'on me permette cette comparaison peu économique — à des habits qui deviennent trop courts pour un corps que le temps développe et grandit. Rien de plus juste et de plus naturel à leur égard; mais je nie positivement l'autre partie de la proposition, celle qui veut envelopper dans la même déchéance toute cette classe de producteurs qui mettent en œuvre leurs capitaux, commanditent des industries, et font servir leurs sueurs d'hier à fécon-

» établis dans la société, la même concurrence doit produire le même » effet dans tous. »

---

der leurs sueurs du jour et du lendemain. Pour ceux-là, au contraire, le bien-être s'accroît, et il faudrait pousser bien loin l'esprit de système, pour mettre la position d'un membre de la vénérable confrérie des merciers ou des drapiers du moyen-âge au-dessus de celle des manufacturiers puissants qui remuent des millions dans le Lancashire, à Lyon, à Mulhouse, et qui nous étonnent par le faste de leur existence.

Sans doute les capitaux se sont multipliés à l'infini et sont allés, en s'épanchant sur le monde, fertiliser, comme de riches alluvions, les contrées les plus pauvres, les plus stériles sous le rapport industriel. Sans doute cette multiplication de la richesse a dû en amener la dépréciation; sans doute, nous marchons vers une époque où les prodiges de la mécanique, commanditée par le capital, feront de la chaussure, du vêtement, de la nourriture, des choses presque aussi gratuites que l'air, le ciel, le soleil, l'eau, l'électricité : mais qui voudrait proscrire ces bienfaits, et qui ne voit, d'ailleurs, que si les valeurs sociales sont devenues plus nombreuses et ont baissé de prix, elles sont devenues, par cela même, plus facilement accessibles? Qu'importe à un capitaliste de voir dépérir entre ses mains des richesses, si ces richesses se reproduisent à l'infini ; que lui importe de posséder 100,000 fr., qui lui rapportent 10 p. 0/0, ou 200,000 qui produisent un intérêt de 5,000 fr.; que lui importe encore de vendre, à frais égaux, dix aunes de brocard à 100 fr. ou vingt aunes à 50 fr.? Sa situation sera la même, tandis que la société en masse aura hérité de cette abondance qui s'infiltrera peu à peu dans ses rangs les plus infimes. Déplorer cet avilissement des objets de consommation, ce serait donc déplorer la gratuité des rayons solaires, des forces naturelles, des fleuves ; ce serait méconnaître que la valeur est une chose abstraite, une véritable équation établie entre les frais de production et la demande des différents produits, — rien de plus ; ce serait, en un mot, sacrifier la substance à l'attribut, la réalité à l'idéal, et lâcher niaisement la proie pour courir après l'ombre. Loin de s'apitoyer sur la dépréciation des capitaux, il faut donc, au contraire, s'en réjouir au nom de toutes les classes de la société ; car cette dépréciation indique qu'ils se sont multipliés, et cette multiplication indique qu'ils se distribuent à un plus grand nombre d'individus. Qui dit valeur excessive d'un produit, dit monopole, consommation restreinte, et par conséquent, industrie sans débouchés, sans profits ; qui dit valeur infime, dit consommation générale, et par suite, industrie florissante, s'appuyant sur ces bases solides qui sont les besoins de tous. Si bien que l'époque la plus prospère pour la société sera celle où les ateliers, sans cesse en activité, produiront avec une sorte de fièvre ; où le travail, partout recherché, obtiendra de forts salaires ; où les produits, inondant les marchés, s'y vendront à assez bas prix pour que les plus pauvres y puissent atteindre, et assureront ainsi aux manufacturiers la clientèle des masses, la seule qui, en réalité, puisse commanditer sûrement une entreprise.

Voilà les conclusions auxquelles eût été conduit Ricardo s'il eût étudié de plus près les faits et en eût fait une analyse plus nette, plus exacte. Il n'eût pas abouti

Adam Smith parle ici d'une hausse des salaires, mais c'est d'une hausse momentanée, provenant de l'accroissement des fonds avant qu'il y ait accroissement de population; et il paraît ne pas s'être

---

à dire que les profits doivent aller toujours en s'abaissant; à déplorer la surabondance et l'avilissement des capitaux : il n'eut pas surtout prêté l'autorité de son nom, de sa forte intelligence, aux sectes sans nombre qui se sont abattues avec fureur sur l'économie politique, pour lui arracher, sous forme de formules dangereuses et désespérées, un acte d'abdication. Dernièrement encore, un écrivain, à l'imagination brillante, qui excelle à parer le clinquant de ses paradoxes d'un style puissant et coloré; un penseur qui, plongé dans les abstractions transcendantales, ne s'aperçoit pas que dans les sciences comme dans la nature, à force de vouloir s'élever et planer, on arrive à des régions où le vide se forme, et où l'air manque aux poumons, comme la netteté à l'intelligence; M. Proudhon, — pour le nommer deux fois, — a rangé cette dépréciation graduelle et fatale des produits et des valeurs au nombre de ce qu'il veut bien appeler les *contradictions économiques.* Il s'est extasié sur cette divergence de phénomènes, qui veut que tandis que la société s'enrichit par la multiplication des produits, elle s'appauvrisse par la dépression de leur valeur : et il a creusé cette anomalie, ou cette autonomie prétendue, avec un acharnement qu'il a pris pour de la profondeur, et qui est tout simplement de la naïveté. Il n'a pas vu, d'une part, que ce jeu des richesses sociales est la chose du monde la plus simple, la plus naturelle, et que la base de toutes les valeurs étant, ici-bas, le travail, il est évident, il est fatal que moins les frais de production d'une marchandise seront élevés, plus fléchira son prix courant, plus elle sera demandée, et plus la production s'agitera pour la répandre de toutes parts. Il n'a pas vu ensuite, ce qui était bien plus important et plus visible encore, que la société s'enrichit, loin de s'appauvrir, dès que la valeur des choses s'abaisse, parce que cet abaissement est le signe de leur abondance. Loin donc qu'il y ait anomalie dans cette grande loi de la valeur, il s'y trouve une harmonie salutaire, pleine d'enseignement, et qu'on ne peut méconnaître qu'à force d'arguties, de logomachie et de *systèmes systématiques.* Dans le fait, ce n'est pas de *valeurs* que vit la société; c'est de blé, de vêtements, de meubles, et plus ces choses sont à bas prix, plus une société doit être réputée opulente, parce que plus elle est à même d'en distribuer les bienfaits à tous ses membres. La tendance actuelle de notre époque, de notre industrie, est précisément de réaliser ce beau programme, et de créer, pour ainsi dire, la démocratie des prix et des produits, au profit du consommateur, qui paiera moins cher les marchandises, — de l'ouvrier, dont le travail deviendra plus précieux, — du capitaliste, qui verra grandir ses débouchés. Qu'on mette, d'ailleurs, pour plus de sécurité dans le raisonnement, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Hollande, qui comptent par milliards des richesses dont l'intérêt s'arrête à 6, à 5, à 4, à 3, ou même 2 p. 0/0; qu'on mette ces grandes nations en face de ces peuples où de maigres capitaux provoquent l'usure, et donnent des revenus douteux de 10, 20 ou 25 p. 0/0; qu'on fasse cette comparaison, et, quoiqu'en dise Ricardo, aidé de M. Proudhon, le choix ne sera pas douteux.

A. F.

aperçu qu'à mesure que le capital grossit, l'ouvrage que ce capital doit faire exécuter augmente dans la même proportion. Cependant M. Say a prouvé de la manière la plus satisfaisante, qu'il n'y a point de capital, quelque considérable qu'il soit, qui ne puisse être employé dans un pays, parce que la demande des produits n'est bornée que par la production. Personne ne produit que dans l'intention de consommer ou de vendre la chose produite, et on ne vend jamais que pour acheter quelque autre produit qui puisse être d'une utilité immédiate, ou contribuer à la production future. Le producteur devient donc consommateur de ses propres produits, ou acheteur et consommateur des produits de quelque autre personne. Il n'est pas présumable qu'il reste longtemps mal informé sur ce qu'il lui est plus avantageux de produire pour atteindre le but qu'il se propose, c'est-à-dire, pour acquérir d'autres produits. Il n'est donc pas vraisemblable qu'il continue à produire des choses pour lesquelles il il n'y aurait pas de demande[1].

Il ne saurait donc y avoir dans un pays de capital accumulé, quel qu'en soit le montant, qui ne puisse être employé productivement, jusqu'au moment où les salaires auront tellement haussé par l'effet du renchérissement des choses de nécessité, qu'il ne reste plus qu'une part très-faible pour les profits du capital, et que, par là, il n'y ait plus de motif pour accumuler[2]. Tant que les profits des capitaux

---

[1] Adam Smith cite la Hollande comme un exemple de la baisse des profits provenant de l'accumulation des capitaux et de la surabondance de capital affecté à chaque emploi. « Le gouvernement hollandais emprunte à 2 pour cent, et les » particuliers qui ont bon crédit à 3 pour cent. » Mais il aurait fallu considérer que la Hollande est obligée d'importer presque tout le blé qu'elle consomme, et qu'en mettant de forts impôts sur les objets nécessaires à l'ouvrier, elle augmente encore les salaires du travail. Ces faits expliquent assez le taux peu élevé des profits et de l'intérêt en Hollande.

[2] L'expression suivante est-elle tout-à-fait d'accord avec le principe posé par M. Say? « Plus les capitauv disponibles sont abondants en proportion de l'étendue » des emplois, et plus on voit baisser l'intérêt des capitaux prêtés. » *Liv. II, chap.* 8. Si des capitaux, quelque considérables qu'il soient, peuvent toujours trouver de l'emploi dans un pays, comment peut-on dire qu'ils sont abondants, comparés avec l'étendue de l'emploi qu'ils peuvent trouver?

(*Note de l'Auteur.*)

M. Ricardo tire ici une conséquence parfaitement juste du principe établi dans mon *Traité d'Économie politique*, et il explique d'une manière qui me paraît tres-satifaisante la baisse des profits-capitaux, ou intérêts, à mesure que les capitaux s'accroisssent, quoique les emplois se multiplient avec les capitaux. Il est également certain que j'ai eu tort de dire que les capitaux peuvent être plus ou

seront élevés, les particuliers auront un motif pour accumuler. Tant qu'un individu éprouvera le désir de satisfaire une certaine jouissance, il aura besoin de plus de marchandises, et la demande sera effective dès qu'il aura une nouvelle valeur quelconque à offrir en échange pour ces marchandises. Si on donnait 10,000 l. st. à un homme qui en possède déjà 100,000 l. de rente, il ne les serrerait pas dans son coffre; il augmenterait sa dépense de 10,000 l.; il les emploierait d'une manière productive, ou il prêterait cette somme à quelque autre personne pour cette même fin. Dans tous les cas, la demande s'accroîtrait, mais elle porterait sur des objets divers. S'il augmente sa dépense, il est probable qu'il emploiera son argent à des constructions, à des meubles, ou à tout autre objet d'agrément. S'il emploie ses 10,000 l. d'une manière productive, il consommera plus de subsistances, d'objets d'habillement et de matières premières, qui serviraient à mettre à l'œuvre de nouveaux ouvriers. Ce serait toujours une demande[1].

---

moins abondants par rapport à l'étendue des emplois, ayant prouvé ailleurs que les emplois se multiplient en proportion de l'abondance des capitaux. Les seuls cas où l'observation que j'ai faite après Smith pourrait être réelle, seraient ceux où la production est rendue si désavantageuse, soit en raison des impôts, ou par toute autre cause, qu'aucun produit ne vaut les sacrifices qu'il faudrait faire pour l'obtenir. Il y a bien certainement des produits qui ne se font pas, par la raison que leur prix-courant est inférieur aux frais de leur production. Ne peut-on pas supposer ce cas pour un si grand nombre de produits, que le nombre des emplois de capitaux et de facultés industrielles en soient considérablement réduits ?

[1] Adam Smith dit que, « quand le produit d'une branche particulière d'indus- » trie excède ce qu'exige la demande du pays, il faut bien qu'on envoie le surplus » à l'étranger pour l'échanger contre quelque chose qui soit en demande dans » l'intérieur. *Sans cette exportation une partie du travail productif du pays » viendrait à cesser, et la valeur de son produit annuel diminuerait nécessaire- » ment*. La terre et le travail de la Grande-Bretagne produisent en général plus » de blé, de lainages et de quincailleries que n'en exige la demande du marché » intérieur. Il faut donc exporter le surplus et l'échanger contre quelque chose » dont il y ait demande dans le pays. Ce n'est que par le moyen de l'exportation » que ce surplus pourra acquérir une valeur suffisante pour compenser le travail » et la dépense qu'il en coûte pour le produire. » On serait tenté de croire, d'après ce passage, qu'Adam Smith en concluait que nous sommes dans la nécessité de produire un excédant de blé, d'étoffes de laine et de quincailleries, et que le capital employé à leur production ne saurait l'être d'une autre manière. On a cependant toujours le choix de l'emploi à donner à son capital, et par conséquent il ne peut jamais y avoir pendant longtemps un excédant d'un produit quelconque;

On n'achète des produits qu'avec des produits, et le numéraire n'est que l'agent au moyen duquel l'échange s'effectue. Il peut être produit une trop grande quantité d'une certaine denrée, et il peut en résulter une surabondance telle dans le marché, qu'on ne puisse en retirer ce qu'elle a coûté; mais ce trop plein ne saurait avoir lieu pour toutes les denrées. La demande de blé est bornée par le nombre de bouches qui doivent le manger; celle des souliers et des habits, par le nombre des personnes qui doivent les porter; mais quoique une société, ou partie d'une société, puisse avoir autant de blé et autant de chapeaux et de souliers qu'elle peut ou qu'elle veut en consommer, on ne saurait en dire autant de tout produit de la nature ou de l'art. Bien des personnes consommeraient plus de vin, si elles avaient le moyen de s'en procurer. D'autres, ayant assez de vin pour leur consommation, voudraient augmenter la quantité de leurs meubles, ou en avoir de plus beaux. D'autres pourraient vouloir embellir leurs campagnes, ou donner plus de splendeur à leurs maisons. Le désir de ces jouissances est inné dans l'homme; il ne faut qu'en avoir les moyens; et un accroissement de production peut, seul, fournir ces moyens. Avec des subsistances et des denrées de première nécessité à ma disposition, je ne manquerai pas longtemps d'ouvriers dont le travail puisse me procurer les objets qui pourront m'être plus utiles ou plus désirables.

La baisse ou la hausse de profits, que cet accroissement de production et la demande qui en est la suite pourront occasionner, dépend uniquement de la hausse des salaires; et la hausse des salaires, excepté pendant un temps limité, tient à la facilité de produire les subsistances et les choses nécessaires à l'ouvrier. J'ai dit, pendant un temps limité, car il n'y a rien de mieux établi que ce principe, suivant lequel la quantité des ouvriers doit toujours, en dernière analyse, se proportionner aux moyens de les payer.

Il n'y a qu'un seul cas, et celui-là n'est que temporaire, dans lequel l'accumulation du capital, accompagnée du bas prix des subsistances, peut amener une baisse des profits; ce cas est celui où les fonds des-

---

car, si cela était, il tomberait au-dessous de son prix naturel, et le capital passerait à un autre emploi plus lucratif. Il n'y a pas d'écrivain qui ait montré d'une manière plus satisfaisante et plus habile que le docteur Smith la tendance qu'ont les capitaux de quitter des emplois dans lesquels les produits ne suffisent pas à payer tous les frais de production et de transport en y joignant les profits ordinaires. (*Note de l'Auteur.*)

tinés à faire subsister les ouvriers s'accroissent plus vite que la population. Dans ce cas, les salaires seront forts et les profits faibles. Si tout le monde renonçait à l'usage des objets de luxe, et ne songeait qu'à accumuler, il pourrait être produit une quantité d'objets de nécessité, dont il ne pourrait pas y avoir de consommation immédiate. Il pourrait sans doute y avoir alors un engorgement général de ces produits, et par conséquent il se pourrait qu'il n'y eût ni demande pour une quantité additionnelle de ces articles, ni profits à espérer par l'emploi d'un nouveau capital. Si on cessait de consommer, on cesserait de produire, et cette concession n'est pas en opposition avec le principe général. Dans un pays tel que l'Angleterre, par exemple, il est difficile de supposer qu'il puisse y avoir de motif qui détermine les habitants à consacrer tout leur capital et leur travail à la production exclusive des choses de première nécessité.

Quand des commerçants placent leurs capitaux dans le commerce étranger ou de transport, c'est toujours par choix, et jamais par nécessité. Ils ne le font que parce que leurs profits, dans ce commerce, sont un peu au-dessus de ceux du commerce intérieur.

Adam Smith a observé, avec raison, que « le besoin de nourriture » était, dans chaque individu, limité par la capacité bornée de l'es- » tomac de l'homme ; mais que le désir des choses commodes ou des » objetsde décoration et d'ornement pour les édifices, l'habillement, » les épuipages ou l'ameublement, paraît n'avoir point de bornes ou » de limite certaine. La nature a donc nécessairement limité la somme » des capitaux qui peut, à une époque quelconque, être consacrée » avec profit à l'agriculture; mais elle n'a point posé de limites à la » somme de capital qui peut être consacrée à nous procurer les *choses* » *utiles à l'existence, et propres à l'embellir.* » Nous procurer le plus grand nombre possible de ces jouissances, voilà le but que nous nous proposons, et c'est uniquement parce que le commerce étranger, ou celui de transport, parvient mieux à ce but, que les commerçants l'entreprennent de préférence à la fabrication des objets désirés, ou de ceux qui peuvent les remplacer dans le pays même. Si, cependant, des circonstances particulières nous empêchaient de placer nos capitaux dans le commerce étranger ou dans celui de transport, nous serions obligés de les employer, quoique moins avantageusement, chez nous ; et tant qu'il n'y a point de limites au désir de posséder « *des choses* » *commodes, des objets d'ornement pour les édifices, l'habillement, les* » *équipages et l'ameublement,* » il ne saurait y avoir d'autres limites aux capitaux qui peuvent être employés pour nous procurer ces ob-

jets, que celles des subsistances destinées aux ouvriers qui doivent les produire.

Adam Smith dit cependant que le commerce de transport n'est point un commerce de choix, mais de nécessité; comme si le capital qui y est versé fût resté stérile sans un pareil emploi; comme si le capital employé au commerce intérieur pouvait regorger s'il n'était contenu dans de certaines limites. « Quand la masse des capitaux d'un pays, » dit-il, est parvenue à un tel degré d'accroissement, *qu'elle ne peut » être toute employée à fournir à la consommation de ce pays, et à » faire valoir son travail productif,* alors le superflu de cette masse se » décharge naturellement dans le commerce de transport, et est em- » ployé à rendre le même service à des pays étrangers.

» On achète, avec une partie du produit superflu de l'industrie de » la Grande-Bretagne, environ quatre-vingt-seize mille quarters de » tabac dans la Virginie et le Maryland. Or, la demande de la Grande- » Bretagne n'en exige peut-être pas plus de quatorze mille. Ainsi, si » les quatre-vingt-deux mille restant ne pouvaient être exportés *et » échangés contre quelque chose de plus demandé dans le pays*, l'impor- » tation de cet excédant cesserait aussitôt, *et, avec elle, le travail » productif de tous ceux des habitants de la Grande-Bretagne qui sont » maintenant employés à préparer les marchandises avec lesquelles » ces quatre-vingt-deux mille quarters sont achetés tous les ans.* » Mais cette portion du travail productif de la Grande-Bretagne ne pourrait-elle pas être employée à préparer des marchandises d'une différente espèce, avec lesquelles on aurait la faculté d'acheter quelque chose qui serait plus demandé dans le pays? Et quand même cela serait impossible, ne pourrait-on pas, quoique avec moins d'avantage, employer ce travail productif à fabriquer les articles demandés dans le pays, ou du moins à en fournir d'autres qui pussent les remplacer? Si nous avions besoin de velours, ne pourrait-on pas essayer d'en faire; et si nous ne pouvions pas y réussir, ne serait-il pas possible de fabriquer plus de drap, ou quelque autre objet qui serait à notre convenance?

Nous fabriquons des marchandises, et avec ces marchandises nous en achetons d'autres à l'étranger, parce que nous pouvons nous les y procurer à meilleur compte que si nous les fabriquions chez nous. Qu'on nous prive de ce commerce, et à l'instant nous fabriquerons de nouveau ces articles pour notre usage. D'ailleurs cette opinion d'Adam Smith est en contradiction avec toute sa doctrine générale sur cette matière. « Si un pays étranger peut nous fournir une marchan-

» dise à meilleur marché que nous ne sommes en état de le faire nous-» mêmes, il vaut bien mieux que nous la lui achetions avec les pro-» duits de quelque industrie où nous excellions. *L'industrie générale* » *du pays étant toujours en proportion du capital qui la met en œuvre,* » elle ne sera pas diminuée pour cela;... seulement ce sera à elle à » chercher la manière dont elle peut être employée à son plus grand » avantage. »

Et dans une autre endroit : « Par conséquent, ceux qui peuvent dis-» poser d'une plus grande quantité de vivres qu'ils ne peuvent en » consommer, sont toujours prêts à donner ce surplus, ou, ce qui re-» vient au même, sa valeur en échange d'un autre genre de jouissan-» ces. Tout ce qui reste après avoir satisfait des besoins nécessairement » limités, est donné pour flatter ces désirs que rien ne saurait satis-» faire, qui paraissent tout à fait insatiables. Les pauvres, pour » avoir de la nourriture, travaillent à satisfaire les fantaisies des ri-» ches; et, pour être plus sûrs d'obtenir cette nourriture, ils enché-» rissent l'un sur l'autre à qui travaillera à meilleur marché, et à qui » mettra plus de perfection à son ouvrage. Le nombre des ouvriers » s'accroît par l'abondance de vivres, ou par les améliorations crois-» santes dans la culture des terres; et comme la nature de leurs occu-» pations est susceptible de la plus grande division de travail, la » quantité de matières qu'ils peuvent consommer augmente dans une » proportion beaucoup plus forte que le nombre des ouvriers. De là » naît une demande de toute sorte de matières que l'industrie des » hommes peut employer en objets d'utilité ou d'ornement, en habil-» lements, équipages, ameublements, substances fossiles, minéraux » renfermés dans le sein de la terre, et métaux précieux. »

Il résulte donc de ces développements qu'il n'est pas de limites pour la demande, pas de limites pour l'emploi du capital, toutes les fois que le capital donne quelques profits et que ces profits ne peuvent baisser que par suite de la hausse des salaires. Enfin j'ajouterai que la seule cause qui fasse hausser constamment les salaires, c'est la difficulté toujours croissante de se procurer de la nourriture et des objets de première nécessité pour le nombre chaque jour croissant des ouvriers.

Adam Smith a observé, avec raison, qu'il est extrêmement difficile de fixer le taux des profits des capitaux. « Le profit est sujet à des » variations telles, dit-il, que même dans un commerce particulier, » et à plus forte raison dans les différentes branches de commerce en » général, il serait difficile d'en déterminer le terme moyen..... Et

» quant à prétendre juger avec une certaine précision de ce qu'il peut » avoir été à des époques antérieures, c'est ce qui doit être absolu» ment impossible. » Cependant, puisqu'il est évident qu'on paie cher la faculté de se servir de l'argent, toutes les fois que par son moyen on peut gagner beaucoup, il croit que « le taux ordinaire de l'intérêt » sur la place peut nous conduire à nous former quelque idée du taux » des profits, et que l'histoire des progrès de l'intérêt peut nous don» ner celle du progrès des profits. » Certes, si le taux de l'intérêt pouvait être connu avec précision pendant une époque un peu considérable, il pourrait nous fournir une mesure assez exacte pour estimer le progrès des profits.

Mais dans tous les pays, par suite de fausses notions en économie politique, les gouvernements sont intervenus, pour empêcher que le taux de l'intérêt ne s'établît d'une manière libre et équitable, en imposant de grosses et excessives amendes sur tous ceux qui prendraient un intérêt au-dessus de celui fixé par la loi. On élude probablement partout de semblables lois; mais l'histoire nous apprend peu de choses à ce sujet, et les écrivains nous indiquent plutôt l'intérêt fixé par les lois, que son taux courant.

Pendant la dernière guerre, les billets de l'échiquier et de la marine, en Angleterre, ont éprouvé une perte telle, qu'en les achetant on a pu retirer 7 et 8 pour cent, ou même un plus fort intérêt de son argent. Le gouvernement a négocié des emprunts à un intérêt au-dessus de 6 pour cent, et des particuliers se sont souvent vus forcés de payer, par des voies indirectes, plus de 10 pour cent pour l'intérêt de l'argent; et néanmoins, pendant tout ce temps, l'intérêt légal était toujours au taux de 5 pour cent. Il y a donc fort peu de fond à faire sur ce que les historiens peuvent dire de l'intérêt fixe et légal, puisque nous voyons jusqu'à quel point il peut être différent du taux courant. Adam Smith nous apprend que, depuis la trente-septième année du règne de Henri VIII jusqu'à la vingtième année de Jacques Ier, le taux légal de l'intérêt demeura à 10 pour cent. Peu de temps après la restauration, il fut réduit à 6 pour cent; et, par le statut de la douzième année de la reine Anne, à 5 pour cent. Il croit que l'intérêt légal a suivi, et non précédé le taux courant de l'intérêt. Avant la guerre d'Amérique, le gouvernement anglais empruntait à 3 pour cent, et dans la capitale, ainsi que dans beaucoup d'autres endroits du royaume, les gens qui avaient bon crédit empruntaient à $3\frac{1}{2}$, 4 et $4\frac{1}{2}$ pour cent.

Le taux de l'intérêt, quoiqu'il soit en dernière analyse, et d'une

manière stable, déterminé par le taux des profits, est cependant sujet à éprouver des variations temporaires par d'autres causes. A la suite de chaque fluctuation dans la quantité et la valeur de l'argent, le prix des denrées doit naturellement varier. Il varie encore, ainsi que nous l'avons déjà fait voir, par le changement dans les rapports entre l'offre et la demande, quoique la production ne soit ni plus ni moins aisée. Quand le prix courant des marchandises baisse par l'effet d'un approvisionnement abondant, d'une moindre demande ou d'une hausse dans la valeur de l'argent, un manufacturier garde en magasin une quantité extraordinaire de marchandises prêtes pour la vente, plutôt que de les livrer à vil prix. Et pour faire face à ses engagements, pour le paiement desquels il comptait auparavant sur la vente de ses articles, il est obligé d'emprunter à crédit, et souvent à un taux d'intérêt plus élevé. Cela, cependant, n'a qu'une courte durée; car, ou l'espoir du manufacturier est fondé, et le prix courant de ses marchandises montera; ou bien, il s'aperçoit que la diminution de la demande est permanente, et alors il ne cherche plus à résister à la direction que le commerce a prise; les prix baissent, et l'argent ainsi que l'intérêt reprennent leur ancien taux. Si, par la découverte d'une nouvelle mine, par l'abus des banques ou par toute autre cause, la quantité de la monnaie augmente considérablement, son effet définitif est d'élever le prix des choses en proportion de l'accroissement de la monnaie; mais il y a probablement toujours un intervalle pendant lequel le taux de l'intérêt subit quelque variation.

Le prix des fonds publics n'est pas un indice certain pour estimer le taux de l'intérêt. En temps de guerre, le marché est si surchargé de rentes sur l'État, par suite des emprunts continuels que fait le gouvernement, qu'avant que le prix de la rente ait eu le temps de prendre son juste niveau, une nouvelle opération financière ou des événements politiques changent toute la situation. En temps de paix, au contraire, l'action du fonds d'amortissement, la répugnance qu'éprouve une certaine classe de gens à donner à leurs fonds un emploi autre que celui auquel ils sont habitués, qu'ils regardent comme très-sûr, et dans lequel les dividendes leur sont payés avec la plus grande régularité; toutes ces causes font monter les rentes sur l'État, et abaissent par conséquent le taux de l'intérêt sur ces valeurs au-dessous du prix courant sur la place. Il faut observer encore que le gouvernement paie des intérêts différents, selon la solidité de ses rentes. Pendant que le capital placé dans les 5 pour cent se vend 95 l. st., un billet de l'échiquier de 100 liv. vaudra quelquefois 100 l. 5 sh., quoi-

qu'il ne porte que 4 l. 11 sh. 3 d. d'intérêt annuel. L'un de ces effets rapporte à l'acheteur, aux prix mentionnés, un intérêt de 5 $\frac{1}{4}$ pour cent; l'autre ne rapporte que 4 $\frac{1}{4}$. Les banquiers ont besoin d'une certaine quantité de ces billets d'échiquier, comme offrant un placement sûr et négociable. Si leur quantité dépassait de beaucoup cette demande, ils se trouveraient aussi bas que les 5 pour cent. La rente à 3 pour cent par an aura toujours, comparativement, un prix plus haut que celle à 5 pour cent; car le principal de l'une comme de l'autre ne peut être remboursé qu'au pair, c'est-à-dire, en donnant 100 l. st. en argent pour 100 l. st. de capital en rentes. Le prix courant de l'intérêt sur la place peut tomber à 4 pour cent, et, dans ce cas, le gouvernement rembourserait au possesseur des 5 pour cent son capital au pair, à moins qu'il ne consentît à recevoir 4 pour cent, ou un intérêt au-dessous de 5 pour cent. Le gouvernement ne retirerait aucun avantage de rembourser ainsi le possesseur des 3 pour cent, tant que le taux courant de l'intérêt ne serait pas descendu au-dessous de 3 pour cent par an.

Pour payer les intérêts de la dette nationale, l'on retire quatre fois par an, et pendant peu de jours, de grandes sommes de monnaie de la circulation. Ces demandes de monnaie, n'étant que temporaires, ont rarement de l'effet sur les prix; elles sont, en général, remplies moyennant le paiement d'un taux plus élevé d'intérêt [1].

---

[1] « Toute espèce d'emprunt public, dit M. Say *, a l'inconvénient de retirer » des usages productifs des capitaux ou des portions de capitaux pour les dévouer » à la consommation; et de plus, quand ils ont lieu dans *un pays dont le gou-* » *vernement inspire peu de confiance,* ils ont l'inconvénient de faire monter » l'intérêt des capitaux. Qui voudrait prêter à 5 pour cent par an à l'agriculture, » aux fabriques, au commerce, lorsqu'on trouve un emprunteur toujours prêt à » payer un intérêt de 7 à 8 pour cent? Le genre de revenu qui se nomme *profit* » *des capitaux* s'élève alors aux dépends du consommateur. La consommation se » réduit par le renchérissement des produits, et les autres services productifs » sont moins demandés, moins bien récompensés; la société, les capitalistes ex- » ceptés, souffre de cet état de choses. » A la question, « qui voudrait prêter à » 5 pour cent par an à l'agriculture, aux fabriques, au commerce, lorsqu'on » trouve un emprunteur toujours prêt à payer un intérêt de 7 à 8 pour cent? » je réponds : tout homme prudent et sensé. Parce que le taux de l'intérêt est à 7 ou 8 pour cent là où le prêteur court un risque extraordinaire, y a-t-il une raison pour qu'il soit aussi haut dans les endroits où les prêteurs sont à l'abri de pareils risques? M. Say convient que le taux de l'intérêt tient à celui des profits; mais il ne s'ensuit pas que le taux des profits dépende du taux de l'intérêt; l'un est la cause, l'autre l'effet, et il est impossible que des circonstances quelconques puissent les faire changer de place. *(Note de l'Auteur.)*

* *Econom. politiq.* liv. III, chap. 9.

CHAPITRE XXII.

DES PRIMES A L'EXPORTATION, ET DES PROHIBITIONS A L'IMPORTATION.

Une prime accordée à l'exportation du blé tend à en abaisser le prix pour le consommateur étranger, mais n'a point d'effet permanent sur son prix dans les marchés de l'intérieur.

Supposons que, pour retirer des capitaux les profits ordinaires, il soit nécessaire que le blé se vende en Angleterre 4 l. st. le quarter; dans ce cas, il ne pourrait être exporté dans les pays étrangers où il ne se vendrait que 3 l. 15 sh. Mais si l'on donnait 10 sh. par quarter de prime d'exportation, on pourrait le vendre, dans le marché étranger, 3 l. 10 sh., et par conséquent il en résulterait le même profit pour le cultivateur de blé, soit qu'il le vendît 3 l. 10 sh. dans le marché étranger, ou 4 l. dans le pays même.

Une prime qui ferait donc baisser le prix du blé anglais, dans un pays étranger, au-dessous de ce qu'y coûte la production du blé, aurait naturellement pour effet d'augmenter la demande de blé anglais, en diminuant celle des blés du pays. Ce surcroît de demande de blé anglais ne saurait manquer d'en faire hausser le prix en Angleterre, et de l'empêcher de baisser, sur le marché étranger, jusqu'au taux où la prime tend à le faire descendre. Mais les causes qui pourraient agir de la sorte sur le prix courant du blé en Angleterre, n'auraient pas le moindre effet sur son prix naturel, ou sur les frais réels de production. Pour récolter du blé, il n'y aurait besoin ni de plus de bras ni de plus de fonds, et par conséquent, si les profits du capital du fermier n'étaient auparavant qu'en égalité avec ceux des capitaux des autres commerçants, après la hausse des prix ils les surpasseraient considérablement. En grossissant les profits du fermier, la prime agira comme un encouragement à l'agriculture, et le capital employé en manufactures en sera retiré pour être employé sur les terres jusqu'à ce qu'on ait fait face à l'accroissement des demandes extérieures. Quand cela sera arrivé, le prix du blé tombera de nouveau, dans le marché de l'intérieur, à son prix

naturel et forcé, et les profits reviendront à leur niveau accoutumé. Un approvisionnement plus abondant, agissant de même dans le marché étranger, fera aussi baisser le prix du grain dans le pays où il est exporté, et, par là, les profits du négociant qui l'exporte se trouveront réduits au taux le plus bas auquel il puisse faire ce commerce.

L'effet d'une prime d'exportation sur le blé n'est donc, en dernier résultat, ni d'en élever ni d'en abaisser le prix dans le marché intérieur, mais bien de faire baisser le prix du blé, pour le consommateur étranger, de tout le montant de la prime, dans le cas où le blé n'aurait pas été à plus bas prix dans le marché étranger que dans celui de l'intérieur; et de le faire baisser dans une proportion moindre, dans le cas où le prix dans l'intérieur aurait été plus élevé que celui du marché étranger.

Un écrivain, en traitant, dans le cinquième volume de *la Revue d'Édimbourg,* des primes pour l'exportation du blé, a très-clairement fait voir quels en étaient les effets sur la demande de l'étranger et de l'intérieur. Il a aussi observé avec raison que ces primes ne pouvaient manquer d'encourager l'agriculture du pays qui exporte; mais il paraît imbu de la même erreur qui a égaré le docteur Smith, et, je crois, la plupart des autres auteurs qui ont traité de cette matière. Il suppose que, parce que c'est le prix du blé qui règle, en dernier résultat, les salaires, c'est aussi ce même prix qui doit régler celui de toutes les autres choses. Il dit que la prime, « en augmentant les profits du fermier, servira d'encouragement à l'agriculture; en faisant » monter le prix du blé pour les consommateurs nationaux, elle diminuera pendant ce temps leurs facultés d'acheter cet objet de première nécessité, et réduira ainsi leur richesse réelle. Il est cependant » évident que ce dernier effet ne peut être que temporaire; car les » salaires des consommateurs industrieux ayant été auparavant réglés » par la concurrence, ce même principe les ramènera encore aux » mêmes proportions, en faisant hausser le prix en argent du travail, » *et, par ce moyen, celui des autres denrées jusqu'au niveau du prix* » *en argent du blé.* La prime d'exportation fera donc, en dernier résultat, hausser le prix en argent du blé dans le marché du pays, non » pas directement, mais au moyen de l'accroissement de demande » dans le marché étranger, et du renchérissement qui s'ensuit dans le » prix réel du pays; *et cette hausse du prix en argent, quand une fois* » *elle se sera étendue aux autres denrées, deviendra par conséquent* » *permanente.* »

Si j'ai cependant réussi à faire voir que le surhaussement des salaires en argent ne fait pas monter le prix des produits, mais qu'un tel surhaussement affecte toujours les profits, il doit s'ensuivre que le prix des produits ne montera pas par l'effet de la prime.

Mais une hausse temporaire dans le prix du blé, occasionnée par une plus forte demande de l'étranger, ne produirait aucun effet sur le prix en argent des salaires. Le renchérissement du blé est causé par une concurrence de demande pour cet article, dont l'approvisionnement était auparavant exclusivement destiné au marché national. Par l'effet de la hausse des profits, il y a plus de capitaux employés dans l'agriculture, et l'on obtient par là un surcroît d'approvisionnement; mais tant qu'il n'est pas obtenu, le haut prix en est absolument nécessaire pour régler la consommation sur l'approvisionnement, ce que la hausse des salaires empêcherait. Le renchérissement du blé est la suite de sa rareté, et c'est ce qui en fait diminuer la demande par les acheteurs nationaux. Si les salaires montaient, la concurrence augmenterait, et un nouveau surhaussement du prix du blé deviendrait nécessaire.

Dans cet exposé des effets produits par les primes d'exportation, nous n'avons point supposé d'événement qui fît hausser le prix naturel du blé, lequel prix règle, en dernière analyse, son prix courant; car nous n'avons point supposé qu'il fallût un surcroît de travail pour forcer la terre à donner une quantité déterminée de produits, et il n'y a que cela qui puisse faire monter le prix naturel. Si le prix naturel du drap était de 20 sh. par verge, une grande augmentation de demandes du dehors pourrait en faire monter le prix à 25 sh., ou au delà; mais les profits que ferait alors le fabricant de drap ne manqueraient pas d'attirer les capitaux vers cette fabrication; et quoiqu'elle pût doubler, tripler ou quadrupler, elle finirait par être satisfaite; et le drap baisserait de nouveau à son prix naturel de 20 sh. Il en arriverait autant pour ce qui concerne l'approvisionnement du blé. Quoique nous en exportions deux, trois ou huit cent mille quarters par an, il finirait par être produit à son prix naturel, lequel ne varie jamais, à moins qu'une différente quantité de travail ne devienne nécessaire à la production.

Il n'y a peut-être pas, dans tout l'ouvrage si justement célèbre d'Adam Smith, de conclusions plus susceptibles d'être contestées que celles qu'on lit dans le chapitre des primes d'exportation. Il parle d'abord du blé comme d'une denrée dont la production ne saurait s'accroître par l'effet d'une prime d'exportation; il suppose invaria-

blement que la prime n'influe que sur la quantité déjà produite, et qu'elle n'encourage point une nouvelle production. « Dans les années » d'abondance, dit-il, la gratification, en occasionnant une exporta- » tion extraordinaire, tient nécessairement le prix du blé, dans le » marché intérieur, au-dessus du taux auquel il descendrait naturel- » lement... Quoique la gratification soit souvent suspendue pendant » les années de cherté, la grande exportation qu'elle occasionne » dans les années d'abondance doit avoir souvent pour effet d'em- » pêcher plus ou moins que l'abondance d'une année ne soulage la » disette d'une autre. Ainsi, dans les années de cherté, tout aussi » bien que dans celles d'abondance, la prime d'exportation tend de » même, nécessairement, à faire monter le prix en argent du blé de » quelque chose plus haut qu'il n'aurait été sans cela dans le marché » intérieur[1]. »

Adam Smith paraît avoir senti parfaitement que la justesse de son raisonnement dépendait uniquement de la question de savoir si « l'augmentation du prix en argent du blé, en rendant sa culture plus » profitable au fermier, ne doit pas nécessairement en encourager la » production.

---

[1] Dans un autre endroit il s'exprime de la manière suivante : « Quelque exten- » sion que la prime puisse occasionner dans les ventes à l'étranger, dans une an- » née quelconque, cette extension se fait toujours entièrement aux dépens du » marché intérieur, attendu que chaque boisseau de blé que la prime fait exporter, » serait resté dans le marché intérieur, où il aurait augmenté d'autant la con- » sommation et fait baisser le prix de la denrée. Il faut observer que la prime sur » le blé, comme toute autre prime pour l'exportation, établit sur la nation deux » impôts différents : le premier est l'impôt auquel il faut qu'il contribue pour dé- » frayer la prime, et le second est l'impôt qui résulte du prix renchéri de la » denrée dans le marché intérieur; impôt qui, pour cette espèce particulière » de marchandise, se paie par toute la masse du peuple, toute la masse devant » nécessairement acheter du blé. Par conséquent, à l'égard de cette marchandise » en particulier, le second impôt est de beaucoup le plus lourd des deux... Par » conséquent, par chaque 5 schellings pour lesquels le peuple contribue au paie- » ment du premier de ces deux impôts, il faut qu'il contribue pour 6 livres ster- » ling et 4 schellings à l'acquittement du second... Par conséquent, l'exportation » extraordinaire de blé, occasionnée par la prime, non-seulement resserre chaque » année le marché et la consommation intérieure de tout ce dont elle étend le » marché et la consommation chez l'étranger, mais encore par les entraves à la » population et à l'industrie du pays, sa tendance, en dernier résultat, est de gê- » ner et de comprimer l'extension graduelle du marché intérieur, et par là de di- » minuer à la longue, bien loin de l'augmenter, la consommation totale et le » débit du blé. » *(Note de l'Auteur.)*

» Je réponds, dit-il, que cela pourrait arriver si l'effet de la prime » était de faire monter le prix réel du blé, ou de mettre le fermier en » état d'entretenir, avec la même quantité de blé, un plus grand nom- » bre d'ouvriers de la même manière que sont communément entre- » tenus les autres ouvriers du voisinage, largement, médiocrement ou » petitement. »

Si l'ouvrier ne consommait que du blé, et s'il n'en recevait que ce qui suffirait strictement pour sa nourriture, il pourrait y avoir quelque raison de supposer que la part de l'ouvrier ne peut en aucun cas être réduite ; mais les salaires en argent ne montent quelquefois pas, et jamais ils ne montent proportionnellement aux prix en argent du blé, parce que le blé ne forme qu'une partie de la consommation de l'ouvrier, — quoique ce soit la partie la plus importante. Si l'ouvrier dépense la moitié de son salaire en blé, et l'autre moitié en savon, en chandelle, en bois à brûler, en thé, en sucre, en habillement, etc., tous objets que l'on suppose ne pas avoir éprouvé de hausse, il est clair qu'il serait aussi bien payé avec un boisseau et demi de blé, lorsqu'il vaut 16 sch. le boisseau, qu'avec deux boisseaux, dont chacun ne vaudrait que 8 sch., ou avec 24 sch. en argent, qui équivaudraient à 16 sch., qu'il recevait auparavant. Son salaire ne monterait que de 50 pour cent, tandis que le blé hausserait de 100 pour cent, et par conséquent il y aurait un motif suffisant pour consacrer plus de capitaux à l'agriculture, si les profits des autres commerces continuaient à être les mêmes qu'auparavant.

Mais une telle hausse des salaires engagerait en même temps les manufacturiers à retirer leurs capitaux des manufactures, pour les consacrer à l'agriculture ; car tandis que le fermier augmenterait le prix de ses denrées de 100 pour cent, les salaires de ses ouvriers n'ayant haussé que de 50 pour 100, le manufacturier se verrait aussi dans la nécessité de payer 50 pour cent de plus à ses ouvriers, n'ayant en même temps aucune compensation, pour ce surcroît de dépense, dans le renchérissement de ses produits. Les capitaux se porteraient donc, des manufactures vers l'agriculture, jusqu'à ce que l'approvisionnement du blé fît de nouveau descendre les prix à 8 sch. le boisseau, et fît baisser les salaires à 16 sch. par semaine. Alors le manufacturier obtiendrait les mêmes profits que le fermier, et les capitaux, dans chaque emploi, se trouveraient balancés. Voilà, dans le fait, la manière dont la culture du blé acquiert toujours plus d'étendue, et fournit aux besoins croissants du marché. Les fonds

pour l'entretien des ouvriers augmentent, et les salaires haussent. L'état d'aisance de l'ouvrier l'engage à se marier, la population s'accroît, et la demande de blé en élève le prix relativement aux autres choses. Plus de capitaux sont employés profitablement dans l'agriculture et continuent à y affluer, tant que l'approvisionnement n'égale pas la demande ; car alors le prix baisse de nouveau, et les profits de l'agriculteur et du manufacturier reviennent au même niveau.

Il n'est d'aucune importance pour la question qui nous occupe, que les salaires restent stationnaires après le renchérissement du blé, ou qu'ils montent modérément ou excessivement ; car le manufacturier aussi bien que le fermier paient des salaires, et ils doivent à cet égard être également affectés par la hausse du prix du blé. Mais leurs profits respectifs sont atteints d'une manière inégale, puisque le fermier vend ses denrées plus cher, tandis que le manufacturier donne ses produits au même prix qu'auparavant. C'est pourtant l'inégalité des profits qui engage les capitalistes à détourner leurs capitaux d'un emploi vers un autre ; il y aura par conséquent une plus forte production de blé, et une moindre d'objets manufacturés. Les objets manufacturés ne monteraient pas de prix en raison de la moindre quantité qui en serait fabriquée ; car on en obtiendrait un approvisionnement de l'étranger, en échange du blé exporté.

Lorsqu'une prime fait monter le prix du blé, ce prix peut être ou ne pas être élevé, relativement à celui des autres marchandises. Dans le cas où le prix relatif du blé hausse, il est hors de doute que le fermier fera de plus forts profits, et qu'il y aura un appât pour le déplacement des capitaux, tant que le prix du blé ne tombera pas de nouveau par l'effet d'un approvisionnement abondant. Si la prime ne fait point hausser le prix du blé relativement à celui des autres marchandises, quel tort cela peut-il faire au consommateur national, à part l'inconvénient de payer l'impôt ? Si le manufacturier paie son blé plus cher, il en est indemnisé par le plus haut prix auquel il vend les produits avec lesquels il achète en définitive le blé dont il a besoin.

L'erreur d'Adam Smith provient de la même source que celle de l'auteur de l'article de la *Revue d'Édimbourg*, car ils croient tous deux que « le prix en argent du blé règle celui de tous les autres » produits nationaux [1]. » « Il détermine, dit Adam Smith, le prix en

[1] C'est aussi l'opinion de M. Say. *Liv. III, chap.* 8.

» argent du travail, qui doit toujours nécessairement être tel qu'il » mette l'ouvrier en état d'acheter une quantité de blé suffisante pour » l'entretien de sa personne et de sa famille, selon que le maître qui » le met en œuvre se trouve obligé par l'état progressif, stationnaire » ou décroissant de la société, de lui fournir cet entretien abondant, » médiocre ou chétif...

» En déterminant le prix en argent de toutes les autres parties du » produit brut de la terre, il détermine celui des matières premières » de toutes les manufactures. En déterminant le prix en argent du » travail, il détermine celui de la main-d'œuvre et de toutes les ap- » plications de l'industrie; et en déterminant l'un et l'autre de ces » prix, il détermine le prix total de l'ouvrage manufacturé. *Il faut » donc nécessairement que le prix en argent du travail; et de toute » chose qui est le produit de la terre ou du travail, monte ou baisse en » proportion du prix en argent du blé.* »

J'ai déjà essayé de réfuter cette opinion d'Adam Smith. En considérant la hausse du prix des choses comme une conséquence nécessaire du renchérissement du blé, il raisonne comme s'il n'existait pas d'autre fonds qui pût fournir à ce surcroît de dépense. Il a entièrement négligé les profits qui créent ce fonds par leur diminution sans élever le prix des produits. Si cette opinion du docteur Smith était fondée, les profits ne pourraient jamais tomber réellement, quelle que fût l'accumulation des capitaux. Si, lorsque les salaires haussent, le fermier pouvait renchérir son blé, et si le marchand de drap, le chapelier, le cordonnier, et tout autre fabricant pouvaient également augmenter le prix de leurs marchandises en proportion du surhaussement des salaires, le prix de tous les produits de ces différents commerçants pourrait bien hausser, si on l'estimait en argent; mais relativement, il resterait le même. Chacun de ces fabricants pourrait acheter la même quantité de marchandises aux autres fabricants; et puisque ce sont les marchandises, et non l'argent, qui constituent la richesse, le reste leur importerait fort peu. Tout le renchérissement des matières premières et des marchandises ne ferait de tort qu'aux seules personnes dont les fonds consisteraient en or ou en argent, ou dont le revenu annuel serait payé dans une quantité fixe de ces métaux, sous la forme de lingots ou de numéraire.

Supposons l'usage des monnaies entièrement abandonné, et tout commerce borné à des échanges. Je demanderai si, dans un cas semblable, la valeur échangeable du blé monterait par rapport

aux autres produits ? Si l'on répond affirmativement, il n'est donc pas vrai que ce soit la valeur du blé qui règle la valeur des autres produits ; car, pour pouvoir en régler la valeur, il faudrait que le blé ne changeât pas de valeur relative par rapport à ces produits. Si l'on répond négativement, il faudra alors soutenir que le blé, qu'on le récolte sur un sol fertile ou ingrat, avec beaucoup ou peu de travail, à l'aide de machines ou sans leur secours, s'échangera toujours contre une quantité égale de tous les autres produits.

Je dois cependant avouer que, quoique la teneur générale des doctrines d'Adam Smith se rapporte à l'opinion que je viens de citer, il paraît pourtant, dans le passage suivant de son livre, avoir eu une idée exacte de la nature de la valeur. « La proportion entre la valeur » de l'or et de l'argent, et la valeur des marchandises d'une autre es» pèce quelconque, *dépend dans tous les cas,* dit-il, *de la proportion » qu'il y a entre la quantité de travail nécessaire pour amener au » marché une quantité déterminée d'or et d'argent, et celle qui est né» cessaire pour y faire arriver une quantité déterminée de toute autre » sorte de marchandises.* » N'avoue-t-il pas ici pleinement que, si une quantité de travail plus considérable devient indispensable pour faire arriver au marché une certaine marchandise, pendant qu'une autre peut y arriver sans augmentation de frais, la première haussera de valeur relative ? S'il fallait autant de travail pour porter du drap et de l'or au marché, la valeur relative de chacun de ces objets ne varierait pas ; mais s'il fallait plus de travail pour faire arriver au marché du blé ou des souliers, le blé et les souliers ne monteraient-ils pas relativement au drap et à l'or monnayé ?

Adam Smith regarde aussi les primes comme ayant pour effet de causer une dégradation dans la valeur de l'argent. « Une dégradation » de la valeur de l'argent, dit-il, qui est l'effet de la fécondité des » mines, et qui se fait sentir également ou presque également dans la » totalité, ou peu s'en faut, du monde commerçant, est de très-peu » d'importance pour un pays en particulier. La hausse qui en résulte » dans tous les prix en argent ne rend pas plus riches ceux qui les » reçoivent, mais du moins elle ne les rend pas plus pauvres. Un ser» vice en argenterie devient réellement à meilleur marché ; mais » toutes les autres choses, généralement, restent exactement comme » elles étaient auparavant, quant à leur valeur réelle. » Cette observation est on ne peut pas plus correcte.

« Mais cette dégradation de la valeur de l'argent, qui, étant le ré» sultat ou de la situation particulière d'un pays, ou de ses institutions

» politiques, n'a lieu que pour ce pays seulement, entraîne des con-
» séquences tout autres ; et bien loin qu'elle tende à rendre personne
» plus riche, elle tend à rendre chacun plus pauvre. La hausse du prix
» en argent de toutes les denrées et marchandises, qui, dans ce cas,
» est un fait particulier à ce pays, tend à y décourager plus ou moins
» toute espèce d'industrie au dedans, et à mettre les nations étran-
» gères à portée de livrer presque toutes les diverses sortes de mar-
» chandises pour moins d'argent que ne le pourraient faire les
» ouvriers du pays, et, par là, de les supplanter, non-seulement
» dans les marchés étrangers, mais même dans leur propre marché
» intérieur. »

J'ai essayé de faire voir ailleurs qu'une diminution partielle de la valeur de l'argent, capable d'affecter à la fois les produits de l'agriculture et ceux des manufactures, ne peut jamais être permanente. Dire, dans ce sens, que l'argent éprouve une dépréciation partielle, c'est comme si l'on disait que tous les produits ont renchéri; mais tant qu'on aura la liberté de les acheter avec de l'or et de l'argent dans le marché le moins cher, on les exportera en échange des produits des autres pays qui sont à meilleur marché, et la diminution de la quantité de ces métaux augmentera leur valeur dans l'intérieur; les marchandises reprendront leur niveau ordinaire, et celles qui conviennent aux marchés étrangers seront exportées comme par le passé.

Ce n'est donc pas là, je pense, une raison qu'on puisse alléguer contre les primes.

Si donc la prime faisait hausser le prix du blé comparativement aux autres choses, le fermier y trouverait du profit, et il y aurait plus de terres mises en culture; mais si la prime ne changeait pas la valeur du blé relativement aux autres choses, dans ce cas, la prime ne pourrait avoir d'autre inconvénient que celui consistant à la payer, et cet inconvénient, je suis loin de chercher à en dissimuler les effets ou à en diminuer l'importance.

« Il semble, dit le docteur Smith, que nos propriétaires ruraux, en
» imposant sur l'importation des blés étrangers de gros droits qui,
» dans les temps d'une abondance moyenne, équivalent à une prohi-
» bition, et en établissant les primes d'exportation, aient pris exemple
» sur la conduite de nos manufacturiers. Par ces moyens, les uns
» comme les autres ont cherché à faire monter la valeur de leurs pro-
» duits. Peut-être n'ont-ils pas fait attention à la grande et essentielle
» différence établie par la nature entre le blé et presque toutes les
» autres sortes de marchandises. Lorsqu'au moyen d'un monopole

» dans le marché intérieur, ou d'une prime accordée à l'exportation, » on met nos fabricants de toiles ou de lainages à même de vendre » leurs marchandises à un prix un peu meilleur que celui auquel ils » les auraient données sans cela, on élève non-seulement le prix no- » minal, mais le prix réel de leurs marchandises ; on les rend équiva- » lentes à plus de travail et à plus de subsistances ; on augmente non- » seulement le profit nominal de ces fabricants, mais leur profit réel, » leur richesse et leur revenu réels..... On encourage réellement ces » manufactures..... Mais quand, à l'aide de mesures semblables, vous » faites hausser le prix nominal du blé et son prix en argent, vous n'é- » levez pas sa valeur réelle, le revenu réel de nos fermiers ni de nos » propriétaires ruraux ; vous n'encouragez pas la production du blé.... » La nature des choses a imprimé au blé une valeur réelle, qui ne sau- » rait changer par l'effet d'une simple variation de son prix en argent... » Dans le monde entier, cette valeur sera égale à la quantité de bras » qu'elle peut faire subsister. »

J'ai déjà tâché de faire voir que le prix courant du blé doit, en raison de l'augmentation de la demande par l'effet d'une prime d'exportation, excéder son prix naturel jusqu'à ce que l'on obtienne le surcroît d'approvisionnement ; et, dans ce cas, il doit revenir à son prix naturel. Mais le prix naturel du blé n'est pas aussi stable que celui des autres marchandises, parce que, dès que la demande de blé augmente considérablement, il faut livrer à la culture des terres d'une qualité inférieure, qui, pour produire une quantité déterminée de blé, exigeront plus de travail, ce qui fera hausser le prix du blé. L'effet d'une prime permanente sur l'exportation du blé serait donc de le faire tendre constamment à la hausse ; ce qui, comme je l'ai fait voir ailleurs, ne manque jamais de faire hausser la rente [1]. Les propriétaires ruraux ont donc un intérêt non-seulement temporaire, mais permanent, aux prohibitions d'importation du blé, et aux primes accordées à son exportation ; mais les manufacturiers n'ont point d'intérêt permanent aux primes d'exportation de leurs produits manufacturés : leur intérêt, à cet égard, n'est que temporaire.

Des primes accordées à l'exportation des objets manufacturés ne peuvent manquer, ainsi que le docteur Smith le dit, de faire hausser le prix courant des objets manufacturés ; mais elles ne feront pas monter le prix naturel de ces objets. Le travail de deux cents hom-

---

[1] *Voyez* le chapitre de la Rente.

mes produira une quantité de marchandises double de celle que cent hommes pouvaient fabriquer auparavant; et par conséquent, aussitôt que la somme nécessaire de capital aura été consacrée à fournir la quantité requise d'objets fabriqués, ils reviendront à leur prix naturel. Ce n'est donc que pendant cet intervalle qui suit la hausse du prix courant des denrées, et qui précède l'accroissement de la production, que les manufacturiers peuvent faire de gros profits; car aussitôt que les prix seront descendus, leurs profits devront baisser au niveau des autres profits.

Loin donc d'accorder à Adam Smith que les propriétaires ruraux n'ont pas un intérêt aussi grand à la prohibition de l'importation du blé, que les industriels en ont à la prohibition des produits manufacturés, je soutiens, au contraire, que les propriétaires ruraux y ont un intérêt bien plus fort; — les avantages qu'ils tirent de cette prohibition étant permanents, tandis que le manufacturier n'en profite que pour un temps donné. Le docteur Smith observe que la nature a établi une grande et essentielle différence entre le blé et les autres marchandises; mais la conséquence qu'il faut en tirer est précisément l'opposé de celle qu'en tire Adam Smith ; car c'est précisément cette différence qui crée la rente, et qui fait que les propriétaires ruraux trouvent un intérêt à la hausse du prix naturel du blé. Au lieu d'avoir mis en parallèle les intérêts du manufacturier avec ceux du propriétaire foncier le docteur Smith aurait dû comparer les intérêts du premier avec ceux du fermier, qui sont très-distincts des intérêts du propriétaire. Le manufacturier n'a pas d'intérêt à la hausse du prix naturel de ses produits, pas plus que le fermier n'en a à la hausse du prix naturel du blé ou de tout autre produit immédiat du sol, quoique l'un et l'autre soient intéressés à ce que le prix courant de leurs produits s'élève au-dessus de leur prix naturel. Le propriétaire foncier, au contraire, a l'intérêt le plus marqué à la hausse du prix naturel du blé, puisque le surhaussement de la rente est la suite inévitable de la difficulté qu'il y a à produire des denrées de première nécessité, difficulté qui peut seule faire hausser leur prix naturel. Or, puisque des primes d'exportation et des prohibitions à l'importation du blé en augmentent la demande, et forcent à livrer à la culture des terrains plus ingrats, elles occasionnent nécessairement une augmentation des frais de production.

Le seul effet qu'occasionne une prime accordée à l'exportation des objets manufactures ou à celle du blé, est de porter une portion de capital vers un emploi qu'on n'aurait pas cherché sans cela. Il en

résulte une distribution nuisible du capital national; c'est un leurre qui séduit le manufacturier, et qui l'engage à commencer ou à continuer un genre de commerce comparativement moins profitable. C'est le plus mauvais des impôts; car il ne rend pas aux étrangers tout ce qu'il ôte aux nationaux, la balance en perte étant supportée par une distribution moins avantageuse du capital national. Si, par exemple, le prix du blé en Angleterre était de 4 l. st., tandis qu'il serait en France de 3 l. 15 sh., une prime de 10 sh. finirait par le réduire en France à 3 l. 10 sh. en le maintenant en Angleterre au prix de 4 l. L'Angleterre paierait un impôt de 10 sh. sur chaque quarter de blé qu'elle exporterait, et la France ne gagnerait que 5 sh. sur chaque quarter qu'elle importerait d'Angleterre. Voilà donc une valeur de 5 sh. par quarter absolument perdue pour la société, en raison d'une mauvaise distribution de son capital, qui tend à diminuer la masse totale, non pas probablement du blé, mais bien de quelque autre objet de nécessité ou d'agrément.

M. Buchanan paraît avoir senti le vice du raisonnement du docteur Smith, au sujet des primes, et il fait sur le dernier passage de cet auteur, que j'ai cité plus haut, des réflexions très-judicieuses. « En soutenant, dit M. Buchanan, que la nature a conféré au blé une valeur » réelle que les simples variations de son prix en argent ne sauraient » faire varier, le docteur Smith confond la valeur d'utilité avec la » valeur échangeable du blé. Un boisseau de blé ne peut pas nourrir » plus de monde pendant la disette que pendant les époques d'abon» dance; mais un boisseau de blé s'échangera contre une plus grande » quantité d'objets de luxe ou d'utilité, quand il est rare, que lors» qu'il est abondant; et les propriétaires fonciers, qui ont un surplus » de subsistances à leur disposition, deviendront par conséquent plus » riches dans des temps de disette, et ils échangeront ce surplus contre » une plus grande somme de jouissances. C'est donc à tort que l'on » prétend que si la prime occasionne une exportation forcée de blé, » elle ne produira pas de même une hausse réelle de son prix. » L'ensemble du raisonnement de M. Buchanan, sur cet effet particulier des primes, me paraît parfaitement clair et concluant.

Cependant M. Buchanan, pas plus que le docteur Smith et l'auteur de l'article de la *Revue d'Édimbourg*, ne me paraissent avoir des idées exactes sur l'influence que le renchérissement de la main-d'œuvre doit avoir sur les objets manufacturés. D'après la manière de voir qui lui est particulière, et que j'ai déjà rapportée ailleurs, M. Buchanan pense que le prix du travail n'a aucun rapport avec le prix du

blé, et par conséquent il croit que la valeur réelle du blé pourrait monter et monte en effet sans influer sur le prix du travail. Pour le cas, cependant, où le prix du travail se ressentirait de cette hausse, il soutient, avec Adam Smith et l'auteur de l'article de la *Revue d'Édimbourg,* que le prix des objets manufacturés devrait monter en même temps; hors ce cas, je ne conçois pas comment il pourrait distinguer une telle hausse du blé d'avec une baisse dans la valeur de l'argent, ou comment il pourrait arriver à un résultat différent de celui du docteur Smith.

Dans une note, à la page 276[1] du premier volume de *la richesse des Nations,* M. Buchanan s'exprime ainsi : « Mais le prix du blé ne règle » pas le prix en argent de tous les autres produits bruts de la terre. » Il ne règle ni le prix des métaux ni celui de beaucoup d'autres matiè» res utiles, telles que la houille, le bois, les pierres, etc.; *et comme » il ne règle pas le prix du travail, il ne règle pas non plus celui » des objets manufacturés ;* en sorte que la prime, en tant qu'elle élève » le prix du blé, forme incontestablement un avantage réel pour » le fermier. Ce n'est donc pas sous ce rapport que l'on peut en con» tester l'utilité. Il est hors de doute que ces primes offrent un encou» ragement à l'agriculture, par la hausse qu'elles opèrent dans le prix » du blé. La question se réduit donc à savoir s'il convient d'encoura» ger l'agriculture par un tel moyen. » Les primes sont avantageuses au fermier, en ce qu'elles ne font point hausser le prix du travail ; car, si elles produisaient un tel effet, elles feraient hausser le prix de toutes les autres choses à proportion, et ne présenteraient alors aucun encouragement à l'agriculture.

Il faut cependant convenir que la tendance d'une prime accordée à l'exportation d'une marchandise quelconque, est de faire baisser un peu la valeur de l'argent. Tout ce qui facilite l'exportation tend à augmenter la quantité de l'argent dans le pays qui exporte ; et au contraire, tout ce qui s'oppose à l'exportation tend à diminuer la quantité de l'argent. L'effet général de l'impôt est de diminuer l'exportation par la hausse qu'il occasionne dans les prix des produits imposés, et de s'opposer par conséquent à l'introduction de l'argent. Nous avons expliqué cela plus en détail dans nos observations générales sur l'impôt.

Le docteur Smith a parfaitement développé les effets nuisibles du

---

[1] Édition anglaise.

système mercantile, qui n'avait pour but que de faire hausser le prix des marchandises dans le pays, en repoussant la concurrence des produits étrangers ; mais ce système n'était pas plus funeste aux cultivateurs qu'aux autres classes de la société. En forçant les capitaux à prendre une direction qu'ils n'auraient pas autrement suivie, ce système diminuait la somme totale des produits. Le prix, qui se maintenait constamment plus haut, n'était pas dû à la rareté des produits, mais à la seule difficulté de la production ; et par conséquent, quoique les possesseurs de ces produits les vendissent plus cher, cependant, considérant la quantité de capital qu'il leur avait fallu employer pour les obtenir, ils n'en tiraient réellement pas de plus gros profits [1].

---

[1] M. Say pense que l'avantage des manufacturiers nationaux est plus que temporaire. « Un gouvernement, dit-il, qui défend absolument l'introduction de » certaines marchandises étrangères, établit un monopole *en faveur de ceux* qui » produisent cette marchandise dans l'intérieur, *contre ceux* qui la consomment ; » c'est-à-dire que ceux de l'intérieur qui la produisent, ayant le privilége exclusif » de la vendre, peuvent en élever le prix au-dessus du taux naturel, et que les » consommateurs de l'intérieur, ne pouvant l'acheter que d'eux, sont obligés de la » payer plus cher. » *Lib. I, chap.* 17.

Mais comment peuvent-ils maintenir constamment leurs produits au-dessus de leur prix naturel, lorsque chacun de leurs concitoyens a la possibilité de se livrer au même genre d'industrie ? Ils sont protégés contre la concurrence des étrangers, mais non contre celle des nationaux. Le mal réel que ressent un pays par l'effet de ces monopoles, s'il est permis de leur donner ce nom, vient, non de ce qu'ils font hausser le prix courant de ces produits, mais bien de ce qu'ils en font hausser le prix réel et naturel. En augmentant les frais de production, ils sont cause qu'une portion de l'industrie du pays est employée d'une manière moins productive. *(Note de l'Auteur.)*

M. Ricardo me paraît avoir ici raison contre moi. En effet, quand le gouvernement prohibe un produit étranger, il ne saurait élever dans l'intérieur les bénéfices qu'on fait sur sa production au-dessus du taux commun des profits ; car alors les producteurs de l'intérieur, en se livrant à ce genre de production, en ramèneraient bientôt, par leur concurrence, les profits au niveau de tous les autres. Je dois donc, pour expliquer ma pensée, dire que je regarde le *taux naturel* d'une marchandise, comme étant le prix le plus bas auquel on peut se la procurer par la voie du commerce, ou par toute autre industrie. Si l'industrie commerciale peut la donner à meilleur marché que les manufactures, et si le gouvernement force à la produire par les manufactures, il force dès lors à préférer une manière plus dispendieuse. C'est un tort qu'il fait à ceux qui la consomment, mais ce n'est pas au profit de ceux qui la produisent. C'est sous ce point de vue que la critique de M. Ricardo est fondée ; mais la mesure que je combats n'en est que plus mauvaise : elle augmente la difficulté naturelle qui s'oppose à la satisfaction de nos besoins, et c'est sans profit pour personne. — J.-B. SAY.

Les manufacturiers eux-mêmes, en leur qualité de consommateurs, auraient payé ces produits plus cher, et par conséquent il n'est pas exact de dire que « le surhaussement de prix occasionné, par les régle- » ments des maîtrises et par de forts droits sur l'importation des » produits étrangers, est partout, et en dernier résultat, payé par » les propriétaires, les fermiers et les ouvriers du pays. »

Il est d'autant plus nécessaire d'insister sur ce point, que les propriétaires fonciers allèguent à présent l'autorité d'Adam Smith pour prouver qu'il faut mettre de pareils et de forts droits sur l'introduction des blés étrangers. C'est ainsi que les frais de production, et, par conséquent, le prix de plusieurs objets manufacturés, ayant augmenté pour les consommateurs par suite d'une faute de législation, on a, sous prétexte de justice, exigé de la nation qu'elle consentît à endurer de nouvelles extorsions. Parce que nous payons tous plus cher le linge, la mousseline et les tissus de coton, on croit qu'il est juste que nous payions le blé également plus cher. Parce que, dans la distribution générale du travail sur notre globe, nous avons empêché que le travail, chez nous, fournît la plus grande quantité possible de produits manufacturés, on voudrait nous en punir encore en diminuant les facultés productives du travail employé à la création des fruits de la terre. Il serait bien plus sage d'avouer les fautes qu'un faux calcul nous a fait commettre, en commençant dès ce moment à revenir graduellement aux principes salutaires d'un commerce libre entre tous les peuples[1].

« J'ai déjà eu occasion, observe M. Say, de remarquer, en parlant » de ce qu'on nomme improprement *balance du commerce,* que s'il » convient mieux, au négociant du pays, d'envoyer des métaux pré- « cieux à l'étranger, plutôt que toute autre marchandise, il est aussi » de l'intérêt de l'État que ce négociant en envoie; car l'État ne gagne » et ne perd que par le canal de ses citoyens; et, par rapport à

---

[1] Il suffirait de la liberté du commerce pour protéger un pays comme la Grande-Bretagne, abondamment pourvu des différents produits de l'industrie humaine, des marchandises propres à satisfaire les besoins de toute société, contre le retour de la disette. Les nations de la terre ne sont pas fatalement condamnées à tirer constamment au sort celle qui, parmi toutes, devra s'éteindre dans la famine. A prendre le globe dans son ensemble, les subsistances y abondent toujours : et pour jouir à jamais d'un riche approvisionnement, nous n'avons qu'à renoncer à nos prohibitions, à nos restrictions, et à cesser de lutter contre les vues bienfaisantes de la Providence. (*Article sur la législation et le commerce des céréales. Supplément à l'Encyclopédie britannique.*)

» l'étranger, ce qui convient le mieux aux citoyens, convient le mieux » à l'État : ainsi, quand on met des entraves à l'exportation que les » particuliers seraient tentés de faire de métaux précieux, on ne fait » autre chose que les forcer à remplacer cet envoi par un autre moins » profitable pour eux et pour l'État.

» Qu'on fasse bien attention que je dis seulement, *dans ce qui a » rapport au commerce avec l'étranger;* car les gains que font les » négociants sur leurs compatriotes, comme ceux qu'ils font dans le » commerce exclusif des colonies, ne sont pas, en totalité, des gains » pour l'État. Dans le commerce entre compatriotes, il n'y a de » gain pour tout le monde *que la valeur d'une utilité produite*[1]. » Liv. I, chap. 22, § 1.

Je ne comprends pas cette différence entre les profits du commerce intérieur et ceux du commerce étranger. L'objet de tout commerce est d'augmenter la production. Si, pour acheter une pipe de vin, je peux exporter des lingots qui ont été achetés moyennant le produit du travail de cent jours, et que le gouvernement, en défendant l'exportation des lingots, me force à acheter mon vin au moyen d'une denrée qui me coûte la valeur produite par le travail de cent cinq jours, je perds le fruit de ces cinq jours de travail, et l'État le perd aussi bien que moi. Mais si ces transactions avaient lieu entre particuliers, dans différentes provinces d'un même pays, les individus et l'État en tireraient les mêmes avantages si les acheteurs étaient libres dans le choix des marchandises qu'ils donneraient en paiement; et les mêmes désavantages, si le gouvernement forçait les particuliers à acheter avec des marchandises qui offriraient moins d'avantages. Si un fabricant peut, avec le même capital, travailler une plus grande quantité de fer là où le charbon abonde, que là où

---

[1] Les passages suivants ne sont-ils pas en contradiction avec celui que je viens de citer?

« Outre qu'en tous pays le commerce intérieur, quoique moins aperçu, parce » qu'il est en toutes sortes de mains, est le plus considérable, c'est aussi le plus » avantageux. Les envois et les retours de ce commerce sont nécessairement les » produits du pays. » *Traité d'Économie politique,* liv. I, chap. 9.

« Le gouvernement anglais n'a pas fait atttention que les ventes les plus profi- » tables sont celles qu'une nation se fait à elle-même, parce qu'elles ne peuvent » avoir lieu qu'autant qu'il y a, par cette nation, deux valeurs produites : la valeur » qu'on vend et celle avec laquelle on achète. » *Ibid.*, liv. I, chap. 7.

Dans le XXVIe chapitre de cet ouvrage, je me propose d'examiner la solidité de cette doctrine. *(Note de l'Auteur.)*

il est rare, le pays gagnera dans le premier cas. Mais si nulle part dans le pays le charbon ne se trouvait en abondance, et qu'il importât cette quantité additionnelle de fer, en donnant en échange un produit créé au moyen du même capital et du même travail, il enrichirait également le pays de toute cette quantité additionnelle de fer qu'il y introduirait.

Dans le sixième chapitre de cet ouvrage, j'ai tâché de faire voir que tout commerce étranger ou intérieur est utile, parce qu'il augmente la quantité des produits, et non parce qu'il en augmente la valeur. Nous ne posséderons pas une valeur plus forte, soit que nous fassions un commerce intérieur et étranger profitable, soit que, par les entraves des lois prohibitives, nous soyons obligés de nous contenter du commerce le moins avantageux. Les profits et la valeur produite seront les mêmes. Les avantages reviennent toujours, en dernier résultat, à ceux que M. Say paraît n'accorder qu'au commerce intérieur. Dans ces deux cas, il n'y a d'autre gain que celui de la valeur d'une *utilité produite*[1].

---

[1] Outre les gains qu'on peut faire par le moyen d'une *utilité*, et par suite d'une *valeur produite*, on peut faire son profit des pertes d'un autre homme. Lorsque cet autre homme est un compatriote, la nation ne perd ni ne gagne par ce bénéfice porté d'une poche dans l'autre ; lorsque cet autre homme est d'un autre pays, la nation dont le premier fait partie gagne ce que l'autre nation perd. Je ne prétends pas justifier ce gain ; je me borne à établir le fait. — J.-B. Say.

CHAPITRE XXIII.

DES PRIMES ACCORDÉES A LA PRODUCTION.

Il peut être de quelque intérêt de considérer les effets d'une prime accordée à la *production* agricole et à celle des denrées manufacturières, pour faire l'application des principes que je me suis efforcé d'établir sur les profits des capitaux, sur les produits annuels de la terre et du travail, et sur le prix relatif des objets fabriqués et des produits naturels. Supposons d'abord qu'on mît un impôt sur toutes les denrées pour lever un fonds destiné par le gouvernement à donner des primes d'encouragement pour la *production* du blé. Comme aucune portion de cet impôt ne serait dépensée par le gouvernement, et comme tout ce qu'il recevrait d'une classe de personnes il le rendrait à une autre, la nation, prise en masse, ne se trouverait ni plus riche ni plus pauvre par l'effet d'un tel impôt et d'une semblable prime. On conviendra sans doute que l'impôt sur les denrées, qui fournirait ce fonds, aurait l'effet de faire hausser le prix des objets imposés; tous les consommateurs de ces objets contribueraient par conséquent à ce fonds, ou, en d'autres mots, le prix naturel et forcé de ces choses ayant haussé, leur prix courant hausserait de même. Mais par la même raison que le prix naturel de ces denrées aurait haussé, celui du blé serait tombé. Ayant qu'on eût accordé une prime à la production, les fermiers auraient pu obtenir de leur blé un prix qui leur permît de se rembourser de la rente, de leurs frais, et de retirer les profits ordinaires; après la concession de la prime, ils recevraient plus que ces profits si le prix du blé ne tombait pas d'une somme au moins égale à la prime. L'effet de l'impôt et de la prime serait donc de faire hausser le prix des denrées d'une somme égale à celle de l'impôt dont elles sont grevées, et de faire baisser le prix du blé d'une somme égale à la prime.

Il faut aussi observer qu'il ne pourrait être fait de changement permanent à la distribution des capitaux entre l'agriculture et les manufactures; car, comme il n'y aurait point de variation ni dans le montant du capital, ni dans la population, il y aurait précisément la même demande de pain et d'ouvrages manufacturés. Les profits du fermier ne seraient pas au-dessus du niveau général après la baisse du prix du blé, et les profits du manufacturier ne baisseraient pas non plus après le renchérissement des objets manufacturés. La prime ne rendrait donc pas nécessaire l'emploi d'un plus fort capital dans la production du blé, ni d'un capital moindre dans les manufactures. Mais les intérêts du propriétaire foncier ne seraient-ils pas affectés? Par le même principe qu'un impôt sur les produits de la terre a l'effet de faire baisser les rentes en blé sans changer la rente en argent, de même une prime accordée à la production et qui est précisément l'opposé d'un impôt, ferait hausser les rentes en blé sans apporter aucun changement à celle en argent. Le propriétaire foncier recevra, dans ce cas, la même rente en argent; et tandis qu'il paiera plus cher les objets manufacturés dont il aura besoin, il aura le blé à meilleur marché : il ne se trouvera donc vraisemblablement ni plus riche ni plus pauvre.

Quant à l'effet qu'une pareille mesure pourrait avoir sur les salaires, il s'agit de savoir si l'ouvrier, par l'achat des objets de sa consommation, paiera autant pour l'impôt qu'il gagnera, par l'effet de la prime, sur les prix réduits de sa nourriture. Si ces deux quantités étaient égales, les salaires n'éprouveraient point de variation; mais si les objets imposés n'étaient pas de ceux que l'ouvrier consomme, son salaire tomberait, et l'entrepreneur de travaux gagnerait toute la valeur de cette différence. Mais l'entrepreneur de travaux n'en tirerait cependant aucun avantage réel; cela augmenterait le taux de ses profits, comme le ferait toute baisse des salaires; mais à mesure que l'ouvrier contribuera pour une somme toujours moindre au fonds qui doit fournir à la prime, et qui doit être levé par contribution, l'entrepreneur de travaux devra y contribuer pour une plus forte part, ou, en d'autres mots, l'entrepreneur devra fournir à l'impôt, au moyen de sa dépense, une somme égale à celle qu'il gagnera par l'effet réuni de la prime et de profits plus considérables. Il retire de plus forts profits de son capital, afin d'être dédommagé, non-seulement de sa quote-part de l'impôt, mais encore de celle de ses ouvriers. La rétribution qu'il reçoit pour la part de l'impôt des ouvriers se trouve dans la dimi-

nution des salaires, ou, ce qui revient au même, dans l'augmentation des profits. Quant à sa propre part de la contribution, il la trouve dans la diminution du prix du blé qu'il consomme, et qui est l'effet de la prime.

Il est à propos de distinguer ici les différents effets que produit sur les profits un changement dans la valeur réelle du blé, estimée en travail, et un changement dans la valeur relative du blé, qui proviendrait de l'impôt et des primes. Si le blé baisse par un changement de son prix estimé en travail, non-seulement le taux des profits des capitaux changera, mais encore les profits absolus; ce qui n'a pas lieu, comme nous venons de le faire voir, lorsque la baisse est occasionnée artificiellement par une prime. Dans la baisse de la valeur réelle du blé, qui provient de ce qu'un moindre travail suffit pour produire un des articles les plus importants de la consommation de l'homme, le travail est rendu plus productif. Moyennant un même capital, et l'emploi du même travail, on obtient une augmentation de produits; par conséquent, non-seulement le taux des profits s'accroît, mais les profits absolus du capital augmentent aussi; non-seulement chaque capitaliste aura un plus gros revenu en argent, s'il emploie le même capital en argent, mais encore ce revenu lui procurera une plus grande quantité de choses utiles et de jouissances. Dans le cas de la prime, l'avantage qu'il tire du bas prix d'un produit est compensé par le désavantage d'être obligé d'en payer un autre plus cher; il retire de plus gros profits pour pouvoir payer ce prix plus élevé, en sorte que sa condition ne se trouve en rien améliorée. Quoique ses profits soient à un taux plus élevé, il ne peut cependant pas disposer d'une plus grande portion du produit de la terre et de l'industrie nationale.

Quand la baisse de la valeur du blé est amenée par des causes naturelles, elle n'est pas contrariée par la hausse des autres marchandises; car ces marchandises, au contraire, baissent par suite de la baisse des produits naturels qui servent à les fabriquer. Mais quand la baisse du blé s'opère par des moyens artificiels, elle est toujours contrariée par la hausse réelle de la valeur de quelque autre marchandise; en sorte que, si l'on achète le blé à meilleur marché, on paie d'autres denrées plus cher.

Voilà donc une nouvelle preuve qu'il ne résulte aucun désavantage particulier des impôts sur les objets de première nécessité, en raison de ce qu'ils font hausser les salaires et baisser les profits. Les profits tombent, en effet; mais cette baisse est simplement égale au montant

de la portion de l'impôt que l'ouvrier paie, laquelle doit, en tous cas, être payée ou par celui qui l'emploie, ou par le consommateur des produits du travail de l'ouvrier. Que vous retranchiez 50 l. par an du revenu de l'entrepreneur de travaux, ou que vous ajoutiez 50 l. au prix des objets qu'il consomme, cela ne l'intéresse, lui et la société, qu'autant que les autres classes d'individus pourraient ressentir les mêmes effets. Si cette somme est ajoutée au prix de la denrée, un avare peut se soustraire à l'impôt en ne consommant pas; si elle est retranchée indirectement du revenu de chacun, on ne peut éviter de payer sa juste part des charges publiques.

Une prime sur la production du blé n'aurait donc pas d'effet réel sur les produits annuels de la terre et du travail du pays, quoiqu'elle rendît le blé relativement à bon marché, et les objets manufacturés relativement chers.

Mais supposons maintenant qu'une mesure contraire fût adoptée, et qu'on mît un impôt sur le blé, afin de constituer un fonds qui servirait à fournir des primes d'encouragement à la production des objets manufacturés.

Dans un tel cas, il est évident que le blé renchérirait, et que les objets manufacturés baisseraient de prix. Le prix du travail resterait le même, si le bon marché des objets manufacturés procurait à l'ouvrier autant de gain que la cherté du blé lui cause de perte; mais si cela n'arrivait point, les salaires devraient hausser, et les profits tomber, tandis que les rentes en argent resteraient comme auparavant. Les profits doivent tomber parce que, ainsi que nous venons de l'expliquer, ce sera par ce moyen que la part de l'impôt qui pèse sur l'ouvrier se trouvera payée par ceux qui le font travailler. Par la hausse des salaires, l'ouvrier se trouvera dédommagé de l'impôt qu'il aura à payer par le renchérissement du blé; et, ne dépensant aucune partie de son salaire en objets manufacturés, il ne lui reviendra rien de la prime, qui sera reçue en entier par les entrepreneurs de travaux; tandis que l'impôt sera en partie payé par les travailleurs. Il sera donné aux ouvriers une gratification, sous forme de salaire, pour cette charge additionnelle qui leur est imposée, et cela réduira le taux des profits. Dans ce cas, il y aura également une complication de mesures, dont le résultat sera nul pour la nation.

En examinant cette question, nous avons exprès mis de côté la considération de l'effet qu'une telle mesure pourrait avoir sur le commerce étranger; nous avons raisonné plutôt dans la supposition d'un pays isolé qui n'aurait point de rapports de commerce avec les au-

tres États. Nous avons fait voir que, comme la demande dans l'intérieur, pour du blé et des marchandises, resterait la même, quelle que fût la direction que pourrait suivre la prime, il n'y aurait rien qui pût engager les particuliers à retirer leurs capitaux d'un emploi pour les placer dans un autre; mais cela n'aurait plus lieu s'il y avait un commerce avec l'étranger, et si ce commerce était libre. En changeant la valeur relative des marchandises et du blé, et en modifiant d'une manière si notable leur prix naturel, nous donnerions un très-puissant encouragement à l'exportation de ceux de ces produits dont le prix naturel aurait baissé, en encourageant par là également l'importation des produits dont le prix naturel aurait haussé. C'est pourquoi une pareille mesure de finances pourrait changer entièrement la distribution naturelle des capitaux d'une manière avantageuse, il est vrai, aux pays étrangers, mais ruineuse pour celui qui aurait adopté une mesure aussi absurde.

CHAPITRE XXIV.

DE LA DOCTRINE D'ADAM SMITH SUR LA RENTE DE LA TERRE.

« On ne peut porter généralement au marché, dit Adam Smith, » que ces parties seulement du produit de la terre dont le prix ordi» naire est suffisant pour remplacer le capital qu'il faut employer pour » les y porter, et les profits ordinaires de ce capital. Si le prix ordi« naire est plus que suffisant, le surplus en ira naturellement à la » rente. *S'il n'est juste que suffisant, la marchandise pourra bien être* » *portée au marché, mais elle ne peut fournir à payer une rente au* » *propriétaire*. Le prix sera-t-il ou ne sera-t-il pas plus que suffisant? » C'est ce qui dépend de la demande. »

Le lecteur serait naturellement porté à croire, d'après ce passage, qu'il n'est pas possible que son auteur se soit trompé sur la nature de la rente, et qu'il doit avoir senti que la qualité des terrains, que les besoins de la société font défricher, dépend « *du prix ordinaire des* » *produits, et de la question de savoir si ce prix est suffisant pour* » *remplacer le capital qui a dû être employé à cette culture, en y joi-* » *gnant les profits ordinaires.* »

Mais Smith avait adopté l'opinion, « qu'il y a quelques parties du » produit de la terre dont la demande doit toujours être telle, qu'el» les rapporteront un prix plus fort que ce qui est suffisant pour les » faire venir au marché; » et il regardait les subsistances comme étant une de ces parties.

Il dit encore : « La terre, dans presque toutes les situations pos» sibles, produit plus de nourriture que ce qu'il faut pour faire sub» sister tous ceux dont le travail concourt à porter cette nourriture au » marché et même pour les faire subsister de la manière la plus libé» rale. Le surplus de cette nourriture est aussi toujours plus que suffi» sant pour remplacer avec profit le capital qui met en œuvre ce tra» vail. Ainsi il reste toujours quelque chose pour fournir une rente » au propriétaire. »

Mais quelle preuve en donne-t-il? Aucune, si ce n'est l'assertion, que « les marais les plus déserts d'Écosse et de Norwége forment une » espèce de pâturage pour des bestiaux qui, avec leur lait et l'ac- » croissement du troupeau, suffisent toujours, non-seulement à faire » subsister tous les gens que leur garde et entretien exigent, mais » encore à payer au fermier ou maître du troupeau les profits or- » dinaires de son capital. » Qu'il me soit permis d'en douter. Je crois qu'il existe dans tout pays, depuis le moins avancé en civilisation jusqu'au plus civilisé, des terres d'une qualité telle qu'elles ne rendent que le produit suffisant pour remplacer le capital qui y est employé, avec les profits qu'on retire ordinairement des capitaux dans chaque pays. Nous savons que cela a lieu en Amérique, et cependant personne ne prétend que le fermage y soit réglé d'après des principes différents de ceux qui sont admis pour l'Europe. Mais quand il serait vrai que l'Angleterre fût si avancée en civilisation, qu'il n'y restât actuellement plus de terres qui ne payassent de rente, il serait toujours vrai qu'il faut qu'il y ait eu autrefois de pareilles terres. Qu'il y en ait ou qu'il n'y en ait pas, cela ne fait rien à la question, car il suffit qu'on admette qu'il y a des capitaux employés, dans la Grande-Bretagne, sur des terres qui ne rendent que le capital déboursé avec les profits ordinaires, soit que ces terres aient été depuis longtemps cultivées, soient qu'elles ne l'aient été que récemment [1].

Si un fermier consent à passer un bail de sept ou de quatorze ans pour une terre sur laquelle il se propose d'employer un capital de 10,000 l., sachant bien qu'au prix actuel du grain et des produits de la terre, il peut remplacer le capital qu'il est obligé de débourser, payer sa rente, et retirer les profits ordinaires; ce fermier, dis-je, n'emploiera pas 11000 l., à moins que les dernières 1000 l. ne puissent, par leur pouvoir productif, lui donner les profits ordinaires des capitaux. Pour savoir s'il doit ou ne doit pas employer cette dernière somme, il calculera uniquement si le prix des produits de l'agriculture est suffisant pour le rembourser de ses frais et lui assurer ses profits; car il sait bien qu'il n'aura pas à payer de rente additionnelle. Sa rente ne sera pas augmentée, même à l'expiration du bail; car si le propriétaire de la terre exigeait un surcroît de fermage en raison

[1] Or, c'est précisément ce que Smith n'admet pas, puisqu'il dit qu'il n'a vu si mauvais pâturage d'Écosse qui ne rapportât quelque revenu foncier à son propriétaire. — J.-B. Say.

de l'emploi de ces 1,000 l. de plus sur la propriété, le fermier retirerait cette portion de son capital, puisque, dans le cas supposé, elle ne lui rapporte que les profits ordinaires et courants qu'il peut obtenir par tout autre placement de ce capital; et par conséquent il ne saurait consentir à en payer un fermage, à moins que le prix des produits de l'agriculture n'éprouve une plus forte hausse, ou, ce qui revient au même, à moins que le taux ordinaire et courant des profits ne vienne à baisser.

Si l'esprit pénétrant d'Adam Smith se fût arrêté sur ce point, il n'eût jamais soutenu que la rente est un des éléments du prix des produits agricoles; car le prix est constamment réglé par le profit que l'on retire de cette dernière portion de capital employé dont on ne paie pas de rente ou de loyer. S'il eût songé à ce principe, il n'aurait pas fait une distinction entre le fermage ou loyer des mines et celui des terres.

« Savoir, par exemple, dit Smith, si une mine de charbon de terre » rapportera un loyer ou rente, c'est ce qui dépend en partie de sa » fécondité et en partie de sa situation. On peut dire d'une mine en » général qu'elle est féconde ou qu'elle est stérile, selon que la quan- » tité de minéral que peut en tirer une certaine quantité de travail est » plus ou moins grande que celle qu'une même quantité de travail » tirerait de la plupart des autres mines de la même espèce. Quel- » ques mines de charbon de terre, avantageusement situées, ne peu- » vent être exploitées à cause de leur stérilité, le produit ne vaut pas » la dépense; elles ne peuvent rapporter ni profit, ni loyer ou rente. » Il y en a dont le produit est purement suffisant pour payer le tra- » vail, et remplacer avec les profits ordinaires le capital employé à » leur exploitation; elles donnent quelques profits à l'entrepreneur, » mais point au propriétaire. Personne ne peut les exploiter plus » avantageusement que le propriétaire, qui, en faisant lui-même » l'entreprise, gagne les profits ordinaires sur le capital qu'il y » emploie. Il y a en Écosse beaucoup de mines de charbon qui sont » exploitées ainsi, et qui ne pourraient pas l'être autrement. Le pro- » priétaire n'en permettrait pas l'exploitation à d'autres sans exiger » une rente, et personne ne trouverait moyen de lui en payer une.

» Dans le même pays, il y a d'autres mines de charbon qui se- » raient bien assez riches, mais qui ne peuvent être exploitées à cause » de leur situation. La quantité de minéral suffisante pour défrayer » la dépense de l'exploitation, pourrait bien être tirée de la mine avec » la quantité ordinaire ou même encore moins que la quantité ordi-

» naire de travail; mais dans un pays enfoncé dans les terres, peu » habité, et qui n'a ni bonne route ni navigation, cette quantité de » minéral ne pourrait être vendue. » Toute la théorie de la rente se trouve, dans ce passage, expliquée admirablement et avec toute la clartépossible; mais il n'y en a pas un mot qui ne soit également applicable à la terre aussi bien qu'aux mines, et cependant Adam Smith pretend que, « il en est autrement des biens qui existent à la surface » de la terre. La valeur, tant de leur produit que de leur rente, est » en proportion de leur fertilité *absolue,* et non de leur fertilité relative [1]. »

Mais supposons qu'il n'y ait point de terres qui ne rapportent une rente; dans ce cas, le montant de la rente des terrains les plus ingrats devrait être en proportion de l'excédant de la valeur du produit par-delà le capital dépensé et les profits ordinaires. Le même principe réglerait la rente des terres d'une qualité supérieure ou plus heureusement situées, et par conséquent ces terres paieraient un loyer un peu plus fort que les précédentes, en raison des avantages supérieurs qu'elles possèdent. On peut en dire autant des terres d'une qualité encore supérieure et ainsi de suite jusqu'aux plus fertiles. N'est-il donc pas évident que c'est d'après la fertilité relative des terres qu'on détermine quelle sera la portion du produit qui sera payée comme rente, comme c'est la richesse relative des mines qui détermine cette portion de leur produit qui doit en constituer le loyer [2] ?

Adam Smith ayant admis qu'il y a quelques mines que les propriétaires seuls peuvent exploiter, en raison de ce que leur produit n'est que suffisant pour défrayer les dépenses de l'exploitation et rapporter les profits ordinaires du capital employé, on se serait attendu à le voir

---

[1] Le motif qu'en donne Smith n'a rien qui répugne à ma raison. Partout où il peut croître des denrées alimentaires, il peut naître des hommes pour les consommer. La demande, à coup sûr, va chercher les produits de ce genre, tandis qu'elle ne va pas chercher des houilles ou des bois de construction, lorsque la dépense qu'il faudrait faire pour les conduire au lieu de la consommation en excéderait la valeur. Les démonstrations de Malthus, qui prouvent que la population tend toujours à surpasser les moyens de subsistances, confirment, ce me semble, la manière de voir de Smith. — J.-B. Say.

[2] Qui songe à nier cela, puisque le fermage est le prix annuel du pouvoir productif de la nature, toutes les fois que ce pouvoir est devenu une propriété? S'il arrive même, dans certains cas, que ce pouvoir ne soit pas payé, cela empêche-t-il qu'il le soit dans d'autres cas? Cela prouve-t-il que les produits du sol ne seraient pas moins chers si ce pouvoir productif n'était payé dans aucun cas? — J.-B. Say.

poser également en principe, que c'est précisément cette espèce de mines qui règle le prix des produits. Si les anciennes mines sont insuffisantes pour fournir la quantité de charbon demandée, le prix du charbon doit hausser, et il continuera à renchérir jusqu'à ce que le propriétaire d'une mine nouvelle et d'une qualité inférieure, trouve qu'il peut, en l'exploitant, obtenir les profits ordinaires sur son capital. Si cette mine est médiocrement riche, son propriétaire n'aura pas besoin que la hausse du charbon soit très-forte pour trouver de l'intérêt à employer son capital à l'exploiter; mais si elle est très-pauvre, il est clair qu'il faudra que le prix du charbon continue à hausser tellement qu'il puisse lui fournir le moyen de retirer ses frais, et d'obtenir les profits ordinaires du capital.

Il paraît donc que c'est toujours la mine la moins productive qui règle le prix du charbon. Adam Smith est pourtant d'une opinion différente. Il s'exprime dans les termes suivants: « Le prix de la mine la » plus riche règle le prix du charbon pour toutes les autres mines » de son voisinage. Le propriétaire et l'entrepreneur trouvent tous » deux qu'ils pourront se faire, l'un une plus forte rente, l'autre un » plus gros profit, en vendant un peu au-dessous de tous leurs voisins. » Les voisins sont bientôt obligés de vendre au même prix, quoiqu'ils » soient moins en état d'y suffire, et quoique ce prix aille toujours en » diminuant, et leur enlève même quelquefois toute leur rente et tout » leur profit. Quelques exploitations se trouvent alors entièrement » abandonnées; d'autres ne rapportent plus de rente, et ne peuvent » plus être continuées que par le propriétaire de la mine. » Si la demande de charbon diminuait, ou si, par de nouveaux procédés, la quantité en devenait plus considérable, le prix du charbon tomberait, et quelques mines seraient abandonnées; mais, dans tous les cas, le prix doit suffire pour remplacer les frais et les profits de celles des mines qui ne sont pas grevées d'une rente. C'est donc la mine la moins fertile qui règle le prix du charbon. Adam Smith en convient lui-même dans un autre endroit, car il dit: « Le prix le plus bas, auquel » le charbon de terre puisse se vendre pendant un certain temps, est, » comme celui de toutes les autres marchandises, le prix qui est sim» plement suffisant pour remplacer, avec les profits ordinaires, le » capital employé à le faire venir au marché. Dans une mine dont le » propriétaire ne retire pas de rente, et qu'il est obligé d'exploiter » lui-même ou d'abandonner tout à fait, le prix du charbon doit en » général approcher beaucoup de ce prix. »

Mais la même cause, c'est-à-dire l'abondance, et, par conséquent

le bas prix du charbon, de quelque source qu'elle provienne, en faisant abandonner l'exploitation des mines qui ne paient pas de loyer ou qui n'en paient qu'un très-modique, aurait des effets analogues sur la culture des terres; car cette grande abondance et ce bas prix conduiraient à délaisser des produits de la terre, rendraient nécessaire d'abandonner la culture des terrains qui ne paient pas de rente, ou n'en paient qu'une très-modique. Si, par exemple, les pommes de terre devenaient la nourriture ordinaire et générale de notre nation, comme le riz l'est chez quelques peuples, un quart ou une moitié des terres actuellement en culture serait vraisemblablement abandonné à l'instant; car si, comme Adam Smith l'assure, « un acre de terre » en pommes de terre produit six mille livres pesant de nourriture » substantielle, ce qui est trois fois autant qu'en donnerait un acre » de terre en blé, » la population ne pourrait pas se développer longtemps sur une échelle assez vaste pour suffire à consommer la quantité de nourriture récoltée sur les terres où l'on cultivait auparavant du blé. Il y aurait beaucoup de terrains abandonnés, et les rentes tomberaient; et ce ne serait que lorsque la population aurait doublé ou triplé, qu'on pourrait cultiver de nouveau autant de terres, et payer de ces terres un aussi fort loyer que par le passé.

Il ne serait pas payé non plus une plus forte part du produit brut au propriétaire foncier, que ce produit consistât en pommes de terre suffisantes pour nourrir trois cents individus, ou, en blé, qui ne pourrait en nourrir que cent; car, quoique les frais de production se trouvassent bien diminués, dans le cas où les salaires de l'ouvrier seraient réglés principalement par le prix des pommes de terre et non par celui du blé, et quoique, par conséquent, la somme totale du produit brut, — les travailleurs payés, — se trouvât considérablement augmentée, cependant aucune partie de ce surplus n'irait grossir la rente; il irait constamment grossir les profits, lesquels montent toujours quand les salaires baissent, et tombent lorsque les salaires haussent. La rente suivra la même marche, que l'on cultive du blé ou des pommes de terre; elle sera toujours égale à la différence entre les quantités de produits obtenues par l'emploi de capitaux pareils sur des terres de la même ou de différente qualité; et par conséquent, tant que des terres d'une même qualité seront cultivées et qu'il n'y aura aucune variation dans leur fertilité et dans leurs avantages respectifs, le loyer sera toujours dans le même rapport avec le produit brut.

Adam Smith prétend cependant que la part du propriétaire se trou-

vera augmentée par suite de la diminution des frais de production, et qu'il recevra par conséquent une plus grande part et une quantité plus considérable d'un produit abondant que d'un produit rare. « Une rizière, dit-il, produit une plus grande quantité de nourri» ture que le champ de blé le plus fertile. Le produit ordinaire d'un » acre monte à ce qu'on dit, à deux récoltes par an, de trente à » soixante boisseaux chacune. Ainsi, quoique la culture exige plus » de travailleurs, quand tous ces travailleurs ont subsisté, il reste un » plus grand excédant. Par conséquent, dans les pays où le riz est la » nourriture végétale ordinaire et favorite du peuple, et où il com» pose la principale subsistance des laboureurs qui le cultivent, *il doit » revenir au propriétaire, dans ce plus grand excédant, une portion » plus forte que celle qui lui revient dans les pays à blé.* »

M. Buchanan remarque aussi : « qu'il est bien clair que si la terre » donnait un autre produit en plus grande abondance que le blé, et » que ce produit devînt la nourriture ordinaire du peuple, la rente » des propriétaires des terres augmenterait à proportion de l'abon» dance plus grande de ce produit. »

Si les pommes de terre devenaient la nourriture habituelle du peuple, il y aurait un intervalle assez long pendant lequel les propriétaires fonciers éprouveraient une très-forte réduction dans leurs rentes. Ils ne recevraient probablement alors qu'une portion de subsistances bien moindre que celle qu'ils en retirent à présent, tandis que ces subsistances descendraient au tiers de leur valeur actuelle. Mais tous les objets manufacturés à l'achat desquels le propriétaire foncier dépense une partie de son fermage, n'éprouveraient d'autre baisse que celle qui proviendrait de la baisse des matières premières dont ils sont fabriqués, baisse qui ne pourrait être occasionnée que par la fertilité plus grande des terres qui pourraient être alors consacrées à leur production.

Quand, par suite de l'accroissement de la population, on viendrait à livrer de nouveau à la culture, des terres ayant les mêmes qualités que celles qu'on cultivait auparavant pour en tirer la nourriture nécessaire, et quand on viendrait à consacrer à cette culture le même nombre d'hommes, le propriétaire foncier retirerait, non-seulement la même part du produit qu'auparavant, mais cette part aurait encore la même valeur que par le passé. La rente serait donc la même qu'auparavant; cependant les profits seraient beaucoup plus élevés, parce que le prix de la nourriture, et par conséquent les salaires seraient bien plus bas. Les gros profits favorisent l'accumulation du

capital. La demande de bras augmenterait encore, et les propriétaires retireraient un avantage permanent de la concurrence qui s'établirait pour avoir des terres à défricher.

La culture pourrait, même, tellement s'améliorer, il pourrait en résulter une telle abondance de denrées alimentaires, que, naturellement, les mêmes terres desserviraient les besoins d'une population beaucoup plus considérable et paieraient des rentes beaucoup plus élevées. De tels résultats ne peuvent manquer d'être avantageux aux propriétaires et s'accordent, d'ailleurs, pleinement avec le principe que ces recherches doivent mettre hors de doute : savoir, que des profits extraordinaires ne peuvent jamais avoir qu'une durée fort limitée, car l'excédant que donnent les produits du sol après le prélèvement des bénéfices suffisants pour encourager la production et l'épargne, cet excédant, dis-je, retourne, en définitive, au propriétaire.

La baisse que déterminerait dans les salaires cette abondance de produits naturels aurait non-seulement pour résultat d'augmenter le rendement des terres déjà cultivées, mais encore d'attirer vers elles de nouveaux capitaux, et, en même temps, d'amener le défrichement des travaux de qualité inférieure; ce qui tournerait au profit des propriétaires et de la classe entière des consommateurs. La terre — cette machine qui produit la denrée la plus importante — s'améliorerait et prendrait une valeur naturelle en face des demandes qui en seraient faites. Tous les avantages se feraient d'abord sentir aux ouvriers, aux capitalistes et aux consommateurs : mais peu à peu, et par la marche naturelle des faits, ils passeraient aux propriétaires du sol.

Indépendamment de ces améliorations qui intéressent si vivement la société et si faiblement le propriétaire, l'intérêt du propriétaire foncier est toujours en opposition avec celui du consommateur et du manufacturier. Le blé ne peut jamais se soutenir à un haut prix qu'autant qu'il faut plus de travail pour le produire, qu'autant qu'il nécessite plus de frais de production. La même cause faisant également hausser les rentes, il est de l'intérêt du propriétaire foncier que les frais de production du blé augmentent. Ce n'est pourtant pas là l'intérêt du consommateur, qui voudrait que le blé fût toujours à bas prix, relativement à l'argent et aux marchandises; car c'est toujours avec des marchandises ou de l'argent que l'on achète du blé. Il n'est pas non plus de l'intérêt du manufacturier que le blé soit cher, car la cherté du blé amène celle des salaires, sans amener celle des marchandises. Il faudra qu'il donne alors non-seulement plus de ses mar-

chandises, ou, ce qui revient au même, une plus forte valeur en marchandise, en échange du blé qu'il consomme lui-même; mais il sera encore obligé de donner plus de marchandises ou plus de valeur pour payer le salaire de ses ouvriers, sans en recevoir de dédommagement. Toutes les classes de la société souffriront donc par le renchérissement du blé, excepté la classe des propriétaires. Les transactions entre le propriétaire foncier et le public ne ressemblent pas aux transactions mercantiles, dans lesquelles on peut dire que le vendeur gagne aussi bien que l'acheteur; car, dans les premières, toute la perte est d'un côté, et le gain de l'autre; et si, par l'importation, l'on pouvait se procurer du blé à meilleur marché, on verrait combien la perte qui résulte de la non-importation est plus forte pour les uns que le gain ne l'est pour les autres.

Adam Smith ne fait jamais de distinction entre la valeur diminuée de l'argent et la valeur augmentée du blé, et voilà pourquoi il pense que l'intérêt des propriétaires fonciers n'est point en opposition avec celui du reste de la société. Dans le premier cas, c'est l'argent qui a baissé relativement à tous les autres produits : dans le second cas, c'est le blé. Dans le premier cas, le blé et les marchandises continuent d'avoir la même valeur relative; dans le second cas, le blé est, comme l'argent, plus élevé relativement aux marchandises.

L'observation suivante d'Adam Smith est applicable au bas prix de l'argent; mais elle ne l'est nullement à la valeur augmentée du blé.

« Si l'importation (du blé) était libre en tout temps, nos fermiers » et nos propriétaires ruraux retireraient vraisemblablement moins » d'argent de leur blé, une année dans l'autre, qu'ils ne font à présent, que l'importation est, par le fait, prohibée la plupart du » temps [1]; mais l'argent qu'ils en retireraient aurait plus de valeur, » *achèterait plus de marchandises de toute autre espèce,* et emploierait » plus de bras. Par conséquent leur richesse réelle, leur revenu réel » seraient les mêmes qu'à présent, quoique exprimés par une moindre quantité d'argent, et dès lors ils ne se trouveraient ni moins en » état de cultiver, ni moins encouragés à le faire qu'ils ne le sont à » présent. Au contraire, comme une hausse dans la valeur de l'argent, » procédant d'une baisse dans le prix en argent du blé, fait baisser » de quelque chose le prix de toutes les autres marchandises, elle

---

[1] Nous avons fait voir dans une note précédente les transformations radicales subies, depuis l'époque de Smith, par la législation des céréales en Angleterre.

A. F.

» donne à l'industrie du pays où elle a lieu quelque avantage dans
» tous les marchés étrangers, et tend par là à accroître et à encoura-
» ger cette industrie. Or, l'étendue du marché national pour le blé,
» doit être en proportion de l'industrie générale du pays où il croît,
» ou du nombre de ceux qui produisent quelque autre chose à donner
» en échange pour le blé; et le marché national étant, dans tout pays,
» le marché le plus rapproché et le plus commode est aussi le plus
» vaste et le plus important; par conséquent cette hausse dans la va-
» leur réelle de l'argent, qui provient de la baisse du prix moyen du
» blé en argent, tend à agrandir le marché le plus vaste et le plus im-
» portant pour le blé, et par conséquent à encourager la production
» bien loin de la décourager. »

La hausse ou la baisse du prix du blé provenant de l'abondance et du bas prix de l'or et de l'argent, n'intéresse nullement le propriétaire foncier, car tous les autres produits s'en ressentiront de la manière exposée par Adam Smith ; mais la cherté relative du blé est toujours très-avantageuse au propriétaire foncier, qui, avec la même quantité de blé, peut acquérir, non-seulement une plus grande somme d'argent, mais encore une quantité plus considérable de tout ce qu'on peut acheter avec de l'argent.

CHAPITRE XXV.

DU COMMERCE COLONIAL.

Dans ses observations sur le commerce colonial, Adam Smith a fait voir, de la manière la plus satisfaisante, les avantages d'un commerce libre, et l'injustice que les métropoles font éprouver aux colonies, en les empêchant de vendre leurs produits sur le marché où les prix sont le plus élevés, et d'acheter au contraire les objets manufacturés et leurs subsistances dans le marché où ces choses sont au plus bas prix. Il a prouvé que si on laissait chaque pays libre d'échanger les produits de son industrie dans le temps et dans les endroits qui lui conviendraient, on obtiendrait ainsi la meilleure distribution possible du travail de l'espèce humaine, et l'on s'assurerait la plus grande abondance des choses nécessaires ou agréables à la vie.

Il a encore tâché de faire voir que cette liberté de commerce, qui est incontestablement avantageuse à la société en masse, l'est également à chaque pays en particulier; et que le système d'une politique étroite, adopté par les États de l'Europe envers leurs colonies, n'est pas moins nuisible aux métropoles elles-mêmes qu'il ne l'est aux colonies, dont on sacrifie les intérêts.

« Ainsi, comme tous les autres expédients misérables et nuisibles » de ce système mercantile que je combats, dit Adam Smith, le mo- » nopole du commerce des colonies opprime l'industrie de tous les » autres pays, et principalement celle des colonies, sans ajouter le » moins du monde à celle du pays en faveur duquel il a été établi, » et tout, au contraire, en la diminuant. »

Cette partie de son sujet n'est cependant pas traitée d'une manière aussi claire et aussi convaincante que celle où il montre l'injustice du système adopté envers les colonies.

Sans prétendre décider si le système actuel, adopté par l'Europe à l'égard de ses colonies, est ou non nuisible aux métropoles, qu'il

me soit permis de croire que la mère-patrie peut quelquefois retirer un avantage des entraves auxquelles elle assujettit les habitants de ses colonies. Qui peut douter, par exemple, que, supposant que l'Angleterre fût une colonie de la France, ce dernier pays ne trouvât du profit à faire payer à l'Angleterre une forte prime sur l'exportation du blé, du drap, ou de toute autre marchandise? En examinant la question des primes, et partant de la supposition que le blé se vendait en Angleterre 4 l. st. le quarter, nous avons vu qu'en accordant 10 sh. de prime sur l'exportation, le blé serait revenu en France à 3 l. 10 sh. Or, si le blé était auparavant à 3 l. 15 sh. le quarter en France, le consommateur français aura gagné 5 sh. par quarter sur tout le blé importé ; et si le prix naturel du blé en France était auparavant de 4 l. les Français auraient gagné en totalité les 10 sh., montant de la prime. La France profiterait donc par là de toute la perte que l'Angleterre aurait supportée; elle ne gagnerait pas seulement une partie de ce que l'Angleterre aurait perdu; mais, dans quelques cas, elle en aurait gagné la totalité.

On pourra cependant objecter qu'une prime d'exportation étant une mesure de police intérieure, ne peut pas facilement être imposée par la mère-patrie.

S'il convenait à la Jamaïque aussi bien qu'à la Hollande de faire un échange réciproque des produits de chacun de ces pays, sans l'intervention de l'Angleterre, il est bien certain que, si l'on y mettait obstacle, les intérêts de la Hollande et de la Jamaïque en souffriraient; mais si la Jamaïque est forcée d'envoyer ses produits en Angleterre, pour les y échanger contre des marchandises hollandaises, il y aura un capital anglais et une agence anglaise employés dans un commerce dans lequel ni l'un ni l'autre n'auraient été engagés sans cela. Ce commerce y est attiré par une prime que l'Angleterre ne paie pas, et qui est payée par la Hollande et la Jamaïque.

Que la perte supportée en raison d'une distribution désavantageuse du travail dans deux pays, puisse être profitable à l'un des deux, tandis que l'autre souffre une perte encore plus forte que celle qui résulte immédiatement d'une telle distribution, c'est une opinion qu'Adam Smith lui-même a adoptée; et si elle est vraie, ce sera une preuve décisive qu'une mesure qui peut être très-nuisible à une colonie, peut être d'un avantage partiel pour la mère-patrie.

En parlant des traités de commerce, Adam Smith s'exprime ainsi : « Quand une nation s'oblige, par un traité, de permettre chez elle

» l'entrée de certaines marchandises d'un pays étranger, tandis » qu'elle les prohibe venant de tous les autres pays, ou bien d'e- » xempter les marchandises d'un pays des droits auxquels elle assu- » jettit celles de tous les autres, le pays, ou du moins les marchands » et les manufacturiers du pays dont le commerce est ainsi favorisé, » doivent tirer de grands avantages de ce traité. Ces marchands et » manufacturiers jouissent d'une sorte de monopole dans le pays qui » les traite avec tant de faveur. Ce pays devient un marché à la fois » plus étendu et plus avantageux pour leurs marchandises : plus » étendu, parce que les marchandises des autres nations ayant l'ex- » clusion ou étant assujetties à des droits plus lourds, il absorbe une » plus grande quantité de celles qu'ils y portent; plus avantageux, » parce que les marchands du pays favorisé, jouissant dans ce marché » d'une espèce de monopole, y vendront souvent leurs marchandises » à un prix plus élevé que s'ils étaient exposés à la libre concurrence » des autres nations. »

Or, les deux nations qui font un tel traité de commerce peuvent être la mère-patrie et ses colonies; et Adam Smith admet, comme on voit, qu'une métropole peut gagner à opprimer ses colonies. Nous observerons cependant encore une fois qu'à moins que le monopole du marché étranger ne se trouve entre les mains d'une compagnie exclusive, les consommateurs étrangers ne paieront pas les marchandises plus cher que les nationaux. Le prix qu'ils paieront, les uns comme les autres, ne s'éloignera pas beaucoup du prix naturel de ces marchandises dans le pays qui les produit. Par exemple, l'Angleterre, dans des circonstances ordinaires, pourra toujours acheter des marchandises françaises à leur prix naturel en France, et la France aurait le même privilége d'acheter des marchandises anglaises à leur prix naturel en Angleterre. Mais on achèterait des marchandises à ce prix, sans qu'il y eût besoin d'un traité de commerce. Quel serait donc l'avantage ou le désavantage d'un semblable traité?

Voici quel serait le désavantage qui en résulterait pour le pays qui importerait. Par le traité, il serait forcé d'acheter une marchandise en Angleterre, par exemple, à son prix naturel, tandis qu'il aurait peut-être pu l'avoir, dans quelque autre pays, à un prix naturel plus bas. Le traité produit donc une distribution désavantageuse des capitaux en général, dont souffre principalement le pays qui est borné par traité au marché le moins avantageux; mais le traité ne donne aucun avantage au vendeur, en vertu d'un prétendu monopole; car

la concurrence de ses compatriotes empêche le vendeur de vendre ses marchandises au-dessus de leur prix naturel; ce qu'il eût fait, soit qu'il les exportât en France, en Espagne, aux Indes occidentales, soit qu'il les vendît pour la consommation de l'intérieur.

En quoi donc consiste l'avantage de cette stipulation du traité? Le voici. Il n'aurait pas été possible de fabriquer ces marchandises en Angleterre pour l'exportation, si ce pays n'avait pas le privilége exclusif d'en approvisionner le marché en question; car la concurrence des pays dans lesquels le prix naturel est plus bas lui aurait ôté toute chance de pouvoir vendre ses marchandises. Cela inquiéterait cependant fort peu l'Angleterre, si elle était bien sûre de pouvoir vendre pour une valeur aussi forte d'autres produits de ses manufactures, soit dans le marché français, soit autre part, avec le même bénéfice. L'objet que l'Angleterre se propose est d'acheter en France pour une valeur de 5,000 l. st. de vins; elle voudrait donc vendre dans un marché quelconque, des marchandises qui puissent lui rapporter ces 5,000 l. st. Si la France lui accorde le monopole du drap, l'Angleterre y enverra aussitôt du drap pour l'échanger contre le vin dont elle a besoin; mais si le commerce est libre, la concurrence de l'industrie des autres pays peut empêcher que le prix naturel du blé ne soit assez bas pour qu'en le vendant, elle retire ces 5,000 l., en obtenant en même temps les profits ordinaires du capital employé dans ce genre de manufacture. Il faut donc que l'industrie de l'Angleterre se porte vers un autre objet. Mais il se peut qu'il n'y ait aucun de ses produits, qu'elle puisse, eu égard à la valeur actuelle de l'argent, vendre au prix naturel des marchandises des autres pays. Quelle en sera la conséquence? Comme les buveurs de vin, en Angleterre, sont encore disposés à dépenser 5,000 l. st. en vin de France, il faudra qu'on exporte dans ce pays 5,000 l. st. en argent pour y acheter ce vin. Cette exportation de numéraire en fera hausser la valeur en Angleterre, en la faisant baisser dans les autres pays; et le *prix naturel* de tous les produits de l'industrie anglaise baissera aussi en même temps; car la hausse du prix de l'argent équivaut à la baisse du prix des marchandises. On pourra alors se procurer les 5,000 l. par l'exportation de marchandises anglaises; car, après la réduction de leur prix naturel, elles pourront soutenir la concurrence avec les marchandises des autres pays. Il faudra cependant vendre une quantité plus considérable de marchandises à bas prix pour obtenir les 5,000 l. dont on a besoin; et quand on les aura obtenues, elles ne s'échangeront plus contre la même quantité de vin qu'auparavant; car pendant que la diminution de numéraire en Angleterre y aura fait bais-

ser le prix naturel des marchandises, l'augmentation d'argent en France y fera monter le prix naturel des marchandises et du vin. On importera donc moins de vin en Angleterre en échange de ses produits, quand le commerce sera entièrement libre, que lorsque ce pays sera particulièrement favorisé par des traités de commerce. Cependant, le taux des profits ne varierait pas; le numéraire aurait changé de valeur relative dans les deux pays, et l'avantage que la France en retirerait, serait d'obtenir une plus grande quantité de marchandises anglaises en échange d'une quantité déterminée de produits français; et la perte pour l'Angleterre consisterait en ce qu'elle obtiendrait une moindre quantité de marchandises françaises en échange des marchandises anglaises.

Le commerce étranger se soutiendra donc toujours, qu'on y mette des entraves, qu'on l'encourage, ou qu'il soit libre; et il ne peut être réglé que par le changement du prix naturel, et non par le changement de la valeur naturelle des frais de production dans chaque pays, et ce changement s'opère dès qu'on altère la distribution des métaux précieux. Cette explication confirme l'opinion que j'ai émise ailleurs, qu'il n'y a pas d'impôt, de prime ou de prohibition sur l'importation ou l'exportation des marchandises, qui ne donne lieu à une différente distribution des métaux précieux, et qui, par conséquent, ne modifie dans tout pays le prix naturel et le prix courant des marchandises.

Il est donc évident que le commerce avec les colonies peut être réglé de manière qu'il soit en même temps moins avantageux pour les colonies et plus lucratif pour la métropole, qu'un commerce parfaitement libre. De même qu'il serait désavantageux pour un consommateur d'être restreint à n'acheter que dans une seule boutique, de même est-il nuisible pour une nation de consommateurs d'être forcée de n'acheter que dans un seul pays. Si la boutique, ou le pays en question, peut fournir les marchandises demandées à meilleur marché, ils sont bien sûrs de les vendre sans avoir besoin pour cela d'aucun privilége exclusif; et s'ils ne peuvent pas les livrer au prix le plus bas, l'intérêt général demanderait qu'on ne les encourageât point à continuer un commerce qu'ils ne peuvent pas faire avec un avantage égal à celui de leurs rivaux. La boutique et le pays qui vendraient exclusivement pourraient perdre à ce changement d'emploi; mais l'intérêt général n'est jamais si bien assuré que par la distribution la plus productive du capital général, c'est-à-dire par un commerce universellement libre.

L'augmentation des frais de production ne diminue pas nécessai-

rement la consommation d'un produit, si ce produit est de première nécessité; car, quoique en général les ressources des consommateurs se trouvent diminuées par la hausse d'une marchandise quelconque, ils peuvent cependant renoncer à la consommation de quelque autre produit dont les frais de production n'ont pas augmenté. Dans ce cas, l'offre et la demande conserveront la même proportion que par le passé : les frais de production seuls auront augmenté, et cependant le prix haussera; et il doit hausser, pour mettre les profits du créateur du produit renchéri au niveau des profits des autres commerces.

M. Say convient que les frais de production sont le fondement du prix, et pourtant, dans plusieurs endroits de son livre, il soutient que le prix est réglé par la proportion entre l'offre et la demande. Le régulateur réel et définitif de la valeur relative de deux produits quelconques, c'est ce que la production de chacun a coûté, et non les quantités respectives de chacun de ces produits, ni la concurrence parmi les acheteurs.

Selon Adam Smith, le commerce colonial de l'Angleterre étant un de ceux dans lequel il ne peut y avoir d'employés que des capitaux anglais, fait monter le taux des profits de tous les autres commerces, et comme, selon lui, les hauts profits, ainsi que les forts salaires, font hausser le prix des produits, le monopole du commerce colonial a été, à ce qu'il croit, nuisible à la mère-patrie, dont il a diminué la faculté de pouvoir vendre des objets manufacturés à un prix aussi bas que les autres pays. « Par l'effet du monopole, dit-il, l'accroissement du com- » merce des colonies a bien moins été, pour le commerce général de la » Grande-Bretagne, la cause d'une addition à ce qu'il était aupara- » vant, que celle d'un changement total de direction. Secondement, ce » monopole a contribué nécessairement à maintenir, dans toutes les » branches différentes du commerce de la Grande-Bretagne, le taux » des profits à un degré plus haut que celui où il se serait tenu na- » turellement, si le commerce avec les colonies anglaises eût été ou- » vert à toutes les nations.... Or, tout ce qui fait monter dans un » pays le taux ordinaire du profit plus haut qu'il n'aurait été sans » cela, assujettit nécessairement ce pays en même temps à un désavan- » tage *absolu* et à un désavantage *relatif* dans toutes les autres bran- » ches de commerce, dont il n'a pas le monopole. Il assujettit ce pays à » un désavantage absolu, attendu que, dans toutes les autres bran- » ches de commerce, ses marchands ne peuvent retirer ce plus gros » profit sans vendre à la fois, et les marchandises des pays étrangers » qu'ils importent dans le leur, et les marchandises de leur propre

» pays qu'ils exportent à l'étranger, plus cher qu'ils ne les eussent » vendues sans cela. Il faut, à la fois, que leur propre pays vende » plus cher qu'il n'aurait fait sans cela; qu'il achète moins et vende » moins; qu'il jouisse moins et qu'il produise moins.

..... » On entend souvent nos marchands se plaindre des hauts » salaires de nos ouvriers, comme étant la cause de ce que les ouvra- » ges de leurs fabriques ne peuvent soutenir la concurrence dans les » marchés étrangers; mais on ne les entend jamais parler des hauts » profits du capital. Ils se plaignent des gains excessifs des autres, » mais ils ne disent rien du leur. Cependant les hauts profits du ca- » pital, en Angleterre, peuvent contribuer, dans beaucoup de cir- » constances, autant que les hauts salaires qu'on y paie aux ouvriers, » et, dans quelques circonstances, contribuent peut-être davantage » à faire hausser le prix des ouvrages des fabriques anglaises. »

J'admets que le monopole du commerce avec les colonies doit dé ranger, et quelquefois d'une manière désavantageuse, la direction des capitaux; mais d'après ce que j'ai déjà dit au sujet des profits, on verra, je crois, qu'aucun déplacement du commerce étranger et aucun changement du commerce intérieur pour le commerce avec l'étranger, ne sauraient affecter le taux des profits. La perte qui en résultera est celle que je viens d'exposer; elle consiste dans une moins bonne distribution des capitaux et de l'industrie, et par suite dans une diminution de production. Le prix naturel des produits haussera, et par conséquent, quoique le consommateur soit en état d'acheter pour une même valeur en argent, il n'obtiendra, avec cet argent, qu'une quantité moindre de marchandises. Et lors même que le monopole aurait pour effet de faire hausser les profits, il n'occasionnerait pas le moindre dérangement dans les prix; car le prix n'est réglé ni par les salaires ni par les profits.

Adam Smith lui-même paraît en convenir, quand il dit que « le » prix des choses, ou la valeur de l'or et de l'argent, comparée aux » marchandises, dépend de la proportion qu'il y a entre *la quantité* » *de travail* nécessaire pour faire arriver au marché une certaine » quantité d'or et d'argent, et la quantité de travail nécessaire pour » y faire arriver une certaine quantité de marchandises d'une autre » espèce. » Cette quantité restera la même, que les profits et les salaires montent ou baissent. Comment donc le prix peut-il hausser par l'effet des hauts profits?

CHAPITRE XXVI.

DU REVENU BRUT ET DU REVENU NET.

Adam Smith exagère toujours les avantages qu'un pays tire d'un grand revenu brut[1], par opposition à un grand revenu net. « Plus » grande sera la portion du capital d'un pays consacré à l'agriculture, » et plus la somme de travail productif que ce capital met en œuvre » deviendra considérable dans l'intérieur du pays. Il en sera de même » de la valeur que son emploi ajoute aux produits annuels de la terre » et de l'industrie de la communauté. Le capital employé dans les » manufactures est celui qui, après le capital comparé à l'agriculture, » met en œuvre la plus grande quantité de travail productif, et ajoute » le plus grand accroissement de valeur à la production annuelle. Le » capital employé au commerce d'exportation est le moins productif » des trois[2]. »

---

[1] C'est à bon droit qu'à ne considérer que les intérêts nationaux, Smith fait cas d'un gros *revenu brut*, c'est-à-dire d'une grande masse d'utilité produite. On ne devrait parler de *revenu net* que lorsqu'il est question des intérêts d'un particulier par opposition à ceux d'un autre. Le revenu net d'un particulier se compose de la valeur du produit auquel il a concouru, soit par son industrie, soit par ses capitaux, soit par ses terres, moins ses déboursés. Mais comme tous les déboursés qu'il a faits sont des portions de revenus qu'il a payées à d'autres, la totalité de la valeur du produit a servi à payer des revenus. Le revenu total d'une nation se compose de son produit brut ; c'est-à-dire de la valeur brute de tous ses produits qui se distribue entre les producteurs.

Cette valeur, après plusieurs échanges, se consommerait tout entière dans l'année qui l'a vu naître, qu'elle n'en serait pas moins encore le *revenu de la nation ;* de même qu'un particulier qui a 20,000 fr. de revenu annuel, n'a pas moins 20,000 fr. de revenu annuel, quoiqu'il le mange tout entier chaque année. Son revenu ne se compose pas seulement de ses épargnes. — J.-B. SAY.

[2] M. Say est de la même opinion qu'Adam Smith. « L'emploi le plus produc- » tif après celui-là, dit-il, pour le pays en général, est celui des manufactures et » du commerce intérieur, parce qu'il met en activité une industrie dont les profits

En admettant pour un moment que cela soit vrai, quel avantage résultera-t-il pour un pays de l'emploi d'une grande quantité de travail productif, si, soit qu'il emploie cette quantité ou une quantité moindre, son revenu et ses profits réunis doivent rester les mêmes? Le produit total de la terre et de l'industrie de tout pays se partage en trois portions, dont la première est destinée aux salaires, la seconde aux profits, et la troisième à la rente. Ce n'est que sur les deux dernières portions qu'on peut lever des impôts, ou faire des épargnes : la première, si elle est modique, étant toujours égale aux frais nécessaires de production, il serait tout à fait indifférent pour une personne qui sur un capital de 20,000 l. ferait 2,000 l. par an de profits, que son capital employât cent hommes ou mille, et que ses produits se vendissent 10,000 l. ou 20,000 l., pourvu que, dans tous les cas, ses profits ne baissassent point au-dessous de 2,000 l. L'intérêt réel d'une nation n'est-il pas aussi garanti? et dès que son revenu net et réel, que ses rentes et profits sont les mêmes, qu'importe qu'elle se compose de dix ou de douze millions d'individus? Ses facultés pour l'entretien d'escadres, d'armées, et de toute autre sorte de travail improductif, doivent être en proportion de son revenu net, et non de son revenu brut. Si cinq millions d'hommes pouvaient produire la nourriture et l'habillement nécessaires pour dix millions, la nourriture et l'habillement de cinq millions constitueraient le revenu net. Le pays retirerait-il quelque avantage, si, pour produire ce même revenu net, il fallait sept millions d'hommes, c'est-à-dire, s'il fallait que sept millions d'hommes fussent employés à produire de la nourriture et de l'habillement pour douze millions? La nourriture et l'habillement de cinq millions seraient toujours le revenu net. L'emploi d'un plus grand nombre d'hommes ne nous mettrait en état ni d'ajouter un homme à notre armée ou à notre marine, ni de fournir une guinée de plus aux impôts [1].

» sont gagnés dans le pays, tandis que les capitaux employés par le commerce ex-
» térieur font gagner l'industrie et les fonds de terre de toutes les nations indis-
» tinctement.

» L'emploi le moins favorable à la nation est celui des capitaux employés au » commerce de transport, de l'étranger à l'étranger. » *Liv. II, chap. 8,* § 3.

(*Note de l'Auteur.*)

[1] Si j'osais me permettre de faire une critique générale de la doctrine de M. Ricardo et de sa manière de traiter plusieurs questions d'économie politique, je dirais qu'il donne aux principes qu'il croit justes une telle généralité qu'il en regarde les résultats comme infaillibles. De ce principe, que la classe qui vit de

Ce n'est point en raison d'aucun avantage supposé provenant d'une grande population, ni en raison du bonheur dont peut jouir

---

salaires ne gagne que ce qui est rigoureusement nécessaire pour se perpétuer et s'entretenir, il tire cette conséquence, qu'une industrie qui fait travailler sept millions d'ouvriers n'est pas plus avantageuse qu'une industrie qui en fait travailler cinq millions, se fondant sur ce que, dans l'un et l'autre cas, les ouvriers consommant tout ce qu'ils gagnent, il ne reste pas plus du travail de sept millions que du travail de cinq millions. Cela ressemble tout à fait à la doctrine des Économistes du dix-huitième siècle, qui prétendaient que les manufactures ne servaient nullement à la richesse d'un État, parce que la classe salariée consommant une valeur égale à celle qu'elle produisait, ne contribuait en rien à leur fameux *produit net*.

In universalibus latet dolus, a dit Bacon, avec ce bon sens exquis qui l'a fait nommer le Père de la saine philosophie. Lorsqu'on descendra de ces généralités aux réalités qu'il faut toujours prendre pour guides, on trouvera que sur sept millions d'ouvriers tous occupés, il y aura plus d'épargnes faites que sur cinq millions. Ce n'est que dans la classe la plus grossière des simples manouvriers que les gains se bornent à ce qui est rigoureusement nécessaire pour perpétuer cette classe. Du moment qu'il y a un talent ajouté aux facultés du simple travailleur, il en résulte une faculté un peu moins commune et moins offerte, circonstance qui ajoute à la valeur du travail qui en résulte. Smith remarque qu'une intelligence remarquable, une probité scrupuleuse dans cette classe, sont payées au delà du taux rigoureusement nécessaire pour perpétuer la famille. Aussi voit-on un très-grand nombre de familles de simples salariés qui font des économies, augmentent leur bien-être et leur mobilier, ce qui augmente la somme des épargnes de la société.

Mais quand même il serait vrai que de sept millions d'ouvriers tous occupés il ne sortît pas plus d'épargnes que de cinq millions, serait-ce une matière indifférente que de nourrir l'un ou l'autre nombre? Sous le rapport de la puissance nationale, la population, et une population active et industrieuse, n'est-elle pas une puissance aussi? Et si quelque Attila barbare, ou même quelque Attila civilisé attaquait un pays populeux, ne serait-il pas plus facilement repoussé que s'il ne rencontrait pour s'opposer à ses armées, que des capitalistes spéculateurs occupés dans le fond de leur comptoir à balancer les prix-courants des principales places de l'Europe et de l'Amérique?

Sous le rapport du bonheur, on peut dire de même qu'il y a une plus grande masse de bonheur dans une population de sept millions qui gagne et consomme ce qu'elle gagne, élève sa famille, et jouit de l'exercice de ses facultés, que dans une population de cinq millions.

Il semblerait que l'homme n'est au monde que pour épargner et accumuler! Il y est principalement pour consommer ce que la nature lui donne gratuitement et ce qu'il acquiert par son industrie. Produire et consommer, voilà le propre de la vie humaine, voilà sa fin principale; c'est ce que font les nations qui ne s'élèvent ni ne déclinent. Si elles peuvent y joindre des épargnes qui, en grossissant leurs capitaux, étendent leur industrie, c'est une circonstance favorable sans

un plus grand nombre d'hommes, qu'Adam Smith donne la préférence à cet emploi de capital qui met en œuvre la plus grande quantité d'industrie; mais c'est expressément en se fondant sur l'effet qu'il lui suppose d'augmenter la puissance nationale, car il dit que « la » richesse et la puissance de toute nation, en tant que la puissance » dépend de la richesse, doit toujours être en proportion de la valeur » de sa production annuelle, qui constitue le fonds qui sert en défi» nitive à payer tout impôt. » Il est cependant évident que les facultés de payer des impôts sont en proportion du revenu net et non du revenu brut.

Dans la distribution des emplois des capitaux entre tous les pays, le capital des peuples pauvres sera naturellement employé à ces genres d'industrie qui font subsister une grande quantité de travailleurs dans l'intérieur, parce que, dans de tels pays, on peut se procurer avec le plus de facilité la nourriture et les choses nécessaires pour une population croissante. Dans les pays riches, au contraire, où la nourriture est chère, les capitaux se porteront, si le commerce est libre, vers ces genres d'industrie qui exigent l'emploi du plus petit nombre d'ouvriers dans l'intérieur : tels sont le commerce de transport, le commerce avec les pays étrangers très-lointains, dans lesquels les profits sont en proportion des capitaux, et non en proportion de la quantité de travail employé [1].

---

doute, et vers laquelle elles doivent tendre autant qu'elles peuvent; mais ce n'est pas une condition essentielle de leur existence. — J.-B. SAY.

[1] « Il est heureux, dit M. Say, que la pente naturelle des choses entraîne les » capitaux préférablement, non là où ils feraient les plus gros profits, mais où » leur action est le plus profitable à la société. » *Liv. II, chap.* 8, § 3. M. Say ne nous a pas dit quels étaient ces emplois qui, tout en étant les plus profitables pour les particuliers, ne le sont pas de même pour l'État. Si des pays, ayant des capitaux bornés, mais des terres fertiles en abondance, ne se livrent pas de bonne heure au commerce étranger, c'est parce que ce commerce présente moins d'avantages aux particuliers, et qu'il est par conséquent moins avantageux pour l'État. (*Note de l'Auteur*).

Ce que M. Ricardo se plaint de ne pas trouver dans mon ouvrage, y est dans un passage que lui-même a cité quatre pages plus haut. Les emplois de capitaux qui, tout en procurant un profit au propriétaire du capital, mettent en valeur les facultés industrielles des gens du pays, ou les facultés productives du sol, augmentent plus les revenus du pays que les emplois qui ne procurent d'autre revenu que le simple profit du capital. Il y a même des emplois de capitaux qui, malgré le profit qu'ils procurent au capitaliste, ne fournissent aucun revenu au pays. Les bénéfices qu'on fait dans le jeu des effets publics, tout bénéfice qui ne saurait être

Quoique je convienne que, par la nature du fermage, un capital déterminé employé à l'agriculture sur tous les terrains autres que ceux cultivés les derniers, met en activité une plus grande quantité de travail qu'un capital employé dans les manufactures ou dans le commerce, je ne saurais pourtant admettre qu'il y ait la moindre différence entre les quantités de travail mises en activité par un capital employé dans le commerce intérieur, et par un pareil capital employé dans le commerce étranger.

« Le capital qui envoie à Londres, dit Adam Smith, des ouvrages » de fabrique écossaise, et rapporte à Édimbourg du blé anglais et » des ouvrages de fabrique anglaise, remplace nécessairement, » dans chacune de ces opérations, deux capitaux appartenant à des » sujets de la Grande-Bretagne, et qui ont, tous les deux, été em- » ployés dans l'agriculture ou les manufactures de la Grande-Bre- » tagne.

» Le capital qui est employé à acheter des marchandises étrangè- » res pour la consommation intérieure, quand l'achat se fait avec le » produit de l'industrie nationale, remplace aussi, par chaque opé- » ration de ce genre, deux capitaux distincts, mais dont un seule- » ment est employé à soutenir l'industrie nationale. Le capital qui » envoie en Portugal des marchandises anglaises, et qui rapporte en » Angleterre des marchandises portugaises, ne remplace, dans cha- » cune des opérations qu'il fait, qu'un seul capital anglais; l'autre » est un capital portugais. Ainsi, quand même les retours du com- » merce *étranger de consommation* seraient aussi prompts que ceux du » commerce *intérieur*, le capital employé dans celui-là ne donnerait » toujours qu'un encouragement de moitié plus faible à l'industrie » ou au travail productif du pays. »

Cet argument me paraît fallacieux; car, quoique deux capitaux, l'un portugais et l'autre anglais, soient employés, ainsi que le suppose le docteur Smith, il y aura cependant un capital employé au commerce étranger, double de celui qui sera employé au commerce intérieur. Supposons que l'Écosse emploie un capital de 1,000 livres sterling à la fabrication des toiles, qu'elle échange contre le produit d'un capital pareil employé en Angleterre à la fabrication des soieries, ces deux pays emploieront ainsi 2,000 liv. sterl. et une quantité de tra-

---

un profit pour l'un sans être une perte pour quelque autre, est profitable pour le particulier qui gagne, sans l'être pour le pays. — J.-B. SAY.

vail proportionnelle. Supposons maintenant que l'Angleterre découvre qu'elle peut obtenir de l'Allemagne une plus grande quantité de toiles en échange des soieries qu'elle était dans l'habitude d'exporter en Écosse, et que l'Écosse, à son tour, trouve qu'elle peut obtenir de la France plus de soieries en échange de ses toiles qu'elle n'en obtenait auparavant de l'Angleterre ; dans ce cas, le commerce entre l'Angleterre et l'Écosse ne cessera-t-il pas à l'instant, et le commerce de consommation intérieure ne sera-t-il pas remplacé par un commerce de consommation étrangère? Mais quoique deux capitaux additionnels entrent dans ce commerce, c'est-à-dire le capital allemand et le capital français, la même somme de capital écossais et anglais ne continuera-t-elle pas à être employée, et ne mettra-t-elle pas en activité la même quantité d'industrie que lorsque ces capitaux étaient consacrés au commerce intérieur?

CHAPITRE XXVII.

DE LA MONNAIE ET DES BANQUES.

On a déjà tant écrit sur la monnaie, que, dans le nombre des personnes qui s'occupent de cette matière, il n'y a guère que les gens à préjugés qui puissent en méconnaître les vrais principes. Je me bornerai donc à un aperçu rapide de quelques unes des lois générales qui règlent la quantité et la valeur de la monnaie.

L'or et l'argent, ainsi que toutes les autres marchandises, n'ont de valeur qu'en proportion de la quantité de travail nécessaire pour les produire et les faire arriver au marché. L'or est quinze fois environ plus cher que l'argent, non pas que la demande en soit plus forte, ni que l'argent soit quinze fois plus abondant que l'or, mais uniquement en raison de ce qu'il faut quinze fois plus de travail pour obtenir une quantité déterminée d'or.

La quantité de monnaie qui peut être employée dans un pays dépend de sa valeur. Si l'or seul était employé pour la circulation des marchandises, il n'en faudrait qu'un quinzième de ce qui serait nécessaire si l'argent était consacré à cette fonction.

La monnaie en circulation ne saurait jamais être assez abondante pour regorger; car si vous en faites baisser la valeur, vous en augmenterez dans la même proportion la quantité; et en augmentant sa valeur vous en diminuerez la quantité [1].

---

[1] « Les usages de l'or et de l'argent établissent donc en chaque lieu un certain » besoin de cette marchandise; et lorsque le pays en possède la quantité nécessaire » pour satisfaire à ce besoin, ce qui s'introduit de plus, n'étant recherché de per» sonne, forme des valeurs dormantes qui sont à charge à leurs possesseurs. » — J.-B. Say, *liv. I, chap.* 17.

Dans une autre partie du même chapitre, M. Say dit que si, pour les communications intérieures d'un pays, il fallait l'emploi de mille voitures, et qu'on en possédât quinze cents, tout ce qui excéderait les mille serait inutile; et de là il conclut que si un pays possédait plus que la quantité *nécessaire* de monnaie, l'excédant resterait sans emploi. *(Note de l'Auteur).*

Tant que le gouvernement fait frapper des monnaies sans retenir les frais de monnayage, les pièces de monnaies ont une valeur égale à celle de toute autre pièce de même métal, d'un poids et d'une finesse pareils. Mais si le gouvernement retient un droit de monnayage ou de seigneuriage, la pièce de métal frappée excédera en général la valeur de la pièce non frappée de tout le montant de ce droit, parce qu'elle aura exigé plus de travail, ou, ce qui revient au même, la valeur duproduit d'une plus grande quantité de travail pour sa fabrication.

Quand l'État seul bat monnaie, il ne peut pas y avoir de limites à ce droit de monnayage; car, en restreignant la quantité du numéraire, on peut en élever la valeur indéfiniment.

C'est en vertu de ce principe que circule le papier monnaie. Toute sa valeur peut être regardée comme représentant un seigneuriage. Quoique ce papier n'ait point de valeur intrinsèque, cependant, si l'on en borne la quantité, sa valeur échangeable peut égaler la valeur d'une monnaie métallique de la même dénomination, ou de lingots estimés en espèces[1]. C'est encore par le même principe, c'est-à-dire en bornant la quantité de la monnaie que des pièces d'un bas titre peuvent circuler pour la valeur qu'elles auraient eue si leur poids et leur titre étaient ceux fixés par la loi, et non pour la valeur intrinsèque du métal pur qu'elles contiennent. Voilà pourquoi, dans l'histoire des monnaies anglaises, nous trouvons que notre numéraire n'a jamais été déprécié aussi fortement qu'il a été altéré. La raison en est qu'il n'a jamais été multiplié en proportion de sa dépréciation[2]. Le point capital dans l'émission du papier-monnaie, c'est d'être parfaitement éclairé sur les effets qui résultent du principe de la restriction dans les quantités mises en circulation. On voudra à peine croire dans cinquante ans que les directeurs de la banque et les ministres ont soutenu à la fois devant le Parlement, et devant les Comi-

---

[1] Cet exemple devrait suffire, ce semble, pour convaincre l'auteur que la base de toute valeur est, non pas la quantité de travail nécessaire pour faire une marchandise, mais le besoin qu'on en a, balancé par sa rareté. Le travail, ou en général les frais de production, sont une difficulté à vaincre qui borne la quantité d'une marchandise qu'on peut apporter sur le marché, et c'est en ce sens qu'ils sont un des éléments de la valeur des choses. Mais quand cette rareté est volontaire, l'effet est le même. — J.-B. SAY.

[2] Tout ce que je dis des monnaies d'or est également applicable à celles d'argent, et il serait inutile de les désigner toutes les deux à tout propos.

(*Note de l'Auteur*).

tés nommés par les Parlements, que des émissions de billets de la banque d'Angleterre, — en les supposant, même, affranchies de la faculté qu'ont les porteurs de réclamer des espèces ou des lingots, — que ces émissions, dis-je, n'avaient pas et ne pouvaient pas avoir d'action sur le prix des marchandises ou des lingots, ni sur l'état des changes.

Après l'établissement des banques, l'État n'a plus à lui seul le pouvoir de battre monnaie ou d'en faire l'émission. On peut tout aussi bien augmenter la monnaie en circulation, au moyen du papier de banque, que par des espèces; en sorte que si un État altérait ses monnaies et en limitait la quantité, il ne pourrait en maintenir la valeur; car les banques auraient la même faculté que le gouvernement d'augmenter la quantité de l'agent de la circulation.

D'après ces principes, il est aisé de voir que pour donner une valeur au papier-monnaie, il n'y a pas besoin qu'il soit payable à vue en espèces monnayées; il suffit pour cela que la quantité de ce papier soit réglée d'après la valeur du métal qui est reconnu comme mesure commune [1]. Si l'or, d'un poids et d'un titre déterminé, était cette mesure, on pourrait augmenter la quantité du papier à chaque baisse dans la valeur de l'or, ou, ce qui revient au même quant à l'effet, à chaque hausse dans le prix des marchandises.

« La banque d'Angleterre, dit le docteur Smith, pour avoir émis

[1] Cette vérité aurait pu être énoncée par dix auteurs judicieux, et néanmoins être révoquée en doute par autant d'imbéciles, si ce qui est arrivé dans ces derniers temps aux billets de la banque d'Angleterre n'était venu confirmer l'assertion par un mémorable exemple. Le gouvernement anglais ne pouvant, en 1797, rembourser à la Banque les avances que cette compagnie lui avait faites, l'autorisa à faire une véritable banqueroute, qui dure encore, et à ne pas payer ses billets payables à vue. Malgré ce manque de foi, et quoique la Banque n'ait point de valeur réelle à offrir pour gage de ses billets (car les engagements du Trésor ne sont que des promesses), nous avons vu récemment les billets de banque remonter au pair des espèces monnayées, non, comme on affecte de le dire, à cause du crédit du gouvernement et de l'esprit national des Anglais qui s'obstine à soutenir la valeur des billets (tout leur esprit national n'en pourrait empêcher la dépréciation si la somme grossissait), mais tout simplement parce que les besoins de la circulation exigent un agent de la circulation qui se monte à une certaine somme, c'est-à-dire à une somme qui égale la valeur courante d'une certaine quantité d'or ou d'argent; or cette somme paraît avoir été peu excédée par les émissions de la banque d'Angleterre et des banques de province. C'est une des belles expériences qui aient été faites depuis le commencement de ce siècle en Économie politique, et il s'en prépare d'autres qui ne seront pas moins importantes — J.-B. SAY.

» une trop grande quantité de papier, dont l'excédant lui revenait » continuellement à l'échange, a été obligée, pendant plusieurs an» nées de suite, de faire battre de la monnaie d'or jusqu'à concur» rence de 800,000 livres st. et de 1,000,000 dans une seule année, » ou, par évaluation moyenne, jusqu'à environ 850,000 liv. st. Pour » fournir à cette immense fabrication, la banque, à cause de l'état » usé et dégradé où la monnaie d'or était depuis quelques années, » se vit souvent obligée d'acheter jusqu'au prix de 4 liv. st. l'once » l'or en lingots, qu'elle émettait bientôt après sur le pied de 3 liv. » st. 17 sh. 10 $\frac{1}{2}$ deniers l'once, ce qui lui faisait une perte de 2 $\frac{1}{2}$ à » 3 pour cent sur la fabrication d'une somme aussi énorme. Ainsi, » quoique la banque n'eût point de droit de seigneuriage à payer, » et quoique, à proprement parler, la dépense de fabrication fût aux » frais du gouvernement, cette libéralité du gouvernement ne couvrit » pas toute la dépense supportée par la banque. »

D'après le principe énoncé plus haut, il me semble très-évident qu'en retirant de la circulation le papier qui rentrait ainsi à la banque, la valeur de toute la monnaie, y compris celle des anciennes espèces monnayées et usées et celle des nouvelles, aurait monté, et, dans ce cas, toutes les demandes sur la banque auraient cessé d'être.

M. Buchanan n'est pourtant pas de cette opinion; car il dit que « la grande dépense que la banque a eu à supporter à cette époque » fut occasionnée, non comme le docteur Smith paraît le supposer, » par une émission excessive de papier, mais par l'état dégradé de » la monnaie métallique, et par le haut prix du lingot qui en était la » conséquence. On doit faire attention que la banque, n'ayant d'autre » moyen de se procurer des guinées [1] que d'envoyer des lingots à la

---

[1] « Dans les marchés que le gouvernement conclut avec les particuliers, et » dans ceux que les particuliers concluent entre eux, une pièce de monnaie n'est » reçue, quelque dénomination qu'on lui donne, que pour sa valeur intrinsèque, » accrue de la valeur que l'utilité de son empreinte y ajoute. »— J.-B. SAY, *liv. I, chap.* 21, § 4.

« La monnaie d'argent est si peu un signe, que les pièces de monnaie perdent » de leur valeur en s'usant par le frottement ou par la friponnerie des rogneurs » d'espèces; toutes les marchandises augmentent nominalement de prix en pro» portion de l'altération éprouvée par elles; et si le gouvernement fait une refonte » équitable et rétablit dans chaque pièce la quantité de metal fin qui s'y trou» vait dans l'origine, les marchandises reprennent le prix qu'elles avaient alors, » sauf les variations qui ont pu avoir lieu dans la valeur de ces marchandises, par » des circonstances qui leur sont particulières. » — J.-B. SAY, *liv. I, chap.* 21, § 6. *(Note de l'Auteur.)*

» monnaie pour être frappés, était toujours dans la nécessité d'émet- » tre des guinées neuves en paiement des billets qui lui revenaient, » et quand les espèces manquaient en général de poids, et que le » prix des lingots était haut à proportion, on trouvait un intérêt à » tirer les guinées de poids de la banque en lui donnant son papier » en échange, et ensuite à fondre ces guinées, et à en vendre l'or en » lingots, avec profits, pour du papier de la banque, avec lequel on » se procurait de nouvelles guinées, qu'on fondait et qu'on vendait » de même. La banque doit toujours être exposée à se voir ainsi » épuisée de son or toutes les fois que les espèces monnayées man- » queront de poids, puisque, dans ce cas, il y a toujours un profit » aisé et certain à changer constamment le papier de banque contre » de l'or. Il est cependant bon d'observer que, quelle qu'ait été, à » cette époque, la gêne et la dépense supportées par la banque par » suite de l'écoulement de ses espèces, on ne crut pas nécessaire de » la dispenser de l'obligation de donner des espèces en paiement de » ses billets. »

Il est clair que M. Buchanan pense que toute la monnaie en circulation doit descendre au niveau de la valeur des pièces dégradées; mais certes, en diminuant la quantité de la monnaie en circulation, tout le surplus peut être élevé à la valeur des meilleures pièces.

Le docteur Smith paraît avoir oublié le principe qu'il a posé lui-même, dans le raisonnement qu'il fait au sujet de la monnaie des colonies. Au lieu d'attribuer sa dépréciation à sa trop grande abondance, il demande si, en admettant que les valeurs coloniales soient parfaitement solides, 100 l. st., payables dans quinze ans, pourraient valoir autant que 100 l. st. payables à vue. Je réponds que oui, si le papier n'est pas trop abondant.

L'expérience prouve cependant que toutes les fois qu'un gouvernement ou une banque a eu la faculté illimitée d'émettre du papier-monnaie, ils en ont toujours abusé. Il s'ensuit que, dans tous les pays, il est nécessaire de restreindre l'émission du papier-monnaie, et de l'assujettir à une surveillance; et aucun moyen ne paraît mieux calculé pour prévenir l'abus de cette émission, qu'une disposition qui impose à toutes les banques qui émettent du papier, de payer leurs billets, soit en monnaie d'or, soit en lingots.

« Garantir le public[1] contre toutes les variations qui ne seraient

---

[1] Toutes les lignes renfermées dans des guillemets sont extraites d'un pamphlet

pas déterminées par celles de l'étalon lui-même, effectuer les mouvements monétaires au moyen de l'agent le moins coûteux, serait atteindre le degré de perfection le plus élevé auquel on puisse amener la circulation d'un pays. Or, on obtiendrait tous ces avantages si l'on obligeait la banque à délivrer, au lieu de guinées, et en échange de ses billets, des lingots d'or et d'argent, évalués au titre et au prix de la monnaie : de cette manière, toutes les fois que le papier descendrait au-dessous de la valeur des lingots, on en réduirait immédiatement la quantité. Pour empêcher que le papier ne s'élevât au-dessus des lingots la banque serait en même temps astreinte à échanger son papier contre l'or, au titre et au prix de 3 l. 17 s. l'once. Afin de ne pas surcharger les opérations de la banque, les quantités d'or demandées en échange de papier, au taux de 3 liv. 17 s. 10 $\frac{1}{2}$ et celles offertes à raison de 3 l. 17s. devraient être de vingt onces au moins. En d'autres termes, la banque serait obligée, à partir de vingt livres, d'acheter toutes les quantités d'or qui lui seraient offertes au prix de 3 l. 17 s. [1] l'once et de vendre celles qui lui seraient demandées au prix de 3 liv. 17 s. 10 $\frac{1}{2}$; et le soin qu'auraient les administrateurs, de régler la masse de leur papier la garantirait contre tous les inconvénients qui pourraient résulter de ces dispositions.

La loi devrait laisser en même temps importer et exporter sans entraves tous les lingots. Ces opérations sur les lingots seraient d'ailleurs, très-rares si la banque s'attachait à rapporter ses avances et ses émissions au criterium que j'ai déjà si souvent indiqué; criterium qui consiste dans le prix des lingots *au titre,* indépendamment de la quantité générale de papier en circulation.

On aurait déjà réalisé une grande partie de mon projet, si l'on obligeait la banque à changer contre ses propres billets des lingots évalués au titre et au prix de la monnaie. On pourrait même, sans

---

intitulé : *Projet d'une Circulation monétaire économique et sûre.* Ce pamphlet a été publié par moi, en 1816. *(Note de l'Auteur.)*

[1] Le prix de 3 l. 17 s., que nous avons indiqué ici, est, nécessairement, un prix arbitraire : il y aurait peut-être d'excellentes raisons pour le fixer un peu plus haut ou un peu plus bas. En disant 3 l. 17 s., j'ai seulement voulu éclaircir le principe. Le prix devrait être conçu de manière à ce que le possesseur de l'or trouvât de l'avantage à le vendre à la Banque plutôt qu'à le faire monnayer par l'administration.

La même observation s'applique à la quantité désignée de vingt onces. Il pourrait être tout aussi convenable de la porter à dix ou à quinze.

dangers pour la sûreté de ses résultats, l'affranchir de la nécessité d'acheter toutes les quantités de lingots qui lui seraient offertes aux prix déterminés, surtout si les ateliers de la monnaie restaient ouverts au public.

En effet, cette disposition tend seulement à empêcher que la monnaie ne s'écarte de la valeur des lingots d'une différence plus grande que celle qui sépare si légèrement à la banque les prix d'achat de ceux de vente; différence qui serait un degré approximatif vers cette uniformité tant désirée.

Si la banque bornait capricieusement le montant de ses billets, ils hausseraient de valeur, et l'or semblerait descendre au-dessous des limites auxquelles j'ai proposé de fixer les achats de la banque. — Dans ce cas on le porterait à la monnaie, et les *coins* qu'il aurait servi à frapper, s'ajoutant à la circulation, auraient pour effet d'en abaisser immédiatement la valeur et de la ramener au taux de l'étalon. — Mais ces moyens n'offrent ni la sécurité, ni l'économie, ni la promptitude de ceux que j'ai proposés, et auxquels la banque ne saurait opposer d'objection sérieuse; car il est évidemment dans son intérêt d'alimenter la circulation avec son papier plutôt que d'obliger les autres à l'alimenter avec du numéraire.

Sous l'empire d'un tel système, avec une circulation ainsi dirigée, la banque serait affranchie de tous les embarras, de toutes les crises. Les seules éventualités qui pourraient l'atteindre, sont ces événements extraordinaires, qui jettent la panique sur tout un pays, et font que chacun recherche les métaux précieux, comme le moyen le plus commode pour réaliser ou cacher sa propriété. — *Il n'est pas de système* qui puisse garantir les banques contre de telles éventualités. Leur nature même les y condamne, car, à aucune époque, il ne peut y avoir dans une banque ou dans un pays assez d'espèces ou de lingots pour satisfaire aux justes réclamations des capitalistes qui s'y pressent. — Si chacun voulait réaliser le même jour la balance de son compte chez son banquier, il arriverait souvent que la masse de billets de banque actuellement en circulation ne suffirait pas pour répondre à toutes les demandes. C'est une panique de ce genre qui a déterminé la crise de 1797, et non, comme on l'a supposé, les fortes avances que la banque avait faites au gouvernement. Ni la banque, ni le gouvernement n'étaient alors coupables. — L'invasion soudaine des bureaux de la banque, prit naissance dans les craintes chimériques qui émurent les esprits timides : elle eût aussi bien éclaté dans le cas où la banque n'eût fait aucune avance au gouvernement

et où sa réserve eût été double du montant actuel. — Il est même probable que, si elle avait continué à payer à bureaux ouverts et en espèces, elle aurait tué la panique avant d'arriver à l'épuisement de sa réserve [1].

---

[1] Nous ne saurions donner de ce curieux et grave épisode financier un historique plus net et plus complet, que celui dont M. M. Culloch a enrichi son édition d'Ad. Smith, et dont nous puisons la traduction dans la belle édition française de M. Blanqui. On sent que ce morceau a été écrit sur la brèche, au spectacle des banques américaines qui s'écroulaient par centaines, des banques provinciales qui chancelaient avant de tomber, et d'un système de crédit qui menaçait de couvrir de ruines le sol de l'Angleterre, déjà travaillé par la crise industrielle, la disette et les soulèvements politiques. On pourra reconnaître, dans les lignes qui vont suivre, combien les événements portent secours aux saines théories, on y pourra voir les mêmes principes, les mêmes vérités, écrites avec des catastrophes et des faillites par la main du temps, et avec des mots et des phrases par les penseurs : car la logique de l'esprit humain n'est si grande que parce qu'elle pressent et devance la logique des faits : —

« La crise la plus importante dans l'histoire de la circulation du papier de la Grande-Bretagne eut lieu en 1797. En partie par suite des événements résultant de la guerre où nous étions alors engagés, des prêts à l'empereur d'Allemagne, des traites faites sur le trésor par les agents anglais au dehors, et, en partie, et principalement peut-être, par suite des larges avances accordées au gouvernement par la banque d'Angleterre, le change devint onéreux en 1795, et, cette année, ainsi que les années suivantes, il fut demandé à la banque des quantités énormes en espèces. Il n'est pas douteux cependant que la dernière crise ne fût entièrement due à des causes politiques. Des bruits d'invasion, et même de descentes qui auraient eu lieu sur les côtes, acquirent une certaine gravité pendant la fin de l'année 1796 et le commencement de 1797. Cette alarme provoqua chez beaucoup de particuliers, mais surtout chez les petits fermiers et les marchands en détail, un vif désir de convertir la plus grande partie possible de leur fortune en espèces. Une foule redoutable se précipita sur la plupart des banques de province; et la banqueroute de quelques-uns de ces établissements à Newcastle, ainsi qu'en d'autres parties du royaume, imprima une force nouvelle à la première panique. La banque d'Angleterre fut assaillie de tous les points du territoire par des demandes d'argent, et le fonds d'espèces et de lingots renfermés dans ses coffres, qui s'était élevé en mars 1795 à 7,940,000 livres, se trouvait réduit, le samedi 25 février 1797, à 1,272,000 livres, avec la perspective d'une violente irruption pour le lundi suivant. Dans cette douloureuse circonstance, le conseil privé se réunit et décida que les paiements en espèces seraient suspendus à la banque jusqu'à ce que le Parlement eût pu statuer. A cet effet, un ordre du conseil fut promulgué le dimanche 26 février 1797.

» Aussitôt que commença la suspension, les principaux négociants, banquiers et armateurs de Londres signèrent la résolution expresse d'accepter les billets de la banque d'Angleterre, et se portèrent caution des efforts qu'ils tenteraient pour les faire accepter des autres. Cette résolution prise conformément à l'état officiel

Si l'on réfléchit à l'opinion des directeurs de la banque sur les règles qui gouvernent les émissions de papier, on verra qu'ils n'ont usé de leur privilége qu'avec discrétion.

---

des affaires de la banque qui fut rendu public, et jointe à l'emploi de ses billets dans les paiements publics, prévint toute interruption dans leur circulation; et, grâce à la modération qui présida aux émissions, ils continuèrent pendant trois ans à être parfaitement équivalents à l'or.

» La première baisse dans la valeur des billets de banque comparés à l'or commença vers la fin de 1800. Les faibles récoltes de cette année amenèrent une exportation considérable de métaux précieux ; mais au lieu de diminuer leurs émissions, comme le leur ordonnaient les vrais principes, et comme ils eussent été obligés de le faire dans le cas où on leur eût imposé l'obligation de payer en argent, les directeurs ajoutèrent encore à la quantité de leurs billets existants, et la conséquence immédiate fut que ceux-ci subirent une dépréciation de 8 pour 100 comparés avec l'or. Mais bientôt après ils reprirent leur valeur; et de 1803 à 1808 inclusivement, ils n'offraient plus qu'un escompte de 2 livres 13 sch. 3 deniers pour 100. En 1809 et 1810 cependant, les directeurs parurent avoir méprisé tous les principes qui avaient jusque là gouverné leurs émissions. La quantité moyenne de *bank-notes* en circulation, qui n'avait jamais dépassé 17 millions 1/2, ni été au-dessous de 16 millions 1/2 dans aucune des années de 1802 à 1808 inclusivement, s'éleva en 1809 à 18,927,833 livres, et en 1810 à 22,541,523 livres. Les émissions des banques de province s'accrurent dans un rapport encore plus grand, et comme il ne se manifesta pas un développement relatif dans les affaires du pays, l'escompte sur les bank-notes s'éleva, de 2 liv. 13 sch. 2 deniers vers le commencement de 1809, à 13 livres 9 schellings 6 deniers en 1810. Cette chute extraordinaire dans la valeur du papier comparée à celle de l'or, jointe comme elle le fut à une baisse égale dans le change, excita au plus haut point l'attention, et en février 1810, un comité de la Chambre des communes fut désigné pour rechercher les causes du haut prix des lingots d'or, et de l'état du change. Le comité consulta plusieurs négociants et banquiers, et son rapport, principalement rédigé par M. Francis Horner, renferme une habile réfutation des chiffres et des doctrines posés par ceux qui soutenaient que la baisse du change et le haut prix des lingots devaient être entièrement attribués à nos dépenses au dehors et à l'état spécial de nos relations avec les autres puissances, et ne tenaient nullement aux quantités additionnelles de papier qui étaient venues grossir la circulation. Mais la Chambre des communes refusa de sanctionner le projet par lequel le comité invitait la banque à reprendre ses paiements en espèces au bout de deux ans. Aussi, en mai 1811, époque à laquelle les guinées emportaient couramment une prime, et où les *bank-notes* éprouvaient un escompte avoué de plus de 10 pour 100 comparés aux lingots d'or, la Chambre des communes adopta, à une grande majorité, la résolution proposée par M. Vansittart (actuellement lord Bexley), déclarant que les engagements de la banque d'Angleterre avaient été jusqu'alors, et étaient encore en ce moment considérés dans l'opinion publique comme équivalents à la monnaie légale du royaume.

» Cette résolution, tellement extraordinaire qu'elle était contraire au simple

Il est même évident, qu'animés par des principes arbitraires, ils n'y ont obéi qu'avec une extrême prudence. — Les termes actuels

---

bon sens, dégagea les directeurs de la banque de toute crainte relativement à l'intervention du Parlement, et les encouragea à accroître le nombre de leurs billets en circulation. Les émissions des banques provinciales s'augmentèrent encore plus rapidement que celles de la banque d'Angleterre. La facilité d'être admis à l'escompte fut telle, que des individus qui pouvaient à peine payer le timbre de leurs billets réussirent très-fréquemment à obtenir de vastes capitaux; et comme ils ne risquaient rien personnellement, ils se livrèrent audacieusement aux spéculations les plus hasardées. M. Wakefield, dont la position lui offrit tant d'occasions de recueillir des renseignements exacts, informa le comité d'agriculture, en 1821, que « jusqu'à l'année 1813, il existait des banques sur presque tous les points du territoire, qui forçaient l'entrée de leur papier dans la circulation au prix d'énormes dépenses pour elles-mêmes, et, en beaucoup de cas, aux prix de leur ruine. » Et parmi les diverses réponses qui furent adressées aux enquêtes du conseil d'agriculture en 1816 par les citoyens les plus intelligents des différents districts du pays, il en est à peine une dans laquelle l'émission exagérée des billets de banque ne soit pas particulièrement désignée comme l'une des causes prédominantes de la hausse, sans antécédent encore, qui avait atteint les rentes et les prix.

» Le prix du blé s'était élevé à un chiffre extraordinaire pendant les cinq années qui finirent en 1813. Mais partie en raison de la brillante récolte de cette année, partie, et principalement peut-être par suite de l'ouverture des ports hollandais et du renouvellement des relations avec le continent, les prix fléchirent considérablement vers la fin de l'année 1813 et le commencement de 1814. Et cette baisse ayant produit un manque de confiance, et répandu l'alarme parmi les banques de province et leurs clients, détermina une destruction de papier de province qui n'a pu être égalée que par celle de 1825. En 1814, 1815 et 1816, on ne vit pas moins de 240 banques suspendre leurs paiements; 89 accusations de banqueroute furent lancées contre ces établissements, et cela dans le rapport d'une accusation contre 10 1/2 banques de province existant en 1813. Les faillites qui s'ouvrirent alors furent les plus désastreuses, car elles atteignaient principalement les classes ouvrières, et dévoraient ainsi en un moment les fruits d'une longue vie de travail et d'économie. Des milliers d'individus, qui avaient en 1812 rêvé l'aisance, se trouvèrent dépourvus de toute véritable propriété, et plongés, comme par enchantement, sans qu'il y eût faute de leur part, dans l'abîme de la pauvreté.

» La destruction du papier des banques de province en 1814, 1815 et 1816, en réduisant la masse totale mise en circulation, éleva sa valeur, en 1816, à une presque égalité avec l'or. Et cette hausse ayant matériellement facilité un retour aux paiements en espèces, on commença à être généralement convaincu de l'opportunité qu'il y aurait à rapporter le décret sur les paiements en argent de la banque d'Angleterre. Ceci fut effectué en 1819 par l'acte 59 de Georges III, chap. 78, communément appelé bill de Peel, parce qu'il avait été proposé et obtenu à la Chambre des communes par sir Robert Peel.

de notre législation leur conservent le pouvoir d'accroître ou de réduire, sans contrôle et dans les proportions qu'ils jugeront conve-

---

» On sera justement étonné que, malgré les leçons sévères des banqueroutes de 1793, 1814, 1815 et 1816, occasionnées d'une manière si funeste par le système des banques de province, il ne fut fait aucun pas en 1819, même après la reprise des paiements en espèces pour reconstituer ce système et le fonder sur des bases plus solides. Les nations sont des écoliers lents et rétifs, et il semble qu'une expérience complémentaire était nécessaire pour convaincre le parlement et le peuple d'Angleterre qu'il existait quelque chose de défectueux dans un *système* qui, dans deux circonstances antérieures, avait inondé le pays de banqueroutes, et qui décernait à tout individu, même pauvre ou sans principes, mais qui se sent porté à être banquier, le droit d'émettre des billets qui serviront comme monnaie dans les transactions habituelles de la société. La crise qui survint en 1825 et 1826 fut le résultat naturel de cet état de choses, et eût pu être prévue par tout individu instruit des principes sur lesquels doivent se baser les opérations des banques, ou de l'histoire précédente de ces banques dans le pays.

» Ces événements persuadèrent enfin le Parlement et le public de ce dont ils eussent dû être convaincus longtemps avant, c'est-à-dire que le système des banques privées en Angleterre et dans les Galles était au plus haut degré faible et vicieux, et qu'il était impérieusement nécessaire de le réformer et le fortifier. Dans ce dessein, l'acte de 1708, limitant le nombre des associés d'une banque à *six*, fut rapporté avec le consentement de la banque d'Angleterre. Permission fut accordée d'établir des *joint-stock banks*, banques à fonds réunis ou par actions, composées d'un nombre illimité d'actionnaires, pour l'émission de billets payables sur tous les points du territoire, mais au delà d'un rayon de soixante-cinq milles seulement, autour de Londres. On autorisa en même temps l'institution, à Londres, de *joint-stock banks* pour les dépôts ou banques destinées à prendre soin de l'argent de leurs commettants. Après les restrictions imposées aux paiements en espèces, en 1797, la Banque d'Angleterre commença à émettre, pour la première fois, des billets d'une livre, opération dans laquelle elle fut imitée par la plupart des banques de province. La première retira ses billets d'une livre peu après la reprise des paiements en espèces, en 1821 ; mais les billets similaires des banques de province continuèrent à circuler, et formèrent un des principaux canaux par lesquels elles faisaient pénétrer leur papier dans la circulation. En 1826, cependant, l'émission des billets d'une livre fut définitivement prohibée après une certaine époque spécifiée en Angleterre et dans les Galles; et, depuis 1829, il ne fut plus permis de créer des billets de moins de cinq livres.

» La dernière de ces mesures réparatrices, c'est-à dire la suppression de billets d'une livre, a indubitablement fermé une des voies les plus aisées et les plus sûres dont se servaient les classes inférieures des banques de province pour écouler leur papier, et elle a été sous ce rapport très-avantageuse. Mais un grand nombre d'autres routes leur demeurent ouvertes ; et l'exemple de 1792-93, alors qu'il n'existait point de billets au-dessous de cinq livres en circulation, démontre

nables, l'ensemble de la circulation. Un tel pouvoir ne devrait appartenir à aucune association, pas même à l'État; car il ne peut y avoir aucune garantie d'uniformité dans un système où la volonté seule des créateurs de la monnaie peut en décréter l'augmentation ou la diminution. La banque peut réduire aujourd'hui la circulation aux limites les plus extrêmes; c'est un fait que ne nieront même pas ceux qui pensent avec les directeurs, qu'ils n'ont pas le pouvoir de multiplier à l'infini les signes monétaires. Je suis pleinement con-

---

victorieusement que la suppression des billets d'une livre n'offre aucune sécurité contre les *sur*-émissions, les paniques, contre rien enfin, sinon contre une banqueroute universelle.

» Ce fut cependant de la seconde mesure, celle autorisant l'établissement des *joint-stock banks,* qu'on attendait les plus grands avantages. Peut-être serait-ce une exagération que d'affirmer que ces espérances ont été complétement déçues; mais, si quelques attentes ont été réalisées, elles sont bien peu importantes. Il aurait été, en effet, facile de prédire, à l'origine de cette institution, comme cela eut lieu, du reste, que le seul établissement des *joint-stock banks* ne fournirait aucun remède contre les maux primitivement inhérents à notre système financier. Une banque avec sept, soixante-dix ou sept cents associés peut n'être pas appelée à plus de crédit qu'une autre banque avec cinq ou six, et peut-être même à moins. La fortune des associés d'une banque privée peut excéder celle des associés d'une vaste banque par actions; et il est probable que les opérations de la plus petite banque étant conduites par les intéressés eux-mêmes, le seront plus prudemment et plus économiquement que celles d'une grande banque, qui doivent nécessairement être confiées à des agents sur lesquels ne plane qu'un contrôle inefficace. On ne peut concevoir de plus grande erreur que celle qui décide que parce qu'une banque a un plus grand nombre d'associés, elle est plus digne de la confiance publique. Celle-ci devant dépendre de leur richesse et de leur intelligence, mais non de leur nombre : ce serait substituer la masse au mérite. La richesse seule ne peut suffire à mettre en rapport les émissions de papier avec les besoins. Les *joint-stock banks* demeurent aussi loin, et, si cela est possible, plus loin même de ce *criterium* que les banques privées. C'est, en effet, la plus grossière des erreurs et des illusions, que de supposer qu'il est possible de faire disparaître les fluctuations dans la masse et la valeur de la monnaie, par cela seul qu'elle sera fournie par différents agents. Tant qu'un individu ou une réunion d'individus, quelque tarés qu'ils puissent être, jouiront du privilége royal d'émettre du papier sans autorisation ni obstacles, on verra ce papier s'accroître démesurément aux époques de confiance, et disparaître aussitôt que les prix et la confiance s'ébranleront. Si l'on désire que le pays soit à jamais dévoré par une fièvre intermittente, et livré tantôt aux accès de sur-excitation, tantôt à un état d'atonie qui en est la suite inévitable, il n'est pas de meilleur moyen à employer que notre système financier actuel. Mais nous pensons que le lecteur se joindra à nous, dans la pensée qu'une fièvre de cette nature est aussi fatale au corps politique qu'au corps physique; et que si l'on n'opère une cure radicale, elle paralysera et détruira le *malade*. MAC CULLOCH.

vaincu qu'il répugne aux intérêts et à la volonté de la banque, d'exercer ce privilége au détriment du public, mais à l'aspect des maux qui peuvent résulter d'une réduction ou d'une augmentation soudaine des agents monétaires, je ne puis que déplorer la facilité avec laquelle l'État a armé la banque d'une prérogative aussi formidable.

Les difficultés auxquelles étaient restées soumises les banques provinciales avant la suspension des paiements en numéraire ont dû prendre, à certaines époques, un caractère sérieux. — Aux moindres symptômes d'une crise réelle ou imaginaire, elles étaient astreintes à se pourvoir de guinées et à s'armer contre les exigences des porteurs. — Elles faisaient alors un appel à la banque. Elles y échangeaient leurs propres billets contre des guinées, qu'un agent de confiance transportait ensuite à leurs frais et risques. Après avoir accompli les fonctions auxquelles elles étaient destinées, les guinées revenaient à Londres, et il est fort probable qu'elles retournaient dans les caisses de la banque toutes les fois que ces déplacements successifs n'avaient pas eu assez d'action pour en diminuer le poids et les reduire au-dessous du type légal.

Si l'on adoptait le plan que j'ai proposé de payer les billets de banque en lingots, il faudrait étendre ce privilége aux banques provinciales ou donner aux *bank-notes* le caractère de monnaie légale. — Dans ce dernier cas, on se trouverait n'avoir introduit aucun changement dans la législation qui régit ces établissements ; car ils seraient alors sollicités, comme aujourd'hui, à rembourser leur papier en billets de la banque d'Angleterre.

« Ce système, en nous permettant de ne pas exposer les guinées au frottement et à la diminution de poids qui résultent de déplacements multipliés, en nous affranchissant aussi de tous les frais de transports, nous procurerait déjà une économie considérable ; mais l'avantage qui résulterait, pour la marche des petits paiements, serait bien plus sensible encore. En effet la circulation de Londres et des provinces s'effectuerait alors au moyen d'un agent à bon marché, *le papier*, et délaisserait un agent onéreux, *l'or* ; — ce qui enrichirait le pays de tous les bénéfices que peut produire l'or abandonné. Il serait donc insensé de renoncer à de tels avantages, à moins que l'on ne découvrît dans l'emploi d'un agent à bas prix des inconvénients manifestes. »

« La monnaie est dans l'état le plus parfait quand elle se compose uniquement de papier, mais d'un papier dont la valeur est égale à la

somme d'or qu'il représente. L'usage du papier en place de l'or remplace un agent très-dispendieux au moyen d'un autre qui l'est fort peu, ce qui met le pays, sans qu'il en résulte aucune perte pour les particuliers, en état d'échanger tout l'or qu'il employait auparavant pour la circulation, contre des matières premières, des ustensiles et des subsistances, dont l'usage augmente à la fois la richesse et les jouissances de la nation.

» Sous le point de vue de l'intérêt national, il est tout à fait indifférent que ce soit le gouvernement ou une banque qui fasse l'émission d'un papier-monnaie, si cette émission est dirigée d'après les sages principes que nous venons d'exposer. Que ce soit l'un ou l'autre qui l'émette, il en résultera à peu près le même accroissement de richesse nationale; mais l'effet ne sera pas le même quant à l'intérêt des particuliers. Dans un pays où le taux courant de l'intérêt est de 7 pour cent, et où le gouvernement a besoin, pour des dépenses particulières, de 70,000 liv. st. par an, il importe beaucoup aux individus de ce pays, de savoir s'ils paieront ces 70,000 liv. par un impôt annuel, ou s'ils pourront les obtenir sans payer pour cela d'impôt. Supposons qu'il faille un million en argent pour préparer une expédition. Si le gouvernement émettait un million de papier-monnaie l'expédition se ferait sans qu'il en coûtât rien à la nation; mais si en déplaçant ainsi un million d'argent monnayé, une banque faisait l'émission d'un million de papier, et qu'elle le prêtât au gouvernement à 7 pour cent, en déplaçant de même un million de numéraire, le pays se trouverait grevé d'un impôt perpétuel de 70,000 liv. par an. La nation paierait l'impôt, la banque le recevrait, et la nation resterait, dans les deux cas, aussi riche qu'auparavant. L'expedition aura été réellement faite au moyen du système, par lequel on rend productif un capital de la valeur d'un million, en le convertissant en denrées, au lieu de le laisser improductif sous la forme de numéraire; mais l'avantage serait toujours pour ceux qui émettraient le papier; et comme le gouvernement représente la nation, la nation aurait épargné l'impôt, si elle, et non la banque, avait fait l'émission de ce million de papier-monnaie.

» J'ai déjà observé que, s'il pouvait y avoir une entière garantie qu'on n'abuserait point de la faculté d'émettre du papier-monnaie, il serait tout à fait indifférent pour la richesse nationale, prise collectivement, par qui ce papier fût émis; et je viens de faire voir que le public aurait un intérêt direct à ce que ce fût l'État, et non une

compagnie de marchands ou de banquiers, qui fit cette émission. Il serait cependant plus à craindre que le gouvernement n'abusât de cette faculté qu'une compagnie de banquiers. Une compagnie est, dit-on, plus dépendante des lois; et quoiqu'il pût être de son intérêt de multiplier ses billets au delà des bornes prescrites par la prudence, elle serait forcée de s'y renfermer, et de restreindre l'émission de son papier, par la faculté qu'auraient les particuliers d'exiger des lingots ou des espèces en échange des billets de banque. On prétend que, si le gouvernement avait le privilége d'émettre du papier, il ne respecterait pas longtemps cette disposition qui le gênerait; on croit qu'il serait trop porté à sacrifier la tranquillité de l'avenir à l'intérêt du moment, et qu'il pourrait par conséquent, en alléguant des motifs d'urgence, se débarrasser de toute entrave qui bornerait le montant de ses émissions de papier.

» Cette objection est d'un grand poids quant à un gouvernement absolu; mais dans un pays libre, avec une législature éclairée, la faculté d'émettre du papier avec la clause indispensable qu'il soit échangeable au gré du porteur, pourrait être en toute sûreté confiée à des commissaires nommés spécialement pour cet objet, et on pourrait les rendre entièrement indépendants de l'influence des ministres.

» Le fonds d'amortissement est administré par des commissaires qui ne sont responsables de leur gestion qu'au parlement, et le placement des sommes qui leur sont confiées se fait avec la plus grande régularité; quelle raison peut-il donc y avoir de douter que l'émission du papier ne pût être réglée avec la même exactitude, si on la confiait à une administration du même genre[1]? »

---

[1] Si cette proposition faite au gouvernement anglais de se mettre à la place de la banque de Londres et de celle des provinces, et de fournir, au lieu d'elles, le papier qui sert d'agent de la circulation, était adoptée, l'Angleterre acquitterait d'un coup pour un milliard et demi de francs de sa dette, et se libérerait d'un intérêt annuel de soixante-quinze millions de francs environ. Mais qu'est-ce que soixante-quinze millions d'intérêt lorsqu'on est obligé d'en payer annuellement pour environ un milliard (compris l'intérêt des bons du trésor)?

D'ailleurs, tant que les dépenses du gouvernement ne seront contrôlées, comme à présent, que par une chambre de la majorité de laquelle les ministres disposent, on peut s'attendre qu'aucune économie ne tournera au profit de l'État. Soixante-quinze millions épargnés sur l'intérêt de la dette ne sont, pour le gouvernement, qu'un moyen de dépenser soixante-quinze millions de plus en intrigues dans les cabinets de l'Europe, en folles guerres décorées de beaux motifs, en grâces et en moyens d'influence pour maintenir la prépondérance de l'intérêt privilégié aux dépens du public. Il n'y a d'économie profitable pour les nations que lorsqu'une

On pourrait objecter que, quoique l'avantage que tirerait l'État, et par conséquent le public, de ce mode d'émission de papier-monnaie, soit assez évident, puisqu'on convertirait par là une partie de la dette nationale portant un intérêt payé par le public, en dette sans intérêt; on pourrait objecter, dis-je, que cependant cela serait nuisible au commerce, en empêchant les négociants d'emprunter de l'argent, et d'escompter leurs lettres de change ce qui forme, en partie, la manière dont se fait l'émission des billets de banque.

Cela suppose qu'il serait impossible de trouver de l'argent à emprunter si la banque n'en prêtait pas, et que le taux courant de l'intérêt et des profits tient au montant de l'émission de la monnaie et à la voie par laquelle se fait cette émission; mais comme le pays ne manquerait ni de drap, ni de vin, ni d'aucune autre marchandise, s'il avait les moyens de l'acheter, de même on ne manquerait pas d'y trouver de capitaux à prêter, pourvu que les emprunteurs eussent de bonnes garanties, et fussent disposés à payer le taux courant de l'intérêt pour l'argent prêté.

Dans une autre partie de cet ouvrage, j'ai tâché de faire voir que la valeur réelle d'une chose se règle, non d'après les avantages accidentels dont peuvent jouir quelques-uns de ses producteurs, mais bien d'après la difficulté réelle qu'éprouve le producteur le moins favorisé. Il en est de même par rapport à l'intérêt de l'argent; il ne se règle pas d'après le taux auquel la banque veut prêter, que ce soit à 5, 4 ou 3 pour cent, mais bien d'après le taux des profits qu'on peut retirer de l'emploi des capitaux, et qui est tout à fait indépendant de la quantité ou de la valeur de l'argent. Qu'une banque prête un, dix ou cent millions, cela n'apportera aucun changement au taux courant de l'intérêt; la banque ne fera que changer la valeur de la monnaie qu'elle mettra ainsi en circulation. Dans l'un de ces cas, il faudra dix ou vingt fois plus de monnaie pour faire un certain commerce, qu'il n'en faudrait dans l'autre. La demande d'argent à la banque dépend donc du taux des profits qu'on peut retirer de son emploi, comparé avec le taux d'intérêt auquel la banque le prête. Si elle prend moins que le taux courant de l'intérêt, elle peut

---

représentation forte et indépendante tient véritablement les *cordons de la bourse*, et ne l'ouvre que pour payer un petit nombre de fonctionnaires absolument indispensables pour maintenir l'ordre public. Jusque là il ne peut y avoir que des rapines légalisées. — J.-B. SAY.

prêter indéfiniment; si elle prend plus que ce taux, il n'y aura que des dissipateurs et des prodigues qui consentent à lui emprunter. C'est pourquoi nous voyons que toutes les fois que le taux courant de l'intérêt excède 5 pour cent, qui est le taux auquel la banque prête toujours, son bureau d'escompte est encombré de gens qui demandent de l'argent, et au contraire, quand le taux courant est, même pour peu de temps, au-dessous de 5 pour cent les commis de ce bureau n'ont rien à faire.

Ce qui a donc fait dire que la banque d'Angleterre avait, pendant les derniers vingt ans, donné de grands secours au commerce, en prêtant de l'argent aux commerçants, c'est que pendant toute cette époque, elle a prêté de l'argent au-dessous du taux courant de l'intérêt sur la place, c'est-à-dire au-dessous du taux auquel les commercants pouvaient emprunter ailleurs; mais, quant à moi, j'avoue que cela me semble plutôt une objection contre cet établissement, qu'un argument en sa faveur.

Que dirait-on d'un établissement qui approvisionnerait régulièrement la moitié des fabricants de drap, de laine, au-dessous du prix courant du marché? Quel bien cela ferait-il à la communauté? Cela ne donnerait pas plus d'étendue à notre commerce; car la laine aurait été achetée également si on l'avait vendue au prix courant du marché. Cela ne ferait pas baisser le prix du drap pour le consommateur, parce que le prix, comme je l'ai déjà dit, se règle d'après ce que la production du drap coûte aux fabricants les moins favorisés. L'unique effet que cela produirait serait donc de grossir les profits d'une partie des fabricants de drap au delà du taux général et ordinaire des profits des autres. L'établissement supposé se priverait d'une partie de ses justes profits pour en faire jouir une autre partie de la communauté. Tel est précisément l'effet de nos établissements de banque. La loi fixe un taux d'intérêt au-dessous de celui auquel on le trouve à emprunter sur la place, et c'est au taux légal qu'on exige que la banque prête, en lui interdisant de prêter à un autre. Par la nature de son établissement, la banque possède des fonds considérables qu'elle ne peut placer que de cette manière; et il en résulte qu'une partie des commerçants du royaume en tire un avantage indu, et qui est tout à fait perdu pour la nation, en obtenant ainsi un instrument du commerce à un taux plus bas que les personnes qui sont forcées d'être sous l'influence du prix courant de la place.

La somme totale des affaires de commerce que la communauté peut faire, dépend de la quantité de son capital, c'est-à-dire des matières

premières, des machines, des subsistances, des navires, etc., employés à la production. Après l'établissement d'un papier-monnaie sagement réglé, les opérations des banques ne sauraient augmenter ni diminuer la somme de ce capital. Si le gouvernement faisait donc l'émission d'un papier-monnaie national, quoiqu'il n'escomptât pas un seul effet, et ne prêtât pas un seul schilling au public, il n'y aurait pas la moindre altération dans le mouvement du commerce; car il y aurait la même quantité de matières premières, de machines, de subsistances, de navires, etc., et vraisemblablement il y aurait autant d'argent à prêter, non pas, à la vérité, à 5 pour cent, taux fixé par la loi, mais à 6, à 7 ou à 8 pour cent, — ce qui serait le résultat de la concurrence franche, sur le marché, entre les prêteurs et les emprunteurs.

Adam Smith parle des avantages que les marchands retirent en Ecosse, par la manière dont les banques de ce pays traitent les commerçants, en ouvrant des comptes courants, système qui lui paraît très-supérieur à celui adopté en Angleterre. Ces comptes courants, ou de caisse, sont des crédits que le banquier écossais donne aux négociants, en sus des lettres de change qu'il leur escompte; mais comme le banquier, à mesure qu'il avance de l'argent et qu'il le met en circulation par une voie, se trouve dans l'impossibilité dans émettre par une autre, il n'est pas aisé de concevoir en quoi cet avantage consiste. Si toute la circulation n'a besoin que d'un million de papier, il n'en circulera qu'un million; il ne peut pas être d'une importance réelle pour le banquier ou pour le commerçant, que cette somme soit émise en escompte de lettres de change, ou qu'une partie seulement soit employée à cet usage, le reste étant émis sous la forme de ces comptes de caisse.

Il me semble nécessaire de dire quelques mots au sujet des deux métaux, l'or et l'argent, qui sont employés comme monnaie, surtout parce que cette question paraît avoir, dans l'esprit de beaucoup de personnes, jeté de l'obscurité sur les principes évidents et simples de la théorie des monnaies. « En Angleterre, dit le docteur Smith, on » ne fut pas légalement admis à s'acquitter en or, même longtemps » après qu'on y eût frappé des monnaies d'or. Aucune loi ou procla» mation publique n'y fixait la proportion entre l'or et l'argent; on » laissait au marché à la déterminer. Si un débiteur offrait de payer » en or, le créancier avait le droit de refuser tout-à-fait, ou bien d'ac» cepter cette offre d'après une évaluation de l'or faite à l'amiable entre » lui et son débiteur. »

Dans un tel état de choses, il est évident qu'une guinée aurait tantôt passé pour 22 sh. ou plus, et quelquefois elle n'aurait valu que 18 sh. ou moins, ce qui aurait dépendu uniquement du changement de la valeur courante relative de l'or et de l'argent. Et toutes les variations dans la valeur de l'or, aussi bien que celles dans la valeur de l'argent, auraient été estimées en monnaie d'or, comme si l'argent avait eu une valeur invariable, tandis que l'or aurait été sujet à monter ou à baisser de prix. Quoique une guinée passât pour 22 sh. au lieu de 18 sh., l'or aurait pu ne pas avoir changé de valeur, cette différence étant uniquement due à celle de l'argent; et par conséquent 22 sh. pouvaient n'avoir pas plus de valeur que 18 sh. n'en avaient auparavant; et, au contraire, toute cette différence aurait pu être due à l'or, une guinée qui valait 18 sh. ayant pu hausser jusqu'à valoir 22 sh.

Si, maintenant, nous supposons la monnaie d'argent rognée et en même temps augmentée en quantité, la guinée pourrait passer pour 30 sh., parce que l'argent contenu dans ces 30 sh. de monnaie dégradée, pourrait n'avoir pas plus de valeur que l'or d'une guinée. En rendant aux pièces d'argent monnayé leur valeur intrinsèque, l'argent monnayé hausserait de prix; mais l'or paraîtrait tomber, car une guinée ne vaudrait probablement pas alors plus de 21 bons shillings.

Si l'or devient aussi un moyen légal de paiement, et que chaque débiteur soit libre d'acquitter une dette de 21 l. st., en payant 420 sh., ou 21 guinées, il paiera en or ou en argent, selon qu'il aura l'un ou l'autre à meilleur marché. S'il peut, avec cinq quarters de froment, acheter autant d'or en lingots que la monnaie en met dans vingt guinées; et si, avec la même quantité de froment, il peut acheter autant d'argent en lingots que la monnaie en emploie à frapper 430 shillings, il aimera mieux acquitter sa dette en argent; car il gagnera par là 10 shillings. Mais si, au contraire, il pouvait avec ce froment se procurer assez d'or pour faire frapper 20 guinées et demie, et seulement autant d'argent qu'il en faudrait pour frapper 420 shillings, il préfèrerait naturellement acquitter sa dette en or. Si la quantité d'or qu'il pourrait obtenir ne rendait, étant frappée, que 20 guinées; et si l'argent obtenu de même ne donnait que 420 shillings, il lui serait parfaitement égal d'acquitter sa dette en or ou en argent. Ce n'est donc pas une affaire de pur hasard; ce n'est jamais parce que l'or convient mieux pour agent de la circulation d'un pays riche, qu'on le préfère à l'argent pour acquitter des dettes;

cela vient uniquement de ce qu'il est de l'intérêt du débiteur de les acquitter dans ce métal.

Pendant un temps considérable, avant l'année 1797, date de la suspension des paiements en espèces, l'or était à si bas prix, comparé à l'argent, qu'il était avantageux à la banque d'Angleterre, ainsi qu'à tout autre débiteur, d'acheter de l'or, et non de l'argent, pour le faire frapper à la monnaie, car on pouvait acquitter les dettes à meilleur compte dans ces espèces monnayées. L'argent monnayé fut, pendant une grande partie de cette époque, très-dégradé ; mais comme il était rare, il ne baissa jamais dans sa valeur courante, et cela, en raison du principe que je viens d'expliquer. Quoique la monnaie d'argent fut si dégradée, c'était toujours l'intérêt des débiteurs de payer en or. Si, cependant, cette monnaie d'argent dégradée eût été extrêmement abondante, les débiteurs auraient pu trouver de l'avantage à s'en servir pour acquitter leurs dettes ; mais la quantité en étant bornée, sa valeur se soutenait, et par conséquent l'or était, dans le fait, la véritable monnaie courante.

Personne n'en a jamais douté ; mais on a prétendu que cela était l'effet de la loi qui avait déclaré que l'argent ne serait pas un moyen légal de paiement pour toute somme au-dessus de 25 l. st., à moins qu'il ne fût pris d'après son poids, et au titre de la monnaie.

Mais cette loi n'empêchait aucun débiteur de payer une dette, quelque forte qu'elle fût, en argent monnayé sortant de la Monnaie ; et si les créanciers ne payaient pas avec ce métal, ce n'était ni par un effet du hasard ni par force, mais uniquement parce qu'il ne leur convenait pas de porter leur argent à la Monnaie pour l'y faire frapper, tandis qu'il leur convenait fort d'y porter de l'or. Il est vraisemblable que si la quantité de cette monnaie dégradée d'argent en circulation eût été extrêmement multipliée, et qu'elle eût été en même temps un moyen légal de paiement, il est probable, dis-je, qu'une guinée eût acquis de nouveau la valeur de 30 shillings ; mais, dans ce cas, c'est le shilling dégradé qui aurait baissé de valeur, et non la guinée qui aurait monté.

Il paraît donc que, tant que ces métaux ont été légalement recevables en paiement des dettes d'une valeur quelconque, on est resté constamment exposé à des variations dans la mesure principale de la valeur. L'or ou l'argent ont été tour à tour cette mesure ; ce qui provint entièrement des variations dans la valeur relative des deux métaux. Aussi toutes les fois qu'un des deux cessa d'être la mesure de la

valeur, on le fondit en le retirant de la circulation, parce que sa valeur en lingots excédait celle qu'il avait en monnaie. C'était un inconvénient qu'il importait beaucoup de faire disparaître ; mais telle est la marche lente de toute amélioration, que, quoique Locke l'eût démontré sans réplique, et que les écrivains qui, depuis, ont écrit sur les monnaies, en aient fait mention, ce n'est que dans la dernière session du Parlement, en 1816, qu'il a été déclaré que l'or seul était un moyen de paiement légal pour toute somme excédant quarante shillings.

Le docteur Smith ne paraît pas avoir bien compris les effets qui résultent d'employer à la fois deux métaux comme monnaie courante et comme moyen légal de paiement des dettes, quel qu'en soit le montant ; car il dit : « Dans le fait, pendant tout le temps que dure et con-
» tinue une proportion déterminée entre la valeur respective des dif-
» férents métaux monnayés, la valeur du plus précieux des deux rè-
» gle celle de toutes les espèces monnayées. » Parce que, de son temps, l'or était le métal que les débiteurs préféraient pour acquitter leurs dettes, il a cru que ce métal possédait quelque propriété qui lui était inhérente, et moyennant laquelle il réglait à cette époque, comme il devait régler toujours la valeur de la monnaie d'argent.

A l'époque de la refonte des monnaies d'or, en 1774, une guinée nouvellement frappée à la Monnaie ne s'échangeait que contre 21 shillings dégradés ; mais sous le roi Guillaume, la monnaie d'argent étant également dégradée, une guinée nouvellement frappée s'échangeait contre 30 shillings. Là-dessus M. Buchanan fait l'observation suivante : « Voici donc un fait très-singulier, et duquel les théories reçues
» n'offrent aucune explication ; nous voyons à une époque la guinée
» s'échangeant contre 30 shillings dégradés (qui était sa valeur in-
» trinsèque), et plus tard cette même guinée ne s'échangeant plus
» que contre 21 de ces mêmes schillings dégradés. Il faut nécessai-
» rement qu'il se soit opéré quelque changement remarquable dans
» l'état des monnaies entre ces deux époques, changement sur lequel
» le docteur Smith ne donne aucun éclaircissement. »

Il me semble que la solution de cette difficulté est très-aisée, si l'on explique la différence dans la valeur de la guinée aux deux époques mentionnées, par les *différentes quantités* de monnaie d'argent dégradée qui se trouvait en circulation. Sous le règne du roi Guillaume, l'or n'était pas un moyen légal de paiement, il n'avait qu'une valeur de convention. Tous les forts paiements étaient vraisemblablement faits en monnaie d'argent, surtout en raison de ce que le papier-mon-

naie, et les opérations de banque étaient, à cette époque, peu compris. La quantité de cette monnaie d'argent dégradée excédait la quantité de la monnaie d'argent dégradée qui serait restée en circulation, si la bonne monnaie avait seule eu cours, et par conséquent elle se trouvait non-seulement dégradée, mais encore dépréciée. Mais dans la suite, lorsque l'or devint moyen légal de paiement, et qu'on employa aussi des billets de banque dans les paiements, la quantité de monnaie dégradée d'argent n'excéda pas la quantité de la bonne monnaie d'argent nouvellement frappée qui aurait circulé s'il n'y avait pas eu de monnaie dégradée d'argent ; c'est pourquoi, quoique cette monnaie fût altérée, elle ne fut pas dépréciée. L'explication qu'en donne M. Buchanan est un peu différente ; il croit que la monnaie du métal qui domine dans la circulation, est sujette à la dépréciation, mais que l'agent subalterne ne l'est pas. Sous le roi Guillaume, la monnaie principale qui était d'argent, fut par conséquent sujette à être dépréciée. En 1774, l'argent n'était plus que subsidiaire, et en conséquence il conserva sa valeur. La dépréciation des monnaies ne dépend cependant pas de ce qu'un des métaux est l'agent principal de la circulation, et l'autre un agent subsidiaire ; elle ne provient que de ce que la quantité d'un métal monnayé jeté dans la circulation est excessive [1].

---

[1] Toute cette longue explication se réduit à ceci : les échanges qui se font dans un pays exigent différentes coupures de monnaie, c'est-à-dire des pièces de petite valeur, soit pour les petits paiements, soit pour les appoints des gros. Tant que les petites pièces ne sont qu'en quantité suffisante pour ce genre de circulation, le besoin qu'on en a soutient leur valeur courante au niveau de leur valeur légale, quelque dégradées qu'elles soient par le frai. Ainsi quand les paiements se faisaient en or en Angleterre, on trouvait facilement une guinée pour 21 shillings en argent, quoique les shillings eussent perdu plus du quart de leur valeur intrinsèque. Leur valeur se soutenait par la même raison qui soutient celle de tout billet de confiance : parce qu'on trouve partout à les échanger à bureau ouvert. C'est en ce sens que Smith a dit que la valeur de la bonne monnaie soutient celle de la mauvaise.

Mais si l'on mettait dans la circulation plus de cette monnaie dégradée que les besoins du commerce n'en exigent, alors on ne trouverait plus aussi facilement des personnes disposées à la *rembourser à bureau ouvert*, c'est-à-dire à vous donner en échange une bonne pièce. Il faudrait vendre cette monnaie dégradée avec perte ; c'est ce qui était arrivé en France lorsqu'on avait laissé se multiplier les coupures de billon au-delà de ce qu'il en fallait aux appoints. Les porteurs de cette monnaie de billon étaient obligés d'y perdre pour la changer en argent, et il fallut une loi pour borner à $^1/_{40}$ de la somme totale la quantité de billon qu'on pouvait donner en paiement. Cette loi dégradait la monnaie tout entière comme aurait pu faire un alliage.— J.-B. Say.

Il n'y a pas grand inconvénient à établir un droit modéré de monnayage, surtout sur la monnaie destinée au paiement des petites sommes. Les pièces frappées acquièrent en général un surcroît de valeur égal au montant du droit, et cet impôt est par conséquent un de ceux qui n'affectent nullement ceux qui le paient, tant que la quantité de monnaie en circulation n'est pas excessive. Il faut cependant remarquer que, dans un pays où il y a un papier-monnaie en circulation, quoique ceux qui l'émettent soient tenus de le rembourser en espèces, si le porteur l'exige, il peut cependant arriver que ces billets, ainsi que les espèces, soient dépréciés de tout le montant du droit de monnayage établi sur le métal reconnu comme le seul moyen légal de paiement, et cela, avant que les règlements tendant à limiter la circulation du papier aient pu opérer. Si le droit de monnayage sur les pièces d'or était, par exemple, de 5 pour 100, la monnaie courante pourrait, par une forte émission de billets de banque, se trouver réellement dépréciée de 5 pour 100 avant que les porteurs de ces billets eussent trouvé de l'intérêt à les échanger contre des espèces pour les fondre en lingots.

Nous ne serions jamais exposés à éprouver une pareille dépréciation, s'il n'existait point de droit de monnayage; ou si, malgré l'existence du droit, les porteurs de billets de banque pouvaient en demander le remboursement en lingots, à 3 l. 17 sh. 10 $\frac{1}{2}$ d., prix de la monnaie, et non en espèces monnayées. A moins donc que la banque ne soit tenue de rembourser ses billets en lingots ou en espèces monnayées au gré du porteur, la loi récente qui a établi en Angleterre un droit de monnayage de 6 pour 100, ou de quatre *pence* par once d'argent, mais en ordonnant que l'or sera frappé par la monnaie sans frais, est peut-être la mesure la plus sage, et la plus efficace pour empêcher toute variation inutile dans les monnaies[1].

---

[1] M. Say serait d'avis que l'Hôtel des Monnaies se fît payer un droit de monnayage qui varierait selon la quantité de lingots qu'il aurait à frapper.

« Le gouvernement ne frapperait les lingots des particuliers qu'autant qu'on lui » paierait les frais et même le bénéfice de la fabrication. Ce bénéfice pourrait être » porté assez haut en vertu du privilége exclusif de fabriquer; mais il devrait va- » rier suivant les circonstances où se trouveraient les Hôtels des Monnaies et les » besoins de la circulation. » — J.-B. Say, *liv. I*, *chap.* 21. Une telle disposition aurait un effet très-dangereux, et exposerait le pays à une variation considérable et inutile dans la valeur intrinsèque des monnaies. *(Note de l'Auteur.)*

Je n'ai rien à dire au sujet du danger que M. Ricardo trouve à ma proposition,

si ce n'est que je suis assez porté à être de son avis. Mais si l'art d'organiser la société n'était pas encore dans l'enfance, si l'on avait trouvé des moyens pour que les intérêts de ceux qui sont gouvernés ne fussent pas toujours subordonnés aux intérêts de ceux qui gouvernent, on aurait lieu de regretter qu'une manufacture aussi lucrative (sans rien coûter au consommateur) que pourrait l'être celle de battre monnaie, non-seulement ne donne aucun bénéfice à l'État, mais lui soit au contraire fort onéreuse. Au surplus, je ne veux point indiquer les moyens de rendre cette manufacture profitable, jusqu'à ce qu'il me soit démontré que ces bénéfices tourneront au profit de la nation, en lui procurant un allégement équivalent dans l'impôt. — J.-B. Say.

CHAPITRE XXVIII.

DE LA VALEUR COMPARATIVE DE L'OR, DU BLÉ, ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DANS LES PAYS RICHES ET DANS LES PAYS PAUVRES.

« L'or et l'argent comme toute autre marchandise, dit Adam » Smith, cherchent naturellement le marché où l'on donne le meil- » leur prix pour les avoir. Or, pour quelque denrée que ce soit, ce » meilleur prix sera toujours offert par le pays qui est le plus en » état de le donner. Le travail, comme il faut toujours se le rap- » peler, est le prix qui, en dernière analyse, paie tout, et dans deux » pays ou le travail sera également bien récompensé, le prix du tra- » vail en argent sera en proportion du prix des subsistances. L'or » et l'argent s'échangeront donc naturellement contre une plus » grande quantité de subsistances dans un pays riche que dans » un pays pauvre, dans un pays où les subsistances abondent, que » dans un pays qui n'en est que médiocrement fourni. »

Mais le blé est une marchandise, ainsi que l'argent et les autres choses ; or, si toutes les marchandises ont une grande valeur échangeable dans un pays riche, on ne doit pas en excepter le blé. Il pourrait donc être exact de dire, en ce cas, que le blé s'échange contre une grande quantité de monnaies, parce qu'il est cher, et que la monnaie s'échange de même contre une grande quantité de blé, parce qu'elle est chère aussi, ce qui serait affirmer que le blé est à la fois cher et à bon marché. Il n'y a pas de principe qui puisse être mieux établi en économie politique que celui par lequel on reconnaît qu'un pays riche, de même qu'un pays pauvre, est retenu dans l'accroissement de sa population par la difficulté progressive d'obtenir des subsistances. Cette difficulté doit nécessairement faire hausser le prix relatif des subsistances et en encourager l'importation. Comment se peut-il que la monnaie d'or ou d'argent s'échange contre plus de blé dans les pays riches que dans les pays pauvres? Ce n'est guère que dans les pays riches où le blé est cher,

que les propriétaires fonciers engagent la législature à prohiber l'importation du blé. A-t-on jamais entendu parler d'une loi en Amérique ou en Pologne qui défendît l'importation des produits de l'agriculture? La nature y a mis un obstacle insurmontable en rendant la production de ces denrées beaucoup plus facile dans ces pays-là que dans les autres.

Comment donc peut-il être vrai « qu'à l'exception du blé et » d'autres substances végétales, qui sont entièrement le fruit de » l'industrie de l'homme, tous les autres produits naturels, le bé- » tail, la volaille, le gibier, les fossiles et les minéraux utiles, etc., » renchérissent naturellement à mesure que la société fait des pro- » grès? » L'erreur du docteur Smith, dans tout le cours de son ouvrage, consiste dans la supposition que le blé a une valeur constante qui ne peut jamais monter, quoique la valeur de toutes les autres choses puisse augmenter. Selon lui, le blé a toujours une même valeur, parce qu'il sert toujours à nourrir le même nombre d'individus. On aurait autant de raison de soutenir que le drap ne change jamais de valeur, parce qu'avec une quantité donnée, on peut toujours en faire le même nombre d'habits. Qu'y a-t-il de commun entre la valeur et la propriété de servir à la nourriture et aux vêtements[1]?

Le blé, comme toute autre marchandise, a dans chaque pays son prix naturel, c'est-à-dire le prix que sa production exige, et sans lequel on ne pourrait pas le cultiver; c'est ce prix qui règle le prix courant, et qui détermine s'il convient d'exporter du blé à l'étranger. Si l'importation du blé était prohibée en Angleterre, le prix naturel du blé pourrait y monter à 6 l. st. le quarter, pendant qu'il serait en France à la moitié de ce prix. Si alors on levait la prohibition d'importer du blé, il tomberait dans le marché anglais, non à un prix moyen entre 6 l. et 3 l., mais il y baisserait en définitive,

---

[1] M. Ricardo oublie la raison que Smith en donne. La tendance qu'a la population à s'accroître au niveau des moyens de subsistances, multiplie l'espèce humaine partout où la production du blé augmente, et le travail humain, qui se multiplie en même temps, fournit le moyen de payer le blé. Il n'en est pas de même du drap. On aurait beau multiplier les habits, cela ne ferait pas naître un homme de plus pour les porter, tandis que le blé fait naître ses consommateurs. De là, pour cette denrée, une demande toujours à peu près proportionnée à la quantité offerte. Je dis *à peu près*, car il n'y a rien de rigoureux en Économie politique, — les besoins, les goûts, les passions, les craintes et les préjugés des hommes, exerçant une influence sur toutes les appréciations, et n'étant point eux-mêmes des quantités rigoureusement appréciables. — J.-B. SAY.

et s'y maintiendrait à son prix naturel en France, c'est-à-dire au prix auquel il pourrait être porté au marché anglais, en rapportant les profits ordinaires aux capitaux français, et il se soutiendrait à ce prix — que l'Angleterre en consommât d'ailleurs cent mille ou un million de quarters. Si la demande de l'Angleterre montait à cet dernier chiffre, il est vraisemblable que la nécessité où se trouverait la France d'avoir recours à la culture de terrains moins fertiles pour pouvoir fournir un si fort approvisionnement, ferait hausser en France le prix naturel du blé, et cela influerait par conséquent sur son prix en Angleterre. Ce que je prétends, c'est que le prix naturel des choses dans le pays qui exporte, est celui qui règle en définitive le prix auquel ces choses doivent être vendues, si elles ne sont pas sujettes à un monopole dans le pays qui importe.

Mais le docteur Smith, qui soutient avec tant de talent la doctrinequi établit que le prix naturel des choses règle en dernière analyse leur prix courant, a supposé un cas dans lequel il pense que le prix courant ne serait réglé ni par le prix naturel du pays qui exporte, ni par celui du pays qui importe. « Diminuez, dit-il, l'opu-
» lence réelle de la Hollande ou du territoire de Gênes, le nombre
» des habitants y restant toujours le même; diminuez la faculté
» qu'ont ces pays de tirer leurs approvisionnements des pays éloi-
» gnés, et vous verrez que, bien loin de baisser avec cette dimi-
» nution dans la quantité de l'argent, — laquelle, soit comme cause,
» soit comme effet, doit nécessairement accompagner cet état de dé-
» cadence, — le prix du blé s'y élèvera au taux de famine. »

Je pense qu'il en résulterait précisément le contraire. La diminution des ressources des Hollandais et des Génois, pour acheter du blé dans les marchés étrangers, pourrait faire baisser le prix du blé, pendant un certain temps, au-dessous de son prix naturel dans le pays d'où on l'exportait, aussi bien que dans le pays qui l'importait; mais il est absolument impossible que cela pût jamais faire monter le blé au-dessus de son prix naturel. Ce n'est qu'en augmentant l'opulence des Hollandais ou des Génois que vous pourriez faire augmenter la demande du blé, et le faire monter au-dessus de l'ancien prix; et cela n'aurait même lieu que pendant un espace de temps très-borné, à moins qu'il ne survînt de nouveaux obstacles qui rendissent plus difficile d'obtenir l'approvisionnement nécessaire.

Le docteur Smith dit encore à ce sujet : « Quand nous venons à
» manquer des choses nécessaires, il faut alors renoncer à toutes les
» choses superflues, dont la valeur, qui, dans les temps d'opulence et

» de prospérité, monte rapidement, baisse de même dans les temps de » pauvreté et de détresse. » Cela est de toute vérité ; mais il ajoute : « Il en est autrement des choses nécessaires. Leur prix réel, la » quantité de travail qu'elles peuvent acheter ou commander, s'élève » dans les temps de pauvreté et de détresse, et baisse dans les temps » d'opulence et de prospérité, qui sont toujours des temps de grande » abondance, sans quoi ils ne seraient pas des temps d'opulence et de » prospérité. Le blé est une chose nécessaire ; l'argent n'est qu'une » chose superflue. »

Il y a dans ce raisonnnement deux propositions mises en avant, qui n'ont aucune liaison entre elles : l'une, que, dans les circonstances supposées, le blé pourrait commander plus de travail, ce que nous admettons ; l'autre, que le blé aurait un plus haut prix en argent, ou s'échangerait contre une plus grande quantité d'argent métallique. C'est cette seconde proposition que je crois fausse. Elle pourrait être vraie, si le blé était rare en même temps que cher, si l'approvit sionnement ordinaire avait manqué. Mais, dans le cas supposé, le blé est en abondance, et on ne prétend pas que l'importation en soit moindre que de coutume, ou qu'il en faille davantage. Il manque aux Hollandais et aux Génois de l'argent pour acheter du blé, et, pour avoir cet argent, ils sont obligés de vendre leurs superfluités. C'est la valeur et le prix courant de ces superfluités qui baissent, et l'argent paraît hausser si on le compare à ces objets. Mais cela ne fera pas augmenter la demande de blé, ni tomber la valeur de l'argent, qui sont les deux seules causes qui puissent faire monter le prix du blé. Il peut y avoir une grande demande d'argent, soit faute de crédit, soit par d'autres causes, et il peut renchérir en conséquence par rapport au blé ; mais il est impossible d'établir sur aucun principe raisonnable que, dans de semblables circonstances, l'argent doive être à bon marché, et que par conséquent le prix du blé doive hausser.

Quand on parle du plus ou moins de valeur de l'or, de l'argent ou de toute autre marchandise dans différents pays, on devrait toujours choisir une mesure pour estimer cette valeur, si l'on veut être intelligible. Par exemple, quand on dit que l'or est plus cher en Angleterre qu'en Espagne, si l'on ne l'estime pas en le comparant à d'autres marchandises, quel peut être le sens de cette assertion ? Si le blé, les olives, l'huile, le vin et la laine sont à meilleur marché en Espagne qu'en Angleterre, l'or, estimé au moyen de ces denrées, se trouvera être plus cher en Espagne. Si, d'un autre côté, la quincaillerie, le sucre, le drap, etc., sont à plus bas prix en Angleterre qu'en Espagne, dans ce cas,

l'or, estimé au moyen de ces articles, sera plus cher en Angleterre. C'est ainsi que l'or paraîtra cher où à bas prix en Espagne, selon que le caprice du spéculateur lui fera choisir la mesure d'après laquelle il en estimera la valeur. Adam Smith, ayant imprimé le caractère de mesure générale de la valeur au blé et au travail, aurait naturellement estimé la valeur comparative de l'or par la quantité de ces deux objets contre laquelle on pourrait l'échanger ; et par conséquent, quand il parle de la valeur comparative de l'or dans deux pays, je dois croire qu'il veut parler de la valeur de l'or estimée en blé et en travail.

Mais on a déjà vu que l'or, estimé en blé, peut avoir une valeur très-différente dans deux pays. J'ai déjà tâché de faire voir que l'or, comparé au blé, sera à bas prix dans les pays riches, et cher dans les pauvres. Adam Smith est d'une opinion différente ; il pense que la valeur de l'or estimé en blé est plus élevée dans les pays riches. Mais sans nous arrêter davantage à examiner laquelle de ces deux opinions est la vraie, l'une et l'autre suffisent pour faire voir que l'or n'est pas nécessairement à plus bas prix dans les pays qui en possèdent des mines, quoique Adam Smith soutienne cette proposition. Supposons que l'Angleterre soit en possession de mines d'or, et que l'opinion d'Adam Smith, qui veut que l'or ait plus de valeur dans les pays riches, soit exacte ; dans ce cas, quoique l'or sortît naturellement de l'Angleterre pour aller s'échanger dans tous les autres pays contre leurs *marchandises,* il ne s'ensuivrait pas qu'il se trouvât nécessairement à plus bas prix en Angleterre, comparé au blé et au travail, que dans les pays étrangers. Dans un autre endroit, cependant, Adam Smith dit que les métaux précieux sont nécessairement à plus bas prix en Espagne et en Portugal que dans les autres pays de l'Europe, parce que ces deux États se trouvent être les possesseurs presque exclusifs des mines qui les fournissent. « La Pologne, dit-il, qui n'est pas délivrée » du système féodal, est encore aujourd'hui un pays aussi misérable » qu'il l'était avant la découverte de l'Amérique. *Cependant le prix* » *du blé a monté* en Pologne ; LA VALEUR RÉELLE DES MÉTAUX PRÉ- » CIEUX Y A BAISSÉ, comme dans tous les autres endroits de l'Europe. » La quantité de ces métaux a donc dû y augmenter comme ailleurs, et » *à peu près dans la même proportion, relativement au produit an-* » *nuel de ses terres et de son travail.* Avec cela, cette augmentation » dans la quantité de ces métaux n'a pas, à ce qu'il semble, augmenté » ce produit annuel, n'a pas étendu l'agriculture et les manufactures » du pays, ni amélioré le sort de ses habitants. L'Espagne et le Por-

» tugal, qui possèdent les mines, sont peut-être après la Pologne, les
» deux pays les plus pauvres de l'Europe ; cependant il faut bien que
» la valeur des métaux précieux *soit plus basse en Espagne et en Portugal* que dans tout autre endroit de l'Europe, puisque de ces deux
» pays ils viennent se rendre dans tous les autres, avec la charge,
» non-seulement du fret et de l'assurance, mais encore avec la dé-
» pense de la contrebande, leur exportation étant ou prohibée ou sou-
» mise à des droits. Leur quantité, par rapport au produit annuel
» des terres et du travail, doit donc nécessairement être plus grande
» dans ces deux pays qu'en aucun autre endroit de l'Europe ; cepen-
» dant ces pays sont plus pauvres que la plupart des autres États de
» l'Europe. C'est que si le système féodal a été aboli en Espagne et en
» Portugal, il y a été remplacé par un système qui ne vaut guère
» mieux. »

Voici, selon moi, à quoi se réduit le raisonnement du docteur Smith. L'or, estimé en blé, est à plus bas prix en Espagne que dans les autres pays ; et la preuve en est, que ce n'est pas du blé que les autres pays donnent à l'Espagne, en échange pour son or, mais bien du drap, du sucre, des quincailleries, qu'on échange contre ce métal.

CHAPITRE XXIX.

DES IMPÔTS PAYÉS PAR LE PRODUCTEUR.

M. Say exagère beaucoup les inconvénients qui résultent des impôts établis sur les produits manufacturés, surtout lorsqu'ils portent sur la première époque de la fabrication, et avant que ces produits soient terminés. Les manufacturiers, dit-il, par les mains desquels le produit manufacturé doit passer successivement, sont obligés d'employer de plus gros capitaux, par la nécessité où ils se trouvent de faire l'avance du montant de l'impôt, ce qui est souvent très-gênant pour des manufacturiers qui n'ont qu'un très-mince capital et un très-faible crédit. Cette observation n'admet point d'objection.

Un autre inconvénient sur lequel il insiste est que, par suite de l'avance de l'impôt, l'intérêt de cette avance doit être aussi supporté par le consommateur, et que cette addition d'impôt est une de celles dont le fisc ne profite pas.

Je ne puis pas admettre cette seconde objection de M. Say. Supposons que l'État ait besoin de lever immédiatement 1000 l. st., et qu'il lève cette somme sur un manufacturier qui ne pourra la faire payer au consommateur que dans un an, quand les produits seront achevés. Par suite de ce retard, il est obligé d'augmenter le prix des ouvrages de sa fabrique, non-seulement de 1000 l., montant de l'impôt, mais vraisemblablement de 1100 l., 100 l. étant l'intérêt des 1000 l. qu'il a avancées. Mais, moyennant cette addition de 100 l. payées par le consommateur, le fabricant a un profit réel, en ce que le paiement de l'impôt que le gouvernement exigeait sans délai, et qu'il doit payer en définitive, a été ainsi retardé d'un an. Cela met le gouvernement en état de prêter au manufacturier les 1000 l. dont il a besoin, à 10 pour cent d'intérêt, ou à tout autre taux dont il soit convenu, — 1100 l. payables à la fin d'un an, l'argent étant à 10 pour cent, ne valant pas plus, en effet, que 1000 l. payables sur-le-champ. Si le gouvernement n'exige l'impôt qu'après un an, lorsque la fabrica-

tion des ouvrages manufacturés se trouvera terminée, il sera peut-être obligé d'émettre une obligation du trésor portant intérêt, et l'intérêt lui coûterait autant que ce que le consommateur épargnerait dans le prix, non compris cependant la partie du prix que le manufacturier pourrait, en vertu de l'impôt, ajouter à son gain réel. Si le gouvernement avait dû payer cinq pour cent pour l'intérêt de l'obligation du trésor, il y aura 50 l. d'impôts d'épargnés par la non-émission de l'obligation. Si le manufacturier emprunte le capital additionnel dont il a besoin pour faire l'avance de l'impôt à 5 pour cent, et s'il le fait payer à 10 pour cent au consommateur, il aura gagné 5 pour cent sur son avance en sus de ses profits ordinaires; en sorte que le manufacturier et le gouvernement gagnent ou épargnent tous deux précisément la somme que le consommateur paie.

M. de Sismondi, dans son excellent livre *de la Richesse commerciale*, en suivant le raisonnement de M. Say, a calculé qu'un impôt de 4000 francs, payé dans l'origine par un manufacturier dont les profits ne seraient qu'au taux modéré de 10 pour cent, si le produit manufacturé passait seulement par les mains de cinq différentes personnes, reviendrait au consommateur à la somme de 6734 francs. Ce calcul est fondé sur la supposition que celui qui le premier a fait l'avance de l'impôt, a dû recevoir du second manufacturier 4400 francs, et ce dernier du troisième 4840 francs; en sorte que chaque fois que le produit passerait par les mains d'un autre manufacturier, il se trouverait chargé de 10 pour cent sur sa valeur. C'est supposer que la valeur de l'impôt s'accroît selon un taux d'intérêt composé, non au taux de 10 pour cent par an, mais au taux de 10 pour cent chargé à chaque transmission progressive. L'opinion de M. de Sismondi serait exacte s'il s'était écoulé cinq ans depuis la première avance de l'impôt jusqu'à la vente du produit imposé au consommateur; mais si une seule année s'est écoulée, une rétribution de 400 fr., au lieu de 2734, aura fourni un profit au taux de 10 pour cent à tous ceux qui auraient contribué à faire l'avance de l'impôt, soit que l'ouvrage manufacturé eût passé par les mains de cinq ou cinquante manufacturiers.

CHAPITRE XXX.

DE L'INFLUENCE QUE L'OFFRE ET LA DEMANDE ONT SUR LES PRIX.

Ce sont les frais de production qui règlent en dernière analyse le prix des choses, et non comme on l'a souvent avancé, le rapport entre l'offre et la demande. Ce rapport, à la vérité, modifie pour quelque temps la valeur courante d'une chose, selon que la demande peut avoir augmenté ou diminué et jusqu'à ce que l'approvisionnement en devienne plus ou moins abondant; mais cet effet n'aura qu'une durée passagère.

Diminuez les frais de la fabrication des chapeaux, et leur prix finira par tomber à leur nouveau prix naturel, quoique la demande puisse doubler, tripler, ou quadrupler. Diminuez les frais de l'entretien des hommes, en diminuant le prix naturel de la nourriture et des vêtements qui soutiennent la vie, et vous verrez les salaires finir par baisser, quoique la demande de bras ait pu s'accroître considérablement.

L'opinion que le prix des choses dépend uniquement de la proportion de l'offre avec la demande, ou de la demande avec l'offre, est devenue presque un axiome en économie politique, et a été la source de bien des erreurs dans cette science. C'est cette opinion qui a fait avancer à M. Buchanan que les salaires n'éprouvent aucune influence par la hausse ou par la baisse dans le prix des vivres, et qu'ils ne sont affectés que par la demande plus ou moins grande de bras, et qu'un impôt sur les salaires des travailleurs ne ferait point hausser les salaires, parce qu'il ne dérangerait pas le rapport entre le nombre d'ouvriers qui s'offrent, et la demande qu'on en fait.

On ne peut pas dire que la demande d'une chose ait augmenté, si l'on n'en achète pas ou si l'on n'en consomme point une plus grande quantité; et cependant, dans de telles circonstances, sa valeur en argent peut hausser. Si l'argent baissait de valeur, le prix de toutes les marchandises hausserait, car chacun des concurrents serait disposé à dépenser plus d'argent qu'auparavant à faire des achats; mais quoique

le prix de toutes les marchandises eût haussé de 10 ou de 20 pour 100, si l'on n'en achetait pas plus que par le passé, je crois qu'on ne pourrait pas dire que le changement de prix de la marchandise a été l'effet d'une plus grande demande; son prix naturel, ses frais de production en argent, se trouveraient réellement changés par la différente valeur de l'argent; et sans aucun surcroît de demande, le prix de la marchandise s'accommoderait à cette nouvelle valeur.

« Nous avons vu (dit M. Say) que les frais de production déter-» minent le plus bas prix des choses, le prix au-dessous duquel elles » ne tombent pas d'une manière durable, car alors la production s'ar-» rête ou diminue. » *Liv. II, chap.* 4.

Il dit ensuite que la demande de l'or ayant depuis la découverte des mines augmenté dans une proportion encore plus forte que l'approvisionnement, « le prix de l'or estimé en marchandises, au lieu de » tomber dans la proportion de dix à un, n'a baissé que dans la proportion de quatre à un ; » c'est-à-dire qu'au lieu de baisser en proportion de la baisse de son prix naturel, il n'est tombé qu'en suivant la proportion de l'excès de l'approvisionnement par rapport à la demande[1]. *La valeur de chaque chose monte toujours en raison directe de la demande et en raison inverse de l'offre.*

Lord Lauderdale énonce la même opinion :

« Quant aux variations de valeur auxquelles toute marchandise » est exposée, dit-il, si nous pouvions supposer pour un moment » qu'une substance quelconque possédât une valeur intrinsèque et » fixe, de manière qu'une quantité déterminée eût toujours et » dans toutes les circonstances une même valeur, le prix de cha-» que chose, mesuré par une telle mesure fixe et constante, va-» rierait suivant le rapport *entre sa quantité*, et la demande qu'il » y en aurait, et chaque chose serait sujette à varier de valeur par » quatre circonstances différentes :

» 1° Une chose augmenterait de valeur en raison de la diminu-» tion de sa quantité ;

---

[1] « Si, avec la quantité d'or et d'argent qui existe actuellement, ces métaux ne » servaient qu'à la fabrication de quelques ustensiles et de quelques ornements, » ils abonderaient, et seraient à bien meilleur marché qu'ils ne sont, c'est-à-dire » qu'en les échangeant contre toute espèce de denrées, il faudrait, dans ce troc, » en donner davantage à proportion. Mais comme une grande partie de ces mé-» taux sert de monnaie, et que cette partie ne sert pas à autre chose, il en reste » moins à employer en meubles et en bijoux ; or, cette rareté ajoute à leur valeur.» — J.-B. SAY, *liv. I, chap.* 21, § 3. *(Note de l'Auteur.)*

» 2° Elle diminuerait de valeur, par l'augmentation de sa quantité;

» 3° Elle pourrait augmenter de valeur en raison d'une plus » forte demande;

» 4° Elle pourrait diminuer de valeur, faute d'être demandée.

» Comme il est cependant aisé de prouver qu'aucune chose ne peut » avoir une valeur intrinsèque et fixe qui puisse la rendre propre à » mesurer la valeur des autres denrées, les hommes ont été conduits » à choisir, pour mesure pratique de la valeur, la matière qui paraît » le moins sujette à varier de valeur par l'une ou l'autre des quatre » causes ci-dessus énoncées, *et qui sont les seules qui fassent changer la valeur des choses*[1].

---

[1] Si l'esprit humain, dans ses recherches, n'avait pas l'habitude de viser trop haut ou trop bas, comme un tireur novice; si la vérité n'avait pas pour caractère distinctif d'être la dernière formule qui nous apparaisse, dans les sciences comme dans les lettres, comme dans les nouveaux mondes qu'on découvre; si, enfin, il ne fallait pas des prodiges de sagacité et de raisonnement pour extraire de l'infinie diversité des phénomènes sociaux un corps de doctrines, et pour poser une science en équilibre sur des principes fondamentaux, on pourrait s'étonner à bon droit de la lutte étrange qui s'est établie entre les économistes, au sujet de la détermination théorique et pratique des prix. Les uns n'admettent que l'influence des frais de production, les autres rejettent tout ce qui ne relève pas de la grande loi de l'offre et de la demande. Ricardo marche et combat à la tête des premiers, J.-B. Say à la tête des seconds, et les critiques ou les enthousiasmes, soulevés par la célèbre théorie de la rente, n'ont pas d'autre origine que ce duel entre deux idées, entre deux notions parfaitement conciliables, *nécessairement* conciliables même, selon nous. Quoique l'éclectisme ne nous séduise pas plus en économie politique qu'en philosophie, et quoique nous répugnions fort à ces accouplements monstrueux que l'on se plaît à imposer à des doctrines qui se repoussent invinciblement, nous ne pouvons laisser s'isoler ici deux lois que l'on a cru complètes, prises séparément, et qui ne sont que les fragments désunis de la même vérité. C'est à réunir ces fragments, à souder ces membres arbitrairement et systématiquement disjoints que nous allons viser.

Qui ne voit, en effet, que ces deux termes : *frais de production, offre et demande*, sont le résumé scientifique de toutes les opérations commerciales. C'est l'apostrophe et la réplique du dialogue qui naît entre l'acheteur et le vendeur : — l'un demandant une somme suffisante pour couvrir l'intérêt de ses capitaux, balancer les risques de sa spéculation, rétribuer généreusement son temps et son habileté; l'autre calculant l'utilité du produit amené sur le marché, et s'interrogeant sur l'importance du sacrifice qu'il peut et doit faire pour l'obtenir. Faites que ces deux exigences ne soient pas satisfaites : rompez l'équilibre entre la somme de travail qu'il s'agit d'échanger, et l'échange ne s'effectuera pas. Si les frais de production ne sont pas couverts, le produit ne sera plus créé : car on trouve bien des Curtius pour combler les abîmes politiques, mais on ne trouve pas des capitaux toujours prêts à

» Quand donc nous exprimons, dans le langage ordinaire, la
» *valeur* d'une chose quelconque, cette valeur peut changer d'un
» temps à un autre par l'opération de huit causes différentes :

---

s'engloutir dans une industrie ruineuse. Si, d'un autre côté, le prix nécessaire du produit n'est pas en rapport avec son utilité, le demandeur disparaît et ses manufactures restent encombrées. Vous aurez beau désirer un objet, le demander, si vous ne parvenez pas à rémunérer le travail qui sert à le mettre à votre portée, votre désir restera à l'état de rêve ; vous aurez beau produire chèrement, envoyer, par exemple, sur les terres equinoxiales des patins destinés à glisser sur une glace qui n'existe pas; enfin, vous aurez beau inonder de vins précieux les pays voués à l'eau par le Coran, votre opération pour être coûteuse n'en sera pas moins désastreuse. Il y a donc action et réaction constantes entre les conditions de la production et l'état du marché. Une augmentation et une diminution dans les frais resserrent et dilatent tour à tour la demande ; des besoins plus nombreux, plus ou moins pressants activent ou paralysent l'œuvre industrielle, et, par suite, grossissent ou diminuent les frais. C'est donc fausser la question que retrancher une de ces influences : c'est faire quelque chose d'analogue à l'acte d'un individu, qui pour établir l'équilibre dans une balance enlèverait un des plateaux.

Ce qui prouve bien, d'ailleurs, la nécessité de combiner des lois, si mal à propos rendues antagonistes, c'est l'exagération que prennent les prix à certaines époques et l'affaissement subit qui succède à cette hausse. Les frais de production du blé, par exemple, ne varient pas sensiblement d'une année à l'autre : la somme de travail humain qui se dépense à creuser les sillons, à semer, à préparer la moisson, reste à peu près la même; et cependant, vienne un beau soleil, une saison féconde, le prix des céréales fléchit, le pain descend à la portée des bouches les plus humbles : vienne, au contraire, une année calamiteuse, et ce sont des prix de famine qui s'établissent. Les frais de production n'ont certes pas ajouté un centime cette année à la valeur du blé ; mais le hasard a voulu que les populations fussent trop abondantes pour les produits alimentaires, et l'influence est ainsi passée complétement à l'autre loi. Lorsque les Hollandais anéantissaient leurs splendides récoltes de Java et des Moluques, ils n'accroissaient pas d'un centime le prix de revient du gingembre, du poivre, de la muscade : ils rompaient violemment l'équation entre l'offre et la demande, et le renchérissement de ces denrées était destiné à combler le vide artificiellement créé. Mais aussi, lorsque Crompton, Watt et Arkwright armaient l'industrie anglaise de machines infatigables et abaissaient, par l'immensité des produits et l'allégement des frais généraux, le prix des étoffes de coton et de laine, la demande recevait un stimulant énergique et le marché obéissait à son tour aux influences de la fabrication.

Il n'est donc pas de choix à faire entre l'idée de Ricardo et l'idée de J.-B. Say, l'une et l'autre étant nécessaires pour déterminer la valeur des choses; mais il est incontestable que les frais de production ont sur les prix une influence plus générale, plus fondamentale. Comme, en réalité, dans une organisation économique, légitime et équitable, c'est le travail qui fonde la valeur des choses et détermine la part de chacun dans la richesse collective; comme les frais de produc-

» 1° Par les quatre déjà énoncées, dans leur rapport avec la chose » même dont nous voulons exprimer la valeur;

---

tion se composent de salaire ou rétribution d'un travail actuel, et d'intérêts ou rétribution d'un travail antérieur, on se trouve ainsi amené forcément à reconnaître pour base des prix tout ce que les marchandises ont coûté à produire. Il est même évident que les manufacturiers n'engagent leurs capitaux dans une industrie que lorsqu'ils pressentent une demande suffisamment active; et comme il ne peut y avoir, dès lors, de fabrication inutile, il faut bien que cette fabrication soit rémunérée sous peine de ne plus être. D'ailleurs, si vous retranchez cette loi des frais de production, qui plonge jusque dans les entrailles mêmes du problème des échanges, quelle base offrirez-vous aux valeurs? Vers quel centre les ferez-vous converger; où sera votre point d'appui et où votre levier? Placez l'offre en face de la demande, aussi longtemps que vous voudrez : faites les approvisionnements excessifs, faites-les insuffisants, vous n'en serez pas moins obligé de recourir, pour fixer vos opérations, au prix de revient de chaque denrée, en d'autres termes à la somme d'efforts et de temps que l'acheteur et le vendeur veulent se concéder réciproquement sous des formes diverses. Alors seulement peut s'établir cette équation qu'on appelle échange et que niait Montesquieu, prétendant que l'intérêt des uns se satisfait nécessairement aux dépens des autres. Si donc nous étendons sa loi à de larges catégories d'années, Ricardo nous paraît être dans le vrai et avoir vu la question de haut, puisqu'il fait prédominer la notion du travail. Mais si nous envisageons les *faits actuels*, les incidents économiques de chaque jour, les fluctuations des besoins, des idées, des goûts, il est impossible de ne pas reconnaître à la loi de J.-B. Say une influence décisive, et même de ne pas lui attribuer les perturbations, les revirements incessants que présentent les marchés.

Ce n'est que lentement, après des tâtonnements nombreux que se modifient les frais ou mieux les* *conditions de la production* : — les perfectionnements sont des plantes tardives qu'il faut arroser longtemps de sueurs et de capitaux : mais c'est dans un clin d'œil que se modifient le goût, les habitudes d'un pays

* Si nous proposons l'expression *conditions de la production*, au lieu de *frais de production*, c'est qu'il est, en effet, un grand nombre de circonstances qui modifient la valeur du travail humain, et qu'on ne saurait cependant, avec quelque justice, ranger au nombre des frais proprement dits. Ainsi l'intelligence plus élevée du producteur, le monopole du génie sont des faits qui se retrouvent dans la valeur du produit; il en est tenu grand compte dans le mouvement des échanges, et cependant ils n'impliquent aucun accroissement de dépense. Nous en dirons autant du privilége naturel de certaines terres et des priviléges artificiels que créent les douanes, les octrois, les corporations d'arts et métiers, etc., etc. Où sont, dans tous ces cas, les frais de production? — Ce n'est donc pas ici une lutte de mots, un exercice philologique que nous avons voulu faire : c'est une modification qui atteint la substance même de la doctrine de Ricardo. Sans cette considération, nous n'aurions certainement pas voulu attenter à la nomenclature habituelle, si controversée, si ardue, surtout depuis le livre curieux de Malthus sur les *définitions en économie politique* : livre qui devait cependant mettre tout le monde d'accord. Nous aurions d'autant moins hasardé un nom inusité que nous tenons pour également mal avisés ceux qui croient avoir perfectionné une machine par l'addition d'une vis ou d'un clou, et ceux qui croient avoir fait marcher une science par l'addition d'un mot.

A. F.

» 2° Par ces mêmes causes, dans leur rapport avec la chose que » nous avons adoptée comme mesure fixe de la valeur [1]. »

Tout ceci est vrai pour ce qui regarde les monopoles, et même, quant au prix courant de toute marchandise, pendant un temps borné. Si la demande de chapeaux devient deux fois plus forte, le prix en montera sur-le-champ; mais cette hausse ne sera que temporaire, à moins que les frais de production des chapeaux, ou leur prix naturel ne s'élève en même temps. Si le prix naturel du pain baissait de 50 pour cent par suite de quelque grande découverte dans la science de l'agriculture, la demande de pain n'augmenterait pas considérablement, personne n'en voudrait avoir que ce qui lui suffirait pour satisfaire ses besoins, et la demande n'augmentant pas, l'approvisionnement n'augmenterait pas non plus; car il ne suffit pas qu'on puisse produire une chose pour qu'elle soit produite en effet, il faut encore qu'on la demande. Voici donc un cas où l'offre et la demande ont à peine varié, ou n'ont augmenté que dans une même proportion; et cependant le prix du blé aura baissé de 50 pour cent, et cela pendant que la valeur de l'argent n'aura point éprouvé de variation.

Des produits dont un particulier ou une compagnie ont le monopole, varient de valeur d'après la loi que lord Lauderdale a posée; ils baissent à proportion qu'on les offre en plus grande quantité, et ils haussent avec le désir que montrent les acheteurs de les acquérir; leur prix n'a point de rapport nécessaire avec leur valeur naturelle; mais quant aux choses qui sont sujettes à la concurrence parmi les

---

et que surviennent les crises matérielles. A tout prendre, rien n'empêcherait de fabriquer aujourd'hui, aux mêmes frais qu'il y a tant de siècles, les catapultes, les béliers et les tortues qui servaient aux assauts de nos ancêtres : mais le canon a remplacé, avec ses rugissements et ses violences, toutes ces vieilleries de la guerre et il n'en figure plus sur nos marchés. Pour résumer maintenant en quelques mots cette dissertation qui ne nous semble pas avoir été poursuivie encore sous toutes ses faces; nous dirons que, pour un moment donné, et des intervalles restreints, le prix relève surtout de l'offre et de la demande; mais que pour de vastes époques, ce sont les frais de production qui gouvernent le marché. L'une des deux lois est plus souple, plus actuelle, l'autre plus régulière et plus forte : l'une est la partie mobile, l'autre la partie fixe d'une autre loi générale qu'elles constituent par leur réunion, et qu'on pourrait appeler loi régulatrice des échanges, si l'on tenait absolument à lui donner un nom.

A. F.

[1] Voyez *An Inquiry in to the nature and Origin of public Wealth*, pag. 13.

vendeurs, et dont la quantité peut s'augmenter dans des bornes modérées, leur prix dépend en définitive, non de l'état de la demande et de l'approvisionnement, mais bien de l'augmentation ou de la diminution des frais de production [1].

---

[1] Lorsque divers auteurs qui suivent les mêmes méthodes d'investigation, et qui ont fait preuve de jugement en plusieurs occasions, diffèrent complétement d'avis sur un principe, leur dissentiment ne peut venir que faute de s'entendre. Essayons si l'on peut, dans ce cas-ci, de présenter la question sous un jour nouveau qui rallie toutes les opinions.

La plupart des Économistes politiques établissent que la valeur ou le prix d'une chose s'élève ou s'abaisse en raison directe de la demande qui en est faite, et en raison inverse de l'offre. M. Ricardo affirme que l'offre et la demande n'y font rien; que le prix baisse par la concurrence des producteurs jusqu'au niveau des frais de production, et s'arrête là.

Mais que fait-on, dans la réalité, lorsqu'on demande à échanger une marchandise contre une autre; lorsque, par exemple, un homme offre en vente dix-huit livres de froment qui valent 3 francs, pour acheter avec cet argent une livre de café, qui vaut également 3 francs ? Il offre les services productifs * (ou leur prix, c'est-à-dire les frais de production) qui ont servi à payer les services productifs dont la livre de café est le résultat.

Les services productifs de la livre de café, ou leur prix et la livre de café, ne sont pas les deux membres de l'équation : ce sont *une seule et même chose*. Et quand M. Ricardo dit qu'un produit vaut toujours ce que valent ses frais de production, il dit vrai; mais la question reste à résoudre : *Qu'est-ce que valent ces frais de production? quel prix met-on aux services capables de produire un produit appelé une livre de café?*

Je réponds qu'on y met d'autant plus de prix, et qu'on est disposé à les payer d'une quantité d'autant plus grande de tout autre service productif, que les services propres à produire du café sont plus rares et plus demandés, et c'est dans ce sens qu'il faut entendre la demande et l'offre, le besoin et l'approvisionnement, le principe si connu des Anglais sous les noms de *want and supply*.

La quantité de travail, de capitaux et de terrain nécessaires pour accomplir un produit, constitue la difficulté de sa production, sa rareté. Un produit qui ne peut être le fruit que de beaucoup de services productifs est plus rare que celui qui peut être le fruit de peu de services; en d'autres termes, un produit est d'autant plus abondant, que la même quantité de services productifs en fournit davantage. De là une plus grande quantité offerte, un prix plus bas. Lorsque, au contraire, la quantité de services nécessaires augmente, le prix s'élève. Au lieu de demander pour une livre de café dix-huit livres de blé (ou les services productifs qui ont servi à faire dix-huit livres de blé), on demandera peut-être vingt livres, vingt-cinq livres, trente livres, jusqu'à ce qu'il ne se trouve plus un seul acheteur dis-

* Par *services productifs* j'entends l'action, le concours des travaux, des capitaux, des terres, dont il résulte un *produit*. Ceux qui fournissent leur travail, qui prêtent leur capital ou leur terrain, reçoivent le prix de ce concours, et ce prix compose les *frais de production*.

posé à payer le café, et alors il ne s'en produit pas. C'est le cas de mille produits qui ont ruiné leurs producteurs, parce qu'ils ne valaient pas leurs frais de production.

Une plus grande puissance de produire équivaut à une plus grande quantité de services productifs versés dans la circulation. Si quelque grand perfectionnement en agriculture me permet d'obtenir trente-six livres de blé là où je n'en obtenais que dix-huit, c'est comme si je doublais l'offre de mes services propres à faire du blé. Ils baisseront de moitié, et l'on pourra obtenir alors dix-huit livres de blé pour une demi-livre de café seulement. Les services productifs propres à faire dix-huit livres de blé vaudront autant que les services productifs propres à faire une demi-livre de café *.

Dans le système de M. Ricardo, qui professe dans tout le cours de ce livre que la quantité de travail nécessaire pour faire un produit est le seul élément de son prix, et qui ne tient nul compte de ce que peut avoir coûté le concours du capital et du fonds de terre, voici comme j'exprimerais le même principe : on met d'autant plus de prix au travail nécessaire pour faire une chose, c'est-à-dire on est disposé à le payer d'une quantité d'autant plus grande de travail propre à faire toute autre chose, que le premier est moins offert et plus demandé, *et vice versâ*. — J.-B. Say.

* Dans le cas toutefois où cette baisse n'influerait en rien sur la demande. Il est probable, au contraire, qu'une semblable baisse du blé changerait tous les rapports de valeur.

CHAPITRE XXXI.

DES MACHINES [1].

Dans ce chapitre je me propose d'étudier l'influence que les machines exercent sur les intérêts des différentes classes de la société, question importante et qui ne me paraît pas avoir été suffisamment approfondie jusqu'à ce jour. Je me sens même d'autant plus entraîné à émettre mes opinions sur cette grave matière que ces opinions ont subi, sous l'empire de méditations prolongées, des changements considérables. Et quoique je ne sache pas avoir publié sur la question des machines une seule ligne que je doive rétracter, j'ai cependant pu soutenir indirectement des doctrines qu'aujourd'hui je crois fausses. C'est donc un devoir pour moi de soumettre à l'examen du public mes vues actuelles et les raisons qui les ont fait naître dans mon esprit.

Dès le moment où je commençai à étudier les questions économiques, je crus que toute machine qui avait pour effet d'introduire dans une branche quelconque de la production une économie de main-d'œuvre, produisait un bien général qu'altéraient seulement les crises qui accompagnent le plus souvent le déplacement des capitaux et du travail d'une industrie vers une autre. Il me parut que tant que les propriétaires auraient les mêmes rentes en argent, ils profiteraient de la diminution de prix survenue dans les marchandises qu'ils achetaient avec leurs rentes, — diminution que devait nécessairement entraîner l'emploi des machines. Il en serait de même, me disais-je, pour le capitaliste. Sans doute, celui qui découvre une machine ou qui en fait le premier l'application, doit, pendant quelques années, jouir d'avantages spéciaux et légitimes et de profits énormes; mais l'emploi de sa machine se généralisant peu à peu,

[1] Ce chapitre est complétement neuf dans notre langue et ne figure dans les œuvres de Ricardo que depuis la quatrième édition. (A. F.)

le prix de la marchandise produite descendrait, sous la pression de concurrence, au niveau des frais de production, et le capitaliste verrait baisser ses profits. Seulement il profiterait, à titre de consommateur, de l'avantage réparti à tous, et pourrait, avec le même revenu en argent, se procurer une somme plus considérable de jouissances et de bien-être.

Je croyais encore que les machines étaient une institution éminemment favorable aux classes ouvrières en ce qu'elles acquéraient ainsi les moyens d'acheter une plus grande masse de marchandises avec les mêmes salaires en argent : et je pensais, de plus, que les salaires ne subiraient aucune réduction par la raison que les capitalistes auraient besoin de la même somme de travail qu'auparavant, quoique ce travail dût être dirigé dans des voies nouvelles. Si, par l'emploi de machines nouvelles, on parvenait à quadrupler la quantité de bas fabriqués, et que la demande de bas ne fît que doubler, il faudrait nécessairement licencier un certain nombre d'ouvriers ; mais comme le capital qui servait à les entretenir existait toujours et que l'intérêt des capitalistes devait être d'employer productivement ce capital, il me paraissait qu'il irait alimenter quelque autre industrie utile à la société. J'étais, en effet, et demeure profondément convaincu de la vérité de ces paroles d'Adam Smith. — « Le désir des aliments se trouve limité chez l'homme par l'étroite dimension de son estomac ; mais le désir du bien-être, du luxe, des jouissances, des équipages, de la toilette est infini comme l'art, comme le caprice. » Dès lors, comme je pensais que la demande de travail serait la même et que les salaires ne baisseraient pas, je pensais aussi que les classes inférieures participeraient, comme toutes les autres classes, aux avantages résultant du bas prix des marchandises, et par conséquent de l'emploi des machines.

Telles étaient mes opinions : telles elles sont encore relativement au propriétaire et au capitaliste ; mais je suis convaincu que la substitution des forces mécaniques aux forces humaines pèse quelquefois très-lourdement, très-péniblement sur les épaules des classes laborieuses.

Mon erreur provenait de ce que je faisais toujours croître parallèlement le revenu net et le revenu brut d'une société, et que tout prouve, au contraire, que les fonds où les propriétaires et les capitalistes puisent leurs revenus peuvent grandir tandis que celui qui sert à maintenir la classe ouvrière diminue. D'où il suit que la cause même qui accroît le revenu net d'un pays peut en même temps acti-

ver l'accroissement de la population, aggraver la concurrence des travailleurs et diminuer leur bien-être.

Supposons qu'un capitaliste spécule sur une somme de 20,000 l. st., et qu'il joigne aux fonctions d'un fermier celles d'un fabricant de denrées de première nécessité. Supposons encore que, sur ce capital, 7,000 l. st. soient engagées dans des constructions, des instruments, etc., et que le reste, soit employé, sous forme de capital circulant, à solder le travail. Supposons, enfin, que les profits soient de 10 °/₀, et que les 20,000 l. st. rapportent régulièrement et annuellement 2,000 l. st.

Chaque année notre capitaliste commence ses opérations en achetant la nourriture et les objets de consommation qu'il vendra dans le cours de l'année à ses ouvriers, jusqu'à concurrence de 13,000 l. st. Pendant tout ce temps il leur donne sous forme de salaires la même somme de monnaie, et ceux-ci lui restituent au bout de l'année pour 15,000 l. st. de subsistances, d'objets de première nécessité. Sur ces 15,000 l. st. il en est 2,000 qu'il consomme lui-même ou dont il peut disposer comme il lui plaît. Le produit brut de cette année aura donc été de 15,000 l. st. et le produit net de 2,000 l. st. Supposons maintenant que l'année suivante le capitaliste emploie la moitié de ses ouvriers à construire une machine, et l'autre moitié à produire, comme auparavant, des subsistances et des denrées de première nécessité. Pendant cette année, encore, il dépenserait 13,000 l. st. en salaires, et vendrait à ses ouvriers la même quantité de nourriture et d'autres objets; mais qu'arriverait-il l'année suivante?

Le travail détourné vers la fabrication de la machine abaisserait de moitié la quantité et la valeur totale des subsistances et des denrées de première nécessité produites anciennement. La machine vaudrait 7,500 l. st. : les subsistances et autres objets 7,500 l. st. de sorte que la richesse du capitaliste serait absolument la même, car outre ces deux valeurs, son capital fixe serait toujours de 7,000 l. st., donnant en somme le fonds primitif de 20,000 l. st. joint aux 2,000 l. st. de bénéfice annuel.

Mais après avoir déduit pour ses dépenses personnelles cette somme de 2,000 l. st., il ne lui restera plus, pour continuer ses opérations, qu'un capital circulant de 5,500 l. Sa faculté de payer et maintenir des ouvriers se trouvera donc réduite de 13,000 l. st. à 5,500 l. st., et par conséquent tout le travail défrayé jadis par la différence, 7,500 l. st. se trouveraient en excès.

La quantité restreinte de travail que pourra occuper actuellement le capitaliste, devra, sans doute, grâce aux machines, et après la défalcation faite des frais de réparation et d'entretien, produire une valeur égale à 7,500 l. st. et reconstituer le capital circulant avec un bénéfice de 2,000 l. st. sur le fonds primitif; mais s'il en est ainsi et si le revenu net n'est pas diminué, il importera fort peu au capitaliste que le revenu brut soit de 3,000, de 10,000 ou de 15,000 l. st.

Quoique la valeur du produit net n'ait pas diminué, et que sa puissance d'acheter d'autres marchandises se soit au contraire notablement accrue, le produit brut n'en aura pas moins été ramené, dans ce cas, de 15,000 l. st. à 7,500 l. st., et comme la faculté d'entretenir une population et d'employer du travail, dépend toujours du produit brut d'une nation, et non de son produit net, la demande de bras diminuera nécessairement, la population deviendra excessive et les classes ouvrières entreront dans une période de détresse et d'angoisses.

Cependant, comme le fonds qui grossit les épargnes de chacun est proportionnel au revenu net, la diminution du prix des marchandises, — suite de l'introduction des machines, aurait pour résultat évident d'accroître la facilité d'épargner, de transformer des revenus en capitaux. Or, comme chaque accroissement de capital lui permettrait d'employer un plus grand nombre de bras, une fraction des ouvriers rejetés hors des ateliers par les engins mécaniques trouverait de nouveau à s'utiliser. Et s'il arrivait que, sous l'influence des machines, l'accroissement de la production fût assez grand pour fournir, sous forme de produit net, une quantité de nourriture et de denrées de première nécessité aussi considérable que celle qui existait auparavant comme produit brut, il resterait au service du travail un fonds tout aussi considérable et, par conséquent, on n'aurait pas à subir les maux d'une sur-population.

Tout ce que je tiens à prouver, c'est que la découverte et l'usage des forces mécaniques peuvent être suivis d'une diminution de produit brut : et toutes les fois qu'il en sera ainsi, la classe laborieuse souffrira, car elle deviendra excessive comparativement aux fonds destinés à la maintenir, et une fraction de ses membres se verra privée de travail et de salaires.

Le cas que j'ai choisi se recommande par son extrême simplicité; mais les résultats eussent été absolument les mêmes si nous avions introduit, par supposition, les machines dans une manufacture, soit

de drap, soit de coton. Si nous prenions l'exemple d'un fabricant de drap, nous verrions diminuer immédiatement la masse de ses produits; car il n'aurait plus besoin de cette quantité de draps qui lui servait à payer un corps nombreux d'ouvriers. Il n'aurait plus qu'à reproduire une valeur égale à la détérioration des machines et aux profits légitimes sur le capital total. 7,500 l. st. feraient ceci tout aussi bien que le faisaient auparavant les 15,000 l. st., ce qui prouve qu'il n'y a aucune différence entre les deux hypothèses. On peut dire, cependant, que la demande de draps serait tout aussi grande qu'auparavant, et se demander comment s'approvisionnerait le marché.

Mais d'où viendront maintenant les demandes? Des fermiers et des autres producteurs de denrées nécessaires, lesquels consacraient leurs capitaux à produire ces objets afin de les échanger contre du drap : ils fournissaient au marchand de draps du blé et des produits divers en échange de ses draps, et celui-ci les distribuait à ses ouvriers en échange du drap que leur travail lui fournissait.

Mais ce commerce cesserait. Le fabricant, ayant moins d'hommes à payer, moins de drap à vendre, ne demanderait plus de subsistances ni d'autres denrées. Les fermiers et ceux qui produisaient ces denrées uniquement en vue de les échanger, ne pouvant plus obtenir de drap, consacreraient directement leurs capitaux à en fabriquer ou les prêteraient à d'autres, afin que la société fût réellement approvisionnée de la denrée qui lui manque. Or, tout ceci nous conduit aux mêmes conclusions. La demande de travail diminuerait, et les marchandises nécessaires au maintien du travail seraient bien moins abondantes.

Si ces vues sont exactes, il en résulte : 1° que la découverte et l'application des forces mécaniques conduit toujours à l'accroissement du produit net du pays, quoiqu'il n'en augmente pas immédiatement la valeur;

2° Qu'un accroissement dans le produit net d'un pays est parfaitement compatible avec une diminution du produit brut; et qu'il suffit de savoir qu'une machine augmentera le produit net, tout en diminuant, comme cela arrive souvent, la quantité et la valeur du produit brut : — cela suffit, dis-je, pour décider de son adoption;

3° Que l'opinion des classes ouvrières sur les machines qu'ils croient fatales à leurs intérêts, ne repose pas seulement sur l'erreur et les préjugés, mais sur les principes les plus fermes, les plus nets de l'Économie politique;

4° Que si l'impulsion donnée au travail par les machines pouvait

tellement accroître le produit net, qu'il n'en résultât aucune diminution dans le produit brut, la situation de toutes les classes pourrait alors s'améliorer. Le propriétaire et le capitaliste profiteraient non pas de l'accroissement de leurs rentes ou de leurs profits, mais de la répartition des mêmes revenus sur des marchandises d'une valeur considérablement réduite. Quant à la condition des classes laborieuses, elle se trouverait aussi considérablement améliorée, 1° par une demande plus considérable de domestiques; 2° par le stimulant que les revenus nets, abondants, communiquent toujours à l'épargne; et 3° par le bas prix des articles de consommation que payaient leurs salaires.

Indépendamment de la question des machines que nous venons de traiter et d'approfondir, les classes laborieuses ont encore un grand intérêt à revendiquer dans la manière dont le produit net du pays se trouve dépensé, quoique dans tous les cas cette dépense soit destinée à la satisfaction et aux jouissances de ceux qui y ont droit.

Si un propriétaire ou un capitaliste dépense son revenu à la manière d'un baron féodal, en s'entourant d'un grand nombre de serviteurs, de laquais, il emploiera bien plus de bras que s'il le consacrait à acheter de belles étoffes, de splendides ameublements, des voitures, des chevaux et tant d'autres objets de luxe.

Dans les deux cas le revenu net et le revenu brut seraient les mêmes; mais le premier serait transformé en différentes marchandises. Si mon revenu était de 10,000 l. st. la même quantité de travail productif serait employée, soit que je m'en servisse pour acheter des objets de luxe, des velours, des tapis, soit qu'il fût consacré à acheter une certaine quantité de vêtements et de nourriture de la même valeur. Toutefois en transformant mon revenu en objets de luxe, je n'aurai pas *nécessairement employé* plus de travail, tandis que si je le consacrais à acheter des denrées nécessaires et à entretenir des domestiques, tous les individus que je pourrais ainsi entretenir avec mon revenu de 10,000 l. st. ou avec la nourriture et le vêtement que ce revenu me procure, devraient être considérés comme stimulant la demande de travail. Or, ce stimulant dépend uniquement de la manière dont il peut me plaire de dépenser mon revenu. Comme les ouvriers se trouvent ainsi intéressés dans la demande du travail, ils doivent naturellement désirer que l'on enlève aux dépenses de luxe les plus grandes sommes possibles pour les consacrer à l'entretien de domestiques.

De même un pays entraîné à travers les péripéties d'une guerre, et qui se trouve dans la nécessité de maintenir de larges flottes

et de puissantes armées, emploie un nombre d'hommes bien plus considérable que celui qui sera employé au moment où la guerre cessera, et, avec elle, les dépenses qu'elle nécessitait.

Ainsi si les nécessités de la guerre ne m'avaient imposé une taxe annuelle de 500 l. st. destinée à entretenir des soldats et des matelots, j'aurais probablement dépensé cette somme en achat de meubles, d'habits, de livres, etc. Dans les deux cas la même quantité de travail resterait consacrée à la production ; car la nouriture et le vêtement du soldat et du matelot exigeraient la même somme d'industrie que celle nécessaire pour créer des objets de luxe. Mais il est à remarquer qu'en temps de guerre il se crée une demande additionnelle de soldats et de matelots ; et conséquemment, une guerre que défraie le revenu et non le capital d'une nation est, en définitive, favorable au développement de la population.

La fin de la guerre en me restituant une partie de mon revenu et me permettant de le consacrer de nouveau à acheter des vins, des ameublements et d'autres objets de luxe, doit cependant laisser sans ressources ces hommes qui combattaient l'ennemi. La population deviendra donc excessive : la concurrence des travailleurs s'aggravera ; les salaires descendront, et la condition des classes laborieuses s'abaissera notablement.

Il est important de citer encore un cas où l'augmentation du revenu net, et même du revenu brut d'un pays, peut très-bien s'allier avec une diminution de travail. Ce cas est celui où l'on substitue le travail des chevaux à celui de l'homme. Si j'emploie cent hommes sur ma ferme, et que je découvre que la nourriture distribuée à cinquante de ces hommes peut servir à entretenir des chevaux et me donner ainsi une plus grande somme de produits, j'écouterai la voix de mon intérêt, et je substituerai sans hésiter les chevaux aux hommes. Mais évidemment la condition de mes ouvriers serait gravement atteinte ; et à moins que mon accroissement de revenu ne soit assez considérable pour me permettre d'employer en même temps hommes et chevaux, il est évident que la population deviendra excessive et descendra d'un degré vers les privations et la misère. Il est évident, en tout cas, que ces hommes ne pourraient être employés en agriculture ; mais si le produit des terres était considérablement accru, ils pourraient trouver du travail dans les manufactures ou à titre de domestiques.

Il ne faudrait pas croire cependant que mes conclusions définitives soient contre l'emploi des machines. Pour éclaircir le principe,

lui donner plus de relief, j'ai supposé que des machines nouvelles auraient été *soudainement* découvertes et appliquées sur une vaste échelle : mais dans le fait ces découvertes se font lentement, graduellement, et elles agissent plutôt en déterminant l'emploi des capitaux épargnés et accumulés, qu'en détournant les capitaux existants des industries actuelles.

A mesure que le capital et la population d'un pays grandissent la production devient plus coûteuse, et le prix des subsistances s'élève généralement. Or, la hausse des aliments entraîne la hausse des salaires, et la hausse des salaires tend à pousser plus activement le capital vers l'emploi des machines. Les forces mécaniques et les forces humaines sont en concurrence perpétuelle, et il arrive souvent que les premières ne sont employées qu'au moment où s'élève le prix des secondes.

En Amérique et dans un grand nombre d'autres pays où l'on pourvoit aisément à la nourriture de l'homme, les stimulants qui poussent à l'emploi des machines, sont loin d'être aussi puissants qu'en Angleterre, où la nourriture est chère et exige des frais de production considérables. La même cause qui élève les salaires n'élève pas la valeur des machines, et c'est pourquoi toute augmentation de capital aboutit au développement des engins mécaniques. La demande de travail continuera de s'accroître avec l'accroissement du capital, mais non dans le rapport exact de cet accroissement [1].

---

[1] La demande de bras dépend de l'accroissement du capital circulant et non du capital fixe. S'il était vrai d'ailleurs que la proportion entre ces deux genres de capitaux fût la même en tout temps et dans tous les pays, il s'ensuivrait naturellement que le nombre des ouvriers serait proportionné à la richesse du pays. Mais une telle proposition n'est pas soutenable. A mesure que les arts viennent épurer le goût des nations, que la civilisation s'étend, le capital fixe prend, relativement au capital circulant, des proportions de plus en plus vastes. La somme de capital fixe consacrée à la fabrication d'une pièce de mousseline anglaise est cent fois, probablement même mille fois, plus grande que celle qui, dans l'Inde, sert à fabriquer la même étoffe; et, d'un autre côté, la somme de capital circulant est cent fois ou mille fois moindre. Il est facile de concevoir que dans de certaines circonstances la totalité des épargnes annuelles d'un peuple industriel peut être ajoutée au capital fixe, ce qui n'aurait aucun effet sur la quantité de travail à distribuer. BARTON. *Sur la situation des classes ouvrières*, page 16.

Il n'est pas facile de concevoir comment un accroissement de capital peut ne pas accroître la demande de travail : le plus qu'on peut dire, c'est que la demande va en proportion décroissante. M. Barton, dans l'ouvrage cité plus haut, me semble avoir, d'ailleurs, assez bien compris les effets produits par l'augmentation des

J'ai encore fait observer que l'accroissement du revenu net, évalué en marchandises, — accroissement qu'entraîne nécessairement l'emploi des machines, — doit conduire à de nouvelles épargnes, à de nouvelles accumulations. Ces épargnes, qu'on se le rappelle bien, sont annuelles, et doivent arriver bientôt à créer un fonds beaucoup plus considérable que le revenu brut détruit tout d'abord par la découverte des machines. Dès lors la demande de bras sera aussi grande qu'auparavant, et la condition du pays sera encore améliorée par l'accroissement d'épargnes que l'augmentation du revenu net lui permettra de faire.

Il serait toujours dangereux d'entraver l'emploi des machines, car si l'on n'accorde pas dans un pays, au capital, la faculté de recueillir tous les profits que peuvent produire les forces mécaniques perfectionnées, on le pousse au dehors, et cette désertion des capitaux sera bien plus fatale à l'ouvrier que la propagation la plus vaste des machines. En effet, dès qu'un capital est employé dans un pays, il y sollicite une certaine somme de travail; et les machines ne peuvent fonctionner sans des hommes qui les surveillent, les guident, les réparent. Donc, si l'on consacre un capital à acheter des engins perfectionnés, on limite la demande de travail; mais si on l'exporte on annulle complètement cette demande.

D'ailleurs, le prix des marchandises se règle d'après les frais de production; dès qu'on emploie des forces perfectionnées, on diminue les frais de production des marchandises et, par conséquent, on peut les vendre sur les marchés étrangers à des conditions réduites. Si cependant vous rejetez l'emploi des machines, vous serez obligé d'exporter de la monnaie en échange des marchandises étrangères, jusqu'à ce que la rareté du numéraire abaisse le prix de vos marchandises au niveau des prix du dehors. Dans vos relations avec les autres pays vous pourriez être amené à donner une marchandise qui vous aurait coûté deux journées de travail, pour une marchandise qui n'en aurait exigé qu'une au dehors; et ce marché ruineux ne serait cependant que la conséquence de vos propres actes. En effet, cette marchandise que vous exportez et qui vous a coûté deux jours de travail, ne vous en aurait coûté qu'un, si vous n'aviez pas repoussé ces machines, dont les forces ont été si habilement utilisées par vos voisins.

---

capitaux engagés sur les classes laborieuses. Son *Essai* renferme à cet égard des vues utiles. (*Note de l'Auteur.*)

CHAPITRE XXXII.

DE L'OPINION DE M. MALTHUS SUR LA RENTE.

Quoique je me sois étendu assez longuement, dans les premiers chapitres de cet ouvrage, sur la nature de la rente, je me crois cependant obligé d'examiner certaines opinions émises sur cette matière, opinions qui me paraissent fausses, et qui sont d'autant plus dangereuses, qu'elles se trouvent énoncées dans les écrits d'un penseur auquel diverses branches de l'Économie politique doivent plus qu'à aucun autre auteur vivant. Je saisis cette opportunité pour témoigner de mon admiration pour l'*Essai sur la population,* de M. Malthus. Les attaques des adversaires de cet admirable ouvrage n'ont servi qu'à démontrer la solidité des doctrines qu'il renferme, et je suis convaincu que la réputation bien méritée de son auteur s'étendra à mesure qu'on cultivera davantage la science dont il est l'un des ornements les plus distingués. M. Malthus a aussi expliqué d'une manière satisfaisante la théorie de la rente, et il a fait voir qu'elle monte ou s'abaisse selon les avantages relatifs de fertilité ou de situation des différents terrains en culture. Par là il a répandu beaucoup de lumières sur plusieurs points difficiles qui ont du rapport avec le fermage, et qui étaient inconnus auparavant ou très-imparfaitement compris; il me paraît cependant être tombé dans quelques erreurs, que son autorité rend plus nécessaire de combattre; et ce devoir devient moins pénible en raison de la noble simplicité qui le caractérise.

Une de ces erreurs consiste dans la supposition que la rente est un profit net, et une nouvelle création de richesse.

Je n'admets pas toutes les opinions de M. Buchanan au sujet de la rente; mais je suis parfaitement d'accord avec les observations contenues dans le passage suivant de son ouvrage, et qui a été transcrit par M. Malthus. Par la même raison, je ne saurais adopter le commentaire que ce dernier auteur en donne :

« Sous ce point de vue, la rente ne peut rien ajouter au capital » de la communauté en général; car l'excédant net en question n'est » rien de plus qu'un revenu qui passe des mains d'une classe de la » société dans celles d'une autre, et il est évident que cela ne peut » pas créer un fonds susceptible de couvrir l'impôt. Le revenu qui » paie les produits de la terre, existe déjà entre les mains de ceux » qui achètent ces produits, et si le prix des subsistances était plus » bas, il resterait dans leurs mains, où il serait tout aussi aisé de » le soumettre à un impôt, que lorsque, en raison d'un prix plus » élevé, il a passé dans les mains du propriétaire foncier. »

Après diverses observations sur la différence qui existe entre les produits de l'agriculture et les objets manufacturés, M. Malthus demande : « Est-il dès lors possible de considérer la rente, avec » M. de Sismondi, comme un simple produit du travail, comme » une valeur purement nominale, et qui n'est que le résultat de » cette augmentation de prix qu'un vendeur obtient par l'effet d'un » privilége spécial; ou, avec M. Buchanan, comme n'ajoutant rien » à la richesse nationale, et comme une simple transmission de valeur qui n'est avantageuse qu'aux propriétaires, et qui est, dans » la même proportion, nuisible aux consommateurs[1] ? »

J'ai déjà, en traitant de la rente, exprimé nettement mon opinion, et j'ajouterai que la rente est une création de valeur, dans le sens que je donne à ce mot, mais non une création de richesse. Si le prix du blé, en raison de la difficulté d'en produire une portion quelconque, haussait de 4 à 5 l. le quarter, un million de quarters vaudrait 5,000,000 l. au lieu de 4,000,000 l.; et puisque ce blé s'échangera, non-seulement contre plus d'argent, mais aussi contre une plus grande quantité de toute espèce de marchandises, il est clair que les propriétaires auront une valeur plus forte; et comme cela ne diminuera la richesse de personne, la société entière possédera une somme plus considérable de valeur, et dans ce sens la rente devient une création de valeur. Mais cette valeur peut être regardée comme nominale, en ce qu'elle n'ajoute rien à la richesse de la société, c'est-à-dire à la masse des choses nécessaires, commodes ou agréables. Nous aurions toujours précisément la même quantité de choses, pas davantage, et le même million de quarters de blé; mais l'effet de la hausse du blé, de 4 à 5 l., serait de faire passer une partie de la valeur du blé et des autres marchandises des mains de leurs anciens

[1] *An Inquiry into the nature and progress of Rent*, pag. 15

possesseurs dans celles des propriétaires. La rentee est donc une création de valeur, mais non une création de richesse. Il n'ajoute rien aux ressources du pays ; il ne lui fournit pas les moyens d'entretenir des escadres et des armées; car le pays aurait un fonds disponible plus considérable si son terrain était d'une meilleure qualité, et il pourrait employer le même capital sans donner naissance à la rente.

Dans une partie de son ouvrage, M. Malthus observe que, « la » cause immédiate de la rente est évidemment l'excédant du prix » sur les frais de production, obtenus par la vente des produits » agricoles sur le marché : » et dans un autre endroit il dit que » les causes du haut prix des productions agricoles peuvent se ré- » duire aux trois suivantes :

» En premier lieu, et c'est la cause la plus importante, vient la » qualité de la terre, qui permet d'en retirer une quantité plus con- » sidérable de choses nécessaires à la vie. En second lieu, se place » la propriété particulière qu'ont les choses nécessaires à la vie, de » pouvoir se créer d'elles-mêmes une demande, ou de faire naître » un nombre de consommateurs proportionné à la quantité de ces » denrées produites : en troisième lieu, enfin, la rareté comparative » des terrains plus fertiles. »

En parlant du haut prix du blé, il est évident que M. Malthus ne veut pas parler du prix par quarter ou par boisseau, mais plutôt de l'excédant de prix de toute la production sur les frais qu'elle a coûtés, entendant toujours, par frais de production, les profits aussi bien que les salaires. Cent cinquante quarters de blé, à 3 l. 10 sh. le muid, doivent rapporter une plus forte rente au propriétaire que cent quarters à 4 l., pourvu que les frais de production soient les mêmes dans les deux cas.

L'élévation du prix, si l'on prend l'expression dans ce sens, ne peut être dite la cause de la rente. On ne saurait dire que « la cause » immédiate de la rente est évidemment l'excédant des prix sur » les frais de production ; » car c'est précisément cet excédant qui constitue la rente. M. Malthus a défini la rente « la portion de » la valeur de tout le produit qui reste au propriétaire de la terre, » après qu'il a payé tous les frais de sa culture, — de quelque » nature qu'ils soient, et y compris les profits du capital employé, » estimé d'après le taux courant et ordinaire des profits agricoles » à une époque déterminée. » Or, ce que la rente de cette portion peut rapporter en argent est le montant de la rente en argent ; c'est

ce que M. Malthus appelle « l'excédant du prix sur les frais de » production ; » et par conséquent, en recherchant les causes qui peuvent faire monter le prix des produits agricoles, comparé avec les frais de production, nous recherchons les causes qui peuvent faire monter les rentes.

Par rapport à la première cause de hausse, M. Malthus fait les observations suivantes : « Il nous reste encore à connaître pourquoi » la consommation et l'approvisionnement sont tels, qu'ils font » monter le prix si fort au-dessus des frais de production. La cause » principale est évidemment la fertilité de la terre qui produit les » choses nécessaires à la vie. Diminuez cette abondance, diminuez la » fertilité de la terre, et l'excédant diminuera ; diminuez-la encore, » et il disparaîtra. » Certes, l'excédant des choses nécessaires diminuera et disparaîtra, mais ce n'est pas de cela dont il est question : il s'agit de savoir si l'excédant du prix de ces objets de première nécessité sur les frais de production diminuera ou disparaîtra ; car c'est de cette circonstance que dépend la rente en monnaie. De ce que l'excès de quantité doit diminuer et disparaître, M. Malthus est-il en droit de conclure que « la cause de l'excédant de prix des choses » nécessaires dépend de leur abondance plutôt que de leur rareté, et » est non-seulement essentiellement différente de la cherté occasion- » née par des monopoles artificiels, mais encore du prix élevé des » produits particuliers de la terre, autres que les subsistances, pro- » duits qu'on peut nommer des monopoles naturels et nécessaires? »

N'y aurait-il pas des circonstances dans lesquelles la fertilité de la terre et l'abondance de ses produits peuvent éprouver une diminution sans en occasionner une pareille dans ce produit net, c'est-à-dire, sans occasionner une diminution des rentes? Si ce cas peut exister, la proposition de M. Malthus devient beaucoup trop générale ; car il me semble qu'il pose en principe général, que la rente doit hausser par l'augmentation de la fertilité de la terre, et qu'elle doit baisser par la diminution de sa fertilité.

M. Malthus aurait raison sans doute, si, à mesure que la terre rendrait plus de produits, il en était payé une plus forte part au propriétaire ; mais il en arrive tout autrement. Quand il n'y a en culture que les terrains les plus fertiles, le propriétaire n'a que la moindre part de tout le produit, aussi bien que la moindre valeur, et ce n'est que quand on a besoin des terres de qualité inférieure, pour nourrir une population croissante, que la part de tout le produit qui revient au propriétaire, ainsi que sa valeur, augmentent progressivement.

Supposons que la demande soit de un million de quarters de blé, et que ce soit le produit des terres actuellement en culture; supposons encore que la fertilité de ces terres soit tellement diminuée, qu'elles ne rendent plus que neuf cent mille muids, la demande étant de un million de muids, le prix du blé hausserait, et il faudrait avoir recours à des terrains d'une qualité inférieure plus tôt qu'on ne l'aurait fait si les bonnes terres avaient continué à produire un million de quarters.

C'est cette nécessité de mettre des terres d'une qualité inférieure en culture, qui est la cause de l'augmentation de la rente. La rente n'est pas, il faut se le rappeler, en proportion de la fertilité *absolue* des terres en culture, mais en proportion de leur fertilité *relative*. Toute cause qui portera les capitaux vers la culture des terrains ingrats doit la faire hausser, puisque *la rareté comparative des terrains les plus fertiles* est la source de la rente, ainsi que M. Malthus l'a annoncé dans sa troisième proposition. Le prix du blé doit naturellement s'élever par suite de la difficulté qu'on éprouve d'en obtenir les dernières portions; cependant, comme les frais de production ne s'accroîtront pas sur les terres les plus fertiles, que le salaire et les profits, pris ensemble, conserveront la même valeur [1], il est clair que l'excédant du prix par delà les frais de production, ou, en d'autres termes, la rente, doit monter par suite de la diminution de fertilité de la terre, à moins qu'une grande réduction de capital, de population et de demande ne s'y oppose.

Il ne paraît donc pas que la proposition de M. Malthus soit exacte; la rente ne monte ni ne baisse d'une manière immédiate et nécessaire à proportion de l'augmentation ou de la diminution de la fertilité de la terre; mais l'augmentation de sa fertilité la rend susceptible de payer à la longue une rente plus forte. Des terres très-peu fertiles ne peuvent jamais fournir un rente; des terres médiocrement fertiles peuvent supporter de payer une rente modique lorsque la population s'accroît; et, dans ce même cas, les terres très-fertiles peuvent payer une grosse rente, mais ce n'est pas la même chose de *pouvoir supporter* une forte rente, et de la supporter effective-

---

[1] Voyez le chapitre des Profits, où j'ai essayé de démontrer que, quelque facilité ou difficulté qu'on puisse rencontrer dans la production du blé, les salaires et les profits conservent la même valeur. Quand les salaires haussent, c'est toujours aux dépens des profits, et quand ils baissent les profits s'en augmentent. *(Note de l'Auteur.)*

ment. Les rentes peuvent être plus basses dans un pays dont les terres sont extrêmement fertiles, que dans un autre où elles ne sont que d'un rapport médiocre; car la rente est en raison de la fertilité relative plutôt que de la fertilité absolue, en raison de la valeur des produits plutôt que de leur abondance. M. Malthus dit que « la cause » qui fait que des choses nécessaires à la vie donnent un produit » net, tient plutôt à l'abondance de ces denrées qu'à leur rareté, et » diffère essentiellement à la fois de l'élévation des prix occasionnée » par des monopoles artificiels et du haut prix de certains produits » naturels, autres que les subsistances, et que l'on peut nommer des » monopoles naturels et nécessaires. »

N'arrive-t-il donc jamais que la fertilité de la terre et la richesse de ses produits diminuent sans diminuer nécessairement le produit net ou la rente? Si ce fait n'est pas sans exemple, la proposition de M. Malthus prend donc un caractère trop absolu : car il paraît avoir établi avec l'inflexibilité d'un principe, que la rente s'élève ou s'abaisse toujours lorsque s'élève ou s'abaisse la fertilité de la terre.

M. Malthus aurait incontestablement raison, si la part du propriétaire se grossissait proportionnellement à l'abondance croissante des récoltes sur tout domaine : mais c'est dans le contraire précisément qu'il faut aller chercher la vérité. Lorsque les terres d'une fertilité supérieure sont seules livrées à la culture, la part du propriétaire, en quantité et en valeur, est à son *minimum;* et c'est seulement lorsque les besoins d'une population croissante ont provoqué le défrichement des sols moins riches, qu'augmente progressivement cette part.

Supposons que les nécessités de la situation fassent demander un million de quarters de blé, et que ce million soit récolté sur la superficie de terrain actuellement cultivée; supposons encore que la fertilité de ce territoire s'altère au point de ne plus donner que 900,000 quarters : la demande restant toujours d'un million de quarters, le prix du blé s'élèverait, et on devancera ainsi le moment où l'on aurait défriché les terrains inférieurs, si la fertilité de l'ancien sol était restée la même. Mais c'est précisément l'indispensable, l'implacable nécessité du recours à des terrains moins riches qui crée et élève la rente, et qui l'élève alors même que le blé reçu par le propriétaire se trouve réduit en quantité. La rente, il faut bien se le rappeler, n'est pas en proportion de la fertilité absolue des terres cultivées, mais en proportion de leur fertilité relative. Toute cause qui fait affluer le capital sur un sol pauvre accroît la rente sur les qualités supérieures,

— l'origine, la source de la rente étant, comme l'a établi M. Malthus dans la troisième proposition, « la rareté comparative des sols fertiles. »

Le prix du blé s'élèvera naturellement à mesure que grandiront les difficultés de la production, et, quoique la quantité récoltée sur une ferme ait diminué, la valeur de cette récolte aura augmenté. Mais comme le coût de la production ne croîtra pas sur les terres les plus fertiles, comme les salaires et les profits, pris ensemble, conserveront toujours la même valeur, il est évident que l'excédant du prix sur des frais de production, en d'autres termes, que la rente, à moins d'être entravée par une grande réduction de capital, de population et de demande, croîtra parallèlement à l'épuisement des terres. La proposition de M. Malthus ne me paraît donc pas parfaitement exacte. La rente ne s'élève pas et ne s'abaisse pas immédiatement, nécessairement lorsque grandit ou diminue la fertilité de la terre : mais en gagnant en fertilité, la terre peut supporter et supporte un loyer plus considérable. Des terres d'une richesse très-médiocre ne peuvent jamais donner de rentes; celles d'une fertilité moyenne peuvent, grâce au mouvement ascendant de la population, donner une rente modérée ; enfin, celles des catégories supérieures donneront de forts loyers, mais il y a une grande différence entre l'aptitude à payer une rente et le paiement actuel, effectif de cette rente. La rente peut être plus basse dans un pays où les terres sont excessivement fécondes, que dans un territoire d'une richesse moyenne; car elle se proportionne à la fertilité relative plutôt qu'à la fertilité absolue, à la *valeur* du produit plutôt qu'à son *abondance*.

M. Malthus suppose que la rente provenant des terres qui produisent ces denrées spéciales, qu'on a pu appeler des monopoles naturels et nécessaires, est réglée par un principe différent de celui qui régit la rente de ces terres qui produisent des subsistances. Il croit que c'est la rareté de ces produits privilégiés qui créent une forte rente, et que, pour les subsistances, c'est leur multiplicité au contraire qui amène ce résultat.

Cette distinction ne me paraît pas fondée : car vous élèverez tout aussi immédiatement la rente des terres qui donnent les vins précieux que celle des terres à blé, en accroissant le produit. Il va sans dire que la demande de blé se sera accrue, car autrement, un afflux de céréales sur le marché abaisserait, au lieu de l'augmenter, la rente des terres à blé. Quelle que soit d'ailleurs la nature de la terre, une rente élevée dépend du haut prix du produit; mais ce haut prix une

fois acquis, la rente s'élèvera dans le rapport de l'abondance et non de la rareté de ces denrées.

Il n'y a nul besoin de produire constamment une denrée dans une quantité plus grande que la demande ne l'exige. Si, par hasard, la production excédait la demande, cette denrée tomberait au-dessous de son prix naturel, et par conséquent elle ne rapporterait pas ses frais de production, en y joignant les profits courants et ordinaires du capital; l'approvisionnement en serait diminué jusqu'à ce qu'il se trouvât en rapport avec la demande, et que le prix courant atteignît le niveau du prix naturel.

M. Malthus me paraît trop disposé à croire que la population n'augmente que par l'effet d'un surcroît dans la quantité des subsistances; « que les subsistances se créent d'elles-mêmes une demande ; » que c'est en fournissant d'abord des aliments au peuple qu'on encourage les mariages, au lieu de remarquer que le progrès général de la population est affecté par l'accroissement des capitaux, et par la plus forte demande de bras, et la hausse des salaires qui en sont la suite, enfin que la production des subsistances n'est que l'effet de cette demande.

C'est en donnant à l'ouvrier plus d'argent, ou une plus grande quantité de toute autre marchandise, moyennant laquelle on paie son travail, que le sort de l'ouvrier devient meilleur. L'accroissement de la population et l'augmentation des subsistances seront presque toujours un effet, mais non un effet nécessaire de la hausse des salaires. Le sort de l'ouvrier, amélioré par l'excédant de valeur qu'il reçoit en paiement de son travail, ne lui *impose* pas l'obligation de se marier et de se charger du soin d'une famille ; il peut, si cela lui plaît, échanger son salaire augmenté contre des objets qui puissent contribuer à augmenter ses jouissances, comme des chaises, des tables, de la quincaillerie, ou de meilleures hardes, du sucre et du tabac. Dans ce cas l'augmentation de son salaire n'aura d'autre effet que d'augmenter la demande de quelques-unes de ces marchandises ; et comme le nombre des ouvriers ne se sera pas beaucoup augmenté, leurs salaires se conserveront toujours élevés. Mais quoique telle pût être la suite de l'augmentation des salaires, cependant il est tant de douceurs dans la famille, qu'on voit constamment dans le fait l'accroissement de population suivre l'amélioration du sort de l'ouvrier ; et c'est uniquement parce que cela est ainsi qu'il survient une nouvelle et plus forte demande de subsistances. Cette demande est donc l'effet de l'augmentation de population, mais elle n'en est pas la cause ; c'est

uniquement parce que les dépenses du peuple prennent cette direction, que le prix courant des objets de première nécessité excède leur prix naturel, et que la quantité de subsistances requise est produite ; et c'est parce que la population s'accroît que les salaires tombent de nouveau.

Quel motif un fermier peut-il avoir pour produire plus de blé qu'on n'en demande, quand il sait que cela fera tomber le prix courant au-dessous de son prix naturel, et le privera par conséquent d'une partie de ses profits, en les réduisant au-dessous du taux général? « Si les » objets de première nécessité, dit M. Malthus, les produits les plus » précieux de la terre, n'avaient pas la propriété de faire naître un » surcroît de demande proportionné à l'augmentation de leur quantité, une telle augmentation occasionnerait une baisse dans leur va- » leur échangeable [1]. Quelque abondants que soient les produits d'un » pays, sa population peut rester stationnaire; or, cette abondance » qui ne serait pas accompagnée d'une demande proportionnée, mais » qui élèverait considérablement le prix des salaires du travail esti- » mé en blé, pourrait réduire le prix des produits de la terre, ainsi » que celui des produits manufacturés, aux simples frais de produc- » tion. »

Pourrait-on réduire le prix des produits de la terre aux simples frais de production? Ce prix reste-t-il donc jamais bien longtemps au-dessus, ou au-dessous des frais de production? M. Malthus lui-même ne convient-il pas que cela ne peut jamais avoir lieu? « J'es- » père, dit-il, qu'on m'excusera si je m'étends un peu en présentant » aux lecteurs, sous diverses formes, la doctrine qui pose en principe » que le blé, selon la quantité qui en est actuellement produite, se » vend à son prix nécessaire, de même que les produits manufacturés; » c'est que cette vérité, que je regarde comme étant de la plus haute » importance, n'a été connue ni des économistes, ni d'Adam Smith, » ni de tous les auteurs qui ont avancé que les produits de la terre » se vendaient toujours à un prix de monopole.

» Tout pays d'une certaine étendue peut donc être considéré » comme possédant une gradation de machines servant à la pro- » duction du blé et des matières premières, en comprenant dans » cette gradation non-seulement toutes les différentes qualités

---

[1] De quelles augmentations de quantité M. Malthus veut-il parler? Qui la produira? Qui peut avoir des motifs pour la produire avant qu'il existe au préalable une demande pour cette quantité additionnelle? *(Note de l'Auteur.)*

» de mauvais terrains, dont il existe en général dans tous les pays » une assez grande quantité, mais aussi les machines moins par» faites dont on peut dire qu'on fait usage quand on force de bonnes » terres à donner un produit toujours croissant. A mesure que le » prix des produits agricoles continue à hausser, ces machines » moins parfaites sont successivement employées, et à mesure que » le prix de ces produits continue à baisser, on met successivement » ces machines de côté. Cette application démontre à la fois le rap» port nécessaire qui existe entre le prix actuel du blé et sa produc» tion actuelle, et l'effet tout différent qu'auraient une grande ré» duction dans le prix des produits manufacturés et une grande » réduction dans le prix des produits de la terre [1]. »

Comment concilier ces passages avec celui où il est dit que, si les choses de première nécessité n'avaient pas la propriété de faire naître une augmentation de demande proportionnée à l'augmentation de leur quantité, ce surplus de produit aurait alors, et alors seulement, l'effet de réduire le prix des produits agricoles aux simples frais de production? Si le blé n'est jamais au-dessous de son prix, il n'est jamais plus abondant que ce qu'exige la population existante pour la consommation; on ne peut en faire un approvisionnement pour d'autres consommateurs; il ne peut donc jamais, par son abondance et par son bas prix, devenir un encouragement à la popula-

---

[1] Voyez *Inquiry, etc.* « Dans tous les pays dont la prospérité est progressive, le » prix moyen du blé n'est jamais plus haut qu'il ne faut pour maintenir le taux » moyen de l'augmentation de production. » Observations, pag. 21.

« Toutes les fois qu'on consacre de nouveaux capitaux à la culture de la terre, » pour en retirer des produits suffisants pour une population croissante, soit » qu'on emploie ce capital à défricher de nouveaux terrains, ou à bonifier des » terres déjà en culture, le point principal qu'on a en vue, ce sont les retours que » l'on attend de ce capital; c'est pourquoi l'on ne saurait retrancher la moindre » portion des profits bruts sans affaiblir les motifs qui peuvent déterminer les » capitalistes à employer leurs fonds de cette manière. Toute diminution des prix » qui n'est pas en totalité et à l'instant même contre-balancée par une baisse pro» portionnée dans les dépenses nécessaires d'une ferme, tout impôt foncier, » tout impôt sur le capital du fermier, tout impôt sur les denrées de première né» cessité pour le fermier, doivent entrer en comptes; et si, tous ces déboursés » calculés, le prix du produit ne laisse pas une rétribution suffisante pour le capi» tal employé, d'après le taux général des profits, et une rente au moins égale à » la rente que payait la terre dans son état antérieur, il ne peut y avoir de motifs » suffisants pour qu'on entreprenne les améliorations projetées. » Observations, pag. 22. *(Note de l'Auteur.)*

tion. A proportion que le blé peut être produit à peu de frais, le surhaussement des salaires des ouvriers augmentera les moyens qu'ils ont d'entretenir leurs familles. Aux États-Unis la population s'accroît rapidement, parce que la nourriture y est produite à bas prix, et non parce qu'il y existe des approvisionnements abondants produits à l'avance. En Europe, la population augmente lentement en comparaison, parce que la production des subsistances y est coûteuse. D'après le cours ordinaire des choses, la demande précède toujours l'approvisionnement d'une denrée quelconque. En soutenant que le blé, comme les produits manufacturés, s'il n'avait pas la propriété de faire naître ses consommateurs, tomberait à son prix de production; M. Malthus ne peut pas vouloir dire que toute la rente serait absorbée, puisqu'il a lui-même observé avec raison que lors même que les propriétaires renonceraient tout à fait à leur rente, le blé ne baisserait pas de prix pour cela. La rente est l'effet et non la cause des hauts prix, car il y a toujours des terres en culture qui ne paient aucune rente, et dont le produit en blé ne rapporte pas un prix suffisant pour payer les salaires et les profits.

Dans le passage suivant, M. Malthus a exposé habilement les causes de la hausse du prix des produits agricoles dans les pays riches dont la prospérité est croissante, et je suis là-dessus entièrement d'accord avec lui ; mais il me semble qu'il est en contradiction avec quelques-unes des propositions qu'il a avancées dans différents endroits de son *Essai sur la Rente*.

« J'ose affirmer, dit-il, qu'abstraction faite des variations subies » par le système monétaire d'un pays, et d'autres circonstances temporaires et accidentelles, la cause du haut prix comparatif du blé » en monnaie, est son haut prix réel comparatif, ou l'excédant de » capital et de travail qu'il faut employer pour le produire ; je pense » que ce qui fait que le prix réel du blé va toujours en montant » dans des pays déjà riches, et dont la prospérité et la population » continuent à s'accroître, c'est la nécessité d'avoir constamment recours à des terrains plus ingrats, à des machines dont l'entretien » exige plus de dépense, et où chaque nouvelle addition de produits » agricoles ne s'obtient qu'avec plus de frais ; en un mot, la cause » du fait ci-dessus énoncé dépend de cette importante vérité : que le » blé dans un pays qui avance en prospérité se vend au prix convenable pour que l'approvisionnement demandé soit fourni ; et qu'à » mesure que cet approvisionnement devient de plus en plus difficile, » le prix hausse à proportion. »

C'est avec raison que dans ce passage on fait dépendre le prix réel d'une denrée du plus ou moins de travail et de capital (c'est-à-dire de travail accumulé) qu'il faut employer pour la produire. Le prix réel ne dépend pas, comme quelques écrivains l'ont prétendu, de la valeur en argent, ni, comme d'autres l'ont avancé, de la valeur estimée en blé, en travail, ou comparée à toute autre denrée prise isolément, ou à toutes les denrées prises collectivement ; ce prix ne dépend, comme M. Malthus le dit avec raison, que « de la plus ou moins grande somme » de capital et de travail qu'il faut employer pour la production. »

Parmi les causes de la hausse des rentes, M. Malthus compte « un » accroissement tel de la population qu'il en résulte une baisse des » salaires. » Mais si à mesure que les salaires baissent, les profits du capital s'élèvent, et que, pris ensemble, ils aient toujours une même valeur, aucune baisse des salaires ne pourra faire monter les rentes, car elle ne diminuera ni la part, ni la valeur de la part du produit qui doit appartenir au fermier et au manouvrier ensemble, et par conséquent elle ne peut point laisser une part plus forte ni une valeur plus considérable pour le propriétaire. A proportion qu'on dépensera moins en salaire, il en restera plus pour les profits, *et vice versâ.* Ce partage se fera entre le fermier et les travailleurs, sans que le propriétaire s'en mêle ; et dans le fait, c'est une affaire dans laquelle rien ne l'intéresse, si ce n'est la manière dont un certain mode de partage peut plus qu'un autre contribuer à faciliter de nouvelles accumulations, et à augmenter la demande des terres. Si les salaires baissent, ce sont les profits qui monteront et non les rentes. Le surhaussement des fermages et des salaires, et la diminution des profits sont en général les effets inévitables des mêmes causes, et ces causes sont : — la demande croissante de subsistances, la quantité plus considérable de travail nécessaire pour les produire, et conséquemment leur renchérissement. Le propriétaire pourrait renoncer à toute sa rente, sans que les travailleurs en tirassent le moindre profit. Si les travailleurs renonçaient à tout le montant de leurs salaires, les propriétaires n'en retireraient pas non plus le moindre avantage ; mais dans ces deux cas, le fermier recevrait et garderait tout ce qui pourrait être ainsi abandonné. J'ai tâché de faire voir, dans cet ouvrage, qu'une baisse dans les salaires n'aurait d'autre effet que de faire monter les profits.

Une autre cause de la hausse de la rente, selon M. Malthus, consiste dans « de telles améliorations en agriculture, ou dans un surcroît » d'efforts suffisant pour diminuer le nombre des ouvriers nécessaires

» pour donner un résultat déterminé. » Cela ne ferait pas hausser la valeur de tous les produits, et n'augmenterait pas par conséquent la rente. Au contraire : si, par suite de ces améliorations, la quantité nécessaire de subsistances pouvait être obtenue en employant moins de bras ou moins de terres, le prix des produits agricoles baisserait, et une partie des capitaux serait retirée de l'agriculture. Rien ne peut faire monter la rente que la demande de nouveaux terrains moins fertiles, ou quelque cause qui puisse occasionner un changement dans la fertilité relative des terrains déjà cultivés [1]. Des améliorations dans l'agriculture et dans la division du travail, s'étendent à tous les terrains; elles augmentent la quantité absolue des produits agricoles de chaque fonds de terre, sans peut-être déranger beaucoup les proportions relatives qui existaient auparavant entre les différents terrains.

M. Malthus a relevé avec raison une erreur du docteur Smith. « L'argument du docteur Smith, dit-il, se réduit à ceci : Le blé a cette » singulière propriété qu'on ne peut en encourager la production de » la même manière que celle de toutes les autres marchandises. »

Il ajoute : « Je ne prétends cependant pas contester la puissante » influence que le prix du blé a sur le prix du travail, en prenant » le terme moyen d'un nombre considérable d'années ; mais cette in» fluence n'est pas telle qu'elle puisse s'opposer au mouvement des » capitaux portés vers l'agriculture ou détournés de cet emploi ; ce » qui est le véritable objet de la discussion. Cela paraîtra suffisam» ment prouvé par un examen rapide de la manière dont le travail » est payé et dont il est offert dans le marché, et par l'étude des » conséquences qui découleraient inévitablement de la proposition » d'Adam Smith, si elle était une fois admise [2]. »

M. Malthus cherche ensuite à prouver que la demande et le haut prix encouragent d'une manière aussi efficace la production des produits agricoles, que la demande et la cherté de toute autre marchandise encouragent leur production. D'après ce que j'ai dit sur les effets

---

[1] Il est inutile de le répéter sans cesse, mais il faut toujours faire attention que le même effet aura lieu, non-seulement par l'emploi de différentes portions de capital, mais encore en employant sur les terres déjà cultivées des portions différentes de capital avec des résultats différents, le fermage étant la différence du produit obtenu moyennant un capital et un travail pareils sur une même ou sur différentes qualités de terrains. *(Note de l'Auteur.)*

[2] Voyez *Observations*, etc., page 4.

des primes, on voit que je suis entièrement de l'opinion de M. Malthus. J'ai cité le passage de son ouvrage intitulé : *Observations relatives aux céréales*, pour montrer combien le sens que cet écrivain, dans cet écrit, attache à l'expression *prix réel*, diffère de celui qu'il lui donne dans sa brochure intitulée : *Motifs d'une Opinion*, etc. Dans ce passage, M. Malthus nous dit que « c'est la hausse » du prix réel du blé qui seule peut en encourager la production, » et par *prix réel* il est clair qu'il veut désigner l'augmentation de sa valeur relativement à toutes les autres choses, ou, en d'autres termes, la hausse de son prix courant au-dessus de son prix naturel. Si c'est là ce que M. Malthus entend par prix réel, son opinion est certainement fondée; c'est en effet le surhaussement du prix courant du blé qui seul en encourage la production; car on peut regarder comme principe infaillible que la seule chose qui puisse encourager l'augmentation de production d'une denrée, c'est l'excès de sa valeur courante sur sa valeur naturelle ou nécessaire.

Mais cette acception n'est pas celle que, dans d'autres endroits, M. Malthus donne à l'expression *prix réel*. Dans l'*Essai sur la Rente*, il dit : « Par prix réel croissant du blé, j'entends la *quantité* réelle » de travail et de capital qui ont été employés pour produire les der- » nières additions qui ont été faites au produit national. » Dans un autre endroit, il dit que « la cause du prix réel et comparativement » élevé du blé, est la plus grande *quantité* de capital et de travail » qu'on doit employer pour sa production(*). » Si, dans le passage precédent, l'on substituait à l'expression de *prix réel* la définition de M. Malthus, n'aurait-il pas le sens suivant ? « Il est clair que c'est » l'augmentation du travail et du capital qu'il est nécessaire d'em- » ployer pour la production du blé qui peut seule en encourager la » production. » Il vaudrait autant dire, que c'est évidemment la hausse du prix naturel et nécessaire du blé qui en encourage la production — proposition tout à fait insoutenable. Ce n'est pas le prix auquel on peut produire du blé qui peut influer sur la quantité pro-

---

[1] En montrant ce passage à M. Malthus, au moment où ces feuilles allaient être livrées à l'impression, il observa que « dans ces deux passages, il avait, par » inadvertance, employé l'expression *prix réel* au lieu de *frais de production.* » D'après ce que j'ai déjà dit, l'on verra, que je pense, au contraire, que dans ces deux cas il a employé l'expression de *prix réel* dans son acception vraie et exacte, et que ce n'est que dans le passage cité plus haut que cette expression est inexacte.

(Note de l'Auteur.)

duite, mais bien le prix auquel on peut le vendre. C'est en raison de l'excédant du prix sur les frais de production, que les capitaux sont attirés vers l'agriculture ou qu'ils en sont détournés. Si cet excédant est tel qu'il donne au capital ainsi employé un plus grand profit que le profit général des capitaux, ces capitaux afflueront vers l'agriculture. Si ce profit est moindre, on les détournera de cet emploi.

Ce n'est donc pas par un changement dans le prix réel du blé que sa production est encouragée, mais bien par un changement dans son prix courant. Car ce n'est point « parce qu'il faut employer une » plus grande quantité de capital et de travail pour produire le » blé, » — telle est la définition exacte que M. Malthus donne du prix réel, — qu'il y a plus de capitaux et plus de bras attirés vers l'agriculture; cela vient uniquement de ce que le prix courant est monté au-dessus de ce prix réel, et que, malgré le surcroît des charges, la culture des terres présente encore l'emploi le plus profitable pour les capitaux.

Rien n'est mieux fondé que les observations suivantes de M. Malthus sur la mesure de la valeur adoptée par Adam Smith. « Il est » clair qu'Adam Smith a été conduit à raisonner de la sorte à ce » sujet, par l'habitude où il était de considérer *le travail comme la* » *mesure constante de la valeur,* et le blé comme la mesure du tra- » vail. Mais l'histoire de notre pays démontre pleinement combien » le blé est une mesure inexacte de la valeur; on y voit combien la » main-d'œuvre, comparée au blé, a éprouvé de variations très- » grandes et remarquables, non-seulement d'une année, mais d'un » siècle à l'autre, et pendant dix, vingt et trente ans consécutifs. » *Que ni le travail ni aucune autre denrée ne peuvent servir de mesure* » *exacte de la valeur réelle d'échange*, c'est là un des principes ran- » gés aujourd'hui en Économie politique parmi les mieux établis; » et en effet, il découle de la définition même de la valeur échan- » geable. »

Si, ni le blé, ni le travail ne sont des mesures exactes de la valeur réelle échangeable, et il est clair qu'ils ne le sont pas, quelle autre chose peut donc servir de mesure? — Aucune assurément. Dans ce cas, si l'expression de *prix réel des choses* a un sens, ce doit être celui que lui donne M. Malthus, dans son *Essai sur la Rente* : ce prix doit se mesurer par la quantité proportionnelle de capital et de travail nécessaire pour la production de ces choses.

Dans ses *Recherches sur la nature de la Rente* M. Malthus dit :

« qu'abstraction faite des variations dans la monnaie d'un pays, et » d'autres circonstances temporaires et accidentelles, la cause du » prix en argent comparativement haut du blé, est son haut prix » réel comparatif, *ou la plus grande quantité de capital et de travail qu'il faut employer pour sa production*[1]. »

Voilà, je pense, l'explication exacte de toutes les variations permanentes du prix du blé, aussi bien que du prix de tous les autres produits. Une marchandise ne saurait éprouver une hausse permanente de prix que par une de ces deux causes, ou parce qu'il faut plus de capital et de travail pour sa production, ou parce que la monnaie a baissé de valeur; et, au contraire, une chose ne saurait baisser de prix à moins qu'il ne faille moins de capital et de travail pour la produire, ou que la monnaie n'ait haussé de valeur.

Une variation causée par un changement de valeur dans la monnaie agit à la fois sur toutes les marchandises; mais une variation causée par le plus ou moins de capital et de travail nécessaires à la production d'une chose, est bornée, dans ses effets, à cette chose même. L'importation libre du blé, ou des perfectionnements en agriculture, feraient baisser le prix des produits agricoles, mais n'influeraient sur le prix des autres marchandises, qu'en proportion de la diminution de valeur réelle ou de frais de production des produits agricoles qui pourraient servir à fabriquer ces marchandises.

M. Malthus a admis ce principe, et, pour être conséquent, il ne peut pas, ce me semble, soutenir que la totalité de la valeur en monnaie de toutes les marchandises d'un pays doit diminuer exactement à proportion de la baisse du prix du blé. Si le blé consommé annuellement dans le pays était de la valeur de dix millions, et si les marchandises manufacturées et étrangères consommées pendant le même temps valaient 20 millions, — faisant ainsi un total de 30 millions, — on aurait tort de conclure que la dépense annuelle serait réduite à 15 millions, parce que le blé aurait baissé de 50 pour cent, ou de 10 à 5 millions.

La valeur des produits immédiats de la terre qui entreraient dans la composition de ces marchandises manufacturées, pourrait ne pas excéder 20 pour cent de leur valeur totale, et, par conséquent, la valeur des produits manufacturés, au lieu de baisser de 20 millions à dix, ne tomberait que de 20 millions à 18. Après la

[1] Page 40.

baisse de 50 pour cent dans le prix du blé, la somme totale de toute la dépense annuelle, au lieu de tomber de 30 millions à 15, descendrait de 30 millions à 23[1].

Au lieu de considérer sous ce point de vue l'effet d'une baisse dans la valeur des produits agricoles, comme M. Malthus devait le faire d'après le principe qu'il venait d'admettre, il la regarde comme équivalant précisément à une hausse de 100 pour cent dans la valeur de la monnaie, et il raisonne en conséquence comme si toutes les marchandises devaient tomber à la moitié de leur ancien prix.

« Pendant les vingt années qui se sont écoulées depuis 1794, dit-il, » jusqu'à 1813, le prix moyen du blé, en Angleterre, était d'environ » 83 shillings le *quarter ;* pendant les dix dernières années de cette » période, il a été de 92 shillings, et pendant les cinq dernières de » ces vingt années, de 108 shillings. Dans le cours de ces vingt ans, » le gouvernement emprunta près de 500 millions st. desquels, abs- » traction faite du fonds d'amortissement, il s'engagea à payer en- » viron 5 pour cent, selon un terme moyen approximatif. Mais si le » blé baissait à 50 shillings le *quarter*, et toutes les autres choses à » proportion, le gouvernement, au lieu d'un intérêt de 5 pour cent, » se trouvait en payer un de 7, 8, 9, et même de 10 pour les der- » niers 200 millions.

» Je ne trouverais peut-être rien à redire à une générosité si ex- » traordinaire envers les rentiers de l'État, s'il ne fallait pas consi- » dérer aux dépens de qui elle est faite ; et un moment de réflexion » suffira pour nous faire apercevoir que ce ne peut être qu'aux dé- » pens des classes industrieuses de la société et des propriétaires, » c'est-à-dire aux dépens de tous ceux dont le revenu nominal est » sujet à varier par suite des variations dans la mesure de la valeur. » Le revenu nominal de cette partie de la société, comparé avec le » terme moyen du prix des cinq dernières années de cette période, » se trouvera réduit de moitié, et sur ce revenu, ainsi réduit nomi- » nalement, ils auront à payer le même montant nominal d'im- » pôts[2]. »

---

[1] Les ouvrages manufacturés ne pourraient pas même baisser dans cette proportion, car, dans le cas supposé, il y aurait une nouvelle distribution des métaux précieux dans chaque pays. Ceux de nos produits qui seraient à bon marché seraient exportés pour être échangés contre du blé et de l'or, jusqu'à ce que l'accumulation de l'or le fît baisser de valeur, et fît hausser en même temps le prix en argent des denrées. *(Note de l'Auteur.)*

[2] Voy. *Grounds of an Opinion,* etc., page 36.

D'abord, il me semble que j'ai déjà fait voir que le revenu nominal ne sera pas réduit dans la proportion que M. Malthus cherche à établir; il ne s'ensuivrait pas de ce que le blé aurait baissé de 50 pour cent, que la valeur du revenu de chaque particulier se trouvât réduite de 50 pour cent[1].

En second lieu, je crois que le lecteur conviendra avec moi que ce fardeau, en admettant qu'il existe, ne pèserait pas exclusivement sur « les propriétaires et les classes industrieuses de la société. » Le créancier de l'État, dans la dépense qu'il fait, paie sa part, pour subvenir aux dépenses de l'État, de la même manière que les autres classes de la société. Dans le cas donc où l'argent augmenterait de valeur réelle, quoiqu'il reçoive une valeur plus forte, il en paiera également une plus grande en impôts. Il ne peut donc être vrai de dire que toute l'addition à la valeur réelle de l'intérêt, doit être payée *par les propriétaires et par les classes industrieuses.*

Mais tout l'argument de M. Malthus repose sur une base peu solide. Il suppose que, parce que le revenu brut du pays est diminué, il faut, par conséquent, que le revenu net le soit également, et dans la même proportion. Un des objets que j'ai eus en vue dans cet ouvrage a été de montrer que, par suite de toute baisse dans la valeur des choses de première nécessité, les salaires du travail doivent baisser, et les profits du capital s'élever, ou, en d'autres mots, que, sur une valeur annuelle déterminée, une moindre portion serait donnée en paiement à la classe ouvrière, et une plus considérable reviendrait à ceux dont les capitaux ont servi à payer le travail de cette classe. Supposons que la valeur des produits d'un genre particulier d'industrie soit de 1000 l. st., et qu'elle soit partagée entre le maître et ses ouvriers, de telle sorte que 800 l. appartiennent aux ouvriers, et 200 livres au maître; si la valeur de ces produits tombait à 900 livres, et qu'on épargnât 100 l. sur les salaires des ouvriers par suite de la baisse des objets de première nécessité, le revenu net du fabricant n'en souffrirait nullement, et par conséquent il pourrait aussi aisément payer le même montant d'impôts après cette réduction de prix[2].

---

[1] M. Malthus, dans un autre endroit de son ouvrage, suppose que les denrées varient de 25 ou de 20 pour cent, pendant que le blé varie de 33 $^1/_3$ pour cent. *(Note de l'Auteur.)*

[2] Dans le chapitre XXVI, j'ai observé que les ressources réelles d'un pays et ses

Il est essentiel d'établir nettement la différence qui existe entre le revenu net et le revenu brut, car c'est au moyen du revenu net de la société que s'acquittent les taxes. Supposons que toutes les marchandises du pays, tout le blé, les produits agricoles, les produits manufacturés qui peuvent être jetés sur le marché dans le cours de l'année, aient une valeur de vingt millions; supposons que le travail d'un certain nombre d'hommes soit nécessaire pour créer cette valeur, et qu'enfin le strict nécessaire de ces ouvriers exige une dépense de 10 millions : je dirai, dans ce cas, que le revenu brut de la société est de vingt millions et son revenu net de dix millions. Il ne résulte pas cependant de cette hypothèse que les ouvriers ne doivent recevoir que dix millions pour leur travail : ils pourraient recevoir 12, 14 ou même 15 millions et entrer ainsi en partage du revenu net pour une somme de 2, 4 ou 5 millions. Le reste se diviserait entre propriétaires et capitalistes ; mais la totalité du revenu net n'excéderait pas dix millions. En admettant maintenant que la société, dont nous analysons ici les ressources, supporte un impôt de deux millions, son revenu net tomberait à 8 millions.

Supposons maintenant que la valeur de la monnaie hausse d'un dixième, toutes les marchandises baisseraient à la fois, entraînant avec elles le salaire. En effet, comme les objets nécessaires à l'ouvrier forment une portion intégrante de ces marchandises, le revenu brut descendrait à 18 millions et le revenu net à 9 millions. Si les taxes diminuaient dans la même proportion, et qu'au lieu de 2 millions on ne prélevât plus que 1,800,000, l. le revenu net descendrait à 7 millions 200,000 l. qui auraient une valeur égale à celle des 8 millions primitifs, et la société n'aurait ni perdu ni gagné à ces événements. Mais supposons que, malgré la hausse de la monnaie , on maintînt les taxes à deux millions, la société serait évidemment plus pauvre de 200,000 l. par an, car en réalité les contributions se seraient accrues d'un neuvième. Et en effet, altérer la valeur pécuniaire des marchandises en altérant la valeur de la monnaie et en continuant de lever la même somme d'impôts, n'est-ce pas accroître incontestablement les charges de la société?

---

facultés pour payer des impôts, dépendent de son revenu net, et non de son revenu brut. *(Note de l'Auteur.)*

Voyez ma note du chapitre 26, où je crois avoir prouvé précisément le contraire.— J.-B. SAY.

Mais supposons que, sur ces dix millions de revenu net, les propriétaires reçoivent cinq millions à titre de rente, et que par la facilité de la production, ou par l'importation du blé, le prix naturel de cet article descendît d'un million, la rente baisserait immédiatement d'un million, et les prix de l'ensemble des marchandises subiraient une dépression pareille ; mais le revenu net resterait invariable. Le revenu brut serait, il est vrai, de 19 millions seulement, et les frais nécessaires pour l'obtenir de 9 millions, mais le revenu net se maintiendrait à 10 millions. Maintenant supposons qu'on prélève deux millions comme taxes sur ce revenu brut amoindri, la société en serait-elle plus riche ou plus pauvre? Plus riche, dirons-nous sans hésiter : car après le paiement de leurs taxes, elle aurait comme toujours un revenu libre de 8 millions à dépenser en marchandises, dont la quantité se sera accrue et dont la valeur aura fléchi dans la proportion de 20 à 19. Et on pourrait non-seulement conserver alors la même taxe, mais encore l'aggraver tout en voyant s'accroître le bien-être de la classe ouvrière.

Si le revenu net de la société, après qu'on aura payé les mêmes taxes en argent, est aussi grand qu'auparavant, et si la classe des propriétaires perd un million par l'abaissement de la rente, les autres classes productives, en dépit de la chute des prix, devront avoir des revenus en argent plus considérables. Le capitaliste jouira alors d'un double bénéfice : le blé et la viande de boucherie que lui et sa famille consomment baissera de prix, et d'un autre côté, il pourra diminuer le salaire de ses domestiques, jardiniers, ouvriers de tout genre. Ses chevaux et ses bestiaux lui coûteront aussi beaucoup moins à acheter et à nourrir; et il en sera de même pour toutes les marchandises où les produits naturels entrent comme partie principale. On le voit donc : cette série d'économies faites sur ses dépenses, jointe à l'accroissement de valeur de son revenu, doit lui profiter doublement et lui permettre non-seulement d'augmenter la somme de ses jouissances, mais encore de supporter, s'il le fallait, des taxes supplémentaires. Ces mêmes observations s'appliquent aux fermiers et à toutes les classes de commerçants.

« Mais, dira-t-on, le revenu du capitaliste ne se trouve nullement accru et le million enlevé à la rente du propriétaire sera payé aux ouvriers sous forme d'un excédant de salaires. Soit, je l'admets; mais cela même ne change rien à mon argument. La situation de la société se sera améliorée et elle pourra supporter avec bien plus de facilité les mêmes taxes en argent. Seulement, — ce qui est infini-

ment désirable et heureux, — la situation de la classe la plus importante, la plus utile de la société, sera précisément celle qui s'améliorera le plus sous l'influence de cette nouvelle distribution. Tout ce qu'elle reçoit au-dessus de 9 millions, forme une partie du revenu net du pays et ne peut être dépensé sans ajouter à son revenu, son bonheur ou sa puissance. Distribuez donc sans soucis le revenu net. Donnez-en un peu plus à une classe, un peu moins à une autre, et vous ne l'aurez cependant pas diminué : car la même somme de travail n'en aura pas moins produit une plus grande somme de marchandises, parce que la valeur en argent de ces marchandises aura fléchi. Mais le revenu net du pays, ce fonds qui défraie les budgets et les jouissances du pays ; le revenu net, dis-je, sera bien plus apte que jamais à entretenir la population actuelle, à supporter les taxes nationales, à répandre de toutes parts le bien-être et le luxe.

Il est hors de doute que le rentier de l'État gagne beaucoup à une forte baisse du blé ; mais si personne ne souffre de cette baisse, ce n'est pas une raison qui puisse engager à prendre des mesures pour faire renchérir le blé ; car le gain du rentier est un gain national, et, ainsi que tout autre gain, il augmente la richesse et la puissance réelles du pays. S'il fait un profit indu, il faut examiner exactement jusqu'à quel point cela est, et c'est alors à la législature à en chercher le remède ; mais rien ne peut être plus impolitique que de nous priver entièrement de tous les avantages qui résultent du bas prix du blé et d'une grande abondance de produits, par le seul motif que le rentier de l'État en tire un avantage qui ne lui serait pas dû.

Jusqu'à ce jour on n'a jamais essayé de régler les dividendes des fonds publics d'après la valeur en argent du blé. Si l'équité et la bonne foi exigeaient un pareil réglement, les possesseurs des vieilles rentes auraient une grande somme à réclamer ; car ils ont, depuis un siècle, reçu toujours les mêmes dividendes en argent, quoique pendant cette époque le blé ait peut-être doublé ou triplé de prix [1].

M. Malthus dit : « Il est vrai que les dernières additions que l'on » fait aux produits agricoles d'un pays dont la prospérité est crois-

---

[1] M. Mac Culloch, dans un écrit plein de mérite, a fortement soutenu qu'il était juste de rendre les dividendes de la dette nationale conformes à la valeur réduite du blé. Il est partisan de la liberté du commerce des grains, mais il pense qu'elle devrait être accompagnée d'une réduction de l'intérêt payé au créancier de l'État *. *(Note de l'Auteur.)*

* Ricardo a lui-même répondu à cet expédient étrange et inexplicable.

» sante, ne sont pas accompagnées d'une grande augmentation de » rente; et c'est précisément cela qui doit décider un pays riche à » importer une partie du blé qu'il consomme, s'il peut être assuré » d'en obtenir un approvisionnement uniforme. Mais dans tous les » cas, l'importation du blé étranger ne peut convenir à une nation, » à moins qu'il ne soit moins cher que le blé récolté dans le pays, » d'une valeur égale à celle des profits et de la rente que rapporte » le blé du cru, qui est ainsi remplacé. » Voyez *Grounds*, etc. page 36.

De même que la rente est l'effet de la cherté du blé, l'extinction de la rente est la suite d'un prix très-bas. Le blé étranger n'entre jamais en concurrence avec le blé du cru qui ne paie aucun fermage; la baisse du prix est toujours supportée par le propriétaire, jusqu'à ce que tout son fermage soit absorbé; si le prix baisse encore davantage, le capital ne rapportera plus les profits ordinaires, il sera détourné de la culture de la terre pour être employé autrement, et le blé qui était récolté sur cette terre, sera alors, et pas avant, remplacé par du blé importé. L'extinction du fermage occasionnera une perte de valeur estimée en argent, mais il y aura augmentation de richesse. La somme totale des produits de l'agriculture et autres se trouvera augmentée par la plus grande facilité de leur production : et, quoique augmentés en quantité, ils auront diminué de valeur.

Deux hommes emploient des capitaux égaux, l'un à l'agriculture, l'autre aux manufactures. Le premier capital rapporte un revenu annuel net de 1200 l. st., dont 1000 l. restent pour les profits, et 200 sont payées pour la rente : le capital employé dans l'industrie ne rapporte qu'une valeur de 1000 l. par an. Supposons qu'au moyen de l'importation l'on puisse obtenir la même quantité de blé en échange de marchandises qui coûtent 950 l., et qu'en conséquence le capital de l'agriculteur soit détourné vers les manufactures, où il peut produire une valeur de 1000 l.; dans ce cas, le revenu net de la nation aura perdu en valeur, se trouvant réduit de 2200 l. à 2000 l.; mais il y aura non-seulement la même quantité de produits et de blé pour la consommation du pays, mais encore un surcroît égal à la quantité de produits qu'on pourra acheter avec 50 l., montant de la différence entre la valeur que les produits manufacturés rapportaient de l'étranger, et la valeur du blé qu'on y achetait[1].

---

[1] Or, voilà précisément la question à résoudre relativement aux avantages re-

M. Malthus dit : « Adam Smith a observé avec raison, que jamais » des quantités égales de travail employées en industrie ne sauraient » reproduire autant qu'en agriculture. » Si Adam Smith veut parler de valeurs, il a raison ; mais s'il parle de richesse, ce qui est le point important, il se trompe ; car il a lui-même défini la richesse en disant qu'elle consistait dans les choses nécessaires, utiles ou agréables à la vie. Des choses nécessaires ou utiles d'une espèce ne peuvent pas être comparées avec celles d'une autre espèce ; la valeur d'utilité ne peut être estimée d'après aucune mesure connue ; chacun l'estime à sa manière.

---

latifs que l'on trouve à importer ou à faire croître du blé. On n'importera jamais de blé jusqu'à ce que la quantité obtenue au dehors par l'emploi d'un certain capital, excède la quantité que ce même capital créerait dans le pays, et excède non-seulement la portion qui appartient au fermier, mais encore celle qui va au propriétaire à titre de rente.

FIN DES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

ŒUVRES DIVERSES,

RELATIVES A DES

QUESTIONS DE MONNAIE, DE BANQUE, DE FINANCES,

ET DE LIBERTÉ COMMERCIALE,

TRADUITES EN FRANÇAIS

PAR M. ALC. FONTEYRAUD.

INTRODUCTION.

Pour qui connaît la vie de Ricardo, ces longues années passées dans le tourbillon des affaires de bourse, sur ce terrain glissant de la hausse et de la baisse, où l'équilibre est si difficile à conserver pour les plus puissantes fortunes comme pour les plus nobles âmes; pour qui a pénétré dans cette carrière partagée entre les préoccupations du spéculateur, les méditations de l'écrivain et les plaidoyers du député ; enfin pour qui a suivi cet économiste remarquable, dont la pensée nourrie de faits, fortifiée par une pratique constante, a su s'élever jusqu'aux plus hautes conceptions de la science, il paraîtra tout simple que son plus beau titre au respect des penseurs soit cette série de brochures où il a remué successivement les questions relatives à la monnaie, aux banques, aux dettes publiques, etc. C'est au centre des événements, en effet, qu'il a pu reconnaître à quel point la logique est chose inflexible de sa nature, à quel point le plus petit écart des lois posées par la théorie réagit en secousses, en crises terribles, sur le mouvement économique d'un grand pays. La fidélité implacable avec laquelle les moindres excès dans les émissions du signe monétaire se reflètent dans la hausse ou la baisse des fonds publics, des marchandises, du change extérieur; la pression des événements sociaux, des disettes, des guerres sur la prospérité générale, tout cela devait frapper vivement une intelligence aussi lumineuse que celle de M. Ricardo, et le conduire à chercher des principes qui pussent porter l'ordre dans ce chaos, des principes qui fissent de la circulation monétaire un agent docile, souple entre les mains du commerce, et non une arme dangereuse toujours prête, en se brisant, à disloquer soudainement l'édifice des affaires. Là où tant d'individus ne voyaient qu'une occasion de bénéfices quand même, dans les hasards des événements et des hommes; là où tant d'autres ne voyaient qu'un affligeant scandale ou un irréparable désordre, il vit le point de départ de doctrines nouvelles et réparatrices. Aussi de toutes les consécrations qui couvrent les écrits qui vont suivre, celle qui manque le moins est-elle celle de la pratique.

Ces empiriques, — adorateurs du fait accompli ou du fait qui s'accomplit, — qui repoussent toute idée générale et sont toujours prêts à nier, par exem-

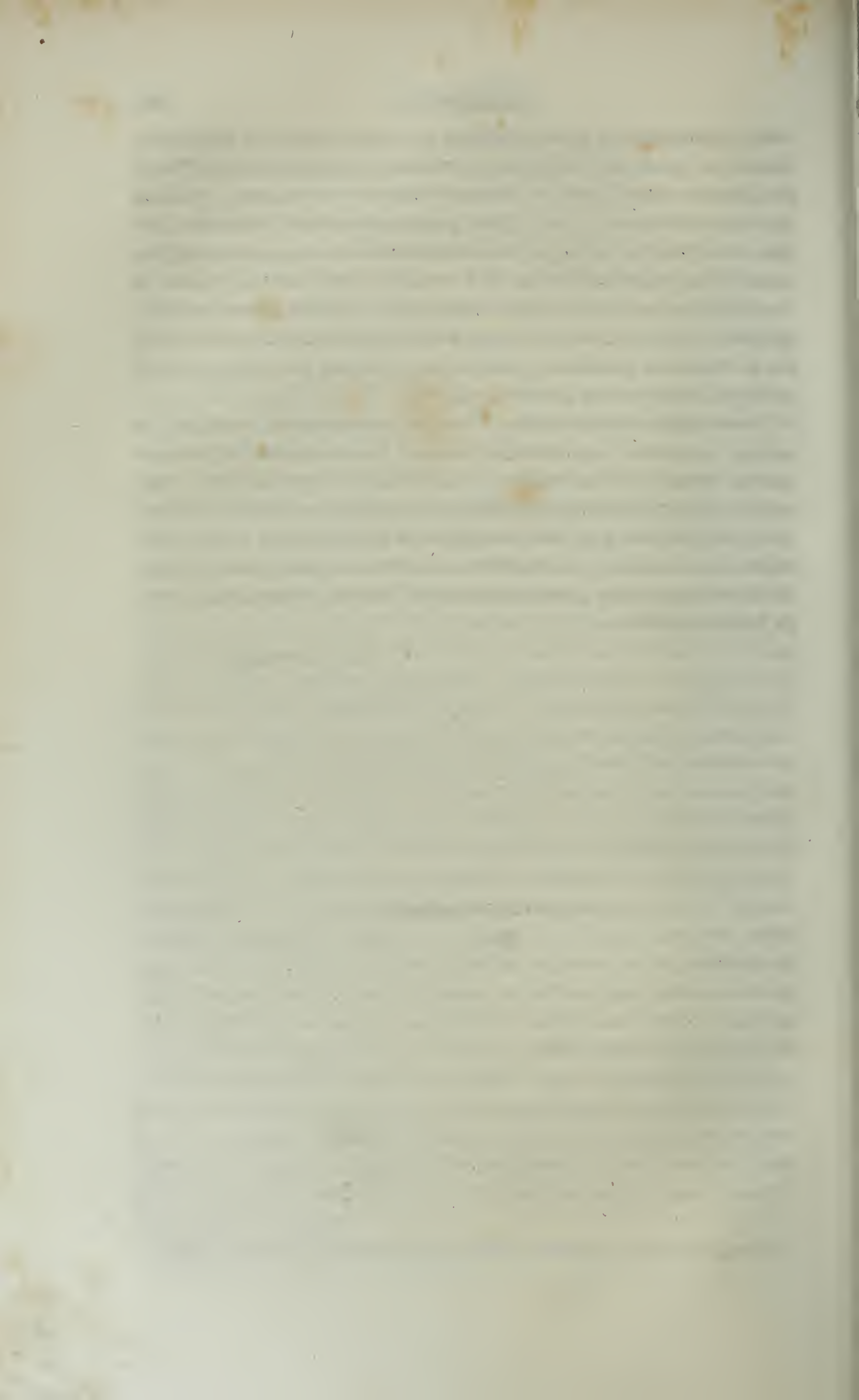
ple, les lois de l'équilibre parce qu'un cheval s'abat, ou les lois de la vitesse parce que tel ou tel gouvernement est en retard; ces intéressés ou ces myopes, en un mot, qui ne voient pas que la théorie c'est l'intelligence appliquée aux événements et les devançant, seraient mal venus sans doute à attaquer comme nuageux les principes d'un homme qui a gouverné la finance, remué les spéculations par milliards et démontré son habileté pratique par une fortune de quelques millions. Aussi l'opinion publique, en Angleterre, ne s'y est-elle jamais trompée. Dès l'apparition de son premier pamphlet (*tract*) publié en 1811, et ayant pour titre : *Le haut prix des lingots est une preuve de la dépréciation des billets de banque*, on reconnut ce qu'il y avait d'expérience dans la vie de M. Ricardo , on pressentit ce qu'il y aurait de vigueur et d'initiative dans sa pensée. La faveur qui accueillit ce premier jet de son talent, où il rappelait les banques éperdues et avides à la modération dans l'émission des billets , le suivit dans toutes ses autres productions et prépara le magnifique succès obtenu par les *Principes d'Économie Politique*, publiés, comme nous l'avons déjà dit, en 1817. Si bien qu'il n'est pas d'écrivain en Angleterre dont l'influence ait été plus puissante , plus universellement acceptée. Dans toutes les grandes crises financières de ce pays, on voulut connaître son opinion, on vint lui demander des solutions; et tandis qu'à de faibles distances paraissaient successivement : la *Réponse aux observations de M. Bosanquet;* l'*Essai sur l'influence du bas prix des céréales sur les profits du capital;* le *Projet d'une circulation économique et sûre :* le *Plan d'une banque nationale;* tandis que les esprits méditaient ces œuvres, dictées par le moment et écrites sur la brèche, le parlement applaudissait aux trop rares discours qu'il prononça sur les questions de crédit et de richesse nationale. En 1819, le jour où sir R. Peel présenta le bill célèbre pour la reprise des paiements de la banque d'Angleterre, suspendus depuis 1797 , toute la chambre se leva en masse pour prier M. Ricardo d'émettre son avis sur cette grave matière. Il ne fallut même rien moins que cette ovation des esprits pour desceller ses lèvres que la timidité avait tenues fermées pendant toute la session. On admira dans cette occasion la mâle simplicité de son langage, la rigoureuse netteté de sa logique, et on s'habitua à la domination latente d'un penseur qui retrempait chaque jour ses doctrines dans les eaux vives de la réalité. Nous ne saurions rien dire qui fût pour les œuvres de Ricardo un plus grand éloge. Faire désirer sa voix par une assemblée d'hommes éminents; agir sur les résolutions de cette assemblée et signer de vastes réformes financières, c'en est assez sans doute pour recommander des écrits et constater leur haut mérite , sinon leur vérité absolue et complète.

Dans l'*Introduction générale* qui précède ce volume, nous avons discuté la

valeur scientifique des principes établis par l'auteur dans ses nombreuses brochures. Ces essais détachés ont été comme une préparation aux *Principes*, et nous avons voulu faire assister le lecteur à cette marche graduelle du talent de Ricardo, à l'essor d'une pensée qu'éveillent d'abord des intérêts, des difficultés de chaque jour, et qui se crée peu à peu des vues d'ensemble et un corps de doctrines. Ce n'est pas là le côté le moins original de l'écrivain dont nous avons essayé d'interpréter et parfois même de réfuter les idées; et l'on peut même dire que Ricardo restera surtout pour ses écrits sur la circulation monétaire, quoique pour la masse des esprits son titre principal repose sur son grand ouvrage.

Il nous a paru bon de rectifier cette erreur et de reporter la célébrité du savant économiste à ses véritables sources. En traduisant ces brochures pour la première fois en français, — en initiant les esprits à la dialectique serrée et parfois algébrique qui effraya si longtemps les directeurs de banques, nous croyons donc avoir complété à la fois une œuvre et une réputation. A ce double titre Ricardo nous accordera la plus grande marque de bienveillance qu'on puisse attendre d'un écrivain : il nous pardonnera de l'avoir traduit.

A. FONTEYRAUD.



LE HAUT PRIX DES LINGOTS

EST UNE

PREUVE DE LA DÉPRÉCIATION DES BILLETS DE BANQUE;

TRADUIT SUR LA CINQUIÈME ÉDITION, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE D'UN

APPENDICE

Contenant des Observations relatives à quelques passages d'un article de la *Revue d'Edimbourg*, sur la dépréciation de la circulation en papier ; ainsi que des propositions tendant à assurer au public une circulation aussi invariable que l'or avec un contingent très-modéré de ce métal.

Les écrivains les plus estimés en Économie politique ont supposé que les métaux précieux employés comme agents de la circulation des marchandises, antérieurement à l'établissement des banques, s'étaient répartis parmi les nations les plus civilisées du globe dans de certaines proportions, déterminées par la situation de leur commerce et de leur richesse, et conséquemment, par le nombre et la fréquence de leurs paiements. A la faveur d'une telle division, les métaux conservèrent partout la même valeur, et, comme les besoins respectifs des nations nécessitèrent la totalité du numéraire échu à chacune d'elles, il ne put y avoir jamais profit à les importer ou à les exporter.

L'or et l'argent, comme les autres marchandises, ont une valeur intrinsèque qui n'est nullement arbitraire, qui dépend de leur rareté, de la somme de travail consacrée à les acquérir, et de la valeur du capital engagé dans les mines qui les recèlent.

« Le triple caractère de l'utilité, de la beauté, de la rareté, dit le » docteur Smith, est la cause première du haut prix de ces métaux, » ou de la grande quantité d'autres marchandises contre lesquelles ils » peuvent être partout échangés. Cette valeur, entièrement indé- » pendante de leur emploi comme numéraire, puisqu'elle lui est an- » térieure, constitue précisément la qualité qui les rendit propres à » cette fonction. »

La quantité d'or et d'argent employée dans le monde comme mon-

naie serait extrêmement minime ou extrêmement abondante, qu'elle n'altérerait en rien les proportions dans lesquelles ils se divisent parmi les nations. Le seul effet que produiraient ces variations de quantité serait d'élever ou d'abaisser relativement le prix des marchandises avec lesquelles on les échange.

La plus petite quantité de numéraire remplirait aussi bien que la somme la plus considérable les fonctions d'un agent de la circulation. Dix millions seraient aussi puissants que cent millions pour atteindre ce résultat. Le docteur Smith fait observer que « les mines les plus » abondantes de métaux précieux n'ajouteraient rien à la richesse du » globe, — un produit qui fonde sa principale valeur sur sa rareté » étant nécessairement déprécié lorsqu'il abonde. »

Si, dans sa marche vers la richesse, une nation avançait plus rapidement que les autres, elle demanderait et obtiendrait une plus large portion des monnaies du monde. Son commerce, ses marchandises et ses paiements s'accroîtraient, et la circulation métallique du globe se diviserait encore sous l'influence de nouvelles proportions : toutes les nations répondraient immédiatement à cet appel pour leur part respective.

De même si une nation dissipait une partie de sa richesse ou perdait une partie de son commerce, elle ne pourrait plus conserver la même quantité de ces agents de circulation : une portion serait exportée et divisée parmi les autres nations jusqu'à ce que les proportions habituelles fussent rétablies.

Tant que la situation relative des pays ne variera pas, ils pourront entretenir un vaste commerce, mais leurs importations et leurs exportations seront égales après tout. Il se pourrait que, relativement à la France, les importations de l'Angleterre fussent plus considérables que ses exportations ; mais la conséquence serait que là où elle exporterait davantage les importations de la France seraient plus nombreuses : de telle sorte que les importations et les exportations de tous les pays se balanceraient réciproquement. Des lettres de change serviraient à effectuer les paiements nécessaires, mais aucune monnaie ne se déplacerait, parce qu'elle aurait partout la même valeur.

Si on découvrait une mine d'or dans un pays, les monnaies y éprouveraient une diminution de valeur résultant de la multiplication des métaux précieux jetés dans la circulation, et n'y conserveraient plus dès lors une valeur égale à celle qu'elle aurait dans les autres pays. L'or et l'argent, obéissant soit comme numéraire, soit comme lingots,

aux lois qui régissent les autres marchandises, deviendraient immédiatement des objets d'exportation. Ils abandonneraient le pays où ils sont à bas prix pour ceux où ils sont chers, et continueraient à se déplacer jusqu'à ce que la mine eût cessé de produire, et jusqu'à ce que la proportion qui existait dans chaque pays entre le capital et les monnaies, avant la découverte, fût de nouveau rétablie, et l'or et l'argent rendus partout à une valeur uniforme. En échange de l'or exporté on importerait des marchandises. Et quoique le pays d'où sortirait la monnaie ou les lingots dût avoir contre lui ce qu'on appelle habituellement la *balance du commerce,* il est évident qu'il ferait un commerce avantageux ; car il exporterait un objet, pour lui dépourvu d'utilité, en retour de marchandises qui contribu eaient à l'extension de ses manufactures et au développement de sa richesse.

Supposons qu'au lieu de découvrir une mine dans un pays on y fondât une banque, telle que la banque d'Angleterre, revêtue du pouvoir d'émettre ses billets comme agents de circulation. Aussitôt qu'une forte émission, provoquée soit par des prêts aux marchands, soit par des avances au gouvernement, serait venue ajouter une somme considérable à la masse de la circulation, on verrait se reproduire un phénomène analogue à celui de l'hypothèse précédente. L'agent de la circulation baisserait de valeur, et les marchandises éprouveraient une hausse proportionnée. L'équilibre entre cette nation et les autres ne pourrait alors se rétablir que par l'exportation d'une partie du numéraire.

L'établissement de la banque, et l'émission subséquente de ses billets agissent donc, comme la découverte d'une mine, à titre de stimulant, sur l'exportation des lingots ou du numéraire. Cette action est même une condition nécessaire sans laquelle ils ne présenteraient aucun avantage. La banque substitue une circulation sans valeur à une autre circulation éminemment coûteuse. Elle nous permet de transformer en fonds productif des métaux précieux qui, tout en constituant une partie essentielle de notre capital, ne donnaient aucun revenu. Le docteur Smith compare les avantages résultant de la fondation d'une banque à ceux qu'on obtiendrait en convertissant nos routes en pâturages et en terres à blé, ou en traçant un chemin dans les airs. Les chemins, comme le numéraire, sont d'une immense utilité, mais ne produisent aucun revenu. Quelques esprits pourraient s'alarmer en voyant les espèces abandonner le pays et pourraient croire désavantageux le commerce qui nous forcerait à les répandre au dehors. — La loi, il est vrai, a suivi ces idées en

prohibant l'exportation des monnaies métalliques; mais une légère réflexion nous convaincra que c'est notre choix et non la nécessité qui nous fait l'envoyer au dehors. Il est en effet hautement avantageux pour nous d'échanger une marchandise superflue pour des objets qu'on peut rendre productifs.

On peut en tout temps confier sans danger l'exportation du numéraire au libre arbitre des particuliers. Jamais cette exportation ne dépassera celle des autres marchandises, si elle n'est pas profitable à la nation. Et si réellement cet avantage existe, il n'est pas de loi capable de prévenir l'exportation. Heureusement que dans ce cas, comme dans la plupart de ceux où le commerce est ouvert à la libre concurrence, les intérêts individuels et ceux de la communauté sont constamment en harmonie.

S'il était possible d'exécuter strictement la loi dirigée contre la fusion et l'exportation du numéraire, à un moment où d'autres réglements permettraient d'exporter les lingots d'or, il n'en résulterait aucun bénéfice. Loin de là, on imposerait un dommage notable à ceux qui pourraient se trouver obligés de payer deux onces et plus d'or monnaie pour une once d'or métal. Il y aurait là une dépréciation réelle de notre système monétaire, qui élèverait les prix de toutes les autres commodités dans un rapport direct avec l'accroissement de la valeur des lingots d'or. Le détenteur de numéraire aurait alors à supporter une perte égale à celle qui pèserait sur le propriétaire de blé, si on promulguait une loi qui lui défendît de vendre son blé à plus de la moitié de sa valeur sur le marché. La loi contre l'exportation du numéraire (*coin*) a réellement cette tendance. Mais il est si facile de l'éluder que l'or-lingot a constamment eu une valeur à peu près égale à celle de l'or-monnaie.

Il ressort donc de tous ces faits qu'en supposant partout des quantités égales de métaux précieux, la circulation d'un pays ne peut jamais avoir pendant longtemps une valeur très-supérieure à celle d'une autre nation; que, de plus, ces mots *excès de circulation*, ne sont que des termes relatifs; qu'enfin, la circulation de l'Angleterre étant de dix millions, celle de France de cinq millions, celle de Hollande de quatre millions, etc., etc., si ces diverses circulations conservaient leurs proportions relatives tout en doublant ou triplant d'une manière absolue, aucun des pays ne se ressentirait d'une exubérance de monnaie.

Le prix des marchandises s'élèverait partout sous l'influence de cette circulation multipliée, mais nulle part on n'exporterait du nu-

méraire. Mais ces proportions seraient détruites si, la circulation de l'Angleterre seule doublant, celles de Hollande, de France, etc., restaient les mêmes. Nous reconnaîtrions alors un excès dans notre circulation ; par la même raison, il se formerait un vide dans celle des autres pays et une partie de notre excédant s'exporterait jusqu'au moment où les proportions primitives de dix, de cinq, quatre millions, etc., auraient été rétablies.

Si une once d'or avait en France plus de valeur qu'en Angleterre, et conséquemment, si elle acquittait en France une plus grande somme de marchandises communes aux deux pays, l'or abandonnerait immédiatement l'Angleterre pour aller effectuer cette opération au dehors. Nous expédierions ainsi l'or de préférence à tout autre article, parce qu'il constituerait la marchandise échangeable la moins chère sur le marché anglais. Si l'or est plus cher en France qu'en Angleterre, les marchandises doivent y être à plus bas prix. C'est pourquoi, au lieu d'être transportées d'un marché cher à un marché où les prix sont moins élevés, elles quitteront ce dernier pour affluer sur le premier et s'y échanger contre notre or.

La banque pourrait persister à émettre ses billets et l'exportation des *coins* continuer à être avantageuse au pays, tant que les billets seraient remboursables en espèces à volonté, car elle ne saurait jamais créer une masse de billets supérieure à la valeur du numéraire qui eût alimenté la circulation en l'absence d'une banque [1].

Si elle essayait de dépasser cette somme, elle verrait l'excédant lui revenir en échange d'espèces. En effet, la valeur de notre monnaie étant alors diminuée, provoquerait l'exportation du numéraire et l'enlèverait à notre circulation. C'est ainsi, comme je l'ai déjà expliqué, que notre circulation tend à entrer en équilibre avec celle des autres nations. Les avantages de l'exportation cesseraient aussitôt que cette égalité aurait été établie. Mais si la banque concluait, de ce qu'une quantité donnée d'instruments monétaires aurait été nécessaire l'année précédente, à une nécessité égale pour celle-ci ; ou si, pour toute autre raison, elle émettait de nouveau ses billets remboursés, le stimulant déjà exercé par une circulation exubérante sur l'exportation du coin, se reproduirait, et, avec lui, des

---

[1] Elle pourrait, à la rigueur, dépasser cette quantité ; car l'Angleterre participerait à l'accroissement que la banque développerait dans la circulation du globe.

effets analogues. L'or serait encore demandé, le change deviendrait défavorable, et l'or-lingot dépasserait légèrement son prix à la Monnaie, parce qu'il est légal d'exporter des lingots, mais illégal d'exporter du numéraire; enfin, la différence compenserait largement les risques de l'opération.

De cette manière, si la banque persistait à rejeter ses billets dans la circulation, elle pourrait voir enlever à ses coffres la dernière de ses guinées.

Pour suppléer à la faiblesse de son fonds en or, elle pourrait acheter de l'or-lingot au prix surélevé, et le faire frapper en guinées; mais cette mesure ne remédierait pas au mal. Les guinées seraient encore demandées, mais au lieu de les exporter, on les fondrait pour les vendre à la banque sous forme de lingots et au prix surélevé. « Les opérations de la banque, dit ingénieusement le docteur Smith, ressemblaient sous ce rapport à la toile de Pénélope; l'ouvrage achevé le jour était détruit la nuit. » M. Thornton exprime les mêmes sentiments dans les lignes suivantes : « Voyant la masse des guinées diminuer chaque jour dans ses coffres, les administrateurs de la banque devront nécessairement s'efforcer de les remplacer par tous les moyens qui, sans être extravagants, seraient efficaces. Ils seront donc portés, jusqu'à un certain degré, à acheter l'or, même à un prix onéreux, et à le frapper en nouvelles guinées; mais ils le feront précisément au moment où un grand nombre de spéculateurs privés seront occupés à refondre ce qui est monnayé. Les uns fondront et vendront pendant que les autres achèteront et feront monnayer. Et ces opérations contraires ne s'accompliront pas dans le but d'exporter chaque guinée fondue à Hambourg, par exemple, mais elles concentreront leurs plus grands efforts sur le marché de Londres. Les monnayeurs et les fondeurs vivront ainsi sur le même lieu et se créeront mutuellement du travail. Si nous supposons d'ailleurs, poursuit M. Thornton, que la banque s'engage dans cette espèce de lutte avec les fondeurs, elle fera évidemment une guerre inégale; et quand même elle ne s'en fatiguerait pas promptement, il est probable qu'elle déposera les armes avant ses adversaires. »

La banque serait donc, en dernier ressort, obligée d'adopter le seul remède qui soit en sa puissance pour arrêter la demande de guinées. Elle enlèverait progressivement à la circulation une partie de ses billets, jusqu'à ce qu'elle eût élevé la valeur de l'autre partie au niveau de celle du lingot, et conséquemment au taux de la circulation des autres pays. Tous les avantages attachés à l'exportation s'ef-

faceraient alors et l'on ne serait plus tenté d'échanger des billets de banque contre des guinées

Il résulte donc de cet examen du sujet, que le penchant à exporte du numéraire en échange de marchandises, en d'autres termes,qu'une balance défavorable de commerce ne naît jamais que d'une surabondance de circulation monétaire. Mais M. Thornton, qui a étudié ce sujet d'une manière très-vaste, suppose qu'une balance de commerce très-défavorable peut être léguée à ce pays par une mauvaise récolte, par l'importation du blé qui en résulterait, et que de plus, le pays dont nous sommes débiteurs peut en même temps refuser de recevoir nos marchandises en paiement. La balance due à ce pays devra nécessairement alors être soldée avec un contingent en numéraire, pris sur notre circulation : de là les demandes d'or-lingot et le renchérissement de son prix. Il reconnaît, d'ailleurs, que la banque offre de grandes facilités aux négociants, en comblant avec ses billets le vide produit par l'exportation des espèces.

Comme M. Thornton a admis, en de nombreux passages de son écrit, que le prix de l'or-lingot est coté en or-monnaie ;

Comme il a aussi reconnu que la loi contre la fonte et l'exportation de l'or monnayé était facilement éludée, il en résulte qu'aucune demande pour les lingots d'or, dérivant de cette cause ou de toute autre, ne peut élever le prix en numéraire de cette marchandise. L'erreur d'un tel raisonnement provient de n'avoir pas reconnu la différence entre l'accroissement de la valeur de l'or et l'accroissement de son prix en numéraire.

Si le blé était soumis à une grande demande, son *prix en monnaie* s'élèverait, parce qu'en comparant le blé avec le numéraire nous le comparons effectivement avec une autre marchandise : — de même, lorsqu'il existe de fortes demandes pour l'or, son *prix en blé* s'accroît aussitôt. Mais jamais l'on ne verra un boisseau de blé valoir plus qu'un autre boisseau de blé, ou une once d'or plus qu'une once d'or. Une once d'or-lingot ne pourra, quelle qu'en soit la demande, avoir une valeur supérieure à une once d'or-monnaie, ou à 3 l. 17 s. 10 1/2 d.

Si l'on n'admettait pas cet argument comme décisif, j'établirais que le *vide* supposé de la circulation ne peut être produit que par l'anéantissement ou la réduction du papier monnaie. Il serait dès lors rapidement comblé par des importations de lingots que son accroissement de valeur, déterminé par la diminution des agents de circulation, attirerait infailliblement sur le marché favorable. Quelque grande que soit la disette de blé, l'exportation du numéraire

se trouvera limitée par la rareté croissante des agents de circulation. La monnaie excite de si nombreuses demandes, elle est devenue dans l'état actuel de la civilisation tellement essentielle aux opérations commerciales, qu'on ne pourra jamais l'exporter à l'excès. — Dans l'hypothèse même d'une guerre comme celle que nous subissons, et pendant laquelle nos ennemis s'efforcent d'interdire tout commerce avec nous, dans cette hypothèse même, la valeur que recevrait notre numéraire de sa rareté croissante, empêcherait que l'exportation ne fût poussée assez loin pour occasionner un vide dans la circulation.

M. Thornton ne nous a pas expliqué pourquoi les pays étrangers refuseraient de recevoir nos marchandises en échange de leur blé. Et d'ailleurs, il serait nécessaire pour lui de démontrer que cette répugnance existant en effet, nous consentirions à la subir jusqu'au point de nous priver de tout notre numéraire.

Si nous consentons à donner du numéraire en échange de blé, ce doit être par choix et non par nécessité. Nos importations de marchandises ne dépasseront nos exportations que dans le cas où, subissant une surabondance de monnaie, nous jugerions convenable de la réunir à nos articles d'exportation. L'exportation du numéraire naît de son bas prix; elle n'est pas l'effet, mais la cause d'une balance défavorable. Nous ne l'exporterions pas si nous ne le remettions à un marché plus avantageux, ou s'il existait une autre marchan-chandise dont l'expédition fût plus favorable. C'est là un remède salutaire pour une circulation exagérée; et comme j'ai déjà essayé de prouver que *l'exubérance ou l'excès* sont seulement des termes relatifs, il en résulte que les demandes étrangères naissent exclusivement d'une pénurie comparative qui détermine une plus value dans les agents monétaires.

Toutes ces considérations se réduisent entièrement à une question d'intérêt. Si les vendeurs de blé, après avoir approvisionné le marché d'Angleterre pour une valeur d'un million, pouvaient y recevoir des marchandises qui coûteraient un million en Angleterre, mais qui, vendues au dehors produiraient plus que la remise du million en monnaie, les marchandises seraient préférées. — Dans le cas contraire, les demandes s'adresseraient à la monnaie.

Si les étrangers préfèrent l'or en échange de leur blé, c'est seulement après avoir comparé la valeur de l'or et des autres marchandises sur leurs marchés et sur le nôtre, et s'être assurés que l'or est moins cher sur le marché de Londres que sur les leurs. Diminuons la masse du numéraire, et nous lui donnerons immédiatement une valeur addi-

tionnelle. Immédiatement aussi le choix des étrangers se reportera sur les marchandises. Si je suis débiteur envers Hambourg de 100 l., je rechercherai le mode de paiement le moins onéreux. Si j'envoie de l'argent, en supposant les frais de transport de 5 l., le remboursement de ma dette me coûtera 105 l. Si j'achète ici du drap qui s'élève avec les frais d'exportation à 106 l. et qui se vendra à Hambourg 100 l., il me sera évidemment plus profitable de faire ma remise en numéraire. Si, enfin, l'achat et les frais à supporter pour acquitter ma dette avec de la quincaillerie s'élevaient à 107 l., je préférerais le drap à ce dernier article ; mais à tous deux je préférerais encore la monnaie, celle-ci étant la marchandise d'exportation le moins chère sur le marché de Londres. Les mêmes raisons agiraient sur le spéculateur de blé, si l'opération était à son propre compte. Mais si les administrateurs de la banque, « tremblant pour la sécurité de leur établissement, » et prévoyant que le nombre de guinées nécessaire leur serait enlevé au prix de la monnaie ; si, dis-je, ils jugeaient indispensable de diminuer le montant des billets en circulation, la proportion existante entre la valeur de la monnaie ; du drap et de la quincaillerie ne serait plus comme 105, 106 et 107. La monnaie deviendrait la plus précieuse marchandise, et serait dès lors affectée avec moins d'avantage au paiement des dettes étrangères.

Dans le cas même, plus impérieux, où nous aurions consenti à payer un subside à une puissance étrangère, on n'exporterait l'or que s'il n'y avait plus sur le marché de marchandises propres à effectuer les paiements à de meilleures conditions : l'intérêt individuel rendrait tout à fait inutile l'exportation du numéraire [1].

Ainsi donc, pour acquitter une dette, on n'expédiera des espèces au dehors que dans le cas où elles seront surabondantes ; que dans le cas où elles constitueront la marchandise d'exportation la moins chère.

---

[1] Cette assertion se trouve fortement corroborée par les évaluations de M. Rose à la chambre des communes ; évaluations d'après lesquelles nos exportations auraient excédé de 16 millions (je crois) nos importations. Nous n'avons pu importer des lingots en échange de ces exportations, parce qu'il est bien reconnu que leur prix ayant été pendant toute l'année plus élevé à l'étranger qu'ici, on a dû expédier une large quantité de notre monnaie d'or. Il peut donc ajouter à la valeur de la balance des exportations celle des lingots expédiés. Une partie de cette somme peut nous être due par les nations étrangères, mais le surplus doit être strictement égal à nos dépenses extérieures, consistant en subsides à nos alliés et dans l'entretien de nos armées et de nos flottes au-dehors.

(*Note de l'Auteur.*)

Si à la même époque la banque payait ses billets en espèces, la demande de l'or s'accroîtrait rapidement et tendrait à satisfaire ces besoins additionnels. Alors même que le prix de l'or comme lingot serait supérieur à sa valeur comme *coin*, les spéculateurs l'obtiendraient à la banque au prix de la Monnaie, car les lingots *peuvent*, et les *espèces ne peuvent pas* s'exporter légalement.

Il est évident dès lors que la dépréciation des agents monétaires est la conséquence immédiate de leur surabondance, et que, dans l'état habituel de la circulation nationale, cette dépréciation se trouve corrigée par l'exportation des métaux précieux [1].

Telles m'apparaissent alors les lois qui régissent la distribution des métaux précieux sur le globe, et qui, en déterminant leur valeur, provoquent et limitent leurs migrations d'un pays à un autre. Mais avant d'appliquer ces principes à l'examen du principal objet de mes recherches, je dois nécessairement indiquer l'étalon métrique des

---

[1] Il a été établi dans une publication d'une réputation grande et méritée, dans la *Revue d'Edimbourg* (Ier vol., p. 183), qu'un accroissement dans la circulation du papier occasionnerait une hausse dans le *prix en papier* ou *en numéraire*, des marchandises, mais ne produirait aucune augmentation dans leur *prix en lingots*.

Cette observation, vraie pour une époque où la circulation serait exclusivement alimentée avec du papier non remboursable en espèces, devient inexacte dès que le numéraire constitue une partie des monnaies. Dans ce dernier cas, l'effet d'une surémission de papier serait de rejeter de la circulation une masse égale d'espèces. Mais on ne pourrait le faire sans ajouter à la quantité de lingots, et conséquemment sans abolir leur valeur sur le marché; en d'autres termes, *sans accroître le prix en lingots des marchandises*. C'est sous l'influence exclusive de cette baisse dans la valeur de la circulation métallique et des lingots que naît la tentation de les exporter; et la pénalité qui pèse sur la fusion du *coin* est la seule cause d'une petite différence entre la valeur du numéraire et des lingots ou d'un excédant dévolu au *prix du marché* sur le *prix à la Monnaie*. Mais, *exportation de lingots* est synonyme de *balance défavorable du commerce*. De quelque source que procède une exportation de lingots en échange de marchandises, on la nomme (très-incorrectement suivant moi), une *balance défavorable du commerce*.

Quand la circulation est entièrement composée de papier, tout accroissement dans sa quantité tend à élever le *prix en monnaie* des lingots sans abaisser leur valeur, de la même manière et dans les mêmes proportions suivant lesquelles il élèverait le prix des autres marchandises. — Cet accroissement abaisserait aussi les changes extérieurs. Mais la baisse sera seulement *nominale* et non réelle. Elle ne déterminera pas *l'exportation des lingots*, parce que l'abondance de ces lingots sur le marché n'étant pas augmentée, leur valeur intrinsèque n'aura subi aucune diminution. (*Note de l'Auteur.*)

valeurs dans ce pays, celui dont notre monnaie de papier devrait être le signe représentatif. En effet, c'est seulement en la comparant avec cet étalon qu'on peut évaluer son intégrité ou sa dépréciation.

On ne peut dire qu'il existe une mesure invariable[1] des valeurs là où la circulation monétaire se compose de deux métaux, parce qu'ils sont soumis à de continuelles variations dans leur valeur relative. Quelque exactitude que mettent les directeurs de la Monnaie à équilibrer la valeur relative de l'or à l'argent, au moment où ils établissent le rapport dans les monnaies, ils ne peuvent empêcher un de ces métaux de s'élever, pendant que l'autre reste stationnaire ou baisse de valeur. Or, quand ces perturbations se manifesteront, on fondra un des deux métaux pour l'échanger contre l'autre. M. Locke, lord Liverpool et une foule d'autres écrivains ont habilement scruté cette question. Tous s'accordent à penser que le seul remède qu'on puisse appliquer à la circulation au milieu des complications issues de cette source, consiste à attribuer exclusivement à l'un des deux métaux le rôle *d'étalon métrique de la valeur*. M. Locke considérait l'argent comme le métal le plus propre à cette fonction. Il proposait de laisser aux espèces en or le soin de fixer elles-mêmes leur valeur, et de passer pour une quantité de shillings plus ou moins grande suivant les variations du prix de marché de l'or relativement à l'argent.

Lord Liverpool soutenait au contraire que non-seulement l'or était le métal le plus propre à servir de mesure générale des valeurs dans ce pays, mais encore que le consentement unanime de la nation lui avait donné ce caractère déjà reconnu par les étrangers, et qu'il était mieux en rapport avec le développement du commerce et de la richesse en Angleterre. Il proposa donc que les *coins* d'or fussent déclarés monnaie légale pour les sommes excédant une guinée, et les *coins* d'argent pour celles qui ne dépasseraient pas ce chiffre.

D'après les prescriptions actuelles de la loi, le coin d'or est pris pour

---

[1] A vrai dire, il ne peut y avoir de mesure invariable des valeurs. — Une telle mesure devrait elle-même être fixe; et ce n'est pas là le caractère de l'or ou de l'argent qui sont sujets à des fluctuations, comme toutes les autres marchandises. Cependant l'expérience nous enseigne qu'en rapportant l'or ou l'argent à des époques distantes, les variations dans leur valeur peuvent être considérables, mais que pour un court espace cette valeur est passablement stable. Cette propriété, parmi tant d'autres avantages, les rend plus propres que toute autre marchandise aux fonctions de *monnaie*. C'est pourquoi l'or ou l'argent peuvent indifféremment, sous ce rapport, être appelés une mesure de la valeur. (*Note de l'Auteur.*

monnaie légale jusqu'à concurrence de toute somme. Mais il fut décrété, en 1774, « que nulle offre de paiement faite dans la monnaie d'ar-
» gent du royaume pour une somme supérieure à vingt-cinq guinées
» à la fois, ne serait réputée légale ou admise comme *monnaie légale*
» dans le Royaume-Uni pour plus de sa valeur *au poids*, déterminée
» d'après le taux de 5 s. 2 d. pour chaque once d'argent. » La même décision a été renouvelée en 1798, et est aujourd'hui en vigueur.

Il paraît établi au-dessus de toute contestation, par les nombreux arguments de lord Liverpool que l'or a été pendant près de cent ans la mesure principale de la valeur. Mais ce fait doit être attribué, selon lui, à l'évaluation inexacte des proportions de la Monnaie. L'or a été évalué trop haut. Dès lors il ne saurait y avoir dans la circulation de monnaie d'argent au titre légal.

Si, par un nouvel arrêté, l'argent était évalué trop haut; ou (ce qui est la même chose) si les différences entre les prix de l'or et de l'argent sur le marché devenaient plus grandes que celles de la monnaie, l'or disparaîtrait immédiatement, et l'argent y deviendrait la monnaie *type*.

Ceci demande de plus longs développements. La valeur relative de l'or à l'argent dans les Monnaies est de 15 9/124 à 1. Une once d'or frappée en 3 l. 17 s. 10 1/2 d. vaut, d'après les proportions de la Monnaie, 15 9/124 onces d'argent, puisque ce même poids d'argent, tranformé en *coins* donne 3 l. 17 s. 10 1/2 d. de monnaie d'argent. Tant que la valeur comparative de l'or à l'argent sera, sur le marché, au-dessous de 15 à 1, phénomène qui s'est reproduit depuis un grand nombre d'années, l'or deviendra nécessairement l'étalon métrique des valeurs. En effet, ni la banque, ni aucun particulier ne feraient frapper à la Monnaie en 3 l. 17 s. 10 1/2 d. les 15 9/124 onces d'argent qu'ils pourraient vendre sur le marché pour plus de 3 l. 17 s. 10 1/2 d. en coins d'or. Et remarquons que cette vente pourrait s'effectuer dans le cas où moins de 15 onces d'argent suffiraient pour acheter une once d'or.

Mais si le rapport de l'or à l'argent dépasse les termes de l'administration, ou 15 9/124 à 1, on verra immédiatement disparaître le monnayage de l'or; car les deux métaux étant simultanément *monnaies légales*, dans le sens le plus absolu du mot, le possesseur d'une once d'or n'enverrait jamais à la Monnaie, pour être convertie en 3 l. 17 s. 10 1/2 d., l'once d'or qu'il pourrait vendre pour plus de 3 l. 17 s. 10 1/2 d. en monnaie d'argent, comme dans l'hypothèse supposée.

Non-seulement on ne ferait pas frapper l'or, mais les spéculateurs illicites fondraient les espèces et vendraient le métal à l'état de lingot bien au-dessus de sa valeur nominale en monnaie d'argent. L'ordsiparaîtrait ainsi de la circulation, et les types en argent constitueraient l'étalon métrique de sa valeur. Comme l'or a dernièrement éprouvé une hausse considérable relativement à l'argent, nous verrions se produire cette substitution dans le cas où le *Bank Restriction-Bill* serait annulé et le monnayage de l'argent rendu libre comme celui de l'or. — Cette hausse est d'ailleurs positive ; une once d'or au titre qui, d'après une moyenne de nombreuses années, valait 14 3/4 onces d'argent également en titre, vaut actuellement 15 1/2 onces. Mais dans un acte du parlement de la 39me année de George III se trouve la clause suivante :

« Considérant que des inconvénients peuvent résulter de tout monayage d'argent jusqu'à l'adoption des réglements nécessaires ; considérant que, vu le bas prix actuel des lingots d'argent déterminés par des circonstances temporaires, il a été porté à la Monnaie, pour être frappée, une petite quantité d'argent qui tend à s'accroître, et il nous a paru nécessaire de suspendre pour le moment le monnayage de l'argent, nous avons donc décrété et décrétons ce qui suit : — A partir de la promulgation de cet acte il ne pourra être frappé à la Monnaie aucune quantité de lingots d'argent, ni être distribuée aucune monnaie d'argent qui y aurait été frappée. — Sont et demeurent abrogées les lois contraires au présent arrêté. »

Cette loi est actuellement en vigueur.

L'intention du législateur, par ces mesures, a nécessairement été d'établir l'or pour étalon monétaire dans ce pays.

Tant qu'on maintiendra cette loi l'argent se trouvera affecté aux petits paiements seuls, — la quantité qui en existe dans la circulation étant rigoureusement suffisante pour accomplir cette fonction. Il pouvait être avantageux au débiteur d'acquitter ses fortes dettes en monnaie d'argent, s'il pouvait faire frapper des lingots de ce métal ; mais la loi le lui interdisant, il est nécessairement obligé de liquider sa dette avec de la monnaie d'or qu'il peut toujours se procurer à la Monnaie contre des lingots d'or. — Sous l'empire de cette loi, l'or devra donc continuer à être l'étalon de la circulation.

Si même la valeur d'une once d'or sur le marché devenait égale à 30 onces d'argent, l'effet de cette prohibition serait encore de conserver à l'or le rôle de mesure de la valeur. Il n'importerait guère

au possesseur des 30 onces d'argent de savoir qu'à une autre époque il aurait pu acquitter une dette de 3 l. 17 s. 10/2 d. en faisant frapper à la Monnaie 15 9/124 onces d'argent ; il ne lui importerait guère, dis-je, puisque dans le cas actuel, il ne peut liquider sa dette qu'en vendant ses 30 onces d'argent au prix du marché, c'est-à-dire, pour une once d'or ou 3 l. 17 s. 10/2 d. de coin d'or.

Le public subira, à différentes époques, des pertes très-sérieuses résultant de la dépréciation que produit dans les instruments de circulation l'industrie frauduleuse des rogneurs. Les marchandises contre lesquelles ils s'échangent s'élèvent, quant à la valeur nominale, dans un rapport exact avec leur dégradation ; et cela sans excepter les lingots d'or et d'argent. Aussi voyons-nous qu'avant la refonte du signe de Guillaume III, la monnaie d'argent était si dépréciée, qu'une once d'argent qui aurait dû être contenue en 62 pence, était disséminée en 72 pence. En même temps une guinée qui était évaluée à 21 shillings passait dans les contrats pour 30 shillings. La refonte porta remède à tous ces désordres. Des effets analogues résultèrent de la dépréciation des coins d'or et furent également corrigés en 1774 par les mêmes moyens.

Depuis 1774 nos monnaies d'or ont conservé presque intacte leur pureté légale; mais la monnaie d'argent a essuyé encore quelques altérations. Un essai, fait à l'administration en 1798, fit voir qu'à cette époque nos shillings étaient de 24 p. 0/0, et les six pences de 38 p. 0/0, au-dessous de leur valeur à la Monnaie ; et je sais qu'une expérience récente a démontré qu'ils étaient beaucoup plus altérés. Ils ne contiennent donc pas autant d'argent pur que sous le roi Guillaume. Cependant cette dépréciation ne produisit point, avant 1798, l'effet déjà signalé dans la première circonstance. A cette époque les lingots d'or et d'argent s'élevèrent dans le rapport de la dégradation des unités d'argent. Les changes étrangers s'établirent largement contre nous à 20 pour 0/0; un grand nombre même dépassèrent ce chiffre. Mais quoique la dégradation se fût perpétuée pendant de nombreuses années, elle n'avait jamais, antérieurement à 1798, élevé le prix de l'or ou de l'argent, ou produit le moindre effet sur les changes. Cette circonstance prouve d'une manière décisive que, pendant toute cette période, la monnaie d'or fut acceptée comme étalon métrique de la valeur. Toute altération des *coins* d'or eût sans cela produit, sur les prix des lingots d'or et d'argent, et sur les changes étrangers, des pertur-

bations analogues à celles qui suivirent la dégradation des monnaies d'argent [1].

Tant que la circulation des différents pays consiste en métaux précieux ou en une monnaie de papier constamment remboursable, et tant que les agents métalliques n'ont été altérés ni par le frai ni par les rogneurs, il est facile de déterminer le pair général du change en comparant le poids et le titre des monnaies. Ainsi le pair du change entre la Hollande et l'Angleterre a été fixé à environ onze florins, parce que la quantité d'argent pur contenu dans onze florins est égale à l'argent pur contenu dans 20 shillings types.

Ce pair n'est ni ne peut être absolument invariable. En effet, l'or étant l'étalon du commerce en Angleterre, comme est l'argent à Hambourg, une livre st. — ou les 20/21 d'une guinée, — peut à diverses époques valoir plus ou moins que vingt shillings au titre, et conséquemment plus ou moins que son équivalent, onze florins. Notre but sera d'ailleurs assez exactement atteint, que nous estimions le pair en argent ou en or.

Je me suppose une dette envers la Hollande. Si je connais le pair du change, je connaîtrai aussi la quantité de notre monnaie nécessaire pour l'acquitter.

Si ma dette s'élève à 1100 florins, la valeur de l'or étant d'ailleurs la même, 100 l. de notre coin d'or au titre achèteront la somme de monnaie hollandaise nécessaire au paiement de cette dette. Je puis donc indifféremment exporter les 100 l. en numéraire, ou, ce qui revient au même, acheter d'un marchand de lingots un effet qui liquidera ma dette. Je lui allouerai dans l'achat de l'effet les frais de transport, tels que ceux de fret, d'assurance, et son profit légitime. De son côté il exportera les lingots, pour donner à son correspondant les moyens de couvrir la traite à l'échéance. Ces frais constituent donc les limites extrêmes d'un change défavorable.

Quelque grande que soit ma dette, et en la supposant même égale au plus lourd des subsides accordés par ce pays à un allié, le changeur sera toujours satisfait d'exporter le numéraire et de me vendre des traites, si je puis le payer en *monnaie au titre*. Mais si je lui paie

---

[1] Quand les unités d'or furent dégradées antérieurement à la refonte de 1774, les lingots d'or et d'argent s'élevèrent au-dessus de leur prix à la Monnaie, pour retomber au moment où la monnaie atteignit sa pureté actuelle. Les changes, par les mêmes causes, devinrent favorables, de défavorables qu'ils étaient auparavant.

son billet en numéraire déprécié ou en une monnaie de papier tombée en discrédit, il répugnera à me vendre son billet à ce taux. En effet, si le *coin* est altéré, il ne contient évidemment plus la quantité d'or ou d'argent pur dont se composent légalement 100 l. ; il devra donc exporter un nombre additionnel de ces pièces dégradées pour acquitter ma dette de 100 l. ou son équivalent, 1100 florins. Si je le rembourse en monnaie de papier, comme il ne peut le répandre au dehors, il examinera si ce papier peut acheter la quantité de lingots d'or et d'argent contenue dans le *coin* dont il est le signe représentatif. S'il en est ainsi, il n'hésitera pas à accepter le papier au même titre que le numéraire ; mais dans le cas contraire, il exigera pour sa traite une prime supplémentaire équivalente à la dépréciation du papier.

C'est pourquoi, dans l'hypothèse d'une circulation alimentée par un numéraire fidèle ou par une monnaie de papier immédiatement échangeable contre ce numéraire, le change ne peut jamais être au-dessus ou au-dessous du pair d'une quantité très-supérieure aux dépenses nécessitées par le transport des métaux précieux. Mais quand la circulation se compose d'une monnaie de papier dégradée, elle s'avilit nécessairement dans un rapport direct avec le degré de la dépréciation.

Le change nous fournira dès lors un critérium assez exact pour déterminer la dégradation de la circulation, qu'elle procède d'un numéraire rogné ou d'un papier-monnaie discrédité.

Sir James Stewart observe que, « si l'on avait changé le pied métrique sur toute la surface de l'Angleterre, soit en l'augmentant, soit » en le réduisant d'une partie proportionnelle à sa longueur type, le » meilleur procédé pour découvrir cette altération serait de comparer » le nouveau pied avec celui de Paris ou celui de tout autre pays » resté invariable. »

« De même, si on découvrait quelque altération dans la livre » sterling, qui est l'unité anglaise, et qu'une complication d'événements rendît difficile le calcul de cette variation, le meilleur moyen » pour y parvenir serait de comparer la valeur précédente et actuelle » de la livre sterling avec la monnaie chez les nations où elle n'aurait » subi aucun changement. —Le change conduira à ce résultat d'une » manière certaine. »

Les rédacteurs de la *Revue d'Édimbourg* s'expriment ainsi en parlant de la brochure de lord King : « De ce que les lingots constituent toujours une partie de nos importations, il ne faut pas conclure que la balance du commerce penche dès lors constamment en notre faveur.

Les lingots, ajoutent-ils, sont une marchandise soumise comme toutes les autres à des demandes inconstantes, et, à ce titre, ils figurent également dans le catalogue des importations et des exportations. Ces importations ou ces exportations de lingots influeront d'ailleurs sur le cours du change d'une manière analogue au mouvement général des autres marchandises. »

Personne n'exporte ou n'importe des lingots sans avoir préalablement consulté le taux du change. C'est dans cette donnée que nous puisons la valeur relative des lingots dans les deux pays soumis à nos calculs. Les cotes de change sont donc pour le marchand de lingots ce que les prix courants sont à la masse des négociants, quand ils se déterminent à exporter ou importer les autres marchandises. Si onze florins de Hollande contiennent rigoureusement autant d'argent fin que vingt shillings au titre, personne ne s'avisera d'exporter de Londres à Amsterdam une quantité de lingots d'argent égale en poids à ces vingt shillings, si d'ailleurs le change est en pair ou défavorable à la Hollande. En effet ce transport doit causer nécessairement quelques frais et quelques risques; et déjà le terme de *pair* exprime en lui-même qu'on peut obtenir en Hollande, par l'achat d'une lettre de change et sans frais, une quantité de lingots d'argent du même poids et de la même pureté. Qui donc enverra des lingots en Hollande sous des frais de trois ou quatre pour cent, quand l'achat d'une traite au pair lui concède l'ordre de faire remettre à son correspondant en Hollande la masse de lingots qu'il allait exporter? Il serait tout aussi raisonnable de prétendre que, lorsque le prix du blé dépasse en Angleterre celui du continent, les spéculateurs, en dépit de tous les frais d'exportation, expédient le blé sur le marché le moins cher.

J'ai déjà signalé les désordres qui menacent une circulation métallique. Je vais maintenant étudier ceux qui, sans dériver d'une altération des *coins* d'or ou d'argent, n'en contiennent pas moins le germe de conséquences plus sérieuses.

Notre système de circulation est presque entièrement composé de papier. — C'est donc pour nous un devoir de prévenir, avec une sollicitude au moins aussi active que pour les agents métalliques, la dépréciation de la monnaie de papier.

Or, nous avons négligé de le faire.

Le parlement, en suspendant les paiements-espèces de la banque, a conféré aux gérants de cet établissement le privilége d'accroître ou de réduire à plaisir la quantité et le montant de leurs billets. De

plus, cette disposition ayant renversé toutes les digues élevées contre une surémission, les directeurs ont acquis le pouvoir d'augmenter ou de diminuer la valeur de la circulation de papier.

Pour reporter les maux actuels de la circulation à leur source et prouver leur réalité par un appel à ces deux témoignages infaillibles, le taux du change et le prix des lingots, je m'armerai du rapport de M. Thornton sur la conduite de la banque avant la restriction. Ce rapport m'aidera à démontrer avec quelle fidélité les gérants de la banque ont obéi au principe que M. Thornton a si fortement établi, en disant que « la valeur des billets dépend de leur montant, et que les directeurs en ont pu calculer les variations par le moyen des contrôles auxquels j'ai déjà fait appel. »

M. Thonrton nous dit : « Toutes les fois que les changes du pays » devenaient assez défavorables pour donner au prix du marché de l'or » une grande supériorité sur celui de la monnaie, les gérants de la » banque, comme l'indiquent leurs dépositions au gouvernement, » paraissent avoir été disposés à recourir à une réduction de leur » papier, dans le but d'affaiblir ou d'écarter tout abus et de *pourvoir* » *ainsi* à la sécurité de leur établissement. — Ils se sont même constam- » ment appliqués, par une sage prévoyance, à maintenir la masse de » leurs billets dans de certaines limites. » Ailleurs il ajoute : « Quand » le prix atteint par nos *coins* d'or sur les marchés étrangers est tel » qu'il tend à les entraîner hors du royaume, les directeurs de la » banque, inquiets pour la sûreté de leur établissement, diminuent » naturellement d'une certaine quantité la masse de leurs billets. » En réduisant leur papier ils élèvent sa valeur ; et en élevant sa va- » leur, ils accroissent en même temps, en Angleterre, celle de la mon- » naie courante contre laquelle on les échange. Ainsi la valeur de » nos *coins* d'or se mesure sur celle du papier circulant, et les direc- » teurs de la banque s'efforcent de conserver au papier la valeur qu'il » doit avoir, pour prévenir de larges exportations. D'ailleurs, cette » valeur s'élève quelquefois un peu au-dessus, et quelquefois s'a- » baisse un peu au-dessous du prix de notre *coin* au dehors. »

C'est pourquoi la nécessité que ressentaient les gérants de la banque de protéger la sécurité de leur établissement, avait toujours prévenu, jusqu'au bill de restriction, une émission exagérée de monnaie de papier. Ainsi, nous trouvons que pendant une période de vingt-trois années, antérieures à la suspension des paiements-espèces, en 1797, le prix moyen de l'or-lingots a été de 3 l. 17 s. 7 3/4 d. l'once, environ 2 3/4 d. au-dessous du prix de la monnaie; pour les seize années an-

térieures à 1774, il n'avait jamais été de beaucoup supérieur à 4 l. l'once.

Il faut se rappeler que, pendant ces seize années, notre coin d'or ayant été altéré par le frai, 4 livres de cette monnaie dégradée ne pesaient probablement pas autant que l'once d'or contre laquelle on les échangeait.

Le docteur Smith considère tout excédant du prix courant de l'or sur le prix de la monnaie, comme, le résultat de la constitution des agents métalliques. Il pense que ces deux chiffres doivent peu s'écarter l'un de l'autre, lorsque la monnaie conserve son poids et son titre officiels.

M. Thornton nie que cette cause puisse être la seule. « Nous avons » épouvé dernièrement, dit-il, des fluctuations sensibles dans nos » changes, et des variations correspondantes dans la valeur relative » de l'or sur le marché et à la monnaie. — Ces fluctuations, qui at- » teignirent 8 et 10 p. 0/0, ont pourtant eu lieu en face d'une » circulation monétaire dont l'état est resté le même sous tous les » rapports. » M. Thornton aurait dû songer qu'au moment où il écrivait, les porteurs de billets étaient privés du droit de se faire rembourser à la banque en espèces, et que le docteur Smith n'avait pu prévoir cette cause de dépréciation. Si M. Thornton avait effectivement demontré que des fluctuations de 10 p. 0/0 ont réagi sur l'or dans un moment où le *coin* conserva son intégrité, et la banque ses paiements en espèces, il eût convaincu le docteur Smith « d'avoir traité ce sujet important d'une manière faible et peu satisfaisante[1]. »

---

[1] L'excédant du prix de marché des lingots d'or ou d'argent sur le prix à la monnaie peut, lorsque les *coins* des deux métaux sont admis comme monnaie légale, et qu'il n'existe aucune prohibition contre le monnayage de chacun d'eux, provenir d'une variation dans leur valeur relative. Mais dans ce cas on reconnaîtrait aussitôt la nature de l'excédant, en ce qu'il atteint le prix d'un des deux métaux seulement. Ainsi l'or serait au taux de la monnaie ou au-dessous, tandis que l'argent serait au-dessus, et réciproquement.

Vers les derniers jours de 1795, dans un moment où la Banque avait en circulation une masse de billets supérieure à celle des années précédentes et postérieures, où les difficultés de la situation se révélant déjà elle paraissait avoir abdiqué toute prudence dans la gestion de ses affaires, et où elle élut M. Pitt *seul directeur*, le prix de l'or-lingot s'éleva momentanément à 4 l. 3 s. ou 4. l. 4. s. l'once. Mais les directeurs prévirent avec inquiétude les conséquences de ces faits. Dans un exposé adressé à M. Pitt, et daté d'octobre 1795, après avoir établi « que les demandes pour l'or ne paraissaient pas devoir cesser promptement, » et qu'elles avaient éveillé de très-grandes craintes dans la cour des directeurs, ils disent :

Mais tous les obstacles élevés contre les émissions exagérées de la banque ont été renversés par l'acte du parlement. Comme les directeurs se voient autorisés à suspendre leurs paiements en espèces, ils ne sont plus tenus, par des craintes sur la solidité de leur établissement, à réduire la quantité de leurs billets à des proportions susceptibles de leur conserver une valeur égale à celle du numéraire dont ils sont les signes représentatifs. Aussi voyons-nous que l'or-lingot s'est élevé de 3 l. 17 s. 7 3/4 d., moyenne antérieure à 1797, à 4 l. 10 s. et même dernièrement à 4 l. 13 s. l'once.

Nous pouvons donc conclure légitimement que cette différence de valeur relative, ou, en d'autres mots, que la dépréciation actuelle des billets de banque a été provoquée par les émissions surabondantes de la banque. La même cause aussi qui a produit une différence de 15 à 20 p. 0/0 dans les billets de banque comparés aux lingots d'or, peut l'élever à 50 p. 0/0. On ne saurait assigner de limites à la dépréciation qui peut naître d'une quantité de papier constamment multipliée. Le stimulant qu'une circulation surabondante imprime à l'exportation du numéraire acquiert une nouvelle force, et cependant il ne peut avoir aucune influence salutaire sur une circulation générale composée d'une monnaie de papier dont l'usage est nécessairement restreint à notre pays. Chaque accroissement dans la quantité le dégrade au-dessous de la valeur des lingots d'or et d'argent, au-dessous de la valeur des monnaies étrangères. L'effet est semblable à celui que produiraient la rognure de nos signes métalliques.

Si on enlevait un cinquième aux guinées, le prix de marché des lingots d'or dépasserait d'un cinquième le prix à la monnaie. Quarante-quatre guinées et demie (nombre de guinées pesant une livre et formant le prix à la monnaie) ne pèseraient plus une livre. Il faudrait un cinquième de plus, ou environ 56 guinées, pour constituer

---

« Le prix de l'or élevé actuellement à 4 l. 3 s. ou 4 l. 4. s. * l'once, et celui des guinées restreint à 3 l. 17 s. 10 1/2 d. démontrent clairement l'opportunité de nos craintes. *Il suffira d'exposer ces faits au lord chancelier de l'échiquier.* » Il est digne de remarque que pendant toute l'année les tables de Wetenhall n'indiquent pas que le prix de l'or ait dépassé celui de la monnaie. En décembre on l'y trouve coté à 3 l. 17 s. 6. d.

* Il est difficile de dire sur quelle autorité les directeurs ont appuyé cette assertion, puisqu'il résulte d'un mémoire qu'ils ont présenté dernièrement au parlement, que pendant l'année 1795 ils n'ont pas acheté d'or en lingots à un plus haut prix que 3 liv. 17 s. 6 d.

le prix d'une livre d'or, et la différence entre le prix au marché et celui de la monnaie, entre 56 l. et 46 l. 14 s. 6 d., déterminerait la dépréciation.

Si l'on continuait à attacher le nom de guinées au *coin* altéré, et si l'on cotait la valeur des lingots d'or et des autres marchandises avec cette même monnaie avilie, une guinée nouvellement issue de la monnaie vaudrait nominalement 1 l. 5 s., et le spéculateur illicite lui donnerait cours au taux de cette dernière évaluation. Toutefois ce ne serait pas la valeur de la nouvelle guinée qui aurait été accrue, mais bien au contraire, celle des guinées altérées qui aurait fléchi. Ceci prendrait immédiatement le caractère de l'évidence, si par un arrêté on interdisait de donner aux guinées altérées un cours autre que le prix de la monnaie, soit 3 l. 17 s. 10 1/2 d. Ce serait substituer, pour étalon métrique de la valeur, les nouvelles et fortes guinées aux guinées rognées et dépréciées. Les dernières passeraient alors pour leur valeur intrinsèque et seraient appelées des pièces de 17 ou 18 shillings. Ainsi, si on promulguait aujourd'hui un édit semblable, il n'arrêterait pas le cours des billets de banque, mais il les ferait passer seulement pour la valeur des lingots d'or qu'ils pourraient acheter. Une guinée ne vaudrait plus alors 1 l. 5 s., et un billet d'une livre aurait cours seulement pour 16 ou 17 shillings. — Aujourd'hui l'or n'est qu'une marchandise, et les billets de banque sont l'étalon métrique de la valeur ; mais dans cette hypothèse l'or prendrait ce dernier caractère, et les billets de banque deviendraient la marchandise négociable.

« C'est la stabilité de notre change général, dit M. Thornton, ou, en » d'autres termes, l'égalité du prix de l'or au marché et à la mon- » naie, qui paraît être le signe distinctif d'une circulation de papier » non dépréciée. »

Si les événements qui provoquent l'exportation de l'or éclatent au moment où la banque a suspendu ses paiements, et où l'on ne peut se procurer l'or au prix de la monnaie, la petite quantité qu'on en pourra recueillir sera destinée à être expédiée au dehors. Les billets de banque s'échangeront contre l'or sous un escompte proportionné à leur abondance. En disant cependant que l'or est à un haut prix, nous nous trompons. Ce n'est pas l'or, c'est le papier qui a changé de valeur. Comparons une once d'or, ou 3 l. 17 s. 10 1/2 d. aux marchandises, et nous verrons se reproduire entre ces deux termes les mêmes rapports de valeur, sinon il faudra attribuer la différence à une augmentation d'impôts ou à une de ces causes multiples

qui agissent sur la valeur de l'or. Mais si nous comparons le signe représentatif d'une once d'or, 3 l. 17 s. 10 1/2 d. en billets de banque, avec les marchandises, la dépréciation des billets nous apparaîtra manifestement. Je me verrai sur chaque marché du monde obligé de céder 4 l. 10 s. en billets de banque pour une quantité de marchandises égale à celle que je pourrais obtenir avec l'or contenu dans 3. l. 17 s. 10 1/2 d. de numéraire.

On dit souvent qu'une guinée vaut à Hambourg 26 ou 28 shillings. Mais nous commettrions une étrange erreur si nous en déduisions qu'une guinée peut être échangée à Hambourg contre la quantité d'argent contenue dans 26 ou 28 shillings. Avant les modifications survenues dans la valeur relative de l'or à l'argent, on ne pouvait même obtenir pour une guinée, à Hambourg, 21 shillings d'argent au titre; au prix du marché de ce jour une guinée peut se vendre pour une somme de monnaie d'argent, qui, importée et soumise au balancier de la monnaie, produirait en notre *coin* légal d'argent 21 s. 5 d. [1]. Et cependant, il est positif que la même quantité d'argent pourra acheter à Hambourg une lettre de change de 26 ou 28 shillings, payables à Londres en bank-notes. Quelle meilleure preuve ira-t-on chercher de la dépréciation de nos agents monétaires?

On prétend que si le bill de restriction n'était pas en vigueur, toutes les guinées abandonneraient le pays[2].

Ceci est incontestable. — Mais si la banque diminuait la quantité de ses billets, de manière à relever de 15 p. 0/0 leur valeur, on pourrait sans danger rapporter le bill, car personne ne serait encore tenté d'exporter le numéraire. Quelque considérable que soit l'escompte subi par les billets, quelque éloignée que soit l'époque où la banque reprendra ses paiements en espèces, elle ne pourra jamais le faire sans avoir premièrement réduit aux proportions ci-dessus le montant de ses billets en circulation.

Tous les économistes s'accordent à ne voir dans la loi qu'une barrière illusoire contre l'exportation des guinées. On l'élude si facilement, qu'il est permis de se demander si elle a effectivement conservé à l'Angleterre une seule guinée de plus que n'en eût possédé le

---

[1] La valeur relative de l'or à l'argent sur le continent est à peu près la même qu'à Londres.

[2] Il faut entendre ici que toutes les guinées de la banque quitteraient le pays. — L'appât de quinze pour cent suffit largement pour provoquer l'exportation de celles soustraites à la circulation.

pays sans elle. M. Locke, sir James Steuart, le docteur Smith, lord Liverpool et M. Thornton ont tous à l'envi professé cette opinion. Ce dernier dit : « La teneur de la loi anglaise tend indubitablement à » décourager et à limiter l'exportation des guinées; — mais elle ne » saurait agir avec efficacité quand cette exportation est provoquée par » une balance de commerce défavorable, et peut-être ne la restreint-» elle qu'imperceptiblement quand les bénéfices de l'opération de-» viennent considérables. » Cependant dès que le spéculateur illicite aura, dans l'état actuel des choses, fondu et exporté toutes les guinées qu'il aura pu recueillir, il hésitera avant d'acheter ouvertement des guinées *à prime* et de les payer en billets de banque. Car en face des profits importants attachés à cette spéculation, il voit se dresser des soupçons menaçants. On le surveillera et on l'empêchera de réaliser ses projets. Comme les pénalités sont sévères et l'appât jeté aux délateurs considérable, le secret devient la condition essentielle de ses opérations. Il est facile de se soustraire à la loi, quand on peut obtenir des guinées en envoyant simplement des billets en remboursement à la banque. Mais quand il faut les puiser ouvertement dans une circulation disséminée sur une grande étendue et composée presque entièrement de papier, il faut des avantages bien majeurs pour faire braver aux spéculateurs le danger d'être découverts.

Nous pouvons nous faire une idée du développement qu'a dû prendre l'exportation de l'or, en réfléchissant qu'il a été frappé plus de 60 millions sterling de guinées pendant le règne actuel. — Mais rapportez la loi contre l'exportation des guinées, laissez un libre cours à cette industrie, et rien ne pourra empêcher de vendre une once de nos guinées d'or au titre, pour le même prix en billets de banque qu'une once de monnaie d'or portugaise ou d'or-lingot, si on lui reconnaît un degré de pureté égal. — Si cette once d'or se vend sur le marché au prix actuel des lingots au titre, à 4 l. 10 s. l'once, ou à leur prix immmédiatement antérieur, à 4 l. 13 s. l'once, quel marchand consentira à recevoir indifféremment pour ses marchandises la même valeur en billets de banque ou en or? Si le prix d'un habit était de 3 l. 17 s. 10 1/2 d., ou une once d'or, et si en même temps l'once d'or se vendait 4 l. 13 s. en billets, irait-on jusqu'à croire qu'il doit sembler indifférent au tailleur d'être payé avec l'une ou l'autre de ces monnaies?

C'est seulement parce qu'une guinée n'achète qu'un billet d'une livre et un shilling, qu'un grand nombre de personnes hésitent à re-

connaître la dépréciation du papier. — La *Revue d'Edimbourg* se range de cet avis ; mais si mon raisonnement a été logique, j'ai dû démontrer la faiblesse de ces objections.

M. Thornton nous a avertis qu'un commerce défavorable suffit à expliquer l'existence d'un change défavorable. — Mais nous avons déjà vu que les effets d'un commerce défavorable (si ce terme est convenable) sur le change sont limités. Cette limite est probablement de 4 à 5 p. 0/0 ; elle ne peut donc pas suffire à justifier une dégradation de 15 ou 20 p. 0/0. De plus, M. Thornton nous a dit, et j'adopte pleinement ses vues : « On peut établir comme vérité générale que les » importations et les exportations d'un pays tendent naturellement à » s'équilibrer, et que dès lors la balance du commerce ne peut lui » être pendant très-longtemps grandement favorable ou défavora- » ble. » Or, l'abaissement du change, loin d'être temporaire, existait avant l'écrit de M. Thornton, en 1802, et a suivi depuis une progression croissante. La cote est maintenant de 15 à 20 p. 0/0 contre nous. D'après ses propres principes, M. Thornton devra donc l'attribuer à une cause plus permanente qu'une balance défavorable du commerce, et je ne doute pas, quelle qu'ait été son opinion antérieure, qu'il n'arrive à assigner exclusivement tous ces résultats à une dépréciation des agents monétaires.

Il n'est plus possible, je pense, de nier que les billets de banque ne soient en discrédit. Quand le prix des lingots d'or est à 4 livres 10 s. l'once, ou, en d'autres termes, quand un homme consent à donner en échange d'une once d'or un titre représentant officiellement une obligation de payer une once et un sixième d'or, il serait étrange de soutenir que 4 l. 10 s. en billet et 4 l. 10 s. en or-monnaie sont une valeur égale. Une once d'or donne par le monnayage 3 l. 17 s. 10 1/2 d. Lorsque je possède cette somme, je possède donc une once d'or, et certes je n'irai pas donner pour l'obtenir 4 l. 10 s. en pièces d'or ou en billets immédiatement échangeables contre 4 l. 10 s.

A moins que les prix ne s'évaluent dans la monnaie dépréciée, il serait fou de supposer que telle peut être la situation du marché.

Si le prix de l'or s'évaluait en argent il pourrait s'élever à 4, 5 et même 10 l. l'once. Et cette augmentation elle-même pourrait ne pas indiquer une dépréciation de la monnaie de papier, mais seulement une altération survenue dans la valeur relative de l'or et de l'argent. Or, j'ai déjà prouvé, je crois, que l'argent n'est pas la mesure type de la valeur, et ne peut, par cela même, servir à coter la valeur de l'or. Mais cette hypothèse, fût-elle exacte, comme une

once d'or vaut seulement 15 1/2 onces d'argent sur le marché, et comme 15 1/2 onces d'argent équivalent en poids à 80 shillings, et donnent par le monnayage le même nombre de pièces, une once d'or ne se vendrait jamais au-dessus de 4 l.

Ceux-là qui soutiennent que l'argent est la mesure de la valeur ne sauraient donc pas prouver qu'une demande d'or, quelle qu'en soit la cause ou l'importance, a pu élever le prix de ce métal au-dessus de 4 livres l'once. Tout ce qui excédera cette somme devra nécessairement, d'après leurs propres principes, se traduire en une dépréciation de la valeur des bank-notes. Il en résulte que si les billets de banque sont le signe représentatif du *coin* d'argent, une once d'or qui achète actuellement 4 l. 10 s., achète une somme de billets représentant 17 1/2 onces d'argent, tandis que sur le marché des lingots elle ne s'échange que contre 15 onces 1/2. Quinze onces et demie de monnaie d'argent sont donc une valeur égale à une obligation, signée par la banque, de payer au *porteur* dix-sept onces et demie.

Le prix de marché de l'argent évalué en billets de banque, est aujourd'hui de 5 s. 9 1/2 d. l'once; le prix à la monnaie est seulement de 5 s. 2 d. Conséquemment l'argent, *au titre* contenu dans 100 l. vaut plus de 112 l. en billets de banque.

Mais, dira-t-on, les billets de banque sont les représentants de notre *coin* d'argent dégradé et non de l'argent au titre. Ceci est faux, car une loi, déjà citée, ne confie à l'argent le rôle de monnaie légale que pour des sommes qui ne dépassent jamais 25 l., si ce n'est au poids. Si la banque insistait pour payer le porteur d'un billet de banque de 1000 l. en pièces d'argent, elle contracterait l'obligation de lui donner de l'argent au titre et au poids officiels, ou une valeur égale en argent altéré. Elle conserverait seulement le droit de payer 25 l. en numéraire avili; mais les 1000 l. st. ainsi composées de 975 l. de monnaie pure et de 25 l. de monnaie altérée, valent plus de 1112 l. au taux actuel des lingots d'argent sur le marché.

On prétend que le montant des billets de banque a été, dans son développement, en rapport direct avec l'extension de notre commerce, et ne peut être dès lors excessif. Il serait difficile de démontrer cette assertion; et quand elle serait vraie, on n'en pourrait extraire que des arguments illusoires. Et d'abord les progrès journaliers, que des méthodes perfectionnées nous permettent de faire dans l'art d'économiser les agents monétaires, rendraient *excessive* la quantité de billets de banque qui n'était que nécessaire pour le même commerce à des époques antérieures; secondement, il s'établit une

concurrence perpétuelle entre la banque d'Angleterre et les banques de provinces, toutes s'efforçant de donner cours à leurs propres billets, et d'exclure les billets de leur rivale dans les districts où elles ont été fondées.

Comme ces dernières ont plus que doublé en l'espace de quelques années, n'est-il pas probable que leur activité a été couronnée de succès en déplaçant avec leurs propres billets une grande partie du papier de la banque d'Angleterre.

Si ce résultat a été effectivement atteint, nous trouverons excessive la même somme de billets de la banque d'Angleterre, qui auparavant, et avec un commerce moins étendu, suffisait rigoureusement à tenir notre circulation en équilibre avec celle des autres pays. On ne peut donc tirer aucune conclusion précise du chiffre actuel des billets de banque en circulation. On ne le peut, quoiqu'il doive ressortir indubitablement de l'examen des faits, que la multiplication des billets de banque et le haut prix de l'or ont habituellement été des phénomènes contemporains.

Il est permis de se demander, si 2 ou 3 millions de billets (somme qu'on suppose avoir été versée dans la circulation par la banque, additionnellement au montant qu'elle peut facilement admettre) si 2 ou 3 millions, dis-je, peuvent avoir des effets analogues à ceux qu'on leur attribue. — Mais il faut se rappeler que la banque détermine le montant du papier de toutes les banques de province ; et il est probable que, si elle augmente ses émissions de 3 millions, elle permet aux établissements provinciaux d'ajouter plus de 3 millions à la circulation générale d'Angleterre.

Les mêmes lois qui ont servi à répartir la monnaie du globe parmi les différentes nations qui l'habitent, servent encore à diviser les agents monétaires d'un pays particulier entre ses diverses provinces. Chaque district conservera pour la circulation une partie de la monnaie totale du pays, proportionnée aux besoins de son commerce, et, conséquemment, de ses paiements comparés au commerce général. Il ne pourra survenir aucun accroissement dans la monnaie d'un pays, qui ne soit aussitôt disséminé au loin ou qui ne provoque dans les autres districts la demande d'un contingent proportionnel. C'est à ce principe que les billets des banques de province doivent d'avoir la même valeur que le papier de la banque d'Angleterre. Si l'on augmente d'un million le montant de la circulation à Londres, où les billets de la banque d'Angleterre ont seuls cours, la monnaie y deviendra moins chère que partout ailleurs, ou les mar-

chandises hausseront de prix. On enverrait de l'intérieur des marchandises sur le marché de Londres, afin de les y vendre à un prix élevé, ou, ce qui est plus probable, les banques provinciales, profitant de cette insuffisance relative de la monnaie de province, accroîtront le montant de leurs billets dans un rapport exact avec l'établissement central. La modification des prix sera dès lors générale et non partielle.

De même, si l'on réduit d'un million les billets de la banque d'Angleterre, la valeur comparative de la monnaie de Londres s'élèvera, et le prix des marchandises devra fléchir. — Un billet de la banque d'Angleterre aura alors plus de valeur qu'un billet de province, parce qu'on en aura besoin pour acheter des marchandises sur le marché le plus modéré. Et comme les banques de province sont obligées, sur réquisition, de payer leurs propres billets en papier de la banque d'Angleterre, elles seront sollicitées à donner continuellement de ce papier, jusqu'à ce que la quantité de la monnaie de province se trouve réduite à ses proportions primitives avec celle de Londres, et produise une baisse correspondante dans le prix des marchandises contre lesquelles on l'échangeait.

Les banques provinciales ne sauraient jamais étendre la masse de leurs billets, si ce n'est pour combler le déficit relatif que détermineraient dans la monnaie de province les émissions multipliées de la banque centrale [1]. Si elles l'essayaient, le même obstacle qui force la banque d'Angleterre à retirer de la circulation une partie de ses billets remboursables en espèces et à vue, les obligerait à adopter le même système. L'accroissement de leurs billets en abaisserait la valeur au-dessous de celle du papier de la banque d'Angleterre, comme celui-ci tombe au-dessous de la valeur des guinées qu'il représentait. On continuerait dès lors à les échanger contre les billets de l'établissement central, jusqu'au moment où ils retrouveraient la même valeur.

Les directeurs de la banque sont les régulateurs souverains du papier de province. Quand ils accroissent ou réduisent le montant de leurs billets, les banques provinciales les imitent. Et dans aucun cas ces dernières n'ajoutent à la circulation générale sans que la banque d'Angleterre n'ait antérieurement multiplié ses émissions.

---

[1] Elles pourraient, en certains cas, déplacer les billets de la banque d'Angleterre; mais cette considération n'influe pas sur la question que nous discutons maintenant.

On prétend que c'est le taux de l'intérêt, et non le prix des lingots d'or et d'argent, qui doit servir de critérium pour apprécier l'abondance de la monnaie de papier. Ainsi, si elle était trop abondante, l'intérêt baisserait; si, au contraire, elle était insuffisante, l'intérêt hausserait. Il est facile de prouver, je crois, que le taux de l'intérêt ne se règle pas sur l'abondance ou la rareté des agents monétaires, mais sur l'abondance ou la rareté de cette portion du capital qui ne consiste pas en argent.

« Comme tous les autres instruments des échanges, la monnaie, » dit le docteur Smith, ce grand moteur de la circulation, tout en » constituant une partie, et une partie très-précieuse du capital, ne » concourt pas à la formation du revenu de la société à laquelle elle » appartient. Et quoique les signes métalliques dont elle se compose » distribuent à chacun, dans le cours de leur circulation annuelle, » son revenu légitime, ils ne font eux-mêmes nullement partie de ce » revenu.

» Lorsque nous calculons la somme d'industrie qui peut servir à » alimenter le capital circulant d'une société, nous ne devons con- » stamment avoir égard qu'à ces trois parties du capital qui consistent » en vivres, en matières premières et en ouvrage fait. La qua- » trième, qui consiste en argent et ne sert qu'à faire circuler les pre- » mières, doit toujours être déduite. Trois choses sont nécessaires » pour mettre l'industrie en activité : des matières sur lesquelles on » opère, des outils avec lesquels on travaille, et des salaires ou récom- » penses qui offrent un but à tous les efforts. Or, l'argent n'est ni » une matière première, ni un outil servant au travail; et quoiqu'en » général l'ouvrier reçoive son salaire en argent, son revenu net ne » consiste pas dans ces signes monétaires, mais dans ce qu'ils va- » lent, non dans les pièces de métal, mais dans ce qu'on peut se pro- » curer avec elles. »

Dans d'autres passages de son livre il soutient que la découverte des mines d'Amérique, qui multiplient prodigieusement la quantité du numéraire, n'affaiblit pas l'intérêt qu'on payait pour son usage, le taux de l'intérêt étant déterminé par les profits qu'on retire de l'emploi du capital, et non par le nombre ou la quantité des unités de métal qui servent à en faire circuler les produits.

M. Hume a professé la même opinion.

La valeur des agents monétaires de tout pays conserve toujours une certaine proportion avec celle des marchandises dont ils opèrent la circulation. Cette proportion est plus grande dans quelques pays

que dans d'autres, et diverses circonstances peuvent la faire varier dans le même pays. Elle dépend de la rapidité de la circulation, du degré de confiance et de crédit que s'accordent les négociants, et surtout de l'habileté des opérations de banque. On a tellement multiplié en Angleterre les moyens de limiter les instruments d'échanges que leur valeur, comparée avec celle des marchandises dont ils secondent le mouvement, se trouve probablement réduite (pendant les époques de confiance) à des proportions aussi minimes que possible[1]. On a évalué très-diversement les termes de cette proportion.

Il n'appartient à aucun accroissement ni à aucune réduction des monnaies en or, en argent, ou en papier, d'élever ou d'abaisser leur valeur relative; si les mines épuisées cessent de répondre à la consommation annuelle des métaux, la monnaie devient plus précieuse et on en emploie une plus petite quantité à titre d'agent de circulation. Cette diminution de quantité sera en rapport direct avec l'accroissement de la valeur. De même, si l'on découvrait de nouvelles mines, la valeur des métaux précieux fléchirait et on en consacrerait une plus grande portion aux besoins de la circulation. Dans les deux cas, la valeur relative de la monnaie avec les marchandises qu'elle fait circuler resterait la même.

Si la banque multipliait le nombre de ses billets, tout en les remboursant en espèces, elle ne produirait qu'un effet transitoire sur la valeur de la circulation monétaire. Car on enlèverait à la circulation, dans le but de l'exporter, une somme égale de numéraire.

Si l'on décrétait la suspension des paiements de la banque, et que tout le *coin* fût exporté, chaque excédant de billets affaiblirait la valeur de l'agent monétaire dans la proportion de cet excédant lui-même. Si l'on ajoutait 4 millions à la circulation de l'Angleterre, évaluée avant *le bill de restriction* à 20 millions, les 24 millions n'auraient pas une valeur supérieure à celle des 20 millions primitifs, en supposant toutefois que les marchandises n'aient subi aucun changement et qu'il n'y ait pas eu une exportation correspondante de numéraire. Si même la banque élevait la monnaie jusqu'à 50 ou 100 millions, l'excédant serait complétement absorbé par la circulation générale de l'Angleterre, et descendrait dans tous les cas à la valeur des 20 millions.

---

[1] Les observations suivantes, je désire qu'on le comprenne, présument toujours le même degré de confiance et de crédit.

J'avoue que si la banque versait sur le marché un large supplément de billets offert à titre de prêt, elle pourrait influer momentanément sur le taux de l'intérêt. Les mêmes effets suivraient la découverte d'un trésor enfoui de pièces d'or et d'argent. Si cette masse additionnelle était considérable, il serait impossible à la banque ou au propriétaire du trésor de prêter les billets ou l'argent à 4 ou peut-être même au-dessus de 3 p. 0/0. Cela fait, toutefois, ni les billets, ni l'argent ne resteraient inactifs entre les mains des emprunteurs. Expédiés sur tous les marchés, ils hausseraient le prix des marchandises jusqu'au moment où ils se trouveraient absorbés par la circulation d'ensemble. C'est seulement pendant la période de l'émission des billets de la banque et de leur réaction sur les prix qu'on peut avoir le sentiment d'une surabondance de monnaie. L'intérêt, pendant toute cette période, tomberait au-dessous de son niveau normal. — Mais aussitôt que le supplément de billets ou de monnaie aurait été absorbé dans la circulation générale, le taux de l'intérêt reprendrait son niveau, et on solliciterait des prêts avec autant d'ardeur qu'avant les émissions additionnelles.

La circulation ne peut jamais être comblée. Si elle consiste en or et en argent, la plus legère multiplication de ses unités se répandra sur le monde entier; si elle se compose de papier, cette augmentation se répartira seulement dans le pays où ont lieu les émissions. Les prix ne recevront ainsi qu'une atteinte locale et nominale, car le le change établirait une compensation en faveur des acheteurs étrangers. Ce serait attribuer aux instruments de la circulation une puissance à laquelle ils ne sauraient prétendre, que de supposer qu'une mine d'or ou d'argent très-féconde, et une surémission de billets de banque auraient pour effet d'abaisser constamment le taux de l'intérêt, et de satisfaire tellement aux demandes des emprunteurs, que personne ne solliciterait de nouveaux prêts. Certes, les banques deviendraient ainsi de bien puissants moteurs. En créant du papier-monnaie pour le prêter à 2 ou 3 p. 0/0 au-dessous du taux actuel de l'intérêt sur le marché, elles réduiraient dans le même rapport les bénéfices du commerce. Ces bénéfices diminueraient encore si elles poussaient le patriotisme jusqu'à prêter leurs billets à un intérêt rigoureusement nécessaire pour payer les dépenses de leur établissement. Il serait dès lors impossible à toute nation qui n'adopterait pas des moyens analogues d'entrer en concurrence avec nous : nous embrasserions le commerce du monde. On voit vers quelles absurdités nous mènerait une telle théorie. Les

profits ne peuvent être déprimés que par une lutte des capitaux qui n'auront pas été transformés en agents monétaires. Comme l'accroissement des billets de banque n'ajoute rien à ce genre de capital, comme il ne multiplie ni nos marchandises d'exportation, ni nos machines, ni nos matières premières, il ne peut augmenter nos profits ni abaisser l'intérêt.

Lorsqu'un industriel emprunte de l'argent dans le but de commencer ses opérations, il le considère comme un moyen de se procurer les matières premières, les vivres, etc., destinés à alimenter son commerce. Pourvu qu'il acquière ces objets essentiels, il lui importera fort peu d'être obligé d'emprunter mille ou dix mille unités monétaires. Si l'emprunt est de dix mille unités, les produits de ses manufactures auront une valeur nominale dix fois plus grande que dans le cas où il lui eût suffi de 1000 livres pour sa fabrication. Le capital engagé actuellement dans le pays est nécessairement limité au total des « matières premières, approvisionnements, etc., » et on pourrait le rendre tout aussi productif, mais avec plus de difficulté, toutefois, si le commerce était simplement réduit à un système d'échanges. Les possesseurs successifs de l'agent monétaire ont la haute main sur ce capital. Mais quelqu'abondante que soit la quantité de numéraire ou de billets de banque, en admettant même que cette abondance puisse élever le prix nominal des marchandises, et distribuer le capital productif en diverses proportions; en admettant que la banque, par l'augmentation de ses billets, puisse introduire A dans la fonction industrielle précédemment usurpée par B et C, il ne sera rien ajouté au revenu et à la richesse réelle du pays : — B et C pourront se voir frustrés; A et la banque pourront gagner, mais ce gain représentera exactement la perte subie par B et C. Il y aurait là un transfert de titre violent et inique, mais aucun bénéfice pour la communauté.

Je conclus de tous ces motifs que le haut prix des fonds ne doit pas être attribué à la dépréciation de notre monnaie. Ce prix doit correspondre au taux général de l'intérêt donné pour l'argent. Si

---

[1] J'ai déjà reconnu que la banque, en ce sens qu'elle nous permet de transformer notre numéraire en « matériaux, aliments, etc., » produit un bénéfice national; car elle accroît ainsi la masse de capital productif. Mais je parle ici d'un excès de billets, de cette quantité qui s'ajoute à la circulation sans déterminer une exportation correspondante de numéraire, et qui, par conséquent, dégrade la valeur des billets au-dessous des lingots contenus dans le numéraire qu'ils représentent.

avant la dépréciation, je consacrais à l'achat d'une terre trente années de son revenu, et à l'achat de fonds publics vingt-cinq annuités de rentes, il pourra arriver que je donne après la dépréciation une plus grande valeur pour la terre, sans donner toutefois plus d'annuités de mon revenu; car, par l'effet de la dépréciation, le produit de la terre se vendra à un taux nominal bien supérieur. Mais comme ces annuités de rentes se paient en une monnaie dégradée, il n'y a aucune raison qui puisse me porter, après la dépréciation, à les payer plus cher qu'auparavant.

Si l'on abaissait les guinées, par des rognures successives, à la moitié de leur valeur actuelle, la terre renchérirait comme toutes les autres marchandises, au point de doubler en valeur nominale; mais comme l'intérêt des fonds se paierait en guinées dépréciées, ils ne participeraient pas à cette hausse générale.

Le remède que je propose pour arrêter le malaise de notre circulation, serait que la banque réduisît graduellement le montant de ses billets, jusqu'au moment où elle aurait restitué à l'autre partie une égalité de valeur avec les *coins* qu'ils représentent; en d'autres termes, jusqu'à ce que le prix des lingots d'or et d'argent ait été ramené à celui de la monnaie.

Je sens parfaitement que la disparition totale du papier de crédit engendrerait les conséquences les plus désastreuses pour l'industrie et le commerce du pays. Une restriction subite occasionnerait même tant de ruines et de détresse, qu'il serait coupable d'y avoir recours comme à un moyen de rétablir notre circulation dans sa valeur régulière et équitable. En admettant que la banque eût une réserve de guinées supérieure au nombre de ses billets, elle ne pourrait rembourser son papier en espèces sans causer un grand préjudice au pays; elle ne le pourrait, du moins, tant que le prix des lingots d'or resterait de beaucoup au-dessus du prix à la monnaie, et que les changes étrangers nous seraient défavorables. L'excès de nos agents monétaires s'échangerait à la banque contre des guinées, s'exporterait ensuite, et disparaîtrait soudainement de la circulation. Avant donc qu'elle puisse reprendre avec sécurité ses paiements en espèces, il faudra que l'excès des billets ait été graduellement soustrait à la circulation. Si cette opération s'opère graduellement, il n'en résultera que de légers inconvénients, de sorte que le principe franchement admis, la seule question à résoudre serait si le but doit être atteint en un an ou en cinq. Je suis intimement convaincu que nous ne parviendrons jamais à ramener notre système monétaire à sa si-

tuation normale, si nous ne franchissons pas ce degré préliminaire, et si nous ne détruisons pas complétement notre papier de crédit.

Si les directeurs de la banque avaient posé de sages limites au montant de leurs émissions; *s'ils avaient obéi au principe qu'ils ont proclamé comme le régulateur de leurs émissions, quand ils étaient obligés de payer leurs billets en espèces, principe qui consiste à borner leurs billets à une somme capable de prévenir l'excédant du prix de l'or sur le marché, comparé au prix de la monnaie;* si, dis-je, ils avaient suivi ces errements, nous ne serions pas aujourd'hui exposés à tous les désordres d'une circulation dépréciée et continuellement mobile.

Quoique la banque retire d'immenses avantages du système actuel, quoique le prix de ses actions ait presque doublé depuis 1797 et que les dividendes aient suivi cette progression, je suis porté à admettre, avec M. Thornton, que les directeurs, comme capitalistes, souffrent avec les autres de la dépréciation de nos monnaies. Leurs pertes sont bien plus sérieuses que les avantages réunis qu'ils recueillent en qualité d'actionnaires de la banque. Je les affranchis donc du soupçon d'intérêt, mais leurs erreurs produisent des effets tout aussi pernicieux pour la société.

Le pouvoir discrétionnaire dont ils sont revêtus, leur permet de régler à leur fantaisie le prix auquel le propriétaire d'une espèce particulière de valeur, nommée monnaie, peut en disposer. Les directeurs de la banque ont imposé à ces détenteurs de monnaie tous les maux d'un maximum. Il leur plaît aujourd'hui de faire passer 4 l. 10 s. pour 3 l. 17 s. 10/2, il pourra leur plaire demain de faire descendre 4 l. 15 s. à la même valeur; peut-être, dans un an, 10 l. auront été reduites au même taux. On voit combien sont mouvantes les bases sur lesquelles repose toute propriété qui consiste en argent ou en rentes payables en argent. Quelle garantie vient protéger les créanciers de l'État? Qui leur assurera que l'intérêt de la dette publique, actuellement desservi en unités dépréciées de 15 pour cent, ne sera pas bientôt payé avec des unités dépréciées de 50 pour cent? Le préjudice porté aux créanciers particuliers n'est pas moins sérieux. — On peut acquitter aujourd'hui une dette contractée en 1797, avec 85 pour cent de son montant primitif, et qui peut dire où s'arrêtera la dépréciation?

Les observations suivantes du docteur Smith à ce sujet sont tellement graves, que je les recommande à l'attention sévère de tous les penseurs.

« L'expédient le plus ordinaire par lequel on ait essayé de dégui-

» ser une banqueroute nationale réelle, sous les apparences d'un
» paiement illusoire, a été de hausser la dénomination des *coins*. Si,
» par exemple, un acte du Parlement ou un édit royal élevait une
» pièce de six pence à la dénomination de un shilling, et vingt pièces
» de six pence à celle d'une livre sterling, la personne qui, sous le
» régime de l'ancienne dénomination, aurait emprunté vingt schil-
» lings ou environ quatre onces d'argent, pourrait, d'après les nou-
» velles désignations, s'acquitter avec vingt pièces de six pence,
» c'est-à-dire quelque chose de moins que deux onces d'argent. De
» cette manière, une dette nationale au capital d'environ 128 millions,
» chiffre approximatif de notre dette fondée et flottante, pourrait se
» payer avec 64 millions, à peu près, de notre monnaie actuelle. Ce
» ne serait au fond qu'une apparence de paiement, et l'on aurait frus-
» tré les créanciers de l'État de 10 schillings par livre sur ce qui
» leur était dû. Le désastre s'étendrait même beaucoup plus loin
» qu'aux créanciers de l'État; les créanciers particuliers essuieraient
» un préjudice proportionnel, et cela sans aucun avantage et souvent
» même avec un surcroît de pertes pour les premiers. A la vérité,
» si un créancier de l'État était endetté envers d'autres personnes, il
» pourrait, jusqu'à un certain point, compenser sa perte en payant
» ses créanciers individuels dans la monnaie même qu'il aura reçue
» au trésor. Mais dans presque tous les pays, les créanciers du gou-
» vernement sont, pour la plupart, des gens opulents, dont la position
» vis-à-vis le reste de leurs concitoyens est plutôt celle de créan-
» cier que de débiteur. — Ainsi, un prétendu paiement de ce genre
» aggrave le plus souvent la perte des créanciers nationaux au lieu
» de l'affaiblir, et étend, sans aucun avantage pour le public,
» cette perte sur un grand nombre de personnes étrangères à ces
» opérations. Il détermine de plus dans les fortunes particulières
» une secousse générale et fatale; car il enrichit le plus souvent
» le débiteur oisif et dissipé, aux dépens du créancier indus-
» trieux et économe, et il enlève une grande partie du capital natio-
» nal aux mains capables de l'augmenter, de le fertiliser, pour le
» transmettre à ceux qui sont les plus propres à le dissiper et à l'a-
» néantir. Quand un État, comme un particulier, est conduit à la
» nécessité de faire banqueroute, une banqueroute franche, loyale,
» publique, est toujours la mesure la moins déshonorante pour le dé-
» biteur et en même temps la moins nuisible au créancier. Certes
» l'honneur d'un État est tristement garanti quand, pour voiler la
» disgrâce d'une véritable banqueroute, il a recours à une misérable

» jonglerie de ce genre, si facile à démasquer et en même temps si » fatale. »

Les observations du docteur Smith, relativement à un numéraire dégradé, s'appliquent également à une circulation de papier déprécié. Il n'a fait qu'effleurer la liste des conséquences désastreuses qui accompagnent l'altération de la monnaie; mais il nous a assez éloquemment mis en garde contre des expériences aussi dangereuses.

Ce serait un spectacle à jamais déplorable que de voir notre grande nation, en face des conséquences produites en France et en Amérique par une circulation de papiers à cours forcé, persévérer dans un système gros de tant de catastrophes. Espérons mieux de sa sagesse. On dit, il est vrai, que les cas sont différents, que la banque d'Angleterre est indépendante du gouvernement. Quand cette assertion serait légitime, on n'en ressentirait pas moins les maux d'une circulation exagérée. Mais il est permis de se demander si une banque, qui prête au gouvernement bien au delà de son capital et de ses épargnes, peut se dire indépendante de ce gouvernement.

Quand on jugea nécessaire de publier, en 1797, l'édit portant suspension des paiements en espèces, l'irruption soudaine sur la banque fut, selon moi, exclusivement provoquée par une frayeur politique et non par une exubérance ou, comme d'autres l'ont prétendu, une insuffisance de billets en circulation [1].

Ce sont là des dangers auxquels la banque est assujettie par la nature même de ses institutions. Il n'eût peut-être pas été possible à la prudence des directeurs de les conjurer. Mais, si leurs prêts au gouvernement avaient été plus restreints, s'ils avaient persisté à escompter au public la même somme de billets, ils auraient certainement pu faire face à leurs paiements jusqu'au moment où l'alarme se fût dissipée. En tous cas, comme les plus longues échéances admises à l'escompte par la banque sont de soixante jours, et comme les débiteurs sont tenus de liquider leurs obligations à cette époque, les directeurs, s'il y avait eu nécessité, eussent été à même, pendant ce délai, de faire rentrer tous les billets en circulation. La restriction naquit alors de liens trop intimes entre la banque et le gouvernement : elle se continue aujourd'hui sous l'influence de la même cause. Pour conjurer les périls qui peuvent accompagner la perpétuité d'un

---

[1] A cette époque le prix de l'or se tint constamment au-dessous du prix à la monnaie.

tel système, nous devons donc avoir les yeux constamment fixés sur l'abrogation du Restriction-bill.

La seule garantie que puisse avoir légitimement le public contre l'imprévoyance de la banque consiste à l'obliger à rembourser ses billets en espèces. Or, l'on ne peut atteindre ce résultat qu'en diminuant le montant des bank-notes en circulation, jusqu'à ce que le prix nominal de l'or ait été ramené à celui de la monnaie.

Je termine ici : heureux si mes faibles efforts ont pu diriger l'attention générale sur une étude approfondie de la situation de nos agents monétaires. Je sais trop, d'ailleurs, que je n'ai rien ajouté aux arguments dont la discussion a été enrichie par un grand nombre d'écrivains habiles et spéciaux. Non, je n'ai pas une telle ambition. Mon but a été d'introduire une enquête impartiale et calme dans une question si importante pour l'État, et que l'on ne pouvait négliger sans préparer des conséquences que déplorerait tout homme ami de son pays.

APPENDICE.

Le public ayant désiré une seconde édition de ce pamphlet, je m'autorise de cette circonstance pour discuter les observations que les rédacteurs de la *Revue d'Édimbourg* m'ont fait l'honneur de présenter, dans leurs derniers numéros, sur quelques passages de mon écrit. Cette réponse m'est dictée par la conviction où je suis que la discussion, en jetant un nouveau jour sur toutes les faces du sujet, hâtera le remède contre les abus existants et tendra à nous préserver du danger d'une rechute pour l'avenir.

Les rédacteurs de la *Revue* ont dit dans un article relatif à la dépréciation des agents monétaires : « Le grand vice du travail de » M. Ricardo consiste dans ses vues partiales sur les causes qui ré- » gissent le cours du change. Il attribue exclusivement l'existence » des changes favorables et défavorables à une circulation exubé- » rante ou chétive, et il dédaigne d'envisager, comme cause initiale » d'un excédant temporaire des importations sur les exportations ou » des exportations sur les importations, les désirs ou les besoins si » mobiles des différentes sociétés. »

Ils commentent alors le passage dans lequel je soutiens qu'une mauvaise récolte ne déterminera à exporter le numéraire qu'autant qu'il sera relativement à bas prix dans le pays qui exporte. Ils terminent leurs observations en proclamant comme opinion décisive, que l'exportation du numéraire, dans le cas supposé d'une mauvaise récolte, « n'est pas le résultat du bon marché. Cette exportation » n'est pas la cause d'une balance défavorable comme M. Ricardo a » essayé de nous le persuader, mais elle en est l'effet. Il ne faut pas » y voir seulement le remède salutaire apporté à une circulation » surabondante ; il faut la faire remonter précisément aux causes » énoncées par M. Thornton. Ces causes sont la répugnance de la » nation créancière à recevoir, sans l'appât d'un bénéfice excessif un grand supplément de marchandises qu'il serait impossible d'é- » couler immédiatement, et d'un autre côté, au contraire, son » penchant à admettre sans condition les lingots qui sont la matière » première des monnaies du monde commercial. *Il est incontestable,* » *comme l'a établi M. Ricardo, qu'aucune nation ne consentira à ac-* » *quitter une dette avec les métaux précieux, si elle peut le faire au* » *moyen de marchandises moins chères.* — Mais les prix des marchan- » dises sont assujettis à de notables affaissements par suite de l'en- » combrement du marché, tandis que les métaux précieux, ayant été » reconnus par le consentement unanime des peuples comme l'agent » général des échanges et *l'instrument du commerce*, on pourra s'en » servir pour acquitter les dettes les plus considérables, suivant leur » évaluation nominale et la quantité de métal contenue dans les mon- » naies respectives des pays contractants. Et quelles que soient les » variations qui s'établissent entre la masse de la circulation et des » marchandises, postérieurement à l'origine de ces transactions, il » n'est pas permis d'hésiter à en rechercher la cause dans les besoins » et les désirs d'une des deux nations, et non dans une exubérance » ou une insuffisance primitive de monnaie. »

Ils pensent avec moi « qu'aucune nation ne paiera une dette avec » les métaux précieux, si elle peut le faire à meilleur marché au » moyen de marchandises; *mais*, ajoutent-ils, *les prix des marchan-* » *dises sont soumis à de notables affaissements par suite de l'encombre-* » *ment des marchés.* » Évidemment ils entendent par là les marchés étrangers, et dès lors ils expriment l'opinion même qu'ils s'appliquent à renverser; savoir, que s'il n'y a pas autant d'avantage à exporter des marchandises que du numéraire, on exportera le numéraire. C'est tout simplement une autre manière de dire qu'on

n'exportera le numéraire que dans le cas où il serait en excès relativement aux marchandises et aux autres pays. Cependant ils soutiennent immédiatement après que l'exportation des métaux précieux est l'effet de *la balance du commerce*[1], et dérive de causes qui peuvent agir « indépendamment de la surabondance ou de la faiblesse » de la circulation. Ces opinions me semblent diamétralement op» posées. » Si nous admettions qu'on puisse exporter les métaux précieux en échange de marchandises, dans le cas même où ils seraient aussi chers dans le pays qui exporte que dans celui qui importe, quels effets résulteraient d'une opération aussi insensée?

« Une insuffisance de monnaie dans un pays, et une exubérance » relative dans l'autre, disent les rédacteurs de la *Revue*, p. 343, » ne peuvent manquer, dans cet état de choses, d'avoir une action » immédiate. Elles modifieront les résultats de la balance des paie» ments, et rétabliront dans les métaux précieux l'équilibre troublé » pendant quelque temps par l'inégalité naturelle des besoins et des » nécessités dans les pays contractants. » Cette proposition serait satisfaisante si les auteurs avaient indiqué le point où commence cette réaction; car, au premier abord, il semble que les mêmes lois qui permettent d'exporter le numéraire d'un pays, quand il n'y est pas à plus bas prix que dans celui où on l'exporte, doivent aussi permettre de l'exporter quand il y est plus cher. C'est l'intérêt individuel qui régit toutes les opérations commerciales; et nous ne saurions où nous arrêter, si nous appliquions une autre règle là où cet intérêt est palpable et satisfaisant. Ils auraient donc dû nous expliquer comment le fait de la continuité des demandes pour la marchandise importée, n'enlève pas au pays *importeur* la totalité de son numéraire et de ses lingots. Quel obstacle opposera-t-on, dans ces circonstances, à l'exportation du numéraire? Les rédacteurs l'expliquent en disant : « Un pays dont la quantité de lingots a diminué » verrait bientôt lui échapper la faculté de payer avec des métaux » précieux. » Pourquoi bientôt? N'est-il pas admis « que circulation » *excessive* et *insuffisante* sont seulement des termes relatifs, qui » n'ont de signification que par rapport aux autres pays? » Ne résulte-t-il pas de ces aveux que, si la balance du commerce s'établit contre un pays, alors même que sa circulation ne serait pas exagérée,

---

[1] Nous parlons d'une *balance de commerce*, abstraction faite d'une *balance des paiements*. Une balance de commerce peut être favorable, et la seconde être défavorable. C'est en effet celle-ci qui réagit, seule, sur le change.

l'exportation des *coins* n'aura de limite que dans la quantité de monnaie restée en circulation. En effet, la nouvelle somme, rendue plus précieuse par sa réduction même, accomplira les paiements nécessaires aussi promptement et aussi rigoureusement que le faisait auparavant une somme plus considérable? D'après ce principe, une série de mauvaises récoltes pourrait ravir à un pays toute sa monnaie, à quelque chiffre qu'elle s'élevât, et fût-elle même composée exclusivement de métaux précieux. En faisant observer que la diminution de la valeur de la monnaie dans le pays qui importe, et son augmentation croissante dans celui qui exporte, la dirigeraient de nouveau dans son ancien courant, on ne répond pas à l'objection. Quand ce phénomène aura-t-il lieu? En échange de quoi la monnaie reviendra-t-elle dans nos marchés? La réponse est claire : — en échange de marchandises. Le résultat définitif de toutes ces importations et exportations de monnaie se résume donc en ce que chaque pays se trouvera avoir importé une marchandise en échange d'une autre, et en ce que le numéraire et les lingots auront partout été ramenés à leur niveau naturel. Peut-on prétendre que ces résultats ne seront pas prévus, que les dépenses et les embarras qui accompagnent ces opérations inutiles ne seront pas évités dans un pays où le capital abonde, où l'économie a été introduite dans les plus petits mouvements du commerce, et où la concurrence semble avoir atteint ses dernières limites. Conçoit-on que des spéculateurs s'appliquent à exporter le numéraire dans le simple but de le rendre cher ici et bon marché ailleurs, et d'assurer ainsi son retour?

On remarque avec un certain étonnement, que le préjugé qui fait envisager le numéraire et les lingots comme des objets essentiellement distincts, dans leurs allures, de toutes les autres marchandises, est si profondément enraciné, que les écrivains les mieux éclairés sur les vérités générales de l'économie politique s'y sont eux-mêmes abandonnés. En effet, ils manquent rarement, après avoir invité leurs lecteurs à considérer la monnaie et les lingots comme des marchandises ordinaires, soumises « à ce principe universel de l'offre » et de la demande, qui est la base sur laquelle s'élève l'édifice en- » tier de l'économie politique, » ils manquent rarement, dis-je, d'oublier eux-mêmes cette recommandation. Ils discutent le sujet de la monnaie et les lois qui en régissent l'importation et l'exportation, d'après des données très-opposées à celles qu'ils appliquent au mouvement des autres marchandises. Ainsi, si les rédacteurs de la *Revue* avaient eu à parler de café ou de sucre, ils n'auraient pas hésité à

nier qu'on puisse exporter ces articles d'Angleterre sur le continent, lorsqu'ils n'y sont pas plus chers qu'ici. En vain leur eût-on dit : Notre récolte a été mauvaise, nous éprouvons une disette de blé! Ils auraient prouvé hardiment et incontestablement que, malgré la gravité de la disette, il n'est pas possible à l'Angleterre d'envoyer, ni à la France, par exemple, de recevoir du café et du sucre en échange de blé, quand ces deux objets coûtent plus en Angleterre qu'en France. Quoi! auraient-ils dit, s'imagine-t-on que nous enverrons en France une partie de café qui s'y vendra 100 l., après avoir coûté ici 105, tandis qu'en remettant 100 l. seulement, nous pouvons acquitter également la dette contractée pour l'importation du blé? — J'ajouterai : pense-t-on que nous consentions à remettre, et la France à recevoir, si elle agit pour son propre compte, 100 l. en numéraire, quand 95 l. placées en café et exportées équivaudront à ces 100 l. au moment de l'arrivée de cet article en France? On s'écriera peut-être que la France ne manque pas de café, que ses marchés en sont encombrés. Je l'accorde, mais la monnaie lui manque encore bien moins, puisque 100 l. st. en café y valent plus que 100 l. st. en numéraire. La seule preuve que nous puissions obtenir du bas prix relatif de la monnaie chez deux peuples, nous est fournie en la comparant avec les marchandises. Les marchandises indiquent la valeur de la monnaie, comme la monnaie sert réciproquement à les évaluer. Si donc les marchandises représentent plus d'argent en Angleterre qu'en France, nous pouvons dire à juste titre que la monnaie est moins chère en Angleterre, et qu'en l'exportant, loin de *détruire* son niveau, on le *rétablit*. Si, après avoir comparé la valeur relative du café, du sucre, de l'ivoire, de l'indigo et de toutes les autres marchandises d'exportation sur les deux marchés, je persiste à expédier du numéraire, ce sera le meilleur argument pour prouver que le numéraire est la marchandise la moins chère sur le marché anglais, mis en rapport avec les marchés étrangers, et qu'il constitue conséquemment l'article d'exportation le plus avantageux. — Où trouvera-t-on, pour prouver la surabondance et le bon marché relatifs du numéraire entre la France et l'Angleterre, un témoignage plus irrécusable que ce fait, qui nous montre qu'en France il s'achètera plus de blé, d'indigo, de sucre, de café, plus enfin de toutes les marchandises d'exportation?

Les rédacteurs de la *Revue* pourraient me répondre, il est vrai, qu'ils n'ont pas prétendu que le café, le sucre, l'indigo, l'ivoire, fussent à plus bas prix que la monnaie; ils peuvent avoir supposé que,

dans les deux pays, ces valeurs s'équilibraient, en d'autres termes, que 100 livres sterling remis en argent, ou expédiés sous forme de café, de sucre, d'indigo, d'ivoire, etc., etc., font une égale valeur en France ; mais si toutes ces valeurs se balançaient si merveilleusement, quel esprit pousserait le spéculateur à expédier une marchandise plutôt que l'autre en échange du blé, qui est le critérium d'après lequel on détermine leur bon marché relatif en Angleterre? S'il expédie de l'argent, il détruit l'équilibre naturel des monnaies. Dès lors, s'écrient les rédacteurs, en raison de sa multiplication en France, et de sa réduction en Angleterre, le numéraire devenant moins cher en France, on le réimportera en échange de marchandises jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli. Mais ne provoquerait-on pas les mêmes effets en exportant du café ou toutes autres marchandises au moment où elles ont dans les deux pays une valeur égale par rapport à la monnaie? L'équilibre entre l'offre et la demande ne serait-il pas immédiatement altéré? et ces deux phénomènes de la diminution de la valeur du café en France par la multiplication, et de l'accroissement de cette même valeur en Angleterre par suite de réduction, ne le feraient-ils pas réimporter en Angleterre? On pourrait exporter chacune de ces marchandises sans que leur renchérissement produisît de grands inconvénients ; mais la monnaie, cet agent qui les fait circuler toutes, et dont les plus légères variations d'accroissement et de diminution suffisent pour élever ou affaiblir les prix dans des proportions extravagantes, la monnaie, dis-je, il serait impossible de l'exporter sans déterminer les plus sérieuses conséquences! — Le vice de la théorie des rédacteurs éclate dans leurs conclusions.

On n'éprouverait, dans mon système, aucune difficulté pour déterminer le mode d'après lequel il faut effectuer les retours pour soutenir la valeur et le montant relatifs des agents monétaires, et cela dans le cas si peu probable où toutes les marchandises, le numéraire compris, et le blé excepté, auraient la même valeur dans les deux pays désignés. Si la circulation monétaire de l'Angleterre, composée exclusivement de métaux précieux, ne représentait que la cinquantième partie de la valeur des marchandises qu'elle met en mouvement, le montant total du numéraire qu'on supposerait être exporté alors contre du blé, équivaudrait à la cinquantième partie de ce blé lui-même. Pour le surplus, nous exporterions des marchandises, et ainsi se rétabliraient dans les deux pays les proportions normales entre la monnaie et les marchandises. Une mauvaise ré-

colte classerait l'Angleterre dans le cas supposé, p. 402, où une nation, privée d'une partie de ses marchandises, ne demande plus qu'une somme de numéraire très-amoindrie. La circulation qui effectuait auparavant ses paiements, deviendrait actuellement surabondante et à bon marché dans le rapport même du cinquantième de la production réduite. En exportant ce *quantum* on ramènerait donc la circulation anglaise à la valeur des circulations étrangères. Je crois ainsi avoir suffisamment prouvé qu'une mauvaise récolte n'agit sur les changes qu'en exagérant le niveau de la circulation : d'où il suit que l'on peut toujours rapporter un change défavorable à une circulation relativement surabondante.

Admettons, s'il se peut, qu'en face d'une mauvaise récolte qui force l'Angleterre à des importations exceptionnelles de blé, l'abondance la plus large règne chez une autre nation. Si nous supposons encore que cette nation *n'a besoin d'aucun article, quel qu'il soit*, il est indubitable qu'elle ne voudra pas échanger son blé contre des marchandises; mais elle n'exporterait pas davantage son blé contre de l'argent, puisque la monnaie n'a pas une utilité absolue, intrinsèque, mais bien relative, comme l'ont expressément reconnu les rédacteurs. Cette hypothèse est toutefois inadmissible, car une nation pourvue de toutes les marchandises nécessaires à la consommation, aux jouissances de ses habitants, aptes à les acheter, ne consentira jamais à laisser pourrir dans ses greniers le blé qu'elle a recueilli au delà de ses besoins.

Tant que le penchant de l'accumulation subsistera dans le cœur de l'homme, il sera jaloux de transformer en capital l'excédant de ses productions sur sa consommation. Or il ne peut atteindre ce but qu'en occupant lui-même, ou en permettant à d'autres, au moyen de prêts, d'occuper un nombre additionnel de travailleurs : puisque c'est par le travail seul qu'on transforme le revenu en capital. Si son revenu consiste en blé, il sera disposé à l'échanger pour des comestibles, de la viande, du beurre, du fromage et mille autres marchandises dans lesquelles se métamorphosent journellement les salaires du travail. En d'autres termes, il vendra son blé contre de l'argent, il paiera les salaires de ses ouvriers, et créera ainsi le besoin des marchandises mêmes qu'il peut obtenir de l'étranger en échange de son superflu en blé. Ces retours lui porteront des objets plus précieux qu'il pourra encore appliquer au même but, ajoutant ainsi à sa propre fortune et multipliant la richesse et les ressources de son pays.

Il est impossible de se tromper plus lourdement qu'en supposant *qu'une nation puisse exister sans éprouver le besoin de certaines consommations.* Elle pourra manquer de débouchés pour l'excédant d'une ou plusieurs de ses marchandises ; elle pourra avoir plus de café, de sucre, de suif, qu'elle n'en peut consommer ou écouler, mais jamais un pays n'a été inondé par un encombrement général de toutes les marchandises. C'est un fait évidemment impossible. Si un pays est comblé de toutes les choses nécessaires à l'existence et au bien-être de l'homme, et que ces choses se répartissent d'après les proportions habituelles de la consommation, on peut être sûr, quelque abondantes qu'elles soient, de leur trouver un débouché. Il en résulte que lorsqu'un pays possède une marchandise qui n'éveille aucune demande à l'intérieur, il désire nécessairement l'échanger contre d'autres marchandises dans la limite de la consommation possible.

Aucune nation ne cultive du blé ou toute autre production dans le but de les transformer définitivement en monnaie, comme le supposent immédiatement ou médiatement les rédacteurs de la *Revue ;* car ce serait appliquer les efforts de l'homme à la plus stérile de toutes les œuvres. La monnaie est précisément un objet qui n'ajoute à la richesse d'une nation qu'au moment où on l'échange. C'est pourquoi je trouve que la multiplication des signes monétaires n'est pas plus le mobile du travail de la nation que du travail individuel. Et la seule circonstance qui donne un écoulement forcé à la monnaie, c'est la valeur comparativement moindre qu'elle a dans les pays avec lesquels on commerce.

On conçoit qu'une nation dont la circulation monétaire est confiée aux agents métalliques, et qui ne possède pas de mines, puisse multiplier les produits de son territoire et de son travail sans ajouter à sa richesse. En effet il se peut que les pays où s'exploitent les mines obtiennent une telle quantité de métaux précieux, qu'ils imposent aux pays industrieux un surcroît de numéraire équivalant à l'accroissement total de ses productions. Mais il arrivera que la circulation supplémentaire, jointe à celle qui servait auparavant, n'aura pas une valeur réelle supérieure au montant primitif des unités monétaires. La nation industrieuse deviendra ainsi tributaire de celles qui possèdent les mines, et fera un commerce où elle n'aura que des pertes à attendre.

Je suis prêt à accorder que le change avec les autres pays est dans un état continuel d'oscillation. Mais il ne varie pas généralement jusqu'à ces limites auxquelles il devient plus avantageux de faire des

remises avec des lingots qu'avec une lettre de change. Dans de telles circonstances, il est incontestable que les importations se balanceront avec les exportations. Dans le cas même où l'on aurait satisfait aux demandes de tous les pays, les changes s'écarteraient encore du pair si la circulation d'un seul peuple était ou surabondante ou chétive relativement aux autres. Supposons que l'Angleterre expédie des marchandises en Hollande et n'y trouve pas les objets convenables au marché anglais ; ou, ce qui revient au même, supposons que nous puissions acheter ces marchandises à meilleur marché en France. Nous réduirons alors le cercle de nos opérations à la vente de certaines marchandises en Hollande, et à l'acquisition d'autres objets en France. Ces transactions n'auront aucune influence sur la circulation monétaire d'Angleterre, car nous paierons la France au moyen d'une traite sur la Hollande. Les importations et les exportations se balanceront d'ailleurs exactement. Le change pourra cependant nous être favorable vis-à-vis la Hollande et défavorable avec la France. Et ce phénomène se représentera si l'on ne règle pas les comptes en important en France des marchandises de Hollande, ou de tout autre pays débiteur de la Hollande. L'absence de telles importations ne pourrait naître que d'une surabondance relative de la circulation de Hollande comparée à celle de France, et il conviendra aux deux pays que le paiement de la traite s'effectue au moyen d'une remise de lingots. Si la balance se solde par des expéditions de marchandises, le change entre tous les pays sera au pair. Si elle se règle avec des lingots, le change entre la Hollande et l'Angleterre sera autant au-dessus du pair que le change entre la France et l'Angleterre sera au-dessous ; et cette différence équivaudra aux dépenses causées par le transport des lingots, de Hollande en France. Le résultat définitif serait le même si toutes les nations du globe participaient à ces opérations. Ainsi l'Angleterre ayant acheté en France et vendu à la Hollande certaines marchandises, la France pourrait en avoir de son côté acheté une masse égale en Italie. L'Italie peut avoir fait la même opération vis-à-vis la Russie, celle-ci vis-à-vis l'Allemagne, et l'Allemagne vis-à-vis la Hollande, à 100,000 l. près, qui pourraient être nécessaires à l'Allemagne pour alimenter une circulation insuffisante, ou pour fabriquer de la vaisselle. Toutes ces diverses opérations se solderaient par des lettres de change, à l'exception des 100,000 l. Pour exporter ces 100,000 l. on les puiserait dans une exubérance de *coins* ou de lingots en Hollande, ou on les prélèverait sur toutes les monnaies de l'Europe. Je ne prétends pas,

comme l'ont compris les rédacteurs, « qu'une mauvaise récolte ou la nécessité de fournir des subsides, doive déterminer immédiatement et invariablement une demande exceptionnelle de mousseline, de quincailleries, de produits coloniaux, » car les mêmes effets se représenteraient si le pays qui acquitte le subside ou qui subit la mauvaise récolte importait une certaine quantité d'autres marchandises inférieure à celle qu'il reçoit habituellement.

Les rédacteurs disent, page 345: « Le même genre d'erreur que nous » venons de signaler se glisse dans d'autres passages du pamphlet de » M. Ricardo, et surtout au début de son sujet. Il paraît croire » qu'une fois les métaux précieux répartis parmi les différentes na- » tions de la terre d'après leur richesse et leur commerce relatifs, » toutes éprouvent un besoin égal de conserver le contingent qui » leur est échu. Dès lors toute tentative pour les importer ou les ex- » porter devrait disparaître jusqu'à l'exploitation d'une nouvelle » mine ou d'une nouvelle banque, ou jusqu'à une révolution majeure » dans la prospérité relative des peuples. » — Ils ajoutent plus loin, page 361: « Nous avons déjà combattu l'erreur qui consiste à nier que » l'existence d'une balance de commerce ou de paiement soit tout » indépendante d'une exubérance ou d'une pénurie d'agents moné- » taires; — erreur qui, du reste, vient de M. Ricardo, et dont le » rapport est complétement dégagé. » — Mais il est un autre point sur lequel tous les auteurs de notre parti semblent d'accord. Sur ce point cependant, nous nous séparons d'eux, et penchons vers une appréciation *mercantile* de la question. Tout en reconnaissant que les déplacements des lingots naissent quelquefois de causes intimement liées avec le change, ils persistent à n'accorder à ces causes qu'un degré d'influence très-limité. M. Huskisson a établi que les opérations du commerce des lingots avaient presqu'entièrement leur source dans les tributs successifs que nous versent chaque année les mines du Nouveau-Monde, et qu'elles se bornaient à distribuer ces richesses parmi les différentes nations de l'Europe. Si ces expéditions cessaient à la fois, les transactions sur l'or et l'argent, considérés « comme articles de commerce extérieur, deviendraient très-rares et n'auraient qu'une durée très-passagère. »

« Dans sa réponse à M. Bosanquet, M. Ricardo a invoqué ce » passage avec une prédilection toute particulière. » Je suis à me demander maintenant en quoi cette opinion de M. Huskisson diffère de celle que j'ai émise précédemment, et que les rédacteurs se sont attachés à commenter.

Ces passages sont au fond les mêmes et doivent triompher ou s'effacer à la fois. Tout en reconnaissant que les déplacements des lingots naissent quelquefois de causes intimement liées avec les changes, je n'admets pas que ces déplacements puissent avoir lieu avant l'époque où la baisse du change est devenue assez considérable pour rendre avantageuse l'exportation des lingots. Je soutiens de plus que, si cette dépression avait lieu ce serait en vertu de la surabondance et du bon marché de la circulation, deux phénomènes « qui proviennent presqu'entièrement des tributs successifs que nous » versent chaque année les mines du Nouveau-Monde. » Il n'y a donc pas là *un autre point* de dissidence entre les rédacteurs et moi ; car c'est le même, exactement le même. Si « il est bien avéré que, dans » leurs relations commerciales habituelles, un grand nombre d'États » ont presque constamment un change favorable avec certains pays » et défavorable avec les autres, » à quelle cause faut-il l'attribuer, si ce n'est à celle indiquée par M. Huskisson ? c'est-à-dire les tributs nouveaux qui sont annuellement versés, « presque sur les mêmes » points, par les mines du Nouveau-Monde. » Le docteur Smith ne semble pas avoir complétement apprécié l'influence souveraine et uniforme de cet afflux de lingots sur les changes étrangers. Il s'est montré très-enclin à exagérer l'utilité des lingots dans ces mille transactions étrangères qu'il est nécessaire à un pays de faire rayonner autour de lui. Les relations grossières qui s'établissent entre les nations, comme entre les particuliers, au début de la société, comportent peu d'économie dans l'emploi de la monnaie et des lingots. Une civilisation perfectionnée peut seule introduire dans les transactions internationales les fonctions que le papier accomplit si avantageusement entre les individus du même pays. Les rédacteurs de la *Revue d'Édimbourg* ne me paraissent pas avoir suffisamment compris le développement qu'a pris entre les nations commerçantes l'application du principe d'économie dans l'emploi des métaux précieux. Ils ne semblent même pas en avoir reconnu toute la portée relativement à une seule nation, puisqu'à la page 346 le lecteur est porté à croire que, suivant leur opinion, il s'opère de fréquents envois de numéraire entre les districts éloignés d'un même pays. Ils nous disent en effet : « Il y a eu et il y aura tou» jours une certaine quotité de métaux précieux destinée à accom» plir, entre les différentes nations reliées par le commerce, le rôle » que la circulation d'un pays isolé joue par rapport à ses pro» vinces extrêmes. » Qu'on me dise maintenant *le rôle que joue*

la circulation d'un pays par rapport à ses provinces extrêmes.

Je suis intimement persuadé que la monnaie ne joue qu'un rôle très-secondaire dans l'infinie multiplicité des transactions commerciales qui s'opèrent entre les provinces éloignées du royaume. Les importations se balancent presque toujours par des exportations[1], et la preuve en est, que la circulation locale des provinces (et elles n'en ont pas d'autre) s'étend rarement à une distance considérable du lieu de l'émission.

Si les rédacteurs de la *Revue* ont été conduits à admettre cette doctrine erronée des commerçants, *que dans le cas même où le numéraire ne serait pas moins cher dans le pays exportant, on l'expédierait encore, en échange de marchandises;* si, dis-je, ils l'ont admise, c'est qu'ils n'ont pas trouvé d'autre argument pour s'expliquer comment la hausse du change a pu quelquefois accompagner une surémission de bank-notes, ainsi que l'a établi dans un rapport adressé à la commission des métaux précieux (*Bullion Committee*), M. Pearse, ex-sous-gouverneur et gouverneur actuel de la banque. Ils disent : « Sous ce point de vue, il n'est certainement pas facile d'expli-
» quer la progression ascendante du change en face d'une multi-
» plication patente de billets, phénomène qui se représente pourtant
» assez fréquemment, et sur lequel le sous-gouverneur de la Banque a
» fortement insisté comme une preuve que nos changes extérieurs
» n'ont aucun rapport avec l'état de la circulation. »

Il n'y a pourtant pas dans ces deux circonstances une incompatibilité absolue. M. Pearse semble avoir méconnu, comme les rédacteurs de la *Revue d'Édimbourg*, le principe émis par les partisans de l'abrogation du Restriction-bill. — Ceux-ci ne prétendent pas, ainsi qu'on le suppose, qu'un accroissement de billets de banque abaissera constamment le taux du change, mais ils disent que ce résultat sera produit par une circulation surabondante. Il nous reste donc à examiner si une augmentation de bank-notes est nécessairement, et en tous temps, suivie d'un accroissement permanent de la circulation ; et si je puis démontrer le contraire, on n'éprouvera plus de difficulté à concilier la hausse du change avec une augmentation de billets de banque.

On reconnaîtra immédiatement que, tant qu'il existe en circula-

---

[1] Une partie de la production des provinces s'exporte sans aucun retour pour aller constituer le revenu des absents ; mais cette considération ne peut avoir d'influence sur la question générale de la circulation.

tion une portion considérable de numéraire, tout accroissement dans les billets de banque peut diminuer passagèrement la valeur de la circulation totale, papier et or à la fois; mais cette dépression ne sera jamais constante. En effet, l'exubérance et le bon marché de la monnaie abaisseront le taux du change, et détermineront l'exportation d'une partie du numéraire. Cette exportation cessera, ensuite, aussitôt que la circulation aura recouvré sa valeur et ramené le change au *pair*. La multiplication des billets inférieurs se traduira en définitive par la substitution d'une monnaie à une autre, d'agents en papier à des agents métalliques, et n'agiront pas comme un accroissement actuel et permanent[1].

Nous ne sommes cependant point dépourvus de tout critérium propre à nous faire évaluer le montant relatif de la circulation, comparé, à différentes époques, aux billets de banque; et quoique nous ne puissions admettre ce critérium comme infaillible, il a en lui des probabilités d'exactitude suffisantes pour décider la question qui nous occupe. Ce critérium consiste dans les billets de 5 l. et au-dessus, que nous devons toujours envisager comme conservant des proportions assez régulières relativement à la circulation totale. Ainsi, si depuis 1797 les billets de cette dénomination se sont accrus de 21 à 16 millions, nous pourrons en inférer que la circulation totale a augmenté du tiers. Si d'ailleurs, le rayon dans lequel circulent les billets de banque n'a été ni étendu ni resserré, les billets au-dessous de 5 l. seront émis à mesure qu'on enlève les agents métalliques à la circulation, et se multiplieront en raison de toute augmentation correspondante dans les billets d'une coupure plus élevée.

Si je suis autorisé à croire que l'accroissement du montant de notre circulation doit être attribué à une multiplication de billets de banque de 5 l. et au-dessus, et jamais à une surémission de billets de 1 l. et 2 l. substitués aux guinées exportées ou thésaurisées, je dois nécessairement rejeter toutes les conclusions de M. Pearse, car

---

[1] Ceux qui rejettent les raisonnements du *Bullion Committee's-Report* ont souvent, et avec justice, soutenu qu'une augmentation des billets de banque au-dessous de 5 l. devait être considérée comme une substitution aux *coins* exportés, plutôt que comme une augmentation actuelle de circulation. Mais quand ces messieurs veulent établir leur théorie de prédilection, celle qui repousse toute connexité entre le montant de la circulation et le taux du change, ils n'ont garde de ne pas appeler à leur secours ces petits billets qu'ils avaient auparavant dédaigneusement écartés.

elles reposent sur la supposition que toute augmentation dans les billets de cette valeur produit une augmentation équivalente dans la circulation monétaire. On voit bien clairement à combien d'erreurs conduisent ces raisonnements, quand on réfléchit qu'en 1797 les billets de 1 l. et de 2 l. n'existaient pas dans la circulation, que leur place était entièrement remplie par des guinées, et que depuis cette époque il n'en a pas été émis moins de sept millions, soit pour combler le vide laissé par les guinées exportées ou thésaurisées, soit pour maintenir l'équilibre entre les intermédiaires des grands et des petits paiements. Je puis dénier hardiment au rapport de M. Pearse l'autorité nécessaire pour combattre l'opinion que j'ai hasardée et qui attribue, dans tous les cas, la balance défavorable du commerce et la sécurité subséquente du change à une circulation relativement exubérante et à bon marché [1]. — Mais quand bien même les raisonnements de M. Pearse ne seraient pas aussi erronnés que le sont ses *faits*, il lui serait impossible de justifier les conclusions qu'il en a tirées.

M. Pearse établit que l'accroissement des billets de banque, de janvier 1808 à Noël 1809, se réduit à la différence entre 17 1/2 et 18 millions ou à 500,000 l., et que le change avec Hambourg a fléchi pendant le même délai de 34 s. 9 gr. à 28 s. 6 gr. : — ce qui forme une augmentation de billets de moins de 3 0/0 et un avilissement des changes de plus de 18 0/0.

Mais où donc M. Pearse a-t-il appris qu'à Noël 1809 il *n'existait que* 18 *millions* de bank-notes en circulation ? Après avoir compulsé tous les tableaux rédigés sur le montant des billets de banque en circulation au mois de décembre 1809, je persiste à conclure que les évaluations de M. Pearse sont inexactes. — M. Mushet nous donne dans ses tables quatre relevés des billets de banque dans la même année.

Dans le dernier des relevés relatifs à l'année 1809, il a porté le montant des billets de banque en circulation à. . . 19,742,998

L'appendice, joint au *Bullion-Report*, et divers rapports faits dernièrement à la Chambre des Communes donnent, pour le 12 décembre 1809,. . . . 19,727,520

Pour le 1er janvier 1810. 20,669,230

---

[1] Je ne prétends pas nier que l'invasion soudaine d'un ennemi, ou une commotion quelconque capable d'ébranler dans un pays les propriétés, puissent former une exception à cette règle ; mais le change sera généralement défavorable pour les pays placés dans de telles circonstances.

Pour le 7 janvier 1810. 19,528,030

Cette somme n'a pas été moindre pendant un grand nombre de mois antérieurs à décembre.

Quand je découvris pour la première fois cette erreur, je crus que M. Pearse avait omis dans ses deux résultats les bank-post-bills (mandats de la banque), qui ne s'élevaient pas à plus de 880,880 l.; mais en consultant son tableau des billets de banque en circulation, y compris les bank-post-bills, en janvier 1808, je trouve que les chiffres de M. Pearse dépassent tous ceux que j'ai pu rencontrer ailleurs. Ils excèdent même de près de 900,000 l. le compte rendu de la banque du 1er janvier 1808, de sorte que de cette époque au 12 décembre 1809, l'accroissement fut de 16,619,240 à 19,727,50; ce qui constitue une différence de plus de 3 millions au lieu de 500,000, ou de 2 millions, si l'évaluation de M. Pearse se justifie par une date quelconque de janvier 1808.

Je trouve aussi que le tableau, dans lequel il estime que, de janvier 1803 à la fin de 1807, l'accroissement des billets de banque a été de 16 1/2 à 18 millions, c'est-à-dire de un million et demi, excède la vérité de 500,000 l. La multiplication des billets de 5 l. et au-dessous, y compris les bank-post-bills, n'a pas dépassé, pendant ce laps de temps, 150,000 l. Il est important de signaler ces erreurs, afin que ceux qui adopteraient le principe de M. Pearse malgré mes arguments, puissent se convaincre que les faits ne consacrent pas les conclusions que cet administrateur en a déduites. Il faut aussi leur démontrer que des calculs fondés sur le montant spécial des billets de banque pour tel jour ou telle semaine, et opposés aux résultats généraux des moyennes précédentes et postérieures, sont peu aptes à renverser une théorie étayée par tant d'autres preuves. Ainsi m'apparaît la théorie qui proclame que la multiplication sans limites d'une circulation dépourvue d'un étalon fixe, peut et doit produire une chute constante dans les changes avec les pays dont le système monétaire a pour point de départ un contrôle sérieux et officiel.

Après avoir indiqué le degré de confiance que mérite le mémoire de M. Pearse, j'appelle l'attention du lecteur sur les tableaux que j'ai extraits des évaluations du *Bullion-Report* et des documents qui ont été soumis depuis à la Chambre des Communes. Je l'invite à comparer le montant de la circulation des billets supérieurs avec les variations du change. Je suis persuadé qu'il n'éprouvera aucune difficulté pour concilier mon principe avec la réalité des faits, surtout s'il considère que les effets d'une augmentation de monnaie ne sont

pas instantanés et demandent du temps avant de se développer complétement ; — que la hausse ou la baisse du prix de l'argent, comparé avec l'or, altère la valeur des circulations d'Angleterre et de Hambourg, et détermine l'abondance et le bon marché relatifs de l'une ou de l'autre ; — que les mêmes effets se reproduiraient, comme je l'ai déjà établi, à la suite d'une récolte abondante ou insuffisante, soit chez nous, soit dans les pays qui commercent avec nous ; ou encore à la suite de tout autre accroissement ou déduction de richesse réelle qui, en modifiant les proportions relatives de la monnaie et des marchandises, altérerait la valeur de l'agent d'échange. J'ai la conviction que ces réflexions préliminaires prouveront qu'on peut réfuter les objections de M. Pearse, sans avoir recours à l'abandon d'un grand principe. Si on désavouait ce principe, on verrait s'établir une théorie de change toute mercantile, et cette théorie servirait d'argument et de prétexte à la fois pour prouver que la diffusion des agents monétaires a été si grande que, pour la combattre, il faut les emprisonner à la Banque, ou affranchir les directeurs de l'obligation de payer leurs billets en espèces.

Tableau de M. Pearse tel qu'il a été présenté au Bullion-Committee.

	Total des billets de banque. Millions.		Taux du change avec Hambourg.	
[1] 27 février 1797.	8 1/2		35 s.	6 g.
Ils s'élèvent graduellement en 1797 et 1798 à	13		38	0
Mars 1799.	13 1/2		37	7
Après cette époque surviennent de lourds subsides, une grande détresse commerciale, de larges importations de blé. — Le change avec Hambourg continue à fléchir, et descend le 2 janvier 1801 à			29	8
Depuis la fin de l'année 1799 jusqu'à la fin de 1802, une surémission de billets de 1 l. et 2 l. grossit la somme totale de tous les billets, et la porte à	13 1/2 à 16 1/2	Fluctuation.	de 33 à 29	3 8
De janvier 1803 à la fin de 1807.	16 1/2 à 18	Fluctuation.	de 32 à 35	10 10
De janvier 1808 à Noël 1809.	17 1/2 à 18	Chute.	de 34 à 28	9 6

Le taux du change avec Hambourg a été puisé dans la cote du Lloyd.

[1] J'ai négligé, dans le travail de M. Pearse, tout ce qui concerne le montant des billets en circulation avant la suspension des paiements à la Banque, parce que le change devait nécessairement être avili par le montant des émissions de la banque, tant que le public a eu la faculté de réaliser ses billets en espèces.

La moyenne du montant des billets de banque, de 1791 à 1808 inclusivement, a été copiée pour la table suivante dans le rapport du *Bullion-Committee*. Le taux des changes est extrait d'une cote présentée par la monnaie au Parlement. La Banque a adressé aux Parlements trois rapports sur le montant de ses billets en circulation pendant l'année 1810. Le premier résume la situation au 7 et au 12 de chaque mois ; le second présente un tableau hebdomadaire du 19 janvier 1810 au 28 décembre ; et le troisième, un tableau analogue du 3 mars au 29 décembre 1810. La somme moyenne des billets au-dessus de 5 livres, les bank-post-bills compris, s'élève,

Depuis le premier tableau à	l. 15,706,226.	Pour les billets au-dessous de 5 livres	l. 6,560,674
second —	16,192,110	—	6,758,895
troisième —	16,358,230	—	6,614,721
Ensemble	48,256,566	—	19,934,290
Moyenne générale	16,085,522	—	6,644,763

Dans les années marquées de cet astérisque *, la valeur de l'argent, comparé à l'or, dépasse les évaluations de la monnaie ; tel fut particulièrement le cas de l'année 1801 où il suffisait de moins de 14 onces d'argent pour acheter une once d'or ; le rapport de la monnaie est 1 : à 15,07, et celui du marché 1 : à 16 environ.

Moyenne du montant des billets de la banque d'Angleterre en circulation pendant les années suivantes :

	BILLETS de 5 liv. et au-dessus, y compris les bank-post-bills.	BILLETS au-dessous de 5 liv.	TOTAL.	CHANGE le plus haut avec Hambourg.	CHANGE le plus bas avec Hambourg.
	l. st.	l. st.	l. st.	s. g.	s. g.
1798	11,527,250	1,807,502	13,334,752	38,2 janvier.	37,4 décembre.
*1799	12,408,522	1,653,805	14,062,327	37,7 janvier.	31,6 octobre.
*1800	13,598,666	2,243,266	15,841,932	32,5 mai.	31 — février.
*1801	13,454,367	2,715,182	16,169,594	31,8 octobre.	29,8 janvier.
*1802	13,917,977	3,136,477	17,014,454	34 — décembre.	32 — février.
1803	12,983,477	3,864,045	16,847,522	35 — décembre.	34 — janvier.
1804	12,621,348	4,723,672	17,345,020	36 — juin.	34,8 février.
*1805	12,697,352	4,544,580	17,241,392	35,8 mars.	32,9 novembre.
*1806	12,844,170	4,291,230	17,135,400	34,8 décembre.	33,3 janvier.
*1807	13,221,988	4,183,013	17,405,001	34,10 mars.	34,2 septembre.
*1808	13,402,160	4,132,420	17,534,580	35,3 juillet.	32,4 décembre.
1809	14,133,615	4,868,275	19,001,890	31,3 janvier.	28,6 novembre.
1810	16,085,522	6,644,763	22,730,285	31,2 juin.	28,6 décembre.
1811	»	»	»	26,6 janvier.	24 — mars.

La Banque a dressé un tableau du montant de ses billets pendant 18 jours de la présente année 1811. — La somme moyenne des billets de 5 livres et au-dessus, y compris les bank-post-bills, s'y monte à........................ l. st. 16,286,950

Ceux au-dessous de 5 livres donnent........................ 7,260,575

TOTAL........................ l. st. 23,547,525

« Si l'on enlevait, dit la *Revue d'Édimbourg*, de larges portions » de numéraire aux oisifs et *à ceux qui vivent de revenus fixes*, pour » les verser aux mains des fermiers, des industriels et des mar- » chands, les proportions établies entre le capital et le revenu se » modifieraient puissamment en faveur du capital, et en peu de temps » la production du pays recevrait un développement immense. » Il est indubitable « que ce n'est pas la *quantité* » des agents monétaires qui ajoute à la richesse nationale, mais bien « *le mode de leur distribution*. » Si donc il nous était démontré que les effets d'une surabondance, et conséquemment d'une dépréciation de la monnaie, sont de réduire les moyens de consommation chez les classes oisives et improductives, pour peupler les rangs de la population laborieuse et productive, nous y reconnaîtrions indubitablement un accroissement de richesse nationale ; car on aurait transformé en capital des revenus éphémères. Mais la question est précisément de savoir si tels seront les résultats : 1000 livres st. épargnées par le détenteur de fonds publics sur son revenu, et prêtées au fermier, ne seront-elles pas aussi productives que si le fermier lui-même les eût économisées?

La *Revue* dit : « Chaque nouvelle émission de billets a non-seule- » ment pour effet de multiplier les agents monétaires, mais encore » d'en changer la distribution totale. Il en est versé une grande pro- » portion entre les mains de ceux qui consomment pour produire, et » une plus petite quantité entre les mains de ceux qui consomment » seulement. » Mais en doit-il être nécessairement ainsi ? Les rédacteurs semblent admettre comme axiome, que ceux qui vivent de revenus fixes *doivent* consommer intégralement leur revenu, et qu'ils n'en sauraient épargner une fraction pour *l'ajouter annuellement au capital*.

Il y a loin d'une telle conclusion à la réalité des faits. Et je demanderai si les rentiers de l'État, en épargnant la moitié de leur revenu pour le colloquer dans les fonds publics et mobiliser ainsi un capital qui sera définitivement mis en œuvre par ceux qui consomment et qui produisent, si les rentiers, dis-je, n'imprimeront pas au développement de la richesse nationale une impulsion puissante ? Je demanderai encore si on surpasserait l'énergie d'un tel stimulant en dépréciant leur revenu de 50 p. 0/0, par des émissions de banknotes, et en leur retirant conséquemment la faculté de l'épargne ? Je le demanderais même dans le cas où la banque prêterait à un homme industrieux une somme de billets équivalente au revenu diminué du rentier. La différence, la seule différence me paraît être

celle-ci : dans le premier cas, l'intérêt de l'argent prêté serait payé aux véritables ayants droit, et dans l'autre, il reviendrait en définitive, sous forme de dividende, de bonifications, aux actionnaires de la Banque ainsi revêtus injustement du privilége de les recevoir. Si le débiteur de la Banque applique son emprunt à des spéculations moins avantageuses que le manutenteur des épargnes du rentier, il y aura perte réelle pour le pays ; de sorte qu'une dépréciation des monnaies, considérée comme stimulant de la production, sera tantôt profitable, tantôt onéreuse.

Je ne vois pas comment elle diminuerait le nombre des oisifs et grossirait les rangs de la classe productive : — et d'ailleurs, dans tous les cas, le mal serait évident, palpable. Cette dépréciation repose même sur une injustice si criante envers des intérêts individuels, qu'il suffit de l'exposer pour soulever le blâme et l'indignation de tous ceux qui ne sont pas complétement inaccessibles à tout sentiment d'honneur.

Je sympathise chaudement avec la pensée qui a dicté le reste de l'article, et j'ai la confiance que les efforts des rédacteurs de la *Revue d'Edimbourg* contribueront puissamment à renverser l'échafaudage d'erreurs et de préjugés qui égara l'esprit public dans cette importante question.

On a souvent objecté que si la Banque obéissait à la recommandation du *Bullion-Committee*, celle qui exige la reprise des paiements en espèces dans un délai de deux ans, elle éprouverait de grandes difficultés pour réunir la somme de numéraire nécessaire. On ne peut nier en effet que la prudence n'oblige la Banque à constituer avant le rappel du Restriction-Bill une réserve suffisante pour répondre à toutes les demandes de remboursement. Il a été établi par la Commission des lingots que le montant moyen des billets de banque en circulation, y compris les bank-post-bills, s'élevait en 1809 à 19 millions. A la même époque, le prix moyen de l'or était de 4 l. 10 s., chiffre qui excédait d'environ 17 p. 0/0 le prix de la monnaie, et qui révélait une dépréciation monétaire de près de 15 p. 0/0. D'après les principes de la Commission, une réduction de 15 p. 0/0 sur le montant du papier de la Banque, en 1809, le ramènerait au pair et abaisserait le prix de l'or sur le marché à 3 l. 17 s. 10 1/2 d. D'ailleurs, avant d'avoir pris cette mesure préliminaire, il serait périlleux pour la Banque et pour le public de suspendre l'action du Restriction-Bill ; mais en admettant (ce que nous sommes loin de faire) la vérité de vos principes, en admettant, disent les défen-

seurs de la Banque, qu'une réduction de ce genre élèverait immédiatement la valeur des billets restés en circulation ; que, de plus, personne n'aurait intérêt à demander des espèces à la Banque en échange de billets, puisque l'exportation des lingots n'offrirait aucun profit, quel gage de sécurité resterait-il à la Banque? Qui la protégera contre le caprice général, ou contre un mauvais vouloir qui porterait le public à renoncer à l'usage des petits billets, et à demander, pour les remplacer, des guinées à la Banque? La Banque devrait non-seulement alors réduire de 15 p. 0/0, sur 19 millions, la masse de ses émissions, — non-seulement elle devrait réunir assez de lingots pour acquitter les 4 millions de billets de 1 l. et 2 l. restés en circulation; mais elle aurait encore à faire face au remboursement des petits billets des banques provinciales qui viendraient l'assaillir, et cela dans le court espace de deux ans. J'avoue qu'il serait impossible à la Banque de conjurer ces éventualités, probables ou illusoires, mais sérieuses toutefois : et quoique cette situation ait été l'œuvre de son imprévoyance, il serait désirable de la protéger, s'il se peut, contre toute conséquence désastreuse.

Si des moyens plus doux peuvent produire les mêmes bienfaits pour le public, la même garantie contre la dépréciation monétaire, nul doute que chacun ne s'empresse de les adopter.

Que le Parlement ordonne à la Banque d'Angleterre de payer, sur demande, ses billets au-dessus de 20 livres, à l'exclusion de tous les autres, et de les payer à son choix, en espèces ou lingots d'or au titre ou en monnaie étrangère, évaluée d'après le prix de l'or-lingot à la Monnaie, c'est-à-dire à 3 l. 17 s. 10 1/2 d. l'once, et en tenant compte de la différence de pureté, — ces remboursements devant dater de l'époque indiquée par la Commission.

On pourrait étendre à trois ou quatre années le privilége accordé ci-dessus à la Banque, pour le mode de ses paiements. Si même cette mesure paraissait avantageuse, on pourrait la rendre permanente. Jamais alors la circulation ne descendrait au-dessous de la valeur légale, car une once d'or équivaudrait constamment et uniformément à 3 l. 17 s. 10 1/2 d. De tels réglements préviendraient d'une manière efficace le retrait de cette masse de petits billets nécessaires aux paiements inférieurs. Celui qui ne posséderait pas au moins 20 livres en petits billets ne pourrait les échanger à la Banque, et encore en les échangeant ne recevrait-il pas des espèces, mais des lingots. Il est vrai qu'on pourrait obtenir des guinées à la Monnaie, mais ce ne serait qu'au bout de quelques semaines ou de quelques mois et en

supportant une perte d'intérêt proportionnelle qui serait considérée comme une dépense actuelle. Or, cette dépense, personne ne consentirait à la subir, puisque les petits billets pourraient acheter autant de marchandises que les guinées dont ils sont les représentants.

Un autre avantage à retirer de l'adoption de ce plan, serait de proscrire le travail improductif que l'on a si longtemps consacré, jusqu'en 1797, à monnayer des guinées. On sait qu'en effet, dans toutes les circonstances d'un change défavorable, et pour des causes que nous ne discuterons pas, ces guinées allaient se démonétiser dans le creuset du fondeur, et étaient exportées, sous forme de lingots, en dépit de toutes les lois prohibitives. Tous les partis s'accordent à reconnaître l'impuissance de ces prohibitions, et la facilité avec laquelle on franchit les obstacles élevés contre l'exportation du numéraire.

Un change défavorable ne peut en définitive être corrigé que par une exportation de marchandises, par une remise de lingots, ou par une réduction du montant de la circulation de papier. On ne saurait donc nous objecter la facilité avec laquelle on obtiendrait les lingots à la Banque; car ce même degré de facilité existait avant 1797, et doit exister également sous tous les autres systèmes de paiements adoptés à la Banque. D'ailleurs, il est évident aux yeux de tous ceux qui ont profondément étudié la question des monnaies, que la loi contre l'exportation des métaux précieux, sous quelque forme que ce soit, est non-seulement impuissante, mais encore impolitique et injuste. De plus, elle est fatale à nos propres intérêts, et favorable au reste du globe.

Le plan que je propose ici me semble réunir à la fois les avantages de tous les systèmes de crédit pratiqués en Europe jusqu'à ce jour. — Sous certains points de vue on peut l'assimiler aux banques de dépôt d'Amsterdam et de Hambourg. Dans ces sortes d'établissements les métaux s'achètent toujours à un prix invariable. Je propose la même chose pour la banque d'Angleterre, seulement; la constitution des banques de dépôt les oblige à avoir dans leurs coffres une masse de numéraire égale au montant des crédits ouverts chez elles en argent de banque. Elles retiennent donc dans un état de stagnation continue un capital équivalent au montant de la circulation commerciale. D'après notre organisation, au contraire, la Banque aurait toujours un quantum de *monnaie de banque,* connu sous le nom de *billets de banque,* et suffisant pour répondre aux besoins du commerce. En même temps la seule portion de capital improductif

qui dormirait dans les caisses de la Banque, se trouverait égale au contingent de numéraire jugé indispensable pour satisfaire aux demandes de remboursement qui pourraient lui être adressées. — Il faut aussi se rappeler, qu'en restreignant ses émissions, la Banque aurait un moyen immédiat pour diminuer à volonté le nombre de ces demandes. A l'instar de la banque de Hambourg, qui achète l'argent à un taux invariable, il faudrait que la Banque fixât un prix *très-peu inférieur* à celui de la Monnaie, et auquel elle pût en tout temps acheter avec ses billets les lingots d'or qui lui seraient offerts.

L'idéal du crédit serait de permettre à un pays d'administrer sa circulation avec la plus petite quantité possible de lingots ou de *coin*, et au moyen d'une monnaie de papier qui conservât toujours sa valeur légale. Le plan proposé aurait pour résultat d'atteindre cette perfection. Et avec une monnaie d'argent, soumise à des principes justes, nous aurions la circulation la plus économique et la plus stable du monde. Les fluctuations dans le prix des métaux seraient réduites à la différence entre le prix auquel la Banque achèterait les lingots, et le prix de la monnaie qui lui servirait de base pour ses ventes, — et cela, quelles que soient d'ailleurs les demandes sur le continent, ou l'importance du contingent versé par les mines de l'Amérique. Les proportions de la circulation se calqueraient avec la plus grande précision sur les besoins du commerce. Et s'il arrivait que la Banque fût assez imprudente pour surcharger la circulation, le frein dont le public serait pourvu l'avertirait bientôt de son erreur.

Quant aux banques provinciales, elles devraient, comme aujourd'hui, rembourser sur demande leur papier en billets de la banque d'Angleterre. Il y aurait là une garantie suffisante pour les empêcher d'accroître outre mesure la monnaie de papier. Personne ne serait tenté de fondre les espèces, et on éviterait en conséquence ce travail stérile que consacraient les uns à monnayer le métal même que les autres trouvaient intérêt à transformer en lingots. La circulation, enfin, ne serait plus exposée à être rognée ou altérée; elle posséderait une valeur aussi invariable que l'or lui-même, et on aurait ainsi réalisé un projet que les Hollandais ont rêvé et accompli avec un système très-analogue à celui que recommandent ces quelques pages.

RÉPONSE

AUX OBSERVATIONS PRATIQUES DE M. BOSANQUET

SUR LE

RAPPORT DE LA COMMISSION DES MÉTAUX PRÉCIEUX.

Londres, 1811.

CHAPITRE Ier.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES. — EXPOSÉ SOMMAIRE DES OBJECTIONS PRÉSENTÉES PAR M. BOSANQUET CONTRE LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION.

Les questions relatives à la dépréciation de notre circulation monétaire ont nouvellement acquis un intérêt spécial et excité dans l'esprit public un degré d'attention qui promet les plus heureux résultats. Nous sommes déjà très-particulièrement redevables au *Bullion-Committee* d'un rapport sur les mouvements monétaires des nations; et jamais, dans ce pays ou au dehors, les principes qui les régissent n'avaient été exposés d'une manière aussi juste dans des documents officiels. On ne pouvait cependant espérer de voir une réforme aussi importante que celle recommandée par la Commission s'effectuer sans soulever la plus ardente opposition chez ceux qu'égarent des principes erronés ou qu'animent des vues d'intérêt. Jusqu'ici cette opposition a été suivie des meilleurs effets : elle a tendu à prouver plus puissamment l'exactitude des principes posés par la Commission. Elle a fait descendre de nouveaux champions dans l'arène, et la polémique a chaque jour converti de nouveaux adeptes à la cause de la vérité. Cependant, de toutes les attaques dirigées contre le rapport du comité, celle de M. Bosanquet m'a paru la plus formidable. Il ne s'est pas renfermé, comme ses prédécesseurs, dans le cercle d'une pure déclamation ; et, quoiqu'il abdique tout raisonnement et tout commentaire, il a énoncé ce qu'il pensait être les preuves irréfragables du désaccord de la théorie avec les faits antérieurs.

Ce sont ces preuves que je me propose d'examiner — bien convaincu, que si je n'en démontre pas la nullité, mon impuissance seule en devra être accusée et non la vérité des principes.

M. Bosanquet commence par se prévaloir d'une accusation vulgaire contre les *théoriciens,* accusation qu'on a si souvent reproduite dernièrement et dans des régions trop élevées. Il prévient le public de ne point ajouter foi à leurs spéculations abstraites avant de les avoir soumises à l'épreuve du fait, et il s'offre avec bienveillance pour guide dans cet examen. Si jusqu'ici notre pays n'avait commercé que par voie d'échanges, et qu'il voulût, pour la première fois, établir un système destiné à faciliter les transactions par l'intervention de la monnaie, on aurait quelque droit à appeler purement théoriques les principes proposés à l'attention publique; car leurs effets pratiques, quoique clairement dictés par l'expérience du passé, n'auraient pas encore été contrôlés. Mais, quand les principes d'une circulation, vieille déjà, sont bien compris; quand les lois qui règlent le taux du change entre les différentes nations ont été connues et observées depuis des siècles, est-on bien venu à nommer purement *théorique* le système qui en appelle aux principes et qui invoque pour ses formules le contrôle de ces mêmes lois?

C'est à un jugement pareil qu'est actuellement soumis le rapport du comité, et les esprits sont ainsi sollicités à admettre qu'une théorie reconnue par ses adversaires comme invulnérable aux armes de la raison et des arguments, peut être renversée par un appel aux faits. On nous dit : « Quelle que soit l'audace avec laquelle le principe est certifié, *quelle que soit la force avec laquelle la raison semble le sanctionner,* il n'est généralement pas vrai et dément tous les faits. » C'est là l'épreuve à laquelle j'ai longtemps désiré voir soumettre cette importante question. J'ai longtemps désiré que ceux-là qui refusent leur assentiment à des principes que l'expérience semble avoir sanctionnés, voulussent bien formuler leur propre théorie, relativement à la cause des phénomènes actuels de notre circulation; ou du moins voulussent bien désigner les faits qu'ils envisagent comme opposés à ceux qu'une ferme conviction m'a fait adopter.

Je suis donc profondément reconnaissant envers M. Bosanquet. Si, comme je le suppose, je suis capable de prévenir ses objections; d'en démontrer l'impuissance; de le convaincre que ses décisions sont en opposition avec les faits; que ses prétendues preuves, il les doit à la fausse application d'un principe et non à l'imperfection du principe

lui-même, j'aurai le ferme espoir de le voir abjurer ses erreurs et devenir le premier de nos défenseurs.

M. Bosanquet a fixé de la manière suivante les principales solutions du comité contre lesquelles il dresse ses objections :

1° Que les variations du change avec les pays étrangers ne peuvent jamais excéder, pour un laps de temps considérable, les dépenses nécessaires à transporter et assurer les métaux précieux d'un pays à l'autre ;

2° Que le prix des lingots d'or ne peut jamais dépasser celui du métal monnayé, à moins que la circulation qui sert à les acheter n'ait fléchi au-dessous de la valeur de l'or;

3° Qu'en accordant cependant une confiance légitime aux conclusions basées sur les tableaux d'importations et d'exportations de la douane, l'état des changes devrait être particulièrement favorable;

4° Que la Banque pendant la *restriction* possède exclusivement le privilége de limiter la circulation des billets de banque;

5° Que la circulation du papier des banques de province dépend des émissions de la Banque et leur est proportionnelle; enfin, que la circulation de papier, actuellement excessive, est dépréciée relativement à l'or et que les conséquences et le symptôme d'une telle dépréciation se retrouvent dans le haut prix du lingot et le taux avili du change.

Ces principes étant, du moins sur les points essentiels, identiques à ceux que j'ai proclamés et qui m'ont attiré l'attaque de M. Bosanquet, pour éviter la nécessité d'émettre tantôt ceux de la Commission des métaux précieux, tantôt les miens, je les considérerai dans les pages suivantes de ce livre comme ceux du *Bullion-Committee;* — en ayant soin, toutefois, de signaler les nuances les plus délicates qui pourraient caractériser les deux opinions.

CHAPITRE II.

EXAMEN DES FAITS QUE M. BOSANQUET CITE COMME PUISÉS DANS L'HISTOIRE DE L'ÉTAT DU CHANGE.

SECTION PREMIÈRE.

Change avec Hambourg.

Le premier principe qu'on conteste est : « que les variations du change ne peuvent jamais excéder, pendant longtemps, les dépenses consacrées à remettre et à assurer les métaux précieux d'un pays à l'autre. »

Est-il donc possible de désigner cette proposition comme une opinion théorique émise aujourd'hui pour la première fois? N'a-t-elle pas été hautement sanctionnée par les écrits de Hume et de Smith? N'a-t-elle pas été acceptée par les hommes pratiques eux-mêmes?

M. ***, dans sa déposition devant la Commission, observe : « que la limite à laquelle peut atteindre l'avilissement du taux des changes se détermine par le prix des transports des lingots joint à une prime équivalente aux risques qui accompagnent les déplacements d'une telle nature. »

M. Goldsmid « ne se rappela pas avoir vu les changes s'éloigner du pair de plus de 5 pour cent, avant la suspension des paiements en espèces. »

M. Grefulhe affirma « que depuis son entrée aux affaires il ne se rappelait pas que le change eût été, à aucune des époques antérieures à la suspension des paiements en espèces de la Banque, considérablement au-dessous du pair. »

Les mêmes opinions furent énoncées devant la Commission des lords, en 1797, par un grand nombre d'hommes pratiques.

Mais pour démentir toutes ces convictions, M. Bosanquet a des faits auxquels il attribue hardiment le pouvoir de saper notre doctrine par la base. Pendant les années de 1764 à 1768, dit-il, antérieurement à la refonte, et alors que l'imperfection de nos types

monétaires élevait la valeur de l'or à 2 ou 3 pour cent au-dessus du prix de la Monnaie, le change de Paris était de 8 à 9 pour cent contre Londres. A la même époque, le change avec Hambourg fut pendant toute la période de 2 à 6 pour cent en faveur de Londres. Il en résultait en temps de paix un bénéfice de 12 à 14 pour cent sur les frais qu'on supportait en remboursant la dette envers Paris avec l'or de Hambourg; ce bénéfice a donc dépassé le principe d'au moins 8 ou 10 pour cent. Il est digne de remarque que le taux moyen du change avec Hambourg, qui avait été de 5 pour cent en faveur de Londres, de 1766 à 1767, ajouté aux 2 pour cent,— excédant de la valeur de l'or sur celle du métal monnayé, — tout en constituant, sur l'importation de l'or en Angleterre, une prime de 7 pour cent ou, en déduisant 1 1/2 pour cent pour les frais en temps de paix, un bénéfice de 5 pour cent, il est à remarquer, dis-je, que tout cela n'avait pu faire que cette prime rétablît le change normal. De même, en 1775, 1776 et 1777, après la refonte et en temps de paix, nous voyons le change sur Paris se maintenir à 5, 6, et 8 pour cent contre Londres, alors que la moitié de cette quotité eût rejeté l'or sur Paris, et un quart eût suffi à payer les dettes de Paris avec Hambourg.

Pendant les années 1781, 1782 et 1783, qui furent des années de guerre, le change se maintint constamment de 7 à 9 pour cent en faveur de Paris. L'or constitua à cette époque la circulation ordinaire de ce pays et la banque fut contrainte, pour répondre aux besoins du public, de s'en procurer au prix de la Monnaie. On a déjà démontré combien les métaux précieux avaient été impuissants à égaliser le change avec Hambourg pendant les années 1797 et 1798. On peut en retrouver un nouvel exemple dans les années 1804 et 1805 où l'on vit le change de Paris varier de 7 à 9 pour cent en faveur de Londres.

Dans tous les cas ci-dessus, les oscillations du change dépassèrent grandement la dépense du transport de l'or d'un pays à l'autre et cette surélévation fut, dans la plupart des circonstances, beaucoup plus manifeste qu'aujourd'hui. On admettra sans doute que les circonstances de l'époque étaient beaucoup plus favorables à un commerce de ce genre et que l'état de la circulation métallique offrait des facilités dont il ne serait plus possible de jouir ici. — Cependant, en face de désavantages aussi nombreux, le principe proclamé par la commission ne fut pas réalisé; et c'est pourquoi on ne peut l'accepter comme base solide de cet échafaudage d'*excès* et de *dépréciation* qu'on a essayé d'élever.

Si les faits s'étaient trouvés répondre à l'exposé qu'en a donné M. Bosanquet, il m'eût paru difficile de les concilier avec ma théorie. Cette théorie admet comme dogme, que toutes les fois qu'un négoce particulier répand d'énormes bénéfices, il attire dans sa sphère un nombre de capitalistes suffisant pour réduire, par la concurrence, ces bénéfices extraordinaires au taux normal des *gains commerciaux*. Elle affirme que c'est plus spécialement dans le commerce du change que ce principe est fécond. Car ce commerce ne se borne pas aux négociants anglais seulement; il est parfaitement compris et lucrativement exercé par les changeurs de Hollande, de France, de Hambourg, au sein d'une concurrence qu'on sait être énorme. M. Bosanquet suppose-t-il donc qu'une théorie qui repose sur des éléments pratiques aussi vigoureux puisse être ébranlée par un ou deux faits isolés imparfaitement connus parmi nous? Non; et, quand même on n'essaierait pas de les expliquer, on pourrait s'en reposer avec securité sur l'effet naturel qu'ils produiront dans les esprits.

Mais avant que les faits de M. Bosanquet soient admis à prouver les vices des raisonnements de la Commission, nous devons examiner la source où l'on a puisé ces prétendus *faits*.

M. Bosanquet nous dit qu'il existe, annexé au pamphlet de M. Mushet, un tableau indiquant :

1° Le taux du change avec Hambourg et Paris pendant les 50 dernières années, et de combien il a été, dans chaque occasion, au-dessus ou au-dessous du pair;

2° Le prix de l'or à Londres, et le rapport de ce prix avec l'étalon anglais ou le prix à la Monnaie;

3° Le montant des billets de banque en circulation et le taux de leur dépréciation avouée, relativement au prix de l'or.

Maintenant, et avant que les conclusions qui découlent de l'étude des tables puissent imposer une complète adhésion, il est nécessaire de prouver l'exactitude des faits cités. Mais cette exactitude est tellement hypothétique, qu'elle a été reniée par M. Mushet lui-même. Dans la seconde édition de son écrit, il a reconnu la fausseté du principe sur lequel ses tables avaient été calculées et nous a donné un nouveau travail corrigé.

M. Mushet a joint à la seconde édition de son pamphlet la remarque suivante : « Dans la première édition de cet ouvrage je fixai le pair du change avec Hambourg à 33 schillings 8 gros et le considérai à ce taux comme immuable. Les meilleures informa-

tions que j'aie pu me procurer, depuis lors, sur le change fixent le pair à 34 s. 11 1/4 g. et j'ai suivi cette évaluation dans ma nouvelle édition. J'ai aussi corrigé l'erreur qui me faisait envisager le pair comme immuable. Car l'or étant l'étalon de la monnaie en Angleterre, et l'argent ayant ce rôle à Hambourg, il ne saurait exister de pair invariable entre les deux pays. Par exemple, si 34 s. 11 1/4 g. monnaie de Hambourg, égalent en valeur une livre sterling ou les 20/21 d'une guinée dans un moment où l'argent est à 5 s. 2 d. l'once, ce rapport devra changer lorsque l'argent tombera à 5 s. 1 d. ou 5 s. l'once. Car une livre sterling en or valant alors plus d'argent achète en même temps une plus grande proportion de la circulation monétaire de Hambourg. »

« C'est pourquoi, pour trouver le pair réel, nous devons déterminer la valeur relative de l'or et de l'argent, à l'époque où le pair fut fixé à 34 s. 11 d. 1/4, et cette même valeur relative, à l'époque où l'on reporte son calcul. »

« Par exemple, si le prix de l'*étalon en or* était 3 l. 17 s. 10 1/2 d. l'once et celui de l'argent 5 s. 2 d. une once d'or vaudrait 15.07 onces d'argent, ce qui constitue précisément les proportions de la monnaie : 20 de nos shillings *types* contiendraient alors autant d'argent, que 34 shillings 11 1/4 g. Mais si l'once d'or valait 3 l. 17 s. 10 1/2 et l'argent 5 s. (ce qui était vrai le 2 janvier 1798), l'once d'or vaudrait alors 15.57 onces d'argent. C'est pourquoi si 1 l. sterling valait au pair 15.07 onces d'argent, elle produirait à 15.57 une prime de 3 pour cent. Or 3 pour cent de prime sur 34 s. 11 1/4 donne 1 s. 13 9/10; de sorte que le pair est de 36 s. 1 g. 1/10 lorsque le rapport de l'or à l'argent est de 15.57 à 1. »

« On obtiendra plus facilement ce résultat en calculant la proportion suivante :

15.07 : 34 11 1/4 :: 15.57 : 36 1/10. »

Comme on reconnaît universellement que l'or est la mesure *type* des valeurs de ce pays et que l'argent remplit les mêmes fonctions à Hambourg, il devient évident que les tables qui déclarent un pair fixe et invariable ne peuvent être exactes. Le véritable pair doit se transformer avec les fluctuations de la valeur relative des deux métaux.

J'aurais cependant encore quelques objections à présenter contre la parfaite exactitude des nouvelles tables de M. Mushet.

En premier lieu, il a évalué trop bas le pair de *l'argent sur l'argent.* Il a basé ses calculs sur ses propres informations qui lui disaient que

20 shillings *types* contenaient autant de métal pur que 54 s. 11 1/4 g.; mais il ressort des tables du docteur Kelly (*Bullion-Report*, page 207) que les essais aussi bien que les évaluations donnent à 20 shillings une valeur égale à celle de 35 s. 1 g. Cette différence ne s'élève guère à plus de 3/8 pour cent. Aussi ne l'ai-je indiquée que parce que je regarde comme extrêmement désirable la faculté de déterminer sûrement en tous temps le véritable pair.

Secondement, M. Mushet a évalué la limite des oscillations du change au-dessus ou au-dessous du pair, d'après les prix que lui a fournis la liste du Lloyd. Or, ces prix concernent invariablement des effets à 2 usances 1/2; et comme le pair du change se règle sur la valeur relative des monnaies des deux pays, valeur payable à la même époque et non à un intervalle de 2 mois 1/2 [1], il est nécessaire d'accorder, pour cette échéance, un intérêt d'environ 1 pour cent. C'est pourquoi nous devons déduire 1 3/8 pour cent sur la colonne consacrée aux changes favorables à l'Angleterre, dans les tableaux de M. Mushet.

D'autres sources d'erreurs viennent encore influer sur les calculs relatifs au vrai pair du change : j'en citerai quelques-unes. Mais à l'avance, je conclus qu'à moins d'avoir réuni tous les faits, il est impossible de fixer avec une parfaite exactitude la différence qui, à une époque quelconque, a pu exister entre une remise par lingots et une remise par traites.

Je suis prêt à soumettre la vérité du principe actuellement contesté à l'épreuve des nouveaux tableaux de M. Mushet, redressés par les lignes précédentes. Il paraîtra alors qu'à aucune époque le change avec Hambourg depuis 1760 n'a été de plus de 7 pour cent en faveur de l'Angleterre. Une seule exception se présente et le lecteur en appréciera naturellement l'origine, quand il saura qu'elle a pour date l'année mémorable de 1798, le lendemain de la suspension des paiements en numéraire à la Banque. A cette époque la masse monétaire du pays s'était trouvée considérablement réduite, et le montant des billets de banque en circulation fut bien moindre

---

[1] Il résulte de la déposition de M.... devant la Commission des lingots, que le cours du change de Hambourg avec Londres diffère, dans les temps ordinaires, de 1 shilling de Flandres avec celui de Londres sur Hambourg, afin de compenser les 2 1/2 usances et la commission qu'on alloue sur les effets des deux parts. Quand les difficultés de communication existaient dans toute leur rigueur, on vit même cette différence atteindre 2 sh. flamands.

que pendant les dix années précédentes. Au milieu de telles circonstances, le change devait nécessairement devenir favorable à l'Angleterre et provoquer de larges importations des lingots : ces deux phénomènes se trouvent d'ailleurs conformes au principe de la Commission, et consacrent l'efficacité du remède qu'il proposa. Elle déclarait que les causes de la vilité actuelle du change étaient une grande circulation de papier et une masse monétaire trop abondante. Elle en concluait avec confiance et prédisait qu'une réduction dans cette quantité générale relèverait le change comme en 1797, et par cela même rendrait lucrative l'importation des lingots. On peut prouver surabondamment, par des faits indirects, que cette amélioration du change provoqua en 1797 une immense importation d'or. Le montant de l'or étranger frappé à la monnaie royale fut :

En 1795	d'une	valeur	de liv.	255,721	— 11 s.	— 8 d.
1796	»	»	»	72,179	— 14	— 11
1797	»	»	»	2,486,410	— 6	— 0
1798	»	»	»	2,718,425	— 9	— 0
1799	»	»	»	271,846	— 12	— 8

Mais on demandera par quelle étrange anomalie ceux-là qui soutiennent que les changes ne peuvent demeurer longtemps très-favorables ou très-défavorables à un pays, en viennent à reconnaître que le change avec Hambourg s'est constamment maintenu en faveur de l'Angleterre pendant deux ou trois années?

M. Bosanquet observe que ce fut là le fait des années 1797 et 1798 et il affirme que les métaux précieux n'auraient que peu d'influence sur l'égalisation du change. Il résulte des tableaux rectifiés de M. Mushet que dans ces années le change fut favorable à l'Angleterre et varia de 5, 6 à 4 et 3 pour cent. Mais je formule le principe en disant : Qu'aucun pays ne peut, pour un taux considérable, avoir un change très-favorable ou très-défavorable. Car cela supposerait tour à tour dans le *stock* (fonds) de monnaie et de lingots, du pays un accroissement ou une diminution susceptibles de détruire cet équilibre que les valeurs des diverses circulations du globe tendent naturellement à fonder.

La proposition est vraie, si on l'étend au change général d'une nation ; mais elle devient fausse dès qu'on n'apprécie que ses rapports avec un seul pays. Il se peut que sa situation de change avec tel ou tel pays soit constamment défavorable, et cela, par suite d'une demande continuelle de lingots. Mais cette hypothèse ne prouvera la décroissance de son fonds (*stock*) de numéraire et de lingots que

dans le cas où le change avec tous les pays lui serait également défavorable. Elle pourra emporter du nord les lingots qu'elle exporte au sud. Elle pourra les puiser dans les pays où ils sont relativement abondants, pour les verser sur les marchés où ils sont relativement rares, ou qui, pour une cause spéciale, en font une demande importante. Mais il n'en résulte nullement comme conséquence irréfutable que la réserve de monnaie doive fléchir au-dessous du niveau naturel. L'Espagne, par exemple, qui est le pays importateur des lingots d'Amérique, ne peut jamais avoir un change défavorable avec les colonies; et comme elle doit répartir les lingots qu'elle reçoit parmi les différentes nations du globe, elle n'a que rarement un change favorable avec les pays qui se partagent son commerce[1].

Appliquant donc ces principes à l'état de notre change avec Hambourg en 1797 et 1798, nous remarquerons que ce n'est pas sous l'influence de ce qu'on nomme usuellement la balance du commerce qu'il est resté constamment favorable à l'Angleterre. Ce n'est pas non plus parce que les commerçants de Hambourg se sont vus obligés de liquider leurs importations et de nous couvrir en lingots d'or et d'argent, mais bien parce que la demande extraordinaire qu'on en faisait en Angleterre, rendait l'exportation de l'or aussi avantageuse que celle de toute autre marchandise. Cette demande procédait de deux causes. Premièrement, de l'exiguité de notre circulation monétaire; deuxièmement de l'argent que dirigeait sur l'Asie la Compagnie des Indes Orientales.

La première de ces causes jointe à l'immense quantité de guinées que des personnes craintives retirèrent alors de la circulation dans le but de thésauriser, eut pour résultat, nous l'avons déjà vu, de faire frapper en guinées une masse d'or étranger que l'on peut évaluer, pendant ces quelques années, à une somme de 5,200,000 l. Ce fut là une demande sans précédents encore dans l'histoire de la monnaie, et dont l'importance seule suffit à expliquer l'élévation du change et le temps pendant lequel elle se perpétua. Nous y trouvons la consécration pratique d'une théorie très-satisfaisante déjà.

---

[1] M. Huskisson a laissé un habile commentaire sur la rareté (rareté comparative) des opérations sur les lingots. — Il a remarqué que ces transactions se réduisent principalement à distribuer les produits des mines parmi les différents pays où l'or et l'argent sont en usage.

Toutefois, nous devons encore ajouter à cette cause le besoin de lingots d'argent que provoquèrent les exportations de la Compagnie des Indes Orientales. Il ressort des comptes remis au *Bullion-Committee* (N° 9) que le montant des monnaies d'argent étrangères exportées par la Compagnie, pour son propre compte ou pour le compte de particuliers, s'élevait :

En 1795	à	151,795	onces.
1796	»	290,777	
1797	»	962,880	
1798	»	3,565,691	
1799	»	7,287,327	

Depuis cette époque, l'exportation de l'argent aux Indes Orientales s'est considérablement réduite et a presque complétement cessé aujourd'hui. Il paraîtrait donc qu'un change élevé fut immédiatement suivi d'une importation de lingots considérable et qu'aussitôt cette demande éteinte, le change reprit son niveau normal. Une étude plus complète du tableau nous apprendra que le change fléchit en proportion directe de l'accroissement des billets de banque et qu'en 1801 il se cotait à plus de 11 pour cent de perte pour l'Angleterre. En même temps le prix des lingots d'or atteignit 4 l. 6 s., — c'est-à-dire plus de 10 pour cent au-dessous du prix à la Monnaie.

On doit avouer que de septembre 1766 à septembre 1767 le change fut perpétuellement de 7. 4, à 6. 8 pour cent en faveur de l'Angleterre[1], et depuis cette époque jusqu'en septembre 1768 il lui demeura

---

[1] Lord King a expliqué d'une manière très-satisfaisante la durée favorable du change entre l'Angleterre et Hambourg. Il l'attribue aux demandes de lingots d'argent que la Compagnie des Indes multipliait pour ses réglements financiers dans l'Est. M. Blake commente, dans sa dernière publication, ce qu'il appelle les *opinions erronées* de lord King à ce sujet. — Il fait observer « que l'exportation des lingots se trouve affectée, comme celle de toute autre marchandise, » quand les différences de leur prix chez deux nations sont assez grandes pour » en rendre le transport lucratif; circonstance qui se représentera fréquemment » avec un change au pair. » Je dirai, moi, que ces deux circonstances ne peuvent jamais être contemporaines. Qui voudrait, avec un change au pair, s'exposer à subir des frais de 4 et 5 p. 0/0 pour envoyer des lingots de Hambourg à Londres, alors qu'avec une traite il obtiendrait, sans frais, la même quantité de lingots à Londres?

Je suis heureux de voir M. Bosanquet professer une opinion analogue à la mienne (p. 12). — « Dans l'hypothèse d'une balance de paiement défavorable, » la baisse du change, dit-il, doit nécessairement atteindre cette limite (les dé- » penses du transport et de l'assurance des métaux précieux d'un pays à l'autre), » avant que la balance puisse être rétablie par l'exportation de l'or. »

généralement favorable de plus de trois pour cent. — Mais il n'est pas nécessaire de rechercher ici les phénomènes européens qui ont fait trouver à l'Angleterre un avantage à puiser à Hambourg l'or qu'elle expédiait sur quelque autre pays. Je suis pleinement convaincu que si toutes les pièces nous étaient communiquées, ce rôle d'intermédiaire recevrait une explication satisfaisante.

Mais, expliqué ou non expliqué, il ne prouve rien en faveur de la théorie de M. Bosanquet (car M. Bosanquet aime tout autant la théorie que le *Committee*). Il prouve seulement qu'on pourra continuer à importer d'un lieu les métaux précieux qu'on reportera vers un autre point. : — ce que non-seulement la théorie de la Commission *admet* mais *exige*.

Pour donner le caractère de l'évidence à la théorie de M. Bosanquet il faudrait démontrer que les métaux précieux affluèrent constamment en plus grande quantité qu'ils ne sortirent; et cela, non-seulement sur un point mais encore sur tous, pris collectivement.

Les considérations suivantes rendent compte jusqu'à un certain point des phénomènes qui ont égaré M. Bosanquet. Les tables de M. Mushet ont été calculées d'après un rapport établi entre la valeur de l'argent et celle de l'or en barres. Mais le prix de l'or en barre est de 2 ou 3 s. par once, inférieur à celui de l'or monnayé. C'est pourquoi, si l'or introduit est destiné à la réexportation, le véritable pair différera de 2 à 3 pour cent, suivant que le calcul aura été rédigé relativement à l'or monnayé ou à l'or en barres [1].

Si notre propre circulation exigeait du numéraire, je reconnaîtrais la validité du calcul qui recherche le pair véritable du change, au moyen d'une comparaison entre la valeur relative de l'argent étranger et celle des lingots d'or au titre du pays. Mais dans ce cas

[1] M. Mushet admet, pour ses calculs, que la valeur relative de l'or et de l'argent est la même dans les deux pays, et que l'on y apprécie ces métaux sous une forme pareille, c'est-à-dire en barres. Mais c'est principalement d'après la valeur de l'or monnayé qu'un étranger décide s'il exportera de l'or pour l'Angleterre, ou s'il fera sa remise au moyen d'une lettre de change. Il fera donc entrer le prix de l'or *monnayé* en Angleterre parmi les éléments de son calcul. Un coup d'œil sur l'*Appendice* du *Bullion-Report*, n° 6, nous apprend que les opérations sur l'or, dans le continent, ont principalement pour objet l'*or monnaie* Pendant les quinze mois, qui finissent en mars 1810, le montant total des ventes d'or en barres, effectuées par l'intermédiaire du bureau des lingots à la Banque, ne dépassèrent pas une valeur de 60,867 liv. tandis que les ventes relatives à l'or monnayé donnèrent pour la même période un total de 683,674 livres.

il faudrait ajouter aux frais nécessités par le transport de l'argent l'intérêt que perdra l'acheteur de l'or, depuis le moment où il l'aura déposé jusqu'à celui où la Monnaie l'aura frappé. La destination naturelle de la majeure partie de *l'or-lingot* le porte dans les ateliers monétaires de l'Europe ; car c'est sous forme de numéraire seulement que l'or fructifie entre les mains de son possesseur. C'est pourquoi, en comparant la valeur de la circulation d'un pays avec celle des lingots d'une autre nation, nous ne devons jamais négliger cette imperceptible supériorité de prix que possède le numéraire sur les lingots. Ainsi, si un marchand de Hambourg, débiteur de 1 liv. ster. envers un marchand anglais, importe en Angleterre assez d'argent pour acheter l'or contenu dans 1 liv., il ne pourra liquider sa dette qu'au moment où l'or aura été monnayé. Dès lors, à ses autres dépenses viendra s'ajouter l'intérêt qu'il paiera à son créancier jusqu'au jour où il recouvrera son or. Il devra faire entrer cet intérêt dans l'arbitrage qu'il calculera entre une remise par traite et une remise en lingots. La Commission des métaux précieux a estimé à 3 pour cent cette perte d'intérêt. Si ces principes sont exacts, il faut déduire dans les tableaux de M. Mushet 1 pour cent de plus que nous ne l'avons fait sur les changes favorables avec Hambourg. Cette déduction se rapporte aux époques où notre circulation elle-même nécessite des lingots. Elle devra s'élever à 2 ou 3 pour cent quand ils sont destinés à la réexportation. Il est nécessaire aussi de remarquer que la valeur relative de l'or à l'argent, qui tend partout à une égalité de niveau, reste cependant soumise à des fluctuations continuelles dans tous les pays, et que la meilleure preuve de la dégradation de notre circulation monétaire réside bien plus dans le haut prix courant des lingots que dans des échanges avilis[2].

SECTION DEUXIÈME.

Change avec Paris.

Après avoir ainsi apprécié les objections que présente M. Bosan-

---

[1] J'ai lu dans un petit traité français *Sur l'Institution des principales Banques de l'Europe,* qu'une fois la banque de Hambourg fut obligée de suspendre ses paiements pour avoir consenti de trop grandes avances sur des lingots d'or. J'ai fait de vains efforts pour connaître la date de cet événement. — Il est évident qu'il a dû avoir quelque influence sur le change, et on pourrait peut-être le rattacher aux années 1766 — 1767.

quet contre les conclusions de la Commission, relatives aux changes avec Hambourg, je vais envisager les circonstances qui, dans le résumé des changes de notre pays avec Paris, lui paraissent démentir mes principes.

Le principe sur lequel s'appuient les calculs qui concernent le pair du change avec Hambourg est facile et simple, mais il n'en est pas ainsi avec Paris. La difficulté spéciale résulte ici de ce que la France comme l'Angleterre a dans sa circulation deux métaux, l'or et l'argent revêtus simultanément du caractère de *monnaie légale.*

J'ai essayé, dans une précédente publication, de développer les principes qui me paraissaient propres à déterminer l'étalon métrique des valeurs chez une nation qui admet dans sa circulation l'or et l'argent à titre de monnaies légales.

Lord Liverpool suppose qu'une capricieuse préférence fût l'origine du privilége que nous avons attaché à l'or comme mesure mère des valeurs. Mais on peut, je crois, prouver facilement que ce privilége naquit le jour où la valeur de l'argent sur le marché dépassa relativement à l'or les proportions de la monnaie. Ce principe est non-seulement admis sans restrictions ; mais encore fortifié de la manière la plus éclatante par le noble écrivain.

La monnaie frappera avec une once d'or 3 l. 17 s. 10 1/2 d. de monnaie. Elle transformera aussi 15.07 onces d'argent en une valeur égale de monnaie d'argent. Quelle raison peut donc déterminer la Banque, ou un particulier, à confier au balancier de la Monnaie une once d'or plutôt que 15.07 onces d'argent, puisque tous deux sont également admis par la loi à acquitter une dette de 3 l. 17 s. 10 1/2 d. ?

L'intérêt est évidemment leur raison déterminante. Si l'on peut acheter 15.07 onces d'argent avec moins d'une once d'or, l'argent sera monnayé ; si au contraire on peut se procurer une once d'or avec moins de 15.07 onces d'argent, c'est l'or qu'on portera à la Monnaie.

Dans le premier cas, l'argent deviendra la mesure des valeurs ; dans le second, ce sera l'or.

D'ailleurs, comme la valeur relative de ces métaux sur le marché est soumise à de continuelles fluctuations, ils pourront alternativement devenir la mesure *type* des valeurs. Depuis la refonte de l'argent, sous le règne du roi Guillaume, la valeur de l'or a constamment été au-dessous de 15.07 onces d'argent. L'or a dû être conséquemment, depuis cette époque, l'étalon des valeurs dans notre pays. En 1778, une loi prohiba tout monnayage d'argent. L'or

doit nécessairement, sous l'empire d'une telle loi, servir d'étalon métrique[1]; et cela malgré les variations de la valeur respective des deux métaux.

Quel que soit le métal reconnu comme étalon métrique des valeurs, il aura aussi le privilége de régler le pair du change avec les autres pays; car ce sera avec ce métal, ou avec la monnaie de papier qui le représente, que s'acquitteront les lettres de change.

La circulation monétaire de la France admet aussi deux métaux auxquels est attaché, jusqu'à concurrence de toute somme, le rôle de monnaie légale. — La valeur relative de l'or et de l'argent, dans les monnaies françaises, était, antérieurement à la révolution, : : 15 : 1 (*Bullion-Report*, n° 59); elle est actuellement : : 15 1/2 : 1[2]. — Mais

---

[1] Le *Bullion-Committee*, aussi bien que M. Huskisson, considère l'or comme l'étalon métrique de la valeur, conformément à l'acte 39, Georges III, qui déclare que l'argent ne sera considéré comme monnaie légale que pour des sommes excédant 25 livres, à moins qu'il ne soit offert au poids et à l'évaluation de 5 s. 2 d. l'once. Mais cette loi n'empêche pas le monnayage de l'argent quand il est au-dessous du prix à la Monnaie, et conséquemment au-dessous des proportions officielles qui existent entre sa valeur et celle de l'or. Ainsi, en 1798, à l'époque où le prix de l'argent était de 5 s. par once, et sa valeur relative de 15, 57 à 1 sur le marché, on pouvait le monnayer avec avantage. Ce métal, issu vierge de la Monnaie, eût alors passé comme monnaie légale, jusqu'à concurrence de toute somme.

[2] Ce rapport est descendu aujourd'hui dans le commerce à 15 3/4, quoique la proportion légale soit de 15 1/2. Dans cette grave et délicate question des monnaies, les faits ont prouvé, comme dans tous les autres problèmes d'économie politique, combien est illusoire, insensée, dangereuse même l'intervention de la loi dans le domaine agité des affaires. L'antiquité avait son Protée dont la souplesse prestigieuse échappait à toutes les chaînes : nous avons le nôtre dans les incidents multiples de l'industrie, dans les formes diverses que revêtent les questions sociales. Il est étrange qu'on n'ait pas encore compris cela, après les innombrables démentis donnés par la réalité aux rêves des législateurs. Ainsi, on a renoncé de nos jours — ou du moins on a suspendu jusqu'à nouvel ordre — les lois de *maximum* imposées à nos pères par l'héroïsme égaré de la Convention, et par les arrêtés somptuaires du moyen âge. Il faudrait même aller chercher dans les exagérations des écoles socialistes les plus *avancées*; il faudrait fouiller dans la charte d'Icara, de la cité du Soleil et des Égaux, pour trouver quelque chose d'analogue aux lois étranges qui décidaient du vêtement que devaient porter nos aïeux, du nombre de fois qu'ils devaient manger de la viande ou du hareng par semaine. Mais si nous nous sommes affranchis de cet excès de ridicule, nous n'en persistons pas moins, à vouloir infliger un taux *légal* à l'intérêt des capitaux : un tarif *légal* aux compagnies des chemins de fer, aux boulangers, aux marchands de tabac : un enseignement *légal* à toutes les cervelles de notre pays,

une lettre de M. Grefulhe au *Bullion-Committee*, n° 50, nous rapporte qu'en 1785 on modifia le nombre des *louis* qu'on frappait dans

---

absolument comme on prescrit une taille *légale* aux conscrits qui doivent porter les armes. Or, les usuriers sont là pour protester contre les lois sur l'intérêt : les douaniers pour protester et battre en brèche les lois sur le monopole des marchandises : la famille pour protester contre le nivellement et l'effacement des intelligences ; et, quant à la détermination de la valeur relative des monnaies d'or et d'argent, les oscillations perpétuelles des marchés, le flux et le reflux des masses métalliques que verse l'Amérique, et que se répartissent les autres continents, suffisent pour en démontrer la vanité.

Quelque précieux qu'ils soient ; de quelque adoration irréfléchie que le système mercantile ait entouré l'or et l'argent, ces agents de la circulation générale, ces dénominateurs universels de la valeur n'en sont pas moins soumis aux grandes lois de l'offre et de la demande, vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis de toutes les autres marchandises. S'ils émigrent d'un pays, leur valeur s'y accroît aussitôt : s'ils y affluent, au contraire, leur valeur fléchit, et l'abaissement du change extérieur reflète cette abondance inusitée. Si le diamant est si cher, malgré la parfaite vanité de ses usages, c'est qu'il est rare : si le soleil est gratuit, malgré sa puissance créatrice, c'est que ses rayons inondent l'univers. De même, si l'or est plus cher que l'argent, c'est surtout parce qu'il est produit en quantités bien plus petites. Le rapport de la production est de 1 à 40 de nos jours, après avoir été de 60 à 1, au XVII[e] siècle, et de 57 à 1 en 1801. La valeur de l'or devrait donc être et serait, en effet, de 40 à 1, comme l'indique le chiffre de la production annuelle, si les demandes incessantes du continent, — là où les paiements n'ont pas acquis encore un niveau moyen assez élevé pour exiger l'emploi de l'or ; — si, dis-je, ces demandes n'avaient accru l'utilité de l'argent, et par suite sa valeur. Le rapport de 15 3/4 est donc *le résultat de la rareté de l'or balancé par l'utilité de l'argent*. Les gouvernements n'ont rien à voir dans ces proportions créées par la nécessité, et ils auront beau accumuler les décrets, du jour où la balance penchera en faveur de l'argent, le rapport pourra être de 10 à 1, comme au temps qui précéda la découverte de l'Amérique ; de 9 à 1, comme du temps de César, et même de 8 à 4, comme il l'est encore au Japon. Du jour, au contraire, où les besoins de la circulation feront rechercher l'or, on verra grandir peu à peu sa valeur, jusqu'à atteindre même le rapport de 1 à 17, rapport que nous trouvons en Europe au moyen âge, et que la Chine nous présente encore, suivant les belles recherches de M. Michel Chevalier*. Or, c'est précisément en faveur de l'or que s'opère aujourd'hui la transformation de tous les systèmes monétaires du monde.

L'accroissement sensible et graduel que présente la production de l'argent,

* Voyez surtout sa dernière brochure intitulée : *Des mines d'or et d'argent du Nouveau Monde*. La question monétaire n'a jamais été traitée d'une manière plus brillante. Au sein d'une technologie aride et d'un grand déploiement de chiffres, l'auteur a su être pittoresque, et il semble même qu'il soit tombé sous sa plume quelques paillettes d'or, dérobées à ce Potose, à cette *Veta madre* qu'il connait si bien. A. F.

un marc d'or. Ce nombre fut porté de 30 à 32. C'est pourquoi, avant 1785, l'or dut sans doute être évalué à la monnaie de France

---

joint aux progrès de la fortune publique, tend chaque jour à avilir ce métal, à l'éloigner de la valeur illusoire que lui avaient assignée les législateurs. Plus les paiements d'un pays sont abondants et multiples, plus il faut que l'agent monétaire soit précieux, soit susceptible de représenter sous un petit volume de grandes sommes. Et il serait aussi absurde de vouloir enchaîner l'Angleterre et même la France à la monnaie d'argent que de les condamner au supplice des anciens coches, au milieu de ce tourbillon d'affaires et d'idées qui nous fait déjà songer à remplacer la vapeur, trop lente à nous mener au but. C'est ainsi que les nations sont passées d'elles-mêmes de la monnaie de fer à la monnaie de cuivre, de celle-ci aux espèces en argent. C'est ainsi que l'argent cède graduellement la place à l'or dans les grands foyers industriels et financiers, et qu'enfin l'or lui-même se verra dépossédé au profit de la monnaie de papier. L'Angleterre a donné le signal de cette nouvelle évolution : l'argent n'y circule plus guère que comme appoint, et les économistes les plus avancés et les plus pratiques de ce pays, rêvent déjà une circulation conçue sur les plans téméraires de Law, tempérés par la sagacité de Ricardo, de Liverpool et de la célèbre commission de 1810. Sur une circulation totale de près de 1,750 millions, on ne compte dans la Grande-Bretagne que 750 millions de numéraire : le reste se compose de billets de banque, et cette proportion grandit chaque jour.

La France est bien loin de cette perfection : elle fait encore la sourde oreille au progrès, et sous prétexte qu'elle a peur de revenir aux *petites filles* et aux assignats, elle conserve environ 400 millions de billets de banque contre 2 milliards et demi de monnaie métallique. Mais le mouvement l'entraînera malgré elle, parce qu'on ne tarde pas à rejeter des instruments vieillis et impuissants, et parce que l'argent, s'avilissant chaque jour, menace de n'être plus qu'une sorte de billon. Pas n'est besoin, comme on voit, de recourir pour tout cela à des lois lentement alambiquées et à des prodiges d'équilibre. La circulation d'un pays reflète nécessairement sa situation financière : pauvre, elle est desservie par des métaux d'un ordre inférieur; riche, elle emprunte à l'or et à l'argent leur éclat et leur valeur. Ce qui est monnaie légale aujourd'hui ne pourra donc plus l'être demain : et c'est bien folie que de s'opposer ainsi au libre mouvement des choses, et d'entasser dissertations sur dissertations, théorèmes sur théorèmes, pour chercher un *étalon des valeurs qui se fixera de lui-même.* L'histoire si connue des Sept-Dormants contient des renseignements curieux à cet égard. Et il est très-fâcheux que tant d'hommes sérieux n'aient pas su les y découvrir, et sacrifient encore, dans la question des monnaies et des banques, à des idées de réglementation qu'ils rejettent pour tant d'autres faits sociaux. Robert Peel, cet esprit si puissant, si logique, n'a pas su lui-même s'affranchir de ces erreurs, de ces entraves, et sa loi de 1844, si justement critiquée en Angleterre, nous le montre visant à faire de la Banque d'Angleterre un établissement à ressorts, une sorte d'automate destiné à émettre des billets, et rivalisant avec ceux de Vaucanson ou avec l'homme d'airain de Roger Bacon. L'avenir prouvera que la liberté est bonne

dans la proportion de 14 à 1. — Les causes qui transportent alternativement en Angleterre, de l'or à l'argent et de l'argent à l'or, le rôle d'étalon des valeurs, agissent d'une manière analogue en France. Quand la valeur comparative de l'or à l'argent se trouva au-dessous de 14 à 1, l'or devint mesure *type* des valeurs en France, et conséquemment l'on dut baser le taux du change avec l'Angleterre sur le rapport des monnaies d'or dans les deux pays. Quand cette valeur comparative dépassa 14 sans atteindre toutefois 15.07 à 1, l'or devint l'étalon en Angleterre. En France ce fut l'argent, et l'on cota le change en conséquence; c'est-à-dire que le pair fut déterminé par le rapport établi entre l'or d'Angleterre et l'argent de France. — Lorsqu'enfin ce rapport dépassa 15.07 à 1, l'argent dut devenir l'étalon métrique dans les deux pays. Le change fut alors coté en argent. Mais après 1785, et au moment où les évaluations des métaux changés à la Monnaie de France se rapprochèrent du taux de l'Angleterre, le pair du change put être coté dans les deux pays indifféremment en or ou en argent.

J'ai déjà énoncé que ce n'était pas assez de comparer la quotité des déviations du change avec les dépenses que nécessite l'envoi des métaux précieux d'un pays à l'autre; ce n'était pas assez, dis-je, pour apprécier si un tel commerce était profitable. Il faut encore tenir compte du prix des lingots dans le pays où on les transporte, ou de la somme des frais à supporter pour les faire monnayer. Il n'est prélevé dans notre pays aucun droit de seigneuriage ou de monnayage. — Si on livre à l'administration une once d'or ou d'argent, elle retire une once de métal monnayé. Le seul désavantage que l'importateur aura donc à subir en recevant des lingots, au lieu d'une monnaie anglaise, sera la durée du dépôt à la Monnaie. Cette perte a été évaluée par la commission des monnaies à 1 p. 0/0. Un pour cent représenterait dès lors l'excédant de la valeur des pièces anglaises sur les lingots; si toutefois la monnaie n'est pas altérée ou la circulation excessive. Mais le droit de fabrication en France, suivant le docteur Smith, ne s'élevait pas à moins de 8 p. 0/0, outre la perte d'intérêt qui naissait du dépôt temporaire à la Monnaie. L'autorité de la science nous prouve qu'il ne résultait aucun inconvénient sensible d'un système qui donnait à la valeur de l'or ou de l'argent

---

pour le crédit comme pour le commerce, comme pour la pensée, et que dans l'apparent fatalisme du *laissez faire*, il y a plus de force impulsive et dirigeante que dans toutes les ordonnances créées ou à créer. A. F.

monnayés une supériorité de 8 p. 0/0 sur celle de l'or ou de l'argent en lingots[1]. Il résulte de ces faits qu'on n'eût pas importé d'or en France, si le profit de cette opération n'eût égalé non-seulement les dépenses d'importation; mais encore cette prime de 8 p. 0/0. Car on ne calcule pas le pair du change sur la valeur actuelle des monnaies dans la circulation, mais sur leur valeur intrinsèque comme *lingots*[2].

Pour rendre cette conclusion plus évidente, supposons avec M. Bosanquet que le change de 1767 fût de 8 p. 0/0 en faveur de la France; qu'à la même époque il se cotait avec Hambourg à 6 p. 0/0 de bénéfice pour Londres, et qu'enfin les frais de transport de Hambourg à Paris n'excédaient pas 1 1/2 p. 0/0. Ne fera-t-on pas alors, s'écrie M. Bosanquet, un bénéfice de 1 1/2 p. 0/0, en payant la dette de Paris avec l'or de Hambourg plutôt qu'avec une remise[3]? Je réponds que non. Car lorsque l'or arrive à Paris, il doit nécessairement être frappé en monnaie ou rendu sous forme de lingots. Si on le fait monnayer il faudra payer 8 p. 0/0 à l'administration; si on le rend à l'état de lingot, ce sera à 8 p. 0/0 au-dessous du prix de la monnaie. — En admettant même que tous les autres calculs soient exacts, le profit se trouve nécessairement réduit de 12 1/2 à 4 1/2 p. 0/0. Mais ils ne peuvent être exacts, dès qu'ils sont soumis à l'influence multiple des causes que nous avons déjà déterminées[4].

---

[1] Depuis que j'ai écrit ces lignes, j'ai examiné un extrait du *Moniteur* de 1803, qui indique que le *seigneuriage* en France était :

En 1726 de	7 9/16	pour °/₀ sur l'or,	de	7 4/11	pour °/₀	sur l'argent.	
1729	5 3/16	—	—	5 7/16	—	—	
1755	4 1/16	—	—	3 10/11	—	—	
1771	1 4/7	—	—	2 7/9	—	—	
1785	2 9/17	—	—	» »	—	—	

En 1803 on fixa ce droit à 1 1/3 p. 0/0 pour l'or et 1 1/2 pour l'argent.

[2] Ce n'est qu'autant que la circulation monétaire de France aura conservé ses limites normales que le prix de l'or pourra rester à 8 p. 0/0 au-dessous du prix de la monnaie. Elle suit ainsi les lois mêmes par lesquelles le prix de l'or en Angleterre s'est établi et perpétué au-dessus du prix de l'administration. La circulation anglaise se trouvait dépasser sensiblement son niveau moyen, quand l'or était à 3 liv. 17 s. 6 d.; car 4 d. l'once ne sont pas une compensation suffisante pour le délai du monnayage. C'est pourquoi le principe que je soutiens ne peut avoir force de loi que lorsque la circulation n'est pas exagérée.

[3] Comme l'argent est la monnaie de Hambourg, ce serait l'argent, et non l'or, qu'un créancier anglais aurait droit de faire remettre de Hambourg à Paris.

[4] En France, on retient pour le monnayage un droit de 8 pour cent qui non-seulement couvre les frais de fabrication, mais encore rapporte un petit revenu au gouvernement. En Angleterre, comme le monnayage ne coûte rien, la monnaie

Si l'on se rattache à ces principes, il en résultera, je pense, que le change avec Paris fut favorable à l'Angleterre pendant une grande partie des années de 1764 à 1768, et pendant toutes les autres périodes mentionnées par M. Bosanquet.

Je ne puis m'empêcher d'être saisi d'étonnement en pensant qu'un négociant anglais peut descendre à croire qu'on réalisera pendant quatre années de paix, toutes dépenses couvertes d'ailleurs, un bénéfice de 10 1/2 à 12 1/2 sur l'exportation de l'or de Hambourg à Paris. Qu'on sache bien que ce profit, multiplié par la promptitude des opérations, permettrait au spéculateur de réaliser plus de 100 p. 0/0 par an sur le capital engagé, et cela, dans un commerce inondé par la concurrence et dont les plus légères oscillations sont surveillées par des hommes d'une subtilité proverbiale. Il appartient, du reste, à des écrivains, pour qui les faits absorbent toute théorie, de ne point voir dans l'examen comparatif du change de Hambourg avec celui de Paris que ces cotes sont inexactes, que les faits y diffèrent de la réalité. De tels penseurs peuvent difficilement scruter des faits. Ils sont crédules et fatalement crédules, car ils ne peuvent en appeler à aucun principe. Les deux séries de prétendus *faits* fournis par la cote de Hambourg d'un côté, et celle de Paris de l'autre, sont complétement faibles et se contredisent mutuellement. Rien ne prouve d'une manière plus affligeante l'empire des piéges sur les esprits les plus éclairés que de voir opposer de tels faits à une

---

courante ne peut jamais avoir une valeur très-supérieure à la quantité de métal qu'elle se trouve contenir pour le moment. En France ce qu'on paie pour la fabrication, ajoute à la valeur de la monnaie ce que le travail ajoute à celui de la vaisselle. Par conséquent, une somme de monnaie française contenant un poids quelconque d'argent fin, a plus de valeur qu'une somme de monnaie anglaise d'un poids égal en argent fin, et il faut plus de métal lingot ou plus de toute autre marchandise pour acheter la première monnaie. Ainsi, quand même la monnaie courante de chacun de ces deux pays se trouverait approcher également des types de leurs circulations respectives, une somme de monnaie anglaise ne pourrait acheter une somme de monnaie française, riche du même *nombre d'onces d'argent* fin, ni par conséquent une lettre de change de pareille somme sur la France. Si la somme payée en sus, pour acheter cette lettre de change, n'était tout juste que ce qu'il faut pour compenser les frais de fabrication de la monnaie française, il se pourrait que le change réel fût au pair entre les deux nations et que leurs dettes et leurs créances se balançassent mutuellement, tandis que les cotes du change seraient considérablement en faveur de la France. Si cette quantité supplémentaire était moindre, il se pourrait que le change réel fût en faveur de l'Angleterre malgré les computations favorables à la France. (*Richesses des nations.* — Livre II. — Chap. III.)

théorie que l'on veut détruire, après en avoir proclamé la haute raison.

SECTION TROISIÈME.

Prétendue existence d'une prime sur la monnaie anglaise en Amérique. — Change favorable avec la Suède.

Le fait subséquent, sur lequel je désire présenter quelques observations est celui que M. Grefulhe a révélé le premier, et que M. Bosanquet allègue aujourd'hui. Je veux parler de la prime qu'on dit être accordée en Amérique, en *hard dollars,* pour la circulation dépréciée de l'Angleterre. J'ai étudié ce fait avec la plus scrupuleuse attention, et il me paraît évident; 1° que le prix intitulé prime de 9 p. 0/0, qu'on accordait pour un effet sur l'Angleterre, était *en réalité un escompte* de 3 1/4 p. 0/0; 2° qu'à ce taux, l'escompte était plus favorable que s'il eût fallu exporter les dollars qui avaient servi à acheter la lettre de change.

Le pair du change avec l'Amérique est fixé en dollars. Il est coté à raison de 4 s. 6 d. sterling pour un dollar; conséquemment 444,4 dollars devraient contenir autant d'argent pur que 100 l. st. — Mais tel n'est pas le cas. — Un dollar d'Amérique, conformément aux réglements monétaires du pays doit peser 17 dwt[1] 8 grains. Il est de 8 1/2 g. plus faible que l'étalon *argent* en Angleterre. Par conséquent la valeur d'un dollar d'Amérique réduite comparativement à notre *type d'argent* est de 4 s. 3 3/4 d. D'après cette valeur, le véritable pair entre les dollars d'Amérique et notre monnaie d'argent serait 463.7 dollars pour 100 l. st. Mais nous comparons ainsi les dollars d'Amérique avec la livre sterling d'Angleterre qui est en or, ce qui nous donne pour véritable pair du change rapporté à 100 l. st., d'après la valeur relative des dollars et de l'or, ce qui nous donne, dis-je, pour la période supposée en mai 1809, 500 dollars. — Mais comme on ne paie pas plus de 484 dollars une lettre de change de 100 l. st. achetée sous l'influence du plus haut change de l'année, qui fut de 109, l'opération se fit évidemment à 3 1/4 p. 0/0 au-dessous du pair réel[2].

---

[1] Abréviation de penny-weight, poids égal à celui de 1,552 gr.

[2] Suivant la disposition de M. William le poids du dollar d'Amérique ne dépassait pas 17 dwt 6 gr : ce qui ferait descendre le véritable pair un peu au-dessous de 4 s. 3 1/2 d. — D'après le traité des monnaies de Ede, le dollar d'Amérique est de 11 gr. inférieur à l'étalon, et ne contient pas plus d'argent pur que 4 s. 2/4 d. de *l'étalon argent* des monnaies anglaises.

On doit se rappeler que les lois de l'époque avaient considérablement accru la rigueur de l'embargo. Les capitaines des paquebots étaient astreints, pour pouvoir entreprendre leur voyage, à jurer qu'ils n'avaient aucun numéraire à bord. L'on vit même un de ces capitaines obligé de décharger les espèces qu'il avait embarquées en contrebande. A la même époque, le taux des assurances était excessif. On payait une prime de 8 pour cent aux rares vaisseaux qui méprisaient l'embargo, et de plus les assureurs étaient affranchis des pertes qui pouvaient suivre la saisie du navire par le gouvernement Américain. Maintenant, qu'on ajoute à ces 8 pour cent d'assurance, la commission, le port, enfin les 3/4 pour cent ci-dessus, et l'escompte définitif du billet ne serait peut-être pas de beaucoup inférieur à l'agio qui existait alors contre notre circulation de papier. De sorte qu'on n'achetait pas notre papier déprécié à raison d'une prime pour les *hard dollars* (dollards forts), mais sous condition d'escompte et à sa valeur actuelle.

Mais on nous dit que le change avec la Suède est en faveur de l'Angleterre et que la banque de ce pays n'admettant plus d'espèce quand le change devient défavorable, la circulation s'y règle d'une manière identique à la nôtre. Nul doute qu'il n'existe un parfait accord entre les deux hypothèses. Aussi sont-elles suivies d'effets analogues et exigent-elles les mêmes remèdes pour la dépréciation des deux systèmes monétaires. Ce remède consiste à diminuer la masse des agents de circulation, soit par l'exportation du numéraire, soit par la réduction du papier de banque. Si le change avec la Suède est effectivement de 24 pour cent en faveur de Londres on en doit conclure seulement qu'en Suède l'excès de monnaie de papier non convertible en espèces est proportionnellement plus grand qu'en Angleterre[1].

SECTION QUATRIÈME.

Examen d'une décision de la Commission relative au pair du change.

Après avoir étudié chaque fait ou prétendu fait, présenté par

---

[1] Avant de pouvoir reconnaître que le change avec la Suède est de 24 pour cent en faveur de Londres, nous devons savoir si l'or et l'argent sont également monnaies légales en Suède, et s'il en est ainsi, quelle est la valeur relative de ces deux métaux dans les cours de la Monnaie. Je présume qu'une partie de ce change si favorable doit être attribuée à la hausse survenue dans la valeur relative de l'or à l'argent.

M. Bosanquet au sujet de change, dans le but de prouver l'exactitude du principe formulé par la commission en ces termes : Les variations du change avec les pays étrangers ne peuvent jamais excéder pour un laps de temps considérable les dépenses consacrées à transporter et à assurer les métaux précieux ; après avoir démontré que les conclusions auxquelles l'écrivain voudrait nous conduire sont contraires aux faits mêmes qui confirment sans exception le principe du *Committee*, je dois demander la permission de désigner une erreur du rapport lui-même. Je le dois d'autant plus que M. Bosanquet a basé sur cette erreur l'opinion, *qu'on peut sans danger ajourner tout remède.*

« Ainsi donc, dit M. Bosanquet, il résultera qu'en admettant tous les principes adoptés par la commission et les appliquant à la situation actuelle, les changes étaient au moment où le rapport fut présenté, et même trois mois avant, de 2 pour cent au-dessous de la limite naturelle de leur dépression. »

« On pensera certainement que la situation est tout à fait calme, quant à son caractère pratique et à son importance nationale. Tout au moins dira-t-on qu'il n'y a aucune nécessité à adopter des remèdes précipités, alors même qu'une investigation laborieuse aurait permis d'accueillir l'exactitude des raisonnements généraux de la Commission. »

Au moment même où l'avilissement excessif du change fut avéré, on nous dit qu'obliger la Banque à payer en espèces, ce serait créer tout un cortége de conséquences dangereuses, et qu'il faut attendre le moment où le change s'améliorera. Puis, lorsqu'il semble avoir dépassé d'environ 2 pour cent ses limites naturelles, on nous crie encore d'attendre, parce que la question n'a déjà plus une importance nationale. Avec un tel système d'argumentation, il serait facile de trouver des motifs pour refuser *ad infinitum* la reprise des paiements de la Banque. J'ai le ferme espoir que nous saurons repousser d'aussi spécieux raisonnements ; que nous ouvrirons enfin nos yeux aux dangers qui nous assiégent et que nous examinerons froidement pour que notre décision soit virile.

Le principe d'après lequel M. Mushet a construit des tableaux perfectionnés, a été constamment accueilli par la commission qui l'a fixé dans le Rapport (page 10) avec une exactitude et une concision remarquables.

« Si un pays emploie l'or comme type principal des valeurs tandis qu'un autre a départi ce rôle à l'argent, on ne pourra évaluer le *pair*

de ces deux nations à une époque déterminée, sans tenir compte de la valeur relative de l'or et de l'argent à cette même époque. »

Le *Committee* a de plus, constamment obéi à ce principe dans les efforts qu'il a faits pour découvrir le véritable pair du change entre notre pays et Hambourg; c'est ce qui ressortira des questions adressés à M*** (Rapport, p. 73). M. M*** admettait aussi ce principe dans toute son étendue, et cependant quand on le sollicita « d'indiquer comment il appliquerait ses idées générales sur la détermination du pair au change d'Angleterre avec Hambourg, » il répondit : « Prenant l'or au prix monnayé de 3 l. 17 s. 10 1/2 d. et à Hambourg à ce qu'on appelle le pair, qui est de 96 stivers banco pour un ducat ; puis ramenant 55 onces d'or *étalon* à l'égalité de 459 ducats on obtient une parité de change de 34 s. 3 1/2 gr. flamands pour 1 l. st. Le ducat est au titre de 23 1/2 carats de fin. »

Mais cette réponse n'a rien de relatif à la valeur comparative de l'or à l'argent sur le marché, et le seul renseignement qu'on en puisse recueillir est que 34 s. 3 1/2 gr. flamands en monnaie d'or égalent 1 l. d'or ; — calcul qui reproduit à 1/2 gros près celui du docteur Kelly. (Rep. n° 59.)

Si l'acquéreur d'un effet de 34 s. 3 gros à Londres pouvait obtenir à Hambourg 34 s. 3 gros en monnaie d'or, ce serait là un véritable pair; mais il n'obtiendra ces 34 s. 3 gros qu'en argent dont la valeur est de 8 pour cent au-dessous de 34 s. 3 gros d'or. La question posée par la commission tendait à savoir la quantité de monnaie de Hambourg susceptible de contenir autant d'argent pur qu'en peut acheter une livre sterling en or.

A l'époque où le rapport fut rédigé la réponse eût été 37 s. 3 gros de Flandre. D'où résulte que 37 s.3 gros étaient alors le véritable pair du change. Si les membres de la commission avaient pris cette évaluation pour base, au lieu des 34 s. 3 gros, ils n'auraient pas énoncé que le change avec Hambourg n'était pas de plus de 9/0 défavorable à l'Angleterre. Ils eussent dit 17 0/0 et M. Bosanquet n'eût pas trouvé l'occasion de prétendre qu'en s'attachant au raisonnement de la commission, le mal ne présente pas une telle gravité qu'on ne puisse ajourner toute intervention.

CHAPITRE III.

EXAMEN DES FAITS ALLÉGUÉS PAR M. BOSANQUET DANS SA PRÉTENDUE RÉFUTATION DU PRINCIPE SUIVANT : UN EXCÉDANT DU PRIX DE MARCHÉ DES LINGOTS SUR LE PRIX A LA MONNAIE EST LA PREUVE D'UNE CIRCULATION DÉGRADÉE.

SECTION PREMIÈRE.

Nier cette conclusion, c'est proclamer l'impossibilité de fondre ou d'exporter toute monnaie anglaise, — et certes personne ne soutiendra une telle assertion.

M. Bosanquet, pour faciliter les attaques qu'il dirige contre la seconde proposition du *Committee* l'a formulée ainsi. « Le prix des lingots d'or ne peut jamais dépasser celui du métal monnayé, à moins que la circulation qui sert à l'acquitter n'ait fléchi au-dessous de la valeur de l'or. » Mais ce n'est pas là exactement le principe de la commission. Bien compris, ce principe n'indique pas que l'or ne peut dépasser comme marchandise la valeur qu'il a comme signe monétaire, mais que ce phénomène ne peut qu'être accidentel puisque la conversion du numéraire en lingots viendra égaliser leur valeur relative. Les paroles du *Committee* sont celles-ci : « Les membres de votre commission pensent que dans l'état normal de la circulation anglaise dont la base est l'or, aucun accroissement dans les demandes étrangères de ce métal, quelque grand qu'on le suppose et quelque origine qu'on lui attribue, ne pourra produire ici pendant longtemps une hausse importante dans le prix courant de l'or. Pour faire de cette proposition un axiome, il ne reste plus, ce me semble, qu'à admettre l'inefficacité de la loi qui interdit la conversion de l'or-monnaie en or-lingots.

Je pouvais m'attendre à voir les adversaires de cette vérité soutenir que la loi a eu réellement la puissance de conduire aux résultats qu'on en attendait. Je pensais qu'ils l'appuieraient sur d'imposantes autorités pour justifier leurs idées. Mais il eût été difficile d'invoquer des autorités en faveur d'une telle opinion. Depuis les temps de Locke

on n'a vu nulle part contester cette impuissance de la loi. Tous les écrivains ont affirmé, tous sans distinction, qu'aucune pénalité ne pouvait empêcher de fondre le numéraire quand sa valeur comme lingots est supérieure à sa valeur comme monnaie.

Locke compare la loi qui interdit la fusion et l'exportation du numéraire à celle qui voudrait fixer le vent. Smith remarque « qu'aucune mesure gouvernementale ne peut prévenir ces deux opérations. » Nous pouvons évoquer encore à ce sujet l'assentiment d'hommes pratiques.

Les directeurs de la banque en 1795, époque à laquelle le prix de l'or atteignit 4 l. 3 s. ou 4 l. 4 s. l'once, s'écrièrent après en avoir instruit M. Pitt : « L'existence d'un tel prix pour nos guinées, dont la valeur normale est de 3 l. 17 s. 10 1/2 d. l'once, démontre clairement la légitimité de nos craintes. Il suffit de soumettre ces faits au Chancelier de l'Echiquier. »

Maintenant, sur quoi reposaient les frayeurs des directeurs de la banque si ce n'est sur l'imminence d'une invasion qui eût enlevé l'or monnayé de leurs caisses pour le fondre en lingots? Lorsque la commission des lords, en 1797, demandé à M. Newland « si dans l'hypothèse d'un nouveau monnayage il en serait fondu et exporté une grande quantité, » lui aussi répondit « que tout dépendait du prix des lingots. « La même commission demanda à M. Newland « s'il était plus facile de prévenir le faux monnayage ou la fusion et l'exportation des métaux, quand il est avantageux de les exporter? » il répondit : « Je suis inhabile à deviner comment on peut prévenir l'un ou l'autre. »

Je n'ai cité qu'une faible partie des opinions qu'on pouvait invoquer à l'appui de ce fait, que les monnaies sont fondues en lingots toutes les fois que le prix des lingots dépasse celui du numéraire. Je concluerai cependant par l'opinion de M. Bosanquet lui-même. En parlant de la commission, il dit : « Les membres ne savent rien relativement au prix des lingots qu'ils supposent sans doute devoir se transformer, quand la banque aura suffisamment influé sur le change; quoique d'ailleurs M. Locke et tant d'autres écrivains aient

L'expression anglaise est — *a law to hedge in the cuckoo* — Comme toutes les locutions proverbiales, celle-ci puise sa signification dans des circonstances locales qu'il est impossible de transporter dans une langue étrangère. — C'est ainsi que nous avons dû renoncer à traduire, autrement que par un équivalent, cette délicieuse bouffonnerie, tout empreinte de l'*humour* anglaise. A. F.

clairement démontré que le numéraire d'un pays ne peut y être enchaîné que quand la balance générale du commerce et des paiements ne lui est pas défavorable. » Quelle cause dès lors, outre la supériorité de la valeur des monnaies comme lingots, pourra nous les enlever, dans l'hypothèse d'un change avili? Qui s'attacherait à exporter les espèces métalliques si l'on pouvait acheter les lingots au prix de la monnaie? C'est donc la supériorité de leur valeur comme lingots qui est la cause de leur fusion et de leur exportation.

Mais les commissaires n'ont pas jugé suffisant d'énoncer un principe presque évident par lui-même. Ils ont fait un appel aux faits et affirmé très-positivement que pendant un espace de 24 ans depuis la refonte, le prix des lingots d'or en barres *types* n'avait pas dépassé 3 l. 17. s. 10 1/2 d. l'once. Une seule exception avait été fournie par l'année de mai 1783 à mai 1784, où l'on vit le prix s'élever à 3 l. 18 s. 1/2 l'once.

Il est vrai qu'une lettre des directeurs de la banque à M. Pitt, écrite en octobre 1795 et admise comme autorité par la commission, nous apprend qu'à cette époque l'or-lingot était à 4 l. 3 s. ou 4 l. 4 s. l'once. De plus, M. Newland déclara positivement au comité des lords, en 1797, que la banque avait été souvent forcée d'acheter de l'or au-dessus du prix à la Monnaie; et qu'en une circonstance on l'avait vue payer jusqu'à 4 l. 8 s. une faible quantité d'or achetée par un de ses agents au Portugal[1].

---

[1] Il paraît que c'est en 1795, et plus probablement en octobre, que la banque paya l'or 4 liv. 8 s. suivant l'assertion de M. Newland. Lorsque le comité des lords l'interrogea relativement à l'époque, il répondit : « Je pense que ce prix de 4 liv. » 8 s. l'once remonte à près de deux ans. On n'agit que sur une petite quantité et » l'exagération du prix fit abandonner l'opération. A la même époque, la banque crut favorable d'importer de l'or de Portugal, et, cet or, son agent ne put » l'obtenir à un prix moindre de 4 liv. 8 s. »

M. Newland parlait ainsi le 28 mai 1797.

Il n'est nullement invraisemblable que la Banque ait fréquemment acheté de l'or étranger au-dessus du prix à la Monnaie, lors même qu'elle pouvait acquérir de l'or en barres prohibé à la sortie, à un taux comparativement moindre. Les administrateurs pouvaient espérer qu'en ne s'adressant pas au marché anglais ils diminueraient l'appât offert par la fusion des guinées. D'un autre côté, ils devaient s'efforcer de combler leurs caisses épuisées. Cette opinion sera fortement confirmée par l'examen de l'appendix joint au *Bullion-Report*, n° 19, d'où il ressort que de 1797 à 1810 le montant de la valeur de l'or frappé à l'Hôtel des Monnaies fut de 9,340,338 liv. st. sur lesquels 2,296,056 liv. seulement furent monnayées avec de l'or anglais et le reste, 7,044,282 liv. avec l'or étranger. Il

Mais ce sont là les seuls faits sur lesquels M. Bosanquet s'appuie pour renverser le principe. Et ces prix inconnus au public, que nul tableau ne constate et qu'on voit appuyés par une corporation qui ne brilla jamais par une sage direction de ses affaires, ces prix seraient reconnus comme étant les véritables cours du marché! Et des exceptions de ce genre seraient destinées à détruire des opinions fondées sur une saine théorie, sanctionnées par des hommes pratiques, et contrôlées par l'expérience !

A-t-on un seul fait qui prouve que ces prix se sont perpétués pendant une semaine seulement? Si nous consultons le tableau des prix, nous trouvons qu'en juillet de cette même année 1795 l'or était coté à 3 l. 17, s. 6 d; en décembre, il est encore au même taux de 3 l. 17 6 d. et quant aux quatre mois intermédiaires, aucun prix n'est indiqué. M. Bosanquet croit-il que le prix de l'or ait pu se maintenir à 4 l. 4 s. quand on pouvait facilement l'obtenir à 3 l. 17 s. 10 1/2 d. en fondant les monnaies? A-t-il donc une si haute opinion du désintéressement et des vertus de toutes les classes de la société? Et s'il en est ainsi, pourquoi ne s'y confierait-on pas aujourd'hui? Où sont les raisons qu'on assigne pour ne pas payer en espèces? Dira-t-on que le change actuel et le prix de l'or offrent de tels avantages à la fusion et à l'exportation des monnaies métalliques, qu'on puisse craindre de voir toutes les guinées abandonner le pays? Mais comme vous affirmez que les lingots n'ont aucun rapport avec le numéraire, « qu'il n'existe aucun point de contact entre l'or anglais et l'or étranger, » on n'a pas à redouter de voir des individus se montrer jaloux de monnaies métalliques; car les banck-notes accomplissent aussi bien, si ce n'est mieux, les simples mouvements de la circulation.

« S'il arrivait, dit M. Bosanquet, que les demandes d'or étranger fussent très-considérables et qu'à la même époque la loi eût diminué la fusion et l'exportation des guinées, l'or étranger pourrait aller jusqu'à doubler son prix en or anglais, et laisser cependant à nos guinées leur valeur intrinsèque.

Je pourrais appliquer au *Si* de M. Bosanquet l'observation qu'il

---

paraît aussi que depuis 1804, il a été frappé avec de l'or étranger 1,402,542 liv. et que l'or anglais n'a pas fourni une seule guinée. Pendant toute cette époque le prix de l'or étranger dépassa sur le marché celui de l'or national. — N'est-il pas probable alors que la Banque, qui importe seule l'or de la Monnaie, a été guidée par des vues analogues à celles que je lui ai supposées ?

a faite sur le même mot, quand la commission s'en est servi : *Votre Si est un grand pacificateur*. Mais ce n'est pas le cas; la loi ne peut-être mise en vigeur. Aussi la remarque n'a-t-elle aucune portée dans la question actuelle.

Si toutefois il était possible d'appliquer la loi, elle aurait le caractère de la plus cruelle injustice. Pourquoi le possesseur d'une once d'or-monnaie n'aurait-il pas, pour accroître la valeur de sa propriété, des droits égaux à ceux dont jouit le détenteur d'une once d'or-lingot? Doit-il rester soumis à toutes les baisses que produisent dans la valeur de l'or l'exploitation de nombreuses mines et tant d'autres circonstances, sans être admis à recueillir les profits qui résultent d'une hausse dans cette valeur? Et cela pour le mince avantage de voir son or revêtu d'une empreinte? Cette injustice faite à des individus ne serait pas compensée par les plus légers bénéfices pour la communauté, car l'exportation du numéraire, quand elle est permise, cessera toujours au moment où la valeur de notre circulation se sera élevée à son prix réel en lingots, et c'est là précisément la valeur à laquelle demeurent fixées toutes les évaluations monétaires du globe.

Telle fut, malgré la loi, la valeur de notre circulation, jusqu'au *bill de restriction* de la banque et pendant quelques années après; telle elle redeviendrait encore inévitablement, si on rapportait un acte aussi hautement impolitique. Elevez la valeur de notre circulation à son véritable niveau, et vous serez sûrs de l'enchaîner. Il ne peut y avoir de plus mauvais système que celui, par exemple, qui retient un million de livres sterling pour des résultats auxquels 800,000 l. s. suffisent complétement.

SECTION DEUXIÈME.

Conséquences qui résulteraient de l'hypothèse où les circulations monétaires des peuples (l'Angleterre exceptée) seraient diminuées ou accrues de moitié.

Supposons que la circulation de tous les pays soit entièrement desservie par des métaux précieux et que l'Angleterre en possède une fraction égale à un million. Supposons encore qu'au même moment la moitié des monnaies de tous les pays, excepté celles de l'Angleterre, soit tout à coup annulée. Serait-il possible à l'Angleterre de conserver alors le million qu'elle possédait primitivement? Sa circulation ne deviendrait-elle pas relativement excessive, en la compa-

rant avec celle des autres nations? Si, par exemple, un *quarter* de blé avait eu en France et en Angleterre une valeur égale à une once d'or, n'est-il pas évident que la moitié de cette quantité métallique suffirait actuellement à acheter le même quarter de blé qui, en Angleterre, continuerait à valoir une once [1]? Des lois promulguées sous l'appui de telles circonstances, pouvaient-elles empêcher d'importer en Angleterre du blé ou toute autre marchandise (car le marché tout entier se trouverait atteint) et pouvaient-elles aussi prévenir l'exportation des monnaies d'or? Si elles avaient cette puissance, et que l'exportation des lingots fût libre, l'or hausserait peut-être de 100 p. 0/0, et par la même raison s'il fallait 35 s. de Flandre pour représenter à Hambourg 1 l. st. il n'en faudrait plus que 17 1/2. Les mêmes effets se seraient reproduits dans le cas où la circulation de l'Angleterre aurait seule doublé.

Renversons l'hypothèse et supposons que toutes les autres circulations restent immobiles pendant que celle de l'Angleterre aura diminué de moitié. Si, d'ailleurs, les limites du monnayage actuel restaient les mêmes, ne verrait-on pas le prix des marchandises arriver par degrés à un avilissement capable de tenter les acheteurs étrangers? Et cette situation ne se perpétuerait-elle pas jusqu'à ce que les proportions relatives des deux circulations fussent rétablis?

Si tels sont les résultats qui accompagnent un abaissement de la monnaie au-dessous de son niveau normal; et ces résultats, l'œuvre des plus illustres économistes les consacre! comment pourra-t-on soutenir avec raison que l'accroissement ou la diminution de la masse monétaire n'a aucun rapport avec les changes étrangers ou le prix des lingots?

Maintenant, sous l'empire d'une loi contre l'exportation, rigoureusement exécutée, une circulation de papier non conversible en

---

[1] Que le prix des marchandises s'élève ou s'abaisse proportionnellement à l'accroissement et à la réduction des signes monétaires, c'est là un fait que je déclare irrécusable. M. Bosanquet a fait voir, en admettant l'influence immédiate de la découverte d'une mine sur les prix, qu'il ne partage pas à ce sujet les doutes du gouverneur de la banque. Quand la commission demanda à cet administrateur « Si une réduction considérable dans la masse des agents de circulation ne tendrait pas à accroître dans de certaines limites leur valeur relative comparée » avec celle des marchandises, et si une augmentation considérable des signes monétaires n'aurait pas pour effet d'élever le prix des marchandises données en » échange? » Il répondit : Ce sujet a soulevé une telle variété d'opinions que je ne me sens pas apte à donner une réponse positive. »

espèces produit exactement les mèmes effets qu'une circulation métallique.

Supposons dès lors que le premier cas se reproduise en face d'une circulation nationale toute composée de papier, les changes ne tomberaient-ils pas, et les lingots ne s'élèveraient-ils pas, par soumission aux règles que j'ai déjà présentées? De plus, notre circulation ne serait-elle pas dégradée, puisqu'elle n'aurait plus sur les marchés du monde une valeur égale au métal dont elle est le signe représentatif? Rien ne peut démentir le fait de la dégradation d'une monnaie. Et c'est en vain que les directeurs de la Banque pourraient certifier au public qu'ils n'ont jamais admis à l'escompte que des effets solides, dans des opérations *bonâ fide*. C'est en vain qu'ils affirmeraient n'avoir jamais imposé un billet à la circulation; que la masse des unités monétaires, constamment égale à celle des époques antérieures, était seulement proportionnelle aux besoins du commerce qui s'était accru et non affaibli[1]; que le prix de l'or, arrivé ici à deux fois sa valeur à la Monnaie, était aussi élevé et même supérieur au dehors, comme on pourrait le prouver, en envoyant une once de métal à Hambourg et se faisant remettre le montant par une lettre de change payable à Londres en *bank-notes;* qu'enfin l'accroissement ou la diminution des billets ne pouvait agir sur le change ou sur le prix des lingots. Tous ces faits, excepté le dernier, seraient vrais, qu'on ne trouverait cependant pas un homme qui refusât de reconnaître la dépréciation de notre monnaie. Ces symptômes, que j'ai énumérés, pourra-t-on les faire dériver d'une cause étrangère à l'exubérance relative de notre circulation? Pourra-t-on la ramener à sa valeur en lingots par d'autres voies que celles-ci : Réduire la masse de nos unités monétaires, ce qui en élèverait la valeur au taux de la circula-

---

[1] Les chefs de la Banque n'ont pu appuyer sur leurs propres principes cette opinion si radicalement erronée; *que le taux de l'intérêt se trouverait affecté par des émissions excessives, et que par suite il provoquerait des demandes de remboursement de la part des porteurs de billets de banque.* Ils ne l'ont pu ; car, dans le cas supposé où le montant actuel des monnaies du marché était fortement diminué, ils doivent reconnaître que le taux de l'intérêt s'élèvera généralement, et que dès lors ils pourront accroître leurs émissions. Si après l'habile argumentation du docteur Smith, il était nécessaire d'invoquer de nouveaux raisonnements pour prouver que le taux de l'intérêt se règle entièrement par le rapport établi entre la masse du capital et les moyens d'utilisation, et qu'il est entièrement indépendant de l'abondance ou de la rareté des agents de circulation ce commentaire ferait je l'espère, disparaître tous les doutes.

tion des autres pays; ou bien multiplier les métaux précieux, ce qui réduirait le prix des leurs au niveau des nôtres?

Pourquoi les directeurs de la Banque ne semblent-ils point tenter l'épreuve en réduisant, pour le court espace de trois mois, le montant de leurs billets, de deux ou trois millions? Si l'expérience ne produisait aucun effet sur le prix des lingots et sur le change extérieur, alors il serait permis à leurs amis de proclamer triomphalement que les principes de la commission n'étaient que les rêves bizarres de théoriciens frappés de mysticisme.

SECTION TROISIÈME.

La légère hausse du prix de l'or sur le continent est due seulement à une variation dans le rapport de l'argent à l'or.

Mais, nous dit-on, le prix de l'or a éprouvé sur le continent une hausse encore plus sensible qu'en Angleterre; car, au moment où il valait 4 l. 12 s. ici, on le payait à Hambourg 4 l. 17 s.; ce qui constituait une différence de 5 1/2 p. 0/0. Cet argument si complétement spécieux a été tant de fois reproduit qu'il est peut-être convenable de lui accorder un examen spécial.

A l'époque où une once d'or valait en Angleterre 3 l. 17 s. 10 1/2 et où le rapport de l'or à l'argent était de 15.07 à 1, elle était vendue sur le continent pour une somme à peu près égale, ou 3 l. 17 s. 10 1/2 en monnaie d'argent. A Hambourg, par exemple, on recevait en paiement d'une once d'or 136 shill. de Flandres, 7 grotes, somme monétaire qui contenait une quantité d'argent pur, égale à 3 l. 17 s. 10 1/2 d. de nos unités *types* d'argent.

L'or a haussé depuis de 18 p. 0/0 dans notre pays. Il a atteint 4 l. 12 s. l'once et, toutefois, on assure que les 4 l. 12 s. qui servent à l'acheter ne sont pas dégradés. Maintenant, comme l'or s'est élevé de 5 1/2 p. 0/0 plus haut à l'étranger qu'ici, il doit y conserver une valeur de 23 1/2 p. 0/0 plus forte qu'au temps où il se vendait pour 136 sh. 7 gr. Nous serions donc conduits à penser que Hambourg le paierait aujourd'hui à raison de 167 shil. de Flandres. Mais voyons le fait. L'once d'or qu'on nous dit valoir à Hambourg 4 l. 17 s. ne produit pas au delà de 140 shil. 8 gr. C'est donc une bonification de 3 p. 0/0 seulement, bonification que le vendeur doit à la hausse de la valeur relative de l'or à l'argent qui de 15,07 à 1 est arrivé à environ 16 : 1. Il est vrai qu'au moment où l'once d'or

se vendait 3 l. 17 s. 10 1/2 d. ou son équivalent 136 sh. 7 gr. à Hambourg, la circulation anglaise n'était pas dépréciée. Ce qui explique comment cette somme ne pouvait servir à acheter qu'une lettre de change de 3 l. 17 s. 10 1/2 payable à Londres en billets de Banque. Mais en face de notre circulation avilie le change à Hambourg étant tombé à 28 ou 29 shil. flamands, de 37 sh. qui constituaient la valeur réelle d'une once d'or, 140 s. 8 gr. ou 3 0/0 de plus que 136 s. 7 g. suffiront pour acheter un effet de 4 l. 17 s., payable en billets de Banque, à Londres. De sorte que l'or n'a pas haussé de plus de 3 p. 0/0 à Hambourg; mais la circulation anglaise comparée à celle de Hambourg a fléchi de 23 1/2 p. 0/0.

Pour prouver plus complétement la vérité de cette assertion, que l'or ne s'est pas élevé de 16 ou 18 p. 0/0 sur le marché général du monde, mais que la circulation de papier, signe représentatif de l'or, a subi une dépréciation; pour le prouver, dis-je, je joins aux développements précédents, le tableau des prix les plus bas que l'or ait atteint à Hambourg, en Hollande et en Angleterre, en 1804, et ses prix les plus élevés, en 1810. Nous pourrons alors mesurer et déterminer la hausse du prix de l'or dans les trois circulations respectives. Ce document a été fourni par M. Greffulhe au *Bullion-Committee,* et a reçu le numéro 56.

	Plus bas prix.		Plus haut prix.			
Hambourg	— 1804 —	97 3/4	— 1810 —	101	constituant une hausse de	3 1/4 p. 0/0
Hollande	« 1804 —	392 1/4	« 1810 —	406 7/16	»	3 5/8 0/0
Angleterre	« 1804 —	4 l.	« 1810 —	4 l. 13 s.	»	16 0/0

A Hambourg et en Hollande où la monnaie courante est l'argent, l'or pourra hausser non-seulement de 3, mais encore de 30 p. 0/0 sans qu'on y puisse lire la preuve d'une dépréciation monétaire. Ce sera simplement l'indice d'un progrès dans la valeur relative de l'or à l'argent. Mais en Angleterre où le prix de l'or se calcule en *coins* d'or ou en billets de Banque représentant ces *coins*, une hausse de 1 p. 0/0 sera la preuve immédiate d'une *dépression*[1] correspondante dans le numéraire ou le papier. Cette observation peut également s'appliquer à ce fait que, dans une période de deux ans, les variations de l'or à Hambourg n'ont pas été moindres de 8 p. 0/0 : fait d'ail-

[1] Cette expression est signalée par M. Bosanquet comme ultrà-théorique, mais je la crois si merveilleusement correcte que j'ai pris la liberté de l'employer après la commission.

leurs mentionné par M. Bosanquet qui, lui-même, semble en avoir été frappé.

Comme il existe une différence avouée entre le prix de l'or en barres au titre légal, et celui des monnaies d'or ramenées à l'étalon anglais, différence qui vient de ce que celles-ci sont une valeur plus facilement négociable sur le continent; je ne puis admettre les déductions que M. Bosanquet obtient par la comparaison de la note de M. Greffulhe (n° 58), avec celle n° 60 du Rapport. Il serait d'abord nécessaire de vérifier *si* les prix de l'or, tels qu'ils sont cotés dans ces documents quelquefois contradictoires, s'appliquent à l'or-monnaie, ou à l'or sous toute autre forme, et si pour des époques différentes les différents cours de l'or dans ce pays sont toujours relatifs à un métal de qualité identique.

M. Bosanquet fait observer « que les calculs fournis par M. Greffulhe au comité établissent qu'au printemps de 1810 une once d'or au poids légal d'Angleterre valait à Hambourg 4 l. 17 s. sterling; le prix étant alors à 101 et le change à 29 s. » Le lecteur doit se rappeler qu'on entend ici 4 l. 17 s. en bank-notes, ainsi que je l'ai déjà expliqué. Mais je ne puis admettre la parfaite exactitude de cette évaluation. Le spéculateur qui achèterait ici une once d'or au cours de 4 l. 12 s. pour l'exporter, devrait attendre au moins trois mois pour recevoir les 4 l. 17 s. Car aussitôt l'or vendu sur la place de Hambourg, le renvoi s'opère au moyen d'une lettre de change à 2 1/4 usances. De sorte qu'en tenant compte de l'intérêt pendant ce laps de temps son bénéfice se bornerait à 4 1/4 p. 0/0. Mais comme les frais nécessaires pour envoyer de l'or à Hambourg sont inévitablement de 7 p. 0/0, il en résulte qu'une *remise* eût été à cette époque de 2 3/4 p. 0/0 moins onéreuse que tout autre moyen de liquidation.

Cependant, admettons que M. Bosanquet ait été rigoureusement exact dans ses assertions; que le prix de l'or dans ce pays fut réellement de 4 l. 12 s. pendant les mois de juin, juillet, août, septembre 1809, pendant le printemps de 1810, et que dans toutes ces circonstances ce prix fut relatif à de l'or d'une qualité égale. — Les conclusions par lesquelles il déclare qu'en 1809 on pouvait réaliser, tous frais couverts, un bénéfice de 5 1/2 p. 0/0, n'en seront pas pour cela mieux confirmées par les faits. « Si au cours de 101 et de 29, remarque M. Bosanquet, on pouvait recueillir un bénéfice de 5 1/4 p. 0/0 sur l'exportation de l'or à Hambourg, il en résulterait qu'aux taux de 104 1/2 (réalisé à Hambourg, en juin, juillet, août, septem-

bre 1809) et de 28 s., ce profit devait monter à 12 1/2 p. 0/0, ou que, déduction faite des frais de transport, l'or acheté à Londres à raison de 4 l. 12 s. l'once, constituait une remise de 5 1/2 p. 0/0 plus avantageuse qu'un effet au change du jour. » Comme j'ai démontré que quand le change était à 29 et le prix de l'or à Hambourg à 101, les remises par le moyen de l'or étaient de 2 p. 0/0 plus chères que par lettres de change; il s'ensuit qu'aux taux de 28 s. et de 104 1/2 ils n'offraient qu'un avantage de 4 1/4 p. 0/0.

Ces faits prouvent qu'en juin, juillet, août et septembre 1809, mois où le change se cotait à Hambourg à raison de 28 sh. et l'or à 104 1/2, le change réel était en faveur de cette place. Au printemps de 1810, cette supériorité avait tellement diminué qu'elle ne suffisait plus à couvrir les dépenses d'importation de l'or.

Quant au renchérissement de l'or à Hambourg, parallèlement à une complète immobilité du change, ce fait dérive d'une hausse correspondante au prix de l'or en Angleterre. A mesure que la circulation anglaise se dégradera relativement à l'or, elle équivaudra à une plus petite quantité de shillings à Hambourg, à moins qu'une hausse dans la valeur de l'or, en rendant les livres sterling plus précieuses, ne vienne compenser sur le marché de Hambourg l'effet de cette dépréciation.

D'un autre côté les changes pourraient réfléchir les fluctuations d'une livre sterling dépréciée, alors même que le prix de l'or resterait invariable à Hambourg.

« Il paraît, dit M. Bosanquet, (d'après le compte-rendu du Bureau des lingots — *Bullion-Office* — à la Banque, n°s 7 et 8 de l'appendix au Rapport), que le montant total des lingots d'or importés et déposés dans ce bureau en 1809 s'élevait en valeur, seulement à 520,225 l., et que pendant la même période la quantité d'or versée par le *Bullion-Office* se montait en valeur à 805,568 liv. sur lesquelles 592 l. seules ne pouvaient être exportées. »

« Le chiffre de l'importation, comparé au montant total des exportations et des importations et à celui des agens de circulation, suffit à justifier l'hypothèse d'une rareté comparative; et l'excédant des remises sur les importations est le témoignage évident d'une demande extraordinaire. »

Le fait sur lequel on insiste ici n'a qu'une faible importance dans la question controversée; mais il me semble que les conclusions de M. Bosanquet ne sont pas sanctionnées par les comptes auxquels il se réfère.

L'excédant des émissions sur les importations n'est nullement le témoignage d'une demande extraordinaire, ainsi que le prouve la note du n° 7, dont on a extrait la plus forte quotité de versement.

Nota. — « Le chiffre ci-dessus désigne le montant de l'or qui a traversé le *Bullion-Office* par suite de ventes et d'achats effectués dans des spéculations privées; mais il se peut que *ce montant y ait figuré plus d'une fois*, car le bureau n'a aucun renseignement sur la provenance de l'or. »

Les importations établies au n° 8 sont actuellement déposées par des spéculateurs étrangers et ne peuvent être reçues qu'une fois. Outre cette objection, ces comptes ne peuvent constituer des termes valables de comparaison; car le n° 7 a été calculé jusqu'au 18 août 1810, et le n° 8 jusqu'au 30 mars 1810. »

« Ce qui fait l'importance de ces faits, continue M. Bosanquet, c'est qu'on met en regard le montant de l'or importé ou remis, et la circulation de papier qu'on suppose être dégradée par cela seul que le prix des lingots s'est accru. L'augmentation de 12 s. par once répartie sur toute la quantité d'or versée dans une année, soit, 200,000 onces, s'élève à 120 ou 130,000 l. On a dès lors prétendu qu'il y avait là un symptôme non équivoque d'une dépréciation de 12 ou 13 p. 0/0, sur les 30 ou 40 millions qui forment toute notre circulation de papier. » — « Nous devons nous attendre bientôt à voir affirmer que la valeur des billets de banque s'est élevée, parce que le papier sur lequel ils sont écrits est un peu plus cher qu'auparavant. »

La valeur d'un bank-note se règle, non par la multiplicité des transactions qui ont pour objet l'achat ou la vente de l'or, mais par la valeur comparative actuelle du billet avec celle du *coin* dont il est le signe officiel.

Puisqu'il est admis qu'une banque gouvernementale peut donner cours forcé à une circulation de papier, *quoique notre Banque ne le puisse,* comment M. Bosanquet calculera-t-il la dépréciation de ces billets forcés, si ce n'est en comparant leur valeur avec celle des lingots? Jugera-t-il nécessaire de rechercher si le montant total des opérations de l'année a été de 100 onces ou d'un million? Si l'or n'a pas un terme pour évaluer une dépréciation, quel est donc ce terme? Tant que ce sera un délit d'acheter des guinées à prime, il n'est pas probable que nous puissions créer les seuls arguments propres à satisfaire ces messieurs, c'est-à-dire deux prix pour les marchandises : un prix en guinées et un autre en billets de banque. Ils affirme-

raient peut-être même, dans ce cas, que c'est la rareté de l'or au dehors qui a ainsi augmenté la valeur de la guinée.

SECTION QUATRIÈME.

Défaut attribué à la théorie de M. Locke sur la refonte de 1696.

M. Bosanquet affirme avec justesse que la théorie de M. Locke était semblable à celle que nous défendons. Ce penseur avait en effet établi qu'une once d'argent monnayé ne pouvait avoir une valeur moindre qu'une once d'argent en lingots, au même titre. Et le comité soutient de nos jours, que dans l'état normal de la circulation anglaise, une once d'or-lingots ne peut avoir pour longtemps une valeur supérieure à 3 l. 17 s. 10 1/2 d. ou à une once d'or-monnaie. Aucune de ces deux opinions n'a été encore réfutée comme incorrecte ; et si les résultats qu'on attendait de la refonte sous le règne de Guillaume, ne se réalisèrent pas, ce n'est point pour avoir appliqué la théorie de M. Locke, mais bien pour l'avoir méconnue. Ce n'est pas davantage parce qu'on ne put le convaincre que la valeur des lingots d'argent avait dépassé le prix légal ou de la monnaie (chose impossible, si on l'évaluait en monnaie d'argent), mais bien parce que ses vues ne furent pas adoptées.

M. Locke proposa que la monnaie d'argent fût le seul étalon fixe et légal de la circulation et que les guinées eussent cours dans tous les paiements, pour leur valeur en lingots. D'après ce système, une guinée eût subi toutes les variations de la valeur relative de l'or à l'argent; elle eût tantôt représenté 20 l. et tantôt 25. Mais contrairement au principe de M. Locke, on fixa la guinée à 22 shill. et plus tard à 21 s. 6 p. tandis que sa valeur en lingots était considérablement inférieure à cette évaluation [1]. Au même moment, et par cela seul que l'or était coté trop haut, la monnaie d'argent passait dans la circulation pour une valeur moindre que celle des lingots d'argent. On devait dès lors s'attendre à voir conserver les coins d'or, et au contraire disparaître de la circulation toutes les monnaies d'argent. Si l'on eût ramené la valeur des guinées en circulation à

[1] On peut dire que malgré la loi qui prohibait le cours des guinées à plus de 21 s. 6 d. elles ne furent pas déclarées *monnaie légale*, avant 1717 ; et que, par conséquent, aucun créancier n'était obligé de les recevoir en acquit d'une dette à ce taux. — Mais en leur accordant cette valeur dans le paiement des taxes, le gouvernement leur concédait un privilége *équivalent* à celui de *monnaie légale*.

celle qu'elles avaient réellement sur le marché comparées à l'argent, on eût arrêté immédiatement l'exportation des pièces de ce métal. Ce fut effectivement, du reste, le remède qu'à la fin on adopta. La question ayant été soumise en 1717 à sir I. Newton, alors maître de la Monnaie, il dit : « La cause principale de l'exportation des pièces d'argent consiste en ce qu'une guinée qui circule au taux de 21 s. 6 d. ne vaut généralement pas plus de 20 s. 8 d. suivant le rapport de la valeur de l'or à l'argent sur le marché ; rapport soumis pourtant à des variations accidentelles. » Il proposa alors, « de réduire de 6 d. la valeur de la guinée afin de combattre la tentation d'exporter et de fondre les pièces d'argent. » Il ajoutait que « si l'on voulait restituer à l'or ses proportions relatives avec la monnaie d'argent, telles que ces proportions résultent du mouvement général du commerce et du change en Europe, il faudrait diminuer la guinée de 10 ou 12 d[1]. » Les mêmes effets se seraient reproduits, sans l'intervention du gouvernement, dans le cas où les valeurs relatives de l'or et de l'argent sur le marché se seraient rapprochées des proportions de la monnaie par des oscillations successives.

Lord Liverpool professe, relativement à la refonte de 1696, une opinion toute différente de celle de M. Bosanquet. Il est si loin de penser que cette mesure a *soumis la nation au désappointement et au malaise qui l'accablent encore, et à une dépense stérile de près de* 3 *millions sterlings*, qu'il dit : « Quelque lourde qu'ait été cette charge, les pertes que subissaient chaque jour le gouvernement et le peuple entier avant l'opération de la refonte suffisait à justifier toutes les dépenses consacrées à améliorer une telle situation. »

M. Bosanquet échappe à la vérité, lorsqu'il dit, p. 34, que depuis la refonte opérée sous le règne de Guillaume, le prix de l'argent n'a jamais été inférieur à celui de la Monnaie. Il résulte d'un examen des tables de M. Mushet que ce prix avait baissé jusqu'à 5 s. 1 d. en 1793 et 1794, et qu'en 1798 il descendit à 5 s. C'est alors même que fut rendue cette loi déjà signalée, qui prohibait le monnayage de l'argent[2].

---

[1] Lettre de lord Liverpool au roi.

[2] Depuis que ces lignes ont été imprimées, j'ai vu la seconde édition de l'ouvrage de M. Bosanquet, dans laquelle cette inexactitude se trouve corrigée.

CHAPITRE IV.

ÉTUDE DES OBJECTIONS PRÉSENTÉES PAR M. BOSANQUET CONTRE CETTE PROPOSITION : LA BALANCE DES PAIEMENTS A ÉTÉ FAVORABLE A L'ANGLETERRE

Après avoir examiné tous les faits auxquels M. Bosanquet accorde une si grande importance, comme contredisant à cette formule dans laquelle le comité établit que c'est par la comparaison du prix des lingots sur le marché et à la Monnaie qu'on peut déterminer le discrédit de la circulation; après avoir, je l'espère, établi jusqu'à l'évidence, qu'aucun autre fait isolé ne peut nous faire juger de la régularité ou de l'imperfection de notre circulation monétaire, j'arrive au développement de la troisième proposition du *Bullion-Committee*. Cette proposition énonce « qu'en n'accordant toutefois qu'une confiance légitime aux conclusions fondées sur les tableaux d'importations et d'exportations de la douane, l'état des changes devrait être particulièrement favorable. »

M. Bosanquet s'est dévoué à consulter de nombreux documents pour prouver que les membres du *Committee* n'ont pas seulement commis une erreur de 7,500, 000 l. st. dans le calcul de la balance des exportations, mais d'autres encore dont le montant s'élève bien plus haut. Il a voulu démontrer aussi qu'en réalité, loin d'être fondés à dire que le cours du change a dû nous être favorable l'année dernière, ils doivent reconnaître que le montant actuel de la balance des paiements dans le continent a dépassé les limites usuelles.

Comme j'aspire seulement à défendre les principes du comité, et que ces faits ne sont nullement essentiels aux principes eux-mêmes, je ne discuterai pas l'exactitude des différentes évaluations du comité et de M. Bosanquet. Je lui concède tout d'abord, les faits qu'il soutient, quelque difficulté qu'il puisse éprouver à les faire tous accepter.

On ne peut nier, je l'avoue, que la balance des paiements n'ait été contre l'Angleterre. Le taux du change réel qui indique in-

faillibiement le pays d'où l'or se déplace, le prouve d'une manière suffisante. Il eût pourtant été satisfaisant, pour ceux qui désiraient pénétrer clairement ce sujet difficile, de voir exposer par M. Bosanquet les moyens que nous avons de rétablir cette balance qu'il soutient être défavorable. Pense-t-il qu'elle a dû être acquittée de nos jours avec notre propre réserve d'or? Sommes-nous donc habitués à conserver stérile une masse de lingots suffisante pour rétablir de telles balances année par année?

Comme nous ne possédons point de mines en propre, si notre réserve n'égale pas cette somme de lingots, nous devrons l'acheter aux pays étrangers, car les billets de banque ne peuvent servir à cette fonction. Que le prix de l'or en bank-notes soit de 4 l. ou 10 l. l'once, il n'ajoutera rien à notre masse de lingots; car cette quantité additionnelle, l'exportation des marchandises seule la donne. Si, par exemple, nous la puisons en Amérique, c'est avec des marchandises que nous la payons. Dès lors un regard sur le mouvement commercial du pays nous démontre que nous avons dû acquitter notre dette envers l'Europe en exportant des marchandises sur quelque autre point du globe. La balance des paiements, quelque vaste qu'elle soit, devra donc en définitive se solder par le produit du travail national. Les lettres de change n'acquittent jamais la dette d'un pays à un autre. Elles permettent à un créancier de l'Angleterre de recevoir dans le lieu de sa résidence, une certaine somme d'argent d'un débiteur de l'Angleterre. Tous deux accomplissent le transfert, la cession d'une dette, mais ils ne l'acquittent pas. Personne ne niera que des demandes d'or (s'il arrivait jamais que le créancier n'acceptât que de l'or) puissent provoquer une hausse dans sa valeur. C'est pourquoi, si les marchandises baissaient considérablement, il ne faudrait y voir que l'effet naturel d'une telle cause. Mais comment une hausse quelconque dans le prix de l'or évalué en *bank-notes* en faciliterait-elle l'acquisition dans le cas même où on thésauriserait en Angleterre?

Le vendeur ne se laissera pas séduire par un accroissement de valeur nominale. Il lui importera peu que son or soit vendu à 3 l. 17 sh. 10 1/2 d. ou à 4 l. 12 s. l'once, pourvu que l'une ou l'autre de ces sommes lui procure les marchandises contre lesquelles il voulait, en définitive, échanger son or. Si donc on accorde aux billets de banque de 3 l. 17 sh. 10 1/2 d. une valeur égale à 4 l. 12 s. dans les opérations sur les marchandises qu'on veut acheter, ces deux prix équivaudront à la même quantité d'or. Maintenant peut-on nier

qu'en réduisant le montant des bank-notes on en élève la valeur? Et, s'il en est ainsi, comment la réduction des billets de banque pourra-t-elle nous empêcher d'obtenir au dedans et à l'étranger cette même masse d'or qui nous sert à acquitter notre dette à l'étranger, et que nous obtenons par un prix nominal et fictif?

« Il arriva une époque, dit M. Bosanquet, où nous fûmes contraints à recevoir du blé de nos ennemis eux-mêmes, sans la plus légère stipulation en faveur des producteurs nationaux, et en payant des neutres pour nous l'apporter. Eh bien! M. Ricardo nous affirme que les exportations de lingots et de marchandises destinées à payer le blé qu'on importait ici, se résumaient entièrement en une question d'intérêt, de lucre, et que lorsque nous donnons des marchandises en échange de céréales, ce doit être par choix et non par nécessité. Il nous dit que, même en face de la famine, nous n'importerons pas plus de marchandises que nous n'en exporterons, à moins d'une exubérance de circulation monétaire. »

M. Bosanquet parle comme si la nation tout entière, transformée collectivement en un seul corps maîtrisé par la faim, importait du blé et exportait de l'or. Il ne remarque pas que l'importation du blé, même dans l'hypothèse supposée, est un fait isolé dirigé par les mêmes motifs que ceux des autres branches de commerce. Quelle est donc la contrainte mise en œuvre pour nous faire recevoir des blés ennemis? Je pense qu'elle se réduit aux besoins qui sollicitent cette marchandise et en font un article d'importation avantageux. Mais si ce commerce entre deux nations, loin d'être forcé, repose, comme on peut le certifier, sur des conventions volontaires, je maintiens hautement que, même en face d'une famine dévorante, on ne paiera le blé de la France, en or, que dans le cas où l'exportation de ce métal offrira au négociant d'assez grands avantages : c'est-à-dire dans le cas où il pourra vendre son blé en Angleterre pour plus d'or qu'il n'en a consacré à l'acheter.

M. Bosanquet, ou tout autre spéculateur qu'il pourra connaître, voudra-t-il importer du blé contre de l'or à d'autres conditions? — S'il n'en est point qui y consente, comment le blé pénétrera-t-il en Angleterre, si l'or ou quelque autre marchandise n'y est moins chère? Et en nous renfermant dans les questions relatives à ces deux marchandises, n'est-il pas évident que ces opérations indiquent d'une manière également certaine que l'or est plus cher en France et le blé en Angleterre?

Ne voyant rien dans les démonstrations de M. Bosanquet qui puisse

me porter à changer d'opinion, je dois persister à reconnaître que c'est l'intérêt, et l'intérêt seul qui provoque l'exportation de l'or, d'après les mêmes principes qui lui font régler celle de toutes les autres marchandises. M. Bosanquet, avant d'attribuer tant d'extravagance à cette opinion, eût sainement agi en s'armant comme le vulgaire de raisons propres à prouver cette extravagance ; et il n'eût probablement pas nui à sa propre cause s'il eût bien voulu exposer, en 1810, les arguments qui le font appuyer un principe déjà proclamé par M. Thornton en 1802, et dont on contesta l'exactitude en 1809.

On n'exportera des lingots que dans le cas où ils auraient été primitivement importés dans ce but, ou bien dans le cas où les mouvements de notre circulation intérieure en auraient diminué pour nous l'utilité et le prix. — Si de nouveaux décrets de Milan, des lois d'embargos, des actes de *non-intercourse*, agissaient sur l'exportation des marchandises, ils influeraient aussi sur leur importation; car une nation ne peut continuer à *acheter* si elle ne peut en même temps *vendre*. L'Angleterre le peut moins que toute autre, elle qui, par l'exubérance de son papier, a chassé de la circulation toute trace de métaux précieux.

M. Bosanquet nous dit : « Si la circulation est avilie au-dessous de la valeur de l'or, il y faudra voir un fait absolu et non relatif, qui réagira également sur tous les changes. » Rien de plus vrai. Et c'est pourquoi M. Bosanquet eût victorieusement attaqué l'opinion du *Committee*, s'il avait pu démontrer que le change de l'Angleterre avec un pays, quel qu'il soit, dont la circulation n'est ni altérée, ni dégradée, lui a été effectivement favorable.

Des écrivains versés dans cette matière ont dernièrement, ce me semble, jeté des vues erronées sur l'exportation des monnaies, et sur les effets que déterminait, dans le prix des lingots, un accroissement de circulation produite par des émissions de papier.

M. Blake l'examine ainsi : « Tous les écrivains économistes qui me sont connus paraissent persuadés que toutes les fois que le taux du change s'écarte du pair d'une quotité supérieure aux frais de transport des lingots, ces lingots émigrent. Cette erreur vient de n'avoir pas suffisamment distingué les effets du change réel et du change nominal. » L'auteur a consacré un grand nombre de pages à prouver que toute addition faite à la monnaie de papier, alors même qu'une grande partie de la circulation est desservie par les métaux précieux, aura pour effet de renchérir les lingots dans une proportion

égale vis-à-vis des autres marchandises. De plus, le change étranger se trouvant avili *nominalement* au même degré, il n'y aura aucun avantage à exporter des lingots.

La même opinion a été soutenue par M. Huskisson, p. 27.

Si la circulation monétaire d'un pays reposait en partie sur l'or, en partie sur le papier, et si l'on en doublait la masse par de nouvelles émissions de papier, on verrait se reproduire sur les prix les mêmes effets que dans le cas précédent (celui d'une hausse dans le prix des marchandises). « Mais ces émissions n'augmentant pas plus l'abondance de l'or en ce pays que dans les autres parties du monde, sa valeur comme *marchandise*, relativement à celle des autres marchandises, restera la même; comme *marchandise*, encore son prix s'élèverait dans la même proportion que le prix des autres objets; quoique, à l'état de *coin*, et revêtu d'une dénomination légale, il ne pût avoir cours que conformément à son *empreinte*.

C'est pourquoi l'exportation des monnaies d'or accompagne dans tous les pays cet accroissement de papier, — non parce que l'or, comme *marchandise*, y fût devenu plus abondant et moins précieux relativement aux autres objets; mais par cela que sa valeur comme *monnaie* reste la même, tandis que son prix s'est élevé simultanément avec celui de tous les autres objets par rapport à cette monnaie elle-même.

Si la circulation se composait exclusivement de papier, je me réunirais à ces écrivains pour les fluctuations qu'ils ont assignées à la valeur de l'or comme marchandise; mais tant que la circulation sera entièrement métallique ou dévolue simultanément à l'or et au papier, une surémission de monnaie de papier ne pourra jamais provoquer une hausse dans le prix des lingots.

Si l'on introduisait dans une circulation monétaire d'or et de papier une quantité additionnelle de monnaie de papier, la valeur de la circulation totale serait diminuée; ou, en d'autres termes, le prix des denrées hausserait, que ce prix fût évalué en pièces d'or ou en papier. La même marchandise, après l'augmentation du papier, achèterait une plus grande quantité d'onces d'or, parce qu'elle équivaudrait à une plus forte quantité d'unités monétaires. Mais ces messieurs ne contestent pas la possibilité de convertir le numéraire en lingots, malgré les lois qui l'interdisent. N'en résulte-t-il pas alors que la valeur de l'*or-monnaie* et la valeur de l'*or-lingot* tendront rapidement à une parfaite égalité? Si donc une marchandise, par suite d'une surémission de papier, s'échangeait contre plus d'or-mon-

naie, elle s'échangerait aussi contre plus d'or en lingots. C'est pourquoi il n'est pas exact de dire que la valeur relative des lingots d'or et des marchandises serait la même après qu'avant la multiplication du papier.

La dépréciation qu'occasionnent, dans la valeur de l'or comparé aux marchandises, les émissions de papier faites en un pays où l'or est partie constituante de la circulation, se trouve tout d'abord limitée à ce seul pays. Si l'on isolait ce pays pour anéantir ensuite son commerce avec tous les autres peuples, cette diminution de la valeur de l'or se perpétuerait jusqu'au moment où les besoins du travail manufacturier enlèveraient toutes les unités monétaires d'or à la circulation. Alors, et alors seulement, pourrait-on découvrir une dépréciation sensible dans la valeur du papier comparé à l'or, quelle que soit d'ailleurs la masse de la circulation.

Dès que l'or aura complétement disparu de la circulation, les demandes permanentes des manufactures élèveront sa valeur au-dessus du papier, et il retrouvera promptement la valeur qu'il avait relativement aux autres marchandises, avant qu'on n'eût accru la circulation par des émissions de papier. Les mines fourniraient alors la quantité d'or nécessaire, et la monnaie de papier continuerait à rester dépréciée. Pendant tout cet intervalle, si le pays possède des mines, il en aura dû suspendre l'exploitation ; car l'avilissement du prix de l'or aura réduit les bénéfices du capital engagé dans les mines à un taux inférieur au niveau général des profits du commerce. Aussitôt cet équilibre rétabli, la production de l'or reprendrait toute sa régularité. Telles seraient les conséquences d'une surémission de papier pour un pays qui n'aurait aucun commerce avec le reste du globe.

Mais si le pays supposé étendait, comme l'Angleterre, son commerce sur tous les points du monde, l'excès de sa circulation serait balancé par une exportation d'espèces. Et si cet excès ne dépassait pas le montant du numéraire en circulation, la facilité avec laquelle ceux qui éludent les lois sauraient l'accaparer préviendrait toute dépréciation possible.

Supposons que l'Angleterre possède 1000 onces d'or à l'état *de lingots* et 1000 onces à l'état *de monnaie*, et admettons qu'en même temps le change soit au pair avec les pays étrangers ; c'est-à-dire, que la valeur de l'or étant au dehors précisément égale à la nôtre, il ne puisse y avoir profit à l'exporter ou à l'importer ;

Supposons encore qu'à la même époque, la Banque émette une

somme supplémentaire et représentative de 1000 onces d'or en billets non remboursables en espèces. Si ses lingots conservaient, après l'émission, leur valeur première (ce qui serait le principe qu'on affirme), comment exporterait-on une seule guinée? Quel spéculateur s'exposerait aux soucis et aux risques d'expédier des guinées sur le Continent, pour les y vendre comme lingots, si la valeur des lingots continuait à être aussi élevée en Angleterre? — Ne fondrait-on pas la monnaie pour la vendre comme lingots à l'intérieur, jusqu'au moment où leur valeur, relativement à ceux des autres pays, ou au prix des autres marchandises, aura baissé d'une quantité suffisante pour couvrir les dépenses de transport; en d'autres termes, jusqu'à ce que le change soit descendu au taux qui peut défrayer ces dépenses? Cette limite atteinte, les 1000 onces disparaîtraient tout à coup; ou si on en conservait une partie, elle aurait une valeur égale à celle d'un même poids d'or en lingots. J'ai constamment envisagé comme impuissante la loi qui interdit l'exportation. Et si l'on affirmait que cette loi peut être strictement exécutée, l'argument s'appliquerait aussi justement au cas où l'on aurait employé les *coins* d'or au lieu du papier pour accroître la circulation.

Il paraît dès lors évident :

Premièrement, qu'une addition à la masse de papier, dans une circulation que l'or et le papier se partagent, n'a pas nécessairement pour effet de hausser les lingots d'or dans la même proportion que les autres marchandises; — secondement, qu'une telle augmentation n'abaissera pas le change nominal, mais le change réel et, conséquemment, déterminera l'exportation de l'or.

Mais, pour en revenir à M. Bosanquet, il déclare « que les trois propositions (celles que je viens de commenter) paraissent avoir été » énoncées par le *Committee* et par les auteurs dont les théories ont » servi de base au rapport, pour faire envisager la dépréciation du » papier-monnaie de ce pays comme la conséquence nécessaire de » l'impossibilité que l'on éprouve à expliquer par d'autres causes » l'avilissement des changes et l'enchérissement des lingots. On peut » les appeler des arguments négatifs. »

Quant à ce qui me concerne ici, comme étant l'un des auteurs inculpés, M. Bosanquet est inexact. La troisième de ces propositions n'a dans aucune circonstance été produite par moi. L'hypothèse d'une balance des paiements favorable ou contraire à notre pays importe fort peu, suivant moi, à l'évidence de la théorie que je soutiens.

Que l'or constitue une partie de nos exportations ou une partie de nos importations, il n'y a rien là qui puisse influer sur cette vérité surabondante que notre circulation n'est estimée ni par les étrangers, ni par nous-mêmes, à sa valeur en lingots. — Mais pourquoi notre circulation serait-elle descendue plus bas que celles d'Amérique, de France, de Hambourg, de Hollande, etc. ? La réponse est qu'aucun de ces pays n'a une monnaie de papier non conversible en espèces à la volonté du porteur.

CHAPITRE V.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ARGUMENT QUE PRÉSENTE M. BOSANQUET POUR PROUVER QUE LA BANQUE D'ANGLETERRE N'A PAS LE POUVOIR DE DONNER COURS FORCÉ AUX BILLETS DE BANQUE.

La quatrième proposition, celle qui s'offre actuellement à notre discussion, porte :

« Que la Banque, pendant la *restriction,* possède exclusivement le » privilége de limiter la circulation des *bank-notes.* »

Il est difficile de déterminer si même M. Bosanquet croit qu'une circulation forcée de papier peut avoir pour résultat d'abaisser le change, tant il met d'assurance à affirmer qu'il n'existe aucune connexité entre les changes et le montant des billets de banque. — Si la Banque était effectivement destinée à devenir une banque gouvernementale, dans le sens que M. Bosanquet attache quelque part à ce terme; si elle avait pour mission d'avancer tous les fonds nécessaires à l'exercice d'une année; si de vingt millions elle portait le montant de ses billets à cinquante millions, ne pourrait-on pas dire à juste titre qu'elle donne un cours forcé à une monnaie de papier? Et les conséquences de cette circulation arbitraire ne seraient-elles pas la dépréciation de ses billets, l'accroissement du prix des lingots et la baisse des changes étrangers? Ces effets ne se produiraient-ils pas alors même que le gouvernement cautionnerait les billets de la Banque et que personne ne douterait de leur remboursement définitif? L'abondance de la circulation n'entraînerait-elle pas à elle seule une dégradation? ou bien viendra-t-on déclarer qu'une exubérance de monnaie de papier, quelle qu'elle soit, ne peut la déprécier, tant que son remboursement final reste certain? On soutiendra difficilement, je pense, une proposition aussi extravagante, et l'on admettra conséquemment, que la dépréciation peut naître de l'abondance seule des billets, quelque grands qu'on suppose les fonds de réserve de leurs créateurs.

Comme ces symptômes, inséparables d'une circulation de papier

forcée, sont en ce moment trop éclatants pour être niés; comme on ne peut les expliquer par d'autres moyens théoriques ou pratiques, ne sommes-nous pas autorisés à soupçonner que la Banque d'Angleterre, telle qu'elle est actuellement constituée, n'est pas aussi dénuée, que ses amis voudraient nous le faire admettre, du pouvoir de donner cours forcé à une monnaie? Je n'ai pas prétendu, par les mots *circulation forcée*, accuser la Banque de s'être écartée de ces sages précautions qui ont habituellement présidé à ses émissions. J'ai seulement voulu dire que *le bill de restriction* lui permet de maintenir, par une concession fondée sur la quantité de numéraire existant, de maintenir, dis-je, dans la circulation une masse de billets supérieure à celle qu'elle eût conservée sans cette mesure. — C'est ce surplus que je considère comme produisant les mêmes effets qu'une circulation imposée au public par une banque gouvernementale. L'assertion qui porte que les émissions ne dépassent pas les besoins du commerce n'a aucune valeur, parce qu'il est impossible de déterminer la somme que nécessitent ces besoins. Le commerce est infatigable dans ses demandes; et ses mêmes branches peuvent employer 10 ou 100 millions d'agents de circulation. La quantité dépend ici entièrement de la valeur. Si les mines ont été dix fois plus productives, la même industrie emploiera dix fois plus de numéraire. M. Bosanquet adopte cette opinion; mais il repousse toute analogie entre les émissions de la Banque et les produits d'une nouvelle mine d'or.

M. Bosanquet fait sur ce sujet les observations suivantes :

« M. Ricardo a assimilé la Banque d'Angleterre pendant la restriction, et relativement à l'effet de ses émissions, à une mine d'or dont le produit, versé dans la circulation en accroissement des agents monétaires déjà suffisants, deviendrait un excès. Il attribue à ce trop plein le pouvoir incontestable de déprécier la valeur de la monnaie existante, ou, en d'autres termes, d'élever le prix des marchandises contre lesquelles on les échange habituellement. Mais M. Ricardo n'a pas fixé le terme le plus essentiel de la comparaison : *Pourquoi* la découverte d'une mine d'or produirait cet effet. Elle le produirait, parce que les propriétaires émettraient le métal de leurs mines en réponse à toutes les demandes, sans contracter l'engagement de restituer une valeur égale aux détenteurs; et en s'affranchissant du désir ou de la nécessité de rappeler et d'annuler ce qu'ils ont émis. Progressivement, les émissions croissent au point de dépasser les besoins de la circulation; l'or ne produit plus, comme or, de bénéfices au dé-

tenteur; il ne peut le consommer ni s'en vêtir. Pour le fertiliser, il faudra qu'il l'échange contre des objets d'une utilité immédiate ou contre ceux qui promettent un revenu. La demande et, par suite, le prix des marchandises et des valeurs réelles s'élèveront donc relativement à l'or; et cette progression se perpétuera tant que la mine sera exploitée. Dans les circonstances que j'ai supposées, cet effet se reproduirait également, si les émissions consistaient en papier d'une banque gouvernementale. J'admets entièrement toute ces déductions; mais je n'y vois pas un seul point d'analogie avec les émissions de la Banque d'Angleterre.

» Le principe sur lequel la Banque fonde l'émission de ses billets est celui du prêt. Chaque billet est livré à la demande d'une partie. Celle-ci devient débitrice envers la Banque du montant du billet; garantit la restitution de ce billet ou de tout autre d'une valeur égale, à une époque fixe et rapprochée, et paie en outre un intérêt proportionné à l'échéance. »

Supposons actuellement que la mine d'or soit une propriété de la Banque, sise sur son propre terrain; supposons que la Banque fasse frapper en guinées l'or de ses exploitations, et qu'au lieu d'émettre des billets, quand elle escompte le papier ou les revenus du gouvernement, elle ne livre que des guinées à la circulation: — pourrait-on assigner à ses émissions d'autre limite que la fécondité future de sa mine? En quoi différeraient les circonstances, si la mine était la propriété du roi, d'une compagnie de marchands, ou d'un simple particulier? M. Bosanquet admet que dans ce cas la valeur de la monnaie fléchirait, et je suppose qu'il admet aussi que cette baisse serait en rapport direct avec son accroissement.

Mais que deviendra l'or entre les mains du propriétaire de la mine? Il servira à lui donner des intérêts, ou, en définitive, il affluera vers ceux qui l'utiliseront dans ce but. C'est là sa véritable tendance. Il pourra circuler entre les mains de 100 ou 1000 personnes; mais en dernier ressort il retrouvera cette fonction.

Maintenant, si la mine double la quantité de la monnaie, elle dépréciera sa valeur dans la même proportion et en provoquera une demande deux fois plus considérable. — Le négociant qui réclamait un prêt de 10,000 l. st. demandera actuellement 20,000; et il lui importera fort peu de distinguer s'il continue à n'emprunter que 10,000 l. st. à la Banque, et 10,000 l. st. à ceux chez qui ces fonds retournent en définitive, ou s'il emprunte la totalité des 20,000 l. st. à la Banque elle-même. L'analogie me semble complète et au-dessus de toute contesta-

tion. Les émissions d'un papier non conversible en espèces sont régies par les mêmes principes et déterminent les mêmes conséquences que si la Banque, propriétaire de la mine, ne livrait que de l'or à la circulation. Quel que soit le rapport des accroissements de l'or, sa dépréciation multipliera les emprunteurs au même degré. Et le principe s'applique aussi justement au papier. Si la dépréciation de la monnaie est assez considérable, le papier, quelqu'abondant qu'on le suppose, pourra toujours être absorbé, et les résultats seront les mêmes, que la Banque achète les marchandises avec ses propres billets, ou qu'elle escompte les signatures de ceux qui les appliqueront au même but.

Les conséquences que M. Bosanquet a énumérées se présenteraient effectivement, si l'on admettait qu'une somme déterminée pût être, seule et sans addition, employée dans la circulation. Mais je nie qu'il puisse exister un excédant ainsi condamné à la stérilité par l'absence de placements avantageux ; excédant qui se dirigerait alors nécessairement vers la Banque, en paiement d'effets déjà escomptés, ou qui paralyserait, jusqu'à concurrence de cette somme, les demandes en avances de fonds.

Si la monnaie pouvait conserver la même valeur, indépendamment de l'abondance des émissions, ces conséquences seraient réelles; mais comme son entrée dans la circulation détermine aussitôt une dépréciation, la somme supplémentaire conservera son cours par le fait des débouchés qui lui sont ouverts.

Reportons-nous à l'effet que produirait l'établissement d'une banque appuyée sur un crédit universel, dans un pays où la circulation serait complétement métallique.

Cette banque escompterait des effets ou ferait des avances au gouvernement, comme le fait la nôtre. Si le principe que défend M. Bosanquet est exact, ses billets devraient lui revenir aussitôt après leur émission; car la masse des agents métalliques étant auparavant suffisante pour les mouvements commerciaux du pays, cette quantité additionnelle de monnaie se trouverait sans emploi possible. Mais ceci est contraire, à la fois, à la théorie et à l'expérience. Les émissions de la Banque, comme aujourd'hui, ne déprécieraient pas seulement la monnaie, mais encore la valeur des lingots, ainsi que j'ai essayé de l'exposer. La tentation de les exporter s'éveillerait aussitôt, et l'affaiblissement de la circulation lui restituerait sa valeur première. La Banque multiplierait ses émissions et les mêmes effets se reproduiraient; mais dans aucun cas on n'aurait à constater un excès suffisan pour entraîner les porteurs de billets à les renvoyer à la Banque en li-

quidation de prêts, si la loi contre l'exportation du numéraire pouvait être rigoureusement appliquée. La monnaie serait beaucoup demandée, non parce qu'elle ne peut être absorbée par la circulation; mais parce qu'il y aurait profit à l'exporter. Toutefois, supposons un cas où la monnaie ne puisse être exportée avec bénéfice; supposons que tous les pays européens confient aux métaux précieux les mouvements de leur circulation et que tous, simultanément, établissent chez eux une banque régie par les mêmes principes que la Banque d'Angleterre. Pourraient-ils ou ne pourraient ils pas ajouter individuellement à la circulation métallique une certaine proportion de papier? Et pourraient-ils, ou ne pourraient-ils pas perpétuer le cours de ce papier? L'affirmation mettrait fin tout d'abord à notre argumentation. Elle prouverait qu'on peut étendre une circulation déjà suffisante sans forcer les billets à revenir à la Banque en paiement d'effets souscrits. Si l'on répondait par une négation, j'en appellerais à l'expérience; je réclamerais l'exposé du système par lequel les bank-notes furent primitivement créés, et par lequel ils se perpétuent dans la circulation.

Ce serait un travail pénible que de suivre dans toutes ses phases l'analogie qui existe entre le premier établissement d'une banque, la découverte d'une mine et la situation actuelle de notre Banque. Mais je demeure convaincu que, sous l'empire des principes soutenus par les directeurs de la Banque, on n'aurait pu maintenir la circulation d'un seul billet de banque, et que la découverte des mines de l'Amérique n'aurait pu ajouter une seule guinée à la masse monétaire de l'Angleterre. En effet, la quantité supplémentaire d'or aurait afflué, suivant ce système, dans une circulation déjà complète et qu'on ne pouvait plus étendre.

Refuser d'escompter les billets, qui n'auraient pas pour origine des opérations régulières, serait tout aussi inefficace pour limiter la circulation. Car tout en accordant aux directeurs les moyens de reconnaître ces billets, chose complétement inadmissible, on lancerait encore dans la circulation une quantité de papier supérieure, non aux besoins actifs du commerce, mais à la monnaie qu'on pourrait maintenir dans les canaux de la circulation, sans le secours d'une dépréciation. Il est avéré que les mêmes 1000 l. st. peuvent liquider vingt opérations *bonâ fide* dans un jour. Elles peuvent acquitter le prix d'un navire; le vendeur de ce navire pourra les faire servir à payer son cordier, ainsi que ses marchands de chanvre en Russie, etc., etc. Mais comme toutes ces opérations ont été faites *bonâ fide*, il pourra tirer pour chacune une lettre de change, et la Banque, d'après son

système, éscompter toutes ces diverses signatures. De sorte qu'on aura versé dans la circulation 20,000 l. st. pour effectuer des paiements auxquels 1000 l. st. équivalent. Je sais que l'opinion du docteur Smith, telle que l'interprète M. Bosanquet, paraît justifier ses doctrines; mais cet habile écrivain a déclaré dans divers passages de son traité, et quelques pages après celle que M. Bosanquet cite, que « la somme du papier-monnaie de tout genre, qui peut régulièrement avoir cours dans un pays, n'excédera jamais la valeur de l'or et de l'argent auxquels il s'est substitué, ou qui desserviraient la circulation s'il n'y avait point de monnaie de papier; le commerce étant d'ailleurs supposé le même. »

Nous ne devons pas soumettre notre circulation à cette épreuve. Si, avec le montant actuel de ses unités monétaires, elle consistait en or et en argent, il n'est pas de lois, quelque sévères qu'on les suppose, capables de les retenir dans la circulation. On en fondrait et exporterait une partie jusqu'à ce qu'un juste équilibre se fût rétabli. Ce niveau atteint, il serait tout aussi impossible d'en déterminer l'exportation. Nous n'entendrions plus alors parler d'une balance de paiements défavorable, ni de la nécessité d'exporter de l'or en échange de blé. Les penseurs familiarisés avec les écrits du docteur Smith, ne douteront pas de la vérité de ces conséquences. Mais s'il en pouvait être autrement; si le continent aveuglé, adoptait cette politique — presque impossible tant elle est absurde — d'attirer sur ses marchés une marchandise qui l'inonde déjà, où seraient donc les conséquences désastreuses que nous aurions à redouter dans le cas même où la circulation descendrait au niveau qu'elle occupait avant la découverte de l'Amérique? N'y aurait-il pas là bénéfice national, en ce sens, que la circulation du même commerce s'accomplissant avec moins d'or, l'excédant pourrait en être avantageusement appliqué à l'achat de marchandises plus utiles et plus productives? Si même la circulation du papier diminuait dans la même proportion, les profits dont jouit actuellement la Banque, ne seraient-ils pas répartis à ceux qui peuvent invoquer de meilleurs titres à ces avantages?

Il est heureux pour le public que la Banque ait réellement, pour les escomptes, cette répugnance que cite M. Bosanquet. Car, sans ce frein, il est impossible de calculer à quel point on aurait de nos jours multiplié les billets de banque. Et pour tous ceux qui ont approfondi cette matière, ce sera un grand sujet de surprise que de voir en quelles bornes sages et modérées notre circulation a été maintenue, en face des principes que les directeurs de la Banque proclament comme les guides régulateurs de leurs émissions.

CHAPITRE VI.

OBSERVATIONS SUR LES PRINCIPES DU SEIGNEURIAGE, OU DROIT DE MONNAYAGE.

Le docteur Smith, quoique favorable à l'établissement d'un léger droit de fabrication sur les monnaies, avait su prévoir tous les inconvénients qui résulteraient d'un seigneuriage élevé.

Les limites au delà desquelles il n'est plus avantageux d'étendre ce droit, sont posées par les dépenses qu'on supporte pour frapper des lingots en *coins*. Si le seigneuriage excède ces frais inévitables, il offrira un bénéfice réel aux faux monnayeurs, quand bien même ils donneraient à leurs monnaies imitées le poids et le titre voulus par la loi. Mais même dans ce cas, comme l'addition d'unités monétaires, en grossissant la circulation au delà des besoins du commerce, diminue la valeur de la monnaie, l'industrie des faux monnayeurs cessera nécessairement au moment où la valeur des *coins* ne dépassera plus celle des lingots d'une somme supérieure aux frais de fabrication. Si l'on garantissait le public contre ces additions illégales faites aux agents de circulation, il n'y aurait point de seigneuriage, si élevé qu'il fût, que le gouvernement ne pût établir avantageusement; car la valeur du numéraire excéderait dans le même rapport celle des lingots. Si le droit était de 10 pour cent, le lingot serait nécessairement à 10 pour cent au-dessous du prix à la Monnaie. S'il était de 50 pour cent, la valeur du *coin* excéderait d'autant celle des lingots. Il en résulte donc, qu'un poids donné en lingots ne pourra jamais dépasser en valeur le même poids donné en numéraire, mais que celui-ci pourra excéder le poids en lingots d'une somme égale aux frais de seigneuriage. Quelque grands que soient ces frais, cette supériorité subsistera, si d'ailleurs on reste assuré contre la fausse monnaie. Il en résulte aussi, qu'indépendamment de cette sécurité, l'industrie des faux monnayeurs cessera aussitôt qu'ils auront assez ajouté aux signes monétaires pour faire descendre la supériorité de leur valeur sur celle des lingots, à la simple égalité avec les dépenses encou-

rues. L'examen des circonstances qui donnent la valeur à un billet de banque prouvera la vérité de ces principes. La valeur intrinsèque d'un billet de banque n'est point supérieure à celle du papier sur lequel il est souscrit. On peut le considérer comme un signe monétaire dont le seigneuriage est tellement énorme qu'il s'élève à sa valeur entière. Et cependant, si le pays est convenablement protégé contre un accroissement excessif produit dans ces billets par l'imprudence des créateurs ou par les menées des faux monnayeurs ou des faussaires, ils devront conserver leur valeur dans les opérations ordinaires du commerce.

Tant qu'une monnaie pareille sera contenue dans de certaines limites, il sera facile de lui donner une valeur quelconque comme agent de circulation; 3 l. 17 s. 10 1/2 d. pourront valoir une once d'or-lingot, ce qui forme le rapport d'émission, ou bien ils pourront être réduits à la valeur d'une 1/2 once. En outre, si la Banque avait le privilége exclusif de faire frapper du numéraire à la Monnaie, 3 l. 17 s. 10 1/2 d. de ses billets pourraient recevoir une valeur égale à 1, 2, 3, ou tout autre nombre d'onces en lingots d'or.

La valeur d'une telle monnaie repose entièrement sur son abondance; et dans l'hypothèse supposée, la Banque aurait le pouvoir de limiter non-seulement la masse du papier, mais encore celle des pièces métalliques.

J'ai déjà essayé de démontrer que les métaux précieux, employés comme monnaie antérieurement à l'établissement des banques, s'étaient nécessairement répartis parmi les différentes nations du monde dans des proportions relatives à leur commerce et aux paiements à effectuer; que quelle que soit la valeur des lingots ainsi affectés au jeu de la circulation, l'égalité des demandes et des besoins ressentis dans tous les pays ne permettrait point que la part échue à chacun s'accrût ou diminuât, — si ce n'est dans le cas où de nouveaux rapports commerciaux entre les peuples rendraient une nouvelle répartition nécessaire. J'ai enfin essayé d'établir que l'Angleterre, ou tout autre pays, peut substituer le papier aux lingots, mais que la valeur de ce papier doit se régler sur la valeur intrinsèque des *coins*, qui eussent alimenté la circulation à défaut du papier.

Sous ce point de vue, la monnaie de papier d'un pays représente un certain poids de lingots qui ne pourra être augmenté ni diminué, tant que son commerce et ses paiements resteront invariables. Une once d'or pourra valoir 3 l. 17 s. 10 1/2 d., ou, par des réglements

intérieurs, 4 l. 13 s. de monnaie métallique ou de papier; mais le montant actuel des lingots ainsi représentés sera éternellement le même, si, d'ailleurs, les circonstances du commerce et des paiements restent aussi les mêmes.

Supposons que la part de l'Angleterre se monte à un million *d'onces*. Si l'on parvenait à introduire et à maintenir dans la circulation un million et demi d'onces en numéraire, par une loi facile à exécuter et qui empêchât de le fondre et de l'exporter; ou si le secours d'un *bill de rectriction* permettait à la Banque de maintenir en circulation une masse de papier représentant un million et demi d'onces en *coins* d'or, ce million et demi n'y vaudrait pas plus que le million primitif. Par conséquent une once et demie de monnaie d'or ou une quantité de billets représentant cette somme, n'achèterait pas plus de marchandises qu'une once d'or-lingots. Si d'un autre côté le gouvernement prélevait un seigneuriage de 50 pour cent, ou si la Banque, possesseur exclusif du droit de monnayage, limitait ses émissions au point que ses billets ne représentassent pas plus d'un demi-million d'onces d'or au prix de la Monnaie, ce demi-million circulerait pour une valeur égale au million supposé dans le premier cas, et au million et demi du second.

On peut déduire de ces principes qu'une dépréciation monétaire ne peut naître que de l'excès des signes. Quelqu'altéré que soit le numéraire, il conservera toujours sa valeur à la Monnaie, en d'autres termes, il passera dans la circulation pour la valeur intrinsèque du métal qu'il devrait conténir, si toutefois il n'est pas trop abondant. C'est donc une fausse théorie que celle qui suppose que des guinées de 5 dwts. 8 g. ne peuvent pas circuler avec des guinées de 5 dwts. ou moins. Comme elles pourraient être assez rares pour valoir chacune 5 dwts. 10 grains dans la circulation, il n'y aurait aucun avantage à les en retirer, tandis qu'il y aurait, au contraire, tentation à les y maintenir. Les pièces les plus lourdes échapperaient, il est vrai, difficilement au creuset du fondeur; mais ce résultat serait entièrement dû à l'accroissement de circulation produit soit par des émissions exagérées de la Banque, soit par le contingent de numéraire que l'industrie des faux monnayeurs jetterait dans la circulation.

Notre monnaie d'argent jouit dans la circulation d'une valeur supérieure à celle qu'elle a comme métal, parce que, malgré le bénéfice réservé aux contrefacteurs, son abondance n'a jamais été suffisante pour réagir sur sa valeur.

C'est dans ce principe que nous devons aussi chercher l'explication du phénomène par lequel le prix des lingots, antérieurement à la refonte de 1696, ne s'éleva jamais aussi haut qu'on aurait dû l'attendre de la composition falsifiée des monnaies à cette époque. La quantité ne s'était pas accrue dans une proportion directe avec l'altération de la qualité.

Il résulte encore de notre système que dans un pays où l'or est la mesure des valeurs, et où les lois sont impuissantes contre l'exportation, le prix des lingots d'or ne dépassera jamais celui de la monnaie; qu'il ne peut lui être inférieur que d'une quotité égale aux dépenses de monnayage; qu'enfin ces variations naissent entièrement du rapport qui existe entre le commerce du pays et le contingent de numéraire ou de papier-monnaie: en d'autres termes, que la valeur des lingots ne pourra s'élever à la hauteur même du prix de la Monnaie, que sous l'influence d'un excès de circulation. Si, en effet, on reconnaît dans l'Etat un pouvoir doué du privilége d'accroître capricieusement la monnaie de papier, et affranchi en même temps du paiement de ses billets, il ne peut y avoir d'autres limites pour le prix de l'or que la volonté de cette nouvelle dictature.

CHAPITRE VII.

EXAMEN DES OBJECTIONS PRÉSENTÉES PAR M. BOSANQUET CONTRE CETTE PROPOSITION « LA CIRCULATION ISSUE DE LA BANQUE D'ANGLETERRE RÈGLE CELLE DES BANQUES DE PROVINCE. »

L'autre proposition que M. Bosanquet s'efforce d'infirmer est celle où la commission a formulé son opinion dans ces termes : « La circulation monétaire des banques de province dépend des émissions de la Banque et leur est proportionnelle. »

L'autorité d'une foule d'esprits pratiques vient encore appuyer la vérité de ce principe. Avouons que c'est là une singulière fatalité, qui n'a su ravir à la consécration des hommes dont les opinions sont les plus respectées dans cette matière, qu'un petit nombre de ces principes du *Bullion-Committee* si soigneusement choisis par M. Bosanquet.

Ainsi l'opinion des praticiens les plus habiles a été et est toujours que les fluctuations du change ne peuvent pendant longtemps s'écarter des limites posées par la Commission. Ce principe, qui veut que *dans l'état normal d'une circulation, le prix des lingots ne peut, pour un temps considérable, excéder le prix à la Monnaie,* a reçu des mêmes arbitres une éclatante confirmation qui seconde encore la proposition que nous discutons actuellement.

M. Huskisson s'est déjà armé, pour en faire ressortir l'évidence, de l'autorité du gouverneur de la Banque qui disait dans sa déposition au Committee, p. 127 : « Les banques provinciales, en ne réglant pas leurs opérations sur le système de la Banque d'Angleterre, *pourraient* émettre une surabondance de billets ; mais, à mon avis, cet excès n'aurait pas plutôt atteint un développement sensible qu'il trouverait son remède en lui-même, car les porteurs d'un tel papier le représenteraient immédiatement aux souscripteurs, quand ils verraient que cette surémission a eu ou aura pour résultat d'en réduire la valeur au-dessous du pair. Ainsi, quoique l'équilibre

puisse être légèrement et transitoirement troublé, on ne verra se perpétuer aucune surémission notable, par cela seul que la nature des choses tend à mettre sans cesse la masse des billets de banque en rapport avec les besoins du public. » M. Gilchrist, directeur de la Banque d'Ecosse, déclara au comité que, « si la Banque d'Angleterre restreignait ses émissions, les banques d'Ecosse se trouveraient naturellement dans la nécessité de diminuer les leurs. » — « Les émissions de la Banque d'Angleterre, dit-il, agissent sur celles des banques écossaises de la manière suivante : Si ces dernières versent dans la circulation plus de papier qu'elles ne le devraient proportionnellement aux opérations de la Banque d'Angleterre, elles sont entraînées à faire traite sur Londres à un change *inférieur.* » Dans l'interrogatoire qu'on fit subir à M. Thompson, banquier de province et membre de la Commission, on lui demanda : « Quel était le critérium sur lequel les banques provinciales réglaient leurs émissions ? » Il répondit : « Ce critérium repose dans l'abondance ou la rareté des billets de banque. — *Q.* Leurs émissions sont donc relatives à celles de la banque? — *R.* Mon avis est que cette relation existe. »

M. Bosanquet fait observer que la commission n'a pas fixé le sens qu'elle attache à ces mots : *excès de circulation.* — « C'est pourquoi, ajoute-t-il, je pense que leur signification dans le Rapport est celle que leur attribue le docteur Smith, et par laquelle il *désigne une quantité monétaire supérieure à celle que les besoins du pays peuvent aisément employer ou absorber.* » Et ailleurs : « Comme il n'est pas manifeste que le papier excède cette quantité, il semble tout au moins que l'*onus probandi* appartient à la Commission. »

Mais tel n'est pas, selon moi, le sens que le Comité attache au mot *excès.* Il résulte de cette version qu'il ne saurait y avoir *excès* tant que la Banque ne paie pas en espèces; car le commerce du pays peut aisément employer et absorber les sommes que la Banque livrera à la circulation, quelle que soit d'ailleurs leur importance. C'est pour avoir ainsi compris le mot *excès* que M. Bosanquet pense que la circulation ne peut jamais être surabondante, parce qu'alors le pays ne saurait l'employer facilement. A mesure que les livres sterling se dégraderont, le besoin du montant nominal de ces livres s'accroîtra, et leur somme multipliée ne sera pas plus *excessive* qu'elle ne l'était auparavant. Par le mot *excès* donc, la commission doit entendre la différence à calculer pour le montant de la circulation, entre la somme réellement employée et celle qui le serait, si la livre sterling retrouvait sa *valeur en lingots.* Cette distinction est plus impor-

tante qu'elle ne le paraît au premier abord, et M. Bosanquet sentait bien que c'était là le sens que j'avais eu en vue. Il a poussé l'obligeance jusqu'à fixer mon interprétation dans un passage où elle semblait obscure. Il l'a fait de la manière la plus habile et qui prouve combien il a su comprendre l'acception que j'attribuais à ces mots : *Une circulation excessive.* Il fait observer sur ce passage, p. 86 : « Si l'on adopte cette version, il deviendra presqu'inutile de rechercher, de vérifier si l'excès du papier-monnaie est un fait. Nous devons nous contenter de déduire de ses effets les preuves de son existence, et nous efforcer d'établir que toute dépréciation, comme tout renchérissement de prix des marchandises, a son principe et sa cause dans le montant seul des agents de la circulation. » J'admets franchement que tant que le haut prix des lingots et la ténuité de nos changes se perpétueront, tant que notre or conservera sa pureté, l'existence de 5 millions de bank-notes seulement dans la circulation ne me paraîtra pas un argument suffisant pour prouver que notre système n'est point discrédité. C'est pourquoi lorsque nous parlons d'un *excès* de bank-notes, nous voulons désigner cette portion des émissions totales de la Banque qui peut actuellement avoir cours, mais qui disparaîtrait si la circulation revenait à sa valeur en lingots. Quand nous parlons d'un *excès de circulation en province,* nous entendons cette portion du montant total des billets de banques provinciales, qui ne peuvent être reçus dans la circulation, parce qu'ils demeurent échangeables contre le papier de la Banque d'Angleterre, et sont dépréciés relativement à ce dernier.

Cette distinction me paraît répondre rigoureusement à l'objection que M. Bosanquet formule en ces termes : « Mais faut-il donc conclure de ce qu'il y a déjà dans la circulation plus de papier de banque que le pays n'en peut absorber et employer, qu'une émission exagérée des billets des banques de province n'entraînera pas leur dépréciation? » Si l'on admet, et comment le nierait-on? que le prix des marchandises doit partout s'élever ou fléchir en rapport direct avec l'accroissement ou la diminution des monnaies qui servent à leur mouvement, ne verra-t-on pas une augmentation des monnaies de Londres hausser le prix des marchandises dans cette ville seule, à moins qu'une partie de cette monnaie ne soit introduite dans la circulation des provinces ? La même hausse n'agirait-elle pas au contraire sur les prix de la province seule, si la masse monétaire s'y était accrue, et ne pouvait être convertie en circulation de Londres ou avoir cours sur cette place. Si l'on admet la réalisation de l'hypothèse

avancée par M. Bosanquet, celle où la circulation de Londres se multiplierait isolément et où les billets de la Banque d'Angleterre n'auraient pas cours en province, il faut se résoudre à avoir un change avec nos différents comtés, comme avec Hambourg ou la France. Ce change établirait alors que le papier de Londres est déprécié relativement au papier des provinces.

Si chaque banque provinciale se trouvait affranchie par un *bill de restriction* de l'obligation de payer ses billets en tout autre signe que son propre papier; si, de plus, ces billets étaient restreints à devenir la circulation de leur district particulier, ils subiraient tous une dépréciation relativement aux lingots. Et cette dégradation serait proportionnée à l'excédant de leur totalité sur la monnaie évaluée en lingots, qui eût circulé dans les districts, si le secours d'un tel bill n'eût pas été accordé.

Les billets d'une banque peuvent être dépréciés de 5 p. 0/0; ceux d'autres banques de 10, 20 p. 0/0, et ainsi de suite. Le bill de restriction étant exclusif à la Banque d'Angleterre, et tous les autres billets portant conversion en ses propres billets, les émissions de province ne dépasseront jamais les proportions de la Banque de Londres. « M. Bosanquet pense que j'étais tenu à démontrer qu'une impossibilité physique arrête l'accroissement des billets de banque aux dépens du papier de province et *vice versa*, avant de déclarer qu'une augmentation de billets de la Banque doit nécessairement multiplier ceux des établissements de province. »

Il ressort, je pense, de tous les développements précédents, qu'à moins de voir les billets de Londres pénétrer dans la circulation de places où ils n'étaient pas admis auparavant, il y a impossibilité sinon physique, du moins *absolue*, à ce qu'une extension des billets de la Banque d'Angleterre ne détermine pas un accroissement correspondant dans le papier de province ou une dépréciation dans la valeur des billets de Londres comparés à ceux des autres banques.

Mais comment se produit ce résultat? Comment les émissions de la Banque amènent-elles un développement de ce genre dans la circulation de province? M. Gischrist nous l'apprend. Renversons en effet l'hypothèse qu'il a supposée, et elle exprimera ceci : « Si la Banque d'Angleterre multiplie ses émissions, les banques provinciales doivent augmenter les leurs. » Le prix des marchandises s'étant élevé à Londres pendant que celui des autres places restait stationnaire, la province aura besoin de fonds pour diriger ses achats sur le marché le moins cher, les lettres de change sur l'intérieur seront beaucoup

demandées et se vendront conséquemment à prime. En d'autres termes, les billets de banque tomberont au-dessous de la valeur de la circulation provinciale. Ces demandes cesseront aussitôt que la circulation des provinces aura été élevée au niveau de la circulation de Londres, ou que celle-ci aura été réduite au niveau de la première.

Je n'aurais pas cru qu'un principe aussi clair pût être contesté. La valeur de notre circulation d'or réglait antérieurement celle d'une livre sterling sur toute la surface de l'Angleterre. Si la découverte d'une mine avait rendu l'or plus abondant, et grossi la masse monétaire employée dans la circulation de Londres, on aurait vu surgir dans les provinces un accroissement proportionnel, destiné à maintenir l'égalité des prix. Les billets de banque accomplissent aujourd'hui cette *fonction*. Si on les multiplie, la circulation des provinces devra partager l'usage de cette quantité additionnelle, ou les banques provinciales devront donner un essor relatif à leurs émissions. Il n'est pas difficile, dans de telles circonstances, de prévoir le choix de ces banques.

Le comité ayant établi : « que si un district provincial émet un excès de papier, alors que la circulation de Londres ne dépasse pas ses proportions normales, les prix éprouveront dans ce district une *hausse locale*, mais resteront immobiles sur le marché de Londres; que les porteurs de papier de province, préférant acheter à Londres où les prix sont plus doux, reporteront ce papier au banquier qui l'a émis, et lui demanderont des billets de la Banque d'Angleterre ou des traites sur Londres; qu'enfin, l'excédant des papiers de province, étant aussi renvoyé aux créateurs pour des billets de la Banque centrale, la quantité de ces billets devra nécessairement et effectivement limiter le nombre des premiers. »

M. Bosanquet s'écrie : « Est-ce donc là une conséquence inévitable? Tout en admettant la justesse de ce raisonnement dans l'hypothèse où les billets de province seraient remboursés avec du papier de la Banque, serait-on en droit de l'expliquer au cas où le paiement s'effectuerait en traites sur Londres, puisque nous avons déjà démontré les faibles liens qui rattachent ces dernières aux *bank-notes*?... » Oui certes ce droit nous est acquis. Supposons que l'*excès* du papier de province s'élève à 1000 l., les porteurs s'adresseront nécessairement aux banquiers pour obtenir 1000 l. en billets de la Banque d'Angleterre, qu'ils remettront à Londres pour y acheter des marchandises. La circulation de Londres n'aura-t-elle pas dès lors augmenté de 1000 l. st., et celle de la province diminué d'une somme égale.

Maintenant, admettons qu'au lieu d'un billet de la Banque d'Angleterre, les porteurs reçoivent une traite sur Londres; cette traite servira tout aussi bien à solder ses achats à Londres; mais comme une traite n'est que l'expression de l'ordre donné à *A* de Londres, de payer à *B* dans la même ville, la circulation de Londres restera immobile; seulement, la monnaie de province se trouvera réduite de 1000 l.

La seule différence qui caractérise ces deux cas, se résume en ce que, dans le premier, la circulation de Londres s'accroîtra de 1000 l. st., et que, dans le second, elle ne subira aucune variation. Mais le banquier de province qui aura ainsi affaibli, par la remise des mille livres de la Banque d'Angleterre, la réserve qu'il croit nécessaire à la solidité de son établissement, ne donnera-t-il pas immédiatement ordre à son correspondant de lui envoyer 1000 l. st. de billets de la Banque, soit en vendant un bon de l'Échiquier, soit par tout autre moyen.

Si les prix de Liverpool sont plus doux que ceux de Londres, je choisirai le premier marché, et si j'ai trop de billets de banque je les remettrai à Liverpool en paiement, « pourvu toutefois qu'ils y aient cours. » S'ils peuvent effectivement y circuler, Liverpool participera avec Londres à l'accroissement monétaire. Mais il n'y a rien d'improbable à ce qu'un banquier de Liverpool sache persuader à ses concitoyens que son papier répondra tout aussi bien à leurs besoins que les billets de la Banque d'Angleterre. Il se rendra donc acquéreur d'un de ces billets en échange de son papier, et il le renverra à Londres. C'est ainsi que la circulation de Liverpool se grossit par les émissions de la Banque d'Angleterre, et que M. Bosanquet se trompe en disant qu'elle peut réduire, mais jamais étendre d'un shilling la circulation des banques de Liverpool. Les commissaires ayant établi comme axiome que la monnaie des banques de province est un édifice dont le papier de la Banque d'Angleterre est la base, M. Bosanquet demande où ils ont appris cet axiome. « Ils ont bien appris, ajoute-t-il, de M. Stuckey, banquier important et expérimenté du Somersetshire que ces établissements règlent principalement leurs émissions sur les ressources qu'ils possèdent à Londres en fonds publics, en bons de l'échiquier, et autres titres conversibles; mais la quantité de billets de la Banque d'Angleterre ou d'espèces qu'ils ont en caisse n'est ainsi qu'un élément secondaire de leurs calculs, quoiqu'ils en aient constamment en réserve une masse proportionnée aux demandes éventuelles. Qu'y a-t-il donc dans cette déposition qui confirme le principe d'après lequel les billets de la Banque auraient le

privilége d'étendre ou de limiter l'essor du papier de province[1] ? »

Il serait facile de démontrer, je pense, que les émissions multipliées de la Banque entraîneraient M. Stuckey ou tout autre banquier de province à accroître le montant de ses propres billets, et cela indépendamment des valeurs dont il a énuméré le dépôt. L'altération des prix à Londres provoquerait une telle demande de papier de province, qu'un banquier y pourrait payer avec ses billets des traites sur la capitale. Avec le produit de ces traites, il augmenterait sa réserve de fonds publics, de bons de l'Échiquier, etc., et sa base, ainsi élargie, il pourrait agrandir l'édifice.

La commission ne peut pas avoir supposé que la Banque d'Ecosse, en 1763, époque où elle réduisit sa circulation en délivrant des traites sur Londres à quarante jours, ait au même moment versé des billets de la Banque entre les mains de ses correspondants. Il eût été beaucoup plus naturel de racheter ses billets en Ecosse avec le papier de la Banque d'Angleterre. Mais non ; la situation de la Banque d'Ecosse était celle que M. Stuckey a décrite. Elle possédait à Londres divers titres qu'elle autorisa ses correspondants à réaliser pour faire face à ses billets. Il y eut à Londres un transport d'argent de *A* à *B*, et le billet d'Ecosse disparut de la circulation.

---

[1] Le comité demande à M. Stuckey : « N'est-il pas dans votre intérêt, comme banquier, de réprimer la circulation des billets de la Banque d'Angleterre, et ne remettez-vous pas dans ce but, à Londres, tous les billets de cette Banque qui dépassent la somme que vous jugez prudent d'en conserver dans vos caisses à titre de réserve? — R. Incontestablement.

CHAPITRE VIII.

CONSIDÉRATIONS SUR L'OPINION SUIVANTE DE M. BOSANQUET : « LA CAUSE EXCLUSIVE DU RENCHÉRISSEMENT DES PRIX NE PROVIENT PAS D'UN EXCÈS DE CIRCULATION, MAIS DES IMPOTS ET D'UNE SUCCESSION DE DISETTES. »

Après avoir démontré ou cru démontrer l'impuissance des arguments présentés par la commission, comme preuves de l'exubérance des émissions de la Banque, M. Bosanquet dresse ses propres syllogismes pour démontrer que ces émissions n'étaient nullement excessives. La base de cette argumentation est un accroissement de prix, produit par des années de disette et des impôts aggravés. Il a invoqué en faveur de son opinion un passage du docteur Smith, que je regarde précisément comme la confirmation de celle que j'ai à ce sujet.

« Un prince, dit le docteur Smith, qui décréterait qu'une certaine partie de ses taxes serait acquittée en tel ou tel papier-monnaie, donnerait par cela seul une valeur spéciale à ce papier, quand bien même l'époque de son remboursement et de son rachat reposerait exclusivement sur la volonté du souverain. Si la Banque qui aurait émis ce papier, avait la prudence d'en maintenir la quantité à un chiffre inférieur à celui qui pourrait être absorbé par les impôts, les demandes dont il deviendrait l'objet seraient susceptibles de le faire vendre, sur le marché, à *prime* ou pour une somme excédant la valeur d'or et d'argent qu'il représentait à l'époque de son émission. »

« Dès lors, s'écrie M. Bosanquet, puisque le montant annuel des impositions dépasse largement le total des *bank-notes*, comment le papier pourra-t-il, d'après ce principe, subir une dépréciation ? Mais où donc le docteur Smith a-t-il parlé du montant annuel des taxes ? On serait tout aussi bien venu à soutenir qu'il faudrait comparer la masse du papier avec le montant des taxes de deux ou trois années. J'attache aux paroles du docteur Smith cette signification, que « si le papier n'excède pas la quantité qui en peut être complétement et

exclusivement réservée au paiement des impositions, il ne subira aucune dépréciation. » Jamais cet illustre penseur ne se serait rendu coupable d'une proposition aussi extravagante que celle dont veut bien lui faire honneur M. Bosanquet. Si l'on rapportait notre monnaie de papier à la règle du docteur Smith, ainsi modifiée, il en résulterait que le paiement journalier des taxes équivaut à la masse entière des billets de banque en circulation. De cette interprétation, M. Bosanquet conclut, que le montant général des sommes versées à l'Échiquier, étant de 76,805,440 l., ses bank-notes ne subiront de dégradation qu'au moment où ils dépasseront ce total. Quel est le lecteur qui reconnaîtra là la veritable pensée du docteur Smith?

Quand M. Bosanquet nous entretenait d'une prime réservée aux billets de banque, je pensais qu'il entendait une prime en or ou en argent, et j'avoue n'avoir jamais conçu autrement ce mot de *prime*. Mais il paraît que M. Bosanquet voulait désigner une prime qui aurait été accordée au détenteur de ces billets en un papier plus déprécié encore, soit en bons de l'Échiquier, soit en mandats sur les banquiers. Or, comme ces titres sont remboursables à une échéance déterminée, en billets de banque, ils peuvent, en de certaines circonstances, valoir moins que les billets, qui satisfont les besoins immédiats et donnent ainsi naissance à l'agio indiqué. Un assignat, sous l'escompte de 50 p. 0/0, aurait pu produire de cette manière la *prime* de M. Bosanquet.

Un des arguments dont M. Bosanquet a gratifié ses lecteurs pour prouver combien a été insignifiante l'augmentation des billets de banque, comparativement aux transactions qu'ils doivent accomplir, se traduit en ce que l'extension de la circulation monétaire n'a été depuis 1793 que de 3 millions, en face d'un accroissement de plus de 60 millions dans les paiements faits au gouvernement. Dans ce calcul, la multiplication de la monnaie de province est complétement omise.

Je vais essayer actuellement de démontrer que ce développement prodigieux des taxes n'a dû avoir pour conséquence *nécessaire* un accroissement correspondant dans la circulation, qu'autant que le commerce aura reçu en même temps une nouvelle et féconde impulsion.

Quant à présent, il me suffira de remarquer que, si M. Bosanquet s'était appliqué à comparer les tableaux de 1793 et de 1797, il y aurait probablement trouvé des raisons pour douter de l'exactitude de sa *théorie*. Il a dû s'opérer pendant ces quatre années de considérables accroissements dans les taxes; nous devrions donc, d'après

M. Bosanquet, retrouver ce supplément dans les instruments de la circulation; mais les faits démentent cette prévision. Il n'est pas probable qu'il ait été fait alors de grandes additions à la masse des monnaies; au contraire, le monnayage énorme qui signala les deux années de 1797 et 1798, semble prouver que la circulation métallique était alors dans un état de langueur tout à fait exceptionnel. Il paraîtrait, suivant les comptes remis au comité des lords, que le montant des billets de banque en circulation s'élevait, en 1793 à l. s. 11,451,180; qu'en 1796, il varie entre 10,713,460, et 9,204,500, et qu'en 1797, l'évaluation moyenne, même après le bill de restriction, ne dépassait pas le chiffre de 1793.

Le montant des billets de banque dont se composait la circulation en 1803 était de près de 18 millions. En 1808, il était encore le même, et certes on avouera que pendant ces cinq années nos impositions et nos dépenses durent nécessairement augmenter. Il en résulte donc, qu'on peut grossir considérablement les taxes d'un pays sans déterminer un accroissement correspondant dans les agents monétaires.

M. Bosanquet accuse le Comité de n'avoir pas suffisamment apprécié l'effet des taxes sur le prix des marchandises; et cette accusation porte que le comité a exclusivement attribué la hausse des prix à la dépréciation de notre système monétaire. Les membres de la commission eussent été, il est vrai, hautement coupables, s'ils avaient fait naître dans les esprits cet espoir que la réforme de notre circulation pourrait ramener les prix des marchandises au niveau qu'ils atteignaient avant le *bill de restriction*. L'influence que la dépréciation exerce sur les prix a été définie de la manière la plus judicieuse; elle s'élève à la différence qui existe entre le prix de l'or au marché, et celui qu'on obtient à la Monnaie. La commission déclare qu'une once d'or-monnaie ne peut pas avoir moins de valeur qu'une once d'or-lingot, au même titre. Un acheteur de blé, en donnant une once d'or-monnaie ou 3 l. 17 s. 10 1/2 d., a donc droit à une quantité de céréales égale à celle qu'il eût obtenue pour une once d'or en lingots. Comme aujourd'hui 4 l. 12 sh. en monnaie de papier ne valent pas plus qu'une once d'or-lingot; les prix sont accrus pour l'acheteur de 18 p. 0/0, et il supportera ces 18 p. 0/0 toutes les fois qu'il offrira du papier au lieu de numéraire à sa valeur intrinsèque. — cette quotité représente donc la hausse provoquée par la dégradation du papier dans le prix des marchandises. Mais à partir de cette limite, on est libre d'assigner comme cause à tous les accroissements

de prix, soit l'effet des impositions, soit la vente croissante des marchandises, soit enfin tout autre phénomène qui paraîtra satisfaire l'humeur inquiète de ceux qui se plaisent dans de telles recherches.

La *théorie* que M. Bosanquet a émise, relativement aux taxes et aux effets qu'elles produisent sur le montant des agents de circulation, est excessivement curieuse. Elle témoigne de cette vérité que les esprits les plus pratiques s'écartent quelquefois du chemin de l'expérience et de la réalité pour s'abandonner aux spéculations les plus étranges, aux rêves les plus chimériques.

M. Bosanquet observe que l'accroissement survenu dans les prix du Royaume-Uni, depuis la promulgation du *restriction-bill,* dérive de deux causes : 1° des perturbations qu'a éprouvées le commerce du blé et de la disette qui s'en est suivie pendant les années 1800 et 1801 ; 2° de l'augmentation des taxes depuis le commencement de la guerre, en 1793.

J'admets sans réserve que la rareté du blé et les frais qui ont suivi son importation ont dû produire une hausse dans le prix des marchandises. Mais peut-on établir à titre de proposition évidente par elle-même, et comme le veut M. Bosanquet, à titre d'axiome en économie politique, que l'effet d'une taxe soit d'élever le prix des marchandises d'une somme égale au montant des impôts prélevés? Résulte-t-il de ce que les taxes, depuis 1793, se sont élevées au monstrueux total de 48 millions, que cette somme entière a dû s'ajouter aux prix des marchandises, et suffit à rendre compte du renchérissement de 50 p. 0/0 sur les prix de 1793? En résulte-t-il enfin que le rentier sera seul exclus du privilége de s'indemniser des taxes qu'il paie?

Les conséquences seront-elles indifféremment les mêmes, si la taxe est assise sur des objets de consommation, ou si elle constitue un *impôt sur le revenu*, un impôt direct et vingt autres qu'il serait facile d'énumérer? Tendent-ils tous à élever le prix des marchandises? Et le rentier seul, parmi les contribuables, n'aura-t-il pas le droit d'alléger son fardeau? Si cette argumentation était fondée, il en faudrait conclure que le poids des impôts retombe exclusivement sur les rentiers, et que l'excédant annuel, répété depuis 1793, et se montant actuellement à 53 millions, a dû sortir de leur escarcelle. Leurs contributions auraient à ce taux dépassé leur revenu; car elles excédaient l'intérêt de la dette nationale. Je ne considère certes pas cette doctrine comme fort judicieuse, et je doute que, si elle était vraie, elle pût communiquer aux porteurs de rente un fervent en-

thousiasme pour ce genre de propriété. D'après ces principes la guerre n'appauvrirait plus une nation, et les sources des impôts seraient à jamais intarissables.

Il me paraît cependant rigoureusement certain que ni la taxe sur le revenu, ni les contributions directes ou autres, ne peuvent avoir la moindre action sur les prix des marchandises.

En effet, combien serait douloureuse la situation du contribuable! Contraint légalement à payer une valeur additionnelle pour les marchandises nécessaires à son bien-être, il verrait d'un autre côté s'épuiser par la taxe les ressources dont il pouvait disposer pour cet achat.

Alors même que la taxe des revenus (*income-tax*) serait équitablement assise et laisserait chaque membre de la société dans la même position relative, les dépenses de tout citoyen doivent diminuer du montant de la taxe. Si le vendeur désirait s'affranchir du poids de l'impôt en haussant le prix de sa marchandise, l'acheteur s'efforcerait par la même raison de payer moins cher : cette divergence même d'intérêts balancera si justement leurs efforts, que les prix ne subiront aucune altération. Les mêmes observations s'appliquent aux impôts directs et à toutes les autres taxes qui ne sont pas établies sur des marchandises. Mais si la répartition de la taxe était assez inégale pour s'appesantir plus lourdement sur une branche spéciale du commerce, les bénéfices de ce commerce descendraient au-dessous du niveau général des revenus commerciaux. Ceux qui y sont attachés le quitteraient aussitôt pour embrasser une industrie plus profitable, ou ils augmenteraient le prix de leurs marchandises de manière à en recueillir des bénéfices égaux à ceux produits par les autres industries.

Les taxes sur les marchandises élèveront évidemment le prix de l'objet taxé du *quantum* de l'impôt. Le prix de ces marchandises pourra être considéré comme divisé en deux parties : l'une est leur prix originel et matériel; et l'autre, la taxe prélevée sur la liberté de consommation.

Si, d'un autre côté, l'impôt était établi sur une marchandise que chaque individu consomme en proportion exacte de son revenu, elle seule éprouverait une hausse; mais si cette proportion n'existe pas, ceux qui ont à supporter une charge plus lourde exigeraient un prix plus élevé pour les marchandises sur lesquelles ils opèrent; et par l'obtention de cet excédant de prix, ils replaceront les membres de la société dans la situation relative qu'ils occupaient *auparavant*.

Si, au lieu d'asseoir la taxe sur une marchandise et d'élever ainsi le

prix originel que chaque citoyen doit payer, on la transformait en un droit de consommation versé en masse entre les mains du gouvernement, elle produirait précisément les mêmes effets que les contributions directes. Il y aurait seulement, dans le prix de quelques marchandises, une hausse partielle destinée à compenser l'inégalité à laquelle les meilleurs efforts des législateurs ne peuvent soustraire les taxes.

Si cette appréciation des effets qui suivent tout impôt est exact, nous devons en conclure que la *théorie* de M. Bosanquet n'est sanctionnée, ni par la raison, ni par la vraisemblance; car elle établit que les taxes, depuis 1793, ont eu pour résultat d'ajouter 48 millions aux prix des marchandises, et qu'une telle augmentation de charges suffit à rendre compte de la hausse des prix sans avoir recours à la dépréciation des agents monétaires.

De ces principes M. Bosanquet a déduit une autre conséquence que nous reproduisons :

Comme la valeur des marchandises s'est accrue de 48 millions depuis 1793, et la circulation de 3 millions seulement, un pareil accroissement ne peut être appelé excessif [1].

Bien que dans les développements précédents j'aie accordé à M. Bosanquet que les prix des marchandises pourront s'élever sous l'influence de certaines taxes, il ne s'ensuit pas qu'il faudra nécessairement plus de monnaie pour seconder leur mouvement.

La masse de monnaies que le gouvernement reçoit sous forme de *taxes*, est puisée dans un fonds qui eût été autrement réparti en objets de consommation.

Aussitôt que les impôts s'accumulent, les dépenses de la nation diminuent. Si mon revenu s'élève à 1000 l. et que le gouvernement prélève 100 l. à titre de taxes, il ne me restera plus que 900 l. st. à consacrer aux besoins et au bien-être de ma famille. Si le gouvernement en prélève 200, il me restera seulement 800 l. pour cet usage. Maintenant, comme le montant réuni de mes dépenses et de celles du gouvernement ne peut dépasser 1000 l., nous ne ressentirons nullement la nécessité d'accroître la quantité des agents monétaires, quand bien même les taxes absorberaient 50 p. 0/0 du revenu de cha-

---

[1] Si nous ajoutons à ces trois millions la multiplication des monnaies en province et si nous tenons compte de l'économie obtenue dans l'emploi des agents de la circulation, économie si habilement et si clairement appréciée par M. Bosanquet, il me paraîtra que tout en lui accordant les faits qu'il soutient, l'accroissement des signes monétaires a encore dépassé les proportions voulues.

que citoyen. Si l'impôt était établi sur le pain, il élèverait immédiatement le taux des salaires et retomberait accidentellement sur ceux qui consomment le produit du travail humain. Il importerait fort peu à cette classe de consommateurs d'avoir payé directement la taxe au trésor, ou de l'avoir subie après tant de détours.

J'ai dit qu'aucune somme supplémentaire ne serait essentielle. En effet le gouvernement continuant à prélever journellement une partie des taxes, ses dépenses seraient les mêmes dans les deux cas où cette portion serait versée à la régie, ou entre les mains du percepteur des contributions. Quelle que soit la somme des dépenses du gouvernement, elle déterminera une diminution correspondante dans les dépenses de la nation. La même quantité de marchandises continuera à alimenter le marché et sera mise en circulation au moyen d'une somme équivalente de monnaie.

Tout ceci repose sur le cas où les citoyens seraient assez prudents ou assez riches pour acquitter les taxes avec leur revenu annuel, et ne seraient pas tentés ou forcés d'affaiblir leur capital pour répondre à l'appel du gouvernement. Si ce capital diminuait cependant, le montant réuni de toutes les productions suivrait cette décroissance, et si les agents monétaires destinés à leur circulation restaient au même chiffre, ils se répartiraient en une plus large proportion sur les marchandises et provoqueraient probablement une hausse dans les prix. Mais il ne faut pas oublier que la quantité de la monnaie se règle d'après sa valeur ; et comme sa valeur serait ainsi altérée, elle deviendrait *excessive* relativement aux monnaies des autres peuples, et ce *surplus* serait livré à l'exportation.

Quand nous parlons d'une disette de blé et d'une hausse subséquente dans les prix, on en déduit immédiatement que la valeur des céréales étant double, double devra être celle de la monnaie nécessaire à leur circulation. Mais cette conséquence n'est nullement évidente ni nécessaire. Pour que deux fois la masse monétaire fût indispensable, il faudrait la même quantité de blé avec un prix double ; mais c'est précisément parce que cette quantité a décru, que le prix s'est multiplié.

Si le commerce d'un pays grandit et se développe; en d'autres mots, si par des économies successives, une nation ajoute à son capital, elle exigera nécessairement une quantité additionnelle de signes monétaires, mais en toutes circonstances la circulation devra conserver sa valeur en lingots. C'est là le seul contrôle qui puisse établir infailliblement que la circulation n'est pas excessive.

CHAPITRE IX.

DISCUSSION SUR CE PRINCIPE DE M. BOSANQUET : « LA REPRISE DES PAIEMENTS EN ESPÈCES ENTRAINERAIT DE GRANDES COMPLICATIONS.

Pour conclure, M. Bosanquet est entièrement persuadé que de graves perturbations naîtraient de la reprise des paiements en numéraire. Il n'espère même pas qu'une réduction dans la circulation puisse avoir pour résultat d'améliorer le taux du change ou de faire fléchir le prix des lingots, à moins que nos importations ne diminuent et que nos exportations ne s'accroissent.

Quant à moi, il me paraît irrésistiblement clair qu'une réduction des billets de banque abaisserait le prix des lingots, et favoriserait le change sans troubler la régularité de nos exportations et de nos importations actuelles. Elle ne saurait multiplier les marchés qui nous servent aujourd'hui pour exporter ou importer l'or. Nos transactions à l'étranger seraient précisément les mêmes; seulement nous posséderions une monnaie de dénomination semblable, mais d'une valeur supérieure. Au lieu d'être crédités à Hambourg d'une livre sterling dégradée, équivalente à 104 grains d'or et cotée à 28 shillings de Flandre, nous aurions, — en lui restituant sa valeur réelle en lingots, qui est de 123 grains, — un crédit de 34 shillings. Cependant cette différence de 6 shillings en notre faveur ne constituerait qu'un avantage nominal et apparent. Ce serait même une grave erreur de croire qu'elle pût former un bénéfice réel.

Si, par une réduction des billets de banque, nous avions le pouvoir d'en élever la valeur au-dessus de celle des lingots d'or, nous réagirions alors sur le taux réel du change; nous troublerions l'équilibre actuel des importations et des exportations, et nous provoquerions une importation de lingots, ou, en style de négociants, une balance favorable de commerce.

Si le tableau que M. Bosanquet trace de notre situation était réellement exact, nous aurions devant nous un bien triste avenir. Obligés de faire face à d'énormes dépenses à l'étranger; obligés « d'importer

des articles indispensables, » et en retour desquels on n'accepterait que de l'or, nous pourrions presque calculer le moment où le débat s'achèverait, faute d'une marchandise assez précieuse. Tout l'or d'une année ne suffirait pas dans ce pays à solder une balance de paiements aussi énorme que celle qu'il établit. Et si d'ailleurs nos marchandises ne peuvent s'écouler nulle part, quelle n'est pas la tristesse de notre situation?

Pour moi, cependant, de telles appréhensions sont inutiles. Je suis convaincu que nos dépenses à l'étranger ne sont payées ni avec l'or ni avec des lettres de change, mais en dernier ressort, par le produit du travail et de l'industrie de notre nation.

Je porte seulement mes regards avec anxiété sur l'aveugle persévérance qui nous fait maintenir notre système de circulation actuel, système qui mine progressivement toutes nos ressources, et dont les inconvénients et les dangers ont été si énergiquement signalés dans les paroles suivantes du comité : « Si on ne réprime ces germes de désastres, ils porteront bientôt la conviction dans les esprits qui doutent encore de leur réalité. Mais, quand bien même leur accroissement progressif deviendrait moins probable, la justice et l'honneur du Parlement sont engagés à ne pas sanctionner, au delà des moments d'une impérieuse nécessité, la perpétuité d'un système de circulation affranchi de ce lien, de ce contrôle naturel qui sert à maintenir la valeur de la monnaie et qui garantit, par l'intégrité d'un étalon métrique des valeurs, la probité et la bonne foi qui sont les bases inaltérables des obligations et des contrats financiers parmi les hommes. »

Ne nous est-il pas permis de voir, dans ce beau début d'une commission si éclairée, un sûr garant de ce qu'accomplira la sagesse du Parlement?

APPENDICE.

Après que j'eus envoyé les pages précédentes à l'imprimerie, je lus les observations supplémentaires que M. Bosanquet a jointes à la seconde édition de son pamphlet. J'aurai peu de remarques à faire à ce sujet.

Et d'abord, on peut conclure de ce que j'ai déjà dit, que je rejette l'exactitude de tous les calculs de M. Bosanquet relativement au change avec Hambourg. Ces calculs ont été établis sur la présomption d'un pair invariable, tandis que le pair réel, celui qui aurait dû leur servir de base, est soumis à toutes les fluctuations qui réagissent sur la valeur relative de l'or et de l'argent; les limites de ces fluctuations ayant été depuis 1801, de 6 1/2 p. 0/0 au-dessous de proportions de la monnaie, à 9 p. 0/0 au-dessus, les calculs basés sur un tel principe doivent nécessairement renfermer des erreurs de 15 1/2 p. 0/0. Secondement, l'argument qu'on a essayé d'édifier sur ce fait, et qui veut qu'un accroissement ou une réduction dans les billets de banque ne soit pas nécessairement suivis d'une hausse ou d'une baisse dans le prix des changes ou des lingots; cet argument, dis-je, est sans valeur. Il n'a aucune puissance contre une théorie qui admet que la demande des agents de circulation est soumise à des oscillations continuelles, déterminées soit par le développement et le déclin du commerce et du capital, soit par la facilité plus ou moins grande que donnent, pour les paiements, des degrés divers de confiance et de crédit. Il est enfin sans force contre une théorie qui admet que le même commerce et les mêmes paiements peuvent nécessiter une somme variable d'agents monétaires. Une masse de billets de banque pourra être excessive aujourd'hui, dans le sens que j'attache à ce mot, et conséquemment dépréciée. Mais qu'on se reporte à une autre époque, et l'accroissement temporaire de leur valeur au-dessus de celle du lingot qu'ils représentent, les aura peut-être réduits à une proportion exacte avec les paiements qu'ils ont à effectuer. C'est pourquoi il me semble inutile d'admettre ou de réfuter l'exactitude des bases sur lesquelles M. Bosanquet a fondé son évaluation totale des monnaies de papier en circulation. Ces faits, à mon avis, ne se rattachent pas au sujet

de la discussion. Que la monnaie de papier s'élève à 25 ou à 100 millions, je la considérerai comme excessive dans les deux cas; car les effets dont nous sommes témoins *depuis si longtemps*[1] ne peuvent, selon moi, être attribués à d'autres causes qu'à une circulation exagérée ou à un défaut de confiance dans les émissions, défaut qui n'existe certainement pas aujourd'hui.

M. Bosanquet a réuni sous la forme de quatre problèmes les conclusions qu'il voudrait déduire des faits dont il nous a nouvellement enrichis. Il croit d'ailleurs que les principes du Committee s'opposent à la solution de ces problèmes. J'espère avoir déjà montré combien les faits sont impuissants à sanctionner les formules qu'il fonde sur eux, et j'espère ne pas éprouver trop de difficulté à lui offrir une solution de ses problèmes et à me conformer en même temps aux principes de la Commission.

Le premier problème est posé en ces termes : « Le change, après une moyenne favorable de 6 p. 0/0, de 1790 à 1795, est descendu à 3 p. 0/0 au-dessous du pair, en 1795-1796, au milieu d'une circulation constante de 11 millions de billets de banque, conversibles en espèces à la volonté du porteur. En 1797 et 1798, il s'éleva en moyenne à 11 p. 0/0 au-dessus du pair, à une époque où la circulation avait été portée à 13 millions et n'offrait plus un remboursement immédiat. »

Le lecteur verra sans doute que ce problème a déjà reçu sa solution dans le corps de cet ouvrage. Les changes ne sont pas rigoureusement fixes, et personne ne niera qu'ils puissent s'élever ou décliner sous l'influence de causes multiples.

Nous avons démontré que la demande de l'or pour la monnaie et celle de l'argent pour les Indes-Orientales en 1797 et 1798 eurent sur les changes un effet naturel qui ne fut pas compensé par une émission extravagante de monnaie de papier. L'or, devenu nécessaire pour remplir les coffres épuisés de la Banque, ne put être livré à la circu-

[1] M. Bosanquet a désigné comme incorrecte l'application de ces mots « *si longtemps* » à l'escompte des billets de banque. Il s'appuie, pour les critiquer, sur ce que les tables de M. Mushet n'offrent pas d'exemple d'un change ayant été très-défavorable pendant toute une année, antérieurement à l'époque où j'écrivais (décembre 1809). Il pourrait sembler que par rapport à un escompte sur les billets de banque, une année est *un temps considérable;* mais comme j'ai constamment maintenu que le haut prix du lingot était l'argument le plus direct pour prouver la dépréciation, et comme le prix de l'or n'a pas été depuis dix ans au-dessous du prix de la monnaie, on ne peut, je pense, d'après mes principes, contester l'exactitude de mes conclusions.

lation, et l'addition de 2 millions en billets de banque servit seulement à combler le vide produit par l'accumulation de l'or : de sorte qu'il n'y eut effectivement aucun accroissement dans la circulation de ces années.

Le second problème repose sur les phénomènes suivants. « 1° La baisse du change à 6 p. 10/0 au-dessous du pair, l'or étant à 9 p. 0/0 au-dessus du prix de la monnaie en 1800 et 1801, et la circulation de la Banque s'élevant à un peu plus de 15 millions; 2° l'élévation du change à 3 p. 0/0 au-dessus du pair, d'après une moyenne de six années, de 1803 à 1808, l'or étant évalué approximativement à son prix à la monnaie et la circulation s'étant accrue jusqu'à 17 ou 18 millions. »

Outre les effets produits par les vicissitudes du commerce et du crédit, il faut se rappeler qu'à l'époque où notre circulation se composait d'or et de papier, l'influence d'une émission additionnelle sur les changes et sur le prix des lingots se trouvait corrigée, après un intervalle suffisant, par l'exportation du numéraire. Cette ressource nous a été enlevée depuis quelque temps.

Le troisième problème porte que « le change a varié de 5 p. 0/0 *au-dessus* du pair, en juillet 1808, à 10 p. 0/0 *au-dessous* en juin 1809, la circulation de la Banque étant d'ailleurs la même dans les deux cas. » Il sera facilement résolu. Il m'a été impossible de trouver les documents d'après lesquels M. Bosanquet a établi que le montant des billets de banque était le même en juillet 1808 et en juin 1809; mais, en admettant même leur exactitude, a-t-on pu en faire des termes de comparaison convenables ? Une des deux époques précède immédiatement le paiement des dividendes, l'autre lui est immédiatement postérieure. L'accroissement de la somme des billets de banque, en janvier et juillet 1809, après le paiement des dividendes, n'a pas été moindre de 2,450,000 l.; en janvier suivant il atteignit 1,878,000.

Je ne suis nullement porté à soutenir que les émissions d'un jour ou d'un mois puissent réagir sur les changes extérieurs; peut-être faudra-t-il un espace plus considérable, car de tels effets ne peuvent se produire sans le concours d'un intervalle nécessaire. Ceux qui rejettent les principes de la commission n'ont jamais tenu compte de cette observation. Ils concluent à l'imperfection des principes, par cela seul que leur action n'est pas immédiatement ressentie. Mais où sont les faits relatifs à la circulation des billets de banque en 1808 et 1809? Il a été fait seulement trois rapports au *Bullion-Committee* sur leur montant en 1808; comparons-les avec les rapports de 1809 rela-

tifs aux mêmes époques, et je ne doute pas que mes lecteurs n'y lisent avec moi, au lieu d'une réfutation, une confirmation des principes de la commission.

Montant des billets de banque en 1808.			Montant des billets de banque en 1809.		
1er Mai	—	17,491,900 liv. st.	1er Mai	—	18,646,880
1er Août	—	17,644,670	1er Août	—	19,811,330
1er Novembre	—	17,467,170	1er Novembre	—	19,949,290

Le quatrième problème établit les phénomènes suivants : « Le renchérissement graduel du prix des marchandises : — 1° pendant la guerre d'Amérique et au moment où la circulation était en or; 2° pendant les années de 1803 à 1809, époque pendant laquelle le change fut en notre faveur. » Mais où donc a-t-il été soutenu que la dépréciation des monnaies est la seule cause qui puisse expliquer une hausse dans les prix des marchandises? Le point pour lequel je combats consiste en ce que, si la hausse est suivie d'un renchérissement continu dans le prix du métal qui sert d'étalon monétaire, la circulation se trouve dépréciée d'une quantité égale. Pendant la guerre d'Amérique, la hausse survenue dans le prix des marchandises n'ayant pas été suivie d'un renchérissement correspondant dans les prix du lingot, n'a pu nécessairement être provoquée par la dégradation du système monétaire.

Ici nous arrivons à douter, pour la première fois, si les principes de la commission, si rigoureusement combattus par M. Bosanquet, sont effectivement en désaccord avec ses propres convictions. O nous dit maintenant, non pas que la théorie est erronée, mais « qu'on doit établir les faits avant de les prendre pour base du raisonnement, et que d'ailleurs l'importance de ces faits ne serait pas même atténuée par une adhésion complète aux doctrines précédentes. » Cette déclaration répond-elle aux conclusions de M. Bosanquet? Le *Bullion-Committee* établit certains principes qui, s'ils sont exacts, deviennent une preuve irréfragable de la dépréciation des monnaies. « Vos principes sont plausibles, dit alors M. Bosanquet, ils semblent sanctionnés par la raison ; mais les faits suivants prouveront combien l'expérience les dément. » Il ajoute d'après Paley : « Quand un théorème est soumis à un mathématicien, il commence par l'essayer sur un simple cas. Si le résultat est faux, il demeure convaincu qu'il doit y avoir quelque erreur dans la démonstration. Le public doit procéder de cette manière dans l'examen du rapport, et soumettre ses théories à l'épreuve du fait. » M. Bosanquet est-il donc

logique, quand il s'écrie « que l'importance des déductions offertes au public dans ses précédentes pages ne peut être affaiblie, même par l'adoption radicale des principes énoncés ? »

Si l'on admet comme exacte la théorie de la commission, et comme positifs les faits de M. Bosanquet, il faudra en conclure qu'il est d'accord avec le comité, ou que les faits sont complétement inapplicables à la question. Il est bien une autre conclusion ; mais je n'ai nullement l'intention de l'attribuer à M. Bosanquet. Cette conclusion serait qu'il peut y avoir d'un côté une théorie, de l'autre des faits, tous deux véritables et cependant contradictoires.

Quant à la méthode du docteur Paley, pour prouver la théorie du comité au moyen d'un simple cas, M. Bosanquet aurait pu faire cette expérience en mille circonstances, et il aurait certainement été frappé de la concordance du résultat. S'il avait consacré ses loisirs et son talent à étudier les mille cas avec lesquels cette théorie s'allie, au lieu de quêter péniblement deux ou trois exemples contradictoires *en apparence,* pour les adopter avec une aveugle crédulité, il serait probablement arrivé à des déductions plus justes.

M. Bosanquet met en question la vérité de la proposition suivante de M. Huskisson : « Si une partie de la circulation d'un pays est dépréciée, la masse entière de cette circulation, soit papier, soit monnaie, *doit* l'être également, si toutefois elle possède directement ou virtuellement, mais toujours suivant sa dénomination, le caractère de monnaie légale.

Le fait produit par M. Bosanquet en ces termes : « La dépréciation exceptionnelle des pièces d'argent sous le règne du roi Guillaume, loin d'amener la dégradation de l'or, porta la valeur courante de la guinée de 21 à 30 shillings. » Ce fait, dis-je, ne prouve pas que le principe de M. Huskisson mente à l'expérience, car l'or n'était pas alors la monnaie courante. Il n'était pas non plus *directement* ou *virtuellement* monnaie légale; l'autorité publique n'avait attaché à la guinée aucune valeur déterminée, et elle passait dans tous les paiements comme pièce de métal d'un poids et d'un titre connus. Si une loi avait interdit de l'échanger contre plus de 21 sh. de la circulation dégradée en argent, elle eût subi, sous forme de *coin*, une dépréciation égale à celle des 21 sh. pour lesquels elle avait cours. Si la loi, considérant l'or comme une marchandise, annulait les prescriptions qui interdisent de le fondre et de l'exporter, les guinées pourraient passer dans les paiements au taux de 24 ou 25 shillings, tandis que les billets de banque conserveraient leur valeur actuelle.

Le principe suivant de M. Huskisson, quoique combattu par M. Bosanquet, ne me semble nullement *contraire à l'autorité de la science :* « Si la quantité d'or existant dans un pays où l'or alimente seul la circulation, s'accroît en des proportions données, — en supposant d'ailleurs la masse et la demande des autres articles constamment la même, — la valeur de toute marchandise, mesurée par le signe monétaire du pays, se trouvera augmentée dans le même rapport. » M. Huskisson n'infirme pas, comme le suppose M. Bosanquet, la vérité du principe dans lequel Adam Smith établit que : « La multiplication des métaux précieux, quand elle est produite dans un pays par le développement de la richesse, n'a aucune tendance à diminuer leur valeur. » Mais il dit que si la quantité des métaux précieux s'accroît isolément dans un pays, sans que sa richesse ou ses marchandises se multiplient, la valeur des *coins* d'or diminuera, ou, en d'autres termes, le prix des marchandises haussera. M. Bosanquet a admis lui-même ces conséquences dans son argumentation relative à la mine.

J'ai cependant à présenter une objection contre ce passage du livre de M. Huskisson, car il ajoute que « l'accroissement du prix des marchandises aurait eu lieu dans les circonstances supposées, en l'absence même de toute addition faite au numéraire du pays. » Je soutiendrai, comme conclusion irréfutable que, si les marchandises, les demandes du marché, et la monnaie qui sert à leur circulation, n'éprouvent ni augmentation ni diminution, les prix resteront au même taux, quelle que soit d'ailleurs la quantité d'or ou d'argent existant dans ce pays sous forme de lingots [1]. Il est à peine nécessaire de dire que le cas est complétement hypothétique et impossible. On ne saurait évidemment faire de larges additions aux lingots d'un pays où la circulation est à sa valeur légale, sans provoquer un accroissement dans la quantité de la monnaie.

J'avoue que je n'ai pas été médiocrement surpris par la proposition subséquente de M. Bosanquet, et certainement la majorité de ses lecteurs aura partagé mon étonnement. Après avoir proclamé dans tout son ouvrage que les billets de banque n'étaient pas dépréciés relativement à l'or; après avoir soutenu que la même hausse dans les prix de l'or pouvait se manifester, et s'était même déjà manifestée en plusieurs occasions, au moment où notre circulation consistait à la

---

[1] Il faut bien comprendre que je ne suppose ici dans la *confiance* des spéculateurs aucune de ces variations qui peuvent diminuer ou accroître la valeur du numéraire.

fois en or et en papier convertibles à la volonté du porteur; après avoir soutenu, enfin, qu'il n'y avait aucun point de contact entre l'or d'exportation et l'or-monnaie, et que de ce défaut de contact était issu le renchérissement de son prix, M. Bosanquet ajoute sérieusement ces paroles : « L'application des théories les plus respectées me porte à croire que, depuis l'établissement complet du nouveau mode de paiements de la Banque d'Angleterre, l'or n'est pas effectivement demeuré la mesure de la valeur. Les billets de banque, reprend-il, sont incontestablement devenus, dès 1797, la mesure du commerce et la monnaie de compte. Et c'est d'après ces bases que je considère la proposition relative au prix de l'or, proposition qui inspire tant de confiance, comme une de celles dont j'admets le principe, mais dont j'hésite à faire l'application. » Je n'ai pas à rechercher si les directeurs de la Banque et tous les autres champions qui ont si vaillamment soutenu que, tout en *admettant l'or pour étalon, l'élévation de son prix ne prouvait pas le discrédit de la circulation;* je n'ai pas à rechercher, dis-je, s'ils seront hautement charmés d'une défense qui confirme précisément ce que le comité lui-même a établi. L'or, dites-vous, n'est plus en réalité l'étalon sur lequel se règle notre circulation? Eh! mais vous dites vrai, et c'est là l'origine des plaintes adressées par le *Committee* à tous ceux qui ont écrit dans le même sens, contre le système actuel.

Le détenteur de monnaie s'est vu lésé par cela seul qu'il n'existe point de recours légal destiné à garantir sa propriété. Il a déjà subi une perte de 16 p. 0/0 depuis 1797, et rien ne le protége contre une perte additionnelle et prochaine de 25, 30 et même 50 p. 0/0. Qui donc consentira à garder sous de telles conditions de l'argent ou des valeurs dont l'intérêt est desservi en monnaie? Il n'est pas de sacrifice que ne fasse le porteur de ces titres, sous l'empire d'un tel système, pour se créer dans l'avenir une propriété mieux assise. M. Bosanquet a mieux plaidé dans ces quelques lignes la cause de l'abrogation du *restriction-bill*, que tous les écrivains et les théoriciens n'ont su le faire depuis l'origine de cette discussion. Mais alors, M. Bosanquet admet-il que nous n'avons plus d'étalon, parce que ce caractère a été enlevé à l'or? Écoutons ses propres paroles :

« Si le signe monétaire est un billet de 1 l. st., on demandera nécessairement quel en est l'étalon. La solution de ce problème présente quelque difficulté. Mais à l'aspect des larges proportions conquises dans la circulation générale par les opérations du gouvernement et du public, il est permis de penser que probablement nous

y trouverons cet *étalon*. Il n'est pas plus difficile d'attribuer la valeur *type* d'un billet d'une livre st. à l'intérêt de 33 l. 6 sh. 8 d. de rente 3 p. 0/0, que d'imaginer que l'étalon réside dans un métal qui manque à notre circulation et dont l'approvisionnement annuel, même comme marchandise, n'atteint pas la vingtième partie des dépenses du gouvernement à l'étranger pendant une année. »

Nous avons donc un étalon pour un billet de banque d'une livre, et cet étalon est représenté par l'intérêt de 33 l. 6 sh. 8 d. de rente 3 p. 0/0. Mais comme c'est la monnaie dans laquelle cet intérêt doit être payé qui servira d'étalon, quelle est donc cette monnaie? Le porteur de 33 l. 6 sh. 8 d. reçoit à la Banque un billet d'une livre. Les billets de la Banque sont donc, suivant la *théorie* d'un homme *pratique*, le seul étalon d'après lequel on puisse évaluer la dépréciation des billets de Banque!

Ainsi, on enlève à un poinçon de rhum 16 p. 0/0 de son contenu, et on leur substitue une quantité égale d'eau. Quelle est la liqueur avec laquelle M. Bosanquet essaiera de déterminer la fraude? Précisément un échantillon de rhum frelaté, puisé dans le même tonneau!

On nous dit ensuite : « Si la Banque possède réellement un fonds d'or considérable ou de 6 à 7 millions seulement, le meilleur usage qu'elle en puisse faire sera de faire rentrer tous les billets au-dessous de 5 liv. pour n'en plus émettre de cette valeur. »

Comment les banquiers et les manufacturiers pourront-ils effectuer leurs petits paiements si, par l'effet des changes et du prix actuel des lingots, l'or, ainsi versé, doit être aussi exporté ou fondu. Si la Banque n'émettait plus de petits billets, elle serait obligée de cesser ses propres paiements, car elle ne pourrait se procurer des guinées avec ses gros *billets*. Plus j'ai réfléchi sur ce sujet, et plus je me suis convaincu de cette vérité, que le seul remède sagement applicable aux maux de notre situation est une réduction dans le montant des billets de banque.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

CHAPITRE I. — OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES. — Exposé sommaire des objections présentées par M. Bosanquet contre la conclusion du comité des lingots. 458

— II. — Examen des faits que M. Bosanquet cite comme puisés dans l'histoire de l'état du change. 461

SECTION I. — Change avec Hambourg. . . . . *ib.*

— II. — Change avec Paris. 470

— III. — Prétendue existence d'une prime sur la monnaie anglaise en Amérique. — Change favorable avec la Suède. 478

— IV. — Examen d'une décision de la commission des métaux précieux relative au pair du change. 479

CHAPITRE III. — Examen des faits allégués par M. Bosanquet dans sa prétendue réfutation du principe suivant : une surélévation du prix courant des lingots au-dessus du prix à la Monnaie est la preuve d'une circulation dégradée. 482

SECTION I. — Nier cette conclusion, c'est proclamer l'impossibilité de fondre ou d'exporter toute monnaie anglaise : et, certes, personne ne soutiendra une telle assertion. . *ib.*

— II. — Conséquences qui résulteraient de l'hypothèse où les circulations monétaires du globe, l'Angleterre exceptée, seraient diminuées ou accrues de la moitié. 486

— III. — La légère hausse du prix de l'or sur le continent est due seulement à une variation dans le rapport de l'argent à l'or. 489

— IV. — Défaut attribué à la théorie de M. Locke sur la refonte de 1696. 494

CHAPITRE IV. — Etude des objections présentées par M. Bosanquet contre cette proposition : la balance des paiements a été favorable à l'Angleterre. 496

— V. — Considérations sur l'argument que présente M. Bosanquet pour prouver que la Banque d'Angleterre *n'a pas* le pouvoir de donner cours forcé aux billets de banque. 504

— VI. — Observations sur les principes du seigneuriage. . . . 510

— VII. — Examen des objections présentées par M. Bosanquet contre cette proposition : « La circulation issue de la Banque d'Angleterre règle celle des banques de province. » 511

— VIII. — Considérations sur l'opinion suivante de M. Bosanquet : « La cause exclusive du renchérissement des prix ne repose pas dans un excès de circulation, mais dans les impôts et des années successives de disette. » . 521

— IX. — Discussion sur ce principe de M. Bosanquet : « La reprise des paiements en espèces entraînerait de graves complications. » 528

APPENDICE. 530

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ESSAI

SUR

L'INFLUENCE DU BAS PRIX DES BLÉS

SUR LES PROFITS DU CAPITAL ;

MONTRANT

LE VICE DES RESTRICTIONS DIRIGÉES CONTRE LES IMPORTATIONS ;

ET CONTENANT DES

REMARQUES SUR LES DEUX DERNIÈRES PUBLICATIONS DE M. MALTHUS
AYANT POUR TITRES :

RECHERCHES SUR LA NATURE ET LES PROGRÈS DE LA RENTE (FERMAGE),
ET BASES D'UNE OPINION SUR LA LÉGISLATION RESTRICTIVE
DIRIGÉE CONTRE L'IMPORTATION DES BLÉS ÉTRANGERS.

INTRODUCTION.

Lorsqu'on veut aborder l'étude des profits du capital, il est nécessaire d'examiner les principes qui régissent la hausse et la baisse de la rente; car la rente et les profits ont entre eux des rapports intimes, qu'on pourra apprécier. Les principes auxquels obéit la rente ont été brièvement exposés dans les pages suivantes et ne diffèrent que très-légèrement d'ailleurs de ceux qui ont été développés d'une manière si complète et si habile dans la dernière publication de M. Malthus; publication précieuse à laquelle je dois beaucoup. L'examen de ces données et de celles qui régissent les profits du capital m'a conduit à approuver un système de législation qui n'opposerait aucun obstacle à l'importation du blé. La pensée générale qui domine dans toutes les publications de M. Malthus m'assure qu'il partage cette opinion, quant à ce qui est relatif à la question de profit et de richesse. Mais il a cru qu'il y avait danger, et danger redoutable à faire dépendre des approvisionnements étrangers une portion considérable de nos subsistances, et, en masse, il a jugé prudent de restreindre les importations. Eloigné de toutes ces craintes et plus porté peut-être à apprécier hautement l'avantage du bas prix des blés, je suis arrivé à des conclusions différentes. J'ai essayé de répondre à quelques-unes des objections présentées dans son dernier ouvrage « *Bases d'une opinion*, etc. » Elles m'ont paru indépendantes du danger politique qu'il redoute, et irréconciliables avec les doctrines générales de liberté commerciale que ses écrits ont si puissamment contribué à faire triompher.

ESSAI

SUR

L'INFLUENCE DU BAS PRIX DES BLÉS.

M. Malthus a défini d'une manière très-exacte la rente de la terre [1] en disant : « qu'elle consiste dans cette fraction du produit total qui demeure aux mains du propriétaire après que tous les frais de culture, quels qu'ils soient, ont été prélevés; fraction qui comprend aussi les profits du capital fixe, évalués d'après le taux général et ordinaire des bénéfices que donnent les capitaux agricoles à une époque désignée. »

Dès lors, il ne saurait y avoir rente toutes les fois que le taux ordinaire et général des profits sur les capitaux agricoles, joint aux avances consacrées à la culture de la terre, arrive à égaler la valeur du produit total.

Et quand ce produit équivaut seulement en valeur aux frais indispensables de culture, il ne peut y avoir ni rente ni profits.

Lors de l'établissement primitif d'une nation sur une terre fertile, à une époque où chacun peut aspirer par son choix à en posséder une partie, le produit total dont nous venons de parler, dégagé des frais de culture, constituera les *profits* du capital et appartiendra au propriétaire de ce capital sans aucune déduction pour la rente.

Ainsi supposons que le capital consacré par un individu sur cette terre s'élève à la valeur de deux cents quarters de froment, et se répartisse par moitié en capital fixe, tel que bâtiments, ustensiles, etc., et en capital circulant; si, après avoir prélevé le capital fixe et circulant, le produit définitif restait de cent quarters de froment ou d'une valeur égale à cent quarters de froment, le profit net du capi-

---

[1] Je me range complétement de l'opinion émise par M. Rossi quant au mot de *fermage*. Il le trouve impropre, et il est dans le vrai ; car, dans une discussion théorique sur le profit foncier, il faut envisager ce profit dans son acception générale *de revenu*, et non dans l'acception spéciale, qui est *la répartition ultérieure entre le propriétaire et le cultivateur-Fermier*. (A. F.)

taliste serait de 50 p. 0/0, ou en d'autres termes il jouirait d'un bénéfice de 100, sur un capital de 200.

Les profits du capital agricole pourraient se maintenir pendant quelque temps au même taux; parce qu'il se pourrait aussi qu'il y eût abondance de terres également fertiles, également bien situées, et, par conséquent, abondance de terres qu'on peut exploiter à des conditions aussi avantageuses, à mesure que s'accroîtraient les capitaux des premiers habitans et de ceux qui les ont suivis.

Il pourrait même se faire que les profits augmentassent par le seul fait que la population se multipliant dans une proportion plus forte que le capital, les salaires diminueraient. Ainsi, au lieu d'être égale à cent quarters de froment, le capital circulant nécessaire serait seulement de quatre-vingt-dix quarters et les profits s'élèveraient de 50 à 55 p. 0/0.

Des perfectionnements introduits dans les méthodes agronomiques et dans les instruments de culture contribueraient aussi à accroître les profits du capital en augmentant le produit obtenu avec les mêmes frais d'exportation. D'un autre côté, les profits baisseraient, si l'on adoptait un système d'agriculture plus vicieux, ou si les salaires haussaient.

Ces circonstances ont une action plus ou moins énergique, sans doute, mais néanmoins constante. Elles retardent ou précipitent les effets naturels du développement de la richesse, en multipliant ou diminuant les profits, en augmentant ou réduisant la masse de produits obtenus sur une terre avec le même capital [1].

---

[1] M. Malthus envisage l'excédant de produit déterminé par une diminution de salaires ou par des perfectionnements agricoles, comme une des causes qui élèvent la rente. Selon moi, il n'a pour effet que d'augmenter les profits.

« L'accumulation constante du capital, poussée au delà du nombre des terres » douées de la plus grande fertilité ou de la plus belle position, doit nécessaire- » ment abaisser les profits; d'un autre côté, la tendance qu'a la population à » s'accroître au delà des moyens de subsistance, doit, au bout d'un certain » temps, réduire les salaires du travail. »

« Le coût de la production diminuera donc, mais la valeur du produit, c'est-à » dire la quantité de travail et de toutes les autres créations du travail, outre le » blé, qu'elle peut acquitter, s'élèvera infailliblement, au lieu de diminuer. »

» Un plus grand nombre d'individus réclamera des subsistances et sera prêt » à offrir ses services pour tous les genres de travail. L'intensité de la de- » mande réagira immédiatement sur la valeur échangeable du blé, valeur qui dé- » passera le prix de revient et comprendra les profits du capital agricole, évalués » d'après le taux général des profits à cette époque. L'excédant ci-dessus constitue

Nous admettons cependant que l'agriculture n'a été fécondée par aucun perfectionnement, que le capital et la population se développent sur une échelle égale, de sorte que les salaires réels du travail restent uniformément au même taux ; et cela, afin d'apprécier l'influence particulière que l'accumulation du capital, l'accroissement de la population et l'extension des cultures exercent sur les terres plus éloignées et moins fertiles.

A cette époque des sociétés où nous avons évalué par hypothèse les profits des capitaux agricoles à 50 p. 0/0, les profits sur tous les autres genres de capitaux engagés, soit dans les manufactures grossières, propres à ce degré de civilisation, soit dans les opérations commerciales destinées à procurer certains objets de consommation en échange des matières premières, ces profits, dis-je, seront aussi de 50 p. 0/0 [1].

En effet, si le bénéfice des opérations commerciales s'élevait au-dessus de 50 p. 0/0, le capital fuirait la terre pour être appliqué aux échanges : si au contraire il était moindre, on transporterait les fonds du commerce à la terre.

Le capital et la population croissant simultanément, après que toutes les terres fertiles situées dans le voisinage des premiers habitants auraient été mises en culture, le besoin de subsistances s'accroîtrait aussi et on devrait avoir recours pour les obtenir à des terres moins avantageusement situées. En admettant même que ces terres aient une fécondité égale, la nécessité d'y consacrer plus d'ouvriers, de chevaux, etc., afin de transporter le produit des lieux de culture aux lieux de consommation conduirait indispensablement à employer une plus grande quantité de capital pour obtenir le même produit : et cela sans que les salaires du travail subissent aucune modification

---

» la rente. » (*Recherches sur la nature et le progrès de la rente.*

En parlant de la Pologne, page 19, il considère aussi le bas prix des salaires comme un des éléments de la rente. A la page 22 il est dit que toute baisse dans les salaires, dans le nombre des travailleurs et toute réduction déterminée par des améliorations agricoles, tendent à élever le taux de la rente.

[1] Je ne prétends pas que le taux des profits agricoles et manufacturiers sera rigoureusement le même, mais que ceux-ci seront vis-à-vis l'un de l'autre dans de certaines proportions. Adam Smith a expliqué pourquoi les profits varient suivant qu'on a appliqué les capitaux dans de certaines entreprises, différentes par leur degré de sécurité, de propreté, de notabilité, etc., etc.

La détermination de ce rapport importe fort peu à mon argument; car j'ai voulu seulement prouver que les profits du capital agricole ne peuvent varier d'une manière sensible sans déterminer une variation correspondante dans ceux des capitaux engagés dans l'industrie et le commerce.

Supposons que cette addition soit égale à la valeur de 10 *quarters* de froment, l'ensemble du capital employé sur la nouvelle terre, pour recueillir le même rendement que sur l'ancienne, serait de 210; et conséquemment les profits du capital descendraient de 50 à 43 p. 0/0, ou 90 quarters sur 210 [1].

Sur les terres soumises à la première culture, le rendement serait le même qu'auparavant, c'est-à-dire 50 p. 0/0 ou 100 *quarters* de froment. Mais comme les profits généraux du capital se règlent sur ceux qu'on retire du placement agricole le moins avantageux, il s'établirait immédiatement une division dans les 100 quarters; 43 p. 0/0 ou 86 quarters iraient constituer le bénéfice du capital, et 7 p. 0/0 ou 14 quarters formeraient la rente. Et cette division nous paraîtra irrécusable si nous considérons que le propriétaire du capital équivalant à 210 quarters de froment, obtiendrait précisément les mêmes bénéfices en cultivant les terres éloignées ou en payant aux premiers habitants une rente de 14 quarters.

Les profits sur tous les capitaux employés dans le commerce tomberaient à cette époque à 43 p. 0/0.

Si par le développement progressif de la population et de la richesse, il devenait nécessaire d'appliquer au même résultat une plus grande somme de produits agricoles, et d'y consacrer en raison de la distance, ou d'une fertilité inférieure, la valeur de 220 *quarters* de froment, les profits du capital descendraient immédiatement à 36 p. 0/0 ou à 80 sur 220 *quarters*; la rente des premières terres s'élèverait à 28 quarters de froment et un fermage de 14 p. 0/0 commencerait pour le second lot de terre cultivée.

Les profits sur tous les capitaux industriels et commerciaux tomberaient en même temps à 36 p. 0/0.

En mettant ainsi successivement en culture des terrains moins favorablement situés ou d'une qualité inférieure, on élèverait le taux du fermage sur les premières exploitations et on diminuerait proportionnellement les *profits*. De plus si la ténuité des profits ne mettait pas

---

[1] Les bénéfices du capital diminuent par cela seul que l'on ne saurait rencontrer des terres également fertiles et que dans tout le cours des sociétés les profits se règlent sur la facilité ou la difficulté d'obtenir les subsistances. Ce principe, d'une si haute importance, a été presqu'entièrement négligé dans les écrits des économistes. Ils semblent croire que les profits du capital peuvent croître sous l'influence de causes commerciales, indépendamment de l'approvisionnement alimentaire.

frein à l'accumulation, il serait presque impossible d'assigner des limites à l'accroissement du fermage et à la chute des profits.

Si, au lieu de diriger le capital sur une terre nouvelle et éloignée, on sollicitait les terres déjà en culture avec un fonds additionnel équivalant à 210 *quarters* de froment; si en outre le rendement se trouvait être encore de 43 p. 0/0 ou de 90 quarters sur 210, le produit de 50 p. 0/0 donné par le capital primitif se fractionnerait de la même manière : 43 p. 0/0 ou 86 *quarters* constitueraient le *profit*, et 14 quarters le fermage.

Si l'on ajoutait encore au fonds d'exploitation un supplément de 220 *quarters*, donnant collectivement le même résultat, le capital primitif fournirait une rente de 28 quarters; le second une rente de 14, et les profits, sur l'ensemble de 630 quarters, s'élèveraient par analogie à 36 p. 0/0.

Supposons que la constitution de l'homme ait éprouvé de tels changements que ses besoins alimentaires soient devenus doubles de leur somme actuelle, et, par conséquent, supposons que les frais de culture aient reçu un très-grand accroissement, l'expérience et les capitaux d'une vieille société, consacrés à l'exploitation des terrains vierges et fertiles d'un pays neuf, auraient à lutter contre toutes ces éventualités. Ils créeraient un produit net très-affaibli et maintiendraient par là les profits à un taux médiocre. Mais les progrès de la richesse, quoique lents, pourraient encore se poursuivre, et la rente daterait comme auparavant, du jour où l'on défricherait, des terres plus éloignées ou moins fécondes.

Les limites naturelles de la population se trouveraient nécessairement resserrées dans des proportions plus étroites et la rente ne s'élèverait jamais à la hauteur qu'elle peut atteindre aujourd'hui; car la nature même des choses empêcherait d'exploiter les terres également pauvres; et d'un autre côté il ne serait plus possible d'attendre de la même somme de capital consacré aux terrains supérieurs des profits proportionnels.

Le tableau suivant repose sur cette supposition que la première

---

[1] Dans tout ce que j'ai dit, relativement à l'origine et au progrès de la rente, j'ai répété en peu de mots et tâché d'éclaircir les principes que M. Malthus a établis d'une manière si habile, dans ses *Recherches sur la nature et le progrès de la rente*. Les idées originales abondent dans cet ouvrage, qui touche non-seulement à la rente, mais encore aux questions d'impôts : — questions qui sont peut-être les plus difficiles et les plus compliquées de l'Économie politique.

catégorie de terrains donne un profit de 100 quarters sur un capital de 200 quarters; la seconde 90 quarters sur 210, conformément aux calculs précédents [1]. On y verra que pendant la période de développement d'un pays, le produit général du sol suit une marche croissante. Pendant quelque temps cette portion du produit qui appartient aux profits du capital s'accroît parallèlement à celle qui constitue la rente.

Mais aux époques ultérieures chaque accumulation de capital, tout en permettant aux rentes de s'accroître uniformément, déterminera une diminution relative et absolue dans les profits. Le propriétaire du capital jouira nécessairement d'un revenu moindre quand il répartira 1350 quarters sur les différentes qualités de terres au lieu de

TABLEAU indiquant les progrès de la rente et des

CAPITAL évalué en *quarters* de froment.	Profit à tant pour cent.	Produit net en *quarters* de froment obtenu après le prélèvement, sur chaque capital, des frais de production.	Profits de la 1re classe de terres, en *quarters* de froment.	Rente de la 1re classe de terres, en *quarters* de froment.	Profits de la 2e classe de terres, en *quarters* de froment.	Rente de la 2e classe de terres, en *quarters* de froment.	Profits de la 3e classe de terres, en *quarters* de froment.	Rente de la 3e classe de terres, en *quarters* de froment.
200	50	100	100	nul.				
210	43	90	86	14	90	nul.		
220	36	80	72	28	76	14	80	nul.
230	30	70	60	40	63	27	66	14
240	25	60	50	50	52 1/2	37 1/2	55	25
250	20	50	40	60	42	48	44	36
260	15	40	30	70	31 1/2	58 1/2	33	47
270	11	30	22	78	23	67	24	56

[1] Il est à peine nécessaire de faire observer que les données sur lesquelles se fonde cette table sont supposées et s'écartent probablement beaucoup de la vérité. Elles ont été choisies comme tendant à sanctionner un principe qui resterait le même, soit que les premiers profits atteignissent 50 p. 0/0 ou 5 p. 0/0, soit qu'un capital additionnel de dix quarters ou de cent devînt nécessaire pour obtenir, des terres nouvellement exploitées, le même produit. A mesure que le capital consacré à la terre augmentera sous la forme de *capital engagé*, pour diminuer sous celle de *capital circulant*, les progrès de la rente et la décadence de la propriété se ralentiront.

1100 quarters. Dans le premier cas ses bénéfices seront seulement en totalité de 270 : dans le second ils s'élèveront à 275. Enfin s'il employait 1610 *quarters* ses profits descendraient à 241 1/2 [1].

Ce coup d'œil sur les effets de l'accumulation est éminemment curieux et n'a pas encore, je pense, été révélé.

Le tableau suivant démontrera que dans un pays en progrès, la rente ne s'accroît pas seulement d'une manière absolue; mais encore relativement au capital d'exploitation. Ainsi quand ce capital s'élevait à 410, le propriétaire obtenait 3 et 1/2 p. 0/0; quand il atteignait 1100, 13 et un 1/4 p. 0/0. Enfin quand il était de 1880, 16 et 1/2 p. 0/0. Le propriétaire reçoit donc à la fois un produit et une part plus considérable.

·profits dans l'hypothèse d'une augmentation de capital.

Profits de la 4e classe de terres, en *quarters* de froment.	Rente de la 4e classe de terres, en *quarters* de froment.	Profits de la 5e classe de terres, en *quarters* de froment.	Rente de la 5e classe de terres, en *quarters* de froment.	Profits de la 6e classe de terres, en *quarters* de froment.	Rente de la 6e classe de terres, en *quarters* de froment.	Profits de la 7e classe de terres, en *quarters* de froment.	Rente de la 7e classe de terres, en *quarters* de froment.	Profits de la 8e classe de terres, en *quarters* de froment.
70	nul.							
57 1/2	12 1/2	60	nul.					
46	24	48	12	50	nul.			
34 1/2	35 1/2	36	24	37 1/2	12 1/2	40	nul.	
25.3	47.7.	26.4.	33.6.	27 1/2	22 1/2	27.6	12.4	29.7.

[1] Tel serait l'effet d'une accumulation constante de capitaux dans un pays qui prohiberait à l'exportation les blés moins chers de l'étranger. Mais aussitôt que les profits seraient descendus à une certaine limite, l'accumulation s'arrêterait d'elle-même et l'on exporterait le capital pour l'utiliser dans les pays où la nourriture est à bas prix et les profits élevés. Toutes les colonies européennes, créées avec les capitaux de leurs mères-patries ont arrêté ainsi l'accumulation. De même cette partie de la population qui s'est dévouée au commerce extérieur se nourrit avec les blés étrangers.

Il est indubitable que des profits inférieurs, résultat inévitable d'une cherté réelle dans le blé, tendent à entraîner le capital au dehors. Cette considération devrait, dès lors, être un argument puissant pour nous conduire à lever toutes les prohibitions,

	Quand la totalité du capital employé est de	Montant de la rente perçue par le propriétaire, en *quarters* de froment.	Montant des profits perçus par les possesseurs de capitaux, en *quarters* de froment.	Profits à tant pour cent sur le capital en entier.	Rente à tant pour cent sur le capital en entier.	Produit total en *quarters* de froment après le prélèvement des frais de production.
1re période. . .	200	nul.	100	50		100
2e période. . .	410	14	176	43	3 1/2	190
3e période. . .	630	42	228	36	6 3/4	270
4e période. . .	860	81	259	30	9 1/2	340
5e période. . .	1100	125	275	25	11 1/2	400
6e période. . .	1350	180	270	20	13 1/4	450
7e période. . .	1610	248 1/2	241 1/2	15	15 1/2	490
8e période. . .	1880	314 1/2	205 1/2	11	16 1/2	520

La rente [1] est donc, en tous cas, une partie des profits originellement obtenus sur le sol. Il ne constitue jamais un revenu nouveau, mais toujours une fraction du revenu déjà créé.

Les profits du capital ne fléchissent, d'ailleurs, qu'en raison de l'impossibilité où l'on se trouve de rencontrer des terres aussi bien préparées pour les cultures alimentaires; et l'importance de cette baisse et de l'accroissement de la rente dépend exclusivement du surcroît de dépenses appliqué à la production.

C'est pourquoi, dans l'hypothèse où de nouvelles portions de terrins fertiles correspondraient immédiatement à l'augmentation du capital et viendraient s'ajouter au territoire des nations dans la période de leur développement en richesse et en population, c'est pourquoi, dis-je, les profits ne fléchiraient et les rentes ne hausseraient jamais [2].

Quand bien même le prix pécuniaire du blé et les salaires du travail ne subiraient aucune modification pendant la durée du développement en richesse et en population, on verrait diminuer les profits et grandir la rente; car, pour obtenir sur des terres plus distantes ou moins fécondes la même quantité de matières premières, il faudra

[1] Par le mot de rente je désigne constamment la redevance payée au propriétaire pour en obtenir le droit d'user de la puissance productive naturelle et inhérente à la terre. Que le propriétaire ait engagé son capital sur sa propre terre ou qu'un tenancier précédent y ait laissé ses fonds incorporés à l'expiration du bail, il pourra obtenir ce qu'on appelle, en réalité, une plus grande rente; mais il entre toujours dans cette somme une quotité distincte qui représente évidemment l'intérêt du capital. L'autre partie, seule, sert à payer le loyer de la puissance naturelle du sol.

[2] A moins, comme je l'ai déjà remarqué, que les salaires du travail n'aient augmenté ou qu'on n'ait adopté un système d'agriculture plus vicieux.

multiplier le nombre des travailleurs. On aura donc ainsi accru les frais d'exploitation, pendant que la valeur des produits sera restée la même.

Mais l'expérience universelle nous apprend que le prix du blé et de tous les autres produits naturels, s'élève constamment à mesure qu'une nation grandit en richesse et se trouve contrainte à solliciter de nouvelles terres pour leur faire produire une partie de ses subsistances. Une légère réflexion suffira pour nous convaincre en effet que telles doivent être naturellement les conséquences des phénomènes économiques de ce genre.

La valeur échangeable de toutes les marchandises s'accroît avec les difficultés de leur production. Si donc par l'effet d'un travail additionnel, devenu nécessaire, la production du blé se compliquait de nouvelles difficultés, tandis que pour produire l'or, l'argent, le drap, la toile etc., il suffirait du travail primitif, la valeur échangeable du blé hausserait comparativement à ces articles. Au contraire, cette valeur diminuerait toutes les fois que des améliorations introduites dans la production du blé ou de toute autre espèce de marchandises permettrait d'obtenir le même résultat avec moins de travail [1]. Ainsi nous voyons que les perfectionnements introduits en agriculture ou dans les instruments aratoires abaissent la valeur échangeable du blé [2], que les perfectionnements, appliqués aux machines qui servent dans l'industrie du coton, diminuent la valeur échangeable des étoffes de coton ; qu'enfin des procédés minéralogiques plus avancés, ou la découverte de mines plus abondantes en métaux précieux abaissent la valeur de l'or et de l'argent, ou, ce qui revient au même, élèvent le prix de toutes les autres marchandises. Toutes les fois que la concurrence pourra

[1] Des perfectionnements agricoles qui détermineraient une baisse dans le prix du blé, seraient un stimulant pour la population ; et, par suite, en accroissant les profits et favorisant l'accumulation, ils relèveraient encore le prix du blé et affaibliraient les profits. Mais il se peut qu'une population plus abondante subsiste avec les mêmes conditions de prix, de profits et de rentes : on attribuerait alors à ces améliorations agronomiques le pouvoir d'augmenter les profits et d'abaisser momentanément le taux de la rente.

[2] Les causes qui tendent à rendre plus difficile la production d'une quantité additionnelle de blé, agissent incessamment au sein des pays qui sont en progrès, tandis que des améliorations importantes en agriculture ou dans les instruments aratoires, se succèdent plus rarement. Si ces causes contraires agissaient avec même intensité, le prix du blé ne serait exposé qu'à des variations accidentelles provenant de mauvaises saisons, de salaires affaiblis ou accrus, d'altérations survenues dans la valeur des métaux précieux par suite de leur abondance ou de leur rareté.

prendre un libre essor et que la production ne sera pas limitée par les lois de la nature, comme dans le cas spécial de quelques vins, la valeur échangeable des marchandises se réglera en dernier ressort sur la difficulté ou la facilité de leur création[1]. Il semble, alors, que le seul effet du développement de la richesse sur les prix, indépendamment de tout perfectionnement agricole ou manufacturier, se réduit à élever le prix des produits naturels et du travail, et à abaisser le taux général des profits à raison de l'accroissement des salaires, — laissant d'ailleurs toutes les autres marchandises à leur valeur première.

Ce fait a plus d'importance qu'on ne serait disposé à lui en accorder tout d'abord, car il touche aux intérêts du propriétaire et de toutes les classes de la société. Les conséquences de l'accumulation, en accroissant les difficultés de la production agricole, améliorent la situation du propriétaire sous deux formes distinctes : elles lui donnent une plus grande quantité de produits, et en outre elles augmentent la valeur échangeable de ces produits. Quand sa rente grandit de quatorze *quarters* à vingt-huit elle fait plus que doubler, parce qu'elle lui permet d'obtenir plus du double de la quantité des marchandises contre lesquelles il échange les vingt-huit quarters. Comme la rente est stipulée et acquittée en numéraire, il reçoit dans cette hypothèse plus de deux fois le montant primitif de sa rente pécuniaire.

Réciproquement, la rente venant à fléchir, le propriétaire aurait à subir deux pertes : il perdrait d'abord cette fraction des produits naturels qui constituait sa rente additionnelle; puis, il supporterait la dépréciation de la valeur échangeable du produit brut ou de l'équivalent du produit brut avec lequel doit être acquittée la rente dont veut jouir.

Comme le revenu du fermier se traduit en produits naturels, ou dans une quantité représentative de ces produits, il est aussi intéressé que le propriétaire à en voir augmenter la valeur échangeable; mais un prix médiocre peut se compenser à ses yeux par de grandes quantités supplémentaires.

Il en résulte nécessairement que l'intérêt du propriétaire est constamment opposé à celui de toutes les autres classes de la société. Sa

---

[1] Quoique les prix se règlent définitivement sur les frais de production, y compris les profits généraux du capital, et tendent constamment vers cè *criterium* les marchandises sont soumises, et le blé, plus que toutes les autres peut-être, à des prix exceptionnels dérivant de causes temporaires.

situation n'est jamais plus florissante qu'aux époques où les subsistances sont rares et chères ; tandis que pour les autres membres de la famille humaine une nourriture à bas prix est un immense bienfait.

Si des rentes élevées et des profits minimes, — car ces deux termes sont inséparables et coexistants, — sont l'effet naturel de la marche des circonstances, on ne doit jamais en faire surgir des motifs de plaintes. Ils demeurent tous deux comme les preuves les plus irréfragables de richesse et de prospérité, et témoignent d'une population nombreuse, relativement à la fertilité du sol. Les profits généraux du capital reposent entièrement sur ceux de la dernière portion de capital consacrée à la terre. Dès lors, quand bien même les propriétaires abandonneraient la totalité de leurs fermages, ils ne parviendraient ni à élever le taux général des profits, ni à diminuer le prix du blé pour le consommateur. Cet abandon gratuit aurait pour unique effet, comme l'a dit M. Malthus, de procurer les loisirs du *gentleman* aux fermiers dont les terres acquittent aujourd'hui une rente; il les mettrait à même de dépenser cette fraction du revenu général qui constitue aujourd'hui la part du propriétaire, et tout se réduirait à un déclassement.

La richesse d'une nation se mesure, non d'après l'abondance de son numéraire ou le haut prix pécuniaire pour lequel ses marchandises ont cours, mais bien d'après l'abondance des objets qui contribuent à son bien-être et à ses jouissances. Quoique cette proposition rencontre peu d'adversaires, il est beaucoup de personnes qui n'envisagent qu'avec effroi une diminution de leur revenu en argent, et cela dans le cas même où leur revenu ainsi réduit aurait assez grandi en valeur échangeable pour leur permettre d'accroître la satisfaction de ces besoins ou de ces superfluités qui accompagnent notre existence.

Si donc les principes que nous avons énoncés relativement à la rente et au profit sont exacts, les profits généraux du capital ne peuvent s'accroître qu'en raison d'une baisse dans la valeur échangeable des subsistances, et cette baisse elle-même ne peut résulter que de trois causes :

1° Une réduction des salaires réels du travail qui permette au fermier d'apporter sur le marché un excédant de produits plus considérable ;

2° Des perfectionnements introduits dans les méthodes agronomiques ou dans les instruments de culture, et tendant aussi à accroître cet excédant.

3° La découverte de nouveaux marchés d'où il soit possible d'exporter le blé à un prix inférieur au coût de la production indigène.

La première de ces causes agit d'une manière plus ou moins constante, suivant que le taux des salaires se rapproche plus ou moins de la rémunération légitime qui est nécessaire à la subsistance du travailleur.

Ces oscillations des salaires sont communes à toutes les périodes des sociétés; elles les accompagnent à titre égal dans la phase stationnaire, ascensionnelle ou rétrograde. Dans la phase stationnaire elles se règlent entièrement sur l'accroissement ou la décadence de la population. Dans la phase progressive elles varient suivant que le capital ou la population se développe plus rapidement. Dans la troisième phase enfin, elles agissent suivant que le capital ou la population a déchu avec plus de rapidité.

Comme l'expérience démontre que tour à tour le capital et la population sont en avant du mouvement et que les salaires sont en conséquence alternativement élevés et exigus, il est impossible de rien statuer de positif sur la question des profits envisagés relativement aux salaires. Mais je pense qu'il est possible de prouver surabondamment que, dans toute société où la richesse et la population sont en voie de progrès, les profits généraux doivent fléchir indépendamment de l'influence des salaires, à moins toutefois que l'agriculture n'ait été enrichie de quelques perfectionnements ou que l'on ne puisse importer du blé à un prix inférieur.

Ces conclusions semblent dériver nécessairement des principes que nous avons considérés comme réglant les mouvements de la rente. Cependant elles seront difficilement acceptées par ceux qui attribuent la marche des profits à l'extension du commerce et à la découverte de nouveaux marchés où nos marchandises trouvent des prix plus élevés, et où nous pouvons nous procurer à des conditions plus douces les denrées étrangères, — faisant ainsi abstraction totale de l'état de la terre et du taux des bénéfices obtenus sur les dernières portions de capital agricole. Rien n'est plus fréquent que d'entendre répéter que les profits de l'agriculture ne règlent pas plus les profits commerciaux, que ces derniers n'influent eux-mêmes sur les bénéfices agricoles. On soutient qu'ils dominent alternativement; et si les profits du commerce s'élèvent effectivement, comme on le prétend, lors de la découverte de nouveaux marchés les profits de l'agriculture augmenteront aussi; car il est admis que s'ils n'augmentaient pas on enlèverait le capital à la terre pour l'affecter aux opérations les plus avantageuses. Mais si les

principes dont nous avons étayé la théorie de la rente sont exacts, il est évident qu'au sein d'une population immobile, en face d'un capital agricole dont on n'a pas affaibli l'importance, il est évident, dis-je, que les profits de l'agriculture ne sauraient grandir ni la rente tomber. Il n'y a donc ici que deux opinions possibles : ou l'on soutiendra, — ce qui est en contradiction avec toutes les lois de l'Économie politique,— que les profits des fonds commerciaux peuvent s'accroître considérablement sans réagir sur le capital agricole, ou l'on décidera que dans de telles circonstances les profits du commerce doivent eux-mêmes rester immobiles [1].

Je me range de cette dernière opinion que je trouve d'accord avec la vérité. Je ne nie pas que le spéculateur qui, le premier, découvre un marché nouveau et plus favorable ne puisse recueillir pendant quelque temps et avant que la concurrence ne s'éveille, des bénéfices exceptionnels. Il pourra, en effet, vendre les marchandises qu'il exporte à des prix plus élevés que ceux pour qui le nouveau marché est inconnu, ou bien il pourra acheter les marchandises d'importation à des conditions plus favorables. Tant que son industrie seule, ou jointe à celle de rares concurrents, exploitera ce champ commercial, ses profits pourront dépasser le niveau général des profits. Mais nous parlons ici du taux universel des profits, non des bénéfices de quelques individus. Et je ne doute pas que ces profits extraordinaires obtenus par un petit nombre de spéculateurs initiés à un commerce nouveau, loin d'élever le taux général, ne redescendent eux-mêmes au niveau habituel. En effet, à mesure que l'exercice de ce commerce s'étendra et sera mieux connu, l'abondance sans cesse croissante des marchandises étrangères et les facilités d'acquisition en feront baisser la valeur à un degré tel que la vente se fera au taux ordinaire de tous les bénéfices.

Ces conséquences sont analogues à celles qui résultent, à l'intérieur, de l'emploi d'agents mécaniques perfectionnés.

---

[1] M. Malthus me fournit ici une heureuse confirmation. Il a comparé avec justesse « le sol à la réunion d'un très-grand nombre de machines, toutes susceptibles de perfectionnements continuels par le capital qu'on y consacre, mais cependant toutes caractérisées par une puissance et des qualités diverses. » Je demanderai alors comment les profits peuvent s'élever quand nous sommes obligés de mettre en œuvre celle des machines dont la puissance et les qualités sont les moins parfaites. Nous ne pouvons refuser de l'employer, car elle est la condition *sine quâ non* pour obtenir les subsistances nécessaires à la population, subsistances dont nous n'avons pas supposé que la demande eût diminué. Et qui donc consentirait à l'utiliser s'il pouvait recueillir ailleurs de plus grands bénéfices ?

Tant que l'usage de ces machines est restreint à un seul manufacturier ou à un nombre très-limité de concurrents, ils peuvent en recueillir des profits exceptionnels; parce qu'ils ont alors la faculté de vendre leurs marchandises à des prix très-supérieurs aux frais de production. Mais aussitôt que les machines se répandent au sein de toute l'industrie, le prix du marché se rapproche des frais de production actuelle et ne donne plus que des profits modérés et habituels.

Pendant le cours du déplacement du capital d'une industrie à l'autre, les profits de celle vers laquelle il se dirige seront relativement élevés; mais cette hausse cessera dès l'instant où les fonds nécessaires y auront été mis en œuvre. Le commerce ouvre aux peuples deux voies de richesse : — l'une par l'accroissement du taux général des profits ; accroissement qui, selon moi, ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un approvisionnement à bas prix et qui ne profite qu'à ceux qui tirent un revenu de leurs capitaux, à titre de fermier, de manufacturier, de commerçant, ou de capitaliste prêtant à intérêt ; — l'autre, par l'abondance des marchandises et par une réduction de leur valeur d'échange à laquelle tous les membres de la société participent. Dans le premier cas, le revenu du pays a reçu un véritable accroissement ; dans le second, le même revenu se multiplie en procurant à tous une part plus large des nécessités et du luxe de notre existence.

C'est sous ce dernier point de vue [1], que les nations sont appelées à recueillir des bienfaits de l'extension du commerce, de la division du travail dans les manufactures et de l'invention de puissantes machines. Tous ces phénomènes ajoutent à la masse des denrées et contribuent énergiquement à l'aisance et au bonheur de l'humanité; mais ils n'ont aucune influence sur le taux des profits, car ils n'augmentent pas la quantité des produits relativement aux frais d'exploitation agricole, et il est impossible que les autres profits s'élèvent, si ceux de la terre demeurent stationnaires ou rétrogrades.

Le prix, ou plutôt la valeur des subsistances est donc le régulateur suprême des profits. Tout ce qui tend à faciliter la production alimentaire tend à élever le taux des profits, quelle que soit, d'ailleurs, l'abondance ou la rareté ultérieure des marchandises. Au contraire, tout ce qui tend à augmenter les frais de production sans accroître en même temps la masse des subsistances [2], doit nécessairement abais-

[1] Excepté lorsque le développement du commerce nous permet d'obtenir les subsistances à des prix véritablement plus modérés.

[2] Si, par l'effet du commerce extérieur ou de l'invention des machines, le

ser le taux général des profits. Les possesseurs de capital retirent un double avantage des facilités apportées à la production des subsistances; elles élèvent les profits et augmentent le montant des articles de consommation. Des facilités analogues dans tout autre genre d'exploitation ne feraient que multiplier les marchandises.

Si donc la faculté d'obtenir des subsistances à bas prix est d'une telle importance, et si l'importation libre tend à amener ce résultat en réduisant le prix des blés, il faut évidemment qu'on s'arme d'arguments irrésistibles propres à démontrer le danger d'une situation dans laquelle une partie de nos approvisionnements serait confiée aux étrangers. Ces arguments, les seuls qu'on soit admis à invoquer dans cette question, sont effectivement nécessaires pour nous amener à restreindre les importations et à enchaîner, par conséquent, le capital dans une voie qu'il abandonnerait autrement pour se diriger vers des opérations plus avantageuses.

Si le pouvoir législatif se décidait à adopter un système définitif relativement au commerce des céréales; si, au lieu de restreindre ou d'encourager l'importation suivant les oscillations des prix, il autorisait une liberté d'échanges perpétuelle, notre pays deviendrait indubitablement et régulièrement un pays importateur. Nous devrions ce caractère à la supériorité de notre richesse et de notre population, comparées à celles des nations voisines et à la fertilité de notre territoire. C'est seulement lorsqu'un pays est relativement riche, lorsque ses terres les plus fertiles déjà sollicitées par la culture la plus habile, il se trouve conduit à exploiter les terrains inférieurs pour y puiser sa nourriture; lorsqu'enfin il se trouve privé, dès l'origine, de tous les avantages d'un sol fécond, c'est seulement alors que les importations de blé deviennent favorables[2].

A tant d'avantages qui accompagneraient dans la position spéciale de l'Angleterre, les importations étrangères, on ne peut opposer que les dangers d'un système qui ferait dépendre du dehors une majeure partie de nos subsistances.

Il est impossible d'apprécier exactement la portée de ces dangers. Ils dépendent des caprices de l'opinion et n'admettent point le calcul sévère auquel il est facile de soumettre les avantages contre lesquels on

---

prix des marchandises consommées par l'ouvrier subissait une baisse, les salaires diminueraient; et cette circonstance, ainsi que nous l'avons déjà observé, élèverait les bénéfices du fermier et, par cela même, le taux de tous les autres profits.

[1] Ce principe a été supérieurement établi par M. Malthus dans ses *Recherches, etc.*

les invoque. On les réduit généralement à deux phénomènes. Ainsi : 1° dans le cas où la guerre éclaterait, une coalition de toutes les puissances continentales ou l'influence de notre principal ennemi, pourrait suffire à arrêter nos approvisionnements ordinaires; 2° lors des mauvaises récoltes au dehors, les pays d'exploitation auraient le pouvoir de retenir le contingent ordinaire de nos subsistances, et ils exerceraient infailliblement ce droit dans le but de combler le déficit de leurs propres approvisionnements [1].

Si notre pays se classait régulièrement parmi les pays d'importation, et si les étrangers pouvaient avoir confiance dans les demandes de notre marché, on les verrait immédiatement accroître la culture de leurs terres à blé, et cela, en vue d'une exportation nouvelle. Lorsque nous évaluons le chiffre auquel se monte, pendant quelques semaines seulement, la consommation de l'Angleterre en céréales, nous demeurons convaincus que dans le cas où le continent serait appelé à nous fournir une grande partie de cette consommation, la moindre interruption apportée au mouvement des exportations engendrerait le plus vaste et le plus terrible désastre commercial. Ce désastre, il n'est aucun souverain, ni aucune coalition de souverains qui voulussent le provoquer, et si, d'ailleurs, les rois osaient décréter de telles mesures, tous les peuples se lèveraient pour protester. L'effort que tenta Bonaparte pour arrêter l'exportation des produits naturels de la Russie, contribua plus que toute autre cause à provoquer les efforts merveilleux que cette nation sut opposer à la puissance la plus colossale qu'on ait peut-être organisée contre un peuple.

Il serait impossible de déplacer immédiatement l'énorme capital engagé dans la terre sans occasionner des pertes immenses et proportionnelles. De plus, l'encombrement des marchés extérieurs, qui, en réagissant sur leur approvisionnement total, abaisserait à l'infini la valeur du blé; l'absence de ces retours, qui sont si essentiels dans les combinaisons commerciales, se réuniraient pour offrir le spectacle d'une ruine partout envahissante. Et s'il arrivait qu'un pays résistât à ces terribles catastrophes, croit-on qu'il lui resterait assez de force pour conduire la guerre avec succès? Nous avons tous été témoins des misères de notre pays; nous avons tous connu les malheurs plus grands encore qui ont affligé l'Irlande, à la suite d'une baisse dans le prix du blé, à l'époque même où il est avéré que

[1] C'est sur cette dernière opinion que M. Malthus insiste principalement dans sa dernière publication : *Bases d'une opinion, etc.*

notre propre récolte était insuffisante, où l'importation a été déterminée par l'état des prix, et où nous n'avons ressenti aucun des effets de l'encombrement; — quelle n'eût pas été la grandeur du désastre, si le taux du blé était descendu à une 1/2 l. ster. le quarter, ou au huitième du prix actuel; car les effets de l'abondance ou de la disette sur le prix du blé obéissent à une proportion infiniment plus rapide que le simple rapport de l'accroissement ou de la diminution en quantité. Voilà donc les inconvénients qu'auraient à subir les pays d'exportation.

Les nôtres ne seraient certes pas légers. J'avoue qu'une diminution considérable dans nos approvisionnements ordinaires, se montant probablement au huitième de la consommation générale, serait un désordre d'une immense portée. Mais nous avons déjà obtenu du dehors un contingent semblable à une époque même où la culture n'y était ni stimulée, ni régularisée par notre marché. Nous savons tous l'efficacité prodigieuse que des prix élevés ont sur la quotité de l'offre. Personne ne doutera, je pense, que nous ne puissions tirer un approvisionnement considérable de ces pays avec lesquels nos relations seront toutes pacifiques. Et cet approvisionnement, joint à un emploi économique de nos propres ressources et à la quantité de blé en réserve[1], suffirait à nos besoins jusqu'au moment où nous aurions consacré à notre territoire et à une production future, le capital et le travail nécessaire. Je n'hésite pas à reconnaître que ces perturbations seraient fatales; mais d'un autre côté je suis persuadé que nous ne serons jamais réduits à de telles alternatives et, qu'en dépit de la guerre, les pays étrangers persisteront à verser sur nos marchés le blé qu'ils ont cultivé pour notre consommation. A l'époque où l'inimitié de Bonaparte était à son comble, où tout commerce était prohibé et où une mauvaise récolte avait renchéri nos prix, il permit d'exporter du blé en Angleterre et distribua des licences à cet effet. D'ailleurs de tels événements n'éclatent pas tout à coup, un danger aussi terrible s'annonce toujours par des pressentiments et on saurait lui opposer de puissantes précautions. Serait-il donc sage de créer des lois entièrement destinées à prévenir des maux qui peut-être n'éclateront jamais? Serait-il sage de dévorer annuellement un revenu de quelques millions dans le but de conjurer des désastres hypothétiques.

---

[1] Comme Londres devrait être un entrepôt pour les blés étrangers, cette réserve pourrait atteindre un chiffre élevé.

Lorsqu'il étudie un commerce de céréales, dégagé de toutes restrictions et alimenté en conséquence par les approvisionnements de la France et des autres pays où le prix du blé, sur le marché, ne s'élève pas beaucoup au-dessus de celui auquel nous pouvons l'obtenir sur quelques-unes de nos terres les plus pauvres; lorsque, dis-je, il étudie ce phénomène commercial, M. Malthus ne tient pas assez compte de la quantité supplémentaire qu'on créerait au dehors, si notre pays adoptait, comme situation normale, un système fixe d'importations. Certes, si tous les pays à blé pouvaient s'en fier aux marchés de l'Angleterre pour des demandes régulières; s'ils étaient assurés contre les oscillations perpétuelles de notre législation alimentaire, qui se traduisent alternativement par des bonifications, des restrictions ou des prohibitions, nul doute que la culture générale ne se multipliât largement, et que les dangers d'un approvisionnement insuffisant, déterminé par de mauvaises saisons, ne devinssent moins probables. Des pays qui n'ont jamais contribué à notre approvisionnement pourraient, sur la foi d'une législation immuable, diriger sur nos marchés de vastes exportations.

C'est précisément à de telles époques que l'intérêt des nations étrangères serait plus particulièrement attaché à satisfaire nos demandes. Car la valeur échangeable du blé ne grandit pas seulement en proportion de l'insuffisance de l'offre, mais deux, trois, quatre fois plus rapidement, suivant l'importance de la disette. Si la consommation de l'Angleterre est de 10 millions de quarters, vendus, année moyenne, au prix de 40 millions en numéraire, et si l'approvisionnement se trouve diminué d'un 1/4, les 7 millions 500 mille quarters ne se vendront pas seulement 40 millions, mais probablement 50 millions et plus. Il en résulte que dans tous les cas de mauvaises récoltes, les pays cultivateurs se contenteront de la plus petite quantité de produits alimentaires, et profiteront des prix élevés de l'Angleterre pour écouler la masse entière du blé ravi à la consommation; car le prix du blé s'accroît non-seulement par rapport à la monnaie, mais encore par rapport aux autres denrées. Si les producteurs de céréales suivaient une autre marche, ils se placeraient, quant à la richesse, dans une situation bien inférieure à celle où ils se trouveraient, s'ils avaient constamment limité la culture du blé aux besoins de leur propre nation.

S'ils ont consacré un capital de 100 millions à la production nécessaire pour leur propre subsistance, et 25 millions de plus à celle du contingent d'exportation, ils perdront dans l'année de disette le

revenu total de ces 20 millions ; et cette perte ils ne l'eussent pas supportée s'ils n'avaient pris le rôle d'exportateurs.

Quelle que soit l'importance des restrictions imposées à leurs exportations par les pays étrangers, la hausse dans le prix des blés s'y arrêterait toujours en raison de la quantité supplémentaire de céréales produite en vue de notre marché.

Quant à la production du blé, et en prenant un seul pays pour point d'observation, on a remarqué que si les récoltes sont mauvaises dans un district, elles sont généralement abondantes dans un autre, et que si les saisons ont été fatales à un sol ou à une localité, elles ont été favorables à une localité et à un sol différents. C'est ainsi que la Providence, exerçant son pouvoir régulateur, nous a généreusement protégés contre le retour fréquent des famines. S icette observation est juste, appliquée à un pays, quelle puissance n'acquiert-elle pas si on l'étend à l'ensemble des pays qui composent notre monde? L'abondance d'un pays ne viendra-t-elle pas toujours suppléer à la disette qui afflige d'autres points : et après l'expérience personnelle qui nous démontre l'influence fécondante des prix élevés sur la masse des approvisionnements, nous est-il permis de croire aux dangers qui nous menaceraient, si nous laissions aux importations le soin de nous fournir le blé nécessaire à notre consommation de quelques semaines ?

Tous les documents que j'ai consultés tendent à établir que le prix du blé en Hollande, c'est-à-dire dans un pays dont l'approvisionnement dépend presqu'entièrement des marchés étrangers, a été d'une fixité remarquable, et cela au milieu des convulsions qui ont dernièrement agité l'Europe. Malgré l'exiguité de ce pays, un tel phénomène prouve que l'effet des mauvaises saisons ne frappe pas exclusivement les pays importateurs.

Je reconnais que l'agriculture a été enrichie de nombreux perfectionnements et que de grands capitaux ont été consacrés à la culture du sol ; mais tant d'efforts et de perfectionnements n'ont pu vaincre les complications naturelles qui résultent pour nous d'une richesse et d'une prospérité en progrès, et qui nous obligeront à cultiver à perte nos terres inférieures si l'on restreint ou si l'on prohibe l'importation du blé. Si, dégagés des entraves de la législation, nous étions livrés à nous-mêmes, nous enlèverions de la culture de ces terrains arides les capitaux qui y sont engagés, et nous demanderions à l'importation la masse de produits qu'ils nous donnent aujourd'hui. Le capi-

tal ainsi mobilisé serait consacré à la fabrication des marchandises qui pourraient être exportées en échange du blé [1].

Cette nouvelle distribution d'une partie du capital national devrait offrir plus d'avantages sous peine d'être immédiatement rejetée. Ce principe figure au premier rang parmi ceux qui consolident la science de l'économie politique, et personne ne l'a admis avec plus d'ardeur que M. Malthus. Il constitue la base de tous les argumens qu'il émet dans ses *Observations sur les lois des céréales,* quand il balance les avantages et les désavantages inhérents à un commerce de blé complétement libre.

Dans quelques parties de sa dernière publication, il insiste cependant avec une très-grande sollicitude sur la déperdition de capital agricole que le pays aurait à supporter dans l'hypothèse d'une libre importation; il déplore la perte de celui que la marche des événements a rendu stérile et dont l'emploi est pour nous aujourd'hui une charge onéreuse. On eût pu nous dire avec autant de raison, au moment où les machines à vapeur et le métier à coton d'Arkionghir atteignirent leur perfection relative, qu'il fallait les proscrire, parce qu'ils devaient nous faire perdre la valeur de nos machines vieilles et barbares. Nul doute que les fermiers des terrains les plus pauvres n'éprouvent des pertes réelles; mais la nation, en général, y trouverait un bénéfice bien supérieur au montant de leurs pertes. Et dès que le transport du capital agricole aux manufactures aurait été opéré, les fermiers comme toutes les autres classes de la société, à l'exception des propriétaires, verraient s'accroître leurs profits dans des proportions très-considérables. Il serait pourtant à désirer que l'on protégeât les fermiers contre les perturbations de la valeur des monnaies. En effet, placés comme ils le sont sous le poids de baux stipulés en argent, ils supporteraient inévitablement les pertes résultant du bas prix des blés comparé au taux pécuniaire de leurs contrats.

L'existence, même temporaire, d'un haut prix pour les blés impose-

---

[1] S'il est vrai, comme l'observe M. Malthus, qu'il n'y ait pas en Irlande de ces manufactures où le capital puisse être employé avec avantage, ce déplacement n'y aurait pas lieu et le capital agricole ne subirait aucune diminution. Dans cette hypothèse, l'Irlande aurait le même excédant de produit en céréales; mais ce produit perdrait une partie de sa valeur en échange; son revenu pourrait donc ainsi se trouver réduit. Mais si, ne voulant pas cultiver le sol, elle ne pouvait ou ne voulait pas se livrer à l'industrie manufacturière, elle perdrait la totalité de son revenu.

rait à la nation des sacrifices bien supérieurs aux bénéfices que les fermiers pourraient en recueillir; mais il serait juste cependant d'établir pendant quelques années des droits restrictifs sur l'importation des céréales. On déclarerait qu'au bout de ce temps le commerce du blé serait libre, et que les quantités importées seraient soumises seulement à un droit égal à celui que l'on pourrait juger convenable d'imposer au blé de notre propre territoire[1].

M. Malthus est évidemment dans le vrai quand il dit: « Si seulement l'on étendait au loin les brillantes méthodes appliquées actuellement à la culture de quelques parties de la Grande-Bretagne; » si par une accumulation progressive et par une distribution plus » équitable du capital et de l'art, on ramenait toute la surface du » pays aux avantages naturels du sol et de sa situation topographique, la masse des produits supplémentaires serait immense et suffirait pour alimenter un très-grand surcroît de population.

Cette réflexion est vraie et, de plus, éminemment consolante. Elle montre que nos ressources sont loin d'être épuisées et que nous pouvons prétendre à un développement de prospérité et de richesse bien supérieur à celui de tous les peuples qui nous ont précédés. Mais ces résultats peuvent se réaliser également dans un système d'importation et dans un système de restriction. La seule différence éclatera dans la rapidité de leur marche, et rien ne s'oppose à ce que nous profitions, à chaque phase de notre vie nationale, de l'ensemble des avantages qui nous sont offerts ; rien ne s'oppose à ce que nous utilisions notre capital de manière à nous assurer les plus riches résultats. M. Malthus a, comme je l'ai déjà dit, comparé la terre à une grande réunion de machines susceptibles à la fois d'être incessamment perfectionnées par les efforts directs du capital, et cependant caractérisés

---

[1] Je ne partage aucunement la doctrine d'Adam Smith ou de M. Malthus relativement à l'effet des impôts établis sur les denrées nécessaires à la vie. Le premier ne trouve pas de termes assez énergiques pour les caractériser; M. Malthus est plus indulgent. Tous deux pensent que ces taxes tendent beaucoup plus rigoureusement que les autres à diminuer le capital et la production. Je ne prétends pas y voir le beau idéal des taxes : mais je ne pense pas non plus qu'ils nous assujettissent au cortége de maux qu'Adam Smith leur assigne relativement au commerce intérieur, ni qu'ils produisent des conséquences très-différentes des autres impôts. Adam Smith prétendait que ces sortes de droits pesaient exclusivement sur le propriétaire. M. Malthus pense qu'ils se divisent entre le propriétaire et le consommateur. Selon moi, ils sont acquittés intégralement par le consommateur.

par des qualités et des forces diverses. Serait-il sage alors d'employer à un très-haut prix quelques-unes des plus mauvaises machines, tandis qu'à moins de frais nous pouvons louer les meilleures chez nos voisins?

M. Malthus croit que le bas prix pécuniaire du blé ne serait pas avantageux aux classes pauvres de la société, parce que la valeur échangeable réelle du travail, c'est-à-dire le pouvoir qu'il a d'acheter les nécessités, le bien-être, le luxe de l'existence, serait, non pas augmentée, mais diminuée par cette modicité de prix. Quelques-unes de ses observations à ce sujet sont évidemment d'un grand poids; mais il n'évalue pas assez haut les conséquences d'une meilleure distribution du capital national sur le sort des classes inférieures. Cette répartition nouvelle leur serait favorable en ce qu'elle permettrait au même capital d'employer plus de bras; de plus, des profits additionnels conduiraient à une accumulation additionnelle, et la population recevrait ainsi de ces hauts salaires un stimulant énergique, qui ne tarderait pas à améliorer la condition des travailleurs.

Les conséquences de ces événements sur les intérêts des classes laborieuses ressembleraient à celles que produisent des perfectionnements mécaniques, dont on ne nie plus de nos jours la tendance à élever les salaires réels du travail.

M. Malthus dit encore « que, de toutes les classes commerciales » et manufacturières, celles directement engagées dans les opérations » extérieures sont les seules qui puissent profiter du système des » importations libres. »

Si le coup d'œil que nous avons jeté sur la rente est exact; si elle s'élève à mesure que les profits généraux baissent, pour fléchir au moment où ils augmentent; enfin, si, comme l'a admis et habilement démontré M. Malthus, l'effet immédiat des importations est d'abaisser la rente, tous ceux qui prennent part au commerce, tous les capitalistes, qu'ils soient fermiers, manufacturiers, ou commerçants, recevront une grande augmentation de profits. Toute baisse produite dans le prix du blé par des perfectionnements agricoles ou par des importations affaiblira la valeur échangeable du blé, sans réagir sur le prix des autres marchandises. Si donc le prix du travail tombe, comme il doit nécessairement le faire quand le prix du blé diminue, les profits de toute nature devront grandir, et personne n'est plus appelé que les classes manufacturières et commerciales à recueillir les bénéfices de ces mouvements économiques.

Si la chute de la rente, en diminuant les ressources des propriétaires, diminue aussi la demande de marchandises nationales, celle-ci s'accroît d'un autre côté dans une proportion bien plus considérable, en raison de l'opulence ascendante des classes commerciales.

Je suis loin de croire que des restrictions imposées à l'importation du blé puissent nous enlever une partie de notre commerce extérieur, et sur ce point je suis d'accord avec M. Malthus. Mais ce commerce prendrait un immense développement dans l'hypothèse de libres opérations; et, d'ailleurs, la question n'est pas de savoir si nous pourrions conserver à notre commerce extérieur toute son importance, mais bien si, dans les deux cas, nous en retirerions des bénéfices égaux.

La liberté commerciale et le bas prix des blés n'augmenteraient ni ne réduiraient la valeur de nos marchandises au dehors; mais le prix de revient pour nos manufactures serait bien différent dans le cas où le taux du blé, au lieu de s'élever à 80 shillings le quarter, descendrait à 60 shillings. Conséquemment les profits s'accroîtraient de toutes les sommes épargnées dans la production des marchandises exportées.

M. Malthus produit une observation qui déjà avait été faite par Hume, c'est-à-dire que le renchérissement des prix exerce une influence magique sur la marche de l'industrie : il en conclut que les effets de toute baisse doivent être radicalement contraires et désastreux. On a constamment envisagé l'accroissement des prix comme un contre-poids destiné à combattre avantageusement le cortége des désordres qui résultent de toute dépréciation survenue dans la monnaie, soit par une chute réelle dans la valeur des métaux précieux, soit par la surélévation arbitraire des dénominations numéraires, soit enfin, par des émissions exagérées de papier monnaie. Dans toutes ces circonstances on l'a considéré comme favorable, parce qu'il améliore la situation des classes commerciales aux dépens de ceux qui jouissent de revenus fixes, et parce que c'est principalement au sein de ces classes que s'accumulent les grands capitaux, que se développe le travail productif.

Le retour vers un système monétaire plus régulier, retour si désirable, tendrait à paralyser momentanément l'accumulation et le travail, en blessant les intérêts de la portion industrieuse de la nation : or, ajoute-t-on, c'est là l'effet d'une baisse dans les prix. M. Malthus suppose qu'une réduction dans la valeur des céréales produirait les mêmes effets. Quand bien même l'observation de Hume serait fon

dée en principe, on n'aurait aucun droit à l'appliquer ici, car les produits que le manufacturier aurait à vendre resteraient au même prix. L'avilissement de la valeur atteindrait seulement les objets qu'il doit acheter, nommément le blé et le travail, et servirait aussi à multiplier ses profits. Je dois redire ici, qu'une hausse dans la valeur de la monnaie abaisse le prix de toutes choses; tandis qu'une baisse dans le prix du blé réduit seulement les salaires du travail, et par cela même, élève le taux des profits.

Si donc la prospérité de la classe commerciale conduit inévitablement à l'accumulation des capitaux et aux progrès des industries fécondes, on doit se rallier à une baisse dans les prix des blés comme au moyen le plus sûr pour atteindre ce résultat [1].

Je ne saurais approuver comme M. Malthus cette opinion d'Adam

---

[1] Cette conclusion serait désolante, s'il était vrai que l'abaissement du prix des céréales dût réagir fatalement sur les salaires. Dans ce cas, loin d'ouvrir largement les portes aux importations étrangères, loin de favoriser le progrès des méthodes agronomiques, loin de multiplier les moissons dans un pays et de verser l'abondance à pleines mains; dans ce cas, disons-nous, il faudrait redresser les barrières abattues, briser les charrues, faire brûler, par la main du bourreau, les traités d'agriculture, afin de diminuer la masse des céréales produites, d'en augmenter conséquemment les prix, et d'en faire une denrée de luxe. Après quoi il ne resterait plus aux ouvriers qu'à opter entre les deux conseils qui leur furent donnés au dix-huitième siècle par une princesse et par un traitant : — ils auraient *à manger de la brioche* ou *à brouter l'herbe des prés*. Ricardo penche pour la brioche, car il ne peut séparer, dans ses abstractions, la hausse des salaires de l'élévation des prix : nous, au contraire, nous craignons la plus horrible détresse, car nous avons pour nous la logique des idées et la logique des faits, car nous avons le compte des générations mortes au souffle de la famine, car nous savons ce que des prix de 39 francs l'hectolitre et de 100 sch. le *quarter* ont produit de faillites, de douleurs, de secousses sanglantes en France et en Angleterre. Nous ne saurions, d'ailleurs, nous résigner aussi facilement que le savant économiste anglais, à voir ainsi grandir les profits aux dépens des salaires, et nous ne verrions aucun progrès dans un système qui, renversant toutes les lois de la charité et du bon sens, tailleraient dans les haillons du pauvre de quoi vêtir les riches. Notre cri serait, dans le système de Ricardo, en faveur des monopoles, des restrictions, des impôts, en un mot de tout ce qui accroît la valeur des choses, contre tout ce qui tend à niveler le bien-être : et au lieu d'être les disciples de Smith, de Say et de Cobden, nous chercherions encore à réaliser, avec une balance — et des faux poids, — le rêve des mercantilistes. Mais nous croyons avoir démontré déjà que Ricardo se trompe, que le bas prix des subsistances est un progrès aussi bien que le bas prix des objets manufacturés, des livres, des transports, et que le grand problème économique de l'avenir doit être précisément de donner une marche ascendante aux salaires et une marche rétrograde aux prix. A. F.

Smith, « qu'à quantités égales, le travail productif consacré aux ma- » nufactures ne peut *jamais* donner des résultats aussi beaux qu'en » agriculture. » Je suppose qu'il a laissé échapper ce mot de *jamais*, qui ramènerait ici son opinion à la doctrine des économistes plutôt qu'à ses théories personnelles; car il a établi, et selon moi très-exactement, qu'au début d'une nouvelle nation, et dans toutes les phases de son développement ultérieur il est une portion des capitaux agricoles, dont l'emploi est simplement destiné à produire les profits ordinaires du capital, et dont on ne retire aucune rente. Il est positif que le travail, appliqué à de telles terres, ne sera jamais aussi fécond que le même travail engagé dans l'industrie manufacturière.

La différence n'est pas grande au fond, et nous en ferons volontiers abstraction en raison de la sécurité, de la considération qui accompagnent les capitaux consacrés à l'agriculture; mais dans l'enfance des sociétés, à cette époque de leur existence où la rente n'existe pas encore, le produit des capitaux engagés dans l'industrie et dans les instruments de culture n'égale-t-il pas au moins le quantum reproductif des fonds consacrés aux exploitations agricoles?

Cette opinion diffère cependant des doctrines générales que M. Malthus a si habilement fondées dans un dernier écrit et dans toutes ses autres publications. Dans ses *Recherches*, en parlant de ce que je considère comme analogue à l'opinion d'Adam Smith, il dit : « Je ne puis cependant pas reconnaître avec lui que toute terre sur » laquelle on recueille des subsistances doive nécessairement produire » un fermage. Les terrains que le progrès des civilisations tend à » faire exploiter successivement peuvent suffire à ne payer que les » profits et le travail. Un profit convenable sur l'ensemble des capi- » taux engagés, y compris nécessairement les salaires du travail, » sera toujours un appât suffisant pour les cultivateurs. » Les mêmes motifs conduiront quelques individus à fabriquer des marchandises, et ces deux natures de profits seront, à des époques analogues de la vie sociale, ramenées à un taux à peu près équivalent.

J'ai eu souvent occasion de constater dans le cours de ces déductions que la rente ne tombe jamais sans déterminer une hausse immédiate dans les profits du capital. S'il nous plaît aujourd'hui d'importer le blé plutôt que de le récolter à l'intérieur, nous n'aurons obéi qu'à une seule influence, l'attrait d'un prix plus favorable. Si nous réalisons effectivement ces importations, la dernière portion de capital appliquée au sol, et improductive de rente, sera mobilisée. La rente baissera, les profits s'élèveront, et une autre fraction

du capital agricole se substituera à celle-ci pour ne produire que les profits habituels du capital.

Si l'on peut importer le blé à un taux moins élevé que celui auquel nous le livrerait l'exploitation d'un second terrain déjà plus fertile, la rente descendra encore, les profits s'élèveront, et une nouvelle terre d'une catégorie supérieure sera mise en culture pour ne produire exclusivement que des profits. A chaque phase de notre développement social des profits du capital croîtront, la rente baissera et de nouvelles terres seront abandonnées. Le pays jouira ainsi de toute la différence entre le prix de revient du blé à l'intérieur et le prix auquel on peut l'introduire, et cette différence sera prélevée sur l'ensemble des importations.

M. Malthus a exposé avec la plus grande habileté l'effet du bas prix des céréales sur ceux qui contribuent à servir l'intérêt de notre énorme dette. J'adopte complétement un grand nombre de ses conclusions à ce sujet. Une réduction majeure dans le prix du blé donnerait certainement une puissante impulsion à la richesse de l'Angleterre, mais la valeur monétaire de cette richesse serait diminuée. Elle serait diminuée, dis-je, de toute la différence introduite dans la valeur pécuniaire du blé consommé; elle s'accroîtrait, au contraire, de l'excédant de valeur échangeable acquis par l'ensemble des marchandises qu'on exporterait contre les céréales. Il y aurait toutefois inégalité sensible entre le dernier phénomène et le premier, et la valeur monétaire de nos marchandises tomberait inévitablement dans une grande proportion.

Mais cette diminution réelle dans la valeur de toutes nos marchandises ne prouve en aucune manière que notre revenu annuel doive fléchir au même degré. Les partisans de l'importation basent la supériorité de cette opinion sur la certitude où ils sont que le revenu ne subirait pas une telle réduction; et comme les taxes s'acquittent au moyen de notre revenu, il en résulte qu'en réalité le fardeau ne serait pas aggravé.

Supposons que le revenu d'un pays descende de 10 à 9 millions à une époque où la valeur de la monnaie aura été altérée dans le rapport de 10 à 8. Un tel pays jouirait d'un revenu net plus considérable après avoir payé un million sur la somme la plus petite, qu'après l'avoir prélevé sur la somme la plus considérable.

Il est positif encore que le détenteur de fonds publics recevrait une valeur réelle, supérieure aux termes des conventions stipulées, pour les emprunts des dernières années; mais comme ils contri-

buent aussi très-largement aux charges publiques, et par conséquent au paiement des intérêts qu'ils reçoivent, ils supporteraient en dernier ressort une portion assez importante des contributions. Et si nous évaluons rigoureusement la valeur des profits additionnels répartis aux classes commerciales, nous reconnaîtrons qu'en dépit d'une augmentation d'impôt elles gagnent encore à ces mouvements économiques.

Quant au propriétaire, seul il en souffrirait, car il devrait payer *davantage* non-seulement sans compensation immédiate et proportionnelle, mais encore avec une rente affaiblie.

Les créanciers de l'État et ceux qui vivent de revenus fixes pourront objecter légitimement que le poids de la guerre s'est surtout appesanti sur eux. La valeur de leur revenu s'est en effet affaiblie en raison du renchérissement des blés et d'une dépréciation de papier-monnaie survenue à une époque où l'avilissement des fonds publics avait fortement diminué la valeur de leur capital. Ils ont eu gravement à souffrir aussi des récentes violations du fonds d'amortissement, violations qui constituent la plus criante injustice, et qu'on menace d'étendre au mépris des engagements les plus solennels. Le fonds d'amortissement entre en effet dans les termes du contrat comme le service des dividendes, et c'est méconnaître complétement les vrais principes que d'en faire une source de revenus. C'est dans l'extension de ce capital que nous devons placer les moyens de soutenir les guerres futures, à moins cependant que nous ne soyons préparés à abandonner le système entier des dettes fondées. Attenter au fonds d'amortissement, c'est obtenir un secours passager par le sacrifice d'avantages futurs considérables, c'est renverser de fond en comble le système conçu par M. Pitt lorsqu'il créa ce fonds spécial. Il agit alors avec la persuasion qu'un léger sacrifice actuel devrait conduire à d'immenses résultats pour l'avenir. Nous avons été témoins des bienfaits provoqués par sa détermination inflexible de ne jamais porter atteinte au fonds d'amortissement. Au milieu même de notre plus grande détresse financière, à une époque où le 3 p. 0/0 était descendu à 48, nous l'avons vu obéir à cette loi souveraine, et nous ne saurions, je pense, hésiter à croire qu'il n'eût pas appuyé les mesures qui ont été adoptées.

Pour reprendre cependant mon sujet, je terminerai en disant quels seraient mes regrets si l'on accordait à des considérations particulières, pour telle ou telle classe, le droit d'arrêter le développement de notre richesse et de notre population. Si les intérêts des pro-

priétaires ont assez d'importance pour nous déterminer à rejeter tous les bénéfices qui découlent de l'importation des céréales à bas prix, ils doivent aussi nous conduire à proscrire tous les perfectionnements qu'on pourrait appliquer à l'agriculture et aux instruments aratoires; car il est clair que, pendant un certain temps, ces améliorations contribueront aussi puissamment que l'introduction des céréales à abaisser le taux des rentes et le prix du blé, et à diminuer les ressources avec lesquelles le propriétaire doit acquitter les impôts. Pour être conséquents alors, il nous faut prohiber d'une main les importations et proscrire de l'autre tout progrès.

PROPOSITIONS

TENDANT A L'ÉTABLISSEMENT

D'UNE

CIRCULATION MONÉTAIRE

ÉCONOMIQUE ET SURE;

SUIVIES D'OBSERVATIONS

SUR

LES PROFITS DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

ENVISAGÉS RELATIVEMENT AU PUBLIC ET AUX ACTIONNAIRES
DE SON FONDS SOCIAL.

INTRODUCTION.

Les questions importantes qui vont suivre et qui touchent aux intérêts de la Banque d'Angleterre, seront soumises dans la prochaine session aux discussions du Parlement.

Premièrement. La Banque sera-t-elle obligée de rembourser ses billets sur demande et en espèces?

Secondement. Introduira-t-on quelques modifications dans les termes du contrat de 1808, consenti entre le gouvernement et la Banque pour la gestion de la dette publique.

Troisièmement. Quelle compensation doit exiger le public pour l'ensemble des dépôts qui constituent une source si importante de revenus pour la Banque?

Sous le rapport de l'importance, la première question a une haute supériorité sur les deux autres; mais tant d'écrivains se sont déjà donné rendez-vous sur le terrain de la circulation et des lois auxquelles elle doit obéir, que j'hésiterais à imposer au lecteur de nouvelles considérations, si je ne pensais qu'il peut être infiniment avantageux pour nous d'adopter un système monétaire plus économique. Or, pour exposer ce système, il sera nécessaire de préluder rapidement par quelques-uns des principes généraux que l'on admet comme les régulateurs de la circulation, et qu'il faut savoir venger des objections qu'on leur a opposées.

Les deux autres questions, quoique moins importantes, empruntent au malaise de nos finances, et à l'urgence d'une direction sagement économe, un intérêt d'actualité qui les recommande sérieusement à l'attention du Parlement. Si un examen scrupuleux nous démontre que les fonctions accomplies par la Banque au nom du public sont rétribuées avec prodigalité; s'il est démontré que cette opulente corporation a successivement accumulé un trésor dont il n'existe pas d'exemple; s'il est enfin établi que cette richesse n'a été recueillie qu'aux dépens du public et à la faveur de la négligence et de l'incurie des gouvernants, nous espérons qu'on

prendra de meilleurs arrangements. Et ces arrangements, tout en garantissant à la Banque une juste rémunération pour la responsabilité et les soins qu'exige l'administration de la dette, devront aussi prévenir tout gaspillage des deniers publics.

On reconnaîtra, selon moi, que la guerre, dont le poids a été si accablant pour la plupart des classes sociales, a au contraire produit à la Banque des bénéfices inattendus, et que la prospérité de cette association a été en raison directe des charges et du malaise de la nation.

La suspension des paiements en espèces de la Banque, provoquée par la guerre, lui permit d'élever le montant de ses billets en circulation, de 12 millions à 28 millions. D'un autre côté, elle l'affranchit de l'obligation de conserver une réserve considérable en numéraire et en lingots, et fertilisa ainsi la partie improductive de son capital.

La guerre a aussi accru la dette publique non rachetée, dont la gestion a été confiée à la Banque, et qui s'est élevée de 220 à 830 millions. Il en résulte que, même après avoir réduit la rémunération de la Banque, elle recevra cette année, pour l'administration de la dette publique seule, 277,000 l.; tandis qu'en 1792 le total de la commission allouée pour ce service ne fut que de 99,800 l.

C'est enfin à la guerre que la Banque doit la multiplication des dépôts publics. En 1792 ces dépôts n'atteignaient probablement pas 4 millions: nous savons qu'en 1806, et depuis lors, ils ont généralement dépassé 11 millions.

Il me semble irrécusable que les fonctions que la Banque accomplit au nom de la société pourraient être confiées à des agents publics, établis dans des bureaux spéciaux, et s'exécuter au moyen d'une économie annuelle de près d'un demi-million.

En 1786, les auditeurs des comptes établirent que, selon leur opinion, le gouvernement pouvait administrer la dette publique qui se montait alors à 224 millions, à raison de 187 l. 10 s. par million. La Banque reçoit aujourd'hui, pour une dette de 830 millions, 340 l. par million, jusqu'à concurrence de 600 millions, et 300 l. par million sur le reste de la somme totale.

On ne saurait élever de plaintes contre le mode d'après lequel s'effectuent les opérations à la Banque. Dans chaque bureau éclatent à la fois l'habileté, la régularité, l'ordre; il n'est pas probable que les changements qu'on y introduirait, puissent jamais constituer des améliorations. De plus, on s'appuiera sans doute sur le contrat qui lie

la nation à la Banque, pour repousser toute tentative de modification. J'ai toujours pensé qu'il y avait, entre les services rendus par la Banque au public et la grandeur du privilége qui lui a été concédé lors du renouvellement de la charte, une disproportion déjà manifeste, et qui s'aggrave encore en raison de l'époque et des circonstances où cette concession a été faite ; je ne demanderai pourtant pas la révision du contrat, et je laisserai la Banque jouir en paix de tous les fruits d'un marché aussi imprudent et aussi inégal.

Mais l'arrangement conclu en 1808, pour l'administration de la dette nationale, se distingue profondément, selon moi, du traité ci-dessus, et les deux parties sont en droit de l'annuler. Il ne se trouve limité par aucune date et ne peut avoir aucune connexité nécessaire avec la durée de la charte, qui fut rédigée huit ans auparavant ; d'ailleurs comme il s'applique aux circonstances qui présidèrent à son adoption ou qui la suivirent de quelques années seulement, il perd, par cela même, tout caractère obligatoire. C'est ce que M. Perceval a établi dans le passage suivant de sa lettre à la Banque, datée du 15 janvier 1805, et dans laquelle il déclare accepter l'échelle des allocations proposées par la Banque pour la gestion des deniers publics. « Sous l'influence de ces faits, dit M. Perceval, j'incline fortement vers l'adoption du projet de la Banque, en ce qui touche aux faits secondaires du contrat ; et dès lors, j'accède à l'échelle d'indemnités qu'elle propose ; *mais cette échelle doit se rapporter rigoureusement aux circonstances actuelles* ou *à celles que peuvent amener un petit nombre d'années.* Huit années se sont écoulées depuis, et pendant ces huit années la dette non rachetée s'est accrue de 280 millions. Dira-t-on, alors, qu'aucune des parties n'a ni ne peut jamais avoir le droit d'annuler cette convention, ou d'y introduire les modifications dictées par le temps et par les événements? »

J'ai contracté envers M. Grenfell une dette importante ; car je n'ai guère fait que reproduire, dans cette partie du sujet, ses arguments et ses conclusions. J'ai voulu offrir aussi mon tribut à une cause qu'il a si puissamment plaidée au parlement et dans laquelle le succès ne peut manquer de couronner ses efforts.

PROPOSITIONS

TENDANT A L'ÉTABLISSEMENT

D'UNE CIRCULATION MONÉTAIRE

ÉCONOMIQUE ET SURE.

SECTION PREMIÈRE.

Tout principe d'uniformité dans les agents de circulation est un principe de perfection. — De l'emploi d'une matière type : — examen des objections que ce système à soulevées.

Les écrivains qui ont traité le sujet des monnaies ont unanimement reconnu que l'uniformité dans la valeur des agents de circulation est un résultat éminemment désirable. C'est pourquoi nous devons adopter tous les perfectionnements qui semblent de nature à déterminer, par la diminution des causes de variations, un progrès vers ce but. Il n'est pas possible d'imaginer un système qui conserve à la valeur de la monnaie une uniformité absolue ; car elle subira toujours les variations auxquelles reste assujettie la matière même qu'on a prise pour étalon.

Tant qu'on admettra les métaux précieux comme bases de notre circulation, la monnaie devra nécessairement éprouver les mêmes variations de valeur que ces métaux. C'est probablement à la fixité de la valeur relative des métaux précieux, qu'il faut attribuer la préférence qu'on leur a accordée dans tous les pays comme mesures de la valeur des autres objets.

On peut considérer toute circulation comme parfaite, lorsqu'elle possède un étalon invariable, lorsqu'elle se rapporte toujours à cet étalon, et enfin, lorsqu'elle comporte dans son mouvement la plus grande économie.

Parmi les avantages d'une circulation de *papier* sur une circulation métallique, il ne faut pas placer au dernier rang la facilité avec laquelle on peut en varier la quantité, suivant les exigences du commerce ou des circonstances accidentelles. Cette facilité permet en effet d'atteindre sûrement et économiquement, mais dans

les limites du possible, le résultat si désirable d'une monnaie qui serait douée d'une valeur uniforme.

La quantité de métal employée comme numéraire dans tout pays qui effectue ses paiements en monnaie métallique, ou la quantité de métal à laquelle s'est substituée la monnaie de papier, que celle-ci soit d'ailleurs partiellement ou exclusivement employée, doit dépendre de trois choses : premièrement, de sa valeur ; secondement, du montant ou de l'importance des paiements à effectuer ; et troisièmement, du degré d'économie obtenu en faisant ces paiements.

Un pays qui adopterait l'or pour étalon monétaire n'exigerait que la quinzième partie du métal qui lui eût été nécessaire en employant l'argent : il en demanderait neuf cents fois moins que dans le cas où sa circulation s'effectuerait par l'intermédiaire du cuivre ; car le rapport approximatif de l'or à l'argent et au cuivre est de 15 : 1, et 900 : 1. Si l'on attachait la dénomination de *livre* à un poids donné de ces métaux, il faudrait dans le premier cas quinze fois plus de *livres* et neuf cents fois plus dans l'autre. Ces résultats, faciles à vérifier, sont d'ailleurs complétement indépendant des systèmes qui emploieraient les métaux eux-mêmes à titre de *Circulating-medium*, ou leur substitueraient, en tout ou en partie, des signes en papier.

De plus, si une nation employait uniformément le même métal comme *type*, la quantité de monnaie dont elle aurait besoin serait en rapport inverse avec la valeur du métal adopté. Supposons que ce métal soit l'argent et que, par la difficulté des travaux d'extraction, il ait doublé de valeur, il suffirait alors de la moitié de sa quantité primitive pour les fonctions de monnaie. De même si, tout en conservant l'argent pour étalon, le mouvement de la circulation reposait entièrement sur le papier, pour conserver à ce papier sa valeur en lingots, il faudrait le réduire de moitié. On démontrerait encore de même que, si l'argent redescendait à sa première valeur, relativement aux autres marchandises, il en faudrait une quantité double pour opérer l'échange de la même quantité d'objets. Lorsque dans un pays le nombre des opérations s'accroît par le fait d'une opulence et d'une industrie en progrès, tandis que les lingots conservent leur valeur, et l'usage de la monnaie son économie, on voit la monnaie hausser de valeur, en raison de l'emploi multiplié qui en est fait. Cette supériorité sur la valeur des lingots subsistera même tant que la quantité n'en aura pas été accrue, soit par des émissions de papier, soit par le monnayage de lingots. Il y aura plus de mar-

chandises achetées et vendues, mais à plus bas prix : si bien, que la même monnaie suivra une progression équivalente à l'accroissement du nombre des affaires, par cela seul qu'elle figurera dans chaque opération pour une valeur plus forte. La valeur de la monnaie ne dépend donc pas entièrement de sa quantité absolue, mais de sa quantité relativement aux paiements qu'elle doit servir à effectuer. Aussi observera-t-on des effets analogues dans les deux hypothèses suivantes : celle de l'accroissement d'un dixième dans l'usage de la monnaie, et celle de la diminution d'un dixième dans les agents de circulation ; car dans les deux cas leur valeur haussera d'un dixième.

C'est la supériorité de la valeur de la monnaie sur celle des lingots qui, dans un état de circulation normale, devient la cause de son accroissement en quantité; car alors s'offre le débouché que doit combler une plus forte émission de papier-monnaie ou un monnayage de lingots : — deux opérations dont on peut sûrement attendre des bénéfices dans de telles circonstances.

Dire que la monnaie a une valeur supérieure à celle des lingots ou de l'étalon, c'est dire que sur le marché les lingots se vendent au-dessous du prix de la Monnaie. On pourra donc les acheter, les fondre, les émettre à titre de *coin*, et en retirer un profit équivalant à la différence qui sépare le prix du marché de celui de la Monnaie. Le prix de l'or à la Monnaie est de 3 l. 17 s. 10 1/2 d. ; si, par le fait d'une opulence progressive, les ventes et les achats de marchandises se multipliaient sensiblement, l'effet le plus immédiat de ce mouvement économique serait d'élever la valeur de la monnaie. Les proportions de l'or-monnaie à l'or-lingot se transformeraient; au lieu d'être de 3 l. 17 s. 10 1/2 d. de *coins* d'or pour une once de lingots, elles descendraient à 3 l. 15 s. 0 d : et il résulterait un profit de 2 s. 10 1/2 d. sur chaque once d'or que l'on ferait frapper à la Monnaie. Ce profit ne serait toutefois qu'éventuel. En effet les contingents monétaires qui viendraient ainsi grossir la circulation abaisseraient d'un côté sa valeur, tandis que de l'autre, la diminution graduelle des lingots tendrait à élever le taux de l'or-métal sur le marché : de sorte que l'une ou l'autre de ces causes rétablirait infailliblement l'équilibre dans leur valeur relative.

Nous pouvons conclure de ces faits que, si l'on répond aux besoins multipliés de la circulation en émettant du numéraire, la valeur des lingots et de la monnaie éprouvera pendant quelque temps une hausse qui survivra même au jour où le niveau aura été rétabli. Cette circonstance, quoique souvent inévitable, devient grave en ce

qu'elle porte atteinte aux contrats antérieurs : le moyen d'obvier à ces inconvénients repose dans l'émission d'une monnaie de papier. Car cette mesure, ne multipliant point les demandes de lingots, leur laisse la même valeur : et, d'un autre côté, elle proportionne aussi le nouveau papier à cette valeur.

Ainsi donc, une sage distribution du papier augmentera les avantages qui accompagnent ce régime monétaire, et donnera à la valeur du *circulating-medium*, au moyen duquel s'effectuent tous les paiements, une uniformité, une fixité qu'on chercherait en vain à obtenir par d'autres moyens.

La valeur de la monnaie et le montant des paiements restant d'ailleurs les mêmes, la quantité de monnaie nécessaire doit dépendre du degré d'économie avec lequel on l'emploie. Si l'on cessait d'effectuer les paiements au moyen des mandats (*checks*) sur les banquiers ; si l'on renonçait à un système qui réduit ainsi les mouvements de la monnaie à de simples transports de comptabilité, et qui permet d'acquitter des millions au moyen de quelques billets de banque et d'un peu de numéraire, il est évident qu'il faudrait accroître considérablement le *circulating-medium*, ou, ce qui revient au même, il est évident que la même quantité de monnaie jouirait d'une valeur courante plus élevée et tendrait à entrer en équilibre avec l'importance des paiements additionnels.

Toutes les fois que la confiance semble éteinte entre les commerçants, ils répugnent naturellement à opérer sur crédit et à accepter mutuellement en paiement leurs mandats, leurs billets, ou leurs lettres de change : il faudra donc plus d'agents monétaires, métalliques ou non. Or l'avantage d'une monnaie de papier, établie sur de sages principes, consiste à pouvoir satisfaire immédiatement à des besoins supplémentaires, sans occasionner de changements dans la valeur générale de la circulation comparée avec les lingots ou avec toute autre marchandise. Quant au système des agents métalliques, il exclut cette promptitude d'opérations et laisse toujours après les nouvelles émissions une valeur additionnelle qui réagit sur les signes monétaires aussi bien que sur les lingots.

SECTION DEUXIÈME.

De l'emploi d'une matière *type*. Examen des objections que ce système a soulevées.

Pendant le cours des dernières discussions sur la question des lin-

gots, on a soutenu avec toute l'autorité des principes qu'une circulation, pour être parfaite, devrait avoir une valeur immuable.

Mais on ajoutait aussi que le *bill de restriction* avait donné ce caractère à la nôtre; on soutenait que cette mesure avait sagement déshérité l'or et l'argent du rôle d'étalons monétaires, et qu'en fait un billet d'une livre ne variait et ne devait pas plus varier relativement à une certaine quanté d'or que relativement à toutes les autres marchandises. C'est à sir James Stewart[1] que nous devons, je pense, l'idée première d'une circulation affranchie de tout étalon particulier; mais il n'a été donné encore à personne de nous indiquer le contrôle qui doit servir à fonder l'uniformité de la valeur dans un système monétaire, ainsi conçu. Ceux qui ont émis cette opinion n'ont pas remarqué qu'une telle circulation, loin d'être invariable, restait soumise aux plus grandes fluctuations, que la seule fonction dévolue à l'étalon consiste à régler la quantité, et avec la quantité, la valeur de la circulation; qu'enfin, sans un *criterium* reconnu, elle demeurerait exposée à toutes les variations qui naîtraient de l'ignorance et de l'avidité de ceux qui l'émettent.

On a prétendu, il est vrai, que nous devons calculer sa valeur en la comparant avec l'ensemble de toutes les marchandises, et non avec telle ou telle marchandise spéciale. Mais en admettant même, ce qui est contraire à toute probabilité, que les créateurs de la monnaie de papier voulussent régler le montant de la circulation sur ces bases, ils n'auraient aucun moyen pour le faire; car les marchandises sont soumises à des altérations continuelles dans leur valeur relative. Et comme il est impossible de déterminer quelle est celle dont le prix a haussé, et celle dont le prix a fléchi, il faut reconnaître l'impuissance radicale d'un tel contrôle.

Certaines marchandises augmentent de valeur en raison des impôts, de la rareté des matières premières qui les constituent, ou de toute autre cause qui a pu accroître les difficultés de la production. D'autres, au contraire, fléchissent sous l'influence des perfectionnements mécaniques, d'une meilleure division du travail, d'une habileté nouvelle chez les travailleurs, en un mot, sous l'influence de moyens de production plus faciles. Pour déterminer la valeur de la

---

[1] Les écrits publiés par sir James Stewart sur le numéraire et la monnaie sont pleins de savoir; et nous sommes bien étonnés qu'il ait pu adopter une opinion qui dément si formellement les principes généraux qu'il s'est efforcé d'établir.

monnaie d'après l'épreuve proposée, il faudrait la comparer successivement avec l'innombrable variété de marchandises qui circulent au sein de la société, et tenir compte, pour chacune, de tous les effets qu'ont pu produire sur sa valeur les causes ci-dessus. Cette tâche, selon moi, est tout simplement impraticable.

Les illusions que l'on s'est faites sur l'application de ce système dérivent d'une confusion établie dans la portée de ces deux termes : *prix* et *valeur*.

Le *prix* d'une marchandise est sa valeur échangeable indiquée en *monnaie* seulement.

La *valeur* d'une marchandise se détermine d'après la quantité de tout autre produit qu'on peut obtenir en échange.

Le *prix* d'une marchandise peut s'élever au moment où sa *valeur* baisse, et *vice versâ*. Le prix d'un chapeau peut monter de 20 shillings à 30, et cependant ne pas équivaloir à la quantité de thé, de sucre, de café, de toute autre denrée qu'on eût pu se procurer auparavant pour 20 shillings; en définitif le chapeau n'en pourra pas acheter autant, et il aura baissé de valeur tout en augmentant de *prix*.

Rien n'est aussi facile à déterminer qu'une variation de prix; rien n'est aussi difficile qu'un changement dans la valeur. Il faut même avouer qu'il est impossible d'apporter dans cette estimation quelque certitude ou quelque précision sans le secours d'une mesure invariable qui, d'ailleurs, n'existe pas.

Un chapeau peut s'échanger contre une plus petite quantité de thé, de sucre, de café, et cependant valoir plus de quincaillerie, de souliers, de bas, etc. La différence entre la valeur de chacune de ces marchandises peut dépendre indifféremment de ce que la valeur de l'une d'elles est restée immobile, tandis que les deux autres s'élevaient dans des proportions différentes; de ce que l'une d'elles est demeurée stationnaire, tandis que les deux autres baissaient; enfin de ce qu'elles ont toutes éprouvé à la fois des modifications de valeur.

Si nous disons qu'il faut mesurer absolument la valeur au moyen des jouissances que l'échange de tel objet donne à son propriétaire, nous serons tout aussi embarrassés pour arriver à une appréciation convenable ; car la même marchandise peut procurer à deux personnes une des jouissances tout à fait distinctes. Ainsi, dans l'exemple précédent, la valeur du chapeau eût été diminuée pour celui dont les jouissances exigent du thé, du sucre, du café ; elle eût été

accrue pour celui qui préfère des souliers, des bas et de la quincaillerie.

En général, les marchandises ne peuvent donc pas constituer un étalon propre à mesurer la quantité et la valeur de la monnaie. Sans doute les types que nous avons adoptés, nommément l'or et l'argent, sont encore soumis à l'inconvénient des variations qu'ils éprouvent comme *marchandises ;* mais ces inconvénients s'effacent devant ceux que nous aurions à supporter si nous adoptions le plan proposé.

Pendant les vingt dernières années, à une époque où le prix de l'or, de l'argent et de la plupart des autres marchandises s'était considérablement élevé, les promoteurs de ce genre de circulation abstraite, au lieu d'attribuer une partie de cette hausse à la dépréciation du papier, trouvèrent constamment à leur service des raisons propres à expliquer les fluctuations du marché. Ainsi l'or et l'argent renchérissaient, parce qu'ils étaient devenus rares et qu'il en fallait d'immenses contingents pour solder nos corps d'armée. Toutes les autres marchandises renchérissaient en raison des taxes qui les frappaient directement ou indirectement, ou par suite de mauvaises saisons et d'importations difficiles qui, en haussant considérablement la valeur du blé, avaient dû nécessairement, d'après leur théorie, élever aussi le prix de tous les produits. Suivant eux les seuls objets qui conservassent leur valeur intacte étaient les billets de banque; et, à ce titre, ils étaient éminemment propres à mesurer la valeur des autres produits.

Quand la hausse eût été de 100 p. 0/0, on eût encore nié l'influence de la circulation sur sa marche, et on lui eût encore assigné les mêmes causes. Cet argument présente, d'ailleurs, toute sécurité, car il ne peut être réfuté. Lorsque la valeur relative de deux marchandises se modifie, il est impossible de dire avec certitude si l'une s'élève ou si l'autre fléchit ; de sorte que, si nous adoptions une circulation sans étalon, elle pourrait descendre à un degré de dépréciation infini. Rien ne démontrerait cette dépréciation, car il serait toujours facile d'affirmer que la valeur des marchandises s'est accrue et que la monnaie n'a point baissé.

SECTION TROISIÈME.

Des imperfections de l'étalon. — Les variations qui tendent à abaisser la valeur de l'étalon ne compensent point celles qui l'affectent en sens contraire. — Les règles de toute monnaie de papier sont d'être en conformité parfaite avec l'étalon.

Tant que notre circulation reste soumise au régime d'un *étalon* spécial, les seules variations qui puissent l'atteindre sont celles auxquelles l'étalon lui-même est assujetti. Mais aucun remède ne saurait détruire ces variations, et les derniers événements ont démontré qu'en temps de guerre, à ces époques où l'or et l'argent servent à solder au loin de puissantes armées, elles acquièrent une gravité dont on n'a pas assez tenu compte en général. Ces conclusions prouvent seulement que l'or et l'argent ne constituent pas un étalon aussi parfait qu'on avait pu le penser jusqu'à ce jour, et qu'ils sont eux-mêmes soumis à des variations qui dépassent sensiblement les limites dans lesquelles on voudrait renfermer les oscillations du *standard* (étalon); mais ils n'en sont pas moins les meilleurs types connus. Si l'on découvrait une matière plus invariable, et qui fût douée d'ailleurs de toutes les autres qualités qui caractérisent un *étalon* de la monnaie, il faudrait s'empresser de l'adopter pour l'avenir; mais tant que cette fonction sera confiée aux métaux, la valeur de la circulation devra se régler sur eux. En effet, toutes les fois que cet équilibre n'existera pas, toutes les fois que le prix des lingots sur le marché dépassera le prix de l'administration, la monnaie sera dépréciée. Cette proposition est incontestée et incontestable.

De graves inconvénients accompagnent l'emploi simultané de deux métaux comme types de notre monnaie ; et on a longuement discuté pour savoir auquel, de l'or ou de l'argent, la loi devait confier le rôle exclusif ou principal d'*étalon monétaire*. On a dit en faveur de l'or, qu'une supériorité de valeur offerte sous un moindre volume le rendait éminemment propre à jouer ce rôle dans un pays riche ; mais cette qualité même est un argument contre son adoption, car elle l'assujettit à des variations de valeur beaucoup plus considérables pendant ces époques de guerres et de désastres commerciaux, où il est si fréquent de le voir amasser et thésauriser. La seule objection qu'on puisse opposer à l'emploi de l'argent, c'est son volume comparatif qui le rend impropre à effectuer les immenses paiements d'une nation opulente, et cette objection elle-même disparaît devant l'établissement d'une monnaie de papier à titre d'agent général de la

circulation. L'offre et la demande de l'argent sur le marché sont comparativement plus régulières et communiquent à sa valeur une plus grande fixité; et d'ailleurs, comme tous les autres pays règlent la valeur de leur monnaie sur celle de l'argent, il est évident qu'à tout prendre, l'argent doit être préféré à l'or comme étalon et être à jamais adopté dans ce but[1].

Il serait peut-être possible d'imaginer un système de circulation supérieur à celui qui existait avant que les dernières mesures législatives vinssent donner aux *bank-notes* le caractère de monnaie légale; mais à une époque où la loi reconnaissait un *étalon*, à une époque où la Monnaie était ouverte pour tous ceux qui voulaient y faire frapper de l'or et de l'argent, les seules limites imposées à la dégradation de la monnaie étaient celles de la baisse des métaux précieux. Si l'or, devenu aussi abondant que le cuivre, était descendu au même prix, les billets de banque auraient nécessairement partagé cette dépréciation. Toutes les personnes dont la fortune se compose entièrement de valeurs monétaires, — celles qui possèdent des bons de l'Échiquier, qui escomptent les effets de commerce, qui possèdent des revenus annuels sur les fonds publics, sur des hypothèques, etc., — tout ce groupe de capitalistes aurait essuyé les maux d'une telle dépréciation. Y a-t-il donc justice à venir décréter ensuite que, lorsque l'or et l'argent hausseront, il faudra maintenir par la force et par l'autorité de mesures législatives la monnaie à une valeur immuable; et cela quand il n'existe point, quand il n'a jamais existé, dans l'application, des moyens propres à empêcher que la dégradation de la monnaie ne suive immédiatement la baisse des métaux précieux? Si le détenteur des valeurs monétaires est exposé à tous les inconvénients qui naissent de l'avilissement de sa propriété, il doit nécessairement être appelé aussi à recueillir les bénéfices d'une hausse. S'il est vrai qu'une monnaie de papier sans étalon constitue un véritable progrès, il faut le prouver, et alors abandonner l'autre système; mais il y a iniquité à le maintenir pour le seul désavantage d'une classe d'individus qui possède une de ces mille marchandises qui circulent toutes dans la société sans être soumises à de telles dispositions.

Ceux qui émettent le papier doivent régler exclusivement leurs émissions sur le prix des lingots, et jamais sur la masse du papier en

---

[1] Voyez la note que nous avons insérée, p. 472.

circulation. La quantité n'en pourra jamais être trop grande ni trop petite, tant qu'elle conservera la même valeur que l'étalon. La monnaie devrait même avoir un faible *avantage* sur les lingots, de manière à compenser le léger délai qui s'écoule pendant la fabrication des *coins*. Ce délai équivaut à un seigneuriage, et le numéraire, ou les bank-notes qui en sont les signes représentatifs, doivent, dans leur état normal, avoir sur les lingots une prime précisément égale à ce seigneuriage. La Banque d'Angleterre a jadis perdu des sommes considérables pour ne s'être pas assez attachée à ce principe. Elle fournissait alors au pays tout le numéraire dont il avait besoin, et à cet effet elle achetait avec son papier des lingots qu'elle faisait ensuite frapper à la Monnaie. Or, si de sages émissions étaient venues donner à son papier une valeur légèrement supérieure à celle des métaux, elle aurait trouvé dans le bas prix de ses achats une compensation suffisante pour couvrir toutes ses dépenses de courtage et d'affinage, et recouvrer la juste indemnité du délai qu'exige la fabrication.

SECTION QUATRIÈME.

Moyen propre à donner à la circulation de l'Angleterre le degré de perfection possible.

La circulation monétaire est un des thèmes sur lesquels doivent rouler les discussions du parlement dans la session prochaine. Il est probable qu'on fixera alors l'époque à laquelle la Banque devra reprendre ses paiements en espèces, et cette mesure l'obligera à diminuer la quantité de son papier de manière à en faire coïncider la valeur avec celle des lingots.

Une monnaie de papier sagement dirigée marque un tel progrès dans les idées commerciales, que je regretterais amèrement de nous voir ramenés par l'influence des préjugés vers un système moins avancé. L'introduction des métaux précieux à titre de monnaie peut à juste titre être envisagée comme un des pas les plus brillants qui aient été faits dans la carrière du commerce et de la civilisation industrielle. Mais le progrès de l'expérience et des lumières nous enseigne aussi qu'il y a encore un pas à faire, et qu'il faut leur enlever cette fonction qu'ils ont si avantageusement accomplie à des époques moins éclairées.

Si l'on ordonnait à la Banque de reprendre ses paiements en espèces, on arriverait seulement à diminuer considérablement ses bénéfices sans produire d'avantage immédiat pour les autres mem-

bres de la société. Si l'on accordait aux porteurs des billets d'une, deux et même cinq livres, le privilége d'avoir des guinées, leur choix ne serait certainement pas douteux ; si bien que, pour satisfaire à de futiles caprices, on aurait substitué un agent très-coûteux à un autre agent à bas prix.

D'ailleurs la fortune publique étant la résultante des fortunes particulières, la perte éprouvée par la Banque rejaillirait sur toute la communauté. L'État serait assujetti aux dépenses improductives du monnayage, et à la moindre baisse du change les guinées seraient fondues et exportées.

Garantir le public contre toutes les variations qui ne seraient pas déterminées par celles de l'étalon lui-même, effectuer les mouvements monétaires au moyen de l'agent le moins coûteux, serait atteindre le degré de perfection le plus élevé auquel on puisse amener la circulation d'un pays. Or, on obtiendrait tous ces avantages si l'on obligeait la Banque à délivrer, au lieu de guinées, et en échange de ses billets, des lingots d'or et d'argent, évalués au titre et au prix de la monnaie : de cette manière, toutes les fois que le papier descendrait au-dessous de la valeur des lingots, on en réduirait immédiatement la quantité. Pour empêcher que le papier ne s'élevât au-dessus des lingots la Banque serait en même temps astreinte à échanger son papier contre l'or, au titre et au prix de 3 l. 17 s. l'once. Afin de ne pas surcharger les opérations de la Banque, les quantités d'or demandées en échange de papier, au taux de 3 l. 17 s. 10 1|2 d. et celles offertes à raison de 3 l. 17 s. devraient être de vingt onces au moins. En d'autres termes, la Banque serait obligée, à partir de vingt livres, d'acheter toutes les quantités d'or qui lui seraient offertes au prix de 3 l. 17 s. [1] l'once et de vendre celles qui lui seraient demandées au prix de 3 liv. 17 s. 10 1|2 d. ; et le soin qu'auraient ses administrateurs, de régler la masse de leur papier, la garantirait contre tous les inconvénients qui pourraient résulter pour elle de ces dispositions.

---

1 Le prix de 3 l. 17 s. que nous avons indiqué ici, est nécessairement un prix arbitraire : il y aurait peut-être d'excellentes raisons pour le fixer un peu plus haut ou un peu plus bas. En disant 3 l. 17 s. j'ai seulement voulu éclaircir le principe. Le prix devrait être conçu de manière à ce que le possesseur de l'or trouvât de l'avantage à le vendre à la Banque plutôt qu'à le faire monnayer par l'administration

La même observation s'applique à la quantité désignée de vingt onces. Il pourrait être tout aussi convenable de la porter à dix ou à vingt.

La loi devrait laisser en même temps importer et exporter sans entraves tous les lingots. Ces opérations sur les lingots seraient d'ailleurs très-rares, si la Banque s'attachait à rapporter ses avances et ses émissions au critérium que j'ai déjà si souvent indiqué ; critérium qui consiste dans le prix des lingots *au titre*, indépendamment de la quantité générale de papier en circulation.

On aurait déjà réalisé une grande partie de mon projet, si l'on obligeait la Banque à changer contre ses propres billets des lingots évalués au titre et au prix de la monnaie. On pourrait même, sans dangers pour la sûreté de ses résultats, l'affranchir de la nécessité d'acheter toutes les quantités de lingots qui lui seraient offertes aux prix déterminés, surtout si les ateliers de la Monnaie restaient ouverts au public.

En effet, cette disposition tend seulement à empêcher que la Monnaie ne s'écarte de la valeur des lingots d'une différence plus grande que celle qui sépare si légèrement à la Banque les prix d'achat de ceux de vente ; différence qui serait un degré approximatif vers cette uniformité tant désirée.

Si la Banque bornait capricieusement le montant de ses billets, ils hausseraient de valeur, et l'or semblerait descendre au-dessous des limites auxquelles j'ai proposé de fixer les achats de la Banque. — Dans ce cas on le porterait à la Monnaie, et les *coins* qu'il aurait servi à frapper, s'ajoutant à la circulation, auraient pour effet d'en abaisser immédiatement la valeur et de la ramener au taux de l'étalon. Mais ces moyens n'offrent ni la sécurité, ni l'économie, ni la promptitude de ceux que j'ai proposés, et auxquels la Banque ne saurait opposer d'objection sérieuse ; car il est évidemment dans son intérêt d'alimenter la circulation avec son papier plutôt que d'obliger les autres à l'alimenter avec du numéraire.

Sous l'empire d'un tel système, avec une circulation ainsi dirigée, la Banque serait affranchie de tous les embarras, de toutes les crises. Les seules éventualités qui pourraient l'atteindre, sont ces événements extraordinaires qui jettent la panique sur tout un pays, et font que chacun recherche les métaux précieux, comme le moyen le plus commode pour réaliser ou cacher sa propriété. — *Il n'est pas de système* qui puisse garantir les banques contre de telles éventualités. Leur nature même les y condamne, car, à aucune époque, il ne peut y avoir dans une banque ou dans un pays assez d'espèces ou de lingots pour satisfaire aux justes réclamations des capitalistes qui s'y pressent. Si chacun voulait réaliser le même jour la balance de

son compte chez son banquier, il arriverait souvent que la masse des billets de banque actuellement en circulation ne suffirait pas pour répondre à toutes les demandes. C'est une panique de ce genre qui a déterminé la crise de 1797, et non, comme on l'a supposé, les fortes avances que la Banque avait faites au gouvernement. Ni la Banque, ni le gouvernement n'étaient alors coupables. L'invasion soudaine des bureaux de la Banque prit naissance dans les craintes chimériques qui émurent les esprits timides : elle eût aussi bien éclaté dans le cas où la Banque n'eût fait aucune avance au gouvernement et où sa réserve eût été double du montant actuel. Il est même probable que, si elle avait continué à payer à bureau ouvert et en espèces, elle aurait tué la panique avant d'arriver à l'épuisement de sa réserve.

Si l'on réfléchit à l'opinion des directeurs de la Banque sur les règles qui gouvernent les émissions de papier, on verra qu'ils n'ont usé de leur privilége qu'avec discrétion.

Il est même evident, qu'animés par des principes arbitraires, ils n'y ont obéi qu'avec une extrême prudence. — Les termes actuels de notre législation leur conservent le pouvoir d'accroître ou de réduire, sans contrôle et dans les proportions qu'ils jugeront convenables, l'ensemble de la circulation. Un tel pouvoir ne devrait appartenir à aucune association, pas même à l'État ; car il ne peut y avoir aucune garantie d'uniformité dans un système où la volonté seule des créateurs de la monnaie peut en décréter l'augmentation ou la diminution. La Banque peut réduire aujourd'hui la circulation aux limites les plus extrêmes ; c'est un fait que ne nieront même pas ceux qui pensent avec les directeurs, qu'ils n'ont pas le pouvoir de multiplier à l'infini les signes monétaires. Je suis pleinement convaincu qu'il répugne aux intérêts et à la volonté de la Banque, d'exercer ce privilége au détriment du public; mais à l'aspect des maux qui peuvent résulter d'une réduction ou d'une augmentation soudaine des agents monétaires, je ne puis que déplorer la facilité avec laquelle l'État a armé la Banque d'une prérogative aussi formidable[1].

---

[1] Le bill de 1844, proposé par Rob. Peel, a opéré une révolution complète dans le système qui régit la Banque d'Angleterre. Ce bill, dont la tendance a été discutée dans notre introduction, après avoir été blâmée par les économistes et les financiers les plus recommandables de l'Angleterre, est venu montrer une fois de plus les dangers qui naissent de l'intervention législative dans les mouvemens

Les difficultés auxquelles étaient restées soumises les banques provinciales avant la suspension des paiements en numéraire ont dû prendre, à certaines époques, un caractère sérieux. Aux moindres symptômes d'une crise réelle ou imaginaire, elles étaient astreintes à se pourvoir de guinées et à s'armer contre les exigences des porteurs. Elles faisaient alors un appel à la Banque. Elles y échangeaient leurs billets contre des guinées, qu'un agent de confiance transportait ensuite à leurs frais et risques. Après avoir accompli les fonctions auxquelles elles étaient destinées, les guinées revenaient à Londres, et il est fort probable qu'elles retournaient dans les caisses de la Banque toutes les fois que ces déplacements successifs n'avaient pas eu assez d'action pour en diminuer le poids et les réduire au-dessous du type légal.

Si l'on adoptait le plan que j'ai proposé de payer les billets de

---

si délicats et si compliqués du commerce et de l'industrie. La crise qui pèse encore sur la Grande-Bretagne et qui a retenti dans toutes les villes où se ramifie son immense crédit est venue ajouter encore à la puissance des arguments la puissance des faits. Il s'est trouvé que ce système de circulation dont R. Peel a voulu faire le modèle et le régulateur de la circulation monétaire, au lieu d'être un instrument souple et docile, cédant à la pression des événements et amortissant les secousses financières, n'a fait qu'aggraver par son inflexibilité les désastres qu'il devait prévenir. Obliger une institution de crédit à garder dans ses coffres,—et au-dessus de la somme de 14 millions sterling, représentée par des engagements publics .—une réserve en numéraire équivalant au montant des émissions, c'est rétrogarder vers les premiers tâtonnements de la science des banques, c'est attacher un boulet aux pieds de ce colosse qui est la Banque d'Angleterre, et ce boulet, pour être d'or et d'argent, n'en est pas moins lourd, moins difficile à remuer. De plus, c'est paralyser les effets de l'escompte au moment même où l'escompte devient le plus nécessaire, c'est-à-dire, quand les agents de circulation sont rares et précieux. Forcés de tenir en disponibilité perpétuelle de grandes masses métalliques, les directeurs de la Banque ont dû en élever la valeur sur le marché : et tandis qu'ils augmentaient, par une concurrence formidable, l'insuffisance de la monnaie, ils resserraient leurs émissions. C'est ainsi qu'on les a vus élever graduellement le taux de l'escompte de 4 à 4 1/2, à 5, à 5 1/2, retirant, renchérissant le secours au moment où il devenait indispensable : c'est ainsi que des faillites répétées ont consterné le monde commercial par des passifs gigantesques : c'est ainsi que le gouverneur de la Banque lui-même, M. Robinson, a vu sa fortune s'écrouler dans le désastre général ; enfin c'est ainsi que le crédit étouffe sous le réseau soi-disant protecteur de R. Peel, et qu'on a pu lire la vigoureuse protestation rédigée par lord Ashburton, ancien chef de la maison Baring, contre un système où la réalité vivante se trouve sacrifiée à de froides abstractions. Le bill de 1844 ne résistera pas à tant de justes attaques, et nous comptons sur sa prochaine modification. A. F.

banque en lingots, il faudrait étendre ce privilége aux banques provinciales ou donner aux *bank-notes* le caractère de monnaie légale. — Dans ce dernier cas, on se trouverait n'avoir introduit aucun changement dans la législation qui régit ces établissements; car ils seraient alors sollicités, comme aujourd'hui, à rembourser leur papier en billets de la Banque d'Angleterre.

Ce système, en nous permettant de ne pas exposer les guinées au frottement et à la diminution de poids qui résultent de déplacements multipliés, en nous affranchissant aussi de tous les frais de transports, nous procurerait déjà une économie considérable; mais l'avantage qui en résulterait, pour la marche des petits paiements, serait bien plus sensible encore. En effet la circulation de Londres et des provinces s'effectuerait alors au moyen d'un agent à bon marché, *le papier*, et délaisserait un agent onéreux, *l'or ;* — ce qui enrichirait le pays de tous les bénéfices que peut produire l'or abandonné. Il serait donc insensé de renoncer à de tels avantages, à moins que l'on ne découvrît dans l'emploi d'un agent à bas prix des inconvénients manifestes.

On a déjà beaucoup écrit, habilement et savamment écrit sur les bienfaits qui résultent pour tout pays d'un régime de liberté commerciale, qui brise toutes les entraves et laisse à la volonté de l'homme le soin d'appliquer ses talents et de féconder ses capitaux. Les arguments qui servent de base à cette doctrine sont même si puissants, que chaque jour ils créent de nouveaux prosélytes, et je me réjouis des progrès que fait ce grand principe parmi ceux qui semblaient devoir se cramponner le plus énergiquement aux vieux préjugés. La majorité des pétitions adressées au parlement contre le bill des céréales a reconnu les avantages d'un commerce libre; mais jamais ces avantages n'ont été aussi vigoureusement proclamés que par les fabricants de drap du Gloucestershire. Ils se montrèrent même si pleinement convaincus des vices de la prohibition, qu'ils offrirent de renoncer à toutes les restrictions qui protégent leur industrie. Ce sont là des doctrines qu'on ne saurait trop propager ni trop généralement adopter dans la pratique. Si les nations étrangères ne sont pas encore assez éclairées pour embrasser ce nouveau système ; si elles maintiennent les prohibitions et les droits excessifs qui frappent nos marchandises et nos produits manufacturés, que l'Angleterre leur donne un bel exemple et l'inaugure à son profit! Au lieu de répondre à leurs prohibitions par des prohibitions réciproques, qu'elle s'appli-

que à effacer aussi promptement que possible les vestiges d'une politique aussi nuisible et aussi absurde.

Les avantages financiers qui résulteraient d'un tel système conduiraient bientôt les autres gouvernements à suivre les mêmes errements, et l'on ne tarderait pas à voir s'accroître la prospérité générale sous l'influence d'idées qui pousseraient chaque nation dans la voie la plus favorable à ses capitaux, à ses talents, à son activité.

Quelque avantageuse que soit cependant la liberté du commerce, il faut admettre que dans certaines circonstances, bien rares à la vérité, l'intervention du gouvernement peut être salutaire. Après avoir démontré, dans son bel ouvrage sur l'Économie politique [1], tous les bienfaits de la liberté du commerce, M. Say observe que l'intervention du gouvernement n'est légitime que dans deux circonstances : premièrement, pour prévenir une fraude; secondement, pour certifier un fait. Les examens auxquels sont soumis les médecins justifient cette intervention ; car il est nécessaire au bien-être de tous que la science des hommes appelés à réprimer les désordres de notre organisation soit vérifiée et constatée. On en peut dire autant de l'empreinte que les gouvernemens gravent sur la vaisselle et sur la monnaie; elle tend à prévenir la fraude, et elle nous dispense d'avoir incessamment recours dans nos transactions à des procédés chimiques difficiles. Les mêmes raisons ont conduit à faire examiner la pureté des drogues vendues par les chimistes et les apothicaires. Dans toutes ces circonstances, on suppose que les acheteurs ne possèdent pas ou ne sont pas susceptibles de posséder les connaissances qui doivent les garantir de la fraude : le gouvernement intervient alors pour faire ce qu'ils ne sauraient faire eux-mêmes.

Mais s'il est nécessaire de protéger le public contre des monnaies de bas aloi, en marquant d'un signe légal tous les agents métalliques, cette protection ne devient-elle pas encore plus essentielle, lorsque l'ensemble ou la majeure partie de la circulation se compose de papier? N'est-il pas étrange que le gouvernement s'applique à éviter à la société la perte d'un seul shilling dans une guinée, et que sa sollicitude cesse au moment où il faut la protéger contre la perte des vingt shillings représentés par un billet d'une livre? Dans le cas spécial de la Banque d'Angleterre, le gouvernement a affecté une garantie à ses émissions ; de sorte que l'imprudence de ses directeurs ne pourrait

---

[1] *Écon. polit.* l. I, c. XVII.

atteindre les porteurs des bank-notes que dans le cas où son capital entier montant à 11 millions et demi serait déjà épuisé. Pourquoi n'a-t-on pas suivi le même principe à l'égard des banques provinciales ? Quelle raison s'oppose à ce qu'on oblige ceux qui prennent pour mission d'alimenter la circulation monétaire, à verser entre les mains du gouvernement un dépôt proportionnel qui doit garantir l'accomplissement sérieux de leurs engagements ? Par l'emploi de la monnaie chacun devient commerçant. Ceux que leurs habitudes et leurs travaux éloignent du mécanisme commercial sont eux-mêmes astreints à l'usage de la monnaie, et sont cependant peu propres à apprécier la solidité des différentes banques dont le papier circule. Aussi voyons-nous que les propriétaires de revenus fixes, les femmes, les travailleurs de toutes les classes ont souvent à souffrir de ces désastres dont le nombre s'est accru, pour les banques provinciales, dans des proportions inconnues jusqu'ici. Je ne suis pas porté à juger impitoyablement ceux qui ont provoqué tant de ruines et de désastres au sein des classes moyennes et inférieures; mais l'esprit le plus indulgent doit cependant avouer qu'il faut avoir bien abusé des ressorts du crédit pour qu'une banque, possédant même la plus médiocre réserve, en vienne à manquer à ses engagements. L'examen de la plupart de ces faillites démontrerait, je pense, qu'on pourrait qualifier les actes des intéressés par des termes plus sérieux que ceux d'imprudence et d'audace.

Il serait nécessaire de protéger le public contre ces tristes éventualités, en obligeant toutes les banques de province à déposer entre les mains du gouvernement ou de commissaires élus à cet effet, une quantité de rentes sur l'État ou d'autres effets publics proportionnés au montant de leurs émissions.

Il est inutile d'entrer minutieusement dans les détails d'un tel projet. Ainsi on pourrait délivrer, sur la remise du dépôt, tous les timbres qui serviraient à l'émission des billets. A certaines époques de l'année, fixées avec soin, on restituerait tout ou partie du dépôt aux établissements qui prouveraient, par le renvoi des timbres annulés ou par tout autre moyen satisfaisant, que les billets auxquels ils servaient de garantie n'appartiennent plus à la circulation.

Ces mesures n'éprouveraient aucune opposition de la part de celles des banques provinciales qui jouissent d'une haute réputation. Elles en recevraient au contraire un accueil favorable, puisqu'elles préviendraient la concurrence de ces établissements qui sont si peu dignes de figurer avec elles dans la carrière du crédit.

SECTION CINQUIÈME.

D'une coutume qui crée un grand nombre d'inconvénients pour le commerce. — Remède proposé.

En supposant qu'on eût introduit dans notre système de circulation tous les perfectionnements qu'il réclame, il est un inconvénient temporaire qui doit survivre à tous, et qui se fait sentir souvent d'une manière sérieuse. Cet inconvénient, auquel le public serait soumis comme il l'a été jusqu'à présent, et qui provient des dividendes trimestriels que reçoivent les créanciers de l'État, me semble facile à corriger.

La dette publique a acquis de telles proportions, et les intérêts trimestriels qu'elle réclame sont tellement considérables, que la centralisation seule des deniers perçus par les receveurs généraux des contributions et la réduction subséquente du *circulating-medium,* aux époques où échoient les coupons, c'est-à-dire en janvier, avril, juillet et octobre, produisent, pendant une semaine et plus, une véritable détresse monétaire. La Banque, en escomptant très-largement les billets au moment même où ces versements s'effectuent à l'Échiquier, en préparant, de plus, d'énormes recettes immédiatement après le paiement des dividendes, a fait preuve d'une administration habile, et a certainement contribué à diminuer les inconvénients qui pèsent alors sur la portion commerçante de la nation. Mais ce n'est là qu'un palliatif, et ceux qui connaissent le marché financier savent combien la pénurie d'argent est sensible aux époques indiquées. Les bons de l'Échiquier, qui jouissent généralement d'une prime de 5 shillings sur 100 l., tombent dans un tel discrédit, qu'on peut réaliser alors un bénéfice de 20 p. 0/0, en les achetant et les revendant immédiatement après la répartition des dividendes. De plus, la différence entre le prix des rentes au comptant et celui des rentes payables dans un délai d'une ou deux semaines, promet à celui qui peut avancer des capitaux un bénéfice plus considérable encore que les spéculations sur les bons du trésor. Aussi arrive-t-il qu'une fois les intérêts payés, la détresse de monnaie se trouve fréquemment suivie d'une abondance équivalente qui la rend stérile pendant quelque temps.

La perfection remarquable que nous avons introduite dans l'économie de nos agents de circulation, au moyen des combinaisons du crédit, n'a fait elle-même qu'accroître le mal particulier dont je viens

de parler. En effet, sous un régime où le mode des paiements s'est perfectionné, la quantité des agents monétaires a pu être sensiblement réduite; et le retrait d'un million ou deux doit produire des conséquences beaucoup plus sérieuses, puisqu'il enlève proportionnellement une fraction beaucoup plus considérable de la circulation générale.

Toutes les opinions se réunissent, je pense, pour reconnaître la gravité des désordres que provoquent au sein de l'industrie et du commerce ces détresses monétaires périodiques; mais la même unanimité n'accueillera peut-être pas le remède que je propose ici :

Que le gouvernement autorise la Banque à délivrer aux rentiers leurs mandats d'arrérages quelques jours avant l'époque où les receveurs généraux sont tenus d'effectuer le versement de leurs balances à l'Échiquier;

Que ces mandats soient payables au porteur dans les mêmes formes qu'aujourd'hui;

Que le jour destiné au paiement de ces dividendes en billets de banque demeure fixé comme il l'est actuellement : et, à cet égard, il serait plus convenable que l'on indiquât la date des paiements avant ou sur la remise des coupons;

Enfin que les receveurs généraux et tous les autres débiteurs de l'Échiquier soient admis à acquitter leurs paiements avec ces mandats comme avec des billets de banque, mais en supportant, l'escompte du nombre de jours qu'ils auraient à courir avant l'échéance.

La réalisation d'un projet semblable ferait disparaître sans retour la pénurie d'argent qui précède la répartition des intérêts et la surabondance qui la suit. Le service de la rente n'augmenterait ni ne diminuerait alors la quantité de monnaie en circulation; par le seul ressort de l'intérêt privé, la plupart des *mandats d'arrérages* arriveraient aux mains des débiteurs de l'État, pour, de là, être versées dans le Trésor. De cette manière la majorité des recettes et des paiements du gouvernement pourrait s'effectuer sans le secours des *bank-notes* et de la *monnaie*, et l'on éviterait une accumulation d'agens monétaires qui retombe toujours d'une manière sévère sur les classes commerçantes.

Ceux qui sont familiarisés avec le système économique que nous poursuivons à Londres par l'intermédiaire des combinaisons de la Banque, comprendront aisément que le plan proposé ici se borne à étendre ce même système à un genre de paiements auquel il n'a pas

encore été appliqué. Il serait donc inutile, à leurs yeux, de rien ajouter à la simple proposition d'un plan dont ils ont déjà pu apprécier les avantages pour d'autres opérations.

SECTION SIXIÈME.

La somme allouée à la Banque pour ses fonctions publiques est excessive. — Remède proposé.

M. Grenfell a dernièrement attiré l'attention du Parlement sur un sujet qui touche profondément aux intérêts financiers de la nation. A une époque où les impôts accumulés à la suite de guerres, de dépenses, de crises sans exemple, pèsent si lourdement sur le pays, on ne négligera certainement pas une ressource aussi manifeste que celle qu'il nous a révélée.

Il ressort des documents produits par M. Grenfell, que la Banque aurait profité pendant de longues années d'un intérêt de 5 p. 0/0 sur des fonds appartenant à l'État et s'élevant en moyenne à un chiffre de 11 millions. Les seules compensations dont le public ait joui pour un avantage si longuement exploité par la Banque, se réduisent à un prêt de 3 millions contracté pour les huit années de 1806 a 1814, à l'intérêt de 3 p. 0/0; puis à un autre prêt de 3 millions qu'en 1818 la Banque consentit à accorder gratuitement au public jusqu'à un délai de six mois après la signature de la paix définitive, délai qu'un acte de la dernière session prolongea aux mêmes conditions jusqu'en avril 1816.

De 1806 à 1816, période de dix années, la Banque a donc perçu un intérêt annuel de 5 p. 0/0 sur liv. 11,000,000, qui se monte à.		liv. 5,500,000
Pendant la même époque le public a reçu les avantages suivants : 1º la différence entre 3 p. 0/0 et 5 p. 0/0 d'intérêt, ou 2 p. 0/0 par an, et pour huit ans sur 3,000,000 liv., soit.	480,000	
2º De 1808 à 1816, le bénéfice d'un prêt gratuit de 3 millions qui à l'intérêt de 5 p. 0/0 par an, et pendant huit ans donnent.	1,200,000	1,680,000
Balance au profit de la banque. . .		liv. 3,820,000

Ainsi la Banque aura joui pour dix années d'un bénéfice de 3,820,000 l., c'est-à-dire qu'elle aura perçu annuellement 382,000 l. pour les fonctions de banquier national, fonctions qui, peut-être, n'accroissent pas en masse ses dépenses de plus de 10,000 l. par an.

Un comité de la Chambre des communes exposa le premier, en 1807, l'étendue de ce bénéfice. Plusieurs personnes, entre autres M. Thornton, un des directeurs et ex-gouverneur de la Banque, soutinrent, en faveur de la Banque, que ses profits s'étaient proportionnés au montant des billets en circulation et que les dépôts publics n'avaient eu pour elle qu'un avantage, celui de lui permettre de multiplier le nombre de ses billets en circulation.

Si l'argument de M. Thornton était fondé, il en résulterait que la Banque n'a jamais tiré profit des dépôts publics, car ces dépôts ne peuvent lui permettre de répondre à de plus fortes émissions.

Supposons qu'avant l'époque où la Banque reçut les dépôts publics, le montant de ses billets fût de 25 millions, et qu'elle en retirât un profit déterminé. Supposons maintenant que le gouvernement prélève dix millions de taxe en billets et les remette à la Banque, comme en un lieu de dépôt permanent. La circulation serait immédiatement réduite à quinze millions, mais les profits de la Banque resteraient les mêmes; elle continuerait à prélever ses bénéfices sur 25 millions, tandis que la circulation ne serait composée en réalité que de 15 millions. Admettons qu'elle élève de nouveau la circulation à 25 millions, et qu'elle applique les 10 millions à escompter des valeurs, à acheter des bons de l'Echiquier, à avancer les paiements des dividendes dus aux porteurs du *scrip*. Je demande alors si elle n'aura pas ajouté l'intérêt de 10 millions à ses profits ordinaires, et cela tout en maintenant ses émissions à la somme primitive de vingt-cinq millions.

La théorie et l'expérience se refusent également à admettre que l'accroissement des dépôts publics puisse permettre à la Banque de multiplier ses émissions. Si nous nous basons sur l'augmentation de ces dépôts, nous verrons qu'à aucune époque elle n'a agi avec autant de rapidité que de 1800 à 1806, et qu'alors même la masse des billets de cinq livres et au-dessus est *restée complètement stationnaire*. De 1807 à 1815, le phénomène se transforme. Ainsi le montant des billets de cinq livres et au-dessus s'accroît de 5 millions, pendant que la somme des dépôts publics reste invariable.

Rien ne peut mieux nous éclairer sur les profits que la Banque retire des dépôts publics, rien ne peut mieux nous en faire sentir la portée que le rapport du comité des dépenses publiques en 1807. Il s'exprime ainsi :

« Les témoignages qui ont été recueillis à ce sujet disent tous que » les billets de la Banque sont une source de bénéfices réels; mais ils

» semblent déclarer que les soldes du gouvernement ne contribuent » à ces bénéfices que dans le rapport des émissions supplémentaires » qu'ils permettent de faire. Votre comité est pleinement convaincu » que ces balances, aussi bien que les billets, sont et doivent être » nécessairement productives. »

Les fonds qui créent le revenu de la Banque et qui constituent l'importance de la somme qu'elle peut avancer, déduction faite de la réserve en espèces et en lingots, peuvent être rangés sous trois catégories :

1° Le capital social versé par les actionnaires et auquel il faut ajouter les épargnes successives de l'établissement;

2° Les sommes remises par les personnes qui ont habituellement des fonds à la banque. Ces sommes se composent de la balance de tous les comptes courants, soit du gouvernement, soit des particuliers. En 1797, elles s'élevaient seulement à 5,130,140 l., en y comprenant le solde de tous les comptes particuliers : aujourd'hui la balance seule du gouvernement flotte entre 11 et 12 millions, y compris les bank-notes déposés à l'Echiquier [1].

3° Les sommes versées en échange de ses émissions. Il faut en effet qu'au moment où la Banque émet ses billets elle reçoive des titres d'une valeur équivalente, et ces titres constituent une partie du fonds général qu'elle peut prêter à intérêt. Ainsi un porteur de billets ne diffère pas essentiellement de celui dont le compte « solde » *au crédit* à la Banque. Tous deux sont ses créanciers : l'un au » moyen d'un billet qui est le titre de sa créance, l'autre au moyen » d'une inscription au grand livre de l'établissement. *L'importance » des sommes productives d'intérêt se règle rigoureusement sur le » montant réuni de ces trois fonds, desquels il faut cependant dé- » duire la valeur des espèces et des lingots*[2].

---

[1] Quelques-uns de mes lecteurs pourraient ne pas saisir le sens de ces mots : « *y compris les bank-notes déposés à l'Échiquier.* » Ces billets, qui n'ont pas même la forme de billets de banque, n'entrent jamais dans la circulation et ne figurent jamais dans les relevés de la Banque. Ils portent à l'Échiquier le nom de billets spéciaux et servent seulement à prouver que les sommes reçues journellement au Trésor ont été réellement déposées à la Banque. Ils forment donc le contrôle d'une partie des dépôts publics confiés à la banque.

[2] En 1797 la Banque établissait sa situation financière de la manière suivante :

Billets en circulation.	liv. 8,640,000
Dépôts publics et privés. . . .	5,130,140
Capital excédant.	3,826,890
	17,597,030

Il n'est pas un mot de ce rapport que l'on puisse réfuter. Le principe posé si habilement par le comité nous fournirait même un élément infaillible pour déterminer les bénéfices nets de la Banque, si le montant de ses épargnes, son fonds de réserve et ses dépenses annuelles nous étaient aussi bien connus que les autres termes de la question.

On a pu voir dans l'extrait ci-dessus que le montant seul des dépôts publics a varié, en 1807, de 11 à 12 millions, tandis qu'en 1797, le montant réuni des dépôts publics et privés ne s''élevait qu'à 5,130,140 l. M. Perceval, se fondant sur les conclusions du rapport, prit en main la cause de la nation, et demanda que la Banque fît participer le public à l'excédant de profits qu'elle puisait dans ces tributs supplémentaires, et cela, au moyen d'une rétribution annuelle ou d'un prêt sans intérêt. Après quelques négociations préliminaires, on obtint un prêt gratuit de 3 millions remboursables six mois après la signature d'un traité de paix définitif.

Le même rapport insiste sur l'énormité de l'allocation accordée à la Banque pour l'administration de la dette publique. La Banque recevait alors du gouvernement une rétribution de 450 l. par million, et il fut établi par le comité que l'allocation additionnelle qui lui fut accordée, de 1797 à 1807, pour l'exercice de cette fonction nationale, dépassa 155,000 l. Sans doute, il avait été légitime de l'accroître avec la dette elle-même, mais elle n'en paraîtra pas moins exorbitante, si l'on réfléchit « que le nombre total des employés qui » exécutent ce travail n'a été accru que de cent trente-sept pendant les » onze dernières années; que leurs appointements annuels doivent » être de 18,449 l. à 23,290 l., et que les autres dépenses fixes ne » s'élèvent probablement pas au-dessus de la moitié ou des deux tiers » de cette somme. »

Ce rapport fut suivi d'un nouveau contrat avec la Banque pour la gestion de la dette publique.

Il lui était alloué 450 l. par million au-dessus de 300 millions de dette fondée, et jusqu'à concurrence de 400 millions. A partir de 400 millions, et jusqu'à 600 millions, la rémunération était de 340 l., et, enfin, pour toutes les sommes qui excédaient 600 millions, elle était de 300 l. par million.

Dans une autre partie de son exposé, elle indiquait la nature du placement de ces fonds, et tous, à l'exception des espèces, des lingots et d'une légère contribution pour le timbre, lui rapportaient intérêt et profit.

Outre ces rétributions, il est accordé à la Banque 800 l. par million pour le recouvrement des souscriptions aux emprunts, 1000 l. st. sur chaque loterie, et 1250 l. par million, ou 1/8 pour 0/0 sur la perception des revenus provenant de la propriété, des professions libérales et du commerce. Ces conditions ont toujours été maintenues depuis[1].

Le moment approche où la situation de la Banque devra être soumise aux délibérations du parlement, et où le contrat qui concerne les dépôts publics devra s'éteindre par le paiement des 3 millions empruntés à la Banque sans intérêt, en 1808. On ne saurait donc choisir une époque plus favorable pour discuter les avantages exorbitants qui ont été accordés à la Banque dans l'arrangement conclu en 1808 avec M. Perceval. C'est là, je pense, le but vers lequel tendait M. Grenfell; car ce n'est pas seulement sur les avantages additionnels que la Banque a pu recueillir par suite de la convention de 1808 qu'il désire appeler l'attention du parlement. Il vise plus haut; il s'adresse à cette convention elle-même, par laquelle le public paie et a si longtemps payé, sous mille formes diverses, des sommes énormes pour des services proportionnellement minimes.

M. Grenfell pense probablement, et, à ce titre, je l'appuie de tout cœur, qu'un bénéfice de 382,000 liv. par an (car c'est la somme à laquelle on peut porter le produit des dépôts publics à la Banque pendant dix ans), excède prodigieusement la rétribution légitime que la nation doit à la Banque pour ses simples fonctions de *banquier :* d'autant plus qu'elle reçoit encore 300,000 l. par an pour l'administration de la dette publique, des emprunts, etc., etc. Mais une autre circonstance qui justifie l'opinion de M. Grenfell, c'est que depuis le renouvellement de sa charte la Banque a trouvé une nouvelle source de profits dans la substitution d'une monnaie de papier à une circulation alimentée à la fois par le papier et par le numéraire. Certes, ni le Parlement qui octroya la charte, ni la Banque qui l'obtint à l'époque du contrat de 1808, ne prévoyaient ces bénéfices additionnels, qu'on pourrait annuler en grande partie par le rappel du bill de suspension. De tels faits démontrent puissamment que M. Perceval n'a pas obtenu, en 1807, pour le public, les avantages auxquels il avait droit; et les sentiments bien connus du chancelier de l'Echiquier, relativement au droit qu'a la nation de participer aux avantages supplémentaires de

---

[1] Voyez l'Introduction.

la Banque, nous permettent d'espérer, pour l'avenir, des conditions plus favorables à l'intérêt général.

Il est vrai que les sommes précédentes, quoique payées par la nation, ne constituent pas les bénéfices nets de la Banque. Il faut effectivement en déduire les dépenses consacrées exclusivement à la manutention des deniers publics; mais ces dépenses ne s'élèvent probablement pas au-dessus de 150,000 l. par an.

Le comité des dépenses publiques a établi, dans son rapport à la chambre des communes, en 1807, que le nombre des commis exclusivement ou principalement occupés par la Banque, dans les opérations publiques, était :

En 1786.	243
En 1796.	313
En 1807.	450

On présume que leurs appointements peuvent être évalués à une moyenne de 120 à 170 l.; en les portant à 135 l., chiffre qui dépasse la moyenne des appointements reçus à la compagnie de la mer du Sud, la somme est de 60,750 l.; à 150 l., elle est de 67,500 l.; à 170 l., elle est de 76,500 l.; chacune de ces deux sommes est même assez forte pour constituer un fonds de retraite.

Les appointements modérés que reçoivent le gouverneur, le sous-gouverneur et les directeurs s'élèvent, dit le rapport, à	8,000
Les faux frais peuvent être évalués à près de	15,000
L'extension des bureaux et les réparations à près de . . .	10,000
Les dépenses judiciaires, les pertes éprouvées à la suite des fraudes, des faux, à près de	10,000
Total . .	43,000
Ajoutez-y, au plus haut, le chiffre des appointements . . .	76,500
On obtient un total de	119,500

En admettant donc les évaluations les plus larges du comité, les frais d'administration de la dette publique, en 1807, se montaient à 119,500 l. y compris la totalité des appointements, les faux frais, les constructions nouvelles, les réparations, les dépenses judiciaires et les pertes éprouvées à la suite de vols et de faux.

Le comité établit aussi que l'accroissement de dépenses qu'eut à subir la Banque pour l'administration d'une dette à laquelle étaient venus s'ajouter 278 millions pendant une période de onze ans, entre 1796 et 1807, que cet accroissement, dis-je, avait été de 35,000 l. par an, c'est-à-dire 126 l. par million. De 1807 à l'époque actuelle, la dette gérée par la Banque s'est élevée de 550 millions à environ

830 millions; marquant ainsi un accroissement de près de 280 millions qui surpasse légèrement celui de 1796 à 1807. En calculant les frais de régie au taux de 126 l. par million, on arriverait à un résultat analogue à 35,000 l.; mais « comme le quantum des dé» penses est en raison inverse de l'accroissement des opérations, » je l'évaluerai à 30,500 l. qui, ajoutées à 119,500 l., chiffre de 1807, portent l'ensemble des frais d'administration à 150,000 l. Les auditeurs de la cour des comptes estimaient, en 1786, que 187 l. 10 s. par million suffisent pour balancer les dépenses occasionnées par une dette de 224 millions. Le taux d'évaluation que j'ai choisi est celui de 180 l. par million sur une dette de 830 millions. On trouvera sans doute cette allocation suffisante, lorsqu'on se rappellera avec quelle rapidité la dette elle-même s'accroît proportionnellement au travail qu'elle occasionne.

En supposant donc que les dépenses montent à environ 150,000 l., le bénéfice net recueilli par la Banque, dans ses rapports avec l'État, se traduira pour cette année comme suit :

Rétribution allouée pour la gestion de la dette nationale pendant une année finissant le 1er février 1816[1].	254,000
Pour la centralisation des souscriptions aux emprunts, à raison de 800 l. par million, sur 36 millions.	28,800
Id. pour les loteries.	2,000
Profits moyens sur les dépots publics.	382,000
Allocation accordée pour la perception de la taxe sur les propriétés	3,480
Total	670,280
Dépenses occasionnées par la gestion des deniers publics. .	150,000
Bénéfices nets de la Banque, acquittés par la nation. . .	520,280

Sur cette vaste somme, nous devons probablement attribuer 372,000 l. à l'action exclusive des dépôts, et, cette dépense, le gouvernement pourrait en affranchir presque complétement la nation, en reprenant la direction de ces intérêts. Ainsi, il pourrait établir un trésor central, sur lequel chaque département ferait traite, comme aujourd'hui, sur la Banque d'Angleterre, et transformer les 11 millions qui semblent former la moyenne des dépôts en bons de l'Échiquier, dont on vendrait une partie sur le marché, si des circonstances imprévues venaient à diminuer la somme des dépôts.

---

[1] Cette somme a été calculée sur le chiffre qui composait la dette en février 1815 : depuis lors elle a été accrue de 75 millions. Voyez l'appendice.

Les propositions de M Grenfell [1], sur lesquelles le parlement aura à statuer dans la prochaine session, retracent brièvement les faits contenus dans les documents dont il a appuyé ses motions, et concluent à ceci : « La chambre prendra promptement en considération » les avantages dont jouit la Banque, à la fois comme administrant la dette nationale, et comme dépositaire des deniers publics. Elle aura constamment en vue l'adoption d'un arrangement » qui daterait du jour où les conventions actuelles cesseront, et qui » devrait concilier, autant que possible, les intérêts de l'État avec » les droits, le crédit et la stabilité de la Banque d'Angleterre. »

M. Mellish a aussi formulé des propositions qui seront soumises aux prochaines délibérations du parlement. Ces propositions [2] admettent tous les faits énoncés par M. Grenfell : seulement elles mentionnent deux services insignifiants que la Banque rend au public, l'un sans rétribution [3], l'autre pour une rétribution inférieure aux frais que nécessite l'intermédiaire des collecteurs de taxes. Mais la huitième et la neuvième proposition émettent une étrange prétention. Elles semblent poser aux esprits cette question : Lors de l'extinction du prêt de 3,000,000 l. en 1816 et avant l'époque où doit expirer la charte de la Banque, le gouvernement aura-t-il le droit de lui demander une rémunération quelconque pour les avantages

---

[1] Voyez l'appendice.

[2] Voyez l'appendice.

[3] Ce service gratuit se réduit à défalquer du montant de chaque coupon la quotité proportionnelle de l'impôt sur les propriétés.

L'autre consiste à recevoir de certains contribuables les sommes provenant de la taxe sur les propriétés. La Banque perçoit pour cette fonction 1250 l. par million ou 1/8 pour cent.

Si la centralisation de ce revenu était opérée au moyen des collecteurs il leur serait alloué une commission de 5 deniers par livre : ce qui coûterait au public 58,007 l., au lieu de 3480 l. payées à la Banque.

Il n'est peut être pas une seule branche des opérations de la Banque qui s'accomplisse avec plus de facilité que celle-ci. Aussi, loin de trouver que la rétribution soit insuffisante, je la crois le produit d'une véritable libéralité.

Il est évident qu'il y a économie pour la nation à puiser ses revenus dans un centre fixe, au lieu de les recueillir péniblement dans les tournées de ses percepteurs. Mais la Banque paraît avoir pensé que le chiffre de sa commission devait se calculer sur l'économie offerte à l'État, plutôt que sur l'importance réeelle de ses fonctions et de ses dépenses. Que dirait-elle d'un ingénieur qui établirait le prix d'une machine à vapeur non sur la valeur de l'industrie et des matériaux consacrés à la construire, mais sur la valeur du travail qu'elle est appelée à épargner?

qu'elle retire des dépôts publics, et de modifier la convention relative à la gestion de la dette. Voici ces deux résolutions :

8. Vu les 39 et 40mes statuts de Georg. III, c. 28, s. 13, il a été décrété que, « pendant la durée de sa charte, la Banque jouira de » tous les priviléges, intérêts, rétributions, bénéfices, en un mot, » de tous les avantages qu'elle possède maintenant, et dont elle jouit » en vertu de son intervention dans le mouvement des intérêts pu- » blics; qu'antérieurement au renouvellement de la charte, la Ban- » que fera les fonctions de banquier national, en centralisant les re- » venus des différents services administratifs et en dirigeant les » dépenses publiques, etc.

» 9. Qu'à l'époque où les conventions actuelles expireront, il » sera convenable d'apprécier l'importance des avantages que la Ban- » que retire de ses fonctions publiques, dans le but d'y substituer » des arrangements conformes à ces principes d'équité et de bonne » foi qui doivent dominer toutes les transactions entre le public et » la banque d'Angleterre [1]. »

---

[1] Depuis la première édition de cet écrit le premier lord de la trésorerie et le chancelier de l'Échiquier, ont proposé à la Banque de prolonger pendant deux ans encore, et à titre gratuit, l'avance de trois millions qui devenait exigible au mois d'avril prochain. Ils lui proposèrent en outre un emprunt de six millions constitués à 4 p. 0/0, pendant une époque fixe de deux années. A partir de cette échéance, la Banque continuerait l'emprunt pour trois années encore, sous la condition que le remboursement s'effectuerait dans les six mois de l'avertissement donné par le lord de la trésorerie à la Banque ou par celle-ci à leurs seigneuries à une date quelconque, comprise entre le 10 octobre de chaque année et le 5 avril suivant.

Ces propositions furent acceptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Banque, réunis à cet effet.

Après avoir demandé au sein de cette assemblée générale, quelques explications relatives aux dépôts publics, lors de l'expiration de ces deux années, j'approuvai hautement l'abandon que la Banque avait fait des prétentions renfermées dans les résolutions ci-dessus, prétentions qui m'avaient paru supposer à la Banque le droit de conserver les deniers publics sans rétribution correspondante. M. Mellish, gouverneur de la Banque, répondit immédiatement que je m'étais mépris sur la teneur de ses propositions et qu'en les relisant de nouveau, je me convaincrais évidemment du vice de mon interprétation. Je suis heureux de voir que la Banque rejette cette étrange prétention de ravir au public les avantages dont il a joui depuis le rapport du comité des dépenses. Et cependant je regrette que ses expressions aient été assez obscures, assez équivoques pour me donner, ainsi qu'à beaucoup d'autres, une opinion différente. Je persiste encore à croire, d'après les résolutions de M. Mellish, que des raisons impor-

Certes, après tout ce qui a remué ce sujet depuis 1800, nous avons lieu d'être étonnés devant d'aussi étranges prétentions : nous avons lieu de nous récrier lorsque la Banque déclare, *pour la première fois*, que sa charte d'incorporation interdit au public toute demande tendant à le faire participer aux avantages que lui produisent les dépôts publics.

La charte de la Banque a été renouvelée en 1800 pour vingt et un ans, à partir de son expiration en 1812; elle doit donc se prolonger jusqu'en 1833. Mais la Banque a si peu été convaincue du privilége exclusif qu'elle réclame sur le bénéfice des dépôts publics depuis 1800; elle a si peu revendiqué ce droit depuis lors, qu'en 1806 elle prêta au gouvernement 3,000,000 jusqu'en 1814, et à un intérêt de 3 p. 0/0; en 1808, elle avança encore 3,000,000 l. à titre gratuit jusqu'à l'expiration de la guerre, et, dans sa dernière session, le parlement prorogea le prêt de 3,000,000 l. jusqu'en avril 1816. Ces avances ont même été expressément accordées en raison de l'accroissement des dépôts publics.

En parlant du prêt de 3,000,000 l. fait au public en 1806 à 3 p. 0/0 d'intérêt, le comité des dépenses publiques dans son rapport de 1807, auquel j'ai déjà fait appel, s'exprime ainsi :

« Mais cette convention acquiert, sous un autre point de vue, une » véritable importance. Elle prouve jusqu'à l'évidence que, ni les » délégués du public ni les directeurs de la Banque eux-mêmes n'ont » envisagé ce contrat mutuel comme un obstacle devant lequel s'ar- » rêteraient toutes les réclamations ; elle prouve que, dans le cas où » cette prétention serait *légitime et convenable,* le public n'a pas ab- » diqué le droit d'entrer en participation avec la Banque pour les » bénéfices qu'elle retire de leurs rapports mutuels. »

Et puis, quel est le langage de M. Perceval à la même époque, dans un moment où il se fondait sur ce rapport pour demander et obtenir un prêt de 3,000,000 l. jusqu'à la fin de la guerre ? Dans sa lettre au gouverneur et au sous-gouverneur de la Banque, lettre datée du 11 janvier 1808, il dit : « Je crois devoir ajouter quelques observations à la proposition que j'ai faite de limiter à la présente guerre et aux douze mois qui en suivront l'extinction, la durée de l'avance que

---

tantes ont fait concéder à la Banque le privilége de banquier public, pendant toute la durée de la charte, et que tout nouvel arrangement est par le fait ajourné à l'expiration de ce contrat.

nous fait la Banque à titre de prêt, ou la durée du contingent annuel versé à l'Échiquier. On comprendra, sans doute, qu'il n'est jamais entré dans mon esprit qu'à l'expiration de ce délai le public pût être dépossédé des droits que lui confère la perpétuité de ces dépôts. Loin de là, au milieu des désordres qui signaleront alors la situation des affaires, et qui influeront probablement sur le montant des balances publiques, j'ai voulu fournir, à la Banque et à l'État, les moyens de conclure un nouvel arrangement. » Le 19 janvier, M. Perceval soumit ses propositions à la cour des directeurs dans une forme plus officielle. Il concluait en ces termes : « Il est entendu que *pendant la durée du prêt fait par la Banque,* il ne sera proposé aucune mesure tendant à modifier la nature des relations de la Banque et de l'Échiquier, et à opérer le retrait des comptes dont la loi confie le mouvement à la Banque. » La cour des directeurs appuya ces propositions au sein de l'assemblée générale qui les adopta sans commentaires le 21 janvier.

Dans sa communication à la Banque, en novembre 1814, relative à l'emprunt de 3,000,000 l., qui devait échoir le 17 décembre suivant, et qu'on voulait prolonger jusqu'en avril 1816, M. Vansittart s'exprime ainsi : « Mais je désire qu'on comprenne parfaite-
» ment que je ne me sépare point des principes réservés par M. Per-
» ceval, dans sa lettre du 11 janvier 1808 au gouverneur et au
» sous-gouverneur de la Banque. Il s'efforça de prévenir les fausses
» interprétations qui eussent pu enlever au public, après l'expira-
» tion de l'emprunt, le droit de participer aux avantages qui de-
» vraient résulter de la permanence ou de l'accroissement de ces
» dépôts. Ces réserves, je les adopte pleinement, ainsi que tous les
» autres principes soutenus pas M. Perceval, dans la discussion qui
» s'engagea alors. »

Il ne paraît pas que ces observations aient été l'objet d'aucun commentaire. On convoqua immédiatement les actionnaires en assemblée générale, et l'emprunt de trois millions fut continué jusqu'en avril 1816.

La Banque aurait, certes, mauvaise grâce à prétendre exclure aujourd'hui la nation des bénéfices qu'elle a retirés de l'accroissement des dépôts, lorsque ce droit de participation, tant de fois invoqué par le gouvernement a été aussi tant de fois reconnu par la cour des Directeurs.

L'exposé des motifs qui ont servi de base aux conventions pour le renouvellement de la charte de la Banque, ajoutera une nouvelle

force à tant de faits. Ces motifs, qui ont été énumérés par M. Thornton dans son rapport au comité des dépenses publiques, démontrent que la Banque n'a aucun droit à se couvrir de sa charte comme d'un bouclier pour refuser au public une part dans des bénéfices qui se sont élevés proportionnellement à l'augmentation des dépôts publics.

Il faut se rappeler que M. Thornton était, en 1800, le gouverneur de la Banque ; qu'il fut le mandataire choisi par la Banque pour négocier avec M. Pitt le renouvellement du privilége ; et qu'en réalité l'idée de renouveler un privilége si longtemps avant son expiration, nous vient premièrement de lui. M. Thornton déclara au comité que les seules catégories de fonds publics auxquelles la Banque dut des bénéfices comprenaient les sommes déposées à la Banque pour le paiement des arrérages, et pour la dotation trimestrielle des commissaires de l'amortissement ; il ajouta que ces fonds lui avaient servi de base, d'accord avec M. Pitt, pour évaluer la compensation que le public devait recevoir en retour des priviléges exclusifs de la Banque.

M. Thornton évalue en moyenne le premier de ces fonds à.	l. 2,5000,000 [1]
Et il ressort d'un compte réeemment produit, que le second s'élevait à.	615,842
	3,115,842

M. Thornton ajoute positivement que le montant de tous les autres comptes publics est insignifiant, que « leur évaluation ne » comprenait pas l'augmentation possible des soldes appartenant aux » divers départements ministériels, qu'enfin cette augmentation n'a- » vait été ni remarquée, ni appréciée.

Si donc il a été reconnu par le mandataire même de la Banque que l'augmentation probable des dépôts n'a point figuré comme élément dans la détermination de l'indemnité pécuniaire due par la Banque pour la prolongation de son privilége ; si donc tous ces faits ont été confirmés ouvertement, quelle sera la justice de ses prétentions, lorsqu'elle soutiendra que ces profits dus à tous, profits que l'on n'a ni remarqués, ni appréciés, appartiennent ex-

[1] Un compte, soumis au Parlement dans la dernière session, établit que le montant des bons de l'Échiquier et des billets de banque, déposés à l'Échiquier comme espèces, s'élevra, en moyenne, pour l'année finissant en mars 1800, à 3,690,000 l.

clusivement à la Banque, et que la nation est déshéritée du droit d'y participer ou de disposer à volonté du chiffre de ses dépôts. Dans la déposition à laquelle nous avons fait allusion, M. Thornton a constamment représenté comme insignifiant le montant des autres comptes publics. Mais il ressort des tableaux soumis au parlement dans la dernière session, qu'en 1800, époque à laquelle se rapportent les assertions de M. Thornton, et où la charte fut renouvelée, le solde de tous les dépôts publics confiés à la Banque, s'élevait à 6,200,000 l. Il excédait donc de trois millions le chiffre de M. Thornton; et si celui-ci en eût été instruit, il eût difficilement pu appliquer à ce fait l'épithète d'*insignifiant.*

Or, si M. Thornton et M. Pitt n'ont pas soupçonné, lors du renouvellement de la charte, un accroissement aussi énorme dans les dépôts; si aucune des concessions faites à l'État n'a été déterminée en vue de ce fait, il faut en conclure que la Banque se trouve d'autant plus liée par l'augmentation successive des dépôts, à se montrer libérale dans ses nouvelles conventions avec le public. Ce serait un acte de rémunération légitime pour des profits si longtemps accumulés à l'ombre d'un malentendu, et dont elle n'eût pas joui, si les faits avaient été mieux jugés à l'époque où l'on fixa les conditions du renouvellement de la charte.

Mais connus ou inconnus, ils n'eussent pas influé davantage sur les évaluations de M. Thornton, lui qui a si pompeusement émis l'opinion que les balances publiques ne contribuaient à augmenter les profits de la Banque qu'autant qu'ils pouvaient servir à multiplier les émissions de *bank-notes.*

N'est-il pas déplorable de voir un corps opulent et élevé comme la Banque d'Angleterre, étaler l'âpre désir qu'il a de thésauriser au moyen de bénéfices ravis aux mains d'un peuple déjà accablé? N'eût-on pas dû s'attendre plutôt à de la reconnaissance pour la concession de son privilége, pour les bénéfices imprévus qu'elle en a retirés, pour les *bonis*, les dividendes sans cesse croissants qu'elle a répartis à ses actionnaires; enfin pour cet immense trésor qu'elle a accumulé à coups de réserves? N'eût-elle pas dû abandonner à l'État la totalité des bénéfices qu'elle recueille de l'emploi des 11 millions de dépôts publics, au lieu de chercher à lui ravir les modiques avantages dont il a pu jouir pendant quelques années?

Lorsqu'on discuta, en 1807, le taux de l'allocation à accorder pour la gestion de la dette nationale, M. Thornton dit que « dans » une question où la nation et la Banque se trouvaient en contact, il était

» persuadé que les demandes porteraient seulement sur une juste ré-
» munération du travail, des éventualités malheureuses et de la res-
» ponsabilité énorme qui s'attache à de telles fonctions. »

Pourquoi le langage des directeurs actuels a-t-il donc tant changé? Au lieu de borner leurs vœux à cette récompense légitime, ils s'efforcent d'enlever au public jusqu'aux bénéfices microscopiques dont il a joui jusqu'à ce jour. Pour la première fois ils font appel à leur charte et y cherchent le droit d'administrer les deniers nationaux, d'en faire l'emploi le plus lucratif, sans accorder au public la moindre rémunénération.

Si les liens de la charte qui attache l'État à la Banque étaient aussi puissants qu'on l'a prétendu, on pourrait attendre d'une association aussi vaste et aussi richement dotée par le monopole, plus de grandeur dans ses actes, plus de reconnaissance envers ses généreux bienfaiteurs.

Jusqu'à la dernière session du Parlement, la Banque avait été aussi très-particulièrement favorisée dans le montant de ses droits de timbre. En 1791, elle payait un abonnement de 12,000 l. par an, pour l'émission de tout son papier. Lorsqu'on augmenta, en 1799, la quotité du droit, son abonnement fut porté à 20,000 l., on y ajouta en même temps une redevance de 4000 l. pour les billets au-dessous de 5 l. que la Banque commençait à répandre dans la circulation; — la totalité du droit s'éleva donc alors à 24,000 l. Un acte de 1804 éleva de 50 p. 0/0 l'impôt mis, en 1799, sur les billets au-dessous de 5 l. et aggrava considérablement celui qui pesait sur les billets d'une plus grande valeur. Mais il arriva que la Banque, dont la circulation s'était développée dans le rapport de 1 et 1/2 à 4 et 1/2 pour les billets au-dessous de 5 l. et dans des proportions considérables pour les coupures plus élevées, n'eut à supporter qu'une surtaxe de 8000 l., qui porta son abonnement à 32,000 l. En 1808, le droit sur le timbre eut encore à subir une augmentation de 33 p. 0/0, et la redevance fut élevée de 32,000 l. à 42,000 l. Dans ces deux circonstances la surtaxe imposée à la Banque ne s'accrut pas même dans le rapport des droits additionnels, et la multiplication des billets de la Banque fut entièrement négligée dans les éléments du calcul.

Une nouvelle augmentation de l'impôt sur le timbre donna cependant l'éveil, et dans la dernière session du Parlement on posa pour la première fois ce principe, que la redevance de la Banque devait se proportionner au montant de sa circulation. Elle demeure actuellement fixée comme suit, et se calcule sur la circulation moyenne des

trois années antérieures. Le taux de l'abonnement payé par la Banque est de 3500 l. par million, sans distinction de la classe ou de la valeur des billets dont se compose la circulation générale. La moyenne de la circulation de la Banque pendant les trois années échues le 5 avril 1815, a été évaluée à 25,102,600 l. : elle aura donc à payer cette année un droit d'environ 87,500 l.

La moyenne de l'année prochaine sera calculée sur les trois années finissant en avril 1816. Si elle diffère de la précédente, on modifiera proportionnellement le *quantum* de l'impôt.

Si l'on n'eût pas aboli les arrêtés de 1804 et de 1808, la Banque n'aurait eu à payer, y compris les impôts additionnels, qu'un abonnement de 52,000 l. En réalisant des principes qui auraient dû être appliqués dès 1799, le Parlement a donc restitué à la nation une somme annuelle de 35,000 l., et il est permis de croire que l'oubli de ces principes a appauvri le pays et enrichi la Banque de près de 500,000 l.

SECTION SEPTIÈME.

Profits et réserves de la Banque : leur vicieuse destination. — Remède proposé.

Jusqu'à présent je n'ai envisagé les profits de la Banque que dans leurs rapports avec la nation, et j'ai essayé de démontrer combien ils avaient excédé la rémunération légitime que l'on doit à ses titres, à ses intérêts. Je me propose maintenant de les étudier sous le point de vue des actionnaires de la Banque. Je tâcherai donc de constituer une base sur laquelle on puisse calculer les profits de la Banque et déterminer le chiffre actuel de ses réserves accumulées. Si nous parvenions à connaître rigoureusement les dépenses de la Banque et le montant des espèces et des lingots qu'elle a dû conserver religieusement à différentes époques, nous posséderions les données nécessaires pour un calcul qui s'approcherait beaucoup de la vérité.

Les profits de la Banque naissent de sources bien connues. Ils dérivent, comme on l'a déjà établi, de l'intérêt produit par les dépôts publics et privés ; — de l'intérêt prélevé sur la masse de ses billets en circulation, dont il faut seulement déduire le montant du numéraire et des lingots ; — de l'intérêt de son capital et de ses réserves ; — de l'allocation qui lui est accordée pour la gestion de la dette publique ; — des bénéfices enfin qu'elle recueille de ses opérations de change et de la destruction fortuite de ses billets. Tous ces revenus forment collectivement les profits bruts de la Banque. Pour dé-

terminer les profits nets, il faut en déduire l'ensemble des frais, le droit de timbre et la taxe sur la propriété.

Sous le titre de dépenses, il faut comprendre tous les frais que nécessitent l'administration de la dette nationale et les opérations spéciales de la Banque. J'ai déjà exposé les motifs qui me font évaluer à 150,000 l. l'importance de ces deux charges. Le comité des dépenses publiques établit, en 1807, que le nombre des commis attachés au mouvement des deniers publics était de quatre cent cinquante, et il est probable que ce nombre doit être actuellement de cinq à six cents.

Les autorités les plus graves ont aussi déclaré au sein du Parlement que, pour l'ensemble de ses opérations, la Banque employait à peu près mille commis. Si donc il en est consacré cinq cents au service de la dette nationale, il en reste encore cinq cents dévoués aux affaires de la Banque elle-même. Supposons maintenant que le chiffre des dépenses soit en rapport direct avec le nombre des commis employés : si 150,000 l. représentent les frais qui coïncident avec l'emploi de cinq cents commis attachés aux affaires publiques, nous pouvons allouer une somme égale pour les cinq cents employés du service spécial, ce qui portera l'ensemble général des dépenses à près de 300,000 l. [1].

Mais ce chiffre est le résultat de l'accroissement graduel des dépenses depuis 1797, et il est probable qu'à cette époque elles n'excédaient pas la moitié de 300,000 l.

Et d'abord, le montant des billets de banque émis depuis 1797 s'est élevé de près de 12 millions à 28 millions; mais les frais de circulation, au lieu de suivre la même progression, se sont accrus dans le rapport de 10 à 1. On a porté de 12 millions à 18 millions le montant des billets de cinq livres et au-dessus. Si la valeur moyenne de toutes les coupures de billets au-dessus de cinq livres descend

[1] On a dit que je n'avais pas évalué assez haut dans mes calculs le chiffre des pertes que la Banque éprouvait par suite des mauvaises créances dont elle se chargeait accidentellement en escomptant de mauvais papiers. On prétend même que ces pertes sont souvent très-considérables. D'un autre côté, j'ai appris que les profits que la Banque retire des dépôts privés, et dont je n'ai tenu aucun compte, doivent être très-considérable, puisque la compagnie des Indes Orientales et un grand nombre d'autres administrations publiques y versent leurs espèces. Il eût fallu aussi déduire des bénéfices de la Banque le déficit laissé par Aslett et les dépenses que nécessitent sa garde militaire. Mais que l'excédant de son capital soit seulement de 12 ou 11 millions au lieu de 13, il n'y a rien là qui puisse détruire mon argument. *(Note de la seconde édition.)*

effectivement à quinze livres, une circulation de 12 millions doit se subdiviser en 800,000 unités, et une circulation de 18 millions en 1,200,000 unités, constituant ainsi un accroissement proportionnel de 1 à 1 1/2. Mais les 9 millions actuels de billets au-dessous de 5 l. ont presque tous été émis depuis 1797 : si donc ces 9 millions sterling se subdivisent en 5 millions de billets d'une livre et 2 millions de billets de 2 l., il aura été ajouté à la circulation un contingent de 7 millions de billets. On aura ainsi porté le nombre total des unités du crédit de 800,000 à 8,200,000, c'est-à-dire de 1 à 10, et décuplé les frais de circulation qui se mesurent sur le nombre des effets et non sur leur valeur. De plus, il est probable que les billets d'une livre et de deux livres, dont l'emploi est plus fréquent, doivent être plus souvent renouvelés que les coupures supérieures.

La dette publique, dont la gestion est confiée à la Banque, a aussi subi un immense accroissement. Depuis 1797 elle a plus que doublé et a ajouté ainsi considérablement aux frais de ce service. On a estimé que ces frais s'étaient accrus de 84,500 l. à 150,000 l., c'est-à-dire de 65,500 l. [1] depuis 1796. La même progression s'est enfin manifestée dans le chiffre des dépôts publics qui a doublé depuis 1797.

De tous ces faits, j'ai le droit de conclure que les charges de la Banque en 1797 n'ont pu dépasser 150,000 l. et qu'elles se sont constamment et graduellement accrues depuis lors. Peut-être même la raison de la progression a-t-elle été de sept ou huit mille livres par an.

La question dont nous avons immédiatement après à nous occuper est celle du montant de l'encaisse de la Banque en numéraire et en lingots. Ce montant, qui n'a jamais été soumis à l'attention générale, forme avec la masse des escomptes les seuls faits importants que la Banque ait dérobés au public dans l'année mémorable de 1797. Les directeurs déclarèrent, dans le compte soumis au Parlement, qu'au 26 février 1797 le numéraire de la Banque, ses lingots, ses effets en portefeuille et escomptés s'élevaient collectivement à 4,176,080 l. Ils fournirent en même temps le relevé des escomptes de 1782 à 1797, et celui de l'encaisse en numéraire et en lingots pendant la même période. La comparaison de ces divers relevés entre eux et avec quelques fragments de leur déposition de-

---

[1] Le comité des dépenses publiques évaluait, en 1807, tous ces frais à 119,500 l. et représentait par environ 35,000 l. l'accroissement de 1795 à 1807.

vant les comités du Parlement, fournit à un ingénieux calculateur les moyens de découvrir le secret que la Banque désirait cacher. Il résulte de son travail que le 26 février 1797, le numéraire et les lingots de la Banque étaient descendus à 1,227,000 l., tandis qu'elle évaluait à 4 millions la réserve disponible nécessaire à ses opérations. A partir du mois de décembre 1795, elle ne put jamais compléter cette réserve qui, à des époques antérieures, avait été de plus du double.

Constamment éveillée par la crainte de se voir obligée à reprendre ses paiements en espèces, la Banque, pendant la première ou les deux premières années qui suivirent l'édit de suspension, dut faire de grands efforts pour remplir de numéraire et de lingots ses coffres épuisés. Aussi trouvons-nous dans les comptes donnés au Parlement par la Monnaie, que le montant de l'or frappé en 1797 et en 1798 ne s'éleva guère à moins de 5,000,000 l. [1].

Quel que soit le montant du numéraire et des lingots acquis par la Banque dans les deux années qui suivirent la suspension des paiements, il est probable que sa réserve s'est constamment affaiblie depuis lors. En effet, avec la crainte avaient disparu les motifs qui devaient lui faire conserver une masse aussi considérable de capital improductif. Elle pouvait le fertiliser, car elle était protégée désormais contre l'appel des porteurs de ses billets, et elle savait qu'avant l'époque où elle serait de nouveau contrainte à les rembourser en numéraire, elle avait tout le temps nécessaire pour recueillir une quantité suffisante de métaux précieux. Il paraît donc inadmissible qu'au milieu d'un tel concours de circonstances, la Banque ait pu augmenter sa réserve en lingots depuis les grands monnayages de 1797 et 1798; et il est au contraire fort probable qu'elle l'a dû réduire considérablement.

Je suis autorisé par ces principes à conclure que, relativement à l'influence qu'exerçait sur eux l'encaisse de numéraire et de lingots, les profits de la Banque ont dû s'élever largement depuis 1797 et 1798; car, dès cette époque, elle s'est attachée à diminuer la proportion

---

[1] Le comité secret, dans son rapport au Parlement, déclara que le numéraire et les lingots existant à la Banque le 1er novembre 1797, s'étaient élevés au quintuple de la réserve du 25 février 1797. Il établit aussi que les banquiers et les commerçants de Londres à qui la loi confère le droit de demander les trois quarts de leurs dépôts de cinq cents livres et au-dessus, à partir de février 1797 n'en avaient encore réclamé, en novembre, que la seizième partie.

de ses capitaux stériles, et à accroître le montant de ceux qu'elle colloquait en bons de l'Echiquier et en obligations de commerce, c'est-à-dire, en valeurs productives à la fois d'interêts et de *bénéfices*. Il n'est pas permis d'évaluer à plus de 3 millions la moyenne du numéraire et des lingots de la Banque, pour une période de dix-huit années, entre 1797 et 1815, quoique pour la première, ou les deux premières années, elle se soit probablement élevée à 4 ou 5 millions.

Il ne nous sera plus difficile maintenant de calculer les profits de la Banque depuis 1797 jusqu'à nos jours. Nous avons recueilli tous les faits qui sont nécessaires à notre évaluation, si ce n'est le montant des dépenses et de l'encaisse; mais ces deux derniers termes ne peuvent différer sensiblement de ceux que j'ai obtenus moi-même.

En nous appuyant donc sur ces données, il ressort des comptes détaillés à l'Appendice, que les profits et la réserve de la Banque, après la répartition des dividendes et des *bonis*, et pour une suite d'années, ont été comme suit :

Année commençant en janvier.	Capital en réserve.	Profits après le paiement des dividendes et des *bonis*.	Dividendes et *bonis* réunis.
1797	l. 3.826.890	l. 89.872	7 par cent.
1798	3.916.762	533.621	7 id.
1799	4.450.383		17 id.
1800	3.941.228	611.981	7 id.
1801	4.553.209	116 038	12 id.
1802	4.669.247	160.509	9 1/2 id.
1803	5.129.756	765.859	7 id.
1804	5.895.615	306.794	12 id.
1805	6.202.409	346.335	12 id.
1806	6.548.744	368.008	12 id.
1807	6.916.752	581.274	10 id.
1808	7.498.626	385.865	10 id.
1809	7.883.891	470 760	10 id.
1810	8.354.651	651.483	10 id.
1811	9.006.134	722.188	10 id.
1812	9.728.322	739.867	10 id.
1813	10.468.189	809.786	10 id.
1814	11.279.975	1.081.649	10 id.
1815	12.359.624	1.066.625	
1816	13.426.249		

Si, d'un côté, l'on me reprochait de n'avoir pas estimé assez haut les dépenses de la Banque, de l'autre on pourrait soutenir que j'ai complétement négligé les profits qu'elle recueille des dépôts privés. Il se peut que ces dépôts ne soient pas très-considérables, car la Ban-

que n'accorde pas à ses commettants des avantages aussi étendus que les Banquiers ; mais ils ont pourtant une certaine importance, ainsi que le chiffre des billets perdus ou détruits, qui, après un certain laps de temps, ne figurent probablement plus dans les relevés généraux des effets en circulation. L'opération que la Banque fit en achetant de l'argent et faisant frapper des *tokens*[1] dut en masse lui être profitable; car la valeur de ces *tokens* sur le marché a généralement été au-dessous de leur valeur au moment de l'émission.

D'ailleurs la Banque reçoit plus de 5 p. 0/0 d'intérêt sur les capitaux ; car les bons de l'Échiquier, produisant *trois pence*, *halfpenny* par jour, constituent annuellement un revenu de 5 l. 6 s. — 5 1/2 d. pour cent, — et d'un autre côté, ses opérations lui livrent sous forme d'escompte un capital qu'elle peut rendre immédiatement productif. Il faut pourtant observer ici que pendant quelques-unes des années auxquelles se rapportent ces calculs , les bons de l'Échiquier n'ont donné qu'un intérêt de 3 pence 3 d. par jour, ce qui forme un revenu annuel de 4 l. 18 s. 10 1/4 d. un peu inférieur à celui de 5 p. 0/0.

Lorsqu'en mars 1801 on répartit entre les actionnaires de la Banque un excédant de bénéfice de 5 p. 0/0 colloqué en 5 p. 0/0 de la marine, M. Tierney dit dans la Chambre des communes, « qu'en » 1797 , à l'époque où le Parlement porta ses investigations dans les » affaires de la Banque, plusieurs membres pensèrent que ces bénéfices » extraordinaires devaient servir à garantir au public la solidité » des engagements contractés par la Banque. » M. Samuel Thornton, alors gouverneur de la Banque, répondit à cette interpellation en disant que , « la répartition des 582,120 l., votée en assemblée gé» nérale le 19 du même mois, n'avait pu ébranler la sécurité of» ferte au public, puisque, indépendamment de cette somme excep» tionnelle, il pouvait assurer à l'honorable membre que les réserves » de la Banque dépassaient celles de 1797 et offraient conséquem» ment des garanties tout aussi puissantes[2]. »

Il ressort des comptes établis à l'Appendice, qu'après avoir distribué à ses actionnaires les dividendes et les *bonis* annuels, la Banque se trouvait avoir accumulé, en août 1801, une réserve dont le montant

---

[1] Espèce de jetons qui, ne contenant pas la quantité d'argent répartie légalement dans la somme qu'ils représentaient, n'étaient jamais fondus.

[2] Adresse de M. Allardyce aux actionnaires de la Banque d'Angleterre ; Appendice n° 11.

s'élevait à 3,945,109 l. Ce chiffre dépasse de 118,219 l. celui de 1797; et l'accroissement qu'il indique tend à confirmer la déclaration de M. Thornton et l'exactitude des données sur lesquelles j'ai basé mes calculs [1].

Il suffira d'un coup d'œil jeté sur les comptes des années suivantes, reproduits par l'Appendice, pour se convaincre que depuis 1801 les profits de la Banque ont constamment dépassé les dividendes annuels distribués aux actionnaires. En 1815, la réserve de ses bénéfices s'éleva même à 1,066,625 l. de sorte qu'elle aurait pu répartir un dividende de 19 p. 0/0 au lieu de 10.

Enfin, si les administrateurs de la Banque ont apporté quelque habileté, quelque sagesse dans le mouvement de leurs opérations, ils ont dû former successivement et par accumulation un fonds de 13 millions, qu'au mépris des prescriptions les plus claires d'un acte législatif, ils ont ravi jusqu'à ce jour aux actionnaires.

Des sommes aussi énormes permettraient à la Banque de faire une répartition de 100 p. 0/0 sans attenter à son capital social. Et, si en retranchant seulement 523,908 l. pour l'intérêt annuel (moins l'*income-tax*) du capital supplémentaire que je propose de répartir, elle pouvait conserver à ses profits leur taux actuel, il lui resterait encore un revenu libre de 542,000 l. qui porteraient son dividende fixe de 10 à 14 1/2 p. 0/0 et s'ajouteraient à la bonification de 100 p. 0/0.

Si la Banque distribuait seulement une bonification de 75 p. 0/0, elle conserverait encore un capital supplémentaire plus élevé que celui de 1797, et jouirait, dans l'hypothèse ci-dessus, d'un revenu libre de 673,000 l. Elle pourrait élever alors ses dividendes fixes de 10 à 15 1/2 p. 0/0, et ajouter encore au *boni* de 75 p. 0/0.

---

[1] Les relevés produits dans l'Appendice ont été calculés de janvier en janvier. Le *boni* ci-dessus a été acquitté en avril 1801. Les profits nets de la Banque ont été de 1,526,019 l. pour toute l'année 1801, et conséquemment, pour le trimestre finissant en avril, on peut l'évaluer à . . . . 381,504 l.

qui ajoutées à la réserve de janvier 1801.		4,553,209
donnent la somme du capital supplémentaire en avril 1801 et avant la répartition des dividendes et des *bonis*, soit.		4,934,713 l.
dont il faut déduire :		
Dividende, 3 1/2 p. 0/0 pour six mois.	407,484	
Boni.	582,120	989,604
Ce qui laisse, pour le montant des bénéfices en réserve, en avril 1801.		3,945,109
qui comparés au chifre de 1797.		3,826,890
Démontrent un excédant de.		118,219 l.

Cependant il serait insensé d'espérer que la paix pût offrir à la Banque des éventualités aussi fécondes en bénéfices que la guerre, et les actionnaires doivent se préparer à une réduction considérable de leurs revenus annuels. L'importance de cette réduction repose sur les nouvelles conventions qui devront être signées avec le gouvernement, sur le montant futur des dépôts publics et sur les conditions d'après lesquelles on décrètera la reprise des paiements en numéraire. Il est évident que si l'on adopte le plan que j'ai proposé dans la quatrième Section de cet écrit, la dernière circonstance n'aura pas une très-grande influence sur les bénéfices de la Banque.

Mais en supposant même que la réduction opérée sur les profits de la Banque par la diminution de ses différentes catégories de ressour ces s'élevât à 500,000 l., ces profits égaleraient encore son dividende fixe de 10 p. 0/0, et survivraient à la répartition des 100 p. 0/0 donnés aux actionnaires. En effet, si mes calculs sont exacts, les bénéfices de l'Etablissement, après le paiement du dividende annuel de 10 p. 0/0, s'élevèrent :

Au 1er janvier 1816, à.		1,066,625 l.
En déduisant donc l'intérêt (moins la *property-tax*) actuellement obtenu sur les 11,642,400 l. qu'il s'agissait de distribuer.	523,908 l.	
plus, la perte résultant d'une nouvelle convention. . .	500,000	1,023,908
il resterait un excédant annuel de.		42,717

Si l'on abaissait à 50 pour 0/0 le taux de la répartition des *bonis*, l'excédant annuel des bénéfices sur les dividendes de 10 p. 0/0, serait de 304,671 l., somme équivalente à un accroissement continu de 2 et 1/2 p. 0/0 dans les revenus de chaque actionnaire.

Enfin, si l'on renonçait à répartir la masse des réserves pour les réunir au capital actif de la Banque, l'excédant annuel serait de 566,625 l. et équivaudrait presque à un accroissement perpétuel de 5 p. 0/0 dans les dividendes.

Ces évaluations reposent sur la supposition que la taxe des propriétés sera constamment maintenue. Aujourd'hui cet impôt coûte annuellement plus de 200,000 l. à la Banque et absorbe une somme supérieure à des dividendes de 1 et 3/4 p. 0/0.

Mais quelles que soient les circonstances, les directeurs sont tenus, suivant moi, de distribuer le surplus des profits parmi les actionnaires. La loi ordonne impérieusement cette répartition, et les plus salutaires préceptes parlent en sa faveur.

Dans la dernière assemblée générale, l'honorable M. Bouverie demanda qu'il fût soumis aux actionnaires un relevé total des réserves de la Banque; il soutint, avec la plus grande habileté, que la loi relative à la répartition successive des profits avait été probablement dictée au législateur par les résultats merveilleux que produit l'accumulation à intérêts composés, et par les dangers qu'une corporation assise sur des trésors gigantesques pouvait faire courir à la constitution et au pays. Si les profits de la Banque s'accumulaient dans le même rapport, sans que l'on augmentât les dividendes actuels de 10 p. 0/0, l'agglomération successive des bénéfices réservés pendant quarante ans laisserait entre ses mains un capital disponible de plus de 120 millions. C'est donc avec sagesse que le Parlement a ordonné les dispositions suivantes : « Tous les profits, bénéfices, avantages qui pourront naître des opérations de ladite corporation (les frais d'administration intérieure seuls exceptés), devront être répartis de temps en temps parmi les actionnaires du fonds social de la Banque, proportionnellement à la mise de chacun et à sa part dans l'intérêt et les bénéfices du capital collectif. »

Ceux qui, dans la dernière assemblée générale, justifièrent les directeurs de s'être écartés des prescriptions de la loi, pensèrent que les réserves pouvaient être avantageusement colloquées dans le capital actif de la Banque, et recommandèrent cette mesure. Il paraîtrait que les directeurs sont favorables à ce projet.

Cette mesure reconnue bonne, il resterait à déterminer le chiffre du capital additionnel. Pour cela, il faudrait que les actionnaires eussent devant les yeux le montant de leurs fonds accumulés, et fussent appelés à juger l'opportunité de la réforme : alors, et alors seulement, on obtiendrait la sanction du Parlement.

Mais les administrateurs de la Banque n'ont rempli aucune de ces conditions. Ils ont obéi à la force des choses qui ajoutait chaque année des réserves nouvelles au capital social, mais ils n'ont jamais déterminé le chiffre de ces accroissements, présents ou futurs; ils ont accumulé, constamment accumulé, sans soumettre de comptes aux actionnaires, sans les consulter, et non-seulement en dehors de la sanction législative, mais encore au mépris d'une loi spéciale très-positive.

Mais en admettant que les directeurs se soumettent à toutes ces conditions, le fond de la question se trouvera-t-il jugé favorablement, et les raisons sur lesquelles on a voulu appuyer la mesure, en disant qu'elle étendrait les opérations de la Banque et qu'elle fortifierait les

garanties mutuelles de l'établissement et du public, ces raisons ont-elles une valeur suffisante pour nous la faire adopter?

Les affaires et le revenu de la Banque reposent, comme nous l'avons déjà établi, sur l'ensemble des fonds qu'elle peut remuer, et ces fonds dérivent des trois sources suivantes :

Le montant de ses billets en circulation, moins les espèces et les lingots; l'ensemble des dépôts publics et privés; le montant de cette portion de son capital qui n'a point été prêtée au gouvernement.

Mais les deux premières catégories de fonds contribuent seules aux *bénéfices réels* de la Banque, car l'intérêt des réserves, étant seulement de 5 p. 0/0, pourrait être obtenu avec autant de facilité, si, au lieu de les réunir en un fonds collectif, on les livrait à la gestion individuelle de chaque souscripteur. Si les actionnaires prélevaient sur leur capital particulier une somme de 10 millions pour en doter la Banque, l'établissement s'enrichirait nécessairement de 500,000 l. représentant l'intérêt de 5 p. 0/0 sur ces 10 millions, mais eux-mêmes ne retireraient aucun profit de l'opération. Supposons maintenant les 10 millions transformés en billets et servant perpétuellement au mouvement de la circulation; ou bien, supposons encore que cet accroissement de 10 millions se reporte sur les dépôts publics et privés : dans les deux cas, le revenu de la Banque n'aura pas été seul augmenté de 500,000 l., ses *bénéfices réels* se seront aussi améliorés, et cette supériorité de revenu dériverait entièrement et exclusivement de la puissance que donne aux capitaux la formule de l'association.

Il existe une différence profonde entre les opérations du crédit et les autres industries. Jamais on ne songerait à fonder une Banque, si ses profits devaient naître entièrement de la collocation de son propre capital. Ses bénéfices réels datent seulement du jour où elle opère sur le capital des autres. Dans les autres industries, au contraire, le spéculateur retire souvent des bénéfices énormes de l'emploi de son propre capital.

Or, si ces raisonnements sont justes relativement au capital additionnel qu'on prélèverait sur les actionnaires, ils s'appliquent également à celui dont on leur enlève la jouissance.

Il n'est donc ni nécessaire, ni désirable, pour augmenter les profits des actionnaires de la Banque, d'accroître son capital.

D'un autre côté, cette augmentation n'aurait aucune influence sur le degré de *sécurité* que peut offrir la Banque. En effet, les demandes en remboursement qui pourront l'assiéger ne dépasseront jamais

le montant des billets joints aux dépôts publics et privés, car ces trois classes de valeurs constituent perpétuellement la totalité des dettes de l'établissement. L'épuisement de l'encaisse en numéraire et en lingots ne laisserait pas la Banque sans ressources. Il lui resterait encore des valeurs énormes représentées par les signatures escomptées et par les bons de l'Échiquier. Ces valeurs doivent être au moins égales au passif de la Banque, et dans le cas même où il n'existerait plus de capital excédant, elles ne deviendraient insuffisantes qu'au jour où l'établissement perdrait les mille priviléges qui déterminent la progression de ses dividendes. Et encore sa force ne serait-elle ébranlée que dans le cas où un fabuleux concours de demandeurs exigerait à la fois le remboursement de tous les billets en circulation et de tous les dépôts publics ou privés.

C'est cependant pour conjurer de pareilles éventualités qu'on fait appel à tous les actionnaires. On lutte à l'avance contre des circonstances impossibles, et ces circonstances elles-mêmes, on pourrait facilement les maîtriser avec le fonds vierge de 11,686,000 l. que l'Etat doit à la Banque.

Cette mesure fortifierait-elle les garanties du public? Oui, dans un sens. Ainsi, si la Banque n'avait d'autre capital que celui dont dispose le gouvernement, le public ne serait lésé que du moment où l'ensemble de ce capital, c'est-à-dire plus de 11 millions 1/2, aurait été dévoré dans le mouvement de ces opérations générales; si le capital doublait, la Banque aurait à perdre 23 millions avant que ses créanciers pussent en ressentir le contre-coup. Les promoteurs zélés de la mesure sont-ils préparés à soutenir que c'est contre les conséquences d'une telle extinction de capital qu'ils désirent protéger la nation?

Il nous reste à envisager si l'accroissement du capital de la Banque accroîtrait en même temps les facilités qu'elle a pour payer ses billets en espèces. Ces facilités se mesurent sur le quantum du numéraire qu'elle doit conserver pour répondre aux demandes probables des porteurs de ses billets. Sous ce rapport, sa puissance ne saurait être augmentée, car, dès ce jour, *s'il lui plaisait*, elle pourrait posséder un encaisse égal non-seulement à l'ensemble de ses émissions, mais encore à la totalité des dépôts publics et privés : or, dans aucune hypothèse, les sollicitations du dehors ne pourraient dépasser ces valeurs réunies. Mais, d'ailleurs, les profits de la Banque dépendent essentiellement de l'exiguité de sa réserve en espèces et en lingots. Toute la science de ses opérations consiste à alimenter la circulation la plus vaste avec la plus petite quantité possible de capitaux immobilisés

sous forme de réserve. Le montant des billets en circulation ne dépend pas de l'importance du capital que possèdent les créateurs du papier, mais bien des exigences de la circulation générale; et le chiffre de cette circulation se règle, comme j'ai essayé de le démontrer, sur la valeur de l'étalon (standard), sur l'ensemble des paiements et sur le degré d'économie introduit dans les transactions financières.

L'accroissement du capital de la Banque n'aurait donc qu'un seul effet: il lui permettrait de prêter au gouvernement ou aux négociants des fonds qui, autrement, eussent été avancés par les particuliers eux-mêmes. La Banque multiplierait ses opérations; elle grossirait le nombre des effets de commerce et des billets de l'Echiquier qu'elle a en portefeuille, elle augmenterait même son revenu; mais, en supposant que le taux courant de l'intérêt fût de 5 p. 0/0 et que la même économie présidât aux affaires de l'établissement, les bénéfices des actionnaires n'éprouveraient ni accroissement, ni diminution. Si même, par la gestion individuelle de leurs capitaux, les actionnaires avaient pu en retirer des profits plus élevés, soit dans le commerce, soit dans toute autre branche d'exploitation, ils se trouveraient avoir subi une perte positive.

Mais les directeurs, en opposition avec un acte formel du Parlement, ne refusent pas seulement de faire la répartition des bénéfices en réserve, ils se sont également déterminés à ne pas communiquer aux actionnaires le chiffre de ces bénéfices, et cela au mépris de leurs statuts qui ordonnent « de convoquer deux fois par an une assemblée générale des actionnaires dans le but d'examiner la situation et les ressources de la société, de calculer les dividendes sur *tous les produits, généralement quelconques,* recueillis dans le mouvement du capital social et de les répartir entre les ayants droit, proportionnellement à la mise et à l'intérêt de chacun. »

Et dans le cas même où la loi serait muette, les directeurs, avant de refuser la communication des comptes aux actionnaires, seraient tenus d'indiquer les conséquences fâcheuses qui peuvent résulter d'une telle publicité.

Cette publicité est le seul gage qu'aient les actionnaires de la loyauté et de l'habileté des directeurs. Elle est précieuse à ce titre, car il se peut que les affaires de la Banque ne soient pas toujours dirigées par des hommes tels que ceux qui sont actuellement à sa tête, et contre lesquels il ne s'est pas élevé l'ombre d'un soupçon.

Où sont les garanties des actionnaires contre une administration corrompue et avide? N'ont-ils pas été sans comptes, sans distribution

de bénéfices, pendant plus de dix ans? La voix de tous, en publiant l'augmentation des sources de leurs revenus, n'a-t-elle pas été pour eux la seule preuve de l'accumulation successive de leurs bénéfices? A des hommes appelés à administrer des millions et voués à cette mission délicate, il ne sied point de demander une confiance aussi illimitée, une foi aussi entière dans leur valeur personnelle, sans s'appuyer sur des motifs sérieux; et cependant la seule réponse que firent les directeurs à la motion portée dans la dernière assemblée pour obtenir la présentation des comptes, fut qu'ils considéreraient l'adoption d'une telle mesure comme un acte de défiance, et comme une condamnation de leurs œuvres.

De tous côtés on proteste contre de telles pensées; mais, chose étrange à redire, on ne peut obtenir d'autre réponse de la part des directeurs.

La publication des comptes est doublement nécessaire aux actionnaires. Elle leur sert à apprécier la *moralité* de la gestion des directeurs, et en même temps à s'assurer de l'*habileté* avec laquelle leurs affaires sont administrées. Depuis 1797, il n'a point été dressé acte de la situation de la Banque, et le document même qui fut redigé alors par nécessité, fut soumis au Parlement seul et n'arriva point jusqu'aux actionnaires intéressés. Comment ces derniers sauraient-ils donc si, dans les circonstances où ils se sont trouvés placés, les directeurs ont constamment su donner à leurs opérations la marche la plus favorable, à leurs capitaux la destination la plus productive? Ne serait-il pas désirable que, de temps en temps, les actionnaires pussent examiner si leurs légitimes espérances ont été réalisées, et si leurs affaires ont été conduites avec autant d'habileté que d'honneur et de loyauté? Peut-être, si ce système de communication générale des comptes avait été toujours suivi, les actionnaires eussent sévèrement blâmé les directeurs de 1793, 1794 et 1795 pour avoir si mal géré leurs intérêts en gardant constamment dans leurs caisses une réserve qui dépassa généralement les trois quarts, et descendit rarement au-dessous de la moitié des billets en circulation. Ces derniers eussent probablement appris alors qu'un tel abandon des ressources de la Banque indiquait une connaissance bien légère des principes qui régissent une circulation de papier [1].

---

[1] Pour le montant du numéraire et des lingots conservés à la Banque pendant ces quelques années je m'en réfère aux calculs que j'ai déjà indiqués, p. 614. Je n'ai aucune raison pour douter de leur exactitude générale.

Tous ces vices, qui accusent le système des directeurs de la Banque, ont éveillé l'attention d'un actionnaire indépendant, M. Allardyce, en 1797 et 1801. Dans son excellent écrit sur les affaires de la Banque, il a établi de la manière la plus énergique et la plus habile l'illégalité de leur conduite; son opinion fut confirmée par M. (aujourd'hui sir James) Mansfield, qu'il avait consulté sur la marche à suivre pour forcer les directeurs à soumettre aux actionnaires la situation de l'établissement. Voici la réponse de sir James Mansfield :

« Ma conviction est, qu'aux assemblées générales des semestres, tout actionnaire a le droit d'exiger de la part des directeurs la remise de tous les comptes, livres et papiers qui peuvent être nécessaires pour apprécier, la vitalité de la société, la puissance de ses capitaux, et pour déterminer le chiffre des répartitions individuelles ; j'ajoute qu'il est du *devoir* des directeurs de satisfaire à ces exigences légitimes. Quant à la méthode à suivre pour obtenir la communication que désirent ceux qui m'ont consulté, la voici : — Que les actionnaires, réunis en une majorité respectable, donnent immédiatement avis au gouverneur et aux autres administrateurs qu'à la prochaine assemblée générale ils demanderont la remise de tous les livres, comptes et papiers nécessaires. Une fois cette assemblée ouverte, ils devront reproduire et formuler de nouveau leurs réclamations; si eurs efforts sont infructueux, je les engage à s'adresser au gouverneur immédiatement, ou quelques jours après la tenue de l'assemblée générale, pour le prier de convoquer une nouvelle réunion : cette adresse devra être faite par neuf membres au moins, ayant hacun 500 l. d'actions. Si le gouverneur refuse de convoquer une nouvelle assemblée générale, les neuf membres porteurs de la proposition pourront eux-mêmes l'organiser suivant les termes inscrits dans les statuts. Dans tous les cas, que la convocation ait été faite par le gouverneur ou par les actionnaires, je les engage à s'adresser à la Cour du Banc du roi pour en obtenir une ordonnance (*mandamus*) qui prescrive au gouverneur et aux directeurs de soumettre à l'assemblée tous les livres, comptes et papiers nécessaires.

« J. MANSFIELD. »

Temple, 9 mars 1801.

Conformément à cette consultation, M. Allardyce soumit à l'assemblée suivante du 19 mars 1801 une demande écrite qui tendait à obtenir la communication de tous les comptes. La mort vint l'arrêter au moment où il allait sans doute poursuivre la marche qui lui

avait été indiquée par sir James Mansfield, et depuis lors aucun actionnaire ne s'était encore élevé, jusqu'à la dernière assemblée générale, pour continuer son œuvre. Un fait bien remarquable, c'est que dans la séance même du 19 mars 1801, où la proposition de M. Allardyce fut faite et rejetée, on mit aux voix, à la grande surprise des actionnaires, un *boni* de 5 p. 0/0 qui fut distribué en obligations 5 p. 0/0 de la marine. La première motion de M. Allardyce date de l'assemblée générale tenue le 14 décembre 1797, et dès le mois de mars 1799 on répartit en 5 p. 0/0 appartenant à la création de 1797, un boni de 10 p. 0/0. Je ne pense pas que M. Allardyce ait renouvelé sa requête de décembre 1797 à mars 1801.

Depuis 1797 les actionnaires ont donc complétement ignoré le cours des affaires de la Banque. Les directeurs ont pu jouir pendant un espace de dix-huit années et sous l'égide du silence de leurs fertiles opérations. Ils peuvent penser aujourd'hui que les intérêts de la Banque réclament la prolongation de ce système, et, qu'à la veille de nouveaux arrangements avec l'État, il peut être utile de cacher le montant des bénéfices en réserve. Mais l'attention publique s'est dernièrement fixée sur les affaires de la Banque, et l'on commence à scruter et à comprendre la marche de ses profits. La publicité ne peut plus être que favorable à la Banque, car on a déjà répandu des aperçu exagérés sur ses bénéfices, et ces aperçus ont soulevé des prétentions exorbitantes qu'il importe de rectifier au moyen de documents officiels. D'ailleurs, le privilége de la Banque lui a été assuré pour dix-sept ans encore ; d'ici là, la partie la plus lucrative de ses opérations demeure interdite aux réclamations du public.

Si la charte touchait effectivement à son terme, le pays aurait le droit de discuter la valeur d'un système qui décerne à une société de négociants tous les avantages attachés au privilége exclusif d'émettre la monnaie de papier d'une nation. En face des cruelles expériences subies par d'autres États, les esprits répugneraient sans doute à confier un tel pouvoir au gouvernement; mais dans un pays libre il est permis d'espérer qu'on trouverait les moyens nécessaires pour réaliser cette bienfaisante réforme et pour soustraire la circulation à l'influence des ministres.

On peut envisager la monnaie de papier comme produisant un seigneuriage équivalant à la totalité de sa valeur échangeable. Or, le seigneuriage appartient, dans tous les pays, au gouvernement, et avec des garanties de remboursement, — telles qu'elles ont été énumérées dans la première partie de cet écrit, — avec la nomination de

commissaires relevant du Parlement, seul, l'État, en se constituant le créateur unique du papier-monnaie de la métropole et de la province, assurerait au revenu public un tribut réel de deux millions sterling. Mais comme la Banque est protégée contre ce danger jusqu'en 1833, les raisons qui militent en faveur de la publicité trouvent ainsi une consécration nouvelle.

APPENDICE.

I. *Tableau indiquant le montant de l'allocation annuelle payée par le public de* 1797 *à* 1815, *pour l'administration des dettes de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Allemagne et du Portugal*[1].

Années commençant le 5 janvier.	l.	s.	d.
1797.	162,431	5	3
1798.	212,592	1	5
1799.	218,190	17	0
1800.	238,294	3	8
1801.	236,772	15	8
1802.	363,105	14	6
1803.	247,538	11	0
1804.	267,786	19	7
1805.	271,911	11	9
1806.	292,127	9	10
1807.	297,757	16	1
1808.	210,549	2	7
1809.	222,775	2	4
1810.	217,825	13	5
1811.	228,349	16	0
1812.	223,705	12	5
1813.	238,827	17	7
1814.	242,263	14	7

[1] Les différents chiffres de ce tableau ont été puisés dans le compte annuel des finances, publié par les ordres de la chambre des Communes. Ils comprennent ce qui a été payé non-seulement à la Banque, mais encore à l'Echiquier et à la Compagnie de la mer du Sud. La commission annuelle de la Compagnie est actuellement d'environ 14,560 l.; en 1797 elle était de 14,657 liv. La commission de l'Échiquier s'éleva, en 1807, jusqu'à 6,760 l. 6 s. 8 d.; elle descendit graduellement à 2,485 l. et a, je pense, complétement cessé aujourd'hui.

La Banque a aussi reçu une allocation pour les rentes viagères, depuis 1810; et environ 1,200 l. ou 1,300 liv. par an depuis 1812, pour la gestion d'un emprunt de deux millions et demi, réalisé au nom de la compagnie des Indes-Orientales,— toutes sommes qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

II. *Tableau indiquant les sommes payées annuellement à la Banque pour le recouvrement des souscriptions aux emprunts publics* [1].

Année commençant à la Saint-Michel,	l.	s.	d.
1796.	20,506	3	4
1797.	27,410	0	3
Année commençant le 5 janvier.			
1799.	16,115	6	8
1800.	12,439	15	5
1801.	39,080	17	11
1802.	22,538	12	3
1803.	9,669	10	0
1804.			
1805.	11,683	19	7
1806.	18,130	16	3
1807.	16,115	16	8
1808.	12,650	18	7
1809.	8,400	0	0
1810.	11,680	0	0
1811.	14,705	0	0
1812.	19,031	14	0
1813.	21,639	8	9
1814.	42,200	0	0

III. *Le montant général de la dette non rachetée de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, y compris les prêts faits à l'empereur d'Allemagne et au prince régent de Portugal; payables en Angleterre, s'élevait, au* 1er *février* 1815 *et d'après le compte soumis au Parlement,*

à.		l. 727,767,421. 2.5 3/4
id. pour les Compagnies des Indes-Orientales.		3,929,561. 0.0
Dette contractée du 1er février au 1er août 1815.	l. 87,448,402.16	731,696,982. 2.5 3/4
Racheté du 1er février au 1er août 1815. . . .	11,099,166. 0	76,449,236.16.0
Total de la dette non rachetée au 1er août 1815.		l. 808,046,218.18.5 3/4

Les frais d'administration de cette dette sont :

l. 15,233,484—13—11	Dette et rentes de la Compagnie de la mer du Sud, pour lesquelles il est alloué à cette Compagnie.	l. 14,560— 4—11
11,686,000— 0— 0	Rentes inscrites au nom de la Banque. .	5,898— 3— 5
600,000,000— 0— 0	à raison de 340 l. par millions	204,000— 0— 0
181,126,734— 4— 6 3/4	à raison de 300 l. id.	54,338— 0— 5
l. 808,046,218—18— 5 3/4		
2,795,340— 0— 0	rentes viagères.	899— 5— 0
39,735,898— 6— 8	pour 1,589,435 l. 6 s. 8 d., annuités de 25 années.	11,920—15— 4
l. 850,577,457— 5— 1 3/4		
		291,616— 9— 7
	A déduire la première somme payée à la Compagnie de la mer du Sud.	14,560— 4—11
	Frais d'administration payés à la Banque d'Angleterre sur la dette telle qu'elle existait au 1er août 1815.	277,056— 4— 8

[1] Ce tableau a été puisé dans un compte soumis au Parlement, le 19 juin 1815.

IV. *Moyennes de la circulation des billets de banque, y compris les* Bank-post-bills, *pour chacune des années suivantes :*

Années.	Billets de 5 livres et au-dessus, y compris les mandats sur la poste.	Billets au-dessous de 5 livres.	Total.
1797	10,095,620	1,096,100	11,191,720
1798	11,527,250	1,807,502	13,334,752
1799	12,408,522	1,653,805	14,062,327
1800	13,598,666	2,243,266	15,841,932
1801	13,454,367	2,715,182	16,169,594
1802	13,917,977	3,136,477	17,054,454
1803	12,983,477	3,864,045	16,847,522
1804	12,621,348	4,723,672	17,345,020
1805	12,697,352	4,544,580	17,241,932
1806	12,844,170	4,291,230	17,135,400
1807	13,221,988	4,183,013	17,405,001
1808	13,402,160	4,132,420	17,534,580
1809	14,133,615	4,868.275	19,001,890
1810	16,085,522	6,644,763	22,730,285 [1]
1811	16,286,950	7,260,575	23,547,525
1812	15,862,120	7,600,000	23,462,120
1813	16,057,000	8,030,000	24,087,000
1814	18,540,780	9,300,000	27,840,780
1815	18,157,956	9,161,454	27,319,410

V. *Aperçu des profits de la Banque d'Angleterre pour l'année commençant le* 5 *janvier* 1797.

Billets de banque en circulation.	l. 11,191,720	
Dépôts publics.	5,000,000	
Excédant des bénéfices en réserve sur le capital. .	3,826,890 [2]	
	20,018,610	
A déduire : espèces et lingots.	5,000,000	
Fonds portant intérêt.	15,018,610 à 5 p. 0/0.	l. 750,930
Commission pour la gestion de la dette publique.		143,800
id. id. des emprunts.		20,506
id. id. des loteries.		1,000
Intérêts sur 11,686,000 l. prêtés au gouvernement à 3 p. 0/0.		350,604
A déduire :		l. 1,266,840
Dépenses.	l. 150,000	
Timbre des billets.	12,000	
Contributions volontaire.	200,000	362,000
		l. 904,840
Dividende à 7 p. 0/0 sur l. 11,642,400.		814,968
Profit net.		l. 89,872

[1] Jusqu'en 1811 les résultats ci-dessus ont été puisés dans le rapport du *Bullion-Committee ;* depuis lors on les a extraits des relevés soumis au Parlement.

[2] C'est la somme que la Banque établit devant le Parlement, le 26 février 1797, comme constituant son excédant de capital.

Aperçu relatif à l'année commençant en janvier 1798.

Réserve des bénéfices avant 1797	l. 3,826,890	
id. id. de 1797.	89,872	
	3,916,762	
Billets de banque en circulation..	13,334,752	
Dépôts publics.	5,700,000	
	22,951,514	
A déduire : espèces et lingots.	4,000,000	
Fonds portant intérêt.	18,951,514 à 5 p. 0/0.	l. 947,575
Commission pour l'administration de la dette nationale	l. 192,000	
Commission pour les emprunts.	27,410	
id. les loteries.	1,000	220,410
Intérêt sur 11,686,800 l. de capital à 3 p. 0/0		350,604
		1,518,589
A déduire :		
Dépenses.	158,000	
Droits de timbre.	12,000	
Dividende de 7 p. 0/0.	814,968	984,968
Profit.		l. 533,621

Année commençant le 5 *janvier* 1799.

Réserves antérieures.	l. 3,916,762	
id. de 1798.	533,621	
	4,450,383	
Billets de banque.	14,062,300	
Dépôts publics.	6,400,000	
	24,912,683	
A déduire: espèces et lingots.	3,000,000	
Fonds portant intérêt	21,912,683 à 5 p. 0/0.	l. 1,095,634
Commission pour la gestion de la dette nationale.	196,700	
Commission pour les emprunts.	16,115	
id. les loteries..	1,000	213,815
Intérêt à 3 p. 0/0 sur 11,686,000.		350,604
		l. 1,660,053
A déduire :		
Dépenses.	166,000	
[1] Timbre des billets	24,000	
Dividende de 7 p. 0/0.	814,968	
Boni de 10 p. 0/0.	1,164,240	2,169,208
Reste.		l. 509,155

Année commençant le 5 *janvier* 1800.

Réserves antérieures.	l. 4,450,383	
Perte en 1799..	509,155	
	3,941,228	
A REPORTER.	3,941,228	

[1] L'abonnement pour le timbre fut élevé, cette année, à 24,000 liv. ; — en 1803-1804 à 32,000 l. ; — en 1806-1807 à 42,000 l. — et en 1815-1816 à 87,500 l.

Report.		3,941,228	
Billets de banque		15,841,900	
Dépôts.		7,100,000	
		26,883,128	
A déduire :			
Espèces et lingots.	3,000,000		
Prêt au gouvernement.	3,000,000 [1]	6,000,000	
Fonds portant intérêt. . . . . , .		l. 20,883,128 à 5 p. 0/0	1,044,156
Administration de la dette nationale.		216,700	
id. des emprunts.		12,489	
id. des loteries.		1,000	230,189
Intérêt sur 11,686,000 l.			350.604
			1,624,949
A déduire :			
Dépenses.		174,000	
Timbre des billets.		24,000	
Dividende de 7 p. 0/0.		814,968	1,012,968
Profit.			l. 611,981

Année commençant en janvier 1801.

Réserves antérieures.		l. 3,941,228	
Excédant actif de 1800		611,981	
		4,553,209	
Billets de banque.		16,169,500	
Dépôts.		7,800,000	
		l. 28,522,709	
Prêt au gouvernement.	3,000,000		
Espèces et lingots.	3,000,000	6,000,000	
Fonds portant intérêt.		22,522,709 à 5 p. 0/0.	1.126,135
Pour l'administration de la dette nationale. . .		215,200	
id. pour emprunts.		39,080	
id. pour loteries.		1,000	255,280
Intérêt sur le capital			350,604
			1,732,019
A déduire :			
Dépenses.		182,000	
Timbre.		24,000	206,000
			l. 1,526,019
Dividende de 7 p. 0/0.		814,968	
Bon de 5 p. 0/0.		582,120	1,397,088
			128,931
Taxe sur les propriétés [2].			12,893
Profit..			l. 116,038

Année commençant en janvier 1802.

Réserves antérieures.		l. 4,553,209	
Profits en 1801.		116,038	
Billets de banque.		17,050,000	
Dépôts.		8,600,000	
		30,319,247	

[1] La Banque prêta, à cette époque, au gouvernement trois millions sans intérêts pour dix années ; plus tard, elle continua le même prêt pour 8 ans et à l'intérêt de 3 p. 0/0.

[2] Jusqu'en 1806 la taxe sur les propriétés fut payée par les actionnaires. A cette époque, la Banque convint de l'acquitter sur le montant général de ses bénéfices, et de ne faire aucune déduction individuelle sur les certificats de dividende.

A déduire :			
Prêt au gouvernement.. . . .	3,000,000		
Espèces et lingots.	3,000,000	6,000,000	
Fonds portant intérêt.		24,319,247 à 5 p. 0/0.	1,215,962
Pour l'administration de la dette nationale. . .		241,600	
id. des emprunts.		22,538	
id. des loteries.		1,000	265,138
Intérêt sur le capital.			350,604
			l. 1,831,704
A déduire :			
Dépenses.		190,000	
Timbre des billets.		24,000	
Dividende de 7 p. 0/0.		814,968	
Boni de 2 1/2 p. 0/0.		291,060	1,320,028
			511,676
Taxe sur les propriétés.			51,167
Profit.			1.460.509

Année commençant en janvier 1803.

Réserves antérieures.		l. 4,669,247	
Profits en 1802.		460,509	
		l. 5,129,756	
Billets de banque.		16,847,500	
Dépôts.		9,300,000	
		31,277,256	
Prêt au gouvernement.	3,000,000		
Espèces et lingots.	3,000,000	6,000,000	
		25,277,256 à 5 p. 0/0.	l. 1,263,862
Pour l'administration de la dette nationale. . .		226,000	
id. des emprunts.		9,669	
id. des loteries.		1,000	236,669
Intérêt sur le capital.			350,604
			1,851,135
A déduire :			
Dépenses.		198,000	
Droit de timbre.		32,000	
Dividende de 7 p. 0/0.		814,968	1,044,968
			806,167
Taxe sur les profits nets à 5 p. 0/0.			40,308
Profit.			l. 765,859

Année commençant en janvier 1804.

Réserves antérieures.		l. 5,129,756	
Profits, en 1803.		765,859	
		5,895,615	
Billets de banque.		17,345,020	
Dépôts.		10.000,000	
		33,240,635	
A déduire :			
Prêt au gouvernement. . . .	3,000,000		
Espèces et lingots.	3,000,000	6,000,000	
Fonds portant intérêt.		27,240,635 à 5 p. 0/0	1,362,030
Commission pour la dette nationale.		246,700	
A REPORTER.			1,362,030

Report.			1,362,030
id. sur les emprunts.		» »	
id. sur les loteries.		3,000	249,700
Intérêt sur le capital.			350,604
			1,962,334
A déduire :			
Dépenses.		206,000	
Timbre sur les billets.		32,000	
Dividende de 7 p. 0/0		814,968	
Boni de 5 p. 0/0.		582,120	1,635,088
			327,246
Taxe sur les propriétés, à raison de 6 1/4 p. 0/0.			20,452
Profit.			306,794

Année commençant en janvier 1805.

Réserves antérieures.		l. 5,895,615	
Profit en 1804.		306,794	
		6,202,409	
Billets de banque.		17,241,932	
Dépôts.		10,700,000	
Prêt au gouvernement.	3,000,000		
Espèces et lingots.	3,000,000	6,000,000	
		28,144,341 à 5. p. 0/0.	1,407,217
Allocation pour la dette nationale.		254,400	
id. pour les emprunts.		11,683	
id. pour les loteries.		4,000	270,083
Intérêts sur le capital.			350,604
			2,027,904
A déduire :			
Dépenses.		214,000	
Timbres.		32,000	
Dividende de 7 p. 0/0.		814,968	
Boni de 5 p. 0/0.		582,120	1,643,088
			384,816
Taxe sur les propriétés à 10 p. 0/0.			38,481
Profit.			346,335

Année 1806.

Réserves précédentes.		l. 6,202,409	
Bénéfices de 1805.		346,335	
		6,548,744	
Billets de banque		17,135,400	
Dépôts publics.		11,000,000	
		34,684,144	
Prêt au gouvernement.	3,000,000	à 3 p. 0/0 [1].	90,000
Espèces et lingots.	3,000,000	6,000,000	
		28,684,144 à 5 p. 0/0.	1,434,207
Commission pour la dette nationale.		275,000	
id. pour les emprunts.		18,130	
id. pour les loteries.		2,000	295,130
Intérêt sur le capital.			350,604
			2,169,941

[1] *Voy.* la note, p. 629.

A déduire :

Dépenses.	222,000	
Droits de timbre.	32,000	
Dividende de 7 p. 0/0.	814,968	
Boni de 5 p. 0/0.	582,120	1,651,088
		1,518,853
Taxe de 10 p. 0/0 sur le profit net.	51,885	
id. sur le boni et le dividende d'octobre. . . .	98,960	150,845
Profit.		368,008

Année commençant en janvier 1807.

Réserves antérieures.		l. 6,548,744		
Bénéfices de 1806.		368,008		
		6,916,752		
Billets de banque.		17,405,000		
Dépôts.		11,000,000		
		35,321,752		
Prêts au gouvernement.	3,000,000.		à 3 p. 0/0.	90,000
Espèces et lingots.	3,000,000	6,000,000		
		29,321,752		1,466,087
				l. 1,556,087
Administration de la dette nationale.		280,500		
id. des emprunts.		16,115		
id. des loteries.		5,000		
Commission pour le recouvrement de la taxe des propriétés.		3,154		304,769
Intérêt sur le capital.				350,604
				2,211,460

A déduire :

Dépenses.	230,000	
Timbre.	42,000	272,000
		1,939,460
Dividende de 10 p. 0/0.	1,164,240	
Taxe sur les propriétés.	193,946	1,358,186
Profit.		581,274

Année 1808.

Réserves antérieures.		6,916,752		
Profit en 1807.		581,274		
		7,498,026		
Billets de banque.		17,534,580		
Dépôts.		11,000,000		
		36,032,606		
Prêt au gouvernement.	3,000,000		à 3 p. 0/0.	90,000
id.	3,000,000			
Espèces et lingots.	3,000,000	9,000,000		
		27,032,606		1,351,630
				l. 1,441,630
Administration de la dette nationale.		193,000		
id. des emprunts.		12,650		
id. des loteries..		2,000		
Commission pour le recouvrement de la taxe des propriétés..		3,154		211,104
Intérêt sur le capital.				350,604
A REPORTER.				2,003,338

REPORT. . .				2,003,338
Dépenses.		239,000		
Timbre.		42,000		281,000
				1,722,338
Dividende de 10 p. 0/0.		1,164,240		
Taxe sur les propriétés, id.		172,233		1,336,473
Profit.				1. 385,865

Année commençant en janvier 1809.

Réserves précédentes.		7,498,026		
Bénéfices de 1808.		385,865		
		7,883,891		
Billets de banque.		19,000,000		
Dépôts.		11,000,000		
		37,883,891		
Prêt au gouvernement.	3,000,000		à 3 p. 0/0.	90,000
id.	3,000,000		sans intérêt.	
Espèces et lingots.	3,000,000	9,000,000		
		28,883,891		1,444,194
Pour l'administration de la dette nationale. . .		205,500		
id. des emprunts. . . .		8,400		
id. des loteries.		3,000		
Commission pour le recouvrement de la taxe des propriétés.		3,154		220,054
Intérêt sur le capital.				350,604
				2,104,852
Dépenses.		246,000		
Timbre.		42,000		288,000
				1,816,852
Dividende de 10 p. 0/0.		1,164,240		
Impôt sur les propriétés.		181,852		1,346,092
Profit.				470,760

Année 1810.

Réserves précédentes.		1. 7,883,891		
Profit.		470,760		
		8,354,651		
Billets de banque.		22,730,000		
Dépôts.		11,000,000		
		42,084,651		
Prêt au gouvernement.	3,000,000		à 3 p. 0/0.	90,000
id. id.	3,000,000		sans intérêt.	
Espèces et lingots.	3,000,000	9,000,000		
		33,084,651		1,654,232
				1. 1,744,232
Administration de la dette nationale.		200,800		
id. des emprunts.		11,680		
id. des loteries.		3,000		
Commission pour le recouvrement de la taxe des propriétés.		3,154		218,634
Intérêt sur le capital.				350,604
				2,313,470
A déduire :				
Dépenses.		254,000		
Timbre.		42,000		296,000
				2,017,470
Dividende de 10 p. 0/0.		1,164,240		
Taxe sur les propriétés.		201,747		1,365,987
Profit.				651,843

Année commençant en janvier 1811.

Réserves antérieures.		l. 8,354,651		
Pour 1810.		651,483		
		9,006,134		
Billets de banque.		23,547,000		
Dépôts.		11,000,000		
		43,553,134		
Prêt au gouvernement.	3,000,000		à 3 p. 0/0.	90,000
id. id.	3,000,000		sans intérêt.	
Espèces et lingots.	3,000,000	9,000,000		
		34,553,134		1,727,765
				1,817,765
Administration de la dette nationale.		211,300		
id. des emprunts.		14,705		
id. des loteries.		4,000		
Service des rentes viagères.		206		
Commission pour le recouvrement de la taxe sur les propriétés..		3,454		233,662
Intérêt sur le capital.				350,604
				2,402,031
Dépenses.		264,000		
Timbre des billets.		42,000		306,000
				2,096,031
Dividende de 10 p. 0/0.		1,164,240		
Taxe sur les propriétés.		209,603		1,373,843
Profit.				722,188

Année commençant en janvier 1812.

Réserves antérieures.		l. 9,006,134		
id. de 1811.		722,188		
		9,728,322		
Billets de banque.		23.462,000		
Dépôts.		11,000,000		
		44,190,302		
Prêt au gouvernement.	3,000,000		à 3 p. 0/0.	90,000
id. id.	3,000,000		sans intérêt.	
Espèces et lingots.	3,000,000	9,000,000		
		35,190,322		1,759,516
Pour l'administration de la dette nationale. . .		208,000		
id des emprunts.		19,031		
id. des rentes viagères.. . .		369		
Commission pour le recouvrement de la taxe les propriétés.		l. 3,154		230,554
Intérêt sur le capital.				350,604
				2,430,674
Dépenses.		273,000		
Timbre des billets.		42,000		315,000
				2,115,674
Dividende de 10 p. 0/0.		1,164,240		
Taxe sur les propriétés..		211,567		1,375,807
Profit.				739,867

Année commençant en janvier 1813.

Réserves précédentes.		l. 9,728,322		
id. de 1812.		739,867		
		10,468,189		
Billets de banque.		24,080,000		
Dépôts.		11,000,000		
		45,548,189		
Prêt au gouvernement.	3,000,000		à 3 p. 0/0.	90,000
id. id.	3,000,000		sans intérêt.	
Espèces et lingots.	3,000,000	9,000,000		
		36,548,189		1,827,400
				1,917,400
Pour l'administration de la dette nationale. . .		223,100		
id. des emprunts.		21,639		
id. id.		2,000		
id. des rentes viagères. . . .		462		
Commission pour le recouvrement du *property tax*.		3,154		250,355
Intérêt sur le capital.				350,604
				2,518,359
Dépenses.		283,000		
Timbre des billets.		42,000		325,000
				2,193,359
Dividende de 10 p. 0/0.		1,164,240		
Taxe sur les propriétés.		219,333		1,383,573
Profit.				809,786

Année commençant en janvier 1814.

Réserves antérieures.		l. 10,468,189	
id. de 1813.		809,786	
		11,277,975	
Billets de banque.		27,840,000	
Dépôts.		11,000,000	
		50,117,975	
Prêt au gouvern. sans intérêt. .	3,000,000		
Espèces et lingots.	3,000,000	6,000,000	
		44,117,975	2,205,898
Pour l'administration de la dette nationale. . .		227,000	
id. des emprunts.		42,200	
id. des rentes viagères . . .		576	
Commission allouée pour le recouvrement du *property tax*.		3,154	272,930
Intérêt sur le capital.			350,604
			2,829,432
Dépenses.		292,000	
Timbre des billets.		42,000	334,000
			2,495,432
Dividende de 10 p. 0/0.		1,164 240	
Taxe sur les propriétés.		249,543	1,413,783
Profit.			l. 1,081,649

Année commençant en janvier 1815.

Réserves antérieures.	11,277,975
id. de 1814.	1,081,649
A REPORTER. . .	12,359,624

Report. . . .		12,359,624	
Billets de banque.		27,300,000	
Dépôts.		11,000,000	
		50,659,624	
Prêt au gouvernement.	3,000,000		
Caisse et lingots.	3,000,000	6,00,000	
		44,659,624	2,232 980
Pour la gestion de la dette nationale.		250,000	
id. des emprunts..		28,800	
id. des rentes viagères.		700	
Commission pour le recouvrement à la taxe des propriétés.		3,154	282,654
Intérêt sur le capital.			350,604
			2,866,208
Dépenses.		300,000	
Timbre des billets.		87,500	387,500
			2,478,738
Dividende de 10 p. 0/0.		1,164,240	
Taxe sur les propriétés.		247,873	
Profit.			1,066,625

Janvier 1816.

Réserves antérieures.	l. 12,359,624
id. de 1815	1,066,625
	l. 13,426,249

VI. *Conclusions proposées par M. Grenfell relativement à la Banque d'Angleterre.*

1° Qu'il soit reconnu que le montant des sommes payées par le public à la Banque d'Angleterre pour l'administration de la dette nationale, y compris le recouvrement des souscriptions aux emprunts et aux loteries, et pendant l'année échue le 5 juillet 1792, s'est élevé à 99,803 l. 12 s. 5 d.; que pour le même service la rétribution pour l'année échue le 5 avril 1815, a été de 281,568 l. 6 s. 11 1/4 d., ce qui marque un accroissement de 181,764 l. 14 s. 6 1/4 d.; redevance à laquelle la Banque a joint une commission de 1,250 l. par millions, pour le recouvrement de la taxe sur les revenus.

2° Que le montant total des billets de banque et des bank-post-bills en circulation pendant les années 1795, 1796 (celle-ci précédant immédiatement le bill de restriction) et 1814, fut :

1795,	1er février.	— l. 12,735,520 ;	et au 1er août	— l. 11,214,000
1796,	id.	— l. 10,784,740 ;	id.	— l. 9,856,000
1814,	id.	— l. 25,154,950 ;	id.	— l. 28,802,450

3° Qu'aujourd'hui et pendant de longues années qui datent surtout de 1806, il a été déposé, entre les mains de la Banque ou confié à garde, des sommes considérables appartenant au trésor pu-

blic et dont la balance moyenne s'est constamment élevée à plusieurs millions; — la Banque agissant, ainsi, à titre de Banquier de la nation.

4° Que, d'après un rapport imprimé *par ordre* le 10 août 1807 et rédigé par « le comité des dépenses publiques du Royaume Uni, » le chiffre collectif des balances et des dépôts publics versés à la Banque d'Angleterre a flotté à quatre différentes époques du trimestre échu le 15 janvier 1807, entre :

Voir le rapport, p. 74, 75.	l. 11,146,200 ou 12,198,236	y compris les billets de banque déposés à l'Echiquier.
	et	
	l. 8,178,536 ou 9,998,400	indépendamment des billets déposés à l'Echiquier.

5° Que le montant réuni de ces dépôts, joint aux bons de l'Echiquier et aux billets de banque déposés dans les caisses des quatre agents comptables de l'Echiquier donna, en 1814, une moyenne de :

l. 11,966,371 ; y compris pour 642,264 l. les billets de banque déposés à l'Echiquier.
ou
11,324,107, outre des billets remis à l'Echiquier.

6° Que le chiffre de tous ces dépôts, réuni à la fraction des billets de banque et des mandats qu'elle peut colloquer en titres portant intérêt, a dû, pendant tout ce délai, produire à la Banque des intérêts et des bénéfices.

7° Que la seule participation à laquelle la nation ait été appelée depuis 1806, dans les bénéfices obtenus sur les dépôts publics, se réduit à un prêt de trois millions constitué à 3 p. 0/0 par l'art. 46 de Georges III, chap. 41, lequel prêt fut remboursé en décembre 1814; puis à un autre prêt de trois millions constitué par l'acte 48 de Georges III, chap. 3, et concédé à titre gratuit. Cet emprunt, devenu exigible en décembre 1814, a été prorogé par un acte de la présente session, chap. 16, jusqu'au 5 avril 1816.

8° Que la Chambre prendra promptement en considération les avantages dont jouit la Banque à la fois comme administrateur de la dette nationale et comme dépositaire des fonds publics; qu'elle aura constamment en vue l'adoption d'un arrangement qui daterait du jour où les conventions actuelles cesseront et qui devra concilier, autant que possible, les intérêts de l'Etat avec les droits, le crédit et la stabilité de la Banque d'Angleterre.

VII. *Conclusions proposées par M. Mellish, relativement à la Banque d'Angleterre.*

1. Qu'il soit reconnu que l'acte 31 de Georges III, chap. 3, allouait à la Banque d'Angleterre une commission de 450 l. par million, pour l'administration de la dette nationale, transférable aux bureaux de la Banque, commission qui s'éleva, le 5 juillet 1792, à un chiffre de 98,803 l. 12 s. 5 d., sur un capital de 219,596,000. Que l'acte 48 de Georges III, chap. 4, réduisait la rétribution ci-dessus, à 340 l. par million, jusqu'à concurrence de 600 millions, et à 300 l. par million, pour toutes les sommes excédantes, laquelle mesure produisit à la Banque, pour l'année échue le 5 avril 1815, une somme de 241,971 l. 4 s. 2 1/4 d., sur un capital de rente d'environ 726,570,700 l. et 791 l. 3 s. 7 d. pour le transfert de 2,347,588 l. d'annuités à 3 p. 0/0; ce qui indique un accroissement de 143,965 l. 15 s. 4 1/4 d. dans les frais d'administration, et un accroissement de près de 509,322,000 l. dans le capital; qu'en même temps on accorda à la Banque une commission de 1,000 l. sur le recouvrement de 812,500 l., provenant d'une loterie instituéee pour l'année échue le 5 juillet 1792, et une autre commission de 38,798 l. 19 s. 2 d., pour le recouvrement de 46,485,533 l. 6 s. 8 d., provenant de souscriptions aux emprunts et aux loteries de l'année finissant le 5 avril 1815.

2. Que la Banque, conformément à l'acte 46 de Georges III, c. 65, a constamment opéré la répartition de l'impôt établi sur les créanciers de l'État, et prélevé sur chaque coupon de rente, la portion de l'impôt qui lui était attribuable, et que cette partie de ses fonctions, étendue pour l'année 1815 à un nombre de 565,600 coupons, a été accompli sans dépenses, sans sacrifices pour le public.

Que, conformément à l'acte précité, les droits provenant de ces répartitions ont, à certaines époques, été « portés au crédit des lords commissaires de la trésorerie, au compte spécial de ces droits » collectivement avec d'autres sommes prélevées en vertu de la même ordonnance, — une partie de ces fonds étant consacrée à des allocations déterminées, et le reste déposé à l'Echiquier.

Qu'en vertu de l'acte ci-dessus, les commissaires de la trésorerie ont accordé une bonification de 1,250 l. par million, sur le montant de leur crédit à la Banque, et que ces bonifications, destinées à compenser les charges du recouvrement, du paiement et de la comp-

tabilité, n'ont jamais excédé 3,480 l., et se sont élevées sur une moyenne de huit années, à 3,154 l. seulement.

Que le montant des contributions, prélevées pendant l'année échue le 5 avril 1814, s'est élevé à 2,784,343 l., sur lesquels le public eût été obligé de payer une somme de 58,007 l., en suivant le mode de recouvrement habituel, au taux de 5 d. par livre; que les frais de perception sur 20,188,293 l., total des droits perçus de 1806 à 1814, eussent été, suivant la même évaluation, de 420,589 l.

Que l'ensemble des contributions reçues à la Banque pour l'impôt sur les propriétés, est immédiatement versé à l'Echiquier, au jour du recouvrement. Comparée aux mouvements ordinaires du trésor, cette rapidité de recouvrement suppose un avantage qu'il est raisonnable d'évaluer à 2 p. 0/0, et qui se monte pour l'année 1814 à 55,686, et à 403,765 l. pour le temps compris entre 1806 et 1814.

3. Que le montant total des billets de banque et des bank-post-bills, en circulation pendant les années de 1795,1796 (celle-ci précédant immédiatement le bill de restriction) et 1814, fut :

1795,	1er février.	— l. 12,735,520;	et au 1er août	— l.	11,214,000
1796,	id.	— l. 10,784,740	id.	— l.	9,856,000
1814,	id.	— l. 27,154,950	id.	— l.	28,802,450

4. Qu'aujourd'hui et pendant de longues années, postérieures ou antérieures au renouvellement de sa charte, il a été déposé entre les mains de la Banque ou confié à sa garde, des sommes considérables appartenant au trésor public et dont la balance moyenne s'est constamment élevée à plusieurs millions, — la Banque agissant à titre de banquier de la nation. La moyenne de ces dépôts a été comme suit :

Dépôts publics pour une moyenne d'un an finissant le le 5 janvier 1800.	1,724,747
Arrérages non réclamés, calculés sur l'année échue le 1er janvier 1800. .	837,966
	2,562,713 l.
Balances publiques, calculées sur une moyenne de 8 années de 1807 à 1815.	4,375,405
Arrérages non réclamés id.	634,614
	5,010,019 l.

5. Que, d'après un rapport imprimé *par ordre* le 10 août 1807 « et rédigé par le Comité des dépenses publiques du Royaume Uni, » le chiffre collectif des balances et des dépôts publics versés à la Ban-

que d'Angleterre, a flotté à quatre époques différentes du trimestre échu le 5 janvier 1807, entre 11,461,200 l. et 12,198,236, y compris les billets de banque déposés à l'Echiquier; ou, en excluant les mêmes billets, entre 8,178,536 et 9,948,400 l. On découvre difficilement la raison de cette exclusion, car l'acte 48 de Georges III, chap. 3, autorise les comptables de l'Echiquier à recevoir en garantie des dépôts publics, soit des bons du trésor, soit des billets de la Banque d'Angleterre.

Il paraît de plus que le montant réuni de ces dépôts joint aux bons de l'Echiquier et aux billets de banque déposés dans les caisses des quatre agents comptables de l'Echiquier donna, en 1814, une moyenne de :

11,966,371 l. y compris, pour 642,264 l., les billets de banque déjà déposés à l'Echiquier.
ou 11,324,107 en retranchant les billets remis à l'Echiquier.

6° Qu'il ressort des comptes soumis à cette Chambre que la moyenne des balances et des dépôts publics versés dans les caisses de la Banque, de février 1807 à février 1815, a été de 5,010,019 l.; et que la moyenne des valeurs déposées à l'Echiquier d'août 1807 à avril 1815, s'est élevée à 5,968,793 l.; ce qui constitue ainsi un total de 10,798,812 l. ou 850,906 l. de moins que la moyenne donnée dans le rapport du comité des dépenses publiques pour l'année échue le 5 janvier 1807.

7° Que, conformément aux actes 39 et 40 de Georges III, chap. 28, qui prolongeaient de vingt et un ans la charte de la Banque, et, en considération des priviléges, profits, avantages de toutes natures, que leur concédaient ces actes, les directeurs avancèrent à l'État une somme de 3,000,000 l.; lequel prêt, d'abord constitué pour six ans à titre gratuit, fut renouvelé pour vingt et un ans à raison de 3 p. 0/0.

Que l'intérêt de 3,000,000 l. pendant six ans, à :

Cinq pour cent par an est de.	900,000 l.
Que la différence de 5 p. 0/0 à 3 p. 0/0 sur 11,686,800 fait 233,736 par an, et pendant vingt et un ans. . .	4,908,456
Que l'emprunt ci-dessus de 300,000 l. fut renouvelé en 1806, et reporté à 1814 à raison de 3 p. 0/0, ce qui forme pour le public une bonification annuelle de 2 p. 0/0 ou de 60,000 liv. pendant huit ans et huit mois, soit.	520,000

Qu'en 1808, la Banque avança à l'État, sans intérêt, une somme

de 3,000,000 qui doit continuer ainsi à titre gratuit jusqu'au 5 avril 1816; l'intérêt de 5 p. 0/0 sur cette avance, se monte donc pour huit ans, à. . . . . 1,200,000 l.

8° Qu'en vertu du 39e et du 40e statut de Georges III, chap. 28, sect. 13, il a été décrété : que pendant la durée de la charte, la Banque jouira de tous les privilèges, intérêts, bénéfices, rétributions, en un mot, de tous les avantages qu'elle possède maintenant, et dont elle jouit, en raison de son intervention dans le mouvement des intérêts publics.

Qu'antérieurement au renouvellement de la charte, la Banque fera les fonctions de banquier national, en centralisant les revenus des différents services administratifs, et en effectuant, ou dirigeant les dépenses publiques.

Que d'après les registres ouverts à la Banque, antérieurement au renouvellement de sa charte, le chiffre moyen des balances publiques, s'est élevé, du 15 février 1814, au 5 janvier 1815

à.	4,337,025
Arrérages non réclamés, pour l'année échue le 1er janvier 1815.	779,794
	5,116,719 l.

Que d'après les comptes tenus à la Banque, entre le 28 mars 1800 et le 27 février 1808, la moyenne a été de. , ... 370,018 l.
Et d'après les comptes ouverts postérieurement au 27 février 1808, de. 261,162

9° Qu'à l'époque où les conventions actuelles expireront, il sera convenable d'apprécier l'importance des avantages que la Banque retire de ses fonctions publiques, dans le but d'y substituer des arrangements conformes à ces principes d'équité et de bonne foi qui doivent dominer toutes les transactions entre le public et la Banque d'Angleterre.

26 juin 1815.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

INTRODUCTION. 573

SECTION I. — Tout principe d'uniformité dans les agents de circulation est un principe de perfection. — De l'emploi d'une matière type. — Examen des objections que ce système a soulevées. 577

— II. — De l'emploi d'une matière type. — Examen des objections que ce système a soulevées. 580

— III. — Des imperfections de l'étalon. — Les variations qui tendent à abaisser la valeur de l'étalon ne compensent point celles qui l'affectent en sens contraire. — Les règles de toute monnaie de papier sont d'être en conformité parfaite avec l'étalon. 584

— IV. — Moyen propre à donner à la circulation de l'Angleterre le degré de perfection possible. 586

— V. — D'une coutume qui crée un grand nombre d'inconvénients pour le commerce. — Remède proposé. 594

— VI. — La somme allouée à la Banque pour ses fonctions publiques est excessive. — Remède proposé. 596

— VII. — Profits et réserves de la Banque : leur vicieuse destination.— Remède proposé. 610

APPENDICE. 625

I. — Tableau indiquant le montant de l'allocation annuelle payée par le public de 1797 à 1815, pour l'administration des dettes de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Allemagne et du Portugal.. . . . *ib.*

II. — Tableau indiquant les sommes payées annuellement à la Banque, pour le recouvrement des souscriptions aux emprunts publics. . 626

III. — Montant général de la dette non rachetée de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, y compris les prêts faits à l'empereur d'Allemagne et au prince régent de Portugal, payables en Angleterre. . . . *ib.*

IV. — Moyennes de la circulation des billets de banque, y compris les *Bank-post-bills*. 627

V. — Aperçu des profits de la Banque d'Angleterre pour l'année commençant le 5 janvier 1797. . . . . *ib.*

VI. — Conclusions proposées par M. Grenfell, relativement à la Banque d'Angleterre. 636

VII. — Conclusions proposées par M. Mellish, relativement à la Banque d'Angleterre. 638

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

DE LA PROTECTION

ACCORDÉE

A L'AGRICULTURE.

INTRODUCTION.

Les doctrines qui condamnent les restrictions élevées contre l'importation des blés étrangers ont fait depuis quelques années des progrès dont il est impossible de méconnaître l'importance; mais elles n'ont pu déraciner tous les préjugés qui obscurcissent cette question. Il est même à craindre que les erreurs qui dominent généralement l'esprit de ceux sur qui pèse le malaise de notre agriculture, ne conduisent à des mesures sans cesse plus prohibitives, et ne nous éloignent d'un système graduel de liberté commerciale qui est le seul remède efficace pour tant de désastres. C'est à la législation actuelle sur les céréales que nous devons attribuer les désordres de cette situation. J'espère parvenir à prouver que tant que l'on maintiendra le système restrictif dirigé contre les blés étrangers, l'industrie du fermier demeurera exposée à de continuelles vissicitudes et sera soumise, par rapport à toutes les autres branches de la production, à des désavantages particuliers. Car l'effet immédiat et constant de ces prohibitions est d'élever le prix de nos blés considérablement au-dessus des prix du dehors.

Toutefois, avant d'arriver aux conclusions principales de cet écrit, je crois devoir exposer quelques-unes des opinions dominantes qui sont chaque jour émises relativement aux causes de la détresse actuelle, et aux principes qui régissent le prix *rémunérateur,* l'impôt, la circulation monétaire, etc. Une fois ces prémisses bien établies, nous pourrons aborder plus facilement un problème qui se traduit ainsi : — Quelles sont, pour le commerce du blé, les réglements définitifs les plus propres à resserrer le prix de cette précieuse denrée dans des limites modérées et constantes et à la faire abonder dans notre pays.

DE LA PROTECTION

ACCORDÉE

A L'AGRICULTURE.

SECTION PREMIÈRE.

Du prix rémunérateur.

Ces mots *prix rémunérateur* indiquent le prix auquel est parvenu le blé, lorsqu'en dehors des frais de production et du service de la rente, il laisse encore au cultivateur un profit convenable sur ses capitaux. Il résulte de cette définition qu'à mesure que les populations s'amoncellent dans un pays, elles sont invinciblement poussées à la culture des terrains inférieurs, et que le prix du blé, pour être rémunérateur, doit s'élever proportionnellement. En effet, le groupe des terrains pauvres ne paie aucune rente; mais comme les frais de culture pour la même quantité de produit, dépassent ceux de tous les autres groupes déjà exploités, il faut nécessairement que le cultivateur retrouve dans un accroissement de prix le montant de ses sacrifices additionnels. « Je connais certains districts du pays [1], dit M. Iveson, qui produisent sur les meilleurs terrains, de quatre à cinq quarters par acre. Je sais également que certaines fermes ont obtenu une moyenne de quatre quarters ou 32 boisseaux l'acre, dans leurs récoltes de froment. » « Dans quelle partie du royaume? » « Dans le Wiltshire. » « A combien évaluez-vous la fécondité des terrains secondaires? » « Je crois que les terrains moyens ou secondaires, que je pourrais appeler la qualité intermédiaire [2], peuvent produire deux quarters et demi. » On demanda à M. Harvey : « Quel est le fermage le plus minime que vous ayez vu payer pour les terres à blé les plus pauvres, les plus stériles? » — « Dix-huit pence

1 *Comité d'Agriculture. Rapport*, 1821, P. 338.

2 Il est inutile de faire observer que ces mots *secondaires* et *intermédiaires*, sont pris ici dans leur sens usuel et non dans leur acception géologique qui s'en écarte de tout point. (*Note du Traducteur.*)

l'acre. » M. Harvey ajouta que la moyenne des dix dernières récoltes avait produit sur ses terres 30 boisseaux de froment par acre. La déposition de M. Wakefield corrobore celle de M. Iveson; mais elle porte à 32 boisseaux la différence entre la production des terres les plus fertiles et celle des plus pauvres. Ainsi M. Wakefield dit : « Que sur la côte maritime de Norfolk, Suffolk, Essex et Kent, toute moisson qui ne rapporte pas quarante boisseaux l'acre est réputée mauvaise. » Et il ajoute : « Je ne pense pas que les domaines d'un ordre tout à fait inférieur puissent produire plus de huit boisseaux par acre. »

Supposons maintenant que la population de l'Angleterre ne se soit élevée qu'à la moitié du chiffre actuel; et, que dès lors, il n'ait pas été nécessaire de solliciter par la culture, d'autres terres que celles où l'on peut récolter 32 boisseaux de froment par acre, quel eût été le *prix rémunérateur?* Certes, il eût été si bas que si les mercuriales du continent avaient continué à donner les moyennes des cinq ou dix dernières années, nous serions devenus un pays d'exportation et non d'importation. Il est vrai que ce groupe de terres donne aujourd'hui trente-deux boisseaux, et que dans l'hypothèse supposée, sa fertilité devait rester la même; mais n'est-il pas vrai que la valeur des 32 boisseaux de la récolte actuelle, se règle sur les frais de production des 12 ou 15 boisseaux que produisent les terres de M. Sveson? Si les frais de culture de 15 boisseaux de froment égalent ceux que l'on consacrait antérieurement à produire 30 boisseaux, il faut nécessairement que le prix double pour pouvoir être *rémunérateur*. En effet, le rapport dans lequel les prix doivent s'accroître pour couvrir les dépenses du cultivateur, ne dépend ni de la quantité produite, ni de la quantité consommée, mais du coût de la production. — C'est toujours la différence entre la valeur des récoltes fournies par les terrains supérieurs et inférieurs qui constitue la rente. Les profits du cultivateur seront les mêmes sur ces deux catégories de terrains, mais la rente des meilleures terres excédera celle des terres les plus pauvres, de toute cette quantité additionnelle de produits qu'elles sont susceptibles de créer avec les mêmes dépenses. On admet généralement aujourd'hui que la rente est l'effet et non la cause du renchérissement des blés. On admet aussi que la seule cause qui agisse constamment de manière à faire hausser la valeur du blé, est l'accroissement des frais de production : or, cet accroissement résulte de la culture obligée des terrains inférieurs sur lesquels la même somme de travaux, les mêmes dépenses ne sauraient jamais créer la même quantité de produits.

N'est-il pas évident que la rente des meilleures terres obéit alors au décroissement des récoltes sur les groupes inférieurs qui ne rendent plus que 15 boisseaux ? La rente qui pèse sur la culture des terrains où l'on récolte 32 boisseaux est égale à la valeur de 17 boisseaux, différence entre 15 et 32, et n'aurait jamais existé si l'on n'eût pas exploité des terrains moins féconds. Si donc, la production de 15 boisseaux de froment, grevée, sur les terres fertiles, du service de la rente, et affranchie de toute redevance sur les terres pauvres, s'élève aussi haut que les dépenses nécessitées avant l'origine de la rente, par les 30 boisseaux obtenus sur les terrains de premier ordre, il est évident que le prix doit doubler.

Ces considérations nous enseignent donc, que si le développement des sociétés n'est pas favorisé par des importations proportionnelles, elles tendent invinciblement à envahir les sols les moins féconds pour y alimenter une population sans cesse croissante. — Le prix du blé marche parallèlement au progrès des sociétés, et sous l'influence de cet accroissement multiple la rente des meilleures terres, de celles qui avaient été cultivées tout d'abord, s'élève immédiatement. Il faut que des prix plus considérables viennent alors compenser l'affaiblissement des récoltes ; mais, qu'on ne s'y trompe pas, ce renchérissement de prix ne saurait être un bien. Il n'eût pas existé si moins de travail avait suffi à créer les mêmes résultats ; il n'eût pas existé, si par la multiplication de nos ressources industrielles nous nous étions appliqués à obtenir indirectement le blé par l'échange de nos articles manufacturiers. Dès qu'un prix élevé naît d'une production onéreuse, il devient un mal et non un bien ; car dans ce cas le prix n'est haut que parce qu'il a fallu consacrer une grande somme de travail à la culture du blé. S'il avait fallu moins de travail pour le créer, la société aurait pu diriger une plus grande partie de ces forces actives qui sont la seule source réelle de sa richesse, dans des voies propres à étendre le cercle de ses jouissances.

SECTION DEUXIÈME.

Influence de l'augmentation des salaires sur le prix du blé.

Les partisans les plus déclarés du système restrictif admettraient probablement la plupart des faits que nous avons établis dans la section précédente ; ils avoueraient que les droits protecteurs qui frappent l'importation du blé, sont tous vicieux, principalement en ce qu'ils nous obligent à consacrer relativement une plus grande

somme de travail à une production égale. Mais ils ajouteraient que ces droits sont nécessaires pour soulager le fermier du poids des hauts salaires qui naissent dans notre pays, à la suite des impôts, car la société prélève sur les classes laborieuses une richesse qu'il faut leur restituer sous forme de hauts salaires. Cet argument repose sur l'opinion que des salaires élevés tendent constamment à augmenter le prix des marchandises auxquelles on applique le travail. Si le fermier, disent-ils alors, pouvait lutter avec les cultivateurs étrangers, à une époque où les impôts et les hauts salaires qui en sont la suite n'existaient pas, il doit succomber aujourd'hui puisqu'il a à supporter un fardeau dont son compétiteur est affranchi.

Cet argument n'est que captieux. La hausse des salaires n'introduit, dans sa position, aucun élément d'infériorité relative. Si, comme tout l'indique, les impôts qui pèsent sur les classes laborieuses élèvent le taux des salaires; cette augmentation s'étend également à toutes les classes de producteurs. Si l'on croit nécessaire et légitime que le blé hausse pour récompenser les efforts du cultivateur, on doit aussi vouloir que le drap, les chapeaux, les souliers, en un mot, toutes les autres marchandises renchérissent de manière à récompenser leurs producteurs. Il faudra donc que le prix du blé reste immobile ou que celui de tous les autres objets s'élève avec lui.

Si la hausse n'agit ni sur les céréales, ni sur les autres marchandises, elles auront nécessairement, toutes, la même valeur relative; si, au contraire, elles renchérissent à la fois, la proportion conserve le même degré de vérité. Il faudra appliquer les droits protecteurs à toutes, ou les refuser à toutes. Les appliquer à toutes les marchandises serait absurde, car on n'obtiendrait aucun résultat possible. On n'influerait en rien sur la valeur relative des marchandises; or, c'est seulement en modifiant ces rapports, que l'on arrive à protéger tel ou tel commerce, et non en altérant le taux des prix. Si l'Angleterre échange avec l'Allemagne une aune de drap superfin contre un *quarter* de froment, une hausse simultanée de 20 p. 0[0 dans le prix du blé et du drap ne lui fera rechercher ce commerce ni avec plus d'ardeur, ni avec plus d'indifférence. Tout commerce extérieur se résout en définitive par un échange de marchandises. La monnaie n'est que l'instrument, la mesure qui sert à en fixer les quantités respectives.

Toute importation suppose une exportation correspondante; et le prix de la marchandise exportée doit nécessairement s'élever dans le même rapport que les salaires. Si l'article importé est garanti par un droit, celui que l'on exporte a droit immédiatement à un *draw-back*.

Mais que l'on refuse la protection ou que l'on accorde le draw-back, le résultat est toujours le même. Dans les deux cas on obtiendra avec une valeur donnée en produits nationaux, la même quantité de marchandises étrangères.

Si une augmentation des salaires porte le prix d'un quarter de blé de 60 sh. à 75 sh., et accroît aussi la valeur d'une certaine quantité de chapeaux ou de drap dans le même rapport de 25 p. 0/0, le spéculateur perdra sur les marchandises exportées ce qu'il aura pu gagner en introduisant le blé en Angleterre. Dans l'hypothèse d'un commerce libre, la hausse des salaires n'aurait jamais pour effet de porter le prix du blé de 60 sh. à 75 sh. ou d'élever celui du drap, des chapeaux ou des souliers : mais quand bien même je ferais cette concession, elle ne modifierait en rien mes arguments, car c'est alors de la monnaie que nous exporterions en échange du blé. En effet, si nous supposions toutes les autres marchandises en hausse, la monnaie deviendrait l'agent de liquidation le plus avantageux. L'exportation de la monnaie aurait pour effet d'en diminuer la quantité et d'en multiplier la valeur au dedans, tandis qu'elle agirait en sens inverse dans les autres pays. Ainsi, en grossissant les circulations étrangères, elle en diminuerait la valeur, et le blé, le drap, les chapeaux, toutes les marchandises en Angleterre conserveraient, relativement aux produits similaires du dehors, la valeur qu'elles avaient antérieurement à l'augmentation des salaires.

Lorsqu'elle est générale, la hausse des salaires diminue les profits, mais elle n'élève pas le prix des marchandises : c'est là un fait universel. Si tous les objets renchérissent simultanément, le producteur perd toute chance de bénéfice. Que lui importe, en effet, de vendre sa marchandise à 25 p. 0/0 de prime, s'il est obligé de donner 25 p. 0/0 de plus pour les objets qu'il achète ? Qu'il vende son blé à 25 p. 0/0 de bénéfice et qu'il restitue ces 25 p. 0/0 par l'augmentation des chapeaux, des souliers, des habits, etc., ou qu'il vende son blé aux mêmes conditions, avec la faculté d'obtenir tous les objets de sa consommation aux prix antérieurs, sa situation reste constamment la même dans les deux cas.

Aucune classe de producteurs n'a donc droit a être protégée contre une augmentation des salaires, parce que les phénomènes de ce genre réagissent également sur toutes les industries. Par cela seul qu'ils diminuent le taux des profits, ils arrêtent le renchérissement des marchandises, et dans le cas même où ils éleveraient le prix des objets, la hausse étant la même pour tous, ne modifierait en rien leur valeu

échangeable. La seule circonstance qui puisse justifier la création d'une taxe destinée à protéger l'industrie nationale contre l'introduction des produits étrangers, est celle où l'intervention du gouvernement aurait pour effet d'altérer la valeur relative des marchandises.

On suppose généralement que le renchérissement du blé détermine immédiatement celui des autres marchandises. Cette opinion repose sur une interprétation vicieuse des effets que produit une surélévation universelle. Le blé hausse parce que la production devient plus difficile et plus onéreuse ; mais si tous les prix s'élevaient en même temps, ce ne serait plus une hausse. Il y a hausse réelle pour le chapelier et le fabricant de draps lorsqu'ils sont obligés de donner une plus grande quantité de chapeaux et de draps pour leur blé. Mais dès que l'accroissement des prix s'étend à leurs propres produits, dès qu'il leur procure les mêmes proportions de blé, elle n'existe pas en définitive pour eux, et il serait même impossible d'indiquer celui sur qui pèse alors le surcroît des frais de production.

On peut établir, comme principe, que tout fait qui agit dans un pays de manière à atteindre également la totalité des produits, n'en change pas la valeur relative et ne favorise pas les concurrents étrangers. — Mais, d'un autre côté, toute cause qui, sans être balancée par un droit proportionnel, étend son influence à un seul groupe de produits doit nécessairement en altérer la valeur comparative; elle tend à encourager la concurrence étrangère et à nous enlever une branche de commerce féconde et lucrative.

SECTION III.

De l'influence des taxes spécialement assises sur une marchandise.

Les mêmes raisons qui nous ont servi à rejeter les protections fondées sur le prétexte d'une augmentation générale de salaires, — quelle que soit d'ailleurs l'origine de ce phénomène économique, — nous conduisent évidemment à les condamner, lorsque les taxes sont universelles et embrassent toutes les catégories de producteurs. La taxe sur les revenus (*income-tax*) possède ce caractère. Elle s'adresse également à tous ceux qui emploient le capital, et certes, les plus chauds partisans des droits protecteurs n'ont jamais proclamé la nécessité d'en établir un à l'occasion d'un impôt sur les revenus. Mais une taxe qui pèse également sur toutes les industries, a précisément la même portée que l'*income-tax* ; elle laisse à chacun des produits la valeur re-

lative qu'il avait entièrement. De sorte que la hausse des salaires, les taxes sur les revenus, les impôts établis proportionellement sur toutes les marchandises, aboutissent au même résultat. Elles ne modifient en rien la valeur relative des produits, et ne constituent point pour notre commerce un élément d'infériorité en face des pays étrangers. Nous subissons sans doute alors l'inconvénient d'acquitter l'impôt, mais nous n'avons aucun moyen pour nous affranchir d'un tel fardeau.

Mais une taxe qui s'adresse exclusivement aux producteurs d'une certaine marchandise, tend à en élever le prix. Si elle ne l'élève pas effectivement, les producteurs se trouvent placés dans une condition désavantageuse relativement aux autres classes de producteurs, et sont privés des bénéfices généraux et habituels du commerce. Aussitôt qu'une marchandise renchérit, sa valeur s'altère comparativement à celle des autres produits. Si dès lors on ne frappe pas de droits protecteurs l'importation des produits similaires du dehors, on commet une iniquité envers le producteur national, et cette iniquité s'étend au pays même auquel il appartient. L'intérêt public exige qu'il ne soit pas privé de l'industrie à laquelle il se fût voué sous un régime de libre concurrence, et à laquelle il se vouerait encore si la taxe dont on a grevé ses produits s'adressait en même temps à tous les autres objets. Tout impôt qui frappe exclusivement un groupe d'industriels constitue, au fond, une véritable prime sur l'importation des produits étrangers et cette prime équivaut au *quantum* de l'impôt. Pour rétablir le niveau normal de la concurrence, il faudrait, non-seulement assujettir la marchandise importée à un droit égal, mais de plus protéger, au moyen d'un draw-back équivalent, l'exportation du produit national.

Les cultivateurs de blé sont soumis à certaines taxes, telles que les dîmes, une partie de la taxe des pauvres, et peut-être, une ou deux autres contributions qui tendent à accroître le prix de tous les produits naturels du montant de ces charges spéciales. L'importance du droit de l'importation du blé devra donc se mesurer sur le renchérissement produit par ces taxes. Si le renchérissement s'élève à 10 schillings par quarter, il sera juste de frapper l'importation des blés étrangers d'un droit de 10 schillings, et de favoriser la sortie de nos blés, au moyen d'un draw-back équivalent. — L'existence simultanée du droit d'entrée et du draw-back replacerait le commerce dans la situation où il était avant l'établissement des taxes, et pré-

viendrait des déplacements de capitaux toujours nuisibles aux intérêts du pays.

Un pays a droit d'espérer les plus magnifiques résultats, lorsque le gouvernement modère son intervention et s'abstient d'encourager ou d'entraver la route que le spéculateur considère comme la plus avantageuse pour le placement de ses capitaux. Si l'on rayait d'un mot la concurrence étrangère, les dimes, les contributions, etc., qui pèsent exclusivement sur le fermier, ne seraient plus un obstacle au développement de son industrie. En effet, il élèverait immédiatement le prix de ses produits, et dans le cas où cette faculté lui serait enlevée il abandonnerait une profession qui ne lui donnerait plus les profits généraux et ordinaires des autres industries. Permettre l'importation, c'est donner aux agriculteurs du dehors un encouragement injuste, à moins qu'on ne soumette les produits étrangers à un droit équivalent aux dîmes et autres charges qui pèsent exclusivement sur le cultivateur national.

Et cependant, si l'on refusait à ce dernier la concession d'un drawback à la sortie, il pourrait dire : « Avant l'origine de votre taxe et antérieurement à la hausse qu'elle a immédiatement déterminée dans mes produits, je pouvais lutter avec les cultivateurs étrangers sur les marchés de l'univers ; en éloignant la limite où commencent mes bénéfices, vous m'avez enlevé ce privilége. Concédez-moi un drawback, et vous me replacez dans la situation même où j'étais relativement à mes concitoyens, — considérés comme producteurs des autres marchandises, — et relativement aux étrangers, — comme créateurs de produits naturels. » Les principes de l'équité la plus sévère et les vrais intérêts du pays seraient d'accord pour appuyer une telle réclamation.

SECTION IV.

De l'influence des belles récoltes sur le prix du blé.

J'ai essayé d'établir, dans une des sections précédentes, que pour être rémunérateur, le prix du blé devait couvrir toutes les dépenses de production, y compris les profits ordinaires des capitaux mis en œuvre. C'est de l'accomplissement rigoureux de ces conditions qu'on peut seulement attendre quelque régularité dans l'approvisionnement moyen du marché. Si le prix courant ne suffit pas pour restituer l'ensemble des frais de production, les profits baisseront ou disparaîtront entièrement. S'il est plus qu'une rémunération légitime, les

profits grandiront. Dans le premier cas, les capitaux abandonneront la culture, et l'offre se proportionnera peu à peu à la demande; dans le second cas, ils afflueront sur les terres et augmenteront l'approvisionnement général. Mais en dépit de cette tendance de l'*offre* à se mettre en équilibre avec la *demande* à des prix rémunérateurs, il est impossible de calculer rigoureusement l'influence des saisons. Souvent la terre se couvre de brillantes récoltes pendant quelques années, et, tout à coup, à ces années d'abondance succède une série de moissons chétives et insuffisantes. Lorsqu'une suite de saisons heureuses a jeté le blé à pleines mains sur le marché, il baisse de prix, dans un rapport beaucoup plus actif que celui de l'excédant de l'offre sur les besoins ordinaires. La demande du blé, au sein d'une population donnée, doit nécessairement avoir quelques limites, et quoiqu'il puisse être vrai, quoiqu'il soit même indubitablement vrai que des récoltes abondantes le livrent à bas prix et en augmentent la consommation, il est également certain que la valeur collective se trouve alors diminuée. Supposons que la consommation annuelle de l'Angleterre s'élève à 14 millions de quarters de froment, et qu'une année exceptionnelle en produise 21 millions : en admettant que le prix *rémunérateur* ait été de 3 l. par quarter, et la valeur des 14 millions de 42,000,000 l., il est indubitable que les 21 millions de quarters actuels vaudront infiniment moins. Un faible excédant de quantité agit avec une puissance extraordinaire sur le taux des prix; c'est là un des principes les mieux établis de la science. Ce principe est vrai pour toutes les marchandises; mais aucune ne le justifie mieux que le blé, qui forme l'objet principal de la nourriture des peuples; et ne crois pas qu'il ait jamais été contesté par ceux dont l'attention s'est dirigée sur ce sujet. Quelques-uns même ont essayé d'évaluer la baisse produite par des récoltes exceptionnelles, en tenant compte des rapports divers qui existent entre ces excédants temporaires et la quantité moyenne. De tels calculs sont illusoires, car il est impossible de créer une règle générale qui indique la limite des variations du prix relativement à la quantité : chaque pays aurait la sienne, ou la réclamerait. En effet, elle dépend essentiellement de la richesse ou de la pauvreté du pays; des moyens qu'on y trouve pour attendre la nouvelle récolte; enfin de l'opinion qui règne sur cette récolte et qui la fait juger suffisante ou insuffisante. Malgré tant d'éléments subtils et insaisissables, on peut cependant admettre avec certitude que la valeur d'une récolte abondante est toujours bien inférieure à celle d'une récolte moyenne; et qu'au contraire, la valeur totale d'une mois-

son chétive est considérablement plus grande que celle d'une moisson moyenne. Si nous admettons que le nombre des pains vendus à Londres s'élève journellement à 100,000, et que l'approvisionnement tombe tout à coup à 50,000, n'est-il pas évident que le prix de chaque pain aura beaucoup plus que doublé? Et d'ailleurs, que le prix ait triplé ou quadruplé, le riche consommera constamment le même nombre de pains. Si, d'un autre côté, le nombre des pains croissait de 100,000 à 200,000, ne pense-t-on pas que la baisse du prix d'écoulement excédera de beaucoup le rapport de l'augmentation en quantité? Pourquoi l'eau est-elle sans valeur? évidemment en raison de son abondance. Si le blé nous avait été distribué par la Providence d'une manière aussi libérale, tous les frais consacrés à sa production ne pourraient parvenir à élever sa valeur au-dessus de celle de l'eau.

A l'appui de ces considérations, je citerai le prix courant du froment pendant différentes années d'abondance. On y verra qu'en dépit du secours que l'exportation fournit à notre marché, les belles récoltes ont pu faire baisser le prix du blé de 50 p. 0/0 en trois ans. Or, à quoi attribuer un tel phénomène, si ce n'est à un excès d'approvisionnement? Le document qui suit a été copié dans la déposition faite par M. Tooke au comité de 1821.

En 1728	le prix du froment	était de	48 s.	5	1|2 d.	avec un excédant d'importation de quarter.	70,757
1732	——	——	23	8	1|2	d'exportation de.	202,058
1740	——	——	45	0	1|2	— —	46,822
1743	——	——	22	1		— —	371,429
1750	——	——	28	10	3|4	— —	947,323
1757	——	——	53	4		d'importation de	130,017
1761	——	——	26	10	3|4	d'exportation de	441,956

(*Rapport sur l'Agriculture*, p. 229.)

Parce que l'on a prétendu que l'abondance pouvait nuire aux intérêts des cultivateurs, il s'est trouvé des gens pour soutenir que, d'après la nouvelle doctrine, les bienfaits de la Providence prennent le caractère de véritables fléaux. C'est là, il faut l'avouer, une manière bien étrange d'interpréter et de travestir une opinion. Personne n'a dit que de brillantes récoltes étaient fatales à tout un pays, mais bien qu'elles nuisaient souvent aux producteurs de la marchandise devenue abondante. Si ce que les cultivateurs produisent était destiné à alimenter leur consommation personnelle, l'abondance n'aurait jamais d'influence fâcheuse sur leur situation : mais ils ont à acquérir une foule d'autres marchandises, et si la valeur du blé avec la-

quelle ils abordent les marchés, a été considérablement réduite par un excès d'approvisionnement, ils n'ont évidemment plus les moyens de se procurer leurs jouissances habituelles. Ils se trouvent en définitive avoir en abondance un produit de peu de valeur. Si nous vivions dans un des parallélogrammes de M. Owen, où règne la communauté des produits et des jouissances, personne n'aurait à souffrir de l'abondance des céréales ; mais tant que la société restera assise sur les bases actuelles, l'abondance se traduira toujours en pertes, et la disette en bénéfices pour les producteurs.

SECTION V.

De l'influence produite sur le prix des blés par le Bill de M. Peel relatif au rétablissement de l'ancien *étalon*.

Les opinions qui se sont formées relativement à l'effet produit sur le prix des blés par le bill de M. Peel diffèrent profondément. Dans cette lutte, un des camps semble avoir dépouillé toute bonne foi et toute sincérité, et il sera facile de voir, je pense, à quel point ses assertions ont changé. Un grand nombre de ceux qui soutinrent pendant la guerre que notre monnaie n'avait subi aucune dépréciation, essaient de démontrer aujourd'hui que la dépréciation a été énorme à cette époque, et que tous les désordres de notre situation actuelle viennent de ce que nous avons ramené au pair notre circulation avilie. Ils oublient que, de 1797 à 1819, nous avons été privés d'un étalon qui pût servir à régler la quantité ou la valeur de notre monnaie. Ces deux termes fondamentaux dépendaient entièrement de la Banque d'Angleterre. Or les directeurs de cet établissement, mus, nous le voulons bien, par de nobles et justes intentions envers le public, ont révélé les principes qui les avaient dirigés dans leurs émissions, et tout le monde s'accorde à penser que ces principes ont exposé le pays aux plus graves complications. Aussi la valeur de notre circulation a-t-elle éprouvé des fluctuations considérables pendant les vingt-deux années où la volonté de la Banque a été la seule règle de la quantité et de la valeur de nos unités monétaires.

La dépréciation de notre monnaie atteignit probablement son apogée en 1813 et 1814, car à cette époque l'or était monté à 5 l. 8 sh. et 5 l. 10 sh. l'once. En 1819, le mouvement s'était légèrement transformé ; le papier n'était plus que de 5 p. 0/0 inférieur à son ancienne valeur, et l'or valait 4 l. 3 sh. ou 4 l. 2 sh. l'once. C'est en 1819 que le

Bill de M. Peel reçut force de loi. Lorsque ce bill fut présenté, le Parlement dut examiner la question sous la forme immédiate qu'elle revêtit alors, et on conclut à arrêter enfin un système qui accordait à une compagnie de négociants le privilége de régler arbitrairement la valeur de la monnaie. Ce dont on s'occupa alors ce fut de déterminer si l'étalon serait ramené au taux ancien de 3 l. 17 sh. 10 1/2 d., ou fixé au chiffre de 4 l. 2 sh. qui avait représenté les prix de l'or non-seulement pendant la session actuelle du Parlement, mais encore pendant les quatre années précédentes. La Chambre, pressée de choisir entre ces deux mesures, adopta la plus sage et décréta le rétablissement de l'ancien étalon. Mais lorsque certains esprits disent aujourd'hui que la valeur de la monnaie a été forcément élevée de 25 p. 0/0 suivant les uns, de 50 et même de 60 p. 0/0 suivant les autres, ils ne se reportent pas à l'époque où le bill fut voté, mais à celle où la dépréciation fut la plus grande, et ils attribuent tout le renchérissement de la circulation au bill de M. Peel.

Le bill de M. Peel a aboli un système sous l'empire duquel il pouvait se produire d'aussi étonnantes variations.

Certes, si en 1819, ou à l'époque immédiatement antérieure à 1819, l'or eût été à 5 l. 10 sh. l'once, un changement aussi violent eût pu passer pour un acte insensé. Mais le prix de l'or, comme je l'ai déjà établi, était alors de 4 l. 2 sh., et pendant les quatre années précédentes il était resté à peu près au même chiffre, — descendant quelquefois au-dessous, mais ne le dépassant jamais. On le voit donc, la mesure que l'on reproche au Parlement de n'avoir pas adoptée, mesure qui eût consisté à fixer l'étalon à 5 l. 10 sh., est tout simplement une monstruosité; car elle nous amenait à déprécier de 30 p. 0/0 au-dessous de la valeur de l'or une circulation qui, même sous l'empire d'un détestable système, avait recouvré, à 5 p. 0/0 près, sa valeur comparative avec l'or.

On doit se rappeler que je soumis alors à l'attention du public un plan pour l'établissement d'un étalon fixe. Ce plan créait de nouvelles ressources et rendait inutile l'emploi d'une quantité d'or supérieure à celle que possédait la Banque. Il consistait à obliger la Banque à payer ses billets en or-lingot évalué au prix de la Monnaie, 3 l. 17 sh. 10 1/2 d. l'once, au lieu de les rembourser en or-monnaie.

Si ce plan avait été adopté, notre circulation se serait effectuée sans la plus petite parcelle d'or : le papier serait devenu notre seul instrument monétaire concurremment avec les *coins* d'argent nécessaires au paiement de moins d'une livre. Il est facile de démontrer

que, dans cette hypothèse, le retour à l'ancien type métrique ne pouvait augmenter que de 5 p. 0/0 la valeur de la monnaie, car c'était la seule différence qui existât entre la valeur de l'or et celle du papier. Cette limite de 5 p. 0/0 est d'autant plus exacte que le projet, n'exigeant dans l'application aucune quantité supplémentaire d'or, ne pouvait arriver à hausser la valeur de la monnaie[1]. Le bill de M. Peel réalisait mon projet pendant quatre années, et décrétait au bout de ce temps la reprise des paiements en espèces. Si, pendant cette époque de préparation accordée par la loi, les directeurs de la Banque s'étaient voués à diriger leurs opérations avec l'habileté que réclame l'intérêt public, ils auraient constamment fait tous leurs efforts pour maintenir le change au pair par leurs émissions, et conséquemment, pour prévenir toute importation d'or. Mais, ennemis déclarés et perpétuels des paiements en lingots, ils songèrent immédiatement à organiser leurs remboursements en numéraire. Par la marche de leurs émissions, le change devint extrêmement favorable à l'Angleterre. L'or y affluait de toutes parts en un courant continu, et la Banque l'acheta et avec empressement à raison de 3 l. 17 sh. 10 1/2 d. l'once. Une telle demande ne pouvait manquer d'accroître la valeur de l'or comparativement à celle de toutes les marchandises. Il nous fallut alors élever la valeur de notre circulation non-seulement de 5 p. 0/0, montant de la différence entre le papier et l'or avant la réforme, mais encore de l'excédant de valeur réparti à l'or lui-même par les acquisitions extravagantes de la Banque. Il est indubitable, selon moi, que si, après avoir franchement adopté les paiements en lingots pour trois des années de 1819 à 1823, on eût découvert que ce système répondait parfaitement à la marche d'une circulation fondée sur de l'or à valeur fixe, et on l'eût continué. Nous aurions ainsi échappé aux difficultés que nous avons eu à supporter en raison des paiements en espèces.

Les directeurs de la Banque s'abritent, pour la défense de leurs actes, derrière les plaintes qu'on leur a adressées relativement aux exécutions capitales qui atteignent si fréquemment les contrefacteurs. Cette pénalité violente les aurait ainsi forcés à substituer aux

[1] Avec 4 l. 2 s en billets de banque, chacun pouvait se procurer exactement la même quantité de marchandises qu'avec l'or contenu en 3 l. 17 s 10 1/2 d. Le but de mon projet était de donner à 3 l. 17 s. 10 1/2 d. en billets, une valeur égale à 3 l. 17 s. 10 1/2 d. en or. Pour arriver à ce but, dans le cas où l'or serait resté au même taux, eût-il donc été nécessaire, eût-il même été possible d'abaisser de plus de 5 p. 0/0 la valeur des marchandises ?

billets d'une livre des signes métalliques. S'il est réellement impossible de substituer aux billets actuels d'autres billets plus propres à prévenir la contrefaçon, leurs motifs prennent quelque valeur ; car il faudrait se résoudre avec joie à un sacrifice pécuniaire destiné à détruire les tentations criminelles qui déciment chaque année tant de malheureux. Mais cette excuse sied mal à la Banque d'Angleterre, dont la tendre sollicitude pour les malfaiteurs ne s'est éveillée qu'en 1821. Or, elle avait déjà amassé à cette époque une si grande quantité de numéraire, qu'elle s'adressa au Parlement afin d'obtenir une loi qui lui permît de reprendre ses paiements en espèces avant 1823, terme fixé par le bill de M. Peel. Comment les directeurs n'ont-ils pas fait cette découverte en 1819, au moment où les comités des Lords et des Communes se trouvaient saisis des affaires de la Banque ? Au lieu de réclamer avec ardeur la reprise des paiements en espèces, ils se récrièrent alors, en termes que beaucoup d'esprits trouvèrent inconvenants, contre un projet de remboursements en numéraire qui devait leur ravir le privilége d'accroître ou de réduire arbitrairement la masse de la circulation. On n'a sans doute pas oublié que dans une note communiquée à la Banque, le 24 mars 1819, le comité des Lords demandait si « la Banque avait quelques objections à présenter contre une loi qui l'obligerait à payer ses billets en lingots au taux de 3 l. 17 sh. 10 1/2 d. pour les sommes au moins égales à 100 l., 200 l., ou 300 l., et à échanger ses billets contre de l'or-lingot au taux de 3 l. 17 sh. 6 d. » Le comité ajoutait que « le projet devait être rendu exécutoire à une époque désignée, et invitait la Banque à formuler ses objections. »

Les directeurs répondirent : « La Banque a pris en considération » la question posée par le comité des Lords le 24 mars ; elle ne voit » aucun obstacle à échanger des lingots d'or contre un montant déterminé et proportionnel de billets de banque, pourvu toutefois » que l'or ait été fondu, essayé, contrôlé à la Monnaie. »

« Les directeurs ont considéré le chiffre de 3 l. 17 sh. 6 d. assigné » aux achats de lingots comme tellement hypothétique, que, dépositaires de la confiance des actionnaires, ils n'ont pas cru pouvoir » s'engager à émettre l'or au prix de 3 l. 17 sh. 10 1/2 d.; mais ils proposent, comme mesure transitoire, de fournir, en échange de la » somme de billets indiquée, des lingots d'un poids fixe et qu'on » évaluerait d'après le prix courant du jour. Ils demanderaient toutefois pour la Banque le temps de se préparer aux conséquences de » ces nouvelles mesures. »

En adoptant cette proposition, on aurait livré à la Banque elle-même le privilége de fixer le prix auquel elle voudrait bien céder de temps en temps l'or au public. En effet, par l'expansion ou la contraction de ses billets elle se trouvait maîtresse du prix de l'or, elle pouvait l'élever capricieusement à 4 l. ou à 10 l. l'once ; et c'est après avoir ainsi construit un tarif de prédilection qu'elle proposait de vendre les lingots, « pourvu qu'on lui accordât le temps nécessaire pour » faire l'épreuve de cette mesure. » On ne saurait certes trop admirer son abnégation.

Après une telle proposition, après l'adresse présentée au chancelier de l'Echiquier par les directeurs de la Banque d'Angleterre le 20 mai 1819, il n'est plus permis de dire que la question des contrefaçons a paru assez importante aux directeurs pour les décider, en 1819, à substituer le numéraire à leurs petits billets. Comment expliquer alors l'intérêt spécial qu'ils y attachent en 1820 ?

Il est excessivement difficile d'apprécier l'influence qu'ont pu avoir sur la valeur de l'or, et conséquemment sur celle de la monnaie, les achats de lingots faits par la Banque. Lorsque deux marchandises varient, il est impossible de décider si l'une a monté ou si l'autre a fléchi ; le seul moyen approximatif qui puisse nous conduire à ce résultat, consiste à comparer rigoureusement la valeur des deux marchandises avec celle de tous les autres produits pendant la période des fluctuations.

Et ce moyen lui-même est encore loin d'offrir un témoignage certain. Il peut arriver que la moitié des marchandises qui nous servent de terme de comparaison ait varié dans une direction, et l'autre moitié dans une direction opposée ; sur quelle moitié asseoirons-nous nos calculs? Si l'une nous indique que l'or a haussé, l'autre indiquera qu'il a baissé, et réciproquement. Un des déposants les plus capables parmi ceux examinés par le comité d'agriculture, M. Tooke, est cependant arrivé à cette conclusion, que l'ardeur avec laquelle la Banque rechercha l'or destiné à remplacer ses petits billets, avait élevé d'environ 5 p. 0/0 la valeur de la circulation. Il est arrivé à ces résultats au moyen d'observations délicates sur le prix de l'argent et de diverses marchandises, et en tenant compte de toutes les causes qui ont pu agir spécialement sur la valeur de chaque produit. Je m'associe complétement aux calculs de M. Tooke, et s'ils sont fondés, on peut évaluer à environ 10 p. 0/0 l'accroissement survenu dans la valeur de notre circulation depuis le vote du bill de M. Peel en 1819. Cependant les effets de cette mesure ne se sont pas arrêtés là. Les

charges contributives se sont accrues de 10 p. 0/0, tandis que sous l'influence seule de la reprise des paiements en espèces et indépendamment de l'action que d'autres causes pouvaient exercer sur lui, le prix des grains et de toutes les marchandises baissait dans le même rapport. Mais au delà de cette limite de 10 p. 0/0, toute la baisse qui se manifesta ensuite dans le prix du blé doit être attribuée à l'excédant de l'offre sur la demande, et cette baisse, elle n'eût pas moins existé dans le cas où l'on n'eût pas altéré la valeur de la circulation.

Un grand nombre d'intérêts fonciers se sont soulevés pour prétendre que la détresse agricole naissait d'une cause unique. Ils ont même été jusqu'à dire qu'il n'y a plus pour eux d'autre produit net que celui dont ils versent le montant entre les mains du gouvernement à titre de taxes; qu'on leur a ravi à la fois la rente et le profit; que le cultivateur est obligé de prélever sur son capital le montant du fermage; et qu'enfin tous ces désordres, tous ces maux dérivent des changements introduits dans la circulation.

Il est évident que les interprètes d'une assertion aussi extravagante ignorent comment les modifications introduites dans la valeur de la circulation réagissent sur les différents intérêts d'un pays. Si elles nuisent au débiteur, elles favorisent au même degré le créancier; si elles pèsent sur le fermier, elles profitent au propriétaire et au receveur des contributions. Ceux qui soutiennent la doctrine précédente doivent donc être prêts à démontrer que le fonds qui constituait auparavant la rente du propriétaire et les profits du fermier, se trouve transporté à l'Etat par le seul effet des changements subis par la monnaie, et se distribue maintenant aux receveurs des contributions et aux créanciers publics. Il est indubitable qu'en acquittant les arrérages de rentes avec une monnaie supérieure en valeur, on a dû améliorer la situation du rentier; mais qui nous prouve que cette amélioration a été assez forte pour ajouter à ses moyens de jouissance ceux dont pouvait disposer auparavant tout le corps des fermiers et des propriétaires du pays? On ne saurait soutenir un moment d'aussi étranges assertions. Où sont les superbes équipages, les magnifiques palais que les porteurs d'effets publics ont étalés à nos yeux depuis le bill de 1819? Et d'ailleurs, quand l'assertion serait vraie, comment les profits du commerçant et de l'industriel ont-ils pu échapper à l'avidité du rentier, *ce monstre dévorant*, comme on l'a appelé? Leurs profits ne sont-ils donc pas soumis aux mêmes principes, aux mêmes lois que ceux du fermier? Sous quel abri ont-ils pu se réfugier pour voir passer l'orage? La réponse est claire : Il n'y a aucune vérité dans

l'assertion émise. L'agriculture a été frappée par des causes au milieu desquelles la circulation ne joue qu'un bien faible rôle. Les souffrances particulières qui pèsent sur les intérêts fonciers ont un caractère passager, et disparaîtront avec l'excédant de l'offre sur la demande. Tout prix rémunérateur devient impossible tant que ce principe de baisse continue à agir ; mais, disons-le, la situation actuelle ne peut être de longue durée.

Il est évident que, si l'altération de la valeur des monnaies et l'accroissement des taxes ont eu assez d'influence sur la position des fermiers pour leur ravir les bénéfices de leur capital, ils ont dû détruire en même temps les bénéfices de tous ceux qui utilisent leurs épargnes; car il est impossible qu'une catégorie de capitalistes soit constamment privée de ses bénéfices, pendant que les autres réalisent un gain convenable.

Les propriétaires peuvent dire que leurs revenus sont grevés de charges fixes, telles que douaires, dots pour les filles et les cadets, hypothèques, etc. On ne peut nier que, pénétrant dans ces obligations, l'altération de la valeur des monnaies n'y ait une grande influence et ne pèse lourdement sur les propriétaires; mais ce fait qui les frappe aujourd'hui, leurs pères ou eux-mêmes en ont profité lors de la dépréciation monétaire. Pendant de longues années ils ont acquitté leurs engagements fixes,— y compris les taxes, — en signes avilis. S'ils souffrent de l'injustice aujourd'hui, ils en ont donc profité à d'autres époques, et l'on trouverait, je pense, en établissant rigoureusement les comptes, que, relativement aux modifications introduites dans la valeur de la circulation, ils ont peu sujet de se plaindre.

Mais le commerce n'a-t-il pas droit aussi à élever la voix à l'égard de ses obligations pécuniaires atteintes par les changements de la monnaie? Le chiffre de ses dettes n'est-il pas égal aux dettes des agriculteurs? Combien de personnes retirées des affaires, et dont les capitaux sont encore mis en œuvre directement ou indirectement par leurs successeurs! Quelles sommes énormes les banquiers et d'autres ne remuent-ils pas chaque jour en escomptant des effets? Il faut des débiteurs pour garantir tous ces escomptes, et l'accroissement de la valeur des monnaies a dû nécessairement aggraver le poids de leurs engagements.

J'insiste sur ces faits pour démontrer que, si les altérations monétaires ont été la cause véritable du malaise des intérêts agricoles, elles ont dû produire un malaise semblable dans d'autres industries. Et

comme en fait, je ne trouve nulle part cette hypothèse réalisée, j'ai bien le droit d'en conclure qu'on s'est mépris sur le principe de tous ces maux.

Il doit toujours exister une certaine proportion entre les profits des fermiers et ceux des autres classes de capitalistes. Ces profits sont peut-être assujettis à des oscillations passagères plus nombreuses; mais les circonstances dont se plaignent les fermiers, quelque gravité qu'elles aient acquise aujourd'hui sous l'influence de causes multiples, ne sont après tout ni nouvelles, ni exceptionnelles.

M. Tooke a enrichi sa déposition devant le comité agricole, p. 230 et 231, de quelques extraits puisés dans des publications du siècle dernier, et où l'on prédisait déjà la ruine des agriculteurs en termes analogues à ceux dont on s'est servi de nos jours. Les embarras de nos pères se sont dissipés, et avec de bonnes lois les nôtres ne seraient plus bientôt qu'une question d'histoire.

A la dernière assemblée générale des actionnaires de la Banque, les directeurs soutinrent que, loin d'avoir réduit le montant de la circulation depuis 1819, ils lui avaient imprimé un très-grand développement, et qu'en ce moment il excédait de plus de 3,000,000 l. le chiffre des deux années précédentes. Le rapport des directeurs, fût-il vrai, n'est point une réponse à l'accusation qu'on leur a adressée d'avoir abaissé le taux de la circulation et provoqué directement l'afflux des lingots d'or. La question est celle-ci: — Votre circulation a-t-elle été assez forte pour maintenir le change au pair? Les faits répondent négativement, et j'ai donc droit de dire que, si l'importation de l'or a eu pour effet d'aggraver les charges qui pèsent sur le pays, c'est une preuve que la Banque n'a pas émis une assez grande quantité de billets pour maintenir le pair du change. Et maintenant, que la masse des billets de banque ait été effectivement stationnaire, progressive, ou décroissante, l'accusation n'en subsiste pas moins.

Mais d'ailleurs je nie même que la circulation en 1822 ait été de un demi-million plus forte qu'en 1821 et 1820. Le mode de démonstration adopté par les directeurs est loin d'être concluant; on va le voir. Ils disent: En 1821 nous avions 23,800,000 l. en circulation, et aujourd'hui l'ensemble de nos billets, joint aux *souverains* que nous avons émis depuis, offre un excédant de 3,000,000 l. Mais il faut observer que les souverains ont cours en Irlande et en d'autres provinces du Royaume-Uni: comment pourront-ils donc affirmer que dans le même canal où circulaient 23,800,000 l. de billets de banque en

1821, il circule aujourd'hui une somme de 26,800,000 l.? Je crois que des conclusions opposées seraient seules vraies, car je trouve que le montant des billets de 5 livres et au-dessus, qui ont composé la circulation pendant quelques-unes des dernières années, a été pour les mois de février comme suit :

Années.		Liv.	Années.		Liv.
1815	—	16,394,359	1819	—	16,148,098
1816	—	15,307,228	1820	—	15,393,770
1817	—	17,538,651	1821	—	15,766,270
1818	—	19,077,951	1822	—	15,784,770

Comme l'augmentation des billets de 5 l. et au-dessus n'a été que de 400,000 l. depuis 1820, il ne paraît pas croyable que la masse des coupures inférieures se soit accrue dans un rapport beaucoup plus rapide.

Avant de terminer cette section, je ferai observer combien sont dénuées de tout fondement les plaintes que la Banque s'est attirées par son refus d'escompter à 4 p. 0/0. Le motif de ces griefs est, qu'en escomptant à 4 p. 0/0, la Banque abaisserait le taux général de l'intérêt et relèverait la situation des cultivateurs, à qui elle permettrait d'emprunter sur hypothèque à des conditions beaucoup plus douces. Je ne crois pas que le chiffre des avances de la Banque, quelque élevé qu'il soit, ni que le taux de ses escomptes, à quelque degré qu'il descende, puissent modifier le taux de l'intérêt sur le marché. L'intérêt se règle principalement sur les bénéfices produits par la mise en œuvre du capital, et aucune banque ou réunion de banques ne peut exercer sur lui la moindre influence. Pendant la dernière guerre, l'intérêt des capitaux sur le marché flotta longtemps entre 7 et 10 p. 0/0, et cependant la Banque ne prêta jamais au-dessus de 5 p. 0/0. La charte de la Banque d'Irlande lui interdit d'escompter à plus de 5 p. 0/0, et autour d'elle les emprunts se contractent à 6 p. 0/0.

Une banque a exécuté le programme de ses fonctions utiles dès qu'elle a substitué le papier à l'or dans la circulation, dès qu'elle a mis aux mains du commerce un agent monétaire peu coûteux, et rendu à la production des agents précieux et stériles. Le taux de ses avances aura une bien faible importance tant qu'elle satisfera complétement à toutes ces conditions.

Lors d'une discussion récente sur le taux des escomptes de la Banque, un membre très-éclairé du Parlement émit un argument assez singulier. Il dit que, puisque la Banque de France et d'autres Banques du continent prêtaient à un taux médiocre, celle d'Angleterre devait

suivre les mêmes errements. Je ne puis apercevoir le lien qui existe entre ces prémisses et ces conclusions. La Banque de France doit se conformer au taux de l'intérêt et des profits sur le marché de France ; la Banque d'Angleterre doit se conformer, elle, au taux de l'intérêt et des profits en Angleterre. Ces deux marchés peuvent différer essentiellement. L'argument de l'orateur prouve d'ailleurs qu'il considère la modicité de l'intérêt comme étant en lui-même très-favorable à un pays : pour moi, je crois précisément le contraire. Le taux de l'intérêt, lorsqu'il est faible, est le symptôme d'une grande agglomération de capitaux, mais il est aussi le symptôme de profits languissants et d'une tendance vers l'état stationnaire, vers une situation économique où la richesse et les ressources d'un pays semblent arrêtées dans leur développement. Comme l'avenir et la fortune se construisent avec des bénéfices, comme la prospérité d'un peuple s'accroît d'autant plus qu'il marche rapidement vers le progrès, les profits et l'intérêt ne sauraient jamais être trop élevés. Ce serait payer trop cher l'avantage qu'auraient les propriétaires terriens d'emprunter à des conditions plus douces, s'il fallait l'acheter par l'affaiblissement de nos bénéfices et de nos intérêts.

Ce grief, qui me paraît avoir mauvaise grâce dans la bouche d'un membre du Parlement, au moins comme représentant de l'intérêt public, aurait pu être articulé avec justice par un actionnaire de la Banque au sein d'une assemblée générale. En effet, il est difficile de concevoir sur quel principe les directeurs se fondent, et comment ils entendent l'avantage de leurs actionnaires, lorsqu'ils prêtent à 3 p. 0/0 au gouvernement [1] des sommes pour lesquelles ils obtiendraient 4 p. 0/0 des particuliers. Mais cette question échappe au contrôle du public, et nous devons laisser aux directeurs et aux actionnaires le soin d'organiser leurs opérations à volonté.

---

[1] La Banque se trouve maintenant à découvert de sommes importantes prêtées à trois pour cent sur des bons de l'Échiquier et cela, outre son capital social qui est aussi entre les mains du gouvernement. Quant à ce dernier fonds, ses statuts l'obligent à le laisser à l'État à raison de trois pour cent.

SECTION VI.

De l'influence qu'a le bas prix du blé sur le taux des profits [1].

Je désire que l'on comprenne bien ce que j'entends par ces mots le *bas prix du blé*. — Je considère la valeur du blé comme faible, lorsqu'un travail modéré suffit pour en produire de vastes quantités. Moins une somme de travail consacrée à la culture produira de blé, et plus le taux du produit s'élèvera. Dans le développement progressif des sociétés, la valeur du blé est soumise à l'action de deux causes opposées. L'une de ces causes est l'accroissement de la population. Elle dirige par nécessité le travail humain sur des terres moins fécondes, où la culture est plus coûteuse, et tend toujours à élever la valeur du blé ; — l'autre, qui est la découverte de nouveaux marchés abondants et éloignés, tend toujours à l'abaisser. Tantôt l'une domine, tantôt l'autre, et c'est en raison de ces alternatives que le prix du blé s'élève et fléchit tour à tour.

En disant *valeur du blé*, j'exprime une idée un peu différente de son prix. Lorsque sa valeur hausse, le prix suit généralement la même progression ; il la suivrait toujours, si la monnaie qui sert universellement à fixer les prix était invariable. Mais il peut arriver que le blé n'ait pas varié relativement aux autres marchandises; il peut arriver que sa production n'exige ni plus ni moins de travail, et que cependant son prix s'élève et s'abaisse en raison des circonstances qui auront influé sur la monnaie pour la rendre ou abondante et moins chère, ou rare et coûteuse. Il n'y a pas de fait moins important pour une société que les changements introduits dans le *prix* du blé par les seules altérations de la valeur des monnaies ; il n'en est point, au contraire, qui atteigne plus profondément la richesse et ses bénéfices que la baisse ou la hausse du blé dans l'hypothèse d'une circulation invariable. Nous ferons ici abstraction des changements

---

[1] En substituant ici le mot *prix* au mot *valeur* du texte anglais, nous n'avons point méconnu la différence scientifique et délicate qui les sépare. Ricardo lui même a pris soin de fixer les esprits à ce sujet, mais après avoir indiqué leur point de départ, il renonce à introduire dans son argumentation une multiplicité de termes qui aurait pu l'obscurcir. Nous faisons comme lui ; nous confondons ici le sens de ces deux mots en ayant soin de choisir l'expression qui paraît le mieux se conformer aux allures de la langue économique française.

A. F.

de la monnaie, afin de mieux déterminer l'influence qui appartient à la hausse et à la baisse des céréales, et nous donnerons au mot *prix* la même signification qu'au mot *valeur*.

Comme le blé est un des principaux articles dans lesquels viennent se fondre les salaires du travail, sa valeur entre pour beaucoup dans la fixation de ces salaires. Comme toutes les marchandises qui sont soumises au principe de l'offre et de la demande, le travail est lui-même assujetti à des variations de valeur ; mais il est de plus gouverné par le prix des objets nécessaires au travailleur. Or le blé, comme je l'ai dit, occupe le premier rang parmi ces choses nécessaires. J'ai essayé de prouver, dans une des sections précédentes, qu'une hausse générale des salaires n'aurait pas pour effet immédiat d'élever le prix des marchandises auxquelles on a consacré le travail ; dès que les salaires augmentent dans une industrie, il faut que les produits de cette industrie renchérissent en même temps afin de placer le producteur sur un pied d'égalité avec tous les autres groupes d'industriels. Mais quand la hausse des salaires embrasse à la fois toutes les productions, la valeur additionnelle qu'acquièrent les marchandises n'a qu'une bien faible importance. J'ai déjà signalé ce phénomène, et je puis le justifier de nouveau. En effet : que le prix de tous les produits soit élevé ou faible, leur valeur relative restera toujours la même ; et l'on sait que l'accroissement ou la diminution de quantités de marchandises contre lesquelles ils peuvent être échangés, dépend seulement des altérations éprouvées par cette même *valeur relative*. En définitive, tout homme échange ses produits contre d'autres produits ou contre du travail. Il lui sera dès lors complétement indifférent de vendre ses propres produits à un prix élevé ou à un prix inférieur, si, dans le premier cas, il est obligé de payer cher tous les objets de sa consommation, et si, dans le second au contraire, il peut les obtenir à bon marché. Dans ces deux hypothèses la masse de ses jouissances aura été la même.

L'excédant de travail consacré aux terres inférieures maintiendrait le prix du blé à un taux élevé et déterminerait la hausse des salaires ; mais cette hausse ne se communiquant pas aux marchandises, les profits tomberaient nécessairement. Si la production de certains objets d'une valeur de 1000 l. exige à une certaine époque un travail de 800 l., et que plus tard les frais de création se montent à 900 l., il est évident que les bénéfices descendront de 200 l. à 100 l., et cette baisse n'affectera pas une seule industrie, elle s'étendra à toutes. Lorsque l'augmentation des salaires a un caractère général, elle réagit égale-

ment sur les profits du fermier, du manufacturier et du commerçant. Le seul moyen de conserver des profits élevés consiste à déprimer le taux des salaires. Cette phase de la loi des profits nous montre tout d'abord combien il est important de maintenir à des prix inférieurs une denrée aussi nécessaire que le blé, et dont l'action est si puissante sur les salaires; elle nous démontre aussi combien sont fatales aux intérêts d'un pays ces prohibitions, dont l'effet est de pousser continuellement à la culture des terrains les plus pauvres, afin de subvenir aux besoins d'une population croissante.

En appliquant à la culture des produits alimentaires plus de travail qu'il n'en faudrait sous un autre système, nous abaissons le chiffre des profits, et par suite, nous diminuons la somme de nos jouissances et les sources de nos épargnes. Ce sont là déjà des résultats assez tristes; mais en outre nous offrons aux capitalistes une tentation irrésistible d'aller porter leurs capitaux sur les marchés où les salaires sont faibles et les profits considérables. Si les propriétaires terriens étaient assurés de voir se perpétuer le haut prix des céréales, — ce qui n'est pas le cas, Dieu merci, — leur intérêt serait diamétralement opposé à celui des autres classes de la société. En effet, les progrès de la rente ont pour cause primitive et principale le haut prix qui naît des difficultés de la production. Et qu'on ne pense pas que l'avantage dont les propriétaires héritent soit une compensation pour les obstacles qui interdisent aux autres classes de la société d'acheter du blé à bon marché. Cette consolation elle-même nous est ravie, car, pour répandre de chétives faveurs sur une classe de citoyens, il faut faire peser sur les autres les charges les plus oppressives.

L'avantage qu'en retireraient les propriétaires serait d'ailleurs plutôt apparent que réel; car, pour être complet, il faudrait qu'il reposât sur des prix à la fois stables et élevés.

Rien n'est fatal aux intérêts du fermier comme des oscillations perpétuelles dans les prix. Or je tâcherai de démontrer dans la prochaine section qu'un système de protection exclusive pour les propriétaires, et de prohibition contre les céréales, est de nature à exposer les fermiers aux fluctuations les plus dangereuses. Lorsque les bénéfices du fermier sont brillants, il est porté à vivre plus largement, et à calculer son existence sur l'espoir d'une prospérité constante. Mais les revers sont là, certains, inévitables. Accablé par les suites de son imprévoyance, harcelé par la multitude de ses dépenses, il lui sera impossible de remplir ses engagements envers le propriétaire.

La rente nominale de ce dernier est effectivement élevée, mais il se trouve souvent dans la situation de ne pouvoir la réaliser. N'est-il pas évident qu'un prix à la fois plus modéré et plus stable lui serait plus avantageux, et qu'en régularisant les bénéfices du fermier il donnerait au maître, sinon le gage d'une rente plus chère, du moins celui d'un bonheur et d'une aisance assurés ?

Il paraît donc qu'un prix à la fois stable et élevé serait éminemment favorable au propriétaire. Mais, comme il est presqu'impossible de concilier ces deux termes dans un pays tel que le nôtre, son intérêt s'allierait plus avantageusement avec des prix modérés. Mieux que tout autre principe, on pourrait établir que le bas prix des blés est favorable au fermier et à toutes les autres classes de la société. De hauts prix sont incompatibles avec de faibles salaires, et les hauts salaires excluent les grands profits.

Je dois constater ici une erreur émise par un de ces hommes qui donnent à leurs opinions l'autorité imposante du génie. Cette erreur porte que le manufacturier peut hausser le prix de sa marchandise imposée, et se rendre même la taxe favorable en certaines occasions ; mais qu'il n'est pas au pouvoir du fermier de s'indemniser ainsi, et qu'à l'expiration de son bail, si ce n'est même avant, tout le fardeau de la taxe retombera sur le propriétaire. Cette erreur date de loin, car elle s'appuie sur la renommée d'Adam Smith. Depuis lors, la question de la rente, les lois qui en régissent la hausse et la baisse ont été discutées, exposées, et tous ceux qui ont étudié ces vues nouvelles ont dépassé l'opinion précédente. Je n'aborderai pas maintenant ce sujet que tant d'écrivains habiles ont contribué à éclaircir. Je demanderai seulement aux partisans de la doctrine de Smith, sur qui retomberait en définitive un impôt territorial de 3 sh. par acre, prélevé sur une de ces terres dont nous a parlé M. Harvey dans sa déposition, citée plus haut, et pour lesquelles on paie seulement une rente de dix-huit pence? Le fermier devra nécessairement se contenter de profits inférieurs à ceux des cultivateurs qui paient de plus hauts fermages, ou bien il devra reporter ses sacrifices sur le consommateur. Mais pourquoi continuerait-il une industrie où ses bénéfices sont inférieurs à ceux des autres classes de capitalistes ? Il y aurait encore pour lui une question, celle du temps nécessaire pour se dégager d'une profession stérile ; mais il l'abandonnerait, comme tous les autres travailleurs, qui, placés dans des circonstances analogues, cessent leurs opérations.

J'ai choisi l'exemple cité par M. Harvey, parce qu'il a donné à ses

observations le poids de sa longue expérience. Mais je suis d'ailleurs bien convaincu que, dans chaque pays, on produit d'immenses quantités de blé sans avoir à payer une rente quelconque pour le privilége de l'exploitation. Tout fermier a le droit de consacrer une portion additionnelle de capital à la culture de ses terres, lorsqu'il y a déjà appliqué les ressources qui doivent acquitter sa rente. Si le blé qui doit lui produire ce supplément d'exploitation n'a pas à supporter une nouvelle rente, il en retirera les profits ordinaires. Mais, frappez sa production d'un impôt territorial sans admettre pour contre-poids un accroissement de prix, et dès ce moment vous le poussez à dégager du sol ses derniers capitaux, dès ce moment vous diminuez l'approvisionnement général. Il n'est pas dans mon esprit de principe mieux prouvé que celui-ci : — tout impôt établi sur la création des produits naturels retombe en définitive, comme tous ceux qui frappent les objets manufacturés, sur les consommateurs de ces divers articles.

SECTION VII.

Sous un régime de droits protecteurs destinés à concéder le monopole du marché national à nos cultivateurs de blé, les prix sont nécessairement soumis à de continuelles fluctuations.

Les droits protecteurs dirigés contre l'importation des céréales, doivent toujours être fondés sur la supposition que les blés étrangers sont moins chers du montant même de ces droits, et que, sans cette charge additionnelle, ils pénétreraient sur notre marché. Les droits protecteurs seraient parfaitement inutiles, si le prix des blés étrangers n'était pas inférieur au nôtre, car, par le fait seul de la liberté du commerce, ces blés seraient exclus de l'importation. On doit donc toujours supposer que la valeur ordinaire et moyenne des céréales, dans le pays protégé, excède le taux des marchés étrangers du montant même des droits restrictifs; et l'on doit aussi en conclure que dans l'hypothèse d'une brillante récolte, on ne pourra exporter le blé qu'au moment où les prix ordinaires et moyens auront baissé non-seulement du montant de la taxe, mais encore de la somme des dépenses causées par l'exportation. Sous un régime de liberté commerciale, le taux des céréales tendrait constamment à s'équilibrer. La seule différence qui pût l'atteindre alors ne dépasserait jamais sensiblement les dépenses nécessaires pour transporter le blé d'un pays à l'autre. Dans le cas où l'un des pays aurait seul été favorisé par une belle récolte, il trouverait immédiatement à relever ses prix avilis

par l'abondance, et le surplus de sa production s'écoulerait au dehors. Mais sous un régime de droits protecteurs ou prohibitifs, la baisse, que déterminent une ou plusieurs années d'abondance, a le temps de sévir contre le cultivateur et d'entamer sa ruine avant le jour où il peut se relever par l'exportation. M. Webb Hall a proposé d'établir à l'importation un droit fixe de 40 sh., qui représente, selon lui, la différence du prix naturel du blé en Angleterre et dans les autres pays à céréales. Si nous adoptions sa proposition et ses donneés, il faudrait que dans toutes les circonstances d'une belle récolte, le prix du blé tombât de 40 sh. avant qu'il pût y avoir avantage à l'exporter sur le continent. Eh bien, cette baisse est tellement considérable, que si les fermiers avaient à la subir, il leur serait impossible d'acquitter leurs rentes dans les années abondantes sans s'imposer d'énormes sacrifices.

La même observation s'applique aux lois qui prohibent l'importation jusqu'à ce que le prix ait atteint 80 l[1]. L'effet immédiat de cette législation est d'élever habituellement le prix de nos blés bien au-dessus de celui des autres pays. C'est pourquoi il faut que, dans l'éventualité d'une riche moisson, nos prix soient graduellement descendus au-dessous de la limite étrangère avant que le cultivateur puisse chercher dans l'exportation le moyen de racheter ses sacrifices. Sous ce point de vue, ses effets se confondent entièrement avec ceux que nous avons déjà reconnus pour les droits fixes et élevés.

Mais la législation actuelle renferme un autre vice capital qui n'existe pas dans le système des droits fixes. Lorsque le taux moyen du froment a atteint 80 sh. par quarter, nos ports s'ouvrent pour trois mois à une importation illimitée et libre de tous droits. Cette faculté d'écoulement doit exercer une immense influence sur le continent où la moyenne des prix est d'environ 40 sh. ; et la tentation qu'elle y inspire, pendant les trois mois de franchise, doit nécessairement amener l'importation de quantités énormes.

L'influence de ces mesures survit à la fermeture de nos ports, et s'exerce bien au delà des trois mois de liberté commerciale. Pendant toute sa durée, les cultivateurs nationaux et étrangers sont placés dans un état de libre concurrence, qui doit se résoudre par la ruine des premiers. En effet, quelle est la situation de nos producteurs? Encouragés par l'action des droits protecteurs, ils ont appliqué leurs capitaux aux terrains les plus pauvres de notre pays, là où des produits

[1] Nous avons exposé dans un chapitre précédent l'état actuel de la législation sur les céréales. A. F.

chétifs exigent de grandes dépenses. Et c'est au moment où, frappés par des saisons désastreuses, ils ont le plus besoin d'une valeur élevée pour leurs produits, c'est à ce moment qu'on leur livre en concurrence des cultivateurs pour qui un prix de 40 sh. est une rémunération suffisante de tous les frais de production. Le système des droits fixes protége le fermier contre ce danger particulier, mais il le laisse aussi exposé aux funestes conséquences des grandes récoltes. C'est là, d'ailleurs, un vice commun à toutes ces lois qui tendent à élever le prix du blé à l'intérieur beaucoup au-dessus du niveau qui lui est assigné dans tous les autres pays.

Il ne faudrait point penser cependant que, pour obvier à toutes ces difficultés, la loi dût permettre en tout temps l'importation libre et illimitée des céréales. Les circonstances actuelles exigent d'autres moyens. J'ai déjà fait sentir dans la section III les liens intimes qui unissent les intérêts du consommateur avec ceux de la société tout entière. Sur ces bases j'ai démontré que, lorsqu'on grève une industrie d'une taxe particulière qui ne frappe point les autres producteurs, il est juste, nécessaire, d'établir sur l'importation de la marchandise imposée un droit rigoureusement égal à la quotité de la taxe, et d'en favoriser l'exportation au moyen d'un *draw-back* équivalent. En supposant que le prix légitime du blé fût de 60 sh. par quarter en Angleterre et sur le continent, et que l'assiette d'un impôt territorial, tel que les dîmes, vînt à l'élever sur notre marché à 70 sh., il faudrait reporter ce droit additionnel de 10 sh. sur les blés étrangers et les frapper à l'entrée. A l'exportation, on restituerait la totalité du droit prélevé sur les produits nationaux et sur ceux du dehors. A quelque chiffre que s'élève le montant collectif des *draw-back*, on n'aura fait que restituer à l'exportateur une taxe déjà payée, et lui donner la force de lutter sur les marchés du monde non-seulement contre les cultivateurs étrangers, mais encore contre les autres classes d'industries nationales. Cette restitution légale diffère essentiellement des primes d'exportation telles qu'on les entend généralement. L'idée de prime suppose généralement une taxe levée sur le pays, dans le but de fournir aux consommateurs étrangers notre blé à des prix excessivement modérés. Le système que je propose tend à nous faire vendre nos céréales au prix que permettent réellement toutes les conditions de la culture; il abolit ces taxes qui, en haussant nos produits, tendent à conduire les consommateurs sur les marchés étrangers, et à nous enlever un commerce que nous aurions pu exploiter sous un régime de libre concurrence.

Le droit que j'ai proposé n'est, à vrai dire, qu'un droit d'équilibre et de compensation; il n'aura jamais pour effet d'éloigner les capitaux d'une industrie féconde, utile pour tous, ni de les attirer, par séduction, dans un commerce auquel ils n'eussent pas été consacrés dans de si larges proportions. Le mouvement général de nos affaires prendrait les allures d'un pays sans impôts, où tout citoyen aurait le droit de diriger sa richesse et son labeur dans la voie qui lui paraît le plus avantageuse. Nous vivons sous un régime de contributions écrasantes, et c'est là un malheur qu'il nous faut supporter. Mais pour donner à notre travail toute sa puissance, nous devons abolir ces tentations qui entraînent les capitaux et les talents de nos producteurs dans une autre voie que celle où ils les eussent dirigés si nous avions la félicité de vivre sans taxes, et de pouvoir donner à nos efforts, à notre activité, leur plein développement.

Le rapport du comité d'agriculture, formé en 1821, contient à ce sujet des faits et des arguments remarquables.

Je me reporte avec confiance à ce document pour appuyer les principes au moyen desquels j'ai essayé d'ébranler le système de nos droits protecteurs. Les arguments qu'il contient, relativement à la liberté commerciale, me paraissent irréfutables ; mais il faut avouer que les conclusions y sont quelquefois entièrement opposées aux principes.

Après avoir condamné hautement les entraves commerciales, il recommande des mesures constamment prohibitives; après avoir démontré le danger de solliciter trop tôt les terrains inférieurs, il demande qu'à tout prix on les mette en culture. Ainsi, en théorie, il n'y aurait rien d'aussi odieux que le monopole et les prohibitions, et rien d'aussi salutaire, d'aussi désirable dans la pratique.

Le comité d'agriculture, de cette année, a abjuré les doctrines de son prédécesseur et a ressuscité, dans son rapport, tous les vieux principes. Il termine en ces termes ses recommandations à la Chambre : « Si les lois de notre pays ouvraient constamment tous nos ports au monde entier pour le commerce du blé; si ces lois imposaient à l'importation un droit fixe et uniforme, destiné à compenser, avec les profits du capital, la différence qui peut exister entre les frais supportés par le cultivateur national pour produire le blé et l'apporter au marché, et ceux qui pèsent sur la production et l'importation des blés étrangers; si, disons-nous, un tel système était mis en vigueur, il serait mille fois préférable à toutes les combinaisons d'une échelle de droits ascendants et rétrogrades. En effet, il couperait court à ces accaparements, à ces spéculations avides, qui ont pour but

d'élever ou d'abaisser la moyenne des prix; et il arrêterait ces erreurs dont la fraude ou l'inexpérience ont produit déjà et peuvent reproduire les funestes conséquences. Mais le comité considère ce projet comme un modèle offert à notre législation plutôt que comme une mesure réalisable sous peu de temps, et à une époque déterminée. »

On nous dit bien que le système vers lequel nos législateurs doivent tendre constamment est celui d'un droit fixe; mais sur quelles bases doit-on calculer ce droit? On ne se fondera pas sur le principe de mes démonstrations, à savoir, que le droit doit compenser rigoureusement les charges spéciales imposées aux cultivateurs; mais on adoptera un droit fixe destiné à balancer les charges du cultivateur national, et celles qui pèsent sur la production et l'importation des blés étrangers. Au lieu de laisser au consommateur l'espoir qu'un jour la législation lui permettra d'acheter son blé au taux le plus bas que puisse demander le producteur anglais; au lieu de garantir le capitaliste contre ces hausses convulsives qui naissent dans les salaires du jour où le travailleur doit payer son blé cher; au lieu de lui donner une sécurité si puissante pour le maintien des profits; au lieu de convier le fermier à une situation qui le protégera contre des oscillations de valeur si fatales à ses intérêts, on nous dit que les errements actuels ne sont peut-être pas les plus propres à maintenir continuellement la valeur de nos céréales au-dessus des prix étrangers; que l'on parviendrait mieux à ce but au moyen de droits fixes substitués à une échelle mobile, et que ce résultat, nous devons l'obtenir à tout prix. Un droit calculé d'après le principe du comité, aurait pour effet immédiat de perpétuer entre nos prix et ceux du dehors une différence égale à la distance qui sépare nos frais de production de ceux des autres pays. Si nous n'avions pas déjà poussé trop loin le fol espoir de suffire à nos approvisionnements; si par nos propres efforts nous n'avions exagéré nos dépenses de culture, la loi du comité serait tout simplement insignifiante, parce qu'il n'y aurait aucune différence de frais. N'est-il pas évidemment absurde d'imaginer, d'abord, une loi qui crée la nécessité de cultiver les terrains inférieurs à des frais excessifs, et d'arguer ensuite du poids de ces dépenses pour interdire d'acheter le blé à ceux qui pourraient le produire à meilleur marché? Ainsi, je produis une certaine quantité de drap dont le prix rémunérateur s'élève à soixante livres : si je désire échanger le fruit de mon travail contre 30 quarters de froment, au taux de 2 livres par quarter, je pourrai l'écouler au dehors; mais la loi m'arrête : elle me force à

consacrer le capital qui me produisait 60 livres sterling en drap, à la culture de 15 quarters de froment valant 4 livres par quarter.

Le droit compensateur de 2 livres par quarter à l'importation arrête l'échange de mon drap contre le froment, et paralyse même ma production. Il m'oblige à consacrer à la culture du blé un capital que j'aurais converti en drap, si j'avais eu la faculté de l'échanger contre du froment étranger.

Il est vrai que, dans les deux cas, j'obtiens un produit équivalant à 60 livres, et pour ceux qui voient seulement dans l'argent *l'argent*, et non ce qu'il vaut, ces deux industries doivent paraître également fécondes. Mais un moment de réflexion suffit pour nous convaincre de la différence énorme qu'il y a à obtenir 30 quarters de froment au lieu de 15 avec la même quantité de travail, d'intelligence, en admettant même que, dans les circonstances données, ils aient une valeur égale de 60 livres.

Si l'on appliquait dans toute son étendue le principe recommandé par le comité, il n'est pas une seule des marchandises propres à notre sol qui ne dût être frappée à l'importation. Nous serions amenés à cultiver la betterave et à faire notre propre sucre, sous l'égide d'un droit protecteur égal à la différence de la production du sucre en Angleterre et aux Indes Orientales ou Occidentales. Il nous faudrait construire des serres gigantesques, cultiver la vigne dans le but de faire du vin *national*, et puis, protéger ensuite d'après le même système nos fabricants de vins. Ou cette doctrine est mauvaise appliquée au blé, ou elle est bonne dans tous les autres cas. Jamais le consommateur ne s'est informé des conditions auxquelles le producteur cultive ou fabrique ses marchandises. Son attention se porte exclusivement sur le prix auquel il peut les acheter. Une fois qu'il connaît ce prix, il connaît le procédé de production le moins coûteux. S'il peut créer lui-même ce produit à des conditions inférieures au prix d'achat, il le fera et il abandonnera la production de la marchandise qui lui servait primitivement à l'acheter.

Mais il est des personnes, — et parmi elles se trouvent des noms qui font autorité dans la matière, — il est des personnes qui soutiennent que ce raisonnement serait exact si nous en étions encore à solliciter la terre avec nos capitaux pour en obtenir plus de blé. Dans cette hypothèse, disent-elles, il serait certainement sage de se demander si les marchés étrangers peuvent nous fournir le blé à meilleur marché que nos propres cultivateurs, et cela bien posé, agir en conséquence : mais nous sommes dans une autre situation. Le capital a été déjà con-

sacré à la terre, il s'y est incorporé, et nous en perdrions la plus grande partie si nous préférions importer à bas prix des céréales que nous ne pouvons produire que chèrement à l'intérieur. Il est indubitable qu'une certaine portion de capital disparaîtrait ; mais la possession et la conservation des capitaux sont-elles pour nous les moyens ou le but? Evidemment ce sont des moyens. Notre but principal est l'abondance des produits. Or, si l'on peut prouver que le sacrifice d'une partie de notre capital se résout en une augmentation annuelle des produits qui contribuent à nos jouissances et à notre bonheur, hésiterons-nous à consommer immédiatement ce sacrifice ?

M. Leslie a inventé un appareil ingénieux destiné à alimenter nos glacières. Supposons que nous ayons consacré au jeu de cet appareil un capital d'un demi-million, ne nous sera-t-il pas cependant plus avantageux de puiser notre glace gratuitement dans ces réservoirs qui entourent nos habitations, de perdre même les 500,000 l. qui ont été dépensées dans la construction des machines pneumatiques, plutôt que d'appliquer à la fabrication de la glace la somme de travail, d'ingrédients et d'acides qu'elle nécessite ?

Nous devrions conclure du rapport du comité, qu'en établissant des mesures propres à perpétuer la différence de nos prix avec ceux du dehors, il n'a point admis la possibilité des maux dont elles menacent accidentellement le pays. Mais, au contraire, il reconnaît toute l'éminence du danger, et il s'en réfère aux faits énoncés dans un rapport précédent pour louer l'esprit des arguments qu'on en a tirés. Il parle ainsi : « Les inconvénients et les vices de notre système actuel ont été exposés d'une manière si complète et si satisfaisante dans le rapport déjà cité (p. 10-12), que nous n'avons qu'à en adopter les termes. Nous ajouterons seulement que tout ce qui s'est passé depuis la lecture de ce rapport, joint à toutes nos expériences depuis 1815, a fait ressortir de plus en plus l'incohérence de mesures qui proclament la prohibition absolue jusqu'à concurrence d'un certain prix, et passent, aussitôt cette limite franchie, à la concurrence la plus illimitée; de mesures qui, loin de répandre la fixité sur nos marchés, *réduisent tantôt nos prix, déjà trop faibles, au-dessous de la limite qu'amène la liberté du commerce,* et tantôt élèvent sans nécessité des prix déjà trop considérables,— aggravant ainsi à la fois les maux de la disette *et la dépression des profits aux époques d'abondance.* »

Les inconvénients de notre législation des céréales ont été vigoureusement dépeints dans ces quelques lignes. Le comité a même proposé contre le danger de la concurrence illimitée qui s'éta-

blit à 80 sh. un remède qui, sans être le meilleur, aurait pu être établi transitoirement. Mais, au lieu d'indiquer un moyen propre à pallier ou à détruire les maux qui procèdent de l'abondance, le comité a recommandé à l'adoption immédiate et temporaire de la Chambre, ou à son vote définitif, diverses mesures qui auraient pour but de perpétuer le mal, en maintenant le prix de nos blés à un prix constamment supérieur à celui de tous les autres pays environnants.

Un des principaux arguments émis par les défenseurs des droits à l'importation consiste à dire, que des tarifs élevés protégent le manufacturier contre la concurrence étrangère, et qu'il est juste de protéger aussi le cultivateur national contre l'invasion du blé étranger. Il est impossible de rétorquer un argument d'une manière plus satisfaisante que ne l'a fait lord Grenville.

« Si les mesures qui ont été adoptées dans le but de protéger le commerce et les manufactures sont bonnes, qu'on les conserve; si elles sont mauvaises, qu'on les abolisse. Apportez dans cette réforme tout le soin qu'exige un système vicieux, sans doute, mais qui a pour lui l'autorité du temps. Soyez prudents ; mais établissez comme un grand principe de législation que, dans aucun cas, les protections que l'on demandera à la Chambre ne devront être motivées sur celles qui ont été déjà concédées à d'autres intérêts. » En fait, il ne pouvait concevoir comment des mesures, qui avaient paru à un noble Lord mauvaises par rapport aux manufactures, devenaient légitimes et salutaires, appliquées à l'agriculture.

« Ce serait un singulier moyen de distribuer la justice, que de déclarer que par cela seul que la majorité du pays a été déjà accablée par les largesses octroyées à une classe particulière, elle doit l'être encore plus pour le bien d'une autre classe particulière. » *Discours de mars* 1815.

Si quelque chose est encore nécessaire pour ruiner les vues des partisans de la protection territoriale, nous citerons le passage suivant du rapport rédigé par le comité d'agriculture de l'année dernière :

« Le comité observe qu'un des témoins, dans le but de donner plus de poids à ses idées et aux désirs des pétitionnaires, soumit à l'assemblée un tableau des droits établis sur les produits des manufactures étrangères. Parmi ces produits, il en est qui sont soumis au dedans à des impôts de consommation, et sur lesquels, comme pour le verre par exemple, le droit protecteur se mesure presque rigou-

reusement sur la quotité de l'impôt dont l'article est grevé dans le pays même.

Mais les motifs principaux qui font penser au comité que la Chambre rejettera la prétendue solidité de ce principe, sont qu'il est permis de se demander d'abord si, à l'exception de la soie, les protections dont on couvre nos produits nationaux leur sont très-avantageuses. En effet, comment les manufactures étrangères de cotonnades, de lainages et de quincaillerie, pourraient-elles soutenir la lutte avec les produits similaires de notre pays, lorsqu'il est reconnu que nous pouvons les livrer à plus bas prix sur leurs marchés mêmes; lorsque le coton et la laine, ces grands instruments de notre richesse industrielle, paient un droit d'importation direct qui n'est pas restitué à la sortie des matières fabriquées, et qu'ils sont soumis, de plus, à ces impôts indirects qui frappent aussi bien les capitaux in dustriels qu les capitaux apricoles. »

Ces raisonnements sont suivis d'autres passages qui tous sont excellents, et tendent à démontrer que la protection dont on croit les manufactures entourées n'est qu'imaginaire. Et dans le cas où elle ne le serait pas, nous avons les arguments de M. Grenville pour savoir qu'il n'y aurait pas là de motif suffisant pour étendre le même privilége à l'agriculture.

J'espère que, même dans la session actuelle du Parlement, nous annulerons quelques-unes de ces lois dangereuses. Des doctrines plus saines semblent s'introduire peu à peu dans le domaine législatif, et l'absurde jalousie qui animait le cœur de nos aïeux fera place à cette douce conviction, qu'en favorisant le progrès des autres nations au moyen de la liberté commerciale, nous contribuons plus énergiquement encore à développer notre propre richesse.

Le passage que nous avons emprunté au rapport a encore une autre utilité. Il démontre que celui qui l'a rédigé s'est formé une idée exacte de ce que peut et doit être un droit compensateur. Il y est dit en effet « que le droit sur l'importation du verre est destiné en grande partie à balancer la taxe dont l'article est grevé dans le pays même. » Par quel miracle d'argumentation pourra-t-on concilier ce passage avec cette recommandation formelle des deux rapports? « En établissant un droit sur les céréales, on devra le calculer de manière à ce qu'il comble la différence qui existe entre le chiffre de *la production, du transport, des profits* répartis au cultivateur national, et les sommes que le cultivateur des lieux ordinaires de nos approvisionnements doit recevoir pour le profit de ses capitaux, et

pour les dépenses qu'il a consacrées à produire le blé et à le transporter sur nos marchés. »

SECTION VIII.

Examen du projet conçu dans le but de prêter de l'argent à bas intérêt aux spéculateurs sur les blés.

Le comité indique, dans son rapport, la part qu'eut dans ses décisions le principe « d'après lequel on doit laisser les marchandises s'équilibrer elles-mêmes, et se conformer aux lois de l'offre et de la demande. » Dominé par ce précepte, il renonça à engager le gouvernement à acheter de grandes quantités de blé pour les revendre à une époque de hausse. C'est là un des beaux résultats obtenus en économie publique. Mais comment le comité n'a-t-il pas renoncé aussi à cette recommandation dans laquelle il conseille au gouvernement de prêter de l'argent à bas intérêt, à des spéculateurs qui achèteraient le blé au dessous de 60 s. le quarter, pour le déposer dans les entrepôts.

Ces avances pécuniaires, faites à un taux inférieur et pour une échéance de douze mois, si les intéressés le désirent, n'auront-elles pas pour effet d'altérer l'*équilibre de la marchandise* et de réagir sur *les proportions de l'offre et de la demande?*

Si la ténuité du prix des blés dépend d'une abondance générale et non d'un encombrement momentané, produit par la détresse des fermiers, le remède que l'on propose ne fera qu'augmenter les difficultés de la situation. En effet, dans toutes les circonstances où le marché surabonde, avant d'arriver au moment où l'équilibre doit se rétablir entre l'offre et la demande, et où les prix reprendront un taux légitime, nous avons à traverser une période signalée par des prix avilis et par la consommation additionnelle qui en est toujours le résultat. L'encouragement accordé à l'accumulation du blé, pendant un an, pourra sans doute retarder la date de l'encombrement, mais il ne le préviendra pas.

Quant aux circonstances où les fermiers, alarmés ou appauvris, verseraient sur les marchés de trop grandes quantités de blé et prépareraient ainsi la disette jusqu'au jour de la récolte nouvelle, je ferai observer que les spéculateurs privés, doués de cette promptitude de coup d'œil que donne l'intérêt, seront plus aptes que le gouvernement à apprécier les besoins de la consommation. Il ne manque pas

d'argent qu'on puisse consacrer à acheter tout le froment jeté à la hâte sur le marché. Il ne faut plus, dès lors, pour éveiller l'esprit de spéculation que la probabilité d'un approvisionnement moindre, d'une demande additionnelle ou d'une augmentation de valeur. Si cette probabilité acquiert quelque consistance, si elle se répand dans les esprits, nous aurons bientôt à signaler un redoublement d'activité parmi les spéculateurs sur les blés. Lorsque les prévisions de tous faisaient craindre des pluies continuelles avant la récolte de l'année dernière, n'avons-nous pas vu une hausse subite se manifester dans la valeur du blé? Sur quelles bases s'établit ce renchérissement immédiat si ce n'est sur la prévision d'une disette probable et d'une hausse future? Il n'est donc pas besoin des encouragements du gouvernement. Si avant la répartition de la récolte prochaine il se manifeste quelques symptômes de disette, il se trouvera, certes, des spéculateurs disposés à utiliser leurs capitaux. La différence entre un intérêt de trois pour cent et de cinq pour cent, est insignifiante dans des opérations aussi hardies et, relativement au public, on peut la négliger dans l'appréciation des avantages inhérents à une telle mesure.

On nous dit que des avances de ce genre ont été faites au commerce en plus d'une circonstance, et l'on en conclut qu'il serait injuste d'enlever à l'agriculture les mêmes avantages. En premier lieu je nie que cette mesure puisse jamais être parfaitement légitime, et, d'ailleurs, il est évident que les réclamations des classes commerciales se fondaient sur des considérations bien différentes de celles qu'invoque l'agriculture.

Les classes commerciales sont assujetties à des moments de stagnation complète. La guerre peut leur fermer les marchés en vue desquels elles avaient donné un nouvel essor à la fabrication de leurs produits, et c'est seulement à ces époques de désordres politiques que l'Etat leur a fait certaines avances. Les commerçants règlent leurs négociations au moyen de lettres de change qu'ils comptent payer avec le produit de leurs marchandises. Les échéances marchent avec rapidité et il faut qu'ils y fassent honneur, sous peine de perdre leur réputation et leur fortune. Tout ce qu'ils réclament, c'est du temps; car en ayant soin de diminuer la production des objets qui sont moins demandés, ils sont toujours sûrs de pouvoir les écouler, en supportant probablement une perte considérable. La situation du fermier ne diffère-t-elle pas complétement de celle-ci? Où sont ses billets, où sont ses échéances inflexibles? L'avenir de ses opérations dépend-il d'un seul

moment d'hésitation dans la solidité de sa signature? A-t-il jamais vu tous les marchés se fermer à la fois contre lui? N'a-t-il besoin que d'un secours pécuniaire propre à rembourser ses effets? Ces deux situations sont diamétralement opposées et l'analogie qu'on a essayé d'établir entre elles disparaît sous tous les rapports.

SECTION IX.

Peut-on attribuer aux impôts la détresse actuelle de notre agriculture.

La détresse qui pèse sur notre agriculture naît de l'insuffisance du prix auquel on évalue le produit de la terre, et il ne paraît pas que l'on puisse raisonnablement l'attribuer à l'influence des impôts. Les impôts sont de deux natures : — ils frappent sur le créateur d'une marchandise comme producteur ou bien comme consommateur.

Lorsqu'un fermier a acquitté successivement la taxe sur les chevaux, les dîmes, la *land-tax*,— taxe sur les propriétés,— il a payé l'impôt à titre de producteur, et il cherche naturellement, comme toutes les autres classes de producteurs, à se récupérer de ses sacrifices en ajoutant au prix de sa marchandise un quantum équivalant au montant de ses contributions particulières. En définitive, c'est donc sur le consommateur, et non sur le producteur, que retombent les taxes ; car rien ne peut empêcher ce dernier de transférer á l'acheteur la quotité de l'impôt, s'il n'existe pas un excédant trop considérable de l'offre sur la demande. Lorsque la valeur d'une marchandise ne représente pas pour le producteur la totalité des dépenses qu'il a dû supporter, elle ne constitue pas un prix rémunérateur, et elle le place dans un état d'infériorité, relativement aux autres groupes d'industriels. Ces profits généraux et ordinaires du produit lui échappent, et il n'y a que deux remèdes auxquels il puisse recourir. L'un consiste dans la diminution de l'approvisionnement qui doit nécessairement amener une hausse des prix si la demande ne s'arrête pas en même temps ; l'autre consiste à l'affranchir des taxes qu'il acquitte comme producteur. Le premier remède est aussi certain qu'efficace. Le second paraît d'une application plus délicate; car, si la marchandise grevée de la taxe a donné *une seule fois* un prix rémunérateur, elle n'a pu descendre qu'en raison d'un approvisionnement excessif ou d'une demande affaiblie.

L'abolition d'une taxe ne diminue pas l'intensité de l'offre, et, si elle n'abaisse pas effectivement les prix elle ne peut donner aucune

impulsion à la demande. D'un autre côté, si la valeur décroît trop rapidement, le rappel de l'impôt tourne contre le producteur lui-même. On ne peut dire que l'abolition d'une taxe a été avantageuse à un producteur que dans le cas où le prix ne descend pas au-dessous des limites légitimes. S'il franchit cette limite, le bien qu'a pu produire le dégrèvement s'efface aussitôt et il nous est permis de demander si la concurrence des vendeurs ne s'exercera pas avec plus d'énergie en l'absence de la taxe. Les taxes sur la production peuvent déterminer, a-t-on dit, un excédant de l'offre sur la demande. Cela est vrai, lorsque les taxes sont nouvelles et que les consommateurs refusent d'acquitter, sous forme d'un excédant de prix, les charges additionnelles imposées à l'industriel. Mais notre pays n'est pas actuellement dans une situation pareille. Les impôts n'y sont pas une nouveauté; le taux des produits naturels a été assez élevé pour donner, malgré les charges contributives, un prix rémunérateur, et il est indubitable que sans les taxes la valeur de ces produits eût été de beaucoup au-dessous du chiffre actuel. Les mêmes causes qui ont fait tomber le froment de 80 s. à 60 s., c'est-à-dire de 25 p. 0/0, l'eussent fait tomber aussi de 60 s. à 45 s. dans le cas où des taxes moins nombreuses eussent porté le prix moyen à 60 s. au lieu de 80 s. Quelques-unes des charges qui pèsent sur la production ont été diminuées, tandis que d'un autre côté tout semble indiquer que la consommation s'est accrue.

On pense généralement que les altérations de la monnaie sont favorables aux classes laborieuses en ce sens que leurs salaires en argent ne diminuent pas dans un rapport exact avec l'accroissement de la valeur des monnaies, ou avec la baisse des objets de première nécessité. Nécessairement alors leur position s'améliore, et leur puissance de consommation augmente; mais les prix ne résistent jamais à une accumulation considérable, et c'est pourquoi la cause véritable, la cause unique, de l'avilissement des produits agricoles, c'est l'abondance.

Les taxes de consommation rejaillissent sur la totalité des consommateurs; leur effet est donc trop général pour qu'on puisse leur attribuer la détresse d'une classe particulière de producteurs, ou la ténuité du prix de la marchandise qu'ils cultivent ou fabriquent. Les taxes sur les chandelles, le savon, le sel, etc., etc., sont, non-seulement acquittées par les fermiers, mais encore par toutes les personnes qui consomment ces objets. L'abolition de ces impôts serait donc un bienfait pour la masse entière des citoyens, et non pour les agriculteurs exclusivement.

On a souvent dit que tous ceux qui rejettent la prétendue influence exercée par les impôts sur la situation de l'agriculture et la valeur des blés, nient aussi le soulagement qu'apporterait aux cultivateurs l'abolition des taxes. Des conclusions de ce genre prouvent surtout une chose, c'est un manque de sincérité ou d'intelligence; car il est parfaitement logique de dire que les impôts ne sont pas la cause de tel ou tel malaise particulier, et de soutenir pourtant qu'un dégrèvement serait chose salutaire. Ainsi, le cheval de lord John Russel heurte une pierre, s'abat, et se relève aussitôt qu'on l'a débarrassé de son harnais; dira-t-on que c'est sous le poids du harnais qu'il a succombé? Évidemment non. Et pourtant on soutiendrait avec justesse que la pierre causa sa chute, et qu'en enlevant le harnais on le soulagea assez pour qu'il pût se relever.

Quant à moi, je pense que la plupart des impôts retombent sur les consommateurs, et que l'influence d'un dégrèvement se réduirait à diminuer le fardeau qu'ils supportent. Nul, plus que moi, n'est partisan de la plus stricte économie dans les dépenses publiques; mais d'un autre côté je suis pleinement convaincu qu'il est de ces détresses particulières qui naissent d'une surabondance de produits et auxquelles tous les dégrèvements ne sauraient porter remède. Cette conviction est encore plus profonde, relativement aux produits agricoles dont la valeur a été constamment élevée au-dessus du niveau des prix dans les autres pays, par l'effet des tarifs protecteurs.

Ces désordres atteignent tous les pays, et plus particulièrement encore ceux qui ont une législation vicieuse sur les céréales. En admettant même que nous fussions affranchis de toute taxe; en admettant que les dépenses publiques, alimentées par un impôt territorial, spécialement organisé, fussent administrées avec la plus rigoureuse économie; en admettant enfin que nous n'eussions ni dette nationale, ni fonds d'amortissement, nous resterions encore exposés à des périodes de surabondance et à la baisse désastreuse qui en est la suite. Il est impossible de lire l'habile déposition de M. Tooke, devant le comité de 1821, sans être immédiatement frappé par l'influence qu'exerce un excès d'approvisionnement sur les prix.

En face de ces données on demeure convaincu que le seul remède à une telle situation consiste dans la diminution de l'offre. S'il existe véritablement un autre remède, pourquoi ne nous l'apprennent-ils pas, tous ceux qui gémissent des calamités actuelles, et qui eussent pu si bien faire entendre leur voix? A l'exception de ces divers systèmes; la réduction des impôts; l'accroissement des droits prohibitifs

qui frappent la concurrence; l'intervention du gouvernement, soit par des achats directs, soit par des encouragements accordés aux spéculateurs; à l'exception, dis-je, de ces trois systèmes, je n'ai entendu formuler aucune proposition. Quant à leur efficacité, je la soumets au jugement du lecteur; mon opinion personnelle ayant été déjà développée de la manière la plus positive.

Il y a, dans la baisse de tous les produits naturels, une portion spéciale qu'il serait déraisonnable d'attribuer aux altérations de la monnaie. Je ne m'étendrai pas cependant sur les causes véritables de ce phénomène qui agit depuis 1819, et que tout nous permet d'assigner à une série de bonnes récoltes, au surcroît des importations de l'Irlande, et à l'accroissement de culture qui naquit, pendant la guerre, de l'élévation des prix et des entraves mises à l'entrée? Un grand nombre des citoyens appelés à éclairer le comité s'accordent à dépeindre les récoltes de 1819 et de 1820 comme ayant été excessivement abondantes. Le 5 avril 1821, M. Walefield dit: « Je crois que les marchés sont inondés d'une masse énorme de blé; je pense que le *stock* actuel équivaut à la masse de céréales que l'on possède habituellement après la récolte. — Je pense encore que si cette abondance se continuait pendant deux ou trois années, le pays serait encombré d'une réserve considérable. »

M. Iveson: « Je crois que la dernière récolte a été abondante: quant à celle de 1820, elle excéda de beaucoup la moyenne. » p. 338.

M. J. Brodie: « Les dernières moissons ont été très-riches en Écosse. » Puis: « La récolte de l'année dernière a aussi dépassé la limite moyenne. » p. 327.

A l'abondance de nos moissons vinrent s'ajouter des importations exceptionnelles. L'Irlande augmenta considérablement les envois de ses propres produits, et l'on peut voir dans le relevé suivant, soumis, au comité de 1821, quel a été le chiffre de ses importations d'avoine, de froment, de farines, à différentes époques.

Années finissant le 5 janvier.		Avoine.		Froment.		Farine de froment.
		qrs.		qrs.		quintal.
5 janvier. 1818.	—	594,337	—	50,482	—	16,238
— 1819.	—	1,001,247	—	95,677	—	33,258
— 1820.	—	759,608	—	127,308	—	92,893
— 1821.	—	892,605	—	351,871	—	180,375
Pour trois mois :						
Du 5 janvier au 5 avril 1821.	—	437,245	—	218,764	—	99,062

On a pu voir dans le relevé précédent avec quelle rapidité se sont accrues les importations de l'Irlande. Ces envois, joints à l'abon-

dance des récoltes de 1819 et de 1820, suffisent, je pense, pour rendre compte de l'avilissement des prix.

Il est d'ailleurs inutile de rechercher rigoureusement les causes de cette situation. Il nous suffit de reconnaître que la baisse des prix n'a pu provenir que d'un accroissement de quantité ou d'une diminution de demande, pour être convaincus que la réduction du *stock*, ou la multiplication des besoins, sont les deux seuls remèdes qui offrent quelque efficacité.

La mercuriale de Mark Lane indique qu'il a été mis en vente de très-grandes quantités de blés, et l'on y voit aussi que les arrivages à Londres, provenant de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, ont atteint un chiffre exceptionnel.

Il ne faut pas oublier que nous avons attribué la baisse des prix à la surabondance actuelle de nos marchés. Nous avons tiré de cette doctrine des conséquences qui ne seraient même pas détruites dans le cas où, avant la récolte prochaine, les demandes reprendraient de l'activité et détermineraient un mouvement de hausse dans les prix. En effet, les seules preuves irrécusables que nous ayons de l'abondance se manifestent dans ses effets. J'ai une foi entière dans l'existence d'un approvisionnement considérable, mais je ne croirais pas le moins du monde mon argument ébranlé par des circonstances qui porteraient le prix du blé à 80 sh. le quarter, avant la moisson prochaine.

CONCLUSION.

Après avoir traité la plupart des questions qui se rattachent intimement au système général qu'il serait convenable, sage d'établir relativement au commerce des blés, je crois devoir résumer en quelques mots les opinions qui se sont fait jour d'une manière plus étendue dans les différentes parties de cet Essai.

L'avilissement actuel de la valeur des produits naturels est dû en partie aux fluctuations de la monnaie, et principalement à l'excédant de l'offre sur la demande. La part qu'il est raisonnable d'attribuer au bill de M. Peel et à l'action de la Banque dans la fixation des prix, peut être évaluée arithmétiquement à 10 p. 0/0. L'influence que ces deux causes ont eue sur l'immense accroissement des charges publiques peut aussi s'évaluer à 10 p. 0/0. Mais l'aggravation des taxes n'a pas seulement pesé sur les intérêts agricoles, elle a frappé avec la

même intensité les créanciers de l'État et toutes les autres classes de citoyens. Supposons que la terre paie la moitié de tous les impôts du pays. Si nous déduisons tout d'abord cette partie de l'impôt qui se mesure par la valeur de la monnaie et qui s'accroît lorsque celle-ci diminue, nous verrons que les charges supplémentaires supportées par l'agriculture en masse, fermiers et propriétaires, depuis 1819, n'ont pas dû excéder deux millions. Mais enfin admettons qu'elles aient été de quatre millions par an [1]. Croit-on que les pertes subies par les tenanciers et les propriétaires, en raison de la réduction des prix, puissent se réduire à ces quatre millions? Non, évidemment non; car les agriculteurs s'accordent à dire que la rente est actuellement prélevée sur leur capital, et que tous leurs profits ont disparu. Si nous devons attribuer exclusivement la détresse actuelle aux altérations de la monnaie, nous devons donc aussi admettre que le revenu net des tenanciers et des propriétaires se réduisait antérieurement à quatre millions; or, c'est là une proposition que personne ne voudrait soutenir. A quelle autre cause faut-il alors faire remonter le malaise? à quelle autre cause faut-il attribuer l'avilissement excessif de nos produits agricoles? La réponse est, je crois, simple, claire et satisfaisante : — Cette cause tant cherchée, c'est la surabondance générale que des récoltes brillantes et les envois de l'Irlande ont versée sur nos marchés.

Notre législation actuelle n'a fait que seconder ces circonstances. Elle a eu pour effet de diriger les capitaux sur les terrains inférieurs, et d'élever le prix de nos blés dans les années moyennes bien au-dessus des autres pays. Les prix doivent nécessairement être forts sous un régime pareil, mais les chanches de baisse se multiplient dans le rapport de cette progression ascendante. Le contingent additionnel que versent les récoltes abondantes tend toujours à encombrer nos marchés. S'il excède les besoins de la consommation, la valeur des produits diminuera et diminuera constamment, sans que nous puissions avoir recours à l'exportation, qui ne s'ouvre qu'au moment où la vi-

[1] Le montant total des taxes payées aux créanciers de l'État et à la commission de l'amortissement s'élève à 36 millions. Supposons que les autres charges fixes se montent à quatre millions, nous aurons donc un total de quarante millions, sur lequel a pu réagir l'altération de la valeur des monnaies. J'évalue l'accroissement à dix pour cent, ou à quatre millions qui retombent sur toutes les classes à la fois, propriétaires, commerçants, manufacturiers, travailleurs, et, en dernier lieu, sur les porteurs d'effets publics.

lité des prix a réduit les fermiers aux abois. Et pourtant les fermiers ne sont jamais plus réellement protégés que lorsque la voie des exportations reste ouverte à tous les spéculateurs.

Pour atténuer autant que possible les inconvénients d'une telle situation, il faut se déterminer à restreindre graduellement l'injuste protection dont on couvre l'agriculture. Le système que nous devrions adopter en ces temps de calamités, consiste à concéder au cultivateur national le monopole de notre marché, jusqu'au moment où le blé a atteint 70 shillings le quarter. A partir de cette limite de 70 shillings les nouveaux réglements devraient négliger toutes les évaluations de prix fixes et de moyennes, et frapper d'un droit de 20 shillings par quarter l'importation du froment : on calculerait proportionnellement ensuite le tarif des autres grains.

Cette modification de nos lois ne nous protégerait que bien faiblement contre les effets de la surabondance, mais elle serait éminemment favorable en préservant nos marchés de l'encombrement qui pourrait suivre l'ouverture de nos ports. Le régime d'un droit fixe n'encouragerait que les importations nécessaires, et comme on n'aurait plus à craindre la fermeture de tous les ports, les spéculateurs consulteraient les besoins du pays avant de faire leurs expéditions de blé; nous serions donc ainsi largement protégés contre tout encombrement venant du dehors.

Si nous nous arrêtions cependant à ces mesures qui constituent déjà en elles-mêmes un beau progrès sur notre législation actuelle, notre œuvre serait bien incomplète. D'un autre côté, il serait téméraire et violent dans les circonstances actuelles d'enlever tout à coup à la terre de vastes capitaux. Je proposerai donc de réduire d'un shilling chaque année et jusqu'à ce qu'il soit descendu à la moitié, le droit protecteur de 20 sh. En même temps il nous faudrait accorder un draw-back de 7 sh. par quarter à l'exportation et constituer ces mesures à l'état permanent.

Ce droit d'entrée de 10s. par quarter vers lequel je dirigerais l'amélioration de nos tarifs, dépasserait certainement la somme des taxes spéciales qui pèsent sur l'agriculteur, indépendamment de toutes celles que supportent les autres groupes de producteurs ; mais j'aime mieux pécher par libéralité que par un excès de rigueur. C'est ce qui m'a conduit à ne pas proposer un draw-back rigoureusement égal au montant des taxes. Quant au cultivateur, la réduction du droit à 10 sh. aurait pour lui tous les avantages de la liberté commerciale, ou du moins il ne s'en faudrait que d'une différence insignifiante de 3 sh. par quar-

ter. A moins que l'abondance et la baisse des prix ne fussent universelles, il trouverait toujours dans l'exportation un moyen d'écouler ses réserves et d'en raffermir la valeur. Dans tous les cas, le prix de son blé côtoierait la valeur générale, de 20 ou 25 sh. plus près qu'aujourd'hui, et cette seule modification serait déjà inappréciable pour lui.

Avant de terminer, je crois nécessaire de répondre à une objection que l'on a souvent élevée contre la liberté du commerce des céréales. Cette objection se fonde sur la dépendance où nous serions placés vis-à-vis des autres pays pour l'approvisionnement de la denrée la plus nécessaire; elle suppose, de plus, que nous demanderons à l'importation une grande partie des produits nécessaires à notre consommation.

En premier lieu, je me sépare de ceux qui prétendent que le chiffre de nos importations serait immense : et en second lieu, je prétends que dans le cas même où elles seraient aussi vastes qu'on le suppose, nous n'aurions aucun danger à redouter.

Il résulte de tous les rapports faits au sein du comité d'agriculture, que nous ne saurions introduire une très grande quantité de blé, sans déterminer immédiatement une hausse considérable dans les prix originaires du dehors. A mesure que le rayon de notre approvisionnement s'étendrait pour aller embrasser la Pologne et l'Allemagne, les frais du transport par terre viendraient grossir puissamment le prix de la denrée. Pour répondre à des demandes additionnelles, les cultivateurs de ces deux pays descendraient aux terrains inférieurs, et comme la valeur du blé dans un pays se règle toujours d'après le montant des frais de culture sur les terrains les plus stériles et les plus coûteux, le développement de la production rendrait moins accessible le taux qui doit récompenser les efforts de l'agriculteur étranger. Mais plus les prix s'élèveront au dehors, et plus il sera avantageux de l'appliquer à l'intérieur à la culture des terrains pauvres; d'où je conclus de nouveau, que sous un régime de libre concurrence, nos importations ne seraient pas très-considérables.

Mais admettons un moment que cela soit, quel danger y aurait-il donc à être, comme on l'a dit, *tributaire* des pays étrangers pour la majeure partie de nos subsistances? Si nos demandes étaient constantes et uniformes, et elles le deviendraient inévitablement sous un tel système, on produirait au dehors d'immenses quantités de blé destinées à notre marché, et s'il était possible, les pays étrangers auraient encore plus d'intérêt à nous faire parvenir leurs blés que nous-mêmes à les recevoir.

Etudions attentivement les faits qui se pressent ici sous nos yeux.

N'y voyons-nous pas les effets qu'une légère surabondance peut produire sur le prix des céréales ? Quel n'eût pas été l'encombrement de nos marchés, si l'Angleterre eût habituellement accru sa production d'une quantité additionnelle destinée à la consommation étrangère ? Aurions-nous eu, dans ce cas, le triste courage de nous fermer volontairement les marchés étrangers et d'exposer nos fermiers et nos propriétaires à une ruine générale ? Je suis sûr que nous ne le ferions pas, même en temps de guerre. Quelque énergie que l'on puisse accorder aux sentiments d'hostilité qui animent les peuples au moment de la lutte; quelque désir que nous puissions avoir de torturer un ennemi en lui enlevant ses moyens de subsistance, je suis persuadé que nous renoncerions à exercer notre vengeance à de telles conditions. Or, si telle serait notre politique, soyons persuadés que telle serait aussi dans les mêmes circonstances la politique des autres peuples, et que nous n'aurions jamais à souffrir de la privation de nos approvisionnements extérieurs.

Tous nos raisonnements conduisent donc au même résultat. Ils nous indiquent que tout en tenant compte des droits acquis, *il faut introduire aussi promptement que possible une sage liberté* dans le commerce des céréales. Le bienfait de cette mesure s'étendrait à la fois au fermier, au consommateur, au capitaliste. Et tout en admettant que la moyenne des rentes en argent pût être plus élevée sous un régime de droits restrictifs, j'observerai que rien ne garantirait la solvabilité indéfinie des tenanciers, et que l'intérêt bien entendu des propriétaires doit les amener nécessairement à substituer des prix fixes et des rentes précises à des prix mobiles et à des rentes dont le service s'effectue sans régularité.

APPENDICE.

Adresse votée le 20 mai 1819 par les directeurs de la Banque d'Angleterre et présentée au chancelier de l'Échiquier.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES LE 21 MAI 1819.

De la Cour des directeurs de la Banque, le 20 mai 1819.

Les directeurs de la Banque d'Angleterre, après avoir longuement médité sur les rapports des comités d'enquête institués par les deux Chambres dans le but d'apprécier la situation de la Banque et l'époque à laquelle elle pourrait reprendre ses paiements en espèces; après avoir consacré à ces rapports leur plus profonde attention, ont cru de leur devoir de soumettre, aussi promptement que possible, au cabinet de Sa Majesté les sentiments que leur ont inspirés les mesures proposées au Parlement.

Et d'abord, il paraît que dans les vues du comité la mesure qui tendrait à faire reprendre à la Banque les paiements en numéraire à l'époque prescrite par la loi actuelle, c'est-à-dire le 5 juillet prochain, « est entièrement inapplicable et serait d'ailleurs complétement inefficace, si ce n'est même ruineuse. »

Secondement, les conclusions des comités ont été conçues au moment où la masse des billets de banque en circulation s'élève à un peu plus de 25,000,000 livres; à une époque où l'or vaut 4 l. 1 sh. l'once, et où la stagnation des affaires, jointe au bas prix des objets d'importation, a provoqué dans toutes les industries une grande détresse.

Certes, tant que cette situation ou toute autre situation analogue se perpétuera sans amélioration ou sans décadence, il paraîtra évident aux yeux des ministres, qu'en persistant, comme elle le fait, à maintenir le niveau de ses émissions, la Banque ne saurait tenter la reprise des paiements en numéraire sans compromettre l'intérêt public ou la sécurité de son avenir.

Probablement dirigés par ces considérations, les deux comités

réunis ont pensé que les paiements en espèces devaient rester suspendus pendant quatre ans encore, mais qu'à partir du 1er mai 1821 la Banque serait obligée d'acquitter ses billets en lingots d'or au *titre*. L'évaluation serait faite d'après les prix de la Monnaie, et la disposition nouvelle n'aurait d'ailleurs force de loi que pour les sommes d'au moins trente onces. De plus, les comités ont jugé que le retour aux paiements légaux devait s'opérer graduellement, et ils ont proposé qu'à partir du 1er février prochain la Banque fût tenue de payer ses billets en lingots au taux de 4 l. 1 sh. l'once pour les remboursements d'au moins soixante onces, et de les continuer au taux de 3 l. 19 sh. 6 d. l'once, depuis le 1er octobre jusqu'au 1er mai suivant.

Si les directeurs de la Banque ont bien compris la pensée des comités, ils sont amenés à conclure que leur but manifeste a été d'assurer à tout prix, indépendamment de toutes les éventualités économiques, d'assurer, dis-je, après un délai de deux ans le remboursement des billets de la Banque en lingots d'or évalués suivant le tarif de la Monnaie. Ils ont dû en conclure aussi que l'exécution de ce plan doit tendre à ce que les prix de la Monnaie restent invariables, et à ce que l'influence que la Banque exerce sur la valeur en échange de l'or se mesure exclusivement sur le montant de ses émissions.

Il a semblé aux directeurs que le résultat définitif de ces mesures doit être d'enlever à la Banque toute son initiative, et de lui laisser pour privilége unique le soin de régler ses émissions et de faire les achats d'or qui lui seraient nécessaires pour répondre à toutes les demandes lors de la reprise des paiements.

Sous l'impression de ces faits, et liés, comme ils le sont, à payer leurs billets à vue en monnaie fixée par les statuts et au prix officiel de 3 l. 17 sh. 10 1/2 d. l'once, les directeurs croient convenable de faire observer aux ministres de Sa Majesté qu'ils devraient être les derniers à s'opposer aux mesures qui tendent vers ce but. Mais il est aussi de leur devoir d'apprécier les effets qu'elles peuvent produire sur l'émission générale de leurs billets; car ces billets règlent le mouvement des banques particulières et alimentent, concurremment avec le papier des banquiers, la masse entière de notre circulation. Ils se croient donc tenus, par la nouvelle situation que leur a faite l'acte de restriction de 1797, à de grandes obligations envers la société tout entière, dont les intérêts commerciaux et financiers ont été en grande partie confiés à leurs soins.

Ainsi revêtus d'une espèce de protectorat qui doit embrasser les intérêts généraux de la nation, les directeurs ne peuvent s'empêcher, à l'aspect des propositions récentes, de sentir pour elles quelque répugnance et d'hésiter, quoiqu'involontairement, à sanctionner un système qui dans toutes ses tendances, dans toutes ses manifestations, leur paraît s'attaquer aux intérêts de la nation plus immédiatement encore qu'aux actes de la Banque.

La charte constitutive de la Banque ne lui a certainement point concédé le droit de contrôler les vues qui président au gouvernement politique, financier et commercial de ce grand empire. Ce droit appartient exclusivement à l'administration, au Parlement, à la société en général, et la Banque n'y saurait prétendre pas plus qu'à dicter les principes qu'elle croirait propres à dominer dans la politique générale. Son devoir spécial, sa fonction propre consistent à administrer ses opérations de banque dans leurs rapports avec le service des intérêts de la dette nationale, les dépôts confiés à ses soins, et les avances qu'elle a faites habituellement à l'État.

Mais aujourd'hui que les directeurs, dominés par la nouvelle situation que leur a faite l'acte de 1797, sont appelés à constituer une réserve en or ou en numéraire, suffisante pour alimenter notre circulation totale, aujourd'hui que, pour atteindre ce but dans un délai déterminé, on leur crie de régulariser la valeur de l'or sur le marché en limitant le montant de leurs émissions, à quelque prix que ce soit et au mépris des désastres qui en résulteraient pour les individus et la société tout entière, ils se croient obligés par les lois les plus impérieuses du devoir de soumettre franchement leur opinion aux ministres de Sa Majesté. De cette manière on ne pourra pas considérer plus tard leur concours et leur consentement *apparents* comme une sanction véritable accordée à un système qu'ils croient entaché d'incertitudes et de dangers.

Il leur est impossible de prévoir quel sera le cours des événements pendant les deux années, et surtout pendant les quatre années qui vont suivre. Ils n'ont aucun droit à proclamer des espérances brillantes qu'ils ne peuvent appuyer sur rien, qui peuvent leur échapper et dont ils deviendraient responsables; d'un autre côté, ils n'oseraient conseiller de maintenir impitoyablement la détresse financière qui pèse sur le monde commercial, et dont il leur est impossible de prévoir ou d'apprécier les conséquences.

Les directeurs ont déjà présenté à la Chambre des Lords un projet qui obligerait la Banque à payer ses billets en lingots, évalués sur

les prix courants du jour. Ils avaient ainsi en vue de reconnaître quelle serait la part des balances commerciales dans le retour aux situations primières, et d'en recueillir immédiatement tous les avantages. C'est dans un but analogue qu'ils ont proposé à l'État le remboursement d'une grande partie des sommes que lui a prêtées la Banque, sous la garantie de l'Échiquier.

Ces dispositions laisseraient d'ailleurs le temps d'asseoir un jugement complet sur la valeur courante des lingots ; elles permettraient d'apprécier dans tous leurs résultats l'influence que la dernière guerre a eue sur l'accroissement de la dette publique, des contributions, des prix courants, et les modifications qu'elle a introduites dans nos relations avec le continent, sous le rapport des questions d'intérêt, de capital et de commerce. Enfin, elles nous indiqueraient jusqu'à quel point ces résultats sont temporaires ou permanents, et quelle est l'étendue, l'énergie de leur action.

Les directeurs avaient eu eux-mêmes le projet de concourir à l'exécution de ces mesures, en profitant de toutes les circonstances qui permettraient à la Banque d'étendre ses achats de lingots jusqu'à la limite prescrite par les besoins légitimes, usuels de la nation. Aucun système, aucune prévision, aucune combinaison ne leur semblent justifier les actes qu'ils pourraient tenter au delà. Les mesures que l'on propose paraissent destinées à ôter à la Banque l'espèce de tutelle qu'elle exerçait sur les besoins ou les souffrances du corps commercial. Si les directeurs répugnent à y donner leur consentement, ce n'est point par un manque de soumission au gouvernement de Sa Majesté ou aux vues des comités du Parlement. Ils reconnaissent cette puissante hiérarchie, mais ils sont pleinement convaincus qu'ils n'ont pas mission d'assumer ainsi, de leur propre mouvement, la responsabilité de mesures qui touchent si profondément aux intérêts de la société tout entière, et de compromettre ainsi, par un consentement tacite ou par une approbation ouverte, la marche de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du revenu au sein du royaume.

L'examen de ces grandes questions et du degré d'influence que peuvent exercer sur l'économie générale du pays les mesures proposées, appartient aux deux Chambres. C'est à elles et non à la Banque qu'il appartient de fixer, de déterminer la marche à suivre.

Quels que soient les commentaires, les critiques hostiles et envieuses dont on ait poursuivi la Banque, sa conduite sage et prudente la justifie complétement. Elle a constamment réglé le montant

de la circulation de manière à la proportionner aux besoins du gouvernement et de la nation ; constamment elle l'a maintenue dans de sages limites relativement à celles qui existaient avant la guerre, ainsi qu'on pourra le voir dans le rapport de la Chambre des Lords, pages 10, 11, 12 et 13. Toute cette sollicitude, jointe aux efforts récents qu'elle a faits pour reprendre les paiements en numéraire, efforts d'abord couronnés de succès, mais qui se brisèrent contre des événements inaccessibles à la prévoyance ou à l'action de la Banque, toute cette sollicitude, dis-je, suffit pour réfuter les attaques dont elle a été si injustement le but.

En soumettant ces considérations aux ministres de Sa Majesté, les directeurs de la Banque d'Angleterre croient pouvoir leur assurer que leur vœu le plus ardent sera de seconder, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, les mesures que le Parlement décrétera pour étendre la prospérité de l'empire.

Robert Best, *Secr.*

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

INTRODUCTION. 645

SECTION I. — Du prix *rémunérateur*. 647

— II. — Influence de l'augmentation des salaires sur le prix du blé. 649

— III. — De l'influence des taxes spécialement assises sur une marchandise. 652

— IV. — De l'influence des belles récoltes sur le prix du blé. . 654

— V. — De l'influence produite sur le prix des blés par le bill de M. Peel, relatif au rétablissement de l'ancien *étalon*. 657

— VI. — De l'influence qu'a le bas prix du blé sur le taux des profits. 667

— VII. — Sous un régime de droits protecteurs destinés à concéder le monopole du marché national à nos cultivateurs de blé, les prix sont nécessairement soumis à de continuelles fluctuations. 671

— VIII. — Examen du projet conçu dans le but de prêter de l'argent à bas intérêt aux spéculateurs sur les blés. 680

— IX. — Peut-on attribuer aux impôts la détresse actuelle de notre agriculture. 682

CONCLUSION. 686

APPENDICE — Adresse votée le 20 mai 1819 par les directeurs de la Banque d'Angleterre et présentée au chancelier de l'Échiquier. 691

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PLAN

POUR L'ÉTABLISSEMENT

D'UNE BANQUE NATIONALE.

PRÉFACE.

L'intention de M. Ricardo en se retirant à la campagne, à la fin de la dernière session du Parlement, avait été d'appliquer une partie de ses loisirs à écrire et à publier un nouveau système de crédit. D'après lui, ce projet devait faire participer le public aux avantages des monnaies de papier, sans diminuer toutefois les garanties dont on doit légitimement s'armer contre les inconvénients auxquels se trouve assujetti ce mode de circulation. On savait déjà avant sa dernière maladie qu'il avait réalisé ce projet, et on trouva, après sa mort, les pages suivantes parmi ses papiers. Il ne paraît pas que M. Ricardo ait jugé nécessaire de faire des changements ou des additions à son travail, si ce n'est sur un seul point. Ayant communiqué son manuscrit à un membre de sa famille, qui se trouvait auprès de lui lors de la rédaction définitive, celui-ci lui fit observer qu'on pourrait éprouver certaines difficultés pour obtenir les fonds nécessaires aux voyages, puisque les billets d'une province n'étaient pas remboursables dans les autres districts. Il admit qu'il y avait effectivement là un inconvénient à détruire, mais il croyait aussi qu'il suffirait d'une mesure très-simple pour atteindre ce but. Rien ne fait supposer qu'il ait indiqué, par écrit, un moyen destiné à lever cette difficulté, et ses amis ont cru convenable de livrer son manuscrit à la presse dans l'état même où ils l'ont trouvé, et en y ajoutant seulement quelques explications préliminaires.

PLAN

D'UNE BANQUE NATIONALE.

La Banque d'Angleterre accomplit deux opérations de crédit complétement distinctes et qui n'ont entre elles aucun lien nécessaire : elle substitue par ses émissions une monnaie de papier à une monnaie métallique, et elle fait, sous forme de prêt, des avances de fonds aux négociants et aux autres individus.

Ce qui prouve d'une manière irréfragable que ces deux actes n'ont entre eux aucune connexité nécessaire, c'est qu'ils pourraient être accomplis par deux établissements séparés, sans déterminer la moindre perte pour le pays ou pour les négociants qui participent aux bienfaits de ces avances,

Supposons qu'on ravisse à la Banque le privilége d'émettre de la monnaie de papier pour le confier exclusivement à l'État, en soumettant celui-ci aux obligations actuellement imposées à la Banque, c'est-à-dire de payer ses billets en espèces au porteur : quelle atteinte en recevrait donc la richesse nationale? Alors, comme aujourd'hui, les échanges et le commerce du pays s'accompliraient au moyen d'un agent de circulation à bas prix, la *monnaie de papier*, qu'on substituerait à un agent plus coûteux, *les signes métalliques* : et on recueillerait également tous les avantages qui dérivent actuellement de cette partie du capital national que l'on a rendue productive sous forme de matières premières, d'aliments, de vêtements, de machines, d'instruments, au lieu de les stériliser sous forme d'agents métalliques.

La nation, ou le gouvernement au nom de la nation, est redevable à la Banque d'une somme plus considérable que le montant total des billets en circulation. En effet, le gouvernement doit non-seulement à la Banque les 15 millions de son capital prêtés à 3 p. 0/0, mais des sommes additionnelles qui ont été avancées sur des bons de l'Échiquier, des annuités de pensions et de demi-solde, et sur d'autres valeurs. Il est évident dès lors que, si le gouvernement se chargeait exclusivement du rôle d'émettre lui-même la monnaie de papier au lieu de l'emprunter à la Banque, il n'en résulterait de différence que dans la question de l'intérêt. La Banque perdrait un intérêt que la nation

ne lui paierait plus; mais toutes les autres classes de la société se retrouveraient dans une situation identique à celle de ce jour. Il est évident encore qu'il y aurait autant de monnaie en circulation; car il importerait fort peu que les 16 millions de monnaie de papier actuellement en cours à Londres, eussent été émis par le gouvernement ou par une société commerciale. Les marchands n'auraient à souffrir d'aucun embarras provenant d'un surcroît de formalités, dont on aurait hérissé les avances qui leur sont faites habituellement à titre d'escompte ou autrement; car premièrement, la masse de ces avances doit se proportionner au montant de la monnaie en circulation, lequel montant serait le même qu'auparavant; et secondement, la Banque pourrait affecter aux demandes des négociants une même fraction de la circulation totale.

S'il est vrai, ainsi que je l'ai clairement établi, que les avances faites par la Banque au gouvernement dépassent la masse générale de ses billets en circulation, il en résulte nécessairement qu'une portion de ces mêmes avances, ainsi que l'ensemble des prêts faits aux particuliers, doivent être puisés dans d'autres fonds appartenant à la Banque, ou mis à sa disposition. Et ces fonds, elle continuerait encore à les posséder, si le gouvernement s'acquittait de sa dette et si tous ses billets étaient retirés de la circulation. Qu'on ne dise donc pas que, relativement aux émissions de papier, il est convenable de renouveler la charte de la Banque, sous prétexte que si l'on n'adopte pas cette mesure, les commerçants, privés des facilités habituelles de l'emprunt, se verraient lésés : je crois avoir suffisamment démontré que ces facilités ne seraient en rien diminuées.

On pourrait m'objecter cependant que si l'on enlevait à la Banque cette partie de ses opérations qui consiste à émettre de la monnaie de papier, elle ne trouverait plus pour ses efforts la rémunération offerte à toute association de fonds et procéderait immédiatement à une dissolution de société. Je ne le crois pas ; il lui resterait encore mille placements avantageusement ouverts pour ses propres fonds. Mais admettons que je me trompe et que la compagnie se dissolve : quel dommage en résulterait-il pour le commerce ? Que les fonds de la société soient réunis et gérés par un petit nombre de directeurs élus par l'assemblée générale des actionnaires; ou que, répartis entre les mains des propriétaires eux-mêmes, chaque portion soit administrée par l'individu auquel elle appartient, ces deux systèmes produiraient-ils la moindre différence dans leur montant réel, ou dans le degré d'influence qu'ils peuvent avoir sur les transactions commerciales ? Il

est probable que, dans aucune hypothèse, ils ne seraient gérés individuellement, et que, réunis en un groupe ou en plusieurs groupes, on les administrerait avec plus d'économie et de talent que n'en déploie la Banque.

On a toujours évalué beaucoup trop haut l'importance des avantages que le commerce recueille des facilités offertes par la Banque. Je les crois tout à fait insignifiants en face de ceux que l'on retire des fonds isolés de tous les individus. Nous savons qu'en ce moment les avances faites par la Banque aux commerçants, à titre d'escompte, atteignent un chiffre bien faible; et tout concourt à prouver surabondamment qu'à aucune époque elles n'ont été considérables. On connaît parfaitement le montant des fonds dont la Banque a pu disposer pendant ces trente dernières années : ce fonds se composait de son capital et de ses épargnes, joints au total des dépôts confiés par le gouvernement et par des particuliers, pour qui elle faisait l'office de banquier. Il faut élaguer de ce fonds collectif la masse des espèces et des lingots contenus dans les caisses de la Banque; le montant des avances faites aux porteurs des certificats délivrés pour les emprunts de chaque année; enfin, le montant des sommes de toute nature remises au gouvernement. Le chiffre qu'on obtiendrait après toutes ces déductions, représenterait exclusivement les avances dont la Banque aurait pu favoriser le commerce : et je suis sûr qu'un calcul de cette nature, fait d'une manière rigoureuse, donnerait un résultat comparativement minime.

Des écrivains habiles ont comparé, par le calcul, les documents soumis au Parlement par la Banque en 1797, et dans lesquels elle établissait un chiffre comme unité, et dressait une échelle de ses escomptes pendant plusieurs années; ils les ont comparés, dis-je, avec d'autres données dont on avait aussi saisi le Parlement. Il résulte de ces calculs que le montant des avances faites aux commerçants à titre d'escompte, pendant l'intervalle des trois années et demie antérieures à 1797, flotta entre 2 millions et 3,700,000 l. st. Ces sommes sont insignifiantes pour un pays tel que le nôtre, et ne constituent certainement qu'une bien faible fraction des prêts que les particuliers consacrent aux mêmes usages. En 1797, les avances faites par la Banque au gouvernement, indépendamment de son capital qui, lui aussi, était prêté à l'État, dépassaient plus de trois fois le montant des escomptes dont le commerce avait pu jouir.

Pendant la dernière session du Parlement, on organisa un co-

mité de la Chambre des communes destiné à examiner la législation des dépôts, et à déterminer les relations qui existent entre les *consignateurs* étrangers et nos *consignataires* de marchandises. Le comité fit comparaître M. Richardson, appartenant à la maison Richardson, Overend et C[ie], tous banquiers notables de la cité. On lui demanda :

D. « N'avez-vous pas l'habitude d'escompter, à l'occasion et sur » la garantie de marchandises déposées entre vos mains, une masse » très-considérable de valeurs souscrites par des négociants ou par » des particuliers ?

R. « Ces escomptes s'élèvent effectivement très-haut.

D. « N'avez-vous pas donné à vos opérations d'escompte et de » change un développement immense, qui dépasse même de beau- » coup le chiffre atteint par les autres maisons de cette ville ?

R. « Je crois que cette supériorité est très-considérable.

D. « Atteint-elle plusieurs millions tous les ans ?

R. « Elle en embrasse une grande quantité, près de vingt millions » en moyenne, et quelquefois davantage. »

La déposition de M. Richardson témoigne, je pense, d'une manière satisfaisante de l'étendue de ces transactions auxquelles la Banque n'a jamais pris la moindre part. Personne n'hésitera à croire que, dans le cas où la Banque se dissoudrait et répartirait individuellement tout son capital parmi les actionnaires, les opérations de M. Richardson et de ses confrères en recevraient un accroissement considérable. D'un côté, ils seraient assaillis par des demandes d'escomptes plus nombreuses ; de l'autre, un grand nombre de propriétaires d'espèces s'adresseraient à eux pour en obtenir l'emploi : cette branche de commerce s'alimenterait rigoureusement de la même quantité de capitaux. Et si ces capitaux n'étaient pas utilisés directement par la Banque, ou par les actionnaires, mis en possession de leurs propres deniers, ils aboutiraient inévitablement, par des voies directes ou détournées, à être appliqués par M. Richardson, ou tout autre banquier, au développement du commerce et aux besoins de l'industrie nationale : car il ne se présenterait pas de placement plus favorable.

Si le coup d'œil que j'ai jeté sur ce sujet est exact, il en résulte que l'on peut enlever à la Banque d'Angleterre le privilége d'émettre de la monnaie de papier, sans compromettre l'avenir du commerce, et en ayant soin, toutefois, que les émissions du gouvernement soient rigoureusement égales à la circulation annulée de la Banque. Il en résulte encore que le seul effet produit par cette mesure serait d'en-

richir le gouvernement des bénéfices que la Banque prélevait à titre d'intérêts sur le montant de ses émissions.

Il existe pourtant une autre objection vers laquelle je sollicite l'attention du lecteur.

On a dit qu'il serait dangereux de confier au gouvernement le pouvoir d'émettre de la monnaie de papier, qu'il en abuserait certainement; que dans le cas où il faudrait faire face aux exigences inflexibles d'une guerre, il cesserait de payer ses billets au porteur en espèces, et que dès ce moment la circulation prendrait le caractère d'un *papier-monnaie national*. J'avoue que nous aurions fortement à redouter de pareils dangers, si le gouvernement, c'est-à-dire les ministres, devait être personnellement investi du droit d'émettre le papier. Mais je propose de déposer ce droit entre les mains de commissaires que le vote de l'une ou des deux Chambres du Parlement pourrait révoquer. Afin de prévenir toute intelligence entre les commissaires et les ministres, je propose aussi de proscrire toute espèce de relations trésoraires entre eux. Les commissaires, complétement affranchis de tout contrôle ou de toute influence gouvernementale, ne devraient, sous aucun prétexte, prêter des fonds à l'État. Les ministres n'auraient dès lors sur des fonctionnaires aussi indépendants de leur autorité, qu'un pouvoir bien inférieur à celui qu'ils possèdent actuellement sur les directeurs de la Banque. L'expérience nous a appris combien peu ces derniers ont su résister au magnétisme ministériel, et combien de fois ils ont consenti à multiplier les avances sur les bons de l'Échiquier, au moment même où ils déclaraient hautement qu'elles devaient porter atteinte à la solidité de leur établissement et à l'intérêt général. Si l'on dépouille la correspondance du gouvernement avec la Banque antérieurement à la suspension des paiements en 1797, on y lit que la Banque attribuait (faussement, selon moi, dans cette circonstance) la nécessité de cette mesure aux demandes réitérées et urgentes que le gouvernement lui adressait dans le but d'obtenir une augmentation d'avances. Je demande alors si le pays ne trouverait pas dans la substitution du plan que je propose au système des émissions actuelles de la Banque, s'il ne trouverait pas, dis-je, dans l'institution de commissaires inamovibles destinés à créer la monnaie de papier du pays, de puissantes garanties contre toutes les influences de nature à agir sur l'esprit de ceux qui émettent le papier, et à les faire dévier de la ligne du devoir. Si le gouvernement avait besoin d'argent, il serait obligé de l'acquérir par les voies légitimes, soit en levant des taxes, en émettant et

négociant des fonds du trésor, en consolidant de nouvelles dettes ou en s'adressant aux nombreuses banques qui existeraient dans le pays; mais dans aucun cas, il ne devrait lui être permis d'emprunter à ceux qui ont le pouvoir de battre monnaie.

Si les fonds des commissaires se multiplient dans une proportion assez large pour laisser entre leurs mains un excédant dont ils puissent recueillir des bénéfices, qu'il leur soit permis d'aborder le marché et d'acheter publiquement des valeurs nationales : si, au contraire, ils éprouvaient la nécessité de resserrer leurs émissions sans diminuer leur réserve en or, il faudrait les admettre à vendre ces valeurs de la même manière sur un marché officiel. Ces dispositions entraîneraient un léger sacrifice, équivalent à l'agio que l'on suppose constituer sur ce marché le gain de ceux dont la profession consiste à consacrer leurs capitaux et leur habileté au commerce de ces valeurs; mais le souvenir même de ce sacrifice disparaît dans une question aussi importante. On doit se rappeler que la concurrence qui règne dans ce commerce a réduit les bénéfices du marché à un chiffre très-minime, et que le montant de ces opérations doit nécessairement être assez restreint. En effet, on maintiendrait facilement la circulation à un juste niveau, en ayant recours alternativement à une légère réduction ou à une augmentation des espèces et des lingots contenus dans les caisses des commissaires. Ce serait seulement dans le cas où la richesse et la prospérité ascendantes du pays exigeraient un accroissement continu des agents monétaires, qu'il y aurait opportunité à colloquer le numéraire dans des achats de valeurs portant intérêt; et l'hypothèse contraire d'une décadence manifeste rendrait seule nécessaire la vente d'une partie de ces titres. Ainsi nous voyons que l'on peut obtenir les garanties les plus complètes contre l'influence, qu'au premier abord, on doit craindre de voir exercer par le gouvernement sur les émissions d'une banque nationale; et que, de plus, la création d'un tel établissement grossirait le budget de nos ressources publiques de la somme des intérêts que le gouvernement paie annuellement à la Banque.

Je proposerais donc d'organiser l'établissement d'une banque nationale sur un plan analogue à celui qui va suivre :

1° Il sera procédé à la nomination de cinq commissaires, entre les mains desquels reposera exclusivement le pouvoir d'émettre toute la monnaie de papier du pays.

2° A l'expiration de la charte de la Banque d'Angleterre, en 1833, les commissaires émettront pour 15 millions de monnaie de pa-

pier représentant le capital de la Banque prêté à l'État, et destinés à acquitter cette dette. L'intérêt annuel de 3 p. 0/0 cessera et sera annulé à partir de cette époque.

3° Les commissaires répartiront en même temps 10 millions de papier de la manière suivante. Ils consacreront telles parties de cette somme qu'ils jugeront convenable, à acheter des lingots d'or, soit à la Banque, soit à des particuliers. Puis, dans un délai de six mois à partir du jour ci-dessus mentionné, ils rachèteront cette partie de la dette du gouvernement envers la Banque, qui consiste en bons de l'Échiquier; — ces bons, ainsi rachetés, demeureront à la disposition des commissaires.

4° Dans le plus court délai possible après l'expiration de sa charte, la Banque sera tenue de retirer tous ses billets en circulation, et de les acquitter au moyen des nouveaux billets émis par le gouvernement. Elle ne les paiera pas en or, mais elle devra constamment avoir en réserve une masse de nouveaux billets égale au montant de ses propres engagements restés dans la circulation.

5° Les billets de la Banque d'Angleterre continueront à avoir cours six mois après l'expiration de la charte : à partir de cette époque, ils ne seront plus reçus par le gouvernement en paiement des contributions.

7° Dans les six mois qui suivront l'expiration de la charte de la Banque, les billets des banques provinciales cesseront d'avoir cours, et les divers établissements qui les auront émis seront astreints, comme la Banque d'Angleterre, à l'obligation de les payer en billets du gouvernement. Ils auront d'ailleurs le privilége d'acquitter leur papier en monnaie d'or, s'ils le préfèrent.

8° Pour accroître la sécurité des porteurs de billets du gouvernement résidant en province, il sera établi dans les différentes villes des agents spécialement destinés à vérifier, sur demande, l'authenticité des billets, et à la certifier en y apposant leurs signatures. Revêtus de cette sanction, les billets ne seront plus conversibles que dans le district où ils ont été ainsi garantis.

9° Les billets émis au sein d'un district ou portant la signature d'un agent de district, ne seront pas remboursables en d'autres lieux; mais en déposant une certaine quantité de billets au bureau du district où ils ont été primitivement émis ou revêtus ultérieurement du *visa*, conformément à l'article ci-dessus, on pourra obtenir, sur toute autre province, une traite payable dans les billets mêmes de cette province.

10° Les billets émis en province ne seront pas remboursables en numéraire dans le lieu de l'émission. Mais on pourra échanger ce papier contre une traite sur Londres, qui sera payable indifféremment en espèces ou en billets de Londres, au gré de la personne qui présentera sa traite.

11° Toute personne qui déposera des espèces ou des billets de Londres au bureau de la métropole pourra obtenir, en échange, une traite payable dans les billets de telle province qui sera désignée lors de la remise de la traite. De plus, tout dépôt d'espèces, fait à cette même agence, donne droit à une somme équivalente de billets de Londres.

12° Les commissaires, à Londres, seront obligés d'acheter à un prix qui ne descendra jamais au-dessous de 3 l. 17 sh. 6 d. l'once, toutes les quantités d'or au titre qui leur seraient offertes et qui excéderaient cent onces en poids.

13° Dès le jour de la création de la Banque nationale, les commissaires seront tenus de rembourser leurs billets et leurs traites, sur demande, en espèces d'or.

14° Dans la première période de l'établissement de la Banque nationale, on pourra émettre des billets d'une livre destinés aux personnes qui, préférant ces billets inférieurs au numéraire, désireraient les obtenir en échange de billets d'une coupure supérieure. Cette mesure ne sera en vigueur relativement à la métropole que pendant une année; mais, pour tous les districts provinciaux, elle sera permanente.

15° Il demeure bien entendu que, dans les districts provinciaux, les agents ne seront jamais contraints à donner des billets en échange d'espèces, ou, réciproquement, des espèces contre des billets.

16° Pour tous les services publics, les commissaires feront les fonctions d'un banquier général, de la même manière que la Banque d'Angleterre aujourd'hui; mais il leur sera interdit d'étendre ces fonctions à des compagnies ou à des individus, quels qu'ils soient.

Je me suis déjà étendu sur l'objet du premier paragraphe. Ainsi les commissaires devraient être, je pense, au nombre de cinq; ils devraient recevoir un salaire proportionné aux devoirs qu'ils auront à remplir, aux faits qu'ils auront à diriger; ils devraient être nommés par le gouvernement, mais sans que celui-ci eût le droit de les révoquer.

Le second réglement est relatif au mode d'après lequel devra s'opérer la substitution de la nouvelle monnaie de papier à l'ancienne.

D'après le système qui y est prescrit, il serait émis 25 millions de papier. Cette somme ne dépassera certainement pas les besoins de la circulation générale du pays; mais en admettant qu'elle les dépasse, on pourrait échanger l'excédant contre des espèces d'or, ou les commissaires pourraient vendre une partie des bons de l'Échiquier et diminuer ainsi le montant de la circulation de papier. Il existe d'autres systèmes par lesquels cette substitution pourrait s'opérer, si la Banque d'Angleterre entrait en coopération avec le gouvernement; mais celui que nous avons proposé serait déjà efficace. Si la Banque y consentait, il serait à désirer que l'État achetât, sur de légitimes estimations, tous les bâtiments de la Banque d'Angleterre, et s'adjoignît aussi tous ses commis et ses garçons. Les lois les plus simples de l'équité commandent de leur offrir un emploi, une position, et d'ailleurs le public retirerait une immense utilité de la collaboration d'un si grand nombre d'employés éprouvés et versés dans la pratique des affaires. Une des clauses de mon projet est aussi de voir cesser, à l'expiration de la charte de la Banque, l'allocation qui lui était payée pour administrer la dette nationale. Ce département des affaires publiques devrait être placé sous la direction et le contrôle des commissaires.

Le troisième paragraphe tend à constituer une réserve suffisante de lingots et de *coins* d'or, sans laquelle le nouvel établissement ne pourrait fonctionner. Dans le fait, les commissaires pourraient même disposer de 14 millions au lieu de 10. En effet, on a pu voir par les clauses subséquentes, que les commissaires agiraient comme un banquier général pour les services publics; et comme l'expérience a démontré, qu'en moyenne, ces services laissent 4 millions entre les mains des banquiers, les commissaires ajouteraient ces 4 millions aux dix autres. Si l'on consacrait 5 millions à des achats de numéraire et de lingots, 9 millions seraient colloqués dans la dette flottante. Si l'on transformait 8 millions en or, il resterait 6 millions pour l'achat des bons de l'Echiquier. Quelle que soit la dette dont on restera passible envers la Banque après le second paiement des commissaires, il devra y être pourvu par voie d'emprunt, ou par une convention spéciale entre le gouvernement et la Banque d'Angleterre.

Le quatrième et le cinquième paragraphes règlent la substitution du nouveau papier à l'ancien, et protégent la Banque contre le paiement en espèces des billets qu'elle pourrait avoir en circulation. Il ne saurait résulter de ces mesures aucun inconvénient pour les porteurs de billets, puisqu'il est prescrit à la Banque de leur remettre

des billets du gouvernement, qui sont conversibles sur demande en monnaie d'or.

La septième clause pourvoit à la substitution des nouveaux billets à l'ancien papier des banques provinciales. Ces banques n'éprouveront jamais de difficulté pour acquérir les nouveaux billets que nécessite cette réforme. Toutes leurs opérations se liquident effectivement à Londres, et leur circulation s'asseoit sur les valeurs qui y sont déposées. La mobilisation de ces valeurs leur fournirait immédiatement la quantité de monnaie nécessaire pour faire face au remboursement de leurs billets, et dès lors la circulation des provinces, qu'on a évaluée à environ 10 millions, serait constamment en rapport avec les besoins locaux.

La huitième disposition prévient les cas de fraude et de contrefaçon. Et d'abord, la monnaie de papier ne peut être émise isolément par chaque district, et doit procéder en totalité de la métropole. Il serait donc convenable d'établir dans toutes les localités importantes, un agent public destiné à vérifier la notabilité des billets. Au bout de quelque temps on pourrait arriver à confier la circulation de chaque district à des billets émis dans ce district même, et conçus suivant des modèles qui seraient envoyés de Londres à cet effet.

La neuvième disposition pourvoit à toutes les facilités possibles pour remettre et payer dans les différentes provinces. Si un particulier de York désire faire un paiement de 1000 l. à un autre particulier de Canterbury, il pourra, en remettant 1000 l. de billets émis à York, entre les mains de l'agent établi dans cette ville, se procurer une traite de 1000 l. payable à Canterbury, dans les billets de ce district.

La dixième clause pourvoit au paiement des billets de tous les districts, en espèces à Londres. Si un particulier à York veut 1000 l. en numéraire, il ne faut pas que le gouvernement supporte les frais de transport ; ils doivent être complétement à sa charge. C'est un sacrifice qu'on doit faire à l'emploi de la monnaie de papier ; et il est loisible aux habitants de telle province, de s'y soumettre ou de substituer l'or au papier; toutefois, ils auraient à supporter les frais nécessaires pour l'acquérir.

Le onzième paragraphe complète le neuvième, et avise aux moyens de faire des remises et des paiements sur toute la surface du pays.

Par la douzième disposition, on a cherché à éviter que la quantité du papier ne fût trop restreinte, et on a imposé aux commissaires l'obligation de l'émettre en tout temps contre de l'or au taux de 3 l. 17 sh. 6 d. l'once. En adoptant ainsi pour régulateur le prix de

l'or, les commissaires ne pourront jamais errer. Il serait peut-être convenable de les obliger à vendre l'or-lingot au prix de 3 l. 17 sh. 9 d. l'once ; dans ce cas, en effet, le numéraire ne serait probablement jamais exporté, puisqu'on ne peut l'obtenir à moins de 3 l. 17 sh. 1/2 10 d. l'once. Les seules variations dont serait susceptible le prix de l'or sous un système pareil flotteraient entre 3 l. 17 sh. 6 d. et 3 l. 17 sh. 9 d. En ayant soin de contrôler les mouvements du marché et d'admettre les émissions de papier, au moment où le prix semblerait pencher vers 3 l. 17 sh. 6 d. ou au-dessous ; puis, en s'efforcant de restreindre ces émissions, ou de retirer une certaine quantité de papier au moment où l'on verrait les prix tendre vers 3 l. 17 sh. 9 d. et au-dessus ; en un mot, en ayant soin de régulariser ainsi le mouvement des prix, les commissaires n'auraient probablement pas une douzaine d'opérations à faire dans l'année sur la vente ou l'achat de l'or. Si cependant elles dépassaient ce nombre, elles seraient constamment favorables à l'établissement et lui laisseraient un petit bénéfice. D'ailleurs, comme il est nécessaire d'asseoir sur les bases les plus solides les fonctions d'une monnaie de papier, fonctions toujours si importantes dans un grand pays, il serait convenable, comme le recommande un paragraphe précédent, de réunir une masse d'or assez considérable qui permît, le cas échéant, de régulariser accidentellement les changes étrangers en exportant de l'or ou en réduisant le montant du papier.

La treizième disposition prescrit aux commissaires de payer leurs billets à vue, en monnaie d'or.

Le quatorzième paragraphe pourvoit à un contingent de billets d'une livre destinés à la circulation des provinces. Ces billets seront émis à Londres, dans la première période de l'établissement de la Banque nationale, pour être contre-signés ensuite dans la province : leur émission cessera avec cette période d'organisation primitive. Toutes les coupures des billets envoyés de Londres aux agents devront être, comme des mandats, numérotées et signées. Aussitot après les avoir reçus, et avant de les répandre dans le public, les agents devront les contre-signer ; ils seront ainsi rigoureusement responsables du montant total des valeurs expédiées, comme le sont les distributeurs de papier timbré de la totalité des timbres qui leur ont été remis. Il est à peine nécessaire de dire que les agents devront avoir avec la métropole une correspondance suivie, destinée à informer le bureau de Londres de toutes leurs opérations. Supposons qu'un de ces agents ait donné cent billets d'une livre contre un seul billet de

100 livres, il devra immédiatement porter ce fait à la connaissance des commissaires et leur remettre le billet de 100 livres qu'il aura ainsi reçu ; on débiterait et on créditerait en conséquence son compte à Londres. S'il donne en échange de 100 livres en billets une traite sur un autre district, il devra en donner avis simultanément au bureau de Londres et à l'agence du district sur lequel il a fait traite, et remettre les billets reçus, comme dans le cas précédent. Son compte se trouvera crédité de ces 100 livres, et l'agent de l'autre district en sera débité. Il est inutile de multiplier ces détails ; peut-être même en ai-je déjà trop dit; mais je tenais à prouver que les garanties contre la fraude seraient ainsi presque complètes, puisque les titres de chaque opération devraient procéder originellement de Londres, pour y être ensuite renvoyés ou demeurer entre les mains des agents provinciaux.

La quinzième clause a seulement pour but de compléter le sens de quelques-unes des dispositions précédentes.

Le seizième paragraphe décide que les commissaires agiront comme banquiers des services publics, seuls, et à l'exclusion de tous services privés.

Si l'on adoptait le plan que je propose ici, le pays obtiendrait probablement, d'après les évaluations les plus modérées, une économie annuelle de 750,000 livres. Supposons que la circulation de papier s'élève à 25 millions, et les dépôts du gouvernement à 4 millions : ces deux sommes réunies font 29 millions. On épargnerait l'intérêt de tout ce capital réuni, à l'exception peut-être de 6 millions qu'on jugerait nécessaire de conserver en or-lingot et en or-monnaie à titre de réserve, et qui resteraient conséquemment improductifs. En portant alors l'intérêt à 3 p. 0/0 seulement sur 23 millions, l'État ferait un bénéfice de 690,000 l. (17,250,000 f.). A ceci il faut ajouter 248,000 l. allouées actuellement pour la gestion de la dette publique : ce qui forme un total de 938,000 l. (23,450,000 f.). Or, en supposant que les dépenses futures s'élèvent à 188,000 l., il resterait toujours en faveur de la nation une économie ou un bénéfice annuel de 750,000 l. (18,750,000 f.).

On remarquera que mon plan s'est attaché à ravir à toute autre direction l'émission première des billets, pour la placer exclusivement entre les mains des commissaires. Les agents des districts provinciaux pourront, d'accord avec les commissaires, substituer une certaine nature de valeurs à une autre. Ils pourront échanger des traites contre des billets, ou ceux-ci contre des mandats tirés sur eux ; mais, dans le premier cas, ces billets ont tous dû être émis par les

commissaires à Londres, ce qui porte l'opération entière à leur connaissance. Si des circonstances particulières faisaient surabonder la circulation dans certains districts, on aurait recours aux moyens propres à transporter cette exubérance à Londres; si, au contraire, elle y devenait rare, on puiserait à Londres de nouveaux contingents monétaires. Les faits par lesquels se manifesterait un trop plein de circulation à Londres seraient, comme aujourd'hui, l'accroissement du prix des lingots et la baisse des changes extérieurs. Le remède serait aussi le même que de nos jours, c'est-à-dire une réduction dans la masse de la circulation, qu'on produirait par une diminution de la monnaie de papier. Cette réduction peut s'opérer de deux manières: en vendant des bons de l'Échiquier sur le marché, et détruisant la monnaie de papier qu'on aura recueillie de cette vente; ou en donnant l'or en échange du papier pour arriver à annuler encore ces billets et à exporter l'or. Cette exportation ne sera pas poursuivie par les commissaires; elle s'effectuera par les soins des commerçants qui, en effet, considérent toujours l'or comme la remise la plus avantageuse, orsque la monnaie de papier est en excès. Si, au contraire, la circulation de Londres était insuffisante, il y aurait deux moyens pour l'accroître: en achetant d'abord sur le marché les bons du gouvernement, qu'on acquitterait au moyen d'une nouvelle monnaie de papier créée à cet effet; ou en faisant importer et acheter, par les commissaires, des lingots d'or qu'on paierait aussi au moyen d'une monnaie de papier nouvellement émise. L'importation prendrait place immédiatement, et se mettrait à l'ensemble des opérations commerciales; car, lorsque le montant de la circulation est devenu insuffisant, l'or constitue toujours un article d'importation favorable.

ESSAI SUR LE SYSTÈME

DES

DETTES CONSOLIDÉES

ET SUR L'AMORTISSEMENT.



Dans cette étude, nous nous proposons d'abord de retracer l'origine, les progrès, les modifications du FONDS D'AMORTISSEMENT, et de joindre à ce tableau quelques observations relatives à l'efficacité de cette institution financière. Nous rechercherons ensuite brièvement le meilleur moyen de pourvoir à nos dépenses annuelles, soit pendant la paix, soit pendant les gaspillages d'une guerre ruineuse : nous serons ainsi conduits tout naturellement à apprécier l'influence de ce SYSTÈME DES DETTES FONDÉES, dont les caisses d'amortissement ont été si longtemps considérées comme un des rouages le plus essentiels.

I. Relativement au fonds d'amortissement, nous aurons souvent occasion de recourir aux documents fournis par le professeur Hamilton, dans le beau travail qu'il a publié sous ce titre : *Recherches sur l'origine, le développement, l'état actuel et l'extinction de la dette nationale de la Grande-Bretagne*[1]. « Le premier plan financier qui révèle, sous une forme systématique, la ferme volonté de racheter la dette publique, dit cet habile écrivain, est celui de la caisse d'amortissement fondée en 1716. L'auteur de ce plan fut en réalité le comte de Stanhope ; mais comme il fut adopté et appliqué sous l'administration de sir Robert Walpole, on lui a communément attaché le nom de ce ministre. Des taxes, qui avaient d'abord été établies temporairement, ne tardèrent pas à devenir perpétuelles et à être divisées parmi les dotations comprises sous le titre de *South sea aggregate and general funds* : de plus, le produit de ces fonds dépassant les frais qu'ils avaient à supporter, on convint de le réunir à tous les autres excédants de recette, pour en composer un fonds d'amortissement exclusivement consacré au rachat de la dette nationale. L'in-

[1] Trad. par H. La Salle, *Paris,* 1817, 1 vol. in-8.

térêt légal avait été réduit de 6 à 5 p. 0/0 deux ans auparavant ; et comme cet abaissement avait été fatal à la situation commerciale du pays, le gouvernement, fort de la solidité de son budget, put abaisser en même temps l'intérêt de la dette publique et constituer avec ses épargnes une caisse d'amortissement. En 1727 eut lieu une nouvelle réduction, qui porta l'intérêt à 4 p. 0/0, et permit de mettre 400,000 l. st. en réserve. En 1749 l'intérêt d'une portion de la dette fut encore abaissé à 3 1/2 p. 0/0, pendant l'espace de sept années, et descendit ensuite à 3 p. 0/0. Enfin en 1750, l'intérêt du reste de la dette fut réduit à 3 1/2 p. 0/0 pour cinq ans, et porté ensuite à 3 p. 0/0. On réalisa ainsi une économie de près de 600,000 l. qui furent ajoutées au fonds d'amortissement. »

Pendant quelque temps cette réserve fut régulièrement consacrée à l'extinction de la dette. Les sommes ainsi employées s'élevèrent même, de 1716 à 1718, à environ 6,648,000 l. st., chiffre à peu près égal à celui des nouveaux emprunts contractés à cette époque. De 1728 à 1733, on racheta encore 5,000,000 l. st. L'intérêt de divers emprunts contractés à cette époque, de 1727 à 1738, fut couvert au moyen de surtaxes qui, d'après le plan primitif, auraient dû être attribuées à l'amortissement.

« Bientôt après, la main de l'Échiquier fléchit et l'on abandonna le principe de l'inviolabilité du fonds d'amortissement. En 1733, 500,000 l. st. furent enlevées et appliquées aux besoins de l'année. » En 1734, on préleva une nouvelle somme de 1,200,000 l. st. pour les dépenses courantes, et en 1735 on avait déjà entamé à l'avance et hypothéqué la dotation de l'amortissement. « Cette dotation avait été, à l'origine, de 323,437 l. st. : en 1776, elle atteignit son apogée, 3,166,517 l., et en 1780, elle était déjà descendue à 2,403,017 l. st.

» Le fonds d'amortissement se serait élevé bien plus haut, si on ne l'avait affaibli par de fréquentes saignées. On le greva de l'intérêt de plusieurs emprunts pour lesquels il n'avait été fait aucune réserve : et en 1772, il dut servir à payer une annuité de 100,000 l. st. qu'on venait d'ajouter généreusement à la liste civile. Pendant les trois guerres qui appauvrirent le pays, la caisse d'amortissement ne cessa de verser les millions, et même en temps de paix on dut y puiser souvent les moyens de faire face aux services publics. Suivant le docteur Price, le montant de la dette publique racheté par le fonds d'amortissement, — *sinking fund* — depuis l'époque où il fut aliéné pour la première fois, en 1733, s'éleva seulement à 3 millions, de 1736 à 1737, à 3 millions pendant la paix de 1748

à 1756, et à 2 1/2 millions pendant la paix qui dura de 1763 à 1775 : — en tout 8 1/2 millions.

» Toutes les autres dettes acquittées pendant ces trêves passagères de la politique le furent, non par l'amortissement, mais par d'autres sources de revenus.

» En somme, cette institution eut peu d'effet pendant la paix, et n'en eut aucun pendant la guerre. Le principe de l'inviolabilité du fonds d'amortissement fut abandonné, comme on l'a vu, et les espérances qu'on avait fondées sur l'efficacité de ce rouage financier ne tardèrent pas à s'évanouir. A cette époque, la nation n'avait d'autre revenu libre que l'impôt territorial et celui sur la drèche, que votaient annuellement les Communes : et comme la taxe sur les propriétés, calculée pendant la paix, avait été fixée à un taux peu elévé, le produit se trouva insuffisant pour couvrir les dépenses de l'État, même au sein de la paix la plus profonde. Ce déficit conduisit à des aliénations successives ; et si l'on avait maintenu l'impôt territorial à 48 sh. la livre, il est douteux qu'on eût pu conserver l'ombre d'une réserve. »

Cette première caisse d'amortissement fut fermée en 1786, époque à laquelle M. Pitt institua un nouveau fonds, auquel le Parlement accorda une dotation annuelle d'un million sterling. Le capital de la dette publique s'élevait alors à 238,231,248 l. st.

On avait décidé que ce million se grossirait, par les intérêts composés et par les dividendes des rentes rachetées, jusqu'à ce qu'il eût atteint 4 millions, — limite qu'il ne devait pas dépasser. Les 4 millions devaient toujours être consacrés à l'extinction de la dette, mais les dividendes recueillis, au lieu de servir à racheter des rentes, devaient être appliqués à des diminutions d'impôts, ou à d'autres usages déterminés par le Parlement.

En 1792, M. Pitt proposa d'accroître la dotation de l'amortissement, ce qu'on fit par un don de 400,000 l. st. provenant d'un excédant de revenu, et de 200,000 l. st. octroyées par un vote ; mais il fut expressément stipulé que l'on ne ferait jouir la nation d'un allégement quelconque des taxes, que du jour où le million primitif, grossi par des accumulations successives, aurait atteint 4 millions. En même temps on créait une autre caisse conçue sur un autre plan. On décréta que tout emprunt nouveau entraînerait, en sus du service des intérêts, le prélèvement d'un p. 0/0 destiné à l'amortissement de cet emprunt, et qu'on ne ferait la remise de cet impôt de 1 p. 0/0, que du jour où on serait parvenu à racheter une somme égale au capital

de la dette contractée. Ce but une fois atteint, le fonds d'amortissement et l'intérêt devaient retourner au budget pour les services publics. On avait calculé qu'au milieu des circonstances les plus défavorables, toute dette pouvait être ainsi rachetée au bout de quarante-cinq ans : et dans le cas où le 3 p. 0/0 demeurerait au prix de 60, l'amortissement devait même être opéré en vingt-neuf ans.

Mais on s'éloigna bientôt de ce beau programme, et il ne fut pas établi de fonds d'amortissement pour les emprunts contractés en 1798, 1799 et 1800. Les taxes exorbitantes de la guerre servirent à payer les intérêts ; et on décida, qu'au lieu de créer une annuité d'un p. 0/0, on conserverait en temps de paix les impôts créés au milieu des terribles événements de cette époque.

En 1802, lord Sidmouth, alors M. Addington, gouvernait l'Échiquier. Désirant alléger les impôts qui pesaient sur le pays, il proposa de créer des taxes annuelles spécialement affectées au service des intérêts dûs pour les dettes de 1798, 1799, 1800, et pour celles qu'il se voyait obligé de contracter pour l'exercice 1802 : mais il lui répugnait de grever le pays de charges nouvelles et de prélever un excédant d'un p. 0/0 pour le rachat de tous ces emprunts, qui se montaient à l'énorme capital de 86,796,375 l. Pour rendre ses conditions acceptables aux capitalistes, il proposa de rescinder la disposition législative qui limitait le fonds de 1786 à 4 millions, et de consolider toutes les sommes affectées à l'amortissement, c'est-à-dire toutes celles provenant du million annuel voté primitivement, des 200,000 l. qui avaient été ensuite accordées, et enfin de l'annuité d'un p. 0/0 jointe à l'intérêt de tous les emprunts consentis depuis 1792. Ces fonds, groupés en un seul, devaient servir à l'extinction graduelle de la totalité de la dette nationale : les dividendes perçus sur les rentes rachetées devaient avoir la même destination, et cette nouvelle organisation devait se perpétuer intacte, immuable, jusqu'à l'extinction totale de la dette.

Au mois de février 1803, la dette s'élevait à 480,572,470 l. st., et le produit de tous les fonds d'amortissement à 6,311,626 l. st., ce qui fait que le rapport de l'amortissement ou capital inscrit, après avoir été de 1 à 238 en 1786, de 1 à 160 en 1792, s'était élevé, en 1803, de 1 à 77.

Ce fut la première atteinte portée au plan de M. Pitt, et, dans le fond, cette altération, due au lord Sidmouth, n'était peut-être pas désavantageuse pour les porteurs de rente. Ils perdaient, sans doute, le bénéfice immédiat d'un amortissement de 867,963 l. st., montant de l'annuité d'un p. 0/0 sur le capital des dettes créées en 1798, 1799,

1800 et 1802; « mais, dit M. Huskisson, au lieu de ce fonds, on en créa un autre réversible sur tous les emprunts. Ce fonds, il est vrai, ne devait commencer à agir que dans un délai de douze ou quinze ans ; mais son efficacité devait être tellement accrue et améliorée par des accroissements successifs, que, même dans les circonstances les plus défavorables, il ne faudrait pas plus de quarante-cinq ans pour éteindre la dette tout entière. Ce nouveau fonds devait se constituer de la manière suivante : on laisserait grossir l'*ancien* fonds à intérêts composés, même *après* le *maximum* de 4 millions, et on maintiendrait les annuités de 1 p. 0/0, même après que ces annuités auraient suffi pour liquider les dettes auxquelles elles avaient été jointes. Il n'est donc rien dans l'acte de 1802, qu'on puisse considérer comme dérogeant à l'esprit qui dicta celui de 1792 [1]. »

La seconde altération qu'on fit subir au plan de M. Pitt date de l'administration de lord Henry Petty, chancelier de l'Échiquier en 1807. Son plan, d'une complication extrême, avait pour objet d'alléger momentanément le fardeau des contributions en léguant à l'avenir des charges d'autant plus lourdes, — ce qui est pour les ministres un moyen de popularité des plus commodes et des plus usités.

Lord Henry Petty avait calculé que pendant toute la durée de la grande lutte continentale les dépenses du pays devaient excéder le revenu annuel de 32 millions st. Il comblait ce déficit au moyen d'une taxe sur la propriété, qui produirait 11,500,000 l. st., et de plusieurs autres taxes momentanées, dont on retirerait 9,500,000 l. sterling : mais il s'agissait de trouver encore 11 millions. Si l'on avait demandé cette somme à un emprunt fait à 3 p. 0/0 et au taux de 60, il aurait fallu pourvoir au service des intérêts et de l'amortissement, de sorte que chaque année eût exigé un excédant d'impôts s'élevant à 733,333 l. st. Or c'était précisément ces surtaxes que le gouvernement répugnait à établir. A cet effet, il proposa de réaliser l'emprunt suivant les procédés ordinaires, mais de faire contribuer les surtaxes de guerre à l'intérêt et au fonds d'amortissement affectés aux nouvelles créations de rentes. Ainsi on devait accroître l'amortissement de chaque dette en prélevant sur les contributions générales une quotité de 10 p. 0/0, de telle sorte que, l'intérêt et l'administration de l'emprunt exigeant 5 et 6 p. 0/0, il restât 5 ou 4 p. 0/0 pour le rachat. Les sommes qu'on se proposait d'emprunter à ces conditions, s'élevaient à

---

[1] Discours prononcé par M. Huskisson le 25 mars 1813, sur la situation de nos finances et de l'amortissement.

12 millions st. pour les trois premières années, 14 millions pour la quatrième et 16 millions pour les années suivantes; formant en 14 ans un total de 210 millions, pour lesquels on aurait aliéné, à raison de 10 p. 0/0, la totalité des taxes de guerre. Il fut calculé que, par l'action de l'amortissement, chaque dette se trouverait éteinte au bout de 14 ans, et que, par conséquent, les 1,200,000 l. st. réservées pour l'intérêt et l'amortissement du premier emprunt seraient libérées et attribuées à l'emprunt de la quinzième année. A la fin de la quinzième année, une somme égale devait se trouver disponible, et ainsi de suite chaque année. De cette manière les emprunts pouvaient se perpétuer indéfiniment.

Mais il était facile de voir que les sommes enlevées aux contributions générales pour le service de la dette, ne pouvaient servir en même temps pour les dépenses du pays; le déficit de 11 millions devait infailliblement grandir chaque année, et à la fin de la quatorzième année, alors que les 21 millions de taxes de guerre auraient été absorbés, ce déficit, au lieu d'être de 11 millions, aurait atteint 32 millions.

Il fallait donc parer à ce déficit croissant, et pour cela, on imagina de lever des emprunts supplémentaires qui grandiraient chaque année, et dont on couvrirait l'intérêt et l'amortissement par des taxes annuelles permanentes : — l'amortissement étant porté à 1 p. 0/0.

Par ce projet, et après un intervalle de quinze années, en admettant que la guerre eût duré aussi longtemps, l'emprunt régulier eût été de 12 millions, et l'emprunt supplémentaire de 20 millions. Dans le cas où les dépenses de la guerre auraient excédé les évaluations de l'Échiquier, on y aurait pourvu par d'autres moyens.

Comme le ministre qui avait conçu ce plan difficile ne resta pas au pouvoir, on ne l'appliqua que pendant une année. « En comparant le mérite des différents systèmes, dit le Dr Hamilton, les seuls points qu'il soit nécessaire d'étudier sont : — le montant des emprunts contractés; la portion de ces emprunts qui a été rachetée; l'intérêt desservi, et les sommes prélevées au moyen des taxes. La classification des emprunts en différentes catégories, et l'application de certains fonds au paiement des intérêts, sont des actes de nature officielle; et il importe peu au crédit public que ces actes soient accomplis de telle manière ou de telle autre. Un système compliqué peut embrouiller et égarer l'esprit du financier : il ne saurait jamais améliorer une situation. » C'est ainsi que le professeur Hamilton a

démontré que le montant total des taxes qui auraient été payées pendant vingt ans, pour un emprunt annuel de 11 millions et un fonds d'amortissement de 1 p. 0/0, se serait élevé à 154 millions. Avec le plan du lord Petty, ces taxes n'auraient été que de 93 millions : ce qui fait une différence de 51 millions en faveur des idées de ce financier; mais, pour obtenir cet allégement, il nous eût fallu nous charger d'une dette additionnelle de 119,489,788 l. sterling qui, levées en 3 p. 0/0 et au taux de 60, eussent représenté un capital nominal de 199,149,646. l. st.

L'amortissement fut primitivement institué dans le but de diminuer la dette nationale pendant la paix, et d'en prévenir le trop rapide accroissement pendant la guerre. Le seul effet salutaire qu'on puisse attendre des décimes de guerre est aussi de prévenir des emprunts accumulés. Or l'amortissement et les surtaxes ne sont utiles qu'autant qu'on les dirige exclusivement vers le but pour lequel ils ont été créés : et ils deviennent des instruments de mensonge et de ruine toutes les fois qu'on les destine à servir l'intérêt d'une nouvelle dette.

En 1809, M. Perceval, qui était alors chancelier de l'Échiquier, aliéna 1,040,000 l. st. de taxes pour l'intérêt et l'amortissement de l'emprunt qu'il contracta à cette époque. Il enlevait ainsi plus d'un million aux ressources générales, pour les appliquer à l'intérêt d'une dette : aussi se trouva-t-il obligé d'ajouter un million aux emprunts des années suivantes. Le résultat définitif de cette mesure ne diffère en rien de celui qu'on eût obtenu en prélevant, chaque année, la même somme sur la réserve de l'amortissement.

En 1813, l'amortissement subit une nouvelle et profonde modification, M. Vansittart étant alors chancelier de l'Échiquier. Nous avons déjà vu qu'au moment où M. Pitt établit le fonds annuel de 1 million, la dette nationale s'élevait à 238,231,248 l. Par l'acte de 1786, il avait été décidé qu'aussitôt que l'annuité de 1 million se serait accrue par les dividendes des rentes rachetées au chiffre de 4 millions, l'accumulation devait cesser et les produits des rentes servir aux dépenses publiques. Si le 3 p. 0/0 était monté à 60 au moment où ce maximum aurait été atteint, le pays se serait vu en possession d'un fonds disponible de 20,000 l. st. : s'il était monté à 80, la réserve annuelle aurait été de 15,000 l. st. et on avait résolu de n'opérer aucun autre dégrèvement de taxes jusqu'au jour où le montant total de la dette aurait été racheté. En 1792, M. Pitt versa 200,000 st. par an dans les caisses de l'amortissement, et présenta alors les observations suivantes : « Lorsqu'on imagina de fixer à

4 millions la limite de la réserve, ce n'était nullement dans le but de prélever plus d'un million sur l'excédant du revenu : aussi l'amortissement ne pouvait-il s'élever à 4 millions qu'autant qu'on aurait remboursé une partie de la dette, et que les intérêts de cette dette, joints à l'annuité ordinaire, s'élèveraient à 3 millions. Mais, comme dans la situation actuelle on doit puiser dans le revenu public plus d'un million pour la dotation de l'amortissement, il en résulterait que le maximum de 4 millions se trouverait atteint longtemps avant l'extinction de la dette. Pour éviter cet inconvénient, ajoutait le ministre, je proposerai, quelles que fussent les sommes appliquées à la réduction de la dette, de laisser s'accumuler les fonds jusqu'à ce que les dividendes rachetés, joints aux millions annuels et aux annuités échues, s'élèveraient à 4 millions[1] »

On se rappellera qu'en 1792 on avait affecté une réserve d'un p. 0/0 à l'extinction de chaque emprunt, réserve qui devait être exclusivement consacrée à racheter telle ou telle dette, et ne servir jamais à l'amortissement de la dette primitive de 238,000,000 l. st. L'acte de 1802 avait pour but de consolider toutes ces réserves spéciales, et la nation ne devait cesser d'alimenter la caisse d'amortissement et de payer l'intérêt des rentes achetées par les commissaires, que du moment où toute la dette inscrite en 1802 aurait été éteinte. M. Vansittart proposa d'annuler les dispositions de cet acte, et de revenir au principe émis par M. Pitt en 1792. Il dit hautement que ce serait un acte de mauvaise foi vis-à-vis les créanciers de l'État, que de ne pas faire honneur à l'acte de 1792 : et, chose étrange, il considéra la violation du contrat de 1802 comme parfaitement légitime. Cependant, dès qu'on considère l'acte de 1802 comme plus avantageux pour le porteur de rentes, il est difficile de comprendre par quelle série d'arguments ou plutôt d'arguties on peut arriver à légitimer, dans ce dernier cas, ce qu'on trouve reprochable dans le premier. Tous les emprunts contractés de 1802 à 1813, ne l'ont-ils pas tous été sur la foi du traité de 1802? et ce traité n'a-t-il pas servi de base à toutes les transactions accomplies entre les vendeurs et les acheteurs de fonds publics? Le gouvernement n'était pas plus autorisé à rapporter l'acte de 1802 et à y substituer des conditions reconnues, par le ministre lui-même, moins favorables pour le rentier, qu'à se débarrasser à la fois de toutes les réserves.

[1] Discours de M. Pitt, du 17 février 1792.

Mais ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir si M. Vansittart a agi effectivement d'après ses propres principes. A-t-il restitué au capitaliste tous les avantages que lui avait conférés l'acte de 1792?

Et d'abord, la nouvelle loi déclarait que la caisse d'amortissement, ayant racheté 238,350,143 l. 18 sh. 1 d., — chiffre qui excédait de 118,895 l. 12 sh. 10 1/2 d. le montant de la dette nationale en 1786,— on considérerait comme rachetée et éteinte la somme de 238,231,248 l. st. 5 sh. 2 3/4 d. formant la totalité de la dette au 5 janvier 1814. La loi déclarait encore que « de la même manière l'on considérerait comme rachetée une somme égale au capital et aux accessoires de tous les emprunts contractés depuis le 5 janvier 1786, aussitôt qu'un fonds équivalent au capital de ces emprunts, et produisant un intérêt égal aux dividendes payés par le trésor, aurait été remboursé ou transféré. » On décida encore « qu'après avoir publié ces opérations de l'Échiquier, tout le capital de rentes acheté par les commissionnaires serait de temps en temps annulé : et cela, d'après les dispositions et dans les proportions votées par le Parlement. »

De plus, pour appliquer les dispositions des actes 32 et 42 du roi, relatives au rachat de toute la dette nationale dans un délai de 45 ans, on décida qu'à l'avenir, toute les fois que le contingent d'un emprunt ou de toute autre obligation inscrite au grand livre de la dette dépasserait la somme disponible pour l'amortissement, une somme annuelle, égale à la moitié de l'intérêt perçu sur cet excédant, serait isolée de tous les fonds qui composent le passif inscrit de la Grande-Bretagne, et portée, sur le visa du gouverneur de la Banque d'Angleterre, au crédit des commissaires préposés à l'amortissement.

Enfin on établit pour la première fois une annuité d'un p. 0/0 destinée au rachat de la dette flottante qui existait alors, ou qui pouvait exister ensuite.

Comme nous l'avons déjà fait observer, on crut, en 1802, qu'il serait bon de ne pas établir d'amortissement pour un capital de 86,796,300 l. st.; mais, comme l'auteur du nouveau plan de 1813 se proposait de revenir aux idées de M. Pitt, il attribua 867,963 l. st., soit 1 p. 0/0, à l'extinction de ce capital oublié en 1802.

Telle fut la substance de ce projet que M. Vansittart déclarait ne pas devoir nuire aux intérêts du rentier, par cela seul qu'il était conforme à l'esprit de l'acte de 1792.

Premièrement, l'acte de M. Pitt ne permettait d'alléger l'écrasant fardeau de nos taxes que du jour où on aurait atteint le maximum de 4 millions pour fonds d'amortissement. A partir de ce moment la ré-

serve de 4 millions devait continuer à racheter des rentes; mais l'intérêt de la dette, ainsi remboursé, pouvait servir aux dépenses générales. D'un autre côté, la nation ne devait être exonérée des charges afférentes au surplus de la dette de 238 millions, que lorsque les 4 millions de livres à intérêt simple, et les ressources rendues disponibles par l'expiration d'annuités à terme, joints à la somme additionnelle votée en 1792, auraient suffi pour éteindre les 238 millions. La dotation de 1 p. 0/0 devait rester exclusivement attachée à l'emprunt qu'elle était destinée à racheter. Et cependant M. Vansittart se crut parfaitement en droit d'affecter au besoin du pays, non pas l'intérêt des 4 millions, seul prélèvement que permît l'acte de M. Pitt, mais bien l'intérêt sur les 238 millions. Et sur quels titres appuie-t-il cette violation? Sur ce que l'ensemble du fonds d'amortissement, y compris les annuités de 1 p. 0/0, avait servi à racheter 238 millions de rente. D'après les vues de M. Pitt, il n'aurait dû prélever sur la réserve qu'une somme annuelle de 20,000 l. st.: d'après son propre plan, il prélevait 7 millions; on comprend dès lors sa prédilection toute particulière pour les combinaisons écloses dans son cerveau.

Secondement, M. Vansittart reconnaissait que le rentier, en 1802, était privé du bénéfice d'un amortissement de 1 p. 0/0 sur un capital de 86,796,300 l. st.: et c'est pourquoi, en vue de l'équité, il institua en 1813 une annuité de 1 p. 0/0. Mais n'aurait-il pas dû, pour être tout à fait juste, ajouter les accumulations successives qui auraient dû être formées de 1802 à 1813, par 867,963 l. à intérêts composés, et qui auraient constitué une addition de plus de 360,000 l. st. par an au fonds d'amortissement?

Troisièmement, d'après M. Pitt, tout emprunt devait se trouver racheté au moyen d'une annuité spéciale, et au milieu des circonstances les plus défavorables, dans un délai de 45 ans. Nous avons vu que ce délai pouvait même se trouver réduit à 29 ans; mais le pays ne devait jouir d'un allégement d'impôts qu'au bout de ces 29 ans; et si l'on avait emprunté chaque année une somme de 10 millions, une fois le premier emprunt racheté, le second n'aurait exigé qu'une année pour son extinction, le troisième deux années, et ainsi de suite. Le plan de M. Vansittart était tout autre : ainsi l'amortissement de *toutes les dettes* devait être appliqué au rachat du premier emprunt; et celui-ci une fois éteint et annulé, toutes les ressources de la réserve devaient être concentrées sur le remboursement du second emprunt, et ainsi de suite. Le premier emprunt de 10 millions aurait été annulé en moins de 13 ans, le second en moins

de 6 années après le premier, et toujours ainsi en abrégeant les délais successifs. A la fin de la treizième année, le pays se trouvait sans doute affranchi de la nécessité de payer l'intérêt du premier emprunt; mais quelle eût été la situation de la dette à la fin des 29 années? Cet avantage pouvait-il être obtenu sans faire naître des inconvénients? Non, certes : et l'acroissement de la dette, dans le projet de M. Vansittart, aurait été mathématiquement égal à ce que ces diverses sommes, ainsi rachetées primitivement, auraient produit à intérêts composés. Et comment pouvait-il en être autrement? Comment supposer qu'on puisse obtenir un allégement de taxes sans emprunter directement ou indirectement les fonds nécessaires pour couvrir ce déficit? « Par ce moyen, dit M. Vansittart, le premier emprunt contracté se trouverait éteint plus tôt, et les fonds, qui étaient grevés du service des intérêts, se trouveraient disponibles au profit du trésor public. De cette manière, dans l'hypothèse d'une longue guerre, on se trouverait avoir à sa disposition des ressources considérables, car chaque nouvel emprunt servirait à accélérer le rachat de ceux déjà existants, et l'ensemble des charges supportées par le pays pour le service de la dette publique, serait beaucoup moins lourd que dans l'autre système; de plus, la libération définitive du trésor se trouverait accélérée plutôt que retardée. — Il suffit maintenant de déclarer qu'il a été déjà racheté une somme égale au capital de la dette publique en 1786, et qu'aussitôt qu'on aura pu rembourser un capital équivalent à un ou plusieurs emprunts levés depuis 1792, cet emprunt ou ces emprunts seront considérés comme rachetés et nuls. Toutes les parties de ce système trouveront une application régulière et calculée, et nous recueillerons ainsi tous les avantages d'un rachat successif joints à ceux d'un rachat simultané. Au lieu d'attendre l'extinction de la dette inscrite de 1802, la portion de cette dette qui existait antérieurement à 1792 sera considérée comme rachetée déjà, et les autres emprunts disparaîtront ainsi successivement. C'est avec joie qu'on remarque la promptitude avec laquelle ce nouveau projet permet d'obtenir la libération de l'Échiquier. »

Est-il vraiment possible que M. Vansittart se soit trompé au point de croire, qu'en retirant de l'amortissement cinq millions qui n'y eussent pas été puisés, en vertu de l'acte de 1802 ni en vertu de l'acte de 1792, il trouvait par cela seul le moyen de rembourser la dette plus rapidement? Est-il possible qu'il ait espéré atteindre ce résultat en diminuant la réserve, c'est-à-dire, en diminuant l'excédant dis-

ponible de nos revenus? Cela n'est pas croyable, et puisqu'on ne peut le croire, comment donc expliquer ses paroles? Peut-être se sera-t-il dit : « Sans doute, d'après mon projet, la nation se trouvera plus endettée dans dix, vingt et trente ans, que d'après le plan de M. Pitt ou de lord Sidmouth : mais aussi, à cette époque nous aurons éteint une *portion bien plus considérable de la dette actuelle*, car nous aurons appliqué au remboursement de cette dette tous les fonds d'amortissement destinés à chaque emprunt en particulier. »

Le plan de M. Vansittart fut, d'ailleurs, très-vivement attaqué par M. Huskisson et M. Thierney. Le premier s'écria, dans un remarquable discours prononcé le 25 mars 1813 : « Ce qui nous a permis de dire que nous avions racheté notre ancienne dette, c'est que nous avons pu en contracter une bien plus forte encore; et en admettant même la vérité d'une telle hypothèse, il est évident que M. Vansittart n'aurait pu bâtir son système actuel, si le crédit de notre pays n'avait été, pendant les vingt dernières années, déprimé par la pression d'une charge aussi lourde. D'ailleurs, si l'amortissement avait agi, pendant toute cette période, à un taux de 3 p. 0/0, il n'aurait pu y toucher, même d'après les commentaires élastiques qu'il a joints à l'acte de 1792. Et d'un autre côté, alors même que le cours des effets publics eût été plus bas qu'il ne l'est, il se serait vu autorisé à puiser dans la réserve bien plus largement qu'il ne peut le faire d'après ses propres dispositions. Telle serait donc la nouvelle théorie de l'amortissement, que, créé primitivement « pour prévenir les inconvénients et les dangers de l'accumulation des dettes, — ce sont les propres termes de l'acte — et pour soutenir et améliorer le crédit public; M. Vansittart n'a rien trouvé de plus ingénieux que de faire de nouvelles dettes servant à la fois de prétexte et de moyen pour porter la main sur la réserve. De sorte que la dépression du crédit public serait la mesure exacte des sommes qu'on pourrait ainsi prélever. Et c'est ce système qu'on voudrait nous recommander gravement comme ne dérogeant pas à l'esprit et à la lettre de l'acte de 1792, et comme élargissant, perfectionnant au contraire le système de M. Pitt, — système dont le but évident et principal était de faire que tout emprunt futur portât avec lui, dès le moment de sa création, les germes de sa destruction et échappât au contrôle et à la volonté du Parlement. »

Ce changement fut le dernier qu'eut à subir dans son mécanisme la caisse d'amortissement. Des altérations, des atteintes plus fatales ont entamé le fonds lui-même; mais elles ont été faites sourdement,

indirectement, et sans déranger les ressorts intimes de cette institution.

Le docteur Hamilton a démontré que les seuls fonds propres à réduire une dette, sont ceux qui proviennent d'un excédant des revenus sur les dépenses.

Supposons qu'une nation jouisse d'une paix profonde, que sa dépense, y compris l'intérêt de la dette, soit de 40 millions et son revenu de 41 millions : elle aurait à sa disposition un amortissement de 1 million. Ce million s'acroîtrait par voie d'intérêts composés , car il servirait à acheter à la bourse des fonds publics qui disparaîtraient du passif de l'État. Les directeurs de l'amortissement percevraient les dividendes antérieurement payés aux rentiers, et ces dividendes iraient encore grossir la réserve. Ainsi accru, le fonds continuerait à fonctionner les années suivantes , se grossissant chaque jour, rachetant chaque jour de nouvelles rentes, jusqu'au moment où la totalité de la dette aurait été rachetée.

Supposons maintenant que cette nation augmente d'un million ses dépenses sans accroître parallèlement ses impôts, et qu'elle veuille cependant laisser fonctionner l'amortissement, il est bien évident qu'elle ne diminuerait pas sa dette ; car, tout en accumulant, comme avant, une réserve, elle se trouverait grossir chaque année sa dette d'un million. En effet, elle ajouterait chaque année à la dette fondée ou flottante la somme qu'elle emprunterait pour les intérêts de chaque nouvelle dette.

Mais supposons qu'elle continue à faire racheter des rentes par la caisse d'amortissement, et qu'elle comble, par voie d'emprunt, le déficit d'un million qu'elle subira dans son budget ; supposons encore que, pour servir l'intérêt et l'amortissement de cet emprunt, elle crée de nouvelles taxes montant à 60,000 l. st. : la réserve effective et agissante, dans ce cas, serait de 60,000 l. st, par an, et pas davantage ; car, pour compenser le million de rente émis par le trésor, on n'aurait qu'un fonds d'amortissement de 1,060,000 l. st., en d'autres termes, le revenu n'excéderait la dépense que de 60,000 l. st.

Admettons maintenant qu'une guerre éclate, et que la dépense soit accrue jusqu'à atteindre 60 millions , avec un revenu constant de 41 millions et un amortissement de 1 million. Si, pour faire face à cet excédant de charges, on établissait des taxes de guerre , l'action du million affecté à l'amortissement serait, comme auparavant, appliquée à la réduction de la dette nationale. Si on prélevait les 20 millions au moyen d'un emprunt en rentes ou en bons du trésor, et que

pour en servir les intérêts on fît un nouvel emprunt l'année prochaine au lieu d'augmenter les impositions, on se trouverait accumuler une dette de 20 millions à intérêts composés : et tant que la guerre durerait, ce ne serait pas seulement une dette unique qu'on se trouverait ainsi porter au débet de la nation, mais une dette *annuelle* de 20 millions. Par conséquent l'accroissement réel des charges publiques, déduction faite du jeu de l'amortissement, serait de 19 millions par an à intérêts composés. En prélevant au moyen de nouvelles taxes l'intérêt de 5 p. 0/0 sur cet emprunt annuel de 20 millions, on éviterait aussi l'accumulation des intérêts composés, et de plus, on diminuerait la dette par l'action de 1 million par an. Enfin, si nous supposons qu'outre l'intérêt de 5 p. 0/0 on prélève encore par l'impôt une annuité de 200,000 l. st. destinée à l'amortissement de tous les emprunts de 20 millions, on se trouverait ajouter pour la première année 200,000 l. st. au fonds d'amortissement, pour la seconde année 400,000, pour la troisième 600,000 l. st. et ainsi de suite. Chaque année, le pays ajouterait ainsi à son revenu annuel, sans accroître parallèlement ses dépenses; et chaque année aussi, cette partie du revenu affectée à l'extinction de la dette s'accroîtrait par les dividendes des rentes rachetées : de telle sorte que le revenu croîtrait constamment jusqu'au moment où il dépasserait la dépense, et où il constituerait une réserve réellement propre au rachat de la dette.

Il est évident que le résultat de ces opérations serait le même en supposant que l'intérêt fût toujours à 5 p. 0/0 ou à tout autre taux, si, pendant tout le temps que durerait l'excédant des dépenses sur le revenu, l'action de l'amortissement s'arrêtait. Supposons, en effet, qu'au lieu de prélever 20 millions la première année, et de racheter 1 million, on n'eût emprunté que 19 millions tout en percevant le même impôt, soit 1,200,000 l. st., comme on n'aurait à payer 5 p. 0/0 que sur 19 millions au lieu de les payer sur 20,000,000 ; en d'autres termes, comme on ne servirait qu'un intérêt de 950,000 l. st. au lieu d'un million, on se trouverait avoir entre les mains le million primitif, plus 250,000 l. st.: ce qui permettrait de n'emprunter la seconde année que 18,750,000 l. st. Mais comme on lèverait toujours au moyen de surtaxes une somme de 1,200,000 l. st., ou pour la seconde année 2,400,000 l. st. en dehors du million primitif, il resterait, après le paiement des intérêts, un excédant de 1,512,500 l. qui permettrait de n'emprunter que 18,487,500 l. st. à la troisième année. Voici d'ailleurs la marche de cette opération pour un espace de cinq années.

	EMPRUNT de chaque année.	MONTANT des emprunts.	MONTANT des intérêts.	MONTANT des impôts.	EXCÉDANT.
1re année. . .	19,000,000	19,000,000	250,000	2,200,000	1,250,000
2e année. . .	18,750,000	37,750,000	1,887,500	3,400,000	1,512,500
3e année. . .	18,487,500	56,237,000	2,811,875	4,600,000	1,788,125
4e année. . .	18,211,875	74,449,375	3,722,469	5,800,000	2,077.531
5e année. . .	17,922,469	92,371,844	4,618,592	7,000,000	2,381,408

Si, au lieu de diminuer ainsi l'emprunt chaque année, on avait continué à percevoir les mêmes impositions et à donner à l'amortissement a même destination, le montant de la dette aurait été exactement le même pendant chacune de ces périodes. Dans la troisième colonne de la table ci-dessus, on a dû voir qu'à la cinquième année la dette s'élève au chiffre de 92,371,844. Et en admettant même qu'on ait ajouté 200,000 l. st. par an au fonds d'amortissement, le montant de la dette non rachetée aurait encore été de 92,371,844 l. comme on peut s'en assurer au moyen de la dernière colonne du tableau qui suit.

	EMPRUNT de chaque année.	MONTANT des emprunts.	DETTE rachetée chaque année.	MONTANT de la dette rachetée.	INTÉRÊT de la dette rachetée.	DETTE non rachetée.
1re année..	20,000,000	20,000,000	1,000,000	1,000,000	50.000	19,000,000
2e id. ..	20,000,000	40,000,000	1,250,000	2,250,000	112,500	37,750.000
3e id. ..	20,000,000	60,000,000	1,512,500	3,762,000	188,125	56,237,500
4e id. ..	20,000,000	80,000,000	1,788,125	5,550,625	277,531	74,449,375
5e id. ..	20,000,000	100,000,000	2,077,531	7,628,156	381,408	92,371,844

Une étude approfondie de ce sujet, dans ce qu'il a de plus vaste et de plus particulier à la fois, a conduit le docteur Hamilton à dire que ce dernier moyen, qui consiste à diminuer le montant des emprunts annuels et à arrêter les achats des directeurs de l'amortissement, est incontestablement le plus économique. D'abord on évite ainsi tous les frais de gestion : puis la prime généralement obtenue par les souscripteurs de l'emprunt serait compensée par celle que rachèteraient sur le marché les commissaires de l'amortissement. Il est vrai que les fonds peuvent baisser dans l'intervalle qui s'écoule entre l'époque où l'emprunt a été contracté et celle du rachat, et que par conséquent la nation pourrait gagner, dans certains cas, par l'arrangement proposé ; mais comme les chances de hausse et de baisse sont égales,

et comme le souscripteur trouve suffisamment d'avantages à avancer ses capitaux, l'État lui octroie ces avantages sur la somme la plus forte. Sur une moyenne d'un certain nombre d'années, cet avantage ne laisse pas que d'être considérable : mais la question se simplifierait tout à fait, si on obéissait à cette clause de l'acte constitutif de la caisse d'amortissement, qui autorisait les commissaires à soumissionner tout emprunt public jusqu'à concurrence du fonds annuel dont ils ont à disposer. Tel est le système que M. Grenfell a si fortement appuyé pendant ces dernières années, et que nous trouvons bien préférable à celui du docteur Hamilton. Ces habiles écrivains reconnaissent tous deux, qu'en temps de guerre, lorsque les dépenses excèdent le revenu, et que, par conséquent, notre dette s'accroît annuellement, c'est une véritable dérision que d'acheter sur le marché de petites quantités de rentes, tandis qu'on se trouve dans la nécessité d'en vendre par sommes énormes : mais ils diffèrent en ce que le docteur Hamilton ne voudrait pas faire de l'amortissement un fonds séparé, tandis que M. Grenfell voudrait au contraire l'isoler et l'augmenter proportionnellement à la dette publique. Nous sommes complétement de l'avis de M. Grenfell. Si l'on doit lever un emprunt annuel de 20 millions, tandis que l'amortissement reçoit chaque année 10 millions, il est évident que l'opération la plus simple serait de ne lever que 10 millions par an, tout en conservant nominalement le chiffre de 20 millions à l'emprunt. Toutes les objections de M. Hamilton se trouvent ainsi écartées : on ne subit pas de frais de gestion, et on n'a pas à tenir compte de la différence entre le taux de l'émission et celui du rachat des fonds publics. En inscrivant une dette de 20 millions, la nation sera plus facilement amenée à payer les taxes nécessaires à l'intérêt et à l'amortissement de 20 millions. Transformez au contraire nominalement ces 20 millions en 10 millions, rayez pendant la guerre jusqu'au souvenir d'un fonds d'amortissement de tous vos comptes, et vous sentirez combien il est difficile de démontrer au pays la nécessité de payer 1,200,000 l. par an pour l'intérêt d'une dette de 10 millions. L'amortissement est donc utile comme moyen de contribution, et si le pays pouvait se reposer sur les ministres du soin de l'appliquer exclusivement au but pour lequel on l'a créé, il serait on ne peut plus avantageux d'en faire un fonds spécial soumis à des principes et à des réglements fixes.

Nous allons maintenant rechercher si l'on peut attendre des ministres une telle fidélité à la loi, et si l'amortissement n'est pas, comme nous l'avons déjà dit, un instrument de mensonge et de ruine

propre à accroître nos dettes et nos charges plutôt qu'à les alléger et à les faire disparaître.

On a objecté aux projets du D. Hamilton et de M. Grenfell, que les désavantages dont ils parlaient sont plus que compensés par la régularité qu'impriment au marché les rachats quotidiens des commissaires : on a ajouté que l'argent versé par ces achats dans la circulation est une ressource que réclament les banquiers et les autres capitalistes.

Ceux qui présentent de telles objections oublient que si l'adoption des plans proposés chasse du marché un acheteur, elle chasse aussi un vendeur. Le ministre donne en ce moment à un certain individu 10 millions avec lesquels il devra acheter des fonds publics ; mais en même temps il donne à un autre individu juste autant de capitaux qu'il faut pour vendre 10 millions : et comme les versements des emprunts se font mensuellement, il en résulte que l'offre est aussi régulière que la demande. On ne saurait nier, d'un autre côté, qu'un emprunt de 20 millions est plus difficile à négocier qu'un autre de 10. Sans doute la même somme de ventes existera sur le marché au bout de l'année, que l'emprunt ait été de 20 ou de 10 millions ; mais pendant quelque temps les soumissionnaires devront faire de larges achats, et il leur faudra attendre avant que les commissaires viennent éteindre 10 millions entre leurs mains. Il est donc porté à vendre avant la soumission, ce qui ne peut manquer de réagir défavorablement sur le prix du marché. Or, il faut se rappeler que c'est le prix courant qui détermine le taux auquel est souscrit l'emprunt : c'est le *criterium* qu'interrogent à la fois les spéculateurs qui achètent, et le ministre qui vend.

L'expérience faite sur les idées de M. Grenfell le fut pour la première fois en 1819 : la somme demandée par l'État s'éleva à 24 millions, sur lesquels les commissaires soumissionnèrent 12 millions. Au lieu de demander 24 millions au crédit public, on ne demanda ainsi que 12 millions, et l'influence de cette opération fut telle sur le marché que les fonds s'élevèrent de 4 à 5 p. 0/0. Cette hausse naquit de ce que les capitalistes s'étaient tenus prêts pour un versement de 24 millions au lieu de 12, et qu'ils s'empressèrent d'acheter à prime les 12 autres millions. Un autre avantage inhérent aux petits emprunts, c'est qu'on épargne ainsi les 800 l. st. par million qu'il aurait fallu payer à la Banque pour la négociation des nouveaux fonds.

Dans une autre partie de son ouvrage, le D. Hamilton dit : « S'il était possible d'administrer la caisse d'amortissement sans perte pour

la nation, ou même si cette perte était minime, il serait peu sage de renverser un système qui est en possession de la confiance publique, et qui donne aux contributions une certaine fixité; mais il ne faut pas perdre de vue que le moyen, *le seul moyen* d'arrêter les progrès de la dette nationale, sont d'accroître le revenu tout en diminuant les dépenses du pays. Ces deux résultats peuvent, je le sais, être obtenus indépendamment d'une réserve quelconque, mais s'il existe entre le budget et l'amortissement des liens fortuits, et si la nation, pénétrée de l'importance d'un système établi par un ministre très-populaire, s'est soumise, pour le maintenir, à des économies sévères et à des surtaxes oppressives, l'amortissement devient alors une institution féconde et importante. »

Nul doute que si le plan de M. Pitt avait été religieusement appliqué, si l'on avait toujours pourvu par de nouvelles taxes à l'intérêt et à l'amortissement de chaque nouvel emprunt, nous aurions marché rapidement vers l'extinction de notre dette. Nous dirons même que le changement introduit en 1802 nous paraît judicieux, et nous aurions voulu qu'on interdît de consacrer une portion quelconque du fonds d'amortissement aux dépenses publiques, jusqu'au moment où la dette inscrite alors, *et celle qui serait créée subséquemment* auraient été rachetées. Les objections que lord Henry Pitty présente et que M. Vansittart renouvela avec une force extrême en 1813 contre cette disposition, me paraissent fort insignifiantes. « Il est presqu'inutile, dit le noble lord, d'insister sur les désordres qui naîtraient de l'accroissement indéfini du fonds d'amortissement, car le pays se trouverait alors exposé au danger de voir retirer tout à coup du marché une grande somme de capital dont on ne saurait que faire, et dont, par conséquent, la valeur s'anéantirait. Ce danger doit même paraître tellement sérieux aux financiers, que je ne crains pas de passer pour paradoxal en disant que le rachat total et subit de la dette nationale produirait des effets analogues à ceux d'une banqueroute nationale. Les autres maux qui résulteraient d'un remboursement trop rapide de la dette publique vont être successivement énumérés. Différentes modifications furent introduites dans la constitution de l'amortissement en 1792 et 1802. Par la première, on décidait que tout emprunt nouveau entraînerait, à côté du service des intérêts, le prélèvement de 1 p. 0/0 destiné à l'amortissement de cet emprunt. Par suite, on résolut de consolider toutes les réserves qui existaient en 1802, et de les laisser s'accumuler à intérêts composés jusqu'à l'extinction de la totalité de la dette de 1802. Les

emprunts contractés depuis 1802, et qui s'élevaient à près de 100 millions en capital nominal, restaient soumis aux dispositions de l'acte de 1795. Le plan de 1802, greffé sur celui de 1786 et 1792, tendait à précipiter encore le rachat de la dette ; mais il ajournait à une période très- éloignée l'allégement des charges publiques, et il préparait, pour les dernières années pendant lesquelles il agirait, un afflux d'argent qui devait abaisser considérablement la valeur des capitaux monnayés.

» De graves inconvénients résulteraient encore, suivant moi, de la difficulté où l'on se trouverait d'employer tous ces capitaux le jour où la dette tout entière se trouverait rachetée, et aussi du changement qu'auraient à subir les prix des marchandises lorsqu'on supprimerait tout à coup pour 30 millions de taxes. Tout homme qui réfléchit ne peut qu'envisager avec douleur la situation que de telles transitions feraient aux négociants, aux manufacturiers, aux industriels de toutes les classes, qui seraient obligés de diminuer leurs prix dans la proportion de l'allégement des impôts. Ces objections avaient même été prévues, et, jusqu'à un certain point, reconnues, au moment où l'on rédigea l'acte de 1802 : car on se proposait de parer au danger par des arrangements ultérieurs. »

La plupart de ces objections nous paraissent chimériques : mais en admettant même qu'elles fussent fondées, nous nous en rapportons entièrement à la dernière partie de cet extrait qui dit : « qu'on se proposait de parer au danger par des arrangements ultérieurs. » Il n'était donc pas nécessaire de combattre, en 1807 et 1813, des maux qui ne pouvaient survenir qu'en 1834 et 1844 ; il n'était surtout pas nécessaire de se prémunir contre la possibilité future d'une pression financière, alors que l'on avait précisément à faire face à des besoins étendus et pressants.

Quels périls nous attendent donc, si nous donnons au fonds d'amortissement, dans les dernières années de son existence, un *accroissement démesuré ?* Ce ne sont pas des augmentations de taxes, car l'amortissement se grossit par les dividendes recueillis sur les rentes remboursées : mais on craint que le capitaliste ne soit remis trop brusquement en possession de ses fonds, et qu'il ne puisse trouver un placement convenable ; et on craint ensuite que la remise des impôts, évaluée à environ 30 millions, n'abaisse considérablement les prix au préjudice des commercants et des manufacturiers.

Il est évident que les commissaires n'ont pas de capital. Ils reçoivent chaque jour, ou chaque trimestre, certaines sommes provenant

des impôts, et qu'ils appliquent au rachat de la dette. Une portion du pays paie ce qu'une autre portion reçoit, et si les contribuables consacraient le montant des sommes payées, sous forme de capital, à produire des matières premières ou des objets manufacturés, et si les receveurs de ces contributions leur donnaient aussi une destination industrielle et commerciale, le produit annuel varierait peu. Une fraction de ce produit total serait produite par *A* au lieu de l'être par *B;* et cette mutation ne serait même pas nécessaire, car en recevant le montant de son capital, *A* pourrait le prêter à *B*, à raison d'un intérêt stipulé entre eux. En supposant donc que le fonds d'amortissement s'alimente de capitaux et non de revenus, la société ne perdrait rien à le voir grossir à l'infini; il y aurait ou il n'y aurait pas un transfert de travail, mais le produit annuel, la richesse réelle du pays ne subiraient aucune diminution, et le montant du capital employé ne serait ni accru ni affaibli. Mais si les contribuables payaient les intérêts et l'amortissement de la dette nationale sur leurs revenus, la même somme de capital circulerait évidemment dans l'industrie; et comme ce revenu, une fois reçu par le capitaliste, serait employé comme capital, il en résulterait un merveilleux essor dans la production. Chaque année, le trésor des épargnes nationales s'accroîtrait pour activer toutes les branches de travail.

Les hésitations de ceux qui parlent des effets désastreux d'un vaste amortissement, viennent de ce qu'ils pensent qu'un pays peut posséder plus de capitaux qu'il n'en peut occuper activement, et qu'il peut se présenter de tels engorgements de produits que le niveau des prix ne soit plus rémunérateur pour le capitaliste. M. Say a démontré la fausseté de ce raisonnement dans son bel ouvrage, et M. Mill a fortifié cette démonstration dans son excellente réplique adressée à M. Spence, écho de la doctrine surannée des Economistes. Tous deux ont établi que la demande n'a d'autres limites que la production, et que tout producteur crée en vue d'une consommation. Ils admettent que la demande pour certaines marchandises peut être limitée, et que par conséquent ces marchandises peuvent se trouver en excès; mais ils soutiennent que les besoins d'un pays civilisé et riche sont infinis, illimités, et que l'utilité du capital se proportionne à la somme d'aliments et de choses de première nécessité qu'on peut fournir à une population croissante. A chaque nouvelle difficulté qu'on rencontre pour créer de nouveaux approvisionnements, le blé et les matières premières haussent de prix : de là, hausse correspondante dans les salaires. Or, comme un accroissement *réel* des salaires entraîne né-

cessairement une chute dans les profits du capital, on peut dire qu'un pays est parvenu à l'apogée de sa richesse et de sa population, lorsque la culture de ses terres a atteint la perfection, et lorsqu'un excédant de travail ne produirait pas plus d'aliments qu'il n'en faut pour soutenir les nouvelles recrues d'ouvriers.

On reconnaîtra, sans doute, que la nation la plus riche de l'Europe est encore bien loin de cette ère de stabilité et de perfection ; mais en admettant même qu'elle y pût atteindre un jour, elle trouverait encore dans le commerce extérieur les moyens d'accroître à l'infini sa fortune et sa population. Le seul obstacle à ce développement serait la rareté, et par suite, la cherté des aliments et des matières premières. Mais que ces produits naturels lui soient fournis du dehors en échange d'objets manufacturés, et il sera impossible d'indiquer la limite où elle cessera d'accumuler des richesses et de rendre ces richesses productives. C'est là une des questions les plus importantes de l'économie politique, et nous espérons que le peu que nous avons dit à ce sujet suffira pour engager ceux qui voudraient creuser plus avant ce problème à étudier les ouvrages des hommes remarquables que nous venons de citer, et auxquels nous avons emprunté tant de sages idées. Si donc ces principes sont exacts, on ne doit pas redouter l'exagération du fonds d'amortissement, et l'impossibilité de trouver pour le capital des placements profitables. Nous dirons seulement que les capitalistes ne seraient nullement tenus de se transformer en fermiers ou en manufacturiers. Un grand pays recèle toujours en effet un nombre suffisant d'individus actifs et intelligents, prêts à faire fructifier les capitaux des autres, et à leur faire, dans les profits de la production, une part qui prend partout le nom d'intérêt.

Il nous reste à nous occuper maintenant de la seconde objection présentée contre l'accroissement indéfini du fonds d'amortissement.

« Par une diminution d'impôts, qu'on ne peut évaluer à moins de 30 millions sterling (750 millions) par an, on jetterait le trouble, comme on dit, dans les prix courants. Tout homme qui réfléchit ne peut qu'envisager avec douleur la situation que de telles transitions feraient aux négociants, aux manufacturiers, aux travailleurs de toutes les classes, qui se verraient obligés de diminuer les prix dans la proportion de l'allégement des taxes. » C'est donc parce qu'elle réagirait sur les profits des classes productives, et, par cela seulement, qu'une remise d'impôts serait fatale : et personne n'a encore songé à dire que, si on faisait la remise d'une taxe de 5 l. à *A*, de 10 l. à *B*, de 100 l. à *C*, on nuirait à leurs intérêts. Eh

bien ! n'est-il pas évident que ces sommes, dont on leur restitue l'entière possession, iront augmenter leur revenu annuel et grossir l'abondance générale ? Nous venons de démontrer, du moins nous l'espérons, qu'une augmentation de capital n'est un malheur ni pour l'individu qui l'obtient, ni pour la société prise en masse. La tendance d'un tel fait est même d'accroître la demande de travailleurs, d'activer la population, d'ajouter ainsi à la force, à la puissance du pays. Mais, dira-t-on, ces nouvelles sommes, ils ne les ajouteront pas à leur capital ; ils les dépenseront avec leurs revenus ordinaires ! Quel mal en résulterait-il, nous le demandons ? A, B, C, donnaient annuellement au rentier une portion de produit que celui-ci consacrait à la production : cette portion, qui reste actuellement entre leurs mains, ils sauront bien la consommer, la féconder. Tel fermier, qui avait la coutume de vendre son blé pour payer l'impôt, pourra le consommer lui-même. Il pourra le confier au distillateur, qui lui donnera du genièvre, au brasseur, qui lui fera de la bière; ou bien il pourra l'échanger contre une certaine quantité qui se trouve disponible entre les mains du fabricant, par suite de l'abaissement de la taxe. On demandera peut-être d'où peut venir tout ce drap, toute cette bière, tout ce genièvre, etc.; ces produits n'existaient auparavant qu'en quantité suffisante pour la consommation : d'où provient donc l'excédant destiné à A, B, C ? On remarquera que cette objection est complétement opposée à celle que l'on présentait auparavant. Ainsi, on dit maintenant qu'il y aurait un excédant de demandes sans excédant de produits, et on prétendait d'abord que l'approvisionnement dépasserait de beaucoup les besoins. Ces deux objections sont également vaines. En consacrant les dividendes qu'ils perçoivent directement à la production, ou en les prêtant à des individus capables de les faire fructifier, les capitalistes créeraient précisément cet excédant de marchandises que la société voudrait consommer. Il y aurait à la fois augmentation de revenu et augmentation de jouissances, et ce serait folie de croire que la consommation de certaines classes puisse s'accroître aux dépens des autres. Le bienfait serait général et sans mélange de maux. Il reste donc seulement à examiner le préjudice que causerait aux industriels l'abaissement des prix ; et, disons-le tout de suite, le remède à ces perturbations est tellement simple, qu'on s'étonne d'avoir vu soulever une semblable objection. Toutes les fois qu'on établit une nouvelle taxe, on évalue les *existences* (stock) de la marchandise taxée, et on lève l'impôt sur les quantités reconnues. Pourquoi ne ferait-on pas acte de justice en

renversant cette opération fiscale, et ne lui remettrait-on pas le montant de l'impôt sur tout le *stock* qu'il a en main au moment du dégrèvement? Il s'agirait seulement, alors, de continuer pendant quelque temps encore la levée des taxes supprimées. De quelque côté que nous envisagions les objections tant prônées, tant répétées par M. Vansittart, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître combien elles sont vaines et chimériques.

Quelques personnes pensent que l'amortissement, même lorsqu'il est scrupuleusement laissé à sa destination, ne profite en rien à la nation. Les sommes que l'on verse dans le trésor, disent-elles, seraient bien plus productives entre les mains des contribuables qu'entre celles des directeurs de l'amortissement. Ceux-ci, en effet, les appliquent au rachat de fonds qui ne produisent pas plus de 5 p. 0/0; les seconds sauraient en retirer des profits bien plus élevés, et le pays s'enrichirait de la différence. Dans le dernier cas, on jouirait d'un revenu net beaucoup plus considérable en capital et en travail, et c'est là le fonds d'où l'on doit retirer, en définitive, les recettes publiques. Ceux qui soutiennent une telle opinion ne voient pas que les directeurs ne font que recevoir d'une classe l'argent qu'ils remettent à une autre classe de la société, et que la question est uniquement celle-ci : Laquelle de ces deux classes saura l'employer de la manière la plus productive? Ainsi, supposons qu'on prélève chaque année 40 millions, sur lesquels 20 millions servent pour les intérêts de la dette, les autres 20 millions constituant un fonds de réserve. Un an après que l'amortissement aura commencé à fonctionner, ces 40 millions se diviseront comme suit : la réserve se composera de 21 millions, et les intérêts de la dette ne seront plus que de 19 millions, et ainsi de suite jusqu'au remboursement intégral des 40 millions que les commissaires se trouveront avoir alors entre leurs mains. La seule question est donc, comme nous l'avons dit, de déterminer si ceux qui paient cette somme sont plus ou moins capables de les faire produire, que ceux à qui ils les paient par l'intermédiaire de l'amortissement.

Eh bien! nous sommes convaincu que l'argent reçu par le rentier en retour de son capital prêté, est employé productivement; car autrement il serait bientôt privé de son revenu habituel. Si donc les impôts que l'on acquitte en vue d'un fonds d'amortissement sortent du revenu national et non de son capital, une certaine portion de revenu se trouve ainsi condensée, consolidée sous forme de capital, et par conséquent le revenu général du pays se trouve accru ; mais il

est évident que le contribuable eût opéré la même transformation sans l'aide des directeurs de l'amortissement. Il pourrait en être ainsi, et dans ce cas, l'amortissement ne présenterait aucune espèce d'utilité. Mais il n'est pas probable que le payeur de l'impôt l'emploie comme le ferait le receveur. Quand le receveur perçoit les dividendes, il ne fait que substituer un capital à un autre; mais le contribuable pourra joindre à son revenu tout ce qu'il payait auparavant à l'État : et is la réserve cesse d'être alimentée, il pourra convertir le montant de ses contributions en capital, et accroître ses dépenses en chevaux, vins, habits, etc., etc. Il se pourrait encore que le contribuable eût payé l'impôt de son capital : dans ce cas il ne ferait, lui aussi, que substituer tel emploi du capital à tel autre emploi, et la richesse publique ne recevrait aucune impulsion du jeu de l'amortissement. Mais si une fraction quelconque des sommes versées pour la réserve sont payées sur le revenu, il est évident que l'amortissement devient une chose salutaire et féconde, car il tend à accroître le produit annuel des terres et du travail. Et comme tout nous fait penser que tel serait l'effet d'une réserve, nous reconnaissons qu'un fonds d'amortissement, sagement, loyalement géré, est une institution salutaire et féconde.

Le docteur Hamilton appuie le docteur Price, lorsque celui-ci insiste sur le désavantage qu'il y a à ouvrir, pendant la guerre, des emprunts à 3 p. 0/0 au lieu de 5 p. 0/0. La création du fonds 3 p. 0/0 accroît considérablement le capital nominal qui, pendant les années de paix, ne peut plus être racheté qu'à des prix beaucoup plus élevés. Des rentes 3 p. 0/0 émises à raison de 60 seront peut-être rachetées à 80 ou même à 100; tandis que dans le 5 p. 0/0, il n'y aurait accroissement de capital nominal; et comme tous les fonds sont rachetables au pair, ils se trouveraient remboursés avec très-peu de perte. L'exactitude de cette observation dépend de la valeur relative de ces deux fonds. Ainsi, pendant la guerre de 1798, les 3 p. 0/0 se cotaient à 50, tandis que le 5 p. 0/0 était à 73 : et en tout temps la valeur relative du 5 p. 0/0 est inférieure à celle du 3. Un désavantage vient donc ici balancer un autre désavantage, et le choix entre l'émission d'un emprunt à 3 ou à 5 p. 0/0 dépend uniquement de la différence des cotes à la Bourse. Nous sommes persuadé que, pendant presque toute la durée de la guerre, il y aurait eu un avantage décidé à créer un fonds de 5 p. 0/0. La masse de ce fonds est en effet limitée : les ventes forcées y déterminent une baisse considérable, et les capitalistes, qui savent cette circonstance particulière, s'efforcent d'en détruire les

conséquences en élevant les prix auxquels ils émettent l'emprunt sur le marché. Et tandis qu'une prime de 2 p. 0/0 peut leur paraître suffisante pour compenser les risques d'un emprunt à 3 p. 0/0, il se peut qu'ils réclament une prime de 5 p 0/0 lorsqu'il s'agit d'un fonds à 5.

II. Après avoir étudié le jeu d'un fonds d'amortissement alimenté au moyen de taxes annuelles, nous arrivons à l'examen des meilleurs procédés à employer pour faire face aux dépenses publiques pendant la paix et pendant la guerre. Nous rechercherons en même temps si un pays peut compter que des sommes levées dans le but de racheter une dette ne seront pas détournées par les ministres, et n'iront pas grossir imprudemment les charges nationales en greffant de nouvelles dettes sur les anciennes.

Supposons un pays exempt de toutes dettes, et qui se trouve tout à coup engagé dans les hasards d'une guerre et dans une dépense additionnelle de 20 millions. Trois moyens se présentent pour faire face à cet excédant de dépenses. Premièrement, on peut établir de nouvelles taxes s'élevant à 20 millions, et destinées à disparaître au retour de la paix; secondement, on peut trouver cet excédant de ressources par une dette annuelle, et, dans ce cas, on aurait à supporter une charge annuelle d'un million pour l'intérêt de la première année, de 2 millions pour celui de la seconde année, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la guerre. A la fin de la vingtième année, s'il arrivait que la guerre durât aussi longtemps, le pays se trouverait grevé à perpétuité d'une taxe de 20 millions, et aurait à renouveler les mêmes sacrifices dans le cas d'une nouvelle lutte. Le troisième moyen de faire face aux dépenses de la guerre consisterait à emprunter annuellement les 20 millions nécessaires, mais en prélevant, indépendamment des intérêts, un fonds d'amortissement qui se grossirait à intérêts composés jusqu'à égaler la dette. De cette manière on arriverait, comme nous l'avons déjà établi dans cette brochure, à rembourser, dans un intervalle de 45 ans, après la fin de la guerre, la totalité de la dette, et à faire au pays la remise des surtaxes de guerre.

Suivant nous, le premier de ces trois moyens est incontestablement le plus avantageux. Les charges que le pays supporte pendant la guerre sont énormes, écrasantes, mais elles cessent au retour de la paix. Plus elles sont fortes même, plus on se trouve disposé à éviter ces grands orages politiques et à les abréger, quand toute la prudence des gouvernants n'a pu les conjurer. Sous le point de vue de l'économie les trois moyens présentent les mêmes avantages; car 20 millions

en un seul paiement, 1 million versé annuellement et 1,200,000 l. st. servis pendant 45 ans, ont exactement la même valeur : mais l'influence que ces systèmes exercent sur la gestion des fortunes individuelles diffère sensiblement. Nous sommes, en général, trop portés à croire que les maux de la guerre se réduisent aux taxes qu'on est obligé d'acquitter immédiatement, sans souci de la durée probable de ces taxes. Il serait même difficile de persuader à un homme qui possède 20,000 l. st. ou toute autre somme, qu'une contribution perpétuelle de 50 l. est aussi lourde qu'une seule taxe de 1000 l. st. Il y aurait en lui je ne sais quel vague instinct lui disant que les 50 l. st. seraient payées par la postérité : et en effet, ses héritiers auraient à supporter cette charge. Mais je demanderai alors quelle différence il y aurait pour ceux-ci à recueillir une succession de 20,000 l. st. grevée d'une dette annuelle de 50 l. st., ou une succession de 19,000 l. st. franche d'impôts ? Ces vues consolantes sur l'avenir sont devenues des arguments entre les mains de personnes très-éclairées d'ailleurs; mais nous avouons qu'elles nous semblent inadmissibles. On dira peut-être qu'il faut laisser une part à l'imprévu dans le mouvement des choses sociales; que la fortune du pays peut s'accroître, et qu'une portion de cette nouvelle richesse servira à acquitter les impôts et à soulager, par conséquent, nos budgets actuels. Il se peut sans doute que l'avenir nous réserve des progrès; mais il se peut aussi que notre fortune diminue, que les capitalistes émigrent d'un pays aussi lourdement imposé, et que le poids soit trop lourd pour ceux qui n'auront pas fui leur patrie. D'ailleurs il n'est personne qui n'ait observé la différence que l'opinion établit, en général, entre une taxe annuelle de 50 l. st. et une taxe définitive de 1000 l. st. Si un individu était obligé de payer 1000 l. st. pour l'*income-tax* (taxe sur les revenus), il s'efforcerait sans aucun doute d'épargner la totalité de cet impôt sur son revenu annuel : ce qu'il ne ferait certainement pas, s'il n'avait qu'à pourvoir à l'intérêt d'un emprunt au moyen d'un versement annuel de 50 l. st. Les taxes de guerre sont donc plus économiques en ce qu'elles provoquent un effort de la part du contribuable, qui cherche à maintenir son capital intact, tandis que le système des emprunts ne détermine qu'un effort proportionné à l'intérêt des dépenses additionnelles de la guerre, ce qui fait que le capital national se trouve entamé. L'objection que l'on fait le plus habituellement aux taxes de guerre est que les manufacturiers, les commerçants, qui n'ont jamais à leur disposition de fortes sommes, ne pourraient les payer que difficilement. Nous croyons, pour notre part, qu'ils fe-

raient les plus grands efforts pour économiser la taxe sur le montant de leurs revenus; mais en supposant même qu'ils ne puissent la puiser à cette source, qui les empêcherait de vendre une partie de leur propriété ou d'emprunter de l'argent à intérêt? La facilité avec laquelle le gouvernement place ses emprunts, prouve qu'il y a un grand nombre d'individus prêts à louer leurs capitaux. Éloignez du marché cet emprunteur géant, et vous laissez d'énormes capitaux à la disposition de tous. Par de bonnes lois et des réglements sages, on peut même entourer les prêts des plus grandes garanties. Dans le cas d'un emprunt, A avance l'argent, B paie les intérêts, et le reste ne change pas : dans le cas où l'on prélèverait des taxes de guerre, A ferait encore les avances et B paierait les intérêts; mais ces intérêts, au lieu d'aller directement à B, seraient d'abord transmis au gouvernement qui les remettrait à A.

Ces larges contributions, dira-t-on, tombent nécessairement sur la propriété, tandis que les petites taxes se répartissent plus également entre toutes les classes. Comme tous les employés, les salariés, les artisans ne peuvent jamais acquitter de grands impôts, ils se déchargeront de cette obligation sur le capitaliste et le propriétaire terrien. Suivant nous, des taxes de guerre ne leur seraient au contraire d'aucun avantage. Les appointements, les salaires se règlent sur le prix des marchandises et sur la situaton relative de ceux qui les paient et de ceux qui les reçoivent. Or, des taxes de la nature de celles que nous proposons, auraient pour résultat inévitable d'altérer les prix, de changer, par conséquent, les relations entre ces différentes classes de citoyens, enfin de remanier le tarif des salaires et des appointements.

La rémunération accordée aux professeurs, aux hommes spéciaux, etc., est déterminée, comme toutes les autres valeurs, par l'offre et la demande. Ce qui crée les hommes d'une aptitude spéciale, ce n'est pas l'argent, c'est la position qui leur est offerte dans le monde. Si vous diminuez, par de nouvelles taxes, le revenu des propriétaires et des capitalistes, tout en maintenant le salaire des capacités, vous élevez leur situation relative, vous attirez dans la voie du travail un plus grand nombre d'individus, et cette irruption détermine nécessairement une baisse dans la rémunération.

L'avantage prédominant des taxes de guerre consiste à ne troubler que d'une manière passagère le mouvement industriel du pays. Le prix des marchandises ne varierait que pendant ces années d'agitation fiévreuse, où tout change, tout varie, et au retour de la paix, les

prix, les hommes, les choses reprendraient leur assiette régulière. Dans un état de liberté complète, tout homme adopte le travail qui s'accorde le mieux avec ses instincts, ses facultés, et il en résulte une impulsion féconde dans la production. Mais une taxe mal calculée, mal appliquée, peut nous entraîner à importer ce qu'il eût été avantageux peut-être de produire à l'intérieur, ou à exporter ce que nous aurions eu du profit à faire venir du dehors. Dans les deux cas, à l'inconvénient de payer un impôt se joindra celui d'obtenir, en échange de notre travail, une valeur moindre que celle que nous eût donnée une liberté entière dans la production. Un système d'impôts compliqué et difficile dérobe aux législateurs la plupart de ses vices, de ses conséquences fâcheuses, et, par conséquent, il n'excite pas l'industrie à des efforts désespérés. Au moyen des impôts exceptionnels dela guerre, nous pourrions épargner un grand nombre de millions dans la perception: tout au moins, pourrions-nous licencier cette armée d'employés qui grève nos budgets. Nous n'aurions à supporter aucune charge pour la gestion de notre dette : nous ne contracterions plus d'emprunts à 50 et 60 l. st., pour les racheter à 70, 80, et même 100 l. st.; et peut-être même, ce qui serait le plus beau résultat de ce système, pourrions-nous tarir ces deux grandes sources de démoralisation pour le pays : *les Douanes et les Contributions indirectes.* Sous quelque point de vue que nous envisagions cette question, nous sommes toujours amenés à dire que nos finances s'amélioreraient sensiblement le jour où nous renoncerions à la pratique des dettes fondées. Luttons contre les difficultés lorsqu'elles se présentent, et ne chargeons pas nos ressources de ces fardeaux perpétuels dont on ne sent bien le poids accablant que lorsque le mal est devenu sans remède.

Il nous reste maintenant à étudier les deux autres moyens propres à faire face aux dépenses extraordinaires de la guerre. L'un consiste, nous l'avons dit, à emprunter le capital nécessaire, en levant, au moyen de taxes annuelles, les sommes destinées au paiement des intérêts : le second, à ajouter au service des intérêts une somme additionnelle, qui prend le nom d'amortissement, et dont l'action doit être d'éteindre au bout d'un certain temps la dette contractée, et de nous affranchir des taxes qu'elle occasionnait.

Fermement convaincu que tôt ou tard les nations s'efforceront de faire face à leurs dépenses ordinaires et extraordinaires, au moment même où ces dépenses deviennent nécessaires, nous sommes prêts à admettre tout système qui accélérerait le remboursement de

notre dettte, à condition toutefois que ce système ne soit pas un leurre. Le point à examiner est donc celui-ci : Peut-on compter, oui ou non, sur une application sévère de l'amortissement au rachat graduel de notre dette?

Lorsque M. Pitt créa, en 1786, la caisse d'amortissement, il pressentait déjà le danger qu'il y aurait à en confier la gestion aux ministres et au Parlement. Aussi avait-il exigé que les sommes destinées à la réserve fussent payées par l'Échiquier aux commissaires, en versements trimestriels, et qu'on les appliquât presqu'immédiatement à racheter des rentes. Les commissaires désignés étaient le président de la chambre des Communes, le chancelier de l'Échiquier, le maître des rôles [1], le chef de la comptabilité, le gouverneur et le sous-gouverneur de la Banque. Il crut qu'une telle organisation garantirait la parfaite destination de la réserve, et il le crut avec justice, car les commissaires ont fidèlement rempli leur mandat. Les paroles de M. Pitt, en 1786, avaient été celles-ci : « Souffrir qu'à aucune époque, et sous quelque prétexte que ce soit, l'amortissement puisse être détourné de son but réel, ce serait détruire, briser, renverser mon plan. J'espère donc, qu'une fois le bill que je présente accepté par la Chambre, elle se croira solennellement tenue à le respecter et à le maintenir.

» Si la réserve d'un million s'accumule régulièrement et se grossit des intérêts, il lui suffira, pour s'élever à une somme considérable, d'un intervalle qui serait assez court dans la vie d'un homme et qui semble une heure de l'existence d'un grand peuple. On arrivera ainsi à déterminer les charges de ce pays, au point de rendre impossible, même sous la pression de guerres ruineuses, le retour des dettes géantes qui ont écrasé la nation. En 28 ans, une somme d'un million, grossie par les intérêts, s'élèverait à 4 millions ; mais il faut éviter de porter la main sur cette précieuse ressource. *De telles violations ont été jusqu'à présent la ruine de nos finances;* car, si l'amortissement primitif avait été respecté, il est mathématiquement vrai de dire qu'en ce moment nos dettes seraient assez légères. Mais le Parlement s'est vainement efforcé d'arriver à ce résultat. Tous les mnistres ont fait main basse sur un fonds qui eût dû être sacré pour eux, et en ont fait une sorte d'en-cas financier. Comment donc prévenir ces abus ? Le plan que je propose consiste à remettre à des fonctionnaires spéciaux le

---

[1] La cour des Rôles (roll's court) en Angleterre est un tribunal qui a immédiatement rang après la cour de la Chancellerie.

montant de la réserve, pour qu'ils le consacrent, tous les trois mois, à acheter des rentes. De cette manière, on diminuera l'importance des sommes formant l'amortissement, et on diminuera, conséquemment, la tentation qu'aurait le gouvernement d'y porter la main. Depuis longtemps, bien longtemps, ce pays lutte contre le fardeau qui l'écrase, et lutte sans espoir; mais j'offre un moyen de secouer peu à peu ce joug financier. En faisant aux commissionnaires un versement trimestriel de 250,000 l. st., on préviendrait la fraude, et l'évidence même des bienfaits que ce système doit semer sur le pays assure sa conservation. »

Ainsi M. Pitt se flattait d'avoir découvert un remède pour les difficultés qui avaient épuisé le pays : il croyait avoir trouvé « le moyen de ravir à l'arbitraire des ministres un fonds inviolable et saint. » On peut s'étonner en vérité, qu'avec cette connaissance profonde qu'il avait du Parlement, il se soit fait illusion au point de croire que les Communes opposeraient une résistance soutenue aux tentatives de l'Échiquier. Dans le fait, les ministres n'ont pas attaqué une seule fois le plan de l'illustre homme d'État sans obtenir du Parlement l'appui le plus immédiat.

Nous avons déjà parlé d'un chancelier de l'Échiquier qui proposait, en 1807, à une époque où la guerre épuisait nos finances, où les emprunts s'accumulaient pour faire face aux dépenses publiques, qui proposait, dis-je, d'alléger les taxes pendant plusieurs années. Comme on ne peut croire de nos jours à l'intervention miraculeuse de quelque pluie d'or, il faut bien croire qu'il se disposait à violer la fameuse réserve, dite inviolable.

En 1809, un autre chancelier de l'Échiquier levait un emprunt sans créer un impôt additionnel destiné au service des intérêts, mais en affectant à cette obligation une partie des taxes de guerre : ce qui plaçait le gouvernement dans la nécessité d'accroître d'autant l'emprunt des années suivantes. N'était-ce pas, encore une fois, s'emparer frauduleusement de l'amortissement et grossir la dette à intérêts composés? Un autre chancelier proposa, en 1813, l'abrogation partielle de la loi. Il se trouva disposer ainsi d'un fonds annuel de 7 millions st. pris sur l'amortissement, et qu'il employa à servir l'intérêt de nouvelles dettes : tout ceci fut fait avec le consentement des Communes, et en contravention flagrante des lois qui semblaient protéger ou devoir protéger la réserve. Mais que devint l'excédant de la réserve, ou ce qui en restait après la déduction faite des 7 millions annuels ?

En 1813, et suivant les rapports présentés aux Chambres, l'amortissement s'élevait à 16 millions. La commission des finances nommée à cette époque dut reconnaître et reconnut que les seules ressources qu'on puisse reconnaître, comme servant réellement au rachat de la dette en temps de paix, sont un excédant des revenus sur les dépenses; et comme cet excédant, suivant les calculs les plus optimistes, ne s'élevait pas entièrement à 2 millions, elle crut que le fonds réellement applicable à l'extinction de notre passif ne pouvait dépasser cette somme. Si l'on avait obéi aux intentions de M. Pitt, et aux prescriptions de l'acte de 1802, nous aurions un excédant disponible de 20 millions : dans l'état actuel des choses, cet excédant ne dépasse pas 2 millions; et si l'on demande aux ministres ce que sont devenus les 18 autres millions, ils répondent par une paix ruineuse, par une organisation politique qu'ils ne peuvent entretenir qu'au moyen de traites sur la réserve. Il est clair cependant que s'ils n'avaient pas compté sur ces ressources extraordinaires, ils ne se seraient jamais hasardés à solder chaque année le budget par des déficits de 12 millions et plus.

Il est vrai que les mesures de M. Pitt enlevaient la réserve à leurs avides combinaisons, mais ils la savaient entre les mains des commissaires, et la docilité bien connue du Parlement les portait à considérer ces agents comme des délégués agissant pour eux, et accumulant pour eux des trésors dont ils pouvaient disposer, le moment venu. On aurait pu croire même qu'ils étaient convenus avec les commissaires d'ajouter annuellement 12 millions st. à la dette, pour balancer les 12 millions qui grossissaient à intérêts composés la réserve. Les faits tendent tous à confirmer la pensée d'une convention qui, pour être tacite, n'en fut pas moins désastreuse. C'est seulement dans la dernière session du Parlement, que les ministres voulurent bien reconnaître le mensonge de cette situation, alors que le mensonge avait déjà frappé tous les esprits : et cependant ils n'ont pas craint d'ajouter que leur intention était de perpétuer un amortissement purement nominal, en comblant chaque année les déficits au moyen d'emprunts auxquels souscriraient les commissaires. Il serait difficile de découvrir sur quel principe se fondera une telle combinaison. Peut-être dira-t-on que la radiation de l'amortissement serait une violation de contrat vis-à-vis des rentiers : mais le contrat ne se trouve-t-il pas aussi manifestement violé quand le gouvernement vend lui-même aux commissaires la plus grande partie des fonds qu'ils rachètent.

Ce que veut le rentier ce sont des actes positifs, efficaces, et non des mesures décevantes et mensongères. Couvrez l'opération d'autant de voiles et de sophismes que vous voudrez, si des 14 millions dont peuvent disposer les commissaires en temps de paix, 12 millions sont consacrés à acheter des rentes que le gouvernement émet dans l'intention positive d'obtenir ces 12 millions ; si 2 millions seulement sont employés au remboursement de la dette, et qu'on ne crée pas des taxes pour l'amortissement ou l'intérêt des 12 millions perçus par l'Échiquier, le résultat est absolument le même pour le capitaliste et pour tous les intéressés, que si l'on avait réduit la réserve à 2 millions. Un grand pays, on l'avouera, ne doit pas soutenir et justifier de pareilles jongleries.

Au lieu de diminuer notre dette, l'amortissement l'a donc considérablement accrue : de plus, il a encouragé les dépenses et les gaspillages. Si pendant la guerre un pays dépense 20 millions de plus que dans les années de calme, et s'il ne prélève de taxes que pour le service des intérêts, il se créera au bout de 20 ans une dette de 400 millions, et ses impôts s'élèveront jusqu'à 20 millions annuellement. Mais si au million des intérêts on ajoute un amortissement de 200,000 l. st., les impôts à la fin de la vingtième année seraient de 24 millions, et la dette de 342 millions seulement. La réserve aura servi en effet au rachat de 58 millions; mais si à la fin de cette période on contractait de nouvelles dettes, et si l'on employait le fonds d'amortissement — montant alors à 6,940,000 l. par la puissance des intérêts composés, si on l'employait à servir les intérêts de cette dette, le montant total serait de 538 millions, c'est-à-dire qu'il excéderait de 138 millions la dette qu'eût supportée le pays s'il n'y avait pas eu de réserve. Si donc des dépenses additionnelles sont jugées nécessaires, c'est par de nouvelles taxes, par un excédant de revenus qu'il faut y faire face, et non par un amortissement illusoire. Et cependant, malgré toutes les leçons de l'expérience, nous travaillons à reconstituer une réserve; et, dans la dernière session du Parlement, on a même voté 3 millions dans le but avoué de porter cette réserve de 2 à 5 millions sterling (50 à 125 millions de francs). Il est dur sans doute de prédire à ce nouveau fonds une destinée parfaitement semblable à ses prédécesseurs; mais les illusions ne sont plus possibles. Pendant quelques années il fonctionnera régulièrement ; puis viendront de nouvelles difficultés politiques, et les ministères, craignant de trop aggraver le fardeau des impositions, puiseront dans la réserve pour payer les

intérêts de la dette : et nous serons bien heureux si, à la fin de la crise, l'amortissement conservait dans ses caisses banales un fonds modique de 2 millions.

Nous croyons avoir suffisamment démontré que les ministres ne peuvent garantir l'inviolabilité de la réserve : or, sans cette garantie, l'amortissement devient une arme dangereuse à nos finances. Rembourser toute notre dette, ou une partie de notre dette, c'est, à notre avis, un acte fort salutaire ; mais à condition d'éviter pour l'avenir les périls qui accompagnent l'institution de l'amortissement. Tel qu'il est constitué, et de quelque manière qu'il puisse même être constitué, ce fonds est impuissant à éteindre des emprunts ; mais si, au lieu de recourir au crédit, on payait la dette au moyen d'une taxe sur la propriété, on pourrait atteindre au résultat tant désiré, tant cherché par nos plus grands financiers. C'est le seul moyen de nous défaire loyalement de notre dette, et ce moyen, il suffirait de le mettre en œuvre pendant deux ou trois années de paix. Les objections qu'on peut présenter à ce plan ne diffèrent pas de celles qu'on a soulevées au sujet des surtaxes de guerre, et que nous espérons avoir réfutées. Les capitalistes, ainsi remboursés, dira-t-on, seront nantis de capitaux dont ils trouveront difficilement l'emploi. Mais ne voit-on pas que les manufacturiers et les propriétaires auront besoin de vastes sommes pour effectuer leurs paiements à l'Échiquier ? Dès lors ces différentes classes de citoyens s'associeront indirectement : les uns prêteront leur capital aux autres qui le feront valoir, et cela sans qu'il y ait le moins du monde besoin de l'intervention de l'État. Nous nous trouverions ainsi débarrassés d'un fléau financier qui gêne et ruine notre commerce et notre industrie.

Le plus grande sécurité qu'on puisse donner au maintien de nos relations pacifiques avec le dehors, c'est l'obligation pour les ministres de lever de nouvelles taxes pour faire face aux dépenses de la guerre. Laissez croître au contraire l'amortissement sous leurs yeux, sous leurs mains, et ils se lanceront imprudemment dans la voie périlleuse des emprunts de toute nature. L'argument favori de nos chanceliers de l'Échiquier, quand ils veulent créer de nouvelles taxes destinées à de nouvelles réserves, consiste à dire ceci : « L'étranger nous respecte : il craindra de nous insulter, de nous provoquer, quand il saura que nous possédons des ressources aussi formidables. » L'argument respire, sans doute, le patriotisme le plus exalté ; mais que signifie-t-il en définitive, si ce n'est que, pour eux, l'amortissement est une arme de guerre dont ils sauront se servir à

l'occasion ? On ne peut en effet faire servir une réserve à racheter la dette, et, en même temps, à combattre les ennemis : et si les taxes sont, comme elles doivent l'être, levées en vue de payer les charges d'une guerre, de quel succès peut être l'amortissement pour leur perception ? Non, disons-le franchement et hautement : les ministres savent fort bien que l'amortissement ne peut favoriser la levée de nouveaux impôts, mais ils savent aussi qu'ils pourront le détourner de son but et le faire servir à payer les intérêts de dettes nouvelles. Si leur argument ne signifie pas cela au fond, il ne signifie absolument rien : car une réserve n'ajoute rien à la richesse, à la prospérité d'un pays, et c'est cependant le développement de la richesse et de la prospérité qui peut seul permettre de supporter un supplément de charges. Que voulait dire M. Vansittart, quand il s'écriait en 1813 : « L'avantage de mon nouveau système est immense, car il mettra à notre disposition un capital de 100 millions dont nous pourrons nous armer en cas d'hostilités. Le Parlement se trouvera pourvu alors d'un levier énergique et puissant. Peut-être dira-t-on que cette force immense exaltera l'ambition, l'arrogance de notre gouvernement, et nous précipitera dans des luttes ardentes et continuelles : » — objection pleine de sens, et à laquelle M. Vansittart répond par les phrases spécieuses qui vont suivre : — « A cet égard, l'expérience et la réflexion nous enseignent qu'il vaut mieux que les autres peuples aient à réclamer notre modération, qu'à nous accorder la leur. Et s'il arrivait que les sommes amassées fussent gaspillées par l'arrogante ambition du gouvernement, la responsabilité ministérielle est là pour répondre de toutes ses fautes. Le blâme doit revenir alors aux déprédateurs, et non à ceux qui ont mis entre leurs mains des moyens de défense, de grandeur et de gloire, dont ils ont fait des instruments de rapines et de désordres. »

Ces raisonnements sont très-bien placés, sans doute, dans la bouche d'un ministre ; mais nous croyons que le trésor en question serait mieux placé sous la garde du pays tout entier, et que le Parlement a mieux à faire qu'à donner au gouvernement des moyens de défense, de grandeur et de gloire. Son devoir est, avant tout, de veiller à ce que les ressources du pays ne servent pas aux desseins « d'une politique avide, grossière, arrogante. »

Enfin le docteur Hamilton a parfaitement réfuté la prétention que M. Vansittart a manifestée lorsqu'il attribue à son plan la vertu de créer, plus rapidement, plus sûrement que tous les autres systèmes,

une somme disponible de 100 millions. Voici les paroles du docteur Hamilton :

« Il nous est absolument impossible de nous faire une idée bien nette du *trésor précieux* dont on nous parle. Dès qu'une certaine somme a éte rachetée par les commissaires, la dette publique se trouve diminuée d'autant. Et la déclaration officielle du Parlement n'est plus qu'une matière de forme. Si le capital racheté reste au nom des commissaires, il est évident qu'on peut le jeter de nouveau sur le marché, et le négocier dans le cas où la guerre éclaterait de nouveau. C'est un moyen très-simple de battre monnaie, et ce moyen se réduit à inviter les rentiers à acheter des fonds retirés de la circulation. Il est vrai, ajoute l'écrivain, que si les taxes levées pendant la guerre, en vue de l'amortissement, se perpétuent dans les années de paix et grossissent entre les mains des commissaires jusqu'au chiffre de 100 millions, par exemple, le pays pourra dépenser ces 100 millions sans imposer de nouveaux tributs au pays; mais cet avantage n'a rien de particulier au plan de M. Vansittart, et il résulte même de tous les systèmes suivis pour l'organisation des caisses d'amortissement. M. Vansittart aurait dû dire : « Si l'amortissement doit atteindre pendant la paix une somme assez considérable pour que je puisse y puiser 5 millions par an, je puis dépenser hardiment 100,000,000 l. st. dans une nouvelle guerre, sans vous demander de nouvelles taxes. Les désavantages de mon plan sont, toutefois, qu'en prélevant 7,000,000 l. par an, comme je le fais actuellement, et en appliquant aux besoins présents des sommes plus fortes que celles que je verse, l'amortissement se trouvera tellement diminué que je ne pourrai de fort longtemps consacrer les 5 millions à l'usage que j'avais d'abord indiqué. »

FIN DES ŒUVRES DE RICARDO.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES ŒUVRES DE RICARDO.

Pages.
Notice sur la vie et les travaux de D. Ricardo. v
Préface de l'auteur. 1
Avertissement pour la troisième édition. 3

DES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE ET DE L'IMPÔT.

CHAPITRE 1er. *De la valeur.* — § 1er. — La valeur d'une marchandise, ou la quantité de toute autre marchandise contre laquelle elle s'échange, dépend de la quantité relative de travail nécessaire pour la produire, et non de la rémunération plus ou moins forte accordée à l'ouvrier. 5
§ II. — La rémunération accordée à l'ouvrier varie suivant la nature du travail; mais ce n'est pas là une des causes qui font varier la valeur relative des différentes marchandises. . . 14
§ III. — La valeur des marchandises se trouve modifiée, non-seulement par le travail immédiatement appliqué à la production, mais encore par le travail consacré aux outils, aux machines, aux bâtiments qui servent à les créer. 61
§ IV. — L'emploi des machines et des capitaux fixes, modifie considérablement le principe qui veut que la quantité de travail consacrée à la production des marchandises, détermine leur valeur relative. 22
§ V. — Le principe qui veut que la valeur ne varie pas avec la hausse ou la baisse des salaires, se trouve encore modifié par la durée du capital et par la rapidité plus ou moins grande avec laquelle il retourne à celui qui l'a engagé dans la production. 28
§ VI. — D'une mesure invariable des valeurs. 31
§ VII. — Des différentes conséquences produites par les oscillations dans la valeur de la monnaie ou dans celle des marchandises que la monnaie, — ce symbole des prix, — sert à acheter. 34
CHAP. II. *De la vente de la terre.* 38
III. *Du profit foncier des mines.* 58
IV. *Du prix naturel et du prix courant.* 63
V. *Des salaires.* 67
VI. *Des profits.* 84

Pages.
CHAP. VII. *Du commerce extérieur.* 100
VIII. *De l'impôt.* 121
IX. *Des impôts sur les produits naturels.* 125
X. *Des impôts sur les rentes.* 141
XI. *De la dîme.* 144
XII. *De l'impôt foncier.* 148
XIII. *De l'impôt sur l'or.* 164
XIV. *Des impôts sur les maisons.*. 172
XV. *Des impôts sur les profits.* 176
XVI. *Des impôts sur les salaires.* 186
XVII. *Des impôts sur les produits non agricoles.* 217
XVIII. *De la taxe des pauvres.* 232
XIX. *Des changements soudains dans les voies du commerce.* . 239
XX. *Des propriétés distinctives de la valeur et des richesses.* . 247
XXI. *Des effets de l'accumulation sur les profits et sur l'intérêt des capitaux.* 264
XXII. *Des primes à l'exportation, et des prohibitions à l'importation.* 278
XXIII. *Des primes accordées à la production.* 295
XXIV. *De la doctrine d'Adam Smith sur la rente de la terre.* . 300
XXV. *Du commerce colonial.* 310
XXVI. *Du revenu brut et du revenu net.* 317
XXVII. *De la monnaie et des banques.* 323
XXVIII. *De la valeur comparative de l'or, du blé, et de main-d'œuvre, dans les pays riches et dans les pays pauvres.* 347
XXIX. *Des impôts payés par le producteur.* 353
XXX. *De l'influence que l'offre et la demande ont sur les prix.* . 355
XXXI. *Des machines.* 363
XXXII. *De l'opinion de M. Malthus sur la rente.* 372

ŒUVRES DIVERSES

Relatives a des questions de monnaies, de banque, de finances et de liberté commerciale, traduites en français par M. Alc. Fonteyraud.

Introduction. 398

Le haut prix des lingots est une preuve de la dépréciation des billets de banque ;

Traduit sur la cinquième édition, corrigée et augmentée d'un Appendice, contenant des observations relatives à quelques passages d'un article de la *Revue d'Édimbourg*, sur la dépréciation de la circulation en papier : ainsi que des propositions tendant à assurer au public

Pages.
une circulation aussi invariable que l'or avec un contingent très-modéré de ce métal. 401
Appendice. 436

RÉPONSE AUX OBSERVATIONS PRATIQUES DE M. BOSANQUET, SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES MÉTAUX PRÉCIEUX

CHAP. I. *Observations préliminaires.* — Exposé sommaire des objections présentées par M. Bosanquet, contre les conclusions de la commission. 458
CHAP. II. *Examen des faits que M. Bosanquet cite comme puisés dans l'histoire du change.*
§ I. — Change avec Hambourg. 461
§ II. — Change avec Paris. 470
§ III. — Prétendue existence d'une prime sur la monnaie anglaise en Amérique.—Change favorable avec la Suède. 478
§ IV. — Examen d'une décision de la commission relative au pair du change. 479
CHAP. III. *Examen des faits allégués par M. Bosanquet dans la prétendue réfutation du principe suivant :* Un excédant du prix de marché des lingots sur le prix à la monnaie est la preuve d'une circulation dégradée.
§ I. — Nier cette conclusion, c'est proclamer l'impossibilité de fondre ou d'exporter toute monnaie anglaise, — et certes personne ne soutiendra une telle assertion. 482
§ II. — Conséquences qui résulteraient de l'hypothèse où les circulations monétaires des peuples (l'Angleterre exceptée) seraient diminuées ou accrues de moitié. . 486
§ III. — La légère hausse du prix de l'or sur le continent est due seulement à une variation dans le rapport de l'argent à l'or. 489
§ IV. — Défaut attribué à la théorie de M. Locke, sur la refonte de 1696. 494
CHAP. IV. *Étude des objections présentées par M. Bosanquet contre cette proposition :* La balance des paiements a été favorable à l'Angleterre. 496
CHAP. V. *Considérations sur l'argument que présente M. Bosanquet, pour prouver que la Banque d'Angleterre n'a pas le pouvoir de donner cours forcé aux billets de banque.* . . . 504
CHAP. VI. *Observations sur les principes du seigneuriage, ou droit de monnayage.* 510
CHAP. VII. *Examen des objections présentées par M. Bosanquet contre cette proposition : « La circulation issue de la Banque d'Angleterre règle celle des banques de province. »* . 514

Pages.

CHAP. VIII. Considérations sur l'opinion suivante de M. Bosanquet : La cause exclusive du renchérissement des prix ne provient pas d'un excès de circulation, mais des impôts et d'une succession de disettes. 521

CHAP. IX. Discussion sur ce principe de M. Bosanquet : La reprise des paiements en espèces entraînerait de grandes complications. 528

Appendice. 530

ESSAI SUR L'INFLUENCE DU BAS PRIX DES BLÉS SUR LES PROFITS DU CAPITAL ; *montrant le vice des restrictions dirigées contre les importations ; et contenant des remarques sur les deux dernières publications de M. Malthus, ayant pour titres :* Recherches sur la nature et les progrès de la rente (fermage), et Bases d'une opinion sur la législation restrictive dirigée contre l'importation des blés étrangers. 539

Introduction. 541

ESSAI SUR L'INFLUENCE DU BAS PRIX DES BLÉS. 543

PROPOSITIONS TENDANT A L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CIRCULATION MONÉTAIRE ÉCONOMIQUE ET SURE, *suivies d'observations sur les profits de la Banque d'Angleterre, envisagés relativement au public et aux actionnaires de son fonds social.* 571

Introduction. 573

§ Ier. — Tout principe d'uniformité dans les agents de circulation est un principe de perfection. — De l'emploi d'une matière type. — Examen des objections que ce système a soulevées. . . . 577

§ II. — De l'emploi d'une matière *type*. 580

§ III. — Des imperfections de l'étalon. Les variations qui tendent à abaisser la valeur de l'étalon ne compensent point celles qui l'affectent en sens contraire. — Les règles de toute monnaie de papier sont d'être en conformité parfaite avec l'étalon. . . . 583

§ IV. — Moyen propre à donner à la circulation de l'Angleterre, le degré de perfection possible. 587

§ V. — D'une coutume qui crée un grand nombre d'inconvénients pour le commerce. — Remède proposé. 594

§ VI. — La somme allouée à la Banque pour ses fonctions publiques est excessive. — Remède proposé. 596

§ VII. — Profits et revenus de la Banque : leurs vicieuses destinations. — Remède proposé. 610

Appendice. — I. Tableau indiquant le montant de l'allocation annuelle, payée par le public, de 1797 à 1815, pour l'administration des dettes de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Allemagne et du Portugal. 625

Pages.

II. Tableau indiquant les sommes payées annuellement à la Banque pour le recouvrement des souscriptions aux emprunts publics. . . 626

III. Montant général de la dette non rachetée de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, y compris des prêts faits à l'empereur d'Allemagne et au prince régent de Portugal, au 1er février 1815 d'après le compte soumis au Parlement. 626

IV. Moyenne de la circulation de billets de Banque, y compris les *Bank-post-bills*, pour chacune des années 1797 à 1815. 627

V. Aperçu des profits de la Banque d'Angleterre pour l'année commençant le 5 janvier 1797. 627

id.	id.	id.	1798.	627
id.	id.	id.	1799.	627
id.	id.	id.	1800.	627
id.	id.	id.	1801.	628
id.	id.	id.	1802.	628

De la protection accordée a l'agriculture. 643

Introduction. 645

§ Ier. — Du prix rémunérateur. 647

§ II. — Influence de l'augmentation des salaires sur le prix du blé. 649

§ III. — De l'influence des taxes spécialement assises sur une marchandise. 652

§ IV. — De l'influence des belles récoltes sur le prix du blé. . 654

§ V. — De l'influence produite sur le prix des blés par le bill de M. Peel, relatif au rétablissement de l'ancien étalon. . . . 657

§ VI. — De l'influence qu'a le bas prix du blé sur le taux des profits. 667

§ VII. — Sous un régime de droits protecteurs destinés à concéder le monopole du marché national à nos cultivateurs de blé, les prix sont nécessairement soumis à de continuelles fluctuations. 671

§ VIII. — Examen du projet conçu dans le but de prêter de l'argent à bas intérêts aux cultivateurs sur les blés. 680

IX. — Peut-on attribuer aux impôts la détresse actuelle de notre agriculture? 682

Conclusion. 686

Appendice. 691

Plan pour l'établissement d'une banque nationale. 697

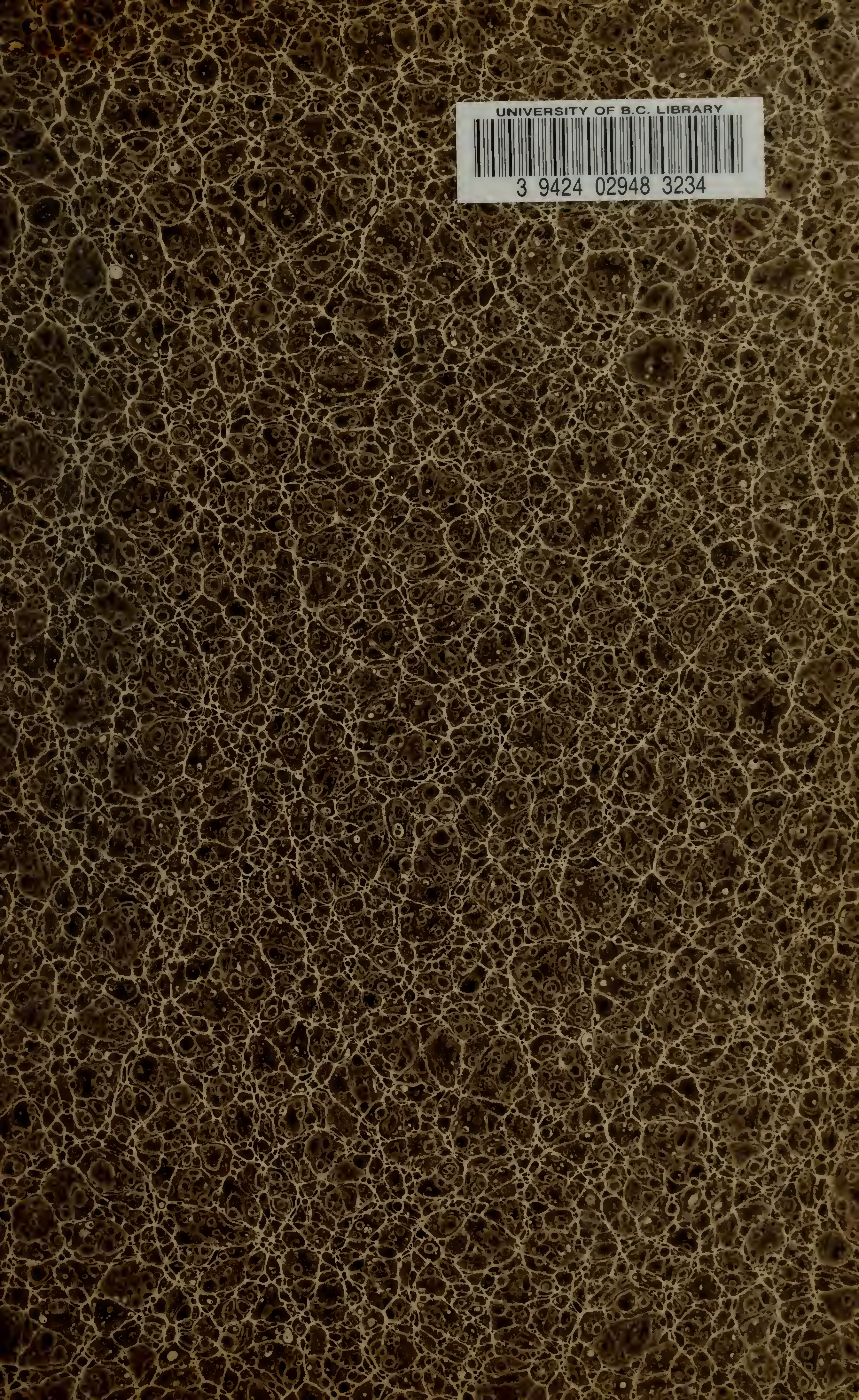
Préface. 698

Plan d'une Banque nationale. 699

Essai sur le système des dettes consolidées et sur l'amortissement. 713

Table générale des matières contenues dans les œuvres de Ricardo. 748

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.


UNIVERSITY OF B.C. LIBRARY
3 9424 02948 3234

